Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revueencyclopd46jull

91

I.

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE.

TYPOGRAPHIE DE MARCELLIN-LEGRAND, PLASSAN ET Cie,
RUE DU PETIT-VAUGIRARD, N° 13.

PARIS. — IMPRIMERIE DE PLASSAN ET Cie,
RUE DE VAUGIRARD, N° 15.

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALSYE RAISONNÉE

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LES SCIENCES, LES ARTS INDUSTRIELS, LA LITTÉRATURE ET LES BEAUX-ARTS;

PAR UNE RÉUNION

DE MEMBRES DE L'INSTITUT,

ET D'AUTRES HOMMES DE LETTRES.

TOME XLVI.

AU BUREAU CENTRAL DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE,

ET CHEZ SÉDILLOT, LIBRAIRE, RUE DE L'ODÉON, N° 30.

AVRIL-JUIN 1830.

LIBRARY
JUL 13 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

AP
20
R53
t.46

« Toutes les sciences sont les rameaux d'une même tige. »

BACON.

« L'art n'est autre chose que le contrôle et le registre des meilleures productions... A contrôler les productions (et les actions) d'un chacun, il s'engendre envie des bonnes et mépris des mauvaises. »

MONTAIGNE.

« Les belles-lettres et les sciences, bien étudiées et bien comprises, sont des instrumens universels de raison, de vertu, de bonheur. »

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES,
LETTRES ET MÉLANGES.

CONSIDÉRATIONS SUR LES MOLLUSQUES,
ET EN PARTICULIER
SUR LES CÉPHALOPODES;

PAR M. LE BARON CUVIER.

(Lu à l'Académie des Sciences, le 22 février 1830.)

Les mollusques, en général, mais plus particulièrement les céphalopodes, ont une organisation plus riche, et où l'on trouve plus de viscères analogues à ceux des classes supérieures que dans les autres animaux sans vertèbres. Ils ont un cerveau, souvent des yeux, qui dans les céphalopodes sont plus compliqués encore que dans aucun vertébré; quelquefois des oreil-

les, des glandes salivaires, des estomacs multipliés, un foie très-considérable, de la bile, une circulation complète et double, pourvue d'oreillettes, de ventricules, en un mot, de puissantes impulsions très-vigoureuses; des sens distincts, des organes mâles et femelles très-compliqués, et d'où sortent des œufs dans lesquels le fœtus et les moyens d'alimentation sont disposés comme dans beaucoup de vertébrés.

Ces différens faits résultaient déjà des observations de Redi, de Swammerdam, de Monro et de Scarpa, observations que j'ai fort étendues, appuyées de préparations nombreuses, et dont je me suis prévalu, il y a maintenant trente-cinq ans, pour établir que des animaux aussi richement pourvus d'organes ne pouvaient pas rester confondus, comme ils l'étaient avant moi, avec les polypes et autres zoophytes dans une seule classe, mais qu'ils devaient en être distingués et reportés à un plus haut degré de l'échelle, idée qui me paraît aujourd'hui adoptée d'une manière ou d'une autre par l'universalité des naturalistes.

Cependant je me suis bien gardé de dire que cette organisation, approchante, pour l'abondance et la diversité de ses parties, de celle des animaux vertébrés, fût composée de même, ni fût arrangée sur le même plan; au contraire, j'ai toujours soutenu que le plan qui jusqu'à un certain point est commun aux vertébrés ne se continue pas chez les mollusques, et, quant à la composition, je n'ai jamais admis que l'on pût raisonnablement la dire *une*, même en ne la prenant que dans une seule classe, à plus forte raison dans des classes différentes. Tout nouvellement encore, dans le premier volume de mon Histoire des poissons, j'ai exprimé mon sentiment à ce sujet, sans doute avec le ton modéré que les sciences réclament et avec la politesse qui appartient à tout homme bien élevé, mais cependant d'une manière assez claire, assez positive pour que personne n'ait pu s'y méprendre. La question est sous les yeux des naturalistes avec ses preuves; c'est à eux qu'il appartient de la juger, et je me serais abstenu, comme je m'en abstiens depuis dix ans, d'en entretenir l'A-

cadémie, si une circonstance dont elle a été témoin ne me contraignait de renoncer à une résolution que me dictaient le désir d'employer plus utilement mon tems aux progrès de la science, et la persuasion que c'est par une connaissance plus approfondie des faits plutôt que par des dissertations polémiques que la vérité en histoire naturelle est assurée de se faire jour.

Deux jeunes et ingénieux observateurs, examinant la manière dont les viscères des céphalopodes sont placés mutuellement, ont eu la pensée qu'on retrouverait peut-être entre ces viscères un arrangement semblable à celui qu'on leur connaît dans les vertébrés, si l'on se représentait le céphalopode comme un vertébré dont le tronc serait replié sur lui-même en arrière à la hauteur du nombril, de façon que le bassin revienne vers la nuque; et un de nos savans confrères, saisissant avidemment cette vue nouvelle, a annoncé qu'elle refute complétement tout ce que j'avais dit sur la distance qui sépare les mollusques des vertébrés; allant même beaucoup plus loin que les auteurs du Mémoire, il en a conclu que la zoologie n'a eu jusqu'à présent aucune base solide; qu'elle n'a été qu'un édifice construit sur le sable, et que sa seule base, désormais indestructible, est un certain principe qu'il appelle *d'unité de composition*, et dont il assure pouvoir faire une application universelle.

Je vais examiner la question dans son rapport particulier avec les mollusques; dans une suite d'autres Mémoires je la traiterai relativement aux autres animaux; j'espère le faire avec la même urbanité dont notre savant confrère a usé envers moi; et, comme les écrits qu'il a dirigés depuis dix ans contre ma manière de voir n'ont jamais altéré en rien l'amitié que je lui porte, j'espère qu'il en sera de même de ceux par lesquels maintenant je vais successivement défendre mes idées.

Mais, dans toute discussion scientifique, la première chose à faire est de bien definir les expressions que l'on emploie: sans cette précaution l'esprit s'égare promptement: prenant les mêmes mots dans un sens, à un endroit du raisonnement,

et dans un sens différent, à un autre endroit, on fait ce que les logiciens appellent des syllogismes à quatre termes, qui sont les plus trompeurs des sophismes ; que si, dans l'exposé de ces mêmes raisonnemens, au lieu du langage simple, des mots propres, rigoureusement exigés dans les sciences, on emploie des métaphores et des figures de rhétorique, le danger est bien plus grand encore ; on croit se tirer d'un embarras par un trope, répondre à une objection par une paronomase, et, en se détournant ainsi de sa route directe, on s'enfonce promptement dans un labyrinthe sans issue ; mais, j'en demande pardon à l'Académie, je vois que je me perds moi-même dans le langage que je repousse, et je m'empresse de revenir à celui que je continuerai de parler dans le reste de ce Mémoire.

Commençons donc par nous entendre sur ces grands mots *d'unité de composition* et *d'unité de plan*. La *composition* d'une chose signifie, du moins dans le langage ordinaire, les parties dans lesquelles cette chose consiste, dont elle se compose ; et le *plan* signifie l'arrangement que ces parties gardent entre elles.

Ainsi, pour me servir d'un exemple trivial, mais qui rend bien les idées, la *composition d'une maison*, c'est le nombre d'appartemens ou de chambres qui s'y trouvent, et son *plan*, c'est la disposition réciproque de ces appartemens et de ces chambres. Si deux maisons contenaient chacune un vestibule, une antichambre, une chambre à coucher, un salon et une salle à manger, on dirait que leur *composition est la même ;* et, si ces pièces étaient au même étage, arrangées dans le même ordre, si l'on passait de l'une dans l'autre de la même manière, on dirait aussi que leur *plan est le même.* Mais, si leur ordre était différent ; si, de plain-pied dans une des maisons, elles étaient placées dans l'autre par étages successifs, on dirait qu'avec une composition semblable ces maisons sont construites sur des plans différens. Ainsi la *composition* d'un animal se détermine par les organes qu'il possède, et son *plan* par la position relative de ces organes ou ce que notre savant confrère appelle leur *connexion.*

Mais qu'est-ce que *l'unité de plan*, et surtout *l'unité de com-*

position, qui doit servir désormais de base nouvelle à la zoologie ? Voilà ce que personne ne nous a encore dit clairement, et cependant c'est là-dessus qu'il faut d'abord fixer ses idées.

Un argumentateur de mauvaise foi prendrait ces mots dans leur sens naturel, dans le sens qu'ils ont en français et dans toutes les langues; il prétendrait qu'ils signifient *que tous les animaux se composent des mêmes organes arrangés de la même manière*, et, partant de là, il aurait bientôt pulvérisé le prétendu principe.

Mais ce n'est pas moi qui supposerai que les naturalistes, même les plus vulgaires, aient pu employer ces mots *unité de composition, unité de plan*, dans leur sens ordinaire, dans le sens d'*identité*.

Aucun d'eux n'oserait soutenir une minute que le polype et l'homme aient dans ce sens *une composition une*, *un plan un*. Cela saute aux yeux. *Unité* ne signifie donc pas, pour les naturalistes dont nous parlons, *identité;* il n'est pas pris dans son acception naturelle, mais on lui donne un sens détourné pour signifier *ressemblance, analogie*. Ainsi, quand on dit qu'il y a entre l'homme et la baleine *unité de composition*, on ne veut pas dire que la baleine ait toutes les parties de l'homme; car les cuisses, les jambes, les pieds lui manquent, mais seulement qu'elle en a le plus grand nombre. C'est une expression du genre de celles que les grammairiens appellent *emphatiques; unité de composition* ne signifie ici que *très-grande ressemblance de composition*.

De même, quand on dit qu'il y a unité de composition entre l'homme et la couleuvre, la couleuvre, qui n'a point d'extrémité antérieure, et dont les postérieures se réduisent à de légers vestiges, on veut dire seulement qu'il y a entre eux *une certaine ressemblance de composition*, mais déjà moindre qu'entre l'homme et la baleine.

Il est évident qu'il y aurait contradiction formelle dans les termes à appeler *une*, ou *identique*, une composition qui, de l'aveu même de ceux qui emploient ces mots, change d'un genre à l'autre.

Ce que je dis de la composition s'applique aussi au plan ; nous croirions faire injure à ces naturalistes, si nous prétendions que par ces mots *unité de plan* ils entendent autre chose que *ressemblance plus ou moins grande de plan*. Sans cela il suffirait d'ouvrir devant eux un oiseau et un poisson pour les réfuter à l'instant.

Or, ces termes extraordinaires une fois définis ainsi, une fois dépouillés de ce nuage mystérieux dont les enveloppe le vague de leurs acceptions, ou le sens détourné dans lequel on en use, l'on arrive à un résultat bien inattendu sans doute, car il est directement contraire à ce qui a été mis en avant.

C'est que loin de fournir des bases nouvelles à la zoologie, des bases inconnues à tous les hommes plus ou moins habiles qui l'ont cultivée jusqu'à présent, restreints dans des limites convenables, ils forment au contraire une des bases les plus essentielles sur lesquelles la zoologie repose depuis son origine, une des principales sur lesquelles Aristote, son créateur, l'a placée, base que tous les zoologistes dignes de ce nom ont cherché à élargir, et à l'affermissement de laquelle tous les efforts de l'anatomie sont consacrés.

Ainsi, chaque jour l'on peut découvrir dans un animal une partie que l'on n'y connaissait pas, et qui fait saisir quelque analogie de plus entre cet animal et ceux de genres ou de classes différens. Il peut en être de même de connexions, de rapports nouvellement aperçus ; les travaux auxquels on se livre à cet effet méritent tous nos éloges ; c'est par eux que la zoologie agrandira ses bases ; mais que l'on se garde de croire qu'ils l'en feront sortir.

Si j'avais à citer des exemples de ces travaux dignes de toute notre estime, c'est parmi ceux de notre savant confrère M. Geoffroy que je les choisirais ; lorsque, par exemple, il a reconnu qu'en comparant la tête d'un fœtus de mammifère à celle d'un reptile ou d'un ovipare en général on remarquait des rapports dans le nombre et l'arrangement des pièces qui ne s'apercevaient point dans les têtes adultes, lorsqu'il a prouvé que l'os appelé carré, dans les oiseaux,

est l'analogue de l'os de la cuisse dans les fœtus de mammifères, il a fait des découvertes très-réelles, très-importantes, auxquelles j'ai été le premier à rendre pleine justice, lors du rapport que j'ai eu occasion d'en faire à l'Académie. Ce sont des traits de plus qu'il a ajoutés à ces ressemblances de divers degrés qui existent entre la composition des différens animaux ; mais il n'a fait qu'ajouter aux bases anciennes et connues de la zoologie ; il ne les a nullement changées ; il n'a nullement prouvé ni l'unité, ni l'identité de cette composition, ni rien enfin qui puisse fournir un nouveau principe : entre quelque analogie de plus dans certains animaux et la généralisation de l'assertion que la composition de tous les animaux est une la distance est aussi grande, et c'est tout dire, qu'entre l'homme et la monade.

Ainsi, nous savons tous, et depuis bien long-tems, que les cétacés ont aux côtés de l'anus deux petits os qui sont ce que nous appelons des vestiges de leur bassin. Il y a donc là, et nous le disons depuis des siècles, une ressemblance, et une ressemblance légère de composition ; mais aucun raisonnement ne nous persuadera qu'il y ait unité de composition, lorsque ce vestige de bassin ne porte aucun des autres os de l'extrémité postérieure.

En un mot, si par unité de composition on entend identité, on dit une chose contraire au plus simple témoignage des sens ; si par là on entend *ressemblance*, *analogie*, on dit une chose vraie dans certaines limites, mais aussi vieille dans son principe que la zoologie elle-même, et à laquelle les découvertes les plus récentes n'ont fait qu'ajouter dans certains cas des traits plus ou moins importans, sans rien altérer dans sa nature.

Mais en réclamant pour nous, pour nos prédécesseurs, un principe qui n'a rien de nouveau nous nous gardons bien, et c'est en quoi nous différons essentiellement des naturalistes que nous combattons, nous nous gardons bien de le regarder comme principe unique : au contraire, ce n'est qu'un principe subordonné à un autre bien plus élevé et bien plus fécond, à celui des

conditions d'existence, de la convenance des parties, de leur coordination pour le rôle que l'animal doit jouer dans la nature ; voilà le vrai principe philosophique d'où découlent la possibilité de certaines ressemblances, l'impossibilité de certaines autres ; voilà le principe rationnel d'où celui des analogies de plan et de composition se déduit, et dans lequel en même tems il trouve ces limites que l'on veut méconnaître.

Mais cette observation me mènerait trop loin ; je la reprendrai dans un autre moment ; je reviens à mon sujet. Tout ce que je viens de dire sur le plan et la composition étant posé, et je le répète, cela est convenu et posé depuis Aristote, depuis deux mille deux cents ans, les naturalistes n'ont autre chose à faire, et ils ne font en effet pas autre chose que d'examiner jusqu'où s'étend cette ressemblance, dans quels cas et sur quels points elle s'arrête, et s'il y a des êtres où elle se réduise à si peu de chose que l'on puisse dire qu'elle y finit tout-à-fait. C'est l'objet d'une science spéciale, que l'on nomme l'anatomie comparée, mais qui est loin d'être une science moderne, car son auteur est aussi Aristote.

Dans la nouvelle édition de mes Leçons d'anatomie comparée que je prépare, excité par le désir de réduire à de justes bornes ce qui a été dit vaguement sur ce sujet, je considérerai beaucoup les animaux sous ce point de vue ; j'aurai soin d'y profiter de toutes les découvertes récentes qui établissent des analogies nouvelles, mais j'aurai un soin non moins grand de marquer les limites de ces analogies, et de prévenir contre les conclusions trop générales que l'on voudrait en tirer.

Je prendrai la liberté de soumettre de tems en tems quelques chapitres de ce travail à l'Académie ; mais aujourd'hui je lui demande la permission de lui offrir seulement quelques considérations sur les céphalopodes, sujet que je suis fort heureux d'avoir vu choisir par notre savant confrère, car il n'en est aucun où l'on puisse voir plus clairement ce que les principes en discussion ont de juste, et ce qu'ils ont de vague et d'exagéré.

Supposez, nous a-t-il dit, qu'un animal vertébré se replie à l'endroit du nombril en rapprochant les deux parties de son épine du dos, comme certains bateleurs, sa tête sera vers ses pieds, et son bassin derrière sa nuque; alors tous ses viscères seront placés mutuellement comme dans les céphalopodes; et, dans ceux-ci, ils le seront comme dans les vertébrés, ainsi ployés. Cette partie, qu'à cause de sa couleur brune vous appeliez le dos, répondra à la moitié antérieure du ventre; le fond du sac répondra à la région ombilicale; ce que vous appeliez le devant du sac sera la moitié postérieure ou inférieure du ventre; cette mâchoire plus saillante que vous preniez pour l'inférieure sera la supérieure; tout rentrera dans l'ordre: unité de plan, unité de composition, tout sera démontré.

Je dirai d'abord que je ne connais aucun naturaliste assez ignorant pour croire que le dos se détermine par sa couleur foncée, ou même par sa position, lors des mouvemens de l'animal; ils savent tous que le blaireau a le ventre noir et le dos blanc; qu'une infinité d'autres animaux, surtout parmi les insectes, sont dans le même cas; ils savent qu'une infinité de poissons nagent sur le côté ou le dos en bas, et le ventre en haut.

Mais ils ont, pour reconnaître le dos, un caractère plus certain : c'est la position du cerveau; dans tous les animaux qui en ont un il est en dessus, et l'œsophage et le canal intestinal sont en dessous; notre savant confrère lui-même l'avait fait remarquer dans un de ses anciens Mémoires; c'est là pour nous, comme pour lui, le vrai critérium, et non pas une puérile remarque sur les couleurs.

Partant de là, j'ai pris d'une part un animal vertébré; je l'ai ployé comme on le demandait, le bassin vers la nuque; j'ai enlevé tous les tégumens, d'un côté, pour bien montrer en situation ses parties intérieures; d'autre part, j'ai pris un poulpe; je l'ai placé à côté de l'animal vertébré, dans la position indiquée, et je me suis rendu compte de la situation respective de ses organes.

Les ébauches très-grossières que je mets sous les yeux de l'Académie pourront faire saisir les détails comparatifs où je vais entrer, aux personnes qui n'ont jamais observé ces animaux par elles-mêmes.

Dans ces esquisses, le système nerveux est coloré en jaune, l'artériel en rouge, le veineux en bleu, le canal intestinal en brun, le foie en vert, les organes génitaux en blanc; les organes respiratoires sont blancs, piquetés de rouge.

Il est vrai que, dans cette position, la mâchoire la plus saillante du poulpe répond à la mâchoire supérieure du mammifère; mais, pour en conclure que c'est la mâchoire supérieure du poulpe, il faudrait que le cerveau fût placé vers l'entonnoir, comme il l'est dans le mammifère vers la nuque. Or, c'est tout le contraire, le cerveau du poulpe est vers la face opposée à l'entonnoir.

Voilà déjà un terrible préjugé contre l'idée que l'entonnoir est un bassin replié contre la nuque.

Mais continuons.

Pour que ce côté sur lequel se replie l'entonnoir fût le côté de la nuque, il faudrait encore que l'œsophage passât entre le côté et le foie, comme on le voit dans le mammifère; mais c'est encore tout le contraire; il passe du côté opposé, du côté que nous appelons dorsal.

Pour qu'il y eût analogie dans la position du cœur et de l'organe respiratoire, il faudrait qu'il fût, comme on le voit dans le mammifère, au-dessus du diaphragme, du foie et de l'estomac; ce qui le porterait du côté que nous appelons dorsal, mais que l'hypothèse appelle ventral.

C'est tout le contraire : les branchies et le cœur sont plus loin de la tête que le foie et l'estomac, et au-dessus de cette partie que l'on a voulu appeler diaphragme, et où l'on a même cherché à voir des piliers analogues au psoas, piliers qui ne sont autres que les muscles de l'entonnoir, déjà décrits dans mon Mémoire sur les poulpes.

Pour qu'il y eût analogie dans la position des gros vaisseaux, il faudrait que la principale veine et la principale artère mar-

chassent ensemble le long du même côté où serait le cerveau.

Cela est vrai pour l'artère, dans le sens où nous prenons les viscères du poulpe ; mais c'est tout le contraire pour la veine ; elle marche précisément du côté opposé ; en cela elle se conformerait aux vues des nouveaux auteurs ; mais on ne peut regarder la veine comme un régulateur préférable au cerveau, à l'artère, à l'œsophage, au foie et aux branchies ; la situation opposée où elle se trouve est seulement une preuve plus palpable qu'il ne peut pas y avoir identité de plan.

Pour qu'il y eût analogie dans la position des organes de la génération, il faudrait qu'ils fussent dans la partie repliée sur la nuque, et adossés à la portion de ce repli qui reviendrait sur la partie dite dorsale par les auteurs.

C'est tout le contraire, ils sont dans le fond de la bourse, immédiatement enveloppés par le sac ; dans la partie qui, dans l'hypothèse, répondrait au ventre et même au nombril.

Pour qu'il y eût analogie dans l'issue des organes génitaux, il faudrait que leurs orifices fussent voisins de l'anus, soit en avant comme dans les mammifères, soit à ses côtés comme dans les poissons.

Point du tout, dans les femelles du moins, il en est tout autrement : les oviductus s'ouvrent fort loin de l'anus, et près des branchies.

Je ne parlerai pas des reins, ni de la vessie, qui n'existent pas dans les céphalopodes, ou que l'on ne croit du moins retrouver dans le tissu spongieux qui communique avec les veines que par une hypothèse sans preuves.

Voilà des démonstrations plus amples, plus abondantes qu'il ne faut, pour montrer que le problème de l'analogie de plan entre les céphalopodes et les vertébrés n'est pas encore résolu.

En voilà en même tems assez pour prouver :

1° Que le côté brun, qui est celui du cerveau, est le côté dorsal ;

2° Que la mandibule la plus saillante du bec, celle qui embrasse l'autre, répond à la mâchoire inférieure.

On en a une preuve de plus dans la position de la langue,

qui est sur cette mandibule, et dans celle du pharynx, qui est sous l'autre.

3° Qu'il serait plus facile d'établir quelque analogie de situation, en supposant l'animal ployé en sens inverse de celui de l'hypothèse ; car alors le cerveau, le foie, l'œsophage, les estomacs, la grande artère, resteraient dans la même position respective que dans les vertébrés ; mais les cœurs, la veine, les branchies, les organes de la génération seraient toujours autrement disposés, et le problème ne serait pas encore résolu.

Je vais plus loin : je dis qu'il est impossible qu'il le soit en entier.

Les cœurs et les branchies, ces organes si importans, toujours en rapport avec l'œsophage dans les vertébrés, en sont ici à une grande distance, et sans aucune connexion.

Il en résulte nécessairement une toute autre direction dans les vaisseaux.

En effet, la grande veine est d'un côté opposé à la grande artère.

Au lieu d'une veine unique entrant dans une oreillette unique, la veine ici se partage en deux, pour donner dans deux cœurs branchiaux, qui font l'office du cœur branchial unique des poissons.

Le cœur aortique qui manque aux poissons est ici prononcé comme dans les animaux à sang chaud, mais il est entièrement séparé et même assez éloigné des cœurs branchiaux.

L'aorte, qui, dans les vertébrés, naît toujours dans la poitrine, soit dessus l'œsophage, comme dans les poissons, soit en le contournant, comme dans les animaux à sang chaud, naît ici dans le fond du sac, au point le plus opposé à l'œsophage ; en sorte que ses rameaux les plus éloignés, qui, dans les vertébrés, sont ceux de l'extrémité postérieure, sont ici précisément ceux de la tête.

Or, comme le plan d'un animal dépend essentiellement de la distribution des vaisseaux qui portent à ses organes la nutrition et la vie, on peut *à priori* soutenir que l'identité de

plan des céphalopodes et des vertébrés ne se démontrera jamais que très-partiellement.

Un autre élément générateur du plan des animaux, plus essentiel peut-être encore que leurs vaisseaux, c'est leur système nerveux.

Or, comment veut-on qu'il y ait ici la moindre analogie?

Le cerveau est enfermé dans une cavité de l'anneau cartilagineux, qui sert de base aux tentacules; il fournit en avant les nerfs de la masse buccale, puis une expansion qui occupe le côté de l'anneau cartilagineux, et donne les nerfs des grands tentacules. De la base de cette expansion naît le filet qui se renfle pour former l'énorme ganglion de l'œil; une autre branche se renfle un peu plus loin en un ganglion, d'où les nerfs du sac partent en rayonnant; une troisième, jointe à sa correspondante, descend dans l'abdomen, et se distribue aux viscères; un petit filet va à l'oreille.

Il n'y a pas la moindre trace d'une moelle épinière, ni de ces nombreuses paires de nerfs qui en sortent si régulièrement dans les vertébrés : aussi n'y a-t-il ni épine du dos, ni aucune des paires de membres ou des paires de côtes qui s'y rattachent.

Ce qui a fait illusion aux jeunes auteurs du Mémoire, c'est la position de l'oreille du côté de l'anneau cartilagineux opposé au cerveau. Comme dans les vertébrés l'oreille est vers l'arrière de la tête, ils ont cru qu'elle marquait la nuque; mais l'oreille, dans les vertébrés, n'est pas seulement à l'arrière de la tête : elle est aussi sous cette arrière, sous le cerveau; dans le poulpe elle est placée de même, puisque cette partie de l'anneau est l'inférieure : seulement, les deux oreilles, au lieu de rester simplement aux côtés de l'œsophage, descendent plus bas, et l'embrassent en dessous; mais c'est toujours en dessous qu'elles sont.

Ce que je viens de dire du système nerveux me ramène à la composition des céphalopodes. Ils ont donc, comme nous l'avons dit, un cerveau enfermé dans une cavité à part, des

yeux, des oreilles, un bec formé de deux mandibules, une langue, des glandes salivaires, un œsophage, un gésier, un second estomac, un canal intestinal, un foie, des branchies, des cœurs, des artères, des veines, des nerfs, des organes des deux sexes, ovaires, testicules, oviductus, épididimes, verge, toutes choses qui leur sont communes avec certains vertébrés, mais tout cela autrement disposé, presque toujours autrement organisé.

En même tems ils manquent de tous les os du crâne, de tous ceux de la face, de vraies mâchoires, de dents, de tous les os de l'appareil hyoïdien et de l'appareil branchial, de toutes les vertèbres, de tous les os des extrémités, des côtes, du sternum, des muscles adhérens à toutes ces parties, de la moelle épinière, de tous les nerfs qui en sortent, du pancréas, des reins, de la vessie.

En même tems encore, ils ont beaucoup de parties dont il n'y a nulle trace dans les vertébrés; un appareil musculaire tout différent, et approprié à leur forme si extraordinaire; souvent une coquille d'une structure singulièrement remarquable, et dont aucun vertébré n'offre le moindre vestige; un organe excrémentitiel, qui produit cette liqueur noire, connue sous le nom d'encre de seiche ou de sépia; un appareil spongieux ou glanduleux, qui communique directement avec leurs veines par une foule d'orifices.

Ces tentacules mêmes, que l'on a voulu comparer aux barbillons des poissons, ne leur ressemblent ni par l'organisation, ni par les connexions.

Leur complication est prodigieuse; des nerfs renflés d'espace en espace en nombreux ganglions, fournissant d'innombrables filets, des vaisseaux très-prononcés divisés aussi en innombrables rameaux les parcourent et les animent. Des ventouses d'une structure admirable leur fournissent une armure d'un genre unique. Enfin, le principal barbillon des poissons n'est qu'un prolongement de leur os maxillaire, et les tentacules des céphalopodes ne sont pas même attachés

au bec qui, sans représenter absolument les mâchoires, en remplit cependant les fonctions.

Je le demande maintenant : comment avec ces nombreuses, ces énormes différences, en moins d'un côté, en plus de l'autre, pourrait-on dire qu'il y a entre les céphalopodes et les vertébrés *identité de composition*, *unité de composition*, sans détourner les mots de la langue de leur sens le plus manifeste ?

Je ramène tous ces faits à leur véritable expression, en disant que les céphalopodes ont plusieurs organes qui leur sont communs avec les vertébrés, et qui remplissent chez eux des fonctions semblables ; mais que ces organes sont autrement disposés entre eux, souvent construits d'une autre manière ; qu'ils y sont accompagnés de plusieurs autres organes que les vertébrés n'ont pas, tandis que ces derniers en ont aussi de leur côté plusieurs qui manquent aux céphalopodes.

J'avoue qu'en disant cela, je ne dis autre chose que ce qu'ont dit beaucoup d'autres avant moi ; mais, si je n'ai pas le mérite de la nouveauté, je me flatte du moins d'avoir celui de la vérité et de la justesse, et celui de ne point embrouiller l'esprit des commençans, par des expressions non définies qui semblent, dans le vague qui les enveloppe, présenter un sens profond, mais qui, analysées de près, ou sont entièrement contraires aux faits, ou ne signifient que ce que l'on a dit de tous les tems avec plus ou moins de détail dans l'application.

Dans mes communications suivantes, j'examinerai plusieurs autres principes, plusieurs autres lois annoncées par divers naturalistes ; mais, pour que ces lectures ne se bornent pas à des questions métaphysiques, j'aurai soin qu'elles se rattachent toujours, comme celle d'aujourd'hui, à quelques déterminations de faits dont la science puisse tirer un parti plus solide que de ces oiseuses généralités.

Nota. Le Mémoire qui précède, et que son illustre auteur a bien voulu nous communiquer, a paru devoir intéresser vivement nos lecteurs par

les hautes considérations philosophiques qui s'y trouvent exposées. Il a donné lieu à une discussion très-animée entre deux savans qui ont également des droits à l'estime publique et à la reconnaissance de tous les amis des sciences. Il ne saurait entrer dans le plan de notre Recueil de reproduire dans tous ses détails une discussion purement scientifique et technique; mais nous avons cru juste et convenable de placer immédiatement à la suite du Mémoire de M. Cuvier le précis de la réplique faite par M. Geoffroy-Saint-Hilaire (que nous nous honorons de compter parmi nos collaborateurs), afin que la vue générale qui préside à ses observations puisse être appréciée.

N. d. R.

Observations *sur le Mémoire précédent*, par M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

M. Geoffroy-Saint-Hilaire a répliqué à peu près en ces termes :

« J'avais cru épuisée la susceptibilité que M. le secrétaire perpétuel, baron Cuvier, avait montrée dans la dernière séance. Chacun ici, et moi plus particulièrement, nous avions cru M. Cuvier ramené par ma concession faite avec tout l'abandon d'une franche amitié. Malheureusement il n'en est rien. Le nuage élevé entre nous n'est donc point dissipé : c'est là pour moi un juste sujet d'affliction et de regrets. Mais, d'ailleurs, je ne puis me défendre d'une certaine satisfaction, quand je vois mon savant confrère aborder enfin de graves questions que chacun de nous a jusqu'à présent comprises différemment, et sur lesquelles il me paraît utile que nous nous expliquions.

» Je ne suis point préparé pour traiter, *ex abrupto*, toutes les questions qui viennent d'être soulevées, et je me contenterai aujourd'hui de présenter brièvement quelques remarques préliminaires :

» 1°. J'applaudis à la démarche de M. Cuvier, laquelle tend

à ramener les jours brillans de l'ancienne Académie des sciences, où tous les sujets élevés de nos connaissances étaient reproduits successivement et éclairés par une discussion approfondie.

» 2°. Sur le fond de l'argumentation, je n'abuserai pas long-tems aujourd'hui de la patience de l'Académie. J'y aperçois deux choses distinctes, deux questions; l'une, qui concerne deux jeunes savans qu'il m'avait paru utile d'encourager, et l'autre, qui me regarde personnellement.

» *Premièrement :* MM. Laurencet et Meyranx auraient-ils devancé de beaucoup l'heure propice pour ramener les mollusques aux faits généraux de la science? Par leur idée nouvelle et ingénieuse, comprennent-ils mieux, en effet, que leurs devanciers, doivent-ils faire mieux comprendre l'organisation de ces animaux? Ce soin les regarde, et je leur laisse toute cette responsabilité, c'est-à-dire, tous les devoirs, les dangers, mais aussi la gloire d'une réplique à produire. Quant à moi, je les ai loués seulement d'être entrés courageusement dans une nouvelle voie de recherches, d'avoir demandé à une comparaison approfondie des organismes de nouveaux rapports.

» C'était justice, et je m'applaudis de la leur avoir faite bonne et éclatante : car je crois toujours qu'il y a du mérite dans leur vue principale. Sans le moindre doute, il y a eu de ma part vive préoccupation d'esprit, mais non entraînement et légèreté. Les considérations dont je ne puis même à présent me dégager sont que de grands et importans organes existent aussi-bien chez les mollusques que chez les poissons, qu'on leur y donne le même nom, parce qu'ils y affectent des formes semblables et y remplissent des fonctions identiques. Que plusieurs renseignemens, non encore donnés par le progrès des études philosophiques, manquant toujours, ces points de ressemblance n'en sont pas moins des rapports avérés. Or, que conclure d'eux et avec eux? C'est, je ne me défends pas de le dire par pressentiment, de ne décider tout-à-fait *à priori*, c'est que ces organes semblables ne peuvent se rencontrer chez les

mollusques dans un contre-sens manifeste les uns à l'égard des autres, pour y donner le spectacle d'un autre système de composition animale, pour produire ce résultat, impossible suivant moi, d'une harmonie parfaite, quant aux fonctions, causée par un désordre dans l'association d'organes dont la structure elle-même ne s'écarte en rien des règles de formation. J'ai donc dit, dans mon Rapport, et je persévère dans cette opinion, que je vois plus de chances pour la probabilité qu'un jour les mollusques seront ramenés dans une mesure quelconque à l'unité de composition, qu'en faveur de la conclusion qu'on n'y réussira jamais.

« *Deuxièmement :* L'argumentation attaque directement le fond de ma doctrine, les questions de l'unité de composition organique. Ne serait-ce effectivement, comme cette attaque le donne à entendre, qu'une de ces fausses doctrines, produit fâcheux de propositions illusoires, de chimères prétendues philosophiques, telles que l'abus dans l'emploi des bonnes choses en fait si souvent éclore? Ceci me concerne uniquement, et j'en prendrai personnellement soin. On sait que c'est le rêve heureux ou malheureux de ma vie scientifique. Là ont abouti toutes mes recherches, les travaux de quarante années entrepris avec courage et poursuivis avec persévérance. Voilà ce qu'il serait regrettable d'avoir fait sans fruit. Mais je n'en suis pas encore réduit à ce point. Les paroles que je viens d'ouïr n'ont en rien ébranlé ma conviction. C'est tout ce que je puis me permettre de dire en ce moment. Je défendrai ce qui est propre à ma doctrine autrement que par cette allégation, et je le ferai par un Mémoire, que je me flatte d'apporter incessamment. »

Nota. La *Revue Encyclopédique,* qui s'était empressée de publier les idées de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, a satisfait à un sentiment de justice, en faisant aussi connaître les doctrines contraires de M. le *baron* Cuvier.

M. le docteur Pariset a présenté (voy. *Rev. Enc.*, t. III, pag. 52 juillet 1819), l'exposé des principes généraux et des doctrines de M. Geoffroy.

M. Flourens a inséré depuis, dans le même Recueil (t. V, page 219, février 1820), un article dont le dernier paragraphe contient cette

conclusion : « La marche philosophique imprimée désormais à cette science (*l'anatomie comparative*) en rendra facile une application directe et rigoureuse, et M. Geoffroy lui aura acquis tous les genres de perfection, car il l'aura généralisée et popularisée ».

Enfin, M. Frédéric Cuvier (t. XVI, p. 246, février 1825) a aussi insisté sur la nouveauté et l'utilité des idées de la *Philosophie anatomique*. Aujourd'hui, que se réalisent des évènemens qu'il prévit dès 1825, et dont il s'efforçait dès-lors d'adoucir l'amertume par des consolations et des considérations élevées, M. Frédéric Cuvier se trouve avoir vraiment fait entendre des paroles prophétiques.

Cette polémique entre M. le baron Cuvier et M. Geoffroy-Saint-Hilaire a été continuée, tous les lundis du mois de mars, devant l'Académie des sciences; mais celui-ci l'a terminée, le 5 avril, par une annonce sous forme de prospectus. « Continuer davantage notre lutte *passionnée*, a dit M. Geoffroy, ce serait amener plutôt le décri de la science que le triomphe de la vérité. Cependant on aurait dit à tort que quelques concessions, évitant la confusion de termes mal définis, résoudraient plusieurs questions. On se trompe en cela, continue M. Geoffroy dans son prospectus distribué à ses confrères; il y a au fond des choses un fait grand, essentiel, vraiment fondamental, donnant une âme à l'histoire naturelle, et appelant dès-lors les généralités de cette science à devenir la première des philosophies. »

M. Geoffroy-Saint Hilaire publiera, par livraisons, toutes les questions soulevées et controversées dans le sein de l'Académie. La première livraison est sous presse, et paraîtra prochainement chez MM. Pichon et Didier, quai des Augustins, n° 47.

DE L'EMPRISONNEMENT SOLITAIRE

AUX ÉTATS-UNIS (1).

(*Solitary confinement.*)

L'emprisonnement solitaire a soulevé entre les publicistes de l'Amérique et de l'Europe même une polémique vive et

(1) Cet article est extrait de la conclusion générale de l'ouvrage de M. *Charles* Lucas sur le *Système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*. Cette conclusion, annoncée dans le second volume qui vient de paraître, est sous presse pour être publiée dans quelques jours.

animée dans laquelle on nous semble avoir beaucoup exagéré de part et d'autre les bons comme les mauvais effets de ce système. Ce qui a fait aussi aux partisans de cet emprisonnement solitaire, comme à ses adversaires, franchir les bornes du vrai, c'est que les uns et les autres n'ont point admis une distinction essentielle entre l'emprisonnement solitaire considéré comme punition disciplinaire et comme châtiment juridique. Dès lors, le tort des uns a été d'étendre à l'usage disciplinaire de cet emprisonnement les dangers uniquement attachés à son emploi juridique, et celui des autres d'étendre à son emploi juridique l'efficacité exclusivement réservée à son usage disciplinaire. D'un côté, en effet, les défenseurs de l'emprisonnement solitaire, ainsi que nous le verrons, le présentent comme un châtiment qui, par son efficacité universelle, résout à lui seul le problème du système pénitentiaire et doit en être la base. D'un autre côté ses adversaires généralisent également leurs graves reproches et leurs violentes récriminations. William Roscoe, de Liverpool, un des criminalistes les plus éclairés de l'Angleterre, mais aussi l'un des adversaires les plus décidés de l'emprisonnement solitaire, s'exprime ainsi (1) : « Ce mode de châtiment, le plus inhumain que la cruauté d'un tyran ait jamais inventé, est une atteinte portée à la destination de notre nature, une violation directe des premiers principes du christianisme. » Et plus loin il dit, en parlant du condamné ainsi détenu : « Qu'il épuisera tous les genres d'infortune, et qu'il terminera ses jours dans une accumulation de souffrances que la nature humaine ne peut supporter. » M. Roscoe cite, à l'appui de son opinion, celle du général Lafayette qui déclare *qu'adopter ce système d'emprisonnement, c'est faire revivre et remettre en vigueur le code inhumain d'un siècle d'ignorance et de barbarie* (2). Le langage de la défense et de l'attaque offre de part et d'autre

(1) Roscoe, *sur la Discipline pénitentiaire*. Londres, 1827; pag. 24 et 26.

(2) *Lettre du général Lafayette*, citée dans la brochure de Roscoe, page 31.

un sens trop général et trop étendu qui présupposerait à l'emprisonnement solitaire au plus haut degré cette égalité d'influence qui est la vertu qui lui manque précisément le plus. Avant même d'interroger les faits que nous laisserons bientôt parler, il suffit, à ce qu'il nous semble, de jeter les yeux sur la nature humaine et les conditions sociales pour y apercevoir des différences de caractère et de position qui font nécessairement de la solitude un châtiment très-inégal. Et pour s'en tenir uniquement à ce point de vue sous lequel Roscoe et Lafayette ont envisagé l'emprisonnement solitaire, c'est-à-dire son influence sur l'esprit ou le moral des détenus, toutes ces nuances si tranchées de constitution, d'éducation, d'habitudes, de mœurs, qui modifient si différemment la sensibilité morale, ne laissent pas assurément tous les hommes également accessibles à la honte, au remords, et à toutes ces souffrances morales qui sont subordonnées à tant d'antécédens d'organisation humaine et de position sociale. Sans doute l'homme doué par la nature de cette sensibilité active qui s'est ensuite développée par toute la puissance de l'éducation, cet homme vivant seul dans sa cellule solitaire avec ses pensées, ses réflexions et ses remords, éprouverait des tortures morales auxquelles la douleur matérielle ne saurait être comparée. Mais est-ce parmi ces hommes d'une éducation recherchée que se recrute la population des prisons, et faut-il prendre là son point de départ pour juger de l'influence de l'emprisonnement solitaire sur la masse des condamnés? Cette masse est-elle douée d'une sensibilité bien exquise et d'une conscience bien active? « Cette population des prisons se compose, en général, observent avec justesse les rédacteurs du Code pénal de Pensylvanie, d'hommes dont le sens moral est émoussé par une longue habitude du vice, à qui il arrive rarement de se retracer les doux souvenirs des relations domestiques, et qui regardent une laborieuse industrie, sous toutes les formes, comme le plus dur des châtimens. » Délivré de toute occupation industrielle, le détenu, s'il est d'un esprit lourd et apathique comme il s'en rencontre tant dans ces classes ignorantes et misérables qui peuplent les

prisons, ne sera guère moralement affecté de cette oisiveté accompagnée de solitude. On ne peut concevoir, en effet, combien de circonstances et de choses les plus insignifiantes feront naître pour lui des occasions de distraction et d'amusement même. Ajoutez-y l'influence de l'habitude, cet agent tout puissant pour le mal comme pour le bien; et vous sentirez qu'un pareil esprit sera bientôt familiarisé avec la monotonie de la solitude.

Si le détenu, au contraire, est un de ces esprits actifs et entreprenans qui se rencontrent malheureusement dans la carrière du vice comme dans toutes les autres, son imagination, non préoccupée par quelque travail industriel, s'attachera à combiner quelques plans d'occupation future et de prochaine évasion. « Pendant tout le tems de mon emprisonnement dans le donjon solitaire d'Olmutz, nous dit le général Lafayette (1), toutes mes pensées se portaient sur un seul objet, et ma tête était remplie de plans tendant à révolutionner l'Europe. » Et il ajoute, en faisant allusion au système d'emprisonnement solitaire que l'on se proposait de mettre en pratique dans la nouvelle prison près de Philadelphie : « Je crois que le voleur fera de même, et il rentrera dans la société la tête remplie de plans qu'une occasion si favorable lui aura permis d'imaginer. »

Rien n'est donc plus faux que de généraliser l'influence de l'emprisonnement solitaire comme impression morale sur l'esprit des condamnés, et d'en faire ainsi un thème de déclamations pour ou contre ce système. On pourrait cependant admettre un cas exceptionnel peut-être. Il est, en effet, des impressions qui tiennent moins aux degrés divers de la civilisation qu'aux inspirations communes de la nature, et qui dès lors doivent agir sur tous les hommes avec un certain caractère de généralité. C'est ainsi que les directeurs du pénitentiaire de la Virginie déclarent, dans leur rapport à la législature de décembre 1825, « que depuis que la

(1) Lettre déjà citée.

faculté de faire grâce a été enlevée au pouvoir exécutif, il n'y a pas d'exemple qu'un convict, condamné à vie, ait survécu à l'attaque d'une maladie. Cette attaque a été fatale dans tous les cas. » C'est que l'espérance n'est point une conquête de la civilisation, mais un don de la divinité, une condition de notre existence, un besoin de notre nature, et qu'il n'est ainsi aucun homme, quel qu'il soit, qui puisse échapper aux tourmens du désespoir. Eh bien, nous croyons qu'il faut en dire autant de la souffrance des remords que certains crimes soulèvent dans l'âme humaine! Si les acquisitions et les habitudes de l'éducation mettent autant de distance parmi les hommes, et modifient d'une manière si différente leur sensibilité, du moins il est des notions primitives dans l'intelligence et le sentiment desquels tous les hommes se rapprochent et s'accordent dans quelque condition sociale qu'ils soient nés. Or, il est des crimes qui révoltent tellement ces notions et ces sentimens de convenance, qu'il n'est pas d'âme humaine, après le moment de l'effervescence de la passion, qui n'en soit profondément et cruellement troublée, et qui, dès lors, ne soit épouvantée de se trouver dans la solitude, en face de ses réflexions et de ses remords. C'est pour les grands crimes, en effet, que la solitude devient une peine morale terrible pour tous, et pire pour l'assassin que la mort même. Mais en dehors de cette sphère, dans tous les autres cas où l'âme humaine n'a pas été assez ébranlée pour absorber toute l'attention du coupable dans la pensée de son crime et en faire l'idée fixe de sa solitude, il ne faut croire à l'efficacité du *solitary confinement* que dans son emploi purement disciplinaire, ainsi que le prouve l'exposé de son histoire et de ses effets dans les pénitenciers des États-Unis.

Charles LUCAS.

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

STATISTIQUE.

RAPPORT SUR LES INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE DU ROYAUME (DES PAYS-BAS); 1827 (1).

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES ÉCOLES SUPÉRIEURES, MOYENNES ET PRIMAIRES; 1827 (2).

Nous avons inséré dans ce recueil (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVI, décembre 1827, p. 596) un article sur le *mouvement de la population dans le royaume des Pays-Bas*. Les documens statistiques que nous offrons ici peuvent être considérés comme y faisant suite : nous les avons extraits des deux *Rapports* que le ministre de l'intérieur présente annuellement aux États-généraux sur l'état de l'instruction et sur les institutions de bienfaisance, et nous y ajoutons quelques autres détails que nous avons eu l'occasion de recueillir à des sources très-authentiques (3).

Comme notre premier article fait connaître l'étendue et la population des provinces pour 1824, nous croyons d'autant plus inutile de répéter ces documens que l'on s'occupe d'un nouveau dénombrement de la population, et que les opéra-

(1) Bruxelles, 1829; Weissenbruch, imprimeur du roi. In-8°.

(2) Bruxelles, 1829; Weissenbruch. In-8°.

(3) *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, par A. QUETELET, pour faire suite aux *Recherches sur la population*, etc. Bruxelles, 1829; Tarlier. In-8°.

tions du cadastre ne sont pas encore entièrement achevées. Dès que ces deux opérations importantes seront terminées, nous nous empresserons d'en faire connaître les résultats. Nous nous bornerons à dire, pour le moment, que l'étendue du royaume est évaluée à 6,198,137 hectares, dont 4,653,636 cultivés, 1,283,763 incultes, 25,731 bâtis, et 235,007 formant des chemins et canaux.

D'après les *comptes rendus au roi,* les dépenses et les recettes ont présenté les valeurs suivantes, depuis l'organisation du royaume jusqu'en 1827.

Exercices.	*Dépenses* (1).	*Recettes.*
1816	116,774,402 fl.	140,023,658 fl.
1817	111,877,561	83,416,634
1818	94,825,409	83,075,521
1819	92,361,408	80,933,971
1820	85,030,664	80,472,734
1821	91,454,256	89,311,721
1822	91,423,606	85,272,108
1823	93,922,428	96,150,985
1824	101,878,147	81,309,677
1825	106,177,979	95,954,765
1826	112,116,749	104,542,413

Or, en calculant la valeur moyenne des recettes pour la période décennale qui a précédé l'année 1827, et, en la comparant à la population, on trouve qu'un individu payait une valeur moyenne qui s'élevait à 14 florins 48 cents, valeur qu'il faut augmenter de 42 cents, si l'on tient compte des revenus provinciaux.

Si nous passons maintenant à ce qui concerne l'instruction, nous observerons qu'elle comprend trois degrés différens. Les dépenses faites pour l'*instruction primaire* proviennent soit du trésor de l'État, soit des fonds provinciaux, soit des caisses communales; ces sommes ont été respectivement de 316,361,92 fl. ; de 96,707,25 fl., et de 1,006,501,07 fl.

(1) 10,000 florins des Pays-Bas font 21,164 fr. 02 c.

Le tableau suivant indique les sommes partielles qui ont été fournies par les différentes provinces ; nous y avons joint le nombre des élèves qui fréquentaient les écoles primaires et et les colléges, d'après les rapports des années antérieures.

PROVINCES.	FONDS provinciaux.	FONDS des caisses communales.	ÉLÈVES des écoles primaires.	ÉLÈVES dans les colléges.
Brabant septentrional.....	2,500 fl.	54,197 fl.	57,978	420
Brabant méridional.....	10,000	90,681	43,541	779
Limbourg.....	3,500	33,331	23,754	782
Gueldre.....	10,404	61,383	33,155	172
Liége.....	6,000	19,425	23,333	654
Flandre orientale.....	8,800	34,234	55,872	274
Flandre occidentale.....	5,000	50,669	57,122	256
Hainaut.....	4,000	60,762	60,437	1,263
Hollande septentrionale....	12,317	161,394	48,048	221
Hollande méridionale.....	10,045	114,816	50,173	225
Zélande.....	1,391	35,268	14,205	37
Namur.....	7,875	55,206	22,978	435
Anvers.....	2,000	56,761	31,401	570
Utrecht.....	11,800	36,197	13,666	119
Frise.....	200	55,826	26,933	121
Overyssel.....	875	26,291	25,872	113
Groningue.....	»	14,727	21,588	84
Drenthe.....	»	10,155	8,899	28
Luxembourg.....	»	55,178	34,904	505
TOTAUX.....	96,707	1,006,591	655,859	7,038

Quant aux élèves qui se trouvaient dans les six universités au 1er novembre 1827, et qui étaient inscrits sur les listes des différentes facultés ; en voici le tableau :

UNIVERSITÉS.	Théologie.	Droit.	Médecine.	Sciences.	Philosophie et Lettres.	TOTAUX
Leyde.....	158	191	62	10	167	588 (1)
Utrecht.....	169	95	21	45	168	498

(1) Dans le nombre des élèves en médecine sont compris 22 jeunes gens qui suivent en même tems les cours de cette faculté et les cours préparatoires.

Groningue.....	92	68	29	14	84	287
Louvain.....	»	158	70	83	373	678 (1)
Liége.....	»	185	89	78	154	506
Gand.....	»	207	165	11	21	404 (2)

En comparant à la population le nombre des enfans qui fréquentent les écoles primaires, on trouve que nous envoyons aux écoles 100 enfans par 947 habitans. Sur 3,938 communes, il en restait néanmoins encore 684 sans écoles, en 1826. Le nouveau rapport annonce des améliorations nombreuses à cet égard. Parmi les améliorations qu'a reçues l'enseignement, nous ne devons pas omettre de citer aussi la création d'un grand nombre de cours publics pour l'enseignement des sciences et particulièrement de la mécanique industrielle. Il s'est organisé également diverses institutions particulières pour l'industrie et le commerce. Depuis quelque tems le gouvernement avait réuni plusieurs commissions pour revoir les réglemens des universités et de l'enseignement en général, et pour lui indiquer les changemens et les améliorations dont ils étaient susceptibles. Ces commissions ont présenté leurs rapports, et un projet de loi sur l'instruction est soumis en ce moment à la discussion des États-généraux.

Les institutions de bienfaisance dans le royaume des Pays-Bas sont peut-être plus nombreuses que partout ailleurs; on peut les classer sous trois titres différens; savoir :

1° Les institutions qui accordent des secours; — 2° les institutions qui ont pour but de diminuer le nombre des pauvres; — 3° les institutions qui tendent à prévenir l'indigence.

Les institutions qui accordent des secours sont ou locales ou pour tout le royaume; voici les nombres relatifs aux premières :

---

(1) Dans ce nombre sont compris 269 élèves du collége philosophique.

(2) Dans le nombre des élèves en droit et en médecine sont compris ceux qui se préparaient pour ces études.

	INSTITUTIONS			
	Pour secours à domicile.	Pour distribution d'alimens.	De charité maternelle.	Hospices
Nombre des institutions..	5,640	47	6	724
Individus secourus.....	755,621	?	1,557	41,748
Frais d'administration...	716,631 fl.	2,231 fl.	14,686 fl.	951,518 fl.
Secours de toute espèce...	4,990,363	102,201	»	3,296,485
Revenus des propriétés...	3,017,670	886	1,578	2,931,024
Souscriptions et dons....	»	76,085	9,392	»
Collectes	1,295,096	1,946	419	461,797
Subsides des communes..	1,464,405	24,848	3,600	808,775
Subsides des provinces ou de l'État	5,275	»	»	82,652

Sur 1,000 habitans des Pays-Bas, on en compte 122 à 123 qui reçoivent des secours à domicile ; et près de la moitié se trouvent dans les villes. Les charges et frais d'administration reviennent par individu à fl. 0,95, les secours à 6,60.

Les sociétés qui distribuent des alimens et du chauffage pendant l'hiver comptent 8,976 souscripteurs et ont distribué 1,692,147 portions de soupe, 22,847 livres de pain, 459 mesures de pommes de terre, etc.

Les six institutions de charité maternelle sont établies à Verviers, Gand, Harlem, Rotterdam, Leyde et Groningue.

Sur les 41,748 individus secourus dans les hospices, 38,827 appartenaient aux villes. Cette population se composait de 7,449 malades, 15,002 vieillards et infirmes, et de 19,197 enfans. Les charges et frais d'administration reviennent par individu à 22,79 fl., les frais d'entretien et de nourriture à 78,96, en tout 101,75.

Il existe aussi cinq sociétés qui ont fourni des secours à 2,460 pauvres honteux pour la valeur de 10,310 fl.

Quant aux institutions pour tout le royaume, elles se composent principalement de l'hospice militaire de Leyde et de l'hospice de Messine ouvert aux filles des militaires devenus invalides ou morts au service de l'État. Ce dernier établisse-

ment renferme 140 individus et a dépensé 21,200 fl. Les premiers ont secouru 2,178 individus au moyen de 108,302 fl.

Le tableau suivant présente des renseignemens plus particuliers relativement aux hospices et aux individus secourus à domicile pendant l'année 1827.

	SECOURS A DOMICILE.		HOSPICES.	
PROVINCES.	Individus secourus.	Dépenses.	Population.	Dépenses.
Brabant septentrional.....	22,873	243,529 fl.	606	72,002 fl.
Brabant méridional.....	113,690	392,795	4,646	532,605
Limbourg.....	42,039	168,261	1,420	110,018
Gueldre.....	20,575	254,289	1,275	181,799
Liége.....	55,648	164,451	1,298	165,494
Flandre orientale.....	72,148	385,187	3,062	309,490
Flandre occidentale.....	84,600	397,566	2,208	248,165
Hainaut.....	104,220	339,373	3,646	284,818
Hollande septentrionale....	83,626	681,414	7,854	778,738
Hollande méridionale.....	44,509	1,009,801	4,304	555,307
Zélande.....	8,960	240,328	699	90,244
Namur.....	25,642	48,182	1,263	87,820
Anvers.....	22,777	256,815	4,138	291,283
Utrecht.....	14,966	246,457	976	146,354
Frise.....	19,467	497,971	1,519	135,954
Overyssel.....	7,065	112,013	789	88,921
Groningue.....	8,345	214,738	1,592	139,763
Drenthe.....	2,040	36,157	161	8,681
Luxembourg.....	2,431	17,568	292	20,543
TOTAUX.....	755,621	5,706,895	41,748	4,248,003

Les institutions de bienfaisance de seconde espèce, c'est-à-dire, celles *qui ont pour but de diminuer le nombre des pauvres*, peuvent être classées de la manière suivante :

NATURE DES INSTITUTIONS.	Nombre.	Indiv. secourus.	Dépenses.
Écoles ordinaires spéciales pour les pauvres.	262	56,950	257,883 fl.
—— *où l'on admet les pauvres.*	3,782	88,987	133,171
—— *gratuites*.....	251	26,535	?
Écoles de travail.....	50	2,514	25,287

Ateliers de charité	32	6,860	328,548
Dépôts de mendicité.	7	2,943	234,698
Colonies de bienfaisance.	11	8,140	1,516,413
Établissemens pour les sourds-muets. . .	4	249	42,095
—— *pour les aveugles*	1	40	12,103

Sur 56.950 enfans qui se trouvent dans les écoles spéciales pour les pauvres, 51,936 appartiennent aux villes. Les écoles où les enfans des pauvres sont instruits gratuitement, en communauté avec d'autres enfans, se trouvent, pour la plupart, dans les communes rurales. Les écoles gratuites se divisent en écoles hebdomadaires, dominicales et gardiennes. Les enfans sont admis dans ces dernières au-dessous de l'âge de six ans.

Dans les écoles de travail, on n'admet que des filles. Ces établissemens se trouvent dans le Brabant septentrional, la Gueldre, les deux Flandres, la Zélande et Anvers.

Les ateliers de charité ne se trouvent pas non plus dans toutes les provinces; ils sont administrés par des commissions ou des directeurs.

Sur les onze colonies des sociétés de bienfaisance, cinq dites libres, contiennent 541 habitans. Les six autres sont composées de sept établissemens pour des orphelins, des enfans trouvés ou abandonnés et des mendians, de 63 bâtimens auxiliaires et de 45 grandes fermes avec leurs dépendances. La population se compose de 3,485 individus vivant en famille, 2,076 orphelins ou enfans trouvés et abandonnés, et de 2,379 mendians.

Les établissemens pour les sourds-muets se trouvent à Gand, Liége et Groningue; l'établissement pour les aveugles est à Amsterdam.

Il faut rapporter encore aux institutions précédentes la *Société pour l'amélioration morale des détenus*, qui compte 5,072 membres et dont les soins s'étendent à plus de 600 détenus. Ils ont donné lieu à une dépense de 5,813 fl. Ses revenus s'élèvent à plus de 17,000 fl.

Enfin les institutions de bienfaisance de troisième espèce, *qui tendent à prévenir l'indigence,* sont les suivantes :

INSTITUTIONS.	Nombre	Indiv. secourus.	Dépenses.
Monts-de-piété communaux.	108	128,570	7,417,554 fl.
—— *affermés.*	74	5,656	?
Caisses de secours mutuels.	443	69,025	287,914
— *de pensions de veuves*	26	13,000	225,000
— *d'épargnes*	53	15,882	1,047,890

Les Monts-de-Piété dirigés pour le compte des communes ou des institutions de bienfaisance ont reçu 2,215,755 gages en 1827; 2,011,772 gages ont été retirés, et 120,609 ont été vendus. Les mêmes nombres ont été respectivement, pour les Monts-de-Piété affermés, 877,395, 668,502, et 41,280.

Les caisses de secours mutuels, pour les cas de maladies et pour couvrir les frais d'enterrement, comptent communément 15,724 individus qui reçoivent des secours pour une valeur moyenne de 18,31 fl. par individu, et la dépense pour les participans est de 4,17 fl.

Les caisses des pensions pour les veuves et les orphelins sont plus particulièrement établies dans les provinces septentrionales; malheureusement les documens qu'on possède ne sont pas satisfaisans.

Les capitaux des caisses d'épargne montent à 2,312,167 fl., ce qui donne 166,56 fl. par individu.

Au total, d'après les conclusions du rapport, les institutions de bienfaisance sont au nombre de 11,440, non compris la société pour l'amélioration des détenus, et les caisses des pensions pour les veuves et les orphelins. Le nombre des individus qui participent aux bienfaits de ces institutions est de 1,214,055, et l'ensemble des dépenses s'élève à 12,821,359 fl.

Or, si l'on considère que la population, en 1827, était de 6,166,854 âmes, il résulterait de ce qui précède que, dans le royaume des Pays-Bas, un habitant sur cinq reçoit des secours. La grandeur de ce rapport tient sans doute à ce qu'il est beaucoup d'individus qui reçoivent des secours de diffé-

rentes natures, et qui figurent ainsi plusieurs fois dans le total.

Nous terminerons cet aperçu statistique par quelques renseignemens sur le nombre des crimes et des délits qui ont eu lieu dans les Pays-Bas pendant l'année 1826. Ils peuvent inspirer d'autant plus d'intérêt qu'ils ont été recueillis et classés de la même manière que les documens pour la France, auxquels on pourra les comparer plus facilement.

Crimes contre les personnes.

NATURE DES CRIMES.	*Accusations.*	*Accusés.*	*Acquittés*
Crimes et délits politiques.	»	»	»
Rébellion.	23	68	26
Contravention aux lois sanitaires	»	»	»
Évasion des détenus.	3	3	»
Faux témoignage et subornation.	12	17	2
Assassinat	10	13	3
Empoisonnement	»	»	»
Parricide.	»	»	»
Meurtre.	17	24	7
Coups et blessures.	76	123	26
Coups envers ascendans.	22	21	4
Arrestations arbitraires.	»	»	»
Menaces sous conditions.	5	5	2
Mendicité avec violence	1	1	»
Bigamie	2	2	»
Avortement.	»	»	»
Infanticide	2	2	»
Crimes contre enfans, enlèvement et détournement de mineurs.	»	»	»
Viol et attentat à la pudeur	13	16	2
Viol sur des enfans au-dessous de 15 ans.	8	9	1
TOTAUX.	194	304	73

Crimes contre les propriétés.

NATURE DES CRIMES.	*Accusations.*	*Accusés.*	*Acquittés.*
Concussion et corruption	4	9	4
Soustraction de deniers publics.	10	10	»
Incendie d'édifices.	8	11	4

Incendie d'autres objets	»	»	»
Destruction, dégradation de propriétés	3	8	6
Fausse-monnaie	7	11	2
Contrefaçon de sceaux, marteaux, etc.	2	2	1
Faux par supposition de personnes	4	5	1
Faux en écriture de commerce	8	12	»
Autres faux	37	40	12
Banqueroute frauduleuse	14	14	2
Vols dans les églises	4	5	1
Vols sur les chemins publics	8	9	2
Vols domestiques	185	198	24
Autres vols	528	744	91
Extorsion de lettres de change, obligations, etc.	»	»	»
Soustraction et suppression de titres et actes	2	2	»
Bris de scellés	»	»	»
Importation de marchandises prohibées	2	5	»
TOTAUX	826	1,085	150

Quant aux tribunaux correctionnels, le nombre des accusations a été de 22,489 pendant l'année 1826, et le nombre des accusés 30,894, sur lesquels 6,666 ont été acquittés. On a compté aussi 13,468 accusés en simple police et 2,858 acquittés.

Des nombres que nous venons de citer et des autres documens que nous avons recueillis dans nos *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, on déduit ces conséquences :

1°. En 1826, on comptait, dans les Pays-Bas, un accusé aux cours d'assises sur 4,383 habitans ; et en France, 1 accusé sur 4,151 habitans ; on comptait aussi devant les tribunaux correctionnels 1 prévenu sur 200 habitans dans le premier royaume, et 1 sur 198 dans le second.

2°. Devant les cours d'assises, sur 100 accusés, 16 seulement ont été acquittés chez nous, et 35 en France comme en Angleterre. Ainsi, la répression est la même dans ces deux derniers royaumes, si différens par les lois et par les mœurs ; mais le jury y existe, tandis qu'il a été aboli chez nous.

3°. Devant les tribunaux correctionnels, la répression a été en France comme chez nous : sur 100 prévenus, 16 ont été acquittés : il en est de même pour les tribunaux de simple police, sur 100 prévenus, 14 seulement ont été acquittés. Ainsi, sur 100 accusés devant les tribunaux criminels, correctionnels ou de simple police, 14 à 16 ont été acquittés quand ils ont eu affaire à des juges, et 35 quand ils ont eu affaire à un jury.

4°. Le jury et les juges s'accordent sur ce point qu'ils ont acquitté comparativement plus d'accusés de crimes contre les personnes que d'accusés de crimes contre les propriétés, comme pour tempérer la sévérité des lois, qui, souvent, restent sans effet par un excès de rigueur.

A. Quetelet.

ART MILITAIRE

Campagne des Français en Allemagne; année 1800 (Moreau, général en chef); par le colonel de cavalerie marquis de Carrion-Nisas, chargé des travaux historiques spéciaux du dépôt général de la guerre (1).

OBSERVATION GÉNÉRALE.

On a publié, dans le *Moniteur* du 14 février dernier, un Rapport fait à l'*Académie des sciences* par le lieutenant-général, premier inspecteur-général du génie, vicomte Rogniat, relatif à l'ouvrage du colonel Carrion-Nisas intitulé : *Essai sur l'Histoire générale de l'Art militaire*. Ce rapport très-étendu, très-lumineux, et qui paraît ne rien omettre, tant sur les faits principaux de cette histoire même que sur les vues et les in-

(1) Paris, 1829; Ch. Piquet, ingénieur-géographe ordinaire du Roi, etc., quai de Conti, n° 17. In-4° de 433 pages, accompagné de 8 planches. (Extrait du tome v du *Mémorial du dépôt de la guerre*, récemment mis en vente.)

tentions de celui qui l'a écrite, annonce, à la fin, comme corollaire de ce grand travail, un autre ouvrage du même auteur, intitulé : *Campagne des Français en Allemagne, en* 1800, que l'Académie des sciences avait renvoyé au même rapporteur, mais qui, étant moins dogmatique et scientifique, n'appelait pas au même degré, ou, du moins, avec les mêmes titres, l'attention de l'Académie.

Cette relation de la campagne des Français en Allemagne, dans l'année 1800, est l'ouvrage dont nous allons présenter l'analyse à nos lecteurs.

L'honorable rapporteur de l'Académie des sciences indique ce dernier travail comme une application des principes contenus et développés dans le premier. Il pense que M. Carrion-Nisas a voulu offrir une campagne-modèle, et celui-ci ne se défend point de cette intention; il l'énonce même franchement, au début de son ouvrage.

Deux écoles se sont formées au milieu ou, si l'on veut, en dépit de l'expérience de trente ans de guerre. Une de ces deux écoles, et c'est celle à la tête de laquelle on peut placer les Romains dans l'antiquité, dans les tems modernes Fréderic II, et, à une époque plus récente, Moreau : cette école, disons-nous, s'aide prudemment de toutes les expériences, marche avec méthode, craint les *pointes*, selon l'expression de Frédéric, prévoit la défaite et la mauvaise fortune, dont Rome ne s'est jamais laissé accabler; elle lui prépare des compensations et des remèdes; elle organise surtout la défensive, et fait peu de cas des conquêtes qu'on ne peut pas aisément conserver.

L'autre école semble envahir pour envahir, conquérir pour conquérir; elle organise l'agression sur les plus vastes plans, n'ose pas envisager ou dédaigne de prévoir la défaite, ne prépare rien pour la réparer, et y succombe sans espoir et sans retour, pour peu que la mauvaise fortune soit opiniâtre.

Alexandre, mort sans avoir eu le tems d'être malheureux, est le brillant et dangereux modèle que cette école s'est proposé dans tous les tems, dont les Tamerlan, les Gengiskan

ont été les sanglantes parodies, et Bonaparte, au milieu de la civilisation moderne, un imitateur plein de génie, mais également funeste à sa patrie, à l'art et à lui-même.

Le colonel Carrion-Nisas, fortement frappé de la différence entre les deux systèmes, et non moins prévenu en faveur de l'*école défensive*, a évidemment écrit, depuis la paix, dans le but constant d'éloigner ses concitoyens et les générations futures de l'*école conquérante*, et de les ramener à l'école romaine, à celle de Turenne et de Frédéric. Son premier ouvrage, intitulé : *de l'Organisation de la Force armée*, était, en quelque sorte, ce que sont, au barreau, ces rapides conclusions dont l'énoncé précède la plaidoirie et les détails de la discussion : c'était le projet d'une institution militaire, défensive et *administrative*. L'auteur, dès lors, déplorait et relevait les inconvéniens de l'école conquérante, qui, trop souvent, surtout dans ces derniers tems, laissa en arrière toute tradition, toute pratique d'*administration*.

Dans son second ouvrage, l'auteur appelle à lui l'expérience et les faits, depuis l'origine de l'art, c'est-à-dire depuis l'origine des sociétés jusqu'à nos jours, pour montrer combien le système conquérant a toujours amené de catastrophes aux conquérans anciens, et aux conquérans modernes, et à nos rois, imprudens envahisseurs de l'Italie et de l'Espagne; combien le système de la défensive, comme base, et de la conquête successive et assurée, a produit d'heureux résultats, et à Rome dans les tems anciens, et à la France dans les tems modernes, depuis que nos rois eurent renoncé à leurs prétentions au-delà des Alpes, et qu'ils s'appliquèrent à s'avancer pas à pas jusqu'à nos frontières, telles que la nature nous les a données, que César les a aperçues avec génie, fixées avec précision, et que nous avons si malheureusement outrepassées.

Cette intention du grand travail de M. Carrion-Nisas n'a pas échappé aux lecteurs judicieux, capables de s'occuper, en connaissance de cause et avec quelques vues, de la matière qui y est traitée. Toutefois, et toujours pénétré de la même

conviction de la vérité et de l'utilité de ses aperçus, cet écrivain, à qui son emploi d'historiographe du dépôt de la guerre donnait beaucoup de facilité pour cette nouvelle composition, a voulu présenter une démonstration, une preuve plus positive, plus précise de la vérité de son système, en l'appliquant à une narration complète, détaillée et raisonnée de notre campagne d'Allemagne en 1800.

Il a, d'abord, rassemblé et rectifié les faits, indiqué les comparaisons qui se sont naturellement présentées, et déduit ensuite toutes les conséquences qui pouvaient être favorables à ses maximes, sans omettre les observations de ses adversaires, et sans négliger d'y répondre et de mettre le lecteur dans le cas de décider en connaissance de cause.

C'est ce dernier, curieux et important travail qui a été inséré dans le dernier *Mémorial* du dépôt de la guerre, et dont un homme du métier va entretenir nos lecteurs.

Le 5e volume du *Mémorial du dépôt de la guerre* est en grande partie rempli par la campagne qui fait l'objet de cette analyse.

Cet écrit a déja fixé l'attention des militaires, des hommes d'État et des savans. Plusieurs ouvrages périodiques, français et étrangers, en ont rendu compte. L'attention même dont il est l'objet, nous dispense d'en parler aussi longuement que nous le ferions, si cette attention avait besoin d'être provoquée.

Résumer les matériaux épars de cette brillante campagne, dont on a si diversement parlé, et en former l'ensemble d'un travail raisonné, n'était une tâche ni courte, ni facile : elle a même, pendant quelque tems, failli être impossible.

On assure (et l'on en pourrait inférer quelque chose de certains passages de l'introduction) qu'une partie des papiers de cette campagne a long-tems manqué à la collection qu'on a dû faire, avant d'en entreprendre l'histoire. Ces papiers, dit-on, se trouvaient au greffe du tribunal où Moreau fut traduit, en 1805, parmi tous les autres papiers qui avaient été saisis chez lui et portés, à tout hasard, comme pouvant servir à la

procédure qui avait l'air de s'instruire et d'être destinée à se prolonger pendant long-tems.

Cette circonstance expliquerait comment les pièces justificatives appartenant à cette partie de la campagne de 1800 qui eut lieu en Allemagne offrent un caractère incontestable de sincérité et d'intégrité; on n'y trouve aucune des mutilations, des transpositions, des altérations de tout genre qu'ont éprouvées tant d'autres relations et tant d'autres documens historiques, et particulièrement comme on a pu le voir dans le volume précédent du *Mémorial* (pages 269 et suivantes) les papiers relatifs à la partie de cette campagne de 1800 qui a eu l'Italie pour théâtre. Ainsi, il faudrait nous féliciter d'une circonstance qui a pu retarder le travail du narrateur, lui dérober long-tems des matériaux nécessaires, mais qui en double aujourd'hui l'intérêt. L'opinion pourra enfin être fixée sur les évènemens de cette mémorable campagne.

On a contesté à Moreau le mérite de plusieurs de ses combinaisons stratégiques dans les hautes opérations de l'armée du Rhin; on a regardé sa méthode *lente*, dit-on, et trop *méthodique*, comme contraire aux nouvelles maximes introduites dans la grande guerre.

M. de Nisas ne se borne pas à rendre justice au général Moreau sous les rapports militaires. Après avoir décrit, avec une concision remarquable, les évènemens de cette savante campagne, il n'hésite pas à l'offrir comme un modèle qu'il sera désormais plus convenable d'imiter que les campagnes faites dans le système contraire.

La relation de la campagne de l'armée du Rhin, en 1800, se divise en deux parties : *campagne d'été* et *campagne d'hiver*. Chaque partie est subdivisée en cinq chapitres. Des pièces justificatives, d'une très-grande importance pour l'histoire, terminent chaque partie.

L'Introduction rend compte des motifs qui ont porté l'écrivain à choisir pour texte cette campagne plutôt qu'aucune autre de la révolution, et fait connaître les ressources et les secours de tout genre qu'il a eus à sa disposition.

Première partie. *Campagne d'été.* — Après un exposé rapide du caractère particulier de l'époque et des évènemens qui vont suivre, l'auteur énumère les faits de la campagne d'été, depuis le passage du Rhin par l'armée française (28 avril) jusqu'à l'armistice de Parsdorff, du 15 juillet. Il indique la position et les forces respectives des deux armées au moment des hostilités.

La première période offre une suite de combats presque journaliers, tous fortement soutenus par l'ennemi, mais favorables à nos armées, qui poussent les Autrichiens, du Rhin sur le Danube, du lac de Constance au camp retranché d'Ulm.

A cette époque (10 mai), l'armée du Rhin est affaiblie par un détachement de 20,000 hommes qui avait reçu l'ordre du gouvernement de passer en Italie. Cette circonstance oblige le général en chef à ralentir ses opérations, à les modifier et à les continuer sur un nouveau plan.

Pendant cette seconde période de la campagne d'été, Moreau cherche à tromper son adversaire par des manœuvres, à l'affaiblir par des combats partiels et des affaires de postes, toujours si favorables aux soldats français, à le détacher enfin de sa base d'Ulm, et du camp formidable où il se retranche.

« Ici, dit M. de Nisas, change de nouveau la scène, et se termine la deuxième partie de la campagne d'été. La troisième période va s'ouvrir, et portera, comme chacune des deux autres, sa nuance particulière. Une lutte, d'environ cinq semaines de combats consécutifs, va recommencer; mais, au lieu de la variété d'attaques destinées à tromper l'ennemi, à fatiguer sa résistance et à l'ébranler; enfin, sur la base défensive qu'il a choisie, l'offensive va prendre une tendance prononcée, recevoir et imprimer une impulsion plus ouvertement franche et déterminée. »

La troisième période commence, en effet, par un mouvement offensif et général sur toute la ligne d'opération de l'armée française. Les journées des 18 et 19 juin sont signalées par les victoires réparatrices remportées à Hochstedt. Elles

assurent, avec l'occupation de plusieurs points importans, la communication de l'armée du Rhin avec celle d'Italie, victorieuse à Marengo.

L'armistice de Parsdorff, du 15 juillet, permet aux troupes de prendre un repos chèrement acheté.

Le second chapitre revient sur les évènemens racontés dans le précédent ; la discussion succède à la narration : il est consacré à l'examen du plan suivi par Moreau pour l'ouverture de la campagne d'été, et de celui que le gouvernement voulait faire adopter à ce général. L'auteur fait connaître, par une lettre que lui adresse le général Dessolles (pièces justificatives, n° 4), les projets qu'avait conçus le premier consul, en opposition au plan adopté par le général en chef de l'armée du Rhin, et le motif du premier dissentiment survenu entre Moreau et Bonaparte. Ce chapitre est traité d'une manière lumineuse, sous le triple rapport de la science, de l'intérêt historique et de la vérité.

Une discussion particulière et approfondie de la première période de la campagne d'été, depuis le passage du Rhin jusqu'au départ du détachement qui se mit en marche, le 10 mai, pour se rendre en Italie, fait l'objet du troisième chapitre, aussi intéressant par les renseignemens qu'il contient que par les pièces justificatives dont il s'appuie.

Dans le chapitre quatre, l'auteur porte ses réflexions sur la seconde période de la campagne d'été, depuis le 10 mai, époque du départ du détachement, jusqu'au 10 juin, où commence le grand mouvement de Moreau, pour détacher Kray de sa position d'Ulm. Il est particulièrement remarquable par la discussion rapide des opérations des deux armées opposées, et par l'analyse des fautes commises par le général autrichien, fautes dont sait habilement profiter le général français.

Le chapitre cinq contient les observations de l'auteur sur la troisième et dernière période de la campagne d'été, comprenant la retraite de Kray et la vive poursuite de Moreau, depuis le 10 juin jusqu'au 15 juillet, date de l'armistice de

Parsdorff. Il se termine par des réflexions sur cet armistice et sa prolongation jusqu'au 20 septembre.

On remarque, pages 79 et 80, les paragraphes suivans :

« Sans doute, il s'en fallait de beaucoup que les deux armées fussent dans un état égal de fatigue et d'épuisement; mais l'armée française, bien que soutenue par ses succès journaliers, commençait à sentir la fatigue de ses marches continuelles, et l'épuisement du pays qu'elle laissait derrière elle. C'était aussi pour elle une circonstance importante, et dont elle pouvait être affectée d'une manière fâcheuse au premier et au moindre échec, que l'idée de continuer la guerre, seule, exposée à avoir sur les bras, d'un moment à l'autre, tout ce que l'armistice d'Italie pourrait laisser de forces, momentanément disponibles, au cabinet de Vienne, pour renforcer son armée d'Allemagne.

» Toutefois, s'il avait été raisonnable de prévoir la rupture de l'armistice d'Allemagne, quand il eut lieu concurremment avec celui d'Italie, le premier pouvait sembler plus favorable à Kray qu'à Moreau; mais la reprise d'armes était si invraisemblable, et, malgré les subsides d'Angleterre, la paix définitive était si nécessaire à l'Autriche que son plénipotentiaire à Paris n'hésita pas à la signer; qu'après avoir désavoué sa signature l'empereur François, ayant vu par lui-même l'état de son armée, acheta, par les plus importantes concessions, la prolongation de l'armistice; que ce ne fut enfin qu'après son retour à Vienne, et par l'effet des plus puissantes influences, que l'armistice fut remplacé par d'imprudentes hostilités de la part de l'Autriche, au lieu de l'être par la paix qu'on attendait. »

Seconde partie. *Campagne d'hiver.* — Ici commence l'exposé sommaire des faits, depuis la reprise des hostilités, à la fin de novembre 1800, jusqu'à l'armistice de Steyer, signé le 23 décembre suivant.

Moreau a changé d'adversaire. Kray, général habile, mais peu favorisé par le conseil aulique, est remplacé par un jeune archiduc (l'archiduc Jean), entouré d'un état-major en qui Vienne a la plus grande confiance.

Un champ plus vaste, des combinaisons d'une plus grande portée vont signaler cette campagne d'hiver.

L'espace de tems désigné par l'auteur comme la première période de la campagne d'hiver est employé, du côté des Autrichiens, à un grand mouvement excentrique; de notre côté, au contraire, à une reconnaissance générale, suivie d'un mouvement de concentration : cette période est courte, la seconde ne l'est guère moins ; mais son importance est immense, puisqu'elle contient l'immortelle journée de Hohenlinden.

Avec la troisième, commence la marche rétrograde de l'ennemi, naguère si présomptueux, et qui ne s'arrêtera plus qu'aux portes de Vienne. Cette capitale est sauvée par l'armistice de Steyer, du 23 décembre, qui termine la campagne et la guerre.

Avant d'entrer dans les détails de ces trois périodes, c'est ici le lieu de placer une remarque qui justifie pleinement cette autre observation, souvent ramenée par l'auteur, que la renommée de l'armée du Rhin, en 1800, a été long-tems étouffée à plaisir.

Effectivement, quand on lit les Mémoires historiques sur le consulat et l'empire, qui, dans ces derniers tems, ont obtenu et mérité le plus de vogue, ceux de M. Fauvelet-Bourienne, on y voit, tome IV, page 248, avec quelle joie et quel sentiment de l'importance de l'affaire de Hohenlinden Bonaparte, alors premier consul, en reçut la nouvelle. Jusque-là, nulle remarque à faire ; mais croirait-on que l'éditeur qui annote le texte de M. Bourienne fait dire à Moreau, la veille de la bataille, qu'il battra le lendemain *M. de Kray?* M. de Kray, comme nous venons de le rappeler, n'était plus depuis six mois vis-à-vis de Moreau ; c'était l'archiduc Jean qui commandait l'armée. D'où peut venir une pareille faute qui ne serait pas concevable sans doute dans M. Bourienne, mais qui ne l'est guère plus dans son annotateur, si ce n'est de la cause signalée par M. Carrion-Nisas ? Est-il un homme de lettres, même des plus frivoles, qui, dans le récit, par exemple, des campagnes de Bonaparte en Italie, confondît les époques où

Bonaparte avait en tête Beaulieu ou Provera, Wurmser ou Alvinzy? Ces évènemens, ces noms sont trop connus; on a trop consacré les moindres circonstances qui s'y rapportent, pour qu'il soit possible de les confondre. Mais voici un homme de lettres qui écrit que M. de Kray, démis du commandement de l'armée autrichienne, le 15 juillet, en est encore le général le 3 novembre suivant. C'est comme si l'on mettait, en tête de Bonaparte, Wurmser à Millesimo; Beaulieu à Mantoue. Le fait singulier que nous relevons ne pouvait passer inaperçu : il constate combien était utile la publication de l'ouvrage que nous analysons, et combien les faits étaient oubliés.

Le chapitre second est intitulé : *Réflexions sur la première période de la campagne d'hiver, contenant le court espace depuis la reprise des hostilités jusqu'à la journée d'Ampfing.*

Ces réflexions tendent à faire connaître le principe de toutes les fautes qui ont été commises par les Autrichiens, et l'influence qu'elles ont exercée sur les opérations ultérieures. L'auteur y combat les doctrines modernes de la guerre d'invasion. Son but a été d'établir un point de comparaison entre cette guerre, et la guerre méthodique et classique dont l'expérience a souvent contesté les avantages.

Nous avons déjà, dans la 48e livraison du *Journal des Sciences militaires,* rapproché des opinions de M. de Nisas l'opinion si imposante de M. le maréchal Gouvion Saint-Cyr. Le rapprochement que nous allons faire ici, sur la question des deux guerres n'aura peut-être pas moins d'intérêt. Voici d'abord une partie de ce que dit dans le chapitre deux de la seconde période l'auteur de la campagne de 1800 (1).

« . . . . . .

. . . . . Ceux qui se reposent trop exclusivement sur certaines démonstrations mathématiques ne négligent-ils pas une foule d'observations, de circonstances morales et matérielles,

(1) Page 285.

dont se composent, en très-grande partie, l'expérience de toutes les professions, l'art de conduire les choses humaines et la société elle-même? Ces hommes, trop préoccupés de l'importance de quelques notions positives, de quelques données de tems et d'espace, feraient la guerre en Espagne, comme en Italie; en Italie, comme en Allemagne. Ils la feraient contre un État despotique, comme ils la feraient contre une république; chez un peuple divisé en factions, comme chez une nation unanime; chez des sauvages, comme chez des hommes civilisés; à un ennemi habile, comme à un inepte adversaire; au nord, comme au midi; l'hiver, comme l'été; dans les montagnes, comme dans les plaines; dans un désert, comme dans une région cultivée et fertile.

» De là, d'infinies aberrations, de honteux mécomptes, dont on est déconcerté, mais dont l'amour-propre ne s'avoue jamais la véritable cause, laquelle consiste en ce que l'on s'est orgueilleusement persuadé qu'on avait tout prévu, tandis qu'il faudrait, par une disposition d'esprit contraire, se conserver prêt à pourvoir à tout. »

Voici le jugement du savant maréchal sur la cause première de ces erreurs (1) : « On sait qu'il s'est formé, parmi les militaires, une espèce de coterie, si j'ose me servir de cette expression, qui croit avoir découvert des principes nouveaux de l'art de la guerre, dont ils essaient de faire une science qui aurait des règles fixes et certaines, propres à tous les cas.

» Le prince Charles est regardé comme un des créateurs de ce système qu'il définit la *science de la guerre*. En tête de sa relation de sa campagne de 1796 on en voit le développement. Un écrivain militaire étranger qui a servi en France avait déjà préconisé quelque chose de semblable, et, si l'on en croit ses disciples, il aurait perfectionné ce système : quoi qu'il en soit, c'est lui qui l'a importé chez nous. Il forme la base d'un ouvrage destiné à donner des leçons aux futurs gé-

(1) *Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin et Moselle de 1792 jusqu'à la paix de Campo-Formio.* Tome III, p. 61.

néraux en chef, et qui doit leur apprendre à gagner les batailles, et à diriger la guerre par une méthode autrement sûre que celle que les généraux avaient employée jusqu'à ce jour. Cependant, on veut bien reconnaître que les grands capitaines dont l'Europe admire encore les hauts faits, sans avoir eu le bonheur de découvrir la stratégie, ont néanmoins, quand ils ont réussi, agi conformément à ses principes. »

Il est impossible de se rapprocher plus que ne l'ont fait ces deux écrivains.

Le troisième chapitre, le plus important de l'ouvrage par sa matière, est consacré aux détails, et surtout aux détails *contestés* de la grande journée de Hohenlinden, et des opérations qui l'ont immédiatement précédée.

Voici comment l'auteur en rend compte. (Nous ne transcrivons que les principaux détails.)

« L'armée autrichienne a été formée, pour l'attaque du 3 décembre, en quatre divisions ou colonnes principales. A droite, Kienmayer a quitté Landshut pour revenir à Dorfen, et reçoit l'ordre de déboucher, avec 12 bataillons et 28 escadrons, par Lendorf. A la tête d'une colonne, de force à peu-près égale, Baillet-Latour doit marcher, par Isen et Veyer, sur la plaine de Preysendorf. Le général Riesch conduira une semblable colonne, destinée à se porter sur Albaching, Saint-Christophe, et, selon l'évènement, à s'avancer sur Ansing ou Ebersberg.

» Mais ce n'est à aucune de ces trois colonnes qu'est réservé l'honneur ou le poids principal de la journée. C'est à une quatrième, beaucoup plus forte, à la tête de laquelle marche l'archiduc Jean, et qui s'avance par la grande route de Haag à Munich.

» . . . . . .

» Richepanse doit marcher, le 3, dès la pointe du jour, d'Ebersberg sur Mattenpœt par Saint-Christophe; Decaen doit le suivre, et être à son tour remplacé à Ebersberg par Montrichard.

» L'objet de ce mouvement est de se porter sur le flanc

gauche de la colonne centrale des Autrichiens, qui marche sur la chaussée, entre Haag et Hohenlinden, pour la couper ou pour tomber sur ses derrières, si déjà elle était engagée de toute sa longueur dans le défilé.

» Ainsi, tandis que l'ennemi manœuvrera au loin sur notre gauche, nous manœuvrerons au plus près contre la sienne, en même tems que sur son centre.

» . . . . . .

. . . . . .

» Placé avec son état-major au milieu de la petite plaine de Hohenlinden, derrière une batterie qui devient le point de mire de toute l'artillerie autrichienne, Moreau calcule que le général Richepanse a eu le tems d'arriver à son importante destination; il lui tarde d'en recevoir l'avis, quand la neige épaisse, qui tombait depuis plusieurs heures, cesse tout à coup, et l'atmosphère éclaircie lui permet d'observer au loin, dans les rangs ennemis, cette incertitude, ce flottement, aspect caractéristique d'une troupe inopinément attaquée sur ses derrières et menacée dans sa retraite : ce fut le *soleil d'Hohenlinden.*

» Moreau, jugeant alors le moment arrivé, donne le signal de l'attaque; elle est exécutée par Ney et Grouchy, qui rivalisent d'ardeur. Grouchy est obligé à un mouvement étendu; Ney, qui atteint immédiatement l'ennemi, lui fait 1,000 prisonniers, et s'empare de 10 pièces de canon.

» Moreau ne s'était point trompé; Richepanse, parti, en effet, avant le jour, comme son ordre le portait, marchant à travers mille obstacles, dont l'épaisseur de la neige et la difficulté des chemins ne sont pas les moindres, venait d'arriver; mais sa tête de colonne seulement était sur le point de Mattenpœt, qui lui avait été désigné dans ses instructions.

» Richepanse, en arrivant sur ce point avec une troupe si réduite, a trouvé la colonne centrale autrichienne qui marchait sur la chaussée déjà enfoncée ou plutôt *engouffrée* tout entière dans ce long défilé. »

Le détail des mouvemens secondaires, les efforts des géné-

raux Legrand, Bastoul et Bonnet, pour soutenir l'attaque principale, terminent cette rapide description.

Voici les observations de l'auteur sur quelques détails de cette journée que les historiens ont considérée diversement.

« L'intention de l'ordre donné à Richepanse était évidemment triple, et triplement judicieuse et prévoyante ; car, de trois choses l'une : ou à l'arrivée du détachement français l'ennemi ne serait pas encore engagé dans le défilé, ou il y aurait compromis seulement une partie de sa colonne, ou elle y serait aventurée dans toute sa longueur ; ce troisième pas, comme le moins probable, était expressément énoncé dans l'ordre ; c'était la plus grande faute que pût faire l'ennemi ; il la fit, et fut écrasé : de toute manière, il aurait été, avec grand avantage pour nous, et pour le succès général de la journée, ou arrêté en tête, ou harcelé en flanc, ou chargé en queue. Dans toutes les hypothèses, le général Decaen se trouvait à portée de seconder Richepanse. Le premier, en effet, devait empêcher et empêcha que l'ennemi, en avançant en force par la chaussée de Wasserbourg, ne pût prévenir, troubler ou neutraliser la manœuvre, ou décisive, ou, dans tous les cas très-importante, qui devait avoir lieu sur la chaussée de Muhldorff. . . . . .

. . . . . .

» On a vu, dans l'exposé des faits, avec quelle précision ces ordres s'exécutèrent, ces prévoyances s'accomplirent.

» Que l'histoire juge donc, en dernier ressort, si l'opinion qui perce dans les conjectures de Jomini n'est pas pleinement justifiée par ces pièces qu'il ne connaissait pas ; si le général Dumas, constant interprète de ce qui est juste et vrai, s'est écarté d'une stricte exactitude, en écrivant que *cette mémorable bataille a été gagnée par l'exécution la plus rigoureuse, la plus littérale du plan prémidité. Exemple*, ajoute-t-il avec raison, *rare dans les fastes militaires.*

» Dans cet épisode décisif de cette grande journée, le général en chef n'avait garde d'étouffer, sous le mérite de sa propre pensée, le mérite d'exécution, aussi judicieuse que vigoureuse, qui devait faire tant d'honneur aux généraux

Decaen et Richepanse; c'était l'esprit de Moreau et de cette armée que chacun fit à ses camarades et à ses subordonnés leur entière et loyale part de gloire. »

Chapitre IV. « Le passage du Rhin avait été accompagné de vives et savantes manœuvres (dit M. de Nisas, au commencement de ce chapitre); celui du Danube, précédé et suivi d'une multitude de combats, quelques-uns très-importans, tous pleins d'art et d'habileté. Le passage de l'Inn dépendit d'une grande bataille. Après cette journée de Hohenlinden, l'armée autrichienne, mutilée en tous sens et frappée au cœur, se battit encore pendant quelque tems, par un reste d'impulsion et d'honneur, mais avec peu d'espoir en elle-même. »

Les observations qui suivent, sur la troisième période de la campagne d'hiver sont écrites dans le même esprit qui préside à l'ensemble de l'ouvrage. Les faits plus nombreux, les détails moins contestés, doivent être lus dans le texte et dans les pièces justificatives.

Un résumé clair et succinct de tous les faits exposés dans les chapitres précédens; des considérations générales sur les opérations et les mouvemens qui ont eu lieu depuis l'ouverture de la campagne, jusqu'à la bataille de Hohenlinden, forment le chapitre V, et terminent cet important travail. Nos observations particulières ne sauraient rien ajouter à l'intérêt puissant qu'il présente. Il nous suffira de dire, avec l'auteur, que *cette campagne, telle qu'elle a été conduite par Moreau, a conduit aux grands résultats de pacification générale qui devaient en être le but, d'une manière beaucoup plus sûre qu'il n'aurait été possible d'y parvenir, en suivant le plan que le gouvernement consulaire voulait faire prévaloir.*

Cette vérité paraît démontrée, et cette assertion, toute sévère qu'elle est, ne semble point porter atteinte à l'impartialité que le général Vaudoncourt a signalée dans l'historien de Moreau, et dont il a fait un juste sujet d'éloge (1). Toutefois, il nous a semblé que, sans déroger précisément à cette

(1) *Journal des sciences militaires*, 49e livraison, pages 114 à 126.

impartialité dans les choses, le narrateur de la campagne de 1800 goûtait quelquefois un secret plaisir à trouver à Bonaparte quelques torts envers Moreau.

Cependant, nous convenons avec plaisir que, hors dans les notes que nous avons indiquées et qui s'appliquent à un long fragment des Mémoires de Sainte-Hélène, nous n'avons trouvé dans tout le travail de M. de Nisas sur la campagne de 1800, aucun passage où l'auteur ne s'efforce de tenir une équitable et consciencieuse balance entre les deux rivaux. Quant à la critique générale qu'il fait de l'école de guerre de Napoléon (pages 320 et 321), c'est une question qui appartenait à tout le monde. Nous n'hésitons point à inviter le lecteur à juger, par lui-même, comment M. de Nisas l'a traitée dans ces deux derniers chapitres. Nous avons déjà indiqué en sa faveur de graves autorités, nous recommanderons, en finissant, la lecture d'une pièce courte, mais remarquable, par où finit également la seconde série des pièces justificatives. C'est une lettre du général Dumouriez au général Custine, écrite le 29 novembre 1792, dans laquelle cet homme d'État, ce militaire d'une rare sagacité, prévoit le cas où *nous étendrions imprudemment nos conquêtes*, où nous *incorporerions des alliés ou nouveaux sujets dans les cadres de notre armée*, et, le cas échéant, prédit ce qui adviendrait, et ce qui est effectivement advenu, tant il est vrai qu'il y a des idées sur lesquelles tous les esprits justes et sages sont unanimes, et des apparences qui entraînent toujours, avec le même et trop déplorable succès, les esprits ardens et irréfléchis.

SICARD, officier d'état-major.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

MANUEL DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE de TENNEMANN, traduit de l'allemand par M. COUSIN (1).

Depuis les tems les plus reculés de l'antiquité grecque, jusque vers le milieu du VIe siècle avant J.-C., les hommes qui, poussés par ce désir de savoir naturel à l'humanité cherchèrent à pénétrer la raison des choses, furent appelés *les sages*, οἱ Σοφοί. Le mouvement des astres et leur essence, la terre et son origine, les animaux qui l'habitent, les végétaux qui la décorent, l'air qui l'environne, le feu qui la vivifie, les élémens qui la composent; l'intelligence et ses facultés; puis, les nombres, la morale, la politique, etc.;... chacun de ces sages embrassait à peu près tout dans ses méditations. Cependant il ne pouvait tout analyser; il se contentait donc de quelques décompositions qu'il avait faites sur un point quelconque, et il étendait cette explication à tout le reste, ou niait l'existence de ce qu'elle paraissait ne pas pouvoir expliquer. Pythagore, né en 584 avant J.-C., signala, le premier, les imperfections de cette *sagesse;* il déclara que la méditation des penseurs ne devait pas s'appeler *science*, Σοφία, mais *recherche de la science*, Φιλοσοφία; et c'est ainsi que fut créé le nom de *philosophie*. Pythagore, imitant ses devanciers, voulut aussi tout comprendre dans ses recherches, et il aboutit comme eux à une analyse sur un seul point, et à une hypothese sur le reste. L'objet qu'il décomposa, et qu'il voulut étendre à l'explication de l'Univers, fut le *nombre*. Les écoles qui succédèrent à celle

---

(1) Paris, 1829; Sautelet, Pichon et Didier. 2 v. l. in-8°; prix, 15 fr.

de Pythagore, jusqu'au moyen âge, conservèrent plus ou moins cette tendance à une explication universelle ; et le mot de *philosophie* continua de signifier : *recherche de la science en toute chose*, contenant en résultat quelques analyses partielles, et des conclusions générales. Sous Charlemagne, le nom de *philosophie* disparaît, et fait place aux titres des *sept arts libéraux*, qui sont : la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Après la mort de ce prince, on voit reparaître le mot de *philosophie ;* mais il a perdu sa vaste signification, et il n'exprime plus guère que *les moyens d'arriver à la théologie par les lumieres de la raison.* Cette philosophie se divise en *logique*, *métaphysique* et *morale.* La *morale* n'est que l'exposition des dogmes moraux de l'Église, exposition qu'on cherche à rendre scientifique ; quant au mot de *métaphysique*, en voici l'origine. Lorsque Sylla revint d'Athènes, il en rapporta les manuscrits d'Aristote, qu'il remit entre les mains d'Andronicus de Rhodes. Celui-ci, ayant trouvé, après les livres intitulés : τὰ φυσικὰ, les *choses naturelles*, cinq livres qui n'avaient point de titre particulier, voulut en marquer la place, et les désigna par ces mots : τὰ μετὰ τὰ φυσικὰ : *livres faisant suite aux choses physiques.* Or, ces livres traitaient de nos idées d'*être en général*, de *possible*, de *cause*, etc.... Ces idées, et surtout des spéculations sur Dieu et ses attributs, sur les esprits inférieurs et sur l'âme, en tant que substance immatérielle, composent ce qu'on appelle la *métaphysique*, dans la philosophie scolastique. Quant à la *logique*, elle cherche, d'après Aristote, à faire l'inventaire de toutes les idées, à les classer, à en expliquer l'origine, et elle pousse jusqu'à une subtilité minutieuse et frivole la théorie du raisonnement et de l'argumentation.

Vers la fin du XVIe siècle, le mot de *philosophie* reprend son antique signification. Les recherches physiques, trop long-tems négligées par les philosophes, ont retrouvé faveur auprès d'eux. L'objet de la *philosophie* est triple, dit Bâcon : elle comprend *Dieu*, la *nature* et l'*homme*. Quand Pythagore avait substitué le nom de *philosophie* à la *science* mensongère de ses

prédécesseurs, il avait constaté un grand progrès de l'esprit humain, en montrant que les penseurs n'étaient plus dupes de leurs spéculations, et que, s'ils ne tenaient pas la vérité, ils ne croyaient plus la tenir, et savaient au moins leur ignorance. Il restait à faire un second pas : c'était de prendre la route qui devait faire sortir de ces ténèbres reconnues. Telle fut la gloire de Bâcon et de Descartes. L'un et l'autre proclamèrent que, pour arriver à la science, il fallait observer avec soin, c'est-à-dire analyser ce qu'on voulait connaître, et s'interdire toute conclusion hypothétique ou fondée seulement sur une autorité. L'un appliqua principalement sa méthode à la nature physique, et l'autre à l'entendement humain. C'est de leur siècle que date la division sérieuse et durable des différentes études. Elle ne pouvait avoir lieu plus tôt, car l'esprit humain, avant d'aborder l'étude des détails, veut avoir une connaissance vague de l'ensemble. Toutefois, ces deux philosophes furent plutôt les organes que les auteurs de cette révolution. On vit alors des hommes se consacrer spécialement à l'observation exacte et patiente d'une petite portion de cet ensemble, qu'un seul individu voulait saisir autrefois tout entier. La *philosophie* signifiait donc encore *la recherche de la science en toute chose*, mais on s'était partagé les diverses parties de cette immense recherche. Jusque vers la fin du XVIIIe siècle, on la divise assez généralement en *logique*, *métaphysique*, *morale* et *physique ;* ou bien encore, en *philosophie naturelle* comprenant la dernière des divisions précédentes, et en *philosophie morale et intellectuelle*, ou simplement *philosophie*, comprenant les trois autres divisions.

On sait quelles sont de nos jours les nombreuses branches de la philosophie naturelle. La philosophie morale et intellectuelle, ou la philosophie pure, est soumise aussi à de nouvelles subdivisions : elle renferme : 1° *psychologie*, 2° *logique*, 3° *morale*, 4° *esthétique*, 5° *métaphysique* ou *ontologie*. Quant à la *cosmologie*, ou ce qu'on appelle en Allemagne *la philosophie de la nature*, cette branche ne contient que les généralités des sciences physiques, et conséquemment elle rentre dans leur domaine. L'ancienne philosophie avait noté, soit dans sa logique, soit dans sa méta-

physique, quelques-unes des facultés de l'esprit ou des fonctions intellectuelles. On les étudie maintenant en détail ; on y joint plusieurs facultés dont les anciens ne s'étaient pas occupés, et c'est ce qui forme la *psychologie*. Ainsi, la *psychologie* traite, entre autres choses, de sa propre base ou de la connaissance que l'esprit acquiert de lui-même ; de la connaissance par les organes matériels, de la mémoire, de l'abstraction, des facultés d'analyse et de généralisation, de la sensibilité ou des plaisirs et des peines, de la volonté, etc.... Elle s'occupe de distinguer et de classer toutes les notions élémentaires, et par conséquent de poser les fondemens de chaque science ; mais elle ne suit aucune science dans ses complications. Par exemple, la *psychologie* constate la nature et l'origine de notre notion de *nombre;* et elle abandonne aux *mathématiques* le soin de suivre le *nombre* dans toutes ses combinaisons. Après avoir décrit la manière dont nous acquérons la connaissance d'une qualité de la matière, elle s'arrête et laisse à la *physique* le devoir d'exposer le jeu de toutes les propriétés matérielles. Quand elle a montré en nous cet instinct naturel qu'on appelle *croyance* au témoignage des hommes, et qu'elle en a indiqué les conditions principales, son rôle est fini ; le reste devient la tâche de la *critique historique*. Elle n'a point d'autre genre de rapport avec les études qui sont encore appelées, comme elle, du nom commun de *philosophie*. Ainsi, elle constate notre notion de *justice*, de *droit*, de *devoir;* elle la sépare de tout ce qui doit en être séparé ; mais la façon dont cette notion s'applique à tous les détails de la société humaine, la subdivision des droits et des devoirs fait l'objet d'une autre science, qu'on appelle la *morale*. Ainsi encore, la psychologie cherche à caractériser la nature de notre notion du *beau ;* mais les développemens dont cette notion est susceptible composent cette branche qu'on étudie principalement en Allemagne sous le nom d'*esthétique*. Il en est de même pour les notions de *cause*, de *substance*, d'*unité*, de *nécessité*, etc... La psychologie montre en quoi elles diffèrent des notions sensibles ; mais l'examen approfondi de ces notions (ce qui formait chez les anciens scolastiques l'*ontologie* ou la *métaphysique*

générale) est séparé de la *psychologie* et confié à d'autres mains. On y fait rentrer la théodicée ou la théologie naturelle. Quant à la *logique*, si l'on entend par ce mot une simple théorie du raisonnement, on doit la comprendre dans la *psychologie ;* si, au contraire, on désigne par là l'exposition complète de toutes les causes de nos erreurs et les moyens d'y remédier, on ne doit pas encore la séparer de la *psychologie*, sur laquelle il faut l'appuyer de tous points, mais on peut la cultiver comme une seconde partie, qui est à la *psychologie* ce que la *pathologie* et la *thérapeutique* sont à l'*anatomie* et à la *physiologie*.

Ainsi : 1° psychologie, 2° logique, 3° morale, 4° esthétique, 5° ontologie ; telles sont les subdivisions que renferme aujourd'hui le nom de *philosophie intellectuelle et morale*, ou simplement de *philosophie*.

De toutes ces parties, c'est la *psychologie* qui a fait le plus de progrès, et qui est la plus cultivée de nos jours. Elle n'a, comme on l'a vu, d'autres rapports avec les études qui sont comprises, comme elle, sous le nom de *philosophie*, que de leur fournir leur point de départ ; et c'est ce qu'elle fait pour toutes les autres études. Si la *morale* n'est pas encore arrivée à l'état rigoureux et exact des *mathématiques*, la *psychologie* n'en est pas cause ; ou bien, si on l'accuse du retard de la *morale*, il faut lui savoir gré des progrès de la géométrie, car sa relation avec l'une et l'autre science est absolument de la même nature. Si l'on redoute l'*ontologie* ou la *métaphysique*, qu'on ait tort ou raison, cette répugnance ne regarde en rien la *psychologie*, qui est tout-à-fait distincte des spéculations sur la *substance* et la *cause*, et dont les progrès ne sont liés en rien avec la marche de cette autre partie de la philosophie.

Cependant on conteste la légitimité de la psychologie, et l'on dit que l'esprit humain peut acquérir la connaissance de toutes choses, excepté celle de ses actes. Examinons cette question.

Il est de fait que nous connaissons certains phénomènes qu'on appelle résistance, étendue, forme, température, poids, mouvement, couleur, son, odeur, saveur, et que nous les rap-

portons à un principe qui n'est pas *nous*, et que nous appelons *matière*. Mais il est de fait aussi que nous connaissons d'autres phénomènes, que nous nommons perception, jugement, songe, souvenir, espoir, crainte, raisonnement, etc....., et que nous les rapportons à un principe que nous appelons *nous-mêmes*, ou *esprit*. Les premiers phénomènes, ou les corps, nous sont connus par l'intermédiaire d'autres corps que nous appelons nos organes ; les seconds nous sont connus sans cet intermédiaire, mais ne nous paraissent pas moins certains. Quand je veux, je sais que je veux; ce n'est ni l'œil, ni la main qui me le fait savoir, mais je le sais. Quand je *promets*, je sais que je m'engage ; je sais, de plus, que j'ai ou que je n'ai pas l'intention de tenir ma promesse. A chaque instant du jour, on m'interroge sur ce genre de phénomènes que je rapporte à *moi*, et que je connais, je ne sais comment, mais dont je ne puis nier la connaissance. Comprenez-vous ? me dit-on ; vous souvenez-vous ? aimez-vous ? espérez-vous ? Moi-même j'interroge les autres sur les phénomènes de leur esprit, dont je leur suppose la connaissance, parce que je connais ceux du mien ; et je leur demande, à mon tour, s'ils ont réfléchi, s'ils ont oublié, s'ils ont douté, s'ils ont craint. Des Anglais s'entretenaient de la mort de Charles Ier. C'est la première fois, dit l'un d'eux, qu'une nation met son roi en jugement. — Combien valait le denier romain ? reprend un autre. On s'étonne de la question, et on lui en demande la cause. Il se recueille un instant, et dit que la condamnation de Charles par les Anglais lui avait rappelé celle de Jésus-Christ par les Juifs ; que ce souvenir avait, à son tour, amené celui de la vente qui fut faite du Seigneur au prix de vingt-quatre deniers romains, et qu'il avait désiré savoir la valeur de cette monnaie. Voilà donc un homme qui a connu une série assez longue des actes de son esprit, puisqu'il les retrouve dans sa mémoire, et qu'il peut les raconter. Connaître les actes de son esprit, les rechercher attentivement dans sa mémoire, en observer les rapports de similitude et de succession, voilà ce qu'on appelle s'observer soi-même, et c'est là tout le secret de la psychologie.

Locke nous dit que le souvenir est rendu plus facile: 1° par l'emploi de l'attention au moment de l'acquisition de la connaissance, qu'on veut retenir; 2° par l'examen réitéré de l'objet de cette connaissance; 3° par le plaisir ou la peine qui en ont accompagné l'acquisition; 4° par l'exercice simultané de plusieurs sens sur un même objet. S'il ne s'est pas trompé, il a donc observé comment procédait son esprit, et, si nous reconnaissons qu'il a retracé les faits tels qu'ils se passent, nous observons donc comment procède le nôtre.

Instruit de ces phénomènes dont je me reconnais comme le seul principe, un instinct me pousse à leur associer des gestes et des sons, et c'est ce qui compose le langage. Le même instinct me fait comprendre que, chez les autres, les gestes et les sons expriment des phénomènes du même genre. Lorsque je vois sur la scène des personnages s'adresser des gestes, et que je les entends former des paroles, il n'y a là pour mes yeux que des mouvemens, et que des sons pour mes oreilles; cependant, je comprends que ces personnages raisonnent, qu'ils espèrent, qu'ils ont de la haine, de l'ambition, de l'amour. Ainsi, à ces phénomènes matériels qui frappent mes organes j'en associe d'autres qui échappent à mes sens et qui sont purement intellectuels. Mais où en ai-je puisé l'idée? où, si ce n'est en moi-même? En effet, prononcez le nom d'amour aux oreilles de l'enfant, ce ne sera pour lui qu'une émission de voix. Il en est de même du mot raisonnement pour chacun de nous jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans et peut-être jusqu'à un âge plus reculé. Il faut que nous ayons raisonné avant que ce terme nous présente un *sens*; afin que des gestes et des sons deviennent pour moi *signes* ou *expressions* de *sentimens* et de *pensées*, il faut que j'aie connu en moi ces pensées et ces sentimens. Donc mon esprit connaît les phénomènes qui lui sont propres.

Quand on avance que l'esprit se perçoit lui-même, on ne veut pas dire qu'il se contemple dans sa nature ou dans sa substance, mais, tout simplement, que chacun de nous connaît sa propre pensée avant de l'exprimer en paroles ou en

signes de pensée. On vous annonce que tel psychologue a déterminé telle loi de l'entendement humain; vous répondez que vous en doutez; or, vous avez connu votre doute, avant de me le dire, ou sans cela vous ne me l'auriez pas dit. Mais comment le principe qui doute peut-il connaître qu'il doute? L'organe observé et l'organe observateur étant le même, comment l'observation peut-elle avoir lieu? Je n'en sais rien. Vous connaissez que vous doutez comme on connaît qu'on doute; voilà tout ce que j'ai à vous répondre. On a supposé que l'homme pouvait observer ses passions, parce que les organes qui en sont le siége se trouvent en ce cas distincts des organes qui observent : mais si cela est vrai, la difficulté n'est que changée ou reculée. En effet, de deux choses l'une : ou l'organe observé ne communique pas avec l'organe observateur, et, alors, expliquez comment un organe matériel peut percevoir ce qui se passe chez l'autre sans qu'il y ait action du premier sur le second; ou bien l'organe observé agit sur l'organe observateur, et alors celui-ci ne perçoit encore que cette action exercée sur lui, et il s'observe lui-même. D'ailleurs est-on bien sûr de faire une séparation exacte entre les phénomènes moraux ou les passions, et les phénomènes intellectuels ou les pensées; et, si l'on était un peu poussé sur ce point, ne serait-on pas exposé à nous accorder plus qu'on ne pense? Par exemple on reconnaîtrait peut-être que l'espoir est un phénomène qui nous est attesté par la conscience : eh bien! l'espoir est un désir mêlé d'un jugement de probabilité. Il y a donc là du moral et de l'intellectuel, et il est évident que notre conscience saisit à la fois les deux élémens de ce fait complexe, ou, en d'autres termes, que dans ce cas je perçois en moi un jugement tout aussi-bien qu'un sentiment.

De ce qu'on ne se rend pas compte d'un fait qui existe, ce n'est pas une raison pour en nier l'existence. Ou bien on tombe dans le paralogisme que l'école appelle *ignorantia rei*. Ainsi Zénon niait le mouvement parce qu'il ne pouvait le comprendre; ainsi Berkeley niait la matière, parce qu'il ne pouvait la

concilier avec sa doctrine sur les idées. Ainsi, faute de concevoir comment l'esprit connaît ses actes, vous niez l'existence, non pas seulement de la conscience, mais de la pensée même; car, enfin, si vous ne savez point que vous pensez, personne n'a pu vous l'apprendre; dans les discours vous n'entendez que des sons, dans les écrits vous ne voyez que de petites figures, et le mot de *pensée* est pour vous vide de sens.

Quelques personnes s'imaginent que l'étude des fonctions intellectuelles ne peut consister que dans la détermination des conditions organiques dont elles dépendent, c'est-à-dire dans la description des protubérances et des dépressions du cerveau. Or, la cranioscopie ne montre que le rapport du cerveau à la fonction intellectuelle, mais la fonction intellectuelle ne se connaît pas par la contemplation du cerveau. Ainsi, le docteur Gall a cru remarquer une coïncidence ordinaire entre la proéminence de telle partie du cerveau et ce qu'il appelle l'instinct de la propriété. Il connaissait donc l'instinct de la propriété, avant de savoir dans quelle portion de l'appareil cérébral il en placerait l'organe. Nous en dirons autant de ce qu'il nomme la sagacité comparative, et de toutes les autres fonctions intellectuelles dont il a tenté d'assigner le siége. Ou bien les mots *propriété* et *comparaison* ne signifiaient rien pour le docteur Gall, ou bien il savait les *idées* qu'il y attachait, c'est-à-dire qu'il connaissait les actes intellectuels que ces mots représentent, et cette connaissance il ne l'avait pas acquise par le scalpel, ni par les yeux, ni par les mains, mais par le procédé que Bossuet appelle la *connaissance de soi-même*, c'est-à-dire de la façon dont chacun de nous connaît sa pensée. Il n'y a de *phrenologie* possible qu'à la condition d'une *psychologie* bien faite; et chez le docteur Gall la psychologie a précédé la cranioscopie; et il n'en pouvait être autrement. On voit donc qu'il est possible de faire une *psychologie* sans le secours de la physiologie; on ignorera seulement alors le rapport des fonctions intellectuelles avec l'état du cerveau, c'est-à-dire le rapport du moral et du physique, mais on pourra

connaître très-exactement en elle-même la marche des facultés intellectuelles, les caractères de ressemblance ou de différence que présentent les actes de l'esprit, leur rapport de succession, en un mot tout le moral et tout l'intellectuel de l'homme. Lisez les ouvrages du philosophe Reid, que publie en ce moment M. Jouffroy, vous y trouverez une *psychologie* beaucoup plus complète, beaucoup plus méthodique, et beaucoup mieux exprimée que celle qui sert de point de départ à la phrénologie du docteur Gall et de ses successeurs.

Le seul moyen, dit-on encore, de mettre en évidence les lois logiques de l'esprit humain, c'est de considérer les résultats de l'activité intellectuelle; d'examiner les procédés réellement employés par l'esprit pour obtenir les diverses connaissances exactes qu'il a déjà acquises; en un mot, de regarder toutes les théories scientifiques comme de grands faits logiques. On veut dire qu'il faut prendre connaissance des jugemens et des raisonnemens par lesquels les savans ont construit leurs sciences. Or, où prendra-t-on cette connaissance? Apparemment dans les discours et les écrits de ces savans; mais, nous l'avons déjà dit, les écrits et les discours ne sont que des *signes* de pensée, et ils ne vous apprendront rien si vous n'avez connu par une autre voie ce que c'est que la pensée. J'ai *jugé*, nous dira tel savant, qu'il fallait *classer* les animaux par les organes les plus importans des fonctions animales. *Juger*, est-ce là un fait matériel que vous puissiez voir ou entendre? n'est-ce que l'assemblage de ces deux syllabes *ju* et *ger*? *Classer*, c'est-à-dire *comparer*, *chercher* des ressemblances et des différences : si vous savez ce que c'est que *comparer*, que *chercher*, vous l'avez appris par l'examen de l'acte intellectuel en lui-même, et sans le secours de la parole ni de la plume, ou bien vous ne comprendrez jamais ces mots.

Il est très-vrai que l'examen attentif du langage est d'un grand secours pour la *psychologie*. L'esprit opère avec une extrême rapidité, et il produit souvent plusieurs actes différens à la fois; il a une conscience obscure de ces actes pendant

qu'ils s'accomplissent ; mais, si, dès qu'ils sont accomplis, il ne les recherche pas attentivement dans sa mémoire, comme nous l'avons vu faire à cet Anglais dans l'exemple que nous avons cité, bientôt il ne pourra plus les y retrouver, et ces actes seront pour lui comme s'ils n'avaient jamais été. Nous ne pouvons pas ramener ainsi à chaque instant notre réflexion sur ce que nous venons de faire, afin d'obtenir la connaissance distincte de ce que nous avons fait. De plus, si ce pouvoir nous était donné, il nous faudrait encore, pour faire la science de l'esprit humain, la puissance de retenir tous les résultats que nous aurions obtenus, afin d'examiner en quoi ils se ressemblent ou diffèrent, et comment ils se succèdent. Ces deux facultés nous étant refusées, il est donc fort heureux qu'un instinct naturel ait porté l'homme à revêtir ses idées de paroles. Il note ainsi ses pensées une à une pendant qu'il en a conscience, et si l'écriture vient au secours de la parole, voilà un moyen d'enregistrer un grand nombre d'idées, qu'on est sûr de retrouver sans avoir besoin d'en charger sa mémoire. Le langage devient donc ainsi pour la psychologie ce que l'algèbre est pour la géométrie : c'est une puissante mnémonique. Par l'examen du langage, le psychologue arrive à des découvertes qu'il n'aurait jamais faites sans cet appui. Mais, encore une fois, de même que les lettres A, B, C, ne sont point un triangle, et ne l'expriment dans une démonstration que pour ceux qui connaissent déjà cette figure, de même le mot *croire* ou tout autre n'exprime un acte intellectuel que pour celui qui a pris ailleurs connaissance de cet acte.

Mais, de plus, comme les signes qui composent la langue vulgaire ne sont point de l'invention du psychologue, et que tout le monde les emploie chaque jour, le psychologue s'en sert pour faire remarquer l'existence et les différens caractères de tel ou tel acte de l'esprit à ceux qui n'ont pas l'habitude de réfléchir sur leurs opérations intellectuelles, et qui, par conséquent, les oublient sitôt qu'ils les ont nommées. Il semble étonnant qu'au moment où l'on vient de nommer un acte de son esprit on en perde aussitôt la mémoire; c'est cependant ce

qui arrive tous les jours. Ainsi, dans des ouvrages où l'on avance que nous ne pouvons connaître nos propres actes intellectuels, on trouve des phrases telles que celles-ci : *J'obéis à une nécessité logique.... Je crois avoir découvert.... Faire une abstraction.... Se livrer à une méditation sérieuse.... Avoir une opinion exagérée de ses propres forces.... Nourrir des espérances chimériques.... Concevoir des idées exagérées de* l'importance de l'homme.... *Éclaircir une notion....* Les *idées* gouvernent et bouleversent le monde.... Tout le mécanisme social repose, en dernier résultat, sur *des opinions....* Notre *activite intellectuelle est suffisamment excitée par le pur espoir de découvrir les lois des phénomènes.... Une trop grande attention donnée aux détails empêche d'apercevoir l'ensemble.* Les deux dernières phrases sont surtout remarquables en ce qu'elles contiennent deux lois de l'esprit humain, marquées, depuis long-tems, par presque tous les psychologues. Maintenant, nous demanderons à l'auteur de ces phrases comment il sait ce que c'est qu'une *abstraction*, une *méditation sérieuse*, une *opinion*, une *notion claire;* comment, si son esprit ne s'observe pas lui-même et n'a point connaissance de ses actes, il peut parler d'*idées* et dire qu'elles gouvernent le monde, etc.... Les signes du langage nous servent donc ici à ramener un esprit préoccupé par d'autres matières, et à lui faire reconnaître que l'intelligence est douée de conscience, ce qu'il avait oublié après l'avoir constaté lui-même par la parole.

C'est ainsi que tous les sceptiques ont été pris par leurs actions ou par leur langage. On se fait un système qui nous force à rejeter une partie de la connaissance humaine, et l'on est bien résolu de tenir ferme jusqu'à la fin ; mais on n'est pas tellement en garde contre l'évidence qu'elle ne se glisse quelquefois dans la place. Bentham nie l'existence de toute conception d'obligation morale ; mais on trouve dans ses écrits plusieurs passages, où le mot *devoir* est employé avec tous les caractères que lui reconnaissent les moralistes de l'école opposée. Pyrrhon révoque en doute l'existence des corps extérieurs, et l'on est obligé de le détourner des précipices;

mais un jour il s'emporte contre son cuisinier, et le poursuit jusqu'à la place publique, la broche en main.

La prétention de certaine secte philosophique est de tout réduire dans notre esprit à la connaissance par les organes extérieurs. En conséquence, ainsi que Diderot l'a dit sans le prouver, il n'y a point d'objet de connaissance qui ne soit *susceptible d'une représentation sensible*, c'est-à-dire qui ne soit l'un des phénomènes matériels qui frappent nos sens. Or, nous demandons qu'on donne une représentation sensible à une *nécessité logique*, à une *découverte*, à une *abstraction*, à une *méditation*, à une *opinion*, à une *espérance*, à l'*attention*, etc.... La même secte explique tout en médecine par l'*irritation*; or, nous demandons encore si l'*irritation* est le dur ou le mou, le chaud ou le froid, le rouge ou le bleu, le doux ou l'amer, etc... Il faut qu'elle soit quelqu'une de ces choses pour tomber sous les sens; le terme d'*irritation* n'a d'acception propre qu'en *psychologie*; nous savons parfaitement bien ce que c'est qu'un esprit *irrité*, et nous le savons par la conscience; hors de là, ce mot n'est plus employé que méthaphoriquement : c'est ainsi qu'on dit : des flots *irrités*, une blessure *irritée*, un organe *irrité*. Je sais qu'on veut désigner, par le mot d'*irritation*, la cause inconnue d'une augmentation de sensibilité et d'action dans un organe; mais d'abord l'augmentation de sensibilité n'est pas perçue par l'instrument du chirurgien, mais par l'esprit du malade; ce qui rentre encore dans la psychologie, car c'est celui qui souffre qui se connaît souffrant; de plus, il est singulier qu'un des ennemis les plus déclarés de la psychologie, pour désigner le principe sur lequel repose tout son système médical, se soit servi justement d'une métaphore psychologique. Il est évident que l'*irritation* n'est pas susceptible d'une représentation physique, ou bien elle sera telle couleur, telle odeur, telle résistance, etc... Alors, prenez le nom de ce phénomène matériel, et laissez-là le mot d'*irritation*.

Mais ce ne sont pas seulement les termes de la psychologie, c'est-à-dire les signes des connaissances acquises par la

conscience, qu'on voit employés par ceux dont la prétention est de tout réduire à la connaissance par les sens extérieurs; ils se servent aussi des mots de la pure ontologie, de cette métaphysique générale avec laquelle la psychologie ne doit pas être plus confondue qu'avec les mathématiques. Ils devraient bannir de leur langage tout ce qui rappelle ces conceptions de *cause*, de *possible*, de *nécessaire* et de *contingent*, etc..., que la métaphysique distingue des notions purement sensibles, et qui, en effet, ne sont pas susceptibles de représentation physique. Mais ils nous parlent de la *tendance* constante de toutes les molécules les unes vers les autres; or, l'œil voit le mouvement, il ne voit pas la *tendance;* ce mot suppose dans les élémens matériels une *force*, une *aptitude*, une *virtualité*, êtres métaphysiques, ou vérités rationnelles, qui ne tombent ni sous les sens extérieurs, ni même sous la conscience, mais qui sont du domaine de l'évidence rationnelle, comme les axiomes mathématiques. Ils nous parlent de lois *invariables;* ils devraient se contenter de parler de phénomènes qui n'ont pas encore varié, car autrement ils concluent du passé à l'avenir, ce qui dépasse encore les sens et la conscience; ils anticipent sur l'idée de *nécessité* qui leur est interdite, car les sens voient que telle chose est, et non qu'elle *doit toujours* être. Il ne faut point parler de *gravitation*, mais de chute des corps, car on pourrait croire que, par *gravitation*, vous entendez la *cause* de leur chute, ou leur *tendance* à tomber, et la chute seule est sensible. Enfin, il faut rayer le mot d'*excitation*, qui est en physiologie ce que l'*irritation* est en pathologie; ce mot suppose une action exercée par le corps étranger sur l'organe, et en conséquence un rapport de *cause et d'effet;* or, le rapport de cause et d'effet est de la métaphysique; les sens extérieurs ne montrent que des rapports de contiguité, ou de ressemblance et de différence matérielle, etc., etc....

Sans doute, la physique, voulant se borner à constater les ressemblances et les différences des phénomènes sensibles et leur ordre de succession, a eu raison de ne plus chercher à pénétrer la nature intime des êtres, à approfondir la notion de

substance, à découvrir les causes finales, etc... Mais elle n'a pu se séparer tout-à-fait, comme on l'a vu, des conceptions métaphysiques; c'est que ces conceptions font partie de l'esprit humain, et qu'il est fort difficile de les chasser entièrement. Les vérités rationnelles ne sont pas moins *positives* que les phénomènes matériels; seulement elles sont d'une nature différente; quand on veut ne s'occuper que des phénomènes physiques, on fait bien d'écarter les vérités rationnelles, si l'on peut y parvenir, parce qu'on mêlerait des *faits* qui ne se ressemblent pas; mais, si on les écarte, on ne les anéantit point pour cela, et il n'en faut pas nier l'existence : d'autres esprits se plairont à les méditer, car, les vérités qu'on appelle exclusivement *métaphysiques*, ont autant de réalité que les vérités mathématiques, et l'on peut comprendre les unes et les autres sous le nom commun de *vérités rationnelles*. Tel esprit s'est distingué à l'École Polytechnique par la facilité avec laquelle il comprenait le calcul différentiel et intégral qui, s'il eût pris connaissance des travaux de Leibnitz autre part que dans les *on dit* des causeurs de philosophie serait peut-être maintenant absorbé dans ses méditations sur la substance, la cause et la nature intime des êtres; et, s'il méprisait alors la psychologie, ce ne serait plus en raison de la parenté qu'on lui suppose avec l'ontologie, mais bien plutôt parce qu'elle lui paraîtrait, comme les sciences physiques, occupée à noter de purs phénomènes, à saisir des rapports de ressemblance, de différence et de succession, sans pénétrer dans l'essence des choses, et il ne verrait dans les psychologues que des gens qui passent leur vie à ramasser des coquilles et à chercher en quoi se ressemblent ou ne se ressemblent pas les cirons.

Les phénomènes sensibles, les actes de notre esprit et les vérités rationnelles, voilà trois ordres distincts. Pour les bien étudier, il est à souhaiter qu'on les sépare : on n'y est cependant pas encore tout-à-fait parvenu. Il faut dire même que, si la physique renonce un jour à concevoir la relation de cause et d'effet dans les rapports de contiguité ou de succession, que nous montrent les sens, elle sera plus homogène, mais

offrira beaucoup moins d'intérêt, et perdra l'avantage qui l'élève aujourd'hui au-dessus de la minéralogie ou de la conchiliologie. Quoi qu'il en soit, les trois ordres que nous avons énumérés sont réels et positifs tous les trois : le premier est l'objet des organes extérieurs ou de la perception matérielle, ou de l'*observation physique ;* le second, de la connaissance de soi-même ou de la conscience, ou encore, de l'*observation psychologique ;* et le troisième est l'objet de la raison. Si ceux qui s'occupent du premier ordre veulent prouver la non-existence des deux autres, il faut qu'ils fassent rejeter une partie considérable des mots de la langue qui servent à exprimer ces deux grandes sections. Hume a déjà tenté de proscrire tous les termes qui expriment les vérités rationnelles. Selon lui, il ne faut plus prononcer les mots de *substance*, *cause*, *devoir*, *justice*, *nécessité*, etc..., parce que, comme il le démontre fort bien, ni les sens extérieurs, ni la conscience, n'atteignent les objets représentés par ces mots. Vous devez faire la même tentative contre tous les termes qui expriment la connaissance que l'esprit acquiert de sa propre marche; il faut que vous supprimiez les mots les plus ordinaires du langage jusqu'à ceux-ci : *s'occuper*, *négliger*, *facile*, *difficile*, etc... Enfin, pour ne pas nous répéter ni trop multiplier les exemples, il faut rayer les mots *je* et *moi*, car, que veulent-ils dire, s'ils ne sont pas le signe d'une intelligence qui a conscience d'elle-même?

Mais non, il vaut mieux reconnaître que les phénomènes matériels ne sont pas les seuls positifs ; que les phénomènes intellectuels, pour être connus autrement, n'en sont pas moins connus, et n'en ont pas moins une existence réelle ; et que, si les psychologues ne se bornent plus à examiner un côté de l'esprit et à deviner ou à nier le reste, comme l'ont fait longtems les physiciens pour les phénomènes physiques, la psychologie deviendra aussi à son tour une science positive. Tel est le but auquel tendent de nos jours les efforts de plusieurs hommes pleins de lumières.

Remarquons l'ordre dans lequel se sont formées les sciences d'observation soit physique soit psychologique : ce sont les

phénomènes les plus frappans, tels que les mouvemens des astres qui ont été d'abord observés et décrits avec exactitude; ensuite sont venus les phénomènes physiques proprement dits, moins frappans que les premiers, moins isolés les uns des autres, moins séparés des phénomènes d'un autre genre; puis, les phénomènes chimiques et les phénomènes physiologiques, moins sensibles encore, et plus entrelacés les uns dans les autres. On reconnaît déjà comme possible la psychologie des passions, qui ne tombe point sous les organes matériels, mais sous la conscience, et qui fait partie de *l'observation du moi*. On accordera bientôt la psychologie de l'intelligence. Cet ordre était nécessaire : il est de la nature des faits intellectuels de moins attirer notre attention que les faits physiques, et, comme les premiers s'exercent presque toujours simultanément, et sont presque inséparables les uns des autres, l'observation en est beaucoup plus difficile. La psychologie de l'intelligence devait donc être la dernière venue des sciences d'observation. La première, ou l'astronomie, ne date que de Copernic, ou d'un peu plus de deux siècles, la physique, d'un siècle et demi, la chimie, d'un demi-siècle, et la physiologie vient de naître. On se plaint des systèmes et des contradictions des psychologues; mais ils travaillent encore à l'insu les uns des autres; ils n'ont point d'académie où ils puissent réunir leurs lumières, se redresser mutuellement, et convenir d'une langue commune. Sans l'Académie des sciences, où l'on vérifie en commun les propositions de chaque expérimentateur, les ouvrages de physique et de chimie présenteraient les mêmes divergences que celles qu'on reproche aux livres de psychologie. Chaque jour tel savant ne fait-il pas condamner les résultats qu'un autre croyait avoir obtenus. Quand ceux qui s'occupent des mêmes objets de recherche n'ont point de communication entre eux, ne s'exposent-ils pas aussi à parler de la même chose sous des noms différens? Si l'on y regarde de près, on s'aperçoit qu'une grande partie des débats entre les psychologues roule sur les mots, bien plus que sur le fond des choses.

Sans doute la psychologie a été long-tems obstruée d'hypothèses; toutes les sciences ont eu ce malheur, et elles n'en sont pas encore aussi bien délivrées que le croient les savans. Mais, au milieu de ces conjectures, il se trouve un grand nombre d'observations réelles qu'on peut recueillir avec fruit. On convient que l'astrologie et l'alchimie avaient amassé une longue série d'expériences qui ont servi plus tard de fondement aux premières théories positives. D'ailleurs, l'histoire de la psychologie nous montre que, plus nous nous rapprochons de nos tems, plus le nombre des spéculateurs diminue, plus celui des observateurs augmente.

En résumé : à chaque instant, nous parlons des actes de notre esprit, au moment où nous les prenons, pour ainsi dire, sur le fait; nous les connaissons donc, quoique nous ne sachions pas comment peut s'opérer cette connaissance; s'il n'en était ainsi, nous ne parlerions pas, car le langage n'est que l'expression de la pensée, et un drame représenté sur la scène ne nous offrirait qu'une série de sons et de mouvemens incompréhensibles. Le rapport du physique et du moral, ou du cerveau et de l'intelligence, présente une question fort intéressante; mais les deux termes de ce rapport s'observent par des procédés différens; la connaissance de l'un n'est pas celle de l'autre, et la psychologie doit précéder la craniologie. L'examen du langage est un moyen très-fécond de découvertes pour le psychologue, parce que les mots fixent d'une manière durable le souvenir de phénomènes passagers, et qu'ils sont l'algèbre de la psychologie. Ils servent même à prendre les physiciens exclusifs en flagrant délit de psychologie et même de métaphysique ou d'ontologie. Il faut donc avouer que la connaissance de soi-même est possible, et qu'on peut arriver par la psychologie, et par elle seule, à déterminer les lois de l'esprit humain. Sans aller plus loin, recueillons les plus importans des faits intellectuels que nous avons eu l'occasion de nommer dans cet article seulement. On verra que nous les connaissons directement, et sans avoir besoin du secours de la craniologie, ni des sons qui forment le langage. L'esprit

avons-nous dit, connaît des phénomènes, tels que la dureté, la forme, la couleur, etc., qu'il rapporte à un principe distinct de lui-même, appelé matière, c'est la perception matérielle; il conçoit des relations de cause et d'effet; il compare les objets de ses connaissances; il se représente des figures, des sons, des couleurs qui n'ont point de réalité extérieure : c'est ce qu'on appelle les songes; il s'en représente d'autres qui n'ont eu d'existence que dans le passé : c'est ce qu'on appelle les souvenirs; la mémoire est aidée par l'attention, par l'expérience réitérée, par l'exercice simultané de plusieurs sens, par le plaisir et la peine; l'intelligence conçoit des nécessités logiques; elle peut considérer à part une partie d'un objet, sans faire attention aux autres, c'est l'abstraction; les recherches de différens genres lui sont plus ou moins faciles ou agréables : c'est-à-dire que le plaisir ou la peine interviennent dans l'exercice de l'intelligence; une méditation sérieuse lui fait découvrir la vérité; en d'autres termes, l'attention ou l'intervention de la volonté dans la connaissance augmente l'énergie de celle-ci; enfin, l'attention est exclusive; quand elle s'attache aux détails, elle nous fait perdre l'ensemble, et réciproquement, etc..., etc...

Voilà, en peu de mots, des observations sur l'esprit, en aussi grand nombre que celles qu'on a recueillies sur l'électricité ou le gaz hydrogène, et qui n'ont pas moins d'évidence. Étendez ces observations, approfondissez la marche de la perception matérielle, de la conception rationnelle, de la comparaison, du rêve, de la mémoire, de l'abstraction, de l'attention, joignez-y l'étude d'une foule de facultés que nous n'avons pas eu l'occasion de nommer (car, pour le dire en passant, l'activité de l'intelligence humaine n'est pas contenue tout entière dans les procédés employés par l'esprit des savans pour construire leurs sciences; nous avons même cité plusieurs actes intellectuels qui ne rentrent point dans la logique d'une théorie scientifique), et alors vous aurez une psychologie, c'est-à-dire une histoire naturelle de l'esprit faite par lui-même, et qui aura probablement autant d'intérêt

pour nous que l'histoire naturelle du singe ou de la tortue.

Ainsi donc, en même tems que je perçois des formes, des mouvemens, des couleurs, et que je les rapporte à un principe qui n'est point moi, et que j'appelle *matière*, je connais des jugemens, des conceptions, des souvenirs, etc..., et je les rapporte à un principe que j'appelle *moi*, ou *esprit*. Pourquoi cela? je n'en sais rien; mais cela est, et il n'en peut être autrement. La première connaissance s'exerce à l'aide d'organes matériels, la seconde sans leur secours; nous appellerons la première observation de la matière ou observation physique; et la seconde, observation de moi, ou conscience. Car il faut abandonner les termes d'observation extérieure et d'observation *intérieure*, qui sont des figures prises des corps solides, et qui font croire aux gens de mauvaise volonté, qu'on attribue à l'esprit un dedans et un dehors, et que l'observation intérieure va les introduire dans une espèce de chambre obscure, dans laquelle ils verront une personne, ou au moins *ses oreilles* (1). Ne disons point non plus que l'esprit *voit* ou *sent* ses actes; car, *voir* est emprunté de l'exercice de la vue physique, et il emporte avec lui l'idée d'une couleur quelconque : de sorte que, quand vous dites que l'esprit *voit* ses jugemens, les physiciens croient probablement que vous parlez de quelque chose de bleu ou de jaune, et ils affirment qu'ils ne voient rien de pareil. Il est des gens, dit Bâcon, qui viennent à l'observation de l'esprit, encore tout échauffés des opérations de la forge, et qui apportent, dans cette opération délicate, la suie et la fumée du fourneau. De même, *sentir* ne s'emploie ordinairement que lorsqu'on est averti de la partie du corps par laquelle nous arrive une connaissance, ou un plaisir, ou une peine. Comme la connaissance des actes de l'esprit n'est pas accompagnée de ce phénomène, il ne faut pas se servir de l'expression qui le rappelle. Si l'on avance que l'esprit *sait* ou *connait* ses actes, je pense qu'aucun homme

(1) J'ai souvent cherché la conscience, dit le docteur Broussais, mais je déclare que je n'en ai jamais vu les oreilles.

de bon sens ne pourra contester cette proposition. Les mots *savoir* et *connaître* n'ont qu'un sens intellectuel, il est impossible de les représenter par une image physique.

Les hommes connaissent les actes de leur esprit au moment où ces actes s'accomplissent : mais ils les connaissent vaguement, et les oublient aussitôt ; ils sont tous dans la position où aurait été l'Anglais dont nous avons parlé, si on ne l'avait forcé à faire un retour sur lui-même, et à chercher par la mémoire ce qu'avait fait son esprit. Ramener souvent ainsi sa réflexion sur soi-même, interroger la langue et les écrits des hommes pour trouver toutes les nuances et toutes les faces de la pensée, décrire tous les actes intellectuels qu'on observe, en marquer les ressemblances, les différences, et l'ordre de succession qui fait présumer entre eux le rapport de cause et d'effet, tel est l'emploi de la psychologie.

Comme nous l'avons déjà dit au milieu des hypothèses qui ont été multipliées par les anciens philosophes, il se rencontre un grand nombre d'observations partielles, remplies de vérité. L'histoire de la philosophie offre donc une lecture dont on peut espérer d'abondantes lumières.

D'après les définitions que nous avons données au commencement de cet article, l'histoire de la philosophie jusqu'au XVIe siècle de notre ère est l'histoire de toutes les sciences. Depuis cette époque, elle n'est plus que l'histoire des études qui sont restées comprises sous le nom de philosophie, savoir : la psychologie, la logique, la morale, l'esthétique et l'ontologie.

Le *Manuel de l'histoire de la philosophie*, par TENNEMANN, ne contient que des renseignemens extrêmement abrégés sur le fond des doctrines ; mais nulle part on ne saurait trouver une indication plus complète de toutes les sources à consulter, pour approfondir chaque point de l'histoire philosophique. TENNEMANN fait connaître non-seulement les ouvrages qui contiennent les textes originaux, mais encore tous les commentateurs et tous les historiens de chaque philosophe et de chaque question philosophique. On trouvera de plus, dans son

Manuel, des vues générales sur l'ensemble de l'histoire de la raison humaine. Il ne reconnaît point de peuple primitif en philosophie; à ses yeux elle se développe d'elle-même sur chaque territoire, mais non pas au même degré chez tous les peuples. Ce sont les Grecs qui se distinguent le plus entre toutes les nations de l'antiquité pour le mouvement philosophique, et même pour le mouvement psychologique, car c'est chez eux qu'est proclamé l'axiome : Γνῶθι σεαυτόν. Cependant, l'auteur fait d'abord une revue des opinions religieuses et philosophiques des peuples orientaux. Il divise ensuite l'histoire de la philosophie en trois grandes époques : la première renferme la philosophie grecque et romaine, et il la définit : *Le mouvement libre de la raison vers la science, mais sans la connaissance de la méthode scientifique ;* la seconde embrasse le moyen âge, et *c'est le mouvement de la raison vers la science, mais sous le joug de l'autorité et de la dialectique ;* enfin, la troisième comprend la philosophie moderne, et c'est *l'indépendance de la raison, et son mouvement vers la connaissance des choses, avec la conscience de la vraie méthode.* Il termine par cette conclusion. « Ces nombreux essais doivent soutenir l'espérance de voir tôt ou tard la raison arriver enfin à la connaissance de soi-même, déterminer la sphère qui lui appartient, développer de plus en plus la vraie méthode philosophique, et s'instruire, par l'expérience du passé, à éviter les écueils où elle a souvent échoué. Un tems viendra où les différentes manières de philosopher, qui aujourd'hui semblent n'être que des aberrations, seront reconnues comme les conditions nécessaires de la vraie culture de la raison et de la véritable science. »

Adolphe GARNIER.

THE BRITISH EMPIRE IN 1828, etc. — L'EMPIRE DE LA GRANDE-BRETAGNE, en 1828; par le *Rev.* J. GOLDSMITH (1).

Cet ouvrage est une sorte d'Encyclopédie abrégée de l'empire britannique. Il embrasse la géographie, la statistique, les finances, les lois, les mœurs, etc. La rédaction en est fort simple ; mais elle se compose tout entière de documens positifs et d'élémens authentiques. Le chapitre qui contient le *Tableau abrégé de l'organisation politique de la Grande-Bretagne* nous a paru particulièrement digne d'attention. Les personnes qui n'ont pas fait une étude spéciale de la constitution et du gouvernement britannique se forment généralement des idées confuses et incomplètes de l'organisation de ce pays. Cependant, l'habitude, devenue générale dans presque toute l'Europe, de lire quotidiennement les papiers publics, rend nécessaire de populariser des notions distinctes à cet égard. L'analyse de la portion principale de l'ouvrage du révérend Goldsmith réunira, dans un tableau concis, les maximes publiques et les institutions fondamentales du gouvernement britannique. Ce tableau pourrait facilement être plus développé ; mais nous ne craignons pas d'affirmer que rien d'essentiel n'y est omis, et que tout ce qu'il contient est exact.

Le gouvernement britannique se compose : 1° du *Roi*, en qui réside le pouvoir exécutif; 2° de la *Chambre des lords*, composée des pairs et des évêques ; 3° de la *Chambre des communes*, dont les membres sont élus (du moins par supposition) pour représenter le peuple, soit par les francs-tenanciers (*free-holders*), ou possesseurs des terres, des comtés du royaume (2), soit par les francs-tenanciers de maisons (*house-holders*), des villes et bourgs considérables. (Un certain nombre de villes, auxquelles leur accroissement de population et d'acti-

(1) Londres, Sir Richard Phillips. 1 vol. in-12.

(2) Par une ancienne fiction du droit féodal, le Roi est censé le suzerain de toutes les terres du royaume, et les propriétaires des terres sont censés les tenir de lui en fief.

vité commerciale et industrielle a donné une grande importance, ne sont point représentées dans le parlement. L'esprit de la constitution et une justice rigoureuse exigent une prompte réforme à cet égard.)

Le Roi est l'organe de la loi, le chef de l'Église, le directeur des forces publiques, le dispensateur des honneurs (*fontain of honour*), et l'intermédiaire des communications avec les nations étrangères.

La couronne d'Angleterre est héréditaire, en vertu de la loi commune et de l'ancienne coutume. Mais la doctrine du droit divin n'est point admise pour cela, non plus que celle de l'indéfectibilité du trône, puisque la succession à la couronne peut constitutionnellement être limitée ou changée par un acte du parlement. C'est précisément à un acte de cette nature que la famille actuellement régnante doit son accession au trône.

A la cérémonie de son couronnement, le Roi prend, sous serment, les engagemens suivans : « De gouverner conformément aux statuts du parlement, aux lois et coutumes du royaume ; — de prêter main-forte à la loi et à la justice, pour l'exécution des jugemens ; — de maintenir de tout son pouvoir les lois divines, la vraie profession de l'Évangile et la religion protestante réformée, établie par la loi. »

Le Roi est considéré, par la loi, comme incapable de faire mal : la responsabilité de toute mesure injuste ou illégale, demeurant uniquement à la charge de ses ministres. Il convoque le Parlement et peut l'ajourner, le proroger ou le dissoudre, suivant son plaisir. Il peut refuser son consentement à toute loi proposée ; il nomme son conseil privé et les grands officiers de l'État ; il a aussi le pouvoir de faire grâce aux criminels. Si la prérogative du Roi était envisagée isolément, son autorité pourrait paraître excéder les limites d'une monarchie tempérée ; mais, d'un autre côté, ne jouissant presque d'aucun revenu, sans le consentement du peuple, exprimé par ses représentans, le Roi se trouve, pour ce fait, dans un état réel de dépendance. Le commandement des armées et l'équipe-

ment des flottes fait partie de sa prérogative; mais, sans le concours du Parlement, il ne saurait pourvoir à leur entretien. Il distribue les places et les emplois; mais, sans le Parlement, il ne peut leur attribuer aucun salaire. Il peut déclarer la guerre; mais, sans le Parlement, il manque des moyens de la soutenir. Le Roi est investi du droit exclusif de convoquer le parlement; mais la loi lui impose le devoir de l'assembler, au moins une fois tous les trois ans, et la nécessité le contraint à l'assembler annuellement. Le Roi est le chef de l'Église; mais il ne peut altérer la religion établie, ni obliger qui que ce soit à rendre compte de ses opinions religieuses. Il ne peut professer la religion catholique proscrite expressément par la loi; le prince qui professerait cette religion est déclaré incapable d'hériter de la couronne ou de la posséder à aucun titre. Le Roi est le premier magistrat; mais il ne peut rien changer aux maximes et aux usages consacrés par la loi et par la coutume; il ne peut influencer, dans aucun cas, la décision des causes pendantes entre ses sujets. Il ne peut créer aucun nouvel office, incompatible avec la constitution, ou préjudiciable à ses peuples. Bien que la poursuite des créances se fasse en son nom, il ne peut l'interdire à quiconque se porte plaignant. Le Roi a le privilége de battre monnaie; mais il ne peut en altérer la valeur. Il peut faire grâce aux criminels, mais non les exempter de payer les réparations légales aux parties lésées. La loi dispose que, dans le cas de meurtre, la veuve de l'homicide n'a pas seulement le droit de poursuivre le meurtrier; mais, en outre, que, dans ce cas, le pardon du Roi ne peut avoir lieu. Le pouvoir militaire du Roi n'est pas non plus absolu, depuis qu'il a été déclaré par le *bill des droits* (1689) que l'armée ne peut exister légalement sans le consentement du Parlement. Le Roi ne peut jamais être traduit personnellement devant aucun juge; mais, s'il commet un abus de pouvoir, ou bien un acte évidemment contraire au bien public, le Parlement peut intenter une poursuite contre ceux qui ont été les instrumens ou les conseillers de l'acte incriminé, et le pardon du Roi ne peut profiter aux délinquans.

Les nombreuses et importantes restrictions de la prérogative royale, auxquelles il convient d'ajouter l'indépendance des juges, établie sous le règne actuel, et aussi la souveraine liberté et irresponsabilité de la parole dans le Parlement, assurées par le bill des droits, offrent la plupart des garanties qu'un esprit judicieux peut désirer.

Le Roi a un revenu spécial, appelé *liste civile*, sur lequel sont payés les officiers de sa maison, les grands officiers de l'État, les juges et les officiers employés à l'administration de la justice.

Le Roi a pour devise ces mots français : *Dieu et mon droit.* Les lions qui supportent ses armes furent adoptés originairement par Henri II, qui les emprunta à l'écusson de sa mère. La fleur de lys fut adoptée par Édouard III, lorsqu'il prétendit à la couronne de France. La harpe est irlandaise ; le chardon, écossais. La rose blanche provient de la maison d'York ; la rose rouge, de la maison de Lancastre. Sur le ruban de la jarretière est inscrite cette devise en français : « *Honni soit qui mal y pense.* »

La constitution du Parlement remonte à l'an 1215. Dans la grande Charte octroyée par le roi Jean, ce prince promet « de convoquer tous les archevêques, évêques, lords et grands barons personnellement ; et tous les autres principaux tenanciers, par l'intermédiaire des shériffs et baillis, dans l'espace de quarante jours, pour régler les subventions et impôts qui seront nécessaires. » Les actes les plus anciens qui existent, pour convoquer en parlement les chevaliers, citoyens et bourgeois, sont de la 49e année du règne d'Henri III (1266).

Le Parlement est assemblé par un *rescrit* (*writ*) royal. Il se compose du Roi et des trois États du royaume. Les lords spirituels et les lords temporels siégent ensemble dans une même chambre ; tandis que les Communes délibèrent et votent dans une autre chambre séparée. Originairement, les lords et les communes s'assemblaient dans une même chambre ; mais, depuis plusieurs siècles, ils ont pris l'habitude de siéger dans des chambres distinctes.

Les lords spirituels sont deux archevêques, vingt-quatre évêques d'Angleterre et du pays de Galles, et quatre évêques élus par l'Irlande.

Les lords temporels sont les ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons qui siégent par leur propre droit, et ceux à qui ce droit est conféré par élection; notamment 16 pairs, qui représentent la noblesse d'Écosse, et 28 pairs, qui représentent la noblesse d'Irlande. Le nombre des pairs est aujourd'hui d'environ 400. En outre, les juges d'Angleterre siégent à la chambre des pairs, en vertu d'un mandat royal qui leur donne droit d'assistance. Les maîtres en chancellerie y siégent aussi, en vertu du droit de leur office. Le procureur (*attorney*) du Roi, le solliciteur-général et un conseiller versé dans la science des lois siégent dans certaines occasions pour donner leur avis; mais nul, s'il n'est pair, n'est admis à voter sur aucune question.

Les pairs ont plusieurs priviléges; ils sont les conseillers héréditaires du Roi; ils ne peuvent être arrêtés hors les cas de trahison, félonie ou violation de la paix publique. Ils ne peuvent être jugés que par un jury de pairs, hormis pourtant, en certains cas, tels que ceux de libelle, parjure, sédition et conspiration, pour lesquels ils sont jugés par un jury ordinaire. En leur absence du Parlement, les pairs peuvent voter par procuration. La chambre des lords est aussi la plus haute cour de judicature du royaume; et, dans tous les cas d'erreur, on peut interjeter appel devant elle du jugement des cours inférieures.

La chambre des communes se compose de 658 chevaliers et bourgeois. Les chevaliers sont les représentans des comtés; les citoyens et bourgeois sont les représentans des villes et bourgs. L'Angleterre élit 513 membres de la chambre des communes; l'Écosse, 45; l'Irlande, 100. Ils sont élus en vertu d'un rescrit du Roi, adressé aux shériffs et baillis, savoir : les chevaliers, dans les comtés, par la majorité des possesseurs d'un franc fief de 40 shellings de revenu annuel au moins, et les citoyens et bourgeois, par les libres possesseurs

de maisons des villes ou bourgs. La qualité d'électeur, dans les villes, bourgs et ports, s'acquiert suivant certaines conditions qui varient avec les localités; tantôt, en raison des circonstances qui existaient à l'époque où remonte l'origine de l'élection; tantôt, d'après la coutume immémoriale, ou bien suivant les décisions de la chambre des communes, ou même de ses comités, constitués par le statut connu sous la désignation de *Grenville-act*. Dans certaines villes, les francs-tenanciers seuls ont le droit de vote; dans d'autres, ce droit est réservé à la *corporation* (corps municipal) de la cité; ailleurs, les électeurs sont les bourgeois établis, ou même la masse de la population, sans autre condition requise que celle de la résidence.

L'élection se fait sur la place publique, devant le peuple assemblé. Elle est présidée par le maire ou le bailli, qui reçoit et vérifie, séance tenante, ou d'après la notoriété publique, les titres de l'électeur. Celui-ci prête serment sur les saints Évangiles. On dresse un échafaud, nommé *hustings*, sur lequel les candidats montent et parlent au peuple, pour exposer leurs principes et leurs titres. Ils ont eu soin auparavant d'aller, de maison en maison, solliciter les suffrages. C'est ce qu'on appelle faire le *canvass*. Sur la demande des amis du candidat, le magistrat propose son élection à l'assemblée, par main levée. Si l'assemblée est unanime, ou que la majorité soit évidente, l'élection est proclamée. Mais si quelqu'un réclame, on procède au vote individuel (*poll*). Chaque électeur monte sur les *hustings*, et prononce son vote à haute voix. Le magistrat en tient note. Le poll reste ouvert durant dix jours; mais le chiffre des votes est proclamé chaque soir, à la fin des séances : l'élection a lieu à la pluralité des votes émis.

Les universités d'Oxford et de Cambridge ont le privilége d'élire chacune un membre de la chambre des communes.

On appelle, dans le langage ordinaire, bourgs-pourris les bourgs qui ont conservé le droit d'élire un membre de la chambre des communes, tandis que la totalité des propriétés

qui donnent droit de vote est tombée en la possession, ou sous l'influence héréditaire d'une famille. Les deux grands partis politiques qui se partagent l'Angleterre, les démocrates (*wighs*) et les aristocrates (*torys*), disposent, dans une proportion à peu près égale, des bourgs-pourris. Ils y trouvent l'avantage de faire arriver à la chambre des communes les hommes à talens qui ont succombé dans les élections populaires. Celui qui accepte l'élection d'un bourg-pourri contracte l'engagement d'honneur de voter pour le parti de son patron. Si l'élu du bourg-pourri vient à tomber en dissentiment avec son patron sur une question capitale, la coutume est qu'il résigne son siége au Parlement.

Lorsqu'un membre du Parlement est régulièrement élu, il ne peut perdre son siége pour aucun motif qu'au bout du tems fixé par la loi.

Les principaux privilèges des membres de la chambre des communes sont l'affranchissement de toute arrestation durant la session, et quarante jours après la prorogation, et quarante jours avant la convocation de l'assemblée.

Le privilége spécial et le droit exclusif de la chambre des communes est l'initiative en matière de toute loi financière. La chambre des communes a aussi le droit d'instituer une enquête générale pour accuser les ministres coupables, les juges partiaux, et généralement tous les officiers de la couronne.

Lorsqu'un membre veut *introduire* une nouvelle loi, ou un acte quelconque du Parlement, il se lève et demande la permission d'en présenter la rédaction écrite (*bill*). S'il en obtient la permission, le bill est l'objet de deux lectures, séparées par quelque intervalle; puis, il est renvoyé à un comité, qui l'amende et le complète. Le président le remet ensuite sous les yeux de la chambre, afin qu'elle en prenne connaissance dans son état définitif. Enfin, on en dresse la copie authentique, qui est lue pour la troisième fois, et sur laquelle on vote. Le vote s'opère par la division des membres, qui sont comptés un à un par deux membres délégués par chacun des deux côtés de la chambre.

Quand un bill est passé à la chambre des communes, il est porté à l'autre chambre, pour obtenir son approbation avec les mêmes formalités. Si la chambre des lords le rejette, on n'y donne aucune suite; si elle y fait quelques amendemens, ils sont portés à la chambre des communes, pour y être approuvés. Dans ces occasions, il est d'usage que chaque chambre députe un certain nombre de membres, afin de parvenir à se concilier. L'assentiment royal donné au bill lui imprime le caractère de loi. Cet assentiment est donné ordinairement par commission. Mais, lorsque le Roi vient *passer* un bill en personne, il revêt son habit royal, sa couronne, et siége sur son trône, dans la chambre des pairs. Lorsque le Roi a pris séance, il mande venir les communes. L'orateur (*speaker*), ou président, suivi de la chambre, apporte les bills financiers; les autres bills sont laissés en la possession de la chambre des lords. Lorsque le Roi donne son approbation à un bill d'intérêt public, il l'exprime par cette formule, en langue française : « *Le Roi le veut.* » Si le bill concerne un intérêt privé, la formule est celle-ci : « *Soit fait comme il est désiré.* » Si le Roi refuse sa sanction, il dit : « *Le Roi s'en avisera.* » La sanction du Roi pour un bill financier s'exprime par cette formule : « *Le Roi remercie ses loyaux sujets, accepte leur bénévolence, et ainsi le veut.* » Toutes ces formules sont consacrées en langue française, telles que nous venons de les rapporter textuellement.

L'usage est que ceux qui s'opposent à un bill n'en demandent point le rejet, mais seulement l'ajournement de la lecture à six mois. Les membres des chambres parlent de leur place, et ne lisent point de discours écrits. Ils adressent la parole, non à l'assemblée, mais au président (*speaker*). La chambre des communes élit son président pour la durée de la septennalité. C'est le président qui forme les listes des membres destinés à composer les commissions. Il les choisit dans les deux côtés de la chambre, en ayant soin de conserver, à la majorité de l'assemblée, lorsqu'elle est distincte, la prépondérance dans les commissions. On ne forme une commission, pour l'examen d'un bill, qu'après la seconde lecture. On

forme également des commissions pour divers objets qui exigent une enquête. Les séances des deux chambres sont légalement secrètes; la publicité est de tolérance et d'usage; mais cet usage est aujourd'hui aussi puissant que la loi. Néanmoins, pour obéir à la loi, au moment du vote, la chambre se forme en comité général, et les galeries sont évacuées par le public. — Le président est chargé du soin de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'en écarte. La chambre peut ordonner, suivant les occurrences, tant à l'égard de ses membres qu'à l'égard des étrangers, qu'il lui soit fait des excuses publiques, ou encore que le coupable garde prison. Un clerc ou greffier est attaché à la chambre pour la rédaction de ses procès-verbaux et la garde de ses archives. — La chambre des pairs est présidée par le lord chancelier; il siége sur un sac de laine, regardé comme l'emblême de la prééminence des grands possesseurs de terres et de troupeaux.

Le Roi nomme son conseil privé, dont voici les attributions: 1° conseiller le roi, pour son honneur et le bien public; 2° soutenir et défendre tout ce qui a été résolu en conseil. De cette dernière condition résulte la solidarité des membres du conseil. Le conseil privé a le droit de s'enquérir de toute offense contre le gouvernement, et de remettre les offenseurs sous garde publique, pour que leur procès leur soit fait devant les cours de justice. Mais il faut remarquer que la juridiction du conseil privé est purement d'enquête, et non de répression, et que les personnes emprisonnées par lui ont droit de réclamer leur liberté, en vertu de l'acte d'*habeas corpus*.

Le conseil du cabinet est un comité du conseil privé, et se compose ordinairement des onze officiers de l'État, dont les désignations suivent : Le lord chancelier; — le lord président; — le lord du sceau privé; — le chancelier de l'échiquier; — le premier lord de la trésorerie, premier ministre; — le secrétaire pour les affaires étrangères; — le secrétaire pour le département de l'intérieur; — le secrétaire pour le département de la guerre; — le premier lord de l'amirauté;

— le président du bureau du contrôle, pour les affaires de l'Inde.

Les ministres introduisent dans les deux chambres du Parlement toutes les affaires qui dépendent de la couronne; ils exposent le tableau des besoins publics, et demandent les sommes nécessaires, afin d'y pourvoir. Ils sont aussi chargés des dépenses publiques, qui doivent être faites et soldées, conformément à la loi, sous la responsabilité de chacun d'eux.

Les grands officiers de la couronne sont au nombre de neuf :

1°. Le lord grand-maître-d'hôtel. Il était anciennement vice-roi d'Angleterre; aujourd'hui, la charge est purement de cérémonial. Elle est temporaire, c'est-à-dire conférée pour une circonstance spéciale, par exemple, pour le couronnement du Roi.

2°. Le lord grand-chancelier. Son office comprend la garde du grand sceau, et les jugemens des causes d'équité, ainsi que la nomination de tous les juges de paix du royaume; enfin, il est le tuteur des orphelins et des aliénés.

3°. Le lord grand-trésorier a l'administration et la comptabilité de tout le revenu du royaume. Son office est tenu en commission par cinq lords commissaires de la trésorerie. Le premier lord de la trésorerie est réputé chef du cabinet ministériel. Le salaire de son emploi est de 4,000 liv. sterlings (environ 100,000 fr.); celui des autres commissaires est fixé à 1,600 liv. sterlings pour chacun (environ 40,000 fr.)

4°. Le lord président du conseil privé. Il expose les affaires dans les assemblées du conseil, et en fait ensuite le rapport au Roi.

5°. Le lord du sceau privé. Il expédie les chartres d'octroi et concession du Roi.

6°. Le lord grand-chambellan. Il a la surintendance du palais royal et du palais du Parlement.

7°. Le comte maréchal. Il a la surintendance des écoles militaires. Cet office est tenu par le duc de Norfolk; et comme ce pair est catholique, exercé par son député.

8°. Le lord grand-constable : son office est temporaire.

9°. Le lord grand-amiral. Il a l'administration de toutes les affaires de la marine ; cet office est tenu, en commission, par sept lords de l'amirauté.

Le Roi confère des rangs et des titres, suivant son plaisir. D'après un état dressé il y a dix ans, la pairie anglaise comprenait 26 ducs, parmi lesquels 6 du sang royal, qualifiés *ducs royaux ;* 17 marquis ; 100 comtes ; 18 vicomtes et 97 barons ; sans compter les pairs mineurs et les pairs catholiques qui n'ont pas siégé jusqu'en 1829, faute par eux de prêter le serment légal qui est contraire à leur foi. L'Écosse a 70 pairs, représentés au Parlement par 16 d'entre eux ; l'Irlande 150, représentés par 28.

Les autres titres sont ceux de baronnet et de chevalier. On compte environ 500 baronnets anglais ; 200 chevaliers-baronnets écossais et environ 100 baronnets irlandais : ces titres sont héréditaires. Il y a 25 chevaliers de la Jarretière et environ 400 chevaliers du Bain : en 1815, ces derniers ont été divisés en trois classes par le Prince-régent, aujourd'hui régnant ; savoir : les chevaliers du Chardon, les chevaliers de Saint-Patrice et les chevaliers Bacheliers. La première classe de l'ordre du Bain comprend les chevaliers Grand-Croix ; elle est fixée au nombre de 72, sur lesquels 12 peuvent être choisis, quoique l'ordre soit militaire, parmi les sujets britanniques qui remplissent des emplois civils ou diplomatiques. Les militaires de cette première classe ajoutent à la décoration de l'ordre une branche de laurier, qui entoure un écu, avec cette inscription saxonne : « *Ich Dine* ». Aucun militaire n'est éligible à cette classe de l'ordre, s'il n'a le grade de major-général des armées de terre ou de contre-amiral des armées de mer. Tous les princes du sang royal, ayant commission d'officier-général dans l'armée de terre, ou de chef d'escadre dans l'armée navale, sont ajoutés au nombre des chevaliers de cette classe. —La seconde classe comprend les chevaliers-commandeurs : ils ont la préséance sur les chevaliers Bacheliers, et jouissent d'ailleurs des mêmes droits et priviléges que les chevaliers de

la première classe. Lors de l'institution de la classe, le nombre fut fixé à 180, outre 10 officiers étrangers ayant commission du roi d'Angleterre ; mais le nombre des membres de cette classe peut s'accroître, en cas de guerre ou par des actions d'éclat. Pour être éligible à cette seconde classe, il faut avoir le rang de lieutenant-colonel dans l'armée de terre ou de capitaine de vaisseau dans l'armée de mer. Les chevaliers-commandeurs n'ont point leurs armes supportées par une branche de laurier ; mais ils les entourent du ruban rouge et de la décoration appropriée à leur classe. En outre, personne ne peut arriver à la première classe de l'ordre, avant d'avoir passé par la seconde La troisième classe, dite des chevaliers-bacheliers, se recrute parmi les officiers commissionnés au service de terre ou de mer de S. M. Britannique : ceux qui la composent ont préséance sur les écuyers (*esquires*). Pour qu'un officier soit élevé à cette classe, il faut qu'il ait obtenu une médaille ou une distinction honorifique, ou qu'il ait été mentionné expressément dans les dépêches officielles insérées dans la Gazette de Londres, comme s'étant distingué par quelque action contre les ennemis du pays. Les chevaliers de la troisième classe du Bain ont le privilége de porter une décoration qui leur est particulière, suspendue, par un ruban rouge, à la boutonnière.

Sir, est la qualification aujourd'hui usitée à l'égard des chevaliers et baronnets : anciennement elle n'était accordée qu'aux pairs. En adressant la parole aux lords, on les qualifie *vos seigneuries*. On donne le titre de lord, même aux fils aînés des pairs, non par droit, mais par courtoisie. Les membres des Communes sont qualifiés *honorables* : et les membres du conseil privé *très-honorables*. — La noblesse de province est connue sous la désignation de *gentry*. Les députés de cette classe, qui sont pour la plupart élus par les bourgs et les petites villes des comtés, sont connus dans la Chambre des communes, sous la désignation de *country-gentlemen*. Ils n'appartiennent communément à aucun parti politique, soit whig, soit tory ; mais la plupart du temps ils appuient le gouvernement.

— *Esquire* (écuyer) est un titre sans conséquence, que s'approprient assez légèrement les personnes qui ont une éducation et des mœurs libérales.

La seconde cour du royaume (la haute-cour du Parlement ayant la prééminence) est la cour de Chancellerie. Son institution a pour but de mitiger la rigueur de la loi, de connaître des causes qui concernent les mineurs et les aliénés; enfin, de rendre justice dans les cas de fraude, violation de dépôt et autres de nature analogue. Le lord grand-chancelier (en son absence, le vice-chancelier ou le maître des rôles) est le juge unique de cette cour, et prononce d'après les précédens et l'équité. Le maître des rôles est le chef de douze maîtres en chancellerie. Il a la garde des registres, jugemens, sentences et décrets de la Chancellerie. Il assiste le lord-chancelier lorsqu'il est présent; il le supplée comme son député, lorsqu'il est absent. Un vice-chancelier a été institué récemment : son rang ne vient qu'immédiatement après le maître des rôles. Il a le pouvoir d'entendre et de juger toutes les causes dépendantes de la cour de Chancellerie; mais ses décisions, aussi-bien que celles du maître des rôles, sont soumises à la révision du lord-chancelier.

Le Banc du Roi, étant le tribunal suprême de la loi commune, est placé en pouvoir et en honneur immédiatement après la cour de Chancellerie. Sa juridiction s'étend sur tout le royaume; elle embrasse toutes les causes que la loi déclare relatives à la paix du Roi. Le Banc du Roi est aussi la cour d'appel des cours inférieures; là, ressortissent encore les causes de dettes, par une fiction de la loi; parce que c'est ce tribunal qui délivre des *rescrits d'habeas corpus* aux personnes indûment emprisonnées. Le président de cette cour a le titre de lord-chef de la justice, et les trois autres juges dont elle se compose sont appelés *puisne justices*.

La cour des Plaids-Communs est le tribunal spécial des actions réelles, c'est-à-dire, des actions qui concernent la propriété du franc-fief, de sujet à sujet, fondée sur la loi commune et le statut commun. Cette cour délivre aussi des mandats

d'*habeas corpus*. Les juges sont au nombre de quatre, dont le premier est qualifié lord chef de la justice du Plaid-Commun ; les autres sont qualifiés *puisne judges*.

La cour de l'Échiquier connaît de toutes les causes relatives au revenu public, sur lesquelles elle prononce, conformément à la loi et à l'équité. Elle se compose de quatre juges qui ont le titre de barons de l'Échiquier : le premier d'entre eux a le titre de *lord-chief-baron*.

Les douze juges qui composent les trois précédentes cours (*Kings-Bench*, *Commons-Pleas*, *Exchequer*) vont en tournée (*circuit*) dans le royaume, douze fois dans l'année, pour administer la justice. En outre, des cours locales sont tenues tous les trois mois, pour les comtés, cités et villes ayant corporation. On appelle leurs sessions, sessions de comté ou sessions quartenaires. On y juge les affaires de rixes et de menus délits. Pour Londres et le comté de Middlesex qui embrasse une portion de la capitale, on tient huit sessions. Cette cour est désignée sous le nom d'*old Bailey* : elle se compose de trois des grands-juges, du lord maire de Londres et du greffier de la ville (*Recorder*).

Il y a, dans chaque comté de l'Angleterre, un sheriff ou député du Roi qui exécute les ordres du roi et les rescrits légaux qui lui sont adressés ; qui fait arrêter et retenir en prison les délinquans, qui les amène devant les juges, qui procure l'exécution des sentences judiciaires, tant civiles que criminelles, et qui, aux assises, pourvoit à la protection des juges. Outre le sheriff, chaque comté a son lord-lieutenant qui présente les juges de paix à la nomination du lord-chancelier, nomme les officiers de la milice, et remplit le rôle de chef des pouvoirs militaires du comté.

Immédiatement au-dessous du sheriff, sont placés, dans la hiérarchie de chaque comté, des juges de paix, commissionnés par le Roi. Leur office est de faire exécuter les lois qui concernent les routes, les mendians, les vagabonds, les rixes, les mutineries, les actes de félonie, etc. ; enfin, d'interroger et de remettre sous la main du sheriff, pour être jugés, tous

ceux qui enfreignent les lois. Leurs fonctions sont gratuites, aussi-bien que celles des sheriffs et lords-lieutenans; et même, en certains cas, obligatoires, sous peine d'amende.

Pour veiller à ce que nul ne soit mis à mort, par violence, deux ou trois magistrats, nommés *Coroners*, sont élus par les francs-tenanciers de chaque comté, à l'effet de convoquer un jury composé de douze personnes du voisinage, toutes les fois qu'il y a lieu de constater une mort subite et violente et d'en rechercher les causes. Ce jury est appelé *jury du Coroner*.

Les comtés se divisent par cantons, ou centuries. Chaque centurie a son haut-constable, et chaque paroisse son constable, dont l'office est d'assister le haut-constable, de maintenir la paix, d'arrêter et détenir ceux qui la troublent, jusqu'à ce qu'ils puissent être amenés devant un juge de paix; d'exécuter les mandats des magistrats et des cours de justice, avec l'autorité; en cas de résistance, de réclamer l'assistance de la force publique, sans préjudice des pénalités légales. En outre, chaque paroisse a les officiers publics suivans : — l'inspecteur des pauvres, élu annuellement par et parmi les principaux tenanciers des maisons de la paroisse, sous la présidence des deux juges de paix les plus voisins; son office est de percevoir des habitans de la paroisse, en proportion du taux de location des maisons, l'impôt destiné à la sustentation des pauvres de la paroisse (*taxe des pauvres*) qui sont incapables de travailler; il est aussi chargé de fournir du travail à ceux qui, étant capables de travailler, ne trouvent pas de l'emploi. — Les gardiens de l'église, ou marguilliers (*church wardens*). — Les inspecteurs des grandes routes, chargés de veiller à la conservation et à la réparation des routes qui traversent le territoire de la paroisse, depuis une barrière jusqu'à l'autre. Ils sont communément au nombre de deux par paroisse, choisis par les principaux habitans, sous l'approbation des deux juges de paix les plus voisins.

Toutes les cités, et même plusieurs bourgs, ont une corporation indépendante, par laquelle ils sont gouvernés, con

formément à une charte octroyée par le Roi, avec juridiction sur elles-mêmes, pour juger en toute matière civile ou criminelle. L'appel des causes civiles est porté aux cours supérieures qui siégent à Londres; les causes criminelles capitales sont seules portées aux juges des assises. Le gouvernement des cités et des bourgs varie, suivant leurs chartes. Les cités ont un maire, des *aldermen* et des bourgeois, qui constituent la corporation de la ville et forment la cour de justice de la cité. Les bourgs ont, les uns, un maire, les autres, deux baillis, lesquels, durant leur magistrature, exercent la justice de paix de la localité. Quelques cités ont le titre de comtés, et choisissent elles-mêmes leur sheriff. Anciennement et de droit, le peuple des villes et bourgs élisait les membres de la corporation : les corporations qui ont conservé ce mode d'élection sont appelées *corporations ouvertes;* mais plusieurs chartes de Charles II ont enlevé le droit d'élection au peuple, pour le transporter aux corporations elles-mêmes, qui se complètent en pourvoyant aux vacances qui surviennent dans leur sein. Ces corporations, appelées *closes*, sont généralement impopulaires.

Plusieurs sortes de lois sont en vigueur en Angleterre : 1°. La *loi civile*, basée sur les lois municipales de l'Empire romain, rédigées en code par l'empereur Justinien, vers l'an 533, augmentée de plusieurs autres constitutions émanées de cet empereur et de ses successeurs. — 2°. La *loi canonique*, qui est la collection des lois ecclésiastiques. — 3°. La *loi commune*, qui est l'ancienne loi saxonne. — 4°. Le *statut légal*. On entend par cette expression générique, les lois sanctionnées par le Roi, après avoir été votées par les deux chambres du parlement. Il y a quatre cours dans lesquelles l'application de la loi civile et de la loi canonique est admise, lorsqu'elle ne se trouve pas contraire à la loi commune et au statut légal. Ces cours sont la cour ecclésiastique, la cour militaire, les cours d'amirauté, et les cours des deux universités (*Oxford* et *Cambridge*).

La liberté individuelle des nationaux anglais est fortement et religieusement protégée par les lois du pays : nul d'entre

eux ne peut être arrêté, ou retenu en prison, que par l'autorité d'un juge de paix, et sur la déposition, par serment, d'une ou de plusieurs personnes; ou encore pour dettes, en vertu du commandement, revêtu de certaines formalités, d'une cour compétente. Lorsqu'un individu est arrêté pour un acte criminel, l'officier qui l'arrête est tenu, par l'acte d'*habeas corpus*, sous les peines les plus sévères, de délivrer au prisonnier ou à son agent, six heures après qu'il en a fait la demande, une copie du mandat d'emprisonnement, afin que nul ne puisse être emprisonné par malveillance, par vengeance, ou laissé dans l'ignorance des charges élevées contre lui. Si cette copie est refusée, sur la plainte qui en est faite par écrit et sous serment, le lord-chancelier ou l'un des douze grands-juges du royaume, déclare le cas cautionable; ou bien, sur la dénonciation par serment du refus de la copie, le lord-chancelier ou le juge peut décerner un rescrit d'*habeas corpus*, en vertu duquel le prisonnier est immédiatement amené devant lui, et obtient, de droit, sa liberté provisoire, moyennant caution.

Lorsqu'un homme est accusé d'un délit, avant qu'il puisse être traduit en jugement, les charges qui le concernent doivent être examinées, une première fois, par un grand jury de vingt-trois personnes; douze desquelles, au moins, doivent se trouver d'avis qu'il y a lieu de décerner un acte d'accusation (*bill of indictment*); et, dans ce cas, le procès public a lieu devant douze pairs de l'accusé. Les pouvoirs du grand jury, ou jury d'accusation, exercés avec circonspection et vigilance, sont certainement l'une des plus fortes garanties de la liberté individuelle, comme l'une des meilleures sûretés qui puissent être données à l'accusé.

Le petit jury, composé de douze individus, prête serment « de juger bien et véridiquement, et de prononcer, entre le Roi et le prisonnier qui comparaît à la barre, une décision conforme aux témoignages qui seront portés. » Après avoir entendu ces témoignages, la défense du prisonnier, et le texte de la loi de la bouche du juge, les douze jurés doivent exprimer chacun leur opinion individuelle, et se rencontrer tous-

unanimes pour l'acquittement ou la condamnation du prisonnier. Les jurés doivent être impartiaux et indépendans; c'est pourquoi ils sont tous récusables par l'accusé. Ils doivent chercher les motifs de leur décision (*verdict*), dans leur conviction intime, basée sur des témoignages clairs et positifs.

Tous les crimes capitaux sont classés, en Angleterre, sous les deux rubriques de *trahison* et *félonie*. La trahison consiste à comploter, conspirer, ou marcher, les armes à la main, contre le souverain; ou, enfin, à contrefaire la monnaie. Sous la dénomination de félonie, sont compris les meurtres, vols, faux, mutilations, blessures, effractions, etc. Ces crimes sont punis de la pendaison : les meurtriers sont exécutés, vingt-quatre heures après leur sentence. L'Angleterre est peut-être le seul pays où le vol soit puni, par la loi, aussi sévèrement que le meurtre; et cependant, c'est peut-être le pays où le vol est le plus fréquent : nouvelle preuve que la sévérité des lois n'est pas toujours le meilleur moyen de répression des crimes. Au reste, la peine des individus coupables de vol est ordinairement commuée en la déportation à la Nouvelle-Hollande, à vie ou à tems. Le faux témoignage est puni de l'emprisonnement, avec amende. Les escroqueries, filouteries et petits larcins sont punis du fouet et de l'amende. La calomnie par la voie de la presse, l'usage de faux poids ou mesures, l'accaparement des denrées sur les marchés publics, les actes qui portent atteinte à la paix publique, sont punis de l'amende ou de l'emprisonnement, et quelquefois de tous deux à la fois. Les lois concernant la chasse sont très-oppressives, en Angleterre : elles prodiguent l'amende et l'emprisonnement. En 1818, ces lois ont amené douze cents personnes dans les prisons publiques.

Pour compléter le tableau des libertés et privilèges de la nation britannique, il convient d'ajouter : 1° que tout Anglais jouit du droit constitutionnel d'adresser, soit individuellement, soit collectivement, des pétitions au Roi et aux deux chambres du Parlement, tant pour obtenir le redressement de

ses propres griefs ou de ceux d'autrui, que pour proposer l'adoption d'une loi nouvelle ou l'amendement de la législation existante ; 2° que tout Anglais jouit aussi, en vertu de la constitution, du droit de dire publiquement, d'écrire et d'imprimer ce qu'il croit la vérité, sur toute question d'intérêt public ; droits qui sont considérés comme la plus efficace garantie de la bonne conduite des hommes publics et de la répression des abus de pouvoir, et qui, par ce motif, sont placés sous l'égide indépendante du jugement par jury.

N. B. Les principaux actes constitutionnels de l'Angleterre sont au nombre de six, savoir : 1°. La *grande charte des libertés*. 2°. La *charte des forêts*. 3°. La *pétition du droit* (2 juin 1628). 4°. L'*acte d'habeas corpus*. 5°. Le *bill des droits* (1689). 6°. L'*acte of settlement* (d'établissement) *pour la limitation du pouvoir de la couronne, et pour consolider les droits et les libertés des sujets*, passé les 12e et 13e années du règne de Guillaume III.

A. Mahul.

Essais sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité, par M. Rio, professeur d'histoire au collége de Louis-le-Grand ; t. I et II (1).

L'étude du développement intellectuel des peuples anciens n'a fait éclore en France jusqu'à présent que des esquisses imparfaites. Des vues étroites et mesquines ont dominé cette partie de la critique littéraire ; on s'est borné à relever l'harmonie imitative d'un vers, à noter la cadence d'une période, ou tout au plus l'habile ordonnance d'une pièce de théâtre ; on n'a point envisagé l'antiquité face à face dans

(1) Paris, 1850 ; Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n° 12, et Alex. Mesnier, place de la Bourse. 2 vol. in-8° de 500 et 400 pages ; prix, 15 fr.

son ensemble, dans sa marche progressive, dans ses rapports avec le monde moderne : en un mot, on a fait des cours de littérature et point d'histoire philosophique.

C'est pourtant un magnifique spectacle que celui de cette civilisation, dont les produits ont traversé les siècles sans rien perdre de leur fraîcheur ni de leur éclat, et sont restés les types immuables du grandiose et du beau dans les arts d'imagination. L'Orient est une terre de prodiges, parsemée de monumens qui semblent le legs d'une race plus grande que la nôtre; et ces proportions colossales se retrouvent dans chacune de ses œuvres, dans ses poemes, dans ses interminables epopées où tout se mêle et se confond, religion, histoire et philosophie. La Grèce est, a vrai dire, la fleur de l'intelligence humaine : peuple heureusement doué du ciel, où le sentiment du beau fut, non pas le privilége de quelques hommes, mais l'instinct de tous, qui donna au monde ses deux plus grands génies peut-être, Homère et Aristote, et a laissé comme souvenirs de son passage l'Iliade et le Parthénon. Quant à Rome, nous ne la placerions qu'au second rang, sa littérature n'etant guère qu'une contre-façon plus ou moins ingénieuse de la litterature grecque : elle mérite cependant d'attirer l'attention, parce qu'après la conquête de l'Univers, elle résume les autres littératures ; elle les recueille déjà vieillies et fanées ; elle les associe à sa décadence, à sa mort, pour renaître plus tard avec elle sous l'inspiration féconde du christianisme.

L'imagination de M. Rio paraît avoir été vivement saisie de ce spectacle, en même tems que sa raison était frappée de l'insuffisance des travaux antérieurs; il a compris que, dans la vie intellectuelle des peuples anciens, il y avait autre chose à étudier que des monumens et des livres, et que ces ouvrages étaient nés sous l'influence de lois constantes qu'il importait de découvrir et de determiner. Alors, s'emparant d'un mot sublime de Pascal, il a entrepris de considérer toute la suite des hommes, pendant tant de siècles, comme un même homme qui subsiste toujours, et qui apprend continuellement.

Il a résolu d'embrasser tout l'esprit antique, et essayé de retracer ses bons et ses mauvais jours, sa marche logique, et son déclin également rationnel.

Mais l'œuvre était difficile, et le sentier rude et mal frayé. Deux conditions sont indispensables pour une bonne histoire de l'intelligence humaine : d'abord la connaissance complète des faits, non-seulement littéraires, mais politiques et religieux : car l'esprit d'une époque se retrouve dans une constitution ou dans un système théologique, aussi-bien que dans un drame ou une épopée ; puis une raison supérieure, capable d'une analyse exacte et d'une synthèse puissante, un esprit de la trempe des Bossuet, des Vico, des Montesquieu. Or, dans l'état actuel de nos études sur l'antiquité, qui pourrait satisfaire à la première de ces conditions? D'une part, l'Orient, qui fut si long-tems pour nous une énigme indéchiffrable, commence à peine à s'éclairer d'une lumière nouvelle, et le voile qui le dérobait à nos yeux, n'est qu'à demi soulevé. D'autre part, la Grèce et Rome n'ont pas été explorées à fond ; leurs sciences ont été négligées comme indignes de la science moderne : leur mythologie a été expliquée à la légère, ou transformée en un système astronomique; l'influence de leurs institutions sur la littérature et les arts, mal déterminée. On ne peut donc croire que l'érudition d'un seul homme suffise à combler toutes ces lacunes. Quant à la seconde condition, qui oserait se flatter de la remplir? ce n'est pas moins que le génie, ce regard rapide et sûr qui saisit les faits dans leurs détails à la fois et dans leur unité, et, planant sur le monde, le voit d'en haut et le juge.

L'œuvre tentée par M. Rio nous semble donc aujourd'hui tout-à-fait impossible : car les élémens matériels d'un tel travail ne sont pas rassemblés, et le génie s'égarerait lui-même en voulant y suppléer. Aussi, M. Rio, malgré son talent incontestable, a reculé devant son entreprise; et, après avoir annoncé une histoire de l'esprit humain dans l'antiquité, il a réduit sa tâche à un éloquent résumé de l'histoire littéraire et scientifique de l'ancienne Grèce.

La civilisation, selon la définition de M. Rio, se compose de trois élémens : l'élément intellectuel, l'élément moral et l'élément matériel. De ces trois élémens l'auteur retranche tout d'abord les deux derniers : l'élément moral, parce qu'il demeure stationnaire, attendu que l'homme n'a jamais eu que le même nombre de moyens pour combattre ses passions ou pour les empêcher de naître : l'élément matériel, parce qu'il enfante le luxe, et, par suite, la corruption et les grandes inégalités sociales qui tuent les nations.

Reste donc l'élément intellectuel, qui se développe sous la double influence de la religion et de l'État; « mais, quant à la religion, dit M. Rio, elle ne serait susceptible de perfectionnement qu'autant qu'elle serait l'ouvrage de l'homme : elle ne doit donc pas figurer dans le tableau de ses progrès intellectuels à côté de la poésie, des sciences et des arts ». L'État ne se perfectionne pas non plus suivant les mêmes lois que la littérature, « et les époques où l'esprit humain a jeté le plus d'éclat ne sont pas celles où l'ordre social a reçu la plus heureuse organisation. » M. Rio s'abstient donc également de déterminer d'une manière précise l'action des institutions politiques ou religieuses sur le mouvement intellectuel des nations.

Si de telles restrictions simplifient beaucoup ce vaste tableau, elles lui ôtent d'ailleurs une partie de son intérêt. Nous ne pouvons admettre que l'esprit d'une époque se reflète dans sa littérature plus que dans sa religion, ses mœurs et son industrie : ce n'est donc point l'histoire d'un seul de ces élémens, mais celle de tous, qui compose l'histoire totale de l'intelligence humaine. Que la religion, la politique, la moralité des peuples, soient ou non progressives, qu'elles marchent d'un pas égal ou qu'elles aient un sort divers; peu importe : le fait à constater c'est que toutes ces choses ne sont pas stationnaires; et cela justement prête un caractère dramatique à l'histoire de l'esprit humain. On se plaît à voir l'intelligence des nations anciennes naître et grandir à l'ombre tutélaire de la religion; puis, parvenue à l'âge viril, elle se dégage des liens qui lui semblent trop pesans, et cherche son appui

dans la sagesse des lois, la raison et la morale philosophique. Bientôt, emportée par une passion d'indépendance toujours croissante, elle dérange l'harmonie des lois, et brise le joug de la morale comme elle avait brisé celui de la religion : c'est sa décrépitude. Mille accidens de lieux et de durée, mille circonstances diverses viennent varier ce spectacle : mais il n'est complet qu'à la condition que toutes ces variétés s'y reproduisent. Sans cela, vous n'aurez sous le titre d'histoire générale qu'une monographie plus ou moins étendue, une appréciation de telle ou telle branche des produits de l'esprit humain. Ainsi, M. Rio, à force de réduire son sujet, l'a renfermé dans un cadre de ce genre, et s'est borné finalement à présenter une analyse philosophique des créations principales de l'art et de la science théorique chez les Grecs.

L'Orient a pourtant attiré son attention : mais, peu familier avec les langues et les antiquités de l'Asie, il n'a pu donner que des extraits empruntés aux travaux récemment publiés en France et en Angleterre. Nous en excepterons un morceau remarquable sur la poésie hébraïque, et quelques pages curieuses et originales sur les épopées indiennes. Le reste de cette première partie est suffisant pour les gens du monde, mais doit paraître faible aux érudits.

La Grèce, voilà réellement tout le sujet de M. Rio; et certes la carrière ainsi rétrécie est encore vaste et glorieuse à parcourir. Depuis les poètes religieux qui se perdent dans la nuit des tems jusqu'aux derniers Ptolémées, depuis ces constructions cyclopéennes qui font encore l'étonnement des voyageurs jusqu'au temple de Jupiter Olympien, le génie grec a réalisé tout ce qu'il a été donné à l'esprit humain de concevoir; et, soit qu'il ait atteint les limites de la perfection, comme dans les beaux-arts, soit qu'il ait seulement aplani la route, comme dans les sciences d'observation, il a jeté partout sur son passage des torrens de lumière, et laissé une trace ineffaçable. Quelque chose de mystérieux et d'inconnu préside à sa naissance; à peine dégagé des langes de son berceau et des liens étroits de la mythologie orientale, il se manifeste par

une merveille, l'épopée Homérique; il est déjà complet et d'une beauté parfaite, comme Minerve sortie tout armée du cerveau de Jupiter.

Son développement et son éducation, pour ainsi dire, se sont donc faits dans le silence entre l'arrivée des colonies étrangères et la conquête des Héraclides, qui suivit la guerre de Troie. Mais, dans cette civilisation si brillante et si *harmonieuse*, ne faudrait-il pas distinguer les fruits indigènes du sol, et ce qui vint d'ailleurs, de la Thrace ou de l'Égypte? ne faudrait-il pas examiner sous quelle influence se modifièrent les traditions de l'Orient, la doctrine orphique avec ses orgies et ses cérémonies barbares, les arts de l'Égypte, leur grandeur uniforme et leur monotonie symbolique? Car le polythéisme, et, par suite, les arts de la Grèce sont nés de tout cela, et certes l'effet est assez beau pour qu'on se donne la peine d'en rechercher la cause.

M. Rio ne s'est pas arrêté sur les premiers tems de la Grèce : il a montré rapidement qu'elle n'était pas le berceau de toutes les connaissances humaines, et que l'art avait marché en Orient; mais il n'a pas essayé de déterminer ce qu'elle avait créé, ce qu'elle avait emprunté aux nations plus vieilles, ni quelle transformation elle avait fait subir aux mythes adoptées par elle comme objets de culte, ou comme simples élémens de poésie. M. Rio n'est pas remonté plus haut qu'Homère, et pour lui tout, en Grèce, date de l'Iliade.

Cette lacune, dans un livre remarquable à beaucoup d'égards, tient surtout à ce que l'auteur n'a pas fait entrer dans son cadre l'histoire de l'ordre social et surtout celle de la religion. Les révolutions survenues dans le culte expliquent, en effet, les révolutions survenues dans l'art. En Grèce, tout artiste s'inspirait de la religion nationale : les monumens publics étaient des temples; les représentations théâtrales elles-mêmes, de pieuses solennités. A mesure donc que les mythes obscures et terribles de l'Orient se revêtaient des formes gracieuses et poétiques du polythéisme grec, l'art cessait la vaine tentative de reproduire l'image des forces secrètes de la na-

ture, et s'élevait à la contemplation du beau absolu. Prenant pour base cette assimilation constante entre les mouvemens religieux et intellectuels, on pourrait suivre pas à pas les progrès de telle ou telle branche des beaux-arts, de la sculpture, par exemple. On verrait ainsi les colonies de Thrace et d'Égypte introduire en Grèce leur fétichisme et leur cosmogonie barbares. C'est le tems où l'art surcharge les figures des dieux d'attributs bizarres, symboles d'une mystérieuse puissance : ou bien, s'il les considère comme de simples abstractions, comme l'être en soi, il en fait alors ces statues de pierre brute que l'on voyait à Phares en Achaïe, cette Vénus de Paphos, ce Cupidon de Thespis, blocs informes dont parle Pausanias. Mais bientôt, soit que les castes sacerdotales étrangères (1) aient été vaincues dans une lutte à main armée, soit que le génie grec, avide à la fois de liberté et de poésie, ait graduellement réformé ces mythes farouches, le culte des personnifications cosmogoniques cède à celui de dieux actifs faits à l'image de l'homme ou de héros divinisés. Alors vient Dédale, ou plutôt l'école d'artistes désignée sous ce nom générique, et ceux-là commencèrent à ôter aux statues des dieux leur cachet primitif d'immobilité, et à animer la pierre, le bois et l'ivoire. Enfin, après de longs débats dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir, les puissances de la nature sont reléguées dans un monde à part où la vénération publique ne les suit plus; Saturne, le Ciel, Hélios, disparaissent devant les splendeurs de l'Olympe, Jupiter, Apollon, etc. : la Terre est représentée à Athènes, dans une attitude suppliante, demandant la pluie au maître des dieux; Homère complète cette révolution, et devient l'organe de la religion héroïque de la Grèce. Or, remarquons-le bien, Phidias est né d'Homère, et c'est dans l'Iliade qu'il a trouvé le modèle de son Jupiter Olympien.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen de ces synchronismes, qui, appliqués à d'autres parties de la littérature et

---

(1) Voir l'ouvrage sur la *Religion*, par M. *Benjamin* Constant. vol. II et III.

des arts, donneraient probablement un semblable résultat. Nous avons seulement voulu constater que l'explication des révolutions littéraires de la Grèce doit se trouver dans l'histoire de ses révolutions religieuses, et, puisque ces dernières ne nous sont pas tout-à-fait inconnues, il faut suivre avec soin ce fil précieux qui nous guidera dans le labyrinthe des antiquités helléniques. Malheureusement ce rapport n'a pas frappé M. Rio : il a négligé l'étude des tems primitifs, sous prétexte que la critique ne les avait pas suffisamment dégagés de leurs ténèbres; d'où il suit qu'il n'a pas indiqué comment la Grèce se liait à l'Orient, et n'a pas même suffisamment relevé la véritable importance de l'épopée Homérique, qui lui sert de point de départ. Homère n'est pas un accident isolé dans l'histoire de la Grèce; pour apprécier sa grandeur, il ne faut le séparer ni du mouvement intellectuel qui a précédé et préparé sa venue, ni des siècles qui l'ont suivie. Homère représente toute une époque de la civilisation grecque, et la plus curieuse peut-être; celle où le génie national a triomphé définitivement des importations étrangères, les a repoussées ou modifiées victorieusement; celle où, libre de ses entraves, il s'élance, plein de vie et de jeunesse, dans la carrière que nul peuple après lui ne parcourra si complète et si belle. Il est le monument de cette révolution, et l'état social de son tems a passé tout entier dans ses vers. Il est théologien, philosophe et roi; son regard, qui perce les profondeurs de l'Olympe, s'attache également aux détails d'un sacrifice, à la disposition d'une armée, à la manœuvre d'un vaisseau : il épuise le cercle entier des idées et des connaissances de son tems. Homère est spécialement le poète de la Grèce, et non, comme dit M. Rio, celui de *l'humanité* : ce n'est pas *l'homme*, dans le sens abstrait de ce mot, qui est le sujet de ses chants; c'est le Grec : la Grèce s'y reproduit sous toutes ses formes avec ses défauts et ses qualités, sans dissimulation ni préparation oratoire, telle que le tems et sa riche nature l'avaient faite. Considéré sous ce point de vue, Homère apparait, non-seulement comme le créateur de l'épopée, mais comme le

résumé de tout le passé de son pays, et le pivot, pour ainsi dire, sur lequel tourne la plus brillante civilisation qui fût jamais : et c'est cette universalité, sans doute, qui, frappant de stupéfaction la critique moderne, l'oblige à se demander si l'Iliade et l'Odyssée sont réellement l'œuvre d'un seul homme, s'il ne faudrait pas les attribuer, comme le Romancero espagnol et les Niebelungen de l'Allemagne, à une génération entière de poètes; car, dans nos siècles d'analyse, nous ne comprenons guère ces génies des premiers âges, synthétiques et complets, à qui une sorte de révélation divine semble avoir dit tous les secrets de l'humanité.

Nous pensons donc que, pour assigner à Homère le rang qui lui appartient, il faut l'étudier dans ses rapports avec la société qu'il a décrite et le long mouvement intellectuel dont il est le produit. M. Rio n'a pas suivi cette marche et nous ne lui renouvellerons pas nos reproches à ce sujet : mieux vaut rendre justice à ses travaux sur le siècle de Périclès, à son appréciation des principaux historiens de la Grèce, à l'exactitude scrupuleuse avec laquelle il a essayé de déterminer les progrès des sciences naturelles. Nous nous permettrons cependant encore une légère critique : M. Rio a adopté l'opinion de Guillaume Schlegel sur les beaux-arts; il croit, comme lui, que l'école de Phidias est le type de la perfection, parce qu'elle eut toujours pour but d'idéaliser la nature humaine, et que la décadence de la sculpture commence avec Lysippe, qui réduisit l'art à n'être que l'imitation fidèle de cette même nature. Cette théorie, pour être unanimement admise, aurait besoin de quelques développemens que M. Rio s'est abstenu de donner, et généralement ses assertions sur les causes de la décadence de l'art, bien qu'elles soient peut-être justes au fond, semblent paradoxales, faute d'être appuyées de preuves suffisantes.

En somme, la première partie de l'ouvrage de M. Rio, consacrée à rendre compte de la marche ascendante de l'intelligence chez les Grecs, est de beaucoup la plus faible; la seconde, où se déroule le tableau du déclin progressif des lettres,

des arts et même des sciences, ne mérite presque que des éloges.

L'auteur a été surtout dominé par cette idée, qu'une loi constante préside à l'histoire de l'intelligence chez les nations. L'imagination, compagne de la jeunesse, vient colorer de ses riants prestiges leurs premiers pas dans la carrière : elle règne d'abord sans rivale, décroît, puis s'éteint, et l'observation prend sa place. Alors la poésie est rejetée, la science en honneur; mais cette ardeur scientifique s'use bientôt elle-même. On se lasse de l'observation; on voudrait revenir à la poésie : l'inspiration est morte : tout s'efface et disparaît à la fois, lettres, beaux-arts et sciences; et le peuple qui a passé par ces révolutions a accompli sa destinée. Ainsi, chez les Grecs, nous voyons l'imagination régner en souveraine jusqu'au tems d'Alexandre, se faner insensiblement et languir, depuis le jour où Aristote, répondant aux vœux de son siècle, a proclamé que, hors de l'observation, il n'y a que ténèbres et vagues rêveries. Elle lutte un instant, et se débat contre l'invasion de l'empirisme, mais sans succès. Les beaux-arts descendent de la sphère idéale où Phidias les avait placés, et observent exclusivement à leur tour. La poésie est descriptive, didactique, ou s'abaisse à louer non plus les dieux, les héros et les vainqueurs aux jeux olympiques, mais les courtisannes couronnées d'Alexandrie ou d'Antioche, et les misérables souverains qui se sont partagé les dépouilles d'Alexandre. L'éloquence n'est plus une puissance; c'est un métier qui fait vivre les rhéteurs. L'histoire est devenue une sèche chronique, un amas de lourdes dissertations sans chaleur ni enthousiasme, et Polybe n'est qu'une exception honorable qui confirme la règle. La philosophie craint si fort de s'égarer avec Platon, dans les profondeurs de l'ontologie, qu'elle se borne à reconnaître les faits du monde matériel, se refuse à toute conséquence qui la mènerait au delà, se renferme dans le scepticisme, dans la négation absolue même de Dieu. La méthode d'Aristote, poussée jusqu'à ses derniers termes, a entraîné son école dans cette route; et, certes, il faudrait la déplorer comme un malheur sans compensation, si elle n'a

vait pas doté la Grèce de la seule gloire qui lui manquât, celle des sciences naturelles.

« Homère et Aristote, dit M. Rio, ont tenu, l'un après l'autre, le sceptre intellectuel de la Grèce. Le règne d'Homère a duré 600 ans, et les chefs-d'œuvre des poètes et des artistes disent assez si ce règne fut glorieux. Mais, comme son empire ne s'exerçait que sur les imaginations, il a dû décliner avec cette faculté que nous avons vue s'éteindre peu à peu dans la période qui suivit Alexandre. Cette ère mémorable dans l'histoire de l'esprit humain pourrait s'appeler l'avènement d'Aristote, qui préside alors à son tour pendant trois siècles à la destinée intellectuelle de la Grèce. Il semblait que la Providence spéciale qui veillait sur cette intéressante contrée n'eût pas permis que ces deux soleils vinssent l'éclairer à la fois, et qu'en les séparant par un intervalle de six siècles elle eût voulu laisser à l'imagination le tems d'accomplir son œuvre sous les auspices de l'un, avant que l'observation commençât la sienne sous les auspices de l'autre. »

Ce passage résume d'une manière brillante l'influence exercée par ces deux génies; et c'est une idée heureuse que d'avoir personnifié sous ces deux noms toutes les gloires de la Grèce. En effet, si Homère est le plus admirable des poètes, Aristote est peut-être l'intelligence la plus vaste et la plus profonde qui ait embrassé l'étude de la nature, et nul n'a fait faire à la science un pas aussi grand que lui. De même que tous les arts s'étaient inspirés d'Homère, de même toute science vint d'Aristote; il jetait dans le monde, en se jouant, des traités de politique et de critique littéraire, texte de méditations infinies; mais en même tems, de son axiome philosophique, de la nécessité de l'observation découlaient comme d'une source intarissable la physiologie, la zoologie, la botanique, etc., etc.; d'autres, sans doute, ont agrandi le domaine de la science et achevé l'édifice : Aristote en avait posé les fondemens si fermes et si solides que toute la fureur des barbares du Nord, se ruant sur l'Europe, ne put les disperser, et que cette large base suffit au développement de deux mouvemens intellectuels également complets et originaux, aux

sciences de la Grèce et à l'érudition du moyen âge.

Nous devons rendre cette justice à M. Rio, qu'il a parfaitement apprécié l'immensité des travaux d'Aristote et la fécondité de son principe. Les chapitres consacrés à l'histoire des sciences naturelles sont entièrement neufs et du plus vif intérêt; les découvertes du philosophe de Stagyre et de son école y sont habilement analysées; et vraiment, quand on réfléchit au mérite de ces efforts, on excuse presque le maître et les disciples d'avoir voulu proscrire le culte de l'imagination, et réserver des facultés si puissantes pour ouvrir une nouvelle carrière à l'humanité. Cependant, au milieu de cet élan subit vers la science, de cette investigation curieuse des secrets de la nature, un fait remarquable a frappé M. Rio. Lors même qu'ils se défendaient, pour ainsi dire, par les armes du raisonnement, contre tout retour à la poésie, et se livraient à l'observation la plus minutieuse du monde matériel, les Grecs, nourris de Sophocle et d'Homère, ne pouvaient se garder des enchantemens, ou, si l'on veut, des préjugés de leur enfance, et restaient encore, à leur insu, hommes d'art et d'imagination. En vain ils s'épuisaient à reconnaître les organes et les habitudes des animaux, à compter laborieusement le nombre de leurs plantes nationales, à étudier les phénomènes de la nutrition, de la reproduction, etc., etc.; il leur fallait encore des fables et de merveilleux récits; il fallait que les rossignols qui faisaient leurs nids près du tombeau d'Orphée eussent la voix plus harmonieuse et plus pure, et qu'une bande d'oiseaux inconnus vînt tous les ans balayer et arroser le tombeau de Memnon. Pausanias racontait que la lave de l'Etna, poursuivant deux jeunes gens qui portaient dans leur fuite leur père et leur mère, s'était séparée pour leur laisser un passage; Théophraste, en énumérant les végétaux de la Grèce, s'arrêtait avec amour sur les fleurs dites *coronaires*, parce qu'elles entraient dans la composition des couronnes. « Pour les Grecs, dit M. Rio, la fureur de Phèdre et le désespoir d'Ajax étaient gravés sur les feuilles du myrte et sur la fleur de l'hyacinthe. L'héliotrope, dont on se couronnait dans les festins, était ainsi appelée du nom de la nymphe qui l'avait

cueillie pour la première fois. La lychnide, qui était plus belle en Chypre et à Cythère que partout ailleurs, était née de l'eau où Vénus s'était baignée en sortant des bras de Vulcain. La fleur dont Ariadne s'était fait une couronne portait le nom de Thésée, et rappelait les infortunes de cette princesse, de même que la violette rappelait celles de Proserpine. » Ainsi, ce peuple d'artistes embellissait des trésors de son imagination ses premiers pas dans le sentier de la science; il semblait se reprendre avec délices à ses douces fictions, et n'échanger ses illusions contre la réalité qu'avec douleur et regret.

Mais ces derniers jours de poésie passèrent vite, et plus les vieux souvenirs de religion et de patriotisme s'effacèrent, plus la dégradation morale s'appesantit sur les masses, plus l'observation sèche et aride prit la place de toute autre étude; puis on se lassa de l'observation comme du reste : on se borna à commenter péniblement les travaux des disciples d'Aristote, et alors la destinée de la Grèce fut accomplie; son tems était fait, sa mission terminée, et, certes, jamais nation n'en remplit une plus belle et plus glorieuse. Rome allait lui succéder, sans la remplacer : car, Rome guerrière et triomphante, put bien ravir à la Grèce ses statues, ses tableaux, ses monumens, mais non pas son génie, fleur amoureuse de son beau sol, et se fanant sous d'autres cieux.

Le tableau de la littérature romaine ne saurait néanmoins manquer d'intérêt : nous avons dit pourquoi : c'est, d'ailleurs, le complément nécessaire de l'entreprise de M. Rio; et le progrès sensible que nous avons remarqué du 1er au 2me volume de son ouvrage, nous porte à croire qu'il s'en tirera avec honneur. Nous lui recommandons surtout deux choses : étudier les antiquités et les institutions du peuple-roi, puiser aux sources et se défier des lumières d'autrui. Qu'il suive attentivement cette marche, et il aura la gloire de donner à la France, sinon une histoire complète de l'esprit humain dans l'antiquité, au moins un essai curieux sur ce grand sujet qu'il a compris le premier d'une manière large et philosophique.

Alph. D'Herbelot.

LITTÉRATURE.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME, ou *les Quatre âges religieux*, poème en IV chants, par M. DE NORVINS (1).

L'immortalité de l'âme est une opinion à laquelle on a cru devoir, dans presque tous les tems, attacher une haute importance. Elle a sa première source dans le sentiment le plus vif du cœur humain, l'amour de la vie. Le moyen de la perpétuer indéfiniment a toujours trouvé des partisans nombreux. Les philosophes même qui n'ont vu qu'une ingénieuse hypothèse dans cette noble croyance, l'ont adoptée comme une garantie de la conduite des hommes; mais, si des sages en ont tiré parti dans l'intérêt de la morale, il faut convenir que des fourbes l'ont quelquefois exploitée à leur profit. Souvent ils ont désenchanté le monde, en annonçant le bonheur d'une autre vie. Mais ici, comme dans toute chose, l'abus est à côté du bien. Les philosophes et les poëtes de tous les tems et de tous les lieux ont montré ce qu'il y avait d'heureux et de consolant dans ce système. Quelques-uns ont manifesté des craintes sur les abus qu'il pourrait enfanter. En effet, la superstition, qui corrompt ce qu'elle touche, a souvent profané les objets les plus sublimes.

Le système de l'immortalité de l'âme ne remonte pas, dans l'Occident, à une très-haute antiquité. Phérécide le Syrien fut, dit-on, le premier qui apprit aux Grecs que l'âme existait de toute éternité, et devait exister à jamais. Pythagore accrédita ce système, qui fut adopté par Thalès, Anaxagore, Pio-

---

(1) Paris, 1830; Firmin-Didot. Un vol. in-8, prix 7 f.

gène, Platon, etc. Cette croyance inspira d'abord le plus grand enthousiasme. Hégésias l'enseigna à Cyrène, et une partie de ses nombreux disciples s'entretuèrent, afin d'affranchir leur âme de sa prison terrestre : Cléombrote, d'Ambracie, se précipita du haut d'une tour. Cette manie du suicide s'empara de beaucoup d'esprits faibles; ses progrès furent si effrayans que Ptolémée Philadelphe défendit d'enseigner une doctrine qui tendait à dépeupler ses États. L'enthousiasme n'appartient qu'à la nouveauté. Ce système reparut, et le doute mit un contrepoids à la première effervescence. Dicéarque nia l'existence de l'âme, en soutenant qu'elle n'est qu'une configuration d'où résulte le sentiment. Selon Thalès, c'est une nature de soi-même en mouvement; selon Platon, c'est une essence qui se meut : c'est un nombre, dit Xénocrate; c'est une entéléchie, dit Aristote. Pythagore en fait une harmonie; Possidonius, une idée; Hippocrate, un esprit subtil répandu par tout le corps; Héraclide de Pont, une lumière; Héraclite, une étincelle de l'essence des étoiles : on voit que chaque philosophe la crée à sa manière. Simonide, Hippocrate, Gallien, Pline, les deux Sénèque, les Épicuriens, les Sadducéens, chez les Juifs, la croyaient mortelle; les stoïciens lui accordaient une très-longue existence (après la séparation du corps); mais ils lui assignaient un terme. L'opinion de la mortalité de l'âme paraissait si indifférente chez les Romains que César l'avouait en plein sénat; Cicéron, dans quelques-uns de ses ouvrages philosophiques; Sénèque la proclamait sur le théâtre. Épicure condamnait l'âme à ne point survivre au corps; Lucrèce immortalisa les raisonnemens de son maître, dans son admirable chant de la nature de l'âme. Enfin, depuis les philosophes et les poètes de la Grèce et de Rome, jusqu'aux écrivains du XVIIIe siècle, tout a été dit sur l'essence de ce principe de vie.

En composant un poème sur l'immortalité de l'âme, M. de Norvins aborde un champ dès long-tems moissonné; mais il a su lui rendre une nouvelle fécondité, à force d'art et

de talent. Il se montre à la fois neuf comme philosophe, et original comme poète. Son plan est vaste, mais simple. Quatre chants sont consacrés aux quatre religions principales qui ont régné sur le monde : la religion primitive ou naturelle ; le culte mythologique ; la religion des barbares du nord ; puis, la religion chrétienne. Chaque chant, amené par une espèce d'ordre chronologique, se compose d'un prologue, d'un épisode et d'un épilogue, en sorte que chaque partie de l'ouvrage offre un tout complet. Le prologue prépare à l'épisode qui caractérise l'époque, et l'épilogue indique le résultat de l'action épisodique comme une liaison à l'époque qui succède. Cet ordre de composition est sans modèle ; il semblerait devoir produire une trop grande uniformité. Mais, comme les épisodes établissent une opposition savamment combinée, le poème offre de l'intérêt et de la variété. L'auteur ne craint pas de lutter quelquefois avec les plus grands poètes : il retrace ainsi, après Milton, l'origine du premier homme :

Dieu dit : l'homme était né ; sur la splendeur des cieux,
Par un instinct superbe, il attache ses yeux.
Mais du trône de Dieu l'éclatant luminaire
L'éblouit ; son regard retombe sur la terre :
Les concerts des oiseaux, le doux encens des fleurs,
Des pampres savoureux les brillantes couleurs,
Des rapides zéphirs les suaves haleines,
Murmurant dans les bois ou sillonnant les plaines,
Et les sombres berceaux du bocage natal,
Tout enivre ses sens. Au limpide cristal
D'une source paisible, une forme inconnue
L'enchante... c'est lui-même... il se trouble à sa vue.
Il se touche, et son corps tressaille sous ses doigts.
Ce qu'il voit, il le nomme, et le son de sa voix,
Qui dans l'air retentit, l'agite et l'inquiète :
Il cherche cette voix que l'écho lui répète.
La nuit vient, et la nuit est un songe d'amour ;
Dans un rêve annoncée, aux premiers feux du jour,

Une image de l'homme en ses bras se réveille,
Et de l'hymen la terre a connu la merveille!
L'homme a connu l'amour et Dieu fut satisfait.
L'homme naissant est roi : l'homme heureux est parfait.
Ivre de son bonheur, et fier de son empire,
Il montre sa compagne à tout ce qui respire.
Soudain à cet aspect, par mille et mille échos
Les airs, les monts, les bois, les plaines et les eaux
Du nom de leur monarque à l'envi retentissent;
A son heureux destin les mondes applaudissent,
Et lui, courbant la tête, invoquant leur auteur,
Roi créé, se soumet à son roi créateur.

Ailleurs, l'auteur peint Orphée arrachant son Eurydice aux enfers. La comparaison, non moins redoutable avec Virgile et son admirable interprète, n'effraie point M. de Norvins, et le lecteur applaudit à sa hardiesse. Le poète, sûr de sa force, s'est frayé les routes les plus difficiles; il les parcourt d'un pas hardi, et souvent l'obstacle ajoute à l'éclat de son succès.

Le poème de l'Immortalité de l'âme est consacré au triomphe d'une philosophie utile au bonheur des hommes : l'auteur embrasse son système, au moins autant par sentiment que par conviction, et il se trouve ainsi dans la position la plus favorable au poète. Il ne dogmatise pas comme un croyant aveugle; il ne raisonne pas en métaphysicien tranchant; il s'abandonne à ses inspirations, et ses raisonnemens sont des images. Le poème dont M. de Norvins donne aujourd'hui une nouvelle édition parut à une époque où la littérature et la philosophie trouvaient encore des juges dans les premiers talens. Les écrivains les plus célèbres s'empressèrent alors de signaler au public cette belle production. Parmi ces arbitres de l'art, on remarque le littérateur dont l'éloquence patriotique inspira le goût des arts à une jeunesse avide de recueillir les leçons du successeur que Delille s'était choisi lui-même; le penseur spirituel et profond qui, distingué par des succès nombreux, a honoré son pays en se montrant à la fois historien, poète, diplomate et guerrier, et le célèbre écrivain qui,

rival heureux de Steele et d'Addisson, a ouvert une route nouvelle aux moralistes français, a recueilli de nombreuses palmes sur la scène, et a perfectionné le drame lyrique, en alliant la grâce et le naturel du chantre d'Armide à l'éclat et à la force de nos grands maîtres.

Le poème de M. de Norvins reparaît avec de nombreuses améliorations. Comme tous les talens puissans, il s'est montré pour lui-même plus sévère que le public, et il n'a vu dans son succès que l'obligation de perfectionner un ouvrage applaudi. Nous en félicitons l'auteur, en l'engageant à persévérer dans sa courageuse résolution. Son poème est destiné à survivre à notre époque; il doit y travailler constamment. Plusieurs passages appellent encore son attention; on y rencontre des vers faibles et des passages dont l'enluminure nuit au véritable éclat. M. de Norvins, en révélant ce qu'il pouvait faire, a prouvé à quel point il lui est permis de s'élever encore. Un poème n'est jamais terminé, tant que l'auteur conserve son talent. On demandait au Tasse comment il était parvenu à donner à sa *Jerusalem* un si haut degré de perfection : en y songeant sans cesse, répondit le grand poète.

Les lecteurs du poème de l'Immortalité de l'âme remarquent avec un vif intérêt, que ce bel ouvrage poétique est dû à la plume qui a retracé l'une de nos grandes époques historiques. Dans cette composition l'auteur se montre fier d'appartenir à la grande nation dont il peint si éloquemment les hautes destinées; il parle de notre gloire avec le pieux respect d'un fils qui vient sur le tombeau de sa mère chercher des consolations, en rappellant ses vertus et ses malheurs.

A une époque où la politique et la rivalité des coteries n'auraient point absorbé l'attention générale, le poème de M. de Norvins eût produit une sensation très-vive; toutes les bouches de la renommée se seraient ouvertes pour proclamer son apparition. Les succès purement littéraires sont aujourd'hui restreints dans d'étroites limites; mais les arbitres de l'art seront toujours assez nombreux dans la patrie des Racine et des

Voltaire, pour assurer le triomphe durable de tout ouvrage que la raison, le goût et le talent auront marqué de leur empreinte.

Le discours préliminaire et surtout les notes sont extrêmement remarquables : elles attestent les connaissances profondes et variées de M. de Norvins. La science, la philosophie et le mérite de l'écrivain se trouvent heureusement réunis dans ce beau travail.

A.

Œuvres posthumes d'A. E. Gaulmier, précédées d'une *Notice sur sa vie* (1).

Dans l'état actuel de la littérature, il y a peu d'espoir de célébrité pour le poète qui ne sait pas mettre en mouvement les coteries et les journaux. Se faire un grand nombre de prôneurs bien ardens, bien aveugles, tel doit être désormais le précepte fondamental de toutes les poétiques. Est-il surprenant que Boileau, qui n'en dit pas un mot, soit aujourd'hui si décrié? Formez-vous donc d'abord une troupe compacte d'admirateurs bruyans et dévoués. Le public ne tardera pas à se mettre à la suite; c'est l'unique moyen de l'émouvoir, et il est infaillible. Qu'importe après cela que le jugement des connaisseurs vous soit favorable ou contraire? C'est un point indifférent pour la vogue des ouvrages, pour les succès d'argent, qui sont maintenant les véritables succès d'estime.

Le poète dont nous annonçons les œuvres posthumes n'entendait rien à ces hautes combinaisons littéraires. Confiné à Bourges, où il remplissait le laborieux emploi de professeur de rhétorique, il attendait sa réputation de son talent; aussi a-t-il

---

(1) Paris, 1830; Delaunay. 3 vol. in-18 d'environ 290 pages; prix, 6 fr.

vécu, est-il mort ignoré, et, comme il le dit lui-même avec une spirituelle ingénuité :

> Nul imprimeur, accueillant ma misère,
> Dans les profits ne m'admit de moitié.
> L'écrit modeste, en mon nom publié,
> Pour le public fut toujours un mystère.
> Si quelquefois un complaisant libraire
> Sur sa boutique étala, par pitié,
> Ou mon épître ou mon chant funéraire,
> Toujours, pour moi loyal dépositaire,
> Il me rendit le trésor confié.

Puisqu'il s'agit ici d'un écrivain pour qui la renommée fut avare de ses faveurs, essayons de faire connaître à la fois l'homme et le poète.

Antoni Gaulmier, né à Saint-Amand (Cher), en 1795, avait une de ces âmes qui ne trouvent dans la vie positive rien qui réponde aux exigences de leur imagination et de leur sensibilité. Dès l'âge de dix-sept ans, un amour aussi ardent que vertueux s'empare de son existence. Celle qu'il aime n'est pas seulement pour lui la plus belle des femmes; c'est une divinité qui préside à toutes ses actions :

> Elle ouvre, autour de moi sans cesse voltigeant,
> Mon cœur au malheureux, ma main à l'indigent,
> Fait entrer le pardon dans mon âme offensée,
> Épure mon langage et jusqu'à ma pensée.

Il n'ose pas même lui faire l'aveu de sa tendresse.

> Il t'eût dit son amour, s'il t'avait moins aimée,

lui écrivait-il plus de douze ans après, quand dès long-tems le mariage avait mis obstacle à son bonheur. Invinciblement arrêté par cet obstacle, Gaulmier trouva dans le sentiment du devoir la force de vaincre sa passion ; mais ce sacrifice porta à sa santé et même à sa raison une atteinte profonde ; et, chose singulière! tandis que dans les drames et les romans nous voyons toujours les amans malheureux regarder la mort

comme un asyle ouvert à leurs peines, c'est la crainte de la mort qui devint pour Gaulmier la source de mille tourmens imaginaires. Vainement il cherche dans le travail un remède au trouble qui l'agite; voué d'abord à l'instruction publique, il la quitte pour l'étude de la médecine; mais ses sens se révoltent au spectacle d'une dissection; il passe alors de l'École de médecine à l'École de droit, qu'il abandonne bientôt pour entrer dans un séminaire. Remède impuissant!

L'amour opiniâtre avec moi s'y cacha;
L'ennui m'y confinait, l'ennui m'en arracha.

Poursuivi jusqu'au pied des autels par les agitations d'un cœur dont il avait cru « que Dieu seul pouvait remplir la vaste solitude », Gaulmier se décide à retourner au sein de sa famille; il rentre dans l'instruction publique, et la poésie, aidée d'un nouvel amour, le réconcilie momentanément avec la vie. Mais son ancienne passion ne tarde pas à se ranimer :

Sous la loi d'une amante
J'avais cru pour jamais fixer ma vie errante;
Nous brûlions d'échanger nos sermens solennels,
Et l'Hymen souriait à nos vœux mutuels:
Tu parus, je te vis, et je devins parjure;
Je sentis d'un regard se r'ouvrir ma blessure,
Et l'amoureux serment d'une constante foi
Fut commencé pour elle, et s'acheva pour toi.

Un voyage au pays où il avait passé son adolescence ne fit que raviver ce sentiment :

De mes doux souvenirs interrogeant la trace,
J'ai visité les lieux, j'ai reconnu la place
Où je la vis errer, où je la vis s'asseoir;
Je crus à chaque pas et l'entendre, et la voir.
Ces lieux semblaient avoir, dans leur fidèle enceinte,
Gardé de tous ses pas l'ineffaçable empreinte.
Oui, quelque chose encor de ses traits, de sa voix,
Voltigeait sur les fleurs, murmurait dans les bois;
Je ne sais quel parfum, pur et divin comme elle,
Le zéphir complaisant m'apportait sur son aile.

Le tems pendant lequel Gaulmier avait demandé à l'amour même le soulagement des peines de l'amour fut la période la plus heureuse de sa trop courte existence. Vers cette époque (1821), et tandis qu'il était professeur au collége de Nevers, il remporta, par une ode sur *le dévoûment de Malesherbes*, le prix de poésie décerné par l'Académie française. Il est assez rare de voir un auteur inconnu venir du fond de la province recevoir à Paris la palme académique. Par malheur, l'ode sur Malesherbes est peut-être la plus faible de toutes les compositions de Gaulmier; ce n'en fut pas moins celle dont il recueillit le fruit le plus doux. « Ah! si cet instant des plus vives sensations du bonheur m'a coûté cher, écrivait-il à sa mère en lui rendant compte de la séance où son triomphe fut proclamé, je suis prêt à en acheter le retour au même prix. De telles jouissances ne peuvent se payer. Ainsi je suis voué pour la vie à la littérature. » Homme naïf, plein de vénération pour l'Académie, et de foi dans les lauriers qu'elle a consacrés!

Un poème sur *le dévoûment des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille, à Barcelonne*, ne lui valut, l'année suivante, qu'une mention honorable; ce poème est pourtant bien supérieur à l'ode. Gaulmier a surtout fait preuve d'un grand talent dans la peinture de ces vertueuses sœurs :

Simples filles! quel nom, quel titre, quel suffrage,
Couronneront jamais leur modeste courage?
Les rois mêmes, les rois voudraient-ils l'essayer?
L'homme peut les bénir, Dieu seul peut les payer.
Habitantes du ciel sur la terre exilées,
Aux humaines douleurs victimes immolées,
Le malheur est l'objet de leur culte divin;
Consoler et souffrir, voilà tout leur destin.
Émules de celui que leur prière adore,
Leur patrie est aux lieux où l'homme les implore;
Partout leur vaste amour étend ses doux liens,
Et tous les malheureux sont leurs concitoyens.
Anges d'humanité, d'amour, de bienfaisance,
Rien n'a pu de leur zèle épuiser la constance.
La mort vole, et partout les trouve sur ses pas.
Ici, leurs soins pieux ont sauvé du trépas

Le vieillard expirant, que sa fille abandonne;
Là, dans la cœur flétri, que la nuit environne,
Leur voix harmonieuse a du divin séjour
Fait descendre un rayon de l'éternel amour.
Le malheureux espère en leur douce parole;
Elles savent des mots dont le charme console.
Dieu veille sur leurs jours, de leur sein généreux
Écarte du fléau le souffle dangereux!
Ceins-les de ton amour, couvre-les de tes ailes;
Que tes saints escadrons se pressent autour d'elles;
Couronne d'un air pur leur front religieux :
Il n'est pas tems encor de leur ouvrir les cieux.

Ces vers, inspirés par une âme tendre et religieuse, sont dignes de rester dans la mémoire de tous ceux qui sont sensibles au double charme de la poésie et de la vertu.

Le poème sur *l'abolition de la traite des Nègres*, envoyé à un autre concours, obtint aussi une mention honorable. Mais la muse de Gaulmier n'attendait pas les commandes académiques pour prêter sa voix à la cause de l'humanité. Toutes les fois qu'un évènement important venait exciter la sympathie des amis de cette noble cause, sa lyre résonnait comme d'elle-même. Ainsi, l'expulsion de Manuel de la chambre des députés, la mort du général Foy, la prise de Missolonghi, l'élévation de M. Royer-Collard à la présidence, ont été tour à tour le sujet de ses chants. Détachons un fragment de son ode sur le général Foy, qu'il faudrait pouvoir citer ici tout entière :

Talens, dons immortels, trésors dignes d'envie,
Que l'homme avec orgueil s'efforce de nourrir,
C'est vous seuls qui donnez quelque prix à la vie,
Et c'est vous qui faites mourir.

Votre charme nous perd, votre ardeur nous dévore :
C'est l'errante clarté par qui le voyageur,
Crédule, va chercher le danger qu'il ignore;
C'est le divin flambeau qui féconde la fleur,
L'embellit et la décolore.

. . . . . .

Ainsi de ton génie a rayonné la flamme ;
Ainsi tu mourus consumé
Par ce feu divin qu'en ton âme
Le ciel même avait allumé.

Que dis-je ? n'es-tu plus qu'une froide poussière,
Un vain débris dormant dans la nuit du trépas ?
Non, non, en vain le sort a borné ta carrière ;
Quelque chose de toi te survit ici-bas.
A la place où tonna ta parole immortelle,
Ton souvenir religieux
De la mort avide et cruelle
S'élèvera victorieux.
La France, qui gémit de sa perte nouvelle,
Dans son sein généreux, de sanglots oppressé,
Recueillera ton âme, et tu n'as pas cessé
De vivre, de penser, de combattre pour elle.

Et toi, qui sur sa tombe as porté tes douleurs,
Tu n'as pas tout perdu, pieuse et noble France,
Quand pour tes citoyens il te reste des pleurs.
Sur ce même tombeau que tu couvres de fleurs,
Une palme à la main, vois s'asseoir l'espérance.
Entends de notre deuil la consolante voix ;
Par ce que nous pleurons juge ce que nous sommes.
Tant que la Grèce honora les grands hommes,
La Grèce eut des héros pour défendre ses lois.

Les premiers vers semblent une allusion prophétique à la mort prématurée du poète. Les derniers sont une haute et fructueuse leçon, qu'il adresse à ses concitoyens.

Mais l'amour de la liberté, qui se confondait dans son âme avec l'amour de la vertu, était pour Gaulmier une source de chagrins amers. « Forcé par les rigueurs de la fortune de mettre tous ses soins à conserver sa place de professeur, il se voyait avec douleur contraint de dévorer son indignation en silence, exposé à mille degoûts, à mille inquiétudes, toutes les fois que, cédant aux mouvemens secrets de sa conscience, il laissait échapper des sentimens qu'il ne pouvait plus contenir. Cette lutte entre le besoin de communiquer ses pensées et l'impérieuse nécessité de se taire, est une des cau-

ses qui ont le plus attristé et par suite abrégé son existence.» Ajoutons qu'en imposant silence à ses opinions, il sacrifiait aussi les espérances de sa gloire.

La haute idée qu'il avait conçue de la dignité et des devoirs du poète est exprimée avec une élégante énergie dans son épître à M. *C. Delavigne;* c'est la noble indépendance dont il a fait preuve qui est surtout l'objet des éloges que Gaulmier lui adresse. Salut, s'écrie-t-il :

Salut! toi, qui, du haut des célestes sommets,
A la faveur des cours ne descendis jamais;
Qui, toujours respectant ton sacré caractère,
N'as pas vendu ta gloire aux grandeurs de la terre,
Et ne profanes pas, aux pieds de leur autel,
Pour des honneurs d'un jour un talent immortel!

En s'associant dans cette épitre à tous les sentimens généreux dont l'auteur des Messéniennes a été l'interprète, Gaulmier s'est constamment élevé à la hauteur du talent auquel il rendait hommage.

Cependant des chagrins de plusieurs natures ne cessaient de l'accabler. Affligé d'une obscurité pour laquelle il ne se sentait point fait, il voyait avec douleur naître chaque jour des renommées poétiques fondées sur la bizarrerie et sur la déraison. Les progrès du mauvais goût lui causaient une affliction sérieuse. Bientôt la mort d'un père tendrement chéri fut suivie de la perte du modique patrimoine de sa mère. Rien de plus généreux et de plus touchant que la lettre qu'il écrivit à celle-ci, pour la consoler de ce dernier évènement. Tant de malheurs, en même tems qu'ils altéraient sa santé, lui firent sentir plus vivement le besoin d'augmenter ses ressources. Il s'efforça donc d'élever un dernier regard vers la fortune et vers la gloire. L'Académie française venait de mettre au concours le sujet de *l'invention de l'imprimerie.* Gaulmier se flatta qu'un nouveau prix, en attirant sur lui l'attention de l'autorité, pourrait lui faire obtenir une place d'inspecteur de l'Université, qui lui permettrait de venir à Paris compléter ses études

et peut-être illustrer son nom. Il consacra le peu de forces qui lui restaient à cette dernière lutte; et, lorsqu'il apprit que son ouvrage n'avait pas même obtenu une mention, son esprit, frappé à mort dans sa dernière espérance, acheva de briser la fragile enveloppe qu'il consumait depuis long-tems. L'amour-propre d'un autre se serait révolté contre cet arrêt; Gaulmier ne s'en prit qu'à lui-même, et il ne put supporter l'idée de l'avoir mérité. Ainsi une vive susceptibilité est inséparable du talent même le plus modeste, et l'effet en est ici d'autant plus douloureux que l'ouvrage condamné à l'oubli par l'Académie semblait digne d'un meilleur sort.

La muse de Gaulmier, quoique naturellement portée au genre élégiaque, savait prendre habilement tous les tons; plusieurs de ses pièces sont animées d'une douce et malicieuse gaîté : telles sont : l'*Épître à M. Cyprien Anot*, sur la lecture faite, dans une société de Paris, d'une tragédie qu'ils avaient composée ensemble, l'*Épître à Mme P***, *sur le bonheur d'être grand'mère*, l'*Anniversaire du poète*. Mais c'est surtout dans l'expression de la douleur qu'excelle son talent. La mélancolie, qui, chez tant d'autres écrivains, n'est qu'un masque imposé par la mode, était chez Gaulmier une disposition naturelle que la fortune n'avait rien fait pour corriger. On s'en aperçoit à l'attachante vérité qui règne dans toutes les compositions que ce sentiment lui a inspirées. Parmi ces compositions, nous citerons surtout : *La jeune Mère mourante*, *la première Communion*, *les Souvenirs du Poète*, *la Mort d'un jeune Écolier*, *la Tempête*, *le Poète au tombeau de son père*. Là, Gaulmier parvient sans peine à nous attendrir, soit qu'il déplore ses propres malheurs, soit qu'il mêle le souvenir de ses souffrances aux plaintes qu'il accorde à d'autres infortunes, ou au tableau de la nature en deuil. Ainsi, dans *le Lendemain d'un Jour d'orage*, qui ne sympathise avec sa tristesse, lorsqu'après avoir peint le changement magique produit dans le spectacle de l'univers par l'apparition d'un ciel serein il s'écrie :

Et moi, faible jouet du sort,
Voguant sur des mers infidèles,
Et par des tempêtes nouvelles
Toujours écarté loin du port,
Je vois sur ma triste jeunesse
Les nuages grossir sans cesse;
A peine un rayon pâlissant
Quelquefois traverse en passant
De mes ombres la nuit épaisse,
Et du destin presque toujours
La course inégale et volage
Fait succéder un soir d'orage
Au matin de mes plus beaux jours.

On reconnaît partout, dans les vers de Gaulmier, cette habitude de traduire la pensée en sentimens et en images qui caractérise le poète. Dans sa vie et dans ses écrits, il offre des rapports frappans avec le grand lyrique italien, Pétrarque. C'est, avec moins d'élévation et d'éclat, mais avec plus de clarté et de naturel, la même tendresse d'âme et la même chasteté de sentimens. Les passages que nous avons rapportés pourraient déjà fournir des rapprochemens assez nombreux; nous citerons encore les deux premières strophes d'un morceau charmant, intitulé : *Rêverie.*

A travers les vallons, sur la mouvante arène,
Le Cher roule ses flots des feux du jour brillans.
Inconstant comme lui, mon regard se promène
Le long de ses bords verdoyans.

Du haut de ce sommet qui de loin les domine,
Au chant de la cigale, au souffle des zéphirs,
Je vais cherchant partout de colline en colline
La trace de mes souvenirs.

Certes, il n'y a aucune apparence que Gaulmier, en composant ce morceau, dont les sentimens sont tout individuels, ait songé à la fameuse *canzone :*

Di pensier in pensier, di monte in monte, etc.

Et pourtant on ne peut lire l'un, sans se rappeler l'autre.

Si Gaulmier avait publié lui-même ses poésies, il eut sans doute fait disparaître quelques longueurs, quelques images devenues communes, quelques allusions banales à une mythologie usée. Malgré ces taches légères, son recueil procurera de douces jouissances à tous ceux qui sont encore sensibles au charme des vers. Il est précédé d'une notice biographique, où Gaulmier est peint avec une vérité touchante, et qui laisse deviner à tout moment la plume d'un tendre frère. Le troisième volume contient la traduction en vers des élégies de Tibulle, avec le texte en regard. Nous ne pouvons examiner ici cet ouvrage, qui exigerait à lui seul un long article. Obligés de l'apprécier en peu de mots, nous dirons que dans son état d'imperfection il prouve encore que peu de poètes étaient aussi propres que Gaulmier à réussir dans cette difficile entreprise.

Θ.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

1. — * *First, second, third and fourth annual Reports of the Prison discipline Society.* — Les quatre premiers rapports de la Société pour la discipline des Prisons. *Boston,* 1826-27-28-29. In-8°.

L'illustre philanthrope Howard avait développé, avant la fin du dernier siècle, quelques-uns des principes fondamentaux du *système pénitentiaire*, dans ses écrits sur les prisons. Mais ce système, qui blessait beaucoup de préjugés et d'intérêts puissans, n'a obtenu un commencement d'exécution que dans les premières années de ce siècle; et les États-Unis ont eu l'honneur de servir de modèle au monde entier sur ce point comme sur tant d'autres. La *Société pour la discipline des Prisons*, dont nous avons reçu les quatre premiers rapports, se propose principalement pour but d'encourager l'application du système pénitentiaire, et d'améliorer en général l'état des prisons publiques.

Cette Société s'est organisée à Boston, au milieu de l'année 1825. Elle s'est occupée d'abord à rassembler un grand nombre de faits sur les maisons de détention et de correction des États-Unis; et, après avoir acquis des connaissances locales sur les principales prisons de cette contrée, elle a publié son premier rapport au mois de juin 1826. Cette publication a obtenu un tel succès qu'on en a fait quatre éditions

(1) Nous indiquons par un astérisque (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

consécutives, et plus de soixante mille exemplaires des quatre rapports que nous annonçons ont été répandus en Amérique et en Europe. — Nous nous bornerons à présenter une analyse rapide des intéressans travaux de cette Société.

Le *premier rapport* développe les principes et les faits qui lui paraissent mériter une attention spéciale : 1°. La *construction des prisons ;* il faut, pour qu'un édifice de ce genre réunisse toutes les conditions voulues par la législation et par la philanthropie que l'on y trouve à la fois sûreté contre l'évasion des prisonniers, réclusion solitaire pendant la nuit, moyens faciles de surveillance, appareils ventilateurs, lumière suffisante dans les cellules, propreté, endroits convenables pour l'instruction et pour le cas de maladie. 2°. *Lois et règlemens.* Sous ce titre est compris tout ce qui concerne la classification des prisonniers, l'habillement, la nourriture, les divers modes de répression et de châtiment, le gouvernement intérieur. 3°. *Augmentation du nombre des criminels.* Il est satisfaisant de reconnaître que le nombre des détenus est loin d'avoir augmenté dans le même rapport que la population; d'où il résulte que le système pénitentiaire, bien qu'il n'ait pas répondu à toutes les espérances qu'il avait excitées, a néanmoins produit une amélioration manifeste et palpable. Les hommes de couleur composent une grande partie des détenus. Dans certains États de l'Union, où ils ne forment qu'un 34me de la population, ils fournissent pourtant le tiers ou le quart des criminels. Une autre cause qui contribue puissamment à augmenter la quantité des crimes, c'est que, dans plusieurs maisons pénitentiaires, les détenus sont placés la nuit dans la même chambre, au nombre de dix, quinze, ou même vingt individus. Il faut aussi remarquer que l'argent qui circule dans les prisons par le produit du travail que font les détenus, au delà de leur tâche journalière, y engendre beaucoup de vices, et que trop souvent ces hommes dépravés trouvent des instrumens faciles dans les employés subalternes, qui se laissent corrompre, parce qu'ils reçoivent un salaire trop modique. 4°. *Quels sont les remèdes contre les inconvéniens du système pénitentiaire ?* Avant tout, ainsi que le prouve une multitude d'exemples, rien n'est plus important, dans une pareille institution, que le caractère de la personne qui est chargée de la direction immédiate. Dans la maison pénitentiaire de *New-Hampshire*, les dépenses surpassaient, en 1818, les revenus de 4,255 dollars (environ 22,869 fr.). Mais, depuis qu'un nouveau directeur a été placé à la tête de cette maison, les revenus ont, au contraire, surpassé les dépenses de 6,305 dollars

(34,047 fr.). « Et cette prodigieuse différence, ajoute le rapport, doit être surtout attribuée au caractère du chef. » (p. 36). Un bon directeur est une source d'avantages non moins précieux pour tout ce qui regarde l'ordre et la propreté de la prison, ainsi que l'amélioration morale et intellectuelle des détenus.

Les recettes de la Société, pendant la première année de son existence, ont été de 1,229 dollars (6,636 fr.); ses dépenses ont consisté principalement dans le traitement d'un secrétaire, chargé de parcourir les États de l'Union pour y recueillir des faits exacts sur l'état des prisons.

Le *deuxième rapport*, publié en 1827, entre dans des détails étendus sur les fâcheux effets qui résultent de la mauvaise conduite des employés subalternes, et sur la difficulté de trouver des hommes propres à remplir cette charge. Il s'occupe ensuite des dépenses occasionées par les maisons pénitentiaires, et il prouve, par des faits nombreux, que ces établissemens, qui d'abord avaient exigé des frais considérables, commencent à obtenir du travail des prisonniers un revenu, non-seulement égal, mais supérieur à leurs besoins. Nous avons déjà parlé, sous ce rapport, de la prison de New-Hampshire. Celle de l'État de *Massachusetts* a présenté, durant les trois dernières années, un bénéfice total de 20,000 dollars (108,000 fr.), toutes les dépenses de la maison étant payées. Il est remarquable, cependant, que plusieurs autres prisons donnent des résultats précisément opposés, bien que l'on ne puisse assigner aucune cause positive à de telles différences. On doit déplorer que toutes les maisons pénitentiaires n'aient pas encore pris des mesures pour empêcher les communications clandestines entre les criminels. Il importe que chaque détenu soit seul, particulièrement pendant la nuit, afin d'éviter ces apprentissages de corruption et ces turpitudes qui ont lieu entre les vieux criminels et les jeunes, quand ils passent ensemble plusieurs heures sans être soumis à aucune surveillance. On a découvert qu'il se faisait de faux billets de banque jusque dans l'intérieur des maisons pénitentiaires, et que beaucoup de jeunes gens s'étaient rendus coupables de récidives, parce qu'ils avaient appris l'art funeste du crime dans ces écoles de dépravation. Les citoyens philanthropes doivent donc prendre en sérieuse considération l'établissement des *maisons de refuge* pour les jeunes criminels. On demande aussi que les aliénés soient placés dans des maisons particulières; car leur présence dans les prisons occasione des inconvéniens de divers genres, outre qu'elle est un manque d'humanité envers ceux qui sont atteints d'aliénation

mentale. La mortalité varie, dans les diverses prisons, de deux à vingt-cinq individus sur cent, dans le cours d'une année. La vieille prison de *Philadelphie* (*old county prison*) est celle qui offre la plus grande mortalité relative, tandis que la prison de *Maine*, établie depuis trois ans, et où il se trouve habituellement cinquante détenus, n'en a pas perdu un seul pour cause naturelle de mort.

Après avoir exposé tous ces faits, le rapport présente, comme principaux remèdes : 1° le choix de bons employés, qui aient à la fois une conduite régulière, des sentimens religieux, de l'activité, une conversation décente, de la bienveillance pour les prisonniers ; 2° un genre de travail qui produise à l'établissement et aux détenus un bénéfice suffisant ; 3° la réclusion solitaire pendant la nuit ; 4° une occupation constante pendant le jour ; 5° une surveillance active jour et nuit, ainsi que d'autres moyens de police intérieure, pour empêcher toute mauvaise communication entre les prisonniers ; 6° des mesures qui tendent à leur donner simultanément une éducation religieuse, morale et intellectuelle ; 7° l'examen des causes du crime, telles que l'intempérance, la contrefaçon des billets de banque, l'abrutissement des hommes de couleur, et la recherche des mesures nécessaires pour prévenir ces causes.

Le rapport est terminé par une statistique des prisons des États-Unis. La recette de la Société a été, pendant cette deuxième année, de 2,459 dollars (13,170 fr.)

Le *troisième rapport* (juin 1828) contient des réponses circonstanciées à plusieurs questions, dont voici les principales : 1°. *Qu'a-t-on fait pour empêcher toute mauvaise communication entre les prisonniers?* Lorsque la Société a commencé ses opérations, plus de 2,300 criminels étaient renfermés dans moins de 215 chambres, c'est-à-dire qu'il y avait plus de 10 détenus par chambre. Maintenant, on a construit des cellules pour chaque détenu dans les prisons de *Maine*, de *Massachusetts*, de *Connecticut*, et l'on espère qu'avant peu d'années le système de la réclusion solitaire pendant la nuit aura partout prévalu. 2°. *Qu'a-t-on fait pour donner aux prisonniers une instruction convenable?* Des allocations de fonds ont été accordées par les législatures de divers États, pour salarier des chapelains dans les prisons. On a aussi établi, dans quelques maisons pénitentiaires, des écoles du dimanche et des lectures régulières de la Bible. 3° *Qu'a-t-on fait pour diminuer les dépenses courantes des prisons?* Plusieurs maisons ont trouvé, dans de nouvelles mesures intérieures, les moyens de subvenir à leurs dépenses, et même de présenter un bénéfice. On a

dit souvent que l'économie et l'amélioration morale des prisonniers sont deux principes opposés dans le gouvernement d'une prison; mais les faits établissent, au contraire, que les prisons où le moral est le plus développé sont aussi celles qui suppléent le mieux à leurs dépenses. 4° *Que faut-il attendre de la nouvelle prison de Philadelphie?* Pour comprendre les détails que nous allons donner à ce sujet, on doit savoir que cette prison a été construite d'après un nouveau principe, qui consiste à imposer aux détenus la *réclusion solitaire absolue, jour et nuit, sans aucun travail.* Ce mode de discipline a provoqué de nombreuses réclamations dans les États-Unis. On a dit que la surveillance serait moins exacte, qu'il serait impossible aux gardiens de connaître les maladies subites des détenus, et qu'il se présenterait de grandes difficultés pour leur instruction. D'ailleurs, cette réclusion absolue sans travail est regardée comme une barbarie contraire à tous les sentimens d'humanité, et qui peut devenir fatale à un grand nombre de détenus. Le rapport cite deux lettres de l'honorable général LAFAYETTE; l'une écrite, en 1825, à un philanthrope anglais, dans laquelle il fait observer que l'on pourrait éviter les grands inconvéniens du système de la prison de Philadelphie, *en construisant des cellules solitaires pour séparer les détenus pendant la nuit, et en multipliant les chambres de travail en commun, de manière à réduire le nombre des prisonniers renfermés dans chaque chambre à ce qu'il était, lorsque la population de la prison était moins considérable.* L'autre lettre, datée de septembre 1826, contient le passage suivant : « Le peuple de Pensylvanie croit que la réclusion solitaire est un nouveau système, une découverte récente; mais non, ce n'est que le *rétablissement du système de la Bastille.* L'État de Pensylvanie, qui a donné au monde l'exemple de l'humanité, et dont le Code philanthropique a servi de modèle à toute l'Europe, est maintenant sur le point de proclamer l'inefficacité de son système, et de ressusciter le Code inhumain du siècle le plus barbare et le moins éclairé. Je désire que mes amis de Pensylvanie considèrent l'effet qu'a produit ce système sur les pauvres prisonniers de la Bastille. Je me rendis sur les lieux, le lendemain de la démolition, et je trouvai que tous les prisonniers avaient eu l'esprit dérangé par leur réclusion solitaire, à l'exception d'un seul. Il avait été prisonnier vingt-cinq ans, et on le relâcha pendant que le peuple démolissait la Bastille. Il regarda d'abord autour de lui avec une espèce de stupeur, car il n'avait vu personne durant ce long espace de tems; et, avant la nuit du même jour, il éprouva de telles émotions qu'il devint complètement maniaque; il n'en est ja-

mais revenu depuis lors (p. 40, 41.). » Nous ajouterons, d'après le quatrième rapport, que ces observations du général La Fayette, appuyées par celles de plusieurs citoyens éclairés des États-Unis, n'ont pas été sans résultat. La législature de Pensylvanie vient d'ordonner que le travail soit introduit dans chaque cellule, et que l'on suspende en outre la construction de l'édifice, jusqu'à ce que l'on ait fait l'expérience de ce nouveau mode de système pénitentiaire (1). 5°. *Quels sont les rapports et les différences qui existent entre le système des prisons en Europe et celui des États-Unis?* On n'a point adopté aux États-Unis le *tread-mill* (moulin à marcher), généralement employé en Angleterre. M. Livingston en donne pour raison que le *tread-mill* est plus nuisible que favorable à la santé, attendu qu'il n'exerce que l'action musculaire des jambes; qu'il n'apprend au détenu rien de ce qui peut lui servir hors de prison; qu'il n'emploie pas suffisamment les facultés humaines; enfin, que cette punition est inégale, puisqu'un homme robuste peut faire sans peine ce qui est une véritable torture pour une constitution faible. Une autre différence bien remarquable, c'est que les détenus des États-Unis gagnent relativement *huit fois* plus par leur travail que ceux de la Grande-Bretagne. Ainsi, 999 prisonniers américains ont gagné, en 1827, 81,979 dollars (442,686 fr.), tandis que 5,699 prisonniers anglais n'ont gagné que 8,867 liv. sterl. (221,675 fr.) Quant aux rapports des deux systèmes, ils sont très-nombreux, puisque l'un et l'autre sont fondés sur les mêmes principes, et tendent au même but. — La Société a reçu, pendant cette troisième année, 2,444 dollars (13,197 fr.)

Le *quatrième rapport* (juin 1829) contient beaucoup de particularités intéressantes sur les prisons des États-Unis; nous regrettons que les bornes de cet article nous empêchent d'en donner des extraits. Ce qui a particulièrement fixé notre attention, c'est une notice détaillée sur les lois pénales des divers États de l'Union. En les comparant entre elles, il en résulte que la peine de mort y est très-inégalement répartie. Cette peine ne se trouve pas du tout dans le Code de M. *Livingston*, pour la Louisiane. Dans la législation de *Pensylvanie*, elle n'est prononcée que contre le meurtre au premier degré; dans celle de *New-Hampshire*, on y a joint la trahison. Dans d'autres États, au contraire, par exemple dans ceux de *Maryland*, de *Massachusetts*, de *Virginie*, la peine de mort est infligée pour plus de vingt cas différens, comme viol d'un enfant

(1) Voyez *ci-dessus*, p. 23, les réflexions de M. *Charles* Lucas sur le *Système pénitentiaire*.

au-dessous de dix ans, duel, rapt, vol à main armée, ou par effraction, incendie, complot d'une personne libre avec des esclaves, etc., etc. Il en est de même de tout le système de pénalité ; il diffère presque aussi complètement d'un État de l'Union à l'autre que de l'est à l'ouest de l'Europe. — Le rapport examine ensuite les différens genres d'influence que la *Société pour la discipline des prisons* peut exercer, tels que ceux d'introduire d'utiles changemens dans la législation pénale, de montrer les rapports qui existent entre la construction des prisons et le moral des prisonniers, de faire connaître le prix du travail, non-seulement comme moyen de subvenir aux dépenses, mais comme mobile de vertu; de faire apprécier l'importance d'une vigilance continuelle du gouvernement sur les prisons, etc.

Les recettes de la Société ont monté, en 1829, à 3,531 dollars (19,067 fr.)

L'étendue de cette analyse nous dispense d'y joindre aucune réflexion. Nos lecteurs sauront apprécier les travaux de la *Société pour la discipline des prisons*, et ils trouveront des motifs d'encouragement pour les associations du même genre qui existent en Europe. G. DE F.

2. — * *Resolutions submitted in the House of representatives of the Congress of the United-States*, etc. — Résolutions soumises à la Chambre des représentans du Congrès des États-Unis, déclarant l'inconstitutionnalité de l'acte passé le 14 juillet 1798, appelé communément la loi de sédition, et demandant le remboursement des amendes qui ont pu être payées aux cours de district, par les personnes déclarées coupables en vertu de cet acte. Rapports de la Chambre des représentans : deuxième Congrès, deuxième session. Charleston, 1829 ; Miller.

Il s'agit ici du principe vital de tout gouvernement constitutionnel, de la base de tout progrès, de toute sécurité durable pour la liberté civile, la philosophie et les lettres, en un mot de la liberté de la presse, source de lumière et de constantes améliorations. De notre tems le pouvoir de cette voix immense qui organise, concentre et fortifie l'opinion, s'est accru au point d'être à lui seul un moyen de gouverner : mais le despotisme est impossible là où toutes les opinions ont cours, entrent librement dans l'arène, se combattent, se balancent, s'entre-détruisent l'une l'autre, ou du moins ne laissent subsister que le bien de chaque système, le dépouillant de ses sophismes et de ses conséquences dangereuses. En cela gît l'excellence de cette liberté qui fait que la presse n'est et ne peut être ni démocratique, ni exclusivement monarchique, et

que, demeurant la même pour tous, elle ne fait qu'encourager la lutte où la vérité doit prévaloir. Il est vrai que les gens timides voient des dangers à cette lutte. Pour ceux qui sont de bonne foi, il n'en existe pas, car chaque abus de la presse, s'il peut y avoir abus, enfante, pour ainsi dire, sa réaction. Les peuples, jaloux de leurs droits, savent ce que vaut cette garantie, et y veillent avec amour, mais non avec la douloureuse anxiété de ceux qui craignent sans cesse de se la voir enlever.

L'acte de sédition, contre lequel s'élève la réclamation que nous annonçons, est ainsi conçu : «Toute personne qui écrira, imprimera ou publiera un écrit faux, scandaleux ou malicieux contre le *gouvernement* des États-Unis ou le président des États, avec intention de diffamer ledit gouvernement ou l'une ou l'autre Chambre du Congrès, ou ledit président, de les amener *à mépris*, ou d'exciter contre eux la haine du peuple ; d'éveiller des séditions, ou d'encourager à des associations illégales pour s'opposer ou résister à une loi des États-Unis, ou à un acte du président ayant pour but l'exécution de cette même loi et fait en vertu des pouvoirs dont il est investi par la constitution, ou pour aider et seconder les desseins hostiles d'une nation étrangère contre les États-Unis, leur peuple ou leur gouvernement ; cette personne, jugée devant une cour des États, sera punissable d'une amende n'excédant pas deux mille dollars, et d'un emprisonnement de deux ans au plus.» La dernière clause porte que les personnes poursuivies en vertu de cette loi seront admises à rendre témoignage de la vérité, afin que le jury puisse déterminer la loi et le fait ; et que la durée de l'acte lui-même sera limitée au 3 mars 1801. » Cette loi fut passée en 1798, époque où la révolution française épouvantait le monde, et où l'on attribuait ses terribles convulsions à l'extrême licence des discussions populaires. Bien qu'il fût excusable à un gouvernement si jeune encore et aussi peu assis que celui des nouveaux États d'Amérique de prendre facilement l'alarme, cet acte fut une des principales fautes de son début. Grâces à son peu de durée, à l'état de calme du pays, et à la modération des peines qui ne furent jamais ou très-rarement appliquées dans leur étendue, il eut peu d'action, et n'amena, par conséquent, aucune suite funeste. Cependant, l'opinion publique, qui, dès l'origine, l'avait déclaré inconstitutionnel, y revient aujourd'hui, et veut une rétractation assez formelle pour qu'on ne puisse jamais s'en prévaloir comme précédent. Elle réclame de plus le remboursement des amendes payées, et une sorte de réhabilitation pour quiconque a été atteint par une loi injuste, et

qui était elle-même une violation de la constitution. A l'objection qu'on lui fait que revenir sur les condamnations passées serait encourager des appels à la législation contre le pouvoir judiciaire, elle répond que loin de voir en cela un mal, elle y voit un bien, car c'est au corps existant dans la constitution, et par elle, qu'il appartient de porter remède à tout ce qui peut altérer ou miner la loi fondamentale ; et le blâme du Congrès, s'exerçant sur lui-même pour la réparation d'un tort ou d'une injustice, ne peut ni l'abaisser, ni l'avilir.

Il est probable que cette question débattue à la Chambre des États, y sera résolue affirmativement. Les développemens en seront curieux à suivre, surtout par l'expérience qu'ils supposent dans le champ de cette politique pratique à laquelle l'Amérique a dû jusqu'ici sa prospérité.

5. — * *Amer Khan and other poems.* — Amer Khan, et autres poèmes, œuvres de *Lucretia Maria* Davidson, morte à Platsburgh, État de New-York, le 27 août 1825, âgée de 16 ans onze mois ; recueillies et publiées par *Samuel* F. B. Morf. New-York, 1829.

Il n'est peut-être pas d'âge où les sensations poétiques soient plus nombreuses et plus variées que dans l'enfance. Rarement approfondies, elles se succèdent avec une étonnante rapidité. Que de promesses de bonheur et de joie apportent un beau soleil d'été, le son des cloches, le retour du dimanche ! Sans souvenir de la veille, sur le seuil d'une vie qu'il ne connaît pas, l'enfant est tout entier à ce qu'il éprouve sur l'heure ; il ne médite pas, il n'analyse pas, il est heureux par instinct, comme l'oiseau qui chante et se berce sous la feuillée. Toute la création lui fait fête : la vue d'une fleur le jette dans des ravissemens, la brise le caresse, les eaux où il se mire lui sourient : s'il s'arrête et regarde à ses pieds, il y voit étalés une foule de trésors, car il n'a pas appris à se faire difficile : un caillou, un coquillage trouvés dans le gravier lui sont choses précieuses et belles. Puis, dans la prairie, c'est encore un monde à sa portée ; tant de sortes d'herbes, de fleurs de formes et de couleurs si délicates qu'elles semblent devoir échapper à des yeux moins pénétrans ; et les insectes qui se meuvent sous ces ombrages nains, et qu'il se plaît à découvrir. Et à mesure que le cercle s'élargit, que naissent les besoins d'imagination, combien de brillantes rêveries, de palais d'or et d'argent apparaissent et s'effacent au milieu des nuages ! Des croyances confuses et pleines de charme remplissent l'âme qui s'essaie, parfois des terreurs indéfinies, puis des pensées religieuses mêlées aux formes imposantes du culte, au parfum de

l'encens, aux chants doux et graves de la prière, au jour sombre et mystérieux qui règne dans l'église. Et qu'on ne croie pas que l'enfant, devenu homme, crée la poésie de toutes ces impressions par ses souvenirs; non, il l'a sentie et savourée d'abord; elle a parlé haut à son âme, à ses sens; mais comme le sauvage qui se balance dans sa pirogue sur un lac tranquille, comme le paysan de nos chaumières qui s'assied à sa porte pour respirer l'air pur d'un beau jour, qui a pour horloge le soleil, et cultive de ses mains le champ qu'il a semé, le verger dont il a planté tous les arbres, il ne sait pas se rendre compte de ses jouissances et de leurs causes : il s'y livre, voilà tout. S'il était possible de priver, d'isoler l'enfant de cette poésie qu'il tire de chaque objet, il mourrait comme une abeille sevrée du suc des fleurs; comme le paysan qui, enlevé de son village et transplanté dans les villes, languit et meurt du *mal du pays*. Ces sensations poétiques de l'enfance sont si réelles qu'elles étendent leur influence sur la moitié de notre vie : c'est à cette source pure et fraîche qu'il nous faut revenir pour retrouver cette intensité de joie que nous n'éprouvons plus qu'à de si rares intervalles. Jeune, l'âme se suffit à elle-même; elle n'a pas besoin de parler de ce qu'elle sent. Il n'y a pas trop de son activité pour aimer et connaître; et ce n'est que plus tard, lorsqu'elle se dégoûte des plaisirs simples et faciles, qu'elle appelle la sympathie à son aide. Mais, si la voix lui était donnée, à l'heure de son premier essor, si elle trouvait des mots pour rendre ses vifs tressaillemens, ses découvertes, ses conquêtes, on entendrait des chants purs et mélodieux, des chants planant entre le ciel et la terre, souvenirs du chœur des anges et des concerts humains. Mais le passé n'appartient pas à l'oublieuse enfance, et que sait-elle de l'avenir? Cependant, c'est là qu'a presque toujours puisé le poète précoce dont nous annonçons les œuvres. Il y a quelque chose de triste à cette expérience anticipée, à cette préoccupation de peines qui ne sont pas encore venues. Le génie de Maria Davidson (car elle en avait) fut mélancolique dès son début. Tout enfant, elle se plaisait aux sensations rêveuses, à la musique qui fait pleurer. On eût dit une âme déjà formée, et non plus grandissante, enfermée dans ce faible corps qu'elle consumait. Ses compositions ont un accent original, surtout celle où elle peint l'espèce de trouble, de vertige où la jetait la promesse d'une récompense; l'impuissance que produisaient en elle les moyens d'excitation dont on l'entourait imprudemment. « La muse s'enfuit! dit-elle : ni prières, ni menaces ne la peuvent retenir..... Je ne

puis que barbouiller du papier, m'impatienter et pleurer! et pourtant, elle revient, et me tourmente, et me tente d'écrire; et, lorsque je le fais, elle se prend à rire, et me raille, car il n'y a pas d'harmonie dans la rime, pas de sens dans le vers.... Oh, par pitié! amis, qui voulez que j'écrive, ôtez de devant mes yeux vos récompenses et vos dons, car la muse est jalouse et me veut toute à elle! » Certe, cela est plein de grâce, et d'un enfantillage mêlé de profondeur qui touche et qui étonne.

Les aspirations de cette jeune fille vers l'étude étaient si ardentes qu'elle s'écriait un jour : « Oh, que de choses à apprendre! Si je pouvais les embrasser et les contenir toutes à la fois! » Maria était née de parens pauvres, et elle eut de bonne heure le spectacle des privations et des soucis qu'entraîne une gêne excessive. Si l'on en croit son éditeur, elle composa à neuf ans, et même plutôt; à treize ans, elle avait fait un poème intitulé, *Bodri*, dont il ne reste qu'un chant. En 1824, un étranger ayant lu quelques-uns de ses vers, voulut lui procurer tous les avantages d'une éducation soignée, et la fit entrer à ses frais dans un des meilleurs pensionnats d'Amérique. Son esprit y redoubla d'activité et d'efforts : « Je suis si heureuse, écrivait-elle à sa mère, que je tremble sans cesse que quelque chose d'imprévu ne vienne déranger ou interrompre mon bonheur! Il y a tant de plaisir à savoir! » Et dans une autre lettre : « N'espérez pas trop en moi, car je ne suis pas capable de beaucoup. J'étudie, je travaille, mais je crains de ne pouvoir réaliser les espérances qu'on a conçues. » Sa santé, déjà faible, ne tarda pas à s'altérer tout-à-fait. Cette jeune âme se remplit de pressentimens de mort, mais doux et poétiques, sans mélange d'effroi. C'était comme le retour d'un exilé à la patrie céleste. « Petite étoile scintillante, je te sens m'attirer à toi; diamant qui brilles au bandeau bleu du ciel, comme je volerai vers toi, quand mon âme prisonnière sera libre! »

Une terreur s'empara d'elle dans ses derniers instans. Elle craignait de perdre la raison, et l'exaltation surnaturelle où elle avait vécu justifiait trop ses craintes. « Je sens mon cerveau bouillonner, puis se glacer tout à coup! » disait-elle. Née à Platsburgh, le 27 septembre 1808, elle mourut le 27 août 1825, comme elle allait avoir dix-sept ans. Elle laisse deux cent soixante-huit pièces de vers, parmi lesquelles se trouvent cinq poèmes de plusieurs chants : de plus, trois esquisses de romans, une tragédie, et beaucoup de lettres dont il est regrettable qu'on n'ait pas publié un plus grand nombre. A

en juger d'après les extraits qu'en donne l'éditeur, elles étaient naïves et peignaient avec fidélité le développement de ce talent précoce. L. Sw.-Belloc.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

4. — *The modern Traveller.* — Le Voyageur moderne, description géographique, historique et topographique des différentes contrées du globe ; dédié au roi par l'éditeur *Josiah* Conder. Londres, 1830 ; James Duncan. 30 vol. in-12.

Cette publication commencée depuis deux ans se termine à une époque favorable. Nous sommes dans le siècle des voyages : depuis qu'une longue paix a permis les communications entre les peuples, le trésor des connaissances a doublé en Europe. On a pu rectifier les erreurs, en appeler des conjectures aux faits. L'Amérique, dont nous ne connaissions bien qu'une portion du nord, et mal quelques points isolés dans le sud, s'est révélée tout à coup, avec ses républiques naissantes, et ses curieuses expériences dans le grand art de la législation. L'Asie est devenue le théâtre des triomphes progressifs de la civilisation, et de découvertes étendues : on a exploré les richesses de son antique littérature, de ces vieux tems historiques, auxquels remontent les origines de tant de peuples et de si nombreuses croyances. La Russie a pris une attitude nouvelle, et favorisé des voyages de sciences et de découvertes.

Enfin, la Turquie, dont les mystères de gouvernement, de religion, de mœurs avaient si long-tems défié ou tenu à distance la curiosité des Européens, est devenue accessible aux recherches et aux observations particulières. Partout le tems de recueillir est venu, et la moisson attend les ouvriers. Il y a dix ans que, dans un pareil ouvrage, il eût fallu admettre encore beaucoup de conjectures, d'hypothèses douteuses ; et si, à partir d'aujourd'hui, on attendait encore dix ans, il y aurait à craindre que les traits particuliers aux grandes nations, s'effaçant par le contact et les relations multipliées de peuple à peuple, on ne retrouvât presque plus de ce caractère d'originalité, source de tant d'intérêt et de révélations importantes.

L'éditeur du *Voyageur moderne* s'est occupé avec un soin remarquable de tout ce qui avait rapport aux établissemens britanniques dans l'Inde, et à l'histoire des Amériques du nord et du sud. On doit lui en savoir d'autant plus de gré, que les

matériaux, quoique nombreux, sont ou inexacts ou indigestes. Un des plus grands perfectionnemens de l'ouvrage est la multiplicité des renvois aux sources et aux documens originaux. Cette précaution, trop négligée jusqu'ici dans les Encyclopédies, Dictionnaires, etc., facilite singulièrement les études spéciales, et offre de grands avantages à quiconque lit pour s'instruire. Les divisions adoptées dès l'origine permettent aussi de se procurer séparément tout ce qui concerne un royaume, sa physionomie politique, historique, son aspect, etc. C'est une compilation faite habilement, d'après un plan bien entendu, et dont des détails originaux et savans complètent l'ensemble.

5. — * *Travels in various parts of Peru.* — Voyages en différentes parties du Pérou, y compris un séjour d'un an au Potose; par *Edmond* Temple. Londres, 1830; Colburn et Bentley. 2 vol. in-8°.

Que de rêves dorés les noms du Pérou, et surtout du Potose n'ont-ils pas évoqués! Quel ambitieux, quel avare, ne s'est transporté en imagination dans cet *Eldorado* pavé d'or; sur cette montagne où un Indien poursuivant un lama se prit à un arbuste dont les racines cédèrent, et mirent à nu dans le sol une énorme masse d'argent? Ce mont inculte, d'un brun rougeâtre, qui s'élève en forme de cône, presque entièrement dépouillé de végétation, au milieu d'un pays stérile où croissent à peine quelques rares gazons, quelques arbrisseaux chétifs, a eu des attraits assez puissans pour attirer à sa base des hommes de presque tous les points du globe. On y a bâti une ville qui contenait jadis plus de cent mille habitans, et qui est encore aujourd'hui le rendez-vous des spéculateurs, et des hommes à projets qui s'obstinent à croire que deux cent cinquante ans de travaux laborieux n'ont pas épuisé les richesses cachées du Potose. Notre voyageur est de ces derniers. Enrôlé parmi les membres actifs de l'association fondée en Angleterre, vers 1825, sous le nom de la compagnie des mines du Potose, de la Paz et du Pérou, il fut attaché, en qualité de secrétaire, à l'expédition de Buénos-Ayres. Comme toute entreprise qui veut s'accréditer, celle-ci débuta magnifiquement. Il n'était question que des trésors immenses qu'on allait découvrir, et le conseil des directeurs arrêta que les employés partiraient de Londres dans une voiture des plus élégantes et tirée par quatre chevaux. Arrivé à Falmouth, on devait même embarquer l'équipage, chargé de représenter dignement la compagnie dans l'Amérique du sud. Malheureusement la nature du pays s'opposa à cette parade de charlata-

nisme, et il fallut cheminer sur les plus humbles montures à travers les Pampas jusqu'au Pérou. A mesure que M. Temple approchait du terme de son voyage, les commodités, et même les choses les plus nécessaires à la vie, semblaient devenir de plus en plus rares. Comme le roi Midas, il payait cher le maniement de l'or, ou ce qui est encore pis, l'*espérance* d'en manier beaucoup un jour. Lorsque épuisé de fatigue, il atteignit avec sa mule la maison de poste située à l'entrée de la ville du Potose, il n'y put trouver ni appartement, ni lit, ni rafraîchissement d'aucun genre; et il fut obligé d'avoir recours à ses lettres d'introduction pour obtenir un dîner, qui se fit long-tems attendre, et qu'il dévora en homme affamé. Plus tard il trouva moyen de se monter une maison, et d'y faire arriver à grands frais de quoi se nourrir. Mais le climat qui réunit presque en tout tems les changemens des quatre saisons, le froid perçant du matin, le vent aigu qui règne jusqu'à midi, puis, de midi à trois heures, l'insupportable ardeur du soleil, lui livra de si rudes assauts qu'il faillit succomber à une dyssenterie violente. Il se rétablissait, et commençait à prendre goût à sa situation : il expédiait tous les jours à ses directeurs des lettres pleines de brillantes descriptions, non-seulement de l'état actuel des mines, mais des opérations admirables qu'il y avait à faire pour l'avenir, quand il apprit que l'agent de la compagnie, à Buénos-Ayres, avait refusé de payer, et qu'en Angleterre, les appels pour de nouveaux fonds étaient devenus impossibles, les directeurs n'ayant même pu solder la première échéance des intérêts des actions. Cette nouvelle jeta le pauvre employé dans un grand découragement. Mais comme il était surtout doué d'un caractère confiant, et disposé à voir le bon côté des choses de ce monde, il s'en releva bien vite; et résolut de profiter de son voyage, et d'en faire profiter le public. Dans cette intention, il vit le plus possible de choses curieuses, prit des notes, rassembla des matériaux, et le résultat de sa mésaventure est un livre intéressant, plein d'observations impartiales et très-amusantes par la manière vive dont elle sont présentées; il y a aussi nombre de faits sur les mœurs du peuple, ses coutumes, le caractère national qu'il peint sous des couleurs beaucoup plus favorables qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il ne veut pas non plus abandonner ses visions de richesses, et se contente d'ajourner un plan d'exploitation qu'il croit propre à mettre au jour des trésors au moins aussi considérables que ceux qu'on a déjà tirés du Pérou. Mais M. Temple a une imagination si active, une disposition d'esprit si heu-

reuse, qu'il est permis de ne pas adopter toutes ses conclusions, surtout en pareilles matières. Ce qui est moins douteux, c'est que son livre plaira, intéressera et sera lu généralement.

L. Sw-B.

6. — *Natural theology*, etc. — Théologie naturelle ou essais sur l'existence de Dieu et de la providence, sur l'immatérialité de l'âme et de notre état futur; par le rév. *Alex.* Crombie. Londres, 1829; R. Hunter. 2 vol. in-8° de xxiii-604, et 642 p.

Le docteur Crombie est depuis long-tems connu d'une manière fort avantageuse dans la littérature de son pays par diverses publications philosophiques et philologiques. Dès l'année 1793, il avait donné un traité étendu sur la Nécessité, auquel, à l'imitation de Hume et de Reid, il s'est contenté d'attacher le titre d'*essai*. Ses livres de grammaire et d'étymologie sont réputés classiques en Angleterre. Le dernier de ses ouvrages se fait remarquer par cette tendance pratique et cet empirisme rationnel qui caractérisent l'École écossaise. Du reste, l'auteur s'en est tenu aux idées les plus accréditées. Clarke, Hume, Hartley, Cudworth, etc., voilà les auteurs sur lesquels il s'appuie et qu'il combat habituellement, et s'il s'est attaché à réfuter Spinosa, c'est sans s'occuper des argumens de Jacobi, de Heydenreich, ni des autres métaphysiciens, leurs compatriotes, car il paraît avoir peu de sympathie pour la rêveuse Allemagne. Au reste, la *Théologie naturelle* rappelle souvent, pour les vues comme pour le style, Fénelon démontrant l'existence de Dieu : une extrême lucidité, l'art d'unir l'imagination à la logique, un sentiment religieux profond et vrai, telles sont les qualités qui en recommandent surtout la lecture.

De Reiffenberg.

7. — *Memoirs of the life and times of Daniel De Foe*, etc. — Mémoires de la vie et de l'époque de Daniel de Foë, contenant une revue de ses écrits et de ses opinions sur plusieurs sujets importans, civils ou ecclésiastiques; par *Walter* Wilson. Londres, 1830; Hurst. 3 vol. in-8°.

L'histoire de l'auteur de *Robinson Crusoë* n'est peut-être pas moins intéressante que le plus connu de ses ouvrages. M. Wilson donne à ses compatriotes des étrennes qui seront bien reçues, surtout dans ce moment où la presse périodique exerce par ses critiques un pouvoir que la politique même est souvent forcé de reconnaître. On sera curieux de passer en revue les écrits satiriques d'un écrivain original et plein de verve, et l'on fera plus d'un rapprochement entre notre tems et l'époque où ces écrits furent publiés. Nous gagnerons

quelque chose à ce parallèle : on y verra les progrès de la liberté politique et religieuse, et d'autres améliorations sociales; mais on sera forcé d'avouer que notre littérature n'a point suivi cette marche progressive. Un ouvrage qui nous fait faire ces observations sur nous-mêmes ne peut être sans mérite, ni sans utilité : ces Mémoires passeront sur le continent et seront lus par les curieux, consultés par les érudits, mis à profit pour l'histoire littéraire moderne, lorsqu'on s'occupera de mettre ses annales en ordre, non pour un seul pays, ce qui ne suffit point, mais de manière à offrir l'histoire complète de cette division des connaissances humaines, histoire non moins instructive que celle des événemens politiques.

N.

8. — * *The Adventures of Hatim-Tai.* — Les Aventures de Hatim-Tai, roman traduit du persan par *Duncan* Forbes. Imprimé pour le *Comité des fonds de Traductions orientales.* Londres, 1830; J. Murray. In-4° de 214 pages.

Nous avons déjà eu occasion de signaler les services que rend à la littérature le Comité de Traductions des langues de l'Orient. Cette Société n'est point de celles qui s'assemblent pour délibérer, puis laissent passer des années entre les projets et l'exécution. A peine fondée, elle a produit : voilà le huitième ouvrage sorti de ses presses, depuis un an au plus; et l'intérêt et la variété de ses choix ont prouvé qu'elle vise à un succès populaire, et qu'elle l'obtiendra. Elle a déjà fait d'heureuses excursions en histoire, dans les arts et dans la poésie. Cette fois, il s'agit d'une œuvre toute d'imagination, fantastique pendant des contes arabes, *spécimen* du merveilleux, qui, pendant des siècles, a bercé les esprits ardens et rêveurs des contrées d'Asie. Hatim, le héros du livre, était un chef arabe qui vivait au VIe siècle de l'ère chrétienne, et dont le nom est passé en proverbe comme symbole de bravoure et de générosité. Un auteur arabe du XIIe siècle dit de lui : « Hatim fut généreux, brave, sage et puissant : quand il combattait, il était sûr de vaincre; quand il pillait, personne n'eût osé lui disputer le butin; quand on lui demandait, il donnait; s'il décochait une flèche, elle allait droit au but; et lorsqu'il faisait des captifs, il leur rendait la liberté. » Ses aventures se divisent en sept parties, ou épisodes de la vie du guerrier, qui, chacune, sont marquées par sept exploits des plus périlleux.

Il n'y a rien de précisément neuf dans ce conte, et les légendes arabes nous ont déjà familiarisés avec les merveilles qu'il renferme; cependant, c'est un pas de plus dans ce do-

maine si vaste de l'imagination, et la Société a fait sagement d'accueillir cet essai qui, par la simplicité de son style et ses formes populaires, est digne de figurer parmi ses travaux plus graves.

9. — * *Cloudesley : a Tale.* — Cloudesley, conte ; par l'auteur de *Caleb Williams*. Londres, 1830 ; Colburn. 3 vol. in-8°.

Vers le commencement du siècle dernier, une cause fut long-tems pendante devant une des cours d'Irlande, et l'on en trouvera les détails consignés dans un des volumes du *State Trials*. Le sujet en litige était une pairie, avec ses dépendances en terres et propriétés de toute espèce ; le réclamant, jeune homme pauvre, mal élevé, et en apparence d'une naissance commune, se nommait James Annesley, et l'on ne doute plus aujourd'hui qu'il n'eût des droits réels aux honneurs auxquels il prétendait. Enlevé par un oncle, lorsqu'il était encore enfant, ce dernier le tint caché, jusqu'à ce qu'il pût le faire passer à la Virginie, où il le fit vendre comme esclave. Il fut découvert dans cette misérable situation par un officier anglais qui le ramena dans son pays natal, et l'engagea à se porter accusateur de son oncle, alors en possession de tous ses biens. L'histoire de ce pauvre jeune homme était des plus touchantes, et suffisait seule pour établir la justice de sa cause, mais la loi, toujours si facile à interpréter, fournit le prétexte d'une diversion dont le coupable, désespérant de sa défense, s'empressa de profiter. Par une circonstance singulière, James Annesley se trouvait avoir été cause de la mort d'un individu, et certaines particularités lui prêtaient, aux yeux de la loi, un caractère d'homicide, ou du moins de complicité. Son oncle l'accusa alors à son tour, et remua ciel et terre pour le convaincre de meurtre, mais sans succès ; car les nouvelles révélations qu'amenèrent les débats placèrent dans tout leur jour les motifs d'intérêt qui le poussaient à perdre son neveu. Le procès durait encore, lorsque Annesley mourut, laissant son infâme parent possesseur légitime de sa fortune.

Cette cause, qui rappelle celle du jeune comte de Solar, élevé de l'abbé de l'Épée, et qui semblerait aussi avoir fourni à Walter Scott quelques-uns des incidens de Guy Mannering, n'a pas été adoptée tout entière par M. Godwin. Il ne lui a emprunté qu'un fait pour servir de base à son roman : l'enlèvement du jeune héritier qui sépare un ambitieux des titres et des richesses qu'il convoite. L'auteur de Caleb Williams n'a besoin que d'un petit nombre de situations où il puisse longuement analyser les mouvemens du cœur humain : ses vives

tentations, ses terreurs, ses remords. Il excelle à décrire une passion : il la prend à l'origine, remonte à ses causes secrètes : c'est d'abord un atome qui s'agite pour vivre ; puis, à peine visible, il grossit rapidement, absorbe les pensées, les désirs, se précipite au but à travers mille obstacles, l'atteint, alors que, dans l'âme, il n'y a plus puissance de jouir. Nous assistons ensuite au désenchantement, au dégoût de ces biens si ardemment souhaités, si chèrement payés. Les nuances et les progrès des sentimens constituent le principal mérite de cet ouvrage. L'histoire est maigre, et le plan peu de chose. L'auteur n'y a cherché qu'un cadre à ses observations métaphysiques, parfois profondes, souvent minutieuses, allourdies, et surchargées de trop de détails. Un oncle succombe à la tentation de faire disparaître le fils que son frère aîné lui a confié en mourant ; ce n'est pas cependant un méchant homme, mais un être faible, accessible à des idées d'ambition : fort jeune, il s'est vu dédaigné par ses parens : tous les soins, toutes les affections étaient pour l'héritier du nom ; l'injustice de la loi, qui le condamnait à l'infériorité en naissant, a été de bonne heure comprise et commentée par lui. Les domestiques, auxquels il a été confié, lui ont mis au cœur des germes de haine et d'amertume. Les railleries, les prédictions de cet avenir obscur et nul, dont la pensée le poursuit, ne lui ont point été épargnées. Son frère tombe malade, et il espère sa mort ; mais quand le danger augmente, quand il voit sa maigreur, ses joues pâles, lorsqu'il l'entend lui adresser des paroles de tendresse et d'adieu, son cœur se fond au dedans de lui ; et caché dans un coin, il prie ardemment le ciel de lui rendre le compagnon de ses jeux, l'enfant inoffensif qui n'a jamais abusé de la partialité de ses parens, de son précepteur, pour lui causer un moment de peine ou d'humiliation. Cependant, ce même homme, tenté plus tard, ne résiste pas : il confie son neveu Julien à un agent fidèle, qui l'élève en secret. Toute l'éducation de l'enfant, le développement de son caractère, de ses facultés, sont suivis pas à pas, ainsi que l'attachement qui se forme dans le cœur de Cloudesley, qui, de complice de lord Danvers, devient l'ami le plus véritable et le plus dévoué du jeune homme. Les incidens de la fin sont romanesques, confus, et ne méritent pas qu'on s'y arrête. L'intérêt et la curiosité ne sont pas non plus aussi soutenus dans ce livre que dans *Caleb Williams*. Il aurait plutôt du rapport avec *Mandeville*, roman du même auteur, où il a disséqué la haine avec une pénible persévérance. Les qualités et les défauts des deux ouvrages sont les mêmes : profondeur d'analyse et puissance

d'expression : hardiesse de théorie, et habileté à dérouler les plus secrets replis de la conscience humaine; mais, aussi, fatigue et souffrance d'une étude poussée trop loin.

On peut encore reprocher à M. Godwin d'avoir voulu faire trois volumes, lorsque deux eussent suffi ; il en est résulté des longueurs et d'éternels récits tout-à-fait en dehors de l'action.

L. Sw.-Belloc.

Ouvrages périodiques.

10. — * *The Oriental quarterly Review.* — Revue trimestrielle Orientale. Premier cahier : janvier, 1830. Londres; Hurst, Chame. In-8° de 284 pages; prix, 6 shellings.

Le but de cette nouvelle publication est de traiter de tous les intérêts qui se débattent en Orient, d'éclaircir les questions relatives à ces contrées par tous les documens existans, tant anciens que nouveaux, enfin, de s'occuper spécialement des mœurs et de la littérature des peuples d'Asie. Ce premier cahier s'ouvre par un historique curieux de l'origine, de la marche, des progrès, des intrigues et de l'influence de la célèbre compagnie des Indes, dont la dissolution possible éveille tant d'espérances d'une part, et tant d'effroi de l'autre dans les partisans de la liberté du commerce, et dans les hommes intéressés à défendre le monopole. Puis, vient un article sur la situation de l'avenir probable de l'église grecque ou orientale; une Revue d'un ouvrage de Bowditch, publié en 1824, sur les découvertes des Portugais dans l'intérieur d'Angola et de Mozambique; une analyse de voyages récens dans l'Orient; et de ceux de Burckardt dans l'Arabie; un mémoire intéressant sur l'état actuel de l'infanticide dans l'Inde; des recherches sur les antiquités russes, particulièrement sur celles d'origine asiatique, etc.

A mesure que la suite de ce recueil permettra d'en mieux juger l'esprit et le caractère, nous le ferons connaître soit par des extraits, soit par des analyses. On assure que M. Buckingham en est l'éditeur, et c'est une garantie de la manière habile et consciencieuse dont il sera conduit.

L. Sw.-Belloc.

11. — * *The Foreign literary Gazette*, etc. — Gazette de la littérature étrangère, et résumé hebdomadaire de la littérature, des sciences et des arts du continent. Londres, 1830. In-4° à trois colonnes.

Cette feuille, fondée par les principaux libraires de la Grande-Bretagne, et rédigée par une élite d'écrivains anglais et étrangers, est destinée à multiplier au-dehors les rapports littéraires

et scientifiques de l'Angleterre. Prendre la fleur de chaque sujet, parler de science de manière à être compris des moins instruits, être frivole sans déplaire aux esprits graves et solides, viser, comme condition première, à la variété, tel est le but auquel paraissent tendre les efforts des rédacteurs. Chaque numéro, parfaitement imprimé sur beau papier, pourrait, ainsi que la *Gazette Littéraire* de Paris, former un petit volume, s'il était réduit aux proportions ordinaires. Voici les principaux articles qui ont paru en janvier : voyage de Caillié à Timbuctoo; l'Histoire de l'Empire ottoman, par le baron J. de Hammer; la Cour et la Ville sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, par F. Barrière; l'Enfant à deux têtes; Voyage du baron de Humboldt en Sibérie; Le bandit Gasparoni; Contes inédits; les Mille et une Nuits, traduits par M. Trébutien; les Mémoires inédits du baron de Grimm; les Contes Fantastiques d'Hoffmann; la Flore de Java, par M. Blume; l'Influence de l'Autriche sur l'Allemagne et l'Europe, par J. F. Schneller; Portrait des habitans du royaume des Pays-Bas, etc. Ajoutez à cela des vers français avec la traduction anglaise, et quantité d'annonces, d'anecdotes et bulletins des Sociétés savantes. La France tient jusqu'ici, dans ce panorama, la place la plus considérable. DE REIFFENBERG.

RUSSIE.

12. — **Histoire de Russie*, par KARAMZINE. T. XII. Saint-Pétersbourg, 1829; impr. de N. Gretch. In-8° de 330 pag. de texte et 243 pag. de notes.

Ce volume, ouvrage posthume de l'illustre historien, a été publié par les soins de M. *Dm.* BLOUDOF, sur un manuscrit que son auteur était sur le point de livrer à l'impression. Karamzine l'avait soumis à l'empereur Alexandre, et il a été trouvé après le décès de ce monarque à Taganrog : « Ce fut, dit l'éditeur, la dernière lecture de l'empereur. » Le manuscrit fut rendu au célèbre historien à une époque où les ravages d'une maladie mortelle le conduisaient lui-même au tombeau; mais les souffrances n'altérèrent en rien le beau génie de Karamzine, qui, jusqu'à son dernier moment, n'a cessé de s'occuper de cet important travail; et nous savons de bonne source que, bien que ce volume ait paru plus d'un an après la mort de l'auteur, les éditeurs n'y ont apporté aucun changement.

Le 12e volume de l'*Histoire de Russie* contient une période qui s'étend depuis l'année 1606 jusqu'à l'année 1611, époque

à laquelle la Russie fut en proie à toutes les horreurs des guerres civile et étrangère, ravagée, d'un côté, par les Polonais, d'un autre, par le général suédois de Lagardie, et troublée intérieurement par l'apparition successive de plusieurs faux *Dmitri*, époque où régna l'infortuné tsar Basile Chouiski, dont la mort plongea la Russie dans une anarchie et dans des malheurs sans nombre. Du milieu de ces troubles s'élevèrent, enfin, deux hommes à jamais célèbres, Minine et Pojarsky, dont le courage et le dévoûment vinrent sauver la patrie et l'arracher au joug de l'étranger.

Il est à regretter que Karamzine ait été enlevé aux lettres et à la Russie avant d'avoir achevé cette belle et grande composition historique, ou qu'il ne l'ait pas conduite, au moins, jusqu'à l'époque de l'avènement au trône de la famille Romanof (1613), qui règne encore aujourd'hui. Une autre plume pourra bien tenter de le faire : cela même est à désirer, et il faudra encourager par tous les moyens celui qui se sentira la force d'entreprendre cette tâche difficile; mais ce ne sera plus la plume de Karamzine.

13. — *Podrajanija Koranou*, etc. — Imitations du Coran, par A. Rottchef. Moscou, 1828; impr. d'Auguste Semen. In-16 de 29 pag.

14. — *Tsévnitsa*, etc. — La Flûte; poésies de A. Redkine. Moscou, 1828; impr. de S. Sélivanofsky. In-16 de 46 pag.

15. — *K'Erastou*, etc. — A Éraste; satire contre les joueurs, par J. Vélikopolsky, avec cette épigraphe d'Horace :

> Ut jugulent homines surgunt de nocte latrones,
> Ut te ipsum serves non expergiscaris.

Moscou, 1828; impr. d'Auguste Sémen. In-4° de 24 pages, avec une gravure représentant le portrait d'un joueur, et un frontispice, ou titre, gravé.

Les douze pièces qui composent le premier des trois recueils dont nous venons de transcrire les titres sont le début d'un jeune auteur, qui n'a pas craint d'entrer dans la lice où Alexandre Pouschkine s'est déjà distingué (1), et qui se fait lire encore avec intérêt après ce maître de la lyre. Il possede bien sa langue et tous les secrets de la versification russe, et sait mélanger avec art les couleurs que demande le sujet de ses chants. Ses premiers pas ont été si heureux que, de toutes parts, les critiques russes lui ont crié d'abandonner les imitations pour

(1) Le recueil de poésies d'A. Pouschkine, annoncé dans la *Rev. Enc.* (t. xxxi, p. 406, et t. xxxiv, p. 149) contient neuf imitations du Coran.

se livrer tout entier à sa verve, et doter son pays de créations originales. Le conseil est bon sans doute, mais veut être suivi avec prudence ; sans doute, il faut consulter son propre génie, obéir à ses inspirations et être soi enfin, si l'on veut vivre dans la postérité ; mais on ne déroge point et l'on n'enchaîne point son indépendance et son avenir littéraires pour s'essayer, comme objet d'étude, à imiter ce que les siècles ont consacré comme modèle. Or, le Coran « passe encore aujourd'hui pour le livre le plus élégant et le plus sublime qui ait été écrit en arabe, » malgré l'opinion de Voltaire, qui dit, dans son *Dictionnaire philosophique*, que « c'est une rapsodie sans liaison, sans ordre et sans art, » et les imitations d'Alexandre Pouschkine et de M. Rottchef nous paraissent faites pour achever de donner gain de cause au premier de ces deux jugemens.

Le second des recueils annoncés en tête de cet article ne contient guère également que des imitations. Thomas Moore, Lamartine, Parny, Byron, Hafiz et quelques autres poètes persans et arabes ont été mis à contribution par M. Redkine, qui a bien aussi fait à ses compatriotes quelques emprunts dont il ne parle point, entre autres, ce nous semble, au gracieux Batiouschkof, lequel a tracé pour les Russes les règles de la poésie légère, et a laissé lui-même en ce genre des modèles parfaits. Le morceau qui nous a semblé, du reste, mériter la préférence dans ce petit recueil, où l'on aime à suivre les premières impressions d'un jeune poète, rendues en vers légers et agréables, est une imitation de la pièce de M. de Lamartine, intitulée : *le Papillon* (*Nouvelles Méditations ;* in-8°, 1823, p. 56). Dans les vers adressés à *Marie*, que l'auteur présente comme originaux, ou du moins dont il ne rapporte la première idée à personne, nous avons trouvé des lieux communs d'assez mauvais goût, et dont nous l'invitons à se préserver : ce sont les conseils qu'il lui donne pour l'engager à profiter de ses jeunes années et à les consacrer « aux vives jouissances de l'amour. » Ces conseils intéressés ont passé de mode avec les progrès de la poésie, ou plutôt de la morale, et les femmes seulement y ont perdu quelques fadeurs, ou quelques impertinences, qui ne devaient pas laisser que de les embarrasser quelquefois.

Quant au sujet traité par M. Vélikopolsky, on peut dire qu'il est entièrement dans les mœurs russes, dont la passion pour le jeu est un des caractères les plus distinctifs, que nous avons reproché à l'auteur de l'*Ermite en Russie* d'avoir omis dans ses tableaux (*Rev. Enc.*, t. XLII, août 1829, p. 470).

Plusieurs critiques russes, en parlant de cette production (entre autres, l'*Athénée*, février 1828, p. 90, et le *Courrier de Moscou*, n° 4 de la même année, p. 478), ont blâmé le choix de ce sujet, en disant que la satire ne doit lancer ses traits que contre les erreurs, les faiblesses et les ridicules de la société, et non contre les vices, qui sont justiciables des lois plutôt que de la poésie. On peut opposer à ce jugement l'exemple de Juvénal, chez les Romains, dont la verve et l'indignation contre les mœurs de son tems ont rendu sans doute plus de services réels à la morale que Boileau n'en a rendu chez nous en attaquant de pauvres auteurs, qui n'avaient pas *reçu du ciel l'influence secrète*. Le vice que combat M. Vélikopolsky avec tant de courage n'est pas plus justiciable des tribunaux en Russie qu'ailleurs. Il n'y existe point, il est vrai, d'écoles publiques, de repaires ouverts, comme chez nous, à tous les citoyens, sous la sauvegarde et sous la protection des lois et du gouvernement; une disposition du code russe défend même le jeu dans les maisons des particuliers où tout inspecteur, dit-on, est libre d'entrer et de saisir les cartes et l'argent des joueurs qu'il surprendrait en flagrant délit. Mais il n'y a guère d'exemple que cette ordonnance de police soit exécutée par des agens qui sont placés assez bas dans l'opinion et assez peu respectés en Russie pour courir le risque d'être jetés par les fenêtres s'ils osaient se présenter dans les cercles de la noblesse, et même de la haute bourgeoisie, pour exercer leur mandat.

C'est donc une action aussi utile que courageuse, une action honorable enfin, que la publication de l'épître ou de la satire de M. Vélikopolsky. Nous voudrions pouvoir dire aussi que c'est une bonne œuvre poétique; mais l'exécution, sous ce rapport, n'a guère répondu à l'intention, et l'auteur est bien loin du satirique Milonof, mort si jeune encore, que la Russie regrettera long-tems, et auquel, du reste, M. Vélikopolsky rend un digne et juste hommage à la p. 11 de son poème. Il a cependant rencontré quelquefois des mouvemens heureux; quelquefois on peut dire aussi de lui, comme de Martial : *fecit indignatio versum;* l'indignation ou le cœur le rend quelquefois poète, entre autres, dans le tableau qu'il fait (p. 13) de l'ordre et du travail opposé à celui du jeu, et dans ces vers où il s'écrie, en parlant d'un vieillard honteusement livré à la passion du jeu (p. 12) :

Qu'il est triste de voir le vice en cheveux blancs
Demander le respect pour ses déportemens!

Nous joignons notre voix à celle du *Télégraphe de Moscou* (n° 4 de 1828, p. 558) pour féliciter l'auteur de sa bonne action, plus rare encore que les beaux vers ; et nous souhaitons, plus que nous n'osons l'espérer, à la vérité, que la lecture de son poème opère quelque conversion parmi les joueurs et quelque amélioration dans les mœurs d'une nation que tant de peuples sont intéressés à voir grandir en civilisation à mesure qu'elle augmente en étendue et en puissance.

Edme HÉREAU.

16. — *Rime pastorali.* — Poésies pastorales d'*Agliaja Anassilide.* Moscou, 1825; impr. de Sémen.

Les petites pièces, *rime*, qui composent ce recueil, sont écrites avec esprit et grâce, mais on y trouve quelques expressions communes ; le style est négligé en quelques endroits, et, pour tout dire en un mot, elles nous paraissent l'ouvrage d'un écrivain peu exercé. L'auteur, qui prend le nom pastoral d'*Agliaja Anassilide*, est peut-être une dame russe, et, à ce titre, elle aurait droit à beaucoup d'indulgence. Au reste, nous hasardons cette conjecture sans fondement, car rien ne nous l'indique dans cet opuscule, qui est écrit d'un bout à l'autre en fort bon italien. Quoi qu'il en soit, si ce petit volume est d'une étrangère, c'est un heureux essai dans la langue du Tasse, et nous en féliciterions d'autant plus l'auteur ; s'il est d'une Italienne, faisant actuellement sa résidence en Russie, nous l'engagerions à se souvenir *delle aure Toscane*, et à exprimer avec plus de force et moins de négligence les sentimens délicats et tendres qui animent la plupart de ses jolies *Canzoni.* Sa main paraît peu sûre, et sa touche n'est pas assez ferme. Elle rappelle un peu trop Savioli, qu'elle paraît avoir particulièrement étudié. A tout prendre, c'est un agréable recueil, où brillent surtout ces pensées ingénieuses et délicates, et ces mots du cœur qui sont si naturellement le partage des femmes.

R.

ALLEMAGNE.

17. — * *Berliner astronomisches Jahrbuch für* 1830, etc. — Annuaire astronomique de Berlin pour 1830; publié, avec l'approbation de l'*Académie royale des sciences*, par M. J. F. ENCKE, astronome royal, secrétaire de l'Académie des sciences pour la classe mathématique. Berlin, 1830. Grand in-8° de 308 pages, avec une planche.

Pendant cinquante-quatre ans, le célèbre *Bode* a publié, d'après ses propres calculs, un Almanach astronomique, qui,

durant cette longue série d'années, a été le seul ouvrage de ce genre que possédât l'Allemagne. Mais, vers les dernières années, la rédaction n'en était plus aussi soignée, ni aussi exacte; et, d'ailleurs, les immenses progrès de l'astronomie semblaient exiger des améliorations dans les méthodes de calcul qui, quarante ans auparavant, avaient pu paraître suffisantes. C'est d'après cette dernière considération que M. *Schumacher* calcula ses tables astronomiques auxiliaires, dont il continua la publication pendant plusieurs années, jusqu'à la mort de Bode. — Aujourd'hui, M. Encke, successeur de Bode à l'Observatoire de Berlin, depuis 1826, s'est accordé avec M. Schumacher, pour compléter et perfectionner son Annuaire d'après le plan des tables auxiliaires qui cessent de paraître. M. Encke est connu de tous les astronomes par la découverte qu'il fit, en 1819, de l'identité des comètes de 1819, 1805 et 1795; et plus encore par ses recherches profondes et extrêmement étendues sur leurs orbites, dont le résultat général a été l'hypothèse d'un milieu résistant dans l'espace du ciel; résultat qui, par les prédictions du retour de la comète en 1825 et 1828, s'est confirmé d'une manière si éclatante. On a lieu d'attendre d'un savant aussi distingué quelque chose d'excellent, et à la vérité cet Almanach est à présent peut-être le plus complet et le plus exact de tous ceux qui existent. Les calculs, tant pour le soleil et la lune que pour les planètes, y sont étendus non-seulement jusqu'aux secondes, mais encore aux dixièmes de seconde : au lieu que Bode n'avait donné pour les planètes que les minutes. Le tems vrai et le tems moyen, dans la table du soleil, et les lieux apparens des étoiles fixes sont même donnés en centièmes de seconde. « Tous les lieux, dit M. Encke, sont déduits immédiatement des tables, sans négliger aucune correction quelconque, et ils sont indiqués tels que les tables les donnaient. Un des principaux objets de ces éphémérides sera atteint, si elles peuvent *épargner aux astronomes les calculs immédiats des tables*, qui leur coûtent tant de tems. » Le contenu des éphémérides est classé de la manière suivante : 1°. *Le soleil et la lune*, de mois en mois; le soleil (2 pages); une détermination pour chaque jour; la lune (4 pages); deux déterminations par jour, à 0 h. et à 12 h. — 2°. *Les planètes;* chaque planète, pour elle-même; les 6 anciennes, d'une même manière, savoir : leurs lieux héliocentriques et géocentriques, pour Mercure et Vénus, de 2 en 2 jours, et pour le midi; pour les autres, de 4 en 4 jours, et pour le minuit. Pour les 4 nouvelles planètes ou astéroïdes, les lieux géocentriques sont donnés seulement de 4 en 4 jours;

mais il y est ajouté une éphéméride de leur cours apparent, durant un mois de l'opposition, de jour en jour, avec les logarithmes de leur distance du soleil. — Viennent encore les éphémérides pour les *satellites de Jupiter* en 17 pages, avec leurs tables auxiliaires ; — tout cela remplace les représentations figuratives, qu'on donnait jusqu'ici, et qui, agréables peut-être pour les amateurs, n'étaient d'aucun usage pour les calculs. Vient enfin une table de la position et de la grandeur apparente de l'anneau de Saturne en une page. — 3°. *Lieux apparens des étoiles principales.* Ce sont les 45 étoiles de M. *Bessel*, dont l'ascension droite et la déclinaison sont données de dix en dix jours, comme nous l'avons déjà dit, jusqu'aux centièmes de seconde. — 4°. *Phénomènes et observations* en 36 pages, savoir : éclipses du soleil et de la lune ; constellations des planètes ; étoiles dans le parallèle de la lune et occultations d'étoiles par la lune (plus de 120), parmi lesquelles une seule d'une planète, savoir de Vénus, le 14 octobre. Les lieux de l'immersion et de l'émersion sont donnés en degrés de la périphérie de la lune, de sorte que le point le plus boréal de la lune forme le zéro, et que de-là on compte par l'est, le sud, l'ouest et jusqu'au retour au nord. Suivent les tables auxiliaires pour calculer le plus exactement ces occultations. — Outre ces parties essentielles de l'Annuaire, il y a encore un *Supplément* composé de cinq divers traités astronomiques. Bode avait coutume de donner, comme supplément, une ample récolte de nouvelles astronomiques, fruits de sa vaste correspondance ou de ses lectures. M. Encke s'est accordé avec M. Schumacher pour lui laisser ces nouvelles d'ailleurs si intéressantes, afin qu'il les fît insérer dans ses *Bulletins astronomiques*, dont le cadre lui permet d'en donner un plus grand nombre, de même que le mode de ses publications lui offre l'avantage d'une distribution rapide. Nous terminerons en disant que l'exécution typographique de cet Annuaire a été faite avec un grand soin. H. D*.

18 — **Ideen über die Politik, den Verkehr und den Handel der vornehmsten Völker der alten Welt*, etc. — Idées sur la politique et le commerce des peuples les plus célèbres de l'antiquité ; par le conseiller de cour, chevalier Heeren. Gœttingue, 1828-1829 ; Vandenhœck et Ruprecht.

Ceux des ouvrages de Heeren qui ont jusqu'ici été traduits en français appartiennent certainement à la classe la plus utile des travaux historiques ; mais les recherches de ce savant, qui ont excité en Allemagne l'intérêt le plus vif, sont précisément celles qui sont le moins connues de la France. On avait cepen-

dant traduit les *Idées sur la politique*, etc., il y a plus de vingt ans déjà, mais sur une édition qui n'était encore que le premier essai des forces de cet esprit pénétrant et actif, tandis que l'édition nouvelle, que nous annonçons, est l'ouvrage le plus remarquable de l'homme qui occupe peut-être de notre tems la première place parmi les investigateurs de l'histoire (1).

Heeren n'est point de ces philosophes qui ne considèrent les faits que pour en démontrer la *nécessité;* il n'est point de ces éclectiques qui choisissent, parmi les faits, ceux-là seuls qui peuvent amuser le lecteur; et loin de lui était aussi l'intention de faire de l'histoire une science auxiliaire de la politique : et cependant ses ouvrages ont une utilité réelle pour les publicistes et les hommes d'État; ils offrent une lecture plus attrayante que celle de la plupart des écrits historiques composés par ses savans compatriotes; et enfin on reconnaît dans les faits, tels qu'ils sont présentés par lui, une sorte de nécessité ou du moins d'ordre naturel. On peut ainsi expliquer ces résultats. Heeren, comme on dirait dans sa patrie, écrit l'histoire *pragmatiquement :* c'est dire qu'il recherche les causes qui ont produit tels effets, telles conséquences; il cherche à remplir les lacunes que l'observateur superficiel aperçoit dans l'histoire du monde, non par des phrases ingénieuses et spirituelles, mais par des investigations scrupuleuses; mais, là où l'on voit avec clarté la suite nécessaire des causes et de leurs effets, l'ordre des faits paraît naturel; leur récit et leur représentation deviennent *véritables*, et l'histoire racontée avec vérité n'est-elle pas la source de la saine et bonne politique? C'est le but où Heeren est parvenu à force d'études et de talent.

Heeren, le vétéran des études historiques en Allemagne, et, depuis une longue suite d'années, l'un des professeurs dont les leçons sont le plus suivies et le plus aimées à l'Université de Gœttingue, a toujours considéré l'histoire sous le point de vue suivant : il s'est attaché à discerner les idées qui ont guidé, non pas les princes seulement, mais les nations entières et les États dans tous leurs actes, et qui les ont faits tels qu'ils nous apparaissent dans l'histoire. A cette vue élevée des choses il a joint une étude approfondie des notions géographiques : Burckardt, l'un des plus grands voyageurs des tems modernes,

(1) On publie dans ce moment une nouvelle traduction de l'ouvrage de Heeren (voy. *ci-après*, au *Bulletin bibliographique* de France, la section des *Sciences morales et politiques*) qui nous fournira l'occasion d'en parler avec quelques développemens et quelques critiques.

était son élève. L'accord de toutes ces études, l'histoire, la géographie et enfin les sciences politiques, a produit l'ouvrage que nous annonçons.

Deux volumes sont consacrés à l'*Afrique :* il n'a certainement paru en Europe, depuis quarante ans, aucun écrit de quelque importance sur l'Afrique et ses diverses parties, sur leur histoire, leurs antiquités, etc., que Heeren n'ait consulté et utilisé. Un compilateur ordinaire, à l'aide des trésors que possède sur ce sujet la Bibliothèque de Gœttingue, aurait pu entasser volumes sur volumes : mais Heeren possède l'art d'extraire de tous les faits connus, quelque nombreux, quelque contradictoires qu'ils puissent être, un petit cercle d'idées simples et nettes. Les idées, simplifiées de cette sorte, sont celles qui deviennent principalement utiles pour la science : chacun les comprend, et les plus savans s'étonnent de la sagacité qui les a précisées. Aussi, de même que l'auteur a puisé à toutes les sources, son livre deviendra, à son tour, une source où tous devront puiser.

Carthage, l'Éthiopie, etc., l'Égypte surtout, n'ont jamais été représentées dans un même ensemble avec autant de profondeur et d'agrément à la fois que dans cet ouvrage. Les castes anciennes et les causes de leur existence, la politique égyptienne et les causes qui ont amené la chute de sa domination, les arts de ce pays, qui, le cédant en grâce et en élégance à ceux de la Grèce, les surpassèrent, sous certains rapports, en grandeur et en majesté, et, du reste, plus anciens que ceux-ci, sont retracés avec autant de pénétration et de soins que les rapports géographiques et les relations commerciales de cette contrée dans les tems antiques et modernes. Les écrits de Gau, de Champollion, de Cailliaud, sont surtout cités avec éloge. Les voyages d'Hannon et les voyages plus modernes sont comparés et se complètent réciproquement ; l'ouvrage de Heeren devient ainsi, pour chaque voyageur qui se propose d'explorer l'intérieur encore presque inconnu de cette vaste presqu'île, aussi essentiel qu'il est agréable et instructif pour tout lecteur éclairé.

L'*Asie* est traitée, dans plusieurs volumes, avec le même succès : ici, les sources historiques et géographiques apportaient à l'auteur des matériaux encore plus nombreux et plus riches ; mais ici, comme pour l'Afrique, il ne s'est pas contenté de redire ce qui était connu déjà. L'Inde surtout et sa littérature lui ont procuré l'occasion de développer beaucoup d'idées neuves et excellentes.

En *Europe*, Heeren ne va pas au delà de la Grèce ; et il se-

rait à désirer que d'autres savans, prenant ses travaux pour modèle, voulussent s'occuper des autres pays d'après un plan semblable. L'*Histoire ancienne*, l'*Histoire des systèmes politiques de l'Europe*, dues au même auteur, donnent à cet égard des indications fort utiles. Heeren lui-même s'est, dans les derniers tems, voué plutôt à l'histoire moderne et particulièrement à l'histoire d'Allemagne; et, de concert avec un géographe distingué, M. Uckert, il publie un ouvrage dont nous aurons bientôt occasion de parler. δ.

19. — * *Abriss der römischen Antiquitäten.* — Esquisse des antiquités romaines; par *Frédéric* Creuzer. *Deuxième édition*, revue et augmentée. Leipzig et Darmstadt, 1829. In-8°.

Ce livre que nous avons fait connaître, à l'époque où il parut pour la première fois, doit être considéré comme un répertoire complet de tout ce qui peut servir à la connaissance de Rome, de sa constitution, de ses magistrats et de ses usages. On y a transcrit beaucoup de passages d'auteurs anciens; on y a indiqué tous les travaux des modernes avec leurs résultats. L'illustre professeur de Heidelberg avait eu recours à la collaboration de M. *Bæhr;* il lui devait, disait-il, tout le chapitre sur la topographie de Rome, celui qui a pour objet la vie privée des Romains; enfin, celui où il est question de leur état militaire. Dans la préface de la seconde édition, l'auteur se plaint que l'on ait pris pour assertions émises par lui, les indications, et même les questions qu'il a réunies dans ce cadre si étroit; il nous promet de développer ses vues dans une série de dissertations particulières. Ce modeste érudit a, cette fois encore, demandé des subsides à d'autres savans; ce sont MM. *Dirksen*, de Kœnigsberg, et *Birnbaum*, professeur à Louvain; les observations de ce dernier composent un chapitre particulier. Quant à M. Bæhr, l'inséparable compagnon des travaux de M. Creuzer, il a beaucoup enrichi cette nouvelle édition de ses remarques; enfin, l'index a été refondu par les soins de M. *Brummen.* Nous regrettons de ne pas voir donner suite à un projet de traduction de cet excellent livre; on assure que M. *Derome*, auquel on doit déjà les *Maires du Palais*, avait conçu l'idée de transporter aussi dans notre littérature les *Antiquités romaines*, de M. Creuzer. S'il reprend ce projet, s'il persiste dans l'exécution de cette belle entreprise, nous pensons qu'il en changera le titre, qui, en France, peut induire en erreur sur le sujet du livre; car il n'y est pas du tout question de monumens, ni d'objets matériels. L'origine de Rome, sa topographie, les esclaves, le mariage, la répartition du peuple, le sénat, les comices, les magistrats de

la ville et de la province, les dignités de l'empire d'Orient et d'Occident, les repas, les funérailles, etc., etc., tels sont les sujets traités, ou plutôt indiqués dans ce volume; car, sur chacun d'eux on rencontre le sommaire de tout ce qu'il faut lire pour l'étudier. On peut joindre à ce beau travail celui que M. Bæhr a publié sur la littérature romaine, et il sera facile de se procurer, à l'aide de ces livres, une bibliothèque complète sur chaque point de droit public, de science ou de poésie, et de consulter, pour s'éclairer, tout ce qu'ont écrit à cet égard les anciens et les modernes. L'illustre professeur a donc rendu un nouveau service aux bonnes études, en perfectionnant une production d'un aussi grand mérite.

P. DE GOLBÉRY.

20. — **Die ältesten Nachrichten von den Bewohnern des linken Rheinufers, von Math.* SIMON. — Notions de la plus haute antiquité sur les habitans de la rive gauche du Rhin, par *Mathieu* SIMON, membre de la Société des Antiquaires de France. Cologne, 1829; Dumont Schauberg. In-8°.

M. Simon est déjà connu par un ouvrage qu'il a publié à Coblentz, en 1810 et 1811, sous le titre de *Manuel des conseillers de préfecture*, en deux volumes, et dont le *Moniteur* et la *Bibliothèque du Barreau* ont rendu, dans le tems, un compte avantageux. Il a aussi publié, en allemand, dans les années 1822 et 1824, deux volumes d'*Annales du pays situé sur la rive gauche du Rhin*, dont plusieurs historiens allemands et beaucoup de journaux ont fait l'éloge. Le roi de Prusse lui fit remettre, à cette occasion, une médaille d'or.

Les Notices que nous annoncons aujourd'hui ont obtenu le même accueil du roi : il a bien voulu accepter la dédicace de l'ouvrage entier, qui sera publié par parties séparées, et qui embrassera les 400 ans pendant lesquels les Gaulois furent placés sous la domination des Romains. Le premier volume qui vient de paraître contient : 1° un traité sur la castramétation et la discipline militaire des Romains; 2° la vie de Jules César, proconsul de la Gaule cisalpine et de la province gauloise transalpine; 3° l'histoire des guerres faites par César, et par suite desquelles toute la rive gauche du Rhin a été soumise à la puissance des Romains; 4° une notice sur les anciens Germains et une description du cours du Rhin, d'après des observations faites du tems de César.

Un cahier de planches, exécutées avec soin, est joint à cet ouvrage : elles représentent les camps des Romains, leurs costumes militaires, et quelques monumens découverts à Bonn et à Vetera. Une carte géographique indique quelles étaient les

frontières de la Gaule indépendante sur les bords du Rhin.

L'auteur a placé, en tête de son ouvrage, au lieu d'une préface ordinaire, le récit (extrait de son journal) d'un voyage qu'il a fait dans la province du Bas-Rhin, pour visiter des ruines romaines qui s'y trouvent encore : entre autres, celles de Worringen (Buruncum); de Dormagen (Durnomagum); de Zons (Sunnium); de Gelduh (Gelduba); de Vetera, Clèves, Neuss et les environs, et le château de Dyck, qui est le monument de ce genre le plus considérable du pays. La description qu'il en donne, ce qu'il dit de ses anciens maîtres, et le séjour qu'y fait la princesse Constance de Salm, à qui ses ouvrages ont acquis en Allemagne comme en France une juste célébrité, ont fourni plusieurs pages intéressantes.

L'auteur a transmis cet ouvrage à la *Société des Antiquaires de Paris*. Un des membres les plus distingués de cette Société s'est chargé d'en faire le rapport (1). S*.

21. — *Russland in der neuesten Zeit.* — La Russie dans les derniers tems; par E. Pabel. Dresde, 1830; Arnold. In-8°.

De tems en tems, quelques voyageurs mécontens se chargent de détromper le public sur les tableaux flatteurs de la Russie, et de lui montrer le revers de la médaille; M. Pabel est de ce nombre. Son jugement sur cet empire n'est pas favorable; il est probable que son ouvrage ne passera pas à la douane littéraire de la Russie, quoique l'empereur Nicolas y soit beaucoup loué. Dans le premier chapitre, où l'auteur parle de l'administration publique, il fait voir le grand changement qui s'était opéré dans l'empereur Alexandre pendant les derniers tems de sa vie. La jeunesse de ce prince fut charmante; c'étaient des traits sans nombre de générosité, d'humanité et de justice. Les sciences étaient encouragées, les lumières propagées. Tout à coup la méfiance s'empare de l'âme d'Alexandre; la police secrète, la censure, sont appelées au secours de la monarchie; l'espionnage est organisé dans toutes les classes. Les universités deviennent suspectes, et la Russie craint presque autant que l'Autriche les progrès des lumières. Le second chapitre traite des diverses classes de la société. Selon l'auteur le système prohibitif achève de ruiner le commerce de la Russie. On trompe le gouvernement de la manière la plus déhontée. Les forêts sont mal administrées, parce qu'on donne les places d'inspecteurs à d'anciens officiers qui n'ont

(1) Les personnes qui desireront s'inscrire pour la continuation de cet ouvrage devront s'adresser, à Cologne, à la librairie de Dumont Schauberg, et, à Paris, chez Treuttel et Würtz.

aucune idée de la science forestière. Les routes sont mal entretenues : on ne répare guère que celles que doit parcourir le souverain. Les abus les plus scandaleux règnent dans l'administration des hôpitaux. On a employé plus de vingt ans à la rédaction du code commencé sous Catherine II, et continué sous Paul Ier; quand tout a été fini, l'empereur Alexandre a refusé de le sanctionner, prétendant que c'étaient des rêves de gens de bien. Il paraît pourtant que l'empereur Nicolas a fait reprendre ce sujet. Selon M. Pabel, la corruption des fonctionnaires de la justice en Russie surpasse toute croyance. Il parle d'autres abus qui se commettent dans le recrutement; l'armée russe, selon lui, compte maintenant 1,406,000 hommes divisés en deux armées et en neuf corps; la cavalerie seule a 200,000 hommes. Quelquefois on serait tenté de croire que ce petit ouvrage a été écrit pour flatter l'empereur Nicolas aux dépens de son frère et prédécesseur. C'est ainsi que l'auteur présente comme une mesure peu raisonnable les efforts que fit Alexandre pour affranchir les serfs de son empire. Assurément, si Alexandre a bien mérité de sa nation et de son siècle, c'est pour avoir travaillé avec zèle à cet affranchissement, sans lequel la Russie restera toujours barbare dans l'Europe civilisée. M. Pabel prétend que les paysans ont été peu satisfaits de leur liberté. Cela se peut; en d'autres pays aussi la servitude était tellement entrée dans les habitudes des paysans que les premiers rayons de la liberté offensèrent la vue des serfs au lieu de les ravir. En Danemark, les paysans affranchis par Bernstorff s'écrièrent douloureusement qu'ils seraient malheureux, parce que personne ne voudrait plus les nourrir, et ils suppliaient qu'on les laissât dans la servitude. Cela n'a pas empêché les mêmes paysans de reconnaître ensuite le bienfait de l'affranchissement, et d'être beaucoup plus heureux qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils étaient nourris et logés par leurs seigneurs.

22. — *Thomas Morus aus den Quellen bearbeitet.* — Thomas Morus, biographie rédigée d'après des matériaux authentiques, par *G. Thom.* Rudhart. Nuremberg, 1829; Campe. In-8°.

La vie du chancelier d'Angleterre sous Henri VIII est un des épisodes les plus intéressans de ce règne. M. Rudhart, professeur au lycée de Bamberg, en a fait le sujet d'un ouvrage assez étendu. Déjà Sharon Turner, dans l'histoire du règne de Henri VIII, qu'il a publiée récemment, a discuté et exposé les principales circonstances de la vie du chancelier, et M. Rudhart aurait pu y puiser des vues nouvelles et des

faits peu connus. Le professeur allemand a fait au reste beaucoup de recherches, et on voit par la liste bibliographique jointe à la biographie qu'il a consulté un grand nombre d'autorités. M. Rudhart examine aussi les travaux littéraires de Morus, et fait l'analyse de sa fameuse Utopie.

23. — *Hans Holbein der jüngere.* — Jean Holbein le jeune ; par *Ulrich* Hegner. Berlin, 1827 : Reimer. In-8° de 372 p., avec le portrait de Holbein.

Plusieurs villes d'Allemagne se disputent l'honneur d'avoir donné naissance au peintre Holbein, qui paraît être né en 1498 ; sa famille s'était établie en Suisse ; c'est là qu'on trouve aussi Holbein dans sa jeunesse. Les troubles de la Suisse nuisirent aux arts, et Holbein, muni de recommandations d'Érasme, prit la résolution de chercher fortune en Angleterre. Il y arriva en 1526, trouva un accueil favorable auprès de Thomas Morus, ami d'Érasme, obtint la faveur du roi Henri VIII, peignit plusieurs personnages de la cour de ce prince inconstant, fut chargé de plusieurs missions sur le continent, où il mourut de la peste en 1554. Sa vie est peu remarquable, mais ses travaux le sont davantage. Aussi son biographe a-t-il consacré une grande partie de son ouvrage à l'examen de ces chefs-d'œuvre. M. Hegner revendique pour Holbein plusieurs ouvrages qui lui ont été contestés, par exemple, les tableaux de la Passion, qui se trouvent à la bibliothèque de Bâle, et qu'on a lithographiés récemment dans cette ville ; le portrait de Sforze, à la galerie de Dresde, qu'on a attribué à Léonard de Vinci. L'auteur compte parmi les beaux ouvrages de Holbein un tableau de famille, qui se trouve également à la galerie de Dresde, et qui représente l'échevin de Bâle, Jacob Meier, peint par Holbein en 1529, lorsqu'il était sur le point de retourner en Angleterre. Il sollicita auprès des échevins de Bâle une pension pour sa femme et ses enfans qu'il laissait en Suisse. La bibliothèque de Bâle possède de Holbein un grand nombre de beaux dessins, provenant de la collection de Fesch. M. Hegner est amené ensuite à discuter l'authenticité des gravures de bois représentant la danse des morts, et attribuées à Holbein. Il paraît que l'invention de la fameuse danse des morts est très-ancienne. Un couvent de religieuses, à Bâle, possédait un tableau de ce genre, portant la date de 1312. Holbein fit un tableau semblable ; il en existe de vieilles gravures sur bois, dont le dessin annonce un artiste consommé. Le monogramme HL qu'on y trouve paraît confirmer l'opinion que Holbein en est l'auteur. Ces gravures ont été réimprimées plusieurs fois : les éditions les plus connues sont de l'an 1538.

C'est aussi l'époque où Holbein se livra avec le plus d'activité à la peinture, et où il devait lui rester peu de tems pour graver sur bois. Cependant, les gravures trahissent, comme nous venons de dire, une main très-exercée, et M. Hegner, sans oser décider si elles sont de Holbein, n'est pas éloigné de les attribuer à ce peintre habile. L'auteur fait voir au reste que le véritable monogramme adopté par Holbein pour ses ouvrages était HH. D-G.

24. — * *Mosaik : Heinrich des Vierten erste Liebe.* — Mosaïque : Les premières amours de Henri IV ; poème en trois chants ; par W. DE NORMANN. Constance, 1828 ; Wallis.

L'auteur est de bonne foi : il n'annonce pas une épopée qui ait pour sujet unique les premières amours de Henri IV, il nous promet avant tout un ouvrage composé d'une foule d'élémens poétiques, et dans lequel le premier sentiment tendre du plus aimable des rois tiendra la place principale ou formera le premier épisode. Ce poème, dans le rhythme des épopées italiennes, ressemble, par sa contexture et le charme qu'il en reçoit, à un de ces romans pleins de l'esprit le plus original et le plus capricieux que l'Allemagne doit à la plume de son admirable Jean-Paul. Dans ces sortes d'ouvrages, la narration ne sert ordinairement que de véhicule, je dirai presque de prétexte aux réflexions et aux digressions dont il plaît à l'auteur de l'entremêler. Souvent ce n'est que par une transition aussi brusque que hasardeuse qu'il se replace auprès d'un héros long-tems négligé, dont les lecteurs lui reprocheraient l'oubli, s'il ne savait pas les gagner par le charme et l'intérêt des épisodes auxquels il sacrifie le personnage principal, qu'on pourrait appeler *le héros titulaire* de son ouvrage. Si tout détour dans lequel un guide vous entraîne a besoin d'excuse, et si tout épisode n'est au fond qu'un détour qu'il faut se faire pardonner, combien le poète ne doit-il pas craindre de fatiguer par des hors-d'œuvre l'attention qu'un instant après il sera dans le cas de réclamer encore une fois en faveur du même héros qu'il avait délaissé ! Ici se présente un écueil qui est la pierre de touche du véritable talent, et M. de Normann a su vaincre la plus grande difficulté de ce genre essentiellement romantique.

Assez téméraire pour ne consacrer qu'une faible partie du premier chant à son héros, français par excellence, et pour y placer, il est vrai, par un artifice des plus adroits, une revue du nord de l'Allemagne, M. de Normann arme, dès le commencement, toutes les sévérités de la critique contre lui. Il commence le second chant par se reprocher à lui-même le désordre bizarre de son ouvrage, et il essaie de s'en justifier. Il suffisait

peut-être d'invoquer simplement le titre ingénieux qu'il a donné à ce poème, mais les meilleures raisons qu'il pouvait alléguer se trouvent sans doute dans les vers plein d'une gaîté aussi gracieuse que poétique, où il convient de son erreur volontaire. Il ne tarde pas plus long-tems à nous faire connaître la touchante Fleurette. Son portrait est tracé avec le pinceau délicat du poète, qui, pour un moment, a pris la place du peintre.

Charles IX, dont Catherine a jugé à propos de promener momentanément ailleurs que dans la capitale les dégoûts et les ennuis, vient au château de Nérac, dans le pays de Béarn, visiter la reine Jeanne, mère du jeune Henri. De tous les divertissemens qui lui sont offerts le roi choisit l'exercice du tir. Ce monarque perce de sa flèche l'orange qui sert de but; mais au milieu de son petit triomphe et des applaudissemens exagérés des courtisans, Henri, n'obéissant encore qu'à une ambition enfantine, s'empare de l'arc. Il remplace l'orange par une rose qu'il a enlevée du sein d'une jeune fille qui se trouve parmi les spectateurs. La rose est frappée et tombe. Il est vainqueur, et il entend au même moment un cri qui lui fait tourner les yeux vers celle qui, il n'y a qu'un instant, était parée de cette même fleur, et dont il paraît avoir déjà percé le cœur. — Le troisième chant appartient aux adieux et aux derniers sermens des amans, à la douleur et à la mort de Fleurette, à l'inconstance et au repentir de Henri. Ce récit est entremêlé de passages souvent personnels à l'auteur, sans nuire cependant à l'ensemble de l'ouvrage. Tous ces retours sur lui-même, ou plutôt sur le sort commun des mortels, sont empreints d'une mélancolie qui se répand jusque sur les idées les plus riantes du poète. C'est grâce à cette teinte *virgilienne* que l'auteur a su conserver l'harmonie dans un poème où l'unité paraît si souvent compromise. Nous nous abstenons de toute citation tirée d'un ouvrage si digne d'être lu, et nous nous bornerons à exprimer le désir que les lecteurs qui ne font que tout effleurer puissent tomber sur ce tableau magnifique de toutes les splendeurs et de tous les deuils de Rome qui commence le troisième chant. — M. de Normann a employé d'une manière particulière le rhythme emprunté par les Allemands aux Italiens. Il enjambe souvent d'une stance sur l'autre, et observe rarement les différens repos que la règle établit dans ces sortes de vers. Toutefois, cette licence prête singulièrement à une variété de ton et de tournure que la marche solennelle de la stance allemande interdit au poète trop fidèle observateur de sa loi rigoureuse. M**.

SUISSE.

25. — * *Description topographique de la châtellenie du Val-de-Travers.* Neuchâtel, 1830; A. Borel-Borel. In-8° de 91 pages.

Sous le point de vue de l'histoire comme sous celui de la statistique, cette monographie mérite d'être étudiée avec autant d'attention que l'auteur a mis de conscience à la composer. Elle renferme des faits curieux sur les tems féodaux et les institutions qu'ils ont léguées à des tems plus modernes. Mais elle offre surtout un grand intérêt par l'exposé fidèle et impartial de l'état actuel de l'administration, des mœurs, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Celle-ci a été traitée avec prédilection et connaissance de cause. La description du Val-de-Travers, placée dans les bibliothèques populaires et dans les mains des agriculteurs fournirait sans doute de nouvelles idées pratiques à beaucoup d'habitans de la campagne non moins intéressés que les autres citoyens à ce que les lumières se propagent.

Les vues générales sur l'industrie nous paraissent pleines de sagesse; l'auteur désire que l'esprit d'industrie se rattache autant que possible à l'agriculture. Un fait qu'il cite prouve qu'ils ne s'excluent pas réciproquement. « L'industrie et les arts sont généralement associés aux travaux de l'agriculture dans notre pays, surtout au Val-de-Travers; ce fait réfute l'opinion du célèbre économiste Adam Smith, qui prétend que ces deux états sont incompatibles, et que l'exercice de l'un exclut nécessairement celui de l'autre. Il n'est pas rare chez nous de voir un bon agriculteur être en même tems habile horloger. Quelquefois les mêmes hommes exercent alternativement les branches d'industrie qui paraissent les plus étrangères et les plus opposées; j'ai ouï dire que beaucoup de maçons et de tailleurs de pierre de Buttes, lorsqu'ils revenaient chez eux au commencement de l'hiver, après leur tournée annuelle chez l'Étranger, se mettaient à faire de la dentelle, et que plusieurs y excellaient. »

Les capitaux produits par l'industrie du Val-de-Travers pourraient, comme exemple, devenir un salutaire encouragement pour d'autres contrées. « Le village seul de Fleurier fournit à l'Étranger environ seize mille montres tant en or qu'en argent. Les ouvrages qui sortent de ses ateliers réunissent la solidité au bon goût. Peut-être ne nous tromperions-nous pas en portant à 800,000 francs le produit total de cette

industrie, sur lesquels il faut prélever la valeur de l'or, de l'argent, les mouvemens bruts, les fournitures qu'on tire du dehors, et le travail de plus de deux cents ouvriers que l'horlogerie occupe au Val-de-Travers. L'excédant constitue les profits. Deux autres branches d'industrie sont connues depuis long-tems au Val-de-Travers : l'une, est la récolte qui se fait chaque année de plantes vulnéraires et de simples pour le thé suisse; l'autre est la fabrication de l'extrait d'absinthe renommé par sa bonne qualité, et des liqueurs fines; elle a pris une grande extension à Couvet et à Motiers; l'exportation à l'Étranger peut être maintenant évaluée à 150,000 bouteilles par an. — La seule culture des plantes destinées à la fabrication de l'extrait d'absinthe produit, dans la paroisse de Couvet, un revenu annuel de 150 à 200 louis; quelques particuliers retirent jusqu'à 20 louis de la portion de jardin ou de clos qu'ils consacrent à cette culture. Cependant, les simples cultivés dans le Val-de-Travers ne suffisent point encore à cette fabrication, et l'on en tire beaucoup du Valais et d'autres lieux élevés de la Suisse. Tous les efforts tentés en France pour y acclimater ces plantes ont été inutiles; elles y dégénèrent bientôt, surtout dans le midi; en sorte qu'il sera difficile de nous enlever cette branche d'industrie. Il n'est pas facile d'évaluer avec quelque exactitude la quantité d'extrait d'absinthe et des autres liqueurs qui s'exportent annuellement. On peut juger de l'extension qu'a prise cette industrie, qui date de loin dans le Val-de-Travers, par la fabrication d'une seule maison de commerce. Elle s'élève à 40,000 bouteilles par an. »

Un vice déplorable contrebalance chez une grande partie des habitans les bienfaits de l'esprit industriel, c'est l'*ivrognerie*. « Soit que la multiplicité des cabarets présente une occasion toujours prochaine de séduction, soit qu'un penchant irrésistible entraîne à la boisson, il n'est que trop vrai qu'on y fait un usage immodéré du vin et des liqueurs; c'est une source féconde et toujours renaissante de vices, de désordre et de misère; qu'on recherche la cause de la plupart des difficultés devant les tribunaux, qu'on demande aux administrateurs des secours de charité qui sont ceux qui y ont le plus fréquemment recours, ils feront la même réponse, et s'accorderont à dire que presque tous les désordres ont leurs principes dans la fréquentation des cabarets. Ces désordres sont presque inconnus dans les lieux écartés; aussi n'est-ce plus guère que là que l'on trouve encore quelque trace des anciennes mœurs : les habitans isolés des montagnes ne con-

naissent pas les excès dont l'exemple est si fréquent dans les villages ; de leur manière de vivre différente résulte aussi une manière de penser et de sentir qui ne l'est pas moins et qui leur fait infiniment d'honneur ; ils craignent plus que les autres une pauvreté qui les humilierait, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'ils se décident à solliciter des secours. »

Plein de franchise, comme on le voit, l'auteur n'a pas fait le panégyrique du pays, mais sa *description*. Il expose les défauts de l'industrie aussi-bien que les vices moraux, et ne craint pas d'attaquer les préjugés et les routines surannées de ses concitoyens.

L'administration communale, à laquelle appartient une si grande part dans la prospérité ou le malaise d'un pays, a aussi fixé les regards de l'auteur. « La communauté de Couvet est assez nombreuse pour avoir, outre ses assemblées générales et périodiques, un conseil composé de vingt-quatre membres et quelques corps particuliers d'administration qui lui rendent compte de l'autorité qu'elle leur confie. Sa chambre de charité est bien administrée ; tout s'y passe avec ordre, et ses délibérations justifient ordinairement la sagesse des principes sur lesquels cet établissement est fondé. Un autre éloge que mérite cette communauté, c'est le soin particulier qu'elle prend de la jeunesse ; elle a senti depuis long-tems la nécessité d'une bonne éducation, tant pour le bonheur de l'État que pour la prospérité des familles. Des inspecteurs sont nommés pour surveiller la conduite et l'instruction des jeunes gens, et ils remplissent leurs intéressantes fonctions avec une suite et un zèle dignes de la reconnaissance publique. Le régent reçoit une partie de sa pension de la ville de Neufchâtel.

En 1765, la communauté de Couvet admit, au nombre de ses membres, Rousseau, qui, en recevant ses lettres de *communier* conçues en termes très-obligeans, fit cette réponse remarquable à ceux qui les lui présentèrent : « Qu'il se tenait plus libre sujet d'un roi juste et plus honoré d'être membre d'une communauté où régnaient la véritable égalité et la concorde que citoyen d'une république où les lois n'étaient qu'un mot et la liberté un leurre. » Il est dit dans ces lettres que la délibération fut unanime au suffrage de cent vingt-cinq voix.

Quoique la *procédure criminelle* soit soumise au secret le plus absolu, « les jugemens, quand il s'agit de la peine capitale, ont lieu en plein air, dans le village de Motiers, en forme de jugemens publics ; et les sentences ainsi rendues sont sans appel, sauf la grâce du souverain. »

Les *consistoires*, institution qui applique au principe moral

un ordre de choses établi pour les actes extérieurs, soumet la moralité à un tarif d'amendes, et inculque la religion par voie de punition, subsistent encore dans le Val-de-Travers. « La châtellenie de Val-de-Travers est divisée, pour le spirituel, en quatre paroisses, celles de Motiers et Boveresse, de Couvet, de Fleurier, des Buttes et Saint-Sulpice; chacune d'elles a un pasteur et un consistoire administratif qui veillent au maintien de la religion et des bonnes mœurs, et qui, dans les cas graves, renvoient les pécheurs scandaleux et réfractaires devant le grand consistoire seigneurial établi dès l'année 1537. Il siège à Motiers aux époques des quatre fêtes religieuses de l'année, présidé par le châtelain, et composé des pasteurs du Val-de-Travers et de ceux de la juridiction des Verrières. Le châtelain nomme des assesseurs laïques qui doivent être en nombre au moins égal à celui des assesseurs ecclésiastiques. Ce tribunal de mœurs peut condamner sans appel à des amendes de dix-huit à quarante batz (3 à 6 fr.) et à quelques jours de prison, sauf toutefois le recours au gouvernement. — Il paraît qu'anciennement sa compétence était plus étendue : on a même dans le XVIIe siècle l'exemple d'un cas où il condamna à mort une femme pour fait de sorcellerie. »

Ce qui agit sur le moral des hommes bien mieux que cette confusion d'un pouvoir civil et du perfectionnement religieux, ce sont de bons pasteurs, simples, instruits, pieux, attachés de cœur à leurs ouailles, qu'ils améliorent parce qu'ils les aiment. Tel fut, à l'époque de la réformation, maître Thomas Petitpierre, curé des Buttes et de Saint-Sulpice. « Voulant rester attaché à ses paroissiens, il prit le parti de se réformer avec eux, se maria, devint père d'une nombreuse famille, et continua, pendant trente-deux ans, à édifier le troupeau qu'il avait conduit comme curé pendant quarante-trois ans. » S. D.

(Extrait du *Nouvelliste Vaudois.*)

ITALIE.

26. — *La vita di Cola di Rienzo*, etc. — La vie de Colas de Rienzo, revue sur une meilleure leçon, par *Zefirino* Re. Forli, 1828-1829; Bordandini. 2 vol. in-8°.

Par qui cet ouvrage a-t-il été écrit? c'est un point de critique encore fort obscur malgré les recherches des savans qui s'en sont occupés. Quelques-uns l'ont attribué à Thomas Fortifiocca, notaire du sénat romain : mais cette opinion est réfutée victorieusement par plusieurs passages du livre où il est question de cet homme en termes dont il ne peut s'être

servi en parlant de lui-même. Mais quel qu'en soit l'auteur, on ne peut s'empêcher d'y trouver plusieurs sortes de mérites fort remarquables. Perticari n'a fait que lui rendre justice en louant la clarté, la concision nerveuse, la simplicité toute antique du style et de la composition générale. Mais ces précieuses qualités étaient perdues pour la plupart des lecteurs actuels, car l'histoire est écrite dans l'idiome romain de l'époque de Rienzo ; il fallait donc la rendre intelligible, la traduire presque entièrement en italien moderne : c'est ce qu'a fait M. Re, en conservant toutefois autant que possible la couleur de l'original. Nous devons dire qu'il a très-bien réussi. L'histoire de ce singulier chef de parti conserve un assez vif parfum de passion contemporaine, et on aime à le voir peindre par un homme qui a senti le pouvoir de sa parole et de ses talens, car ce chef populaire était non-seulement une tête ardente et active, mais encore un homme savant tout plein de l'antiquité, qui étudiait assidûment et goûtait avec enthousiasme les auteurs classiques : Sénèque, Cicéron, Tite-Live, César ; qui parcourait chaque jour les environs de Rome pour découvrir sur des monumens ruinés, sur des débris de colonnes et de piédestaux quelques mots échappés à ce vieux monde romain qu'il voulait ressusciter et recomposer avec une populace italienne.

M. Re a enrichi cette édition de beaucoup de notes utiles et savantes, et de très-bonnes observations philologiques.

27. — **Istoria della vita e delle opere di Rafaello Sanzio*, etc. — Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël Sanzio d'Urbin, par M. Quatremère de Quincy ; traduite en italien, corrigée et augmentée par *Fr.* Longhena. Milan, 1829 ; Francesco Sonzogno. In-4° et in-8° avec XXIII tableaux et un *fac simile*.

Cet ouvrage, publié en France en 1820, n'y produisit pas une grande sensation : il fit beaucoup de bruit en Italie, où on lui a trouvé plusieurs mérites qui nous avaient échappé, et où l'on aime singulièrement cette critique minutieuse et savante sur les plus petites circonstances de la vie des hommes célèbres qu'elle a vus naître. Il devint un sujet de controverse parmi les érudits et les artistes. Un homme de goût et d'instruction a voulu rendre populaires les disputes dont Raphaël était l'objet, et il a traduit l'ouvrage de M. Quatremère de Quincy. Mais il n'a pas livré au public une version simplement exacte et complète : il a joint au texte une foule de notes, de critiques, de documens qui donnent à son travail beaucoup de prix et d'intérêt. C'est une biographie sans lacune du plus

grand des peintres modernes, et, en outre, un recueil très-curieux de renseignemens sur les progrès des arts dans ce moment unique où ils faisaient à chaque heure un pas immense, et produisaient chaque jour un monument immortel. Les Italiens doivent à M. Longhena beaucoup de reconnaissance : il a dignement servi leur orgueil national. Les artistes de toutes les nations ne lui en doivent pas moins.

28. — *Per l'inaugurazione*, etc. — Scène lyrique pour l'inauguration de buste de *Vincent Monti*, par le chevalier *André* Maffei. Milan, 1829; Giacome Pirola. In-8°.

La solennité qui a fait naître ces vers avait, dans son objet, quelque chose de touchant et de grave. Il s'agissait d'inaugurer le buste du grand poète qu'a perdu naguère l'Italie, dans la salle des séances de *l'Académie philodramatique de Milan*. M. Maffei ne s'est point montré indigne de célébrer cette triste fête, et si sa poésie manque un peu de l'onction qui semblait convenable, elle n'est dépourvue ni de force, ni d'éclat. Il faut avouer aussi que le défaut qu'on pourrait lui reprocher trouve en grande partie son excuse dans la disposition même de la fête, dont le plan nous paraît très-mal et très-froidement conçu. — Après la représentation de l'*Aristodème* de Monti, le théâtre avait été métamorphosé en *temple de l'éternité;* le buste du poète, placé au-dessous de ceux d'Homère et de Dante, était d'abord complimenté par une troupe de *génies*, puis par la déesse du lieu, *l'éternité*, par le XVIIIe siècle, le XIXe siècle, etc. — Conçoit-on quelque chose de plus glacial que ces personnifications allégoriques! Quoi! l'Italie perd son plus grand poète, Milan, un de ses plus justes titres d'orgueil, une compagnie littéraire, son plus bel ornement, et en même tems un homme du plus aimable caractère, et, quand il s'agit d'exprimer tant de douleurs et de regrets, on ne trouve rien de mieux qu'une parade mythologique, même en ayant sous sa main un poète comme M. Maffei et une artiste comme Mme Pasta! — Qu'on nous permette de passer d'un exemple particulier à un fait général : cette manie des Italiens pour la mythologie grecque, cette passion de littérature classique, qui leur fait presque oublier aujourd'hui leurs grands poètes du siècle de la renaissance, cet enthousiasme de vieux textes, d'inscriptions, de médailles; cet éloignement pour les sujets présens, pour le monde tel qu'il est, pour une littérature plus vraie, tout cela ne donnerait-il pas à penser que cet enthousiasme pour les arts dont on fait honneur aux peuples du midi n'est pas si sincère et si profond qu'il le paraît, que tout cet enthousiasme ne vient point du cœur? Certes, le régime politi-

que qui pèse sur les divers peuples de l'Italie est pour beaucoup dans cette timidité qui n'ose aborder les faits, les passions, le monde moderne, mais il n'en est pas la cause unique. — Un petit livre nous arrive d'Allemagne, d'un climat froid, d'une société grave, savante, formaliste; c'est un roman, ce sont quelques lettres d'un jeune homme qui rêve : c'est *Werther*, c'est tout un siècle, toute une génération peinte en quelques pages. — Trente ans plus tard, un jeune lord anglais, plein de mépris pour le métier d'écrivain, retrace, au milieu de ses voyages de *dandy*, tout ce qu'un bouleversement inouï a jeté dans le monde d'idées, de passions, de sentimens nouveaux; cette lassitude profonde, cet amour d'un repos qui ennuie, d'une incrédulité qui effraie. On n'en peut douter, c'est là l'expression d'un sentiment profond, d'une âme passionnée. Que faisait l'Italie pendant ce tems-là? Elle avait ses poètes aussi. L'un, possédé d'une passion délirante pour la liberté romaine, l'exagère dans ses tragédies, emploie un talent de bronze et de feu à dessiner sur la scène, avec des proportions colossales, ces personnages du forum que l'histoire a déjà faits trop grands; marquis piémontais, il outre son rôle de citoyen romain. — Mais, un beau jour, il se trouve face à face avec la réalité et s'enfuit effrayé : le Spartiate a peur de la liberté française! Voilà ce que fut Alfieri. Ce n'est pas ici le moment de rappeler combien l'auteur de la *Basvigliana* fut petit et faible devant la vérité, lui qui peignait si poétiquement les fictions antiques. — Un troisième, mort aussi depuis peu de tems, ne fut guère plus écrivain populaire. Qu'est-ce que c'est qu'une poésie qui ne s'adresse qu'aux savans! — Ainsi, excepté un petit et bel ouvrage d'*Ugo Foscolo*, plus goûté peut-être par les étrangers que par les Italiens eux-mêmes, toute leur littérature depuis un siècle tourne laborieusement autour de l'antiquité, se fatigue à commenter leurs grands poètes du moyen âge, à refaire avec leurs ouvrages et par un placage de vieux mots, de locutions orthodoxes, de tournures consacrées, une langue qui se perd faute d'un génie qui s'en empare et l'adapte aux choses de ce tems. Ils sont si loin des faits que plusieurs de leurs grandes réputations modernes, comme celle de Perticari, sont fondées sur la grammaire dans son sens le plus restreint, sur la science des mots. — On peut remarquer l'influence de cet état de choses sur la position sociale des hommes de lettres en Italie. Partout des corporations, des sociétés, des académies; il n'est pas un petit bourg qui n'ait la sienne; pas un tailleur de pierres, pas un rimailleur, pas un maître d'école qui ne soit

membre de dix ou douze de ces ridicules congrégations : le plus illustre est celui qui a reçu le plus de diplômes, et tout étranger qui sait lire, et soutenir en mauvais latin une conversation de deux minutes, revient d'un voyage en Italie avec ses malles pleines de cette sorte de parchemins. Là tout est classé, chaque homme porte son étiquette, et les docteurs y sont aussi nombreux que les marquis et les comtes, qui pourtant n'y manquent pas. Mais aussi point de gloires populaires, point de réputations nationales, rien qui ressemble à Byron, qui n'était peut-être pas bachelier, ou à notre Béranger, qui n'est pas de l'Académie. Si l'on a parlé en Italie de rénovation littéraire, on a pris la question dans sa partie la plus matérielle et la moins étendue : on en a fait une question de dialectes et d'amour-propre national. Nulle pensée haute et vaste dans ceux qui s'en sont occupés ; pas une théorie, pour ou contre, qui s'appuie sur des bases larges et philosophiques, des disputes au lieu de discussions, des injures à la place des raisonnemens.

Que faut-il donc pour que l'Italie reprenne une vie littéraire caractérisée et indépendante ? Quels événemens pourraient favoriser cette seconde renaissance, plus difficile que la première, car on tire mieux parti d'un peuple barbare que d'un peuple blasé ?... Nous n'avons pas besoin de le dire, chacun l'a deviné.

29. — *Maria Stuarda*, etc. — Marie Stuart, tragédie de Schiller, traduite par M. *André* Maffei. Milan, 1829; les éditeurs des Annales universelles.

30. — *Maria Stuarda*, etc. — Marie Stuart, tragédie de Schiller, traduite par *Edvige* de Battisti, de Saint-Georges. Vérone, 1829; Libanti.

Ce qu'on appelle *le romantisme* s'est introduit en Italie par la frontière d'Allemagne. Les Anglais semblent n'avoir été que pour peu de chose dans les modifications que la littérature de ce pays a subies. Le roman historique recréé par Manzoni est le seul emprunt qu'elle ait fait aux écrivains de la Grande Bretagne : les Allemands ont trouvé bien plus tôt de la sympathie et des imitateurs plus nombreux. Aussi, est-ce sur eux que porte le ressentiment des Italiens qui voient avec chagrin la littérature de leur patrie prendre une route nouvelle et des couleurs différentes. Gœthe et Schiller sont, aux yeux de ces défenseurs des lettres orthodoxes, les représentans du mauvais principe, et, en cette qualité, reçoivent leurs malédictions quotidiennes. Nous ne prétendons pas qu'ils aient tort : il est clair que l'Italie sera le dernier pays où la

liberté de l'art pourra s'introduire : chaque tentative d'innovation trouvera une opposition inflexible et puissante dans ces innombrables académies qui la couvrent, dans cette critique minutieuse et grammaticale qui en sort, dans la disposition générale des esprits, amoureux de systèmes qui ont produit toute la gloire littéraire de l'Italie. Les Italiens ont encore, comme nation, une imagination toute mythologique et n'abordent les faits modernes qu'avec répugnance, à moins qu'ils ne touchent aux dogmes chrétiens. Ainsi, quoique beaucoup d'ouvrages dramatiques aient été traduits avec assez de succès des langues étrangères, on regarderait cependant comme une tentative très-dangereuse de les représenter sur un théâtre italien. L'une des tragédies dont nous annonçons la publication, celle de M. Maffei, a été jouée à Venise, et la tolérance avec laquelle elle a été écoutée jusqu'au bout a excité beaucoup d'étonnement. Il faudra du tems et de grands changemens dans les mœurs, et peut-être dans l'état politique des Italiens, pour que le silence de l'auditoire soit remplacé par les applaudissemens. — Du reste, ces deux traductions nous semblent très-remarquables : si nous avions à nous prononcer sur leur mérite comparatif, peut-être donnerions-nous la préférence au travail de M. Maffei, dont le style est ferme, élégant, flexible et souvent très-passionné. La traduction de Mme de Battisti lui assigne aussi une fort belle place dans la littérature italienne.

31. — * *Falco della Rupe, o la guerra di Musso*, etc. — Falco de la Roche, nouvelle historique par G. B. Bazzoni, auteur du *Château de Trezzo*. Milan, 1829; Stella et fils.

Nous avons annoncé, il y a peu de tems, le premier ouvrage de M. Bazzoni, *le Château de Trezzo* (voy. *Rev. Enc.*, t. XLV, p. 678). En voici un nouveau qui témoigne de la fécondité de ce jeune écrivain : les éloges qu'ils méritent tous deux prouvent que cette fécondité n'est point malheureuse. — Les évènemens historiques auxquels il a mêlé sa fable appartiennent au commencement du XVIe siècle, à cette époque de guerres intestines provoquées par les passions de mille petits souverains presque indépendans, où tout château était un centre d'opérations militaires, ou plutôt un repaire de brigandage. Nous ne déroulerons point ici tout le fil de l'intrigue liée par M. Bazzoni: quoique cette intrigue ne soit pas très-compliquée, ce serait une tâche fatigante et sans profit : nous dirons seulement que ce livre est remarquable par des beautés de plusieurs genres. Il y a dans le talent de l'auteur un progrès évident depuis *le Château de Trezzo* : le seul repro-

che qui puisse être adressé à l'un et l'autre roman, c'est la froideur de la passion principale, ici l'amour de Gabriel et de Rina : il nous semble que M. Bazzoni avait, dans son beau et brillant style, des couleurs plus fortes et plus ardentes à jeter sur cet amour né au sein de l'orage, nourri au milieu des guerres, brisé dans une dernière et épouvantable catastrophe. Nous lui conseillons aussi de supprimer ou de refondre entièrement une assez longue introduction, où abondent des plaisanteries un peu usées sur un sujet encore plus vieux : le mariage et les *maris-dandins*. Peut-être enfin s'est-il trop attaché à des peintures accessoires, auxquelles on ne peut, il est vrai, donner trop de louanges. Il excelle à reproduire les scènes de la nature que l'horizon des montagnes rend si brillantes de contrastes sous le ciel de l'Italie ; il sait faire passer dans l'âme du lecteur tous les sentimens, et jusqu'aux moindres sensations qu'elles font éprouver à celui qui les contemple ; il est peintre, il est poète. Nous pourrions citer une foule de scènes de ce genre qui prouvent un talent supérieur : cette soirée, par exemple, où Orsala et Rina, penchées sur l'abîme du lac, attendent avec anxiété Falco, leur époux et leur père, dont la barque lutte contre une affreuse tempête ; ou celle dans laquelle l'auteur nous montre Grampo, le pirate, étendu sur son lit de mort, et sa vieille mère, assise à côté de ce cadavre, et le contemplant de longues heures dans une effroyable immobilité ; ou enfin celle de la mort de Gabriel. Il y a dans toutes ces scènes un profond sentiment de poésie et une grande habitude de style : s'il nous était possible de faire passer dans une traduction les beautés de ce style, nous ne résisterions pas au désir d'en reproduire quelques fragmens. Mais, du reste, le public pourra bientôt décider si nos éloges sont mérités, car on assure qu'une traduction de Falco est déjà commencée et ne tardera pas à paraître.

PAYS-BAS.

52. — * *Verhandelingen*, etc. — Mémoires de R. G. Kiesewetter et F. J. Fétis, couronnés et publiés par la quatrième classe de l'Institut royal des Pays-Bas. Amsterdam, 1829; Muller. 1 vol. in-4° de IV-120, 75 et 58 pages.

Dans le courant de l'année 1824, l'Institut des Pays-Bas proposa cette question : *Quels ont été les mérites des Belges dans la musique, principalement aux* XIV*e*, XV*e* *et* XVI*e* *siècles, et quelle influence les artistes des Pays-Bas qui ont séjourné en Italie ont-ils exercée sur les écoles de musique qui se sont formées peu après cette*

époque en Italie? Il ne reçut de réponse qu'en 1828; mais il n'avait point perdu pour attendre : les deux Mémoires envoyés au concours traitent la question de la manière la plus satisfaisante : l'un, en allemand, par M. Kiesewetter, directeur de la chancellerie du conseil aulique de guerre à Vienne, obtint la médaille d'or; à l'autre, rédigé en français, par M. Fétis, professeur de contre-point et d'harmonie au Conservatoire de Paris, fut adjugée la médaille d'argent. M. Kiesewetter a eu l'avantage de consulter les écrits de son concurrent, de s'aider de ses lumières, et l'on voit avec plaisir qu'il invoque souvent son témoignage. Du reste, son travail ne paraît pas ici dans l'état primitif, mais après avoir subi certaines modifications désirées par la classe. Le tableau de nos artistes y est beaucoup plus complet que dans le Mémoire français. L'influence qu'ils ont exercée en Italie y est aussi mieux exposée. Enfin, ce qu'on ne trouve que là, ce sont des détails curieux sur les *incunabula* de la typographie musicale ou de la musique notée, avec un choix de morceaux en partie inédits et propres à caractériser les maîtres des différentes époques. La dissertation de M. Fétis n'en est pas moins très-intéressante; il y fait preuve de goût et d'érudition. La liste curieuse de livres hollandais relatifs à la musique, qu'il a placée à la fin, prouve qu'il n'a rien négligé pour posséder convenablement sa matière. En somme, les deux Mémoires se complètent l'un par l'autre, et attestent que la Belgique a été le glorieux berceau du bel art qui a fait plus tard la renommée des Grétry et des Gossec, et que cultive aujourd'hui, avec tant de succès, l'un de ses enfans, M. Fétis lui-même. — Au moment où nous écrivons cette note, les journaux nous apprennent que, le 17 mars, on a représenté, au grand théâtre d'Amsterdam, le premier grand opéra dont la musique ait été composée par un habitant de cette ville; il est intitulé : *Numa Pompilius, second roi de Rome;* et le compositeur est M. Fodor, membre de la quatrième classe de l'Institut.

DE REIFFENBERG.

Ouvrages périodiques.

53. —* *Journal d'agriculture, d'économie rurale et des manufactures du royaume des Pays-Bas,* ou Recueil périodique de tout ce que l'agriculture, les sciences et les arts qui s'y rapportent offrent de plus utile et de plus intéressant; publié sous la direction de la *Société agricole de Bruxelles.* Bruxelles, 1830; au bureau du Journal, rue des Sablons, n° 28. Paris; Raynal, rue Payée Saint-André-des-Arts, n° 13

Les cahiers de janvier et de février de cet utile recueil, que nous avons souvent recommandé à nos lecteurs (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 721), contiennent des observations sur les avantages qu'offriraient la culture des betteraves et la fabrication du sucre dans les Pays-Bas. Comme le sucre colonial est moins cher dans ce pays qu'en France, ce Mémoire est un nouvel encouragement pour nos cultivateurs de betteraves et nos fabricans de sucre; les spéculations qui réussiraient dans les Pays-Bas ne peuvent manquer de succès sur notre sol. Dans un autre Mémoire, M. Bron indique les moyens de mettre en valeur les terrains incultes dans les Ardennes, et l'on pense bien que les plantations d'arbres n'y sont pas oubliées, et que le mélèze est au nombre des arbres qui sont recommandés spécialement. Lorsqu'il semble qu'en France quelques agronomes tendent à décourager la culture de cet arbre, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil au dehors, et d'examiner ce que l'on pense des choses que nous serions tentés d'abandonner. Ce qui est utile et praticable dans les landes des Ardennes ne le sera pas moins en Bretagne, dans la Sologne, et dans les contrées situées entre l'Adour et la Garonne. Espérons que le mélèze ne sera point exilé de nos plaines, tandis que plusieurs autres parties du continent s'empressent de l'accueillir.

34. — * *Bibliothèque des Instituteurs;* Journal de l'instruction moyenne et primaire dans les provinces wallonnes. Mons, 1830; imprimerie de Hoyois.

Ce journal, rédigé spécialement pour une partie du royaume des Pays-Bas, semble n'être point destiné à une circulation très-étendue : cependant, il mérite d'être recherché hors des limites que les rédacteurs lui ont assignées. Les matières d'un intérêt général que contient chaque cahier sont choisies avec discernement, exposées avec clarté, et presque toujours recommandées par des circonstances dont les Pays-Bas n'éprouvent pas plus fortement l'influence que notre patrie, et peut-être tout le reste de l'Europe. Quelquefois, cependant, il s'y glisse des articles que, selon nous, l'on n'aurait pas dû insérer : tel est, par exemple, dans le cahier de janvier 1830, celui où l'on expose l'origine (supposée) de quelques proverbes français. Outre que ces explications ne peuvent avoir aucune garantie de leur exactitude, elles ont l'inconvénient plus grave d'être peu satisfaisantes, et encore moins utiles; elles sont donc hors de place dans un recueil où tout doit être mis à profit, soit par les instituteurs, soit par les élèves. F.

35. — * *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas,* ou Re-

cueil pour la géographie, la statistique et l'histoire civile, militaire, religieuse, politique et littéraire de ce royaume; publié par le baron DE REIFFENBERG; liv. 1-4. Bruxelles, 1829-1830; De Mat. In-8° de 248 pages.

Ces *Archives* sont une espèce de portefeuille où les personnes instruites peuvent déposer leurs observations et le résultat de leurs études sur l'histoire des Pays-Bas considérée dans sa plus vaste étendue. Des Mémoires sur des points difficiles ou peu connus, des anecdotes intéressantes, des pièces inédites données en entier, ou par extrait, des Notices biographiques, même de simples remarques de bibliographie; tout peut y entrer. On y joint une indication des écrits imprimés soit en Belgique, soit à l'Étranger, ainsi que des articles de journaux qui se rapportent à l'objet que l'éditeur se propose. Dans les quatre premières livraisons, nous signalerons des recherches sur l'état politique des juifs dans les Pays-Bas, principalement pendant le moyen âge. M. de Reiffenberg n'a pas encore été au delà du XIIIe siècle. Un Mémoire sur les comtes de Louvain est tiré des papiers de M. le chanoine ERNST, qui a coopéré d'une manière si active à l'*Art de vérifier les dates*, dans lequel il a inséré une foule d'articles que n'indique point M. QUÉRARD dans sa *France littéraire*. Deux fragmens inédits des années 1086 et 1108 peuvent servir à l'histoire de la Scandinavie, et attireront l'attention des savans. Ceux-ci verront surtout avec intérêt les Annales de l'abbaye de Rolduc, écrites au milieu du XIIe siècle, et qui étaient également ignorées. Le texte en est un peu corrompu; on l'a copié fidèlement sur le seul manuscrit dont on ait pu disposer. Au reste, quelques notes sont promises, et redresseront les plus importantes erreurs. D'autres pièces sont relatives à la sorcellerie et au règne de Jean Ier, duc de Brabant, et de Charles IV, empereur d'Allemagne. Une des subdivisions des *Archives* est consacrée aux *traditions populaires*, idée heureuse, et dont les arts d'imagination peuvent profiter. M. de Reiffenberg propose, dans la quatrième livraison, des réunions périodiques pour les antiquaires et les historiens, à l'instar de celles des naturalistes. « La session, dit-il, serait terminée par un pèlerinage aux lieux dignes des regards de tels voyageurs, pèlerinage qui s'exécuterait sous la conduite des archéologues du pays. Quel plaisir de reconnaître les traces des Normands avec les *Pluquet* et les *Prevost*, d'aller à Vaucluse dans la compagnie des *Fortia*, d'exhumer, avec les *Raynouard*, les *Thierry*, les *Daunou*, les *Capefigue*, les *Champollion*, les *Buchon*, les *Depping*, les *Roquefort*, les *Le Glay*, les souvenirs de la vieille

France ; d'entendre *Mai* évoquant la poussière classique de Rome ; de suivre les *Hulmann*, les *Savigny*, les *Heeren*, les *Niebuhr*, les *Dümge*, les *Büchler*, les *Pertz*, les *Matthiæ*, les *Schlosser*, les *Grimm*, les *Ebert*, les *Boehmer*, dans les lieux où combattaient Arménius et Goetz à la main de fer ; de visiter les tombes scandinaves, sur les pas des *Rafn* et des *Abrahamson*, et d'avoir un *Walter Scott* pour *cicerone* dans la poétique Écosse ! » P.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

36. — * *Élémens de philosophie naturelle*, renfermant un grand nombre de développemens neufs et d'applications usuelles et pratiques, etc. ; par Neil Arnott, traduits de l'anglais sur la *quatrième édition*, et enrichis de *notes* et *d'additions mathématiques*, par T. Richard. Tome II. Mécanique des fluides. Paris, 1830 ; Anselin. In-8° de 492 pages, avec quatre planches gravées ; prix, 6 fr.

Les élémens de philosophie naturelle de Neil Arnott sont populaires dans la Grande-Bretagne, parce qu'ils mettent la mécanique et la physique à la portée des gens du monde, et donnent l'explication de la plupart des phénomènes qui se passent chaque jour sous les yeux de tous. Quatre éditions successives de cet ouvrage, publiées en peu d'années, prouvent le cas qu'on en fait en ce pays. C'est donc une entreprise digne d'éloges de le faire connaître aux lecteurs français qui sauront l'apprécier. Nous avons déjà rendu compte du premier volume, qui traite de la mécanique des corps solides (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 700) ; celui que nous annonçons renferme un sujet plus difficile et plus étendu : les fluides ont surtout acquis de nos jours une importance capitale dans l'industrie, et l'emploi de la vapeur, comme force motrice, centuple ses ressources. L'auteur pose d'abord les bases de l'hydrostatique, explique ensuite les effets des pompes, des syphons, des aérostats, des machines à vapeur, des gazomètres et de l'acoustique ; il termine par l'application de ces principes au mécanisme de la vie des animaux. La traduction est correcte et rédigée avec clarté. Cet ouvrage mérite à tous égards d'obtenir, en France, un accueil aussi favorable que celui qu'il a reçu en Angleterre.

37. — * *Traité de la lumière*, par J. F. W. Herschel, président de *la Société astronomique de Londres* ; traduit de l'an-

glais, avec notes, par MM. P. F. Verhulst, docteur es-sciences, et A. Quetelet, directeur de l'observatoire de Bruxelles. Paris, 1830; Malher et Cie. 2 volumes in-8° de 200 et 300 pages, avec des planches gravées: prix, 9 fr.

Le savant W. Herschel a composé le traité d'optique que nous annonçons, pour l'Encyclopédie métropolitaine, publiée en Angleterre : c'est l'ouvrage le plus complet qui ait encore été écrit sur cette importante branche de la physique. Le 1er vol. donne les bases de la science, explique les lois de la réflexion de la lumière, celles de la réfraction, la théorie des miroirs et des lentilles, etc. Le 2e vol. expose les phénomènes de la dispersion, de l'achromatisme, des anneaux colorés, etc. Nous reviendrons sur cette production remarquable, lorsque la traduction sera entièrement publiée.

38. — * *Archives des découvertes et des inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les manufactures*, tant en France que dans les pays étrangers pendant l'année 1829; avec l'indication succincte des principaux produits de l'industrie française etc. Paris, 1830; Treuttel et Würtz. In-8° de 580 pages; prix, 7 fr.

Les éditeurs continuent avec persévérance leur entreprise, et, depuis vingt ans, ils publient chaque année un volume où l'on trouve l'exposé rapide de toutes les inventions faites dans l'année précédente, ainsi que de tous les progrès récens des arts et des sciences. Le volume que nous annonçons est digne de ceux qui l'ont précédé, et mérite d'être accueilli avec intérêt. L'auteur passe en revue les diverses branches des connaissances humaines, et indique tout ce qui s'y est fait de plus remarquable; il cite les ouvrages où l'on trouve des détails plus étendus, sur chacun des sujets qu'il ne peut analyser que très-succinctement. Les sciences sont divisées en quatre parties : l'histoire naturelle, la physique et la chimie, la médecine et les mathématiques; les arts comprennent cinq sections : les beaux-arts, les arts mécaniques, les arts chimiques, les arts économiques et l'agriculture. On y trouve ensuite les titres des 559 brevets d'invention pris dans l'année 1829. Le volume est terminé par la liste des prix décernés ou proposés par l'Académie des sciences, la Société d'agriculture, celle de Mulhausen, la Société d'encouragement, etc. L'ouvrage est écrit avec méthode et clarté, et laisserait peu à désirer si l'on y trouvait des figures explicatives des machines et des appareils, qu'il est bien difficile de comprendre à la simple lecture de leur description et des effets produits.

Francœur.

39. — *Résolution du problème de la quadrature du cercle par les principes de la géométrie*, par J. B. Cheval, ancien géomètre du cadastre du département de la Manche. Paris, 1829; Bachelier. In-12 de 56 pages, avec une planche.

Depuis que l'Académie des sciences a pris la résolution de repousser les découvertes semblables à celle que M. Cheval croit avoir faite, les inventeurs s'adressent directement au débonnaire public, qui ne repousse rien, et aux rédacteurs de recueils périodiques condamnés à tout lire. Nous avons donc lu cet opuscule, et nous déclarons formellement à l'auteur que sa prétendue résolution est fausse, et que l'approximation qu'il donne est moins exacte que celles dont on fait usage, et qui suffisent à toutes les applications. Il demandera sans doute qu'on lui prouve son erreur; comme cette discussion ne serait d'aucune utilité pour le public, nous nous en abstiendrons d'autant plus volontiers que la méthode d'exposition adoptée par M. Cheval est très-ennuyeuse, qu'il insiste longuement sur ce dont il ne s'agit point, et laisse de côté ce qui résoudrait la question. F.

40. — **Essai sur les moyens de conduire, d'élever et de distribuer les eaux*, par M. Genieys, ingénieur au corps royal des Ponts et Chaussées. Paris, 1829; Carilian-Gœury, quai des Augustins, n° 41. In-4° de XL-275 pages, avec un cahier de 30 planches gravées; prix, 12 fr.

M. Genieys est attaché au service de la distribution des eaux dans Paris : l'ouvrage que nous annonçons est le résultat des recherches et des études auxquelles il s'est livré pour remplir les fonctions de sa charge; il a réuni dans un seul volume le tableau complet des connaissances que l'on possède aujourd'hui sur le mouvement des eaux, soit dans des canaux découverts, soit dans des conduits fermés, et la description des moyens que l'on peut employer pour opérer dans une ville une distribution d'eau. La publication d'un pareil livre par un ingénieur distingué, qui connaît parfaitement le sujet qu'il traite, est un véritable service rendu à la science et à l'industrie.

M. Genieys, dans une introduction historique, présente la description des principaux ouvrages hydrauliques exécutés par les Romains. Ce peuple, qui nous a laissé tant de monumens de sa civilisation, n'avait rien négligé pour embellir sa superbe cité par la présence constante d'une grande quantité d'eau. « La longueur totale des aquédues employés à la distribution des eaux dans l'ancienne Rome, dit M. Genieys, était de 43 myriamètres, qui répondent à 107 lieues de poste : les

trois quarts de cette longueur étaient en conduits souterrains voûtés, et pour le surplus hors de terre; huit lieues étaient en arcades qui avaient jusqu'à 32 mètres de hauteur; le volume d'eau fourni par ces aquéducs était de 785,000 mètres cubes en 24 heures. »

Aujourd'hui encore, les fontaines de Rome sont un objet d'admiration, moins par la belle ordonnance de l'architecture et par les ornemens de la sculpture que par les torrens d'eau qu'elles répandent. La fontaine Pauline dépense journellement 36,000 mètres cubes d'eau, et celle de la place Saint-Pierre, au Vatican, composée d'une simple coupe élevée sur un piédouche, en dépense 6,000, tandis que la gerbe du Palais-Royal, que nous admirons à Paris, ne jette, par jour, que 1,700 mètres cubes d'eau.

Dans les tems modernes, l'Italie perdit la supériorité éminente qu'elle avait eue jusqu'alors sur tous les peuples dans la construction des monumens pour la conduite des eaux; et, sous Louis XIV, la France se plaça au-dessus de l'Italie, non-seulement par les immenses travaux exécutés à Versailles pour l'embellissement de cette résidence royale, mais surtout par les recherches et les expériences sur le mouvement des eaux faites par des savans français.

Malgré nos connaissances dans cette branche des sciences physico-mathématiques, peu de nos villes possèdent des systèmes de distribution d'eau, et Londres, Glascow, Edimbourg, Philadelphie, sont, à cet égard, plus avancées que Paris, notre capitale n'aura cependant bientôt plus à leur envier un si grand avantage : 80,000 mètres cubes d'eau, amenés par le canal de l'Ourcq, vont être consacrés journellement à l'embellissement des places et des promenades de Paris, à l'arrosement de ses rues et au lavage de ses égoûts; 40,000 autres mètres cubes, tirés chaque jour de la Seine et élevés par des machines à vapeur, seront portés par des conduits en fonte de fer dans des réservoirs placés dans chaque maison d'habitation, à différentes hauteurs, suivant le désir des propriétaires.

A cette introduction historique, placée en tête du livre de M. Genieys, succède un vocabulaire qui donne une explication détaillée de tous les termes de science ou de métier employés dans le cours de l'ouvrage. L'auteur entre ensuite en matière; il divise son travail en trois sections : dans la première, il développe la théorie générale du mouvement des eaux courantes, fondée sur les belles expériences des Bossut, des Dubuat, et des Prony; dans la seconde, il donne la description des pompes et des machines à vapeur que l'on peut employer pour

élever des eaux au-dessus de leur niveau naturel; dans la troisième section enfin, il traite la question de la distribution des eaux qui comprend tous les détails nécessaires à la confection et à l'assemblage des tuyaux de conduite, ainsi qu'à l'établissement des fontaines publiques et des réservoirs placés dans les maisons particulières.

Il nous est difficile de suivre M. Genieys dans l'exposition des formules de l'hydrodynamique, ou dans la description des procédés de l'art du fontainier : qu'il nous suffise de dire que l'on reconnaît en lui un ingénieur qui joint à la connaissance de la théorie l'expérience de la pratique. 30 planches, gravées avec un soin et avec un luxe particuliers, accompagnent cet ouvrage, qui sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'art de conduire et d'élever des eaux. AD. J.

41. — *Économie industrielle;* par C. L. BERGERY, ancien élève de l'École Polytechnique, membre de l'Académie royale de Metz, etc. Tome II; *Économie du fabricant. première partie.* Metz, 1830; Mme Thiel. In-12 de 248 pages; prix, 2 fr.

Ce petit ouvrage, équivalent à un gros volume, est le précis du cours d'économie industrielle fait aux ouvriers messins par M. Bergery. Nous n'entrerons aujourd'hui dans aucun détail sur les doctrines, les dissertations, les calculs et les préceptes du professeur; lorsque son travail sera terminé, il sera indispensable de le considérer dans son ensemble, afin que l'on apprécie encore mieux les services qu'il ne peut manquer de rendre en répandant parmi nos fabricans des connaissances dont plusieurs d'entre eux sont encore trop dépourvus. Nous ne pouvons cependant nous abstenir de placer ici une remarque qui n'échappera point à tout lecteur attentif : en jetant les yeux sur la table des matières de ce petit livre, on y reconnaît, au premier coup-d'œil, l'esprit d'ordre qui a présidé à la disposition de toutes les parties, à la composition des moindres détails; on est persuadé que le livre est bien fait, on le lit pour confirmer ce jugement, et plus on avance, plus on est satisfait.

42. — *La Maison de campagne*, par Mme *Aglaé* ADANSON, membre des Sociétés d'horticulture et d'agronomie pratique de Paris, etc. *Troisième édition*, revue et beaucoup augmentée. Paris, 1830; Audot. 2 vol. in-12 de 585-455 pag.; prix, 7 fr. et 9 fr. 50 c. par la poste.

L'éditeur de cette troisième édition l'a fait précéder de l'avis suivant : « L'intérêt avec lequel j'ai vu accueillir les deux premières éditions de cet ouvrage m'a engagé à orner sa troisième du portrait de l'auteur, fille du savant Adanson; mais je n'ai

pu me procurer qu'une peinture faite il y a vingt ans, et sur laquelle je n'ai voulu permettre aucun changement, crainte de nuire à la ressemblance. » On lui saura gré aussi d'avoir conservé l'*avis* de la seconde édition, dans lequel Mme Adanson, répondant à un malin critique, déclare qu'elle se fait honneur de savoir faire usage de la *bêche* et de la *casserole* aussi-bien que de la plume, et que, « si elle était assez heureuse pour faire goûter à l'auteur de l'article du journal dont elle parle un *plat de sa façon*, il n'aurait plus le courage de la railler, et que sa malice se changerait en éloges. » A ce prix, qui ne serait tenté d'essayer quelque peu de raillerie bienveillante, car aucune autre ne peut venir à la pensée d'un critique raisonnable, quand même il se bornerait à examiner l'ouvrage sans s'occuper de l'auteur. Examinons donc, et, si nous découvrons quelque place où la malice puisse se glisser, nous ne chercherons point à la réprimer, car elle n'abusera point de cette condescendance.

C'est d'une *Maison de campagne* qu'il est question, et non d'une maison rustique. Quelques Anglais ont la prétention de donner l'apparence d'une chaumière à une habitation délicieuse; Mme Adanson veut que chaque chose s'annonce pour ce qu'elle est réellement, que tout soit bon, convenable, à sa place, au dedans comme à l'extérieur. C'est pour les maîtresses de maisons de campagne qu'elle a écrit, mais son livre inspirera sans doute à quelques habitantes des villes le goût de la vie champêtre et des jouissances qu'elle procure, toutes solides et substantielles. Les excellens conseils que l'on trouve ici sur l'ameublement de la maison de campagne arrivent en foule à l'article de la cuisine, et en bien plus petit nombre lorsqu'il est question du salon de compagnie. Mais faut-il croire à une observation qui termine ce que l'auteur a écrit sur cette pièce, qui mérite bien aussi que l'intelligence et le bon goût prennent soin de l'arranger et de l'orner? Nous allons la transcrire littéralement, car elle provoque une discussion.

« J'ai omis de vous parler de l'éclairage, et je n'ai qu'un mot à vous dire sur cet article : c'est que l'usage des lampes, de quelque nature qu'elles soient, détruit en peu de tems la vue. » Ainsi, l'art des Quinquet, des Lebon et autres promoteurs des nouveaux modes d'éclairage, adoptés aujourd'hui dans les deux mondes, serait un présent funeste que la science aurait fait aux hommes! L'arrêt prononcé par Mme Adanson n'est pas sans appel; on continuera l'essai; les physiciens et les médecins prononceront en dernier ressort, dans quelques siècles peut-être, car la cause ne peut être instruite qu'avec

lenteur, et le tems est un des témoins qu'il faut interroger.

Après avoir pourvu à tout ce que doit renfermer une maison d'habitation à la campagne, l'auteur pense à ce qui l'entoure, et ne s'étend pas moins sur ce qui concerne la basse-cour et ses dépendances, sur la demeure des animaux domestiques, que sur celle des propriétaires. Le rucher n'est pas oublié, non plus que le vivier et l'étang. Les soins d'économie domestique tiennent aussi la place qui leur appartient légitimement. Arrêtons-nous un moment à la *liste des livres qu'il est utile d'avoir à la campagne :* elle est bien courte cette liste, et, sans exclure aucun des ouvrages qu'elle indique, il en est plusieurs qu'on devrait leur associer, si même ils ne méritent point de leur être préférés. A la campagne, quand même on lirait peu, rien n'est plus agréable, plus *utile* qu'une bibliothèque bien meublée.

Nous ne dirons rien de *la Petite Cuisinière de la maison de campagne*, avouant notre ignorance sur ce point, et profitant des admirables produits du savoir gastronomique, de même que le vulgaire jouit de tous les biens de la nature, sans y rien comprendre.

Un *Petit Dictionnaire de recettes, de notions et d'utilités diverses* termine le premier volume. A la quatrième édition de cet ouvrage, l'auteur fera bien d'en retrancher ce recueil, dont l'utilité n'est rien moins que certaine, et dont l'influence peut avoir de graves inconvéniens. Rien de plus imposant que le laconisme des recettes infaillibles pour guérir les maladies les plus graves : « Un verre moitié eau et moitié huile d'olive, répété plusieurs jours de suite, guérit radicalement les fièvres malignes. » Une assertion aussi positive ne permet aucun doute. On applique la recette, et, si les malades meurent, ce n'est pas à l'efficacité du remède que l'on impute ce fâcheux résultat.

Le second volume ne provoque point d'observations aussi sévères que celles dont nous n'avons pu nous abstenir, au sujet du Petit Dictionnaire, et de l'abus que l'on peut faire des *recettes* de médecine qu'il renferme. L'auteur s'occupe exclusivement du jardinage, et ses préceptes sont ceux des maîtres de l'art; on peut les suivre avec confiance. Au reste, nous aurons occasion de revenir sur cet ouvrage intéressant dont la carrière n'est point terminée, qui est susceptible de modifications progressives dans quelques-unes de ses parties, tandis que d'autres sont fixées pour un long espace de tems. Les réimpressions nous montrent ces ouvrages aux diverses époques de leur développement, analogues à celles de

l'homme entre la vigueur de la jeunesse encore inexercée, et la force dirigée par l'expérience et le savoir qui appartiennent à la maturité, et la caractérisent. F.

43. — * *Clinique médicale*, ou *Choix d'observations recueillies à l'hôpital de la Charité*, par G. Andral. *Deuxième édition*. T. I et II. Paris, 1829; Gabon. 2 vol. in-8°; prix, 15 fr.

Les systèmes passent vite en médecine, et les ouvrages dans lesquels ils sont développés, quelque talent, du reste, qu'on y remarque, quelque brillant qu'ait été leur succès lors de leur apparition, tombent bientôt dans l'oubli le plus complet, à moins qu'une nouvelle théorie ne vienne exhumer leurs erreurs pour les combattre, et faire ressortir par là davantage le mérite de ce qu'elle avance. Mais qu'un observateur judicieux et attentif nous communique le résultat de ses travaux, expose à nos yeux les faits tels que la nature les produit, qu'il rapproche ceux de ces faits qui ont du rapport entre eux, qu'il en tire des conséquences, qu'il nous montre enfin comment les nouvelles vérités qu'il annonce viennent éclairer les résultats anciens, répandant également la lumière sur ceux qui sont faux pour les détruire, et sur ceux qui sont vrais pour leur donner plus de force et d'éclat, alors le succès ne peut être douteux, et il sera durable. La première édition de l'ouvrage que nous annonçons a paru il y a quelques années, et l'accueil favorable qu'elle a reçu du public, la promptitude avec laquelle elle a été épuisée, prouvent ce que nous venons de dire. M. Andral a cru devoir faire quelques changemens pour la seconde; il a distribué les faits dans un autre ordre; quelques-unes des réflexions qui servaient de commentaires à ces faits ont été modifiées, et de nouvelles observations ont été ajoutées. Les deux premiers volumes seulement ont paru; ils contiennent les maladies nombreuses des organes thoraciques, les affections du cœur, des gros vaisseaux et de leurs enveloppes, des bronches, du parenchyme pulmonaire et des plèvres : on ne trouve point là, comme dans la plupart des livres de médecine, pour chaque maladie, une longue liste de causes prédisposantes et efficientes, une description plus ou moins détaillée d'une foule de symptômes souvent sans rapports entre eux, un signalement d'une espèce d'être auquel on donne un nom, et qu'un jeune médecin ne reconnaîtra jamais lorsqu'il viendra au lit d'un malade. M. Andral ne décrit point une maladie, il nous montre des malades, chacun avec les différences que l'âge, le sexe, la susceptibilité particulière, les époques plus ou moins avancées de l'invasion du mal doivent apporter dans la maladie. Son recueil d'observations est

un vaste hôpital, où, réunissant, les uns à côté des autres, tous les maux qui se ressemblent, pour qu'il soit facile de saisir leurs rapports, il nous fait assister à ses visites jour par jour, prend soin de faire ressortir les phénomènes les plus importans qui peuvent nous conduire à la connaissance de l'affection intérieure, n'accorde que peu d'attention aux signes moins certains qui pourraient distraire notre vue, nous fait apprécier les changemens journaliers qu'apporte la nature ou qui sont dus aux remèdes, et enfin nous fait constater la précision de notre diagnostic, ou par la guérison, ou par l'ouverture des cadavres, si le mal a été au-dessus de toutes les ressources. Lorsque M. Laennec se servit, pour explorer les affections de poitrine, du sthétoscope, plusieurs médecins, qui, jusque-là, avaient traité leurs malades sans le secours de cet instrument, le regardèrent comme inutile et ne voulurent point s'en servir; depuis, tout ce que le sthétoscope ne révélait pas à l'oreille du praticien ne devait pas exister, et tous les autres symptômes indiquassent-ils d'une manière certaine une affection du cœur ou des poumons, si le sthétoscope ne disait rien, la maladie était niée. M. Andral, sans déprécier la méthode de l'auscultation, l'une des plus ingénieuses découvertes de la médecine, nous montre un grand nombre de cas où, sans l'existence des autres signes, elle n'aurait pu nous révéler des affections graves du cœur, pas plus qu'elle ne peut souvent découvrir seule l'existence d'une inflammation aiguë du poumon ou même des tubercules développés dans cet organe : d'autres fois, si l'on s'en rapportait uniquement aux signes que peut fournir cette méthode d'exploration, nous pourrions croire à la présence d'affections qui n'existent réellement pas : par cette sage réserve, l'auscultation sera rendue plus utile et d'une application plus pratique, en n'exagérant pas ses avantages, et en indiquant avec précision ce qu'on peut attendre de son secours. Une des parties les plus importantes du travail de M. Andral est celle où il traite de la formation et de la nature des tubercules pulmonaires, question grave et jusqu'ici restée indécise. Il considère le tubercule comme une matière sécrétée, et, comparant ce produit avec le produit de toute autre sécrétion, il examine le procédé que doit employer la nature, et il pense que ce phénomène doit être précédé d'une congestion sanguine plus ou moins forte, mais constante, accordant, comme on le voit, un rôle assez important à l'inflammation, tout en avouant cependant qu'une prédisposition particulière était nécessaire pour la formation de la matière tuberculeuse. Ces idées nous paraissent d'une

justesse parfaite, et semblent même concilier deux opinions tout-à-fait opposées, celle qui voit dans la phtisie un résultat constant de l'inflammation, et l'autre qui considère cette inflammation comme toujours et complètement étrangère à la formation des tubercules pulmonaires. Les signes fournis par l'auscultation, par la toux, la voix, les crachats, la respiration, sont appréciés avec soin et discutés avec rigueur; il est impossible de trouver des données plus justes sur tout ce que peut apporter de lumières l'inspection des matières expectorées, et le parti qu'on en peut tirer pour distinguer entre elles les diverses affections des différens organes contenus dans la poitrine. — Nous rendrons compte des autres volumes, aussitôt qu'ils paraîtront.

44. — * *Traité de la péritonite puerpérale*, par A.-C. Baudelocque; ouvrage couronné par la *Société royale de Médecine de Bordeaux*. Paris, 1830; Gabon. In-8°; prix, 6 fr. 50 c.

La péritonite puerpérale, ou fièvre grave des nouvelles accouchées, est, de toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, une des plus fréquentes, des plus promptement mortelles, et peut-être celle où, ce qu'on appelle la nature conservatrice (c'est-à-dire, l'organisation), trouve le moins souvent de ces ressources inattendues, dont nous ne connaissons ni l'origine, ni l'essence. — On peut ajouter que peu de maladies ont été l'objet d'autant de travaux depuis un demi-siècle surtout, travaux entrepris par les médecins les plus distingués, et cependant rien de certain, rien de bien précis sur la péritonite puerpérale et son traitement, ne ressortait de leur ensemble; et ceux qui, n'ayant pu l'observer assez fréquemment par eux-mêmes, étaient réduits à suppléer à leur inexpérience par les ouvrages des auteurs, y rencontraient les contradictions les plus décourageantes. Un livre donc manquait, qui vînt, non pas proposer de nouvelles théories, conseiller des remèdes nouveaux, pas même apporter de nouvelles observations, tous ces matériaux existaient déjà, et en grand nombre; mais qui, dans un judicieux et impartial examen, pût éclairer les diverses doctrines, en groupant, autour de chacune d'elles, les faits qui servent à les appuyer, pour en déduire ensuite des vérités pratiques qui doivent seules être le but et le complément de toutes les recherches médicales. M. Baudelocque a entrepris cette tâche, et il s'en est acquitté avec succès. Sa première récompense a été le suffrage d'une académie savante, et la gloire de l'emporter sur beaucoup de concurrens; mais le plus désirable prix de son travail est, sans nul doute, le bien qu'il aura fait,

en donnant un bon traité pratique qui fixe enfin sur des bases certaines les idées jusque-là vacillantes d'un grand nombre de médecins. — Dans un recueil de la nature de la *Revue Encyclopédique*, nous ne pouvons pas nous livrer à de grands détails d'analyse sur un livre de médecine, comme nous le voudrions faire, et comme le mérite l'ouvrage de M. Baudelocque. Mais, cependant, nous exposerons quelques-unes de ses vues les plus importantes.

Pendant long-tems, toutes les maladies des femmes en couches furent considérées comme produites par l'altération des humeurs que le mélange du lait corrompait : aussi les méthodes de traitement, basées sur ces préoccupations, ne cherchèrent, à cette époque, qu'à rendre la pureté primitive aux humeurs, en les délivrant du mélange qu'elles avaient subi, par des purgatifs, des vomitifs, des diurétiques et autres remèdes appelés anti-laiteux. Les émissions sanguines étaient proscrites — La mortalité était effrayante, et les malheureuses qui succombaient, la plupart du tems, n'étaient point celles dont l'abattement, la maigreur, l'altération profonde des traits, et tous les autres symptômes qui annoncent ordinairement la dépravation des humeurs devaient faire craindre davantage une issue funeste à la maladie. Souvent, au contraire, les victimes étaient des femmes jeunes, fortes, accoutumées à un régime de vie nourrissant, et chez lesquelles le sang, au lieu d'être languissant et vicié, paraissait plutôt doué de trop de vie. Il était évident que le mode de traitement n'était pas bon pour tous les cas, si même dans plusieurs il n'était pas nuisible. — La doctrine de l'inflammation commença son règne, et toutes les fièvres puerpérales furent des inflammations du péritoine, qui ne devaient céder qu'à la methode anti-phlogistique ; les saignées, les sangsues, les delayans furent les seuls remèdes mis en usage : la maladie fut-elle moins meurtrière ? Malheureusement non ; et, cette fois, où frappait la mort ? Les malades qui périssaient en plus grand nombre n'étaient point celles que la vigueur de l'âge et de la constitution, qu'une nourriture succulente, que peu de sang perdu pendant l'accouchement, qu'une couche difficile et laborieuse semblaient devoir disposer aux désordres inflammatoires les plus dangereux : la mort emportait les faibles, celles que la mauvaise nourriture, l'habitation dans des lieux humides, une diarrhée abondante, une excessive perte de sang auraient dû préserver de la plus légère inflammation. Le résultat prouve si cette méthode exclusive était meilleure que l'autre. Chacune avait des succès qu'elle vantait, parce qu'il est impos-

sible qu'une théorie se fonde, si elle n'a quelque vérité qui la soutienne; on se taisait sur les revers, et en médecine, toujours se taire est mentir. Mais c'est le propre des doctrines exclusives d'aveugler l'esprit. D'autres médecins envisagèrent la péritonite puerpérale comme une maladie spécifique, et employèrent pour la combattre divers médicamens qui, pour leur avoir réussi dans quelques cas, furent préconisés par eux, comme les seuls remèdes à cette cruelle affection : de-là la vogue des préparations mercurielles, etc., que beaucoup de praticiens emploient encore avec la confiance la plus illimitée. — M. Baudelocque, sans proscrire entièrement aucune de ces méthodes curatives, cherche à déterminer les cas dans lesquels elles peuvent être utiles, et c'est d'après la différence des causes qui produisent la maladie qu'il se décide à employer tel mode de traitement plutôt que tel autre. La partie de son ouvrage où il s'occupe de l'étiologie de la maladie y est traitée avec une grande supériorité; tout ce qui a été dit avant lui y est examiné avec une justesse digne de tout éloge : et c'est après avoir discuté toutes les opinions qu'il conclut par cette proposition : que, de toutes les causes qui peuvent développer la péritonite, la plus puissante est la viciation de l'air atmosphérique : de cette vérité l'auteur déduit les préceptes les plus sages pour l'hygiène des femmes en couche : il démontre combien est funeste la réunion d'un grand nombre de malades dans une même salle, le défaut d'air et la malpropreté, conditions auxquelles est due la grande mortalité qui règne dans les péritonites épidémiques. — Selon lui, deux grandes divisions peuvent être établies : les fièvres puerpérales sporadiques, ou par cause interne; on les observe chez les femmes jeunes et fortes, chez lesquelles l'accouchement a été difficile, qui ont reçu un coup; et alors il assigne, pour ces cas, le traitement anti-phlogistique dans toute son étendue. — Lorsque l'affection est épidémique ou par cause externe, et qu'elle s'est développée sous l'influence des circonstances dont nous avons parlé plus haut, chez des femmes faibles, dans une saison humide, à la suite de chagrins, etc. M. Baudelocque ne voit plus une inflammation franche du péritoine, et alors il a recours à divers agens thérapeutiques, auxquels il attribue des succès prodigieux; c'est ainsi qu'il démontre que toutes les méthodes de traitement peuvent avoir leur application. — On ne saurait trop faire de remercimens à l'auteur pour avoir si bien éclairci un des points les plus obscurs de la science, et fait cesser l'incertitude qui régnait sur une maladie aussi grave.

J-s. L.

45. — * *Recherches sur le traitement du cancer, par la compression methodique simple ou combinée,* et sur l'histoire générale de la même maladie, suivies de *notes* : 1° *sur les forces et la dynamétrie vitales*; 2° *sur l'inflammation et l'état fébrile;* par J. C. A. Récamier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, professeur de médecine au collége royal de France, professeur de clinique médicale à la faculté de médecine, etc., etc. Paris, 1829; Gabon. 2 vol. in-8° de 600 p. chaque; prix, 15 francs.

Enthousiasme pour des moyens thérapeutiques nouveaux, confiance dans ses procédés, audace dans leur exécution, théories médicales presqu'inintelligibles, à force d'imagination, de subtilité et d'étendue dans les aperçus; tels sont les traits du caractère médical de M. Récamier, et nous les avons retrouvés dans son dernier ouvrage. Celui-ci est divisé en deux parties : l'une chirurgicale, d'expérience et de faits; l'autre, médico-physiologique, abstraite, et purement spéculative. La première est destinée à rappeler l'usage de la méthode de la compression dans le traitement du cancer, et à décrire un nouveau mode d'ablation de l'utérus. La méthode de la compression, employée en Angleterre par les docteurs *Young* et *Pearson*, avait été condamnée par *S. Cooper*, et *Ch. Bell;* MM. *Breschet* et *Ferrus* avaient imprimé, dans le *Nouveau Dictionnaire de médecine*, que l'on devait renoncer à tout essai de compression dans le traitement du cancer : cependant les résultats obtenus par M. Récamier semblent infirmer cette opinion, et sont propres à rendre quelque faveur à cette méthode. Ce professeur rapporte que sur cent malades qui se sont présentées à lui pour être traitées d'affections cancéreuses, seize ont paru tout-à-fait incurables, trente ont été complétement guéries, par la seule compression, six par ce dernier moyen, combiné à la cautérisation par le nitrate de mercure; chez les douze autres malades, la maladie a complétement résisté; le succès ne serait donc pas douteux, mais la manière d'établir la compression est le point le plus important, c'est la raison première de toute réussite, et l'extrême adresse de M. Récamier doit être comptée parmi les causes de son heureuse pratique. M. Récamier a été plus loin, il a conçu et exécuté une opération, effrayante de hardiesse, en enlevant la totalité de l'utérus; il fallait ouvrir la cavité du bas-ventre, porter l'instrument tranchant dans la profondeur du bassin, et détruire des adhérences souvent intimes; ce qui exposait à déchirer la vessie ou le rectum. Ces difficultés ont été vaincues, et le succès a couronné tant d'efforts. Mais on

comprendra toute la gravité de cette opération, en apprenant que, sur cinq faits connus, quatre ont été malheureux, et que M. Dupuytren, qui certes n'est pas un opérateur timide, n'a pas voulu l'entreprendre avant que l'expérience ait prononcé sur sa valeur.

La seconde partie, présentée sous la simple désignation de *notes*, comprend quelques fragmens du système médical de l'auteur, et donne l'idée sommaire d'un travail anthropologique, qui paraîtra prochainement, et qui traitera des lois fondamentales, des phénomènes physiques, physiologiques, et psychologiques de l'homme, et de leur rapport dans l'état normal et anormal. Des néologismes fréquens, des rapprochemens ingénieux mais subtils, des déductions nombreuses et obscurcies par trop de détails rendent pénible l'étude de ce travail, et exigent une force d'attention et de mémoire dont peu de lecteurs sont capables. Toutes les fonctions sont classées sous la dénomination de sens, et ceux-ci sont distingués en latens et en sensibles; si vous retranchez de ces derniers le sens de *réaction motile ou kinésimétrique*, vous retrouverez, sous des noms nouveaux, la division des phénomènes vitaux, que Bichat a exposée d'une manière si claire et si brillante dans son ouvrage *sur la vie et la mort*. Mais, pour bien comprendre les idées médicales de l'auteur, nous pensons qu'il faut attendre la prochaine publication de son traité anthropologique; car il est difficile de saisir parfaitement un système que l'on ne peut juger que sur des fragmens incomplets et isolés. C. S.

46. — * *Voyage de la corvette l'Astrolabe*, exécuté par ordre du Roi, pendant les années 1826-1827-1828-1829, sous le commandement de M. *Jules* Dumont d'Urville, capitaine de vaisseau. *Histoire du voyage*. T. 1. Paris, 1830; J. Tastu, rue de Vaugirard, n° 36. Grand in-8°, papier superfin de cxii et 527 p., avec vignettes et planches lithographiées; prix, 14 fr.

Cette expédition, qui a déjà tant excité l'attention du monde savant, a dû d'abord soumettre à l'administration supérieure de la marine et aux différentes sections de l'*Académie des sciences* ses journaux, ses découvertes, sa cargaison toute scientifique, et attendre la décision du Roi, qui vient d'ordonner l'impression de toutes ses parties. Elles sont au nombre de cinq : 1° *Histoire du voyage*, météréologie, magnétisme, température de la mer, etc.; 2° *Botanique*; 3° *Zoologie*; 4° *Entomologie*; 5° *Hydrographie*. L'ouvrage entier se composera de 14 volumes et de plusieurs atlas. Déjà le tome premier de l'Histoire du voyage a paru, et cette partie sera imprimée en-

tièrement pour la fin de l'année 1831, avec cinq grandes cartes et un atlas de 240 planches.

Avant l'*Astrolabe*, les circumnavigateurs ont mis de longs délais à la publication de leurs relations : dix années ne paraissent pas avoir suffi à quelques-uns. M. Dumont d'Urville ne refait point ses journaux; il raconte ce qu'il a exécuté, découvert ou rectifié : il ne modifie pas les observations auxquelles il s'est livré dans l'Océanie, d'après les bibliothèques et les opinions systématiques de Paris : restant, au milieu de la capitale, voyageur et marin, il écrit avec les seules inspirations de son esprit, qui est nourri de fortes études, et toujours dans l'intérêt des progrès de la navigation, de la géographie et des autres sciences qui s'y rattachent. Ce zèle si louable, qu'ont partagé constamment les collaborateurs de M. d'Urville, s'accroît chez eux tous par les découragemens mêmes qu'on leur a fait éprouver. Nous rendrons compte prochainement, dans un article d'analyse, du premier volume de la relation qui offre surtout un précis historique, le plus authentique qu'on ait, sur les colonies anglo-australiennes.

Isidore LEBRUN.

47. — * *Itinéraire descriptif de la France*, ou *Géographie complète, historique et pittoresque de ce royaume*, par ordre de routes; par M. VAYSSE DE VILLIERS, ancien inspecteur des postes. — *Route de Paris à Toulouse;* première partie. Paris, 1830; Jules Renouard. In-8° de 288 pages avec carte ; prix, 5 fr.

Le goût des voyages est devenu beaucoup plus vif et plus général parmi nous, depuis environ quinze ans. Entre les motifs qu'on en peut assigner, il faut citer, surtout, nos rapports continuels avec cette foule d'étrangers, qui affluent aujourd'hui sur presque tous les points de notre territoire ; la facilité et la promptitude des communications; les progrès toujours croissans de l'industrie, devant qui s'effacent les distances; enfin, ce besoin insatiable d'activité qui, détourné de son ancienne direction, réclame maintenant des alimens nouveaux. Aussi voyons-nous paraître incessamment des *Itinéraires*, des *Descriptions routières*, etc, à l'usage des voyageurs, surtout pour ce qui se rapporte à la France. Et, en effet, si nous attachons quelque importance à connaître ce qu'offrent de remarquable les contrées étrangères, nous devons surtout étudier avec zèle et amour notre beau pays, intéressant sous tant de rapports divers, même pour ceux qui ne sont point Français; mais les yeux d'un observateur instruit et attentif peuvent faire encore bien des découvertes curieuses. Il ne faut pas oublier que les volcans d'Auvergne, les mo-

numens si étrangement remarquables de la Bretagne, les traces d'animaux inconnus découvertes dans les carrières de Montmartre, aux portes même de la capitale, étaient complétement ignorés il y a moins d'un siècle; et qu'il y a, dans plusieurs de nos départemens, des cantons beaucoup moins connus des voyageurs que les bords du Nil et ceux de la Néva; et peut-être non moins dignes d'attirer leur curiosité.

On conçoit donc qu'un Itinéraire descriptif de la France, rédigé avec soin et conscience, serait un ouvrage très-précieux et fait pour intéresser vivement toutes les classes de lecteurs. Mais un pareil travail exige une réunion de connaissances qu'il est rare de rencontrer dans une même personne, et surtout, la condition, si difficile à remplir, d'avoir tout vu par soi-même, ou du moins, de n'admettre que ce qui est attesté par des autorités recommandables, qu'on aurait encore soin de contrôler l'une par l'autre. Aussi, parmi les livres de ce genre, y en a-t-il bien peu qui méritent quelque confiance. Les uns indiquent, comme encore existans, et bien conservés, des édifices dont il ne reste pas le moindre vestige; d'autres mentionnent, comme riche et fertile, une contrée qui ne produit que des bruyères, ou attribuent à un pays des personnages et des faits historiques, bien connus pour appartenir à un autre. Les exemples ne nous manqueraient pas, assurément, si nous jugions à propos d'en citer quelques-uns.

Il ne faut pourtant pas conclure de cette difficulté de faire un bon Itinéraire de la France, comme de tout autre pays, que *cet heureux phénix est encore à trouver*. Le volume que nous annonçons n'est que la suite d'un travail long et consciencieux, commencé depuis quinze ans, qui embrasse non-seulement toute la France actuelle, mais encore les contrées qui y étaient naguère réunies. Cette importante collection est bien connue du public, et le suffrage unanime des voyageurs français et étrangers a prouvé suffisamment son mérite et récompensé son utilité. L'auteur, M. Vaysse de Villiers, inspecteur des postes retraité, s'est trouvé par la nature même de ses anciennes fonctions, plus à portée que personne de remplir la principale des conditions que nous exigions tout à l'heure: celle de tout voir et de tout observer par soi-même. Outre ce genre de mérite, qui suffirait pour lui assurer la préférence, il a fait preuve d'un rare talent d'observation, d'une vaste mémoire, d'une instruction solide et variée, et surtout, d'une exactitude de description dont il est difficile de se faire une juste idée. Une critique sévère reprendrait à peine, dans

son travail, quelques souvenirs personnels trop détaillés, des dissertations un peu longues, et des anecdotes trop étendues pour ce genre d'ouvrage, et qui grossissent le volume sans nécessité. Mais ces taches légères, qu'il sera facile de faire disparaître dans une prochaine édition, n'ôtent rien au mérite de l'ensemble; et l'on ne peut qu'inviter l'auteur à poursuivre, avec le même zèle, une collection importante, qui formera, comme il s'en flatte avec raison, une véritable géographie de la France, par ordre de routes, la plus complète et la plus instructive qui ait encore été publiée.

Le volume que nous annonçons aujourd'hui se rapporte aux communications de Paris à Toulouse, et comprend les deux routes passant par Orléans, Limoges et Montauban, et par Clermont, Rhodez et Alby.

En s'occupant de la première, l'auteur, partant d'Orléans, déjà décrit dans un précédent volume, signale, avec son exactitude accoutumée le château de la source du Loiret, où il retrouve les souvenirs de Voltaire et de Bolingbroke; Châteauroux, patrie du général Bertrand; Valençay, célèbre par des souvenirs si divers; enfin, Limoges, dont l'importance, comme chef-lieu de département et comme ville industrieuse et commerçante, méritait un peu plus de détails.

L'auteur continue sa route par Pierre-Buffière et Uzerche, et visite, près de cette dernière ville, le célèbre haras de Pompadour, où il lui arriva, dit-il, une aventure assez plaisante, mais qu'il raconte beaucoup trop longuement. Il s'arrête à Brives, et, après une courte description de cette petite ville et de sa délicieuse vallée, il rappelle les hommes si diversement remarquables qu'elle a vus naître, parmi lesquels il ne pouvait oublier le trop fameux *Dubois*, l'infortuné maréchal *Brune*, et M. de *Martignac*, célèbre avocat du barreau de Bordeaux, père du député de ce nom, qui honora un trop court ministère par un beau talent uni à beaucoup de modération et d'intentions généreuses. Plus loin se présente Cahors, patrie de Marot, et Montauban, l'une des plus jolies villes du Midi, d'où l'on arrive enfin à Toulouse.

Sur la seconde route, l'auteur nous fait traverser successivement la ville de Saint-Flour, les montagnes du Cantal, et Chaudeseigues, où, par un procédé ingénieux, les eaux de plusieurs sources minérales sont employées au chauffage des habitans. Entré dans le département de l'Aveyron, il décrit avec une complaisance qu'expliquent, mais que ne justifient peut-être pas ses souvenirs personnels, les abords de Rhodez, la ville elle-même, et les sites romantiques des vallées qui

l'environnent ; plus loin se présente Alby, patrie du malheureux La Peyrouse, dont on vante la cathédrale et les promenades, et d'où l'on arrive enfin à Toulouse.

La description spéciale de cette ville importante termine le volume, et l'auteur n'y a pas oublié, comme on le devine, les souvenirs de Clémence Isaure, et de la belle Paule, le canal des deux mers, les nombreux débris d'antiquités romaines, et les meurtres déplorables de Duranti, de Calas, et du général Ramel. En un mot, rien n'a été omis dans ce volume, non plus que dans les précédens, de tout ce qui pouvait en rendre la lecture utile et attrayante pour les voyageurs.

La seconde partie des routes de Paris à Toulouse est sous presse, et ne tardera pas à paraître. Y. Z.

48. — * *Atlas géographique, ecclésiastique et départemental de la France,* par diocèses, à l'échelle de $\frac{1}{350000}$, ou environ 1 ligne pour 400 toises; dressé par CHARLES, géographe. Paris, 1829 et 1830; Charles, rue de Sèvres, n° 48; 80 planches; prix, 140 francs (voy. *Rev. Enc.*, septembre 1829, p. 706).

Cette représentation chrorographique de la France, par divisions départementales et diocésaines, se continue avec rapidité, et son succès est assuré. Depuis l'annonce que nous avons faite des vingt premières cartes, vingt autres ont été publiées, elles donnent les diocèses de Nantes, de Blois, de Chartres, de Beauvais, de Montpellier, de Soissons, de Poitiers, d'Agen, d'Autun, de Châlons, d'Evreux, de La Rochelle, d'Amiens, de Besançon, de Carcassonne, d'Arras, de Tarbes, d'Aire, de Verdun et de Troyes, qui comprennent les départemens de la Loire-Inférieure, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Oise, de l'Hérault, de l'Aisne, des Deux-Sèvres et de la Vienne, de Lot-et-Garonne, de Saône-et-Loire, de la Marne, de l'Eure, de la Charente-Inférieure, de la Somme, de la Haute-Saône et du Doubs, de l'Aude, du Pas-de-Calais, des Hautes-Pyrénées, des Landes, de la Meuse et de l'Aube. Ces cartes, dressées avec soin, ont été revues, avant leur publication, au secrétariat de chaque évêché. SUEUR-MERLIN.

49.—* *Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe,* suivi de la *biographie* et de la *bibliographie* du Maine ; par J.-R. PESCHE, membre ou correspondant des Sociétés des antiquaires et linnéennes de France, de Normandie, de médecine, d'agriculture de la Sarthe, de pharmacie de Paris. 10-13e livraisons. Le Mans, 1829-1830 ; l'auteur, rue Saint-Jacques, n° 10 ; Paris, Lance, rue Croix-des-Petits-Champs. 4 cahiers in-8° de 96 pages chacun ; prix de la livraison, 1 fr. 50 c.

Le Maine, qu'une armée d'*Aulerci* quitta, il y a environ 2,500 ans, pour s'établir en Italie, où elle fonda Bresse et Vérone, auquel les Romains commandèrent pendant plusieurs siècles (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 772 et suiv.); le Maine, qui fut successivement le théâtre des ravages des Normands et des Anglais, des guerres de la féodalité et de religion, méritait en outre, par la sagesse de sa jurisprudence, par ses mœurs et son industrie, d'avoir des historiens; et ils ne lui ont pas manqué. Mais leurs ouvrages, déjà anciens et rares, diffus comme des chroniques, espèces d'annales ecclésiastiques et militaires, prêtent trop à la critique pour n'être pas délaissés: excepté Pasquier, qui sera toujours une autorité respectable, aussi-bien qu'un modèle de naïveté. Déjà il avait paru un *Dictionnaire du Maine*, par l'abbé *Le Paigne*, ouvrage estimable, mais ancien. M. Pesche, profitant des recherches de ses devanciers, commence son Dictionnaire par un résumé qui, parfois, appartient plutôt à l'histoire générale de France, qu'à l'histoire spéciale de sa province; l'auteur y ajoute la chronologie des évêques du Mans, plus curieuse, mais moins intéressante que la chronologie des comtes du Maine; car, si la première contient des notices sur des prélats canonisés, René d'Anjou et quelques autres princes honorent la deuxième qui finit à Louis XVIII, dernier comte apanagé. On trouve à la suite la liste des députés, depuis 1355 jusqu'aux dernières élections, et celle des préfets. La même exactitude se remarque dans la partie biographique et bibliographique qui comprend plusieurs de nos contemporains.

Il faut que l'ancien régime et le jésuitisme comptent encore un grand nombre de partisans dans la Sarthe, puisque l'auteur est réduit à un silence absolu, même quant aux mœurs des nobles et du clergé sous la 2e race (1). « Nous ne pourrions pas, dit-il, copier aujourd'hui les historiens les plus timorés, sans être accusé d'esprit de parti ou d'exagération. Un mot seulement fera connaître la condition des *serfs* : elle était pire que celle des animaux domestiques. » Cependant M. Pesche cite un grand nombre de faits curieux, tous authentiques, et qui expliquent les usages, les abus et les malheurs de chaque

(1) Prémunir les gens simples et ignorans contre les superstitions si vivaces encore dans les campagnes, critiquer la confection des listes du jury et d'autres actes administratifs, sont choses qui suffisent pour s'attirer le ressentiment de certains abbés et de certains préfets. M. Pesche en est un exemple. Il vient d'être obligé de supprimer l'*Album Cénoman*, journal dont la *Revue Encyclopédique* a fait plusieurs fois un éloge mérité.

époque, y compris la nôtre. — Hildebert, évêque du Mans, pour se justifier de l'accusation d'avoir trempé dans l'hérésie de son maître, le célèbre Berenger, inventa la Fête-Dieu, qui fut adoptée successivement dans toute la chrétienté. — Le Maine était l'une des provinces où l'on parlait le français le plus pur, le moins barbare, quand un moine manceau fit représenter dans son abbaye de Saint-Albin, en Angleterre, des espèces de tragédies pieuses, bien antérieurement aux *mystères*, qui ne commencèrent à être connus qu'en 1398. — Dans le XIVe siècle et une partie du XVe, les Anglais portèrent pour la seconde fois la guerre en France. Pendant 80 ans, le Maine n'eut pas un bourg, un canton qui ne fût le théâtre de quelque combat. On sait que ce fut en traversant la forêt du Mans, que Charles VI s'imagina être arrêté par un fantôme, et qu'il perdit la raison. — Ambroise de Loré est placé dans l'histoire bien après Dunois, La Hire, etc., parce que ce héros, qui les égala en valeur, combattit seulement dans le Maine. Vers l'année 1430, il s'avança avec une troupe d'élite jusqu'à Caen, le jour même de la foire Saint-Michel, et il en ramena 3,000 prisonniers, anglais pour la plupart, ayant renvoyé, sans rançon, un millier de vieillards, de femmes, d'enfans et de prêtres. — Les Manceaux se distinguèrent dans le XVIe siècle, par une énergie que peut-être ils n'auraient plus à présent. Un grand nombre embrassèrent la réforme; les habitans de la campagne, par l'espoir d'être exemptés des dîmes, prémices, oblations; les autres, dans l'attente de la vente des biens du clergé, ou à cause de l'abolition des jeûnes, de la confession, du célibat monacal. Mais un évêque, à la tête de gens d'armes qui n'étaient que des brigands, saccagea une partie du Maine; et, de nos jours encore, cette belle province a le plus souffert de la guerre civile.

Les avantages et les défauts de l'ordre alphabétique sont bien appréciés; mais il paraît surtout ne point convenir à la topographie et à l'histoire d'un département, principalement à la statistique qui est devenue une science exacte. En l'adoptant, les répétitions sont inévitables, le style manque de variété; en place de descriptions animées, on ne saisit que des détails, et le lecteur s'égare parmi des localités qui n'ont pour lui d'autre lien entre elles que leurs initiales. Aussi, c'est parce que la statistique de la Sarthe a pris la forme de dictionnaire que le plan en paraît un peu trop vaste; et il a fallu le talent et les connaissances diverses de l'auteur pour racheter ces défauts. M. Pesche écrit principalement pour la population de la Sarthe, bien que son ouvrage mérite d'être

recherché par ceux qui font de notre histoire une étude approfondie. Érudit, antiquaire, géologue, vraiment statisticien. M. Pesche détermine d'abord pour chaque canton et pour chaque commune, l'étymologie du nom, la position relativement aux villes ou bourgs, et les distances légales, la population et ses variations depuis au moins 30 ans; suivent deux petits articles sur l'histoire ecclésiastique et l'histoire féodale, un aperçu de la géologie, des qualités ou accidens du territoire; puis la division des terres, les genres de culture, le commerce, soit agricole, soit industriel, les routes et chemins; enfin, les monumens ou les habitations remarquables. Ainsi, deux ou trois pages suffisent à la description d'un village. L'administration n'a pas pu priver l'auteur des documens qu'elle seule possède : en outre, il a parcouru les moindres hameaux, consulté contradictoirement les principaux habitans, et ce n'est pas sa faute quand il signale les refus qu'il a éprouvés de la part de quelques maires et curés. Lorsqu'un bon régime municipal sera enfin établi en France, le Dictionnaire statistique, qui peut servir très-efficacement à l'organiser dans la Sarthe, éclairera aussi les conseils municipaux sur les intérêts réciproques de leurs communes. — Les nouvelles livraisons justifient de plus en plus les éloges que l'*Académie des sciences* a fait des premières, ainsi que la décision de M. l'intendant de la Maison du roi d'en envoyer des exemplaires aux principales bibliothèques, et le succès croissant de cet ouvrage qui se continue avec activité, et dont l'édition sera presque épuisée aussitôt qu'achevée. *Isidore* Le Brun.

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

50. — * *Sainte Bible de Vence*, en latin et en français, avec *des notes littéraires, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations* tirées du commentaire de dom *Calmet*, abbé de *Sénones*, de l'abbé de *Vence*, et des autres auteurs les plus célèbres, pour faciliter l'intelligence de l'Écriture sainte; enrichie de figures et de cartes géographiques; *Cinquième édition*, soigneusement revue et augmentée d'un grand nombre de notes par M. Drach, rabbin converti, et enrichie de *nouvelles dissertations*. Ouvrage dédié au roi. T. XIII, XV et XVI. Paris, 1830; Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10. 3 vol. in-8°; prix du volume, 7 fr.

Nous suivrons la même marche que nous avons suivie jusqu'ici, en rendant compte de cette importante publication, dont les livraisons se succèdent régulièrement, et ne laissent

rien à désirer sous le rapport typographique. — On trouve, dans le XIIIe volume une préface générale sur les prophètes, une dissertation sur les prophètes, une préface sur Isaïe, une dissertation sur les 65 ans dont il est parlé dans la prophétie du chapitre 7 d'Isaïe, une dissertation sur ces paroles d'Isaïe : *Une Vierge concevra, enfantera un fils, et vous l'appellerez* EMMANUEL ; une dissertation sur la prophétie du chapitre XVIII d'Isaïe, une dissertation sur la beauté de Jésus-Christ, et le livre d'Isaïe. Après la lecture de ces savantes dissertations, on n'est guère plus avancé qu'avant de les lire. On a vu le pour et le contre, et on ne peut se décider à prendre un parti.

On trouve dans le XVe volume : 1° une préface sur Ezéchiel ; 2° dissertation sur les trois cents quatre-vingt-dix ans dont il est parlé dans la prophétie du chapitre IV ; 3° dissertation sur le retour des dix tribus ; 4° dissertation sur Gog et Magogs dont il est parlé dans les chapitres XXXVIII et XXXIX ; 5° dissertation sur la coudée hébraïque, pour servir à l'intelligence du texte du chapitre XL, versets 5 et suivans. Le livre d'Ezéchiel, et un supplément aux notes des chapitres XLV et XLVIII, sur les dimensions du terrain destiné aux prêtres, aux lévites et au prince. Ce supplément est bien peu de chose. Les dissertations sont toutes marquées au coin de l'érudition ; mais les conclusions en sont rarement claires et décisives.

On trouve enfin dans le XVIe volume : 1° préface sur Daniel ; 2° dissertation sur la métamorphose de Nabuchodonosor ; 3° dissertation sur les quatre empires marqués dans les chapitres II et VII ; 4° avertissement sur la dissertation suivante ; 5° dissertation sur les septante semaines ; 6° DANIEL ; 7° remarques sur les prophètes ; 8° remarques sur Isaïe, Jérémie, Baruch, Ezéchiel et Daniel. Profusion de recherches, parcimonie de jugement, c'est le refrain que l'on est obligé de répéter à la fin des dissertations de chaque volume. On aurait tort néanmoins de croire que c'est peine perdue de les lire ; si leurs auteurs ne prouvent pas toujours ce qu'ils ont eu l'intention de prouver, ils éclaircissent du moins quelques questions par occasion, et d'ailleurs ils fournissent des matériaux abondans dont on peut tirer parti en y mettant de la méthode et du bon sens. Ils ont amassé, à grands frais, ce que d'autres disposent et coordonnent quand il leur plaît. J. L.

51. — **Recueil général des anciennes lois françaises*, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789, par MM. ISAMBERT, DECRUSY et TAILLANDIER. T. XVII, XVIII et XIX (14 mai 1643 à mai 1686). Paris, 1829 ; Belin-Leprieur. 2 vol. in-8° ; prix de chaque vol., 7 fr. (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 459.)

Ces trois volumes comprennent le règne de Louis XIV jusqu'en 1686. La législation de cette époque méritait d'obtenir, dans l'utile collection commencée par MM. Isambert, Jourdan et Avenet, et continuée par MM. Decrusy et Taillandier, une place étendue ; car elle a réglé une foule de matières dont plusieurs sont régies par elle, encore aujourd'hui. Une publication de cette nature est peu susceptible d'être appréciée dans le peu de lignes dont le *Bulletin bibliographique de la Revue* doit permettre de disposer pour chacun des nombreux ouvrages qu'il annonce. Nous ne pouvons que nous borner, quant à présent, à signaler au public, ainsi que nous l'avons déjà fait, la grande utilité de ce consciencieux travail, destiné à mettre à la portée d'un grand nombre de bibliothèques le recueil, essentiel à connaître, de nos anciennes lois françaises.

52. — * *La législation civile, commerciale et criminelle de la France*, ou commentaire et complément des codes français : par M. le baron Locré. T. XVI et XVII. Paris, 1829; Treuttel et Würtz. 2 vol. in-8° : prix de chaque volume, 7 fr. pour les souscripteurs; 9 fr. pour les non-souscripteurs (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXII, p. 468; t. XXXVIII, p. 177; etc....)

Le seizième volume de cet ouvrage complète le code civil, et achève l'histoire de la discussion de ce code, le plus important et le meilleur de ceux que nous possédons. Une table analytique et raisonnée des seize volumes le termine. M. Locré a placé à la fin de ce volume, sous le titre de *conclusion du commentaire et du complément du code civil*, un morceau qu'il aurait dû considérablement abréger, et dont le but principal paraît être de répondre à quelques critiques d'un article de journal. Le ton de cette polémique est d'une âcreté que les lecteurs ne trouvent pas ordinairement de bon goût. Sans doute il est dur pour un auteur de n'être pas compris par la critique; mais ses explications ne doivent pas dégénérer en langage de *factum;* et lui-même à son tour ne doit pas s'exposer au reproche de n'avoir pas compris son critique. M. Locré se plaint aussi avec beaucoup d'amertume des emprunts qu'il déclare lui avoir été faits par M. Fenet, auteur d'un ouvrage rival du sien, et qui est intitulé : *Recueil complet des travaux préparatoires du code civil.* Au milieu même de cette longue et beaucoup trop longue polémique on trouve de nouveaux et utiles détails sur le mode de rédaction des procès-verbaux du Conseil-d'État. L'auteur démontre fort pertinemment qu'un procès-verbal d'une discussion, dont la forme a presque toujours été celle d'une conférence, ne peut donner que la substance des discours : c'est là sa justification contre le repro-

che qui lui est adressé dans les *Mémoires de Thibaudeau*, d'avoir fait perdre en grande partie aux discours du premier consul la liberté, la hardiesse de la pensée, l'originalité et la force de l'expression. M. Locré convient avec bonne foi de la vérité du reproche, et l'emploie même comme réfutation d'un préjugé qui a eu cours, et qui lui attribuait une grande participation aux discours du premier consul. Il cite à ce sujet un mot de Louis XVIII qui, mécontent d'un travail qu'il avait commandé, s'écriait : « Comme ces gens-là me font parler! Ce n'est pas ainsi que Locré faisait parler Bonaparte ; il lui donnait encore plus d'esprit qu'il n'en avait. » M. Locré fait preuve d'esprit en même tems que de justice, en s'élevant contre l'erreur de ce propos. Ses procès-verbaux, qui d'ailleurs ont été revus par chacune des personnes dont les opinions y sont analysées, n'en demeurent pas moins un monument précieux, dont la publication mérite à son auteur la reconnaissance du public, et qu'il a judicieusement disposé dans son ouvrage avec la méthode nécessaire pour les approprier à la destination qu'il leur donne de commentaire de nos codes.

L'ouvrage aura 25 volumes. Quatre, dont l'un a paru, doivent être consacrés au code de commerce. Nous rendrons compte du dix-septième volume, relatif à ce code, lorsque nous parlerons des livraisons suivantes. *Ch.* Renouard.

53. — * *Du système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*, ouvrage dédié aux chambres, précédé d'une *pétition* qui leur est adressée, orné de plusieurs plans de prisons et tableaux statistiques, et suivi d'une *conclusion générale* et d'une *seconde pétition aux chambres ;* par M. *Charles* Lucas, avocat à la cour royale de Paris, membre correspondant de la Société des prisons de Philadelphie, auteur de l'ouvrage sur le système pénal et la peine de mort, couronné à Genève et à Paris. T. II. Paris, 1830 ; Timothée Dehay, rue des Beaux-Arts, n° 9, et rue Vivienne, n° 2 bis. In-8° ; prix, 7 fr. 50 cent, et 15 fr. les 2 vol.

Le second volume sera incessamment suivi de la publication de la conclusion générale (voy. *ci-dessus*, p. 23), qui termine et complète l'ouvrage, avec la seconde pétition de l'auteur aux chambres, pour réclamer de nouveau l'adoption en France du système pénitentiaire en faveur duquel elles se sont déjà prononcées. L'un de nos collaborateurs devant rendre compte de cet ouvrage, nous nous bornerons à en indiquer ici seulement le but et le plan.

Dans le premier volume, M. Lucas nous avait montré l'his-

toire *théorique* du système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis. Il a senti que, dans l'intérêt de la réforme au succès de laquelle il s'est voué, il fallait, à côté des principes, exposer les faits, surtout dans un siècle comme le nôtre, qui ne procède que par la méthode d'observation. Dans ce second volume, il nous retrace donc l'*histoire pratique du système pénitentiaire*, travail qui exigeait sans doute une foule de documens et de recherches, mais travail nécessaire, que l'auteur devait avoir le courage d'entreprendre et d'exécuter, s'il voulait sérieusement convaincre son pays de l'utilité de la réforme qu'il proposait. Ce second volume comprend deux parties : la première, relative au système pénitentiaire aux États-Unis, divise son histoire en trois époques. D'abord son origine et ses succès primitifs à Philadelphie, puis, l'époque de sa décadence, depuis 1800 environ jusqu'à 1819, enfin, l'époque de sa restauration, où l'auteur nous montre dans la pratique des résultats si décisifs sur la régénération morale des condamnés.

Dans la seconde partie, relative à l'Europe, M. Lucas retrace l'origine du système pénitentiaire dans les Pays-Bas, dès 1772; puis, des Pays-Bas, il revient avec Howard en Angleterre, dont le parlement porte, sur la pétition de ce généreux philanthrope, le premier bill d'adoption du système pénitentiaire. De l'Angleterre, l'auteur suit le système pénitentiaire en Irlande, en Écosse, en Suisse, seuls pays de l'Europe où il se soit encore introduit jusqu'ici.

54. — *Lettre sur les duels judiciaires dans le nord de la France.* Valenciennes, 1829; imprimerie de A. Prignet. In-8° de 16 pages.

Cet opuscule, dont l'auteur est le savant M. Le Glay, est adressé à M. *Fougeroux de Campigneulles.* Le point historique qui y est traité est d'une haute importance. Les duels judiciaires sont un des plus intimes élémens du moyen âge et l'une des plus précieuses révélations qui nous aient été faites par l'histoire sur les mœurs des races franque et germaine. M. Le Glay a donné, en quelques pages, une nouvelle preuve de cette érudition sagace et judicieuse que chacun lui connaît. Nous nous permettrons cependant de trouver trop absolue cette assertion : « Le clergé ne voulut jamais de la preuve par le combat. » Bien que plusieurs évêques aient écrit contre cette loi, et parmi eux Agobar, de Lyon, et Avitus, de Vienne, il n'en est pas moins certain qu'elle fut acceptée par le clergé de beaucoup de contrées, et que des évêques en consacrèrent souvent par leur présence l'application solennelle.

55. — *Discours prononcé à l'ouverture des conférences de la*

bibliothèque des avocats, le 1er décembre 1829, par M. Dupin aîné, bâtonnier de l'ordre; imprimé aux frais de l'ordre. Paris, 1829; Everat. In-8° de 23 pages.

Ce discours, écrit pour une assemblée solennelle, ne sort pas du genre adopté pour les cérémonies analogues. M. Dupin y donne d'excellens conseils aux jeunes avocats, leur cite les modèles qu'ils doivent imiter, leur indique les sources auxquelles ils doivent recourir, leur rappelle en un mot beaucoup de choses qu'ils ne devraient jamais oublier. Mais il n'y a rien dans tout cela d'absolument nouveau, ni de très-remarquable, et M. Dupin est un de ces généraux qu'il ne faut pas louer pour une victoire d'escarmouche.

56. — * *De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité;* par A.-H.-L. Heeren, professeur d'histoire à l'Université de Goëttingue, membre associé de l'Institut de France (*Académie des inscriptions et belles-lettres*), etc., etc.; traduit de l'allemand sur la *quatrième et dernière édition*, enrichie de *cartes*, de *plans* et de *notes inédites de l'auteur*, par W. Suckau. T. I. Paris, 1830; Firmin Didot. In-8° de xxxj-555 pages, avec une carte; prix, de chaque volume, 8 fr.; l'ouvrage entier formera 8 volumes.

Cet ouvrage est le fruit des recherches érudites et pleines de sagacité d'un des hommes les plus distingués dont s'honore aujourd'hui l'Allemagne; il avait des droits incontestables aux honneurs d'une bonne traduction, et il mérite l'attention de tous les amis des fortes études historiques : nous lui consacrerons incessamment un article dans notre section des *Analyses*. Z.

57. — * *Histoire des Français des divers États aux cinq derniers siècles*, par Monteil. XVe siècle. Paris, 1830; Janet et Cotelle, rue Saint-André-des-Arcs, n° 53. 2 vol. in-8° de 500 et 566 pages; prix, 14 fr.

M. Monteil a entrepris, sur l'histoire de France, un travail qui mérite les plus grands éloges. Il a recueilli dans les chartes et les chroniques tous les monumens qui peuvent jeter quelque jour sur la vie intérieure de nos pères, leurs procédés industriels ou agricoles, leur administration, leur état social. La difficulté d'un tel travail était de présenter ces faits d'une manière intéressante pour la masse des lecteurs, sans toutefois écrire un roman, et s'écarter de la stricte vérité historique. M. Monteil avait habilement concilié ces deux choses dans sa première livraison (XIVe siècle) : a-t-il aussi-bien réussi dans la seconde, nous ne le pensons pas.

Il suppose qu'au XVe siècle, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Troyes, s'élève un soir cette question : Quel est

des divers états le plus malheureux? Aussitôt le pauvre, puis le cultivateur de se plaindre de leurs misères, et de commencer un long récit qui, d'ailleurs, est plein des détails les plus précieux sur leur situation respective à cette époque. La dispute continue, et chaque profession vient tour à tour chaque soir offrir le tableau des peines et des embarras qui l'assiègent. Comme il n'y a pas de juges possibles à ce procès, il n'a pas de conclusion; et la 30e histoire se termine comme la première.

On voit, au premier abord, combien cette forme est maladroitement choisie. Elle ramène à tout instant des formules monotones et fatigantes, des déclamations exagérées. Il est presque ridicule, en effet, de voir l'homme d'église ou le riche châtelain se prétendre plus malheureux que le mendiant ou le valet de ferme; et l'emploi de ce cadre oblige M. Monteil de recourir à de véritables subtilités, pour donner à quelques-uns de ces interlocuteurs le moyen de paraître dans la singulière lice qu'il a ouverte.

A part ce défaut de composition, les chapitres de M. Monteil, pris individuellement, sont des trésors inépuisables d'érudition et de consciencieuses recherches. Quelques-uns renferment sur le moyen âge des révélations toutes nouvelles, auxquelles on ne peut refuser sa confiance, puisqu'elles s'appuient sur des textes et des monumens originaux soigneusement relatés à la fin de l'ouvrage. C'est un commentaire indispensable aux histoires politiques de la France : c'est en même tems un inappréciable service rendu aux auteurs dramatiques et aux romanciers qui, armés du livre de M. Monteil, pourront *faire* sans peine *de la couleur locale.*

Nous donnerons incessamment une analyse détaillée des deux premières livraisons de cet important ouvrage. A. D.

58. — * *Mémoires complets et authentiques du duc de* Saint-Simon, *sur le siècle de Louis XIV et la régence;* publiés pour la première fois sur le manuscrit original entièrement écrit de la main de l'auteur, par M. le marquis de Saint-Simon, pair de France, etc., etc. Tom. xix et xx. Paris, 1830; A. Sautelet et comp. 2 vol. in-8° de 490 et 486 pages; prix, 7 fr. (voy. *Rev. Enc.*, t. xliii, p. 627, et t. xliv, p. 463).

Ces deux volumes terminent cette importante publication qui sera complétée, vers la fin de mai, par *la Table des matières des Mémoires de Saint-Simon.* « Cette Table sera dressée, annoncent les éditeurs, dans l'ordre alphabétique des noms propres, par les soins de M. Delbare, auteur des *Tables de la collection des Mémoires sur l'histoire de France*, publiée par

M. Foucault. Ce sera un véritable *dictionnaire biographique et historique* du siècle de Louis XIV et du tems de la régence. Par là, les recherches seront rendues faciles dans cette vaste histoire, et chacun pourra y trouver, sans être obligé de feuilleter plusieurs volumes, le nom propre qui l'intéresse ou le fait qui se rapporte à une étude spéciale. »

59. — *Nouvelles conjectures sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des Nerviens*, par A. Le Glay, membre de la *Société d'émulation de Cambrai*, correspondant de la *Société royale des Antiquités de France*, etc. Cambrai, 1830; A. Furez. In-8° de 20 pag.

Cette dissertation, extraite des Mémoires de la *Société d'émulation de Cambrai*, a été tirée à 50 exemplaires seulement, en faveur de ceux qui aiment ces minutieuses disputes sur un point obscur d'érudition. M. Le Glay est bien connu des amis de cette *science d'initiation*, si l'on peut parler ainsi, qui dédaigne les triomphes bruyans, les applaudissemens nombreux, et ne recherche que le suffrage de quelques hommes laborieux, de jour en jour plus rares. Nous n'avons pas besoin de dire à ceux-là ce que renferme la petite brochure qui est sous nos yeux : ils la connaissent et préparent peut-être déjà leurs répliques. — Deux mots suffiront aux *profanes* : M. Le Glay démontre, en s'appuyant sur des témoignages qui nous paraissent assez solides, 1° que la défaite des Nerviens par César a eu lieu sur les bords de l'Escaut, et non près de la Sambre, comme on l'avait pensé jusqu'à présent; 2° que l'espace de terrain compris entre Bonavis et Vaucelles (l'ancienne abbaye fondée par Saint-Bernard et Hugues d'Oisy) présente toutes les circonstances indiquées par César au second livre de ses commentaires, et, par conséquent, pourrait bien être l'emplacement de ce champ de bataille. — Cette dissertation est dédiée par l'auteur à M. le colonel *Pascal-Lacroix*, agronome éclairé, et savant antiquaire qui habite tout auprès du lieu désigné par M. Le Glay comme ayant été le théâtre de la défaite des Nerviens.

60. — *Notice sur la vie de* A. G. J. Gautier, par M. Dupin aîné, bâtonnier de l'ordre des avocats. Paris, 1829; Gustave Pissin. In-8° de XXII pages.

Ambroise-Georges-Joseph Gautier naquit à Chevreuse, le 4 avril 1776. Après de très-bonnes études aux colléges de Sainte-Barbe et de Navarre, il revint chez son père, dont il sut, tout jeune encore, sauver la vie par une démarche courageuse auprès du comité de sûreté générale, faite au moment le plus horrible du règne de la terreur conventionnelle. Après cette

époque désastreuse, il se dévoua au barreau et devint l'un des avocats les plus distingués de celui de Paris. Ce qui le fit surtout remarquer pendant sa longue carrière, c'était une profonde connaissance du droit et une logique claire et serrée. Une infirmité l'obligea, vers la fin de sa vie, à se borner aux travaux de cabinet. C'est alors qu'il acheva un ouvrage fort estimable dont M. Dupin annonce la publication faite par ses soins : les *Études de jurisprudence commerciale.* (Pissin, place du Palais-de-Justice, n° 1. In-8°.) Z.

61. — * *Au Roi et aux Chambres sur les véritables causes de la rupture avec Alger, et sur l'expédition qui se prépare;* par *Alexandre de* LABORDE, député de la Seine. Paris, 1830; Truchy, boulevard des Italiens. In-8° de VI-110-LX pages; prix, 3 fr.

M. de Laborde est du nombre de ces fidèles et courageux mandataires de la nation qui, dans une libre et respectueuse adresse, ont fait retentir aux oreilles du prince les alarmes et les vœux du pays. Comme ses collègues, il se préparait à défendre de nouveau les libertés, les droits, les plus chers intérêts de la France; il se préparait, surtout, à combattre l'expédition d'Alger, si témérairement entreprise par nos ministres. Rejeté de la tribune, l'honorable député s'est retiré avec respect devant l'exercice de la prérogative royale; mais il n'abandonne pas ses adversaires, et, pressé par un religieux devoir, il les appelle sur un autre terrain.

L'auteur soulève ici plusieurs questions, dont la première de toutes, qu'il résout négativement, consiste à savoir si l'expédition est juste dans son origine. Le fond de la querelle repose sur une créance de quatorze millions, réduite à sept par le gouvernement français. Le dey avait droit à une partie de cette somme, parce que les grains fournis par la maison Bacri et Busenach, d'Alger, sortaient des greniers de la régence; en accédant à la transaction qui liquidait cette créance, le dey croyait recevoir sa part; mais il s'en trouva frustré par des jugemens auxquels il n'eut pas même la faculté d'intervenir comme créancier. On peut juger de son humeur contre notre consul avec lequel il avait cru traiter de bonne foi, et qu'il soupçonna, sans doute à tort, de l'avoir indignement trompé. D'autres griefs augmentèrent ses mauvaises dispositions avec d'autant plus de raison, qu'une lettre qu'il avait écrite au roi de France, pour obtenir justice, était restée, pendant trois mois, sans aucune réponse. Comment concevoir qu'on ait pu tenir une pareille conduite avec le dey, au risque d'enflammer son mécontentement, et d'exposer notre commerce à des pertes

considérables par suite de ces résolutions de colère qui éclatent si souvent dans les Conseils des puissances barbaresques? Mais surtout comment expliquer la mauvaise politique de laisser auprès du dey ce consul contre lequel il nourrissait les plus fâcheuses préventions et une haine qui se trahissait à tout moment? Du moins, il faut l'avouer, les ministres n'avaient nul moyen de deviner à quel point le représentant de la France, à Alger, pourrait s'oublier et compromettre son caractère. Laissons M. de Laborde raconter une faute, une aberration, un emportement presque inouïs, dans un agent diplomatique. «Ce fut alors qu'à l'occasion d'une cérémonie, le consul se présenta devant lui pour solliciter sa protection en faveur d'un bâtiment romain qui venait d'entrer dans le port. Comment, répondit le dey, tu viens toujours me tourmenter pour des objets qui ne regardent pas la France, et ton gouvernement ne daigne pas répondre à la lettre que je lui ai écrite pour ce qui me regarde. Mon maître, répliqua le consul en plein divan, n'a pas de réponse à faire à un homme comme toi. A ces mots, le dey ne se possède plus; il se lève, et frappe avec son éventail de plume le consul Deval. Hussein avait eu tort sans doute; il le sentit; et craignant que le consul ne profitât de cette occasion pour provoquer une rupture, il s'empressa de prévenir les Français qui se trouvaient à Alger, que son intention n'avait été nullement d'insulter la France, ou de vouloir entrer en guerre avec elle; pour preuve de la sincérité de cette protestation, il les invita à rester paisiblement dans Alger où il les protégerait, ainsi que tout ce qui pouvait regarder la France, avec la plus grande affection : il leur fit même demander acte de cette notification.» M. de Laborde résume en peu de mots sa pensée sur la guerre d'Alger : «le dey réclame, on le vole; il se plaint, on l'insulte; il se fâche, on le tue.» J'adhère à cette opinion, si énergiquement exprimée; mais au nom de l'honneur national, je m'empresse d'ajouter que le gouvernement n'a contribué en rien à dépouiller le dey, et que celui-ci n'a été frustré de sa part légitime dans la liquidation que par une coalition d'intérêts privés qui se sont seuls présentés devant nos tribunaux sous les auspices d'une action légale, sous la garantie des formes légales. Seulement un ministre attentif à conserver les relations entre la régence et nous, à protéger un prince avec lequel nous étions dans des rapports de paix et de bonne amitié, aurait veillé aux intérêts du dey, en l'avertissant de la nécessité de faire défendre ses droits devant la justice à côté des autres créanciers de la maison Bacri et Busenach qui avaient formé opposition au

trésor à la délivrance de la somme de sept millions. Certes, c'était là pour nos ministres un devoir que leur prescrivaient également l'honneur de la couronne, celui de la France, et la sécurité de notre commerce. A cet égard, et sur d'autres points beaucoup plus importans encore, la commision d'enquête que demande M. de Laborde serait de la plus haute utilité, puisqu'elle aurait pour résultat infaillible ou de prévenir la guerre, ou de prouver que la raison, la justice et la politique rendent cette guerre évidemment indispensable.

Mais, que la guerre soit juste ou non, nous pouvions la conjurer. Un ministère sage n'eût pas laissé le consul Deval dans un poste où sa seule présence était un obstacle au maintien de la paix; un ministère vigilant et sensé se fût empressé de répondre au dey et de faire droit à ses justes sujets de plaintes; un ministère habile, profitant des dispositions si hautement manifestées par Hussein, après un outrage qui n'était toutefois que la représaille d'une insulte, aurait trouvé moyen d'obtenir des satisfactions suffisantes, et d'éviter une rupture impolitique ainsi qu'une guerre déplorable, même dans le cas d'un succès.

Bonaparte n'emmena que 30,000 hommes pour la conquête de l'Égypte; M. Bourmont en a demandé 33,000 pour la seule conquête d'Alger. Frappé de la grandeur de nos préparatifs, qu'il a raison de trouver exagérés, rendant d'ailleurs la plus éclatante justice à l'expérience et à l'habileté, comme au dévoûment de nos officiers de terre et de mer, M. de Laborde ne douterait pas un moment de la réussite de l'expédition, si elle ne lui paraissait pas entreprise avec une imprudente précipitation. Nous ne suivrons pas les développemens d'une opinion qui s'appuie sur la connaissance des saisons, de la mer, des vents, de tous les obstacles qui peuvent survenir de ce côté; sur l'opportunité du tems favorable à l'entreprise; sur l'assiette des lieux, sur les difficultés de l'abordage, sur la puissance et la facilité des moyens de défense. Mais nous osons assurer que l'ensemble des observations de l'auteur mérite une sérieuse attention. Cependant, et malgré la force des mesures qu'il expose, malgré le poids des autorités qu'il atteste, nous ne saurions dissimuler que des marins célèbres et expérimentés, des officiers d'une haute distinction regardent le triomphe de nos armes comme infaillible. Suivant eux, Alger ne saurait éviter de tomber entre nos mains. Admettons cette dernière opinion; elle flatte l'orgueil national, et nous promet quelque gloire pour prix du sang de

nos compatriotes, qui, suivant la judicieuse pensée de l'écrivain, pourrait être versé pour une meilleure cause.

Mais c'est ici que l'improbateur de la conduite des ministres a sur eux un incontestable avantage, et les réduit au silence devant l'invincible et accablante vérité. Maîtres d'Alger, il nous faudra l'évacuer; il nous faudra détruire et quitter ces remparts qui nous auront coûté des dépenses énormes, peut-être des pertes considérables d'hommes; nous serons réduits à la honte d'abandonner, par ordre de l'étranger, une ville qui, entre nos mains, deviendrait bientôt un second Gibraltar, inattaquable déjà du côté de la mer, et facile à fortifier sur les autres points, de manière à le rendre presque imprenable. Le gouvernement anglais, dont la vieille haine pour la France ne s'est pas affaiblie un moment, et dont la jalouse politique brûle de nous fermer toutes les sources de prospérité, ne veut pas que nous acquerrions une station sûre en Afrique, où nous pourrions fonder par degré une puissante colonie. Voilà pourquoi le gouvernement a exigé de nous la promesse d'évacuer la ville après l'avoir détruite. Cependant, cette même puissance occupe Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes, et convoite la Grèce, ou une partie de ses ports. De quel droit vient-elle nous interdire un abri, un point de ralliement dont nous avons besoin dans cette Méditerranée, qu'on appelait jadis *mare Gallicum*, la mer Gauloise, et qu'à la honte des puissances qui occupent toutes ses rives, on pourrait nommer aujourd'hui la mer britannique? Certes, de pareilles prétentions doivent faire bouillir le sang dans toutes les veines d'un Français. Toutefois, ces étranges prétentions d'un côté, de l'autre, cette soumission de notre politique au véto de l'Angleterre, ce sacrifice de nos intérêts à ceux de notre plus ancienne ennemie, ne sont pas les seules causes qui doivent nous faire déplorer l'expédition d'Alger, et nous faire gémir, même de notre succès; l'expédition, même heureuse, n'aura pas atteint son but; trois mois après notre départ de la côte d'Afrique, les brigandages des pirates sortis des ports de Bugie et d'Oran recommenceront avec plus de fureur que jamais, et le commerce européen tout entier nous accusera de ses nouveaux malheurs. Voilà, au résumé, les résultats d'une expédition que M. de Laborde attaque avec tant de force et de raison comme injuste, dangereuse, prématurée, infructueuse, et par conséquent condamnable à tous égards.

Il est un dernier rapport, celui de la légalité sur lequel nous devrions examiner la guerre d'Alger; mais l'auteur n'ayant qu'effleuré cette question grave qui demanderait une discus-

sion sévère, nous n'essaierons pas ici de l'aborder et de l'approfondir.

62. — * *Alger. Tableau du royaume, de la ville d'Alger et de ses environs, de ses forces de terre et de mer, etc.*, précédé d'une *introduction historique sur les différentes expéditions d'Alger*, depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours; par RENAUDOT, ancien officier de la garde du consul de France à Alger. Paris, 1830; Mongie. In-8° de 182 pages, avec cartes, vue, portraits et costumes de ses habitans; prix, 7 francs.

On devait s'attendre à ce que l'expédition qui se prépare donnerait naissance à une foule de productions composées avec des lambeaux pris dans divers ouvrages, et dénués de toute révélation nouvelle sur le pays qu'ils ont la prétention de faire connaître. Il ne faut confondre, avec ces productions éphémères, ni un ouvrage important et recommandable, comme celui dont nous venons de parler, ni le récit consciencieux d'un voyageur éclairé, qui, tel que Renaudot, a passé de longues années de sa vie dans le royaume d'Alger. La position officielle de ce militaire lui offrait, pour tout voir et tout examiner à loisir, des moyens interdits à beaucoup d'autres observateurs, aussi curieux, mais moins bien placés que lui. Il en a profité non-seulement avec une sagacité rare, avec une attention extrême, mais encore avec cette patience infatigable, avec cette prudence de tous les momens, dont on trouve un si admirable exemple dans la conduite du jeune Caillié, pendant le cours de son voyage et de son séjour à Tombouctou, au milieu d'un peuple jaloux, soupçonneux et plein d'aversion pour le nom chrétien. Aussi, nous le déclarons, sans crainte d'être démentis par nos lecteurs, nulle part on ne trouve sur Alger, sur ses habitans, sur les diverses populations de la contrée, sur leurs mœurs, leurs habitudes et leurs usages, sur les moyens de défense de la ville, sur les batteries du port et de la rade, sur les forces de terre et de mer, des détails plus circonstanciés et plus complets que dans le voyage de Renaudot. Amusant, comme un roman, et vrai comme une histoire, ce volume mérite de devenir le vade-mecum de tous les officiers de l'expédition, avec d'autant plus de raison qu'il est précédé d'une introduction écrite d'un syle plein de chaleur et de force, où l'on retrouve le récit des entreprises dirigées contre Alger, depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours. P.-F. T.

63. — *Histoire d'Alger et du bombardement de cette ville, en* 1816. Paris, 1830; Piltan. In-8° de XII-366 pages; prix, 6 fr.

64. — *Alger* : esquisse topographique et historique du

royaume et de la ville; par A. M. Perrot. *Troisième édition.* Paris, 1830; Ladvocat. In-8° de 94 pages; prix, 3 fr.

65. — *Souvenirs d'un officier français, prisonnier en Barbarie pendant les années* 1811, 1812, 1813 et 1814 : Situation civile et militaire de ce pays, mœurs, gouvernement, armée, positions militaires, productions indigènes, climat, moyens de s'en rendre maître et de s'y maintenir, plan d'attaque, de conquête et de colonisation, projet d'organisation d'une armée d'expédition, stratégie nouvelle et seule praticable pour assurer le succès de cette entreprise; ouvrage indispensable aux militaires de tous grades et de toutes armes qui feront partie de l'armée d'expédition d'Alger; par M. Contremoulins, P. M., de Nantes, capitaine en congé illimité Paris, 1830; Anselin, Delaunay et chez l'auteur, boulevard de la Madeleine, n° 25. In-8° de x-44 pages, avec une planche; prix, 1 fr. 50 cent.

66. — * *Mémoire pour les hommes de couleur. Cinquième partie;* année 1828. Paris, 1829; impr. de Duverger, rue de Verneuil, n° 4. In-8° de 272 pages, avec une table chronologique et analytique des pièces contenues dans les cinq parties 1824—1828.

Voici bien certainement une des collections les plus dignes de fixer l'attention des amis de l'humanité, des hommes qui désirent de voir leurs semblables, sans distinction de races, participer à tous les bienfaits de la sociabilité. La cinquième partie que j'ai sous les yeux contient des documens d'un haut intérêt. Elle présente d'abord cette honteuse affaire des hommes de couleur où l'on voit un ministre de la justice prolonger, pendant vingt-un mois, l'injuste détention de citoyens estimables par une violation manifeste de la loi; puis, échapper ensuite à tous les degrés de juridiction par des déclarations successives d'incompétence; suivent les discussions de la session de 1828, relatives au régime colonial, à ses monstrueux abus en ce qui concerne les esclaves et les hommes de couleur. Quelques procès, portés, dans ces derniers tems, devant les tribunaux des colonies, terminent le recueil pour l'année 1828. Le plus remarquable est celui d'une épouvantable femme qui prenait plaisir à torturer ses esclaves, et les faisait frapper elle-même sous ses yeux jusqu'à ce que *le sang ruisselât*. Un esclave mort deux heures après le châtiment, un autre trouvé sans alimens et expirant dans un cachot, une jeune fille frappée au sein d'un coup de couteau, voilà des crimes qui, pour n'avoir pu être affirmés par des blancs, n'ont été punis, dans la personne de cette misérable dame Marlet, que de *trois années de*

bannissement et de l'interdiction de posséder désormais des esclaves. Ce n'est pas sans un dégoût profond qu'on rappelle de tels faits ; mais c'est un devoir qu'il est nécessaire de s'imposer ; car l'opinion publique en France n'est peut-être pas sssez frappée de tous les abus qui résultent de l'existence de l'esclavage. Puisse la lecture de ces documens, auxquels M. Bissette, l'une des victimes de M. de Peyronnet, a ajouté des notes instructives et judicieuses, amener plus promptement un tel résultat ! Presque partout, de nos jours, on s'occupe activement de l'extinction de l'esclavage ; notre pays serait-il le seul où des préoccupations politiques, qui doivent aussi exister ailleurs, empêcheraient de songer à effacer enfin une iniquité qui nous a été léguée par les deux siècles précédens, et dont nos neveux rougiront un jour pour nous ? P. A. D....

Littérature.

67. — * *Aux artistes. — Du passé et de l'avenir des Beaux-Arts* (Doctrine de Saint-Simon). Paris, 1830 ; Alex. Mesnier. In-8° de 84 pages.

Voici une production nouvelle de l'école de Saint-Simon, dont il a été fait mention plus d'une fois dans la Revue, et celle-ci n'est certainement pas une des moins remarquables. Peut-être ceux qui la liront de sang-froid, et sans éprouver ce sentiment d'exaltation mystique, qui forme le cachet de l'école, trouveront-ils que l'auteur, malgré l'excellence de sa logique, et le rare talent avec lequel il sait la développer, se laisse parfois entraîner à des hypothèses peu d'accord avec l'observation exacte des choses. Peut-être diront-ils, que certaines explications données par lui, en s'appuyant sur son idée favorite, sont plus ingénieuses encore que solides, et qu'enfin, comme presque tous ceux qui arrivent avec un système arrêté, il s'efforce, à tout prix, de rattacher au sien tous les faits qu'il rapporte, dussent-ils même sortir un peu froissés de l'examen métaphysique qu'il leur fait subir. Mais, en même tems, aucun des lecteurs de cet ouvrage, et il nous paraît destiné à en trouver beaucoup malgré son peu d'étendue, ne pourra s'empêcher de rendre justice au mérite très-notable du style, souvent hardi, plein d'images, toujours facile, de bon goût et d'une clarté parfaite ; à l'élévation et à la noblesse des pensées, et à ce sentiment religieux dont l'auteur, comme ses condisciples, est profondément pénétré, et qui donne à cette production une physionomie toute particulière. Une courte analyse va justifier à la fois nos éloges et nos critiques.

L'auteur, jetant un coup d'œil sur l'état actuel de la société, est frappé de cette impression vague de souffrance et de satiété qui se fait remarquer dans les arts ; et, sous ce nom, il comprend, avec son maître Saint-Simon, l'éloquence et la poésie elle-même. Il cherche les moyens de faire cesser cet état de choses, et veut remonter d'abord aux causes d'une telle décadence. C'est ici que nous devons expliquer, avant tout, ce que l'auteur a appelé les époques *organiques* ou *religieuses*, et les époques *critiques* ou *d'incrédulité*. Les premières sont celles où règne une foi vive, un attachement sincère aux dogmes d'une religion nouvelle et régénérée ; tems où les arts et la poésie sont empreints d'un caractère de sublimité, que fait ressortir mieux encore une nuance de grossièreté et de barbarie. Mais, lorsque la foi s'est affaiblie, que la civilisation s'avance, que les mœurs s'adoucissent et se corrompent, l'époque *organique* disparaît, et l'on voit commencer les tems *critiques* où tout est mis en question, où le génie fait place à l'élégance, et l'imagination au raisonnement. L'auteur trouve deux exemples mémorables de la période organique, dans les premiers siècles du paganisme, où parurent Homère, Hésiode, et quelques illustres contemporains ; et dans ceux du christianisme, ou l'éloquence des pères de l'église grecque et latine jeta un si vif éclat au milieu des ténèbres où se perdaient les lettres païennes. De même, les siècles policés et corrompus de Rome et d'Athènes, les tems d'incrédulité qui ont succédé chez nous à la réforme de Luther, offrent des exemples des époques critiques ou irréligieuses.

L'auteur, après des développemens pleins de chaleur et de conviction, conclut de tout ce qu'il a observé, qu'un seul agent pourrait ranimer encore parmi nous le flambeau des arts prêt à s'éteindre : c'est le sentiment religieux qui, partout, s'allume et s'affaiblit avec eux. Il faut donc que les artistes s'efforcent, pour leur intérêt même, de réchauffer la foi ; c'est le but spécial de l'école de Saint-Simon, et le vœu le plus ardent de l'auteur. C'est aussi, en terminant son livre par l'expression de ce vœu, que son style s'élève et s'anime jusqu'au ton de l'enthousiasme ; et le sentiment qui l'inspire est si vrai, si estimable d'ailleurs, même dans ce qu'il pourrait avoir d'exagéré, qu'il n'entrera dans la pensée de personne d'y attacher la plus légère ombre de ridicule. On pourra seulement demander à l'auteur, en souhaitant aussi vivement que lui-même cet âge d'or des arts et de l'humanité qu'il nous prédit, quand et comment il arrivera, et quels moyens lui et ses ardens condisciples se proposent d'employer, pour

hâter cette révolution si heureuse, qu'il se plaît à nous représenter comme aussi prochaine que nécessaire.

Le vague que nous avons déja signalé dans cet opuscule se présente encore dans plusieurs autres passages. L'auteur, qui prolonge, sans intervalle, sa période organique chrétienne jusqu'à l'apparition du Dante, c'est-à-dire pendant un espace de plus de douze siècles, ne voudrait pas soutenir, sans doute, que durant un si long intervalle, la foi ait toujours été aussi vive, aussi sincère; que les arts et les lettres aient toujours produit des chefs-d'œuvre. On n'admettra pas davantage ses idées sur l'architecture gothique, qui ne remonte qu'aux derniers siècles de cette période, ni sur le poème du Dante qui, suivant les divisions mêmes de l'auteur, appartient réellement au commencement de la période critique. On peut en dire autant, et mieux encore, de Vinci, de Raphaël, de Michel-Ange, et de cette nombreuse et brillante famille d'artistes et de poètes, illustration du *grand seizième siecle*, comme l'appellent les Italiens, qui fut en Europe l'âge de la renaissance des arts. Or, cet âge est précisément celui de la réformation, et ainsi, d'après les idées de l'auteur, l'âge de la période critique ou irréligieuse.

Nous terminerons cette analyse par une citation prise au hasard, propre à donner une idée du style de l'auteur et de l'esprit qui a dicté son travail. « Le polythéisme nous a légué, dans les débris des constructions cyclopéennes, qui ont survécu à tant de révolutions, une idée des formes colossales qu'il leur avait imprimées; le moyen âge est encore debout devant nous, dans ces vastes églises, aux tours et aux flèches élancées, qui offrent le double spectacle de la grandeur dans le plan général et de la profusion dans les détails.... Nous reconnaissons sans peine, dans les temples construits sous l'empire du paganisme, la représentation fidèle de cette religion, qui, touchant peu le cœur, et parlant davantage aux sens, honorait la divinité par un magnifique déploiement de forces: Atlas ou Hercule soutenant la voûte du ciel, est l'emblème de cette architecture. Et, à la vue de ces édifices gothiques, dont l'architecture hardie semble emporter jusqu'au ciel nos regards, nos vœux et nos espérances, pouvons-nous nous défendre d'une sorte de sainte ardeur? Ne ressentons-nous pas une émotion de tristesse religieuse en visitant leur enceinte, où le jour qui pénètre sous des voûtes profondes, à travers des vitraux colorés, invite au recueillement, et dont le silence ne semble pouvoir être rompu, sans profanation, que par des paroles graves et sacrées? »

Y. Z.

68. — *De l'Imitation théâtrale, à propos du romantisme*, avec cette épigraphe : *Iliacos intra muros peccatur et extra.* Paris, 1830; Henri Féret. In-18 de 140 pages; prix, 2 fr.

L'état maladif de notre littérature occupe tous les écrivains; l'auteur de la brochure que nous annonçons a voulu, comme un autre, proposer ses remèdes. L'épigraphe qu'il a choisie indique assez l'esprit de son livre. Malheureusement ce livre, malgré quelques idées justes et quelques aperçus ingénieux, n'est ni assez profond pour être instructif, ni assez bien écrit pour être attachant. L'auteur, un peu trop prodigue de divisions et de subdivisions abstraites, dit pourtant quelque part qu'il n'ira pas « s'alambiquer l'esprit dans la distillation de ces quintessences ». Je lui demande la permission de profiter de cet exemple.

69. — * *La divine Comédie de Dante Alighieri*, traduite en vers français par M. *Antoni* Deschamps (vingt chants); ornée de *lithographies* représentant l'*Enfer*, le *Purgatoire* et le *Paradis*. Paris 1829; Ch. Gosselin, U. Canel et Levavasseur. Un vol. in-8° de LXIV et 244 pages; prix, 7 fr. 50 centimes.

Le traducteur nous avertit que, pour rendre le style du Dante, il n'a point choisi cette langue *courtisanesque* qui serait déplacée, même dans une traduction de Virgile. « Locutions dantesques, répétitions de formes, expressions latines, nous avons, dit-il, tout reproduit scrupuleusement; comme en faisant une traduction de l'Iliade, nous aurions respecté les épithètes sacramentelles et ces belles manières de dire homériques qui donnent tant de caractère au style. Donc, toutes les fois que notre traduction paraîtra inexacte, ce ne sera point système, mais impuissance; car nous ne sommes pas de ceux qui croient avoir le droit de changer et de mutiler les grands auteurs qu'ils traduisent. Quand, par hasard, Dante est obscur, nous n'avons pas craint de l'être comme lui, préférant toujours le tour et la concision poétiques à la paraphrase prosaïque. En un mot, nous n'avons jamais transporté le commentaire dans le texte, et nous nous sommes livré en toute confiance à notre poète, marchant quand il marche, nous arrêtant quand il s'arrête, et le suivant pas à pas, comme lui-même suivait Virgile dans son fatal voyage. »

Ce système de traduction serait fort bon, si, en français, il était praticable. Malheureusement le contraire n'est pas douteux pour quiconque a une connaissance approfondie des deux langues, et particulièrement de celle que le Dante a parlée. Choisissons, pour rendre la démonstration plus frappante, un passage justement célèbre :

Come un poco di raggio si fu messo
Nell' orribile carcere, ond' io scorsi
Per quattro visi il mio aspetto stesso,

Ambe le mani per dolor mi morsi,
Ed ei, credendo che' l fessi per voglia
Di manicar, di subito levorsi,

Dicendo : Padre, assai ci fia men doglia
Se tu mangi di noi ; tu ne vestisti
Queste misere carni, e tu le spoglia.

La première impression que produit ce morceau est celle d'une nature terrible, exposée dans toute son énergique nudité. Et pourtant cette nature n'a rien de vulgaire, rien de prosaïque. Loin de là, ce langage, en même tems qu'il est l'expression naïve des sensations d'Ugolin et de ses enfans, a quelque chose de sublime, d'inspiré, de surhumain, dont le lecteur a d'abord quelque peine à se rendre compte. Mais, s'il parvient à examiner froidement ce chef-d'œuvre, il s'aperçoit bientôt que le charme de cette double impression, à la fois simple et poétique, tient aux nombreuses altérations que le poète a eu le droit d'imposer à son idiome.

Examinons vers à vers, et, pour ainsi dire, mot à mot le style de ce passage, et nous verrons combien il s'éloigne du langage ordinaire : *Si fu messo*, latinisme élégant, pour *si fu introdotto*, *ambe* pour *ambedue*, *ei* pour *eglino*, *fessi* pour *facessi*, *manicar* pour *mangiar*, *levorsi* pour *levaronsi*, *fia* pour *sarà*, *doglia* pour *dolore*. Combien de modifications, qui toutes ont pour effet de donner au style plus de vivacité, de noblesse, d'enthousiasme ! Ce n'est qu'après nous avoir ainsi dépaysés du monde de la prose, que le poète laisse échapper ce prosaïsme terrible : *se tu mangi di noi ;* encore le relève-t-il aussitôt par ce beau latinisme : *tu ne vestisti queste misere carni*, et, au lieu d'employer la forme usuelle de l'impératif : *spogliale*, à l'aide d'une conjonction insolite devant ce mode et suivie d'une heureuse inversion, *e tu le spoglia*, il donne à ce dernier trait une grace, un abandon, une mélancolie indéfinissables. C'est ainsi que le poète, dans un idiome qui est comme une cire molle entre ses mains, peut descendre aux plus prosaïques détails, sans que le mélange du trivial et du plat vienne altérer l'union du naturel et du sublime.

Mettons maintenant sous les yeux du lecteur la traduction française de ce même passage :

Je ne répondis rien ce jour, la nuit suivante,
Jusqu'à ce qu'éclairant ce tableau d'épouvante

Un rayon de lumière entrât dans la prison :
Alors je ne fus plus maître de ma raison,
Quand je vis ma pâleur sur leurs quatre visages;
Mes larmes ne pouvant se frayer de passages,
Je me mordis les mains de douleur, à la fin,
Et mes enfans croyant, eux, que c'était de faim,
Se levèrent ensemble en s'écriant : O père,
Ne fais donc pas ainsi, cela nous désespère;
Tiens, tiens, nous voilà, père; il nous sera plus doux,
Si tu veux à manger, que tu manges de nous;
Reprends-nous cette chair que tu nous as donnée.

Je n'insisterai point sur les longueurs et sur les autres défauts de cette version. Il en est un qui les domine tous : c'est l'absence des prestiges de l'original, c'est la simplicité prosaïque. Ce défaut, qui se fait généralement sentir dans la traduction du Dante, est la conséquence inévitable du système du traducteur.

Le français, n'admettant point ces modifications matérielles des mots et des tours qui font de l'italien une langue double, partagée entre la poésie et la prose, est réduit, dans une lutte corps à corps, à mettre ses formes prosaïques en parallèle avec les formes poetiques de l'italien. Toute traduction littérale d'un poète italien est donc impossible en français; celle qui se fera lire avec plaisir ne pourra jamais être qu'une imitation : car il faudra nécessairement que le traducteur supplée, par des équivalens quelconques, à tout ce que les mots perdent de valeur poétique en passant d'une langue dans l'autre. Ces observations ne m'empêchent point de reconnaître le mérite des efforts de M. A. Deschamps. Vivement épris de son modèle, il a quelquefois réussi, au delà de toute espérance, à reproduire ses beautés. Je citerai, comme un exemple remarquable de la difficulté heureusement vaincue, la traduction de la métamorphose du serpent en homme et de l'homme en serpent, au 25me chant de l'Enfer. Enfin, s'il ne fait pas toujours goûter le génie du Dante, il fait du moins très-bien sentir sa manière. Mais, en poursuivant l'entreprise hasardeuse dont le volume publié n'est qu'un essai, je l'engage à se défier du système qu'il a adopté; ce système, à bien dire, n'est pas le sien; c'est celui d'une école poétique qui méconnaît évidemment le génie et les ressources de notre langue. Ennemie déclarée de toute règle, cette école proscrit la césure et affecte l'enjambement. Voici maintenant que M. A. Deschamps joint à ces licences celle de l'hiatus. On le voit, la réforme fait des progrès : qu'elle se débarrasse encore de la rime, et il sera possible de s'entendre.

CH.

70. — *Camille ou le Patriotisme*, tragédie en cinq actes et en vers; par M. *Fréd.* Galleron. Falaise, 1830; Paris, Lance, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 50. In-8° de 59 pages; prix, 3 fr.

71. — *Le château de Falaise*, poème, par *Alphonse* Le Flaguais. Caen, 1830; Chalopin. In-8° de 18 pages.

La tragédie a tant de fois ranimé des évènemens grecs et romains que le public ne veut plus que des faits empruntés à l'histoire nouvelle, et le théâtre français renvoie pour admirer Camille à Tite Live et à Plutarque. Aussi M. Galleron n'aspire pas à obtenir un succès sur la scène, mais à être lu, principalement par ses amis. Il était bien jeune quand il composa sa tragédie, dont il confesse lui-même quelques défauts. En effet elle en renferme de plus d'une sorte : une intrigue presque vide, des scènes qui ralentissent l'action, un dialogue trop raisonnable et pas assez raisonné. Le patriotisme aussi, généralement froid, est moins une passion qu'un sentiment. Brennus est autant Scythe que Gaulois : aucun incident qui introduise dans l'action au moins quelques-uns de ses compagnons : toujours des Romains ou des Romaines. On voudrait que le caractère aventureux d'une armée barbare mais gauloise fût présenté en contraste avec l'esprit belliqueux et déjà un peu civilisé du peuple de Rome. Cependant, cette pièce ne blesse ni le goût, ni l'art, ni la langue; la versification en est assez élégante, et on la lit avec quelque intérêt. L'arrondissement de Falaise, où M. Galleron exerce les fonctions de substitut, lui est redevable d'une bonne statistique en 4 vol. in-8°.

Cet arrondissement, tout historique, possède de nombreuses antiquités celtiques, gallo-romaines et du moyen âge, que l'on commence à explorer : c'est un de ces monumens, le plus remarquable peut être, qui vient d'inspirer assez heureusement un jeune poète. M. Le Flaguais le reconnaît lui-même : sa muse *mélancolique* a chanté assez long-tems en *ballades* et en *mélodies* les douleurs de la vie; et quoique, *l'âme accablée d'un poids d'émotions*, il ait vu sur les ruines du château de Falaise de *jaunes ravenelles* mêlant *leurs odorans soupirs aux parfums enivrans des plus beaux souvenirs*, de romantique il redevient classique. Son nouveau poème ne prouve pas une conversion encore bien décidée : c'est peut-être ce qui contribue à lui procurer un assez grand nombre de lecteurs, qui ne peuvent lui contester l'entente de notre versification. Les poètes, ce me semble, s'astreignent trop à suivre la chronologie. Ils exciteraient mieux l'intérêt en remontant, à

travers le cours des siècles, des évènemens modernes jusqu'aux époques reculées. Cet ordre est analytique puisqu'il conduit du connu à l'inconnu; rationnel, car il s'aide de ce qui existe pour faire apprécier ce qui a cessé d'être; poétique, parce qu'il saisit l'esprit et l'imagination d'images et de réflexions profondes. Ainsi ce cadavre de château semblerait se ranimer, et progressivement recouvrer son antique gloire : nous y verrions Henri IV montant à l'assaut, puis Dunois contraignant Talbot à capituler : heureux d'un emploi modeste après la chute du trône de Constantinople, des Paléologues se transmettraient le commandement de cette forteresse, où les précéda, mais captif, l'infortuné Arthur, si cher aux romanciers; enfin apparaîtrait le berceau du bâtard qui légitima son origine par ses exploits, et sa conquête de l'Angleterre par des institutions que huit siècles n'ont pu détruire. M. Le Flaguais fait raconter par un trouvère la passion du duc Robert pour la jouvencelle Arlète; mais cette ballade n'est pas digne de la grande renommée qui, dans tous les âges, accompagnera leur fils Guillaume. Les tems modernes ont produit des amours non moins épiques que celles qui furent tant célébrées dans l'antiquité. L'Europe eût-elle échappé au despotisme oriental sans la victoire de Charles Martel, héros que le mont Jupille, près Liège, vit naître des amours de Pépin et de la belle gauloise Alpaïde? *Isidore* Le Brun.

72. — *Esquisses infernales*, par *Polydore* Bounin. Marseille, mars 1830; Anfonce, Camoin; Paris, Denain, Lecointe. In-18 de 36 pages; prix, 1 fr.

Voilà la troisième fois que nous avons à rendre compte des productions de M. Polydore Bounin, et toujours avec espérance. La première fois qu'un poète se présente au public, la critique le prend comme il se donne; mais au second recueil, elle sait déjà ce qu'elle a droit de lui demander. Elle aime à suivre, dans l'enchaînement de ses inspirations successives, les mystérieuses transformations d'un talent dont elle a accueilli les promesses naissantes. Séduits par les gracieuses images de M. Bounin, nous demandions à cette poésie fraîche et harmonieuse une pensée plus forte et plus nourrie, et déjà le *Serment de l'épouse* était venu nous apprendre que la vigueur n'était pas étrangère à cette muse du midi dont nous aimions la mollesse. Les *Esquisses infernales* ajouteront-elles quelque chose à notre conviction? Nous attendrons, pour analyser ce premier poème, que nous recevions de Marseille la publication des trois autres qui doivent le suivre. Aujourd'hui, nous laisserons le poète parler en prose à notre place : « Jeunes

gens, notre patrie est belle, n'est-ce pas? aussi belle peut-être que des pays dorés à nos yeux de séduisans prestiges. Eh bien! dès lors, pourquoi la délaisser, pourquoi la fuir, quand le cœur vous dit quelque chose? Pourquoi vous arracher d'une terre où la Providence vous plaça peut-être comme une harmonie, comme des plantes quelquefois plus brillantes ailleurs, mais plus fraîches, plus empreintes de leurs grâces natives? Est-ce la gloire qui vous attire là-haut, dans la capitale? Est-ce la fortune, habile enchanteresse? Si c'est la gloire, je vous excuse : on a pu, jusqu'ici, ne la croire attachée qu'aux ovations parisiennes; si c'est la fortune, je le conçois sans doute, mais je vous plains. Loin de moi, toutefois, la pensée de blâmer personne! Paris, en ce moment, possède une foule de gloires que lui a députées notre province : admirons-les sans rancune, soyons-en fiers, mais avouons qu'elles seraient ici à leur place naturelle, à leur vraie place.

» Restons donc chez nous, jeunes gens, restons chez nous; et si la gloire de réussir nous échappe, ayons celle d'avoir osé. »

J'aime ce cri contre la centralisation, arraché à un cœur de poète par l'amour du sol natal. A. DE L.

73. — * *La religieuse de Monza*, épisode du XVIIe siècle, faisant suite aux *Fiancés de Manzoni* (par M. *Jean* ROSINI), et traduit de l'italien sur la *huitième édition;* par *Jean* COHEN. Paris, 1830; H. Fournier jeune, rue de Seine, n° 14. 5 vol. in-12, formant ensemble 1155 pages; prix, 15 fr.

Nous avons annoncé, lors de sa publication en Italie, le roman de Rosini (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, page 427) qui a obtenu dans son pays un succès brillant : il méritait d'être traduit, quoiqu'il ait surtout un intérêt local; car le but de l'auteur a été, comme nous l'avons déjà remarqué, de faire ressortir la gloire de l'Italie au XVIIe siècle en opposition avec l'effrayant tableau qu'a tracé M. Manzoni dans ses *Fiancés*. Il a rempli cette tâche en homme de talent et d'instruction; et les deux parties de son livre, la partie romanesque qui continue le récit des coupables amours de Gertrude et d'Égidio, dont les noms et les premières aventures sont connus de tous les amis de la littérature italienne; et la partie érudite, où l'auteur nous fait passer en revue tous les hommes illustres de l'époque, sont également bien traitées, quoique leur mélange ne produise pas un ensemble littéraire bien régulier.

74. — * *Philippine de Flandre*, ou *les prisonniers du Louvre*, roman historique belge; par M. H.-G. MOKE, auteur du *Gueux*

de mer, du *Gueux des bois*, etc. Paris, 1830; Charles Gosselin. 4 vol. in-12, formant ensemble xjv-925 pages; prix, 12 fr.

C'est une heureuse idée, quoi qu'on en puisse dire, que d'avoir ouvert, dans le roman, un nouveau débouché aux études historiques, et d'avoir rapproché les érudits, par cet ingénieux expédient, de la classe frivole qui ne veut lire que pour s'amuser. La médiocrité a dû s'emparer du roman historique, comme de toute autre invention du génie, pour tâcher de l'exploiter à son profit; mais il ne faut pas que ses malencontreux essais nuisent aux efforts des hommes distingués qui s'essaient après elle dans cette difficile carrière. On peut, je crois, classer les imitateurs de Walter Scott en deux grandes divisions, qui se partagent, par parts à peu près égales, les qualités qui, réunies, forment l'apanage de ce grand écrivain. Les uns se font remarquer surtout par les dons de l'imagination; les autres sont, avant tout, antiquaires et savans: les premiers pourraient sans doute réussir également dans d'autres genres de littérature; pour les seconds, le roman historique semble avoir été découvert tout exprès, afin de leur procurer des succès plus populaires que ceux qui sont d'ordinaire le sort des érudites compilations de chroniques et de manuscrits vieillis. M. Moke nous paraît appartenir, de préférence, à cette seconde classe; non pas que ses productions manquent totalement de cette vie poétique qui seule peut assurer le succès des œuvres littéraires; mais leur caractère dominant nous semble être la fidélité historique. — M. Moke s'occupe, depuis long-tems, de la composition d'un ouvrage sérieux et difficile, l'*Histoire des Pays-Bas*. Les recherches que nécessite cette entreprise lui ont fourni des documens et des idées qui lui ont paru de nature à réhabiliter la gloire de sa patrie; il a pensé que la forme du roman leur donnerait à la fois plus de relief et une circulation plus étendue. C'est dans cette intention qu'il avait déjà publié deux romans, annoncés tour à tour dans ce recueil (voy. *Rev. Enc.*, t. xxxvi, p. 419, et t. xl, p. 746). Aujourd'hui, il s'efforce de retracer quelques scènes de ces vieilles luttes entre la France, alors toute féodale, et la Flandre, où prédominait le principe démocratique, qui se terminèrent par la bataille de Courtray. Philippine de Flandre, et son amour pour un jeune chevalier normand forment comme le noyau de l'action, autour duquel l'auteur a groupé la description du Louvre et de la captivité du malheureux comte Guy de Flandre, le récit animé du tournoi célébré pour les fiançailles d'Isabelle de France et du

prince de Galles, les portraits de Philippe-le-Bel et de Jeanne de Navarre, les tableaux d'intérieur pris dans la ville et la bourgeoisie de Bruges, etc., etc. Ces différentes esquisses sont tracées avec talent, et pourront contribuer à faire apprécier une époque importante de l'histoire de Flandre.

75. — *Samuel Bernard et Jacques Borgarelly*, histoire du tems de Louis XIV; par M. Rey-Dussueil. Paris, 1830; Ch. Gosselin. 4 vol. in-12 formant ensemble 914 pag.; prix, 12 fr.

M. Rey-Dussueil semble avoir adopté le projet d'écrire une série de chroniques marseillaises et provençales : nous avons déjà vu de lui *la Confrérie du Saint-Esprit*, où l'on a loué quelques descriptions locales, et des esquisses de mœurs et de caractères qui semblaient promettre à l'auteur une place en dehors de cette foule obscure de fabricans de romans, historiques et autres, dont les produits n'ont d'autres débouchés que les cabinets de lecture, et d'autres admirateurs que les désœuvrés de boutique ou d'antichambre. Cette nouvelle histoire du tems de Louis XIV se rattache encore à la ville natale de l'auteur par son héros Jacques Borgarelly, fils cadet d'une famille de la bonne bourgeoisie de Marseille, que les injustices du droit d'aînesse ont amené au milieu des intrigues et des corruptions de Paris avec sa franchise et sa fierté méridionales. Mais ce caractère principal n'est pas tracé avec assez de vigueur et de netteté; et, disons-le, l'ensemble du roman n'annonce point un progrès bien sensible dans le talent de l'auteur. L'intrigue en est faible, languissante et décousue; il y a moins de vivacité et toujours un peu de prétention dans le style, qui surtout dans les récits et les dialogues manque souvent du naturel et de la simplicité que réclament ces deux genres; puis, les détails ne sont pas bien profondément pénétrés de la couleur historique. Le portrait de Louis XIV surtout nous a paru beaucoup trop flatté, aujourd'hui que la critique moderne et des publications récentes ont tant soit peu dissipé cette auréole de grandeur et de majesté dont on s'était plu à entourer sa royale figure. En revanche, on rencontra aussi dans cet ouvrage des descriptions brillantes et animées, et quelques scènes qui ne sont pas rendues sans vérité ni sans chaleur. Elles rappellent les spirituels et premiers essais de l'auteur, qui parurent, dans le *Mercure de France*, sous le titre de : *La marquise de Chavès*, et que M. Gosselin a eu l'heureuse idée de faire imprimer à la fin du quatrième volume de *Samuel Bernard*.

76. — *Un mariage du grand monde*, traduit de l'anglais de Miss Baillie, par Madame ***, traducteur de *Marguerite*

Lindsay, etc. Paris 1830; Barbezat. 4 vol. in-12, formant ensemble 780 pages; prix, 12 fr.

L'action de ce roman est extrêmement simple : lord Fitz-Henri, pour empêcher la ruine du comte d'Arlingford, son père, est réduit à épouser Emmeline, la fille du banquier Benson, à laquelle sa main est engagée depuis leur première enfance. Il a, pendant ses voyages sur le continent, contracté une liaison d'amour avec une femme belle et pleine d'attraits, mais dont le cœur et les mœurs sont également corrompus. Fitz-Henri promet à cette coupable maîtresse, qui est déjà, de son côté, parjure aux sermens prêtés à un époux, de ne point lui être infidèle, malgré les liens nouveaux qui vont l'unir à Emmeline. Une longue absence lui a fait perdre de vue complètement celle-ci, et il est loin de soupçonner de quelles aimables vertus et de quelles séduisantes qualités est douée sa jeune fiancée. Un tête-à-tête prolongé, dans son château, les lui révèle; et peu à peu elles effacent de son cœur les traces de sa première et funeste passion. Mais, trop faible pour résister aux souffrances du long combat que se livrent en lui son amour toujours croissant pour Emmeline, les craintes de ne point le voir partagé, et les remords que lui cause la conscience de ses torts envers elle, il succombe, au moment où, libre des chaînes de lady Florence, il apprend qu'il est tendrement aimé. Il n'y a que peu ou point d'incidens étrangers à cette donnée principale; la société des deux époux se borne à un petit nombre de personnages, et ceux-ci ne sont esquissés que très-légèrement quoique avec vérité : cependant l'intérêt est soutenu constamment, sans exciter, il est vrai, une bien vive attention, par la grâce naturelle des détails et par les agrémens d'un style simple et de bon goût. Sans doute l'auteur anglais doit des remercîmens à sa traductrice, dont les succès antérieurs dans ce genre sont une garantie suffisante du mérite de sa nouvelle publication.

a.

77. — *Clotilde, esquisses de* 1822, recueillies et publiées par le comte *Gaspard* DE PONS. Paris, 1830; Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9, et Urbain Canel, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 16. 2 vol. in-18 de 192 et 254 pages; prix, 6 fr.

Clotilde est une jeune et belle personne, qui, mariée à un gentilhomme de province, bien nul et bien orgueilleux, s'éprend d'un officier de la garde, Albéric d'Harville. La duchesse de Bagneux, sa rivale, de concert avec son mari, M. de Rouvières, parvient à lui persuader qu'elle est trahie, qu'Albéric ne l'aime

pas, et veut la séduire. Elle s'empoisonne : Albéric, présent à cet horrible évènement, par suite d'une aventure qu'on lira dans le roman, rencontre M. de Rouvières, l'insulte, le provoque dans l'exaltation de sa douleur, et lui donne rendez-vous pour le lendemain. M. de Rouvières tire le premier et manque son coup : sa vie est entre les mains d'Albéric qui se brûle la cervelle pour ne pas survivre à son amante.

Le récit de ce duel est vif, animé, attendrissant même. Nous citerons encore comme un morceau remarquable le bal chez la duchesse d'Havrincourt, où la beauté et le triomphe de Clotilde désespèrent Mme de Bagneux, et la poussent aux dernières extrémités. En général, il y a du talent et de l'intérêt dans ce livre : le caractère de Paul d'Harville, frère naturel d'Albéric, est plein de noblesse et de dignité, et son langage sévère offre d'heureux contrastes avec la fougue de son malheureux frère. — La lecture de ce roman fort court peut faire passer quelques heures agréables, et, à tout prendre, il nous a semblé supérieur à la plupart des productions de ce genre dont nous sommes inondés. A. D.

Beaux-Arts.

78. — *Les vrais élémens du dessin, enseignés en seize leçons*, par J. P. Voïart. Paris, 1829 ; Audot. In-4° de 68 pages et une planche lithographiée ; prix, 2 fr.

L'auteur ramène l'art qu'il professe au dessin de trois formes primordiales, le cube, le cylindre et la sphère. Jusque-là il ne propose rien de neuf, puisque dès long-tems on a établi les principes du dessin sur le cercle, l'ellipse et le carré. Mais M. Voïart ombre sur-le-champ les trois corps, et pense que l'élève qui aura passablement accompli cette tâche pourra, sans autre travail préparatoire, passer au dessin de la bosse. Il est permis de douter que cette marche conduise promptement au résultat, et que l'art du dessin soit rendu facile par cette méthode. Le dialogue entre un père et son fils, qui fait la matière de l'ouvrage entier, n'est pas non plus une forme bien heureuse pour développer clairement une théorie. Au reste, nous devons dire que la dédicace de cet ouvrage ayant été acceptée par M Gérard, probablement ce célèbre peintre en porte un jugement favorable, et ce témoignage doit nous mettre en garde contre l'opinion que nous nous en sommes formée.

79. —* *Mon Portefeuille*, par P. Lacour. Bordeaux, 1828 ; lithographie de Légé. In-folio de 105 feuilles.

« Ces esquisses, dont je ne fais tirer que cinquante exemplaires, formeront un recueil composé de plusieurs volumes. L'hommage que j'en fais à quelques amis et à un petit nombre d'amateurs distingués est la seule publicité que je lui donne. » Toutefois, cette collection, qui aurait mérité une plus grande circulation, est remarquable à plusieurs titres. Premièrement, elle renferme une foule de dessins gracieux ou curieux, que tout amateur serait jaloux d'esquisser au trait dans son portefeuille. On distingue surtout parmi eux un bas-relief composé et dessiné par M. Lacour, pour la salle des Antiques du Musée de Bordeaux, et qui nous semble reproduire avec une grande supériorité les beautés de la sculpture grecque. Ce bas-relief représente *la peinture, la sculpture et l'architecture ;* rien d'affecté dans le dessin; des lignes pleines, des contours larges, des formes nourries, et cependant brillantes de grâce et d'élégance. Beaucoup de dessins, tirés du pavé de la cathédrale de Sienne et des fresques des loges du Vatican, peuvent fournir aussi de jolis sujets au trait. — Un second mérite du portefeuille de M. Lacour s'adresse aux savans. Les antiquaires parcourront avec plaisir ses dessins de ruines, ses *fac-simile* d'inscriptions, et les observations qui les accompagnent. Quelque hasardée que puisse paraître son opinion sur les sujets profanes et quelquefois licencieux qu'on rencontre dans des monumens chrétiens, et qu'on attribue aux tems et au culte du paganisme, nous pensons qu'elle mérite d'être prise en considération, et discutée par les gens compétens : car il apporte, à l'appui, des raisons qui nous paraissent assez bien fondées. — Enfin, ce Portefeuille témoignera des progrès que la lithographie fait dans les villes de départemens, et fait honneur aux presses de M. Légé; je ne sais s'il aurait pu être mieux exécuté à Paris même. Du reste, tous les dessins de ce volume n'ont pas été reproduits par la pierre lithographique : plusieurs jolis paysages ont été gravés à l'eau-forte par M. Lacour lui-même. — L'auteur promet une suite à cet album : si, lorsqu'il remplira sa promesse, il veut bien nous ranger encore dans l'une des deux classes d'hommes qu'il juge dignes de posséder le fruit de ses travaux d'affection, nous ne manquerons pas de commettre, au profit de nos lecteurs, une nouvelle indiscrétion. Z.

80. —**Architecture moderne de la Sicile ;* ou Recueil des plus beaux monumens religieux et des édifices publics et particuliers les plus remarquables des principales villes de la Sicile, mesurés et dessinés par J. Hittorff et L. Zanth, architectes

Paris, 1826-1830; Jules Renouard. Dix-huit livraisons, format grand in-folio, contenant chacune quatre planches gravées au trait. *Un texte explicatif et historique* sera remis, *gratis*, aux souscripteurs. Prix de la livraison, 5 francs sur papier colombier fin; 10 fr. sur colombier vélin, ou papier de Hollande, propre au lavis.

81.— * *Architecture* ANTIQUE *de la Sicile;* ou Recueil des plus intéressans monumens d'architecture des villes et des lieux les plus remarquables de la Sicile ancienne, mesurés et dessinés par *les mêmes*. Paris, 1826-1830; Jules Renouard. Trente livraisons, format grand in-folio, composées chacune de six planches, dont plusieurs sont coloriées. *Un volume de texte* sera remis, *gratis*, aux souscripteurs, à la fin de l'ouvrage. Prix de la livraison, 10 fr. sur papier colombier fin; 20 fr. sur colombier vélin; 25 fr. sur colombier vélin, avec planches sur papier de Chine.

J'ai déjà signalé plusieurs fois (voyez t. XXXIII, p. 828, et t. XXXVI, p. 201) ces deux importans ouvrages à l'attention du lecteur; maintenant, la collection consacrée à *l'architecture moderne* est arrivée presqu'à sa fin; en effet, les dix-huit livraisons annoncées ont paru; mais quelques planches, au delà du nombre d'abord fixé, étant nécessaires pour compléter le but que M. Hittorff s'est proposé, et, cet artiste étant animé bien plus par l'amour de la science que par un intérêt mercantile, ces planches seront remises *gratis* aux souscripteurs, avec le texte particulier à l'architecture moderne.

Depuis mon dernier article, il n'a paru que deux livraisons (les 5e et 6e) de l'architecture antique; les auteurs ont voulu faire jouir le public, le plus promptement possible, de l'une des deux collections annoncées, et ils ont consacré presque tout leur tems à l'architecture moderne; à présent ils vont donner les mêmes soins à l'architecture antique, et ce dernier recueil se complétera avec toute la rapidité que permettent les recherches qu'il exige, et la surveillance des graveurs; car c'est surtout ici qu'il faut dire : *Sat citò qui sat benè.*

Les cinquième et sixième livraisons sont consacrées à deux temples situés, l'un dans l'Acropolis, et l'autre sur la colline orientale de Sélinonte; M. Hittorff en donne les plans, les élévations, les coupes, ainsi que les restaurations. Ces restaurations ne sont pas le fruit d'une imagination qui crée : ce ne sont pas, comme il arrive trop souvent, des variations sur un thème donné; c'est le travail d'un esprit juste, attentif, éclairé, qui arrive du connu à l'inconnu avec toute la circonspection que la véritable science inspire.

Je l'ai déjà dit, et je le répète avec plaisir : ces deux collections, justement appréciées de tous les artistes, et que j'examinerai avec un nouveau soin lorsque le texte de chacune d'elles aura paru, font connaître, avec tous les détails nécessaires et une exactitude fort remarquable, les monumens anciens et modernes d'un pays occupé ou soumis, tour à tour, par les Grecs, les Carthaginois, les Romains, les Arabes, et les Normands, qui y ont puisé les principes et les modèles de l'architecture dite *gothique*. Cette dernière circonstance, encore peu connue, dont M. Gauttier d'Arc, l'un de nos collaborateurs, aujourd'hui vice-consul en Grèce, se propose de publier les preuves, dans son histoire de la conquête de la Sicile par les Normands, détruirait de fond en comble le système adopté par M. Boisserée, qui pense que l'architecture gothique a pris naissance sur les bords du Rhin, et que la cathédrale de Cologne en est le type : aussi ce sera pour moi un sujet d'examen et de discussion, lorsque les deux collections que j'annonce seront parvenues à leur terme, et que j'aurai sous les yeux l'ensemble des travaux de M. Hittorff. Ce ne sera pas, au surplus, la seule question importante d'histoire de l'art pour laquelle ces travaux auront fourni des matériaux, ou dont ils ont auront provoqué l'examen.

82. — * *Collection de portraits des Français célèbres par leurs actions ou leurs écrits*, gravés par les meilleurs artistes français et anglais, d'après des originaux authentiques, et accompagnés de notions biographiques. *Première série : littérature*. Paris, 1828 et 1829; Lamy-Denozan, et Firmin Didot père et fils.

L'homme est pour lui-même un sujet continuel d'examen, d'étude et de curiosité. Voyez avec quel empressement la foule se précipite sur les pas des hommes qui occupent la renommée, ou qui ont obtenu une célébrité quelconque! Chacun recherche avec avidité, dans leurs traits, dans l'expression de leur figure, un rapport entre leur âme, ou leur esprit, et leur physionomie. A une époque où, comme pendant notre révolution, des hommes sortis des derniers rangs de la société, sont parvenus à s'emparer du pouvoir, on examine curieusement leurs traits, l'expression de leur visage, leurs habitudes de corps, pour tâcher d'y découvrir les indices des grandes qualités ou des grands défauts qu'ils ont montrés.

Depuis quelques années on a publié un assez grand nombre d'iconographies; plusieurs ont été exécutées avec soin, mais aucune n'offre l'intérêt de celle que j'annonce. En effet, ce ne sont pas les personnages célèbres d'une seule époque de notre histoire dont les éditeurs ont voulu reproduire les portraits;

ce sont toutes les célébrités qu'ils ont réunies, et qu'ils mettent sous les yeux du public. Cependant, pour conserver un certain ordre, et parce qu'il est des classes, des professions qui s'attachent, de préférence, à telle ou telle nature de célébrités, ils ont divisé leur collection, qui se composera d'environ deux cents portraits en cinq séries, savoir : 1° les littérateurs; 2° les hommes d'État et les jurisconsultes; 3° les rois et les guerriers; 4° les savans; 5° les artistes.

La première série, celle des littérateurs, composée de douze livraisons, contenant, en tout, cinquante portraits, est terminée; chaque portrait est accompagné d'une courte notice imprimée en caractères microscopiques, et cependant très-lisibles; quoique courtes, ces notices sont substantielles et contiennent tout ce qu'il est important de connaître sur chaque personnage. Le prix de cette collection est remarquablement modique; en effet, chaque livraison coûte 3 fr. 50 c. sur papier vélin; 4 fr. 50 c. épreuves sur papier de Chine; et 6 fr. avec les épreuves avant la lettre, également sur papier de Chine. — Pour expliquer cette modicité de prix, il faut dire que toutes les planches sont gravées sur acier; ce qui permet d'en tirer un nombre beaucoup plus considérable que celui que l'on pourrait obtenir de planches en cuivre.

Il n'y a pas un seul portrait faible dans la suite déjà publiée, et plusieurs sont de véritables chefs-d'œuvre dus au burin de MM. Hopwood, Fry et Scriven. Au mérite d'une exécution remarquable, il en est plusieurs qui joignent un autre intérêt : celui d'être publiés pour la première fois; tels sont ceux de Rabelais, de Marguerite de Navarre et de Brantôme, trouvés dans un manuscrit inédit de la bibliothèque du roi, qui contient en outre une trentaine d'autres personnages célèbres des xve et xvie siècles, et qui trouveront leur place dans la série suivante.

Avec de semblables conditions de succès, il est impossible que la collection que j'annonce ne soit pas recherchée avec l'empressement qu'elle mérite. P. A.

83. — *Principes des écritures en caractères ordinaires et caractères moulés*, appliqués aux plans et cartes, dans lesquels on fait connaître les proportions et les dispositions des écritures dans les plans, etc.; par F. C. N. Marie, professeur de mathématiques et de topographie, ancien employé aux bureaux topographiques du cadastre et du dépôt de la guerre. Paris, 1830; Gœury; Giroux, Bachelier, etc. In-4° de 56 pages, avec 10 planches gravées en taille-douce, offrant divers modèles d'écriture; prix, 1 fr. 50 cent.

Cet ouvrage est un résumé des principes d'écriture, spécialement appliqué au tracé des plans et cartes géographiques : il n'est pas susceptible d'analyse. L'auteur, ayant présenté son livre à l'Université et à l'administration des ponts-et-chaussées, a obtenu deux rapports favorables, l'un de M. TAILLEFER, inspecteur de l'Académie de Paris, l'autre de M. VALLOT, ingénieur en chef et professeur à l'école des ponts-et-chaussées: M. DE PRONY a joint aussi son approbation aux précédentes. De pareils témoignages suffisent pour recommander cet utile ouvrage. FRANCŒUR.

Ouvrages périodiques.

84. — * *Revue de Provence.* Marseille, 1830; Feissat aîné. Ce recueil paraît une fois par mois par livraison d'environ 4 feuilles. Prix d'abonnement, à Marseille, 20 fr. par an; 12 fr. pour six mois; 2 fr. de plus par semestre pour Paris et les départemens; 4 fr. pour l'Étranger.

C'est avec un empressement réel que nous saisissons toutes les occasions de signaler l'extension que prennent, dans les départemens, la presse politique et la presse littéraire : si nous voyons, grâce à l'une, se former et s'accroître journellement, en France, un excellent esprit public et se propager la véritable intelligence des intérêts généraux; l'autre, pour agir dans un sphère moins grave, n'en rend pas moins de notables services en multipliant les moyens qu'ont les provinces de participer à ce grand mouvement des esprits qui agite notre époque. Sans doute, il pourra souvent arriver que ces journaux littéraires qu'on commence à publier dans quelques-unes de nos grandes villes serviront de tribune à la médiocrité; mais en est-il autrement au sein même de cette capitale, foyer principal de la civilisation et des lumières, et les médiocrités parisiennes en sont-elles moins des médiocrités? Offrir aux écrivains en tout genre les moyens de se faire connaître, c'est multiplier, pour le talent véritable, les chances de succès, c'est créer une émulation qui ne saurait demeurer improductive et stérile, c'est enfin affranchir la pensée du joug de la centralisation littéraire, plus facile à secouer que celui de la centralisation administrative. On ne saurait donc trop encourager les efforts tentés pour seconder l'accomplissement de ce fait, dont le résultat doit être une plus égale diffusion de l'instruction et des lumières sur les divers points de notre beau pays.

Sous ce rapport, *la Revue de Provence*, nouveau recueil littéraire qui paraît mensuellement à Marseille, n'a droit qu'à

des éloges que justifiera sans doute la suite de cette publication. Le second numéro (celui de février), que nous avons sous les yeux, renferme quelques pièces agréables de littérature, en tête desquelles il faut placer un morceau d'étude critique sur Beaumarchais (1), par M. *Paul* David. Tout en rendant justice au peintre de Figaro, l'auteur a su présenter sous un jour assez neuf des critiques d'ensemble et de détail qui dénotent un esprit judicieux et fin : il a senti que, pour bien apprécier Beaumarchais, il fallait le considérer sous un double point de vue, celui du tems où il a écrit et celui de l'époque à laquelle nous vivons : cette distinction lui a fourni matière à quelques développemens ingénieux, revêtus d'un style facile et correct à la fois.

Dans un cadre plus sérieux, M. Toulouzan a offert un résumé intéressant de ses recherches statistiques et archéologiques sur la détermination de la valeur exacte du *mille* romain. Cet article, dont le résultat est important sous le rapport scientifique, est extrait d'un Mémoire, lu par l'auteur, à l'Institut de France, Académie royale des inscriptions et belles-lettres, le jour même des funérailles de M. Barbié du Bocage.

L'histoire de Marseille, que publie en ce moment M. *Augustin* Fabre, est un nouvel exemple du goût qui se manifeste de plus en plus en France pour les travaux historiques. Ainsi appliquées à l'étude spéciale de certaines provinces, de certaines villes et des évènemens dont elles ont été le théâtre, ces recherches ne sauraient qu'être extrêmement utiles, puisque, indépendamment du nouveau jour qu'elles répandront sur les tems mal connus de notre histoire, elles contribueront à faire mieux apprécier, dans leur ensemble, tous les élémens de prospérité publique que renferme isolément chaque partie du royaume. Sous ce double rapport, l'histoire de Marseille, l'une des plus anciennes, des plus populeuses et des plus riches cités de la France, nous paraît devoir être un des écrits les plus propres à concourir à ce but si éminemment national. Si nous devons en croire les éloges donnés par la *Revue de Provence* aux deux premières livraisons de l'ouvrage de M. Augustin Fabre, on peut espérer qu'il s'acquittera dignement de la tâche qu'il s'est imposée.

Le seul morceau de poésie que renferme le second numéro du recueil que nous annonçons est un *fragment* des *Esquisses*

---

(1) Lu à l'Athénée de Marseille, le 19 décembre 1829.

infernales de M. *Polydore* Bounin (voy. ci-dessus, p. 211); ce *fragment*, dans lequel pourtant se reconnaissent une certaine verve et une certaine vigueur de coloris, est trop incomplet et trop court pour qu'on puisse en tirer aucun pronostic relativement à l'avenir poétique réservé à nos provinces méridionales : mais n'avons-nous pas déjà, pour garans de cet avenir, et les succès obtenus, dans la satire politique et dans l'épopée contemporaine, par deux jeunes auteurs dont les noms sont devenus inséparables, et la fondation, à Marseille, d'un Athénée dont l'ouverture récente a été signalée par les brillans débuts de presque tous les professeurs auxquels les chaires ont été confiées? N'est-ce pas là plus qu'il n'en faut pour nous assurer que la Provence n'oublie pas qu'elle fut la patrie des Troubadours et le berceau de notre première poésie nationale? D-s.

85. — *Baissez la tête*, PAUVRE JACQUES! *Journal de Sainte-Pélagie et des maisons de détention pour dettes.* Paris, 1830. — Ce journal paraît tous les dimanches. Une partie du bénéfice est consacrée à soulager les détenus pour dettes les plus nécessiteux. Prix de l'abonnement, à Paris, 6 fr. par trimestre, 12 fr. pour 6 mois, 24 fr. par an; pour les départemens, 1 fr. 50 c. de plus par trimestre.

Don Quichotte naquit dans la prison où Cervantes fut enfermé quelque tems; la Bastille fut la première patrie de la Henriade: de nos jours, on a pourvu à ce que la prison de Sainte-Pélagie ne manquât point d'écrivains. — Des dispositions légales, plus tracassières que prévoyantes, dictées par un esprit de rancune dont le législateur devrait s'affranchir, punissent de l'emprisonnement des délits très-difficiles à caractériser, même avec toutes les lumières d'une raison fortifiée par l'exercice, et munie de tous les secours du savoir; et trop souvent elles sont appliquées par des passions politiques. L'apparition de ce journal est un des traits qui ne doivent pas être omis dans la peinture de notre état social; s'il vient à cesser un jour, par la disparition des causes qui l'ont fait naître, le bien-être dont nous jouirons alors sera plus que l'équivalent de la perte d'une production littéraire très-digne de l'attention des hommes de bien et de goût. Ce journal étant déjà à la seconde année de son existence, une très-grande partie du public a pu le juger : si quelques-uns des lecteurs de notre *Revue* ne le connaissaient pas encore, nous leur dirons avec confiance qu'ils trouveront dans *pauvre Jacques* un homme raisonnable, un *bon compagnon*, un homme d'esprit et de tact, qui sait observer toutes les convenances, et qui se constitue le défenseur et le consolateur d'une classe d'hommes

malheureuse, et souvent victime de la méchanceté ou de l'injustice. N.

86. — *The London Express and Paris Advertiser.* — L'Exprès de Londres, et feuille d'avis de Paris. Feuille quotidienne. Paris, 1830; on s'abonne au bureau, rue Feydeau, n° 3. Prix d'un numéro, 10 sous.

Le but de cette feuille est de donner aux habitans de Paris les nouvelles d'Angleterre, chaque jour immédiatement après l'arrivée du courrier, et plusieurs heures avant les autres journaux; puis, de transmettre immédiatement aux Anglais, comme échange, toutes les nouvelles qui se sont répandues, chez nous, après la publication des feuilles du matin. Le bulletin des deux bourses de Paris et de Londres en forme une partie essentielle, qui est rédigée avec soin et exactitude. Aussi l'*Exprès de Londres* pourra-t-il rendre quelques services au commerce des deux pays, tout en satisfaisant avec plus de célérité la curiosité des nouvellistes sur les deux côtés du détroit.

Livres en langues étrangères, imprimés en France.

87. — * *Collectio selecta SS. Ecclesiæ Patrum*, etc. — Collection choisie des Pères de l'Église, comprenant leurs meilleurs ouvrages moraux, apologétiques et oratoires; par M. Caillau, prêtre des missions de France, PLUSIEURS AUTRES PRÊTRES FRANÇAIS, et M. M. N. S. Guillon, auteur de la *Bibliothèque choisie des Pères grecs et latins;* t. XXI, XXII, XXIII et XXIV. Paris, 1830; Méquignon-Havard, et Poilleux. 4 vol. in-8°. Il paraît chaque mois une livraison de 2 vol., dont le prix est de 14 fr. (voy., pour les livraisons précédentes, *Rev. Enc.*, t. XLII, p. 782; t. XLIII, p. 484, et t. XLV, p. 199 et p. 728).

L'éditeur de cette belle collection tient plus qu'il n'avait promis; car les souscripteurs ne devraient recevoir que deux volumes par mois, et les livraisons se succèdent maintenant beaucoup plus rapidement. Voici en peu de mots ce que contiennent celles qui viennent de paraître : t. XXI, le traité, en dix livres, d'Eusèbe de Césarée, *demonstratio evangelica*, traduit par Donat de Vérone; t. XXII et XXIII le commentaire du même Père sur les psaumes; t. XXIV, les livres intitulés : *Commentaria in Hesaiam; fragmenta varia de diversis circa scripturam responsis; Canones evangelici*, et le discours pour la dédicace de l'église de Tyr, le panégyrique de Constantin. — Il nous semble que l'éditeur a donné trop de place aux œuvres d'Eusèbe quelque importantes qu'elles soient : il y a

surtout dans les commentaires sur les psaumes beaucoup de choses qui auraient pu être abrégées, sinon supprimées entièrement. A. P.

88. — * *Œuvres complètes de Cicéron, traduction nouvelle* avec le *texte latin* en regard. T. II. Paris, 1829 - 1830; C. L. F. Panckoucke, éditeur. In-8°; prix, 7 fr. le volume.

Cette nouvelle édition latine et française de Cicéron fait partie de la belle collection des classiques latins, publiée, sous les auspices du dauphin de France, par M. Panckoucke. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'ensemble de cette grande entreprise littéraire (voy. *Rev. Enc.* t. XLIV, p. 776); nous leur devons aujourd'hui quelques mots sur le *Cicéron* dont le second volume vient de paraître.

C'est le propre des traductions de se perfectionner en se multipliant; cette multiplication est aussi une nécessité, lorsqu'il s'agit d'un auteur ancien qui, à l'étendue de ses ouvrages, ajoute le mérite d'embrasser une grande diversité de sujets, intéressant à la fois l'histoire de son tems, la littérature classique des modernes, la morale et la philosophie. Tel est Cicéron; il tient une des premières places parmi ceux des écrivains de l'antiquité qui ont laissé le plus d'excellens préceptes et d'excellens exemples à notre civilisation : c'est un modèle de science et de goût, pour la littérature française particulièrement; pour notre barreau, qui s'éclaire et s'instruit à ses immortels discours; pour nos études philosophiques, puisque celles de Cicéron sont comme le résumé de toutes les doctrines produites par les siècles antérieurs. On s'explique donc sans peine l'empressement universel pour les écrits de ce grand homme, le nombre infini de leurs éditions complètes ou partielles, celui des travaux variés dont ils ont été le sujet constant parmi les critiques, depuis la renaissance des lettres et dans un siècle comme le nôtre, qui, au désir de tout savoir, unit l'avantage d'être bien préparé à apprendre, et enfin l'accueil honorable fait aux diverses collections des ouvrages de Cicéron publiés depuis quelques années.

La marche progressive des connaissances s'étend simultanément sur les anciens et sur les modernes : à mesure que nous comprenons mieux les tems actuels, nous apercevons aussi des faits inconnus jusque-là et des idées en quelque sorte nouvelles dans les tems anciens. Ces sortes de découvertes sont l'ouvrage des hommes supérieurs; mais on ne saurait les mettre trop tôt dans le domaine commun de l'intelligence : la philosophie des anciens est mieux connue aujourd'hui qu'elle

ne l'était, il y a un siècle ; on traduira donc mieux aussi en un idiôme moderne les écrits philosophiques de Cicéron.

C'est pour prendre possession des travaux antérieurs sur Cicéron, et pour y ajouter ceux qui n'ont pas encore été mis à la portée de tous, qu'on entreprend une nouvelle traduction des *Œuvres complètes* de cet écrivain célèbre, avec le texte en regard. L'éditeur de cette collection a sollicité et obtenu le concours de plusieurs littérateurs justement honorés de l'estime publique, et il croit aussi ajouter quelque chose aux services qu'il a déjà rendus aux lettres et aux arts, en excitant ces écrivains renommés à terminer et à reproduire des ouvrages dont notre littérature aurait peut-être été privée sans ces sollicitations. Aussi peut-on assurer que, pour cette édition des *Œuvres complètes de Cicéron, en latin et en français*, la *traduction française* sera réellement *nouvelle*, et se recommandera par des noms auxquels le public français ne demande d'autres garanties que leurs précédens travaux et leur propre réputation (1).

Nous pouvons donc recommander très-particulièrement cette nouvelle et complète collection des ouvrages de l'illustre orateur romain, aux gens de goût et aux gens du monde ; à ceux qui se plaisent à l'étude de ces éternels modèles de l'éloquence latine, comme aux personnes qui cherchent dans les écrits de Cicéron l'histoire de son tems, qui est celle d'une des époques les plus mémorables de l'histoire ancienne. C. F.

89. — *Favole in prosa ed in verso, di Celestino* Galli. — Fables en prose et en vers, par *Célestin* Galli ; dédiées à M. G. Juva ; livre premier. Paris, 1829 ; Bobée et Hingray. In-8° de 39 pages ; prix, 1 fr.

On ne cesse de répéter aux poètes qu'il n'est plus possible de faire des fables ; et les poètes pourtant ne se lassent pas d'en faire qui sont accueillies avec une indifférence toujours

---

(1) Nous pouvons indiquer ici quelques-unes des traductions nouvelles déjà très-avancées : *De la Nature des dieux* : *Les Tusculanes* : M. *Matter*, professeur d'histoire à l'Académie de Strasbourg, auteur de l'*Histoire de l'Ecole d'Alexandrie* et des *Recherches sur les gnostiques*, ouvrages couronnés par l'Institut. *Des Biens et des maux* : M. *Stiévenart*, professeur de rhétorique à l'Académie de Strasbourg, traducteur et commentateur d'Horace. *De la Vieillesse* : *de l'Amitié* : M. *Pierrot*, professeur de rhétorique au collége royal de Louis-le-Grand, et professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris. *La République* : *Les Lois* ; *De claris Oratoribus* ; *Brutus*, etc. : M. *de Golbéry*, correspondant de l'Institut, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, éditeur de Tibulle, etc., etc.

croissante. Mais ce n'est pas pour nous, Français, seulement, pour nous qui avons eu La Fontaine, que ce genre est usé : il l'est également pour toutes les littératures vieilles et les langues qu'une civilisation compliquée a surchargées de figures et de métaphores. Ainsi, les Italiens sont aussi fades que les Français sous ce déguisement fané, quoique leurs Académies et leur état politique tendent à le conserver encore long-tems en honneur. — Nous ne pouvons donc donner à M. Galli que des éloges bien restreints : nous le louerons de l'harmonie, de la grâce, de la correction de son style, puisqu'il nous est impossible de louer la nouveauté, la force de sa pensée. — Ce premier livre contient vingt fables, dix en vers et autant en prose. — La dédicace est pleine de sentimens de famille fort louables ; mais la préface ne renferme, à ce qu'il nous semble, rien de nouveau sur le sujet qu'elle traite : la fable en général.

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

Sociétés de Tempérance formées aux États-Unis. — La Société centrale américaine de Tempérance, dont le siége est à New-York, publie, depuis le mois de mai 1829, sous le titre de *Journal d'Humanité*, une feuille hebdomadaire dont l'objet spécial est de faire connaître ses progrès. Elle a deux agens généraux, M. Hewit et M. le docteur Edwards : dix autres personnes ont été, à diverses époques, employées par elles pour voyager dans divers districts et y faire connaître l'existence et le but de la Société qui se propose uniquement de détruire le vice de l'ivrognerie.

La Société compte déjà 1,002 sociétés auxiliaires, ainsi réparties dans les divers États :

Maine	62	Caroline du Nord	15
New-Hampshire	46	Caroline du Sud	10
Vermont	56	Géorgie	14
Rhode-Island	3	Alabama	8
Connecticut	133	Ohio	30
New-York	300	Kentucky	9
New-Jersey	21	Tennessée	5
Massachusets	169	Mississipi	4
Pensylvanie	53	Illinois	1
Delaware	1	Missouri	1
Maryland	6	Michigan	3
Virginie	52		

Ces sociétés se composent de personnes des deux sexes qui s'engagent à s'abstenir entièrement de l'usage du vin : leur nombre s'élève déjà à plus de 100,000. On peut considérer ces sociétés comme préparant une véritable réforme, et on en comprendra la nécessité, si l'on considère qu'il n'est aucun

pays, sans en excepter l'Angleterre, où la passion du vin soit aussi répandue, même dans les classes supérieures. On assure que plus de 700 ivrognes ont renoncé au vin, dans le courant de l'année 1829. La Société médicale du Connecticut songe à fonder, pour les personnes adonnées à la boisson, un hospice où elles seraient traitées dans les formes; un seul individu a offert de souscrire pour 500 piastres (environ 2,500 fr.) pour cet objet. La Société se loue beaucoup du zèle de plusieurs médecins qui ont publié des écrits sur les dangers de l'intempérance pour la santé; elle reconnaît aussi le zèle des jurisconsultes qui ont établi, par les registres des prisons, les rapports qui existent entre ce vice et les délits que la loi atteint. On commence à se prononcer, aux États-Unis, contre l'usage de distribuer des liqueurs aux élections publiques; beaucoup de personnes ont résolu de ne pas voter en faveur des personnes qui le feraient. Près de cinquante distilleries ont cessé de travailler, à cause de la diminution dans la consommation des liqueurs; on remarque dans beaucoup de villes une diminution du quart, et dans quelques-unes des neuf dixièmes dans les ventes; 400 détaillans ont fermé leurs boutiques. Le nombre des distilleries aux États-Unis est évalué à 10,000, et celui des marchands de liqueurs à 40,000.

Plusieurs sociétés de tempérance se sont aussi formées parmi les tribus indiennes; il y en a dans le Haut et le Bas-Canada, dans la Nouvelle-Écosse et dans le Nouveau-Brunswick; si nous sommes bien informés, il en existe aussi quelques-unes, dont l'influence est beaucoup plus bornée, en Angleterre, en Irlande, en Écosse.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Exposé sommaire des progrès qu'a faits la république de Colombie, *depuis* 1822, *époque de la publication de sa constitution par le congrès de Bogota, jusqu'en* 1827, *où cette constitution fut abolie.* — L'exposé que nous allons tracer, d'après des informations exactes et des documens authentiques, fera connaître les progrès qu'a faits en peu de tems l'un des nouveaux États de l'Amérique du sud, sous l'influence des institutions libérales. Si l'on considère que la Colombie a soutenu pendant long-tems une guerre désastreuse, dans laquelle ont péri un grand nombre de ses citoyens les plus éclairés et les plus énergiques (1), et qui a dévoré d'immenses ressources particulières

(1) Sur trois millions d'habitans, plus de cent mille personnes ont été moissonnées dans la guerre de l'indépendance.

et publiques; si l'on observe qu'un peuple, dégradé par la plus abrutissante servitude et par un régime colonial monstrueux, s'est élevé peu à peu au rang d'une nation indépendante, gouvernée par des lois en harmonie avec l'esprit du siècle : si l'on tient compte des divisions que la politique du gouvernement espagnol a su exciter entre les différentes classes des habitans, blancs, mulâtres, indiens ou indigènes, on verra que le nouveau gouvernement colombien a été forcé de lutter contre des obstacles presque insurmontables, pour atteindre le point de perfectionnement social dont il a réussi seulement à se rapprocher. C'est un spectacle digne d'admiration que celui d'un peuple qui, sans troupes régulières, sans généraux, sans armes, sans expérience de la guerre, sans autres ressources financières que des dons patriotiques et des emprunts, a pu tenir en échec et expulser du territoire une armée espagnole bien organisée, et dont les triomphes récens en Europe, dans la guerre de l'indépendance des Espagnols contre Napoléon, lui inspiraient le sentiment de sa supériorité, et semblaient lui garantir d'avance une longue suite de victoires.

Mais, ce qui est plus surprenant encore, c'est la révolution morale qui s'est opérée dans la république, au milieu de la lutte du nouvel ordre de choses, contre l'ignorance, les préjugés, les intérêts locaux, les anciennes habitudes, les difficultés de communications entre des villes séparées par de grandes distances, et contre d'autres obstacles multipliés qui s'opposaient au triomphe des institutions nouvelles. La Colombie, sans législateurs, sans hommes d'État, fit des pas si rapides dans la carrière de l'indépendance et d'une sage liberté, qu'elle attira l'attention et fixa sur elle l'intérêt et les vœux des amis de l'humanité dans tous les pays.

Cet exposé fera connaître quels furent les efforts des divers fonctionnaires en faveur de leur pays, et les élans du patriotisme pour développer ses moyens de prospérité. On pourra juger à quel degré il aurait pu atteindre, si de fatales discordes n'avaient pas troublé l'ordre public, renversé les institutions, et arrêté la marche des affaires.

En 1822, à l'époque de la publication de la constitution, aucune puissance étrangère n'avait reconnu l'indépendance de la Colombie. Ce ne fut que peu de tems après que les États-Unis de l'Amérique du Nord se décidèrent à cette démarche, et conclurent un traité de paix, d'amitié et de commerce avec la nouvelle république; l'Angleterre en fit autant, en 1825. Bientôt la Colombie contracta, avec les nouveaux États américains, une alliance offensive et défensive; l'empereur du Brésil reçut de la ma-

nière accoutumée entre les nations, un plénipotentiaire accrédité auprès de lui par le gouvernement colombien. Les rois de France et des Pays-Bas, nommèrent des consuls-généraux, d'après les règles du droit des gens ; la Bavière envoya un consul à la Guayra. La Prusse, la Suède, le Danemark, la confédération helvétique et les villes anséatiques firent des ouvertures pour établir leurs relations commerciales dans l'Amérique du sud. La cour de Rome expédia des bulles aux évêques que lui présenta le gouvernement colombien pour remplir les siéges vacans ; enfin le cabinet de Madrid, prêtant l'oreille aux suggestions des puissances les plus respectables, et considérant l'ordre et la tranquillité qui régnaient dans la Colombie et le Mexique, donnait déjà quelques espérances de réconciliation avec les nouveaux États américains.

Les progrès furent encore plus frappans dans l'administration intérieure du pays : l'éducation et l'instruction publique furent les objets qui attirèrent surtout l'attention et les soins du gouvernement. L'enseignement mutuel, d'abord méconnu, fut répandu dans presque toute la république, par l'établissement de trois écoles normales, à Bogota, Caracas et Quito. Non-seulement le gouvernement réforma les colléges de Bogota, Caracas, Quito, Popayan, Santa-Martha, Panama et Mérida, mais il fonda encore les nouveaux colléges de Caly, Ybagué, Antioquia, Boyaca, San-Gil, Pamplona, Güayana, Güanare et Cumana, réorganisa le collége de Mompox, et établit des maisons d'éducation à Pasto, Buga, Onda, Veles, Valencia, Socorro, Tocuyo et Casanare. Un nouveau plan d'études remplaca l'ancien régime colonial, et présida à l'établissement de l'université centrale de Bogota et des universités départementales de Boyaca, de Popayan et de Carthagène, outre qu'on rétablit celles de Caracas et de Quito. La bibliothèque nationale, améliorée et considérablement augmentée, possède actuellement 14,000 volumes. La botanique, la chimie et la minéralogie sont enseignées au Musée d'histoire naturelle. Une *Académie nationale* compte parmi ses membres les citoyens les plus distingués par leur savoir et par leurs talens. Un conseil supérieur (*Proto-medicato.*) est chargé de l'enseignement des sciences médicales; une *Académie d'avocats* remplit les mêmes fonctions par rapport à la jurisprudence, et répand les connaissances qu'exige la profession d'homme de loi.

Afin d'encourager l'agriculture, le gouvernement accorda des exemptions et des privileges pour de nouvelles plantations de cacao, d'indigo, de café, de cannes à sucre. Trois millions d'arpens de terres incultes furent réservés pour de laborieux

colons étrangers qui viendraient les défricher. Deux cantons commençaient à se peupler, lorsque la discorde vint désoler cette contrée. — Les rivières sont, pour la république, les voies de communication les plus importantes; leur navigation eut aussi des encouragemens; des priviléges furent accordés à ceux qui la perfectionneraient, et des bateaux à vapeur parcoururent la Magdeleine, l'Orénoque, l'Apure, le Zulia. Des lois spéciales, pour favoriser la confection des routes, eurent surtout pour but de faire ouvrir une communication entre Buonaventura, sur la mer du Sud, et Caly, entre la Guayra et Caracas, ainsi que d'autres voies dont le besoin se faisait sentir. On assura des revenus aux villes, afin de les mettre en état de veiller à la sécurité des citoyens, d'entreprendre les travaux que réclameraient la salubrité, le service public et l'avantage de tous les habitans, et même des embellissemens qui sont aussi un besoin pour les nombreuses réunions d'hommes; toutes les entreprises utiles furent convenablement secondées.

Ces mesures, qui ajoutaient chaque année quelques améliorations à celles de l'année précédente, qui rectifiaient ou perfectionnaient l'état du pays, qui éloignaient le mal, introduisaient le bien, donnèrent à la république un aspect d'ordre intérieur très-satisfaisant, et propre à faire concevoir de grandes espérances. La presse jouit d'une liberté sans limites, même au milieu des circonstances graves qui obligèrent à investir le gouvernement de pouvoirs extraordinaires. Les sessions du congrès eurent lieu, aux époques fixées par la constitution. Ses délibérations furent parfaitement libres, indépendantes : lors des époques d'élections, le peuple exerça la plénitude de ses droits électoraux. Le pouvoir exécutif n'exerçait aucune influence sur les tribunaux, mais il s'attachait à procurer les moyens d'expédier les affaires, à lever les obstacles qui rallentissaient l'action de la justice et fatiguaient les citoyens obligés de recourir à ses organes; les tribunaux furent multipliés dans les départemens, et des juges de paix furent établis dans les cantons. Le Code de Procedure criminelle et le Code Pénal étaient déja perfectionnés, au point qu'une chambre les sanctionna en 1826. Les personnes et les propriétés étaient respectées et les droits des citoyens garantis; l'ordre et la tranquillité régnaient, quoique l'on eût à supporter les maux d'une guerre prolongée, et à vaincre les difficultés de l'établissement d'un régime entièrement nouveau.

Le gouvernement de la Colombie obtint moins de succès dans ses vues pour améliorer les finances; mais on ne sera point surpris qu'il ait fait quelques essais dispendieux, puis-

que, même dans l'ancien continent, il est si difficile d'arriver à un bon système de revenus publics. Ce travail, dont les hommes les plus expérimentés ne s'acquittent qu'avec tant de peine, ne devait-il pas être au-dessus des forces d'hommes nouveaux qui n'avaient eu ni les occasions, ni le tems de s'instruire sur des matières aussi compliquées. Une ancienne colonie de l'Espagne était peut-être, de toutes les contrées du monde, la moins bien préparée pour un système de finances conforme aux principes de l'économie politique : on avait à lutter contre les habitudes, l'éducation, les difficultés qui dépendent de la figure du terrain et de la situation des lieux, de l'ignorance des habitans ; obstacles contre lesquels les mesures générales ne peuvent rien, qu'il faut attaquer en détail, et, pour ainsi dire, corps à corps. Lorsque le gouvernement constitutionnel fut établi, en 1821, celui qu'il remplaçait lui légua une dette considérable au-dedans et au-dehors ; il fallut pourvoir aux moyens de la liquider, de lui donner des hypothèques, d'assurer l'amortissement, d'acquitter les intérêts, sans entraver les opérations pour affranchir le pays, et chasser l'ennemi commun. On devait aux étrangers le prix des fournitures d'armes, de munitions et d'habillement, faites depuis 1816 jusqu'en 1820 ; les employés civils et l'armée réclamaient un immense arriéré, de 1819 à 1821. Les fournitures faites à l'armée, depuis 1810, n'avaient pas été acquittées, non plus que celles que fit le commerce étranger, en vertu d'un contrat passé en 1822, sans que le gouvernement en eût connaissance. A ce fardeau si accablant venaient se joindre les besoins impérieux du moment : il fallait faire marcher le gouvernement et continuer la guerre contre les Espagnols. Outre la consommation ordinaire en armes, munitions, habillemens, etc., il fallait former des dépôts, afin de préparer les moyens de délivrer les provinces méridionales, de reprendre Puerto-Cabello, et de chasser l'ennemi de Maracaybo. Les ressources intérieures ne pouvaient suffire à toutes ces dépenses également indispensables ; le gouvernement se détermina donc à imiter l'exemple donné par plusieurs autres nations, dans des circonstances moins urgentes ; il fit un emprunt de vingt millions de pesos (100 millions de francs). La république colombienne n'a pas eu le bonheur d'achever l'œuvre de son affranchissement politique, sans s'imposer les liens d'une dette : mais qu'on se rappelle quelle était sa position en 1823 et 1824, et qu'on dise comment elle aurait pu faire face à toutes ses obligations, sans le secours d'un emprunt ? Nous sommes intimement convaincus de la nécessité où l'on était d'en venir à ce parti, surtout en

considérant que l'un des principaux objets dont le gouvernement colombien s'occupait alors était l'affranchissement du Pérou.

Afin d'assurer le paiement des intérêts de la dette nationale, et son amortissement graduel, le gouvernement établit une *commission de crédit public*, et une caisse destinée spécialement aux recettes affectées à l'acquittement des obligations de l'État envers ses créanciers. On s'occupait en même tems des moyens d'augmenter les diverses branches de revenus publics ; on encourageait les cultures de tabac, et les divers produits de l'agriculture dans quelques départemens ; la fabrication des monnaies était améliorée ; le papier timbré était régularisé, ainsi que les douanes et les octrois ; des lois protectrices excitaient l'esprit d'association et d'entreprise, les recherches et l'exploitation des mines d'or et d'argent ; en un mot, on imprimait le mouvement à toutes les ressources du pays ; mais ces premiers actes d'un gouvernement nouveau n'étaient que des essais que le tems aurait perfectionnés, ou qu'on aurait abandonnés pour suivre une meilleure direction. On ne pouvait arriver au but sans parcourir l'intervalle qui en séparait, et sans faire, pendant ce long trajet, quelques écarts, quelques chutes dont on se relèverait, d'après les leçons de l'expérience. Quatre ans ne pouvaient suffire pour donner à la Colombie un bon système de finances, y mettre les recettes au niveau des dépenses, satisfaire les créanciers de l'État, préparer de futures améliorations pour les citoyens et pour la chose publique. Ce que nous avons dit fait voir avec évidence qu'en finance, comme dans ce qui concerne les autres parties de l'administration que nous avons parcourues, les lois de la Colombie sont une application des plus saines doctrines de l'économie politique ; que, dans ce pays, les législateurs et les dépositaires du pouvoir exécutif eurent les intentions les plus droites, les vues les plus libérales et l'esprit d'ordre qui est une des qualités les plus recommandables des hommes d'État.

Passons maintenant aux affaires de la marine et de la guerre : nous y verrons autant de choses à louer, le même amour de la patrie et de la liberté civique, la même rectitude d'intention. L'armée colombienne, qui supportait depuis long-tems tout le poids de la guerre, méritait bien que le gouvernement constitutionnel lui consacrât une partie notable de son tems et de ses soins. Il fallait se hâter de liquider et de payer l'arriéré de la solde, organiser les corps, régler ce qui concerne les retraites, les congés, l'avancement et le recrutement ; les lois et les ordonnances sur tous ces points furent conformes à l'esprit de

la constitution. L'organisation des tribunaux militaires et les lois qu'ils devaient appliquer manifestèrent encore plus clairement les vues et les principes de conduite du gouvernement : il sut conserver aux soldats tous les droits des citoyens, sans relâcher les liens de la discipline.

Suivant les documens fournis par le ministre de la marine, cette partie des forces de la république a exigé des dépenses considérables ; mais l'administration pensa qu'une escadre était seule en état de s'opposer aux entreprises de la flotte espagnole, de contenir l'ennemi qui, de son repaire de la Havane, ne cessait de menacer les côtes de la Colombie, et de la battre, en quelque lieu qu'elle la rencontrât. Une loi pourvut à la formation des équipages, sans nuire au recrutement de l'armée de terre ; une autre organisa le service des magasins et des arsenaux de la marine ; une troisième fixa la solde et les traitemens : des ordonnances et des instructions administratives établirent l'ordre et l'uniformité dans le service. On fonda deux écoles de navigation, l'une à Guayaquil et l'autre à Carthagène. Deux écoles de pilotage, l'une à Puerto Cabello et l'autre à Maracaybo, furent des foyers pour la propagation des connaissances nécessaires aux navigateurs du commerce aussi bien qu'à ceux de l'État.

Le cadre étroit dans lequel il a fallu renfermer cette esquisse, ne comportait pas plus de développemens ; mais nos lecteurs y trouveront certainement tout ce qu'il faut pour apprécier la première administration constitutionnelle qui fut chargée des destinées de la Colombie. On conviendra que cette administration ne fut point au-dessous des devoirs qui lui étaient imposés, qu'elle ne trompa point la confiance de ceux qui l'avaient mise à la tête de la république. Elle établit une constitution, fit respecter les lois, mit de l'ordre dans les affaires publiques, prépara des moyens d'éducation et d'instruction, encouragea l'industrie nationale, la civilisation des tribus indigènes encore errantes, commença la restauration des finances et l'exploitation des richesses territoriales, organisa l'armée, fit des lois protectrices de toutes les entreprises utiles, soit aux citoyens, soit à la république. Elle pourvut à la défense de l'État, acquit des amis, des partisans, des alliés parmi les gouvernemens étrangers. Tels furent les résultats de ce régime constitutionnel, et on les obtint au milieu d'une guerre acharnée, de défiances, d'oppositions, d'obstacles de toute espèce. Puisque des résistances aussi fortes ne purent arrêter une marche encore mal affermie, tout fait présager des succès encore plus importans ; la terre de la Colombie, encore vierge

étonnera un jour le monde par son heureuse fécondité, par les sources de prospérité qui sont prêtes à y répandre leurs bienfaits. La civilisation y opérera bientôt une révolution morale des plus surprenantes, et il sera prouvé, par des faits incontestables, que les institutions libérales sont le meilleur moyen de faire germer, développer et fructifier les semences du bien social, du bonheur de l'humanité.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres. — Réintégration des juifs dans leurs droits de citoyens ; Réforme parlementaire, etc. — Bien que nous n'ayons pas coutume d'entretenir nos lecteurs des discussions politiques de la Grande-Bretagne, cependant nous croyons devoir signaler, pendant la suspension momentanée des travaux du parlement, trois importantes motions proposées lors des dernières séances. La première est l'affranchissement des juifs, hautement réclamé à la chambre des communes (le 21 février), et dont nous avons parlé, à propos de la brochure de M. H. *Goldsmid* (voir *Rev. Enc.*, t. XLV; mars 1830, p. 651). La seconde est la réforme parlementaire, qui compte aujourd'hui parmi ses soutiens quelques-uns des principaux chefs du parti tory, tant il est dans la nature des choses, et surtout du gouvernement représentatif, de rallier peu à peu les esprits à l'ordre et à la véritable justice. On ne demande pas moins qu'un changement du système électoral, et des réductions dans l'église anglicane. Bref, M. Peel a présenté un bill tendant à réduire le nombre des cas où le crime de faux était puni de mort. Toutes ces questions ont été plutôt soulevées qu'approfondies, et elles sont loin d'être résolues ; celle même des juifs, qui a semblé presque emportée, aura encore de rudes assauts à soutenir à la chambre des pairs, et à celle des communes : mais elle n'en marque pas moins un progrès fort important dans l'esprit public, et ainsi que celle de l'émancipation catholique, si long-tems débattue et contestée, elle aura aussi son jour de triomphe.

Reclamations de lady Byron et de ses amis, contre les faits avancés par M. MOORE. — La publication du premier volume in-4° des *Mémoires de lord Byron* (1), *par M. Moore*, a soulevé en Angleterre toutes les haines qui avaient poursuivi le poète

(1) Traduits en français par Mme *Louise* Sw. BELLOC. Paris, 1830 ; Alexandre Mesnier, place de la Bourse. 2 vol. in-8° ; prix, 15 fr.

pendant sa vie. En vain le biographe s'était-il efforcé d'adoucir les expressions, de ménager les amours-propres, de ne parler, à propos de la séparation, que de griefs obscurs et douteux ; en vain avait-il accepté pour son héros une large part de blâme, et même de torts ; ce n'était point assez. Lady Byron, sous prétexte de justifier la mémoire de sa mère, du tort fort excusable d'avoir été plus exigeante et plus alarmée pour le bonheur de sa fille que celle-ci ne l'était elle-même, et d'avoir, par sollicitude maternelle, contribué à la séparer de son mari, vient réveiller une foule de soupçons, et de lâches calomnies. Elle n'articule aucun fait, elle ne spécifie aucune accusation, faisant ainsi tout supposer. Étrange piété filiale, que celle qui fait fouler aux pieds les cendres d'un grand homme, et qui, sans pitié, lui aliène à jamais le cœur de sa fille ! Que penser, d'après cela, de l'éducation donnée à cette dernière ? Le poète n'avait-il pas raison lorsque, dans son exil, il s'écriait, après une si tendre et si touchante préoccupation de son enfant : « *La haine te sera enseignée comme un devoir*, et pourtant, je sais que tu m'aimeras : bien que mon nom te soit défendu comme un talisman chargé de désolation, comme un lien brisé...., etc. »

Ce que lord Byron a désiré et réclamé hautement, lors des cuisans chagrins qui le chassèrent d'Angleterre, on ne le lui accorde pas, même après sa mort : on persiste à l'accuser sans citer un fait. En se renfermant dans ce silence perfide, lady Byron et ses amis laissent planer, sur la mémoire de celui qui devait leur être cher et sacré à tant de titres, un mystère d'iniquité effrayant. Et comment ne pas s'en indigner, en se rappelant l'âme noble et généreuse d'où sont sorties tant de brûlantes inspirations ? La vie et la mort du poète plaident bien haut contre ses détracteurs. M. Campbell s'est rangé dernièrement parmi eux : il a écrit, dans le journal dont il est éditeur, *le New Monthly Magazine*, un long article où, de même que lady Byron (et quoi qu'il en dise, en son nom), il renouvelle de vagues imputations sans preuves et sans détails. Une dame a pris aussi parti : tous deux ont nommé Mme Leigh, la sœur de lord Byron, et son amie la plus chère. Ne viendra-t-elle pas en avant ? ne parlera-t-elle pas à son tour ? Laissera-t-elle calomnier son frère, sans prendre sa défense ? jusqu'ici, elle ne s'est pas encore prononcée. De son côté, M. Moore, dans l'impuissance de rétracter ce qu'il a dit, fera-t-il justice complète ? il a certainement en main des pièces importantes, et des notes propres à effrayer les ennemis de Byron : espérons qu'il les donnera sans restriction, et qu'il replacera ainsi la question dans son véritable jour.

Bristol. — *Werner, tragédie de lord* Byron, *représentée sur le théâtre de cette ville.* — C'est à Macready qu'on doit cette innovation. Ce célèbre tragédien, dont on a pu apprécier à Paris le jeu énergique et profond, a dans la capitale de l'Angleterre des ennemis puissans. De lâches jalousies peut-être, et les terreurs d'un talent qui n'est plus que l'ombre de lui-même, lui ont-elles valu les honneurs de cette persécution? Quoi qu'il en soit, les journaux l'ont assez maltraité pour qu'il se soit dégoûté de leur donner prise à s'acharner sur lui. Il est allé jouer en province; et il a eu à Bristol l'heureuse idée de monter une tragédie de Byron où il a, dit-on, créé le premier rôle (Werner), comme il a fait de ceux de Virginius et de Guillaume Tell qui ne sont joués que par lui. Quelques coupures faites avec discernement ont abrégé l'œuvre sans lui nuire, et la pièce a eu le plus grand succès. L. Sw. B.

ALLEMAGNE.

Goettingue. — *Fondation d'une bourse en faveur des étudians en médecine.* — A l'occasion de la célébration du jubilé semi-séculaire du célèbre docteur Blumenbach, il a été fondé une bourse à l'effet, d'après les statuts de fondation, de faire faire un voyage scientifique à un jeune étudiant en médecine distingué par ses talens et sa conduite, et auquel il sera compté, pour les frais de ce voyage, une somme de 600 rixdales en or, ou environ 2,500 fr., toutes les fois que les intérêts du capital de fondation se seront accumulés et élevés jusqu'à cette somme. M. Blumenbach s'est réservé le droit de conférer lui-même cette bourse, tant qu'il vivrait, et c'est cette année qu'elle doit être donnée pour la première fois. Elle remplira un double but, puisqu'elle donnera lieu à un voyage dont les résultats pourront contribuer aux progrès des sciences médicales et naturelles, et qu'elle sera en même tems un encouragement accordé au talent.

Autriche. — *Recherche des antiquités nationales.* — Il vient d'être rendu une ordonnance impériale qui enjoint aux autorités, dans toute l'étendue de la monarchie autrichienne de donner la plus grande attention aux inscriptions anciennes qui se trouvent sur les murs de bâtimens, sur les grandes routes ou partout ailleurs, de les transporter, si faire se peut, dans les musées provinciaux, ou bien de les faire encadrer dans les murs extérieurs des églises; mais surtout d'en adresser des copies, aussi exactes que possible, au conservateur-général des musées, pour qu'il en soit ainsi formé un

corpus inscriptionum imperii austriaci. — C'est M. *Ant.* DE STEINBUCHEL, conservateur-général et directeur du musée impérial des antiques, qui, bien digne de la confiance de son monarque, dirige ces recherches et leur donne de l'activité; c'est à lui qu'on doit le bel ordre qui règne dans ce musée, et les acquisitions nombreuses dont il l'enrichit journellement. On trouve aussi, dans les numéros 45 et 46 des *Annales de littérature de Vienne de* 1829, qui continuent de paraître, rédigées maintenant par le sous-bibliothécaire *Kopitoer*, deux articles sortis de la plume de M. de Steinbuchel dans lesquels il détaille et explique, d'une manière critique, 125 inscriptions latines et grecques de l'intérieur de la monarchie.

Jh. de LUCENAY.

HAMBOURG. — On a publié dernièrement, ici, une *traduction en vers allemands de l'épître* de Mme la princesse *Constance* DE SALM *sur l'Esprit du siecle.* Cet ouvrage, inspiré par une haute philosophie, n'a pas moins de succès en Allemagne qu'en France (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVIII, p. 94.)

SUISSE.

LAUSANNE et GENÈVE. — *Cours de littérature, professé dans ces deux villes, par M.* MONNARD. — Nous avons fait connaître l'arrêt du Conseil d'État du canton de Vaud, qui, pour un simple délit de presse, auquel M. Monnard était d'ailleurs presque étranger, interdit à celui-ci l'exercice de ses fonctions académiques pendant une année. Cet acte devait exciter, en faveur de l'écrivain qu'il frappait aussi rudement, une vive sympathie parmi les amis des libertés publiques. Aussi, l'annonce du cours de littérature auquel M. Monnard se décida bientôt à consacrer ses loisirs forcés, fut accueillie avec un intérêt d'autant plus prononcé, que le talent bien reconnu du professeur promettait d'ailleurs un enseignement nourri d'idées neuves et élevées. Quelques amis lui avaient offert de faire circuler à l'avance des listes de souscription; mais il refusa cette offre, ne voulant pas avoir un auditoire qui pût paraître réuni à force de sollicitations individuelles. Cependant, lorsqu'il ouvrit son cours, au mois de novembre 1829, 160 souscripteurs assistèrent à la première séance; après quelques leçons, il y en eut 200, et ce nombre alla toujours en augmentant, à tel point que dans ce dernier mois, la salle, quoique suffisante pour plus de 220 personnes, ne contenait plus tous les auditeurs dont plusieurs étaient venus tout exprès des différentes parties du

canton (1). D'un autre côté, à peine l'annonce eût-elle paru dans les feuilles publiques de Lausanne, que des hommes de lettres de Genève vinrent chez M. Monnard lui demander de répéter simultanément les mêmes leçons dans leur ville. La chose parut d'abord impraticable; mais elle fut exécutée, cependant, en s'arrangeant de telle sorte que les deux leçons de chaque semaine furent données à Genève, à deux jours consécutifs, le mercredi et le jeudi. Ce fut au mois de décembre qu'eut lieu l'ouverture de ce second cours, qui dura quatre mois, tandis que le premier fut terminé en cinq mois seulement. Du reste, le professeur fut, dans les deux villes, également encouragé et applaudi. A Lausanne, lors de la dernière leçon, on avait placé une couronne de laurier au-dessus de son siége, et, sur sa table, des vers et des fleurs : ces hommages volontaires offerts de toutes parts à l'homme de mérite persécuté, furent, pour lui, sans doute une douce récompense de ses vertus civiques et de ses honorables travaux.

Quant au cours même, il a eu pour objet l'histoire de la littérature française pendant le XVIIIe siècle. Une introduction sur l'histoire de la langue a présenté, dans le tableau de ses phases diverses et de ses développemens successifs, la marche des idées, du goût et de la littérature en France, depuis l'époque de la domination romaine jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Le XVIIIe siècle ouvre le jour des funérailles de ce roi. Dans les scènes populaires qui célèbrent l'affranchissement de la France d'une autorité onéreuse, le professeur a vu le prélude de la révolution qui allait s'opérer pendant le siècle, et dont la crise finale ne fut violente que parce que la révolution elle-même fut contrariée par des gens qui ne la comprenaient pas. Il a suivi toutes les parties du grand mouvement philosophique et politique du siècle, et ses développemens purement littéraires. Le cours a eu trois parties. Dans la première, M. Monnard a parlé, à commencer par Massillon, des écrivains qui se trouvent sur les confins des deux siècles, participant aux traditions de l'un, et, à quelques exceptions près, déjà placés sous l'influence de celui qui commence. La seconde partie a compris les grands écrivains et les écoles qui ont le plus concouru au mouvement des esprits. Montesquieu, Voltaire, les encyclopédistes, les économistes, l'école de Condillac,

(1) Lausanne n'a pas 11,000 habitans, et, à Genève, dont la population est considérable, le public se partage entre les cours nombreux qu'y donnent des hommes distingués dans toutes les sciences.

J.-J. Rousseau et Buffon Dans la troisième partie, le professeur a traité des écrivains secondaires de la même époque ; de ceux qui ont précédé immédiatement la révolution et y ont participé par opposition ou par sympathie; enfin, de l'éloquence pendant la révolution étudiée dans ses diverses phases. Il a terminé ce vaste tableau au 18 brumaire. « Le jour où un chef militaire, à la tête de ses soldats, conçut l'idée de chasser de l'orangerie de Saint-Cloud une assemblée législative, la mission du XVIIIe siècle se trouve terminée. La sagesse sociale fut déplacée ; elle allait résider pour quelque tems dans la pointe des baïonnettes. »

Nous terminerons cet article par des citations de deux journaux suisses, qui font bien apprécier, à la fois, la sympathie qui s'est partout attachée aux leçons de M. Monnard, et les qualités distinctives de son talent.

« L'empressement, dit la *Gazette de Lausanne* (du 27 nov. 1829,) avec lequel le public lausannois se rend au cours de M. le professeur Monnard, augmente à chaque leçon, et le vif plaisir que ses auditeurs trouvent à l'entendre est une nouvelle preuve des talens solides et brillans de notre compatriote. Il serait difficile de réunir aux fruits de longues et consciencieuses études, plus d'étendue dans les vues générales, plus de justesse dans les jugemens, de grâce dans les détails, de chaleur dans les sentimens, et surtout de moralité et d'amour du bien et du vrai. M. Monnard s'est montré jusqu'à présent habile critique, philosophe sage et profond, orateur éloquent, et, ce qui vaut mieux encore, plein de zèle pour la grande cause du christianisme à laquelle il rattache celle de la civilisation, de la liberté de la pensée humaine, et du bonheur individuel. Les circonstances particulières dans lesquelles M. Monnard se trouve, cet hiver, tournent à l'avantage du public, dont il ne peut s'occuper lorsque les leçons académiques remplissent son tems ; aussi nous leur devons des jouissances intellectuelles auxquelles nous ne sommes point accoutumés, et nous osons assurer qu'il se mêle autant de surprise que de satisfaction dans le plaisir qu'un grand nombre des auditeurs éprouve. Il est des choses qu'on n'ose attendre et qu'on est heureux de recevoir d'un compatriote. »

Le Journal de Genève (du 1er avril 1830) s'exprime ainsi : « Hier, à deux heures, au milieu d'applaudissemens répétés, M. Charles Monnard, de Lausanne, a terminé son cours de littérature française, commencé le 8 décembre. Le plaisir, l'intérêt, l'admiration excités par le savant professeur vaudois, ne se sont pas affaiblis un seul instant ; ses auditeurs sont unanimes à

reconnaître la variété et la solidité de ses connaissances, la profondeur de ses vues, l'indépendance de ses opinions, la pureté de son accent, la facilité et le charme de son improvisation. Son enseignement est nourri, substantiel, philosophique, fort de choses, et sobre de mots : sa manière est celle d'un penseur. Une critique sévère et minutieuse reprochera peut-être à M. Monnard d'avoir quelquefois accordé trop de place à des écrivains trop médiocres, d'avoir jeté en avant quelques pointes, quelques saillies à effet, qui paraissent plutôt préméditées qu'échappées à la rapidité du débit; enfin, de n'avoir pas été constamment heureux dans le choix de ses citations; mais ces taches légères ne peuvent obscurcir l'éclat d'un cours de 34 séances, dans lequel l'habile professeur s'est toujours soutenu à la même hauteur, et a déployé autant de chaleur et d'abondance dans les dernières leçons que dans les premières. Jamais cours de littérature donné à Genève n'y a causé plus de véritable satisfaction, et n'a eu plus de souscripteurs. Ce cours fera époque dans notre ville. Notre studieuse jeunesse y aura puisé d'utiles directions, qui porteront tôt ou tard leurs fruits. Des relations plus intimes auront été formées entre les cantons de Vaud et de Genève; et un hommage public aura été rendu à un citoyen distingué, victime, pour ses opinions et sa conduite libérales, d'un acte administratif arbitraire. »

FRANCE.

DÉPARTEMENS.

Vannes (*Morbihan*). — *Leçons publiques pour l'enseignement des sciences naturelles.* — Les sciences naturelles qui, depuis la suppression des écoles centrales, il y plus de 25 années, avaient entièrement cessé d'être enseignées dans le département du Morbihan, ont enfin trouvé de dignes interprètes parmi les membres de la *Société Polymatique*, formée à Vannes, en 1826. Dès l'année dernière, MM. Blutel pour la zoologie, Mauricet et Richard pour la botanique, et Galles pour la minéralogie, avaient ouvert des cours dans lesquels ils ont développé tout ce que ces sciences offrent d'utile et d'attrayant; aussi leurs leçons ont-elles été fort exactement suivies, non-seulement par les jeunes gens qui se livrent à l'étude avec toute l'ardeur de leur âge, mais encore par les personnes les plus respectables et les plus instruites qui sont venues ajouter de nouvelles connaissances à toutes celles que déjà elles possé-

daient. Ces cours, suspendus pendant la mauvaise saison, viennent d'être rouverts : de nombreuses courses dans les environs, familiarisent les élèves avec les productions du département, que l'on continue à classer avec soin dans le muséum formé par la Société Polymatique. Z.

— *Chemin de fer de la Loire.* (Voy. *Rev. Enc.*, sur ce chemin, t. XLII, p. 739). — Dans le rapport sur la situation générale des travaux de cette grande entreprise, présenté à l'assemblée des actionnaires, le 15 décembre 1829, M. DE GOBAL, secrétaire de la compagnie, résuma ainsi le compte qu'il venait de rendre : « ..... Messieurs les directeurs des travaux paraissent ne pas craindre de trop s'avancer, en affirmant que, dans deux ans et demi, la ligne tout entière pourra être ouverte et livrée à la circulation des chariots : tout dépendra des fonds en tems opportun. Il serait inutile de chercher à vous démontrer tous les avantages qui doivent résulter de cette accélération dans les travaux, tant sous le rapport des économies dans la confection, et les intérêts des capitaux, que sous celui d'une anticipation des produits, qui permettra d'offrir à MM. les actionnaires des dividendes plus prochains. Vos efforts, qui ont été couronnés d'un premier succès, prouvent assez que vous avez senti toute l'importance de cette mesure. Nous pouvons compter qu'avant la fin de l'année nous aurons 300 actions (sur 1000) libérées, dont le produit, réuni à celui des dixièmes qui seront successivement perçus sur le produit des actions, s'élèvera, à la fin de la troisième année, à la somme de 3,500,000 fr. Vous voyez que, pour terminer le chemin de fer en trois ans, il s'en faudrait de 1,500,000 fr. que vous n'eussiez atteint les 5,000,000 jugés nécessaires pour l'entière confection du chemin. Il serait donc à désirer que la libération des 600 actions, autorisées par délibération de l'assemblée générale, pût s'effectuer dans le délai de trois années ; cet exposé démontre la convenance et la nécessité de cette mesure. »

Tout annonce que les travaux seront conduits avec une activité soutenue, et que le succès de cette entreprise, aussi profitable pour le public que pour les entrepreneurs, décidera d'autres compagnies à de pareilles constructions, dont les nombreux avantages ne pourront plus être contestés.

PARIS.

INSTITUT. — ACADÉMIE DES SCIENCES. — *Mois d'*AVRIL 1830. — *Séance du* 5. — M. CAUCHY présente un Mémoire sur la

propagation du son dans un corps élastique, et sur le mouvement de la lumière. — M. Dupin fait un rapport verbal très-favorable sur l'ouvrage de M. le baron de Morogues, concernant les droits sur les laines. — M. Cuvier lit la continuation de ses considérations sur l'os hyoïde.

— *Du 12 avril.* — M. le docteur *Jules* Guérin adresse une lettre sur la découverte de la salicine, substance extraite de l'écorce du saule (*salix alba*). « Lorsque M. Leroux, pharmacien à Vitry-le-Français, eut communiqué à l'Académie la découverte qu'il avait faite de la salicine, quelques personnes en revendiquèrent l'honneur pour M. *Buchner*, chimiste allemand. Le Mémoire de ce savant, qui vient d'être publié dans le *Journal de Pharmacie*, prouve, de la manière la plus évidente, que les deux substances ne sont pas les mêmes, et qu'il y a autant de différence entre la salicine de M. Buchner et celle de M. Leroux, qu'entre l'extrait de quinquina et la quinine. La salicine a été employée avec beaucoup de succès à la Charité, pour la guérison des fièvres intermittentes. — M. Delessert communique deux lettres qu'il a reçues d'Écosse. La première est relative à un nouvel arbre donnant un lait bon à boire. M. *de Humboldt* avait découvert, dans la province de Vénézuéla, l'arbre si curieux, appelé arbre à lait ou à vache (*palò de vaca*), qui est de la famille des urticées, et qui fournit un très-bon lait. Depuis, M. *Lockart*, directeur du jardin botanique de la Trinité, en a trouvé plusieurs individus dans la province de Caracas, dont le lait servait aux habitans. Il en a été rapporté plusieurs pieds en Europe, par M. *Fanning*, directeur du jardin de Caracas. M. *James Smith* a trouvé récemment, sur les bords du fleuve Démérary, un arbre appelé hya-hya par les naturels, et qui fournit un lait très-gras, plus épais que celui de la vache, sans amertume, mais seulement un peu visqueux. — La seconde communication de M. Delessert est relative à la germination de la plante dioïque, connue depuis long-tems sous le nom de népenthes, et si remarquable par les urnes qui, placées à l'extrémité de ses feuilles, se remplissent d'eau potable, et se ferment par une opercule. Une plante femelle ayant été rapprochée d'un individu mâle qui se trouvait à Édimbourg, on a obtenu des graines qui sont venues à maturité, et qui, semées, ont donné plusieurs petites plantes. M. le docteur *Wallich*, directeur du jardin de Calcutta, vient d'envoyer à M. Delessert une nouvelle espèce de cette plante, dont les urnes sont sphériques. — La compagnie des Indes vient de mettre à la disposition de M. Wallich les belles et nombreuses

collections rassemblées à grands frais par des botanistes qu'elle avait envoyés dans l'Inde et dans les contrées voisines; elle a chargé ce savant d'envoyer des doubles aux botanistes de France et de plusieurs autres contrées. — M. *Arago* communique une lettre de M. J. Dumas, sur une variété de sel gemme qui provient de la mine de Wiéliczka, en Pologne, et qui lui a été donnée par M. *Boue*. On a observé dans ce sel la propriété très-remarquable de décrépiter, quand on le met dans l'eau, et, à mesure qu'il se dissout dans le liquide. La dissolution est accompagnée d'un dégagement de gaz très-sensible; des bulles plus volumineuses s'en échappent, à mesure que le fragment éprouve des froissemens un peu forts; ils le sont assez pour faire vibrer le verre dans lequel on fait l'expérience. Ce sel doit la faculté de décrépiter à un gaz très-fortement condensé qu'il contient, quoiqu'il n'offre pas de cavités appréciables à l'œil. L'expérience faite dans une obscurité parfaite a démontré qu'il n'y a pas de lumière produite au moment de la décrépitation; le gaz qui se dégage est de l'hydrogène, que M. Dumas croit un peu carbonné, et qui s'enflamme, dès qu'il est mélangé avec de l'air et en contact avec un corps enflammé. Ce dégagement de gaz pourra servir à expliquer des accidens arrivés plusieurs fois dans les mines de sel gemme, et dont on ne connaissait pas bien la cause. Certaines portions du sel sont nébuleuses, tandis que d'autres sont transparentes. Ces nébulosités indiquent l'existence de cavités très-petites, probablement remplies de gaz. Un fragment nébuleux, dissout dans l'eau, a donné en effet plus de gaz qu'un fragment de même volume, aussi transparent que du cristal, qui, cependant, en a dégagé une certaine quantité. Ce nouveau fait, rapporté par M. Dumas, montre combien a été fréquent, dans le cours des accidens géologiques, le phénomène auquel est due cette accumulation de gaz dans des cavités de substances minérales, et combien ont été variées les matières sur lesquelles il s'est exercé. M. Dumas essaie de reproduire un sel factice décrépitant par l'eau comme le sel naturel. — M. Latreille lit une note intitulée : *Éclaircissemens sur quelques passages d'auteurs anciens, relatifs à des vers à soie, ou aux insectes qui y sont désignés, sous les noms de bombyx et de vers.* Il pense que ce sont des versions inexactes empruntées aux Égyptiens, aux Indiens et aux Thibétains. Sur une observation de M. *Huzard*, M. Latreille annonce qu'il s'occupe d'un vaste travail sur les bombyx, dans lequel il décrira un ver à soie d'Amérique, vivant en société, et dont l'industrie pourrait tirer parti. — M. Cauchy lit un Mémoire sur l'intégration d'une certaine

classe des équations aux différences partielles, et sur les phénomènes dont cette intégration sert à faire connaître les lois. — M. Flourens lit un Mémoire du plus haut intérêt sur le mécanisme de la respiration chez les poissons. Nous allons en donner un extrait, dégagé autant qu'il sera possible des détails anatomiques. « Dès qu'il a été démontré que ce n'est pas l'eau que les poissons respirent, mais seulement l'air contenu dans l'eau, il a été naturel de se demander quel était donc le rôle que jouait l'eau dans la respiration des poissons. Or, l'eau ne peut avoir, dans ce phénomène, que trois genres d'action : ou une action chimique, et je ne m'en occupe point ici ; ou une action physique, comme, par exemple, de prévenir le dessèchement des branchies, genre d'action dont on a beaucoup trop exagéré l'étendue ; ou une action mécanique ; et c'est précisément ce genre d'action, assez peu connu jusqu'ici, qui est le principal. Ainsi, quels sont les divers ressorts du mécanisme de la respiration du poisson, et jusqu'à quel point l'eau est-elle nécessaire à l'accomplissement de ce mécanisme ? Ce sont là les questions à la détermination desquelles ont été consacrées ces expériences. L'appareil respiratoire de la plupart des poissons se compose, comme celui des autres animaux vertébrés, de deux appareils distincts : un appareil extérieur et un appareil intérieur. L'appareil extérieur comprend les deux mâchoires, l'arcade palatine, l'hyoïde, les opercules, les rayons et la membrane branchiestège ; l'appareil intérieur se compose de quatre paires de branchies, portées sur quatre paires d'arcs. Chaque branchie se compose de deux feuillets : chaque feuillet d'un rang de lames ou franges, libres à leur sommet et réunies à leur base ; et ce sont ces lames, ces franges, ces feuilles, ces *branchies*, en un mot, qui sont l'organe respiratoire même ou les poumons des poissons. Si l'on examine un poisson qui respire dans l'eau, on distingue bientôt les deux mouvemens principaux qui constituent la respiration. Dans l'un, toutes les parties de l'appareil s'élargissent et se dilatent : l'eau entre par la bouche, et c'est l'inspiration ; dans l'autre, toutes ces parties se resserrent, se rapprochent, se rétrécissent ; l'eau, pressée de toutes parts, sort par l'ouverture des ouïes, et c'est l'expiration. Tous ces mouvemens ne sont qu'un moyen qui a pour but le développement des branchies ou de l'organe respiratoire lui-même. La détermination du mode selon lequel se développent les branchies étant le point important, et le point jusqu'ici négligé du mécanisme respiratoire, c'est de cette détermination que j'ai dû m'occuper d'abord. Or, si l'on examine un poisson qui res-

pire dans l'eau librement et régulièrement, on voit ses branchies et toutes leurs parties se développer et se resserrer tour à tour. Pour mieux suivre dans tous ces détails ce mécanisme du mouvement des branchies, j'ai successivement enlevé sur plusieurs tanches et plusieurs carpes, soit l'opercule d'un seul côté, soit les deux opercules; et, comme ces ablations n'ont pas empêché ces poissons de survivre durant plusieurs jours, j'ai pu répéter et varier, avec tout le soin convenable, ces observations. Ainsi, après avoir déterminé les divers genres de mouvemens propres à chacune des parties, j'ai déterminé l'ordre que ces mouvemens observent entre eux. J'en ai conclu que le mécanisme respiratoire des poissons se compose de deux mécanismes distincts, celui de l'appareil extérieur et celui de l'appareil intérieur. Voyons maintenant quels sont les ressorts par lesquels ces deux mécanismes opèrent, soit dans l'air, soit dans l'eau, et jusqu'à quel point l'un et l'autre opèrent dans l'un ou l'autre de ces deux milieux. Si l'on examine un poisson qui respire dans l'eau, toutes les parties de l'appareil intérieur se meuvent dans un certain ordre. Si on met ce poisson dans l'air, toutes ces parties se meuvent avec une énergie et une violence qu'elles n'avaient pas dans l'eau. Cependant, ce poisson dans l'air meurt bientôt par asphyxie; ainsi donc, ni le mouvement de ces parties, ni l'intervention de l'air, ne suffisent à l'accomplissement de la respiration. Si l'on examine ce qui se passe dans les branchies, on voit ces branchies et toutes leurs parties, quand le poisson respire dans l'eau, se mouvoir dans un ordre régulier d'écartement et de rapprochement. Mais, si l'on met le poisson dans l'air, ses branchies cessent aussitôt de se mouvoir. L'eau joue donc un rôle constant et déterminé dans le mécanisme de la respiration des poissons. C'est l'eau qui écarte les branchies et les maintient dans un certain écartement donné; et c'est le mouvement actif de l'appareil, qui, joint à l'intervention de l'eau, les meut et porte leur écartement au plus haut degré. Deux ressorts distincts déterminent donc le développement de l'organe respiratoire des poissons; l'un, les mouvemens actifs de l'appareil; l'autre, l'intervention de l'eau nécessaire pour isoler les parties de l'organe branchial, pour les maintenir dans un état d'équilibre, et diminuer ainsi la quantité de force musculaire qu'il eût fallu dépenser pour leur mouvement. Dans l'air, privé de cette intervention, l'animal n'a plus la force ni d'isoler ni de mouvoir ces parties. Si, en laissant le poisson dans l'eau, on entrave le développement des branchies, l'animal meurt comme dans l'air. C'est ce qui a lieu quand on lie

les opercules, de manière à ne leur permettre aucun mouvement. Le but du développement de tout organe respiratoire est de présenter le sang à l'air sur une plus grande surface. Le poisson n'est asphyxié dans l'air, que parce qu'au lieu de présenter à l'air les trente-deux surfaces des feuillets développés par l'eau, il ne lui présente plus que les quatre surfaces des deux faisceaux solides que forment alors les branchies. En réduisant peu à peu, soit par ligature, soit par ablation, le nombre des surfaces développées dans l'air, on parvient à réduire la respiration à être aussi imparfaite dans l'eau que dans l'air. On voit donc : 1° que dans les poissons, comme dans tous les vertébrés aériens, le but définitif de tout le mécanisme respiratoire est le développement de l'organe respiratoire même ; 2° que, dans les poissons, le développement de ces organes ou des branchies ne peut être opéré que par l'intervention de l'eau ; 3° que, quelque énergiques que se maintiennent les mouvemens du reste de l'appareil dans l'air, ces mouvemens n'y produisent pas ce développement ; 4° et que c'est parce que ce développement n'est pas produit dans l'air, que l'animal meurt par asphyxie. »

— *Séance du* 19 *avril.* — M. Deleau adresse à l'Académie un Mémoire ayant pour titre : extrait d'un ouvrage inédit intitulé : *Traitement des maladies de l'oreille moyenne qui engendrent la surdité.* « Lorsque j'ai eu l'honneur de vous présenter les résultats de mes premiers essais sur le traitement des sourds-muets, dit l'auteur dans sa lettre d'envoi, j'étais loin encore d'avoir fixé mon choix sur le procédé opératoire qui était le plus propre à leur rendre l'ouïe. La perforation de la membrane du tympan, les douches d'eau portées dans l'oreille moyenne, mes tentatives sur l'emploi des douches d'air, m'avaient bien démontré qu'il existe beaucoup de sourds-muets susceptibles d'acquérir la faculté d'entendre ; mais ces faits isolés étaient encore insuffisans pour me faire adopter définitivement une méthode spéciale de traitement : une théorie expérimentale ne présidait pas encore, il y a trois ans, aux cures que je recherchais avec tant d'avidité. Vous avez encouragé mes efforts, vous m'avez aidé dans les sacrifices que j'étais obligé de faire, pour me procurer des sujets d'observations, et cette théorie a été trouvée ; M. Savart vous l'a exposée dans son rapport du 15 décembre 1829. Je ne vous avais demandé que trois sourds-muets pensionnaires, et trois ans pour les instruire ; vous m'avez donné quatre élèves et accordé quatre ans, afin que je pusse faire une suite d'expériences qui se rattachent tout à la fois à la chirurgie, au per-

fectionnement des sens, et à l'étude d'une langue. Nous sommes arrivés à la fin de la troisième année, il est tems de vous rendre un compte exact de mes travaux ; je ne pourrai m'en acquitter d'une manière satisfaisante que dans l'année qui nous reste encore à parcourir. Ce délai ne vous paraîtra peut-être pas trop long, quand vous saurez que je ne me suis pas borné à instruire mes élèves dans l'art de parler, mais que je me suis étendu sur un terrain plus vaste, qui a été fertile en résultats. Déjà je vous ai fait connaître, dans mon traité sur les douches d'air, le procédé chirurgical que j'ai définitivement adopté pour le traitement des sourds-muets susceptibles de guérison. Fondée sur les fonctions de l'oreille, en rapport avec la sensibilité organique et acoustique, ayant pour agent actif un corps sans lequel l'ouïe ne peut s'exercer, cette méthode rationnelle de traitement ne pouvait manquer d'avoir des succès ; vous en connaîtrez une partie en jetant les yeux sur le recueil d'observations que j'ai l'honneur de vous adresser. Je joins à ces premiers faits un examen de questions importantes, qui ont rapport au traitement des sourds-muets, à l'éducation auditive et à l'étude du langage parlé ; cette notice servira d'introduction à l'histoire de mes élèves. La physiologie du langage a été aussi l'objet de mes recherches. Dans le tems j'ai prouvé qu'on pouvait parler sans larynx ; je suis prêt à vous développer la théorie complète de cet art, qui jusqu'à ce jour a été vainement cherchée. Après bien des essais, j'ai trouvé une nouvelle méthode pour apprendre à lire aux sourds-muets. Vous jugerez de son utilité et de ses résultats pratiques comparés à ceux des méthodes connues. L'étude que j'ai faite de la prononciation m'a conduit à en corriger les vices. Je vous ai lu sur le bégaiement un traité qui doit être l'objet d'un rapport de MM. *Duméril* et *Magendie ;* je vous ai fait connaître une nouvelle dactyologie syllabique, fondée sur les organes de la parole, dont elle est une peinture exacte. Enfin, il me reste encore à soumettre à votre examen les Mémoires dont voici les titres et que je me propose de publier en 1830 : 1° *Nouvelles recherches sur les élémens de la parole, pour servir d'introduction à l'art de parler ;* 2° *Histoire des sourds-muets qui ont été confiés au Dr Deleau par l'Académie des sciences ;* 3° *Quelle est la meilleure méthode pour mesurer l'ouïe, et pour reconnaître si cette fonction est suffisamment développée pour apprendre à parler ?* 4° *Nouvelle méthode de lecture fondée sur la connaissance exacte des élémens de la parole.* — M. E. Robert annonce que le Dr Paris et lui viennent de recueillir, dans la sablonnière du Gros-Caillou, une défense d'éléphant, de

0,18 centimètres de circonférence à la base, et de 0.44 centimètres de longueur. Ce fossile se trouve très-rarement dans cette partie du terrain de transport. MM. Robert et Paris sont parvenus à restituer presque complétement l'extrémité de la dent. — L'Académie procède au scrutin pour l'élection d'un associé étranger, en remplacement de M. *Young*. Sur 45 votans, M. Blumenbach réunit 37 suffrages. Il est déclaré élu. Les autres voix se sont réparties sur MM. *Œrstedt*, *Robert Brown*, *Bœssel* et *Jacobi*. — M. *Dupetit-Thouars* fait un rapport verbal sur la Notice imprimée de M. His, relative aux orangers, et qui renferme des faits qui, s'ils étaient bien constatés, seraient de nature à changer les idées reçues, non-seulement sur ces arbres en particulier, mais sur le système végétal tout entier. La longueur de ce rapport force l'Académie à remettre la fin de cette lecture à la séance suivante. — M. *Coquebert-Montbret*, fait un rapport verbal sur le voyage de M. Caillié à Temboctou. La *Revue Encyclopédique* doit donner une analyse de ce voyage, et nous nous bornerons à dire que l'honorable rapporteur s'est attaché surtout à venger le voyageur français des invectives du journal anglaisle *Quarterly Review*.

— *Du 26 avril.* — On lit une lettre de M. J. Dumas, à qui l'on doit déjà quelques découvertes en chimie. « En parcourant un des Mémoires de M. *Liebig*, je me suis aperçu qu'il s'est occupé de l'examen des phénomènes que le chlore et l'acide acétique produisent l'un sur l'autre. Il n'a vu rien de particulier dans cette réaction. Je l'avais étudiée de mon côté, et elle sert en quelque sorte de base à un Mémoire que je soumettrai bientôt au jugement de l'Académie. Quand on expose l'acide acétique cristallisable à l'action du chlore sec et en excès, on obtient un composé nouveau, blanc, cristallisé en lames rhomboïdales, solubles dans l'eau, d'une saveur excessivement caustique, etc. Je fais connaître dans mon Mémoire les moyens de l'avoir pur, ses propriétés, sa composition et ses rapports avec les nombreux produits qui se rattachent à l'acide acétique, dont j'ai eu pour but d'éclairer la nature réelle, en me livrant à ces recherches. » M. Gambart, directeur de l'observatoire de Marseille, écrit de cette ville que le 21 avril, à 4^h du matin, quand le jour commençait déja à se former, il a aperçu une comète dans la tête du *petit cheval*. Les progrès de l'aurore ne lui ont point permis de procéder à la détermination précise d'une position, et il a eu seulement le tems de prendre les deux coordonnées au cercle équatorial, ce qui lui a donné, $4^h \frac{1}{4}$, l'ascension droite d'environ $21^h\ 9^m.\ 8''$, et la décli-

naison de 8° 57′. Cette comète a déjà une queue qui paraissait avoir $\frac{1}{2}$ degré, mais qui sans doute s'étend en réalité davantage. — M. *Arago* annonce que dans la nuit du 25 au 26, M. Nicolet a aperçu la comète dont il s'agit, entre la constellation du Dauphin et celle du Pégase. — L'Académie procède à l'élection d'un membre correspondant, en remplacement de M. *Sæmmering*, décédé. Sur 51 votans, M. *Léon* Dufour, de Saint-Séver, obtient 45 suffrages; M. *Quoy*, à Rochefort, 4; M. *Duvernois*, 2. M. Léon Dufour est proclamé membre correspondant de la section d'anatomie et de zoologie. — MM. *Desfontaines* et *H. de Cassini* font un rapport sur un manuscrit intitulé : *Plantes du mont Sinaï*, recueillies par M. *Léon* de la Borde, nommées, classées et décrites par M. Delile, correspondant. « M. Léon de la Borde, qui n'est pas botaniste, mais qui, fidèle à des traditions de famille, s'intéresse à toutes les branches des connaissances humaines, a recueilli sur le célèbre mont Sinaï ou dans le désert qui l'environne, près de 80 plantes qu'il a rapportées en France avec les autres richesses scientifiques, fruit de son intéressant voyage. Ces plantes, il a dû naturellement les confier aux savantes investigations du botaniste qui avait si bien étudié la végétation d'une contrée voisine de celle où s'élève le mont Sinaï, et non moins célèbre; le travail de M. Delile sur ces plantes est ce qu'il devait être, sortant des mains d'un botaniste aussi exact et aussi instruit. » — M. *Geoffroy-Saint-Hilaire* ajoute que ce ne sont pas seulement des plantes que M. De la Borde a rapportées du mont Sinaï, mais de plus un animal fort remarquable qui manquait au Muséum : c'est le *Daman Israël* (Hyrax Syriacus). — M. *Desfontaines* fait un rapport verbal sur une flore étrangère dont les plantes ont été recueillies, en 1826, par M. Delcour, professeur de botanique à Dresde. M. le rapporteur loue l'exactitude avec laquelle l'auteur a reproduit, dans leurs plus minutieux détails et avec leurs couleurs naturelles, les plantes qu'il a décrites dans son ouvrage. M. le rapporteur lui donne des encouragemens, et l'engage à continuer un recueil qui sera d'un grand intérêt pour les botanistes. — M. Bald, irlandais, fait hommage à l'Académie d'un modèle en relief de l'île Clare, situé à l'entrée de Clew-Bay, sur la côte occidentale d'Irlande; ce modèle est construit à l'échelle de $\frac{1}{100,000}$ et d'après des cartes à l'échelle de $\frac{1}{50,000}$. L'île Clare a environ 5 milles anglais (1 lieue $\frac{4}{5}$) de longueur, et 2 $\frac{1}{2}$ milles (près d'une lieue) de largeur. — M. *Dumeril* fait un second rapport verbal sur une monographie de M. Charpentier, relative à l'hydrocéphale aiguë des enfans. L'auteur n'a présenté aucun nouveau moyen médical pour la guérison de cette mala-

die; mais il a exposé avec méthode les moyens les plus rationnels à mettre en usage. — M. *Puissant* fait un rapport verbal sur un *Traité d'astronomie pratique* de M. Francœur, dont la *Revue Encyclopédique* rendra compte incessamment. — MM. *Berthier* et *Sérullas* font un rapport sur le Mémoire de M. Soubeiran, concernant les arséniures d'hydrogène. « Le Mémoire de M. Soubeiran, dit en terminant M. le rapporteur, présente l'histoire des arséniures d'hydrogène plus exactement et plus complètement qu'on ne l'a eue jusqu'ici, par suite des rectifications qu'il a faites et des additions remarquables qui lui sont propres; nous pensons en conséquence que ce travail mérite l'approbation de l'Académie et l'insertion dans le recueil des savans étrangers. » (Approuvé). — M. Sérullas lit une note sur la combinaison de l'acide iodique avec les alcalis végétaux. Il résulte de ses expériences : 1° que la morphine seule exerce une action décomposante sur l'acide iodique, dont elle sépare abondamment de l'iode, caractère qui est propre à distinguer cette base des autres alcoloïdes; 2° la quinine, la chinchorine, la trychine, saturent parfaitement l'acide iodique, en produisant des combinaisons salines très-bien cristallisées. M. Sérullas signale ces nouveaux composés, où l'iode est associé aux bases végétales, comme pouvant trouver des applications dans l'art de guérir. — M. *Dupetit Thouars* termine la lecture de son rapport verbal sur une notice de M. His relative aux orangers. A. Michelot.

— *Académie française. — Séance publique pour la réception de M. de* Lamartine (jeudi 1er avril 1830). — Depuis long-tems, les solennités académiques n'avaient attiré un concours aussi nombreux de spectateurs. Trois heures avant le commencement de la séance, les portes s'étaient ouvertes devant les plus impatiens, et, plus d'une heure avant, la foule qui se pressait à l'entrée de la salle, beaucoup trop étroite pour une telle affluence, avait forcé deux ou trois fois une garde, plus nombreuse que de coutume, qui en défendait les portes. Sans vouloir rien ôter au mérite du poète célèbre qu'honorait un si vif empressement, nous croyons pouvoir avancer que le désir de le voir et de l'entendre ne l'avait pas seul excité. Pour la première fois, l'apologie d'une littérature nouvelle allait être prononcée sous les voûtes de l'ancien palais Mazarin : la guerre, tant de fois élevée entre les *classiques* et les *romantiques*, se reproduisait sur un nouveau champ de bataille; ou plutôt, la victoire ne semblait déjà plus indécise, puisque l'un des apôtres de cette croyance nouvelle venait siéger en triomphateur au sein de l'Académie. Mais on ne pouvait s'empêcher, en même tems, de remarquer à quel point les choses

étaient changées, et combien nous avions fait de chemin depuis dix ans. Le poète des *Méditations*, à qui, dès son début, et au milieu de tant d'acclamations, on avait reproché si vivement la nouveauté, et, si l'on peut hasarder ce mot, l'*étrangeté* de son style, n'est aujourd'hui, pour la tourbe des novateurs, qu'un poète *incolore* et sans audace. Les exaltés de la nouvelle église littéraire en feraient presque un *classique;* et, tandis que l'Académie française, dans sa prudente sollicitude pour l'honneur de la langue dont le dépôt lui est confié, pense peut-être avoir fait cette fois un acte de témérité, les admirateurs *de bonne foi* de *Christine* et d'*Hernani* la nomment timide et pusillanime, et appellent, de tous leurs vœux, des choix bien autrement significatifs.

M. le baron Cuvier, remplissant les fonctions de directeur, ayant annoncé que la séance était ouverte, M. de Lamartine a pris la parole et a prononcé, d'une voix ferme et sonore, le discours remarquable dont nous allons essayer de présenter l'analyse.

Après les remercîmens et les politesses d'usage, l'orateur, accordant un juste tribut de regrets à la mémoire d'une mère, enlevée récemment à sa tendresse d'une manière si subite et si douloureuse, a passé, à l'aide d'une transition ingénieuse, à l'éloge de son honorable prédécesseur, M. le comte Daru. « Il parut, a-t-il dit, à l'une de ces rares époques où la société n'est rien, où l'homme est tout; époques funestes au monde, glorieuses pour l'individu! Tems d'orages qui fortifient le cœur, quand il n'en est pas brisé; tempêtes civiles qui élèvent l'homme, quand elles ne l'engloutissent pas!..... On ignorait alors que les peuples ne se régénèrent pas par des théories, mais par la vertu ou par la mort, et la hache sanglante des révolutions n'avait pas été pesée dans les calculs de l'espérance. »

L'orateur, après avoir tracé un juste éloge du caractère et des talens de son devancier, et raconté qu'il expia, par dix mois de captivité, son noble refus de servir le crime, rappelle l'expression du chef du gouvernement impérial, « qui a si bien connu les hommes, et qui, dans sa brutale énergie, accordait à M. Daru les qualités *du bœuf et du lion.* » Il loue son ardeur infatigable pour le travail en même tems que sa sévère probité, et, après avoir cité l'*histoire de Venise*, celle de *Bretagne*, le poème encore inédit sur l'*astronomie*, la *traduction complète d'Horace*, un grand nombre d'*épîtres*, de *poésies légères* et de *discours académiques*, il ajoute : « Tels étaient les loisirs de M. Daru. » En parlant d'Horace, le nouvel académicien a porté, de ce poète, un jugement qui a paru trop sévère. « Ce devait être,

a-t-il dit, le livre de l'époque; les tyrans ont toujours aimé les poètes de cette école; ce n'est pas pour eux que s'élèvent les échafauds de Roucher et d'André Chénier, que Syracuse a des carrières, et Florence des exils! Ils chantent, couronnés de ro-es, dans les banquets des maîtres du monde et dans les saturnales populaires. Une sympathie secrète les attache à toutes les tyrannies; car ces poètes trompent les hommes, tandis que les sophistes les corrompent et que les tyrans les enchaînent. »

Au sujet de l'histoire de Bretagne, l'orateur a regretté que M. Daru n'eût pas étudié avec plus de soin cette contrée, si riche de monumens et de vieux souvenirs. Il aurait voulu aussi qu'il ne se fût pas arrêté précisément à l'époque de nos troubles civils, et qu'il eût peint « cette population simple et dévouée, chez qui la religion et la royauté, n'ayant pu avoir leur Salamine, peuvent montrer, du moins, leurs Thermopyles. »

M. de Lamartine remarque, plus loin, que ce fut M. Daru qui, dans cette même enceinte, répondit comme directeur à M. le duc de Montmorency; et, à l'aide de cette transition, il place ici un juste éloge des nobles et touchantes qualités de ce dernier. Il a rappelé que ce fut à lui-même que cet homme de bien adressa les derniers mots que sa main défaillante ait tracés, et s'est montré, avec raison, fier d'un tel souvenir et d'une si honorable amitié.

L'éloge des princes de la famille royale, et surtout du roi, a succédé à celui de M. de Montmorency. Plus loin, nous avons remarqué ceux de plusieurs académiciens illustres, à côté desquels M. de Lamartine venait de prendre place. Ces portraits, ingénieusement tracés, et dont les applaudissemens souvent répétés par le public ont attesté la ressemblance, étaient ceux de MM. *Lainé, Royer-Collard, Villemain, Cuvier* et *Châteaubriand.*

Enfin, l'orateur, jetant un coup d'œil rapide sur le XVIIIe siècle qui, selon lui, n'a pas encore de nom, et qui a été comblé, tour à tour, de tant de louanges et de malédictions, lui compare, avec un sentiment d'orgueil, que la génération présente semble toute disposée à partager, le siècle dont nous avons vu l'aurore. Ici, prenant en quelque sorte un ton prophétique, le nouvel élu a proclamé les triomphes futurs de cette jeunesse ardente et studieuse, murie avant l'âge par tant d'évènemens qui se sont pressés autour d'elle; puis, sans faire trop ouvertement l'apologie de la réformation littéraire, il a vanté les coryphées de la nouvelle école, et présenté leurs succès passés comme gages de plus grands succès à venir, regardant

d'ailleurs comme très-probable que l'Académie s'empresserait bientôt, sans acception de doctrine, de leur ouvrir ses portes.

Ce discours a été terminé par une profession de foi remarquable sur la presse, que l'orateur regarde « comme un nouveau sens donné à l'humanité dans sa vieillesse pour la consoler et la rajeunir » : malgré les nombreux abus qu'elle a faits naître, il ne pense pas qu'on puisse refuser d'en remercier la providence, ni lui rejeter son bienfait.

Tel a été, à peu près, l'ensemble de ce discours remarquable, souvent interrompu par des applaudissemens unanimes, qui a révélé dans son auteur un talent d'orateur que le public ne lui connaissait pas encore, et qui ne manque pas, comme on a pu voir, d'une certaine analogie avec son talent de poète. Le style a tout l'éclat qui convient à une composition de ce genre, et il serait aisé d'en faire disparaître des alliances de mots bizarres, des antithèses forcées et prétentieuses, et quelques autres taches, qui semblent parfois un tribut payé au goût de la nouvelle école.

M. le baron Cuvier a répondu à M. de Lamartine ; et peut-être, malgré la supériorité de son mérite et l'universalité si bien connue de ses connaissances, notre illustre naturaliste n'était-il pas le plus capable de bien remplir une pareille tâche. Nous irons même jusqu'à supposer que, par la nature de ses travaux et le genre de son style, M. Cuvier ne doit pas éprouver une bien vive sympathie pour les *Méditations poétiques*. Aussi, sa réponse, écrite d'ailleurs avec une élégante pureté, et dictée par le sentiment le plus parfait des convenances de tout genre, mais où ne dominait pas une conviction puissante, a-t-elle paru un peu pâle, à côté de la brillante et chaleureuse composition de M. de Lamartine. On y a pourtant remarqué un portrait de M. Daru, plus animé, plus équitable surtout, sous quelques rapports, que celui qu'avait tracé le récipiendaire, et une heureuse et délicate comparaison entre ce dernier et lord Byron, qui a, comme on sait, inspiré à l'auteur des *Méditations*, les plus beaux vers, peut-être, qui soient sortis de sa plume.

M. le directeur a terminé, en exprimant le vœu que le jeune successeur de M. Daru se décidât quelque jour à remplir les lacunes, assez étranges en effet, qu'on remarque dans ses dernières compositions ; l'invitant à ne pas oublier, au milieu de ses travaux diplomatiques, que le poète, *cet instrument du grand concert de la création*, a aussi des devoirs à remplir envers la société dont il fait le charme (cette dernière phrase faisait, dit-on, allusion à la nomination, déjà annoncée, de

M. de Lamartine à l'ambassade de Grèce). Enfin, répondant à la pensée plus encore qu'aux paroles du récipiendaire, M. le directeur a déclaré que l'Académie s'empresserait d'ouvrir ses portes à tous les écrivains qui, *sans offenser la raison ni la langue*, feraient faire à la littérature quelques pas nouveaux, ainsi que l'avait si heureusement tenté M. de Lamartine.

Pour terminer cette séance, M. Lebrun a lu des vers *sur la beauté du ciel d'Athènes*, et une *Ode sur un voyage au mont Liakoura* (l'ancien Parnasse). On a applaudi, dans cette dernière pièce, quelques vers heureux et un style toujours correct et facile. Quelques personnes n'ont pu s'empêcher de remarquer que ces souvenirs, tout classiques, du Parnasse et des muses païennes, faisaient un contraste singulier avec les doctrines romantiques qui respirent dans le discours, non moins que dans les poésies, du nouvel académicien. Y. Z.

— L'*Académie française*, dans sa séance du 29 *avril*, a élu, à la place vacante par la mort de M. de Lally-Tollendal, M. de Pongerville, l'un de nos collaborateurs, dont le talent s'est révélé par un succès qui rappelle celui des Géorgiques de Delille. La traduction de Lucrèce, l'ouvrage peut-être le plus durable qu'ait produit notre époque, a étendu le domaine de notre langue philosophique et enrichi notre poésie d'une multitude de tours et d'images qui donnent à cette production l'empreinte d'une véritable originalité. Le public littéraire avait marqué la place de M. de Pongerville à l'Académie française, dès le moment où parut sa belle traduction, qui n'est pas son seul titre aux honorables suffrages qu'il a obtenus. — Un incident remarquable a signalé cette élection, pour laquelle l'Académie s'était réunie, dès le 22 avril, sans pouvoir obtenir aucun résultat, malgré plusieurs tours de scrutin successifs : elle fut donc obligée de consacrer une seconde séance à cette opération, ce qui, je crois, n'avait pas encore eu lieu. Les principaux concurrens de M. de Pongerville étaient MM. *Ancelot*, *Cousin* et *Scribe*.

Union encyclopédique pour la propagation des connaissances utiles. — Une association vient de s'organiser, à Paris, sous la direction et par les soins de M. Bailly de Merlieux; elle se propose de faire composer, et de répandre par toute la France, des Traités élémentaires bien faits, sur chacune des branches des connaissances humaines. Une Société de même nature, et qui se propose le même but, existe en Angleterre depuis trois ans et a déjà obtenu de beaux résultats. Nous allons donner quelques détails sur l'organisation de l'*Union ency-*

clopédique, dont le directeur est déjà connu par d'utiles publications, et entre autres par l'*Encylopédie portative*, dont nous avons annoncé les livraisons successives, et à laquelle l'*Union encylopédique* doit donner des développemens nouveaux et étendus. Un *Conseil de perfectionnement*, composé de soixante Membres-Assistans et de cent-vingt Membres-Auxiliaires, sera choisi parmi les hommes les plus célèbres par leur savoir dans tous les genres. Le Tableau de tous les ouvrages qui doivent composer cette Bibliothèque universelle, comprend trois séries, les Sciences, Lettres et Beaux-Arts, les Arts industriels, Manufactures et Métiers, l'Histoire, la Géographie et les Voyages. Un Recueil mensuel, sous le titre de *Mémorial Encyclopédique*, destiné à enregistrer les progrès journaliers de chaque branche des connaissances, sert de supplément et de suite nécessaire à la collection, qui deviendra par là une véritable *Encyclopédie progressive*. Enfin, le *Mode de souscription*, tout-à-fait neuf, assure, mais aux premiers souscripteurs seulement : 1° l'avantage de ne payer les volumes que 2 fr. au lieu de 3 fr. 50 c.; 2° les *trois-quarts* dans les bénéfices de l'entreprise, bénéfices qui peuvent être tels que, si les ouvrages, publiés par la Société, obtiennent seulement un succès *six fois moindre* que ceux qu'a publiés la Société anglaise, ces souscripteurs auront *gratis* une *Bibliothèque en 300 volumes* avec un *Recueil périodique*, et, en outre, un revenu annuel de 100 fr. Nous ne pouvons entrer dans plus de détails sur cette vaste entreprise, dont le prospectus lui-même est un grand ouvrage; nous ajouterons seulement que le but principal de la Société étant de répandre partout des connaissances positives, le nombre des souscriptions admissibles a été fixé, pour chaque ville et pour chaque département, en raison de la population (1).

École préparatoire d'agriculture réunie à l'institution de M. Dupras, *rue du Faubourg-Saint-Honoré*, *n°* 98. —

---

(1) *Conditions de la souscription.* Cette *Bibliothèque universelle des connaissances humaines* se compose de trois séries, chacune de 100 volumes, format grand in-32, dont 50 ont paru, ou de 100 livraisons, format grand in-8°, dont 32 sont publiées; prix, pour les *souscripteurs ayant part dans les bénéfices*, 2 fr. le volume ou la livraison; pour les souscripteurs non actionnaires, 3 fr.; par *traités séparés*, 3 fr. 50 c. le volume; abonnement au *Mémorial encyclopédique*, pour les actionnaires, 6 fr. par année; pour les autres personnes, 10 fr. — Pour recevoir *franc de port, par la poste*, il faut ajouter 25 *cent.* par volume ou livraison. — Les lettres, demandes et souscriptions doivent être adressées (*franco*) aux Bureaux de direction de l'Union Encyclopédique, rue du Jardinet, n° 8, à Paris.

Les sciences agronomiques vont avoir à Paris une institution digne d'être comparée à celle que les arts industriels ont si heureusement acquise. Espérons que celle-ci obtiendra, comme la première, le succès que tout semble lui promettre.

L'expérience a déjà prouvé l'importance des écoles préparatoires pour les services publics, l'industrie, le commerce et les beaux-arts. L'agriculture, cette source première de nos richesses, ne pouvait rester étrangère à ce besoin général d'instruction spéciale. M. Blanq, ancien élève de l'École Polytechnique, après s'être livré pendant plusieurs années à l'étude de l'horticulture, de l'agriculture et des arts accessoires, a compris combien il serait utile d'élever au niveau des autres branches de l'industrie humaine cette agriculture qui a peut-être, plus que d'autres sciences, l'avantage d'ouvrir des débouchés nouveaux et durables aux générations qui s'élèvent.

Pour donner aux familles toutes les garanties désirables, après avoir fait choix d'une institution honorablement connue où les élèves sont soumis à une surveillance qu'une longue pratique peut seule assurer, le fondateur de l'école préparatoire d'agriculture s'est environné des lumières de professeurs spéciaux.

Les dessins topographique et descriptif, l'arpentage et le lever des plans, seront enseignés par M. Gavard, ingénieur géographe, ancien élève de l'École Polytechnique, et inventeur d'instrumens propres à faciliter divers genres de dessins. Les notions générales de physique, de chimie, de météorologie seront données par M. Despretz, répétiteur à l'École Polytechnique, ancien capitaine d'artillerie, et l'un des rédacteurs du *Journal du génie civil*. Les principes de la reproduction, de la végétation et du perfectionnement des plantes seront développés par M. *Oscar* Leclerc-Thouin, de la Société royale et centrale d'agriculture, de celle d'horticulture, ex-professeur suppléant au jardin du Roi pour le cours de son oncle, André Thouïn, dont il a publié les œuvres.

Arts accessoires. — M. Huzard *fils*, de la Société royale et centrale d'agriculture, collaborateur des *Annales d'agriculture*, donnera aux élèves les élémens de la connaissance des animaux utiles à la nourriture, au vêtement et au service de l'homme en société. — M. Dubrunfaut, auteur de plusieurs ouvrages spéciaux, et fondateur du journal l'*Agriculteur manufacturier*, fera quelques leçons théoriques sur la fabrication du sucre de betterave, la féculation, la distillation, etc. Enfin, M. de Valcourt aîné, l'ami et quelquefois l'aide de MM. *de*

Dombasle et *Bella*, a promis aussi à M. Blanq le secours de sa grande expérience.

La science agricole s'appuyant sur un ensemble de connaissances variées, on sent la nécessité que le directeur assiste aux divers cours, afin de conserver l'unité si nécessaire dans ce nouveau genre d'enseignement, afin de donner à ces cours tous les développemens théoriques et pratiques dont ils sont susceptibles, et surtout afin de faire apprécier leur liaison avec l'agriculture.

Pour bien faire comprendre cette idée d'ensemble, pour bien établir cette liaison des sciences et des arts avec l'agriculture, M. Blanq pénétrera bien les élèves d'idées-mères, telles que celle-ci : qu'une exploitation rurale n'est autre chose qu'une fabrique dont le directeur met à profit tous les agens naturels et artificiels dont il peut disposer pour produire des objets utiles à la société. De-là ressort la nécessité d'une comptabilité commerciale et des économies rurale et industrielle, qui, elles-mêmes, exigent des connaissances en arithmétique, en géométrie, en arpentage, en architecture, en mécanique et en histoire naturelle.

En assistant à chaque leçon des professeurs, le directeur pourra s'assurer de l'attention qu'y apportent les élèves. Il en interrogera immédiatement un ou plusieurs, pris au hasard, et parviendra ainsi à connaître la capacité de chaque élève ; c'est alors que, par des conversations familières, il arrivera à faire saisir par les intelligences les plus paresseuses ce qui aura pu leur échapper pendant le cours des leçons générales. En un mot, sa mission spéciale sera celle d'un *Wehly* (1) des classes aisées de la société.

Perfectionnement dans la fabrication du chocolat. — La maison qui avait acquis le plus de réputation en ce genre vient d'améliorer encore cette branche d'industrie. MM. Debauve et Gallais, ex-pharmaciens et fabricans de chocolats du roi, rue des Saints-Pères, n° 26, ont établi dans leurs laboratoires une machine qui offre, outre l'avantage d'une trituration parfaite, celui de ne pas présenter l'emploi du fer comme moyen de broiement ; ce qui fait que le cacao conserve toute la finesse de son arôme et toute l'excellence de ses propriétés. La maison de MM. Debauve et Gallais est connue depuis longtems par l'invention du chocolat analeptique ou réparateur au salep de Perse, et du chocolat adoucissant au lait d'amande. Le premier est un des alimens les plus convenables aux per-

(1) Nom du directeur de l'École des pauvres de Hofwil (Suisse).

sonnes affaiblies, qui ont besoin de trouver sous un petit volume une nourriture abondante, de facile digestion, et non moins agréable que restaurante ; le chocolat au lait d'amande convient plus spécialement aux personnes qui souffrent de la poitrine, et dans les convalescences des gastrites ; l'usage de ce dernier offre l'avantage de jouir des propriétés précieuses du cacao, sans avoir à redouter son action stimulante.

Chronique des théâtres pendant le mois d'avril 1830. — Quatorze premières représentations ont eu lieu, depuis le 1er avril, sur les différens théâtres de Paris, à l'exclusion toutefois de l'*Académie de musique* et du *Théâtre-Français*, qui n'ont pas, du reste, la prétention de rivaliser d'activité avec leurs concurrens d'un ordre inférieur. — L'*Opéra-Comique* a donné, le 23 avril, *Danilowa*, opéra en 3 actes, par MM. Vial et *Paul* Duport, musique de M. *Adolphe* Adam. Cette pièce a obtenu un honorable succès. Le poème offre des situations intéressantes, un dénoûment imprévu et satisfaisant ; mais on peut lui reprocher de la lenteur et quelquefois du vide dans l'action ; quant à la partition, ouvrage d'un jeune compositeur plein d'heureuses dispositions, mais qui ne s'était encore essayé que dans des productions moins importantes, on y trouve des chants gracieux, un orchestre souvent brillant et spirituel et plusieurs morceaux pleins d'effet et de coloris ; mais on pourrait peut-être désirer de plus fréquentes traces d'inspiration, plus d'élan et de verve, des idées plus neuves et plus individuelles. — L'*Odéon*, après avoir éprouvé un nouvel échec à la première représentation de l'*École du Pauvre*, comédie en 3 actes et en prose, par MM. Brunswick et Maillant (17 avril), dont l'idée première ne manquait point de vérité, mais dont l'exécution dénote l'inexpérience des auteurs, est parvenu à faire accueillir (le 30 avril) par le public une comédie en 3 actes et en prose : *Ma Femme et ma Place*, par MM. Bayard et *Gustave* de Wailly. Cette comédie est une fort jolie pièce : il y a des peintures de mœurs et de caractère, un peu vieilles de fond, mais ravivées par des détails piquans et un coloris assez frais ; l'action n'est ni bien originale, ni bien fortement nouée ; mais elle est rapide et gaie ; le dialogue roule trop souvent sur des plaisanteries un peu uniformes, et même un peu usées sur l'administration et sur la situation équivoque du mari, mais elles sont si vives et si spirituelles, qu'elles ont tenu continuellement en haleine l'attention des spectateurs ; des applaudissemens de bon aloi, et,

ce qui vaut encore mieux, le rire qui n'a cessé de courir dans l'assemblée, ont constaté un succès qui n'a pas été un seul instant incertain, et qui attirera du monde à l'Odéon, où l'on attendait depuis long-tems une comédie qui vînt rompre, sur ce théâtre, la mauvaise chance de la muse comique. Nous avons dit, lorsque nous avons rendu compte de la pièce de M. C. Bonjour, *le Protecteur et le Mari*, ce qu'il faudrait, selon nous, de hardiesse pour traiter dans le vif un pareil sujet; les deux jeunes auteurs ne l'ont point essayé, et il ne faut pas leur demander une peinture large et grandiose, quand ils n'ont voulu tracer qu'une esquisse. Les inconvéniens de solliciter une place, quand on est le mari d'une jolie femme qui sollicite de moitié, se bornent ici pour le mari à quelques inquiétudes dont il est bientôt débarrassé, parce que sa femme est aussi vertueuse que belle; on peut amuser quelques instans par le développement d'une pareille idée, et c'est ce qu'ont fait avec un vrai talent MM. Bayard et Gustave de Wailly; mais nous attendons encore le poète inventeur et vigoureux qui trouvera dans ce sujet la donnée profonde, le comique de Molière. — *Le théâtre de Madame* a donné, le 1er avril, *le Coucher de la Mariée*, vaudeville en 2 actes, par M. Félix, où l'on a remarqué quelques situations piquantes et neuves, au milieu d'un fond commun et rebattu; puis, *Philippe*, comédie-vaudeville en 1 acte, par MM. Scribe, Mélesville et Bayard. On a reproché de l'invraisemblance aux données principales de ce drame, qui sont, du reste, empruntées à *Frédéric*, roman de M. Fiévée; mais on y a admiré un art infini dans l'enchaînement des scènes; des situations pathétiques, rendues souvent avec un profond sentiment de passion; des caractères vigoureusement tracés; un dialogue adapté au sujet, énergique sans déclamation lorsque la circonstance le comporte, semé de mots heureux et de spirituelles saillies, entaché toutefois de tems à autre de mauvais goût et d'affectation; enfin, le jeu des acteurs et surtout de Gontier, qui est admirable dans le rôle principal. C'est encore un triomphe à joindre à la liste déjà si longue des succès de M. Scribe et de ses collaborateurs les plus habituels. — *Aux Variétés*, trois chutes encore : *la Mariée à l'encan*, tableau villageois en 1 acte, par MM. Duclos et Félix (3 avril); *le Bal de l'Avoué* ou *les Quadrilles historiques*, comédie-vaudeville en 2 actes, par MM. Duflos et Léon (16 avril); *le Voyage en Suisse*, vaudeville en 1 acte, renouvelé de Patrat (29 avril). — *Aux Nouveautés*, *Belle et Bossue*, ou *le Médecin orthopédiste*, vaudeville en 2 actes (7 avril); et *le Mari aux neuf femmes*, vaudeville en 1 acte

(13 avril), qui méritent tout au plus d'être cités; et *Rafaël*, pièce en 3 actes, mêlée de chants, par M. Théaulon (26 avril), tentative malheureuse dans le genre frénétique et horrible, qui aura de la peine à se naturaliser hors de sa sphère indigène, les théâtres du boulevard. — Le *théâtre de la Porte-Saint-Martin* a, de nouveau, essayé avec bonheur de transporter sur notre scène une des compositions les plus poétiques de Shakespeare. *Shylock*, mélodrame en 3 actes, par MM. Dulac et Allard, a paru le 1er avril, et, malgré un dialogue commun et diffus, déclamatoire jusqu'au ridicule, malgré quelques maladresses des auteurs qui ont faussé quelquefois la conception originale en voulant l'adapter aux habitudes et aux exigences de notre théâtre, a excité d'unanimes applaudissemens. — L'*Ambigu-Comique* a entrepris de donner une parodie de la Christine de M. Dumas, sous le titre de *Chaillot, Surène et Charenton* (26 avril), qui n'a point réussi; et la *Gaîté* a monté une pièce en 2 actes, *les Demoiselles* (14 avril), dont le comique n'a pas été du goût de l'auditoire. — Nous ne terminerons pas cette revue, sans annoncer l'ouverture d'un théâtre allemand, où l'on se propose de représenter successivement les chefs-d'œuvre de l'école musicale d'Allemagne. On y a vu déjà, depuis le 16 avril, *le Freyschütz*, de Weber, *Faust*, de Spohr, *le Sacrifice interrompu*, de Winter, et *Bibiana*, de M. Pixis. Nous reparlerons de cette entreprise qui mérite, à tous égards, d'être encouragée, et de l'effet qu'elle aura produit.

Beaux-arts. — *Peinture en mosaïque; Établissement de mosaïque monumentale de M.* Barberi, *rue des Tournelles, n° 32, à Paris.* — L'art de la peinture en mosaïque, cultivé avec succès par les anciens, négligé, comme tous les autres, dans la barbarie du moyen âge, reparut avec éclat en Italie, vers la fin du xve siècle. De beaux ouvrages furent faits alors dans l'église de Saint-Marc, à Venise. Au commencement du xviiie siècle, des mosaïques fort remarquables aussi furent composées pour la coupole de Saint-Pierre de Rome. Napoléon, qui avait déjà encouragé cet art, en faisant copier en mosaïque le tableau de la Cène de Léonard de Vinci qui se trouve à Milan, fonda à Paris une école dont la direction fut confiée à M. Belloni : nous n'oserions pas avancer que cet établissement a été de peu d'utilité; mais il est certain que ce qu'il a produit en élèves et en travaux est généralement peu connu. — Celui dont nous entretenons aujourd'hui nos lec-

teurs a été fondé et soutenu par les soins et aux frais d'un simple particulier, M. Barberi, élève d'Aguatti, et qui a travaillé long-tems en Italie, auprès du prince Eugène Beauharnais, qui lui fit exécuter plusieurs tableaux. Depuis, il s'est constamment occupé de son art; il a fait pour l'empereur de Russie plusieurs beaux ouvrages, notamment le portrait de l'empereur Alexandre et un tableau représentant *le Triomphe de l'Amour*, qui se trouve aujourd'hui au Musée de Saint-Pétersbourg. M. Barberi a enrichi l'art qu'il cultive de plusieurs perfectionnemens notables. Le principal est d'employer des matières vitrifiables dont il modifie la forme à volonté, par le moyen du chalumeau. Jusqu'ici, on avait taillé les matériaux au marteau, et ils conservaient une forme cubique qui donnait des difficultés et une grande monotonie à l'exécution des dessins. Ce procédé offre un autre avantage très-important : il fournit la possibilité de laisser à certaines teintes des tableaux la transparence qu'elles ont sur la toile. Du reste, M. Barberi n'est point un de ces artistes qui s'arrêtent et se reposent, fatigués de leurs efforts, dès qu'ils ont fait un pas dans la carrière : il espère pousser plus loin le perfectionnement dont l'art de la mosaïque est susceptible, et il ne craint pas de s'adresser aux sciences physiques pour en obtenir les secours qu'il peut en attendre. — L'atelier de M. Barberi sera visité, avec intérêt et avec fruit, par les artistes et par les curieux, qu'il admet volontiers à juger ses ouvrages. Nous y avons vu, avec beaucoup de satisfaction, de nombreux travaux, bien propres à exciter l'admiration des personnes qui connaissent les immenses difficultés de la mosaïque, et notamment une *tête de Silène*, de grandeur naturelle, un *portrait de l'empereur Alexandre*, d'après M. Gérard; des *poissons*, des *quadrupèdes*, des *oiseaux*, des *fleurs*, etc. — On aime à voir la capitale de la France, véritable chef-lieu du monde civilisé, s'embellir chaque jour par les tributs que viennent lui payer des étrangers de tous les pays, savans, artistes, simples amateurs du beau et des arts, dont le nombre serait beaucoup plus considérable et ajouterait à l'aisance et à la prospérité de notre patrie, sans les malheureuses passions politiques, aveugles et intolérantes, qui nous ont empêché, depuis plusieurs années, de reconnaître les nouveaux États de l'Amérique du sud, et qui offrent des symptômes affligeans de désaccord entre les conseillers de la couronne et la nation, symptômes qui éloignent de notre sol hospitalier beaucoup de branches d'industrie et beaucoup de familles disposées à s'y établir. N.

— *Carporama.* — Les savans, les navigateurs, enfin, le

public sont admis à présent à examiner le *Carporama*, ou *Collection des plantes et fruits de l'Inde*, par feu ROBILLARD D'ARGENTELLE, qui, de 1802 à 1826, employa vingt-quatre années à les modeler tige par tige, feuille par feuille : travail unique, d'une solidité à toute épreuve, et dont les procédés sont déjà perdus. La *Revue Encyclopédique* (voy. t. XLIII, p. 513) a inséré un précis du rapport fait à l'*Académie des sciences*, par MM. *Desfontaines*, *Labillardière* et *Cassini* sur « cette collection de 112 plantes représentées de grandeur naturelle, avec une perfection telle qu'elle peut faire illusion aux yeux du botaniste le plus exercé. » Au moment où elle allait être embarquée pour l'Europe, les habitans de l'Ile-de-France sollicitèrent en foule la faveur de l'admirer une dernière fois. Ces beaux ouvrages de M. d'Argentelle sont pour nous d'un bien autre prix : ils nous procurent la connaissance parfaite des productions les plus intéressantes que la nature ait prodiguées avec tant de richesse entre les tropiques, et que jusqu'ici nous ne pouvions apprécier que d'après des dessins et des gravures plus ou moins exacts. Une visite au Carporama promet une instruction précise à la jeunesse : c'est surtout pour les artistes, fatigués de reproduire incessamment nos plantes et nos fruits d'Europe, qu'il y aura profit à étudier, d'après nature, le port des rameaux, les formes si variées et les teintes si délicates de ces végétaux extraordinaires ; le cocotier gigantesque et la pomme de Cythère, le sagoutier et la grenadille, l'arbre à pin, le cacaoyer, le muscadier, le pamplemoussier, etc. Les amis des sciences et des arts doivent désirer que le Carporama, qui est momentanément exposé rue Grange-Batelière, n° 2, reste à la France, et qu'il soit acquis par le gouvernement pour accroître les richesses du Musée maritime. Mais cet établissement national, quand sera-t-il livré à la curiosité et aux études du public? *Isid.* L—N.

NÉCROLOGIE.

ANGLETERRE. — *Georges* TIERNEY, membre du parlement. — Né à Gilbraltar, le 20 mars, 1761, Tierney était fils d'un négociant anglais, qui le fit élever au collége d'Éton ; il prit ensuite ses degrés à Cambridge. Il se destinait au barreau, mais la mort de trois frères, le laissant seul héritier de la fortune de son père, lui permit d'aspirer aux honneurs de la carrière parlementaire. En 1788, sous le ministère de Pitt, il publia un écrit avec le titre d'*Essai sur la situation réelle de la Compagnie des Indes comparée à ses droits et à ses priviléges ;* cette question

qui s'agitait alors aux Chambres était d'une haute importance, et soulevait une foule de passions et d'intérêts : le ministere avait pris l'initiative, lorsque cette brochure vint donner un démenti formel à toutes les assertions faites par Pitt sur l'état et les ressources de la Compagnie. Dès lors, les croyances politiques de Tierney furent connues, et il se trouva nécessairement faire partie de l'opposition. Arrivé à la Chambre, après deux tentatives malheureuses, il vint prendre place, en 1796, dans le parti opposé à Pitt, aux *Burkistes*, et à tous les détracteurs de la révolution française. Il fut de très bonne foi dans la cause qu'il avait embrassée, et ne se laissa ébranler ni par les sophismes de ses adversaires, ni par les crises qui, plus d'une fois, amenèrent des défections parmi les partisans de la république au parlement anglais. Ennemi acharné de Pitt, il s'attaquait indistinctement à tous ses actes, le harcelait, le raillait sans pitié, avec une ironie demi-sérieuse, demi-légère, qui mettait souvent en défaut l'imposante logique du ministre. Moins brillant que Fox, il était plus fécond en argumens : comme Burke ou Wyndham, il ne plongeait pas dans les profondeurs du savoir, ou dans les raffinemens de la métaphysique, il n'avait pas les promptes réparties de Sheridan, mais ses saillies, plus âpres et plus véhémentes, saisissaient plus fortement l'auditoire. Peu versé dans la pratique des affaires, il lui arrivait souvent de se laisser emporter sur un terrain qu'il ne connaissait pas à fond, comme en matières de finances ou d'économie : c'était là que Pitt reprenait tous ses avantages, et le battait à outrance. Cette guerre passa des mots aux choses, car le ministre, ayant une fois accusé l'orateur, à propos d'une motion que ce dernier combattait et qui avait pour but la levée de dix mille marins destinés à défendre l'Irlande d'une invasion, d'avoir parlé non-seulement en républicain, mais en ennemi de l'Angleterre, Tierney demanda qu'il fût rappelé à l'ordre. Loin de vouloir se rétracter, l'autre insista, et il s'en suivit un duel, où tous deux firent feu deux fois et se manquèrent. M. Pitt termina le différent, en tirant en l'air son troisième coup. Lors de la session de 1798 à 1799, Tierney fit une motion pour la paix, et ne cessa de combattre le système de coalition et de subsides payés par l'Angleterre aux puissances en guerre avec la France. Sous le consulat, il espérait encore en la liberté. Il prit part à l'administration, en 1802, lorsque M. Addington devint ministre, mais pour peu de tems ; il fut de nouveau employé par Fox, et après la mort de ce dernier recommença à faire de l'opposition po-

litique au parlement, mais seulement à propos des intérêts exclusifs de l'Angleterre.

Sa réputation d'orateur lui vient surtout des débats célèbres auxquels il prit part à côté de Fox, de Burke, de Wyndham, de Sheridan, et de la portée des questions qui se traitaient alors. Sa politique, éminemment consciencieuse, lui donnait le droit dont il usait si habilement de découvrir et d'exposer dans autrui tout motif égoïste ou mercenaire. Ses discours avaient de l'abandon, et participaient d'une causerie spirituelle et mordante, mais jamais vulgaire. Comme homme privé, il était adoré de sa famille et d'un nombreux cercle d'amis. Jamais, il ne rapporta dans son intérieur les ennuis de sa vie publique : et bien que désappointé dans quelques-unes de ses espérances générales et personnelles, il ne montra jamais ni amertume, ni dégoût des hommes. Il avait le cœur naturellement tendre et bienveillant. Il est mort, âgé de 69 ans; c'était le dernier homme marquant de cette opposition célèbre, si riche en talens, en force et en jeunesse, qui défendit la révolution française au parlement anglais contre le ministère le plus fort qu'ait eu la Grande-Bretagne. L. S. B.

France. — Vauquelin (*Louis-Nicolas*) naquit à Hebertot, bourg du département du Calvados. Le hasard, qui contribue quelquefois si puissamment à la réputation des hommes, ne fit rien pour lui. Né de parens pauvres et obscurs, il dut tout à son travail et à son infatigable persévérance, et il offre peut-être, dans l'histoire des sciences, l'exemple le plus remarquable des difficultés qu'un homme peut avoir à vaincre dans cette carrière déjà si difficile. — A l'âge de 14 ans, il fut obligé d'entrer, en qualité de garçon de peine, dans la pharmacie de M. Mézaise, à Rouen. C'est-là, qu'au milieu de travaux durs et fatigans, il sut dérober quelques instans à son sommeil, pour se livrer à l'étude, et qu'excité plutôt que découragé par les entraves qu'il rencontrait, il acquit, à l'aide des faibles moyens qu'il possédait, les élémens de cette science dont il était appelé à reculer un jour les bornes. — Après avoir passé deux ans dans cette pharmacie, il vint à Paris, où il entra chez M. Saget. Ses occupations moins multipliées lui permirent alors de consacrer plus de tems à l'étude; mais il s'y livra avec trop peu de réserve, et sa santé s'affaiblit bientôt; il tomba malade, et fut transporté à l'Hôtel-Dieu. A peine rétabli, il entra dans l'officine de M. Chéradame, en qualité d'*élève*. Fourcroy venait souvent chez ce dernier, qui était son parent, et qui lui parla avec intérêt du jeune homme studieux qu'il avait alors pour élève. Fourcroy fut frappé de l'ardeur du

jeune Vauquelin pour les travaux chimiques, et le prit à son service aux appointemens de trois cents francs. Dès la fin de la première année, le jeune homme reçut une montre, cadeau de son nouveau patron, qui voulut ainsi reconnaître son zèle; nous rapportons cette circonstance, quoique peu importante en elle-même, parce qu'elle fit une impression profonde sur l'esprit de Vauquelin, et qu'elle redoubla chez lui l'amour de l'étude. — Dès lors sa situation devint plus heureuse; il sut s'attirer la bienveillance de tous les amis de Fourcroy. Mme Bailly, qui demeurait avec Fourcroy, le prit en affection. En quittant cette maison, où il avait trouvé une autre famille, il géra pendant deux ans la pharmacie de M. Goupil, et enfin lui succéda.

Le reste de la vie de ce célèbre chimiste est trop connu, pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans quelques détails à cet égard. Si nous l'avons suivi pas à pas dans sa jeunesse, c'est que ses commencemens furent pénibles, et qu'on apprécie mieux la force d'âme qui l'a aidé à les surmonter.

Ses propres travaux le firent bientôt connaître, et il devint successivement inspecteur des mines, membre de l'ancienne Académie des sciences, membre de l'Institut, chevalier des ordres royaux de la Légion-d'Honneur et de Saint-Michel, professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle, professeur à l'École royale de pharmacie, inspecteur-général de la Monnaie, professeur honoraire de la faculté de médecine et du collége royal de France, membre de la Société royale de Londres et de plusieurs autres Sociétés savantes, etc., et, enfin, député du Calvados.

Le nom de Vauquelin se trouve à toutes les pages d'un traité de chimie; en effet, il n'est aucune partie de la science qu'il n'ait explorée, et sur laquelle ses travaux n'aient jeté un grand jour. Son génie observateur savait faire jaillir la lumière des sujets les plus obscurs, et rendre importantes les choses en apparence les plus insignifiantes. C'est ainsi que son analyse du *foie de raie*, son mémoire sur la respiration des insectes et des vers, son analyse des excrémens de poule, celle du sperme, etc., offrent des résultats qui se lient aux questions les plus intéressantes de la physiologie.

Si, du domaine de la chimie animale, nous entrons dans celui de la chimie végétale, nous trouvons encore ses travaux remplis de faits intéressans et nouveaux, et qui ont depuis été mis à profit par tous les savans qui s'en sont occupés. — Contentons-nous d'indiquer l'analyse *du tamarin*, celle du *satsoba soda*, qui, calcinés avec la potasse, donnent du bleu de Prusse

avec les sels de fer Son mémoire sur l'action de l'acide sulfurique, sur les matières végétales et animales, avec ses observations sur la formation de l'éther; son mémoire sur une maladie de la sève des végétaux, fort important pour la physiologie, etc., etc.

Mais c'est surtout dans la chimie minérale que les travaux de Vauquelin sont nombreux; on lui doit la découverte du chrôme et de la glucine, une méthode nouvelle d'analyse du fer et de l'acier, dans laquelle il signale l'inconvénient de l'acide sulfurique pour reconnaître la présence du carbone dans l'acier, le moyen de séparer le phosphate de fer dans l'analyse de l'acier, etc., travail fort remarquable, et qui, encore aujourd'hui, suffirait pour faire la réputation d'un chimiste; l'analyse de l'alun, qui a dissipé le préjugé qui existait sur les aluns de Rome et d'Angleterre; l'analyse d'un grand nombre de pierres, de rubis, de l'émeraude, de l'aigue-marine, du grenat blanc, etc.; le manuel de l'essayeur, un mémoire sur la coupellation, l'essai des salpètres, un mémoire sur les combinaisons du soufre avec les métaux; un travail sur la baryte et la strontiane qu'il sort du rang des terres pour les classer parmi les alcalis; un mémoire sur la solubilité du sel marin dans les dissolutions de sels neutres, et sur les phénomènes qui en résultent, travail rempli de faits intéressans pour l'histoire des sels, et un grand nombre d'autres mémoires dont la simple énumération serait trop longue.

H. D.

Vauquelin a laissé une fille qu'il a instituée héritière de sa fortune; cependant les autres membres de sa famille ont eu part à ses bienfaits.

— Levavasseur, que la mort vient de frapper dans la force de l'âge et du talent, naquit à Breteuil, en septembre 1774, d'une famille dès long-tems honorée dans la magistrature. Il fut à la fois homme de lettres, agronome savant, et administrateur distingué. L'aurore de la révolution éclaira sa jeunesse : il participa de ses vœux au triomphe de sa cause sacrée, lui offrit son courage civique, et lorsque la France, succombant sous le fardeau de ses triomphes, passa du despotisme de la gloire à l'anarchie contre-révolutionnaire, Levavasseur se montra noblement parmi les fonctionnaires restés fidèles à l'honneur national. Long-tems membre du conseil général de l'Oise, il déploya dans des circonstances orageuses la fermeté de l'homme de bien. Devenu maire de Breteuil il acquit de nouveaux droits à l'estime de ses concitoyens. Juste envers tous, il fut inaccessible à la séduction des préjugés renaissans; ennemi de l'hypocrisie, il n'écouta que la voix de sa

conscience ; ne méconnut point notre véritable gloire, et ne prostitua jamais l'éloge aux oppresseurs de la patrie ; aussi Levavasseur obtint-il l'honneur de la disgrâce à une époque où le pouvoir affectait d'oublier les droits acquis, et de sacrifier l'intérêt de tous au privilége de quelques-uns.

Ce digne citoyen, rendu à la vie privée, employa ses utiles connaissances au perfectionnement de l'agriculture. Quand les détracteurs de nos institutions se plaisaient à mépriser la main qui conduit la charrue, Levavasseur croyait s'ennoblir en la dirigeant lui-même. Souvent il eut l'honneur d'associer ses travaux à ceux de son illustre compatriote, le vertueux Larochefoucault. Ses améliorations agricoles n'avaient pour but que l'intérêt général ; souvent il fit à ses dépens des expériences dont le public seul recueillit les fruits.

L'indigence et le malheur n'ont aperçu son opulence que pour la bénir. La bienfaisance lui était si naturelle, qu'il faisait de bonnes actions, comme il fit depuis de bons vers, sans y attacher la moindre importance. Une simplicité franche, une véritable candeur semblaient dérober son mérite et ses vertus à ses propres yeux. Cet homme rare fut opulent sans faste, fonctionnaire sans intrigue, philantrope sans prétention, poète sans vanité.

Long-tems livré à d'importantes fonctions publiques, à de savans travaux agricoles, Levavasseur ne se livra que par intervalle à l'étude des lettres. Il ne cédait que comme involontairement à sa vocation poétique. Il ne parut donc que fort tard dans une carrière où la nature l'entraînait presque malgré lui. Il conçut le hardi projet de traduire en vers la plus ancienne des productions poétiques : le livre de Job, assemblage de méditations métaphysiques et religieuses, de controverses du doute et de la foi. Sa traduction parut en 1825. Le traducteur de Job obtint un succès d'autant plus flatteur, qu'il n'avait recherché le patronage d'aucune secte littéraire. Le seul éclat du talent força l'attention du public lettré à porter ses regards sur le travail d'un écrivain qui, à son début, offrait la reproduction brillante d'une œuvre créée par le génie poétique à une époque antérieure à tous les tems connus, qui, peut être composée dans une langue entièrement oubliée, n'est parvenue jusqu'à nous qu'à travers différens idiomes. On trouve avec surprise, dans la version nouvelle, l'empreinte d'un rare talent qui nous rendait l'heureux mélange d'images naïves et de pensées profondes. On y remarque, surtout, la franchise du doute à côté de l'enthousiasme de l'illusion de ces premiers âges où l'esprit humain éprouve à la fois le besoin de croire et le désir de s'éclai-

rer. On sut gré au traducteur d'avoir enrichi notre littérature en puisant aux sources de ces beautés natives qui n'étaient guère connues que par des espèces de traductions déguisées, et des imitations que quelques poètes de notre époque ont publiées sans en révéler l'origine.

Levavasseur était doué d'une tranquille modestie, d'une insouciance timide qui avaient contribué autant que ses travaux agricoles et administratifs à retarder son apparition dans la république des lettres. Après avoir hésité long-tems à rendre le public arbitre de son talent, le hazard le décida. Dans un de ses fréquens voyages à Paris, il s'adressa à un homme de lettres qui venait d'obtenir des succès dans un genre analogue à ses travaux poétiques. Cet écrivain eut le bonheur d'apprécier le premier tout le talent de Levavasseur. Il l'excita vivement à se faire connaître, lui donna quelques avis auxquels le traducteur de Job se soumit avec cette résignation courageuse qui n'appartient qu'au vrai mérite ; enfin, il lui épargna les désagrémens que l'écrivain ignoré rencontre toujours à son début.

Levavasseur, dont le nom était absolument inconnu dans la littérature, fut rangé tout à coup parmi les écrivains qui honorent notre époque. Il jouit de son succès en homme qui n'a jamais placé son bonheur que dans l'estime des autres. Mais conservant sa candeur au milieu des applaudissemens, il semblait étonné de les mériter. Plusieurs sociétés savantes s'empressèrent de l'admettre dans leur sein ; la *Société Philotechnique*, entre autres, lui accorda le titre de correspondant.

Levavasseur vit dans son succès l'obligation de perfectionner son ouvrage. Depuis cinq ans ses efforts tendaient à ce but; il y touchait quand la mort le frappa. Cet écrivain distingué, enlevé au milieu de sa carrière, doit exciter de vifs regrets.

Cet évènement affligeant pour tous les amis des lettres, fut une calamité pour le pays, où, pendant vingt-cinq ans Levavasseur avait exercé la salutaire influence de ses lumières et de son zèle patriotique; où sa généreuse sollicitude adoucit le sort de tant d'infortunés. Les habitans de la ville de Breteuil et des villages voisins attestèrent par leur consternation l'étendue de la perte qu'ils éprouvaient. Ils cessèrent leurs travaux pendant trois jours, et, simultanément réunis aux enfans de leur bienfaiteur, pour lui rendre les derniers devoirs, ils semblaient ne former qu'une seule famille qui venait, avec le pieux respect de la reconnaissance, apporter sa douleur sur le tombeau d'un père. H.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE CAHIER D'AVRIL 1830.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

Pages.

1. Considérations sur les mollusques et en particulier sur les céphalopodes . . . . . *Cuvier.* 5
2. Observations sur le Mémoire précédent.. . . . . *Geoffroy-Saint-Hilaire.* 20
3. De l'emprisonnement solitaire aux États-Unis. *Charles Lucas.* 25

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

4. Rapport sur les institutions de bienfaisance du royaume des Pays-Bas. — Rapport sur l'état des écoles supérieures, moyennes et primaires. . . . . *A. Quetelet,* 28
5. Campagne des Français en Allemagne en 1800. . . *Sicard.* 38
6. Manuel de l'histoire de la philosophie de Tennemann. traduit de l'allemand par Victor Cousin.. . *Adolphe Garnier.* 54
7. L'empire de la Grande-Bretagne, en 1828, par J. Goldsmith (ouvrage anglais).. . . . . *A. M.* 76
8. Essai sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité, par M. Rio . . . . . *Alphonse d'Herbelot.* 94
9. L'immortalité de l'âme, poème, par M. de Norvins. . . Δ. 107
10. Œuvres posthumes d'A. E. Gaulmier . . . . . Θ. 112

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 89 ouvrages, français et étrangers.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. — *États-Unis*, 3. 122
EUROPE. — *Grande-Bretagne*, 8, dont 2 ouvrages périodiques. . 133
— *Russie*, 5. 141
— *Allemagne*, 8. 145
— *Suisse*, 1 157
— *Italie*, 6. 160
— *Pays-Bas*, 4, dont 3 ouvrages périodiques. 166
FRANCE, 54, savoir : *Sciences physiques et naturelles*, 14. . . . 170
— *Sciences religieuses, morales, politiques et historiques*, 17. . . 190
— *Littérature*, 11. 204
— *Beaux-arts*, 6. 216

— *Ouvrages périodiques*. 3. 221
— *Livres en langues étrangères, imprimés en France*, 3 224

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Amérique septentrionale. — *États-Unis :* Sociétés de tempérance. 228
Amérique méridionale. — Exposé sommaire des progrès qu'a faits la république de Colombie depuis 1822 229

EUROPE.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Réintégration des Juifs dans leurs droits de citoyens ; Réforme parlementaire. Réclamations de lady Byron et de ses amis contre les faits avancés par M. Moore. — *Bristol :* Verner, tragédie de Byron, représentée sur le théâtre de cette ville 236
Allemagne. — *Gœttingue :* Fondation d'une bourse en faveur des étudians en médecine. — *Autriche :* Recherche des antiquités nationales. — *Hambourg :* Traduction d'un ouvrage de Mme la princesse de Salm. 238
Suisse. — *Lausanne et Genève :* Cours de littérature professé dans ces deux villes par M. Monnard. 239
France. — *Départemens : Vannes* (Morbihan) : Leçons publiques pour les sciences naturelles. — Chemin de fer de la Loire. 242
Paris. — *Institut :* Académie des sciences : Séances du mois d'avril 1830 ; Académie française : Séance publique pour la réception de M. de Lamartine : Nomination de M. de Pongerville à la place laissée vacante par M. de Lally-Tollendal. — Union encyclopédique pour la propagation des connaissances utiles. — École préparatoire d'agriculture. — Perfectionnement dans la fabrication du chocolat. — Chronique des théâtres pendant le mois d'avril 1830. — *Beaux-arts :* Peinture en mosaïque : Établissement de mosaïque monumentale de M. *Barberi :* Carporama. . . . 245

Nécrologie.

Angleterre : Tierney. — *France :* Vauquelin ; Levavasseur . . . 264

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES, LETTRES ET MÉLANGES.

DE L'EXPÉDITION CONTRE ALGER (1).

L'expédition contre Alger, qui se prépare dans les ports de France, a donné lieu à un grand nombre de publications des-

(1) On peut consulter, sur Alger, les ouvrages dont les titres suivent :

1. ALGER. — *Tableau du royaume, de la ville d'Alger, et de ses environs : état de son commerce, de ses forces de terre et de mer ; description des mœurs et des usages du pays :* précédé d'une *Introduction historique sur les différentes expeditions d'Alger, depuis Charles-Quint jusqu'à nos jours,* avec *carte, vue, portraits* et *costumes* de ses habitans ; par M. RENAUDOT, ancien officier de la garde du consul de France à Alger. Paris, 1830 ; P. Mongie, boulevard des Italiens, n° 10. In-8° de 182 pages ; prix, 7 fr.

2. *Histoire d'Alger et du bombardement de cette ville, en* 1816 ; des-

tinées à satisfaire la juste curiosité de ceux qui devront y prendre part, ou en personne, ou par leurs enfans, leurs amis et leurs compatriotes. Nous avons cherché à nous procurer le plus grand nombre que nous avons pu de ces écrits de circonstance ; mais d'autres paraîtront sans doute encore, pendant que ces pages seront sous la presse, d'autres tandis qu'elles circuleront déjà ; et peut-être, entre toutes ces brochures, ne s'en trouvera-t-il aucune qui réponde pleinement à ce que le public pouvait demander ; tout au moins, celles dont les titres se trouvent dans la *Note* ci-dessus laissent encore beaucoup à désirer.

La première, par M. Renaudot, est celle qui, probablement, donnera le plus de satisfaction. L'auteur, appelé par ses fonctions d'officier de la garde du consul de France, à résider dans le pays, et à en connaître les habitans, parle

---

cription de ce royaume et des révolutions qui y sont arrivées, de la ville d'Alger et de ses fortifications, de ses forces de terre et de mer, mœurs et costumes des habitans, des Mores, des Arabes, des Juifs, des chrétiens ; de ses lois, de son commerce et de son revenu, etc., avec une carte du royaume, et une vue lithographiée de la ville d'Alger, de ses fortifications et de sa rade. Paris, 1830 ; Piltan, libraire, rue des Saints-Pères, n° 31. In-8° de 366 pages ; prix, 6 fr.

3. *Souvenirs d'un officier français,* prisonnier en Barbarie, pendant les années 1811, 1812, 1813 et 1814, etc., etc., par M. Contremoulins, P. M. de Nantes, capitaine en congé illimité. Anselin, libraire, rue Dauphine, n° 9. In-8° de 44 pages ; prix, 1 fr. 50 c.

4. *Alger, esquisse topographique et historique* du royaume et de la ville : accompagné d'une carte générale du royaume, et d'un plan du port, par A. M. Perrot, membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, 1830 ; Ladvocat, libraire, Palais-Royal. In-8° de 94 pages ; prix, 3 fr.

5. *Au Roi et aux Chambres, sur les véritables causes de la rupture avec Alger, et sur l'expédition qui se prépare,* par *Alex.* de Laborde, député de la Seine. Paris, 1830 ; Truchy, libraire, boulevard des Italiens, n° 18. 1 vol. in-8° de 170 pages ; prix, 3 fr.

6. *Carte de la régence d'Alger, et d'une partie du bassin de la Méditerranée,* donnant le rapport qui existe entre la France et les États barbaresques, par A. H. Dufour. Paris, 1830 ; Charles Simoneau, rue de la Paix, n° 6.

du moins de ce qu'il a vu, et ses passions même, sa haine contre les Turcs, les Maures, les Juifs, son dégoût pour les manières, le climat, les productions, les fruits même du pays, ses remarques galantes sur les femmes Maures et les juives, ont un grand caractère de vérité. D'autre part, les préjugés et la partialité de l'auteur se manifestent presque à chaque page; et, tout en lui tenant compte de beaucoup de renseignemens utiles, on en cherche en vain beaucoup d'autres, qu'il annonce, qu'il indique et qu'il ne donne pas.

La seconde brochure n'est que le résultat d'une spéculation de libraire. Après avoir fait choix d'une description d'Alger, publiée en Angleterre au commencement du siècle passé, par quelque homme attaché au consulat anglais, l'éditeur en a retranché le nom et la date, et il y a ajouté la relation de l'expédition de lord Exmouth, pour lui donner une apparence plus moderne; il y a joint aussi une préface, des réflexions prétendues philosophiques, et des résumés presque toujours en contradiction avec le corps de l'ouvrage. Cependant, on trouve quelquefois dans cet écrit des choses curieuses et instructives; mais, faute de connaître ou celui qui parle, ou le tems dont il parle, on ne sait quelle foi on doit lui accorder.

La troisième brochure est intitulée *Souvenirs;* son auteur cependant semble ne s'être souvenu de rien, ou ne savoir rien nous raconter de ce qu'il a dû voir pendant sa captivité en Barbarie. Au lieu de faits, il nous donne ses spéculations sur l'armure et l'accoutrement qui lui paraissent convenir aux soldats qu'on enverra faire la guerre sur la côte d'Afrique.

La quatrième est une courte compilation, faite par un homme accoutumé à écrire, et accompagnée de bonnes cartes; mais elle ne nous apprend rien que ce que l'auteur a trouvé dans des livres déjà connus.

La cinquième est empreinte du talent et du patriotisme de l'honorable député qui l'a publiée; elle contient plusieurs renseignemens précieux sur les rapports diplomatiques de la France avec Alger; mais il faut y chercher bien plus des sujets d'investigation quant à la conduite du ministère, peut-

être des motifs d'accusation contre lui, qu'une description statistique ou une histoire du pays que les Français vont attaquer.

Ce n'est point de ces questions de controverse parlementaire que nous désirons nous occuper aujourd'hui. Il est possible que le dey d'Alger ait été volé par les sieurs Bacri et Busenach, ses agens, et que des hommes qui avaient en France accès auprès du pouvoir aient favorisé cette volerie pour y prendre leur part. Il est possible que la conduite du consul de France, à Alger, n'ait pas été exempte de reproches : dans ce cas, nous espérons qu'une discussion approfondie devant les Chambres portera la lumière sur toutes les fraudes, sur tous les mystères d'iniquité, et que les coupables, s'il y en a, n'échapperont point au châtiment qu'ils méritent. On peut croire encore que la guerre entreprise aujourd'hui a été regardée par le ministère, bien moins comme nécessaire pour venger une insulte, que comme utile pour enivrer la nation d'un peu de fumée militaire, et qu'il s'est proposé de vaincre dans les champs d'Alger, non les pirates, mais les électeurs qui recrutent les rangs de l'opposition. Dans ce cas, nous ne doutons point qu'un calcul si frivole et si misérable ne soit trompé; car les électeurs recommanderont à leurs députés d'exiger un compte sévère de l'argent et du sang de la France. Si le ministère a sacrifié à ce petit calcul parlementaire les vraies convenances de la patrie, s'il a précipité ses opérations, en les réglant non d'après le climat, non selon une juste économie, mais sur les chances électorales, un compte plus sévère encore lui sera demandé, ou de la nonchalance avec laquelle, pendant trois ans, on a négligé de se mettre en état d'agir efficacement, ou de la précipitation ruineuse qui a présidé aux derniers armemens, afin de pouvoir commencer la campagne trois mois seulement après l'avoir résolue. S'il est vrai que des marchés scandaleux, obtenus à l'aide de pots de vin de plusieurs millions, couvrent des voleries effroyables, ce sera encore aux Chambres à faire justice. Ce sera à elles à déployer toute leur sévérité, si, par les conséquences d'une

ignorance présomptueuse, l'expédition manquait de succès; si la jeunesse de France périssait sur les mers ou sur les sables d'Afrique, victime de l'ineptie du ministère. Mais toutes ces craintes, fondées sur des conjectures ou des bruits populaires, ne nous présentent point encore assez de réalité, pour que nous nous permettions de les examiner.

C'est à une question plus haute, plus générale, que nous voulons nous attacher, à une question que semblent obscurcir et l'esprit de parti, et la juste défiance que le ministère inspire Nous croyons fermement, et nous voulons établir que la guerre d'Alger, considérée abstraitement, faite en tems opportun, et poursuivie jusqu'au but qu'elle doit naturellement atteindre, est une guerre juste, qu'elle est honorable, qu'elle est utile à la France, et que, de toutes les conquêtes que la nation peut désirer, aucune ne lui serait plus avantageuse que celle des rivages si rapprochés de la Barbarie.

Tous les voyageurs qui ont vu Alger, tous les écrits qui ont été publiés sur cette régence, nous la représentent également comme la plus grande association formée pour le brigandage qui ait jamais existé sur la terre. Depuis l'an 1516, où le corsaire Horuch, Aruch, ou Aroudj Barberousse, introduit à Alger par le roi maure de cette contrée Sélim, Eutemy, fit périr son bienfaiteur, et s'empara de son trône, la souveraineté a toujours appartenu à la bande de brigands formée par ce premier corsaire, organisée par son frère et son successeur Hariaden, et recrutée au loin dans le Levant, de manière à se maintenir toujours au nombre d'environ douze mille hommes. Ces Turcs levantins, associés pour le crime, et choisis parmi les hommes que les tribunaux poursuivent, et que la société rejette, sont tellement odieux à leurs compatriotes, qu'il est sans exemple qu'une seule femme turque se soit jamais abaissée jusqu'à épouser un algérien. Cependant, chacun de ces bandits, dès qu'il est enrôlé dans la milice d'Alger, se fait nommer effendi, ou monseigneur; il se regarde comme ayant part à la souveraineté : c'est pour lui, c'est pour assurer sa paie, croissante d'année en année, que les pirates d'Al

ger vont en course sur la mer, et que les beys, suivis de leur petite armée, lèvent des contributions sur la terre : il monte par ancienneté successivement en grade, jusqu'aux plus hauts emplois de la milice; et, si la perfidie ou la violence des factions le favorise, il s'assied sur le trône électif du dey. Mais nul ne peut entrer dans la milice d'Alger, s'il n'est Turc levantin, ou renégat chrétien; c'est là le titre de noblesse que Barberousse inventa en imitation de l'ordre de Malte. Quiconque est né dans les États sur lesquels domine la milice d'Alger, est exclu à jamais de cette milice; ni Maure, ni Arabe, ni Bérébère, ni Juif ne peut s'y faire admettre; les enfans des effendis de la milice, qu'on désigne sous le nom de *Kouloglis,* ceux des beys, ceux du dey lui-même en sont exclus à jamais; rien ne peut effacer en eux la tache d'avoir reçu le jour d'une femme maure, ou esclave (1).

Le chef que ces brigands élisent entre eux pour les commander, et qu'ils nomment leur dey, ne s'élève jamais au trône que sur le cadavre de son prédécesseur poignardé. Chaque élection est précédée et suivie de plusieurs massacres. Le prétendant couronné ne laisse vivre aucun de ses compétiteurs, et, s'il ne périt pas lui-même dès le premier jour de son règne, il fait tomber aussitôt les têtes de tous ses rivaux. Au reste, c'est une dignité laborieuse que celle à laquelle il parvient à ce prix. Ses camarades, qui l'ont élevé au-dessus d'eux pour maintenir la discipline, pour terminer leurs querelles et pour rendre la justice, lui laissent à peine un moment de repos. Dès le lever du soleil, tous les jours de la semaine, excepté le jeudi et le vendredi, il est assis sur une peau de lion, dans la salle du Divan, occupé d'abord des affaires d'État, avec ses ministres qui l'entourent, puis, de juger et de faire exécuter ses sentences. Il remplit ces dernières fonctions sans respect pour la vie humaine, sans modération dans les supplices et dans les amendes, mais aussi sans

(1) Tout décline à Alger, et il semble que la milice souveraine ne compte plus aujourd'hui que six ou sept mille hommes.

délais, sans frais, et avec une impartialité grossière, qu'on trouve de même assez ordinairement chez un capitaine de voleurs, chez un chef de Bohémiens, chez le commandant d'un vaisseau de pirates, qui, comme le dey d'Alger, gouvernent des sociétés formées pour être en guerre avec toute société humaine.

Le brigandage d'Alger pèse également sur les mers et sur les terres. La milice souveraine d'Alger, ou les douze mille Turcs au nom desquels le dey d'Alger règne, ne connaissent aucune industrie ; ils ne sont associés que pour dépouiller les faibles et pour partager leurs dépouilles. La piraterie est considérée comme la première source des revenus de l'État. Le trésor public réclame la moitié franche du produit de tous les vaisseaux capturés, la moitié du chargement, et la moitié de la valeur des hommes, qui sont vendus à l'encan au marché public, après qu'on les a fait courir, sauter, porter quelque fardeau devant les acheteurs, qu'on a exploré tous leurs défauts corporels, sans respect pour le sexe ni l'âge. Ces esclaves sont nourris ensuite au bagne, avec trois pains noirs d'une demi-livre chacun, par jour, et un peu d'olives au vinaigre ; ils doivent gagner leur vie par le travail, à moins qu'ils ne soient retirés du bagne pour partager les honteuses faveurs de leurs maîtres. Il y a assez habituellement à Alger treize cents esclaves chrétiens dans les bagnes, sept cents chez les particuliers.

Au tems de la haute puissance des Algériens, sous les deux Barberousse, et leurs premiers successeurs, quand leur marine l'emportait sur toutes celles de l'Europe, ils exerçaient la piraterie indistinctement contre toutes les nations chrétiennes ; mais ils n'ont cessé de décheoir par les conséquences naturelles de leur genre de vie et de leurs crimes ; leur marine ne se compose plus que de douze à quinze bâtimens portant ensemble environ deux cents canons. Dès lors ils ont consenti à se lier par des traités, à respecter les puissances les plus redoutables, moyennant des présens annuels qu'ils exigent d'elles ; mais ils ne font aucun traité avec celles qu'ils ne re-

doutent pas; ou bien sans provocation, sans offense, ils déclarent la guerre, au Pape, aux petits États d'Italie, aux villes anséatiques; non qu'ils aient à se plaindre d'aucun tort qu'on leur ait fait, mais parce que leur trésor est vide et qu'ils veulent le remplir. Ces forbans sont en dehors du droit des nations; ce sont eux qui l'ont voulu, ce sont eux qui ont considéré comme un motif suffisant de guerre, de dire à un autre peuple : « Nous voulons vos biens, pour les partager, vos personnes, pour être nos esclaves. » Ils ont ainsi rendu légitime toute guerre qu'on leur fera, sous la seule condition de la leur déclarer. Ils se plaignent aujourd'hui de ce que le consul français a pris sous sa protection des sujets romains; car la France s'était soumise, par des traités confirmés pour la dernière fois le 29 mars 1790, à la condition honteuse « de ne point prêter son pavillon, et de ne point protéger les navires des puissances étrangères qui pourraient être en guerre avec la régence d'Alger (Laborde, p. 26). » Mais cette régence n'a eu d'autre motif, d'autre prétexte pour déclarer la guerre au Pape, que le désir de piller ses sujets; ce motif est suffisant pour lui déclarer la guerre à elle-même.

Le brigandage de la milice turque d'Alger s'étend sur tous les pays situés entre les royaumes de Maroc et de Tunis, la Méditerranée et le grand désert d'Afrique. Ce pays est désigné sous le nom de royaume d'Alger, quoiqu'il soit habité par un grand nombre de peuples indépendans, annuellement pillés par les Algériens, mais qui se défendent contre eux aussi-bien qu'ils peuvent. M. Perrot donne à ce royaume 220 lieues de côtes, et 150 de profondeur; M. Renaudot compte 215 lieues de côtes, 180 pour largeur moyenne du sud au nord; enfin, la carte de Dufour, 205 lieues sur 140, et 19,000 lieues carrées de superficie. Le moins élevé de ces calculs donne une étendue au moins égale à celle de l'Italie, avec un climat et un sol supérieurs encore à ceux de cette belle péninsule, en sorte que la contrée qui porte le nom de royaume d'Alger pourrait nourrir deux fois plus d'habitans que l'Italie; elle les nourrissait en effet, soit lorsque la province d'Afrique était la plus ri-

che et la plus heureuse entre les provinces romaines, soit lorsque l'empire des khalifes la rendit pour la seconde fois à la civilisation, y fonda de nombreuses universités arabes, et en fit le siége de la littérature, des sciences et des arts, à l'époque où toute l'Europe croupissait dans l'ignorance et la barbarie. Cependant, tel a été le poids accablant de la tyrannie que la milice d'Alger exerce sur ce royaume, qu'elle en a réduit la population à deux millions et demi d'habitans, débris des anciens peuples bérébères, maures, arabes, moresques d'Espagne, et juifs. La seule règle de gouvernement que connaisse la régence d'Alger, c'est de prendre aux malheureux habitans tout ce qui peut leur être enlevé. Les Kouloglis, enfans des Turcs, qui habitent les villes, avec quelques restes des Maures asservis et dégénérés, et les Juifs, obtiennent seuls une sorte de protection et de justice, dans un rayon peu étendu, autour de ces villes, où se trouvent leurs cultures et leurs jardins. Les villes, autrefois nombreuses et florissantes, n'ont plus ni industrie, ni commerce, ni manufactures; leur population diminue rapidement, et la plupart tombent en ruines. Les campagnes plus éloignées sont cultivées par des Bérébères et des Maures, qui ne s'y montrent que pendant la saison des travaux, mais qui se réfugient dans les déserts ou dans les montagnes, aussitôt qu'ils ont terminé les récoltes, dont ils emportent une partie avec eux, et dont ils enfouissent le reste en terre; tandis que, chaque année, les trois beys d'Oran, de Titerie, et de Constantine, lieutenans du dey, partent à la tête de trois corps d'armée turque, pour lever sur ces peuples la contribution annuelle, ou plutôt pour leur arracher de vive force tout ce qui est susceptible d'être emporté. On prétend qu'autour d'Alger, et à trois lieues de rayon on peut compter jusqu'à dix ou douze mille jardins ou maisons de campagne; là on voit lutter la fertilité admirable du sol avec l'incurie et l'inhabileté du cultivateur, qui a laissé dégénérer tous les fruits de la terre. Dès qu'on a dépassé ces bornes, et la banlieue des autres grandes villes, la terre n'a plus de propriétaire, et le pays plus de gouvernement. Le premier

occupant ensemence les champs qu'il ne pourra récolter que par surprise, en s'enfuyant avec le butin qu'il dérobe à la terre, comme s'il l'enlevait à l'ennemi.

Dans cette guerre pour lever les contributions, qui se renouvelle chaque année, dans cette lutte entre le brigandage et la barbarie, l'homme a souffert plus encore dans sa nature morale que dans son industrie; le plus honteux des gouvernemens a produit des fruits dignes de lui. La milice souveraine, quoiqu'elle soit l'écume de la nation turque, est encore la partie la moins méprisable de la population d'Alger. Au milieu de ses vices et de sa férocité, elle a conservé de la discipline et de la valeur, et le pouvoir lui a inspiré une certaine dignité dans les manières; mais toutes les nations sujettes ont dégénéré d'une manière effrayante. Les Kouloglis, enfans des Turcs, dont Renaudot porte le nombre à 150,000, et que la politique de leurs pères exclut de l'armée et de toute part au gouvernement, s'abandonnent à tous les vices et à la mollesse la plus efféminée; les Maures, les Bérébères, les Moresques d'Espagne, désarmés par leurs oppresseurs, et toujours tremblans devant eux, n'ont rien conservé du courage de leurs ancêtres. Ils ont oublié également et l'art de la guerre, et les lettres dans lesquelles ils brillèrent et qu'ils rendirent à l'Europe, et les manufactures qui faisaient l'admiration de nos aïeux, et l'agriculture, dans laquelle, à Grenade et à Valence, ils avaient montré leur immense supériorité. Sans cesse décimés par leurs tyrans, qui voyaient, dans leurs talens, leur richesse, leur crédit, des motifs de les craindre, ils ne représentent plus que la populace de l'ancienne nation des Maures, à laquelle on a ôté toutes les supériorités sociales qui faisaient son lustre. Ceux qui vivent dans les villes sont tombés dans la crapule et l'esclavage; ceux qui cultivent les campagnes, et qui se réfugient dans les montagnes et les déserts à l'approche des Turcs, sont descendus au plus bas degré de la vie sauvage. Les Juifs, enfin, repoussés, méprisés par toutes les autres classes de la population, placés dans l'échelle sociale au-dessous des esclaves, et ne pouvant boire aux fontaines publiques

qu'après que le dernier des esclaves y a bu, sont accablés sous l'insulte et l'injustice, plus qu'ils ne le furent jamais au moyen âge par l'Europe intolérante.

Quelle gloire pour la France, quel bonheur pour l'humanité, qu'une expédition destinée à faire cesser ce scandale de l'ordre social, à empêcher un chef de brigands de prendre rang plus long-tems parmi les souverains; une société formée pour le crime, de dominer plus long-tems sur une nation et sur une vaste contrée! Quelle gloire pour la France, après avoir rendu la liberté à l'Amérique, et donné ainsi une seconde naissance aux nations-modèles qui commencent à s'élever au delà de l'Atlantique, après avoir soustrait la Grèce au glaive sanguinaire qui menaçait la tête de tous les Hellènes, de ramener la civilisation dans la patrie de Saint-Augustin, de la planter sur un sol où elle prospérera rapidement, où elle s'étendra, et qu'elle couvrira bientôt tout entier! Car tout ce magnifique pays qui s'étend du Zahara à la Méditerranée, et de l'Atlantique aux rives du Nil, tout ce pays, le plus riche, le plus prospère, le plus tranquille de l'empire romain, ce pays couvert de cités florissantes, d'où quatre cents évêques se rendaient encore, au IVe siècle, aux conciles d'Afrique; ce pays renaîtrait au bonheur, à la richesse, à l'industrie, aux sciences et à la vertu, si les Français y portaient l'ordre et la liberté.

Mais quoi, dira-t-on, encore une entreprise chevaleresque? Et c'est toujours la France qui se met en avant, qui sacrifie son sang, ses trésors, pour le bien commun de l'humanité! «Que de vœux ne forme-t-on pas depuis des siècles, dit M. de Laborde, pour que les puissances de la chrétienté se réunissent, se concertent, dans le but de détruire ces repaires de brigands, qui entravent les communications, paralysent le commerce, et occupent sans profit un sol fertile.... Mais, s'il eût été désirable de hâter ce moment par le concours de toutes les puissances de l'Europe, quelle folie ne serait-ce pas à une d'elles de l'entreprendre seule, et de se faire ainsi le champion du genre humain (p. 44-45)». Certes, je me permettrai, dans cette occasion, de différer complètement d'opi-

nion avec M. de Laborde. Je fais des vœux pour que les puissances de la chrétienté n'entreprennent jamais rien en commun; j'ai peu de confiance dans la magnanimité des résolutions que pourrait prendre cet auguste sénat de rois; j'en ai moins encore dans le concert, le zèle et l'habileté qu'il mettrait à les exécuter. L'intérêt direct pour les nations, comme l'intérêt personnel pour les individus, l'emportera toujours sur celui des compagnies et des coalitions, toutes les fois qu'on aura besoin d'accord, de suite, d'activité et d'intelligence.

Je dis l'intérêt, parce que c'est d'un grand intérêt qu'il s'agit pour la France; il s'agit, en effet, du plus grand bénéfice qu'on puisse attendre d'une guerre, d'une conquête en même tems et d'une colonie : l'une et l'autre les plus riches, les plus avantageuses qui aient été offertes à l'ambition des hommes. Il s'agit de la conquête d'une région presque égale en étendue à l'Espagne, située sous le même ciel, presque à la même latitude, avec la même abondance de belles eaux, les mêmes productions, avec une fertilité de sol bien supérieure, et sans les vents glacés, si funestes à la Castille; il s'agit de la conquête d'un pays qui, comme l'Espagne, n'a réellement de voisins que la France; car il n'a de frontières à garder contre aucun ennemi. Le royaume d'Alger n'est séparé de Toulon que par cent trente-cinq lieues de mer, qu'une flotte franchira en huit jours, des vaisseaux marchands en trois jours, des vaisseaux de guerre en trente-six heures, des bateaux à vapeur en vingt-quatre heures. Cette mer réunit les États, tandis que les hautes chaînes des Pyrénées les séparent. Ce sont les centres d'activité commerciale et intelligente, Toulon ou Marseille, et Alger, qui sont voisins, tandis que le voisinage de Roses et de Perpignan est sans importance.

Le royaume d'Alger ne sera pas seulement une conquête; ce sera une colonie, ce sera un pays neuf, sur lequel le surplus de la population et de l'activité françaises pourront se répandre. Souvent dans des calculs économiques on a évalué les colonies fort au delà de leur importance; on a représenté

Saint-Domingue, par exemple, qui ne valait pas le dixième de ce que peut valoir Alger, comme étant la source des richesses de l'ancienne France. Mais, en combattant cette erreur, d'autres ont aussi trop rabaissé la valeur des colonies. Les vieilles nations de l'Europe, tout comme celles de l'antiquité, ont besoin de débouchés où elles puissent verser tout l'excédant de population et de vie que crée en elles la civilisation. Sans doute la France est assez étendue et assez fertile pour pouvoir nourrir deux fois plus d'habitans, employer deux fois plus de capitaux qu'elle n'en a ; mais la propriété est enchaînée dans l'ordre actuel, la proportion entre les produits et les besoins est reconnue, et ne saurait se changer sans souffrance. L'amélioration progressive de la France s'opère, mais avec une certaine lenteur, qu'il ne faut ni espérer, ni même désirer de voir changer, sous peine d'éprouver les perturbations de toutes les existences qu'éprouve aujourd'hui l'Angleterre. La France pourra employer un jour chez elle les talens, les capitaux qui surabondent; mais c'est un fait qu'elle ne les emploie pas aujourd'hui, qu'elle les repousse, et qu'il en résulte un malaise universel dans l'état social. C'est un fait que chaque génération amène des milliers de jeunes gens, déjà initiés dans les arts, dans le calcul, dans l'intelligence des affaires, qui demandent de l'occupation, et qui n'en trouvent point, parce que toutes les carrières sont remplies; c'est un fait que toutes les places que peut donner le gouvernement, que toutes celles que peut donner le commerce sont recherchées avec avidité; qu'il y a dans les professions savantes plus d'aspirans, que le barreau, que la faculté de médecine, que l'enseignement et que la presse n'en peuvent employer au service du public. C'est encore un fait que les manufactures, l'agriculture et le commerce ne récompensent qu'imparfaitement l'activité qu'on y emploie ; que la vente de tous les produits ou bruts ou ouvrés est difficile, que les marchandises, en prenant ce mot dans l'acception la plus large, dépassent les besoins du marché, ou la capacité des acheteurs ; qu'enfin les capitaux surabondent, en

sorte que l'État, malgré la crise politique où nous nous trouvons, malgré les doutes qu'on élève sur la votation du budget, trouverait à emprunter à quatre pour cent, et que les négocians, les manufacturiers, les propriétaires de terre emprunteraient à plus bas prix encore, s'ils offraient d'égales sûretés.

Toute cette masse de talens, de connaissances, d'activité et de capitaux que produit la France avec surabondance, demande impérieusement de l'emploi; elle le demande pour le repos de la France; car, tant d'activité non employée est une cause permanente de troubles : elle le demande pour la prospérité future de la France; car il faut, pour que la France soit progressive, qu'elle puisse, à mesure qu'elle se développe, appeler de nouveaux talens et de nouveaux capitaux à son service; et il faut, pour cela, que la création de talens et de capitaux surabondans ne soit pas découragée.

Chacun des grands États de l'Europe, la France seule exceptée, a un débouché pour les hommes actifs qu'il produit avec surabondance. L'Angleterre a devant elle l'Inde, l'Australasie, la pointe d'Afrique, le Canada et même les États-Unis; la Russie a toute la Sibérie, et ses conquêtes sur la Turquie et la Perse; l'Autriche a des pays neufs dans ses provinces esclavonnes, des pays asservis en Italie, et une part probable au démembrement de la Turquie. L'Espagne, le Portugal, tant qu'ils ont eu de la vie, ont eu des débouchés en Amérique, et pourraient en avoir encore, malgré l'indépendance de leurs colonies. La France seule se sent à l'étroit, resserrée dans des frontières qui ne peuvent s'étendre. Faut-il donc qu'elle soit laissée en arrière par toutes ses rivales!

On a supposé qu'une alliance avec la Russie aurait pu faire regagner à la France quelques districts, ou, si l'on veut, quelques départemens sur le Rhin (1) : changement dans la limite des États, qui aurait probablement allumé une guerre générale en Europe. Je ne sais trop ce que la France aurait gagné

(1) Ouvrage de M. de Laborde, p. iv.

en puissance, si elle avait détaché quelques lambeaux de la Prusse rhénane; sûrement, du moins, elle n'aurait rien gagné en activité industrielle, elle n'aurait ouvert aucun emploi nouveau aux capitaux qui affluent à la Bourse, faute d'être appelés ailleurs, aux capacités de cette jeunesse si industrieuse, si active, si instruite, qui demande avec tant d'instance du travail. Que l'Afrique lui soit ouverte, au contraire; qu'à deux ou trois journées des côtes de France, un pays immense, dont les neuf dixièmes sont sans propriétaires, un pays qui offre au choix les plus beaux climats de la Provence, de l'Italie et de l'Espagne, ainsi que les climats et le ciel des Antilles, appelle l'industrie française; et elle s'y transportera avec empressement, elle créera en peu d'années l'abondance, la sécurité et le bonheur. L'Afrique a surtout besoin d'hommes qui pensent au profit de l'industrie et d'hommes qui la garantissent. Elle appellera de préférence tous ceux qui sauront lui créer des ressources nouvelles et améliorer les anciennes, tous ceux qui sauront se mettre en rapport avec des peuples barbares, et leur communiquer de premiers élémens de civilisation, tous ceux qui pourront s'employer à administrer, à fonder l'ordre public et à le garantir; tous ceux, enfin, qui lui porteront les arts, les métiers, l'industrie qui ont besoin, pour se développer, des progrès des sciences et d'une civilisation avancée; quant à la force matérielle, quant aux bras qui exécutent, on les trouvera dans le pays. Si les Français arrivent en amis, en protecteurs, en libérateurs, s'ils viennent pour aider les Maures, non pour les opprimer, s'ils leur rendent la sécurité, l'égalité devant la loi, le respect pour la vie et le bonheur de tout ce qui porte l'effigie humaine, ils retrouveront en eux ces industrieux cultivateurs, ces hommes patiens, intelligens, actifs, qui couvrirent des merveilles de l'agriculture moresque les territoires de Grenade et de Valence; ils trouveront dans les Juifs, dont plus de cinquante mille sont répandus dans le royaume, cette aptitude au commerce, cette promptitude de calcul, cette connaissance de tous les marchés de l'Afrique, qui en feront des agens adroits et habiles de tou-

tes les entreprises commerciales, des colporteurs et des détaillans actifs, des voyageurs patiens, sobres et infatigables, pour communiquer avec les peuples barbares du désert, ou avec les tribus opprimées de Maroc et de Tunis.

Sans doute, pour obtenir ces immenses avantages, il ne faut pas bombarder Alger; mais, au contraire, délivrer cette capitale du joug qui l'accable : il ne faut pas raser une ville qui contient plus de cent mille habitans, et en jeter les fortifications dans la mer, mais au contraire épargner les Maures en accablant leurs oppresseurs, sauver les fortifications, les réparer, les compléter du côté de la terre, pour les rendre aussi bonnes qu'elles le sont du côté de la mer. Il ne faut pas faire la guerre aux sujets d'Alger, mais au contraire les séparer de leurs maîtres, rechercher leur alliance, dissiper leurs préjugés, triompher de leur aveuglement, et commencer par leur faire du bien malgré eux; car l'expérience seule peut leur apprendre que le plus grand bienfait que puisse leur accorder la France, c'est de les conquérir, pour les gouverner ensuite par des lois égales. Il ne faut pas venger l'honneur de la couronne sur la milice turque ; car jamais il n'a dépendu d'une association de brigands d'attenter à l'honneur de personne ; mais il faut exterminer cette association, et, si l'on épargne les personnes, tuer du moins le corps politique des forbans, anéantir un gouvernement qui ne diffère des bandes de voleurs de la Sabine qu'en ce qu'il comprend un plus grand nombre de malfaiteurs.

Parmi les projets qu'on suppose au ministère, quant à cette guerre d'Alger, il y en a dont l'absurdité ne le cède qu'à la cruauté. On a dit, par exemple, qu'on détruirait une grande capitale, innocente des crimes de la milice turque, et déjà trop malheureuse de ce qu'on l'a laissée si long-tems sous la domination de ces brigands étrangers ; ou bien on a dit qu'on leverait sur elle une telle contribution de guerre qu'elle paierait tous les frais de l'expédition ; qu'ensuite on évacuerait Alger. Ne parlons pas de l'injustice, de la cruauté d'égorger, ou de chasser dans les déserts, et de faire périr de misère,

en lui enlevant sa dernière ressource, toute la population paisible d'une grande ville; n'est-il pas évident qu'on ne laisserait à la partie active de cette population d'autre ressource que la piraterie et le brigandage; que, même eût-on détruit la milice turque, les Maures seraient poussés par la misère et par le désir de la vengeance à armer en course de toutes les rades de l'Afrique, ou des ports de Bonne, de Bugie, de Tennis et d'Oran. On a annoncé la fondation d'un Ordre de chevalerie pour gouverner l'Afrique, comme si l'on ne savait pas que les chevaliers peuvent être bons pour combattre, non pour fonder ou gouverner les empires; que ceux de Malte, par leur orgueil et leur intolérance, se sont toujours fait des ennemis des peuples qui leur étaient soumis; que, recrutés dans toute l'Europe parmi la plus brave noblesse, et riches de tant de commanderies, la valeur qu'ils ont déployée, les trésors qu'il ont prodigués, pour défendre et perdre successivement la Palestine, Rhodes et Malte, auraient suffi pour conquérir et gouverner l'empire ottoman, si le bon sens des hommes d'État, la paternité d'une administration intelligente, avaient secondé la bravoure des chevaliers. On devrait se rappeler aussi que l'Ordre de Malte fut le modèle que Horuc Barberousse chercha à imiter, et que la piraterie d'Alger fut, à ses yeux, aux yeux des musulmans, une guerre sacrée contre les infidèles, et une copie assez exacte de la guerre sacrée des chevaliers de Saint-Jean contre les Turcs.

Alger doit être la conquête et la colonie de la France; et certes, pour vaincre, pour exterminer douze mille forbans, sans racines dans le pays qu'ils oppriment, la France n'a pas besoin d'alliance, ou de secours étrangers. Mais j'entends dire : l'Angleterre ne le permettra pas. Je m'étonne qu'un Français puisse répéter ces paroles, que son sang ne bouillonne pas d'indignation, à l'idée que l'Angleterre permettra ou ne permettra pas quelque chose à la France agissant dans son droit. Mais enfin, puisqu'on a employé ce langage,

je répondrai que l'Angleterre permettra à la France la conquête d'Alger; car elle n'a ni le droit, ni le pouvoir, ni l'intérêt de l'empêcher.

Le droit. On a fait l'honneur à la régence d'Alger de la regarder comme un gouvernement : dès-lors, il y a guerre entre deux royaumes indépendans, celui de France et celui d'Alger; le second est en paix avec l'Angleterre, mais n'a jamais eu d'alliance avec elle, jamais l'Angleterre n'a garanti sa constitution, son indépendance, ou ses frontières. La guerre a eu un prétexte légitime, et tel que toutes les nations l'admettent dans leur droit public, savoir une insulte grave au représentant de la puissance qui a déclaré la guerre. Quant aux premières causes de la querelle, quant aux récriminations, il n'y a entre les deux puissances belligérantes d'autres juges que le sort des armes et la volonté de Dieu. La France n'a pu s'engager par avance à ne point faire de conquêtes dans une guerre légitime; ce serait une promesse sans exemple dans le droit public de l'Europe; et jamais la France, ou l'Autriche, ou la Russie, ne se sont aventurées à en demander une semblable aux Anglais, à dire qu'elles ne permettraient pas à l'Angleterre la conquête de la Cafrerie, ou celle de l'empire des Birmans, dont cette puissance s'est tout récemment approprié quelques provinces.

Le pouvoir. Je conçois que, si l'Angleterre contractait une alliance avec Alger avant le départ de l'expédition, et déclarait la guerre à la France, elle pourrait rendre fort difficile et fort hasardeux le passage d'une grande flotte, quand même celle-ci n'aurait qu'un trajet de huit jours à faire, dans une mer ouverte, à une immense distance des ports anglais : je laisse à juger à ceux qui ont pu apprécier la conduite du ministère anglais, en faveur du sultan que le roi d'Angleterre avait appelé son plus ancien allié, l'ardeur de ses vœux, ses démonstrations équivoques, et sa crainte de se compromettre, s'il y a aucune chance à ce que l'Angleterre déclare aujourd'hui d'avance la guerre à la France pour protéger le dey d'Alger.

Mais, le débarquement une fois effectué, et la ville d'Alger soumise, il n'est plus au pouvoir de l'Angleterre d'entraver la France dans ses opérations. Je crois, plus que personne, que les colonies lointaines des Indes ou des Antilles ne conviennent point à la France, puissance continentale, qui s'affaiblit en voulant disputer l'empire des mers. Ses flottes, dans une longue navigation, ne peuvent éviter d'être rencontrées par les flottes anglaises; leur défaite entraîne la chute des colonies, surtout de celles qui sont insulaires, qui sont affaiblies par une population d'esclaves, et qui comptent sur la métropole pour leur subsistance. La France ne tient la Martinique, la Guadeloupe, l'île de Bourbon, que sous le bon plaisir des Anglais; aussi est-il fâcheux pour elle d'y accumuler de nouveaux capitaux, de donner ainsi de nouveaux gages à ses rivaux. Mais une colonie comme Alger, protégée par les redoutables fortifications et l'artillerie formidable qu'au dire de plusieurs les Français ne pourront pas conquérir; une colonie dont la côte inhospitalière est visitée par de si terribles tempêtes, une colonie continentale qu'on ne peut point tourner, point prendre par derrière, une colonie dans un pays fertile en grains, abondant de tous les fruits de la terre, et qui serait dix ans séparé de la métropole sans éprouver un besoin; une telle colonie ne peut être ni conquise, ni détruite par les flottes anglaises, d'autant plus qu'elle ne tardera pas à être défendue par deux millions et demi de sujets; car les Français ont, par dessus toutes les autres nations, le talent de se faire aimer des peuples barbares et de sympathiser avec eux; ils l'avaient prouvé autrefois au Canada, comme plus récemment en Égypte, et ils peuvent apporter aux Maures un si grand bien, ils peuvent faire cesser pour eux une oppression si épouvantable, que peu de tems doit leur suffire pour gagner les cœurs de tous les Africains. Quand une telle colonie est une fois fondée sur ces principes du bien de tous, que la France entend mieux qu'aucune autre nation, il est de sa nature de grandir et de se fortifier sans cesse. La France, maîtresse d'Alger, s'avancera plus rapi-

dement encore vers l'empire africain que l'Angleterre vers celui de l'Inde, la Russie vers celui du nord de l'Asie; et il est dans l'intérêt de l'Europe que ses progrès soient, en effet, proportionnés à ceux de ces deux colosses. Trois ans d'expérience ont montré le peu de succès que doit attendre une escadre qui entreprendrait le blocus d'Alger. Qu'on juge quel serait son résultat, si c'était une armée française et non la milice d'Alger qui se défendît dans ses murs, si c'était la flotte britannique qui, arrivant de Plymouth, après une navigation de 540 lieues marines, trouvât pour ennemis les deux rivages de la Méditerranée, tandis que des embarcations, parties de Marseille ou de Toulon, n'auraient que 135 lieues à faire pour tromper sa vigilance.

L'intérêt. On répète qu'il est trop contraire aux intérêts de l'Angleterre que la France ait une colonie en Afrique pour qu'elle puisse le souffrir; et cependant je ne vois pas qu'on ait une seule fois indiqué en quoi ces intérêts consistent. On a dit que l'Angleterre, jalouse de la marine des petites puissances de la Méditerranée, de celle surtout des Génois, qui pouvaient faire le cabotage à meilleur marché qu'elle, avait vu avec plaisir la piraterie des Barbaresques ruiner cette marine, et rendre les vaisseaux italiens moins sûrs pour le transport des marchandises. Cela est possible; mais c'est un intérêt si petit, si honteux, qu'on n'ose le produire au grand jour, qu'aucun Anglais ne l'avoue, et que l'Angleterre rougirait de faire la guerre à la France, pour l'empêcher de détruire la piraterie des Algériens. On a comparé l'expédition d'Alger à celle d'Égypte; mais celle-ci fut entreprise tandis que l'Angleterre était en guerre avec la France et alliée avec la Turquie: d'ailleurs, le vrai motif de sa jalousie, c'est que la France s'ouvrait par l'Égypte une route plus courte vers l'Inde, qu'elle ne dissimulait pas que son but était d'attaquer dans cette contrée l'empire britannique, et que même, en n'effectuant pas ce projet, la civilisation de l'Égypte aurait appelé dans cet entrepôt, par la mer Rouge et la Méditerranée, le com-

merce de l'Inde, et aurait fait aux Anglais cette concurrence qu'on est convenu de regarder comme un dommage commercial. Mais le royaume d'Alger ne menace par aucune de ses frontières aucune possession anglaise, aucun allié de l'Angleterre; il ne fait rivalité à aucun de ses marchés; et le commerce nouveau qu'il ouvrirait en France avec l'Afrique centrale, le commerce immense qu'il ferait lui-même de ses propres produits, quand il serait rendu à l'industrie et à la prospérité, augmenterait les relations commerciales de l'Angleterre, loin de les diminuer. On a dit encore que l'Angleterre ne souffrirait point que la conquête d'Alger compromît son empire sur la Méditerranée. L'Angleterre attache, en effet, un grand prix au commerce qu'elle fait avec la Turquie, la mer Noire et les côtes d'Italie; elle a donc voulu que ses flottes pussent toujours le protéger sur la Méditerranée, qu'elles y fussent toujours redoutables, qu'en cas de guerre ses vaisseaux y trouvassent des asiles assurés; qu'enfin les parties plus étroites de cette mer fussent plus particulièrement soumises à son inspection. Par des dépenses très-considérables, elle s'est assuré la forteresse de Gilbraltar, qui lui garantit tout au moins une entrée toujours libre dans cette mer, par le détroit qui porte son nom. Elle s'est encore attribué la possession de Malte, même au risque, pour l'obtenir, de se faire accuser de manque de foi, parce que Malte était un point d'inspection et de garde, sur la mer, comparativement étroite, qui sépare la Sicile de l'Afrique. Nelson reconnut l'importance de ces deux points, lorsqu'il voulut intercepter l'expédition d'Égypte. Il sentit même la nécessité d'en obtenir un troisième dans les mers de Grèce, où la flotte de Bonaparte s'était dérobée à ses recherches. Aussi l'Angleterre a-t-elle ambitionné la protection des sept îles Ioniennes, d'où elle veille sur la Grèce et sur l'Adriatique, tandis que l'insolence de ses agens y a fait détester son autorité peut-être bienfaisante. Mais la possession d'Alger n'ajouterait pour elle aucune garantie à cette chaîne de postes qu'elle regarde comme

importans; par ce motif, elle ne donna point à lord Exmouth l'ordre de conquérir cette ville, mais de la brûler. D'autre part, Alger, aux mains des Français, ne diminuerait en rien la domination que ses flottes s'arrogent sur la Méditerranée. Alger ne pourrait servir à la France de point d'attaque, ni contre Gibraltar, ni contre Malte, ni contre Corfou, et n'empêcherait point l'escadre britannique de croiser librement dans la haute mer. En cas de guerre entre la France et l'Angleterre, la côte d'Alger serait ennemie pour l'Angleterre, comme la côte de Provence; mais jamais l'Angleterre n'a compté sur l'amitié des Algériens, ou n'en a fait usage. L'Angleterre ne pourrait interrompre la communication entre la France et sa colonie, non point parce que la côte d'Afrique serait hostile pour elle, mais parce qu'en tout tems la nature l'a rendue dangereuse, et qu'elle ne peut déjà point y faire stationner ses vaisseaux. Enfin, l'occupation de Gênes, de Livourne ou de Civita Vecchia par les Français, serait bien plus contraire aux intérêts militaires ou commerciaux de l'Angleterre que celle d'Alger.

Reste un seul motif de mécontentement, la jalousie. La conquête d'Alger et l'administration prospère de ce beau pays ranimeraient en France le commerce, l'industrie et l'esprit d'entreprise. Les manufactures françaises travailleraient bientôt avec un renouvellement d'ardeur pour ces nouveaux sujets, pour des sujets dont le nombre, la richesse et les besoins s'accroîtraient rapidement. La France tirerait d'Alger tous les produits que peuvent donner les climats de l'Italie et de l'Espagne, joints à tous ceux des tropiques, joints à tous ceux du commerce des caravanes d'Afrique; et l'échange entre les marchandises des deux côtes, séparées par une navigation de trois jours, serait si prompt et si sûr que la guerre maritime elle-même ne pourrait pas l'interrompre. La France prospérerait; mais d'abord est-il bien sûr que l'Angleterre en ressentît une si basse jalousie? Est-il bien sûr qu'elle ne vît pas, ce que quelques-uns de ses ministres, M. Huskisson

entre autres, ne cessent de proclamer, qu'un pays commerçant s'enrichit par la prospérité des peuples avec lesquels il commerce, que la civilisation d'Alger et les fruits qu'en recueilleraient les Français tourneraient indirectement au profit de l'Angleterre? Est-il bien sûr que, jalouse comme cette puissance se montre aujourd'hui de la Russie, elle redoutât un accroissement de puissance de la France, sans lequel celle-ci ne pourrait servir à l'autre de contrepoids? Est-il bien sûr qu'au moment où le ministère anglais recherche l'alliance de la France il osât avouer qu'il s'oppose à tout ce qui tournerait au profit des Français? S'il professait de tels sentimens, comment pourrait-il compter sur l'alliance qu'il désire?

Dans tous les cas, jamais, nous le croyons, un ministère français n'aurait la bassesse de flatter la jalousie des ennemis de la France. Déjà cette France peut demander à son ministère un compte sévère d'une guerre entreprise sans l'assentiment national, et dont les préparatifs, imprudemment précipités, lui causeront peut-être beaucoup de charges inutiles. Mais ses accusations seraient accablantes, si la victoire sur laquelle elle a droit de compter demeurait infructueuse; si la conquête qu'elle achètera de ses trésors et de son sang était bassement sacrifiée à la jalousie de l'Angleterre; si l'honneur national aussi-bien que la prospérité du pays étaient compromis par la victoire, plus encore que par la défaite. La France doit veiller, elle veille, à ce que la guerre entreprise contre des forbans ne soit pas tournée contre leurs innocentes victimes; à ce que les drapeaux français soient un objet de terreur pour le dey et ses brigands, mais de confiance et d'espérance pour les Maures; à ce que le pays où elle porte ses armes soit ménagé, comme un pays dont elle se réserve la propriété; à ce que le soldat ne détruise pas pour détruire, ne tue pas pour tuer, mais qu'il épargne, pour la France, les hommes qui deviendront ses frères, les choses qui fonderont avec leur prospérité celle de son pays; à ce qu'enfin la

guerre qui ravage soit sans cesse modérée par l'esprit de conquête qui veut fonder, restaurer, vivifier pour l'avenir. Telle est la tâche, la vraie tâche que la France impose à son ministère, en lui laissant encore, quoique sans confiance en lui, disposer de son sang et de ses trésors. Malheur à lui, s'il la négligeait, au mépris des intérêts de la patrie et de ceux de l'humanité !

J. C. L. DE SISMONDI.

STATISTIQUE DES MALADIES PESTILENTIELLES;

RAPPORT

Au Conseil supérieur de santé

Sur

LES IRRUPTIONS ET LES PROGRÈS DES MALADIES PESTILENTIELLES,

Pendant l'année 1829 (1).

J'ai l'honneur de rendre compte au Conseil des résultats qu'offrent les documens officiels qui lui ont été communiqués, et qui font connaître les irruptions et les progrès des maladies pestilentielles, pendant l'année 1829.

L'insuffisance de ces documens, à quelques égards, m'a forcé de recourir à plusieurs autres sources d'information, dont j'ai obtenu des renseignemens également authentiques.

I.

La *Peste*, favorisée par les occurrences de la guerre d'Orient, s'est propagée, en 1829, sur plusieurs points du littoral de la mer Noire. Elle existait, au mois de juillet, à Varna, dans les environs d'Odessa, et à bord de plusieurs vaisseaux de l'escadre russe. Elle pénétra même dans la ville d'Odessa; mais des mesures sévères bornèrent bientôt ses

(1) Ce Rapport, fait récemment au Conseil supérieur de santé du royaume, par M. Moreau de Jonnès, l'un de ses membres, contient une série de faits inédits dont la connaissance est puisée aux sources officielles, ou acquise par des documens authentiques. Il est à regretter que les rapports précédens n'aient pas été publiés; ils fourniraient sur cette importante matière des indications positives et d'utiles matériaux.

ravages, et ne tardèrent pas à les arrêter. Toutefois, une seconde invasion eut lieu, six semaines après le terme de la première, et rendit de nouveaux efforts nécessaires pour en étouffer le germe. Vers la fin d'août, la peste se manifesta à Sévastopol, qui est le grand arsenal maritime de la Russie, dans la mer Noire. Elle fut communiquée aux habitans, par leurs relations avec les vaisseaux de guerre, qui en étaient infectés. L'existence de la contagion fut d'abord vivement contestée, et beaucoup de médecins se rangèrent parmi les incrédules; mais les progrès du mal dissipèrent tous les doutes. Deux cordons de troupes furent formés autour de la ville, et empêchèrent la maladie de se répandre dans l'intérieur de la Crimée.

On se rappelle que, l'année passée, tout l'équipage d'une barque de Céphalonie ayant été attaqué par la peste, à la suite d'une communication avec un vaisseau turc, il fut soumis, par un médecin anglais des Iles-Ioniennes à un traitement mercuriel, principalement à des frictions, et qu'il ne périt aucun des hommes, qui, par l'effet de ce remède, éprouvèrent une forte salivation. On devait, cette année, confirmer le succès de ce traitement par de nouvelles épreuves; mais nous n'avons pas été informés s'il avait été employé avec le même bonheur.

II.

Le *Choléra pestilentiel,* qui, depuis douze ans, n'a pas cessé d'exercer, dans toutes les contrées de l'Asie, les ravages les plus meurtriers, semble avoir borné, en 1829, l'étendue et la puissance de ses effets. Il n'en avait pas été ainsi l'année précédente. Dès le mois d'avril, ce terrible fléau parut au Bengale; il attaqua avec violence les garnisons anglaises et les habitans de Calcutta, Cawnpore et Chittatong. Il s'avança, de village en village, à l'orient de la première de ces villes, et pendant quinze jours, surtout, il causa une grande mortalité. Au mois de juin, il se répandit dans la présidence de Bombay, à l'autre extrémité de la péninsule indienne: et, au

mois d'octobre, il atteignit la ville de Madras et ses environs. On croit que ce fut par les relations commerciales de la côte de Coromandel avec Bornéo qu'il fut introduit dans cette île à la fin de l'automne. Toute la garnison hollandaise de Pontiana en fut attaquée; et le résident, qui eut le bonheur de lui échapper, fut la seule personne qui se trouvât en état d'administrer aux autres quelques remèdes.

Toutefois, ce fut dans les environs de Calcutta qu'eut lieu la plus grande mortalité. Des villages entiers furent dépeuplés, et, dans la ville, il périt, en huit heures de maladie, plusieurs fonctionnaires publics, et beaucoup d'habitans des premières classes de la société. D'après le témoignage du Dr Michelson, il y eut des malades qui expirèrent, deux heures seulement après les premiers symptômes.

On eut recours, dans cette irruption, comme dans les précédentes, au laudanum, à l'éther, à l'opium et au calomélas à grandes doses. A Madras, le fait suivant a été publié sous l'autorité du gouvernement. Un Européen, âgé de 54 ans, ayant senti les premières atteintes du choléra, se mit dans un bain chaud, et prit du laudanum, non par gouttes, mais à pleines cuillerées à café. On estime qu'il en avala 400 gouttes dans la nuit. A quatre heures, les douleurs avaient cessé; mais la chaleur naturelle ne revint pas avant sept heures. Le tétanos n'eut point lieu, et le malade ne perdit ni le pouvoir de parler, ni celui de se mouvoir. Il échappa à la mort.

On n'est pas plus d'accord aujourd'hui, dans l'Inde, sur les causes du choléra que lors de sa première irruption, en 1817. A Calcutta, on l'a attribué, en 1828, à l'extrême quantité des pluies, et à Bombay, à la durée de la sécheresse. A bord de l'*Abercrombie-Robinson*, navire de la Compagnie des Indes, parti de cette dernière ville, lorsqu'elle en était infectée, on en accusa l'humidité de l'air; et, en conséquence, au lieu de recourir à tous les moyens de ventilation, on ferma soigneusement les sabords. En deux jours, la maladie devint générale; en cinq jours, 38 hommes en furent atteints; 24 en moura-

rent, dont 6 en moins de six heures, et 13 dans les douze heures qui suivirent les premiers symptômes. Tous les moyens médicaux furent employés sans succès, et les forces vitales semblèrent complétement détruites dès le premier instant perceptible de l'invasion. Cependant, aucun des officiers ne fut atteint de la maladie, sans doute parce qu'ils vivaient séparés du reste de l'équipage.

Il est digne de remarque que, lorsque Bombay fut assailli par le choléra, Sir John Malcolm, gouverneur de cette ville, et dont la haute capacité est bien connue, s'occupa sur-le-champ de chercher dans les districts nouvellement habités, et écartés des communications commerciales, quelque montagne où l'on pût former un asile pour les troupes et un hospice pour les convalescens.

A une immense distance du littoral de l'Inde, le choléra oriental s'est frayé un chemin, pour la seconde fois, jusqu'aux frontières de l'Europe. On se souvient qu'en 1823 il parut à Astrakhan, et parmi les équipages de la flotte russe de la mer Caspienne. En 1828, vers la fin de l'automne, il a éclaté à Orenbourg, ville située à la limite de la Russie d'Europe et de celle d'Asie, et qui est le centre du commerce de ces vastes régions. Son irruption, comme celle qui ravagea Astrakhan, a eu lieu après l'arrivée des caravanes venant des pays de la Haute-Asie, dont les communications avec l'Indoustan sont fréquentes et multipliées. La maladie, que le froid de l'hiver rigoureux de ce climat semblait devoir éteindre complétement, a reparu dès que la saison s'est adoucie, et un rapport officiel fait connaître qu'elle exerce de grands ravages dans plusieurs lieux des provinces orientales; mais le gouvernement russe, la considérant comme propagée par contagion, a pris des mesures dont on peut espérer un plein succès.

III.

La *Fièvre jaune* a étendu ses irruptions, en 1829, à un moins grand nombre de lieux qu'il n'arrive ordinairement en Amérique.

A la Martinique, l'irruption de 1828 continua partiellement pendant l'hiver, malgré l'abaissement de la température ; et, au mois de mars, elle attaqua encore plusieurs militaires récemment arrivés. Mais, bientôt, elle cessa, et elle n'a reparu, ni à la Martinique, ni à la Guadeloupe, dans tout le cours de 1829. Une chaleur extrêmement forte, et l'humidité qui résulte de l'évaporation qu'elle produit, n'ont pu mettre fin à cette intermittence remarquable, nonobstant la puissance qu'on leur attribue.

Les grandes Antilles n'ont pas partagé cet avantage. La fièvre jaune existait au Port-Royal de la Jamaïque dès le mois d'avril. Dans les dix premiers jours de mai, elle fit périr 30 marins de l'équipage du vaisseau anglais *le Magnifique*. En juillet, elle régnait à bord des navires du commerce, en rade de la Havane, et les hôpitaux contenaient un grand nombre de malheureux qui en étaient attaqués.

Cependant, à la même époque, l'île de Porto-Rico, qui n'est séparée de Cuba que par un étroit canal, et qui est soumise à l'action du même climat et d'agens physiques de la plus parfaite identité, continuait d'être exempte de la maladie. Le médecin espagnol Oller, qui est l'un des praticiens les plus expérimentés de la colonie, déclare, dans un Mémoire communiqué au conseil, que c'est l'extrême vigilance des mesures adoptées par le premier magistrat de Porto-Rico qui explique comment la fièvre jaune, apportée dans cette île, s'est éteinte aussitôt, et pourquoi cette maladie ne reparaît point annuellement, tandis qu'à la Havane il ne se passe point d'année sans qu'elle y fasse de nombreuses victimes. Le docteur Oller affirme que cette maladie a constamment un caractère contagieux. Dom *Emiglio de* Antiq, autre praticien éclairé de Porto-Rico, exprime, de la manière la plus positive, la même opinion. Il affirme, dans un Mémoire transmis officiellement au Conseil, qu'avant que la colonie eût des relations commerciales avec les États-Unis, la fièvre jaune n'était point connue dans cette île ; et que, le peu de fois qu'elle y a régné, son apparition a coïncidé avec l'arrivée de navires américains, venant des lieux qu'elle ravageait.

C'est pour avoir repoussé les importantes leçons que donnent ces faits qu'un affreux désastre est venu frapper la population de la Nouvelle-Orléans. Cette ville, communiquant sans aucune précaution avec les ports des Antilles infectés de la fièvre jaune, ses relations journalières avec la Havane ont produit, au mois d'août, une importation de cette maladie, qui a causé les plus terribles ravages. Dès son apparition, la violence de ce fléau fut si grande qu'il faisait périr inévitablement presque tous ceux qu'il atteignait. Il enleva, pendant six semaines, 25 à 30 personnes par jour dans la ville, et dans les campagnes, à proportion. Un avis public fut donné à tous les étrangers et aux habitans qui n'étaient pas acclimatés de se dérober à la mort par une prompte fuite.

Tel est le funeste résultat du système adopté à la Nouvelle-Orléans de ne prendre aucune mesure pour conserver la santé publique que les journaux américains eux-mêmes affirment que, par l'effet des irruptions de la fièvre jaune, la population de cette ville est renouvelée trois fois en dix ans. Les villes populeuses du littoral des États-Unis, sur l'Atlantique, sont, au contraire, préservées, depuis long-tems, par de sages dispositions, de cette grande calamité qui, autrefois, en reparaissant presque chaque année, suspendait leur commerce, décimait leurs habitans, et arrêtait l'essor de leur prospérité.

A. Moreau de Jonnès.

Extraits d'un *Mémoire* intitulé : Recherches sur les progrès comparés des revenus privés et des revenus publics de la France et de la Grande-Bretagne, *depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours ;* lu à l'*Académie des sciences* par M. *Charles* Dupin.

Si l'Académie des sciences n'avait pas formé dans son sein une *commission de statistique*, les recherches qui sont la matière

de ce Mémoire n'auraient peut-être jamais exercé nos géomètres, ni profité des secours qu'elles peuvent tirer des hautes mathématiques. Et si le digne MONTHYON n'avait pas fondé un prix de statistique à décerner par l'Académie, il est douteux que ce corps savant eût accordé à cette science nouvelle les soins dont son jeune âge ne peut encore se passer, et qu'il l'eût mise sur la voie qui peut la conduire le plus sûrement et le plus tôt à sa maturité. Tels sont les effets d'une pensée sage et profonde, d'une action patriotique et d'une judicieuse division du travail! Le tems où nous recueillerons les fruits des connaissances que M. DUPIN s'attache à répandre est peut-être encore fort éloigné; mais, puisque l'un des fidèles dépositaires des intérêts nationaux se livre paisiblement à des travaux dont notre patrie ne profiterait que dans un tems de prospérité croissante, il conserve l'espoir d'un avenir plus heureux et plus rapproché de nous. Ne repoussons point la consolante sécurité dont il nous donne l'exemple : nous en avons besoin pour suivre ses raisonnemens et ses calculs avec l'attention qu'ils méritent.

Depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe, la richesse des deux nations aujourd'hui les plus opulentes de l'Europe s'est-elle accrue au hasard, et sans règles assignables? s'est-elle, au contraire, développée suivant un ordre, avec un degré de vitesse que le calcul puisse apprécier? Tel est l'objet des recherches suivantes, dont la nature et les conséquences n'intéressent pas moins les citoyens que le gouvernement : elles indiquent aux particuliers la mesure de leurs charges, à l'administration, la mesure de ses ressources; elles permettent d'évaluer distinctement la partie constante et la partie variable qu'on peut remarquer dans les progrès de la richesse de tout un peuple; elles conduisent, pour l'époque présente et pour les années qui vont suivre, à déterminer très-approximativement la puissance d'accroissement de cette richesse; elles offrent, par conséquent, les moyens d'éclairer et de guider les opérations d'économie particulière et publique, en calculant pour un tems spécifié, tel que les dix années qui

s'écouleront de 1835 à 1840, les résultats également nécessaires, également démontrés, d'un progrès opéré dans les économies du trésor de l'État, dans les ressources de la production nationale et dans le bien-être des habitans.

Si, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, des observations bien faites avaient recueilli les données statistiques les plus essentielles sur le nombre des hommes, sur celui des têtes de chaque race d'animaux domestiques, sur les productions les plus importantes du sol et des cultures, sur la valeur de ces productions comparativement au prix du travail et à la valeur de l'argent, rien ne serait plus facile, aujourd'hui, que de retrouver la marche irrégulière ou réglée qu'a suivie le progrès des forces productives de la France et de la Grande-Bretagne. Malheureusement, il s'en faut de beaucoup que nous soyons aussi riches en bonnes observations sur les élémens essentiels de la richesse nationale. Ces élémens, incomplets même pour le tems où nous vivons, deviennent plus rares et plus imparfaits, à mesure que nous remontons vers des tems plus reculés. Ainsi le degré d'approximation qu'on peut espérer d'atteindre, en calculant la richesse de la France, devient moins précis, et les limites qui le renferment s'écartent de plus en plus, à mesure qu'on s'éloigne de notre époque. On verra néanmoins qu'en prenant pour guide la loi de continuité qui régit les développemens de l'ordre social, aussi bien que la marche de l'ordre physique, on peut s'élever à des résultats beaucoup plus satisfaisans qu'il ne semblait possible de le faire par des recherches de ce genre.

En considérant attentivement l'état social chez un peuple civilisé, on remarque, d'une part, des causes générales de régularité, de conservation, de progrès; de l'autre, une foule de causes perturbatrices. Plusieurs de ces dernières sont purement physiques, et tiennent aux intempéries des saisons, aux maladies, aux disettes, aux surabondances de produits nutritifs; d'autres appartiennent aux passions des hommes, à la violence, à l'injustice, à l'arbitraire, au vol, à la fraude,

à l'ignorance, aux erreurs, en un mot, aux folies de toutes sortes, et aux attentats définis ou non par les lois.

Chez les peuples en décadence, les causes perturbatrices l'emportent sur les causes de conservation et de production; la société s'appauvrit et se désorganise. Ces peuples descendent ainsi graduellement, jusqu'à ce qu'ils deviennent la proie de quelque nation plus puissante et mieux constituée.

A travers les vicissitudes de combats et de malheurs dont l'imagination s'épouvante, la France et la Grande-Bretagne se sont avancées, depuis trois siècles, dans la voie du perfectionnement social, avec plus de régularité qu'en aucun autre tems dont l'histoire ait conservé le souvenir. Avant d'exposer la marche qu'a suivie ce perfectionnement, il convient de remonter aux principales sources de la richesse nationale : tel est l'objet de ce Mémoire.

Si chaque habitant d'un pays, de la France, par exemple, indiquait la totalité de ses revenus dans une année, soit qu'ils provinssent de son travail ou du fruit de ses capitaux, la somme de tous ces revenus serait ce que nous appellerions la richesse annuelle de la France.

Pour apprécier la constance, et en quelque sorte la *stabilité* de la richesse annuelle d'un peuple, il faut étudier la variation possible des élémens dont elle est composée : c'est une étude première et fondamentale pour toutes les questions statistiques qu'on veut soumettre au calcul.

Considérons d'abord la richesse d'une contrée qui jouit de la paix et d'institutions stables, premiers biens d'un peuple. Dans un tel pays, au bout d'un tems peu considérable, il s'établit une proportion, un équilibre entre les prix des divers objets convenables à l'homme, selon leur agrément ou leur utilité. Pour arriver à cet état d'équilibre, tantôt le vendeur réduira les prix, afin d'accroître la quantité de ses ventes; tantôt il augmentera les prix, sauf à laisser diminuer la quantité des objets vendus : il continuera de la sorte, aussi long-tems qu'il verra croître son produit définitif. Par degrés, le mouvement de hausse des prix deviendra moins rapide,

les variations très-petites, et le produit total sensiblement stationnaire ; ce point sépare la progression des richesses de leur rétrogradation : c'est le terme auquel le vendeur s'efforcera de maintenir les prix.

Ainsi, les prix de chaque espèce d'objet tendent sans cesse vers une certaine limite autour de laquelle ils se balancent en sens contraire de la quantité d'objets vendus; de sorte que le produit total des ventes, pour chaque espèce d'objets, varie beaucoup moins que les deux élémens dont ce produit se compose. Supposons maintenant que les objets à vendre existent par millions; qu'ils soient disséminés en beaucoup de lieux, entre des mains indépendantes; les millions de marchés qui seront conclus dans une année présenteront une valeur totale qui s'écartera peu du prix moyen fixé par l'avantage mutuel des vendeurs et des acheteurs. La théorie des probabilités apprend à calculer de combien le produit total, ou la richesse annuelle, peut s'écarter du maximum indiquant la limite naturelle de cette richesse.

Lorsque l'état social procure à un pays une richesse croissante, on peut déterminer le degré d'accroissement de cette richesse pour l'intervalle d'une année; si l'on opère sur une longue période, on peut obtenir un accroissement moyen, convenablement déduit, qui offre un degré d'approximation croissant avec le nombre d'années. Afin de connaître l'exactitude que l'on peut espérer d'atteindre dans cette recherche, il faut examiner en premier lieu la plus grande somme d'inégalités que puissent présenter les richesses annuelles d'un pays. En France, par exemple, il faut placer au premier rang les richesses agricoles et les plus importans de leurs produits, ceux des céréales.

L'homme peut bien restreindre jusqu'à un certain terme sa consommation de céréales : dans une saison fatale, il peut donner à sa famille une ration de pain plus ou moins réduite, ainsi que le fait un capitaine de navire, lorsqu'il ne lui reste que peu de vivres, et qu'il est éloigné de tout rivage : mais cette réduction a des bornes très-rapprochées, et plutôt que de la subir au delà d'un certain terme, chacun se résout

à des sacrifices de plus en plus pénibles. On en jugera par les observations suivantes qu'on doit à Gregory-King, et qu'a publiées Davenant, habile administrateur, très-versé dans l'étude de l'arithmétique politique.

En procédant par dixième de diminution des récoltes et d'accroissement du prix des blés, on arrive aux résultats suivans : pour un dixième de déficit, 3 de renchérissement ; pour 2, 8 ; pour 3, 16 ; pour 4, 28 : pour 5, 45. Ainsi, lorsque la quantité des céréales est diminuée de moitié, leur prix est plus que quadruplé.

Au XVIe siècle et aux deux suivans, on voyait fréquemment de grandes variations dans le prix de ces substances alimentaires. Dans un intervalle de deux ou trois ans, ces prix quintuplaient et retombaient ensuite au plus bas degré. Des famines extrêmes résultaient de ces inégalités ; de grandes mortalités en étaient la conséquence ordinaire. Grâce aux progrès de l'agriculture et du commerce, à la multiplication des routes et des canaux, au perfectionnement des moyens de transport et d'approvisionnement ; grâce surtout à la paix, à la sécurité, à la liberté dont jouit le cultivateur, ces extrêmes disparates dans le prix des céréales ne se font plus remarquer. Ainsi, depuis trente ans, les prix n'ont pas varié de cinq dixièmes au-dessus ou au-dessous du prix moyen, ce qui n'indique pas la variation d'un septième dans la quantité de blés annuellement consommés, de plus ou de moins que la quantité moyenne nécessaire aux besoins de la population.

Nous avons cherché quels rapports entre les prix et les quantités consommées peuvent satisfaire aux observations de Gregory-King ; nous avons trouvé qu'ils sont donnés par une équation du troisième degré. Nous avons employé cette équation pour déterminer, d'après le prix moyen des céréales en France, depuis 1801 jusqu'à 1829, le prix total des ventes, et par conséquent la richesse produite par les céréales consacrées à la nourriture de l'homme.

Le prix moyen de cette consommation, pour la population française, est évalué par approximation à 1,600 millions

de francs. Voici qu'elles ont été les plus grandes différences des ventes effectuées, comparées à ce prix moyen, dans les années les plus remarquables par l'abondance ou la disette, depuis le commencement de ce siècle jusqu'en 1830.

Années de plus grande abondance. 1804 : le prix total des ventes a diminué de 219 millions 204 mille francs, ou, à peu près, un huitième du prix moyen. — 1824 : diminution de 152 millions 256 mille francs ; un onzième du prix moyen.

Années de plus grande disette. 1812 : augmentation du prix total des ventes de céréales, 270 millions 202 mille francs, sixième partie du prix moyen. — 1817 : augmentation du prix total, 395 millions 554 mille francs, presque le quart du prix moyen.

Ces inégalités, considérées en elles-mêmes, méritent beaucoup d'attention : mais, quant à leur influence sur le revenu général du royaume, elles sont d'une faible importance, comme on va le voir.

Années de plus grande abondance. En 1804, l'abaissement du prix de la vente des céréales ne produisit, sur le total des revenus privés des Français, qu'une diminution de trois et demi pour cent : en 1824, cette diminution ne fut que de deux pour cent.

Années de plus grande disette. En 1812, le revenu total des Français fut augmenté de quatre pour cent, et, en 1817, de cinq et demi pour cent.

Ainsi, parmi toutes les sources de revenus agricoles, la partie la plus importante et la plus lucrative des produits de première nécessité ne présente pas, dans les années d'extrême abondance, une diminution supérieure à trois et demi pour cent sur la totalité des revenus privés; et, dans les années d'extrême disette, l'augmentation de ces revenus n'excède pas cinq et demi pour cent.

Un second Mémoire démontrera comment les autres consommations, soit pour les subsistances, soit pour le logement ; le vêtement, l'ameublement, etc., s'accroissent quand la dépense des céréales diminue, et comment ces autres dépenses

vont diminuant, lorsque celle des céréales augmente. Ainsi, les faibles inégalités que nous venons de signaler, au sujet des céréales dans la succession des revenus annuels de la population française, sont contrebalancées par les autres genres de productions et de consommations. Ce premier aperçu nous montre déjà par quelles compensations, malgré de très-grandes anomalies dans le prix de certaines espèces de productions et de consommations, le revenu de tout un peuple n'éprouve en passant d'une année à l'autre, que des variations très-inférieures à celles qu'on pourrait imaginer d'après un examen superficiel.

La loi mathématique qui fixe la corrélation du prix des grains et des quantités consommées permet d'évaluer numériquement les bénéfices assurés aux producteurs de céréales par la loi politique relative aux prix que les blés doivent atteindre avant qu'on permette au commerce d'en exporter ou d'en importer. Les mêmes considérations donnent également la mesure des avantages résultant de l'approvisionnement des réserves, qui, par leurs achats, soulagent le producteur dans le tems de surabondance, et, par leurs ventes, viennent au secours du consommateur quand la disette commence à frapper la population.

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

JOURNAL D'UN VOYAGE A TEMBOCTOU ET A JENNÉ, *dans l'Afrique centrale*, précédé d'*Observations faites chez les Maures Braknas, les Nalous et d'autres peuples*; pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827 et 1828; par *René* CAILLIÉ; avec une carte itinéraire et des remarques géographiques, par M. JOMARD, membre de l'Institut (1).

Parmi tous les voyageurs qu'un ardent désir de gloire a conduits dans l'intérieur de l'Afrique, il en est peu qui puissent rivaliser de courage et de persévérance avec M. Caillié. Dévoré de la passion des voyages, il forma presque dès l'enfance le dessein d'explorer ce mystérieux continent et cette ville de Temboctou, si célèbre parmi les Européens, pour n'avoir été visitée par aucun d'eux. A peine âgé de seize ans, il faisait voile vers l'Afrique, sur la gabarre *la Loire*, compagne de *La Méduse*, dont elle évita le naufrage. Il parvint, après de longs efforts, à s'adjoindre, comme volontaire, à l'expédition du major Gray. Nous avons rendu compte de cette entreprise malheureuse dans notre cahier du mois de juin 1827 (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXIV, p. 623). Toutefois, la relation succincte qu'en donne M. Caillié contient de nouveaux détails propres à mieux faire apprécier les périls qui l'accompagnèrent, et les fautes qui en compromirent le succès. Suivant lui, les expéditions pres-

(1) Paris, 1830; Mongie aîné, et A. Bertrand. 3 vol. in-8° de 404 à 475 pages; prix, 30 fr.

que infructueuses de Gray, de Peddie, de Campbell et de Tuckey ont coûté à l'Angleterre la somme énorme de 18 millions de francs.

Revenu à la côte, notre voyageur, que rien ne pouvait décourager, obtint de M. le baron Roger, gouverneur du Sénégal, quelques marchandises pour aller vivre chez les Maures Braknas, dans le dessein d'apprendre leur langue et de s'initier aux pratiques de leur culte, qu'il feignit de vouloir adopter.

Ce peuple nomade habite entre le désert et la rive droite du Sénégal. Il se compose de cinq castes distinctes : les *hassanes* ou guerriers, les *marabouts* ou prêtres, les *zénagues* ou serfs, les *lararines*, mulâtres nés du concubinage des Maures avec les négresses et, enfin, les nègres esclaves. Les *hassanes* sont belliqueux, mais inhumains et rapaces; cette caste opprime et dépouille toutes les autres, particulièrement celle des *zénagues*, qui est dans sa dépendance. Les *marabouts* sont moins cruels, mais non pas moins avides que les *hassanes;* ce que ceux-ci arrachent aux *zénagues* par la violence, les *marabouts* l'extorquent par la menace du feu éternel. Un de leurs préceptes favoris est qu'un *marabout* doit toujours recevoir et ne jamais donner. M. Caillié s'est vainement efforcé de découvrir l'origine des *zénagues* et comment ils ont été réduits à payer tribut à d'autres Maures. A ses questions sur ce sujet, on répondait toujours que Dieu le voulait ainsi, parce que c'étaient des infidèles qui faisaient rarement le *salam*. Le sort des *zénagues* est très-malheureux. Cependant, lorsqu'ils sont trop cruellement opprimés par leur maître, ils ont l'espoir d'en changer. Il leur suffit pour cela de trouver un autre *hassane* endormi, et de lui couper une oreille, ou bien de tuer son cheval. Dès ce moment le coupable devient serf de l'offensé, et l'ancien maître perd tous ces droits. Mais, si le *zénague* se laisse prévenir dans ce dessein, il est fouetté, dépouillé, chassé, et ne trouve plus ni asile ni pitié. Malgré cet état d'oppression, les *zénagues* sont en possession du peu d'arts qui existent chez les Braknas; ils travaillent le cuir et les métaux avec plus d'ha-

bileté que ne le ferait supposer l'extrême imperfection de leurs instrumens, qu'ils ne peuvent soustraire à l'avidité des *hassanes* qu'en les confiant à la garde des *marabouts*. Ces trois classes reproduisent assez fidèlement l'organisation sociale de notre moyen âge, et peut-être un jour les *zénagues*, à la fois industrieux et guerriers, et d'ailleurs plus nombreux que leurs maîtres, finiront-ils, comme notre tiers-état, par obtenir ou arracher leur affranchissement.

Les nations maures s'éloignent du Sénégal dans les premiers jours d'août, pour éviter les inondations, le mauvais air et les moustiques. Elles vont camper sur la lisière du désert, attirées par un climat sain et des pâturages abondans. Au mois de mars, époque où les eaux sont rentrées dans leur lit, les Braknas se rapprochent du fleuve, dont les *zénagues* et les esclaves sont venus dès novembre ensemencer les bords au profit des *hassanes* et des *marabouts*. Leur principale culture consiste en mil, qu'ils plantent sans donner aucune préparation à la terre; et leur plus grande fatigue est ensuite de chasser le jour les oiseaux, et la nuit les porcs-épics, les gazelles et les sangliers, ennemis obstinés de leurs moissons. Chaque champ est limité; mais cette appropriation du sol n'est sans doute que passagère, l'inondation ne permettant guère qu'elle subsiste d'une année à l'autre. Pendant tout le tems que les Braknas passent loin du Sénégal, ils ne vivent presque que de lait. Un jour, M. Caillié, surpris par la faim dans la tente de leur roi, se voyant présenter du lait dans une calebasse, se permit de dire qu'il mangerait bien quelque chose avant de boire. Ces paroles excitèrent un rire général, et le roi lui assura qu'il ne prenait pas lui-même d'autre nourriture. Cette sobriété forcée se concilie à merveille avec le jeûne du *ramadan*, que ces peuples observent dans toute sa rigueur, jusqu'à se priver de boire une goutte d'eau avant le coucher du soleil. On conçoit tout ce qu'eut à souffrir M. Caillié, obligé par son rôle de néophyte de se conformer strictement à ces austérités.

Les tentes des Braknas sont faites avec des tissus de poil de

mouton; car le mouton, dans cette partie de l'Afrique, est couvert de poil au lieu de laine. Les diverses castes campent toujours séparément. L'instruction des enfans est confiée aux *marabouts* et renfermée tout entière dans le Coran, que les garçons apprennent par cœur. L'éducation des filles est plus négligée; la partie essentielle consiste dans l'obligation de boire une énorme quantité de lait, destinée à leur procurer l'embonpoint qui, aux yeux de ces peuples, est la beauté suprême. Le soin de faire avaler ce lait aux jeunes filles est confié à des esclaves noires qui, autorisées à toutes les rigueurs, se vengent sur ces pauvres enfans de la brutalité de leurs maîtres. « J'ai vu, dit M. Caillié, de malheureuses petites filles pleurer, se rouler par terre, même rejeter le lait qu'elles venaient de prendre; ni leurs cris, ni leurs souffrances n'arrêtaient la cruelle esclave, qui les frappait, les pinçait jusqu'au sang, et les tourmentait de mille manières pour les obliger de prendre la quantité de lait qu'elle jugeait convenable. »

Nous remarquerons, comme un démenti donné aux prétendues lois du climat, que la polygamie n'est point en usage chez les Braknas. Leurs femmes ne souffrent même pas qu'ils aient des concubines, et leur roi n'a qu'une épouse comme ses sujets. Les Mauresses ont beaucoup d'empire sur leurs époux; M. Caillié va jusqu'à dire que leur ascendant surpasse celui des Françaises; ce qui étonne d'autant plus chez un peuple à demi-sauvage, que les Braknas sont d'un caractère froid. Le voyageur n'en a jamais vu s'embrasser; l'amant pose la main sur la bouche de sa maîtresse et la porte à la sienne, donnant ainsi au baiser un intermédiaire. Le père de famille qui revient de voyage ne reçoit dans sa tente que de froides démonstrations de respect. Enfin, les Maures ne s'affligent de la mort de personne, et ils trouveraient mauvais qu'on pleurât ceux qui ne sont plus, dans la persuasion que leurs âmes sont au ciel. Mais, ces hommes, si peu sensibles aux affections morales, le sont beaucoup aux douleurs physiques, et, sujets à peu de maladies, ils se désolent comme des enfans pour les moindres souffrances. Les Maures se donnent mutuel-

lement l'hospitalité ; mais ils ne méritent pas pour cela le nom d'hospitaliers; rien ne leur fait autant de peine que d'apercevoir des *ziafis* (voyageurs). Ce n'est pas par humanité qu'ils les reçoivent, mais par crainte, surtout quand ce sont des *hassancs* qui, s'ils étaient mal reçus, ne manqueraient pas de piller leurs hôtes. Ils accordent rarement l'hospitalité aux voyageurs nègres, cette race, disent-ils, n'étant bonne qu'à produire des esclaves. Lorsqu'ils sont en guerre entre eux, les Maures ne font pas de prisonniers : les ennemis tombés en leur pouvoir sont mis à mort sur-le-champ.

Le principal et presque le seul commerce des Braknas consiste dans la gomme qu'ils recueillent sur un acacia qui croît isolément dans les parties élevées du désert. Ce commerce est entre les mains des *marabouts ;* eux seuls transportent la gomme aux *escales* du Sénégal, où les Européens viennent en faire la traite ; la facilité avec laquelle ceux-ci se soumettent aux tributs les plus humilians, l'esprit de concurrence qui les anime, et le prix souvent exagéré auquel ils paient la gomme, ont persuadé aux Maures qu'elle nous est absolument indispensable; aussi, au moindre différend qui s'élève, leurs chefs suspendent la traite, et ils obtiennent par-là tout ce qu'ils veulent. C'est ainsi que, dominé par la soif de l'or, l'homme civilisé s'abaisse souvent au-dessous du sauvage.

Revenu à Saint-Louis, notre voyageur n'y trouva point les secours sur lesquels il avait compté. C'est à ses propres frais, qu'après les contrariétés les plus vives, il entreprit de pénétrer dans le continent africain. Muni de marchandises pour une somme de près de deux mille francs, fruit de ses économies, il part de Sierra-Léone pour Kakondy, sur le rio Nuñez, le 22 mars 1827. Là, il persuade aux habitans que, né en Égypte de parens arabes, il a été dans son enfance emmené par les troupes de notre expédition ; que son maître, après l'avoir conduit au Sénégal, l'a affranchi pour prix de ses services, et que, libre maintenant, il veut retourner dans son pays et rentrer dans la religion du prophète.

Les bords du rio Nuñez sont habités par les Nalous et les

Landamas, nègres paresseux et sans industrie, qui cultivent fort mal une terre fertile. Ces peuples, encore idolâtres, dépendent du *fouta* Dhialon (pays Dhialon), et paient tribut à l'almami de Timbo. La polygamie la plus illimitée règne parmi eux; les femmes, mariées ou plutôt vendues par leurs parens, n'y respectent pas toujours la foi conjugale. Mais l'époux trompé s'en dédommage en vendant aux négriers le séducteur qui, d'après les lois, devient son esclave. La femme se détermine ordinairement à le révéler, pour échapper à la colère du *simo*, personnage mystérieux, qui est le chef d'une société secrète assez semblable au *pourrah* du Timanni et au *moumbo-joumbo* d'autres contrées africaines. Les initiés se tiennent dans les bois avec le *simo*, qui ne se montre jamais que sous les déguisemens les plus propres à exciter l'effroi. Là, ces hommes travestis de mille manieres vivent des tributs qu'ils imposent aux populations voisines, maltraitant cruellement ceux qui pénètrent dans leurs retraites, et surtout les femmes. Ne pourrait-on pas voir dans ces institutions bizarres l'origine de ces satyres, de ces égipans, de ces cynocéphales, et de tant d'autres habitans monstrueux, que les anciens attribuaient à l'Afrique?

M. Caillié quitte Kakondy, accompagné de quelques marchands mandingues, auxquels un négociant français l'avait recommandé, et ce n'est pas sans un secret frisson qu'il salue en passant les tombeaux du major Peddie et de ses infortunés compagnons. Triomphant de ces sinistres présages, il poursuit sa route à l'est, à travers les États de l'almamy de Timbo, vastes contrées qui dépendent du fouta Dhialon, et dont la population se compose de Mandingues voyageurs et marchands, de Foulahs, conquérans et gouvernans du pays, et de Dhialonkés, ses anciens possesseurs, qui, restés idolâtres, ont dû se retirer dans les montagnes, ou devenir tributaires des Foulahs. Ce peuple cuivré est destiné à jouer un grand rôle en Afrique. Répandu dans tout le nord du Soudan, il y a déjà fondé plusieurs États. C'est à la fois la race la plus intelligente et la plus brave de ces régions, sans peut-être excepter les

Maures. Aussi, les Foulahs se regardent-ils comme les blancs d'Afrique. Persuadés que les chrétiens veulent s'emparer des mines d'or de l'intérieur, ils ne négligent rien pour leur en fermer les chemins; en rencontrant M. Caillié, ils s'écriaient: « Un blanc qui va dans l'est! les grands du fouta n'en savent certainement rien; car ils s'y opposeraient. » Cupides et violens dans leurs rapports avec les étrangers, les Foulahs sont hospitaliers et généreux envers leurs compatriotes; l'amour de la patrie est une de leurs passions. Notre voyageur n'a point vu de mendians parmi eux. Leurs vêtemens sont très-propres. Chaque village a une école publique pour les enfans; les classes se tiennent en plein air, soir et matin, à la clarté d'un grand feu; l'instruction consiste à savoir bien lire le coran. Les Foulahs peuvent avoir jusqu'à quatre femmes; mais les pauvres n'en ont que deux. Les femmes foulahs sont vives, gaies, jolies et très-respectueuses envers leurs maris, qui paraissent les traiter avec douceur. A mesure que M. Caillié avance dans l'intérieur, il trouve des habitans plus intelligens et plus industrieux. Ce fait, remarqué par tous les voyageurs, semble déposer contre le principe de la liberté illimitée du commerce; car, on ne peut douter que ce ne soit l'importation habituelle des produits de nos arts qui ait détruit l'industrie chez les peuples du littoral africain. Le premier pays traversé par notre voyageur se nomme l'Irnanké. Ses bons habitans eurent d'abord quelque peine à le prendre pour un Maure. Mais, dès que son histoire leur fut contée, les cadeaux, accompagnés de témoignages de respect et d'intérêt, arrivèrent de toutes parts au compatriote du prophète.

Il obtint à peu près le même accueil dans le Fouta Dhialon, qu'il traversa ensuite, en passant à gué le Bafing non loin de sa source, et le Tankisso, qui va se perdre dans le Dhioliba, après avoir baigné le pays de Bouré, célèbre par ses mines d'or. S'il était vrai, comme les nègres l'ont dit à M. Caillié, que le Tankisso sortît du Bafing, cette rivière établirait une communication entre le Sénégal et le Dhioliba, comme en Amérique le Cassiquiaré entre l'Orénoque et la rivière des Amazones. C'est

une singularité géographique qui mérite d'être vérifiée. A son arrivée à Cambaya, village de son guide, M. Caillié fut témoin d'une scène qui contraste avec les mœurs des Braknas, non moins qu'avec les nôtres. « Je voyais, dit-il, ces bons nègres embrasser leurs petits enfans, s'informer de leur santé, et de celle de leurs connaissances; les femmes aussi paraissaient satisfaites du retour de leurs maris; mais elles ne se livrèrent pas à cette joie naïve et sincère, qu'on voit en Europe à l'arrivée d'un chef de famille. En abordant leurs maris, elles avaient l'air timide et posaient un genou en terre en signe de salutation. » Les esclaves, dans cette partie de l'Afrique, habitent des villages particuliers nommés *ourondé*. M. Caillié les a vus travaillant tout nus sous un soleil brûlant. « La présence de leur maître les intimide, et la crainte des punitions fait avancer l'ouvrage; mais ils se dédommagent en son absence. » Ces esclaves ont deux jours dans la semaine pour cultiver le champ consacré à leur subsistance. Soumis à des maîtres qui ont peu de besoins et dont ils ne diffèrent ni par la couleur, ni par l'éducation, ils sont, on ne peut trop le redire, beaucoup moins malheureux que ceux de nos colonies. Quoiqu'ils n'aient pour instrumens d'agriculture qu'une petite pioche et une faucille fabriquées dans le pays, ils cultivent la terre beaucoup mieux que les nègres de la côte. Pendant le séjour de M. Caillié à Cambaya, un courrier de Timbo apporta une circulaire annonçant la déposition de l'almamy régnant et l'avènement de son compétiteur. La lecture publique de cet écrit, faite par le chef du village, fut immédiatement suivie d'une prière solennelle pour le nouveau souverain, comme on l'eût pu voir en Europe. Le voyageur assista aussi à la construction d'un pont sur le Tankisso. Tous les habitans de Cambaya, pénétrés de la nécessité de ce pont, se mirent à l'ouvrage en chantant; ce fut pour eux une partie de plaisir. Le pont, terminé en peu de jours, eut de 40 à 45 pas de long sur 6 à 7 pieds de large. Il était soutenu à la fois par des piquets plantés au milieu du ruisseau et par les arbres inclinés sur ses rives; de l'aveu des constructeurs, ce dernier appui était nécessaire

pour qu'il pût résister au courant; M. Caillié a trouvé sur sa route d'autres ponts à peu près semblables, dont quelques-uns étaient construits avec plus d'art et de soin.

Au sortir du Fouta Dhialon, les montagnes s'abaissent. Notre voyageur, après avoir pris un nouveau guide, entre dans le Baleya, pays uni et fertile, habité par des Dhialonkés soumis à la loi du prophète, dont ils ne sont pas pourtant très-zélés sectateurs. Au village de Couroussa, dans le pays d'Amana, il aperçoit pour la première fois le Dhioliba. Le fleuve vient là du S.-O., et se dirige ensuite à l'est. Son courant au mois de juin, époque où les pluies ont déjà commencé, était d'environ trois milles à l'heure, et sa profondeur, de huit à neuf pieds; il commence à déborder en juillet. La population d'Amana est, en grande partie, idolâtre. Ce sont de bonnes gens qui vivent paisiblement des produits de l'agriculture et de la pêche. Leur chef est en possession de louer des pirogues aux caravanes qui traversent le fleuve. M. Caillié a vu quatre de ces pirogues employées toute une matinée à passer plus de trois cents personnes, avec plusieurs ânes chargés. Arrivé à Kankan, chef-lieu du pays de ce nom, notre prétendu Maure subit, devant les anciens de la ville, un interrogatoire en forme, dont il se tira heureusement. L'assemblée décida qu'il continuerait sa route vers l'est, mais par le Ouassoulo, et non par le Bouré, avec lequel le Kankan était en guerre; cette décision fut publiée le lendemain par un crieur. La ville de Kankan a environ six mille âmes; les rues en sont larges et propres; les habitans sont aussi d'une grande propreté chez eux, et ils portent toujours du linge blanc. Le pays est gouverné par un conseil de vieillards, dont les assemblées sont graves et décentes. Il est fertile et bien cultivé; les comestibles y abondent. Le marché de Kankan est fourni de marchandises d'Europe, telles que fusils, poudre, indiennes, ambre, corail, quincailleries. Les marchands ont de petites balances auxquelles les graines d'un arbre servent de poids; ces poids, suivant M. Caillié, sont aussi justes que les nôtres, ce dont il est permis de douter. Les habitans de Kankan sont tous musulmans. Le voyageur assista

chez eux à la fête du Salam, célébrée avec une solennité à la fois bizarre et imposante. Un démêlé qu'il eut avec son guide, au sujet du vol de quelques marchandises, l'obligea de recourir à la justice du pays; les détails de ce procès prouvent que la civilisation des nègres musulmans est plus avancée qu'on ne le suppose. Le peuple du Ouassoulo, moins propre que celui du Kankan, semble pourtant plus laborieux. « Je voyais, dit M. Caillié, beaucoup d'ouvriers répandus dans la campagne, qui piochaient la terre et la remuaient aussi-bien que nos vignerons. Ce ne sont plus les nègres esclaves des Mandingues, qui ne font que retourner la superficie du sol; ce sont de vrais laboureurs, qui travaillent pour avoir une belle et abondante récolte. Je fus étonné de trouver dans l'intérieur de l'Afrique l'agriculture à un tel degré d'avancement. Leurs champs sont aussi-bien soignés que les nôtres. » Les habitans du Ouassoulo sont de la race des Foulahs; toutefois, ce peuple doux, humain, tolérant, hospitalier, n'a aucune religion apparente. Tel est à peu près aussi le peuple Bambara, dont M. Caillié traverse ensuite le vaste territoire. La partie du Bambara qu'il a parcourue ne dépend pas du roi de Ségo. Au milieu de la population indigène, qui a jusqu'ici repoussé l'islamisme, sont disséminés des villages de Mandingues mahométans, qu'elle laisse professer en paix leur culte. Le sol du Bambara est fertile, quoique sablonneux; il est très-découvert, l'agriculture n'y ayant épargné que quelques arbres à fruit, parmi lesquels il faut surtout compter le *cé* ou arbre à beurre. Les Bambaras manquent d'industrie et voyagent peu, dans la crainte d'être faits esclaves. Leurs alimens sont grossiers; ils engraissent les chiens pour les manger, et dévorent jusqu'aux reptiles. Le commerce du pays est dans les mains des Mandingues et des Serracolets, nom qui, suivant M. Caillié, indique une corporation de marchands, et non pas une nation. Les transports se font d'une manière incommode et coûteuse: les commerçans, réunis en caravanes, portent leurs marchandises sur la tête; il en est peu qui aient des ânes. Les frais de nourriture et les péages absorbent presque tout le bénéfice.

Le plus grand trafic consiste dans les noix de colats qu'ils vont chercher au sud, pour aller les échanger à Jenné et à Sansanding contre du sel et des marchandises européennes.

M. Caillié, déjà malade, arrive à Timé, joli village où les Mandingues et les Bambaras, séparés par un simple mur, vivent en bonne intelligence, malgré la diversité de religion. Retenu d'abord par une plaie au pied, il croyait être au moment de partir, lorsqu'il se vit atteint du scorbut. La peinture qu'il fait de son état est déchirante. « Mon palais fut entièrement dépouillé; une partie des os se détachèrent et tombèrent; mes dents semblaient ne plus tenir dans leurs alvéoles; mes souffrances étaient affreuses; je craignis que mon cerveau ne fût attaqué par la force des douleurs que je ressentais dans le crâne; je fus plus de quinze jours sans trouver un instant de sommeil. Pour mettre le comble à mes maux, la plaie de mon pied se rouvrit, et je voyais s'évanouir tout espoir de partir. Que l'on s'imagine ma situation! Seul, dans l'intérieur d'un pays sauvage, couché sur la terre humide, n'ayant d'autre oreiller que le sac de cuir qui contenait mon bagage, sans médicamens, sans personne pour me soigner que la bonne vieille mère qui, deux fois, par jour, m'apportait un peu d'eau de riz qu'elle me forçait de boire; car je ne pouvais rien manger; je devins bientôt un véritable squelette; enfin, j'étais dans un état si cruel, que je finis par inspirer de la pitié même à ceux qui étaient le moins disposés à me plaindre. » Dans cette situation, qui aurait fait perdre courage à tout autre, M. Caillié ne renonça pas un instant au dessein d'aller à Temboctou. Après cinq mois de souffrances, sa santé commença à se rétablir, et il put se remettre en route. Avant de quitter Timé, il nous fait des Mandingues un portrait assez peu flatteur. « Ils sont, dit-il, vindicatifs, curieux, envieux, menteurs, importuns, avides, ignorans, superstitieux. » Pourtant il avoue qu'on ne peut pas précisément les appeler voleurs, puisqu'ils ne se volent pas entre eux. Il nous apprend que les habitans de Timé laissent leurs récoltes dans les champs sous la garde d'un morceau de pa-

pier écrit, talisman qui suffit pour écarter les larrons; et il ajoute que le meurtre, rare chez les Bambaras, est inconnu parmi les Mandingues. Mais, autant notre voyageur a vu de gaîté franche et naïve chez les Bambaras et les autres idolâtres, autant les mœurs des Mahométans lui ont paru tristes et monotones; il est même à remarquer que, malgré son extérieur musulman, il trouva chez les premiers plus de sympathie et de secours que chez les autres.

A partir de Timé, sa route, jusque-là dirigée à l'est, se détourne vers le nord-est et vers le nord. Les pays qu'il a déjà parcourus paraissent n'avoir aucune monnaie; mais, dans la partie septentrionale du Bambara, les coquillages nommés *cauris* commencent d'avoir cours.

M. Caillié évalue le *cauri* à un demi-centime, évaluation supérieure à celle de Clapperton, qui voyageait, il est vrai, dans d'autres contrées. A Tangrera, ville fort commerçante, M. Caillié vit des mendians pour la première fois depuis son départ de la côte. Ainsi partout les ressources semblent faire naître les besoins. Il trouva aussi dans le haut Bambara une institution pareille à celle du *Simo*. Les hommes qui en font partie, appelés *lous*, sortent des bois pendant la nuit, et courent dans les villages en poussant de grands cris. A leur approche, tous les habitans, à l'exception des initiés, se renferment dans leurs cases. M. Caillié a vu un de ces *lous*, la tête couverte d'un haillon, le corps entouré de sonnettes, parcourir un village, suivi d'enfans accoutrés de la même manière et poussant des hurlemens affreux. Il existe entre ces hommes et nos anciens *loups-garous*, tels qu'on en voyait encore en Provence avant la révolution, un rapport que la ressemblance des noms rend encore plus singulier. En approchant du Dhioliba, on remarque un changement dans l'aspect du pays: les habitans sont mieux vêtus, les marchés mieux approvisionnés, les cultures mieux soignées; on voit en même tems les cabanes en paille remplacées par des cases en terre, puis celles-ci par des maisons en briques cuites au soleil. Mais ce progrès apparent de la civilisation est accompagné d'un inconvénient

assez grave : les Nègres ignorant l'usage des cheminées et ayant coutume de faire du feu en toutes saisons, la fumée, qui ne trouve point d'issue à travers la terre ou la brique, rend ces dernières demeures inhabitables pour un Européen.

C'est à Galia, non loin de Jenné, que M. Caillié atteignit, pour la seconde fois, les bords du grand fleuve. Jenné, située dans une île marécageuse, mais cultivée, a environ deux milles et demi de tour; elle est entourée d'un mur en terre élevé de dix pieds et qui a plusieurs portes. Les rues ne sont pas alignées; mais elles sont assez larges, propres, et ombragées de quelques arbres. Les maisons ont un rez-de-chaussée et un premier étage, surmonté de terrasses, le tout grossièrement construit en terre ou en briques; elles prennent jour sur des cours intérieures. On n'y trouve aucun meuble; les habitans, malgré l'humidité du pays, couchent par terre sur des nattes ou des peaux de bœuf. On voit à Jenné une grande mosquée en terre, dominée par deux tours; cet édifice, presque abandonné, est toujours entouré de mendians. La ville n'ayant point d'auberges, les étrangers, qui y abondent, sont logés chez les particuliers, et paient leur loyer en marchandises. La population de Jenné, entièrement mahométane, est un mélange de Foulahs, de Bambaras, de Mandingues et de Maures. M. Caillié l'évalue à 8 ou 10 mille âmes (1). Cette population est industrieuse : on y voit des tailleurs, des cordonniers, des maçons, des forgerons, des porte-faix, des emballeurs. Les habitans se nourrissent bien et sont bien vêtus; les esclaves mêmes ne vont pas sans chaussure. « Je vis avec plaisir, dit M. Caillié, que dans ce pays on pouvait porter un mouchoir de poche sans être ridicule. Les habitans s'en servent, au lieu que, sur toute la route que je venais de parcourir, il eût été dangereux d'en faire usage. »

---

(1) M. Caillié, dans toutes les villes qu'il a visitées, n'a vu que de faibles populations; au contraire, Denham et Clapperton citent, dans le Bornou et le Haoussa, beaucoup de villes de 30 à 40 mille âmes. Je suis porté à croire que le premier atténue ce que les autres exagèrent.

Jenné fait maintenant partie d'un royaume fondé par les Foulahs et qui a pour chef Ségo-Ahmadou, frère du roi de Massina. Ce musulman fanatique, trouvant que Jenné était un lieu trop bruyant pour ses habitudes religieuses, s'est retiré dans une ville qu'il a fondée sur la rive droite du fleuve, sous le nom de *El-Lamdou-Lillahi* (à la louange de Dieu). Il y a institué des écoles publiques où tous les enfans vont étudier gratis. Ségo-Ahmadou fait maintenant la guerre aux Bambaras de Ségo, dans l'espoir de les contraindre à embrasser l'islamisme; mais il a affaire à un peuple belliqueux, qui lui oppose une vive résistance. Cette guerre impolitique, en interrompant les communications de Jenné avec le Haut-Dhioliba, fait le plus grand tort à son commerce, qui, néanmoins, est encore assez actif. Les Maures, établis dans cette ville, reçoivent de leurs correspondans à Temboctou des marchandises d'Europe, la plupart de fabrique anglaise, des fusils français, très-estimés en Afrique, et du sel en planches tiré du désert; ils leurs expédient en échange les produits du Soudan, de l'or, de l'ivoire, du miel, de la cire et des comestibles. On fabrique à Jenné beaucoup de bougies, et l'usage en est très-répandu dans cette ville et à Temboctou. Les Maures tirent l'or du Bouré et du pays de Kong. Ils font aussi la traite des esclaves, qu'ils envoient dans le Maroc et dans les régences barbaresques.

Les Maures de Jenné comblèrent de soins M. Caillié, et le défrayèrent de toute dépense; mais, en vrais spéculateurs, ils se firent vendre à vil prix ses marchandises. Un dîner, qui lui fut donné par un chérif, fera connaître les mœurs et le luxe du pays. Notre voyageur y eut pour commensaux sept autres Maures et un marchand nègre. Les convives s'étant assis autour d'une petite table ronde dont les pieds avaient trois pouces de haut, un esclave leur servit, dans un plat d'étain, un énorme morceau de mouton cuit à l'étuvée, et plaça à côté d'eux une corbeille pleine de petits pains de froment, que M. Caillié trouva délicieux. « Nous mimes tous, dit-il, la main au plat, mais avec une sorte de politesse. La

conversation fut assez gaie; mais les pauvres chrétiens en firent tous les frais» (1). Après le dîner, le thé fut servi dans de petites tasses de porcelaine. Le thé et le sucre ne se voient, à Jenné, que chez les riches.

M. Caillié partit de Jenné, le 23 mars 1828, dans une pirogue de 12 ou 15 tonneaux. Mais, arrivé sur le grand bras du fleuve, il passa sur une barque qui en contenait environ 60. Ces barques ont de 90 à 100 pieds de long sur 14 de large au milieu, et 6 ou 7 de profondeur. Leur équipage se compose de 16 ou 18 mariniers, deux timoniers et un patron. Elles sont construites en planches cousues avec des cordes. On les calfate avec de la paille pilée et mêlée de vase, et l'on couvre ensuite les coutures de paille fraîche. Des tringles placées intérieurement, de distance en distance, maintiennent cette frêle construction. Le pont est composé d'un treillage en bois mince, qui s'élève en berceau fort au dessus des bords. Les Nègres, ignorant l'usage de la pompe, laissent au milieu du navire un espace libre où sont placés deux hommes sans cesse occupés à jeter l'eau qui filtre par les coutures. Ces barques n'ont pas de voiles, et ne peuvent naviguer que par des tems calmes. Elles emploient, suivant l'occasion, la perche, la rame ou la cordelle; une perche tient lieu de gouvernail. Les mariniers du fleuve sont tous esclaves, et il y a même quelques patrons qui appartiennent à cette classe. On ne leur confie pas moins, outre des marchandises considérables, le transport d'autres esclaves, qu'ils ont soin de tenir enchaînés. Dans une relâche que fit la barque de M. Caillié, ces malheureux, qu'on avait momentanément débarrassés de leurs fers, s'étant mis à danser sur le rivage, des Foulahs, établis aux environs, s'offensèrent de cette liberté prise pendant le *ramadan;* c'était, disaient-ils, se jouer de la religion, et, en réparation du scandale, ils exigeaient une amende de 5,000 cauris (25 fr.).

---

(1) Les Maures, très-adroits à prendre les mets avec les doigts, s'impatientaient souvent contre M. Caillié, et maudissaient les chrétiens, qui ne lui avaient pas même appris à manger decemment.

Mais le patron parvint à transiger avec eux pour cinq coups de corde donnés à chaque esclave; ce qui ne les empêcha pas de recommencer à danser après le départ des Foulahs. Notre voyageur, entouré d'une petite flottille, fit, dans le majestueux lac Débo (Dibbi), une entrée solennelle, les équipages tirant des coups de fusil, et criant : *Salam! Salam!* Tant les grands spectacles de la nature ont d'empire sur tous les hommes! Après avoir traversé ce lac, qui s'étend à l'ouest à perte de vue, M. Caillié continua de descendre le fleuve, qui coule lentement vers le nord à travers les pays de Banan et de Diriman, immenses plaines découvertes et marécageuses, qu'habitent des nègres mahométans d'un naturel assez farouche, et où des tribus nomades de pasteurs foulahs viennent chercher des pâturages. Le port de Sa, entre le lac et Temboctou, est le rendez-vous des barques qui naviguent vers cette ville; là, elles se réunissent en flottille sous les ordres du patron le plus ancien, qui prend le titre d'*amirou*. Cette précaution est nécessaire pour imposer aux Touariks, autrement dits Sourgous, qui habitent ces contrées, et qui, à titre de droit de passe, mettent à contribution les navigateurs. Les Touariks, semblables aux Maures par la couleur, n'en diffèrent, quant au costume, que par une bande de toile de coton nommée *fatara*, qui leur enveloppe la tête, et ne laisse voir que le bout de leur nez. Ce peuple n'a point d'armes à feu, et il a peur du bruit de la poudre. Il n'en est pas moins la terreur de ses voisins; les Foulahs seuls ont su s'affranchir de ce joug honteux.

La flottille, réunie au port de Sa, offrit au voyageur quelque chose d'imposant qu'il ne s'attendait pas à trouver dans l'intérieur de l'Afrique. Le mouvement qui régnait de toutes parts lui faisait croire qu'il était dans un port marchand d'Europe. Mais les hippopotames et les caïmans, qui élèvent leur tête au dessus du fleuve, rappellent bientôt la pensée vers l'Afrique. La flottille ayant été assaillie par les Touariks, on fit cacher M. Caillié au fond de la barque, à cause de l'idée exagérée qu'ont ces hommes de la richesse des Maures; à sa vue, leurs prétentions n'auraient point eu de bornes. Le Dhioliba se di-

vise en plusieurs bras; le plus septentrional, qui est très-étroit, tourne vers l'est, et paraît faire ensuite un coude au sud-est. Au nord de ce coude est situé le village de Cabra, bâti sur une éminence au pied de laquelle conduit un canal, ou petit bras, obstrué par des herbes. Cabra n'a pas plus de 1,000 à 1,200 habitans, tous occupés d'un commerce actif, mais exposés aux rapines des Touariks. Parti de Cabra à trois heures et demie, M. Caillié arriva à Temboctou au moment où le soleil touchait à l'horizon. Laissons ici parler le voyageur : « En entrant dans cette cité mystérieuse, objet des recherches des nations civilisées de l'Europe, je fus saisi d'un sentiment inexprimable de satisfaction ; je n'avais jamais éprouvé une sensation pareille, et ma joie était extrême ; mais il fallut en comprimer les élans. Ce fut au sein de Dieu que j'en confiai les transports !.... Revenu de mon enthousiasme, je trouvai que le spectacle que j'avais sous les yeux ne répondait pas à mon attente ; je m'étais fait de la grandeur et de la richesse de cette ville une tout autre idée : elle n'offre, au premier aspect, qu'un amas de maisons en terre mal construites ; dans toutes les directions, on ne voit que des plaines immenses de sable mouvant, d'un blanc tirant sur le jaune et de la plus grande aridité. Le ciel à l'horizon est d'un rouge pâle; tout est triste dans la nature ; le plus grand silence y règne ; on n'entend pas le chant d'un seul oiseau. Cependant, il y a je ne sais quoi d'imposant à voir une grande ville élevée au milieu des sables ; et l'on admire les efforts qu'ont eu à faire ses fondateurs. » M. Caillié fut reçu d'une manière toute paternelle par le Maure Sidi Abdallahi, auquel le chérif de Jenné l'avait recommandé. « A Temboctou, continue-t-il, les nuits sont aussi chaudes que les jours. Le 21 avril au matin, j'allai saluer mon hôte, qui m'accueillit avec bonté ; ensuite j'allai me promener dans la ville, pour l'examiner ; je ne la trouvai ni aussi grande, ni aussi peuplée que je m'y étais attendu ; son commerce est bien moins considérable que ne le publie la renommée ; on n'y voit pas, comme à Jenné, ce grand concours d'étrangers venant de toutes les parties du Soudan : je ne

rencontrai dans les rues de Temboctou que les chameaux qui arrivaient de Cabra, chargés des marchandises apportées par la flottille; quelques réunions d'habitans assis par terre sur des nattes, faisant la conversation; et beaucoup de Maures couchés devant leur porte, dormant à l'ombre. En un mot, tout respirait la plus grande tristesse. » La ville de Temboctou a été sans doute beaucoup plus florissante; elle fut long-tems le canal nécessaire du commerce entre l'Europe et les vastes contrées qu'arrose le Dhioliba. Mais, depuis que les Européens ont établi des comptoirs sur la côte et sur les rivières de Guinée, l'introduction de leurs marchandises à travers le Sahara soutient avec peine cette concurrence (1). La guerre des Foulahs avec les Bambaras a porté à Temboctou un coup non moins sensible, en lui fermant le riche débouché de Bouré et de Ségo. Enfin, la stagnation du commerce de Temboctou tient encore à d'autres causes, si, comme Sidi Abdallahi l'a dit à M. Caillié : « il n'existe aucun rapport ni communication par eau de Temboctou avec le Haoussa, et la navigation du fleuve s'arrête à Cabra. » Serait-ce que le bras sur lequel Cabra est situé n'est plus navigable au dessous de cette ville? Mais comment les négocians de Temboctou n'ont-ils pas cherché à descendre quelque autre bras, pour répandre leurs marchandises dans le Haoussa, le Yaouri, le Boussa, pays fertiles et commerçans? Sont-ils arrêtés par des obstacles naturels, ou par la férocité de quelque peuplade riveraine? Quels que soient ces obstacles, la navigation de Mungo-Park, depuis Sansanding jusqu'à Boussa, semble indiquer qu'ils ne sont pas insurmontables.

Quoique Temboctou ait moins d'importance qu'on ne l'avait supposé, les détails transmis par M. Caillié n'en seront pas moins lus avec un vif intérêt. Bâtie en forme de triangle, cette ville peut avoir trois milles de tour. Elle est ouverte de

---

(1) Elle deviendrait bien plus redoutable, si, comme le propose M. Caillié, les Européens pouvaient faire un établissement à Bammakou, sur le Haut-Dhioliba.

toutes parts, et n'a pas, suivant M. Caillié, plus de douze mille habitans, qui tirent de Jenné tous leurs moyens de subsistance. Si les flottilles étaient arrêtées par les Touariks, elle serait en proie à la plus affreuse disette. Les maisons de Temboctou n'ont qu'un rez-de-chaussée ; elles sont construites en briques rondes séchées au soleil. Les rues sont propres et assez larges. On y voit sept mosquées, dont la plus grande, qui est aussi la plus belle, est presque en ruines. Les habitans sont des nègres de la nation Kissour. Leur chef, nommé Osman, homme très-simple dans ses habitudes, est à la fois souverain et marchand. Le pouvoir est héréditaire dans sa famille. Il ne perçoit aucun tribut, et n'a point d'administration. Ce peuple a peu de contestations, et, lorsqu'il s'en élève, les parties se rendent auprès du souverain, qui assemble le conseil des anciens entièrement composé de noirs. Les Maures vont résider pendant quelques années à Temboctou et à Jenné, comme les blancs aux colonies, dans l'espoir d'y faire fortune ; mais, malgré l'influence que leur donnent leurs richesses, ils sont justiciables des autorités du pays. Les Maures de Temboctou reçoivent en consignation des marchandises d'Adrar, Tafilet, Tripoli, Tunis, Alger, qu'ils expédient à Jenné et ailleurs ; on dépose aussi à Temboctou le sel du désert, et le commerce de ce produit, rare et précieux dans l'intérieur du Soudan, est une richesse qu'on ne peut lui ravir. Les esclaves sont traités avec douceur dans cette ville, qu'ils quittent toujours avec regret, lorsqu'on les exporte dans les pays barbaresques. « J'ai vu, dit M. Caillié, plusieurs esclaves, quoique ne se connaissant pas, se faire des adieux touchans ; la conformité de leur condition excite entre eux un sentiment de sympathie et d'intérêt mutuel ; ils se font réciproquement des recommandations de bonne conduite. » Les mœurs de Temboctou ressemblent beaucoup à celles de Jenné. Dans l'une et l'autre ville, les femmes ne sont point voilées ; elles sortent librement. Ces femmes se percent le nez, comme les nôtres se percent les oreilles ; celles qui n'ont pas le moyen d'y mettre un anneau le remplacent par un morceau de soie. Les habitans de Temboctou couchent sur des nattes ou des

peaux de bœuf soutenues par quatre piquets fichés en terre : quelques personnes ont même des matelas en coton. Le climat étant très-chaud et le bois très-rare, on ne fait point habituellement du feu, comme dans le Soudan. Les pauvres n'ont pour combustible que la fiente de chameau. L'eau se vend sur le marché à raison d'un *cauri* le demi-litre.

Nous ne dissimulerons point ici que cette peinture de Temboctou ne ressemble guère à la description que Léon l'Africain nous en a laissée. Plusieurs traits des deux relations sont même dans une opposition frappante. Ainsi, suivant Léon, le roi de Temboctou a un palais bâti par un habile architecte de Grenade ; il a une cour brillante, trois mille cavaliers, et des fantassins sans nombre. Les femmes sont voilées, etc. Mais, outre les changemens que trois siècles ont dû produire dans la mobile Afrique, l'exactitude de Léon a été, je crois, beaucoup trop vantée. N'a-t-il pas prétendu que le fleuve coulait de Temboctou vers Jenné ? Le fait contraire est maintenant hors de doute. On doit en général se défier de l'esprit tout poétique des Maures, et ne pas oublier que

Le peuple arabe est un peuple conteur.

Mais M. Caillié a trouvé dans le *Quarterly Review* un contradicteur bien autrement acharné que le vieux auteur maure. Un article, copieusement assaisonné de sarcasmes et d'invectives, a rendu compte de son Voyage dans le numéro du mois de mars. Comme ces invectives et ces sarcasmes ne prouvent rien que la furibonde antipathie du rédacteur pour tout ce qui est français, nous n'avons garde d'entrer dans cette ignoble lice. Quant aux faits qu'il oppose à la narration de M. Caillié, d'après les lettres du major Laing, ou les renseignemens fournis au gouvernement anglais par les personnes envoyées sur ses traces, privés des documens nécessaires pour les discuter, nous ne pouvons qu'ajouter un petit nombre de remarques aux notes judicieuses déjà publiées par le *Moniteur*, en réponse à la diatribe anglaise. — Nous avons vu que M. Caillié a désigné Osman comme le chef *héréditaire* de Temboctou.

Le *Quarterly Review* assure au contraire, d'après le témoignage imposant d'un domestique nègre envoyé sur les lieux, qu'Osman n'est que le lieutenant du sultan Labo, prince Fellatah, conquérant du pays. Et quand cela serait, une pareille erreur serait-elle donc si accablante pour le voyageur français? Il existe entre les récits de Clapperton et de Lander une contradiction toute semblable au sujet du Youriba; l'un veut que la souveraineté y soit héréditaire; l'autre, la dit élective. Qui donc s'est fait une arme de cette contradiction pour attaquer leur sincérité? En lisant le récit d'une excursion en Afrique, tout lecteur sensé doit se rappeler que le voyageur comprend à peine quelques mots des idiômes des pays qu'il parcourt, qu'il n'a aucune idée de leurs mœurs et de leurs institutions, que souvent il s'en informe auprès d'individus absolument ignares, qu'enfin sa langue n'a pas toujours les mots nécessaires pour traduire leurs réponses. On voit à combien de bévues de tels rapports sont inévitablement sujets; et l'on peut croire qu'un lecteur africain trouverait à s'égayer dans les récits de nos voyageurs les mieux instruits. — Le rédacteur du *Quarterly Review* s'étonne que M. Caillié n'ait évalué qu'à douze mille habitans la population de Temboctou, que les rapports plus modérés portent à cent mille. « Un écrivain arabe d'un caractère inattaqué (*unassailed*) dit que Temboctou est la plus grande ville que Dieu ait créée. Le major Laing a trouvé qu'elle répondait à toute son attente, *excepté quant à l'étendue, qu'il estime à quatre milles de circonférence*, espace qui, si les édifices sont serrés (*if fully built upon*), peut très-bien contenir le nombre d'habitans généralement assigné à Temboctou. » En vérité? Cent mille habitans, dans une circonférence de quatre milles! c'est près de trente-huit mille habitans par mille carré, et Paris n'en offre au plus que vingt-cinq mille. A qui donc fera-t-on croire que, dans un pays où les maisons sont si basses, une ville qui a pour s'étendre tout le désert renferme une population plus agglomérée que celle de Paris? Si Laing donne à Temboctou quatre milles de tour et M. Caillié trois milles, ces voyageurs

sont à peu près d'accord sur la seule chose dont ils aient pu juger, l'étendue de la ville. — Dans un autre endroit, le critique essaie de mettre M. Caillié en opposition avec lui-même. Nous avons cité le passage où celui-ci rapporte que Sidi Abdallahi lui a dit que la navigation du fleuve s'arrête à Cabra; le critique continue : « *In another passage he says, Sidi Abdallahi informed him that Haoussa was only a twenty days' passage from Timbuctoo, descending the river,* and recommended *a small canoe in preference of a large vessel, as* the *passage by it might be made in twelve days* (tom. II, p. 335) ». Or, voici la phrase française, qui se trouve à la page 355, et non 335. « Mon hôte m'a assuré que Haoussa n'est situé qu'à une vingtaine de jours de Temboctou en descendant le fleuve; mais dans une petite pirogue on peut faire ce trajet en douze, et atteindre ensuite rapidement l'embouchure du fleuve, surtout s'il va se perdre dans l'Océan. » Il est clair que le premier membre de cette phrase appartient seul à Sidi Abdallahi, et l'on peut de plusieurs manières le concilier avec son assertion précédente, tandis que dans le second membre, le critique a créé lui-même la contradiction, en transformant une conjecture du voyageur en un conseil d'Abdallahi. Il semble que le chagrin de voir un Français revenu de Temboctou ait dérangé l'esprit de ce critique, homme d'ailleurs instruit. Ici, il veut que les Fellatahs soient aussi blancs que les Français; là, il prétend que notre voyageur, entré en Afrique par le sud de la Sénégambie et revenu par Tanger, est retourné au rivage même (*to the very spot*) d'où il était parti; plus loin il tourne en ridicule M. Caillié pour avoir dit que les Arabes se dirigent dans le désert par l'observation des étoiles. Nous lui opposerons le témoignage d'un autre voyageur qu'il en croira peut-être, attendu qu'il n'est pas né en France : « La connaissance des astres est, comme on s'en doute, le point fondamental de cet art (celui de parcourir les déserts); ils en conservent avec soin les principales notions, qu'ils se transmettent de père en fils. Quant aux procédés de l'enseignement, ils sont peu compliqués; le seuil de leurs cabanes est leur ob-

servatoire; leurs télescopes sont leurs regards perçans, qu'ils peuvent promener à l'aise sur l'immense pavillon qui se déroule sans tache au dessus de leurs têtes. Qu'un Européen aille assister aux séances pastorales de ces académies du désert; l'objet en vaut la peine. Il verra l'ancien du village indiquer à l'assemblée, de la voix et du geste, les diverses constellations; il l'entendra décrire les cercles et les ellipses des planètes, dénombrer les étoiles fixes, les nommer par leurs noms classiques, quoique altérés par la langue et les traditions, et désigner par leur moyen les routes inaperçues sur les plaines unies du désert, mais tracées dans le firmament. Il entendra ensuite les jeunes gens répéter avec recueillement les leçons du vieillard; il verra même de petits êtres tout nus, assis sur les genoux de leurs mères, lever leurs mains enfantines vers le ciel, et balbutier les noms des guides futurs de leurs lointains voyages. » (Pacho, Voyage dans la Marmarique et la Cyrénaïque, p. 276.) Et si ce tableau est vrai des Arabes de l'oasis d'Audjelah, qui vont aussi à Temboctou, il doit l'être également des autres habitans du désert. C'en est assez, je pense, pour prouver que le critique anglais n'est pas infaillible. Ajoutons que la sincérité de M. Caillié ne paraîtra suspecte à aucun lecteur non prévenu; la candeur et la bonne foi sont empreintes dans toutes les pages de son récit.

Malgré les instances de Sidi Abdallahi pour le retenir à Temboctou, M. Caillié, après avoir séjourné dans cette ville seulement treize jours, la quitta le 4 mai 1828, avec une caravane qui faisait route vers le Tafilet. De nouvelles souffrances l'attendaient dans la traversée du Sahara, pendant laquelle il eut à lutter à la fois avec les rigueurs de la nature et avec la barbarie des hommes. Un trait général semble caractériser l'Africain de toutes les races; c'est l'habitude d'agir d'après l'impression du moment. Ainsi, chez ces peuples enfans, l'étranger est souvent, pour les mêmes individus, et à peu d'intervalle, un objet d'insulte et de pitié. L'extérieur musulman adopté par M. Caillié, seul moyen de pénétrer dans la plupart des contrées qu'il a parcourues, ne le mettait qu'incom-

plétement à l'abri de ces caprices cruels. Ce costume avait de plus l'inconvénient de lui interdire toute observation astronomique, et ce n'est qu'au prix de périls nombreux et de précautions infinies qu'il a pu tracer et conserver les notes informes qui ont servi de matériaux à son récit.

Si maintenant, après avoir rendu justice au courage surhumain et à la rare intelligence dont il a fait preuve, nous examinons son voyage sous le rapport des progrès qu'il a fait faire à la science, nous croirons en donner une idée assez exacte en disant que l'importance de ses résultats consiste moins dans des découvertes nouvelles, que dans la certitude et la clarté qu'il a répandues sur ce que nous ne savions que par les rapports vagues et contradictoires des habitans du pays. Ainsi, le cours du Dhioliba de Jenné à Cabra, la navigation établie sur ce fleuve, et le commerce de Temboctou avec Jenné, étaient déjà connus de l'Europe; mais l'importance de ces villes, les peuplades diverses qui habitent les bords du fleuve, les particularités relatives à sa navigation, et une multitude d'autres détails transmis par M. Caillié, transforment en connaissances positives des renseignemens confus, inexacts, et auxquels le doute était attaché. Parmi les notions nouvelles que M. Caillié a recueillies on doit citer celle de la rivière Tankisso et de son passage par le Bouré, l'existence de plusieurs villes commerçantes, Kankan, Timé, Tangrera, celle de la ville d'El-Araouan, dans le désert, nom qui sur nos cartes ne désignait qu'un puits, tandis que Tafilet, pris jusqu'ici pour une ville, est le nom d'une vallée; enfin, le cours vers le nord du grand fleuve d'Afrique, depuis Jenné jusqu'à Cabra. D'après cette direction du fleuve, d'accord avec l'ombre d'un style, observée par M. Caillié à Temboctou, M. Jomard, dans la carte itinéraire qu'il a jointe au Voyage, a cru devoir reporter la position de cette ville près du 18° de latitude nord, et du 6° de longitude à l'ouest de Paris. Il sera prudent, toutefois, d'attendre pour adopter définitivement cette position qu'elle ait pu être confirmée par quelque observation astronomique.

Je devrais parler ici des *Remarques et recherches géogra-*

phiques dont M. Jomard a enrichi cette publication. Mais que pourrait ajouter mon suffrage à la confiance que son nom est en possession d'inspirer à l'Europe savante? Je ne saurais pourtant laisser échapper l'occasion de remercier ce docte écrivain de l'indulgence avec laquelle il a bien voulu parler d'une notice dans laquelle j'ai essayé de résoudre le problème toujours subsistant de l'embouchure du Dhioliba (voy. *Rev. Enc.*, 1829; t. IV, p. 5) (1).

CHAUVET.

---

(1) M. Jomard me permettra de lui soumettre ici une objection contre l'hypothèse qu'il a reproduite de l'écoulement d'un bras du Dhioliba dans le Tchad par l'Yeou. La hauteur du Tchad a été observée; elle est de près de 300 pieds au dessus du niveau de la mer. Celle de Temboctou, d'après des calculs très-plausibles de M. Jomard lui-même, est de 230 à 260 pieds. N'y a-t-il pas dans ces deux hauteurs un obstacle invincible à ce qu'un bras quelconque du Dhioliba, continuant son cours à l'est, s'écoule dans le Tchad?

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

TABLEAU DE LA CONSTITUTION POLITIQUE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE SELON LA CHARTE, ou *Résumé du droit public des Français*, accompagné du texte des *lois fondamentales*, et de *documens authentiques*; par A. MAHUL (1).

On a souvent reproché aux Français leur complète ignorance de leurs droits politiques, et non sans raison. Les mêmes hommes, si instruits en matière civile, semblent à peine se douter qu'il existe d'autres droits qui sont cependant aujourd'hui la base et la garantie de tous les autres. Cette disposition des esprits tient surtout à l'état où se trouvait le pays quand la révolution arriva. A cette époque, le mot même de constitution était un mot vide de sens, il n'exprimait rien; car la constitution alors n'était qu'une manière d'être vague, incertaine, dépourvue de tout principe fixe et d'aucune idée arrêtée; c'était le résultat incohérent de la foule des évènemens divers que le cours des siècles avait amenés. Dans une pareille situation, le gouvernement, sans règle précise, ne pouvait pas être l'objet d'une étude spéciale, parce qu'il était impossible d'invoquer une loi sans cesse variable, et qui n'avait pas d'expression écrite.

Un tel état de choses admis, on conçoit comment les esprits durent naturellement se réfugier dans le sein des jurisprudences particulières, unique protection réservée à la propriété et à la vie des citoyens. Aussi, dans les deux derniers

---

(1) Paris, 1830; Desauges, rue Jacob, n° 5. In-8° de IV et 744 pag., prix, 10 fr.

siècles qui ont précédé la révolution, n'était-il pas rare de voir, dans les pays de coutume surtout, de simples particuliers en savoir autant que leurs avocats, et pouvoir les diriger dans les nombreux détours de la procédure. C'est sur une érudition de ce genre qu'est fondé le comique de l'une des meilleures scènes des Plaideurs de Racine, et l'on n'est point surpris d'entendre un valet, dans Molière, débiter sans hésiter tous les termes de la chicane la plus raffinée. Les poètes ne faisaient qu'exprimer les mœurs.

Cependant, les choses n'en ont pas toujours été ainsi parmi nous. Il fut un tems où le droit public était pour tous une affaire de haute importance, dont on s'enquérait avec soin; et quand les communes de Laon, de Saint-Quentin, de Vézelai stipulaient leurs droits avec l'évêque ou le seigneur, les traités qui fixaient les intérêts des parties étaient de véritables constitutions d'État commises à la vigilance du plus mince bourgeois pour en faire exécuter les clauses. Mais qu'arriva-t-il? c'est que presque toujours l'autorité royale intervint dans les débats; de sorte qu'après bien des querelles, du sang répandu, et du courage dépensé en pure perte, les communes, s'apercevant, d'un côté, qu'elles ne pouvaient lutter contre le roi et le seigneur réunis, d'un autre côté, qu'elles avaient moins de désavantage en adoptant l'intervention d'un tiers, consentirent à laisser fixer leurs droits par les décisions de la couronne, et s'accoutumèrent peu à peu à lui abandonner le soin de toutes les affaires publiques. Elles préféraient l'autorité d'un maître éloigné à celle d'un maître qui pesait incessament sur elles par un despotisme de détails, le pire de tous; et l'on vit, sans peine, s'accroître la puissance du trône, parce qu'elle affaiblissait d'autant la tyrannie si justement abhorrée des grands seigneurs féodaux.

Voilà comment s'explique ce désintéressement absolu pour les choses générales, devenu par le laps du tems un des traits dominans du caractère national. Quand, par suite de l'accroissement des richesses, de la diffusion des lumières, et des progrès de la civilisation qui en sont la suite, une grande

révolution éclata dans l'organisation sociale de la France, cette révolution éveilla d'abord toute l'énergie de l'opinion publique; mais ces premiers efforts, ces élans généreux furent accompagnés de tant de secousses violentes, de tant d'évènemens funestes, que chacun, après la tourmente, se sentit épris d'un plus grand amour du repos qu'auparavant, et fut heureux, comme autrefois, d'abandonner au pouvoir les intérêts de l'État et le maniement des affaires.

Ce fut donc au souvenir récent et douloureux des maux que nous avions soufferts que Napoléon dut la puissance sans bornes dont il abusa si étrangement, mais qui servit aussi, il faut bien le dire, à régulariser l'ordre de choses fondé par la révolution. Jusqu'à lui, tout n'avait été que trouble et confusion; jusqu'à lui, le gouvernement n'était qu'une arène ouverte où les partis se dévoraient; jusqu'à lui, on doutait encore que la société nouvelle pût s'organiser. Le premier, il raffermit le terrain sur lequel devait s'élever une autre constitution sociale : il créa le droit civil; et ce droit, il le basa sur l'affranchissement de la terre, sur la libre division des propriétés, fait immense, fait capital qui renferme en lui seul la révolution tout entière, c'est-à-dire tout *le changement;* car, chez les peuples sédentaires, la société ne repose que sur la propriété du sol; le mécanisme social ne résulte que de la faculté plus ou moins restreinte de posséder et d'aliéner. Il y a cent ans, la possession était circonscrite dans un nombre déterminé de familles, et l'aliénation des biens presque impossible; aujourd'hui, la possession et l'aliénation sont accordées à tous, sous l'empire d'une loi commune, qui n'admet ni privilége, ni spécialité (1); donc, la révolution est opérée sans retour.

Qu'on ne s'y trompe pas, tout est là. Les conquêtes de Bonaparte ont disparu avec le conquérant, mais le Code civil est resté; il est resté, parce qu'il a implanté dans nos habi-

(1) Les majorats ne sont qu'une exception; or, l'exception ne détruit pas la règle, elle la confirme.

tudes journalières, dans les intérêts de la vie privée, la libre possession de la terre, accordée à tous sans distinction; il en a fait l'existence même de notre société, d'une société qui ne peut subsister qu'à ce prix, et qui cependant ne peut pas périr.

Toute force se brisera contre ce fait inévitable et consacré de la propriété. On ne refait pas, suivant son caprice, un état social; mais on peut le gêner dans ses développemens, retarder ses conséquences bienfaisantes, arrêter, pour un tems, ses effets salutaires, ajourner les institutions qu'il réclame; et ce mal est grand, très-grand : il compromet la dignité du pays au dehors, il empêche une foule d'améliorations à l'intérieur; il paralyse le commerce, qui a besoin d'avenir et de stabilité; il accoutume les hommes à ne considérer le pouvoir que comme un ennemi dont on se méfie, tandis qu'il ne devrait être qu'un guide éclairé qu'on aime à suivre, un protecteur sur lequel on s'appuie.

Si telle est notre situation actuelle, ce n'est pas ce que nous examinons; nous ne faisons point ici de la politique spéciale, nous n'entrons point dans la polémique de circonstance; nous cherchons seulement, après avoir bien déterminé le point fondamental de la civilisation nouvelle, à découvrir quels sont les meilleurs moyens, non de la sauver, elle est indestructible, mais de hâter son entier développement. Or, ces moyens ne dépendent que de nous; et les lois constitutionnelles, voilà les élémens qui sont donnés à tous pour coordonner l'ensemble de nos institutions, formées au sein des orages, pour les fixer d'une manière invariable, et rendre impuissantes les attaques dont elles sont l'objet.

Quand le législateur a exprimé la véritable situation du pays, sa mission est terminée; c'est ensuite au pays lui-même, c'est-à-dire aux individus qui le composent, qu'il appartient de compléter l'ouvrage. C'est à tous les citoyens d'entrer dans l'intimité de la législation politique, de se pénétrer de son génie, de féconder l'œuvre, et de substituer à la lettre morte l'esprit qui vivifie. Depuis quinze ans, nous avons fait

en France quelques progrès en ce genre; mais il nous reste encore beaucoup à faire. Nous avons encore à vaincre d'anciens préjugés, à façonner nos habitudes à la constitution qui nous régit, à bien connaître enfin l'importance de nos devoirs et de nos droits. L'étude ici n'est plus le partage seul des gens du métier, elle est le devoir de tous. Comme aux tems anciens, c'est à tous les membres de la commune de veiller sur l'expression littérale du contrat pour en maintenir les conditions.

Honneur à ceux qui favorisent ces études! honneur aux écrivains graves et consciencieux qui nous aident dans ces instructions indispensables! Ce n'est qu'à ce prix qu'un meilleur avenir nous est réservé; car il ne suffit pas que notre propriété ne puisse nous être enlevée : il faut encore que nous en jouissions avec pleine sécurité, et sans contestation.

L'ouvrage auquel est consacré cet article a été conçu dans ces vues utiles et élevées. Le but de l'auteur est de nous initier dans tous les secrets de la loi; d'en développer les raisons, d'en faire sentir la portée; ce sont des dissertations sur la matière qu'on peut comparer aux lumineux exposés des motifs qui éclairèrent l'imposante discussion du Conseil-d'État, quand il rédigea le Code civil.

D'abord, M. Mahul nous donne le texte même de la Charte, base et principe de l'ouvrage, objet spécial de la discussion; puis il reprend tous les articles de cette loi fondamentale, et les commente successivement avec une franchise d'opinions, une lucidité de jugement qui ne fait pas moins d'honneur à la netteté de son caractère qu'à l'exactitude de son esprit et à l'excellence de ses vues. Là point de vaines déclamations, point d'appel aux passions; nulle insistance de parti; dans son livre, tout est raison et science.

Voici, du reste, comment l'auteur procède dans l'examen de chaque article en particulier : le principe étant posé par la loi, l'auteur, d'abord, nous fait connaître l'histoire même et la fortune variable de ce principe dans la législation française; de là il arrive à son état actuel garanti par notre constitution;

alors, il l'examine en lui-même, traite les diverses questions qui s'y rattachent, et termine en donnant, sous la forme de pièces justificatives, le texte des lois qui en assurent l'exécution.

Pour mettre le lecteur mieux à même de comprendre les avantages de cette marche philosophique, nous prendrons un exemple dans l'un des chapitres de l'ouvrage, dans celui qui traite *de la liberté individuelle*. L'auteur montre d'abord combien, avant la révolution, cette précieuse liberté fut presque toujours sacrifiée aux caprices de l'arbitraire. Il retrace les infâmes abus des lettres de cachet, qui, même alors, dit-il, *étaient bien plutôt des actes de violence que des actes légaux*. Aussi, voyons-nous que les cahiers des sénéchaussées et des baillages furent unanimes sur ce point. Toutes les constitutions qui depuis lors furent données consacrèrent le droit. Si, dans le cours de nos troubles, il fut souvent foulé aux pieds par la force et la violence, le principe n'en resta pas moins constaté, et tout principe admis amène, tôt ou tard, ses conséquences. Elles n'ont commencé à se développer, quoique bien imparfaitement sans doute, que depuis la restauration, et leur garantie est exprimée, soit dans les articles 77-82 de la constitution de l'an XIII, soit dans le Code criminel, chap. 3 du titre VIII. Le texte, qui est renvoyé aux pièces justificatives, est fort habilement commenté dans le cours des observations; et, pour mieux éclairer le point de la discussion, l'auteur compare aux précautions de la loi française celles que consacre en Angleterre le fameux acte de l'*habeas corpus*. Il résulte des judicieuses réflexions de M. Mahul que la législation protectrice de la liberté des citoyens laisse encore chez nous beaucoup à désirer; que cette législation, formée au moment où la tempête était à peine apaisée, s'occupe bien plus de fournir une arme au pouvoir qu'une sauvegarde à l'individu. Mais il en résulte aussi que la surveillance des Chambres, la publicité des discussions, la liberté de la presse, les maximes de la magistrature et les règles que s'est tracées l'administration tendent, du moins dans la pratique, à diminuer les abus, jusqu'à ce qu'enfin une théorie

forte, exprimée par des lois précises, les fasse disparaître entièrement, et nous accordent une protection suffisante.

Dans la seconde section de ce chapitre, M. Mahul traite des passeports qui se lient si immédiatement à la libre volonté de l'homme. L'auteur soutient avec raison que le passeport, si on l'exige, est de droit commun sans examen préalable; car toute mesure préventive est hors de nos lois. Il observe, avec non moins de raison, que *la législation des passeports, toute formée des lois révolutionnaires, met le citoyen comme l'étranger à la merci du caprice des fonctionnaires administratifs.* Toutes les réflexions qu'il fait à ce sujet sont pleines de sens, d'équité, et méritent d'être mûrement examinées par le législateur, pour qu'enfin il y fasse droit.

J'aurais désiré que, dans cette section, M. Mahul eût examiné jusqu'à quel point il était légal, sous l'empire de la Charte, d'exiger un impôt de tous ceux qui demandent un passeport. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en faisant de la délivrance des passeports une mesure fiscale, non-seulement on multiplie les abus, mais on les rend plus difficiles à détruire.

L'auteur finit ce chapitre par de très-bonnes considérations sur *l'extradition et le droit d'asile*, droit que semble autoriser le texte même de notre Code civil. Dans cette troisième section, comme en toute occasion, M. Mahul embrasse avec vivacité le parti du malheur, et réclame noblement en faveur de l'humanité. Tout le monde, au fond, est d'accord sur cette doctrine; l'esprit de parti peut seul l'obscurcir ou la contester.

Telle est la méthode large et complète de l'auteur. C'est ainsi qu'il traite toutes les grandes questions du droit public des Français : l'égalité devant la loi, la liberté de la presse, celle des cultes, l'organisation des trois pouvoirs dans leurs limites respectives; l'organisation de l'armée, celle de l'ordre judiciaire, etc., etc., etc. Sur chacun de ces objets M. Mahul établit des dissertations qui font connaître l'intention réelle de la loi, et qui toutes ont une dimension proportionnée à l'importance du sujet. Le titre IV, relatif à la Cham-

bre des députés des départemens, comprend, à lui seul, 164 pages; neuf sections sont consacrées à l'examen des droits électoraux, et les pièces justificatives de ce titre IV renferment le recueil complet de toutes les lois sur cette matière, suivies du réglement de la Chambre des députés. Enfin, pour compléter l'ensemble des documens officiels, l'auteur, à l'occasion du budget annuel de l'État, présente le tableau de l'état financier en 1789, le tableau des budgets de 1810 et 1829, et le tableau comparatif de tous les budgets, depuis 1801 jusqu'à 1829.

Ces pièces authentiques sont d'autant plus précieuses qu'elles se trouvent ici réunies à un commentaire judicieux, et que, certainement, si elles n'étaient pas ainsi rassemblées sous les yeux, on ne se livrerait pas aux recherches nécessaires pour se les procurer. Aussi, je ne doute pas qu'indépendamment du mérite intrinsèque de l'ouvrage cet avantage matériel d'un répertoire de jurisprudence politique sur des points si intéressans ne finisse par assurer à ce livre un succès populaire : il n'a besoin que d'être connu.

C'est à cela que doivent travailler les journaux, seuls et véritables organes de la publicité. Mais nous-mêmes nous n'aurions qu'imparfaitement rempli notre tâche, si nous nous bornions à présenter l'ensemble du travail de M. Mahul; nous devons aussi à nos lecteurs de leur faire connaître sa manière d'exposer les doctrines, son style, sa rédaction propre, toutes parties si essentielles, et qui nous initient si bien dans la pensée intime de l'auteur. Mais, en ce cas, nous ne connaissons qu'une bonne critique, c'est de citer. Dans le nombre des passages qui s'offrent à notre choix nous prendrons de préférence celui qui a rapport à l'article 14 de la Charte, section intitulée : *Du pouvoir dictatorial et des coups d'État :*

« On a quelquefois singulièrement interprété, soit à la tribune, soit dans les écrits politiques, les derniers mots de l'article 14 de la Charte, qui attribuent au roi le droit de faire les réglemens et ordonnances nécessaires *pour la sûreté de l'État:* on a voulu y voir le droit de frapper des coups d'État, de re-

prendre, au besoin, le pouvoir absolu, en un mot, la dictature. Cette interprétation fausse est, nous ne craignons pas de le dire, subversive de la Charte tout entière. Si elle est admise dans notre droit public, il n'y a plus rien de solide dans notre constitution ; il n'y a plus de liberté morale, ni pour les législateurs, ni pour les magistrats, ni pour les citoyens. Tout est remis en question pour l'avenir ; et il faudrait nous hâter de redemander l'ancienne constitution de la monarchie, où survivraient du moins quelques libertés irréfragables. Mais il n'en est point ainsi. La nation française est propriétaire légitime et incommutable de certaines libertés : la Charte les a reconnues avec solennité ; elle en a réglé sagement l'exercice. La trahison seule et le parjure pourraient les usurper momentanément sur elle ; et bientôt elles verraient tarir la source de l'impôt, s'il avait cessé d'être librement voté par les élus des départemens ; et bientôt les juges dépositaires de la justice du roi, refuseraient de punir la résistance légitime aux profanateurs de son nom sacré.

» Sans doute, il peut se présenter des circonstances extraordinaires où l'État, tombé comme en dissolution, soit par l'anarchie, soit par l'oppression, demande qu'une main forte s'empare des rênes du gouvernement pour le replacer sur des bases nouvelles : c'est le jour des révolutions. Quelques hommes de génie furent placés, à des siècles de distance, sur la route du tems, pour remplir ces grandes et périlleuses missions. Les circonstances alors les secondent ; les peuples viennent se ranger autour d'eux ; l'opinion publique les protège, le succès les justifie, et la postérité, à laquelle les vaincus en appellent, absout, en dernier ressort, l'audacieux vainqueur. Hors ces grandes et rares circonstances, la tentative d'un coup d'État n'est plus qu'une conspiration, à moins que ce ne soit une intrigue, c'est-à-dire de la petitesse unie à de la méchanceté. Si cependant cette conspiration, ou cette intrigue, est couronnée de quelque succès, ce succès, pour petit qu'il soit, n'est que passager ; mais il suffit à user la constitution contre laquelle il a été obtenu ; il suffit quelquefois pour appeler une

autre révolution qui rétablisse la stabilité et l'ordre, comme un violent orage ramène la sérénité sous un ciel obscurci. Ceci n'est point une théorie; c'est l'histoire du 18 fructidor et celle du 18 brumaire.

» D'ailleurs, quel intérêt peut jamais exister pour le trône dans le renversement des lois sur lesquelles il s'appuie, et d'où il tire sa force et sa splendeur? Le trône peut-il être séparé de la nation? Et à qui appartient-il de méconnaître la voix de la nation, dans l'expression légale et solennelle des Chambres qu'elle a pour organes?

» Désormais, il est aisé de comprendre que la légitimité des coups d'État ne peut se trouver dans la loi écrite. La loi fondamentale pourrait bien indiquer les formes pour s'améliorer ou pour se conserver; mais elle ne saurait consacrer les moyens de se détruire elle-même; car le suicide législatif ne serait pas moins inconséquent et absurde que le suicide physique. Mais, à défaut de la raison et du bon sens, le texte de la Charte viendrait cette fois à notre appui. Qu'on jette les yeux sur l'article 14 : cet article énumère les attributions diverses du pouvoir royal et exécutif; et, à moins d'y voir la destruction entière de la Charte, il est impossible d'y trouver autre chose que cette énumération (1). Remarquez que, par sa construction grammaticale, il place sur la même ligne, et, dans la même catégorie, les ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et celles que peut rendre nécessaires la sûreté de l'État; actes de nature à peu près analogue, et d'un rang en quelque sorte secondaire, du moins relativement aux prérogatives magnifiques que les termes précédens de l'article attribuent, dans une proportion graduellement descendante, au pouvoir du roi. Est-ce d'ailleurs subrepticement, et comme

(1) L'article 14 de la Charte paraît avoir été rédigé d'après l'art. 144 de la constitution de l'an III, conçu en ces termes : « Le directoire pourvoit, d'après les lois, à la sûreté extérieure de la république; il peut faire des proclamations conformes aux lois, pour leur exécution, il dispose de la force armée, etc. »

pour terminer une phrase, que se serait glissée dans la Charte l'investiture de la puissance dictatoriale ? Et, si elle avait dû y paraître, n'aurait-elle pas été l'objet d'une disposition précise et solennelle ? Mais non, la dictature ne se proclame point d'avance ; elle ne s'écrit point ; et, le jour où elle est appelée par la nécessité, elle apparaît spontanément, et se justifie à peine par le succès (1). »

Qu'on nous pardonne cette longue citation, elle était nécessaire pour justifier notre jugement, et prouver la sincérité de nos éloges. Maintenant, nous le savons, si l'on voulait incidenter sur les détails, il serait aisé de trouver matière à controverse ; chaque esprit a ses nuances ; mais il faut surtout considérer ici le point de vue général et l'ensemble du travail. Or, sous ce rapport essentiel, il ne nous reste qu'un mot à dire, parce qu'il résume toute notre opinion, c'est que ce livre, non-seulement est l'œuvre d'un homme instruit, d'un esprit juste, d'un écrivain exercé, mais, ce qui vaut mieux encore, c'est l'œuvre d'un bon citoyen.

D. M.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ANTIQUITÉ ; par *Fréd. Chrét.* SCHLOSSER, *professeur à l'Université de Heidelberg ;* traduite de l'allemand par P. A. DE GOLBÉRY, *conseiller à la cour royale de Colmar*, etc. (2)

Je voudrais qu'une des Académies savantes de l'Europe,

---

(1) « Quel que soit notre respect pour la liberté des opinions, nous ne pouvons nous défendre de penser que ceux qui, par une fausse interprétation de l'art. 14 de la Charte, soutiennent qu'une simple ordonnance royale, rendue sur l'allégation de la sûreté de l'État, peut déroger à la Charte et aux lois, se rendent coupables du délit prévu par l'art. 4 de la loi du 17 mai 1819, qui punit les *attaques formelles contre l'autorité constitutionnelle du Roi et des Chambres.* »

(Note de l'Auteur de l'ouvrage.)

(2) Paris, 1828 ; Levrault. 5 vol. in-8° ; prix, 22 fr.

qui proposent quelquefois des questions oiseuses et peu intéressantes, promit un prix à l'auteur du meilleur plan d'une histoire universelle. Quel sujet pourrait être plus important, et offrir aux concurrens une plus belle occasion de développer à la fois une vaste érudition, une haute philosophie et une brillante imagination! Quel livre serait en même tems aussi utile dans l'instruction publique qu'une histoire universelle tracée d'après un bon plan, et exécutée avec talent! A mesure que les annales des peuples se déroulent sous nos yeux, grâce aux recherches des savans, que leurs monumens sont reproduits, et que les traces de leur existence et de leurs relations se multiplient aux regards des investigateurs de l'antiquité, on sent davantage le besoin d'enchaîner les faits de l'histoire, de lier les évènemens, d'embrasser, s'il est possible, d'un coup d'œil la marche du genre humain dans les âges passés.

Ce tableau a été souvent tenté; mais la plupart des écrivains qui l'ont essayé ont succombé sous la tâche. Les uns ont travaillé en compilateurs; d'autres ont manqué de philosophie, et n'ont vu, ou voulu voir, que ce qui s'accordait avec leurs opinions, leurs croyances, ou leur esprit de parti. Anquetil et d'autres honnêtes auteurs ont tâché de parler un peu de chaque peuple, en consultant de bonnes sources; ils ont mis ces notices à côté les unes des autres; et voilà leur histoire universelle faite. Les discours de Bossuet sont l'ouvrage d'un homme de génie; personne n'a esquissé les époques historiques en traits plus rapides, et avec plus d'énergie; mais il semble que cet ouvrage n'a été composé que pour démontrer à un jeune prince la nécessité et l'antiquité de la domination du sacerdoce sur les peuples et même sur les rois. L'histoire profane, les traditions religieuses, la légende, tout concourt à un même but; c'est pour cela aussi que les Juifs, qui n'occupent qu'une bien petite place dans l'histoire générale de l'antiquité, sont placés par Bossuet sur le premier plan, et que les évènemens y sont relevés, non d'après leur importance historique ou philosophique, mais d'après celle que le clergé y attachait du tems de Bossuet.

L'histoire universelle de M. Schlosser est tout l'opposé des discours de l'évêque de Meaux ; il semble que le professeur de Heidelberg ait pris le contre-pied du précepteur du Dauphin. Bossuet regarde la Genèse comme un ouvrage historique, et fonde sur elle son résumé de l'histoire des tems primitifs. Les miracles entrent dans son récit comme des faits notoires ; le peuple juif joue un plus grand rôle que les Grecs et les Romains. Il parle à peine de la Chine et de l'Inde ; il oublie quelquefois sa tâche d'observateur pour monter en chaire, et prêcher son élève avec toute la véhémence et toute l'onction de son admirable talent. M. Schlosser, au contraire, écarte les traditions sacrées des peuples, et s'en tient à l'histoire profane ; ce n'est point par Adam et Ève que commence son histoire universelle, parce que les historiens profanes n'en disent rien ; il ne croit même pas qu'un seul couple ait été la souche du genre humain, « attendu que plusieurs naturalistes trouvent trop de différences entre les diverses races pour pouvoir admettre qu'elles descendent toutes d'une seule. » Ce sont les naturalistes, gens peu considérés du tems de Bossuet, que Schlosser interroge pour connaître l'état primitif du globe. Le nouvel historien n'accorde qu'une très-petite place aux Juifs ; mais, en revanche, il s'étend beaucoup sur les belles institutions des Grecs. Il entre mêle ses récits de nombreuses réflexions ; mais ce sont des considérations d'un genre philosophique telles que les inspire l'esprit du siècle, et telles que les aime le public actuel. Point de légende, point de tradition théologique dans l'abrégé de Schlosser, tout est positif et profane : c'est l'ouvrage d'un professeur d'une de ces universités allemandes où l'on pense et où l'on enseigne librement.

Cependant, examinons cet ouvrage de plus près, et voyons comment l'auteur s'est acquitté de la tâche qu'il s'était proposée. Il faut savoir d'abord que la partie traduite par M. Golbéry ne comprend que l'histoire universelle de l'antiquité ; encore faut-il prendre le mot *antiquité* dans le sens le plus strict : car l'auteur s'arrête aux derniers successeurs d'Alexandre, et l'histoire romaine n'est pas comprise dans cette partie. C'est donc,

à proprement parler, l'histoire de l'antiquité la plus reculée que nous donne le traducteur de Schlosser; et nous n'avons à nous occuper que de celle-ci.

L'auteur prend l'histoire ancienne de plus haut qu'aucun autre historien; car il commence par les tems où il n'y avait pas d'hommes sur le globe, et où, par conséquent, il n'y avait pas encore d'histoire. Ce sont des faits géologiques, des notions sur les ossemens fossiles, les terrains primitifs, secondaires et d'alluvions, etc., qui forment le début de son ouvrage. D'abord cet exposé, pris çà et là dans les ouvrages des géologues, n'est pas complet; ensuite, il ne paraît nullement nécessaire de commencer l'histoire de l'antiquité par une époque où il n'y avait pas d'histoire, et où il n'y avait pas d'êtres humains. Ces détails seraient à leur place, s'il s'agissait de faire l'histoire du globe que nous habitons. Mais peut-être ne serait-il pas sans intérêt de rapprocher les fables que les divers peuples de l'antiquité ont inventées au sujet des premiers hommes et du premier état de la terre.

Je crois également que M. Schlosser aurait pu se dispenser d'entrer dans des recherches sur les races et dans la question de savoir si la terre a été peuplée par une seule espèce, ou s'il y a eu simultanément plusieurs espèces ou races sur divers points du globe. L'auteur rapporte les opinions de quelques naturalistes et physiologistes sur la diversité des races, et il est de l'avis de ceux qui pensent qu'il a dû y avoir, dès l'origine, plusieurs espèces d'êtres humains, attendu qu'il y a des différences physiologiques trop marquées entre les races pour qu'elles puissent provenir d'une seule et même espèce. Si M. Schlosser avait voulu rapporter à cet égard toutes les opinions des naturalistes, dont les uns admettent quinze espèces, et les autres quatre ou cinq, il aurait été entraîné loin de son sujet; et ce qu'il en dit ne peut être complet, ni par conséquent satisfaisant. Je crois donc que l'auteur aurait mieux fait de laisser encore cet objet de côté, comme étant étranger à son but, qui n'est autre que de résumer l'histoire des principaux peuples de l'antiquité.

Les nations ressemblent aux individus. Dans un âge

avancé on ne se souvient plus de son premier âge, et l'on n'a qu'une idée confuse des jeurs de l'enfance. De même les nations, ne se souvenant jamais de leur origine quand leur histoire commence à s'écrire, n'ont que des fables ou de vagues traditions sur leurs commencemens. On peut rapporter ces traditions; mais je crois que l'histoire universelle ne commence que là où les historiens anciens commencent à s'appuyer sur quelques documens certains.

C'est chez les Chinois et les Indiens que M. Schlosser trouve des documens de cette espèce; aussi est-ce par ces peuples qu'il ouvre son histoire universelle. On sait néanmoins peu de chose de leur antiquité, quoique leurs historiens les fassent remonter très-haut; quelques pages ont suffi à l'auteur pour retracer les faits historiques de chacune des deux nations. En général, M. Schlosser, dont l'esprit paraît préférer les réflexions philosophiques à la simple narration, est très-court sur les évènemens publics qui constituent ce qu'on appelle proprement l'histoire; mais il s'étend beaucoup sur les institutions des peuples, sur leur manière de se gouverner, sur leur littérature et sur leur culte. On ne peut blâmer l'auteur d'être entré dans ces détails instructifs et intéressans; mais peut-être ne fallait-il pas expédier si rapidement les évènemens publics dans un ouvrage annoncé comme une histoire universelle.

Après les Chinois et les Hindous, l'auteur fait paraître sur la scène l'empire de la Bactriane, Babylone et l'Égypte. Ce dernier pays lui inspire des réflexions judicieuses sur l'instabilité de la prospérité des peuples. « On est beaucoup plus frappé encore, dit-il, de la fragilité des grandeurs humaines, depuis que les travaux des Français et des Anglais ont fait connaître les admirables restes de la civilisation égyptienne et des ouvrages que les Grecs et les Romains y ont ajoutés. Qu'est-devenue cette splendeur? Elle a passé chez des peuples qui comprennent l'esprit de leur siècle, comme les anciens Égyptiens avaient saisi celui des tems primitifs. » Cependant, au lieu de dérouler les anciennes annales de ce peuple, et de nous faire connaître, au moins, la succession des principales dynas-

ties, l'auteur se contente de parler des monumens, des castes, de l'industrie et des arts chez les Égyptiens, et d'effleurer son sujet au lieu de le traiter à fond. Bossuet, tout sommaire qu'il est, trouve pourtant moyen de n'omettre aucun fait historique essentiel. M. Schlosser fait bien mieux connaître l'état moral et intellectuel de chaque peuple et de chaque époque; mais l'histoire est trop peu développée par lui; à peine est-elle même résumée. Ce qui est encore à l'avantage de Bossuet, c'est que ce grand écrivain cite pour chaque fait son autorité au bas de la page : M. Schlosser se contente de citer, de loin à loin, avec une sobriété d'autant plus étonnante que les savans allemands pèchent ordinairement par le défaut contraire.

L'auteur arrive ensuite aux tems où florissaient les Phéniciens et les Juifs, et où s'établit l'empire des Perses et des Mèdes. L'histoire des Juifs est dégagée ici de tout le merveilleux qu'elle a dans les annales de ce peuple; l'auteur juge en philosophe les institutions de Moïse. Il se hâte d'arriver aux Grecs, qui sont, à ce qu'il paraît, son peuple de prédilection, car il lui a réservé les deux tiers de son histoire universelle de l'antiquité. C'est qu'en Grèce il est sur son terrain : la philologie allemande a fourni tant de beaux travaux sur l'histoire et les institutions de la Grèce, et l'histoire de ce peuple occupe tant de place dans les études des universités d'Allemagne, qu'il n'est pas étonnant qu'un professeur de Heidelberg trouve presque toute l'antiquité chez les Grecs, et abonde en renseignemens et en réflexions sur ce peuple. Cette partie est aussi mieux pourvue de citations, et l'érudition de l'auteur y trouve moyen de briller. Il semblerait que le reste de l'ouvrage n'est là que pour servir d'introduction à l'histoire de la Grèce, et que l'auteur n'a traité rapidement les tems précédens que pour arriver à son sujet principal. On peut même dire que l'histoire de la Grèce est la seule partie qui soit exposée avec soin, et comme elle doit l'être, et que le reste a été sacrifié à cette exposition. M. Schlosser dira peut-être qu'il a renvoyé ses lecteurs à l'ouvrage de Heeren sur les peuples de l'antiquité; mais cela ne le dispensait pas de bien remplir le cadre qu'il s'était tracé, et qu'il annonce dans le titre.

Loin de se traîner sur les traces d'autres auteurs, M. Schlosser juge et présente les faits d'après les résultats de ses propres recherches; aussi rectifie-t-il beaucoup de faits erronément présentés, et il contredit souvent des auteurs d'une grande réputation qui ont pu se tromper pour n'avoir pas comparé toutes les données que nous fournit l'antiquité sur un évènement ou sur un personnage historique. Il juge, par exemple, au sujet de l'historien anglais Mitford, auteur d'une histoire estimée de la Grèce, que cet auteur écrivait dans le dessein de dénigrer tous les gouvernemens populaires, et de louer tous les tyrans; (1) « et il pense que l'abbé Barthélemy partait de principes *tout différens;* ce qui semblerait faire croire que l'auteur du *Voyage d'Anacharsis* favorisait beaucoup le régime populaire; je ne crois pas que la lecture de son ouvrage justifie cette opinion. Quant à Mitford, M. Schlosser paraît avoir raison, en ce que l'auteur anglais a voulu réhabiliter la mémoire de quelques rois de l'antiquité qu'il a cru sans doute mal jugés; les principes politiques entraient peut-être pour peu de chose dans ces paradoxes, ou, si l'on veut, dans cette manière de voir et de juger. M. Schlosser, après avoir indiqué les divers États qui se formèrent en Grece, et ceux que les Grecs formèrent au dehors de leur patrie, arrive à l'époque brillante où Athènes devint une des villes les plus illustres du monde, et un des foyers de la civilisation des peuples. Ici, nous trouvons les guerres racontées en détail, les institutions et les lois des Grecs expliquées d'une manière lumineuse, les personnages qui ont joué un rôle dans les grands évènemens, jugés d'après les faits et d'après les autorités anciennes. De plus, M. Schlosser ajoute, pour chaque époque, comme dans le premier volume, des éclaircissemens sur l'état politique, civil et intellectuel. Les poètes, les historiens, les philosophes, les orateurs de chaque époque sont appréciés par un homme qui les a profondément étudiés, et qui est au fait des recherches des savans modernes.

---

(1) M. Neele, dans son ouvrage : *Romance of history* (Londres 1828), blâme également Mitford de n'avoir jugé les anciens qu'avec la prevention de l'esprit aristocratique.

Je vais citer un passage pour donner une idée de la manière dont l'auteur présente et apprécie les faits. Il s'agit de l'état de la ville d'Athènes à l'époque où Périclès fascinait les yeux par l'éclat de son gouvernement, et où Alcibiade corrompait les mœurs par ses vices brillans.

«Tandis que l'esprit de parti et la soif de la domination perdaient une partie des Athéniens, le luxe et les richesses influaient sur les autres; enfin l'accroissement du nombre des esclaves bouleversa les rapports sociaux. Quelle prépondérance ne donnait point à Nicias la propriété de mille esclaves! Combien Alcibiade ne s'éleva-t-il pas au dessus de l'Athénien des premiers tems, lui dont les affranchis pouvaient jouer un rôle dans l'État? Au tems dont nous parlons, il fallut que le plus grand nombre des citoyens renonçât aux professions; elles demeurèrent abandonnées aux esclaves. On vivait alors de la solde militaire et du droit de présence, et l'on attendait, pour s'enrichir, le partage d'un État étranger. Cimon avait déjà commencé à grossir le patrimoine des citoyens par le pillage et les distributions ; Périclès alla beaucoup plus loin, ainsi que le prouvent les exemples de l'Eubée, de Samos et de Naxos. On se rappelle quel fut pendant la guerre du Péloponèse le sort de Mélos et de Lesbos. La vileté des prix, comparée aux moyens d'acquérir une existence, laissait aux Athéniens la faculté de se livrer aux arts, au théâtre, aux entretiens philosophiques, et à toute espèce de divertissement intellectuel, sans que leurs affaires en souffrissent de préjudice... Jusque bien avant dans la guerre du Péloponèse, le particulier vivait en général fort modestement; mais Périclès, pour la seule construction des Propylées, puisa dans le trésor près de 25 millions, et 3 à 4 millions sortirent de la bourse des citoyens pour les vases sacrés ; enfin 40 talens d'or furent employés à la statue de Minerve. Sur la place publique, dans les boutiques, sous les portiques, où l'on se rassemblait, comme aujourd'hui dans les cafés, on s'entretenait des arts, et sur vingt citoyens il y en avait bien trois que leur position sociale mettait dans le cas de s'en occuper. Il

en était de même de la science de la parole et de celle de la poésie, de la dialectique et de la grammaire. Chacun pouvait être appelé à rendre compte des affaires les plus difficiles et les plus embrouillées ; chacun entendait prononcer les discours les plus éloquens : la place publique, les affaires journalières, les tribunaux suffisaient à l'étude. Il n'était pas besoin de langue étrangère, ni d'autres connaissances que celles qui se liaient à la vie commune de l'Athénien. Il ne faut donc pas s'étonner que l'on eût la prétention de bien juger les arts, la poésie, l'éloquence. »

L'examen que M. Schlosser fait des œuvres des principaux poètes, orateurs et historiens de la Grèce, est plein d'instruction et d'aperçus intéressans. En s'occupant de l'analyse des tragédies d'Eschyle et de Sophocle, il est amené à tracer un parallèle entre ces deux grands poètes. « Dans Sophocle, dit-il, c'est le siècle de Périclès et sa tendance vers les arts; il ne conserve de vestiges ni de l'aristocratie d'Eschyle ni de l'antique monarchie. Quand il introduit sur le théâtre un maître unique, c'est un tyran selon les idées grecques, ou bien c'est un exécuteur de la volonté du peuple ou de la noblesse patricienne. Dans Eschyle, la religion est grande et terrible ; dans Sophocle, elle garde un caractère d'aménité et de sérénité, même là où il est question des Euménides. Dans Eschyle, les femmes sont étrangères à l'État et aux entreprises importantes; dans Sophocle, elles soutiennent le rôle que leur avaient donné Aspasie et d'autres courtisanes.... Le peuple et la ville paraissent chez eux sous un jour tout différent. Dans Eschyle, l'État est composé de vieillards, de patriciens, de prêtres; dans Sophocle, c'est un public confus d'Athéniens dont la vanité recherche toutes les occasions de s'applaudir lui-même. Les objets d'effroi et d'horreur s'éloignent de la scène; car ils seraient désagréables à ce peuple trop délicat : il faut donc qu'au lieu d'effrayer Sophocle attendrisse, etc. »

L'histoire de la domination des rois de Macédoine et des conquêtes d'Alexandre occupe, avec raison, une place consi-

dérable dans cette histoire universelle. L'auteur examine judicieusement, et toujours à l'aide des témoignages des anciens, l'influence que le plus grand conquérant de l'antiquité exerça sur le sort des peuples, ainsi que sur la civilisation. A côté du portrait d'Alexandre l'auteur place celui de l'esprit le plus vaste de la même époque et de l'antiquité entière, de cet Aristote qui eut la gloire d'être le précepteur d'Alexandre. « Si l'on excepte les fondateurs de religions, dit M. Schlosser, nul homme n'a exercé une plus grande influence sur l'humanité tout entière qu'Aristote. Non-seulement il a donné des lois à l'Occident et à la religion chrétienne, mais il a gouverné l'Orient et l'islamisme; enfin, il a réagi sur toutes les branches des connaissances humaines. Son esprit était dégagé des égaremens de l'imagination, ses facultés exquises s'appliquaient seulement aux choses réelles et possibles; aussi l'universalité de son génie spéculatif n'avait-elle pas échappé au créateur de la nouvelle puissance macédonienne; il le donna pour gouverneur à son fils.... Aristote et Alexandre embrassaient tous deux l'univers dans leurs conceptions, tous deux voulaient le soumettre et en changer la face. Le destin se déclara pour Aristote : quant à Alexandre, il ne put accomplir son plan. Avant d'atteindre le Gange, le roi tout-puissant fut arrêté par l'opiniâtreté de ses soldats, et l'Occident fut préservé de ses conquêtes par sa mort. Aristote, par ses recherches historiques et philosophiques, voulut coordonner et diriger toutes les connaissances humaines. Il transmit à ses successeurs tout ce que la Grèce florissante avait conquis dans le domaine des sciences et de la civilisation; mais il appartenait aux tems modernes, et, pour certaines choses, aux derniers tems seulement, d'accroître et de rectifier ses observations, ou même de les bien comprendre et de les bien expliquer. »

M. Schlosser expose ensuite l'histoire des successeurs d'Alexandre et celle des dynasties grecques en Syrie et en Égypte. Il s'arrête à Ptolomée IV, Philopator, en ajoutant un tableau de l'école d'Alexandrie à cette époque où la domination romaine allait anéantir la dynastie des Grecs, et les effacer du nombre des peuples indépendans.

M. Golbéry a rendu service à la littérature philologique en France, en traduisant un ouvrage qui rachète de grands défauts par des parties traitées habilement et avec un profond savoir. Le principal mérite du traducteur est une fidélité scrupuleuse à reproduire la pensée de l'auteur, et à ne rien omettre de ses développemens. Des personnes, qui tiennent beaucoup à la forme, préféreraient que le traducteur fût resté moins fidèle à l'original, et eût traduit avec plus de liberté et d'aisance. D'autres lui sauront gré de s'être astreint à cette exactitude, qui n'est pas commune dans les traductions. S'il faut nous prononcer entre les deux opinions, nous sommes d'avis que, dans un ouvrage d'instruction, il faut fidèlement reproduire le fond, et ne rien omettre des raisonnemens et des faits, mais que, pour le reste, il est permis au traducteur de consulter autant le goût de la nation pour laquelle on traduit que celui de l'auteur que l'on veut reproduire.

D—c.

LITTÉRATURE POLONAISE.

Poezye Adama Mickiewicza (1).

Poésies d'*Adam* Mickiéwicz, traduites du polonais, par MM. F. Miaskowski et G. Fulgence (2).

Depuis long-tems le nom de Mickiéwicz (3) était populaire dans tout le nord de l'Europe; et cependant aucune de ses compositions n'avait passé le Rhin. Tandis que la France accueille avec empressement les moindres productions échappées à la plume des écrivains célèbres de l'Allemagne ou de l'Angleterre, elle ignorait jusqu'à l'existence d'un poète qui va de pair avec les plus brillans génies de ce siècle, et qui réunit dans ses vers à un éclat d'images tout oriental l'enthousiasme rêveur et la sensibilité profonde de l'Occident. Cet injuste oubli vient enfin de cesser : une traduction élégante et fidèle révèle à la France Mickiéwicz, et nous pouvons proclamer, à notre tour, que l'Europe compte un grand poète de plus.

C'est, peut-être, un beau don du ciel pour un jeune homme qui garde au cœur une étincelle du feu sacré, qu'une vie inquiète et orageuse. Au milieu de notre civilisation régulière et monotone, de la pompe de nos salons et de nos spectacles, de nos joies de cérémonie, je ne sais quel voile d'uniformité s'étend sur la vie entière : l'exaltation,

---

(1) Paris, 1828; J. Barbezat et Cie, rue des Beaux-Arts, n° 6; Genève, même maison. 3 vol. in-8° de 256-216 et 178 pages, avec le portrait de l'auteur; prix, 15 fr.

(2) Paris, 1830; Sédillot. Grand in-8° de 80 pages, avec le portrait de l'auteur; prix, 3 fr. 75 c.

(3) On prononce *Mitzkéwitch*.

traitée de folie, se refroidit vite ; on se raidit contre l'enthousiasme, chose étrange en effet, et de mauvais ton ; les âmes, comme les corps, s'assujettissent aux goûts, aux bienséances, et se mettent, pour ainsi dire, au régime intellectuel du plus grand nombre. Mais, supposez que le hasard, arrachant un jeune poète aux douceurs de la vie commune, le jette dans un monde à part ; qu'une passion violente, l'emportant dès sa jeunesse, ait troublé son âme en y laissant une trace profonde ; que, plus tard, une grave douleur l'ait déchiré, une de ces douleurs qui font saigner un cœur d'homme sans l'humilier, et le forcer à rougir ; alors comme il secouera les liens factices dont l'aurait enchaîné la société ! comme l'aigle prendra son vol libre et superbe à travers l'espace ! comme le génie se développera dans sa grandeur et sa magnificence natives ! Tel fut le sort d'Adam Mickiéwicz.

Né vers 1798, en Lithuanie, dans la Pologne russe, Mickiéwicz est fils d'un avocat sans fortune. Il commença ses études à Novogrodek, se rendit ensuite au gymnase de Wilna ; puis, en 1815, suivit, dans cette ville, les cours de l'Université. Il était alors un des élèves les plus distingués du savant historien, M. Lelewel, et cultivait avec succès les littératures grecque et latine, dont il possède une connaissance approfondie.

Un amour malheureux pour une jeune fille de son voisinage vint troubler ces occupations paisibles : raconter cet épisode de sa vie n'est point de notre sujet. Il est dans le cœur des abîmes qu'un œil curieux ne doit jamais pénétrer, des peines amères et secrètes qu'il faut respecter et taire. Ce qu'il importe de savoir, c'est que l'inégalité des fortunes mit un obstacle invincible à l'union des deux amans, et que le souvenir de ces beaux jours d'espérances et de douces illusions n'a jamais cessé de poursuivre Mickiéwicz, et d'ajouter quelque chose de plus cuisant encore à toutes ses douleurs.

Cependant, son génie poétique s'était éveillé ; sa maîtresse et son pays inspirèrent ses premiers vers. Il traduisit d'abord des ballades allemandes, puis traita des sujets nationaux ou

de fantaisie, et publia enfin, en 1822, un volume de poésies. Ce recueil, qui contenait, entre autres pièces, *Grazyna* et *les Aïeux*, fit sensation en Pologne. Plein de beautés nouvelles et originales, de récits naïfs et d'éclatantes images, il contrastait vivement avec l'allure sententieuse, froide et guindée que la Pologne avait empruntée récemment à la littérature française du XVIIIe siècle. Les partisans exclusifs de cette littérature attaquèrent Mickiéwicz, et ce dernier fut quelquefois obligé d'abandonner la poésie pour la polémique, et de descendre dans l'arène, armé de véhémentes et spirituelles *préfaces*. A peu près à la même époque, il composait une ode célèbre parmi la jeunesse polonaise, et qui se lie plus intimement encore à l'histoire de sa vie.

C'était le tems où l'esprit de liberté, qui avait remué l'Europe, s'éteignait de toutes parts, comprimé par la ruse ou par la violence : le despotisme ébranlé se redressait plus terrible, et les constitutions s'écroulaient, comme trente ans auparavant les trônes. Indigné de ce spectacle, et de ce qu'il appelait la lâcheté de l'âge mûr, Mickiéwicz, dans sa généreuse douleur, s'adressa aux jeunes gens, leur confiant la tâche de relever l'autel de la liberté, et il composa *l'Ode à la Jeunesse*, qui fut couronnée par l'*association des élèves de l'Université de Wilna*. Il est permis de croire que cette composition fut un des titres de Mickiéwicz à la haine du gouvernement russe : aussi, lorsqu'une mesure brutale vint frapper l'Université de Wilna, l'auteur de l'Ode à la Jeunesse ne fut pas oublié.

Ici commence, pour Mickiéwicz, une longue série de persécutions. Au sein de l'Université de Wilna, un simple étudiant, *Thomas* ZAN (1), avait formé une Société littéraire et scientifique, dans le but d'entretenir l'esprit national et les habitudes morales, *sans lesquelles le patriotisme même dégénérerait en passion aveugle et facile à rebuter*. Cette association prit le nom de *Société des frères rayonnans*, ainsi nommée, parce

(1) Voir, dans la *Biographie universelle et portative des Contemporains*, par M. BOISJOSLIN, éditeur, l'article *Thomas* ZAN.

que les étudians furent partagés en sept classes, qui tirèrent leurs noms des sept rayons de la lumière céleste : Mickiéwicz fut mis au nombre des vingt *philomathes*, ou surveillans de l'association ; et déjà cette idée de *Thomas* Zan promettait à la Pologne les plus beaux résultats, quand une dénonciation clandestine obligea la Société de se dissoudre, en 1822. L'imprudence d'un jeune étudiant attira bientôt, sur les membres dispersés, une nouvelle persécution. En septembre 1823, *Thomas* Zan fut arrêté, jeté en prison avec une foule de ses camarades, soumis à une enquête rigoureuse, pendant laquelle il déploya la plus héroïque fermeté. Mais il fut convaincu d'avoir voulu *propager l'insensée nationalité polonaise*, et enfermé dans la forteresse d'Orembourg ; depuis, il n'a pas reparu dans son pays. Quatre professeurs furent destitués, entre autres le savant Lelewel ; dix *philomathes* condamnés au bannissement perpétuel, et parmi eux Mickiéwicz. Un grand nombre d'étudians, déportés dans les régimens russes, ont, depuis, trouvé la mort loin de leurs familles et de leurs amis, sous les remparts de Silistrie et de Warna.

Quant à Mickiéwicz, on l'envoya à Odessa, et, durant son séjour en Crimée, il composa des sonnets, dans lesquels il retrace les merveilles de la nature d'Orient et les secrets sentimens de son âme, avec une chaleur et un éclat de poésie dont les *Tristes* d'Ovide n'approchèrent jamais. Bientôt le gouvernement russe découvrit, par sa correspondance, qu'il trouvait tolérable ce lieu d'exil. On le fit tout de suite partir pour Moscou, et, là il fut placé sous la surveillance de la police, et attaché à la personne du prince Galitzin, gouverneur militaire de cette province. Mais cette rigueur devint, pour Mickiéwicz, la source d'un adoucissement inattendu à ses maux. Le prince Galitzin fut ému de son sort ; frappé de son talent, il tint à honneur de se faire un ami du grand poète, et le conduisit à Saint-Pétersbourg, où Mickiéwicz publia une édition de ses œuvres, et fut accueilli avec enthousiasme par cette partie de l'aristocratie moscovite qui, trop faible ou trop indifférente pour secouer le joug, murmure néanmoins en secret contre sa pesanteur. Mais sans doute l'étiquette de la cour, et

les exigences de la police impériale convenaient peu à l'âme indépendante de Mickiéwicz : il obtint, par le crédit de ses admirateurs, la permission de quitter la Russie, sous la condition expresse de ne pas rentrer en Lithuanie. Il vint alors en Allemagne, passa quelque tems près de Gœthe, à Weimar, et s'y lia d'une amitié solide avec notre illustre statuaire David. Il parcourt aujourd'hui l'Italie, rêvant à ses forêts natales, à son *bleu Niémen*, et projetant, pour distraire ses ennuis, un voyage en Orient.

Ces revers de la fortune et ces violens orages de l'âme ont développé chez le poète polonais un sentiment profond de mélancolie. Patriote ardent et dévoué, ses peines personnelles se sont accrues encore de celles de son pays : et parmi les spectacles délicieux de la nature du midi, *les fontaines de Bakczysarai, et les ruisseaux murmurant sur la molle arène*, il redit sans cesse, avec une expression déchirante de tristesse et de regret, *ce mot si doux d'amour qui n'a pas d'égal sur la terre, si ce n'est le mot de patrie;* et ce mélange de passion rêveuse et d'éblouissantes couleurs prête un charme irrésistible à ses vers. Tandis qu'il erre parmi les palais délabrés des khans de Crimée, et parcourt ces galeries et ces vestibules *que balayait jadis le front des Bachas*, ou bien, qu'emporté par son cheval *il voit les forêts, les vallons et les rochers couler à ses pieds tour à tour, et disparaître, semblables aux flots de la mer*, on aime à voir comme il se reprend avec délices au souvenir de la terre natale, comme il s'écrie, plein d'une émotion vraie :

« O Lithuanie ! le bruit de tes forêts résonnait plus doucement à mon oreille que le chant des rossignols de Baïdare et des jeunes filles du Salhire, et je foulais avec plus de joie tes fondrieres que les mûriers de rubis et les ananas d'or. »

Là se révèle l'âme tout entière ; et cette grave et poignante douleur qui n'est pas seulement un simple dégoût du monde, une habitude de l'esprit, une exaltation passagère, mais qui a ses racines au fond du cœur, s'étourdit un instant sans pouvoir jamais s'épuiser, et, toujours présente, vit et se décèle sous chaque pensée du poète. Cette mélancolie, caractère distinctif

de son génie, est d'ailleurs empreinte sur la figure comme dans les poèmes de Mickiéwicz : et qui verra le bronze où M. David a modelé les traits de son ami ne s'étonnera pas que celui dont il contemple l'image ait fait les Aïeux, les Sonnets de Crimée et Wallenrod.

Mickiéwicz n'est pas seulement un habile et grand artiste, c'est un artiste inspiré, doué du talent d'improviser, comme de celui d'écrire. Qu'il se trouve au milieu de ses amis ; que le son du piano, le refrain d'une chanson nationale réveille son sentiment poétique, il demande un sujet, et verse sur ce thème de hasard tous les trésors de sa riche imagination. Un soir, en 1827, il était à Saint-Pétersbourg (1), avec quelques compatriotes, chez M. Adam Rzewuski : c'était la veille de Noël et l'anniversaire de sa naissance. Il venait d'improviser quelques vers, lorsqu'exalté par les transports de ses amis, ému par les souvenirs de la Pologne que lui rappelait le cercle réuni devant ses yeux, il demande tout à coup un sujet de tragédie emprunté à l'histoire nationale. On se presse autour de lui, on se consulte : une voix prononce le nom de Samuel Zborowski (2) : Mickiéwicz accepte, et sort un instant. On attend son retour dans le silence : chacun cherche à rassembler dans sa mémoire les événemens, les personnages qui pouvaient figurer dans cette tragédie. Mais le poète rentre, et son drame est prêt. L'imagination l'a transporté dans la Pologne du XVIe siècle : d'admirables accens jaillissent de son âme ; l'action marche, se développe, se lie, et déjà il avait déclamé plusieurs centaines de vers, lorsqu'au milieu d'un discours de reproches que Zamoyski adressait à Samuel, ses forces l'abandonnent, il chancelle, et tombe évanoui sur un siége. Des larmes d'émotion, des cris d'enthousiasme échappent à l'assemblée entière : on environne le poète, et quelques-uns de

(1) Extrait d'une *Lettre* écrite par un témoin oculaire.

(2) Un des plus mauvais citoyens de la Pologne, qui la remplit de troubles et d'intrigues, au temps de Henri III. — Le sujet du drame était la lutte de ce factieux avec l'illustre famille des Zamoyski.

nous, dit l'auteur de la lettre, restent comme pétrifiés, les yeux fixés sur l'objet de *leurs adorations*.... Ce fut là un beau jour pour Mickiéwicz, un de ces jours qui font supporter bien des mois de souffrance, et rappellent encore que la vie est belle, et, malgré les déceptions de la fortune, ne laisse pas que d'avoir ses enchantemens.

Tel est le poète que MM. Fulgence et Miaskowski entreprennent de naturaliser parmi nous : avant de parler de ses ouvrages, nous avons dû parler de sa vie, de ses disgrâces, des tempêtes qui l'ont troublée. Dans les siècles où la poésie est l'expression et, pour ainsi dire, l'hymne de la société entière, l'écho de la voix commune et l'image des secrets sentimens de tous, le nom et la vie du poète peuvent et doivent même rester ignorés. Qui a écrit l'Iliade ou le Romancero ? peu importe ; et pourquoi vouloir atttacher un nom d'auteur à ces chants ? Il ne leur faut qu'une date. Mais, dans nos tems où la poésie est, comme les hommes, toute personnelle et individuelle, où il n'y a pas d'unité dans l'art plus que dans la société, le poète n'a de valeur qu'à la condition d'être original. Ses idées et ses émotions propres revivent toutes dans ses chants : et à qui ne connaît pas l'homme, l'écrivain ne présente qu'une énigme indéchiffrable. Comment sentir et juger Childe-Harold, Manfred et Lara, sans les *Mémoires*, les confidences de lord Byron? Il en est de même pour Mickiéwicz ; et le meilleur commentaire de ses livres, c'est son histoire.

Deux passions, l'amour et le patriotisme ont inspiré les vers de Mickiéwicz, comme elles ont rempli sa vie. Au matin de sa jeunesse, lorsque l'avenir se peignait à ses yeux de riantes couleurs, et que, fier de son talent, il avait encore confiance en la fortune, il fit des vers d'amour, et composa le poème des *Aïeux*. Plus tard, quand ces illusions disparurent et qu'à leur place de tristes réalités vinrent l'assiéger de toutes parts, il semble qu'il ait ressenti plus vivement les maux de la Pologne, comme si ses peines avaient ramené naturellement ses regards sur celles du pays. De ces deux sentimens est résulté une poésie plus énergique, plus nerveuse, les

Sonnets de Crimée et Wallenrod. Que si vous supposez cette poésie du cœur embellie de tout l'éclat de l'imagination, parée d'un luxe d'images, alternativement suaves et gigantesques, vous aurez une idée du génie de Mickiéwicz, et vous comprendrez facilement combien un tel poète doit être cher au pays qui l'a vu naître.

Le début de Mickiéwicz dans la carrière littéraire fut brillant; et, depuis, sa gloire n'a pas cessé de grandir. Il publia d'abord des Ballades et les poèmes de *Grazyna* et des *Aïeux*. De tous ses ouvrages Grazyna sera le moins goûté des lecteurs français; car son mérite principal consiste dans une fidélité scrupuleuse à reproduire les formes élégantes et la pureté de la langue polonaise au XVIe siècle : c'est un sujet tiré des anciennes Annales lithuaniennes. Litawor, l'un des princes de ce pays, vient de conclure un traité avec l'Ordre teutonique pour dépouiller ses frères. Sa femme Grazyna l'apprend : elle envoie secrètement au grand-maître un messager muni de faux ordres du prince et chargé de rompre le traité. Les chevaliers, irrités de ce manque de foi, attaquent le château de Litawor. Il était nuit; Litawor dormait : Grazyna prend ses armes, court aux remparts, et meurt en combattant. Mais, au bruit de la bataille, Litawor s'est éveillé : la vue de sa femme expirante exalte son courage; il fait un horrible carnage des Croisés : puis, vainqueur, se précipite dans les flammes du bûcher qui vient de consumer les restes de Grazyna. Parmi les Ballades, les unes sont traduites de l'allemand; les autres, originales, sont consacrées à reproduire en vers simples et naïfs des contes populaires et des traditions lithuaniennes. Car Mickiéwicz est, avant tout, un poète national; et, dans les *Aïeux*, drame plutôt que poème, et drame de passion, apparaissent encore de vieilles coutumes locales et des superstitions de paysans.

La scène est en Lithuanie. Un usage, qui remonte au tems du paganisme, veut que, le jour des *morts*, on évoque les âmes du purgatoire pour leur offrir quelque adoucissement à leurs maux, des prières, ou même des dons matériels, du pain,

des fruits et du lait. Ces cérémonies, qui, comme toutes les fêtes du moyen âge, donnaient naissance à des orgies, furent proscrites par l'Église. Mais les paysans, fidèles à leurs traditions, vont encore célébrer le jour des aïeux au fond des bois et dans les chapelles en ruines. Une solennité de ce genre a fourni à Mickiéwicz le sujet d'un poëme, dont deux parties seulement ont paru. Il suppose que la foule est rassemblée dans un temple à demi-détruit; un magicien, sorte de pontife populaire, convoque autour de lui les ombres : elles apparaissent à sa voix, puis s'éloignent : une seule est restée, malgré ses évocations et ses menaces, et s'attache opiniâtrément aux pas d'une jeune fille.

A la nuit tombée, un vieux prêtre fait réciter aux enfans qu'il instruit les prières de l'Église. Un inconnu demande l'hospitalité : il est vêtu d'une façon bizarre, et parle un langage plus bizarre encore. Il raconte en termes obscurs une triste histoire d'amour. Mais, au milieu de ce terrible et singulier dialogue, le prêtre et le voyageur se reconnaissent : c'est Gustave, son élève chéri : il est devant ses yeux, mais pour y mourir, et, après avoir embrassé son maître, il se frappe d'un poignard qu'il tenait caché sous son manteau, et il expire sans qu'aucun secours humain puisse le sauver.

Or, Gustave est cette ombre qui troublait la fête des aïeux : dévoré d'une passion violente, ce jeune homme a mis fin à sa vie, et Dieu l'a condamné à errer chaque année un mois sur la terre pour revoir la demeure de celle qu'il a tant aimée, et consommer de nouveau son crime parmi d'horribles angoisses. Ce sujet fantastique, et qui semble une légende d'un vieux monastère, Mickiéwicz l'a paré de tous les charmes de la poésie : la dernière partie surtout, avec ses inventions bizarres et ses contemplations mystiques, est pourtant un chef-d'œuvre de grâce et de sensibilité profonde. Nous citerons un passage où Mickiéwicz, sous le nom de Gustave, retrace les impressions et les sentimens de sa jeunesse. Il s'adresse au prêtre : « Épris des illusions que m'offraient mes songes, dégoûté du cours monotone des choses d'ici-bas, et dédaignant les êtres d'une nature

vulgaire, je cherchais, j'appelais cette divine amante qui n'exista jamais sous le soleil, cette amante qu'un souffle d'enthousiasme avait fait naître sur les vagues mobiles de l'imagination, et que le désir avait embellie à souhait de mille fleurs. Mais, dans ces tems glacés, il n'y a point d'idéal : à travers le présent, j'ai pris mon vol vers l'âge d'or ; je déployais mes ailes dans le ciel des poètes ; je poursuivais, j'errais, sans me lasser de ma course. Enfin, après de longs voyages dans ces contrées lointaines, je retombe, et j'allais me précipiter dans le torrent des infâmes voluptés. Je m'arrête un instant : je jette encore un regard autour de moi ; je l'ai trouvée enfin cette amie, je l'ai trouvée près de moi : je l'ai trouvée pour la perdre à jamais. » Nous n'ajouterons qu'un mot : tel fut l'enthousiasme qui saisit la jeunesse polonaise, à l'apparition des *Aieux*, que l'exemple de Gustave fut, dit-on, contagieux pour plusieurs. Werther seul avait exercé cet empire sur les âmes ; influence déplorable, sans doute, mais qui témoigne pourtant de la puissance et de l'inspiration du poète.

Vers le même tems, Mickiéwicz composait l'*Ode à la Jeunesse*, hymne de patriotisme et d'espoir, où se mêle, à un profond dégoût de l'indifférence contemporaine, une foi vive dans l'avenir de la liberté. Il y a dans cette pièce des strophes qui déchirent le cœur, quand on songe que cette noble jeunesse de Wilna, pour les avoir répétées dans ses promenades et ses entretiens du soir, pour les avoir commentées par ses actions, a subi la persécution, le bannissement et les fers. Mickiéwicz exhortait ses amis à l'union : ils l'ont payée cher cette union ; et vraiment ils étaient prophétiques ces beaux vers du poète : « Courage, jeunes amis, quoique le chemin soit rude et glissant, que la violence et la lâcheté nous en disputent l'entrée, etc. »

Voici cette ode traduite avec une scrupuleuse exactitude.

« Sans âme et sans cœur, pareils à des squelettes, voilà les peuples ! Jeunesse ! prête-moi des ailes ! que je m'envole au dessus de ce monde décrépit, dans la région des illusions célestes, là où l'enthousiasme enfante des miracles, inonde la

terre de fleurs nouvelles, et embellit l'espérance d'images dorées.

» Que celui que l'âge a flétri courbant vers la terre son front sillonné, que celui-là s'enferme dans le cercle que décrivent ses débiles yeux.

» Mais toi, jeunesse, vole au-dessus de l'horizon, et de ton œil aussi perçant que le soleil pénètre d'une extrémité à l'autre tous les espaces de l'humanité.

» Regarde là-bas, où un brouillard éternel obscurcit cette masse inondée d'un torrent de bassesses : c'est la terre. Vois comme sur ces eaux livides surnage un reptile dans son enveloppe hideuse, navire, pilote et gouvernail à la fois, poursuivant d'autres reptiles plus petits que lui ; tantôt il s'élance à la surface des eaux, tantôt plonge au fond : il ne songe pas aux tempêtes, ni les tempêtes à lui; mais, tout à coup, il se brise en éclats contre un rescif : nul ne savait sa vie, nul ne sait sa mort. C'est l'égoïsme.

» O jeunesse ! le nectar de la vie ne m'est doux qu'alors que je vide la coupe avec d'autres; la joie ne saurait abreuver les cœurs, si des liens sacrés ne viennent les unir. Union ! jeunes amis, union ! Le bonheur commun, voilà notre but. Forts de notre alliance, éclairés par l'enthousiasme, union ! jeunes amis !

» Heureux même celui-là qui, entraîné par un noble délire, succombe dans la carrière ! Son corps est un échelon de plus vers le temple de la gloire.

» Union ! jeunes amis ! quoique le chemin soit rude et glissant ; que la violence et la lâcheté nous en disputent l'entrée : la violence, qu'elle soit repoussée par la violence : la lâcheté, apprenons à la terrasser dès l'enfance.

» Celui qui, enfant au berceau, brise la tête de l'hydre, jeune homme étouffera les centaures, arrachera des victimes aux enfers, et ira cueillir des lauriers au ciel.

» Pénètre où la vue ne pénètre pas ; brise ce que la raison ne brise pas ! O jeunesse ! ta vitesse est celle de l'aigle ; tes bras sont comme la foudre.

» Allons, joignons nos bras ; ceignons de cette chaîne indissoluble la sphère du monde. Concentrons nos pensées en un seul foyer, en un seul foyer nos âmes.

» Sors de tes fondemens, vieil univers ! que nous te poussions, vers des routes nouvelles, et, débarrassé de ton écorce pourrie, tu vas rappeler les jours fleuris du printems.

» Comme dans l'empire du chaos et de la nuit, troublé par le choc confus des élémens, un mot sortit de la bouche de Dieu, et l'on vit le monde rouler sur son axe, les vents souffler, les ondes couler, et le ciel se parsemer d'étoiles : ainsi dans les régions de l'humanité il règne une nuit profonde. Les passions luttent encore ; mais la jeunesse brûle d'un feu créateur, d'où sortira le monde tout animé : l'amour lui soufflera la vie, et l'amitié l'affermira sur une base éternelle.

» Soudain vont disparaître et la couche de glace qui resserre les cœurs, et les préjugés qui obscurcissent la lumière. Salut, aurore de la liberté ! présage d'un soleil libérateur ! »

Entre l'Ode à la Jeunesse et les sonnets de Crimée il y a une transition naturelle, *l'exil*. Relégué à Odessa, comme patriote polonais, Mickiéwicz parcourut la Crimée, les ruines de ces villes jadis florissantes, et les monumens dévastés où triomphait l'orgueil de ses khans : il visita surtout ses vallées, ses paysages enrichis de toutes les splendeurs de l'Orient, et il consacra les souvenirs de son voyage dans dix-huit sonnets, étincelans de beautés poétiques, et où se peignent admirablement les alternatives de plaisir et de douleur qu'excitaient en son âme tantôt les merveilles de la nature, tantôt le souvenir de son pays et de son amour. Ainsi, parmi les ruines du château de Balaklawa, il écrivait ce Sonnet :

Ruines du château de Balaklawa (1).

« Ces châteaux, réduits en d'innombrables décombres, t'em-

(1) Sur le golfe de ce nom s'élèvent les ruines d'un château bâti par des Grecs de Milet, et dont les Génois firent plus tard une forteresse sous le nom de *Cembalo*.

bellissaient et te gardaient, ô ingrate Crimée! Aujourd'hui ils hérissent les rochers comme des crânes de géans : les reptiles les habitent, ou des hommes pires que les reptiles.

» Escaladons la tourelle; je cherche les traces des armoiries : voilà une inscription, peut-être le nom d'un héros, terreur des armées, qui dort dans l'oubli, enveloppé comme un ver des feuilles de la vigne sauvage.

» Ici le Grec ciselait dans les murs les ornemens attiques : ici l'Italien imposait des fers aux Mongols : là le pelerin de la Mecque murmurait un pieux *namaz*.

» A présent, les vautours planent autour des tombeaux avec leurs ailes noires, semblables à ces drapeaux de deuil qui, dans une ville dépeuplée par la peste, flottent éternellement au haut des bastions. »

Puis, quand fatigué de ces excursions, et rassasié de spectacles, il rentrait en lui-même, et songeait à son exil, aux compagnons de sa jeunesse, au sol qui l'avait nourri, à tous ces détails enchanteurs dont se compose l'idée de patrie, alors il oubliait l'Orient, et ses délices et, ses fleurs; et, s'adressant au Niémen (1) :

« O Niémen! fleuve qui m'as vu naître! où sont tes eaux que je puisai jadis dans mes débiles mains, et qui, plus tard, me portaient vers quelque asile sauvage, cherchant du repos pour mon cœur agité?

» C'est là que Laure, contemplant avec orgueil l'ombre de ses charmes, se plaisait à tresser ses cheveux, et à parer sa tête de fleurs : c'est là que, jeune enthousiaste, je troublais, du torrent de mes larmes, son image qui se dessinait sur le sein de l'onde argentée.

» O Niémen! ô fleuve qui m'as vu naître! où sont tes eaux d'autrefois, et avec elles tant de bonheur, tant d'espérances? où est-elle cette aimable gaîté de mes jours d'enfance?

» Et cette inquiétude plus aimable encore de la jeunesse

---

(1) Ce sonnet, qui ne fait pas partie de ceux de Crimée, semble pourtant avoir été composé à la même époque.

orageuse? Où est ma Laure, où sont mes amis? Tout est passé; pourquoi mes larmes ne passent-elles jamais? »

Nous avons réuni ces deux sonnets, parce qu'ils expriment heureusement la double inspiration qui a produit tous les poèmes de Mickiéwicz : l'enthousiasme pour les beautés de la nature et la mélancolie siégeant toujours au fond du cœur. Parfois, c'est la poésie extérieure, et, pour ainsi dire, l'Orient qui domine; parfois, c'est la rêverie et la peinture quelque peu métaphysique des tourmens de l'âme; mais ces deux sentimens se mêlent et se confondent sans cesse : et dans leur alliance est le charme et la véritable unité du poète.

Des ouvrages de Mickiéwicz, *Konrad Wallenrod* est celui qui représente le mieux ce double caractère de son talent. Il était difficile de rencontrer un plus beau sujet de poème, difficile encore de le traiter avec plus d'art et d'originalité; et ce livre, comme Marmion ou Lara, unit l'intérêt du roman à l'éclat de la poésie. Wallenrod est un Lithuanien qui, au milieu d'une lutte sanglante entre ses concitoyens et l'Ordre teutonique, voyant la cause nationale désespérée, va, sous un nom supposé, s'illustrer dans les armées chrétiennes de l'Espagne, puis entre dans l'Ordre, conquiert, à force d'exploits, la dignité de grand-maître, et, vengeant alors son pays, va perdre au siége de Wilna la gloire et l'avenir des chevaliers. De retour à Marienbourg, il est condamné par le tribunal secret, et meurt, ainsi que la solitaire Aldona, que des liens inconnus de tous attachaient à son sort. Voici le passage où Wallenrod, selon l'usage des juges secrets, apprend sa condamnation.

« *Alf* (nom lithuanien de *Walter*) errait sur les rives du lac, sans but, sans pensée, sans désir. Ici l'attire un désert; là, une montagne neigeuse; il trouve quelque soulagement, quelque fatigue, dans ces aspects sauvages et dans la rapidité de sa course. Il se sent mal à l'aise, étouffant au milieu de ces brumes d'hiver. Il jette son manteau, son armure; il arrache ses habits; il dépouille son sein de tout, hors du chagrin. Il était matin, quand il vint près des rem-

parts de la ville. Il aperçoit comme une ombre, s'arrête, observe ; l'ombre tourne autour de lui, glisse sur la neige, et se perd dans les fossés; on n'entend que le cri malheur! malheur! malheur! A ces mots, Alf s'éveille, s'étonne, réfléchit un instant. Il a tout compris. — Il tire son épée, se retourne de tous côtés, épie d'un œil inquiet; mais rien à l'horizon; seulement, à travers les guérets, la neige roule en tourbillons; le vent du nord siffle. Il regarde la rive, s'arrête ému, puis, d'un pas lent et chancelant, il retourne vers la tour d'Aldona. »

Certes, il y a quelque chose de vraiment mystérieux et d'inattendu dans cette signification d'un arrêt de mort.

Wallenrod, comme la plupart des poèmes de Mickiéwicz, n'est pas seulement une œuvre de l'esprit, c'est encore un acte de patriotisme et un souvenir du pays. Il y a du rapport entre la condition des Lithuaniens opprimés par les croisés et celle de la Pologne soumise au despotisme moscovite. Ce rapprochement a frappé le poète. Sans doute, lorsqu'il remuait les vieilles gloires de sa terre natale, et demandait un héros aux chroniques du moyen âge, ses regards se sont naturellement arrêtés sur des malheurs semblables à ceux de son tems; et, quand il a montré Wallenrod contemplant avec un affreux sourire les désastres des Allemands, il a songé peut-être qu'un jour viendrait où la Russie paierait à son tour les maux de la Pologne. D'ailleurs, fidèle à la vérité et à l'exactitude historique, il s'est gardé de transporter les idées et les passions de notre époque dans le monde du XIVe siècle; et, lors même qu'il s'inspirait du triste spectacle qui se déroule sous ses yeux, il revêtait encore son tableau de couleurs antiques, et restait peintre curieux des coutumes, des croyances et des superstitions de l'ancienne Lithuanie. A notre avis, c'est là un des plus grands mérites du poème de *Wallenrod* qu'il soit le produit d'une émotion toute contemporaine et toute vivante sans que rien trahisse l'allusion; qu'il touche, comme un intérêt pressant et actuel, et charme, comme un souvenir des tems passés. Aussi, nous n'hésiterons pas à pré-

rer *Wallenrod* au *Faris* (1), ouvrage d'une composition plus récente, et que les admirateurs de Mickiéwicz placent volontiers au premier rang. Ce poème, dédié à un comte Wenceslas Rzewuski, seigneur polonais, qui, après de longs voyages en Orient, eut la singulière idée d'adopter les mœurs et la manière de vivre des Arabes ; ce poème, dont le nom même est oriental, décrit avec un rare bonheur d'expression les sensations diverses qui agitent l'âme d'un cavalier arabe courant au hasard à travers l'immensité du désert. Mais, quelles que soient la richesse de cette éclatante poésie, et la magnificence de ces vers où le Faris, menacé par l'ouragan, aperçoit derrière des monticules de sable les os blanchis d'une caravane, on peut se lasser de ce torrent d'images : on aimera toujours la poésie des *sonnets* et de *Wallenrod*, cette poésie d'émotion et de sentiment, la seule vraie, la seule qui réveille une vive sympathie, parce qu'elle part du cœur.

Ce retour perpétuel aux traditions d'une gloire déchue, cette tendresse filiale pour une patrie qui ne vit plus que de souvenirs, ont rendu bien cher aux Polonais le nom de Mickiéwicz, et ils n'ont jamais cessé de lui prodiguer des témoignages d'un sincère attachement. En 1828, la comtesse Ostrowska fit publier à Paris, sous la direction de M. L. Chodzko, une édition complète des œuvres de Mickiéwicz : c'était le premier livre polonais imprimé en France, et le prix de l'édition fut offert, dans son intégrité, au poète. En même tems, les patriotes de la principauté de Posnanie, voulant honorer le génie de Mickiéwicz, et réparer, autant qu'il était en eux, les injustes persécutions dont il était victime, publièrent dans la même intention, à Posen, une édition de ses œuvres. Aujourd'hui, M. Miaskowski rend encore un éclatant hommage au poete national, en le faisant connaître à la France. Aidé d'un collaborateur habile, M. G. Fulgence, il a su rendre toutes les hardiesses de l'original, sans briser l'harmonie, et sans altérer la pureté et la précision de

(1) *Faris*, le chevalier chez les Arabes.

notre langue. Son travail sera sans doute couronné d'un plein succès, et la France, dont l'hospitalité accueille toutes les gloires, comme toutes les infortunes, placera Mickiéwicz au nombre des écrivains les plus distingués dont s'honore le XIXe siècle (1).

L'auteur de *Wallenrod* s'élève, en effet, au dessus du vulgaire des poètes, et son nom, comme celui de Byron, de Béranger, de Lamartine, de quelques autres encore forcés à lutter contre des préventions contemporaines, est un de ces noms qui surnageront dans l'avenir. Plus jeune que la plupart de ces hommes supérieurs, Mickiéwicz n'a pu atteindre encore son complet développement, et donner toute sa mesure : l'exagération du coloris et l'affectation de la sensibilité déparent quelquefois ses plus belles pièces; mais ces défauts disparaîtront avec le tems, surtout s'il se dérobe de plus en plus à l'influence de Gœthe et de l'Allemagne, dont l'esprit semblait avoir dicté son premier recueil. Il paraîtrait aujourd'hui se rapprocher plutôt de lord Byron, quoiqu'une partie de *Wallenrod* et le *Faris* soient des conceptions tout-à-fait originales. Mais l'imitation de l'Angleterre est moins dangereuse pour Mickiéwicz que celle de l'Allemagne. Porté naturellement à la rêverie, et à cette sorte de mysticisme philosophique commun au-delà du Rhin, le poète, sur les pas de l'école allemande, pouvait se perdre par l'abus du fantastique et la vague et perpétuelle contemplation du monde intellectuel. L'étude de Byron le ramènera nécessairement à celle de la vie réelle, sans

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de payer ici un juste tribut d'éloges au patriotisme des jeunes Polonais retenus à Paris par l'amour de la science. Tandis que M. *Léonard* Chodzko élève un monument durable à la renommée des légions polonaises, et que M. Miaskowski traduit Mickiéwicz, MM. Sowinski, Oleszczynski frères ajoutent aux autres gloires de leur pays celle des beaux-arts ; M. M. Podczaszynski se livre à de savantes recherches sur la littérature des anciens peuples slaves ; M. Przygodzki traduit *Bentham* ; tous, en un mot, d'un consentement unanime, consacrent leurs efforts à préparer à leur malheureux pays une vie et une prospérité nouvelles.

lui ravir ce qu'il y a de gracieux et de touchant dans sa douce et triste imagination. Quand on a fait les *Aveux*, il y aurait péril à se nourrir de *Werther* : car, peu à peu, on pousserait la sensibilité jusqu'à la démence : mais on peut lire et relire *Manfred* ou *Lara* : avec une telle âme, on ne copiera jamais *Dom Juan*.

Alphonse D'HERBELOT.

L'ASTRONOMIE, *poème en six chants*, par P. DARU, de *l'Académie française* (1).

Un double tribut d'éloges a déjà été payé, dans le sein de l'Académie française, à la mémoire de M. DARU. Le plus illustre de nos naturalistes, le jeune et célèbre auteur des *Méditations poétiques*, ont successivement retracé, avec des formes et des couleurs différentes, la probité sévère, l'incroyable activité de l'administrateur et de l'homme d'État, les talens et la fécondité de l'écrivain, les vertus privées et le noble patriotisme du pair de France. Ces éloges, proférés par deux bouches si éloquentes devant l'élite de la capitale, ont déjà retenti loin de nous; et, comme pour les mieux motiver et ajouter à nos regrets, le pieux héritier des vertus et du nom de M. Daru publiait, précisément le même jour, le poème de *l'Astronomie*, que son illustre père s'était efforcé de relire et de retoucher encore dans ses derniers momens.

Nous n'avons pas le dessein d'ajouter à de tels éloges, que nous ne pourrions même qu'affaiblir en les répétant; nous ne devons d'ailleurs considérer ici, dans M. Daru, ni le ministre, ni l'orateur, ni le pair; il ne sera pour nous que l'auteur d'un poème honorablement connu avant d'être publié, et auquel on avait déjà promis, peut-être avec un peu de hâte, une célébrité assez rare de nos jours pour ce genre de productions.

(1) Paris, 1830; Firmin Didot. In-8° de x-500 pages : prix, 7 f.

Avant d'examiner cet ouvrage, nous ne pouvons, toutefois, nous empêcher de dire quelques mots de la manière dont il a été composé. Ils fourniront une nouvelle preuve de cette merveilleuse aptitude au travail, de cette énergie de volonté, dont peu d'hommes ont été doués au même degré que l'élégant et infatigable traducteur d'Horace.

M. Daru avait lu, au mois d'avril 1825, à une séance annuelle de l'Institut, un discours en vers sur *les facultés de l'homme*, où se faisaient remarquer, surtout, de beaux vers sur les progrès de l'astronomie. Le célèbre Laplace, qui avait assisté à la séance, vint, des premiers, féliciter l'auteur, et l'engagea instamment à composer un poème spécial sur le même sujet, en lui promettant d'ailleurs ses conseils. M. Daru saisit avidemment cette idée; et, après quatre années d'études pénibles et multipliées, il se sentit en état de commencer sa redoutable entreprise. Au mois d'avril 1827, il récita à l'Académie quelques fragmens des deux premiers chants déjà terminés. L'ouvrage entier l'était lui-même, et n'avait plus besoin que d'être retouché dans ses détails à l'époque où une mort prématurée vint enlever l'auteur à sa famille, aux lettres, et à de nombreux et vrais amis.

En ouvrant ce livre, et avant même d'avoir pris connaissance du plan que s'était tracé M. Daru, une première réflexion nous est venue, et elle se présentera certainement à l'esprit de plus d'un lecteur. Le moment est-il bien choisi pour une telle publication, et ne sommes-nous pas déjà loin du tems où l'on faisait chaque jour des poèmes didactiques sur les oiseaux, sur les fleurs, sur les jardins, sur l'art de la table, enfin, sur la chimie même et sur les sciences les plus *antipoétiques*, si l'on peut ainsi parler? Il semble, à voir le mouvement qui entraîne notre littérature, que plus d'un siècle s'est écoulé depuis la publication de ces ouvrages, dont nous nous gardons, d'ailleurs, de contester le mérite. Nous sommes plus loin encore d'approuver les étranges écarts où la poésie s'emporte aujourd'hui, peut-être (et l'on serait tenté de le croire, à la lecture de certaines compositions) pour montrer

comment il ne faut pas faire, et pour dégoûter à jamais de tout ce qui est faux, absurde et barbare. Mais tout écrivain n'a pu prendre la plume qu'avec le désir et l'espoir d'être lu, et un poème didactique, véritable anachronisme par le tems où nous vivons, risque beaucoup de demeurer sans lecteurs. Voltaire se plaignait déjà que ses contemporains ne voulaient plus lire de vers sérieux : que dirait-il donc aujourd'hui ?

Voilà pour la forme et le genre du poème. Si de là nous passons au sujet même, nous ne pouvons nous empêcher de le trouver encore plus malheureusement choisi. Si Boileau a dit que la poésie pouvait tout peindre, ce n'est pas sans doute un motif pour tout essayer; et Delille lui-même, trop vanté de son tems, mais trop déprécié aujourd'hui, a complétement échoué, quand il a voulu, dans le plus médiocre de ses poèmes, mettre en rimes la physique et la chimie modernes. Voltaire, qu'il faut toujours citer, et dont le goût était si pur, tenta, le premier, avec un brillant succès, d'embellir de tout le charme de la plus haute poésie les grands phénomènes de la physique générale, de l'astronomie et même de l'optique. Son épître à Mme du Châtelet est un chef-d'œuvre en ce genre, et l'on peut remarquer que la pompe et l'élégance du style n'y ôtent rien à l'exactitude singulière des descriptions. Mais Voltaire, s'il eût vécu de nos jours, se serait bien gardé, malgré son talent prodigieux, ou à cause de ce talent même, de mettre en vers, comme l'auteur *des Trois Règnes, les brûlans alcalis et les piquans acides*, et bien moins encore *ces vases au gros ventre, au long bec, au cou tors*, que nous appelons, en simple prose, des *cornues*. Il n'eût pas essayé davantage, du moins nous le croyons, de peindre les phénomènes compliqués de la nutation, de la réfraction, de la précession des équinoxes, et ces détails arides de forme, de densité et de position, qui sont la base des plus simples notions de l'astronomie, et s'y reproduisent à chaque instant; en un mot, s'il nous est permis de développer ici notre idée, nous pensons qu'il y a dans les sciences, et surtout dans celles qui s'occupent de l'étude de la nature, une série de faits généraux qui

de tout tems, ont frappé les yeux les moins exercés, et dont les causes sont au moins soupçonnées des intelligences les plus communes. Le poète peut, sans crainte, s'emparer de ces faits, les embellir même de tout le prestige de son talent, sûr d'être entendu des lecteurs vulgaires, et de n'être pas dédaigné de ceux qui savent quelque chose de plus. Mais là s'arrête, suivant nous, le domaine, déjà assez vaste, de la poésie. Malheur même à l'homme d'un grand talent qui voudrait pénétrer plus loin! Le moindre des dangers qui le menacent est de perdre un tems précieux et des efforts dont il aurait pu faire un meilleur usage; et, exposé tout à la fois à se montrer sec et prosaïque, s'il veut tout dire, inexact et incomplet, s'il s'arrête à la superficie, il lui arrivera souvent de se briser contre ce double écueil.

Ces graves difficultés, que l'éditeur lui-même a indiquées, dans une préface écrite avec beaucoup de soin et de goût, n'avaient pas effrayé l'heureux traducteur d'Horace; et il faut avouer que l'athlète, souvent vainqueur, toujours intrépide, qui avait pu soutenir une pareille lutte, devait plus qu'aucun autre prétendre à ce nouveau succès, que ses difficultés mêmes rendaient plus attrayant. Mais ce n'est pas tout encore. Comme s'il eût craint de profaner, par des ornemens vulgaires, l'austère majesté de son sujet, il s'est privé d'un genre d'artifice que les poètes didactiques ne manquent guère d'employer dans leurs compositions, pour en déguiser mieux l'aridité. Le poème de *l'Astronomie* ne contient aucun épisode proprement dit, et, certes, ce ne peut être que parce que l'auteur s'était décidé d'avance à les repousser; car plusieurs sujets assez heureux se présentaient, pour ainsi dire, d'eux-mêmes. C'est donc un poème purement didactique, dont le sujet se rattache aux plus hautes spéculations de la géométrie (c'est-à-dire à tout ce qu'il y a de plus antipathique à la poésie), et, par dessus tout cela, un poème sans épisode que M. Daru a offert aux lecteurs de notre époque. Une entreprise si hardie sera-t-elle couronnée d'un brillant succès? On pourra en juger jusqu'à un certain point par l'analyse suivante.

Après une courte invocation, le poète (nous avons presque dit le professeur) expose quelques faits généraux sur le système du monde, sur la formation présumée des planètes, sur la vitesse de la lumière et les divers rayons qui la composent. On remarque déjà, dans ce premier chant, et on le verra mieux encore par la suite, combien les matières sur lesquelles l'auteur va s'exercer, et dont quelques-unes n'avaient pas été traitées avant lui, sont rebelles à la poésie ; quant à celles qui s'y prêtent avec moins de désavantage, elles rappellent trop bien l'épître, déjà citée, à Mme du Châtelet, et les mêmes phénomènes, par exemple, sont tout autrement décrits dans ces vers de Voltaire :

Il découvre à mes yeux, par une main savante,
De l'astre des saisons la robe étincelante ;
L'émeraude, l'azur, le pourpre, le rubis,
Sont l'immortel tissu dont brillent ses habits.
Chacun de ses rayons, dans sa substance pure,
Porte en soi les couleurs dont le peint la nature ;
Et, confondus ensemble, ils éclairent nos yeux,
Ils animent le monde, ils emplissent les cieux.

Et dans ceux-ci, de M. Daru :

Messagers de la flamme, ou privés de chaleur,
Chacun des sept rayons apporte une couleur.
Tant qu'ils restent unis, ils brillent sans rien peindre,
Tout est blanc : tout est noir, s'ils viennent à s'éteindre.
. . . . . .
Que l'angle du cristal les sépare et les brise,
La palette se couvre, et je vois, ô surprise !
Le pourpre, l'orangé, l'améthyste, l'azur,
Le vert, ami de l'œil, le saphir et l'or pur, etc.

Plus loin, on reconnaît assez bien le phénomène de la refraction :

Les effets des rayons sont un autre miracle :
En approchant des corps, un invincible obstacle
Les force à rejaillir *dans* un angle pareil
A celui qu'ils formaient en tombant du soleil.
. . . . . .
Ceux-ci sont repoussés et ceux-là sont reçus, etc.

Il y a plus de bonheur, et une remarquable précision, dans l'indication du gnomon et de la clepsydre :

> L'ombre trace, en tombant, la marche du soleil.
> Dans le passage étroit qu'offre un vase infidèle
> L'eau marque, en s'écoulant, l'heure qui fuit comme elle.

Ailleurs, l'usage de la boussole, des montres marines et du loch pour déterminer la position d'un vaisseau en pleine mer, se trouve indiqué, mais d'une manière à peu près inintelligible pour le commun des lecteurs, et très-incomplète pour ceux qui savent exactement de quoi il s'agit. Ce premier chant est terminé par un assez beau morceau sur l'astrologie, et sur le culte symbolique rendu au soleil chez tous les peuples de la terre. Ici, où il ne s'agit plus de ces malheureux détails techniques, destructeurs de toute poésie, l'auteur se sent plus à l'aise ; on voit qu'il a déposé un instant ses entraves, et avec sa liberté reparaissent l'élégance et l'harmonie qui lui sont propres.

Le second chant offre surtout ce genre de mérite, et par une cause toute semblable ; l'auteur se reporte à l'expédition et au retour des Argonautes, et représente, en très-beaux vers, Orphée, assis à la poupe du navire Argo, chantant à la prière de ses compagnons, les principales constellations et tout l'ensemble de la sphère céleste connue des anciens. On pourra trouver, à la vérité, le divin fils de Calliope bien savant, lorsqu'il expose les connaissances des prêtres d'Osiris et des Brachmanes, sur la division de l'année, les équinoxes, les solstices, etc.

Une heureuse transition amène Orphée à chanter les grands hommes que la reconnaissance du monde a placés parmi les constellations :

> « Un jour, reconnaissans de vos nobles travaux
> Et pleins du souvenir du héros de Calchos,
> Les mortels placeront, dans ce ciel qui m'inspire,
> Le vaisseau qui nous porte, et vos noms, et ma lyre. »

Ainsi disait Orphée, et ses accords savans
Allaient mourir au loin sur les ailes des vents.
Amphitrite prêtait une oreille attentive,
Et déjà, retirant leur clarté fugitive,
Ces astres, que chantait son luth harmonieux,
Achevaient lentement leur route dans les cieux.

Nous trouvons, dans le 3e chant, les divers systèmes célestes imaginés par les Grecs, l'explication des éclipses donnée par Thalès; les voyages de Pythagore, les travaux de Pythéas, de Platon, d'Aristote, et surtout ceux de l'école d'Alexandrie; tems où l'astronomie antique commence à mériter le nom de science, et où s'illustrèrent successivement Euclide, Ératosthène, Archimède, Hipparque et Ptolémée. L'auteur n'a pas oublié l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie, évènement si mémorable, et sur lequel il reste encore tant de doutes (1). Une brillante description du Phénix, où l'on retrouve le poète tout entier, se mêle, dans ce chant, à des détails bien arides sur le cycle de Méton, sur la cause des éclipses, et sur la sphère de Ptolémée; détails que l'auteur ne pouvait sans doute éviter, mais que bien sûrement la poésie osait aborder ici pour la première fois.

Les progrès rapides de l'astronomie dans les tems modernes, et les grandes découvertes géographiques du xve et du xvie siècle qui s'y rattachent d'une manière si intime, donnent un intérêt plus vif au 4e chant. Ensuite viennent les systèmes de Copernic, de Ticho-Brahé, les belles lois de Képler, Galilée, Descartes, Cassini et l'immortel Newton, dont le plus magnifique éloge est certainement celui qu'en a fait Voltaire, dans ces beaux vers de l'épître déjà citée :

Confidens du Très-Haut, substances éternelles,
Qui brûlez de ses feux, qui couvrez de vos ailes
Le trône où votre maître est assis parmi vous,
Parlez! du grand Newton n'étiez-vous point jaloux ?

---

(1) Voyez, à ce sujet, une dissertation très curieuse de M. Auguis, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*. L'auteur y fait remarquer que,

Les lois de la gravitation universelle sont aussi, il faut encore l'avouer, tout autrement exprimées dans un autre passage de cette même épître que dans ces vers de M. Daru :

> Soumis aux mêmes lois, doués d'une puissance
> Qui s'accroît par leur masse, et *perd* par la distance,
> Les astres voyageurs dans les plaines du ciel,
> Exercent l'un sur l'autre un effort mutuel.
> . . . . . .
> C'est là que, produisant l'équilibre commun,
> Pesans de tous côtés ils ne tombent d'aucun.

L'auteur s'arrête au 5e chant, comme pour regarder derrière lui, et jeter un vaste coup d'œil sur les découvertes accumulées pendant les siècles qu'il vient de parcourir. Il expose le véritable système planétaire, les mouvemens propres du soleil, son volume, ses taches, sa densité, sa distance de la terre, etc. Il traite ensuite des onze autres planètes (en y comprenant Cérès, Pallas, Junon et Vesta, découvertes au commencement de ce siècle), et présente, de même, les propriétés physiques et astronomiques de chacune d'elles. Est-il besoin de faire remarquer, encore une fois, ce que de semblables détails ont d'anti-poétique, et ne doit-on pas plaindre sincèrement un homme d'un talent réel, condamné, par le vice du sujet qu'il s'est imposé, à ramener *onze fois*, et presque dans les mêmes termes, les notions de densité, de distance, de volume d'autant de planètes? On conçoit trop bien ce qui a dû résulter d'une telle gêne; et, pour le mieux faire voir, il nous suffira de citer ces vers qui se rapportent au soleil :

> Dites-nous son pouvoir et sa vitesse immense.
> Son axe? — Cent dix fois le nôtre. — Sa distance?
> — Ce même axe, compté douze mille et cent fois.
> — Son orbite? — Une ellipse. — Et sa force, son poids?

---

d'après l'opinion commune, on a dû chauffer les bains d'Alexandrie avec des manuscrits tracés sur papyrus ou sur parchemin, assez peu propres à un tel usage, et cela, à l'époque de l'année où ils avaient le moins besoin d'être chauffés, surtout sous un tel climat.

— Trois cent mille leviers, puissans comme la terre,
Ne l'ébranleraient pas au centre de la sphère.
— Sa grandeur, son volume? — etc.

Hâtons-nous d'ajouter qu'à la suite de pareils vers, et comme par expiation, se trouve placée une très-belle invocation au soleil, où le poète reprend tous ses avantages.

Enfin, le dernier chant se rapporte uniquement à la terre et à la lune. La détermination de la figure de notre globe, les voyages et le dévoûment de la Condamine, de Maupertuis et de leurs compagnons, de Chappe, de Lacaille et des savans modernes ne pouvaient y être oubliés. Ensuite vient la lune avec ses taches, son effet sur les marées; puis la mesure de l'arc du méridien, tracé d'abord de Dunkerque à Barcelone, les comètes, les nébuleuses, et l'épilogue qui termine le poème. Nous avons remarqué, un peu avant la fin de ce chant, le morceau suivant, qui nous a paru digne d'être cité :

Dans ces lieux souterrains où, par de durs travaux,
L'avarice poursuit les sels ou les métaux,
Il est des malheureux dont la faible paupière
N'a jamais du soleil entrevu la lumière.
Nés dans les profondeurs des antres ténébreux,
Jamais un jour serein ne se leva pour eux;
Ils n'en connaissent point la fraîcheur ravissante,
Ni d'une belle nuit la pompe éblouissante.
Mais pour d'autres mortels, leur dit-on, un ciel pur
Brille, et la nuit revêt son écharpe d'azur,
Resplendit de saphirs et de rubis sans nombre;
Et, tandis qu'enfouis dans votre asile sombre
Vous n'avez sous les yeux que les tristes clartés
Des flambeaux résineux aux forêts empruntés,
Ils ont, pour se guider, un soleil, des étoiles,
Des cieux, dont l'œil humain peut écarter les voiles,
Des arts qu'ils ont créés, dont les secours puissans
Rapprochent l'univers de leurs débiles sens.
Ces feux, qui vont roulant sous des voûtes profondes,
Ces feux sont des soleils, ces soleils sont des mondes,
Ces mondes ont des lois. Comme à de tels récits
Les pâles habitans de ces antres noircis

Brûleront de détruire une injuste barrière!
Pourront-ils s'élancer jusques à la lumière?
Qui les délivrera de leur obscurité?....
Tel est l'homme aspirant après la vérité;
C'est au jour qui, pour lui, s'éteindra sans renaître
Qu'à ses yeux dessillés elle doit apparaître,
Qu'elle fera briller son immortel flambeau :
La lumière l'attend sur le seuil du tombeau.

Ce morceau achève de montrer ce que nous avons déjà dit, que ce n'est certainement pas le talent poétique qui a manqué ici à M. Daru. Son style est, en général, plein de force et même d'élégance, et nous aurions pu citer beaucoup d'autres passages, où il s'est élevé à toute la hauteur de son sujet. Du reste, dans cette grande et laborieuse composition, nulle découverte importante n'a été omise, nul fait essentiel n'est resté sans explication. Il est d'autant plus équitable de rendre justice à ce genre de mérite du poème qu'il a souvent coûté bien cher à son auteur, et que celui-ci semblerait même n'en avoir pas ambitionné d'autre. Il disait souvent, à ce que rapporte l'éditeur : « Mon livre n'aura peut-être pas beaucoup d'attrait pour le public, mais, du moins, il est orthodoxe, il ne contient pas d'hérésie. » Personne, assurément, ne voudra lui refuser cette gloire ; mais est-elle un assez digne prix de tant de veilles, et est-ce donc pour cela seulement qu'on est poète?

Y. Z.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

90. — * *Mécanique céleste, by the marquis* DE LAPLACE *peer of France*, etc. — Mécanique céleste, par le marquis de LAPLACE, pair de France, etc.; traduite et commentée par *Nathaniel* BOWDITCH, de la *Société royale de Londres*, de celles d'*Édimbourg* et de *Dublin*, de la *Société philosophique de Philadelphie*, de l'*Académie américaine des Sciences et des Arts*, etc. Tome 1er. Boston, 1829; Hilliard, Gray, Little et Wilkins. In-4° de 766 pages.

Cette traduction de l'ouvrage le plus remarquable qui ait été publié depuis long-tems sur les sciences mathématiques et astronomiques ne doit pas être considérée seulement comme un hommage rendu à la mémoire de l'illustre géomètre que la France a perdu : nous y voyons une preuve incontestable des progrès que les mathématiques ont faits aux États-Unis, contrée que nous sommes habitués à regarder comme stérile pour les sciences purement spéculatives. Si toutes les divisions des connaissances humaines y sont cultivées avec autant de succès que celle-ci, l'instruction refluera vers son origine, et le couchant répandra sa lumière sur l'Orient, menacé de devenir plus obscur de jour en jour, s'il est abandonné aux partisans des ténèbres dont il éprouve depuis long-tems le fatal pouvoir. Comme le second volume de cette traduction doit paraître dans le cours de cette année, nous nous réservons-

(1) Nous indiquons par un astérisque (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

de rendre compte de l'un et de l'autre en même tems, ce qui nous imposera de nouvelles études mathématiques; car l'infatigable traducteur a plus que doublé l'étendue de l'original, en y ajoutant ses notes et ses commentaires, qui seront plus particulièrement l'objet de notre attention.

Le titre de *Mécanique celeste* paraît consacré maintenant dans toutes les langues qui ne sont pas étrangères aux sciences. Les anciens nous avaient donné l'exemple de ce respect pour le titre de quelque ouvrage d'une grande importance; il était bon de le renouveler, et on ne pouvait l'appliquer plus convenablement. Z.

91. —*The christian Almanac for New-York*, etc. — L'Almanach chrétien des États de New-York, Connecticut et New-Jersey. New-York, 1830.

Les almanachs ont peu d'importance pour l'homme superficiel; ils en ont beaucoup pour celui qui observe et qui réfléchit. Le peuple, surtout dans les pays où règne le catholicisme, n'a guère d'autre nourriture intellectuelle que les almanachs. S'ils sont remplis d'idées ridicules, de faux présages, de rêveries astrologiques, ils contribuent puissamment à pervertir le jugement du peuple, ou du moins à le maintenir dans ses préjugés. Mais, si au contraire les lecteurs peu instruits trouvent dans ces petits ouvrages, dont ils font leur unique manuel, des avis utiles, des maximes de vertu, de sages conseils sur l'agriculture et sur les arts mécaniques, ils ne tarderont pas à les mettre à profit; et les almanachs rendront ainsi aux dernières classes de la société le même service que rendent les journaux aux classes intermédiaires. On commence à comprendre généralement combien il importe de purger les livres du peuple de tout l'alliage impur des tems de barbarie. Une Société religieuse publie à Paris, depuis quelques années, un excellent almanach, sous le titre de: *Almanach des bons conseils;* et nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'il s'en est vendu, cette année, plus de 20,000 exemplaires. La Suisse vient aussi de faire paraître un très-bon ouvrage de ce genre, qui a obtenu beaucoup de succès. L'*Almanach chrétien* de New-York, qui nous a été envoyé, se distingue par le choix et l'utilité des matériaux qui le composent. On y remarque un grand nombre de préceptes moraux présentés sous la forme énergique et concise de *proverbes*, entre autres quelques maximes de ce vénérable *Franklin*, qui savait si bien l'art difficile de parler au peuple. On y trouvera aussi des conseils adressés aux jeunes fermiers, des anecdotes instructives et des détails statistiques sur les États-Unis. Il est

impossible de rien extraire d'un pareil livre; nous nous bornerons à le recommander, comme un modèle à suivre, aux personnes qui s'occupent de ces intéressantes publications populaires.

92. — **The fifth Report of the American Sunday School Union*, etc. — Cinquième rapport de la Société américaine du dimanche. Philadelphie, 1827. In-8°.

Les écoles du dimanche sont l'une des créations les plus vastes et les plus utiles de la philantropie religieuse. Les premières institutions de ce genre ne remontent guère au delà d'une trentaine d'années, et durant ce court intervalle, elles se sont propagées dans toutes les provinces et les colonies de la Grande-Bretagne, dans l'Amérique du Nord, en Allemagne, en France, dans les Pays-Bas, en un mot, dans la plupart des contrées où il existe des églises protestantes. Un calcul qui a été fait récemment, et dont nous n'avons pas lieu de contester l'exactitude, évalue le nombre des enfans qui reçoivent maintenant l'instruction dans les écoles du dimanche, à *un million cinq cent soixante-sept mille!* Quel puissant levier entre les mains des bienfaiteurs de l'humanité, qui regardent avec raison la propagation des lumières comme la meilleure garantie de l'ordre social et du bonheur individuel! Les écoles du dimanche parviendront peut-être à résoudre un problème, dont on avait inutilement cherché la solution : celui de savoir *comment il est possible d'inspirer aux classes inférieures le desir et le besoin de s'eclairer.* Et elles atteindront ce but par un seul fait, c'est qu'elles rattachent l'instruction du peuple à ses croyances religieuses.

Le rapport, qui nous inspire ces réflexions, renferme plusieurs détails intéressans sur les écoles du dimanche, dans les États-Unis. Le nombre des enfans qui les fréquentent est de 349,202, tandis qu'il n'était, en 1828, que de 259,656 : ce qui fait, pour une seule année, une augmentation de 89,546 écoliers. Le nombre des instituteurs et moniteurs de ces écoles s'élève à 52,663 individus, qui remplissent gratuitement leurs fonctions. « Nous demandons, dit à ce sujet le rapport, la permission de soumettre une remarque importante aux hommes eclairés de notre pays. La Société des écoles compte 56,263 instituteurs, et il s'en trouve parmi eux un grand nombre, tant hommes que femmes, dont aucun salaire n'aurait pu acheter les services. Mais, en évaluant ce salaire à *trente-trois centièmes* de dollars (1 fr. 78 c.), taux qui avait été d'abord fixé, lorsque les moniteurs étaient payés, la somme totale de la dépense monterait à 903,697 dollars (fr. 4,880,000)! » — Voilà

ce que produit la charité, quand elle est unie à de profondes convictions religieuses; et nous devons ajouter, voilà ce que ne produira jamais cette philantropie bavarde, qui fait des discours, et ne fait pas d'actions. Pour remuer les masses, pour rattacher à un intérêt de bienfaisance cinquante mille individus, il faut autre chose que des phrases de rhéteur.

La même Société s'occupe aussi de différentes publications, qui ont toutes pour but de contribuer à l'instruction de la jeunesse. Le nombre des volumes qu'elle a publiés depuis le mois de mai 1828 jusqu'à la même époque, en 1829, s'élève au total énorme de 877,990 exemplaires. Les volumes de ces ouvrages ont été répartis de la manière suivante :

1°. Ouvrages pour les Bibliothèques des Écoles du Dimanche.	447,000 volumes.
2°. Autres publications, telles que Bibles, Testamens, Livres de questions, Catéchismes, Cantiques sacrés, etc. . . .	237,740 » » » »
3°. Exemplaires du *Magasin* pour les Directeurs des Écoles du Dimanche.	36,280 » » » »
4°. Exemplaire de l'*Ami de la jeunesse*. .	157,000 » » » »
Total. . .	878,020 volumes.

Depuis son origine, la Société a publié 6,098,899 volumes, dont la plupart ont été placés dans les bibliothèques populaires des États-Unis. La seule bibliothèque populaire de New-York contient 75,833 volumes : d'où l'on doit conclure que les classes du peuple, dans l'Amérique septentrionale, possèdent des moyens d'instruction plus étendus que les savans et les académies dans beaucoup de pays de l'Europe. Que de sérieuses réflexions dans des chiffres tels que ceux-là!

La recette de la *Société des écoles du dimanche* a été, pendant l'année 1828, de 75,884 dollars (409,780 fr.). Cette somme, composée de dons individuels, est aussi forte que celle qui est allouée dans le budget du gouvernement français à l'instruction primaire. G. DE F.

MEXIQUE.

93. — * *Registro official del gobierno de los Estados Mexicanos.* — Registre officiel des États-Unis du Mexique. Mexico, 1830; prix de la souscription, 12 réaux par mois à Mexico, et au-dehors, 17 réaux, franc de port.

Ce journal quotidien est encore à son début, ayant paru, pour la première fois, le 20 janvier de cette année. A quelques égards, c'est le *Moniteur mexicain*, quoiqu'il diffère en plusieurs points essentiels de notre Moniteur français. Premièrement, il n'équivaut guère, quant à l'étendue, qu'à la moitié de notre journal officiel; et, en général, ce qu'il contient est beaucoup moins ennuyeux que les douze interminables colonnes de notre feuille que peut-être aucun lecteur n'a jamais eu le courage de lire d'un bout à l'autre. Autre différence encore plus essentielle : dans le Moniteur mexicain, le gouvernement a constamment beaucoup de choses à communiquer aux gouvernés; les affaires publiques y sont traitées *publiquement*. Loin de craindre ou de mépriser l'opinion des citoyens, on s'attache à la connaître, afin de s'y conformer, lorsqu'elle est juste et profitable aux intérêts communs, et de la redresser, lorsqu'on peut découvrir les causes qui l'ont faussée, et lui faire prendre une meilleure direction. Ici, dans notre ancien monde, nous sommes traités plus lestement; le peu que l'on daigne nous révéler nous intéresse si peu, qu'autant vaudrait nous laisser tout ignorer. Obéissance et argent, voilà tout ce qu'on veut de nous, en attendant qu'on nous impose de plus l'obligation de nous taire, et, par la suite, une complète servitude politique, projets funestes qui préparent pour les générations futures une révolution plus épouvantable que celle dont on veut faire disparaître les derniers vestiges. Peu nous importe aujourd'hui de savoir les noms des hommes revêtus du pouvoir; et c'est à peu près tout ce que le Moniteur veut bien nous apprendre : le *Registre* mexicain entre dans le détail des opérations du gouvernement, rend compte de l'emploi des revenus de l'État, etc. On pense bien que, de tems en tems, les huit colonnes de la feuille quotidienne ne lui suffisent point, et qu'un supplément est nécessaire.

Il est à désirer que ce journal se répande en Europe, qu'il tombe entre les mains de ceux de nos publicistes qui joignent un haut savoir à des vues généreuses, guidées par une forte raison. Qu'on parle en France du Mexique; qu'on en parle après de profondes méditations, avec l'intérêt que doit inspirer un pays sur lequel reposent de si grandes espérances! Que l'on s'occupe aussi de nos affaires au Mexique et qu'on nous dise de fortes vérités; si nous n'avons pas le courage d'en profiter, elles ne seront pas perdues pour tout le monde. Ces communications entre les peuples sont un acheminement vers la plus utile de toutes les institutions humaines, si jamais elle devient praticable, institution que l'Amérique a conçue la pre-

mière pour toute l'étendue de ce continent, et qui, franchissant les mers, pourrait réunir en un seul congrès les délégués de tout le monde civilisé. Nous apprenons, par ce *Registre*, qu'un article sur le Mexique, inséré dans un journal de Philadelphie, a fait une forte impression à Mexico : en effet, les passions qui agitent trop souvent les républiques doivent être plus disposées à écouter des étrangers que des compatriotes; et, si elles n'obscurcissent pas tout-à-fait la raison, ce sera par les conseils d'un étranger qu'elles seront le plus sûrement ramenées aux sentimens de l'amour de la patrie, du devoir, de la vertu. En ce moment, le Mexique offre au monde un spectacle plus pénible qu'inquiétant; les maux qui retardent les progrès de cette république n'attaquent point les sources de la vie; ce sont les douleurs poignantes d'un homme robuste soumis à une torture momentanée. Notre situation paraît plus calme : les causes de nos souffrances sont si compliquées, si anciennes, et leur action si continue, qu'il nous reste à peine assez de force pour nous plaindre.

Dans la partie non officielle de ce journal, on remarque un bon choix de nouvelles étrangères et des dissertations judicieuses sur des sujets politiques ou moraux. Dans le pays où l'on écrit ainsi, les écrivains ont apprécié la portée des lecteurs sur lesquels ils peuvent compter : ainsi, lorsque les passions politiques cesseront d'agiter la république mexicaine, la nation se montrera prête pour toutes les améliorations qui font aujourd'hui la prospérité de ses voisins au nord. Nous suivrons ses progrès avec attention, en consultant fréquemment le *Registre mexicain*. N.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

94. — * *Encyclopedia Britannica.* — Encyclopédie Britannique. *Septième édition*, dans laquelle seront incorporés les suppléments des premières éditions, enrichie d'une nouvelle série de gravures sur acier; publiée par le professeur Napier. T. I; première livraison. Édimbourg, 1830; Black.

On sait que les premiers savans de la Grande-Bretagne ont contribué à la rédaction de ce livre, et que chacun d'eux a fourni sa part à ce vaste dépôt des connaissances actuelles et

des découvertes les plus récentes. Le succès immense de l'ouvrage, les nombreuses réimpressions qui en ont été faites, et par dessus tout, le rare mérite des articles, l'ont classé tout-à-fait à part. Mais la multiplicité des travaux, le tems nécessaire pour compléter l'œuvre, ont nécessité l'addition de supplémens, qu'on réimprime aujourd'hui dans le corps même du livre. La dissertation sur l'histoire des sciences, si remarquée et si digne de l'être, reparaîtra en tête de la nouvelle édition. La dissertation sur l'histoire de la métaphysique, de la philosophie, etc., par feu le professeur STEWART, enrichie de plusieurs corrections et d'augmentations faites d'après un manuscrit posthume de l'auteur, sera suivie d'un Mémoire de sir *James* MACKINTOSH, sur l'histoire de la philosophie aux XVIIe et XVIIIe siècles, époque que Stewart n'a pas eu le tems de compléter. Enfin, la dissertation sur l'histoire des sciences physiques et mathématiques, commencée par le docteur PLAYFAIR, a été continuée depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, par le professeur LESLIE. Le titre de l'*Encyclopédie Britannique* est à lui seul un éloge. Cette édition, publiée par livraisons mensuelles, se composera de vingt volumes in-4°, d'un prix modéré, quoique le papier, les caractères et les gravures soient fort supérieurs à ceux des premières réimpressions.

95. — * *Notices of Brasil in* 1828 *and* 1829. — Notes sur le Brésil en 1828 et 1829; par le révérend R. WALSH, auteur d'un voyage à Constantinople, etc., etc. Londres, 1830: Westley et Davis. 2 vol. in-8°.

C'est en qualité de chapelain que M. Walsh accompagna au Brésil lord Strangford, ambassadeur d'Angleterre : il eut de fréquentes occasions de voir de près l'empereur don Pédro, qui, d'après les détails donnés sur son intérieur, semble vivre plus en simple particulier qu'en roi. Il est fort adroit, et s'exerce à toutes sortes de métiers : mais il affectionne de préférence l'ébénisterie et la menuiserie. Toujours le premier levé dans son palais, il en parcourt les jardins et les appartemens, en tirant des coups de fusil comme signaux de réveil, et afin que personne ne dorme après lui. Il est sobre et régulier dans sa manière de vivre. Il a la figure commune, et ses manières ainsi que son langage décèlent le peu de soins qu'on a donnés à son éducation. Cependant, il ne manque pas de moyens naturels; il parle assez bien le français, et fort imparfaitement l'anglais. Ses dépenses particulières sont réglées avec une grande économie, et il ne dédaigne pas de vérifier lui-même les comptes de sa maison. Il a même plusieurs entreprises pour

faire fructifier les fonds que lui allouent les chambres, et qui ne s'élèvent qu'à 200,000 réis pour lui, et 12,000 pour ses enfans. Il loue des pâturages, et fait vendre publiquement par ses esclaves une partie de la récolte de ses terres. Il s'est fait un mérite de son économie près de l'assemblée constituante, à laquelle il dit dans son premier discours : « Mon père dépensait par an quatre millions, je n'en dépense pas un. Je veux vivre en simple particulier, et économiser la bourse de l'État comme la mienne : je me bornerai donc pour mes dépenses particulières à 110,000 réis. » Malgré cette modération et cet accord apparent avec la forme du gouvernement représentatif, on le soupçonne de ne pas voir avec plaisir les progrès de la démocratie, qu'il a d'abord encouragée par peur de tomber dans l'anarchie qui désole les autres États de l'Amérique du sud. Quelques gens qui se prétendent bien informés vont même jusqu'à dire, qu'il n'attend qu'un moment favorable, pour se délivrer tout-à-fait des entraves qu'il a mises à son pouvoir, et que déjà, deux fois, il a tenté de secouer. Sa popularité a reçu un échec lors de la mort de l'impératrice, qu'à tort ou à raison, on a généralement attribuée au chagrin qu'elle ressentait d'une intrigue de l'empereur avec une des dames du palais, créée par lui marquise de Santos, et dont il reconnut la fille sous le titre de duchesse de Goyas. Il exigea de l'impératrice qu'elle visitât et reçût publiquement cette maîtresse : non-seulement elle n'y voulut pas consentir, mais elle eut avec lui à ce sujet une explication très-vive, à la suite de laquelle elle tomba malade. Elle était enceinte depuis peu, et la maladie prit tout de suite un caractère alarmant. Le peuple l'aimait, et les prières, les vœux, les processions ne furent point épargnés. Elle mourut le 10 décembre 1826, à l'âge de 29 ans dix mois et dix-neuf jours, après avoir fait de touchans adieux à ses enfans. L'aînée, dona Maria, reine de Portugal, était la seule qui fût en âge de comprendre la perte qu'elle faisait ; et l'on dit qu'elle s'en montra profondément affligée. Le deuil fut général ; on fit à l'impératrice des obsèques d'une magnificence jusque-là inconnue au Brésil. Elle était d'une figure agréable, et d'un naturel affable et bienveillant. Elle avait adopté les coutumes du pays, et s'occupait de ses enfans en mère tendre et éclairée. Elle parlait et écrivait bien le français et l'espagnol ; et ce fut une de ses lettres à son beau-père, Dom Juan, qui décida ce dernier à reconnaître l'indépendance du pays : car il avait beaucoup d'affection pour elle, et une grande foi en ses lumières. C'était la *première impératrice* du Nouveau-Monde : et si

elle eût vécu, il est probable qu'elle eût exercé une influence salutaire sur les mœurs et la conduite des Brésiliennes. Elle a laissé cinq enfans, dont quatre filles et un garçon, Dom Pédro d'Alcantara, héritier présomptif du trône. Elle avait un autre fils, dom João Carlos, qui est mort victime des troubles de 1822. Les violences des troupes auxiliaires portugaises qui se portaient à toutes sortes d'excès, brisant les fenêtres, insultant les habitans, décidèrent l'empereur à envoyer sa femme et toute sa famille, de Rio à Santa-Cruz, résidence royale, éloignée de dix-sept lieues : on partit précipitamment dans un moment d'alarme, par une nuit froide et pluvieuse qui fut suivie d'un jour très-chaud. L'enfant prit la fièvre, et succomba au bout de peu de tems.

M. Walsh donne fort au long le récit d'une émeute des Irlandais émigrés à Rio ; ainsi que des particularités curieuses et neuves sur l'esprit constitutionnel du Brésil, et sur le mouvement de la presse. Comme ce dernier point est surtout d'un intérêt général, nous nous y arrêterons de préférence. « En 1828, il s'imprimait 133 recueils périodiques dans toute la Péninsule ; la part du Brésil était de 25, savoir : 15 à Rio, 3 à Bahia, et les autres à Pernambouc, à Saint-Paul, à Saint-João del Rey, et à Villa Rica. Voici les titres de ceux de Rio : *Imperio do Brazil ;* c'est l'organe du gouvernement, et il sort des presses de l'imprimerie impériale ; le *Diario de Rio-Janeiro*, et le *Journal do Commercio*, s'impriment tous deux sur vilain papier, et en assez mauvais caractères, bien que la vogue en soit grande, à cause des nombreux avertissemens qu'ils renferment ; on y joint parfois une feuille détachée, intitulée *Correspondance*, et qui se compose d'attaques contre certains individus, et des plus singuliers libelles qu'on puisse imaginer. L'éditeur qui imprime et met en circulation ces injures n'est passif d'aucune peine, pourvu qu'il ne se refuse pas à imprimer et à publier de même la réplique de l'offensé. Cette guerre de mots et de personnalités souvent odieuses fait les délices et l'amusement littéraire de tous les habitans de Rio. Dès le matin, on les voit s'assembler par groupes devant leurs portes, ou dans leurs boutiques pour jouir en commun de la lecture du journal, surtout de la partie scandaleuse. Il arrive souvent que l'individu attaqué est au nombre des auditeurs, mais il ne pense jamais à se venger autrement que par une réplique encore plus âpre. Cette correspondance met en saillie des traits remarquables du caractère national. D'après le code constitutionnel, un affranchi ne peut être électeur ; et pour

s'assurer le privilége d'élection, auquel ils attachent un grand prix, les Brésiliens fournissent parfois les plus étranges certificats. Un colonel, Joachim Franciscos, briguait cet honneur, lorsqu'un fabricant de chandelles, Manoel de Souza Silva s'opposa à ce qu'il l'obtînt, sous prétexte qu'il n'était pas né libre. Il s'ensuivit une plaisante dispute, toujours continuée par la voie des journaux, et le colonel produisit enfin un certificat attestant qu'il était fils *illégitime* de Francisca das Chugas, mulâtresse libre, non mariée, bâtarde, née d'un père inconnu; et d'un domestique de la maison du révérend Joaquim. Cette pièce, toute humble qu'elle était, établit les droits du colonel, et il n'hésita pas à la publier pour se faire déclarer électeur. Après les trois journaux que nous avons cités, et qui sont quotidiens, il y a encore : 1° *l'Analista;* 2° *l'Aurora fluminens;* 3° *l'Astrée;* 4° le *Courrier du Brésil*, écrit en français, paraissant trois fois la semaine; 5° le *Rio Herald* (anglais) hebdomadaire; 6° le *Malaguetta;* 7° le *Diario dos Deputados;* 8° le *Diario do Senado;* 9° le *Despertador Constitutionale;* 10° le *Censur Brazilico;* 11° l'*Espelho Diamantino;* les uns mensuels, les autres publiés irrégulièrement; 12° le *Propagador*, ou annales de médecine, de zoologie et de botanique, recueil annuel. De toute cette liste, le *Malaguetta*, qui tire son nom du poivre le plus chaud et le plus mordant qu'on récolte en Amérique, est le seul qui mérite une mention particulière, tant à cause du talent avec lequel il est rédigé, que pour la virulence des attaques qu'ils se permet contre le gouvernement et les gens en place. Il est en guerre ouverte avec l'*Imperio do Brazil;* et, lorsque la famille d'Andrada était au faîte des honneurs et du pouvoir, il la poursuivit avec une violence telle, qu'on ne put s'empêcher d'attribuer à une vengeance particulière la tentative d'assassinat qui fut faite à cette époque sur la personne de l'éditeur du journal. Il fut grièvement blessé, et n'échappa qu'à grand'peine: il accusa, non-seulement les Andradas, mais l'empereur, d'être ses assassins, et il en donnait pour preuve un mouchoir tombé dans le combat, et qui portait les initiales de ses ennemis. Ceux-ci nièrent de la façon la plus forte, allèrent même le visiter tandis que ses blessures le retenaient au lit; et aucun fait n'ayant été prouvé contre eux, ils ne furent point mis en cause.»

Nous avons assez fait connaître cet ouvrage pour donner la curiosité de le lire en entier, et nous y renverrons le lecteur pour les observations de mœurs, et les traits généraux du pays et du peuple.

96. — *Bertha's visit to her uncle in England.* — Visite de Bertha à son oncle en Angleterre. Londres, 1829; Murray. 3 vol. in-8°.

Miss Edgeworth a dit, avec sa justesse accoutumée, qu'on pouvait bien conduire un enfant aux sources du savoir, mais qu'on ne pouvait le contraindre à y puiser s'il n'en éprouvait le besoin et l'envie; aussi s'est-elle appliquée à cultiver avant tout l'intelligence, et à lui donner le goût d'aller à la découverte, et de s'enrichir partout de choses neuves. Elle met les jeunes esprits sur la voie de l'instruction, et les laisse avancer seuls, sans les charger d'un bagage inutile de mots et de formules. L'étude préparée avec cet art, et faite en liberté, acquiert un charme infini, et devient une calme et innocente passion dont les jouissances n'ont point de bornes, car chaque jour les renouvelle. Pour les enfans qui sont en marche, et dont l'esprit actif réclame de nouveaux alimens, la *Visite de Bertha* sera une mine précieuse, où leur curiosité trouvera sans cesse de quoi se satisfaire; mais pour les autres, ce seront lettres closes dont il ne tireront ni plaisir, ni utilité. Il faut avoir envie de connaître, et de connaître à fond, pour aimer cette lecture un peu grave.

Quelques détails religieux fort remarquables, mais en dehors de nos mœurs et de notre religion, nous semblent de nature à ne pouvoir se traduire; cependant, on annonce comme devant paraître incessamment une traduction de ce livre. L'original est d'une femme.

97. — * *The present state of infanticide in India.* — De l'état actuel de l'infanticide dans l'Inde; tiré des papiers soumis au parlement à ce sujet, en juin 1824, et en juillet 1828, sur lesquels on appelle de nouveau l'attention de l'honorable Compagnie des Indes orientales, et des amis de la religion et de l'humanité; par J. Peggs, missionnaire à Cuttack, à Orissa, auteur du *Cri des Sattiés à la Grande-Bretagne*, etc. Londres, 1830; Pecley. In-8°.

Il est des crimes devant lesquels la pensée s'épouvante, et qu'elle ne peut se résoudre à considérer que par le sentiment d'un devoir à remplir, et d'un grand bien à faire : de ce nombre est l'infanticide, si commun dans les Grandes-Indes, en dépit des tentatives faites de loin en loin pour l'abolir. Un ouvrage publié par Moor, en 1811, un autre qui parut en 1815, sur *la possibilité de l'abolition du meurtre des enfans femelles à Guzerat*, enfin, les mesures adoptées par le marquis de Wellesley pour prévenir la destruction des enfans à Sangur, ont

contribué à répandre en Angleterre la croyance que ces odieux sacrifices n'existaient plus. Il n'en est rien cependant : cette coutume se continue encore publiquement, et sur une immense étendue de pays. Elle prend son origine tantôt dans d'absurdes superstitions religieuses, tantôt dans un sentiment d'orgueil humilié ; car, pour un Indou, avoir une fille qui ne se marie pas est un déshonneur affreux. Le révérend docteur *Ward*, auteur d'un savant *Aperçu de l'histoire, de la littérature et de la mythologie des Indous*, rapporte que les habitans d'Orissa, et de la partie orientale du Bengale, offrent souvent leurs enfans à la déesse Gunga, et lui consacrent leur premier né, afin d'appeler ses bénédictions sur le reste de la famille. Ils élèvent la victime jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans, puis, à certain jour, la mènent baigner dans la rivière, et l'encouragent à s'avancer de plus en plus, jusqu'à ce qu'elle soit entraînée par le courant, à moins que quelque charitable étranger ne la retire de l'eau, et ne l'adopte. Au nord du Bengale, il existe un autre usage encore plus révoltant. Si un enfant refuse le sein de sa mère, et tombe en langueur, on en conclut qu'il est sous l'influence de quelque malin esprit, on le met dans un berceau, et on le suspend à un arbre, où il est ordinairement dévoré par les fourmis et par les oiseaux de proie. S'il survit trois jours à cette horrible épreuve, la mère le reprend, et recommence à l'allaiter : mais ce cas est fort rare. Un missionnaire anglais sauva une fois une de ces malheureuses créatures, qui était tombée de son berceau, et qu'un jackal emportait. Passant plus tard au même lieu, avec un voyageur, il trouva dans une corbeille le squelette d'un enfant entièrement dépouillé par les fourmis. Chaque contrée a sa légende pour justifier l'infanticide, et la foi dans ces traditions est telle, que la mère consent presque toujours à devenir le bourreau de son propre nourrisson. Quelquefois elle l'étouffe aussitôt qu'il vient de naître, ou le laisse mourir, faute de soins et de propreté. Quelque enracinée que soit cette coutume, elle est si fort contre nature, et l'atrocité en est si évidente, qu'il y a tout lieu de croire qu'il ne faudrait à la compagnie des Indes qu'une volonté ferme pour la faire disparaître entièrement. Déjà l'abolition des *Sutties* ou sacrifices des veuves indiennes, prononcée par le conseil sous la présidence du gouverneur-général, le 4 décembre dernier, a prouvé que les préjugés populaires n'étaient pas si redoutables qu'on se l'imaginait, et que le tems était venu, où il n'était plus permis de tolérer de pareils excès d'ignorance et de cruauté, en se retranchant derrière de vaines craintes d'insurrection. Les relations de plus en plus étendues avec les

Européens, le zèle des missionnaires, la démonstration que rien dans leurs propres lois ou *Shastras* n'autorise cette barbarie, ont déjà commencé à ébranler les Indous, et il a suffi d'un réglement condamnant à l'amende et à la prison quiconque prêterait les mains ou tolérerait le sacrifice, même volontaire, d'une veuve, pour calmer le zèle des plus fervens. Que la Compagnie agisse de même pour l'infanticide, qu'elle menace de sa colère et de sa justice les parens assez dénaturés pour immoler leurs propres enfans, et avant dix ans, il n'y aura plus d'exemple d'un pareil crime. Si cette riche et puissante Société, menacée aujourd'hui dans ses priviléges et son existence, désire s'assurer encore de longues années, et consolider son empire, elle ne le peut qu'en appelant les peuplades qu'elle gouverne aux bienfaits d'une émancipation qui doit arriver tôt ou tard, mais qui la soutiendra ou l'engloutira, selon qu'elle trouvera en elle un allié, ou un ennemi.

98. — * *The Doom of Devorgoil.* — La sentence de Devorgoil, mélodrame; et *Archindrane,* ou *la tragédie d'Ayrshire*, par sir *Walter* Scott. Édimbourg, 1830; Cadell. Londres, Simpkin et Marshall. In-8° de 337 pages.

Comment se fait-il que l'homme qui s'est montré si dramatique dans ses romans, si habile à faire agir et parler ses personnages, qui a fait passer sous nos yeux une suite de tableaux mouvans, ait toujours échoué dans les compositions qu'il destine au théâtre? Le cadre lui semble-t-il trop étroit pour les nuances qu'il aime à y introduire? Est-ce la profondeur de passion qui lui manque, et qu'il cherche à remplacer par l'exagération dans la situation et dans les caractères? Je l'ignore; mais, à en juger par l'exécution, sa théorie dramatique doit être défectueuse. Il semble qu'il procède en sens inverse de sa manière accoutumée : tout l'échafaudage, tous les ressorts de l'intrigue que, d'habitude, il dissimule, et qui ne sont pour lui que des moyens pour faire saillir un trait de caractère, viennent ici sur le premier plan. Tout se dessine avec crudité. Ce sont de grands crimes, de grands remords, de grandes punitions, escortés de tout le bagage du décorateur, forêts, tonnerre, orage, puissances surnaturelles; depuis le fantôme sanglant jusqu'aux *hobgoblins* ou farfadets qui imitent sans but les travaux et les amusemens des hommes, et dont la gaîté a quelque chose de creux et de faux : Walter Scott enrôle tout pour faire de l'effet, sans parvenir à produire une seule impression de plaisir ou de terreur : c'est que lui-même n'a rien senti; il s'est mis à l'œuvre pour faire une pièce

qu'on pût donner au bénéfice de Terry, acteur qu'il aimait, à l'Adelphi, théâtre de Londres. Il a fouillé, non dans ses souvenirs, mais dans l'immense magasin du fatras mélodramatique, et il en a retiré les premiers matériaux qui lui sont tombés sous la main, se contentant de les coudre ensemble tant bien que mal : puis, de loin en loin, son imagination s'est réveillée, et quelques lueurs de verve sont venues éclairer ce chaos; témoin toute la partie lyrique du dialogue entre la jeune Kathleen et son amoureux, déguisés en lutins pour effrayer et tourmenter Gullcrammer; là il y a de la gaîté et d'amusantes bouffonneries. Mais, pour un peu d'inspiration, que de remplissage et de lieux communs! Somme toute, *la sentence de Devorgoil* est tout au moins insignifiante, et ne mériterait pas qu'on en parlât, sans l'importance du nom qui s'y rattache. Il n'en est pas de même de la tragédie qui vient après, et qui me semble fort supérieure à *Halidon hill*, et à la *Maison d'Aspen*, publiée dans le Keepsake de cette année.

Un jeune homme, nommé Quentin Blanc, devient, malgré lui, confident d'un assassinat commis secrètement par le lord Archindrane, qui, redoutant son témoignage, l'envoie rejoindre un régiment de troupes auxiliaires à la guerre des Pays-Bas. Il obtient son congé, et revient dans son pays natal au moment où sa présence est plus que jamais dangereuse au seigneur dont il est le complice involontaire. Les ennemis de ce dernier apprennent le retour de Quentin, et se mettent à sa piste pour s'en saisir et le forcer à parler; tandis que le lord, décidé à un nouveau crime pour cacher l'ancien, le fait enlever et assassiner. Le meurtre s'exécute pendant la nuit, à bord d'une barque, mais à peine le corps a-t-il été jeté à la mer, qu'en dépit des précautions prises pour le faire aller au fond, il s'élève à moitié hors de l'eau; et, droit, porté par la vague, il semble, à la pâle clarté de la lune, poursuivre ses meurtriers. En vain, ils redoublent d'efforts, en vain la barque s'éloigne, le cadavre la suit au rivage, et si un coup de rame le fait un moment disparaître, il s'élève de nouveau, toujours plus proche. Égaré de terreur, l'assassin blasphème haut, et Philippe, fils de lord Archindrane, le poignarde, et le jette à sa victime comme un sanglant holocauste, s'attendant presque à se voir hanté par les deux fantômes.

Cette circonstance rappelle un fait semblable, arrivé à bord d'un vaisseau anglais, et donné comme authentique par un officier de marine, qui a publié ses aventures il y a un an: il est probable que, frappé de ce que cette apparition avait

d'imposant et de dramatique, sir Walter Scott s'en sera emparé pour en faire la conclusion de son drame; car c'est la présence du cadavre qui dépose contre le coupable, et fait découvrir toute l'énormité de son crime. Bien que les situations soient encore forcées, et quelques personnages hors de nature, cependant, il y a çà et là des nuances de naturel et de vie que de grands écrivains ne désavoueraient pas. La joie du jeune homme, son bonheur à revoir sa patrie, ses sensations de bien être et de jeunesse qui triomphent de tous les dangers, de tous les chagrins, qui le font reposer en paix sous le toit de l'homme qui s'est chargé de l'assassiner, ont beaucoup de fraîcheur et de charme; et remettent en mémoire le retour de Bertram aux lieux d'où il avait été enlevé tout enfant, et cette chaîne de souvenirs vagues si délicieusement renouée dans le héros de *Guy Mannering* : de pareilles réminiscences sont bien permises au poète qui, le premier, a créé cette situation ravissante.

99. — *Walter Colyton : a tale of* 1688. — Walter Coyton : conte de 1688; par l'auteur de *Brambletye-House*, etc. Londres, 1830; Colburn. 3 vol. in-8°; prix, 1 livre 11 shellings, 6 pences.

100. — *The Game of Life.* — Le jeu de la vie; par *Leitch* Ritchie. Londres, 1830; Bull. 2 vol. in-8°; prix, 18 shellings.

De nombreuses traductions ont déjà fait connaître aux lecteurs français le talent de M. Smith. De tous les admirateurs et continuateurs de Walter Scott, c'est le plus consciencieux. Il ne se hasarde sur un terrain qu'après l'avoir bien examiné; il en connaît à fond les moindres localités. Plus antiquaire que romancier, il se pique d'une grande exactitude dans les descriptions, les mœurs et les coutumes du tems qu'il choisit; il y a pour ainsi dire, de l'originalité dans le *matériel* de ses livres. Chaque scène, prise au hasard ressemble à l'intérieur d'un cabinet gothique plein de curiosités du moyen âge soigneusement conservées. Ici, c'est une armure, là, un bijou, plus loin une admirable ciselure du travail le plus précieux, tout amuse l'esprit, tout fait appel aux yeux; mais si, fatigué d'avoir tant regardé, on en vient à chercher des hommes, du mouvement, de la vie, alors le charme disparaît, vous vous trouvez seul au milieu de débris poudreux, et votre imagination réclame autre chose. L'auteur des *Cavaliers*, de *Walter Colyton* prépare admirablement son théâtre, mais ne sait point créer d'acteurs, ou

s'il en met en scène ils n'ont ni physionomie, ni vérité; ce sont des emprunts faits à ses prédécesseurs, et qui, dès les premiers mots, trahissent une préoccupation maladroite et dangereuse; c'est ainsi qu'un des principaux personnages de cette dernière production rappelle l'inimitable Jeannie Deans de la *prison d'Édimbourg*, son voyage à Londres, et jusqu'à sa présentation à la reine. Cette fois, ce n'est qu'une favorite qu'il s'agit d'attendrir en faveur du héros, condamné à mort par un conseil de guerre pour avoir frappé un officier supérieur, La maîtresse du coupable se déguise en homme, et parvient jusqu'à la célèbre Catherine Sedley, comtesse de Dorchester, car l'action se passe sous le règne de Jacques II, et les bases historiques sur lesquelles elle s'appuie sont l'impopularité croissante du roi, les trahisons de ses courtisans, l'invasion du prince d'Orange et l'abdication : fonds beaucoup trop lourd et trop vaste pour la toile d'araignée tissée en dessus. Les premiers ouvrages de M. Smith promettaient mieux que cela; peut-être eût-il dû se borner à de courtes scènes détachées où il eût mis en saillie les hommes et les choses du tems passé avec la couleur qui l'avait frappé dans les vieilles chroniques, l'envie de créer des aventures, de leur donner un fil, un but, l'a complètement détourné de sa vocation. Évidemment préoccupé des objets extérieurs, il a fait des romans pour classer et utiliser ses recherches, et l'intrigue et les personnages ne sont venus qu'en second, et tant bien que mal. Ce sont surtout les conversations que rendent insupportables leur mauvais goût et l'absence totale de naturel.

M. Ritchie s'est du moins préservé de la manie de faire du gothique, ou de l'histoire-roman, et il faut l'en louer avant tout, car par le tems qui court ce n'est point sa vocation qu'un auteur consulte, mais la vogue du jour : de là ce déluge de détestables mémoires, d'insipides romans, à titres fastueux, à prétentions gigantesques, dont on assomme le public. Ici, rien de plus ordinaire que le sujet, un jeune homme sans amis, mais bien né, se voit forcé à visiter Londres, et à chercher dans cette immense capitale une existence; il n'a d'autre appui que dix louis dans sa poche, qui sont bien vite mangés. Il copie des actes judiciaires, recueille ou fabrique des nouvelles pour les journaux, écrit dans des *magazines;* enfin, n'ayant pour vivre que son esprit, le met à contribution de cent façons, et tantôt heureux, tantôt misérable, traverse les scènes les plus variées, et assiste, dans une ruelle de Londres ou sur une de ses places, à tous les contrastes déchirans ou comiques que peut offrir l'intérieur d'une grande ville. C'est

un panorama que l'auteur a voulu dérouler à travers des sensations individuelles, mais, il a plutôt réussi à les multiplier qu'à les approfondir. Il n'y a de calme nulle part, les faits, les choses, les gens se pressent, se heurtent, entravent mutuellement leur marche. Jamais, comme dans la nature, une sensation, autour de laquelle toutes les autres se groupent et cèdent, ne domine seule. C'est un entassement d'images, de bruits qui ne disent rien à l'âme, et la fatiguent au lieu de l'émouvoir. Puis, là encore, on chercherait vainement une pensée neuve, une vue profonde et intime de cette existence vague, sans dignité, sans consistance, à laquelle les vices de l'éducation, de la société et tant d'autres causes condamnent de nos jours une foule de jeunes gens. Il y a pourtant là de tristes et importantes vérités à soulever, des plaies à sonder et à guérir, s'il est possible. Mais ce qui manque depuis long-tems aux ouvrages anglais, c'est un haut sentiment moral, la préoccupation que la littérature est une mission; ils en ont fait un amusement des yeux et de l'esprit : aussi décline-t-elle rapidement, et devient-elle de jour en jour plus pâle et plus énervée. C'est un arbre sans sève, à longs et languissans rameaux, dont les fruits n'ont plus de saveur. L. Sw.-Belloc.

RUSSIE.

101. — *Ottomanskaya Imperia*, etc. — L'Empire ottoman, ou Examen approfondi de la Turquie d'Europe, dans son état actuel, sous les rapports physique, géographique, statistique et politique, emprunté, en grande partie, à la *Géographie universelle* de Malte-Brun, et complété par les documens les plus récens dus aux meilleurs écrivains sur ce sujet. Moscou, 1828; imprimerie de S. Sélivanovsky. In-8° de IV-328 pag.

102. — *Novèïchia istoritcheskia*, etc. — Nouvelles connaissances historiques, politiques, statistiques et géographiques sur l'empire turc, empruntées aux meilleurs voyages et aux sources les plus certaines, avec un supplément sur les mœurs et coutumes de cet empire, sous la forme de nouvelles, d'anecdotes et d'entretiens. Moscou, 1828. 2 vol. in-8° de 231 et 241 pages, avec gravures; le premier, de l'imprimerie de l'Université, et le second, de celle de Sélivanovsky.

103. — *Vsgliad na evropéïskouiou Tourtsiou*, etc. — Coup-d'œil sur la Turquie européenne et sur les environs de Constantinople, sous le double rapport topographique et militaire, avec les principales dispositions législatives de l'empire otto-

man. Ouvrage composé, d'après les écrivains étrangers les plus récens et les plus dignes de foi, par le capitaine d'état-major général LADÎJENSKY, et dédié au comte *Diébitch*. Saint-Pétersbourg, 1828; imprimerie de Charles Kray. In-8° de 167 pages, avec une carte de la Turquie d'Europe et une autre des environs de Constantinople; prix 6 roubles, à la librairie d'Alexis Svétnikof.

104. — *Nînéchnéé Sostoianié*, etc. — De l'État actuel des principautés turques, la Moldavie et la Valachie, et de la province russe, la Bessarabie; avec la description historique et statistique de ces pays, des mœurs, des coutumes et de la vie intérieure de leurs habitans, la liste des hospodars qui ont gouverné jusqu'à présent la Moldavie et la Valachie, et l'explication des divers rangs et grades, tant civils que militaires, et des fonctions qui s'y rattachent; par *Ignace* IACOVÉNKA. Saint-Pétersbourg, 1828; imprimerie d'Alexandre Smirdine. In-8° de II-293-II pages, avec une carte de ces trois provinces.

Les relations que la proximité, une ancienne rivalité d'intérêts, des conquêtes récentes et des tentatives plus récentes encore pour accroître, ou du moins pour consolider ces conquêtes, en profitant de l'insurrection des Grecs, ont établies entre la Russie et la Turquie, doivent faire rechercher avec soin tous les documens statistiques et historiques que la première de ces puissances publie sur la situation de l'autre; mais sont en même tems une raison peut-être pour qu'on s'attache à discuter la valeur de ces documens et qu'on éclaire du flambeau de la critique des renseignemens que leurs auteurs peuvent avoir intérêt à présenter sous un jour favorable à certaines vues particulières. Nous avions donc songé à réunir dans une même analyse l'examen des quatre ouvrages dont nous venons de donner les titres en tête de cet article et qui ont paru tous quatre dans la même année; malheureusement, ces ouvrages nous sont parvenus un peu tard pour avoir, aux yeux de nos lecteurs, tout l'attrait de la nouveauté, et nous risquerions, en différant d'en rendre compte, d'arriver dans un moment peu opportun, quoique la question qui se débat en ce moment entre la Russie, ou, si l'on veut, entre la Grèce et la Turquie, soit encore loin d'être résolue. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir et de développer nos vues à cet égard; aujourd'hui, nous nous contentons de présenter une idée succincte de ces ouvrages d'après l'impression qu'une première lecture rapide nous a laissée, et en même tems d'après celle que les critiques russes eux-mêmes semblent en avoir reçue.

Commençons par remarquer, en passant, que notre attente n'a pas été entièrement remplie à l'égard de ces ouvrages. Ne nous étant pas assez arrêtés au titre de chacun d'eux (que nous avons pris la précaution de transcrire en détail pour éviter que les lecteurs tombent dans la même préoccupation), nous pensions que nous allions être initiés à d'importantes recherches et à de nouvelles lumières dues à l'esprit d'investigation et de critique, et nous n'avons guère trouvé, dans les trois premiers du moins, que des compilations, assez complètes du reste, mais dont les auteurs eux mêmes, à l'exception des deux derniers, ont négligé de se nommer, faisant assez voir par-là que leur travail était, à leurs propres yeux, plutôt une affaire de circonstance et de spéculation que le résultat d'une détermination éclairée et d'une étude consciencieuse de leur sujet. Non pas que nous voulions blâmer en eux le louable dessein de chercher à servir les intérêts et les exigences du moment par la publication d'ouvrages qui peuvent, jusqu'à un certain point, être regardés comme des guides sûrs et des manuels indispensables à tous ceux qui s'occupent des événemens qui se passent aux lieux dont ces auteurs nous offrent la description; mais nous croyons indispensable, surtout à une époque où les travaux scientifiques et littéraires tendent trop de tous côtés à devenir de pures spéculations, de bien établir la différence qui existe entre de simples compilations et des recherches profondes et consciencieuses, faites pour apporter de nouvelles lumières à la science.

Il semble, en effet, qu'on devrait s'attendre à un travail neuf et original de la part d'écrivains russes sur des contrées que leur position doit les mettre à portée de mieux étudier, et par conséquent de mieux juger que nous; et cependant le premier des quatre ouvrages que nous avons inscrits en tête de cet article n'est, comme son titre l'annonce, qu'une compilation d'un écrivain étranger qui, malgré les services incontestables qu'il a rendus à la science et la juste estime dont jouissent ses travaux en Europe, ne doit pas être cru aveuglément sur parole, surtout quand il s'agit de choses où il a pu être induit lui-même en erreur par l'autorité de ses devanciers, ou qu'il n'a pu voir et par conséquent juger avec ses propres lumières. Or, les reproches qu'on a pu, avec raison, adresser à la *Géographie universelle* de Malte-Brun pour les parties qui concernent plus spécialement la Russie, étaient un avertissement pour ne pas prendre comme certains et non sujets à contestation des faits et des renseignemens statistiques rapportés sur la foi d'autrui, et pour lesquels peut-être l'autorité

de Hassel et de M. de Hammer, cités aussi dans le livre que nous annonçons, n'est pas non plus entièrement concluante. Tout ce qui paraît appartenir en propre à l'éditeur dans cette publication, c'est l'avertissement de deux pages qui est en tête du volume, et qui témoigne du moins de ses bonnes intentions et de son esprit éclairé. La première phrase surtout, où il parle des succès obtenus par les armes de ses compatriotes dans une cause qu'il regarde comme commune « à tous les fils de l'Église grecque, combattant pour l'affranchissement de la patrie », nous paraît en même tems l'expression du sentiment général que cette cause a su éveiller chez les Russes et un exemple de cette sage tolérance qui tend tous les jours, de plus en plus, à éclairer le gouvernement d'un pays où la manifestation de la vérité cesse à ses yeux d'être dangereuse.

Le second de ces ouvrages, qui comprend deux volumes, est traité on ne peut plus sévèrement par l'*Abeille du Nord* (n° 114 de 1828) ; elle assure qu'il ne répond nullement à son titre, et que c'est une compilation d'anciens et de nouveaux articles de journaux, faite sans choix et sans aucun esprit de critique, où l'on trouve des fables à côté de renseignemens historiques, et de pures niaiseries mêlées à des détails techniques de géographie et de statistique. Le premier document que nous offre cette compilation, et qui a pour titre : *Examen chronologique de l'histoire des sultans turcs*, est une traduction fort mal faite d'une partie de l'*Art de vérifier les dates*. Plusieurs auteurs grecs, allemands, français, etc., parmi lesquels figure encore Malte-Brun, ont été mis à contribution par les éditeurs, mais avec si peu de soin et tant de précipitation que leurs jugemens se croisent, se contredisent, sans que l'on ait cru nécessaire seulement de le faire remarquer. En un mot, cet ouvrage n'est, aux yeux des rédacteurs de l'*Abeille du Nord*, que nous avons trouvés rarement aussi sévères, et dont nous n'avons, d'ailleurs, aucun sujet de suspecter ici la bonne foi, qu'un véritable livre de pacotille, comme on en voit beaucoup trop aujourd'hui dans le commerce de la librairie.

Ce journal traite un peu mieux (voy. n° 73 de 1828) l'ouvrage de M. Ladijensky, dans lequel il a cru reconnaître, du reste, de nombreux et fréquens emprunts faits à celui du colonel français Denis de Juchereau. Il lui trouve presque toutes les qualités opposées aux défauts qu'il reproche plus tard aux deux volumes dont nous venons d'entretenir nos lecteurs, et rejette le petit nombre de fautes qu'il y a remarquées sur la précipitation avec laquelle l'impression a été faite, pour répondre à l'empressement d'un public avide de renseignemens

sur un peuple pour lequel sa vieille haine s'est ranimée à la flamme de l'insurrection grecque. Le *Télégraphe de Moscou* (n° 10, mai 1828) ne lui est pas tout-à-fait aussi favorable, et il entre même à son sujet, et en commençant son article, dans des réflexions générales qui se rapprochent de celles que nous avons consignées nous-même en tête de celui-ci, et où il déplore le peu de soin avec lequel sont faits la plupart des ouvrages destinés à répondre à un besoin du moment, et la trop grande créance que leurs auteurs trouvent auprès du public; mais il se hâte cependant d'ajouter que celui de M. Ladijensky, malgré tout ce qu'il laisse à désirer, ne doit pas être confondu avec ces honteuses spéculations pour lesquelles la critique devrait réserver toutes ses rigueurs.

Nous consacrerons un article spécial à l'ouvrage de M. *Iacovenka*, qui nous a paru plus neuf, plus original que les précédens, et sur lequel nous croyons, par conséquent, nécessaire d'arrêter un peu plus long-tems l'attention de nos lecteurs. *Edme* HÉREAU.

DANEMARK.

105. — *A grammar of the Danish*, etc. — Grammaire de la langue danoise, accompagnée d'un recueil de morceaux de littérature en prose et en vers, à l'usage des Anglais, par M. *Erasmus* RASK, professeur d'histoire littéraire, et bibliothécaire à l'Université. Copenhague, 1830; Brummer. In-8° de XII-181 pages.

Dans un tems où la civilisation semble rapprocher de plus en plus les nations, comme pour n'en faire qu'une seule et même famille tendant au même but, on applaudit à l'apparition de chaque moyen propre à resserrer les liens littéraires qui doivent les réunir. M. Rask a, sous ce rapport, bien mérité de ses contemporains. Peu de savans ont publié autant de grammaires que lui, peu de grammaires offrent une réunion de qualités aussi estimables que celles dont il a enrichi la littérature danoise. La simplicité dans la méthode, la clarté dans l'exposition, et l'exactitude dans les détails sont en général les traits distinctifs de ses ouvrages. La grammaire que nous annonçons ne le cède en rien à ses publications antérieures; il y adopte le même système qu'il a suivi dans ses grammaires anglo-saxonne et islandaise; comme dans ses autres grammaires, on y trouve aussi un traité fort instructif sur la formation des mots qui, pour l'étude comparative des langues, est d'une si

grande importance. — Dans les détails de cet ouvrage, il y a pourtant quelques endroits où nous ne sommes pas d'accord avec lui. Nous en citerons ici quelques exemples : pour faire connaître la prononciation de la voyelle *ö* il cite les deux mots français *cœur* et *œuf*, mais la voyelle de ces deux mots se prononce différemment. En disant, p. 17, que les mots danois terminés en *tet* qui sont empruntés d'une langue étrangère sont du masculin, il cite comme exception le mot *universitet* qui est du genre neutre. Il pourrait ajouter ici le mot *facultet* qui est aussi neutre, mais ce sont de petites taches qui disparaissent au milieu de tout ce qu'il y a d'excellent dans cet ouvrage.

La grammaire est suivie d'un recueil de morceaux de littérature danoise. Quoique ces morceaux ne soient pas sans intérêt, nous aurions voulu en rencontrer quelques autres peut-être plus dignes de cette distinction; nous regrettons surtout de n'y pas trouver les noms des auteurs danois les plus célèbres; enfin nous ne croyons pas qu'il soit convenable d'offrir aux commençans des morceaux d'un style antique, quel qu'en soit d'ailleurs le mérite. Il ne paraît pas que l'auteur ait voulu, par ce choix, offrir à ses lecteurs un échantillon ou, pour ainsi dire, un avant-goût des beautés de la littérature de son pays : toutefois il remédie lui-même à cette omission, en renvoyant au recueil des plus beaux morceaux de cette littérature qu'a publiés M. *Rahbek*.

Le style anglais de M. Rask, selon l'avis des connaisseurs, mérite des éloges. Il nous prouve de la manière la plus évidente sa capacité pour remplir la tâche qu'il s'est imposée; cette grammaire lui vaut aussi l'honneur d'avoir enrichi la littérature de son pays du premier ouvrage systématique dans ce genre. S. B.

ALLEMAGNE.

106. — **Monumenta Germaniæ historica*. — Monumens historiques de la Germanie. T. II. Hanovre, 1850. In-folio de 840 pag.

Ce second volume renferme une collection de documens historiques très-précieux. On sait que le premier comprenait les Ve et VIe siècles; celui-ci va jusqu'au XIIIe. Il donne d'abord une vie de saint Gall, écrite au VIIIe siècle; ce n'est pas celle qui est connue pour être de Wielfried Strabon. Celle-ci est la source de tout ce que l'on a écrit sur saint Gall. Elle est suivie de beaucoup d'autres traités sur ce saint, et d'un cata-

logue des abbés du monastère qui commence par saint Otmar, le premier qui se soit attaché à la règle de saint Benoît ; ses prédécesseurs suivaient celle de saint Columban. Vers le milieu du IXe siècle, un moine de Saint-Gall, appelé Rappert, entreprit d'écrire l'histoire du couvent ; on publie ici son travail. Parmi les annales nous citerons celles de saint Amand, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Gand, écrit au IXe ou au Xe siècle ; celles de saint Bavon, imprimées d'après un manuscrit du XIVe siècle appartenant à la même bibliothèque ; celles de saint Maximin de Trèves ; puis la chronique de saint Martin de Cologne, que l'on découvrit dans un palimpseste de la bibliothèque de Walraff. Viennent ensuite les annales de Xanten, rédigées par un moine de cette ville, et les annales de Fulde. D'autres contiennent encore la curieuse relation d'un tournois qui a eu lieu à Mayence, en 1480.

Du reste, ce recueil ne nous intéresse pas moins que les Allemands, parce que M. Perz, qui en est l'éditeur, a revu les annales de Limoges, et les a publiées d'après le manuscrit primitif tracé, à la fin du IXe siècle, dans le monastère de Saint-Martial. — Le *Chronicon Aquitaneum*, qui s'étend de 830 à 1025, avait déjà été publié par Labbe et Martene : il a subi une pareille révision. Nous avons encore remarqué un autre titre curieux : *Chronica de sex ætatibus Mundi ;* puis un traité sur les évêques de Metz, par Paul Warnefried. M. Perz a omis, toutefois, le récit des miracles de saint Clément. Il n'y a pas moins de détails sur le monastère de Saint-Vendrille, et ce que d'Achery avait publié se trouve soigneusement corrigé. — Nous citerons aussi les *Regum Francorum genealogiæ* déjà imprimées par Duchesne et Bouquet, mais revues sur un manuscrit de saint Gall. Ces généalogies nous importent beaucoup, ainsi que le *Breviarium regum Francorum.* — On a imprimé aussi dans ce volume un poème sur Charlemagne, accompagné d'une dissertation pour prouver qu'il n'est pas d'Alcuin, mais d'Angilbert ; puis la vie de cet empereur par Éginhard ; enfin la célèbre histoire laissée par Nithard, qui prit part aux démêlés de Louis-le-Débonnaire avec ses enfans. Nous sommes forcés de nous arrêter, croyant que nos indications suffisent pour faire comprendre de quelle ressource sera ce recueil pour tous ceux qui veulent bien connaître le moyen âge.

107. — **Universalhistorische Uebersicht der Geschichte der alten Welt.* — Coup d'œil général sur l'histoire de l'ancien monde : par M. *Christ.* Schlosser. T. II : 1re et 2e partie ; t. IV : 1re partie. Francfort sur le Mein, 1830. In-8°.

L'auteur de cet article a donné une traduction de la première moitié de cet ouvrage, et l'accueil qu'il a reçu en France, nous permet d'annoncer que le public en possédera bientôt la continuation (voy. ci-dessus, p. 345 l'analyse de cet ouvrage). Nous allons préalablement la faire connaître. L'auteur y parle d'abord des successeurs d'Alexandre et de l'état politique et littéraire du monde sous leur règne. Cette partie a déjà paru en français, le traducteur ayant jugé à propos de constituer en ouvrage séparé tout ce qui a précédé la domination romaine. On pense bien qu'au sujet des peuples italiques, M. Schlosser a beaucoup profité des savantes investigations de Niebuhr. L'existence de l'Histoire de Rome, publiée par l'illustre auteur, l'a engagé à abréger beaucoup ses récits sur les époques qu'il a approfondies. La première partie du second volume atteint la fin de la première guerre punique. La marche de M. Schlosser est moins rapide, quand il arrive à l'époque des Gracques, quand il nous parle de Marius, de Sylla, de Cinna et des révolutions qui agitèrent Rome. L'histoire des empereurs est traitée avec beaucoup d'étendue, surtout en ce qui concerne la politique intérieure et l'administration. Le terme que M. Schlosser se propose est la chute de l'empire d'Occident: il ne veut point aborder le moyen âge. Ce qui fait surtout le mérite de ce livre, c'est qu'il n'est écrit dans l'esprit d'aucun système, d'aucune secte; il n'est point dicté par une opinion de circonstance, l'amour du vrai l'a seul inspiré. Pendant quarante ans de sa vie, l'auteur s'est uniquement voué à l'étude de l'antiquité. En vain d'amères et malveillantes critiques ont cherché à le décourager, à le priver de la seule récompense que se propose le véritable homme de lettres, M. Schlosser y oppose une juste indifférence. Il n'en retrace pas avec moins de fidélité le tableau des diverses époques, ses aperçus littéraires n'en sont pas moins recherchés. Content de présenter les faits sous le point de vue le plus philosophique, il peut dédaigner des chicanes de détails, qui, fussent-elles fondées en quelques points, n'ôteraient rien à l'harmonie de l'ensemble ni à la belle disposition de son histoire. La première partie du 3e tome s'arrête à Trajan. Le public allemand attend avec impatience les deux derniers volumes.

108. — *Georgius Syncellus et Nicephorus C. P.* — Georges le Syncelle et Nicéphore de Constantinople; édition de Dindorf. Bonn, 1830. 2 vol. in-8°.

Ces deux volumes font partie de la belle collection des historiens de Byzance qui s'avance avec beaucoup de rapidité, sous les auspices de M. Niebuhr, et par les soins d'excellens philologues, vers le terme qu'elle doit atteindre. Syncelle n'é-

tait pas l'un des auteurs les moins importans; il a été confié à la révision de M. Dindorf, que ses travaux ont rendu justement célèbre. Dans une courte préface, il nous apprend qu'il a fait usage de deux manuscrits de la bibliothèque de Paris. L'un a servi de base à la première édition, celle que publia à Paris, en 1652, le père Goar, l'autre a été indiqué aux savans par les Lettres parisiennes de Bredow, et M. Dindorf en aurait tiré un plus grand secours si ce manuscrit n'était affligé de nombreuses lacunes aux endroits les plus importans. Il reprend le père Goar au sujet de la manière irrespecteuse dont il traite Scaliger; mais n'y a-t-il pas un peu de sévérité aussi dans le jugement que M. Dindorf porte sur le père Goar qu'il appelle *mediocri homo doctrinâ, artis criticæ facultate nulla, negligentia incredibili.* On n'en a pas moins réimprimé ici son canon chronologique, ses animadversions, et jusqu'à son index. On a bien fait sans doute, mais si ce père de l'Oratoire n'eût été qu'un si mince érudit, il n'y avait pas lieu de lui accorder les honneurs d'une réimpression. On doit à M. Dindorf la justice de dire qu'il a signalé les conjectures et les leçons du père Goar et les leçons quelquefois hasardées de ce savant. Quant à lui, il a marqué des lettres A et B, celles qu'il doit à la nouvelle collection des manuscrits de Paris. La réimpression du Syncelle n'est pas un des moindres services rendus à la science de l'histoire par les savans qui s'occupent de reproduire les Byzantins. On sait de quelle importance est la chronographie, pour la connaissance des dynasties d'Égypte. Quant à Nicéphore, cet archevêque de Constantinople n'a donné qu'une *chronographia compendiaria*, qu'un abrégé, dans lequel ont été intercalés des faits postérieurs à son époque : aussi le père Pétau cherchait-il à ce tableau chronologique un auteur plus récent; on a reproduit ici la dissertation du père Goar, qui combat victorieusement cette opinion. Enfin, nous ne voulons pas oublier de parler du traité de Bredow sur le Syncelle : on l'a placé à la tête du second volume.

109. — *Gesammelte Schriften.* — Recueil des œuvres de *Louis* Bœrne. Vol. I-VII. Hambourg, 1829; Hoffmann. P. de Golbéry.

Malgré sept volumes d'œuvres, M. Bœrne est un écrivain encore ignoré hors des limites de l'Allemagne. Cependant il mérite d'être connu à cause de la tournure originale de son esprit. Bœrne est un Israélite, vivant d'une manière très-indépendante; et n'ayant, dans un pays où tout le monde a des titres, que le simple degré de docteur, que les universités accordent très-facilement, et que portent tous ceux qui n'ont pas d'autres titres. Encore ne paraît-il pas que M. Bœrne se pare de ce nom insignifiant. Cet auteur est du nombre des écrivains

allemands qui ont cru de bonne foi, pendant quelque tems, que leur pays était appelé à jouir des bienfaits de la liberté de la presse. En 1818, lorsque les petits États d'Allemagne osèrent lever la main pesante de la censure, en dépit de l'Autriche, M. Bœrne fit un journal intitulé : *Die Waage*, la *Balance*, où il signalait franchement les abus, et exposait avec vérité la situation de l'Allemagne. Ce journal fut au nombre des recueils les plus francs et les plus redoutables pour le pouvoir absolu, parce que l'auteur y maniait avec adresse l'arme de l'ironie et du sarcasme, qui ruine quelquefois les projets les mieux tramés dans le silence et l'obscurité. On sait que les décrets ou conventions de Carlsbad ne tardèrent pas à enlever aux journaux allemands la liberté dont ils avaient joui un moment. Les journalistes indépendans virent qu'ils n'avaient d'autre parti à prendre que de déposer la plume. La plupart se flattaient que l'esclavage de la presse ne durerait que peu de tems : mais il continue encore, quoique mitigé et modifié dans plusieurs petits États de la confédération. M. Bœrne vint en France, et nous l'avons vu quelque tems habiter l'ermitage de J.-J. Rousseau, dans la vallée de Montmorency. Étant retourné ensuite en Allemagne, il continua de fournir des articles non politiques, mais pleins de sarcasmes, aux journaux les moins esclaves. Ses œuvres ne se composent guère que de morceaux écrits pour les journaux. Ayant eu occasion de comparer la nation allemande avec d'autres grandes nations, l'auteur paraît trouver dans l'apathie de ses compatriotes une des principales causes de l'état de servitude dans lequel on s'efforce de les tenir. De là ses remarques ironiques sur le caractère allemand qui se répètent jusqu'à satiété dans ses écrits, et qui, toutes spirituelles qu'elles sont, ne laissent pourtant pas d'exciter un peu la bile des Allemands. On dirait que l'auteur est un ennemi ardent de la nation : cependant, il est évident qu'il ne hait que les défauts qui empêchent l'Allemagne d'être libre. Cette pauvre Allemagne, avec ses trente-huit souverains, sa division invariable en caste noble et caste roturière, ses restes de féodalité et de gothicisme, a certainement beaucoup à se reprocher de n'être jamais parvenue à cette unité de gouvernement et de nation, à laquelle sont arrivés les autres peuples d'Europe, depuis le moyen âge, et à être restée avec tant de princes et si peu de pouvoir réel. Cependant, combien de traits louables ne se déploient pas à côté de cette insouciance ? et quelle énergie n'a-t-elle pas révélée dans quelques circonstances importantes? Il faudrait lui tenir compte de ses qualités en la jugeant. C'est ce que ne fait guère M. Bœrne dans ses sarcasmes qui, au reste, ont le but patriotique de réveiller

l'Allemagne de sa léthargie apparente. Les deux premiers volumes des œuvres de Bœrne contiennent des articles de spectacles particulièrement sur le théâtre de Francfort; les deux volumes suivans sont remplis de morceaux politiques qui, dans les journaux, avaient été en partie mutilés par la censure. Dans le cinquième volume, l'auteur donne ses observations sur les mœurs parisiennes et sur le mouvement de la littérature dans cette capitale. Dans ces observations, l'auteur traite quelquefois les Français avec aussi peu de ménagement que ses compatriotes; cependant, on y trouve aussi des réflexions fines, et des tableaux piquans qui tournent de tems en tems à la caricature. Les deux derniers volumes contiennent des mélanges qui ne sont pas tous également bons; on y remarque trop que l'auteur vise à l'effet, et veut à toute force être mordant. En général un choix plus sévère aurait mieux servi la réputation de l'auteur.

110. — *Die Pappenheimer, historisch-romantisches Gemälde.* —Les Pappenheim, tableau historique et romantique du tems de la guerre de trente ans; par A. DE TROMLITZ. Dresde et Leipzig. 1829; Arnold. 4 vol. in-12.

Les romans à la Walter Scott continuent de se multiplier en Allemagne. L'époque de la guerre de trente ans, où tant d'intérêts séculiers et religieux étaient en jeu, est excellente pour les romanciers. C'est là aussi que M. de Tromlitz a pris son héros. Pappenheim, général noble et catholique, qui assiège Magdebourg, inspire de l'affection à la fille d'un bailli, dévoué à la cause des protestans, la déshonore, la méprise, manque d'être empoisonné par elle, et meurt après s'être repenti d'avoir flétri l'innocence de cette héroïne qui, du reste, prend des résolutions désespérées. Ce qu'il y a peut-être de meilleur dans ce roman, ce sont les tableaux guerriers, les scènes de camp, les luttes entre le catholicisme et le protestantisme sur le champ de bataille. D—G.

Ouvrages Périodiques.

111. —* *Zeitschrift fur Rechtswissenschaft.* — Journal critique de jurisprudence et de législation étrangère; publié par MM. MITTERMAIER et ZACHARIÆ; t. II, cah. 1—8. Heidelberg, 1830.

Des articles réitérés ont signalé l'importance de ce recueil: le cahier que nous annonçons aujourd'hui n'a pas moins d'intérêt. S'agit-il de législation anglaise? on y rencontre une dis-

cussion sur les actes du parlement, en matiere de banqueroute, des remarques sur le droit de propriété fonciere, une Notice sur les dispositions relatives aux délits de la presse; enfin, des vues sur les vices de l'administration de la justice à la chancellerie. S'agit-il de lois à établir? qu'on lise les beaux articles de M. Mittermaier sur les projets de code criminel pour les Pays-Bas; enfin, nous pouvons y trouver sur nos propres affaires des articles dignes de la plus sérieuse attention; car M. Fœlix a examiné dans ce cahier les défauts de notre système hypothécaire, et M. Devaux s'est livré à une savante et ingénieuse discussion sur le duel. Pour assurer la bonté d'un système hypothécaire, il faut que le capitaliste puisse connaître exactement l'état actuel de la fortune de son débiteur; il faut que le gage ne puisse lui être soustrait, sans le concours de sa volonté. Et c'est précisément l'absence de ces deux garanties qui nous afflige. M. Fœlix fait remarquer que nous n'avons pas même des moyens certains pour savoir si l'emprunteur est réellement propriétaire de l'immeuble, la transcription n'ayant pas lieu dans tous les cas, et laissant en dehors les vices du titre du vendeur. Les charges dont un bien a pu être grevé sont impossibles à découvrir; la fraude est aisée, et ici on cite l'exemple d'un débiteur qui engagea deux fois les mêmes immeubles, prétendant qu'ils ne l'étaient pas, et appuyant ce mensonge en ne fournissant à chaque créancier que deux de ses quatre *aboutissans*, tandis qu'il avait présenté au premier l'indication des deux autres. Les actions résolutoires, les réductions pour survenance d'enfans, les hypothèques indépendantes d'inscription, sont autant de piéges dans lesquels peut tomber le créancier. M. Fœlix se plaint surtout de ce que les registres ne contiennent que les noms des propriétaires, au lieu d'être appliqués aux biens eux-mêmes, en sorte qu'il est impossible de savoir si ces biens sont grevés du chef d'un autre propriétaire; d'où résulte la nécessité de se procurer les noms de tous ceux qui ont possédé depuis dix ou vingt ans, ou même depuis trente, quand il n'y a pas eu transcription. Les actes notariés peuvent être entachés de nullité, ne valoir que comme actes sous seing-privé, et ne point autoriser d'inscriptions; les bordereaux eux-mêmes sont sujets à beaucoup de nullités. Rien n'empêche le débiteur de détériorer le gage, soit en consentant des servitudes, soit en faisant des coupes. Les omissions commises par le conservateur, dans les extraits qu'il délivre, la difficulté de négocier les créances, les frais et les délais des expropriations, enfin, les fraudes qui peuvent se commettre dans les ordres, sont autant de vices auxquels il faut remédier. M. Fœ-

lix nous promet sur ces divers points des vues que nous attendons avec impatience, car il a l'érudition et la sagacité nécessaires pour bien discuter ces graves questions. Passons à l'article sur le duel, il commence par le narré du fait qui a si fort exercé la jurisprudence des cours. Le projet de loi est analysé, ainsi que la discussion qui s'en est suivie à la chambre des pairs; on indique quelques écrits publiés à cette occasion ; enfin, l'auteur aborde lui-même le fond de la question. Lorsqu'un fait existe depuis des siècles, lorsque des citoyens paisibles, des hommes d'honneur avouent qu'eux-mêmes obéiraient à l'opinion qui l'établit, il faut bien que ce fait et cette opinion ne soient pas les effets d'un simple préjugé. Il est des actions qui échappent à la prévoyance des lois. De même qu'on ne peut récompenser tout ce qui est bien, on ne peut punir tout ce qui est mal. La société n'a donc pas pourvu à toute espèce de vengeance, née d'une offense particulière. D'ailleurs, il est des actions que l'on ne porterait pas à la connaissance des tribunaux pour en obtenir la réparation. Trahirait-on le secret de la foi conjugale blessée? celui de l'atteinte portée à la pureté du lit virginal? et, cependant, n'y aura-t-il aucune réparation pour des fautes qui attaquent la société dans sa base? Tandis qu'elle protège minutieusement tous les pas de l'homme dans la vie physique, la plus noble partie de notre être restera-t-elle sans défense? Le duel seul peut résoudre la question: il nous vient des antiques races germaines; et, pour sa justification, deux conditions seules sont exigées : 1° le danger réciproque; 2° la publicité et la loyauté. On réfute après cette déduction les argumens qu'on pourrait tirer de ce qu'on a dit contre le suicide, ou de l'immoralité de la peine de mort, pour proscrire le duel. La seconde question que se propose l'auteur est celle de savoir, s'il est possible d'empêcher le duel par des lois. Ce ne sont plus des théories, ce sont des faits qu'il rapporte. *La Chataigneraie*, favori de Henri II, périt en duel, ce fut l'occasion de la première ordonnance contre les combats singuliers; et, dans moins de dix ans, on compta plus de dix mille victimes du duel; plus de huit mille périrent sous Charles IX et Henri III, malgré leurs sévères dispositions, et bien que le concile de Trente eût pris soin de déclarer que c'était un tour du diable pour s'emparer des âmes par la mort violente des corps. Henri IV adoucit les rigueurs de ses prédécesseurs, et l'on se battit moins; enfin, quand Richelieu fit revivre les anciennes peines, on accourut de toute la France à Paris pour se battre sous ses fenêtres. Aujourd'hui, qu'il meurt moins d'individus par suite du duel, que le hasard n'en fait frapper

par la foudre, pourquoi porter une loi contre le duel? Il n'y a plus de batailleurs de profession, et l'Europe en est à jamais purgée. Dans une troisième partie, M. Devaux prouve que la loi nouvelle n'est pas propre à atteindre le but qu'on se propose. D'abord, il n'y a point de définition générale; le duel est restreint à deux espèces d'armes; en second lieu, il pèche et par la nature des peines, et par la procédure qui précéderait leur application. Mieux vaudrait se contenter de déclarer que le duel est permis, et que la déloyauté seule occasionera des poursuites, à raison du crime de meurtre ou de blessures. Cet article est plein de vues ingénieuses et d'aperçus justes; nous n'avons pu les indiquer que très-sommairement. Ceux de nos lecteurs qui voudront le lire en français le trouveront dans le cahier de février de la *Revue Germanique*, dans lequel il a été traduit.

112. — * *Archiv für Geschichte.* — Archives d'histoire et de littérature, publiées par SCHLOSSER et BERCHT. T. I. Francfort-sur-le-Mein, 1830. In-8°.

Voici un nouveau recueil périodique dont le but est d'embrasser la science historique dans toutes ses branches, de recevoir dans ses cahiers les dissertations que beaucoup de savans laissaient ignorées dans leurs portefeuilles, et de publier enfin des analyses d'ouvrages importans. Il n'est pas besoin de dire que les juges sont compétens : quand on a nommé les auteurs de ce recueil, on a rappelé par cela même les titres incontestables qu'ils ont à l'estime de l'Europe savante. Jetons maintenant un coup-d'œil sur ce premier cahier. On y trouve, d'abord, un morceau intitulé : *La Fille et la Femme d'un ministre de la révolution;* il y est question de Mme de Staël et de Mme Roland. Nous ferons connaître cette production de M. Schlosser avec plus de détails, quand la traduction qu'on imprime dans ce moment aura été publiée; en attendant, nous avertirons nos lecteurs que l'auteur se propose de donner une seconde édition de son histoire du XVIIIe siècle, et de publier préalablement plusieurs morceaux de ce genre. Celui-ci est plein de sagacité, de vues profondes et ingénieuses. M. Schlosser a encore fourni à ce cahier des lettres sur le Dante; un article sur l'histoire de la Suisse, par Meyer; un aperçu sur l'état des corps enseignans, des professeurs et des élèves au tems de Julien; des recherches sur les sources auxquelles ont puisé les historiens latins des derniers tems; enfin, un article sur l'histoire des Ommayades en Espagne. — Quant à M. BERCHT, il a enrichi ce cahier d'un morceau fort étendu sur le procès de Fouquet, et de l'examen de trois ouvrages

de M. Bignon; enfin, il y a joint des remarques sur Heeren. Quant à présent, nous nous bornerons à communiquer à nos lecteurs quelques indications sur l'un des morceaux de ce journal historique: celui qui concerne les historiens latins, et les ressources que leur offraient les documens publics de Rome. M. Schlosser fait remarquer que, dès les tems les plus anciens, le grand-prêtre tenait note des évènemens les plus importans, et que le tableau qui les rappelait était affiché publiquement. C'était bien là un journal officiel, dont chacun pouvait prendre des copies. Les lettres devinrent, dans la suite, un moyen de publication et presqu'une sorte de gazette. Il y avait, au tems de Cicéron, des gens qui, moyennant salaire, se chargeaient de tenir les absens au courant des affaires de l'État. Beaucoup de lettres écrites à un ami l'étaient, en effet, pour toutes les notabilités de la province où il se trouvait et dans laquelle on les faisait circuler. Il en est de même des épîtres des apôtres écrites conformément à cet usage. César voulut que les actes du sénat et ceux du peuple fussent publiés jour par jour. Dodwell et Reinesius nous ont conservé des fragmens de ces journaux, qui remontent jusqu'à la guerre contre Persée. On y lit la relation d'un jugement, puis celle d'une querelle de cabaret, des détails sur une espèce de faillite. De tout cela il résulte que, dès lors, les moyens de publication étaient fort multipliés. M. Schlosser prouve que César pensait à propager, par tous les moyens possibles, la connaissance des affaires publiques, et qu'en effet il songeait à une sorte de monarchie presque constitutionnelle; mais Auguste, plus porté au despotisme, révoqua ces décrets, et les *journaux* furent réduits à la condition des petites affiches. Les *acta publica, diurna, urbana* étaient fort recherchés. On les lisait dans les provinces, aux armées, mais non pas toujours sans danger; dès lors, le gouvernement avait ses délateurs, et l'on accusait d'opposition tout ce qu'il y avait d'honorables citoyens en butte à la haine des favoris des empereurs. On faisait aussi des recueils d'anecdotes scandaleuses dans le genre des Mémoires de Chapelle et Bachaumont. Les Grecs ordinairement s'en chargeaient. De là vient que les derniers historiens citent ordinairement des autorités grecques. Ces collections étaient souvent de meilleures sources que les bulletins officiels des armées, où la flatterie attribuait aux empereurs des exploits mensongers. M. Schlosser rapporte en ce genre des faits fort curieux: les détails qu'il donne sur l'organisation des archives ne sont pas moins intéressans.

Ph. DE GOLBÉRY.

ITALIE.

113. — **Biblioteca agraria*, etc. — Bibliothèque agraire ou Recueil d'instructions choisies sur l'agriculture. T. XII. *Du mûrier et des vers à soie* : instruction rédigée par M. J. MORETTI et M. C. CHIOLINI. Milan, 1829; Stella et fils. In-16 de XVII et 356 pages.

Nous avons annoncé dans le tems la publication du premier volume de cette utile collection (voy. *Rev. Enc.* T. XXXIII, p. 512). Depuis lors elle s'est augmentée d'un grand nombre de volumes qui ont complétement répondu à ce que faisait espérer le premier. Un ouvrage de ce genre manque en France, où l'agriculture n'est peut-être si reculée que parce que nous n'avons point de bons livres élémentaires. Le *Calendrier du bon cultivateur*, et les *Annales de Roville*, par M. *de Dombasle*, sont presque les seuls qui puissent être lus avec fruit par la masse des agriculteurs, et encore y aurait-il beaucoup de choses à retrancher et d'autres à ajouter, car les traités élémentaires d'agriculture doivent surtout être concis, complets et clairs. Il serait très-utile que des hommes de pratique, aidés par des gens instruits dans les sciences, se réunissent afin de publier une suite d'ouvrages où l'on rattacherait, aux principes fondamentaux de l'agriculture et de l'économie domestique rurale, toutes les découvertes et les inventions nouvelles, tous les perfectionnemens obtenus. Les connaissances agricoles se répandent heureusement tous les jours, les établissemens-modèles se multiplient, et il est probable que la collection dont nous parlons obtiendrait un grand succès. — On en peut juger par l'utilité véritable qu'un traité pareil à celui de MM. Moretti et Chiolini aurait dans beaucoup de départemens français où la culture du mûrier et la production de la soie est arrêtée par le défaut de bons renseignemens. Nous avons vu nous-même, dans le département de l'Ain, et dans plusieurs parties du Dauphiné, des entreprises considérables échouer parce qu'on n'avait pas des guides sûrs, et qu'on craignait la dépense qu'il aurait fallu faire pour se procurer au loin des chefs d'atelier et des ouvriers instruits et expérimentés : un manuel pratique aurait paré à tous les inconvéniens et appris une foule de ces choses toutes simples, qu'il n'est pas facile de trouver lorsqu'on n'est pas déjà pénétré de la matière. — Les deux auteurs italiens traitent en détail ce qui regarde la culture du mûrier, ils décrivent les diverses espèces, leur influence sur la soie des vers qui s'en nourrissent, la

manière d'élever ces animaux, le choix du local où on les place, la disposition des tablettes où on les expose, les maladies auxquelles ils sont sujets; les outils et ustensiles nécessaires à tout établissement de cette nature, etc., etc. Ils ont fait un très-bon ouvrage sur un sujet important pour leur patrie, qui trouve, dans la production de la soie, une de ses principales sources de revenus.

114. — *Viaggio di Terra Santa, etc.* — Voyage à la Terre-Sainte, divisé en chapitres selon l'ordre des matières, par le docteur *Santino* DALDINI, curé de Saltrio. Milan, 1829; Motta. In-12 de 168 pages.

M. Daldini partit de Rovellasca, dans le diocèse de Côme, au mois d'avril 1814. Il passa par Livourne, Zante, Spezia, Miconi, Tine, Rhodes, Alexandrie d'Égypte, Tyr et Ptolémaïs. Arrivé à Nazareth, il s'y arrêta et célébra la messe au lieu même où s'accomplit le mystère de l'Annonciation. Il visita ensuite les lieux célèbres des environs : le Thabor, Cana, Tibériade, le Jourdain; puis Saint-Jean d'Acre, Jaffa, et enfin Jérusalem, où il entra le 14 décembre 1814. Il y trouva la peste, et nous devons le croire lorsqu'il raconte qu'il prodigua ses soins évangéliques dans cette triste circonstance, où ils étaient fort nécessaires, puisque les moines dominicains, chez lesquels il était logé, montraient, selon lui, beaucoup moins de zèle que de crainte. Bethléem attira aussi ses pas, et après avoir parcouru tous les lieux que consacrent les traditions chrétiennes, il quitta Jérusalem le 30 décembre 1814. Il revint par Jaffa, Damiette, Rosette et Alexandrie. De cette dernière ville, il partit pour Candie : mais une tempête le rejeta sur la côte d'Égypte. Il se remit bientôt en mer, et ne fut cette fois guère plus heureux, car, arrivé à la hauteur de l'île de Sardaigne, le navire qui le portait fut capturé par un corsaire de Tripoli, qui fit du pauvre pèlerin un misérable esclave. Sa captivité dura trois mois, et prit fin par l'entremise du consul anglais. Enfin il arriva à Livourne au commencement d'août 1815, se rendit à Rome, obtint plusieurs audiences du pape, auquel il remit, comme tous ceux qui reviennent de la Terre-Sainte, les plaintes des moines qui l'habitent et qui sollicitent des secours temporels du père spirituel des fidèles, et rentra sain et sauf à Côme.

On voit que ce voyage est uniquement religieux, et qu'il n'avait aucun but scientifique ou historique. La simplicité de la narration de M. Daldini, son style inexpérimenté, sa façon superficielle de juger les mœurs et le caractère des peuples

chez lesquels il passe, montrent que c'est là probablement son premier et son dernier essai comme écrivain, qu'il n'a point fait ce long pélerinage pour en tirer parti littérairement, et qu'il ne l'a entrepris que pour satisfaire à un sentiment purement religieux, qui est en dehors du domaine de la critique; du reste c'est une satisfaction qu'il s'est donnée à ses propres frais, et qui n'a rien coûté qu'à lui. Nous avons des pélerins qui n'ont pas autant de désintéressement, et qui voyagent avec moins de simplicité. P.

115. — *Il Viaggio.* — Le Voyage, poëme de *Calliroe Sebezia* (nom que porte Mme *Cécile de* Luna Folliero, comme membre de l'*Académie Pontaniana de Naples*). Naples, 1830; imprimerie française. In-8° de 86 pages.

Le poëme que nous annonçons a été inspiré à Mme de Luna par la reconnaissance: elle l'adresse, comme un hommage de ce sentiment, à Mgr le duc et à Mme la duchesse d'Orléans. Ce petit poëme a pour sujet le voyage que l'auteur fit, il y a quelques années, de Naples à Paris, et il se divise en six chants, composés de tercets (*terzine*). Les vers sont empreints d'une douce mélancolie, et pleins de ces tendres épanchemens de cœur d'une jeune femme, qui ne manquent jamais de faire impression sur les âmes sensibles. Nous y avons remarqué de belles et nobles pensées, et des images vives et gracieuses. Les plus beaux passages de ce poëme se trouvent dans le 2e chant, qui contient la description d'une tempête sur mer; dans la dernière partie du 5e, où Mme de Luna exprime son admiration et son amour filial pour le vénérable M. *Charles* Pougens; et enfin, dans le 6e, dont le sujet est la première entrevue qu'elle eut avec Mme la duchesse d'Orléans.

Le style est naturel et correct, à très-peu d'exceptions près. La versification, toujours élégante, harmonieuse, rappelle la manière des poëtes classiques de l'Italie.

Cependant, nous devons nous étonner que Mme de Luna, qui est Italienne, et qui, certes, n'a pas l'oreille moins délicate que ses compatriotes, en général, ait pu faire un éloge sincère de nos *orgues de Barbarie* (voy. la Note *a* du 6e chant), et nous doutons fort qu'un véritable amateur de musique veuille y souscrire.

Nous recommandons ce volume à tous ceux qui aiment la poésie italienne, et nous sommes persuadés qu'ils conserveront, long-tems encore après l'avoir lu, les douces émotions qu'il leur aura fait éprouver. M.

116. — *I Prigionieri di Pizzighettone*, etc. — Les prison-

niers de Pizzighettone, roman historique du XVIe siècle; par l'auteur de *Sibilla Odaleta* et de la *Fiancée ligurienne*. Milan, 1829; Stella et fils.

Nous avons annoncé il y a peu de tems les deux premiers ouvrages de l'auteur anonyme de ce nouveau roman historique, et nous avons dû faire une part à l'éloge, une autre au blâme (voy. *Rev. Enc.*, t. XLV, p. 678). Aujourd'hui l'éloge sera plus complet et la critique moins sévère sans cesser d'être juste. L'auteur a fait des progrès évidens; il paraît vouloir partager avec M. Manzoni et l'auteur de *Falco de la Roche* le sceptre du roman historique en Italie. Nous l'encouragerons de toutes nos forces. L'Italie possède à cet égard d'immenses ressources. Son histoire, morcelée comme son territoire, permet d'intéresser plus vivement l'amour-propre de nation et de cité; ses longues et sanglantes querelles intestines mettent à la disposition de l'écrivain des passions ardentes et dramatiques, enfin les invasions étrangères qui sont venues tant de fois engraisser ses plaines du sang de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Suisse, tous ces fléaux qui sont pour le philosophe un continuel sujet d'affliction, sont pour le romancier d'inépuisables sources de pathétique, de tableaux piquans, d'intrigues attachantes, de péripéties terribles et d'émotions toujours nouvelles. — L'auteur des *Prisonniers de Pizzighettone* n'a pas employé toutes les ressources que l'histoire de son pays mettait à sa disposition, mais il a usé de quelques-unes avec habileté. L'époque qu'il a choisie est celle de la captivité de notre imprudent François Ier, et il s'est attaché surtout à bien peindre, au milieu du peuple dont ils se disputaient la conquête, ce roi, ses courtisans, ses chevaliers et ses heureux adversaires, les Espagnols. Plusieurs traits de son tableau ne manquent pas de vérité; cependant nous devons dire qu'il nous semble n'avoir pas été complétement exact dans le portrait qu'il a fait de ce roi que l'histoire a flatté et flatte encore mieux que ne l'aurait pu faire le plus plat de ses valets, et qui était tout simplement un égoïste voluptueux, spirituel et dur. Je ne dis rien de sa bravoure : c'était un meuble de son métier, et un vêtement que portait dans ce tems-là tout homme couvert d'un casque de fer et muni d'une bonne lame de Milan. Du reste, les étrangers saisissent difficilement et rendent plus difficilement encore ce qu'il y a dans nos mœurs et nos manières d'essentiellement français, et je ne connais guère que Walter Scott qui ait su donner à des hommes et à des évènemens de notre histoire la physionomie que nous leur prêtons nous-mêmes par tradition.

PAYS-BAS.

117.—**Reize dow den weinig bekenden zuidelyken Molukuhen Archipel*, etc.—Voyage dans l'Archipel méridional des Molucques et le long de la côte du sud-ouest, encore tout-à-fait inconnue, de la Nouvelle-Guinée, par M. D. U. Kolff jeune, lieutenant de marine, etc. Amsterdam, 1828. In-8° de 398 p.

Les îles Molucques méridionales, ainsi que les îles dites d'Aroc et de Tenimber, etc., ont été toujours des possessions fort intéressantes pour le commerce des épiceries, qui s'y trouvent en si grande abondance. Ces îles étaient autrefois sinon sujettes, au moins tributaires des Hollandais. Ceux-ci, après avoir retiré les postes qu'ils y avaient établis, ne les avaient pas visitées, depuis de longues années, lorsque M. Kolff reçut, en 1825, la mission de les explorer. Il a parfaitement atteint le but de son voyage en renouant avec les indigènes les relations d'amitié et de bonne intelligence qui avaient été interrompues si long-tems. Partout il trouvait le plus grand respect pour le gouvernement hollandais, ou la Compagnie, comme ces gens-là aiment à le nommer même actuellement.

En 1826, le même officier visita la côte sud-ouest de la Nouvelle-Guinée, terre jusqu'ici presque inconnue, inhabitée ou peuplée d'hab itans qui sont encore au dernier degré de civilisation; il offre encore le récit de ce voyage en nous présentant de fort intéressans détails sur ces régions lointaines.

118.—*De Mensch beschouwd in zijhen aanleg*, etc.—L'homme considéré comme être pensant, moral et sensible, afin de développer les principes de toute connaissance qui lui est possible, en rapport avec sa vraie destination, par M. J.-J. Le Roy. Delft, 1827. In-8° de xiv et 322 pages.

La philosophie de Kant, dite critique, avait trouvé vers la fin du xviiie siècle de nombreux disciples en Hollande. M. Le Roy est du nombre de ceux qui en sont actuellement encore les plus chauds partisans. L'ouvrage que nous annonçons en est une nouvelle preuve, puisqu'il ne contient qu'une exposition de la philosophie de Kant, quelquefois rectifiée et amplifiée. La distinction de Kant, en philosophie critique, pratique et philosophie du jugement, se reproduit sur le titre même de l'ouvrage, car c'est l'homme intellectuel et pensant, l'homme moral et agissant, enfin l'homme sensible aux affections du beau, du vrai, etc., et l'homme raisonnant et jugeant, qui forment les sujets des trois principales sections du livre entier. La seconde partie, celle où l'on traite *de*

l'homme moral, mérite surtout les plus grands éloges. X. X.

119. — *De l'émancipation de l'enseignement primaire dans le royaume des Pays-Bas.* Mons, sans date; typographie de Hoyois-Derely. In-8° de 29 pages.

La question de la liberté de l'enseignement a été singulièrement posée et débattue dans les Pays-Bas. D'un côté les libéraux, c'est-à-dire les amis des lumières, plaidant pour la prohibition; de l'autre les milices de Rome, pour la liberté. Cela s'est fait par le hasard d'une de ces positions contradictoires que les partis sont souvent contraints d'accepter, parce que les partis manquent de bonne foi. Pour nous, qui croyons à cet inébranlable axiôme, que la vérité et la justice sont toujours la plus sûre voie pour arriver au bien, même matériel, nous n'hésitons pas, dans cette circonstance comme dans toute autre, à prendre parti pour le droit contre le fait actuel. Que les jésuites abusent de la liberté d'enseignement dans les Pays-Bas, c'est un malheur sans doute; mais ce serait un malheur bien plus grand que d'accepter, à propos d'une polémique éphémère, un principe oppressif et subversif des lois d'équité naturelle. Dieu nous garde d'avoir la vue si courte que de sacrifier, au profit des passions d'un jour, les règles qui doivent bientôt et pour toujours régner sur le monde! Quelque spécieux que soient les argumens de l'auteur de la brochure qui est sous nos yeux, quelque forte que soit la formule qui les résume et qu'il a prise pour épigraphe : *Experientia optima magistra*, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de les combattre : cette nature de preuves n'est pas admissible dans l'espèce : avant de chercher à établir le fait, il fallait examiner le droit. C'est ce que l'auteur n'a point fait; sans doute, parce qu'il passe lui-même condamnation à cet égard, quant à la thèse qu'il soutient. S'il y attache peu d'importance, nous sommes encore en opposition complète avec lui : car, pour nous, tout est là : le reste est une affaire de statistique.

A. P.

120. — *De Engelsche Armen*, etc. — *Les pauvres Anglais et la Société de Bienfaisance des Pays-Bas;* traduit de l'anglais. Amsterdam, 1830; Ewen Gartman. In-8° de 57 pages.

Ce livre est une traduction d'un article qui, sous le titre de : *The Anti-pauper-system and home colonies*, a été placé dans le *Quarterly Review* pour novembre 1829. Il contient de justes plaintes sur les mesures qu'on prend en Angleterre pour le soulagement des pauvres, et recommande l'exemple de la Société de Bienfaisance des Pays-Bas, à laquelle on doit la fondation des célèbres colonies agricoles. Sans doute, les Belges

éprouveront un vif sentiment de satisfaction, en voyant ses institutions patriotiques et bienfaisantes proposées comme modèle au peuple qui se distingue le plus aujourd'hui par le nombre et la pefection des associations philanthropiques.

121. — *Verhandeling over het bewerken van de geschiedenis der Nederlanden*, etc. — Traité sur la manière d'écrire l'histoire des Pays-Bas, par M. J. Scheltema. Harlem, 1829; Loosjes. In-8° de XI et 77 pages.

On sait qu'après le decès de M. Stuart, historiographe du royaume, S. M. le roi des Pays-Bas, par décret du 23 décembre 1826, a ouvert un concours en invitant tous les savans du royaume à lui présenter leurs idées sur la meilleure manière de traiter l'histoire des Pays-Bas. Quarante auteurs ont répondu à l'appel. Cinq Mémoires ont été jugés dignes d'une distinction honorable par la commission qui avait été nommée pour en juger. Un des cinq est celui dont nous annonçons la publication. Sans doute M. Scheltema, si favorablement connu par plusieurs écrits relatifs à l'histoire de sa patrie, était un de ceux dont on pouvait se flatter de recevoir une solution satisfaisante de la question proposée.

La manière de traiter l'histoire des Pays-Bas peut être mise en question surtout sous le rapport de la difficulté de réunir, dans un seul tout, l'histoire des Pays-Bas méridionaux avec celle des provinces septentrionales pendant la période de 1581 jusqu'a 1815. En vérité, ce n'était pas un pays, c'étaient deux parties tout-à-fait distinctes, l'une sujette d'une puissance étrangère, l'Espagne ou l'Autriche, l'autre indépendante et jouissant d'un rang distingué parmi les puissances de l'Europe. C'est pour cela aussi que M. Scheltema conseille de ne pas chercher à rassembler en un corps des matières si disparates. Il veut qu'on traite l'histoire de ces tems séparément.

Les observations que l'auteur a communiquées sur les devoirs du futur historien des Pays-Bas méritent une sérieuse attention. Le gouvernement commence de plus en plus à livrer au public les sources intéressantes de notre histoire. Les archives de l'État, des provinces, des villes, des communes s'ouvrent pour tous ceux qui, dans un but scientifique, désirent y faire des recherches. On ose donc espérer que l'histoire des Pays-Bas pourra enfin être traitée d'une manière digne de l'importance du sujet.

Nous espérons que les auteurs des autres quatre Mémoires, dont la mention honorable a été faite, se décideront aussi à publier leurs écrits.

122. — *Recherches sur la langue nationale de la majeure par-*

tie du royaume des Pays-Bas, par M. le baron VAN WESTREENEN VAN TIELLANDT. La Haye, 1850. In-8°.

L'auteur, connu comme savant bibliographe, cherche à démontrer : 1° que la langue néerlandaise ou flamande a été, depuis des tems bien reculés, la langue du gouvernement en Belgique ; 2° qu'elle a été la langue de la littérature belge ; ces deux thèses sont développées au moyen de nombreuses citations de lois et de coutumes anciennes écrites en flamand ; de livres flamands publiés dans les XVe, XVIe et XVIIe siècles, de beaucoup de productions des anciennes chambres de rhétorique, etc. Les Maerlandt, les Kelu, les van Velthem et autres ont toujours écrit en flamand. L'auteur avoue que, sous la maison de Bourgogne, le français devint la langue de la cour, mais il soutient que la langue flamande ou néerlandaise est toujours restée la langue du peuple.

Des recherches intéressantes de M. Willems, d'Anvers, consignées dans son Mémoire sur la littérature des provinces méridionales, confirment les résultats obtenus par M. van Westreenen. On ne saurait qu'applaudir à des recherches qui servent surtout à étendre la connaissance de l'ancienne littérature belge. X X.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

125. — * *Mémoire sur la famille des ombellifères*, par M. *Aug. Pyr.* DE CANDOLLE, membre du conseil souverain de Genève, professeur, etc. Paris, 1829 ; Treuttel et Würtz. In-4° de 84 pages, avec 19 planches gravées en taille-douce ; prix, 5 fr.

Ce Mémoire fait suite à la collection des travaux que l'auteur publie successivement pour servir à l'histoire du règne végétal ; il est le cinquième de cette collection, et traite des ombellifères. Les plantes qui composent cette famille ont des rapports si multipliés, qu'il n'en existe pas de plus naturelle, et dont l'étude présente à la fois plus de difficultés. Et, quoiqu'en prenant deux plantes de cette famille aux extrémités opposées de la chaîne, on trouve d'énormes différences de composition ; cependant, comme on rencontre toutes les nuances qui conduisent de l'une à l'autre par degrés insensibles, il semble que toutes ces plantes ne forment qu'un genre très-nombreux en espèces, où les coupes qu'on y fait sont artificielles, seulement pour en faciliter l'étude.

C'est au travail de Cusson qu'il faut remonter pour prendre une idée exacte de la composition des ombellifères : depuis

Hoffmann, Gœrtner, Sprengel, Lagasca, ont perfectionné ce travail; mais récemment M. Koch a publié (1824), dans les Mémoires de la Société des curieux de la nature, une dissertation très-savante qui sert de base au Mémoire de M. De Candolle. M. Koch a remarqué que c'est à tort qu'on regarde le fruit des ombellifères comme formé de deux carpelles (que Linnée appelait *graines nues*) et de deux styles; ce n'est que par un avortement régulier et constant que les choses sont ainsi réduites; car, dans la nature réelle, il existe cinq carpelles et cinq styles. Ces carpelles se fondent, savoir : trois ensemble du côté externe de l'ombelle, et deux du côté interne; il ne reste que deux styles tournés, l'un en dehors, l'autre en dedans; l'un des carpelles porte trois côtes, l'autre deux.

Telles sont les distinctions qui servent de base au savant auteur pour distribuer méthodiquement les ombellifères; il ne nous est pas possible d'exposer ici avec détail sa théorie. Linnée ne connaissait que 199 espèces classées en 42 genres, tandis que M. De Candolle classe 983 espèces en 148 genres, et entre dans tous les développemens nécessaires pour faire concevoir l'utilité des distinctions qu'il croit devoir adopter. Dix-neuf planches servent à éclaircir les idées présentées dans le texte. Ce travail est digne du savant auteur du *Systema* et du *Prodromus* : c'est aux botanistes versés dans l'étude de la nature qu'il convient d'apprécier jusqu'à quel point on doit compliquer l'étude des végétaux, en faisant reposer leur classification sur des observations aussi délicates que difficiles à saisir. FRANCŒUR.

124. — * *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques;* par MM. *Andral, Bégin, Blandin, Bouillaud, Bondier, Cruveilhier, Cullerier, Devergie* (Alph.), *Duges, Dupuytren, Foville, Guibourt, Jolly, Lallemand, Londe, Magendie, Ratier, Rayer, Roche-Sanson.* Paris, 1829-1830; Gabon, Méquignon-Marvis, Baillière et Crochard, éditeurs. Il y aura 15 vol. in-8° de 550 à 600 pages; prix de chaque volume, 7 fr. Le 4e vol. est en vente.

Les principaux articles de ce quatrième volume sont l'histoire médicale et chirurgicale du *cancer*, en 115 pages; les articles *brûlure, calculs, blennorrhagie*, formant chacun 30 pages. M. LONDE a également consacré 30 pages à nous apprendre, au mot *boisson*, les différences des eaux de pluie, de rivière, de source, etc.; la manière de faire le vin, le cidre et la bière; il n'a pas oublié les propriétés du café, qui nous seront rappelées un peu plus loin par M. RATIER, et l'on ne pouvait leur accorder moins de 5 pages; on peut donc assurer que le

cinquième volume ne terminera pas la lettre C. Cette entreprise confirme, comme on voit, la justesse de cette vérité devenue proverbiale, qu'il est difficile de sortir de l'A, B, C. Cependant, si les souscripteurs consentent à payer quelques volumes de plus, ils pourront encore posséder un bon ouvrage; sinon, ils auront un Dictionnaire longuement commencé, et plus rapidement fini.

125. —**Atlas historique et bibliographique de la médecine*, composé de *tableaux* sur l'histoire de l'anatomie, de la physiologie, de l'hygiène, de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, etc.; par *Casimir* Broussais, docteur en médecine, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, etc., etc. Paris, 1829; Mlle Delaunay. Grand in-4° de 48 p.; prix, 13 fr.

M. Chouland avait publié à Leipzig, en 1822, douze tableaux sur les différentes branches de la médecine et sur sa bibliographie. M. Casimir Broussais a étendu ce travail; en s'en emparant, il ne s'est pas borné à citer des titres d'ouvrages, mais il s'est efforcé de caractériser en quelques mots le système et les opinions de chaque auteur, pour faire ressortir l'enchaînement des découvertes, et la progression de la science. Des modèles existaient déjà dans ce genre; l'*Atlas historique de M. Las Cases*, l'*Atlas ethnographique du globe*, par M. *Balbi*, l'*Atlas de la littérature des arts et des sciences*, dont plusieurs tableaux ont déjà reçu en Allemagne les honneurs de la traduction, ont démontré l'utilité de ces tables synoptiques. M. C. Broussais a donc suivi une carrière déjà tracée; il a consacré six tableaux historiques et bibliographiques aux branches les plus importantes des sciences médicales : l'*anatomie*, la *physiologie*, l'*hygiène*, la *médecine*, la *chirurgie* et l'*obstétrique* : en outre quelques tables supplémentaires, dont l'une offre, dans un ordre physiologique, l'époque de la fondation des principales universités, écoles de médecine, et académies; et une autre, la nomenclature des divers journaux français et étrangers.

Chacun des six tableaux comprend deux parties distinctes : la la première bibliographique, dans laquelle sont rangés, par ordre alphabétique, les noms de tous les savans qui ont contribué aux progrès d'une des branches de la médecine, ou qui ont écrit sur l'histoire de cette science; on trouve, à la suite de chaque nom, la date de la naissance et celle de la mort de l'auteur, ainsi que les titres de ses ouvrages. On a blâmé ce mode d'exposition, mais bien à tort, selon nous; on a prétendu que l'exposition chronologique adoptée par le docteur Chouland était préférable. Mais, où était l'avantage? Celui de lire cette longue liste d'auteurs dans leur ordre de succession ne compensait

pas l'extrême difficulté et la lenteur des recherches, si l'on était curieux de consulter l'ouvrage de tel ou tel auteur; car, dans les sciences, on ne compte pas par années, mais par hommes; ce sont ceux-ci qui marquent les époques remarquables et fondent les dates de toute science, et des siècles entiers peuvent s'écouler, sans laisser de traces ni de souvenirs. En outre, l'ordre chronologique est établi dans la seconde partie, ce qui complète la totalité des renseignemens, la première partie n'étant, pour ainsi dire, qu'une indication pour arriver à la seconde. Celle-ci offre un caractère différent selon qu'elle embrasse les branches hypothétiques ou certaines de l'art de guérir; pour la physiologie et la médecine, elle retrace leur histoire, en indiquant les révolutions successives qui les ont conduites jusqu'à nous, et en exposant leurs découvertes les plus importantes. Le tableau médical est divisé en périodes formées arbitrairement par l'auteur, et comprenant un intervalle plus ou moins étendu, selon l'abondance des matériaux fournis par l'histoire des tems les plus reculés, ou selon la richesse réelle de tel ou tel siècle pour les tems modernes. Sept périodes sont ainsi fixées. La première, depuis les tems indéterminés jusqu'à Hippocrate; la deuxième, depuis ce grand homme jusqu'à Galien; elle est de 580 ans; la troisième, de Galien à Paracelse (1376); la quatrième, de ce fougueux alchimiste jusqu'à Sauvages (205 ans); la cinquième, de celui-ci à Brown (49 ans); la sixième, de Brown à Broussais (36 ans): la septième de Broussais à nos jours. L'on voit, d'après cet aperçu, toute l'importance que M. Broussais attache aux tems modernes: plus il se rapproche de nos jours, plus il resserre ses périodes, parce que les sciences, comme les tems, présentent un horizon immense; or, les objets éloignés ne s'aperçoivent que par groupes, tandis que les plus proches s'offrent à nous distincts dans tous leurs détails.

Quelques mots sur chaque période donnent une indication sommaire de sa tendance et des systèmes qui prédominent, puis, l'on trouve dans les colonnes suivantes, disposées horizontalement, la liste chronologique des auteurs, rangés par nation, et jugés par la seule exposition sommaire de leurs doctrines.

Cette partie du travail de M. Broussais est la plus attaquable, parce qu'elle est la plus arbitraire, et qu'on ne peut juger un auteur par une seule ligne d'analyse; dans son ensemble, elle nous montre la médecine, d'abord théologique, se modelant ensuite sur les écoles philosophiques prédominan-

tes, restant humorale depuis Galien jusqu'au XVIIe siècle, époque où elle offre un grand mouvement, qui remet l'observation en honneur, renverse l'humorisme, localise les maladies, et développe la doctrine de l'irritation. Ce coup d'œil immense, qui rappelle tout les tems et toutes les gloires, n'est étranger à aucun penseur; on y retrouve la marche habituelle de l'esprit humain avec ses oscillations et ses progrès, et une preuve de sa perfectibilité indéfinie. Si l'on peut reprocher à ce tableau l'absence de quelques idées vraies et saillantes au milieu des systèmes qui amenèrent celui de l'irritation, dont l'honneur appartient à notre siècle, on est bien plus étonné du silence volontaire de l'auteur, sur les travaux qui ont marqué nos quinze dernières années; c'est une lacune qui frappe d'autant plus, qu'elle nous touche immédiatement, et il y avait mieux à faire qu'à se borner à énumérer des noms. La difficulté était grande, épineuse, peut-être plus pour M. Broussais que pour tout autre, mais son devoir d'historien lui commandait de la surmonter.

Les tableaux consacrés à l'anatomie et à la chirurgie offrent l'exactitude et la précision des sciences de faits; plus de théories ou d'hypothèses, mais des découvertes, des méthodes et des procédés utiles. La partie anatomique peut être jugée complète, et il en serait de même de la partie chirurgicale, si l'époque de Desault jusqu'à nos jours avait été traitée; mais la lacune que nous avons observée dans la partie médicale se rencontre encore ici: l'amputation coxo-fémorale de M. *Larrey*, la lithotritie de M. *Civiale*, et tant d'autres heureuses innovations, sont passées sous silence; et, chose assez remarquable, l'auteur cite les travaux des étrangers; il parle des instrumens lithotripteurs de *Gruituisen*, tandis que tout le monde sait que ce chirurgien n'avait fait que jeter cette idée dans une note de journal, sans lui donner aucune application, et il indique les travaux de *Vacca-Berlinghieri* sur la taille recto-vésicale, sans en avoir rapporté la découverte à M. *Sanson*, auquel on l'attribue généralement, quoiqu'on trouve dans Haller qu'un nommé Végétiul a publié ce procédé.

Tel est l'Atlas de M. C. Broussais: malgré quelques imperfections, c'est un ouvrage neuf en France, et dont l'expérience prouvera l'utilité; il est destiné à répandre le goût d'une saine érudition, en en facilitant l'étude. C. S.

126. — * *Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie*, précédé de *Propositions renfermant la substance de la médecine physiologique*; par F. J. V. Broussais. *Troisième édi-*

tion. Paris, 1830; Mlle Delaunay. 3 vol. in-8° de CXIX-483, 591, 623 pages; prix, 25 fr.

Il y aura un quatrième volume.

Nous rendrons compte de cet important ouvrage.

127 —**Des hémorrhoïdes*, ou Traité analytique de toutes les affections hemorrhoïdales; par A.-J. DE MONTÈGRE, médecin de la faculté de Paris. *Deuxième édition.* Paris, 1830; Mlle Delaunay. In-8° de 350 pages; prix, 7 fr.

L'accueil favorable que le public a fait à la première édition de cet ouvrage est venu confirmer le jugement des médecins les plus éclairés; une méthode parfaite, une diction pure, et dégagée de cette multitude de termes scientifiques qui ne servent souvent qu'à dissimuler l'ignorance, des détails infinis, mis à la portée de toutes les intelligences, ont rendu ce livre précieux pour tous les hommes atteints d'affections hémorrhoïdales; et l'on peut dire, sans crainte d'être accusé d'exagération, que c'est le traité le plus complet et le plus satisfaisant que la science possède sur ce sujet. M. de Montègre, dont l'humanité pleure encore la perte, avait une pénétration trop vive, un talent trop généreux pour ne pas comprendre les réformes salutaires introduites dans la médecine : aussi a-t-il rattaché l'affection hémorrhoïdale à la doctrine de l'irritation, et il a su y ajouter des vues nouvelles puisées dans la plus saine physiologie. Un tel ouvrage ne peut être trop consulté, et il offre le double avantage d'être à-la-fois savant et populaire.

128. —**Traité des plaies de tête et de l'encéphalite*, principalement de celle qui leur est consécutive; ouvrage dans lequel sont discutées plusieurs questions relatives aux fonctions du système nerveux en général; par M. J. P. GAMA, chirurgien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce. Paris, 1830; Sédillot, rue de l'Odéon, n° 30. In-8° de 500 p.; prix, 7 fr.

Appelé depuis long-tems aux premieres places de la chirurgie militaire, M. Gama a eu l'occasion d'observer des milliers de faits, de comparer et de juger les méthodes de traitement employées par ses confrères et les chirurgiens étrangers. Fixé depuis cinq ans à Paris, et à la tête d'un grand hôpital, il a continué ses recherches, vérifié ses opinions, et il a fait servir les progrès de la médecine à ceux de la chirurgie, car ces deux sciences doivent se suivre et s'éclairer mutuellement. Malheureusement cette vérité est encore trop souvent méconnue. La partie physiologique de l'ouvrage offre des remarques intéressantes sur des cas de paralysie de poitrine, causée par des apo-

plexies cérébrales, les sympathies nerveuses, les fonctions des lobes cérébraux antérieurs, et celles de la cinquième paire; mais ces faits, réunis dans la théorie générale de l'*unité du système nerveux*, ne s'y lient pas parfaitement; car, que peut-on comprendre par *unité du système nerveux*, si sa structure et ses fonctions offrent de notables différences; cela est tellement avéré, que M. Gama lui-même localise l'intelligence dans la partie antérieure de la tête, et qu'il a démontré que la perte de la parole résultait rarement des obstacles mécaniques, présentés par les organes de la prononciation. Si ce mot d'*unité* exprime seulement que le système nerveux est partout continu, qu'il offre une portion centrale où arrivent toutes les impressions, qu'ébranlent les sympathies, ce n'est plus qu'un terme général et abstrait, qui comprend une foule d'actions spéciales et distinctes, de même que dans l'unité de la vie se concentrent toutes les fonctions qui l'entretiennent et la constituent.

Dans la partie chirurgicale sont traitées toutes les questions importantes, les plaies superficielles et profondes, les fractures et leurs complications, telles que les paralysies, la compression, les épanchemens, et les transformations qu'ils subissent. La valeur réelle de l'opération du trépan est savamment discutée, et beaucoup restreinte; enfin, l'inflammation du cerveau et de ses dépendances est étudiée avec tous les détails que comporte sa gravité : c'est ici que se révèlent tous les avantages de la doctrine de l'irritation, qui sont d'autant moins contestables pour les plaies de tête, que les causes sont externes, et que l'inflammation est ordinairement dégagée de toute influence étrangère à la lésion. Aussi, l'auteur, qui néglige de faire valoir ses propres titres à la reconnaissance, rapporte-t-il ses succès à la médecine physiologique. — Nous ne pouvons mieux faire connaître la portée et l'utilité des règles de traitement proposées par M. Gama, qu'en rapportant ses propres conclusions, qui établissent : 1° que la réunion immédiate de toutes les plaies du crâne, sans en excepter celles qui sont compliquées de lésions intérieures, est indispensable pour prévenir une trop forte inflammation du cerveau, et rendre la guérison rapide; 2° que les saignées locales permanentes doivent être aussitôt après mises en usage, et préférées soit aux évacuations sanguines veineuses, soit aux applications de sangsues, plus abondantes, et réitérées à de certains intervalles, parce que les premières agissent avec une activité continue, que ne sauraient présenter les autres, et qu'elles donnent à l'encéphale le tems de se raffermir et de réprimer son irritation, sans qu'aucune réaction puisse s'y opérer; 3° que le tré-

pan ne doit être pratiqué que pour faciliter l'extraction des fragmens osseux enfoncés vers le cerveau, ou des corps étrangers accessibles aux instrumens après la perforation du crâne; 4° que les révulsifs, ordinairement inutiles lorsque le traitement local est bien dirigé, sont souvent nuisibles, et ne peuvent être employés que quand l'irritation cérébrale commence à décroître; 5° que le froid est d'une application difficile et dangereuse dans beaucoup de cas; 6° enfin, que les alimens ne doivent pas être refusés pendant trop long-tems aux sujets atteints de plaies de tête, lorsque les organes digestifs sont sains. » — En résumé, ce traité est un ouvrage consciencieux et utile.

C. S.

129. — *De la destruction mécanique de la pierre dans la vessie*, ou considérations nouvelles sur la lithotritie; par J. J. A. Rigal. Paris, 1830; Gabon. In-8° de 89 pag., avec planches; prix, 2 fr.

Ce Mémoire, lu à l'Institut le 10 août et le 14 décembre 1829, expose, d'une manière claire et précise, tout ce qui a été fait jusqu'à présent pour cette branche de la chirurgie, les instrumens que l'auteur a inventés y sont décrits, et leurs avantages expliqués de façon à ne pas laisser douter de leur supériorité dans la plupart des cas. J—s.

130. — * *Collection des rapports généraux sur les travaux du Conseil de salubrité de la ville de Paris et du département de la Seine, exécutés depuis* 1802 *jusqu'en* 1826; publiée sous les auspices du préfet de police, par M. V. de Moléon. T. 1er. Paris, 1830; au bureau du *Recueil industriel*, rue Godot-de-Mauroy, n° 2, et Bachelier. In-8° de xliii et 404 pages; prix, 7 fr.

C'est une idée bonne et heureuse que d'avoir commencé à réunir dans un même ouvrage tous les travaux sanitaires et hygiéniques projetés ou exécutés dans les divers États de l'Europe, en les considérant sous le rapport des applications qu'on en peut faire, ou qu'on en a faites, à la salubrité publique, soit dans les villes ou dans les campagnes; soit dans les grands établissemens, tels que les lazarets, les hôpitaux, les prisons; soit enfin dans les manufactures, les ateliers, les habitations particulières.

« Une telle collection, grossie par le tems, deviendra une sorte de Code où l'hygiène publique trouvera résolues toutes les questions qui l'intéressent; et l'industrie incertaine, des réponses toutes faites aux questions qui l'embarrassent. » (Extrait du *Rapport du Conseil de Salubrité de la ville de Paris*, année 1821.)

M. de Moléon, directeur du *Recueil industriel*, et auteur de

plusieurs ouvrages sur l'industrie, la statistique et l'économie politique, l'un des anciens élèves de cette École Polytechnique qui a déjà produit tant d'hommes utiles dans tous les genres, va rendre un nouveau et véritable service à la civilisation, en publiant la collection dont nous annonçons le premier volume.

Une table alphabétique des matières traitées dans les divers paragraphes des rapports du Conseil de salubrité permet de rechercher et de trouver, avec une grande facilité, tous les objets infiniment variés dont traite cette collection, et sur lesquels on peut désirer des renseignemens.

L'importance de l'ouvrage de M. de Moléon, que voudront se procurer et consulter tous les préfets, tous les maires et tous les hommes qui s'intéressent vivement à la chose publique, nous a déterminés à en confier l'examen à l'un de nos collaborateurs, médecin instruit et philanthrope, qui en rendra compte à nos lecteurs. N.

151. — *Société royale et centrale d'agriculture : Rapport* de M. le vicomte Héricart de Thury, *sur le concours ouvert pour le percement des puits forés, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes applicables aux besoins de l'agriculture.* (Séance publique du 18 avril 1830.) Paris, 1830; Mme Huzard. In-8° de 64 pages, avec 2 planches.

Le rapport de M. de Thury est précédé de l'explication des deux planches destinées à mettre en quelque sorte sous les yeux des lecteurs les causes de tous les phénomènes des puits forés. Cette explication est tirée d'un ouvrage intitulé : *Considérations géologiques et physiques sur la théorie des puits forés, ou fontaines artificielles*, imprimé en 1829, chez Firmin Didot. Cette matière est aujourd'hui suffisamment éclaircie, et l'immensité des nouvelles ressources dont l'agriculture pourra disposer pour les irrigations ne peut manquer d'étendre les spéculations agricoles, de rendre productives des terres qui semblaient condamnées à une éternelle stérilité, de disséminer avec moins d'inégalité les cultivateurs sur le sol, en leur procurant en abondance, au point qu'ils auront choisi pour leur habitation, l'élément dont ils ne peuvent se passer. L'exploitation des eaux souterraines, ouverte maintenant à tout le monde, et qui heureusement n'est pas encore une conquête du monopole, quoique moins importante que celle des métaux et du combustible fossile, a le très-grand avantage de se renouveler par une circulation permanente, au lieu que les mines s'épuiseront inévitablement, aucune cause connue ne tendant à reproduire les amas précieux que nous

transportons journellement à la surface pour les approprier à notre usage, les répandre partout et faire disparaître leurs fragmens réduits à une extrême division. Continuons cependant à consommer largement du charbon de terre : c'est un moyen de restituer à la végétation l'un des principes dont elle a le plus besoin. En lui prodiguant l'eau avec la même libéralité, quelque génération, encore loin de nous, aura peut-être de nouveau sous ses yeux un règne végétal gigantesque, tel que fut celui que le monde fossile nous révèle. Encourageons de tout notre pouvoir les divers emplois, la plus grande consommation possible de charbon de terre, multiplions les puits forés, arrosons toute la terre, afin qu'elle se revête de sa plus belle parure, et qu'elle nous prodigue ses fruits; mais, dans l'intérêt des générations futures, ne prodiguons point les métaux.

La Société centrale d'agriculture, bien convaincue de l'importance de ce moyen d'irrigation qu'on peut appliquer presque en tout lieu, a proposé trois prix qu'elle distribuera dans sa séance publique de 1830; ces prix seront de 3,000 fr., 2,000 fr. et 1,000 fr. Les concurrens devront faire connaître, par un procès-verbal : 1° le site et la profondeur des puits; 2° le volume d'eau qu'ils donnent en 24 heures; 3° la température de l'eau dans l'intérieur des puits. Ils joindront un procès-verbal des terres ou pierres traversées par la sonde, la note de l'épaisseur des couches et les mémoires de la dépense du sondage. Ils feront constater par les autorités locales, les ingénieurs des mines ou des ponts et chaussées, les Sociétés savantes, s'il y en a dans le département, les faits énoncés dans les procès-verbaux.

Un concours pareil, ouvert en 1828, a communiqué partout un mouvement dont on a déjà vu de grands effets : des travaux très-utiles ont été faits en France : l'attention de l'Europe a été fortement excitée; partout on se prépare à profiter de cette ressource des arts agricoles. Mais tout n'était pas encore assez préparé pour que toutes les conditions du programme fussent remplies; la Société s'est donc décidée, conformément à l'avis de ses commissaires, à proroger le concours, ajournant le grand prix de 3,000 fr. jusqu'à ce nouveau terme. Quant aux deux autres prix, celui de 2,000 fr. a été partagé entre MM. Flachat frères, ingénieurs civils, et M. Millot, mécanicien à Épinay, près Saint-Denis. Le troisième prix, de 1,000 fr., a été divisé entre deux concurrens, comme le second, et décerné à MM. Fraisse, de Perpignan, et Poitevin, de Tracy-le-Mont, près Compiègne. Enfin, une

grande médaille d'or a été décernée, à titre d'encouragement, à M. Farel, de Montpellier.

Nous croyons devoir transcrire en entier le résumé très-court de M. de Thury. « Il résulte de tout ce que nous venons d'exposer : 1° que votre appel a été entendu ; que, de tous côtés, on s'est empressé d'y répondre, et que l'art de percer des puits artésiens, ou fontaines artificielles, qui semblait anciennement être un privilége exclusif pour les pays de formation crayeuse de nos départemens du Nord, est maintenant introduit, ou plutot généralement répandu partout ; 2°. Que de nombreuses associations se sont formées pour en établir sur tous les points de la France, et qu'en ce moment diverses compagnies percent des puits déjà très-profonds, et dont le succès nous paraît infaillible : 3°. Que les cinq candidats dont nous avons fait connaître les travaux ont satisfait à plusieurs conditions du programme, mais en laissant cependant beaucoup à désirer sous le rapport de certaines difficultés que, jusqu'a ce jour, aucun d'eux n'est encore parvenu à vaincre ou à surmonter, telles que l'entier percement du calcaire jurassique, celui des marnes et argiles irisées, celui de la grande masse de craie ; enfin, celui des grandes dépositions de sable coulant qui se trouvent entre certaines formations tertiaires, et qui ont fait abandonner un grand nombre de puits déjà très-profonds ; 4°. Que, jusqu'à ce que les sondeurs soient parvenus à surmonter ces difficultés, il restera toujours de l'incertitude sur le succès des puits forés dans les pays qui ont précisément le plus besoin d'eau. »

N.

132. — * *Notice historique sur le projet d'une distribution générale d'eau, à domicile, dans Paris, et Exposé des détails y relatifs, recueillis dans différentes villes du royaume uni, notamment à Londres ;* par C. F. Mallet, *ingénieur en chef de première classe au corps royal des ponts et chaussées*, etc. Paris, 1830 ; Carilian-Gœury. In-4° de 82 pages, avec un *tableau* et un *plan de la disposition des tuyaux de conduite dans Paris ;* prix, 5 fr.

M. Mallet a fait deux voyages en Angleterre, à l'effet d'y observer les moyens employés dans ce pays pour distribuer l'eau dans les grandes villes. Chargé d'abord d'une mission spéciale pour cet objet, il ne put séjourner assez long-tems dans la Grande-Bretagne pour y profiter, autant qu'il le désirait, de l'instruction que les plus habiles ingénieurs anglais s'empressaient de mettre à sa portée ; après avoir satisfait aux devoirs qui lui étaient imposés, il passa la Manche une seconde fois, et visita plus à loisir les grands établissemens de distri-

bution des eaux. Il était alors mieux disposé pour cette étude, muni d'une suffisante connaissance de la langue anglaise, ayant discuté d'avance, et sous divers aspects, les questions à résoudre et les divers objets de ses recherches. Son premier voyage avait eu lieu en 1824 : l'année précédente M. le préfet de la Seine avait aussi visité l'Angleterre pour le même objet : mais il ne s'agissait encore que de se décider sur l'offre que faisait alors une compagnie anglaise de se charger de la distribution des eaux à domicile, dans Paris. Le résultat du voyage de M. de Chabrol ne répondit pas tout-à-fait aux vues des spéculateurs anglais; le principe de la concurrence fut consacré, et ce fut alors que M. Mallet reçut l'ordre d'aller recueillir sur les lieux les informations nécessaires pour faire un projet complet de distribution des eaux, et le présenter aux entrepreneurs, avec le cahier des charges. Une sorte d'*avant-projet* précéda ce grand ouvrage; revenu en France, vers la fin de novembre 1824, notre ingénieur présenta sa première ébauche, au mois de mars 1825; et au mois d'août de la même année, il fut chargé de la rédaction du projet définitif qui fut terminé au commencement de février 1826. « Ce projet portait à 22 millions la dépense du système de distribution générale des eaux de l'Ourcq, tant pour le service public que pour celui des particuliers; il se composait d'un Mémoire instructif, du devis général des travaux à faire, d'un bordereau de prix de toute espèce, d'un détail estimatif et de 34 feuilles de dessins ou plans dont un présentait, sur une grande échelle, la disposition générale du système et de tous les tuyaux placés dans chacune des rues de Paris. »

Ce projet, examiné d'abord par une commission, discuté ensuite dans le Conseil des ponts et chaussées, donna lieu à diverses observations, et enfin à une proposition qui changeait une des données essentielles, et, par conséquent, modifiait les moyens d'exécution; avant de s'arrêter à aucune des modifications proposées, le Conseil voulut se rendre compte des dépenses qu'elles entraîneraient : M. Mallet fut encore chargé de faire ces nouveaux calculs. Il s'agissait de faire contribuer à la fois la Seine et l'Ourcq à la distribution que l'on voulait faire. On proposait trois systèmes différens pour arriver à ce résultat; notre ingénieur présente dans un tableau l'estimation des dépenses de chacun. Le plus économique serait celui qui conserverait, pour les eaux de l'Ourcq, le système actuel, « en invitant M. Girard à terminer le projet dont il avait posé les bases dans l'ouvrage qu'il a publié en 1810, projet dont l'exécution est déjà très-avancée, et il faudrait qu'on appliquât le

système nouveau, seulement au nouveau genre de distribution. « L'autorité des chiffres ne donna pourtant pas la priorité à cette proposition ; on préféra l'uniformité des systèmes de distribution pour les eaux des deux rivières. Le *savant et volumineux travail* de M. Mallet fut adressé à M. le préfet de la Seine par M. le directeur-général des ponts et chaussées ; puis communiqué au Conseil municipal de Paris, qui nomma aussi sa commission d'examen. Enfin, il fut arrêté que l'on distribuerait les eaux de l'Ourcq suivant le projet de M. Girard, et que l'on se bornerait à élever 2,000 *pouces* d'eau de Seine, pour les distribuer suivant le nouveau système. Ainsi, les vues d'économie prévalurent dans le Conseil municipal. Au mois d'avril 1828, M. Mallet reçut l'ordre de faire le projet définitif d'après les nouvelles données. En même tems, l'administration répandit dans le public le cahier des conditions proposées aux capitalistes qui voudraient se rendre adjudicataires de l'entreprise, avec invitation de faire connaître leurs observations. « Le 15 juillet suivant, une commission prise dans le sein du Conseil municipal, et auprès de laquelle nous fûmes appelés, M. Girard et moi, commença l'examen des observations envoyées, et la discussion des objections présentées qui devait précéder le cahier des charges. Mais déjà nous avions commencé l'étude du projet, d'après nos propres idées, et il était tracé sur le papier, lorsque la commission, après avoir discuté le programme, arrêta celui auquel nous aurions à nous conformer, et décida, entre autres choses, que nous utiliserions les trois établissemens que la ville possédait sur le bord de la Seine, deux au-dessous de Paris et un au-dessus, et que la ville fournirait sur la rive droite, vers la Rapée, l'emplacement d'un quatrième établissement. C'est sur ce programme que nous avons composé notre troisième projet qui, joint à celui qui avait été demandé à M. Girard pour les eaux de l'Ourcq, devait être proposé aux spéculateurs comme présentant les élémens de leurs calculs, et devenir, pour l'administration, la base fondamentale d'un contrat dans lequel elle avait un si grand intérêt. »

La planche jointe à cette notice présente l'ensemble de ce projet, le troisième que l'auteur avait rédigé, et qui fut approuvé par la commission du conseil municipal, après un examen qui occupa plusieurs séances. Le nouveau cahier des charges était alors au ministère de l'intérieur et donna lieu à quelques communications entre ce ministère et la commission du conseil municipal ; le Conseil d'État prit enfin part à cette longue série de discussions et d'examens ; il fit quelques légè-

res modifications, et après quelques autres épreuves, le cahier des charges fut livré au public, au mois d'août 1829. « Il présente définitivement la base du contrat pour l'importante entreprise offerte à la spéculation, et nous osons l'espérer aux vues philantropiques des capitalistes. Ils n'oublieront point, sans doute qu'ils sont chargés de pourvoir à l'un des premiers besoins de la capitale du monde, besoin aussi grand qu'il a été jusqu'ici incomplétement satisfait, malgré la constante sollicitude des magistrats de la ville. »

L'histoire de ce projet confirme de plus en plus ce que l'on ne peut ignorer, depuis que l'on exécute de grands travaux publics. Pour concevoir et préparer ces travaux, il faut des connaissances approfondies et l'habileté de l'artiste ou de l'ingénieur : pour faire adopter un grand projet, il faut des facultés d'un autre ordre; les obstacles moraux sont plus difficiles à surmonter que tous ceux qui ne tiennent qu'à la nature, et aux limites des ressources que les arts et les sciences peuvent procurer.

Le reste de cette Notice est consacré à l'exposition des faits relatifs à la distribution des eaux, recueillis par l'auteur dans le cours de ses deux voyages en Angleterre. Il visita successivement, et dans le plus grand détail, les nombreux établissemens qui répandent, dans tous les quartiers de Londres, des eaux beaucoup plus abondantes que celles dont jouiront les habitans de Paris, lorsque le projet dont il s'agit ici aura reçu son entière exécution. Ajoutons qu'au moyen des précautions que prennent les compagnies chargées de ces distributions, les eaux qu'elles fournissent sont d'une admirable limpidité et d'une saveur irréprochable : M. Mallet était fort satisfait de l'eau que recevait la maison où il logeait à Londres, et cependant, il apprit que l'établissement allait changer sa prise d'eau et construire un filtre, ce qui devait entraîner une dépense de près de deux millions. Dans une conversation avec le directeur de cet établissement, comme il exprimait son étonnement qu'une compagnie pût se résoudre à un aussi grand sacrifice qui lui semblait tout-à-fait inutile, il reçut cette laconique réponse : *l'eau doit être comme la femme de César.* A Paris, on est moins scrupuleux.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans les nombreux détails où il entre sur les filtres, leurs dimensions et leurs produits, sur les différentes formes de robinets, sur les prises d'eau, les conduites, les réservoirs, la distribution à différentes hauteurs etc. : M. Mallet a déposé une grande partie de ces connaissances dans le *Bulletin Universel,* et dans

le *Journal du Génie civil*, recueils périodiques où les développemens que ces notions exigent sont à la place qui leur convient.

En quittant Londres, l'auteur va continuer ses observations à Manchester, à Liverpool, et successivement à Glasgow, Greenock et Édimbourg. Chemin faisant, il observe tout ce qui peut intéresser un ingénieur sur cette terre classique de l'industrie, et fait une ample provision de connaissances qui lui fourniront sans doute la matière d'un nouveau Mémoire; il nous le fait espérer. Son attention s'est dirigée « sur les constructions de divers genres, ponts, ports de mer, édifices publics, égoûts; enfin sur les chemins de fer *(rails ways)*, objet qui, plus que jamais, occupe nos voisins, et n'est pas loin d'opérer chez nous une révolution dans les divers moyens de communication qui ont été en usage jurqu'à ce jour. » Au sujet des chemins de fer, M. Mallet recommande l'ouvrage que MM. Coste et Perdonnet ont publié sur ces importantes constructions (voy. *Rev. Enc.*, t. XLV, p. 687). On remarque fréquemment, en lisant cette Notice, que l'auteur est trop modeste pour ne pas être impartial, trop éclairé pour que ses jugemens ne soient pas conformes à l'équité. F.

155. — * *Astronomie pratique*; usage et composition de la *Connaissance des tems*; ouvrage destiné aux astronomes, aux marins et aux ingénieurs; par L. B. Francœur, professeur de la Faculté des Sciences de Paris. Paris, 1830: Bachelier. In-8° de 500 pages avec des planches gravées en taille douce; prix, 7 fr. 50 c.

M. Francœur, encouragé par le succès de ses traités de mathématiques pures et appliquées, et pénétré de l'utilité d'un ouvrage spécialement consacré à l'application raisonnée des formules et des éphémérides aux problèmes d'astronomie usuelle, vient de rendre un service à la science, par une production dont je vais rendre compte et indiquer le plan.

Une introduction est destinée à rappeler les formules trigonométriques servant à résoudre la plupart des problèmes d'astronomie pratique; à faire connaître quelques particularités sur les étoiles, et à indiquer les moyens d'abréger certaines opérations numériques, etc.

La première partie de l'ouvrage supplée au laconisme du texte de la *Connaissance des tems*, pour ce qui a rapport à la signification et à l'usage des nombres qu'elle contient. On y remarque le calcul de la réfraction par les tables de ce livre et par les tables, plus commodes, fondées sur l'emploi des logarithmes; des notions précises sur la formation d'un catalogue

d'étoiles; sur la détermination des ascensions droites et déclinaisons apparentes, et le calcul de l'obliquité de l'écliptique, en ayant égard à la nutation luni-solaire; sur la méthode d'interpolation appliquée aux lieux lunaires, et sur la figure du globe terrestre. Enfin cette première partie est terminée par une théorie complète des parallaxes et par des exemples numériques propres à guider, dans tous les cas, le calculateur, pour passer du lieu vrai de la lune au lieu apparent, ou réciproquement.

La seconde partie a pour objet les théories et les solutions d'un grand nombre de problèmes d'astronomie. Elle est principalement rédigée en faveur des ingénieurs qui, ne faisant qu'accidentellement des applications de cette science, désirent savoir tirer des observations célestes les résultats utiles à la navigation et à la géographie. Le premier paragraphe est relatif à la mesure du tems et à la conversion des diverses durées les unes par les autres. M. Francœur indique comment on y parvient à l'aide de la *Connaissance des tems*, ou au moyen des tables générales qu'il a calculées d'après une formule de la Mécanique céleste, assujettie aux élémens numériques les plus récens. Il explique la manière de déterminer l'heure solaire, vraie ou moyenne, du passage d'un astre au méridien; il donne les types de calculs relatifs à ce passage; expose la méthode la plus sûre pour déterminer la déviation d'une lunette méridienne, et procède à la recherche du tems absolu par les angles horaires, soit que l'astre ait été observé avec un instrument donnant les angles simples de hauteur, soit qu'il l'ait été avec le cercle répétiteur; enfin il enseigne à régler un chronomètre par des hauteurs correspondantes et en fait connaître tous les usages.

Ce savant professeur passe ensuite à la détermination de la latitude géographique par des passages méridiens, des hauteurs circomméridiennes, des digressions de la polaire, et par plusieurs autres procédés usités en mer. Il expose différentes méthodes plus ou moins exactes pour obtenir les longitudes terrestres : par exemple, par les chronomètres, les feux, les distances de la lune au soleil ou aux étoiles, les culminations comparées de la lune et d'un astre, les éclipses et les occultations. Des exemples variés et bien choisis mettent le calculateur le moins exercé à même de suivre, sans crainte de jamais s'égarer, la marche des opérations numériques les plus compliquées, et de parvenir à des résultats rigoureux, si ses propres observations, ou celles qu'il emprunte, méritent une entière confiance.

M. Francœur s'attache aussi à donner les calculs du lever, du coucher et de l'amplitude des astres, de l'azimuth d'un objet terrestre, de la déclinaison de l'aiguille aimantée. Enfin il traite des marées avec un soin particulier, d'après la théorie de D. Bernouilli, pour trouver l'heure de la pleine mer, et d'après celle de Laplace, pour calculer les hauteurs des marées sysigies; en sorte que toutes les circonstances de ce grand phénomène sont prédites exactement, comme dans *la Connaissance des tems, et l'Annuaire du bureau des longitudes.*

La troisième et dernière partie a rapport à la composition et à l'usage des tables astronomiques : elle comprend d'abord la formation des tables du soleil, et un précis des importans travaux de M. Bessel, relatifs à la détermination de la longitude moyenne de cet astre au commencement de ce siècle. On y trouve ensuite le calcul d'un lieu complet du soleil, en ayant seulement égard, pour abréger, aux principales perturbations planétaires; d'où il suit que la longitude vraie, déduite des tables de Delambre, est ici reproduite à un très-petit nombre de secondes près.

L'auteur explique également la formation des tables de la lune, en s'arrêtant aux nombres et aux formules que notre savant confrère, M. Damoiseau, a employées pour la construction de ses excellentes tables; mais en négligeant les termes fort petits. Il expose en outre les principes qui servent de base à la formation des tables des planètes, et entre, à cet égard, dans des explications qui aident à la parfaite intelligence du calcul des lieux géocentriques de Vénus et de Mars, dépouillés toutefois des termes dépendans des perturbations.

Toutes ces théories importantes, qu'aucun ouvrage élémentaire n'avait encore données d'une manière aussi détaillée et aussi satisfaisante, sont suivies de remarques générales sur la détermination des constantes qui entrent dans les formules astronomiques, déduites de la théorie de l'attraction, et de l'explication très-circonstanciée de la méthode de notre illustre confrère, M. Legendre, pour combiner des équations de condition de la manière la plus avantageuse: sans omettre cependant la méthode de Tobie Mayer, dont la plupart des astronomes font encore usage, lorsque le nombre des équations de condition est considérable.

M. Francœur, continuant de remplir le cadre très-étendu qu'il s'est tracé, et de donner d'utiles développemens à la troisième partie de son Uranographie, fait voir comment les astronomes déterminent l'obliquité de l'écliptique aux épo-

ques des solstices et des équinoxes; il explique tant les formules de précession, de nutation et d'aberration, que la construction des tables particulieres relatives à ces deux derniers phénomènes; enfin il résume ce qu'il a dit concernant la formation et l'usage des dix-sept tables qui terminent l'ouvrage, lesquelles sont d'autant plus précieuses, dans les voyages scientifiques, qu'elles serviraient, à défaut de la *Connaissance des tems*, à reproduire exactement, pour une époque quelconque, tous les élémens des calculs astronomiques.

Telles sont les principales matières qui entrent dans la composition de cet ouvrage, et qui, par la manière dont elles sont traitées et coordonnées entre elles, se présentent avec l'attrait de la nouveauté. Rédigées, comme elles le sont, avec toute la clarté désirable, et réunies ainsi en corps de doctrine, elles ne peuvent manquer d'atteindre complétement le but que l'auteur s'est proposé (1). PUISSANT.

134. — * *Journal de Voyage pittoresque autour du monde*, exécuté sur la corvette *la Coquille*, commandée par M. L.-J. DUPERREY, pendant les années 1822-1825; par R.-P. LESSON. T. 1; liv. 1. Paris, 1830; Amable Gobin et compagnie. In-8°; prix, 3 fr. 50 c.

M. Lesson nous donne ici le commencement d'une relation intéressante du voyage autour du monde qu'il a fait avec l'expédition confiée au commandement du capitaine Duperrey. La première livraison, ornée de plusieurs gravures, contient la relation du trajet de la France au Brésil, et de là aux îles Malouines, sur lesquelles M. Lesson donne beaucoup de détails. Nous ne doutons pas que cette relation, sur laquelle nous reviendrons lorsque la publication en sera plus avancée, ne soit lue avec beaucoup d'intérêt par tous les amateurs de la géographie et des voyages. D—G.

135. — *Vue et Plan de la ville d'Alger;* Carte de la province d'Alger et d'une partie des provinces de Mascara et de Titteri, tirée de l'Atlas manuscrit de M. J. G. BARBIÉ DU BOCAGE. Paris, 1830; Knecht, Rochy, Piquet, Treuttel et Würtz. 1 feuille Jésus; prix, 2 fr. 50 c.

Cette feuille présente un panorama de la côte et des montagnes situées autour d'Alger, et donne, en outre, le plan de la ville, de ses monumens et de ses fortifications, ainsi que la

(1) Nous avons cru ne pouvoir mieux faire connaître l'excellent ouvrage de M. Francœur qu'en transcrivant ici le rapport présenté à l'*Académie des sciences*, dans la séance du 26 avril 1830, par l'honorable membre qui a bien voulu nous le communiquer.

carte de la province d'Alger et d'une partie de celles du sud et du ponent. Au bas de la vue de la ville et des montagnes qui l'environnent, on a ajouté le nom de chaque point principal, en sorte qu'on pourra reconnaître, d'une manière générale, sur cette représentation orographique, les positions stratégiques de l'armée, soit au moyen de ces indications, soit par des rapprochemens qu'il sera facile de faire; c'est au burin de M. Roux, déjà bien connu, que l'on doit cette belle gravure sur pierre.

Le plan d'Alger a d'autant plus d'intérêt, qu'il est en rapport avec la vue et qu'il offre une infinité de détails, notamment l'emplacement de plusieurs édifices qui étaient restés inconnus jusqu'ici: il peut donner, comparé ainsi avec le relief, l'idée de l'aspect admirable de cette ville : Alger est à mi-côte, s'élève en amphithéâtre, et ses maisons, peintes en blanc, se détachent sur un fond de verdure nuancé des plus riches couleurs; mais le charme se dissipe en mettant pied à terre et en entrant dans la ville où l'on circule au milieu de rues étroites, sales et sombres.

La carte, dressée sur une échelle de 2 pouces 3 lignes pour 6 lieues de 25 au degré, est un fragment d'une carte sur la même échelle de toute la Barbarie occidentale : elle présente une étendue de 10 à 15 lieues autour de la ville. C'est la partie de la Régence qui va devenir le théâtre de la guerre. Riche de détails importans, cette carte permettra de suivre bien autrement encore l'expédition et le mouvement des troupes assiégeantes pendant toute la campagne. Ces deux derniers morceaux de topographie ont été gravés par M. Laurent avec un soin qui mérite des éloges. La *vue*, la *carte* et le *plan*, détachés d'un ouvrage manuscrit de M. Barbié du Bocage sur l'histoire et la géographie de la Régence, sont accompagnés d'un texte descriptif très-succinct, qui traite de la côte, des montagnes, de la ville et des provinces d'Alger, des bourgs, forteresses, batteries; des mœurs des Maures, des Juifs, des Chrétiens, des Arabes et des Turcs; des établissemens publics, monumens, antiquités, du gouvernement, des forces de terre, des monnaies et du calendrier algérien.

Ce tableau, dédié à tous les officiers de l'armée de terre et de mer, peut être fort utile, non-seulement aux personnes qui font partie de l'expédition, mais encore à toutes celles qui prennent intérêt à cette guerre. Sueur Merlin.

136. — *Annuaire statistique du département de la Vienne*, pour l'année 1830. Poitiers, 1830; Saurin frères. In-18 de 169 pages; prix, 1 fr. 50 c.

Nous aimons à recommander les publications de ce genre lorsqu'elles parviennent à notre connaissance, et depuis longtems nous avons signalé leur utilité. Ce qui convient surtout aux annuaires statistiques, ce sont des faits; leur mission spéciale est de réunir tous ceux qui concernent les localités auxquelles ils appartiennent; et leur principal mérite doit consister dans l'exactitude des données qu'ils apportent en tribut à la science. Dans l'Annuaire de la Vienne, les faits recueillis ne sont pas encore très-nombreux, mais ils paraissent bien choisis. Outre les nomenclatures de noms propres, qui forment simplement une sorte de succursale de l'Almanach royal, on y remarque dix chapitres consacrés à la statistique proprement dite : description physique, météorologie, eaux, forêts, ponts et chaussées, mines, agriculture, industrie, population, finances. Nous y avons trouvé les évaluations suivantes :

L'étendue territoriale est, en superficie, de 354 lieues carrées, ou 699,200 hectares,

Dont, en terres ensemencées.	59/100	ou	412.528 hectares.
— En vignes	4/100	ou	27,968
— En prairies.	4/100	ou	27,968
— En bois.	5/100	ou	34,960
— En terres incultes.	24/100	ou	167,808
— En bâtimens, cours, routes et eaux.	4/100	ou	27,968
Total			699,200 hectarés.

La population est, suivant l'état officiel dressé d'après l'ordonnance du 15 mars 1827, de 267,670 âmes; ce qui donnerait, par lieue carrée, 756 âmes 23/177. Comme on le voit, le département de la Vienne ne figurerait point parmi les premiers, sur une liste où les départemens seraient classés d'après leur population proportionnelle ou bien d'après l'activité et les développemens de leur industrie agricole.

137. — *Manuel complet du teneur de livres*, ou l'art de tenir les livres en peu de leçons par des moyens prompts et faciles; renfermant un *Cours de tenue des livres à partie simple et à partie double*, une nouvelle méthode pour les tenir à partie double au moyen d'un seul registre, et les diverses manières d'établir les comptes courans avec ou sans nombres rouges, de calculer les époques communes, les intérêts, les escomptes, etc.; ouvrage à l'aide duquel on peut apprendre sans maître; par M. Trémery, professeur de comptabilité commerciale. Paris, 1830; Roret. In-18 de 325 pag.; prix, 3 fr.

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

138. * *Sainte-Bible de Vence*, en latin et en français, avec *des notes littéraires, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations*, tirées du commentaire de don Calmet, abbé de Sénones, de l'abbé de *Vence*, et des autres auteurs les plus célèbres, pour faciliter l'intelligence de l'Écriture-Sainte; enrichie de figures et de cartes géographiques. *Cinquième édition*, soigneusement revue, et augmentée d'un grand nombre de notes, par M. Drach, rabbin converti, et enrichie de *nouvelles dissertations*. Ouvrage dédié au roi T. XIV et XXII. Paris, 1830; Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10. 2 vol. in-8°; prix du volume, 7 fr.

Cette livraison se distingue par tous les avantages qui ont fait remarquer les précédentes. Le tome XIV renferme une préface sur Jérémie, une dissertation sur les Réchabites, *hommes d'une vie exemplaire, d'une abstinence rigoureuse, d'une grande retraite, d'un désintéressement presque entier;* les prophéties de Jérémie, une préface sur les lamentations de Jérémie, au sujet de la prise de Jérusalem par les Chaldéens; les lamentations, la plus sublime des élégies que l'on connaisse; une préface sur Baruch; le livre de ce prophète, et une dissertation sur la ruine de Babylone, par M. de Sainte-Croix. Pour donner une idée précise de cette dissertation, nous citerons le passage suivant. « Tous les prophètes ont été doués d'une forte et vive imagination, qualité essentielle du poète : c'est par elle qu'ils frappent l'esprit et meuvent le cœur. La grandeur de leurs idées, la hardiesse de leur style, la force de leurs expressions, la richesse de leurs comparaisons, l'abondance de toutes leurs figures nous ravissent en admiration, ou font sur nos sens une impression profonde et ineffaçable. Parmi eux, Isaïe est le premier; et ses écrits surpassent de beaucoup les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Que ne lui doit pas Racine dans ses beaux chœurs d'Esther et d'Athalie? et peut-être que, sans lui, le merveilleux de Milton ne serait qu'extravagance. L'esprit de Dieu a pu seul élever si haut les prophètes; et leur sublimité est en eux une preuve d'inspiration : le flambeau de leur génie a été allumé aux rayons de la divinité qui les éclairent; et, de la connaissance de ses attributs, ils empruntent toute leur force: il ne leur était donc pas difficile d'être grands philosophes. Que de salutaires leçons n'adressèrent-ils pas aux peuples et aux rois? Ils menaçaient sans cesse les riches et les puissans, ceux qui dépouillent la veuve et l'orphelin de leurs héritages, les

impies qui insultent à la patience du Seigneur, les juges iniques, surtout ces faux sages, organe du mensonge, qui, suivant Isaïe, donnent au vice le nom de la vertu, et à la vertu le nom du vice; qui, abusant de l'empire qu'ils ont sur les esprit, leur font prendre les ténèbres pour la lumière, et la lumière pour les ténèbres. Ce langage n'est pas celui de l'orgueil hypocrite et intéressé; il appartient exclusivement à la vérité franche et courageuse; les prophètes l'eurent toujours pour guide; et leur morale fut aussi pure que la source dont elle émanait. Envoyés de Dieu, ils portaient la parole en son nom, ou écrivaient, sous sa dictée, sur des tablettes qui étaient ensuite exposées en public. Ils étaient donc de véritables orateurs, et membres essentiels de la théocratie. Jamais l'éloquence fut-elle si véhémente; jamais eut-elle autant d'élévation? Leur voix semble encore retentir à nos oreilles. »

Dans le XXIIe volume sont contenues sept épîtres de saint Paul, une préface générale, des préfaces particulières, des dissertations sur le salut des gentils, sur les effets de la circoncision, sur le péché originel, sur le mariage des infidèles, sur le baptême pour les morts, sur le combat de saint Paul à Éphèse, sur la résurrection des morts, et sur Céphas. Il porte en tête une table chronologique des épîtres de saint Paul.

J. L.

139. —* *Méditations religieuses,* en forme de discours, pour toutes les époques, circonstances et situations de la vie domestique et civile, traduites par MM. Monnard et Gence, d'après l'ouvrage allemand, intitulé : *Stunden der Andacht.* Tom. I; première partie, ou n^os I à XII. Paris, 1830; Treuttel et Würtz; Strasbourg, Londres et Bruxelles, même maison. In-8° de 380 pages; prix, 5 fr.

Ces Méditations ont été publiées d'abord en Allemagne sous la forme d'un recueil religieux périodique. L'auteur, dont le nom est inconnu, mais qu'on présume être un prêtre catholique plein de tolérance et de philosophie, a rassemblé ces feuilles éparses qui avaient obtenu un grand succès dans sa patrie, et en a formé un livre que MM. Monnard et Gence ont traduit en français. On doit les remercier d'avoir entrepris ce travail, car nous ne possédons rien encore qui se rapproche de cette manière à la fois philosophique et familière de considérer et d'appliquer les dogmes religieux. Chez nous les livres religieux sont en général beaucoup trop mystiques. Lorsqu'ils s'adressent à des esprits ou incertains quant à la foi, ou tièdes quant à la pratique, ils ne produisent aucun effet; lorsqu'ils tombent sous les yeux de gens dont l'esprit est ar-

dent et l'imagination facile à émouvoir, ils peuvent les exalter à un point dangereux et leur faire négliger tout ce qu'il y a de positif et d'actuel dans la vie ; en un mot, ils provoquent toujours ou l'extase ou l'hilarité. Tout cela est hors du vrai et du bon. Nous pensons que nous ne sommes plus au tems où l'on pouvait, sans péril, encourager toutes ces minuties de la vie dévote, ces consecrations de femmes et de jeunes gens à tel ou tel saint, à tel ou tel mystère; toutes ces petites pratiques qui constituent à elles seules une existence hors de l'existence réelle. Aujourd'hui, il convient d'appliquer ce qui reste de croyances aux faits matériels, au lieu de le dissiper en niaiseries ridicules; il convient de ne pas faire deux parts des devoirs de l'homme ici-bas, et de fondre en un seul code la morale et la religion. L'ouvrage dont nous annonçons la publication serait très-propre à amener ce résultat : malheureusement il trouvera deux obstacles à opérer le bien : premièrement il ne peut pas devenir populaire, et secondement, beaucoup de prêtres chrétiens, non-seulement ne chercheront pas à le répandre, mais encore s'opposeront de tout leur pouvoir à sa diffusion. On sent qu'il nous est impossible d'analyser un pareil livre : ce n'est d'ailleurs ici qu'une première partie qu'on ne peut apprécier complétement sans connaître l'ensemble. Cependant nous pouvons dire que les Méditations qu'elle renferme nous semblent parfaitement pensées et senties, et que le style des traducteurs est d'une clarté, d'une élégance simple et correcte qu'on trouve rarement dans les livres de piété. A. P.

140. —* *Essai sur la science et sur la foi philosophique*, par *Fréderic* Ancillon, de l'*Académie royale des Sciences de Berlin;* avec cette épigraphe : *Δός μοι ποῦ στῶ, donnez-moi un point d'appui.* Paris, 1830; Gide fils, rue Saint-Marc-Feydeau, n° 20. In-8° de 275 pages; prix, 6 fr., et 7 fr. par la poste.

On reconnaît en philosophie trois genres de certitude directe ou immédiate qui correspondent aux trois genres d'évidence suivans : 1° l'évidence de conscience ou de sens intime; 2° l'évidence de perception ou des sens extérieurs; 3° l'évidence rationnelle, ou de raison intuitive, qu'il ne faut pas confondre avec l'évidence de raison déductive ou de raisonnement, laquelle engendre notre certitude indirecte ou médiate.

Ces trois genres de certitude diffèrent par leur objet : le premier me fait connaître ma pensée, ma sensibilité, ma liberté ; le second, le monde matériel; le troisième, des vérités immuables, telles que l'éternité du tems, l'infinite de l'es-

pace, la nécessité d'une cause à tout ce qui commence d'exister, l'universalité des axiômes de géométrie et des axiômes de morale.

Ma pensée, ma sensibilité, ma volonté ou ma liberté, c'est *moi*. Le monde matériel, ce n'est *pas moi;* le tems, l'espace, la loi morale, ce n'est ni moi, ni le monde matériel. Le moi et le monde physique peuvent périr; le monde de la raison intuitive est impérissable.

Les objets que ces trois divisions comprennent nous sont connus directement, par la lumière qui leur est propre, sans qu'une classe emprunte son évidence d'aucune des deux autres. L'existence de ma pensée n'est pas prouvée par l'existence de tel ou tel arbre, ni l'existence de cet arbre par l'existence de ma pensée, pas plus que l'existence de l'espace infini par l'existence de ma pensée ou de l'arbre.

Je sais que je pense, et je le sais de science certaine, sans que je puisse appuyer cette science sur d'autre fondement qu'elle-même. Je sais qu'indépendamment de ma pensée il est un monde que j'appelle matériel, dont l'existence est contingente, c'est-à-dire, dont je puis concevoir le commencement et la fin; du reste l'existence de ce monde ne m'est aussi démontrée que par elle-même. Enfin, je sais d'une manière tout aussi directe, que d'autres objets sont impérissables, comme le tems, l'espace, la cause première. Pour parler la langue philosophique, je sais qu'indépendemment du *moi*, il est un *non-moi contingent*, et un *non-moi nécessaire*. Voilà tout ce qu'il nous est accordé de *savoir;* ces trois mondes et les analyses qu'on en peut faire composent le domaine de la *science*.

Mais indépendamment de la *science*, nous avons aussi en nous une faculté qu'on appelle la *foi*. Je *sais* qu'une tige de froment est sortie, l'an passé, d'un grain tombé en terre; je *crois* que cette année un autre grain semé germera et produira son épi. Il n'y a plus ici certitude, mais simple croyance ou foi. Je suis certain de ce que je vois ou de ce que j'ai vu; quand je dis : je verrai, je ne fais plus que croire. De même je *sais* qu'après avoir regardé attentivement les traits d'un homme, je me les suis rappelés en son absence, je *crois* qu'à l'égard d'un autre homme, ma mémoire agira comme elle a fait pour celui-ci. J'ai donc une *croyance* à la stabilité, et à la généralité des phénomènes que m'a révélés l'expérience soit interne soit externe, c'est-à-dire, la conscience et la perception. La *science* du présent et du passé engendre la *foi* à l'avenir; la *connaissance* d'un fait particulier occasione une *croyance* à un fait général. Comme nos trois genres de certitude, cette *foi* ou

croyance est un principe; elle n'a pas d'autre fondement logique qu'elle-même.

Il est un second genre de *foi* que nous devons encore noter. L'enfant s'abandonne au témoignage et à l'autorité de ceux qui l'entourent, par pur instinct et sans raisonnement. Ce qu'il *croit* sur le dire d'autrui surpasse de beaucoup ce qu'il *sait* par sa propre expérience, et par sa propre raison intuitive ou déductive. Dans l'âge mûr, nous pouvons retenir notre foi, et ne l'accorder qu'après avoir examiné si le témoin n'est pas trompeur ou trompé. Les raisonnemens qui forment cet examen s'appuient sur la croyance à la stabilité et à la généralité des phénomènes que nous manifeste la conscience ou la perception. Mais bien souvent nous négligeons tous ces calculs, et l'instinct de foi au témoignage ou à l'autorité nous emporte. Ce que nous admettons ainsi n'est pas pour nous une *science*, mais une *croyance*.

Ainsi, en résumé, nous avons trois genres de certitude ou de science, et deux genres de croyance ou de foi. La joie qui m'agite, la pierre qui roule, le tems qui ne s'arrête pas, voilà des objets de *science;* le soleil de demain, les victoires de César, voilà des objets de *foi*.

Telle est l'acception dans laquelle nous aimerions à voir prendre les mots de *science* et de *foi* en philosophie. On aurait ainsi l'avantage de ne point s'écarter de la langue vulgaire, et d'énumérer seulement les faits qu'elle exprime par *savoir* et *croire*, lorsqu'elle emploie ces termes dans un sens non figuré. Il est clair, en effet, que les mots : *je crois à mon existence*, signifient dans le sens propre : *je sais que j'existe;* et que les mots : *je sais que le soleil se lèvera demain*, veulent dire sans figure et sans hyperbole : *je crois que le soleil se lèvera demain*.

M. Ancillon ne donne pas aux termes *science* et *foi* la signification que nous venons de leur assigner; essayons de faire comprendre celle qu'il leur attache. La conscience ne me rend pas seulement certain des modifications de ma pensée: elle m'atteste encore l'*existence* d'un *moi substantiel* auquel appartiennent ces modifications. De même la perception matérielle ne me donne pas un arbre comme une pure apparence, mais comme un *être réel*, auquel appartient la forme qui m'apparaît. Ainsi encore la raison immédiate ou intuitive (que nous distinguons du raisonnement parce qu'elle nous fournit des connaissances qui ne sont déduites logiquement d'aucune autre), la raison immédiate me fait concevoir la *réalité* d'une cause pour tout phénomène qui commence d'exister, et ne me donne pas cette cause pour une pure idée de mon esprit

Eh bien, la certitude que j'ai de *l'existence réelle*, ou *substantielle* du moi, du monde matériel, et des objets saisis par la raison intuitive, c'est là ce que M. Ancillon appelle la *foi philosophique;* et la connaissance de ce qui est pure modification d'une substance, comme telle peine ou tel plaisir, telle couleur ou telle forme, voilà ce qu'il appelle la *science philosophique*. Dans ce langage, nous avons *foi* à l'existence réelle des choses, mais nous en *savons* les qualités, les phénomènes.

Comme tout écrivain qui s'écarte de la langue usuelle, M. Ancillon ne peut s'empêcher d'y retomber quelquefois. Ainsi, après avoir dit que les phénomènes composent seuls notre science, il laisse souvent glisser des phrases semblables à celle-ci : la *science* se rapporte aux *existences*, c'est-à-dire aux réalités.

Nous pensons donc que, dans l'intérêt de la philosophie, il faudrait se garder de donner aux mots usuels de la langue une acception différente de celle qu'ils ont dans la bouche de tout le monde. On s'expose sans cela, à deux inconvéniens : le premier c'est de ne pas être facilement compris; le second, c'est de rendre quelquefois soi-même à ces termes leur sens ordinaire et légitime, et d'employer ainsi les mêmes expressions dans deux acceptions différentes.

Du reste, sous le voile d'un langage qui paraîtra peut-être obscur et peu rigoureux, M. Ancillon traite avec profondeur l'une des questions les plus épineuses de la philosophie, et l'on trouvera dans son livre, surtout au dernier chapitre, intitulé : *De notre besoin de l'infini*, des pages pleines de verve et de poésie. *Adolphe* GARNIER.

141. — *Essai historique sur la législation polonaise, civile et criminelle, jusqu'au tems des Jagellons, depuis l'année 930 jusqu'en 1430*; par *Joachim* LELEWEL. Paris, 1830; Aimé André. In-8° de 83 pages.

Ce petit Essai sur l'ancienne législation polonaise a l'avantage de nous présenter le tableau de choses fort peu connues parmi nous. M. Meyer, en effet, n'a rien dit des lois qui régissaient l'antique Slavonie, dans son important ouvrage sur les *Institutions judiciaires* de l'Europe, et nous ne pensons pas qu'il existe aucun livre français moderne dans lequel on puisse prendre même une simple notion de cette législation. L'Essai de M. Lelewel comblera-t-il cette lacune? Il faudrait résoudre cette question négativement si l'on comptait y trouver un ouvrage complet sur cette matière; mais, si on le prend pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour une simple esquisse, on saura toujours gré à l'auteur d'avoir voulu nous initier dans la connais-

sance de l'ancienne constitution politique et judiciaire de sa patrie. M. Lelewel partage l'époque dont il a entrepris de retracer l'histoire (930-1430) en cinq périodes de cent années chacune. Dans la première, il nous montre les lois nationales se confondant et se mêlant avec les lois canoniques. Dans la seconde, il fait connaître l'influence du christianisme sur la législation slave; les propriétés particulières acquièrent plus d'étendue, la cruauté des supplices s'adoucit. De 1130 à 1230, deux circonstances amènent la détérioration de la loi nationale; ces circonstances sont la donation des priviléges aux propriétaires (*jure hæreditario*) et le droit de principauté (*jure ducali*). Pendant la quatrième période (1230-1330), la loi allemande se répand; la loi nationale est à son déclin, mais le désir de la remettre en vigueur commence à se manifester. Enfin, sous la cinquième période (1330-1430), nous assistons à la restauration de la législation nationale, par les efforts de Kasimir-le-Grand. C'est ici que s'arrête le récit de M. Lelewel. Nous eussions désiré que ce récit eût eu plus d'étendue. L'auteur paraît affectionner beaucoup les idées générales, fort en vogue aujourd'hui, mais qui offrent, suivant nous, le double inconvénient d'être presque toujours systématiques, et de présenter moins d'instruction réelle qu'un ouvrage dans lequel on se contente d'exposer le détail des faits puisés dans les sources. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que répéter que, dans la pénurie où nous étions relativement à l'histoire judiciaire de l'ancienne Pologne, la publication de l'Essai de M. Lelewel est un véritable service rendu à la science. A. T.

142. — * *De la contrainte par corps*, considérée sous les rapports de la morale, de la religion, du droit naturel et du droit civil, et dans l'intérêt de l'humanité en général; par J. L. Crivelli, avocat à la Cour royale de Paris. Paris, 1830; Gustave Pissin, place du Palais-de-Justice. In-8° de 172 pages; prix, 4 fr.

Le titre de cet ouvrage ne donnerait qu'une idée imparfaite de son contenu. Sans doute l'auteur s'y élève avec force, et avec une sorte de passion, contre le principe assurément erroné de la contrainte par corps; mais une grande partie, la plus grande partie même de son travail est consacrée à indiquer les améliorations dont, sous ce rapport, notre législation serait susceptible. Et, ici nous adresserons à l'auteur un reproche qui pourra d'abord sembler contradictoire avec le premier, mais qui ne fera que compléter et mieux expliquer notre pensée; c'est de paraître céder en quelque sorte le terrain

sur lequel il s'annonçait comme venant combattre chaudement, et à outrance, et d'admettre trop facilement la nécessité d'une institution contre laquelle il vient de se prononcer.

La contrainte par corps peut être envisagée de trois manières : ou comme peine, lorsque, par exemple, elle est prononcée contre le *stellionat* (opération qui consiste à vendre ou hypothéquer un immeuble dont on n'est point propriétaire, ou à dissimuler la totalité ou partie des charges dont il est grevé); et alors, le mode, l'opportunité de son application touchent aux questions d'organisation et de législation criminelle et pénale; ou comme garantie des obligations qu'elle cautionne, et sous ce rapport, elle n'est et ne peut être qu'inutile ou immorale; ou bien, enfin, comme *contrainte* et moyen violent d'exécution à employer contre un débiteur aisé, mais de mauvaise foi, et son existence, sa nécessité comme remède, accusent dans ce cas le vice de nos lois civiles ou politiques : les unes peu habiles à prévenir ou à déjouer la fraude ; les autres partiales en faveur de tel ou tel genre de propriété déjà trop facile à soustraire aux légitimes exigences des créanciers. Sous le premier et surtout sous le second point de vue, l'ouvrage de M. Crivelli ne laisse guère à désirer; mais le dernier aspect est beaucoup trop négligé. Au résumé, ce livre donne une assez haute idée du mérite et de la manière d'écrire de l'auteur, pour faire désirer qu'il entreprenne un traité solide et complet de la matière. Nous lui recommanderons alors de pousser jusqu'au bout ses recherches législatives, et de joindre à son travail l'exposé et la discussion de ce qui concerne l'exercice de la contrainte par corps en matière fiscale (comme, par exemple, pour droits de douanes) et en matière criminelle et correctionnelle, c'est-à-dire, pour le recouvrement des frais de justice et des amendes. Tel qu'il est, ce volume sera lu avec plaisir et avec profit, surtout par les législateurs qui, sans doute, ne tarderont pas à être de nouveau appelés à coordonner, et à régulariser notre législation positive sur la contrainte par corps, si toutefois cette institution doit être conservée. Bouchené Lefer, *Avocat.*

143. — *Traité de la législation des théâtres,* ou exposé complet et méthodique des lois et de la jurisprudence relativement aux théâtres et spectacles publics, par M. Vivien, avocat à la Cour royale, et M. *Edmond* Blanc, avocat au conseil du roi et à la Cour de cassation. Paris, 1830; Brissot-Thivars, rue de l'Abbaye, n° 14; Mme Charles Béchet, Quai des Augustins, n° 59. In-8° de 450 pages; prix, 6 fr. 50 c.

Lorsque l'empire, s'adjugeant par droit de conquête les

prérogatives de la vieille monarchie, fit main basse sur la plupart des libertés publiques, il n'eut rien de plus pressé que de confisquer, à son profit, la liberté des théâtres, reconnue par l'Assemblée nationale, et mille fois outragée pendant nos discordes civiles. L'exercice de l'industrie théâtrale fut entravé par les restrictions les plus ridicules, et soumis à tous les caprices du pouvoir. On ne s'imaginerait pas qu'encore aujourd'hui, dans les villes de province, l'autorité municipale a le droit d'intervenir dans la composition de la troupe, d'exiger que de nouveaux sujets soient engagés, d'ordonner que telle pièce nouvelle sera montée, etc., etc.

Quelle que soit l'absurdité de cette législation, il faut l'accepter comme un fait, et, dans un ouvrage destiné à devenir le guide respectif de l'administration et des personnes attachées aux théâtres, il faut expliquer les lois et non les combattre; il faut mettre en relief tous leurs vices par le simple exposé de leurs prescriptions incompatibles et incohérentes. On trouvera donc dans l'ouvrage de MM. Blanc et Vivien peu de discussions théoriques sur le mérite des décrets divers qui régissent les théâtres : mais en revanche ces décrets sont parfaitement analysés ; les décisions judiciaires ou administratives sur les questions importantes sont relatées avec soin, et, bien que l'arbitraire le plus absolu règne dans cette matière, les difficultés qui peuvent résulter d'une pareille incertitude sont généralement prévues et aplanies.

Ce traité est donc, avant tout, un ouvrage utile et pratique : cependant il est précédé de considérations sur la liberté des théâtres qui nous ont paru concilier habilement les droits individuels des citoyens et ceux du gouvernement. MM. Blanc et Vivien pensent que les théâtres doivent être libres : « car l'art dramatique, considéré soit comme l'exercice d'un talent, soit comme l'objet d'une spéculation, est le développement d'une faculté de l'homme : or, l'exercice de chacune de nos facultés entraînant quelques abus, il n'en est pas une qui ne pût être enchaînée au même titre que l'industrie théâtrale, et la liberté de l'homme tomberait alors tout entière dans le domaine des gouvernemens. » Mais le maintien de l'ordre public exige aussi des garanties. L'existence d'une censure théâtrale paraît donc nécessaire aux auteurs, pourvu que cette censure reçoive une organisation légale et constitutionnelle, et qu'elle soit confiée à un corps indépendant. Cette partie du livre de MM. Blanc et Vivien nous a paru remarquable, et dictée par un esprit de modération et de sagesse dont le pouvoir devrait bien profiter.

En résumé, cet ouvrage, le seul complet que nous possédions sur cette matière, mérite de faire autorité en jurisprudence. Le prédécesseur de M. de Peyronnet en avait lui-même senti l'importance, et en avait pris un grand nombre d'exemplaires pour les bibliothèques des départemens. A. D.

144. — * *Lettre sur l'accroissement de population dans les îles britanniques*, par Sir *Francis* D'IVERNOIS. Genève, 1830; imprimerie de la Bibliothèque universelle. In-8° de 44 pages.

Parmi les nombreuses questions qui excitent aujourd'hui les débats des économistes, un fait s'élève qui les domine toutes : c'est l'accroissement constant de la population chez les nations civilisées. Ce fait, auquel il est impossible d'assigner un terme et des limites, ce fait, qui renferme tout l'avenir de nos sociétés, a été envisagé de deux manières absolument opposées par des écrivains justement renommés; ceux-ci, prétendant que la production suit toujours la population, voient dans le nombre croissant des hommes un gage de sécurité et de bonheur; ceux-là, soutenant au contraire que l'augmentation des produits nécessaires à la vie est plus lente que celle des hommes, et que la première doit finir par trouver des bornes, nous prédisent de sinistres destinées. M. d'Ivernois se range ouvertement de ce dernier parti, qui reconnaît pour chef le célèbre Malthus; mais il établit une distinction importante entre les deux manières dont peut s'opérer l'accroissement de la population, savoir : la diminution du nombre des décès et l'augmentation de celui des naissances. Dans la première hypothèse, puisque les hommes meurent moins, on en doit généralement conclure qu'ils jouissent de plus de bien-être; nous disons *généralement;* car il est des causes particulières dont M. d'Ivernois n'a point parlé, et qui peuvent diminuer la mortalité, sans qu'il y ait accroissement de bien-être; par exemple, la découverte de la vaccine. Dans la seconde hypothèse, celle où l'augmentation proportionnelle des naissances est seule cause des progrès de la population, et où, par conséquent, elle est accompagnée d'une mortalité stationnaire ou même croissante, il est probable que la condition de l'espèce humaine s'aggrave de plus en plus. Car de tristes observations ont prouvé que, plus les hommes sont misérables, plus ils ont de penchant à donner le jour à d'autres hommes. Suivant ces principes, M. d'Ivernois voit, dans le mouvement rétrograde ou progressif de la mortalité proportionnelle, la mesure du bien-être des peuples; et il regrette avec raison que les documens nécessaires pour consta-

ter les fluctuations qu'elle éprouve manquent encore dans beaucoup de pays, et particulièrement en Irlande. Quant à l'Angleterre, l'auteur, adoptant des calculs d'après lesquels, de 1801 à 1821, la mortalité a diminué dans ce pays, dans la proportion de $\frac{1}{44}$ à $\frac{1}{58}$, semble un peu embarrassé de concilier ce fait avec la détresse générale de la classe ouvrière, et il s'en tire, en disant qu'il croit découvrir les causes d'un état de choses si nouveau dans le concours fortuit de deux évènemens : l'accroissement de la population et celui des machines qui remplacent le travail de l'homme. Mais il craint, non sans motif, que le décroissement de la mortalité n'ait cessé depuis 1821 (sans parler de l'émigration qui, en Angleterre, supplée la mort) ; il semble, en effet, évident que, si l'augmentation du nombre des hommes par la diminution de celui des décès est en elle-même un bien, elle doit conduire tôt ou tard à cet autre état de choses, où l'augmentation n'a plus lieu que par les naissances. L'auteur, après nous avoir donné des détails intéressans sur Genève et sur la Suisse, trouve parmi nous, dans des faits remarquables, la confirmation de ses idées. Il rapproche, par exemple, le mouvement de la population dans l'un de nos départemens les plus riches, le Calvados, avec ce même mouvement dans l'un de nos départemens les plus pauvres, le Finistère :

1826.	Calvados.	Finistère.
Naissances.	1 sur 45,61	1 sur 22,31
Décès..	1 sur 47,02	1 sur 29,80
Accroissement annuel.	1/1518	1/59
Période du doublement.	1054 ans.	62 ans.

D'où il conclut que le Calvados, ayant trouvé dans son aisance le moyen de conserver un plus grand nombre de ses nouveau-nés, en met moins au monde, tandis que les habitans du Finistère s'épuisent à entretenir des enfans, dont la moitié peut être considérée comme des enfans perdus. A ce propos, M. d'Ivernois ne peut s'empêcher de sourire de la sollicitude de M. le baron Dupin, qui, après avoir remarqué que la population s'accroît en France plus lentement que dans les autres États, « fait un appel au *patriotisme énergique* des Français, pour qu'ils se tirent du plus bas degré d'une échelle qui fournit, suivant lui, l'indice certain de la prospérité des États » ; M. d'Ivernois oppose, à l'assertion du savant député, que, depuis leurs nouvelles institutions, la vie des Français s'est prolongée de 28 à 36 ans, cette autre assertion, qu'il

dit résulter des calculs du bureau des longitudes, que, depuis 1817, le rapport des décès s'est accru chez nous de 1 sur 40 à 1 sur 39 $\frac{1}{3}$. Or, j'ouvre l'Annuaire du bureau des longitudes pour 1830, et j'y lis, page 100, que la vie moyenne, qui, suivant Duvillard, était avant la révolution de 28 ans $\frac{3}{4}$, est portée aujourd'hui à 31 ans $\frac{1}{5}$. En vérité, la statistique n'est encore qu'un sable mouvant. Nous nous sommes étendus sur la brochure de M. d'Ivernois, parce que, sous un mince volume, elle résume beaucoup de théories d'une haute importance, et que les observations les plus graves y sont présentées sous des formes piquantes et sous un jour nouveau. On ne peut nier que la distinction établie par l'auteur entre l'accroissement de population, qui a pour cause le progrès des naissances, et celle qui résulte de la diminution des décès, ne soit féconde en déductions du plus haut intérêt; on ne peut nier que l'augmentation de la mortalité proportionnelle ne soit pour les sociétés un indice alarmant. Mais, là où cet indice existe, quels moyens employer pour détruire ou pour atténuer le mal? C'est ici la partie faible de la brochure de M. d'Ivernois, qui, à la vérité, paraît devoir être suivie de plusieurs autres lettres sur le même sujet. Il ne propose ici point d'autre moyen que de recommander aux pauvres de s'abstenir du mariage, tant qu'ils se sentent hors d'état de nourrir et d'élever des enfans. Cette recommandation, je le crains, ne serait guère plus efficace que le projet d'*infibulation* du docteur Weinhold. On sait d'ailleurs que, dans les classes pauvres, surtout, la procréation des enfans n'est pas toujours précédée des cérémonies du mariage. Un moyen plus sûr se présente pour ralentir le progrès qu'on redoute, et il résulte des faits mêmes invoqués par M. d'Ivernois, c'est de donner au peuple de l'instruction et de l'aisance. Un poète comique a dit :

> On ne saurait avoir tous les dons à la fois :
> Messieurs les grands esprits, d'ailleurs très-estimables,
> Ont fort peu de talent pour créer leurs semblables.

Cette plaisanterie recèle peut-être un fait important : l'instruction, en développant l'organe de la pensée, diminue sans doute la force et l'activité des autres organes, et rend ainsi moins impérieux l'instinct de la reproduction. Elle élève d'ailleurs la dignité morale de l'homme, et, réunie à l'aisance, préoccupe les parens de la crainte salutaire de voir un trop grand nombre de nouveau-venus prendre part aux ressour-

ces de la famille. Ainsi donc en Europe, l'instruction populaire, loin d'être une source de dangers, est au contraire un moyen de salut; ainsi, la loi qui établit le partage égal des successions, au lieu de favoriser l'accroissement démesuré de la population, tend au contraire à le contenir dans de justes bornes; et la France doit probablement à cette loi d'être, parmi les grands États, celui où cet accroissement est le moins rapide. Mais, aux moyens que nous venons d'indiquer, il serait bon de joindre une exploitation mieux entendue de chaque territoire. Il faudrait aussi que les nations européennes dirigeassent vers les pays fertiles et non civilisés, non pas des troupes d'aventuriers sans ressources, mais des colonies pourvues de moyens d'existence, et conduites par des chefs habiles; et, pour éviter, non-seulement les jalousies nationales, mais encore les charges que les colonies et les métropoles s'imposent réciproquement, il faudrait qu'aussitôt constituées ces colonies fussent destinées à une prompte indépendance. Tels furent les établissemens que formèrent les Phéniciens et les Grecs à une époque de leur civilisation qui a plus d'un rapport avec la nôtre. CH.

145. — * *Mémorial portatif de chronologie, d'histoire industrielle, d'économie politique, de biographie*, etc.; contenant : 1° les dates des évènemens et des faits les plus remarquables de l'histoire générale, considérée spécialement sous les rapports religieux, politique, scientifique et littéraire; — 2° des détails étendus sur l'origine et la succession des inventions ou procédés les plus généralement employés dans les diverses branches d'industrie; de nombreux renseignemens sur les traditions, superstitions, cultes et croyances, mœurs, usages, costumes, théâtres, établissemens scientifiques, industriels et d'humanité, des principales nations du monde; — 3° des particularités historiques sur les phénomènes les plus extraordinaires arrivés dans tous les pays, comme *les chutes d'aérolithes, les apparitions de comètes, les longévités, les pestes, épidémies, maladies contagieuses*, etc.; — 4° un grand nombre de faits statistiques, philanthropiques, économiques de toute nature; des tableaux présentant la puissance comparative des principaux États, leur population, leurs dettes, leurs revenus, leurs armées et leur marine; le nombre et la nature des condamnations prononcées par les tribunaux français; la population, la mortalité moyenne, et la dépense des hôpitaux et hospices civils; enfin, des relevés de divers genres, spéciaux aux villes de Paris, Londres, etc.: — 5° plusieurs actes politiques importans, publiés depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours; — 6° une

table biographique, donnant les dates des naissances et de la mort d'un grand nombre de personnages célèbres dans la politique, les sciences, les lettres et les arts; — 7e enfin, une table alphabétique très-détaillée de toutes les matières contenues dans l'ouvrage. *Nouvelle édition*, revue, corrigée et considérablement augmentée. 3e et 4e parties. Paris, 1830; Verdière, quai des Augustins, n° 25. 2 vol. in-12, accompagnés d'un atlas pour les grands tableaux; prix, 12 fr.

La publication des 3e et 4e parties de cet ouvrage, également curieux, utile et instructif, que nous avons annoncé avec soin lors de sa première apparition, offre un tableau philosophique des progrès successifs de l'industrie humaine. L'auteur (M. le comte de LAUBESPIN) a su résumer avec talent l'histoire de la civilisation, telle que l'ont faite les sciences mathématiques, physiques, industrielles. Ce livre est une *Revue Encyclopédique abrégée*, qui fait connaître et apprécier toutes les pacifiques et merveilleuses conquêtes de l'esprit humain.

146. — * *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe*, depuis les croisades jusqu'à la fondation des colonies d'Amérique; par G. B. DEPPING; ouvrage qui a été couronné, en 1828, par l'*Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*. Paris, 1830; Imprimerie royale; Treuttel et Würtz. 2 vol. in-8° de VIII-344 et 375 pages; prix, 12 fr.

Nous rendrons un compte détaillé de cet ouvrage qui est dû aux consciencieuses recherches d'un de nos érudits les plus savans et les plus laborieux.

147. — * *Les Polonais en Italie*, *Tableau* historique, chronologique et géographique des travaux des Polonais en Italie pour la régénération de leur patrie; dédié à M. le comte *Titus Dzialynski*, par *Léonard* CHODZKO. Paris, 1830; J. Barbezat et Renouard. Feuille synoptique; prix, 4 fr.

M. Léonard Chodzko, auteur de l'*Histoire des légions polonaises sous la république*, occupe déjà une place distinguée parmi les écrivains contemporains. Fort de renseignemens laborieusement puisés aux sources les plus authentiques, et doué d'un esprit consciencieux et indépendant, il réunit les qualités nécessaires pour le genre de travail auquel il consacre ses veilles. L'ouvrage que nous annonçons ici est un résumé rapide de l'histoire des légions polonaises en Italie, depuis leur formation jusqu'à leur dispersion. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 102.) Jaloux de conserver les noms de ses compatriotes qui se sont illustrés pendant cette mémorable campagne, il donne une liste nominative des officiers supérieurs et inférieurs, morts ou blessés en Italie, et acquitte ainsi un tribut de

reconnaissance nationale envers ces représentans vivans d'une patrie opprimée et presque anéantie. — La partie inférieure des deux colonnes latérales est terminée par une proclamation du général Dombrowski aux Polonais, datée de Milan en 1797, et par un ordre du jour à l'armée française, qui fait connaître l'éclatante victoire des trois cents Polonais commandés par le général Kniaziewicz remportée sur cinq mille Napolitains, près de Magliano, dans les États romains.

La carte d'Italie, où se trouvent tracés tous les mouvemens des Polonais, a été très-bien gravée par M. *Sévérin* Oleszczynski; et le Tableau entier est dédié au comte polonais Dzialynski, l'un de ces citoyens qui ne respirent que pour la gloire de leur patrie.

Le Tableau des *Polonais en Italie* a été conçu sur un plan analogue à celui de l'*Atlas de Lesage*, dont il paraît destiné à devenir l'un des accessoires indispensables. Z.

Littérature.

148. — * *Grammaire générale. Philosophie de la langue française;* par B. J. Paris, 1830; Sédillot. In-8°; prix, 3 fr.

A mesure que le XVIIIe siècle s'éloigne de nous, chaque jour nous fait admirer davantage la hardiesse des écrivains qui firent sa gloire, et leur persévérance à saper dans leurs fondemens les vieux abus, et à porter partout le flambeau de la philosophie. La grammaire, qui, jusqu'à cette époque, n'avait été qu'une science de mots, une série de rudimens obscurs, qu'une suite de dissertations vides de sens (excepté quelquefois dans les estimables ouvrages des solitaires de Port-Royal), devient, chez Dumarsais et Beauzée, le fond d'excellens traités, où la métaphysique du langage se présente avec une clarté et une netteté jusqu'alors inconnues; la grammaire peut dès ce moment être étudiée par les hommes raisonnables et instruits. Sur les traces de ces habiles écrivains, qui seuls ont, comme l'on dit, fait école, se pressent divers grammairiens, dont quelques-uns ne sont pas indignes d'attention, mais qui généralement ont donné peu d'impulsion; aujourd'hui, en voici venir un qui remue jusque dans ses fondations le vieux et gothique édifice dont Dumarsais et Beauzée avaient entrepris et avancé la démolition. M. B. J., déjà connu par un petit ouvrage remarquable sur les conjugaisons françaises (1), publie

(1) *Observations sur les conjugaisons françaises.* Paris, 1824; Sedillot. In-8°.

le commencement d'un livre qui nous semble devoir faire époque parmi les œuvres grammaticales de notre siècle. L'auteur appelle *stichiologie*, ou science des élémens, la partie la plus essentielle de l'étude des langues, celle qui a pour but de comprendre les autres hommes et de s'en faire entendre. Il divise cette science en quatre parties : 1° la *grammatologie*, comprenant la lecture, l'écriture et la prononciation ; 2° la *ptoséologie* ou étude des désinences ; 3° l'*étymologie* ou étude des mots dans leurs familles ; 4° la *phraséologie* ou syntaxe, étude des phrases. L'auteur ne s'occupe, quant à présent, que des deux premières parties ; la première lui offre l'occasion de remarquer que la prononciation et l'orthographe sont beaucoup plus d'accord qu'on ne le croit communément, et que les principes expliquent tout d'une manière générale : c'est donc à établir ces principes qu'il s'applique. Après avoir défini l'*accent tonique*, la *quantité*, les *sons élémentaires* de la voix humaine, l'auteur présente le tableau des *élémens de la parole*, et fait l'application de ses idées à la prononciation de la langue française.

Dans la seconde partie ou *ptoséologie*, il s'occupe d'abord de la classification des mots, et ne craint pas de soulever contre lui toute la foule des grammairiens en n'en comptant que trois sortes : les *noms*, les *verbes*, les *ligatifs*. Il examine d'abord les noms, qu'il divise en *noms*, *substantifs*, *adjectifs*, et *pronoms ;* nous recommandons la théorie qu'il donne des noms *abstraits*, simples ou composés ; on est tout surpris, après l'avoir lue, de s'être mépris si long-tems sur la vraie nature de ces mots, dont il avait plu à la tourbe des grammairiens de faire des adverbes, des prépositions, des conjonctions : ce qu'il dit de l'*adjectif métaphysique*, ou *article*, n'est pas moins curieux ; mais, ce qui doit surtout attirer l'attention, c'est la portion de l'ouvrage qui concerne le *verbe ;* cette matière est traitée avec une grande supériorité, et le *tableau des conjugaisons françaises*, qui ne forme pas plus d'une demi-page, nous semble ne rien laisser à désirer. Quand M. B. J. passe aux *prépositions*, il les réduit tout d'abord à dix-sept ; chez lui, les *conjonctions* ne sont plus qu'au nombre de onze ; enfin, il semble qu'il prenne à tâche de braver les anathèmes des trois quarts et demi des grammairiens dont, comme il dit quelque part, la réputation n'est fondée que sur ces distinctions longues et vides de sens, que leur ignorance a établie au grand détriment des pauvres enfans qui doivent apprendre leurs règles.

Nous ne pouvons qu'engager M. B. J. à continuer ses travaux sur la grammaire, et à rendre de plus en plus cette science accessible à la jeunesse : l'ouvrage qu'il vient de pu-

blier annonce un jugement excellent, et les nombreux exemples qu'il cite prouvent assez son érudition ; c'est en persistant à demander la réforme de tous ces vieux et absurdes abus qu'il justifiera pleinement l'épigraphe de son premier ouvrage: *Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem.*

J. ADRIEN-LAFASGE.

149. — *Rhétorique classique à l'usage des aspirans au grade de bachelier-ès-lettres*, par *Ferréol* PERRARD, avocat à la Cour royale de Paris. *Deuxième édition.* Paris, 1830 ; Papinot. In-12 de XII et 227 pages ; prix, 2 fr. 50 cent.

Nous n'avons rien à dire de particulier sur ce cours de rhétorique ; il est, comme tous les autres, un extrait d'autres extraits, remontant toujours par des extractions successives jusqu'au livre de Quintilien, de l'*Institution de l'orateur.*

L'auteur l'a divisé en vingt numéros ou chapitres, sous chacun desquels se trouvent plusieurs questions avec les réponses qu'il y faut faire. Nous avons déjà dit, dans ce recueil, ce qu'il faut penser de cette méthode d'étude par questions et par réponses, qu'elle est bonne dans les catéchismes, et partout où l'on ne veut pas parler à la raison, mais seulement à la foi ou à la routine ; toutefois, nous ne pouvons blâmer ici l'emploi de cette méthode ; elle répond parfaitement à l'usage auquel on la destine ; il faut savoir, en effet, que les examens universitaires se font aujourd'hui en tirant d'une urne la question écrite, à laquelle l'aspirant est trop heureux d'avoir une réponse prête.

Une telle mesure, jugée nécessaire aujourd'hui, en dit plus, ce me semble, contre l'Université que les attaques nombreuses dont elle a été si souvent l'objet. B. J.

150. — **De l'Histoire de la poésie ;* Discours prononcé à l'*Athénée de Marseille*, pour l'ouverture du cours de littérature, le 12 mars 1830 ; par M. J. J. AMPÈRE. Marseille, 1830 ; typographie de Feissat aîné et Demonchy. In-8° de 51 pages.

Un long fragment de ce discours a déjà paru dans la *Revue de Provence*, recueil littéraire imprimé à Marseille (voyez *ci-dessus*, page 221.) Mais l'œuvre tout entière méritait bien l'impression ; car on y trouve non-seulement un style correct, élégant et coloré, mais encore les traces d'un très-grand savoir et des pensées neuves et fortes. Après avoir passé en revue tout ce que demanderait d'études une bonne histoire de la poésie, après avoir dit quelles qualités particulières devrait posséder celui qui entreprendrait de traiter ce beau sujet, M. Ampère a examiné, l'un après l'autre, les élémens qui doivent servir à cette histoire, en être comme

les bases, et rester toujours présens à l'esprit de l'historien : les monumens littéraires eux-mêmes, les travaux critiques auxquels ils ont donné lieu, les caractères physiologiques des peuples, la nature des contrées qu'ils habitent, la langue qu'ils parlent, les mœurs, les arts, la religion, les sciences, le gouvernement, enfin la philosophie, qui, toujours et partout, se charge de résumer, pour ainsi dire, les époques et les nations. — Le jeune professeur a annoncé qu'il s'occuperait surtout, dans son cours, de l'histoire de la poésie du Nord, dont tous les amis des lettres savent qu'il a fait une étude approfondie; mais il a ajouté que ce cours lui-même ne forme qu'une partie d'un ouvrage immense auquel il a déjà consacré beaucoup de veilles laborieuses : l'*Histoire universelle de la poésie*. — On doit souhaiter que M. Ampère accomplisse son vaste projet; et, s'il ne faut pour cela qu'un grand amour du travail, un esprit étendu et vigoureux, une plume facile, pure, éloquente au besoin, et une âme ardente et généreuse, nous aurons bientôt un ouvrage qui manque à notre littérature, et peut-être à toutes les autres. N.

151. — * *Cours de littérature française;* par M. Villemain, membre de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres de Paris. *Tableau de la littérature du moyen âge* en France, en Italie, en Espagne et en Angleterre. Leçons du cours de 1830. T. I. Paris, 1830; Pichon et Didier, Quai des Augustins, n° 47. In-8° de xv-416 pages; prix, 9 fr.

Après avoir apprécié, avec une rare impartialité et une sagacité exquise, les deux derniers siècles de la littérature européenne, M. Villemain aborde aujourd'hui le moyen âge. La tâche est rude et pénible : car le moyen âge, c'est une civilisation tout entière et une civilisation mal connue, mal comprise, et dont les mouvemens, entachés d'une rouille de barbarie, effarouchent la délicatesse du goût moderne. Nous aurons à examiner dans un prochain article, si M. Villemain n'est pas resté quelquefois au-dessous de cette tâche, s'il n'a pas porté plus d'un jugement hasardé, s'appuyant sur une étude un peu légère des écrivains originaux. Mais bien que nous différions d'avis sur quelques points avec M. Villemain, nous ne pouvons nous empêcher de rendre dès à présent justice à la sagacité habituelle de ses vues, à l'admirable éclat de son style, à toutes ces qualités, en un mot, qui font de lui l'un des plus brillans orateurs et des plus ingénieux critiques de notre tems. Nous attendrons le second volume pour rendre un compte détaillé de cet important ouvrage. A. D.

152. — *Lettre à M. Victor* Hugo, par M. *Charles* Farcy.

suivie *d'un Projet de charte romantique.* Paris, 1830; Laudois et Bigot. In-8° de 60 pages; prix, 1 fr. 50 c.

L'énergie des impressions est, chez presque tous les hommes, en raison de la nouveauté des objets. Il est sans doute quelques esprits supérieurs qui, appréciant les choses en elles-mêmes, sont d'autant plus épris du beau qu'ils en ont plus souvent goûté les charmes; mais il n'en est pas ainsi des masses; le beau a peu d'effet sur elles, s'il n'est pas en même tems nouveau; de là, chez tous les peuples qui ont conservé les monumens de leurs arts, l'altération nécessaire du principe qui leur donne la vie. Fouillez dans les tombeaux de l'antique Égypte, et, plus vous avancerez vers les Ptolémées, plus vous verrez le goût se corrompre; les Grecs, les Romains ont parcouru la même période; rien ne peut nous dispenser de la subir. De là le romantisme, qui n'est pas autre chose que l'altération (malheureusement inévitable) du principe du beau. Cette altération peut avoir lieu de mille manières diverses; car le beau est comme un centre unique d'où part un nombre infini de lignes divergentes; et voilà ce qui rend le romantisme indéfinissable. Le romantisme est un être négatif : c'est ce qui n'est pas purement beau. Cependant, amis et ennemis s'efforcent de donner un corps à ce fantôme. Dernièrement encore, le chef des romantiques en a mis au jour une définition toute nouvelle. « Le romantisme, a-t-il dit, n'est que le libéralisme en littérature. » Or, croyez, après cela, à l'égalité des intelligences! Cet axiôme, couvert pour moi des ténèbres les plus profondes, a été un trait de lumière pour l'auteur de la brochure que j'annonce. « O lumineux rapprochement, s'écrie-t-il, d'où la vérité jaillit brillante et victorieuse! Cette révolution de 1789, par qui nous sommes tous légalement égaux..... cette révolution s'opère maintenant dans le domaine de l'esprit.... et de même que nous avons vu naître et se développer, parmi les premiers bienfaits de cette grande crise sociale, la petite propriété foncière, nous voyons éclore aujourd'hui *la petite propriété littéraire.* Et de quel droit, en effet, un homme aurait-il plus de génie que d'autres? Pourquoi souffrir que quelques réputations, grandies à travers les siècles, dominent à perpétuité la république des lettres? Ce mot de république, si justement employé ici, n'indique-t-il pas qu'une parfaite égalité doit régner entre tous les membres qui la composent? Qu'on se rappelle ce fier républicain abattant dans son jardin les têtes de pavots qui dépassaient les autres, et l'on en conclura avec justesse que Racine et d'autres aristocrates littéraires sont *trop grands de la tête*, comme dit D. Carlos en parlant du duc de

Lutzelbourg dans votre admirable drame d'*Hernani.* » Cette citation donnera une idée de l'ironie spirituelle et mordante qui anime la *lettre à M. V. Hugo.* Mais *a cheprò*, dirait un italien? Pour que le ridicule pût tuer le romantisme, il faudrait que le principe du beau fût encore assez fécond pour enfanter des chefs-d'œuvre qui excitassent la surprise et l'admiration publique; et c'est ce dont il est permis de douter.

CH.

153. * *Œuvres de* VOLTAIRE, avec *préfaces, avertissemens, notes*, etc., par M. BEUCHOT. 8e livraison. Paris. 1830; Lefèvre, rue de l'Éperon, n° 6. Imprimerie de F. Didot. L'ouvrage complet formera 70 volumes in-8°, qui paraissent par livraisons de 3 vol., de deux en deux mois; 25 vol. ont paru : prix du vol., 4 fr. 50 c.

Cette 8e livraison de l'édition la plus complète et la plus soignée qui ait encore paru des Œuvres de Voltaire se compose du tome 1er du *Théâtre*, de l'*Histoire de Russie*, et du t. II des *Mélanges* (tomes XI, XXV et XXXVIII des *Œuvres complètes*). Les pièces contenues dans le 1er volume du Théâtre sont Œdipe, les fragmens d'Artemire, Mariamne, l'Indiscret, la fête de Bélébat, Brutus, et les Originaux, ainsi que les variantes; les lettres sur Œdipe, le discours sur la tragédie à milord Bolingbrocke, etc. Le tome II des Mélanges renferme les élémens de la philosophie de Newton, un Mémoire inédit de Voltaire, et un autre sur la satire, la vie de Molière, le discours de réception à l'Académie française, etc., etc., etc.

Il serait superflu de reproduire ici les éloges mérités que l'on a déjà faits de cette belle édition, lors de la publication des premières livraisons. Contentons-nous de dire que celle-ci n'est nullement inférieure aux précédentes, et que cette édition, par la beauté du papier et des caractères, ainsi que par le soin avec lequel les volumes sont composés et les notes rédigées par le savant et laborieux éditeur, continue de mériter les suffrages du public.

154. —**Œuvres complètes de M. le vicomte* DE CHATEAUBRIAND, pair de France, membre de l'Académie française. T. VII, X et XI. *Le Génie du Christianisme*, t. VII, *les Natchez*, t. I et II. Paris, 1830; Fayolle, rue du Rempart-Saint-Honoré. 3 vol. in-12, d'environ 400 pages chacun; prix de chaque volume, 3 fr. 50 c., pour les souscripteurs aux œuvres complètes; 4 fr. pour les non-souscripteurs. (Voyez, pour les livraisons précédentes, *Rev. Enc.*, t. XLV, p. 712.)

Cette livraison de l'édition de M. le marquis de FORTIA contient : 1° les critiques et les jugemens écrits par plusieurs hommes distingués dans différens journaux, sur le *Génie du*

Christianisme, lors de la publication des diverses éditions de cet ouvrage célèbre, et les deux préfaces qui les accompagnèrent; 2° les deux premiers volumes des Natchez, composition bien belle de style, mais à laquelle les romans de Cooper ont fait un tort immense sous le rapport de la vérité des choses et des couleurs. — Nous devons à l'éditeur, pour cette livraison, les mêmes éloges que pour les précédentes; seulement, nous lui signalerons une assez grande négligence dans la correction des épreuves : quoique en général les fautes d'impression que nous avons remarquées ne dénaturent point le sens de l'auteur, elles sont cependant fâcheuses dans un livre qui, par la magnificence du style, est destiné à passer souvent et à rester long-tems sous les yeux de ceux qui le possèderont.

155. — * *Œuvres de* P.-E. Lemontey, de l'Académie française; édition revue et préparée par l'auteur. Paris, 1829; A. Sautelet; Brissot-Thivars. 5 vol. in-8° de xxiv-423, 431, 398, 364 et 448 pages; prix, 35 fr.

Nous rendrons compte incessamment des *Œuvres de Lemontey*, dans notre section des *analyses*. Nous nous bornerons à rappeler ici quels sont les ouvrages du spirituel académicien, recueillis par les éditeurs. — Le premier volume se compose, après une *notice* sur Lemontey, de *Raison, Folie, petit cours de morale mis à la portée des vieux enfans*. — Dans le second volume, on trouve : 1° *les Observateurs de la Femme;* 2° *la Nourriture d'un prince*, ou le danger des coutumes étrangères; 3° *le Pêcheur du Danube;* 4° *Traité des coups et de leur application aux divers usages de la vie;* 5° *le jardinier de Samos*, ou le père du sénat; 6° *Parallèle moral et physiologique de la Danse, du Chant et du Dessin;* 7° *l'Enfant de l'Europe*, ou le dîner des Libéraux à Paris, en 1814. Le tome III comprend les *éloges de Morellet*, *Vicq-d'Azyr*, *Fabry Peyresc* et *Jacques Cook;* les *notices* sur *Marguerite de Valois*, reine de Navarre, *François de Lorraine*, duc de Guise, surnommé le Balafré, *Jeanne d'Albret*, reine de Navarre, mère de Henri IV, *Gaspard de Coligny*, amiral de France, *De Thou*, historien, le cardinal *de Retz*, la duchesse *de Longueville*, Mme *de Lafayette*, Mme *Deshoulières*, *Chaulieu*, *Adrienne Lecouvreur*, *Helvétius*, et Mlle *Clairon*. — *Les articles inédits*, extraits des *Mémoires de Dangeau*, avec les notes d'un anonyme, forment le quatrième volume; et le cinquième contient : 1° l'*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, et sur les altérations qu'il éprouva pendant la vie de ce prince, avec les *pièces justificatives*, parmi lesquelles se font surtout remarquer les *Mémoires du comte Jean de Coligny*, et la *notice sur Colbert;* puis : 2° *de la peste de Marseille et de la Provence*, pendant les années 1720 et 1721; 3° *Étude littéraire sur la*

partie historique du roman de Paul et Virginie ; 4° de la Précision considérée dans le Style, les Langues et la Pantomime (1) *; 5° des Bons effets de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance ; 6° Essai sur la Littérature et la Langue russes.*

156. — * *Œuvres de M.* Ballanche. T. 1, contenant *Antigone*, l'*Homme sans nom*, *Élégie*, *Fragmens*. Paris, 1830; J. Barbezat, rue des Beaux-Arts, n° 6; même maison, à Genève. Grand in-8° de plus de 500 pages; prix, 9 fr. L'ouvrage aura 9 volumes.

Nous reviendrons sur cette importante et curieuse collection.

157. — * *L'Iliade*, traduction nouvelle en vers français, précédée d'un *Essai sur l'Épopée homérique*, par A. Bignan. Paris, 1829; Belin-Mandar, rue Saint-André-des-Arts, n° 55. 2 vol. in-8°; prix, 15 fr.

Une fidélité rigoureuse, tel est le système de traduction que M. Bignan a suivi, comme il le dit lui-même dans sa préface. Traduisant sur le texte, et non d'après une autre traduction, il a tâché de ne jamais ni raccourcir, ni allonger son modèle, et de se rapprocher de la simplicité grecque, sans trop s'éloigner de l'élégance qu'exige la poésie française. Autant que la nature de notre langue le lui a permis, il a rendu ces épithètes, pour ainsi dire, sacramentelles, qui peignent avec tant de vérité tout ce qu'embrasse la vue du poète, et qui caractérisent si spécialement les pays, les héros et les dieux. Une bonne traduction en vers de l'Iliade peut exercer maintenant une salutaire influence : quelle que soit la direction nouvelle de notre littérature, nos muses étudieront toujours avec fruit les sublimes monumens de cette vieille poésie grecque, si vraie, si originale et si populaire. Poète primitif, poète national, Homère est à lui seul toute la mythologie, toute l'histoire de l'ancienne Grèce, et son génie, qui a dominé tout le monde antique, règne encore sur toutes les littératures modernes. N.

158. — *Poésies d'une femme.* Paris, 1830; Ch. Gosselin. In-8° de 131 pages; prix, 3 fr. 50 c.

Le plus grand éloge qu'on puisse faire de ce recueil, c'est qu'il est digne de son titre. Ce sont bien là en effet *les Poésies d'une femme.* D'abord un anonyme modeste et pudique, qui dérobe l'auteur à ses triomphes et ne permet pas de le classer parmi les gens de lettres. Ensuite une grâce simple et négligée

(1) Ce morceau et les notices sur Colbert, Chaulieu, Helvétius et Mlle Clairon ont paru dans la *Revue Encyclopédique,* qui s'honorait de compter M. Lemontey au nombre de ses collaborateurs.

qui ne vise jamais à l'effet, et semble plutôt le redouter. Enfin l'expression naïve, l'analyse délicate de sentimens qu'il appartient plus particulièrement à l'autre sexe de ressentir et d'exprimer. Mlle Delphine Gay a peut-être plus d'élégance et d'éclat ; Mme Desbordes Valmore, plus de passion ; Mme Tastu, plus d'imagination et de pensée : mais auprès de ce triumvirat de notre Parnasse féminin se place sans trop de désavantage le poète inconnu à qui nous devons ces pièces pleines de charme. J'en veux citer une, pour donner une idée des autres, bien qu'elle puisse perdre quelque chose à en être ainsi détachée. Une poésie toute échappée du cœur, sans souci des règles de l'art, de la critique, du succès, qui parle pour elle-même comme si elle ne devait point avoir d'auditeurs, une telle poésie ne se fait qu'imparfaitement connaître par fragmens, par échantillon, elle plaît surtout dans son ensemble ; citons pourtant pour justifier, pour achever nos éloges.

Le Départ.

Il est vrai, ce départ mon cœur le désirait ;
Mais aujourd'hui je tremble.... est ce donc un caprice,
Et dois-tu me gronder de mon trouble secret ?
Partir ! à ce moment tout devient sacrifice ;
Tous les objets alors obtiennent un regret.
Je parcours le jardin, chaque arbre, chaque allée,
Reçoivent un adieu de la pauvre exilée.
Tout me paraît plus beau, tant mes yeux sont charmés.
J'ai regret au soleil qui pourpre ma croisée,
Et qui vient au matin sur mes rideaux fermés
Dessiner le jasmin, tout couvert de rosée
Et grimpant en festons légèrement formés.
Dans ma mémoire ainsi tout se grave et demeure ;
Et la table où le soir j'écris à mon ami,
Et le grand fauteuil vert où j'y pense à toute heure,
Où, quand il ne vient pas, je m'appuie et je pleure ;
Et ce coin que le jour n'éclaire qu'à demi,
Où pour lui seul à Dieu j'adresse mes prières ;
Et le long corridor où résonnent ses pas ;
Jusqu'au mur de la cour, dont je compte les pierres,
Répétant que demain je ne les verrai pas !
Que veux-tu ? c'est folie, et tu m'en vois honteuse.
J'espérais du plaisir.... l'espérance est menteuse,
Je ne m'y fiai plus.... En quittant ces beaux lieux,
Témoins de mon amour, de ma joie innocente,
J'ai peur de les revoir les larmes dans les yeux ;
Il n'est pas de malheur que mon cœur ne pressente !
Mon esprit, tu le sais, facile à s'émouvoir,
Inquiet et troublé, jamais ne se repose :
Pour l'être fait ainsi le bonheur se compose
De mille riens, hélas ! qu'on ne saurait prévoir ;

Je suis ce qui m'entoure et rarement moi-même.
Laisse-moi donc trembler loin de tous ceux que j'aime.
Ici, ce que je vois semble me protéger :
Sur ce banc qu'un lilas pare et vient ombrager,
J'ai pleuré quelquefois ; là, mon âme blessée
Souvent a promené son unique pensée ;
Partout le souvenir me charme et me remplit,
Et pour moi du passé le présent s'embellit.
Ces arbres, ces bosquets et ces boutons qui naissent,
Tous ces objets enfin, je crois qu'ils me connaissent.
Partir ! qui me promet que tu me reverras ?
Ah ! sait-on l'avenir ?.... je ne partirai pas !
Peut-être en ces lieux chers à mes jeunes années,
Je reviendrais un jour le cœur désenchanté,
Voyant à nu la vie, et retrouvant fanées
Ces fleurs..... et ma beauté.

H. P.

159. — *Fables anciennes et modernes, françaises et étrangères, dont La Fontaine a traité le sujet ;* littéralement extraites de près de quatre cents ouvrages antérieurs au XVIIIe siècle ; par J. L. Prel et J. F. M. Guillaume. Paris, 1829 ; Lance. *Specimen* de 86 pages in-8° ; prix, 2 fr.

La Fontaine n'a pu échapper ni à ces annotateurs qui calomnient leur auteur en lui imputant des personnalités, ni à ces critiques audacieux qui prétendent corriger l'œuvre du génie, ni même aux commentateurs qui expliquent le plus souvent ce qui n'a pas besoin d'être expliqué. Nous citerons seulement l'oratorien Valette, qui arrangea, sur de petits airs et vaudevilles, des fables choisies du *bonhomme :* à quoi une religieuse d'Orléans ajouta des chansons morales et des emblêmes. Un ridicule encore plus ineffaçable s'est attaché à la publication faite, en 1808, par M. Lebrun, ex-président, prévôt et juge royal, qui a réduit les fables de La Fontaine à la simple narration. Par un excès contraire de vénération pour le grand poète, M. le président Tribert, parce qu'il occupait sa maison à Château-Thierry, a composé un recueil de fables, imprimé en 1818 ; mais on n'y a point reconnu l'influence de la localité. On doit remarquer que c'est de nos jours que le fabuliste a été le plus souvent réimprimé. La première édition de ses œuvres date de 1668 ; pendant les trente et quelques années suivantes, on en publia cinq autres seulement ; le XVIIIe siècle en produisit dix ; aucune édition nouvelle ne fut imprimée de 1789 à 1796 ; mais de cette époque jusqu'en 1800, il en parut quatre. On connaît plus de vingt-cinq éditions des fables et des autres poésies de La Fontaine, données de 1801 à 1823. L'histoire de sa vie par M. Walckenaër, quoique écrite avec une pro-

lixité extrême, est très-curieuse; plus tard, M. Robert a cherché à l'apprécier par l'examen de ses œuvres seulement; et M. Prel a consacré toutes ses études littéraires à un travail semblable. Mais il n'a pu encore publier qu'un *specimen* de sa collection de 2,773 fables.

Autant on apportait autrefois de soin à suivre scrupuleusement dans les écrivains les idées et les images qu'ils s'étaient réciproquement empruntées, autant on néglige à présent de rechercher cette filiation du génie. Des rhéteurs, il est vrai, abusèrent de ces rapprochemens : jaloux d'étaler un vaste savoir, ils exhumèrent de l'oubli d'insipides imitations faites par de mauvais écrivains, ou, dans leur étroite conception, ils présentèrent, comme des plagiats, des inspirations bien distinctes. La Fontaine a presque toujours emprunté à autrui les sujets de ses fables : on n'en compte guère que huit qui soient de son invention; et cependant, bien supérieur à tous ses devanciers, il est un modèle désespérant même pour ceux qui, comme M. Arnault, ont pu innover dans ce genre de poésie.

MM. Prel et Guillaume présentent, avec méthode et d'une manière bien plus *complète* que ne l'a fait M. Robert, l'indication des fabulistes grecs, latins, français, italiens, espagnols, allemands, anglais, hollandais et orientaux. Ils rapportent le texte de chacun d'eux, et ils citent, en outre, les éditions de leurs œuvres, qu'on ne se procurerait pas même dans les plus grandes bibliothèques : ces auteurs sont placés suivant l'ordre chronologique, et non par série de nation. Ainsi, le specimen indique l'an 1544 comme la date du conte des quarante Vézirs. Mais il est incontestable que les Asiatiques sont les inventeurs de l'apologue, et que les sujets de la plupart des fables imitées par les Grecs et les Latins appartiennent à l'Inde primitive et à la littérature de la Chine; d'ailleurs, l'origine des Mille et une Nuits est d'autant plus incertaine qu'un savant Orientaliste vient encore d'essayer, sans succès, de la déterminer (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 467 et suiv. — *Journ. des Voyages*, novembre 1829). La fable du *Meûnier, son Fils et l'Ane* forme, avec les citations qui s'y rapportent, au nombre de 23, presque la totalité de cette brochure.

Nous savons que deux littérateurs connus, MM. Noel et Le Bailly, ont composé, en 4 volumes, un ouvrage sur les fabulistes chez toutes les nations. Ce beau travail manque aux diverses littératures modernes; mais différentes circonstances en ont retardé la publication. Ce sort est commun au manuscrit de M. Prel, qui formerait aussi 4 volumes. En vain il a demandé à le soumettre à des examinateurs pour que l'im-

primerie royale le fit paraître. Le budget est avare, mais seulement pour les lettres et les sciences. Faute aussi de spécialité dans les dépenses, les faibles encouragemens qu'il accorde sont ravis par l'intrigue à des talens modestes. Il est à désirer, dans l'intérêt de la saine littérature, que quelque libraire entreprenne l'impression de cet ouvrage, qui, du reste, est susceptible d'amélioration. *Isidore* Le Brun.

160. — *Wilhelm Meister*, par Goethe, traduit de l'allemand par *Théodore* Thousenel. Paris, 1829; Jules Lefèvre. 4 vol., in-12 de 240, 215, 189, 218 pages; prix, 12 fr.

Peut-être le traducteur de ce roman célèbre a-t-il eu tort de ne point lui conserver son titre : *Les années d'apprentissage de Wilhelm Meister*, qui, bien qu'un peu vague et un peu obscur, exprime cependant l'idée la plus générale à laquelle puisse se rapporter la composition confuse et incohérente de Gœthe. A travers la multiplicité de scènes et d'acteurs, dont elle est comme encombrée, on distingue, en effet, un sujet principal qui s'en détache, c'est l'éducation morale d'un jeune enthousiaste que l'expérience de la nature réelle et du monde dégage par degrés de ses illusions d'enfant et d'artiste. Il y a de tout dans ce livre, qu'on peut beaucoup critiquer, mais qu'il faut aussi beaucoup admirer. Il n'est personne, je crois, qu'il ne rebute par la trivialité ennuyeuse, ou le fantastique puéril de certains tableaux, de certains personnages. Mais il n'est personne aussi qui ne doive se plaire à la peinture de cette société de tous rangs réunie par le goût de l'indépendance et des arts ; à ces scènes de la vie comique, inférieures, je pense, à celles qu'en ont retracées, chez nous, Scarron et Lesage, mais qui s'en distinguent par un caractère étranger, d'un effet très-piquant. Les coulisses de l'Allemagne ne sont pas plus chastes que les nôtres, mais, s'il en faut croire ce livre, le dérèglement y est mêlé de je ne sais quelle candeur passionnée qui le relève un peu. Les comédiennes que rencontre *Wilhelm* ont de plus que les amies de Gil-Blas des affections involontaires et vraies. *Marianne* surtout est une de ces figures pleines de charme dont les œuvres de Gœthe offrent comme une galerie; elle y brille à côté des *Claire*, des *Charlotte*, des *Marguerite*. On connaît le personnage singulier de *Mignon*, par la belle analyse de Mme de Staël, et l'heureuse imitation qu'en a faite Walter Scott dans sa *Fénella*. C'est la beauté saillante de ce roman, comme roman. Car, à vrai dire, la partie romanesque n'y est que secondaire; c'est un cadre où Gœthe a renfermé d'admirables dissertations d'art et de morale, d'admirables morceaux de poésie. Toutes ces aventures, tous ces

personnages ne sont là que pour provoquer l'auteur, et lui servir de compère. Il est lui-même le premier, ou plutôt le seul acteur de son drame. Peut-être, comme l'a dit ingénieusement Mme de Staël, n'eût-il pas dû interposer de tiers entre ses lecteurs et lui. Sa belle analyse de l'Hamlet ne perdrait rien certainement à n'être qu'un morceau de critique, et elle paraît bien au-dessus de l'auditoire qui l'écoute. *Wilhelm Meister*, publié en 1795, avait été déjà reproduit dans notre langue. En 1803, il en parut une traduction française à Coblentz; depuis on en a fait une imitation sous le titre d'*Alfred*. Ces essais, oubliés aujourd'hui, ne donnent que plus de prix à la version élégante de M. Thousenel. Le nouveau traducteur a particulièrement rendu, avec assez de bonheur, quelques beaux vers de Gœthe, entre autres ses stances célèbres sur l'Italie. C'est un avantage qu'il a sur la plupart de nos traducteurs d'allemand et d'anglais, dont la prose vaut mieux que les vers, bien qu'elle ne vaille pas toujours grand' chose. H. P.

161. — *Les Cardeurs*, ou Patriotisme et Vengeance, roman irlandais; par M. Crowe; traduit de l'anglais, par M. H. J. B. Defauconpret. Paris, 1830; Charles Gosselin. 3 vol. in-12, de 200 pages chacun; prix, 9 fr.

162. — *Le Connemara*, ou une élection en Irlande, roman irlandais, par *le même*; traduit de l'anglais, par *le même*. Paris, 1830; Charles Gosselin. 1 vol. in-12 de 195 pages; prix, 3 francs.

Ces deux ouvrages forment la sixième livraison des romans irlandais publiés par M. Gosselin; c'est une collection intéressante, dont nous avons plus d'une fois fait apprécier le mérite (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 488). M. Banim, patriote fervent et éclairé, en avait fait tous les frais jusqu'ici; aujourd'hui, un nouvel écrivain est présenté au public français. Le premier nous avait paru réunir plus d'une qualité éminente: ses digressions, bien ou mal amenées, sur la situation morale et politique de l'Irlande, ont éclairci, pour ses lecteurs, la plupart des questions importantes auxquelles donne lieu le sort de ce pays; les caractères qu'il a introduits dans ses romans sont presque toujours dessinés avec une vérité qui décèle un observateur profond; enfin, il sait retracer avec force les effets de la passion. M. Crowe ne nous paraît pas avoir beaucoup de ressemblance avec son devancier. Il y a dans sa manière de voir et de représenter les choses moins d'illusion et de poésie. Pour lui, l'Irlande n'est point cette île enchantée, cette verte Érin, que des poètes, peut-être trop prévenus, ont si souvent chantée; et, c'est libre de tout scrupule, qu'il dépouille ses habitans de cet idéal de patriotisme énergique et

de verve spirituelle auquel nous ont habitués les romans de Banim, de lady Morgan, etc. Une sorte de pessimisme moqueur inspire tous les récits qu'il fait de leurs conspirations, de leurs émeutes contre l'oppression anglaise; mais ce n'est certes point par sympathie pour celle-ci, car ses partisans n'obtiennent pas grâce devant son inexorable pinceau. Ainsi, dans les *Cardeurs*, Arthur Dillon se laisse d'abord aller à l'enthousiasme patriotique qui s'accorde si bien avec tous les sentimens de son jeune âge; puis, la lâche cruauté, l'égoïsme grossier des séditieux subalternes parmi lesquels il se trouve quelque tems compromis, viennent dissiper ses rêves d'indépendance, ses flatteuses espérances de liberté, et lui rendent de plus en plus cher le bonheur tranquille de la vie privée. Mais, en opposition au maître d'école O' Rourke, pour qui les troubles populaires ne sont qu'un moyen d'ambition personnelle, à côté des ignobles conspirateurs, dont les crimes ne sont rachetés par aucun dévoûment, par aucune générosité, viennent se placer un lord Castletown-Belville, un révérend Crostwhaite, que l'impulsion des bas intérêts a réunis dans les rangs des oppresseurs. — Le *Connemara* est une sorte de caricature vive et gaie, chargée avec esprit, mais dont on regrette de ne pas comprendre entièrement le sens; quelques notes auraient pu expliquer les allusions qu'elle doit renfermer, et nous apprendre ce que nous devons croire des merveilleux récits de l'auteur sur le roi Mac Loughlin et sa monarchie sauvage. Du reste, l'esprit de M. Crowe nous a paru plus à l'aise dans ce second ouvrage, dont le fonds et la forme lui appartiennent en propre, tandis que la conception et l'exécution des Cardeurs rappellent jusqu'à un certain point la manière de M. Banim.

163. — *Guy-Éder*, ou *la Ligue en Basse-Bretagne;* par *Hippolyte* Bonnelier. Paris, 1830; Tétot frères, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 55. 3 vol. in-12 de 200 à 250 pages; prix, 10 fr.

« En 1589, un jeune gentilhomme breton, âgé de quinze ans, s'échappe du collége de Boncourt, troque avec des Juifs sa robe de chambre et ses livres de classe contre un poignard et une épée, et part seul, à pied, pour Orléans, où se trouvait alors le duc de Mayenne. Des brigands arrêtent et dévalisent le jeune aventurier. Il revient au collége, s'en échappe encore bientôt après, et, cette fois, se dirige sans obstacle vers la Basse-Bretagne, où le duc de Mercœur soutenait le parti de la Ligue. Peu de mois après, l'enfant de quinze ans commande à trois mille hommes; et son nom, qui est devenu un cri de guerre, fait verser le sang, allumer des incendies, ruiner les villes de Cornouailles... — La ligue s'éteint : il disparaît un

instant de la scène, pour y reparaître, trois ans après, faussement accusé dans la conspiration de Biron... — Ce jeune gentilhomme, cet aventurier, ce dévastateur de la Cornouailles, c'est Guy Éder de Beaumanoir de Lavardin, baron de Fontenelle. » Tel est le thème du nouveau roman de M. Bonnelier, tel qu'il l'indique lui-même dans sa préface ; sur cette courte donnée historique, il a reconstruit, pour ainsi dire, toute la vie du ligueur breton. Son livre est donc moins un roman historique qu'une sorte de biographie, embellie de développemens pittoresques et de scènes dramatiques, dans le genre que Walter Scott a mis à la mode, et qui forme du reste un ensemble assez animé. Le style, où l'on aperçoit bien çà et là quelque nuance de recherche et d'affectation, est en général agréable et de bon goût. *a*

164. — *Contes et nouvelles*, par M. Merville. *Deuxième édition*. Paris, 1830 ; Gagniard. 3 vol. in-12 ; prix, 12 fr.

De ces trois volumes, les deux premiers seuls sont à leur seconde édition. Ils ont paru pour la première fois en 1829, et ont déjà été annoncés dans ce recueil. (*Rev. Enc.*, t. XLI, p. 530.) Ils contenaient six nouvelles : *Le Panier d'argenterie, les Oubliettes, l'Industriel, La Renaudie, Erreur de nom* et *l'Adultère*. Celui que l'auteur a joint à cette nouvelle édition en renferme trois autres : *La Chanoinesse de Remiremont*, *ou l'Anneau de la morte*, *Prosper* et *le Mariage d'un escroc*.

M. Merville, dont la réputation comme auteur dramatique a commencé d'une manière brillante par la *Famille Glinet*, et auquel nous sommes redevables de plusieurs autres jolies comédies, telles que *les Quatre Ages* (voy. *Rev. Enc.*, tom. XV, p. 421 et 600), et *la Première Affaire* (tom. XXXV, p. 811), a porté le même talent d'observation dans ses Nouvelles, que l'on peut regarder comme autant d'esquisses dramatiques, auxquelles il ne manque que le dialogue. Déjà quelques-unes d'entre elles ont été transportées sur la scène avec succès ; le volume qu'il nous offre aujourd'hui obtiendra certainement le même accueil, et pourra fournir des idées heureuses à plus d'un de ses confrères : nous ne doutons pas qu'avec un peu d'art, par exemple, on ne parvienne, sans beaucoup de peine, à faire du *Mariage d'un escroc*, un petit tableau de mœurs agréable, mais qui serait peut-être plus vrai que vraisemblable. E. H.

165. — * *La France littéraire*, ou Dictionnaire bibliographique des savans, historiens, gens de lettres de la France, etc., par J.-M. Quérard. Paris, 1830 ; F. Didot. 5 vol. in-8° de 600 pages au moins, sur 2 colonnes. Chaque volume, publié

en deux livraisons; prix de chaque livraison, 7 francs 50 c.

Nous avons annoncé cet important ouvrage presque à son début, (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVII, page 533). Maintenant, qu'il est parvenu à sa 6e livraison, et à la fin de la lettre G, nous croyons juste de le rappeler au souvenir du public. Au point où il se trouve, il est certain que l'ouvrage se terminera bientôt; car ce qui a déjà paru forme environ la moitié de la totalité du travail. L'exécution continue d'être soignée et consciencieuse. L'utilité en est chaque jour reconnue par les libraires, les gens de lettres et les hommes de cabinet. Aucun livre du même genre, depuis les grands travaux des Bénédictins, ne mérita mieux l'estime et les encouragemens des hommes éclairés. X.

Beaux-Arts.

166. — * *Voyage pittoresque au Brésil*, par *Maurice* RUGENDAS. Paris, 1827-1830; Engelmann et comp. à Paris, à Mulhouse et à Londres; les principaux libraires de France et de l'étranger. Vingt livraisons divisées en quatre parties; savoir : vues et paysages; costumes et portraits des Nègres et des Indiens; mœurs et usages des Indiens et des Européens; mœurs et usages des Nègres. Le prix de chaque livraison, composée de cinq planches grand in-folio, lithographiées par les artistes les plus habiles, et d'environ deux feuilles de texte, est de 12 fr., épreuves sur papier blanc; et de 15 fr., épreuves sur papier de Chine.

La nature est si grande, si riche, si variée, qu'il est facile de concevoir que l'étude de ses productions suffise à l'activité de l'esprit le plus studieux. Buffon, jeune encore, fait un voyage en Italie. Si les monumens élevés par le peuple-roi; si les chefs-d'œuvre qui enrichissent la patrie des arts n'absorbent pas toute sa pensée, ne sont pas l'objet unique de son admiration, du moins il leur accordera un juste hommage? Loin de là : il ne voit que la nature, il n'est occupé que de ses aspects et de sa magnificence. Qu'eût-il donc éprouvé s'il avait été transporté dans une forêt vierge du Brésil, au milieu d'un luxe et d'un désordre de végétation qui dépassent tout ce que l'imagination peut inventer? C'est, en effet, un spectacle bien extraordinaire et bien imposant, dont on a pu se former une idée, d'abord, par cette vue d'une forêt vierge que M. le comte de Clarac a fait graver à son retour du Brésil; ensuite, par le tableau qui a été exposé au Louvre, et dans lequel M. Taunay avait représenté l'habitation qu'il s'était fait construire près de Rio-Janeiro, dans un lieu sauvage et enchanteur tout à la fois.

L'ouvrage que j'annonce est destiné à faire connaître, d'une manière complète, l'immense étendue du Brésil que M. Rugendas a parcouru dans tous les sens. Il a employé plusieurs années à faire ce voyage, et il en a rapporté une grande quantité de dessins aussi remarquables par le talent d'exécution que l'on y trouve, que par une extrême fidélité, la première, peut-être, de toutes les qualités d'un peintre-voyageur. Mais, ce n'était pas assez de représenter les lieux; il fallait aussi en faire connaître les habitans; ce n'était pas la partie la moins intéressante du voyage. M. Rugendas l'a bien senti, et l'on voit, par la division indiquée de l'ouvrage, qu'il n'a rien laissé à désirer à ce sujet.

Trois populations bien différentes foulent le sol du Brésil. Les indigènes, divisés en plusieurs tribus, parcourent les profondes solitudes des forêts; le peintre nous les montre poursuivant le jaguar, le tigre de l'Amérique méridionale; ou, retirés dans leur retraite ignorée, se livrant à des soins domestiques. Ici, ils passent un torrent sur un pont formé de lianes qui embrassent les arbres des deux rives; là, ils exécutent leur danse militaire à laquelle les femmes et les enfans prennent part; ailleurs, on les voit ensevelissant un des leurs. Tour à tour en guerre et en paix avec les Européens, ils accueillent les voyageurs, ou se défendent contre une attaque imprévue.

Transporté de l'Afrique pour fertiliser le sol qu'il arrose de ses sueurs, et qui fait la richesse de son maître, le Nègre doit à un intérêt bien entendu des soins propres à lui faire supporter les travaux dont il est chargé; mais, il est placé sous le fouet du surveillant, et le maître réprime, par des châtimens corporels, l'indiscipline et la paresse. C'est l'esclavage enfin.

Placé de droit, par une intelligence plus développée, comme il l'est de fait, au-dessus des deux autres classes, l'Européen a dû se soumettre aux besoins du climat qu'il habite; ce n'est plus l'Europe, c'est un monde tout nouveau.

M. Rugendas a joint à ses planches un texte plein d'intérêt. Ce qu'il ne pouvait pas représenter, il l'a décrit; ainsi les planches et le texte s'expliquent l'un par l'autre, et se complètent mutuellement.

Les neuf livraisons qui ont déjà paru ont obtenu l'approbation unanime des savans et des artistes; c'est, sans contredit, un des ouvrages les plus intéressans qui aient été publiés depuis la paix.

P. A.

167. — * *Chants polonais, nationaux et populaires* avec *accompagnement* de piano ou harpe, *textes et notices;* publiés par

Albert Sowinski, et traduits en français par G. Fulgence et J. de Frémont. 1re livraison. Paris, 1830; Petit, rue Vivienne, n° 18. Un cahier in-folio, orné d'une vignette par M. W. Olesczynski; il y aura 2 livraisons qui coûteront ensemble, 30 fr.

Un vif intérêt s'attache au recueil de M. Sowinski : « La musique polonaise, héritière de ces vieux chants slaves qui menaient nos ancêtres à l'église, à la guerre, à la danse, est, comme le dit l'auteur, une des plus anciennes de l'Europe (1). Aussi, cette collection, si curieuse sous le rapport scientifique et musical, n'est pas non plus sans importance pour l'histoire, à laquelle aucun monument, aucun débris des tems passés ne doit rester indifférent. — M. Sowinski a fait précéder cette première livraison d'une courte introduction, où il s'attache surtout à faire connaître les quatre genres distincts auxquels appartiennent presque tous les chants polonais :

« 1°. *La Polonaise*, dont tous les compositeurs ont tant de fois adopté la coupe, est encore le rhythme favori de nos compatriotes; en général on la joue avec un mouvement trop rapide, qui la défigure, tandis qu'elle doit être lente, et rendue dans un style large et mélancolique. Quelquefois elle accompagne une danse fort singulière, qui consiste en marches graves et nobles, et où figurent les personnes de tout âge. C'est dans la grande Pologne que s'est conservée la vraie manière d'exécuter la Polonaise.

» 2°. *La Dumka*, aujourd'hui partout répandue, est originaire de l'Ukraine polonaise; c'est à tort qu'on l'a confondue avec des airs russes, elle n'a point de rapport avec eux. Les Dumka ont toujours une mélodie triste et douce, adaptée à des paroles simples, souvent en patois d'Ukraine, de Pologne et de Volhynie; on entend le soir, dans la campagne, les jeunes filles chanter les Dumka devant leurs chaumières, ou bien sur la lisière des bois en promenant les enfans; c'est alors qu'elles ont leur véritable accent dans toute sa naïveté; c'est alors que la mort de Grégoire, les adieux du Kozak, la Voisine, les Lilas attristent jusqu'aux larmes.

---

(1) Peu de nations montreraient aujourd'hui un chant intact du xe siècle, comme celui de saint Adalbert; l'hymne *Boga Rodrica*, de saint Woyciech, archevêque de Gnesne, fait au xe siècle, noté au xve, s'est conservé parmi le peuple à Dombrowa, sur la Varta, dans l'église de Gnesne, où tous les ans on le chante à l'anniversaire de la mort du saint archevêque. Ce chant a paru en Pologne, dans les *chants historiques de Niemcewicz*; en Angleterre, dans les Essais de M. *Bowring*; en France, dans la *Revue musicale*, publiée par M. *Fétis*, et dans les chants populaires de *G. Fulgence*.

« 3°. *Le Mazurek*, dont le nom vient de la Mazowie, est l'air de danse le plus caractérisé du pays ; c'est le modèle de tous nos airs nouveaux ; on distingue cependant aisément ces derniers des anciens, à leur coupe moins originale et moins chantante. Il y a deux genres de Mazureks : les uns, dont la première partie est toujours en mineur et la deuxième en majeur sont faits pour être chantés, et, comme on dit en polonais, pour être écoutés ; les autres servent à une danse dont les figures sont des passes et des conduites multipliées ; son mouvement est à $\frac{3}{8}$ et cependant moins rapide que la valse.

« 4°. *Le Krakowiak* sémille d'esprit et de gaîté ; son nom indique son origine ; il fait les délices des salons et surtout des chaumières. Les Krakowiens le dansent avec beaucoup de mouvement et d'expression, tout en chantant des paroles de circonstance dont ils multiplient les couplets, et que souvent ils improvisent. Ces paroles ont une allure un peu libre qui rappelle merveilleusement les chansons semi-grivoises de la France ; d'autres se rattachent aux époques glorieuses de l'histoire, aux souvenirs doux et tristes qu'elle nous rappelle, et sont une fidèle expression du caractère et des mœurs de la nation.

« Ces quatre sortes de chants, quelques Sielanka, quelques danses cosaques sont le fond dont se compose toute la musique populaire de la Pologne. »

La première livraison, qui a paru déjà, contient des modèles dans tous ces genres différens, et donne une première idée du caractère général de la musique polonaise. On y retrouve des ballades mélancoliques et presque sauvages, de gaies et vives chansonnettes, puis des chants guerriers et historiques qui ont un accent plus sévère et plus mâle ; tous cependant trahissent leur origine populaire, par la simplicité des motifs, et parce que ceux-ci offrent d'inachevé et d'incomplet ; mais ces melodies, encore vagues et indécises, qui frappent l'imagination du peuple et de l'enfance, et qui laissent des souvenirs ineffacables, ne sont nullement dépourvues de charme et d'expression, et plusieurs compositeurs habiles ont prouvés tout le parti qu'on en pouvait tirer en les développant et en les régularisant, pour ainsi dire. Weber, entre autres, s'est emparé d'une des Dumka que renferme la collection de M. Sowinski, et l'a introduite, ce me semble, dans son *Freyschütz*, dont elle n'est pas un des moindres ornemens. Nous citerons encore, parmi les morceaux remarquables contenus dans la première livraison, le Mazurek de Dombrowski et la polonaise de Kosciuszko, qui rappellent deux noms bien chers à leur patrie. En

général le choix de ces chants est fait avec goût; et M. Sowinski, dont le talent distingué est apprécié par tous les amis de son art, s'est donné beaucoup de soins pour que tous les accessoires concourussent au bon effet de l'ensemble. Nous ne terminerons pas cet article, sans mentionner la jolie vignette où M. Olesczynski a groupé, avec esprit et sentiment, les costumes les plus caractérisques de sa patrie autour d'une statue de la Pologne, qu'ombrage un saule, triste emblême de ses malheurs. I.

Mémoires et Rapports de Sociétés savantes.

168.—**Séance publique de la Société d'agriculture, commerce,* sciences et arts du département de la Marne, *tenue à Châlons le* 9 *septembre* 1829. Châlons, 1829; Boniez-Lambert, imprimeur de l'École royale d'arts et métiers. In-8° de 98 pag.

M. Garinet, maire de Châlons et président de la Société, a ouvert la séance par un discours sur les progrès de l'agriculture dans le département de la Marne. Cet écrit, remarquable par la clarté de l'exposition, par l'ordre des faits et la sagesse des vues, mérite encore plus d'estime, en raison de ce qu'il fut prononcé dans une occasion solennelle, sous le ministère actuel. Il fallait du courage civique pour s'exprimer ainsi, au sujet de la vente des domaines du clergé, et des effets qu'elle a produits : « ces propriétés, en général mal cultivées, précisément parce qu'elles avaient trop d'étendue, sont, à l'exception des forêts, tombées, par leur division, dans les mains d'une foule de petits propriétaires tellement nombreux qu'il ne reste presque plus de prolétaires dans nos campagnes. C'est ainsi que les petites propriétés se sont multipliées ; l'égalité de partage dans les successions en augmente le nombre, au point que la majorité de la France est intéressée au bon ordre. L'histoire recueillera cette époque comme ayant enfanté des prodiges en faveur de l'agriculture et de la prospérité des campagnes; mais les réquisitions et les conscriptions en ont contrarié le mouvement : c'est la restauration qui lui a donné une impulsion nouvelle, en consacrant les conquêtes de la révolution. Depuis l'établissement de la Charte, l'acquéreur de domaines nationaux a été en parfaite sécurité; le clergé est doté par le trésor; l'émigration a eu son indemnité; les habitans des campagnes achètent des terres et les paient; ils sont mieux logés, mieux vêtus, et plus civilisés.... En résumé, l'agriculture du département de la Marne compte cinq époques principales : les améliorations du règne de Henri IV, l'établis-

sement des grands chemins, la suppression des corvées, l'abolition de la dîme et des droits féodaux, la division des propriétés, et la publication de la Charte constitutionnelle. »

M. le docteur Prin, secrétaire de la Société, a rendu compte des travaux de 1829. On y remarque l'heureuse idée d'ouvrir un concours entre les communes d'un même département pour le meilleur entretien des chemins vicinaux, et d'exciter leur émulation par des éloges publiquement décernés, et des médailles qui en perpétuent le souvenir. En 1829, vingt-deux communes ont pris part à ce concours; treize ont été jugées dignes de la médaille; et huit, d'une mention honorable. Ce n'est certainement pas dans ce cas que le stimulant de l'émulation peut avoir quelque inconvénient.

Une Notice biographique sur l'estimable docteur Chamorin, ancien maire de Châlons, etc., par M. Prin, exprime la reconnaissance et les regrets publics envers un citoyen dévoué, courageux, dont la vie presque tout entière fut consacrée à faire le plus de bien qu'il fût possible au plus grand nombre de ses concitoyens, dont la fermeté et les vertus obtinrent les hommages des armées qui avaient envahi la France, et, par ces hommages mêmes, devinrent suspectes au parti qui domine aujourd'hui, et menace notre patrie de plus grands maux que l'invasion étrangère n'en eût causés.

Quoique, d'après son titre, la Société de la Marne semble étrangère à la littérature, elle ne la néglige point, et lui donne une place dans ses travaux et dans les rapports de ses commissions, faits aux séances publiques: à celle de 1829, M. l'abbé Hubert, chanoine honoraire de l'église de Saint-Denis, etc., a lu une *ode à la Divinité*, d'une poésie sage, régulière, ce qui ne suffit point pour une composition lyrique dont le sujet est aussi sublime. Plus d'un lecteur pensera aussi que cette ode est trop longue, et que l'enthousiasme ne peut soutenir l'épreuve de trente strophes de quatre alexandrins : Horace n'alla jamais jusqu'à la moitié d'un chant aussi prolongé, si ce n'est dans ses imprécations contre Canidia, pièce qui n'est pas la meilleure de ses œuvres. Mais tel est le goût de quelques versificateurs modernes. Ils veulent suppléer par le nombre des vers au mérite de la poésie; plus l'ode se refroidira, plus on y prodiguera les strophes, sans réfléchir que cette multitude de faibles impressions ne peut jamais produire l'effet d'un sentiment profond, subit, exprimé avec une énergique précision. Au reste, dans les travaux de la Société de la Marne, la poésie semble réservée pour l'ornement des séances

publiques; l'agriculture, les sciences, l'industrie et les arts sont l'occupation habituelle de ses membres, et le public profite du bon emploi qu'ils font ainsi de leur tems et de leurs connaissances. F.

Ouvrages périodiques.

169. —**Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.* Orléans, 1830; chez M. Pelletier, secrétaire-général de la Société. Prix de l'abonnement, pour 2 volumes (12 numéros), 12 fr. pour la France, 15 fr. pour l'étranger.

Le tome x de cet important Recueil contient un Mémoire de M. Berthereau de la Giraudière, sur les semis et les plantations d'arbres verts, où d'utiles vérités sont exposées avec l'autorité de l'expérience; l'auteur insiste sur la nécessité de reboiser nos montagnes, d'y rétablir les belles forêts qui les revêtirent autrefois, et de réserver les plaines pour l'agriculture, en protégeant ses produits par des plantations multipliées d'arbres disposés avec art pour le double but d'embellir le paysage, et d'offrir un abri contre l'impétuosité des vents. Mais quelques erreurs se sont glissées parmi ces vérités, et profiteraient infailliblement de cette association pour se faire accréditer. Il n'est pas exact, par exemple, de dire que le mélèze ne réussit point en plaine; les arbres de cette espèce qui servent à la construction des vaisseaux de guerre, en Russie, viennent de plaines très-basses, ce qui n'empêche point qu'ils ne rivalisent en grandeur avec ceux des Alpes. Quant au non-succès des semis de mélèzes en grand, on devait s'y attendre, d'après les observations du vénérable Malesherbes; il avait si bien décrit la faiblesse de l'enfance de cet arbre, qu'on est surpris d'apprendre que l'on n'a pas pris les précautions qu'il indique, et dont aucune ne peut être négligée impunément. Mais, quand le mélèze a échappé aux dangers qui le menaçaient pendant ses premières années, il devient plus fort que ses voisins, s'empare du sol, et mérite, dans les Alpes, le nom d'*arbre intolérant*, que Malesherbes lui a donné. Dans les forêts de la Russie, il ne manifeste point ce caractère: car il vit paisiblement au milieu des pins, des sapins et des bouleaux; il est même tellement disséminé parmi ces arbres, qu'il est très-rare de trouver des groupes de quelques mélèzes réunis sans aucune interposition. Si donc on veut multiplier dans nos plaines cet arbre que des qualités

si precieuses recommandent aux soins des propriétaires en état de l'établir dans leurs domaines, c'est dans les bois qu'il faut le semer; quels que soient les voisins dont le patronage aura préservé son enfance, s'il parvient à la jeunesse, il s'élèvera bientôt au-dessus de la forêt, et dominera ses anciens protecteurs.

Remarquons, au sujet de cet arbre, une singularité qu'il présente en Écosse, si toutefois on doit une entière confiance à des documens affectés, peut-être, de quelque erreur typographique. Dans l'ouvrage de M. Barlow, sur la résistance des bois, traduit en français par M. Fourier, ingénieur des ponts et chaussées, le mélèze est indiqué comme le plus léger des bois employés dans les constructions, tandis que celui des Alpes et de Russie est aussi pesant que l'orme, et beaucoup plus qu'aucune sorte de pin ou de sapin. Ce mélèze d'Écosse différerait-il effectivement de celui du continent européen? La pesanteur spécifique indiquée dans les tableaux d'expériences est-elle exacte, bien mesurée ou correctement écrite? Cette question mérite bien qu'on l'examine; car, suivant M. Barlow, le mélèze ne serait pas seulement le plus léger des bois de construction, mais encore le plus faible, à quelque usage qu'on l'emploie; celui du continent est loin de justifier cette mauvaise réputation. On aura donc à faire de nouvelles recherches sur cet arbre, et à vérifier une partie de celles qu'on a faites, avant de s'occuper des moyens de le multiplier partout où il peut réussir.

170.—**Annales des mines*, ou Recueil de Mémoires sur l'exploitation des mines et sur les sciences qui s'y rapportent, rédigées par le *Conseil général des mines*; publiées sous l'autorisation du conseiller d'État, directeur-général des ponts et chaussées et des mines. 2e série. Paris, 1829; Londres et Strasbourg: Treuttel et Würtz. — Ces *Annales* paraissent de deux mois en deux mois, par cahier de 10 feuilles au moins. On y joint les tableaux, cartes et planches nécessaires à l'intelligence du texte; prix de la souscription annuelle, 20 fr. à Paris : 24 fr. pour les départemens.

On serait satisfait de ce recueil, quand même tous les cahiers ne seraient pas aussi pleins que la 4e livraison de 1829, où l'on ne trouve cependant que sept articles, mais tous instructifs, soit que l'on y décrive les travaux métallurgiques de l'Angleterre, soit que les connaissances acquises chez nos voisins soient appliquées au perfectionnement de notre propre industrie. MM. Coste et Perdonnet y ont déposé leurs observations

sur le travail des mines d'étain et de cuivre en Cornouailles, et sur le travail de la fonte et du fer en Angleterre, ainsi que sur les fourneaux de cémentation pour la conversion du fer en acier, tels qu'ils sont établis à Scheffield, dans le Yorkshire. M. Robin, directeur de la fonderie de Vizille, y rend compte des essais de *Pudlage* de la fonte de fer exécutés pour la première fois dans cette usine. — M. Moisson Desroches, ingénieur des mines, propose une manière de traiter *directement* le minerai de fer, c'est-à-dire sans le convertir préalablement en fonte. Ce mode de traitement aurait pour résultat, dit M. Desroches, que, pour obtenir la même quantité de fer forgé, on économiserait le quart de la mine employée actuellement, et les deux tiers de la houille que l'on consomme. Il calcule que, dans un établissement que l'on pourrait former dans le département de l'Aveyron, au Monastère, près Rhodez, le quintal métrique de fer *de tout échantillon* ne coûterait pas 19 francs. Voilà de magnifiques annonces, faites par un homme dont le savoir est bien connu, juge compétent en métallurgie : il est donc à désirer que des expériences soient faites en France ; car si la France ne prend pas l'initiative, il est probable que l'Angleterre ne négligera point des vues qui semblent si profitables à son industrie ; et, dans le cas où ces procédés auraient le succès annoncé par M. Desroches, nous serions encore une fois dans le cas d'importer chez nous, comme anglais, des procédés dont l'origine française ne peut être contestée.

Les *Annales des mines* sont un de nos meilleurs recueils périodiques ; les étrangers le recherchent, et n'en profitent pas moins que nous ; tel est l'honorable caractère des bons ouvrages.

171. — **Bulletin de la Société de géographie ;* par MM. Barbié du Bocage, Bianchi, Bonne, Sueur-Merlin, Warden et autres membres de la Société, géographes, voyageurs, et hommes de lettres français et étrangers. Recueil mensuel. Paris, 1830; Arthus Bertrand. Prix de l'abonnement (pour ceux qui ne sont pas membres de la Société), 12 fr. par an, à Paris, 15 fr. dans les départemens ; 18 fr. à l'étranger

172.—**Revue des deux Mondes : journal des voyages, de l'administration, des mœurs, etc., chez les différens peuples du globe,* ou *Archives géographiques et historiques du* XIXe *siècle ;* par une Société de savans, de voyageurs et de littérateurs français et étrangers. Au bureau de la *Revue*, rue Bellechasse, n°. 14; Arthus Bertrand. Prix de la souscription : à Paris, 16 fr. pour 6 mois, 30 fr. pour l'année; dans les départemens, 17 fr. 50 c. — 33 fr ; à l'étranger, 19 fr. — 36 fr.

Nous avons rapproché ces deux recueils, en raison des affinités qu'ils ont nécessairement, quoique leur but ne soit pas tout-à-fait le même : le premier, dévoué spécialement aux sciences géographiques, considère avant tout la terre, sa description, les découvertes que l'on peut y faire encore, etc. ; le second observe les hommes et les peuples, et sera toujours également occupé dans tous les tems, même lorsque le premier aura cessé d'exister, faute d'alimens, car les connaissances géographiques ont des limites que l'homme peut atteindre. La Société de géographie devra subsister dans tous les tems, pour observer les changemens qu'éprouvera la surface du globe, soit par des agens naturels, soit par les travaux des hommes ; mais, tôt ou tard, arrivera l'époque où ses bulletins deviendront très-rares, et ne pourront donner lieu à une publication périodique. Aujourd'hui, nous sommes encore éloignés de cette disette : l'ancien et le nouveau monde offriront long-tems encore aux voyageurs des occasions d'audacieuses entreprises, de découvertes qui seront le prix de la patience et du courage. La recherche du tombeau de La Peyrouse, l'exploration de l'intérieur de l'Afrique, les monts gigantesques de l'Asie, le nord de l'Amérique, etc., voilà plus qu'il ne faut pour remplir, pendant un grand nombre d'années, 48 feuilles d'impressions annuellement, en n'insérant que des notices pleines d'intérêt, ou très-importantes pour la science, telles que les rédacteurs du *Bulletin* savent très-bien les choisir. Parmi les travaux de la Société de géographie, la publication de ce *Bulletin* n'est pas moins digne qu'aucun autre de la reconnaissance du monde savant.

La *Revue des deux Mondes*, réunie maintenant au *Journal des Voyages*, est un recueil plus volumineux, et renfermant des objets encore plus divers ; les curieux y trouveront ce qui leur convient, aussi-bien que les savans. Les rédacteurs ont adopté, pour leurs matériaux, les trois divisions suivantes : 1° *archives géographiques ;* 2° *archives historiques ;* 3° variétés et nouvelles ; celle-ci est suivie d'*annonces bibliographiques*, dont quelques articles nous ont fait appréhender que les intérêts des lecteurs n'y fussent subordonnés à ceux des écrivains. La *Revue Encyclopédique* s'impose le devoir de la plus scrupuleuse impartialité ; et si elle déviait quelque peu d'un sentier aussi étroit, ce serait du côté des lecteurs qu'elle regretterait le moins de s'être jetée. F.

Livres en langues étrangères, imprimés en France.

173. — * *Collectio selecta S. S. Ecclesiæ patrum*, etc. — Collection choisie des pères de l'Église, comprenant leurs meilleurs ouvrages moraux, apologétiques et oratoires; par M. Caillau, prêtre des missions de France, *plusieurs autres prêtres français*, et M. M. N. S. Guillon, auteur de la *Bibliothèque choisie des pères grecs et latins*; t. xxvi et xxvii. Paris, 1830; Méquignon-Havard, et Poilleux. 2 vol. in-8°. Il paraît chaque mois une livraison de deux vol. dont le prix est de 14 fr. (voy. *Rev. Enc.*, t. xlv, p. 199, et p. 729, etc.)

Cette livraison contient, 1° trois Notices sur saint Jules, pape, sur Osius de Cordoue, et sur saint Hilaire, évêque; 2° les œuvres choisies de ce dernier, c'est-à-dire son *Traité de la Trinité*, son *livre de la foi des Orientaux*, son *épître à sa fille Abra* (ouvrage qui lui a été disputé), ses deux *livres à Constance Auguste*, son livre *contre* cet empereur, le livre *contre les Ariens*, ou contre Auxence de Milan; quinze fragmens historiques, et son *traité sur les psaumes*. Nous devons à cette livraison les mêmes éloges qu'aux précédentes. Si nous avions quelques reproches à faire à l'éditeur, ce serait sur un point qui lui méritera peut-être la reconnaissance des amis des belles-lettres. Il nous semble qu'on aurait pu retrancher plusieurs parties des œuvres de saint Hilaire, qui n'ont guère d'importance religieuse, et qui ne sont remarquables que par la haute éloquence qui y brille. A. P.

174. — * *Corpus juris civilis Academicum parisiense*; in quo *Justinianî institutiones, digesta* sive *pandectæ, codex, authenticæ* seu *novellæ constitutiones*, et *edicta* comprehenduntur; prætereà Leonis et aliorum imperatorum *novellæ constitutiones, canones sanctorum et apostolorum* ac *feudorum libri*; huic editioni, cum optimis quibusque collatæ, novè accesserunt, sub titulo juris antè justinianei, *Ulpiani fragmenta libri regularum singularis, Pauli sententiarum libri* v, breviora veterum jurisconsultorum fragmenta, ac *Gaii institutionum commentariia* iv; denique leges similes seque invicem illustrantes, contrariæ, abrogatæ, breviter notis indicantur. — Corps du droit civil, etc., publié par C. M. Galisset, avocat à la Cour royale. Paris, 1830; Janet et Cotelle. In-4°; prix, 24 fr.

Une nouvelle édition du corps de droit romain est une entreprise qui mérite d'être fort encouragée. Celle-ci formera un volume in-4° de 1,400 pages environ, divisé et publié en douze

livraisons, du prix de deux fr. chaque, ou 24 fr. pour l'ouvrage complet. Elle sort des presses de M. Duverger; elle est imprimée sur deux colonnes, en caractères neufs, et très-lisibles; le papier en est fort beau. On annonce qu'il paraîtra une livraison par mois. La première, qui a paru, se compose de 14 feuilles, et comprend le droit antérieur à Justinien. M. Galisset, qui donne ses soins à cette édition, est connu par la publication d'un recueil complet des lois françaises, depuis 1789. Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à faire connaître le matériel de cette utile entreprise, sur laquelle nous aurons plus d'une fois occasion de revenir. Puisque nous en sommes à parler de l'exécution matérielle, nous dirons que l'éditeur, dans les rares citations grecques qu'il a l'occaiosn de donner, a tort, ce me semble, d'imprimer ces passages sans esprits ni accens. Si nous faisons cette minutieuse remarque, c'est dans le désir qu'on ne laisse pas cette irrégularité se perpétuer dans les livraisons subséquentes.

C. R., *avocat.*

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

Extrait *d'une* lettre *adressée de* New-York, *du* 25 *avril* 1830, à M. Jullien, *de Paris*, fondateur de la *Revue Encyclopédique*. — «.... Plusieurs de vos écrivains politiques d'Europe ont paru croire qu'il serait utile d'appeler l'attention des citoyens des États-Unis sur la tendance de leur gouvernement, et de les tenir en garde contre les envahissemens du pouvoir militaire. Quoique la nomination du Président actuel semble justifier ces appréhensions, elles ne sont point fondées, et nous ne voyons rien ici qui menace notre liberté. Il est bien vrai que, dans quelques-uns de ses actes, le nouveau cabinet a manqué de discernement et d'habileté, que sa politique suit quelquefois une mauvaise direction; qu'il a confié des missions diplomatiques importantes à des hommes très-honorables sans doute, mais, qui, ne sachant point la langue des pays où ils sont envoyés, s'y trouvent quelquefois fort embarrassés de leur rôle; mais, en général, l'administration n'a changé ni ses principes, ni sa marche. Soixante-quinze millions de la dette publique acquittés cette année nous donnent l'espérance qu'en moins de quatre ans nous n'aurons plus de créanciers. Ce que l'on pourrait blâmer dans notre gouvernement, ce serait peut-être un zèle excessif pour les réformes, zèle dont beaucoup de personnes ressentent les effets : mais la nation s'en trouve bien, voilà l'essentiel. La situation de notre pays est, généralement, très-satisfaisante : toutes les industries se développent au delà de nos espérances, quoique les manufactures éprouvent une stagnation et un embarras momentanés. La religion, la morale, l'éducation, tous ces grands intérêts sociaux obtiennent l'attention qu'ils méritent, et la population entière nous offre

le beau spectacle de l'ordre social, de l'aisance et du bonheur qui en sont le prix. Vous savez que Voltaire a dit : *le travail éloigne de nous trois grands maux; le vice, le besoin et l'ennui.*

» Dans les circonstances actuelles, il me semble que le devoir d'un bon citoyen est d'employer ses forces et son activité dans le sens de l'esprit public et du mouvement général, puisqu'on ne s'écarte pas de la bonne voie, et qu'il serait inopportun de sonner le tocsin d'alarme, tâche toujours pénible, et malheureusement quelquefois nécessaire. Je connais trop bien votre sincère philantropie et l'intérêt que vous prenez à la prospérité de ma patrie pour n'être pas certain que vous aurez plus de plaisir à recevoir les bonnes nouvelles que je viens de vous transmettre, qu'à lire les plus belles dissertations sur les moyens d'éviter des maux que nous redoutions, il est vrai, lorsque nous pouvions causer ensemble, à Paris, mais qui, très-heureusement, n'avaient aucune réalité.... » E.

Reforme des lois criminelles. — Les lecteurs de la *Revue Encyclopédique* ont pu voir, dans notre T. XLIV, p. 214, un extrait d'une lettre qui m'était adressée par M. *Édouard* LIVINGSTON, et où il m'annonçait que son Code criminel pour la Louisiane serait sans doute discuté dans la session qui devait avoir lieu au commencement de cette année. Une nouvelle lettre que je viens de recevoir, en date du 5 février 1830, contient les détails suivans : « Notre Assemblée législative ne s'est pas encore occupée de mon Code de la Louisiane, et je crains que sa translation à un méchant petit village n'en retarde encore l'examen. En attendant, je présenterai au Congrès, dans le cours du mois prochain, le Code pour les États-Unis, dont je vous ai envoyé un exemplaire. Il y a ici des préjugés à vaincre, comme dans les autres pays ; mais je ne désespère pas d'y parvenir. Vous recevrez le détail des discussions aussitôt qu'elles auront lieu. »

On voit, par cette lettre de M. Livingston, que la discussion de son Code pénal pour la Louisiane est encore ajournée ; mais que celle qui doit avoir lieu dans le sein du congrès des États-Unis, pour l'examen de son Code criminel fédéral, est probablement ouverte en ce moment. Lorsque cette discussion me sera parvenue, je m'empresserai d'en faire connaître les principaux résultats aux lecteurs de ce recueil : je dois toutefois relever immédiatement une erreur grave contenue dans les feuilles publiques qui ont annoncé les circonstances dont je viens de parler. On a dit que M. Livingston y renonçait l'abolition de la peine de mort dans son Code criminel, destiné aux États-Unis. Il y a ici confusion manifeste. Cet habile ju-

risconsulte, dans son projet de Code pénal pour la Louisiane, en a banni la peine capitale, et il est évident qu'en effet son opinion personnelle est contraire à ce châtiment (1). Mais, dans le Code criminel qu'il a été chargé de préparer pour la juridiction fédérale des États-Unis, la peine de mort ne se trouve pas abrogée, quoique elle soit restreinte dans des cas extrêmement rares, et le célèbre législateur fait connaître, dans le Rapport qui précède son projet, les motifs qui l'ont obligé à la conserver.

A. TAILLANDIER.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

COLOMBIE. — *Coup d'œil rapide sur la conduite du général* BOLIVAR, *et appréciation impartiale des accusations dirigées contre lui.* — LA *Revue Américaine de New-York (the north-american Review)* a publié, dans le mois de JANVIER de cette année, un *Tableau historique de la Colombie*, d'autant plus intéressant et d'autant plus exact, qu'il paraît tracé d'après les documens les plus authentiques et les faits les mieux avérés. Comme à l'histoire de la Colombie se lie intimement celle de la conduite politique du président Bolivar, le tableau dont nous parlons offre un certain nombre de traits peu favorables au caractère et au désintéressement de l'homme qui, pendant un si long espace de tems, s'est concilié les vœux les plus sincères des amis de la liberté américaine. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la conduite de Bolivar a paru au moins équivoque, sinon tout-à-fait contraire aux libertés de son pays. Des écrivains fort connus dans le monde politique l'ont attaquée; d'autres l'ont défendue; et cette controverse a laissé dans l'esprit des lecteurs des motifs suffisans de doute. Il est affligeant que la conduite du libérateur de la Colombie ait pu inspirer des défiances et des craintes à ceux qui désirent, comme nous, que le peuple américain jouisse d'institutions en harmonie avec les progrès de l'esprit humain, protectrices des droits naturels, et capables de faire le bonheur de ces régions fortunées.

On peut conclure du Tableau de la *Revue américaine*, et des derniers événemens qui ont eu lieu dans la Colombie : 1° que le président Bolivar a commis, en 1826 et en 1827, une faute grave, en ne soutenant pas avec fermeté la constitution de Cucuta, en vertu de laquelle il était président de la républi-

(1) Nous ferons connaître, dans un de nos prochains cahiers, la partie du nouveau Rapport de M. LIVINGSTON qui concerne cet important sujet.

que, et en proposant qu'on avançât la convocation de la convention d'Ocaña;

2°. Qu'il n'y a pas eu nécessité impérieuse, en 1828, d'abolir formellement la constitution, et de lui substituer un gouvernement dictatorial, contre lequel furent ensuite dirigées plusieurs attaques insurrectionnelles.

La première question nous paraît fort claire. En septembre 1826, Bolivar quitta le Pérou pour revenir dans la Colombie, déjà agitée par l'insurrection de Valence du 30 avril, qui menaçait de rompre l'union et de renverser le système constitutionnel. Bolivar était président de la Colombie, nommé par le même congrès qui avait décrété la constitution, et devant lequel il avait juré librement, et spontanément, de l'observer, de la maintenir et de la défendre. Plusieurs fois il renouvela, à la nation colombienne, le serment d'être fidèle à ses institutions, de les conserver intactes, de leur sacrifier sa fortune, sa vie et son honneur. Avec de telles garanties, il était juste que le gouvernement de Bogota, et les départemens fidèles aux lois fondamentales, attendissent avec confiance l'arrivée du président, à qui son caractère public et ses promesses imposaient le devoir de soutenir le pacte colombien, en réprimant les révolutions, tant pour satisfaire à l'opinion nationale outragée dans ses lois et dans son gouvernement, que pour préserver la république de bouleversemens ultérieurs. Bolivar n'était ni médiateur, ni conciliateur; entre les partis qui agitaient la Colombie; un tel rôle ne pouvait convenir au chef de l'État, qui avait des devoirs précis à remplir, et des règles fixes à suivre. Nous voulons bien que sa profession de foi politique fût consignée dans la constitution bolivienne, comme le dit d'office, et en son nom, son secrétaire à la municipalité de Guayaquil; nous admettons qu'il crût de bonne foi que ce contrat était préférable à celui de Cucuta, et propre à faire indubitablement le bonheur de sa patrie. Mais ce n'était pas au président à décider, d'après son opinion personnelle, des lois constitutionnelles qui pouvaient être les plus utiles au peuple colombien. Sa mission était de soutenir une constitution qui comptait six années de règne, qui l'avait lui-même revêtu de l'autorité suprême, et qui se voyait mise en péril par la rébellion de quelques hommes à qui la loi demandait compte de leur conduite. Aussi, dès que Bolivar annonça dans sa proclamation du mois de septembre, datée de Guayaquil, qu'il venait serrer dans ses bras les amis de la justice et ses ennemis, les innocens et les coupables, il ne fut pas possible de douter que les lois constitutionnelles de

la république ne restassent outragées, que leurs plus fermes soutiens ne fussent disgraciés, et que la victoire n'appartînt à ceux qui les avaient mutilées.

En passant de Guayaquil à Popayan, Bolivar confirma les craintes qu'il avait fait naître; car, bien qu'à la vérité il ait refusé le titre de dictateur, dont les municipalités de Guayaquil, de Cuenca et de Quito lui faisaient hommage, en conséquence de la commission dont il avait investi *Leocadio Guzman* avant de quitter Lima (*North american Review*, p. 77), il exerça, dans toute sa plénitude, l'autorité dictatoriale, sans avoir égard à celle du gouvernement établi. L'un de ses actes les plus notables, et les plus répréhensibles dans cette occasion, est d'avoir tiré de prison, et rétabli dans leurs emplois, trois officiers qui avaient été condamnés par la cour martiale, conformément aux lois existantes. Cette atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire ne saurait être excusée à notre avis; car tout le monde sait que la dictature a pour but et pour objet de sauver l'État du péril où il se trouve; et, en admettant que la Colombie courût les plus grands dangers, il nous est difficile de croire que son salut dépendît de la révocation d'un arrêt émané d'un tribunal compétent, et le premier de tous dans l'ordre judiciaire.

A la même époque, la conduite de Bolivar à Venezuela est connue de tout le monde. Après l'amnistie de Puerto-Cabello, dont nous ne contestons pas l'opportunité, les auteurs et les fauteurs de l'insurrection de Valence furent récompensés avec profusion par des grades militaires, par des emplois, des décorations (1), des éloges et des faveurs. Les amis de la constitution furent dédaignés, et même réprimandés, pour avoir mis obstacle aux progrès de l'insurrection contre les lois fondamentales de l'État et contre le gouvernement national. Voilà justement le tort grave que l'on peut reprocher à Bolivar. Dès l'instant où il crut qu'il était de son devoir ou de sa politique de caresser les fauteurs de la révolution nouvelle, en leur dispensant des faveurs, en cédant à leurs vœux pour la convocation anticipée de la convention, il sanctionna implicitement le changement de système, et laissa pour l'avenir une grande brèche ouverte au mépris de son pouvoir, aux attaques contre son autorité, et à la sévère improbation de sa conduite. Les journaux de Bogota sont remplis des félicitations que Bolivar adressait à l'armée et aux municipalités qui

(1) Elles consistaient en médailles portant l'effigie de Bolivar.

avaient proclamé la dictature, avec plus ou moins d'énergie et de résolution. Ils étaient remplis de l'énumération des récompenses qu'il distribuait à ses amis et à ses partisans, et ils auraient dû l'être aussi des destitutions qui frappaient les patriotes amis de la constitution. Chacun des actes du président fut une blessure mortelle faite à l'ordre constitutionnel, une mine préparée pour faire sauter tout autre système qui viendrait à s'établir. Quand on accordait non-seulement aux villes et aux cités, mais encore aux corps militaires, le droit de discuter, dans des assemblées illégales, l'utilité et l'opportunité d'une constitution, d'exiger, avec menaces et par des voies de fait, son abolition ou sa réforme, comment a-t-on pu espérer que ces doctrines et cette expérience ne seraient pas toujours présentes à l'imagination d'hommes dont l'obéissance n'est ni inspirée par un sentiment de conviction, ni éclairée par la connaissance des lois?

Venezuela vient de se déclarer contre l'union centrale et contre l'autorité de Bolivar; comment peut-on ne pas lui en reconnaître le droit, puisque auparavant on avait accordé à Guayaquil, à Cuenca, à Quito, à Carthagène, à Maracaibo, celui de se déclarer contre la constitution de Cucuta et contre le gouvernement national? Tel est l'inconvénient qui résulte de délibérations précipitées, où l'on s'écarte du véritable intérêt commun. Les doctrines de Bolivar dans les discussions politiques de 1826 et 1827, lorsqu'il s'agissait de savoir si la constitution de Cucuta devait être ou n'être pas maintenue, si elles n'ont pas introduit l'anarchie, ont au moins disposé les esprits à s'agiter fréquemment, en privant la Colombie des avantages inappréciables d'un régime fixe et permanent. L'histoire des actes et des pétitions menaçantes et irrespectueuses, adressés à la convention par l'armée et par quelques municipalités, peut maintenant servir de texte à ceux qui se sont déclarés contre l'autorité de Bolivar. Ces actes, qui rapellent les tems malheureux des milices prétoriennes, furent accueillis favorablement par le président de la Colombie, et lui servirent à proclamer que son pouvoir illimité émanait de la volonté du peuple, de ce même peuple qui, aujourd'hui, dans les provinces de Venezuela, exige le contraire de ce qu'il paraît qu'on lui fit exiger, lors de la convention d'Ocaña. Les fruits amers que Bolivar recueille maintenant chez cette population, qui semblait l'avoir proclamé le seul homme capable de la gouverner, sont dus aux semences anarchiques qu'il jeta en 1827 et en 1828 pour arriver à la dictature. Exemple douloureux, qui doit apprendre aux chefs futurs des États nouveaux de l'Amérique à contenir

dans de justes bornes les passions exaltées, en forçant les nations à respecter leurs lois fondamentales, à ne pas y porter atteinte, excepté lorsqu'une nécessité impérieuse l'exige, maîs toujours en employant les voies légales, et sans s'écarter jamais des formes conservatrices qu'elles ont elles-mêmes prescrites d'avance.

La seconde conséquence est encore plus évidente. Bolivar fut élevé à la dictature en 1828, dans la supposition que, la Colombie étant en proie à l'anarchie, et prête à être morcelée par la guerre, soit intérieure, soit extérieure, il ne restait d'autres moyens de salut que d'abolir la constitution et de créer un dictateur. Si tel avait été le véritable état de ce pays, nous excuserions la mesure extraordinaire qui priva les Colombiens de leurs lois et de leurs garanties; mais les papiers publics et les informations que nous avons prises nous ont suffisamment éclairés sur cette matière (voy. ci-dessus p. 229) *l'exposé sommaire des progrès qu'a faits la Colombie,* sous l'influence des institutions libérales, *depuis l'année* 1822, *époque de la publication de sa constitution par le congrès de Cucuta, jusqu'en* 1827, *où cette constitution fut abolie.)* En 1828, personne, dans les provinces colombiennes, n'était en insurrection contre le gouvernement; tous les citoyens obéissaient au président de la république; car, si Carthagène et Cumana avaient été exposées à une insurrection momentanée, l'ordre était parfaitement rétabli au mois de juin. Venezuela était revenue à l'état de calme dont elle jouissait, avant le mouvement de 1826; et cela sans qu'il eût été nécessaire d'abolir la constitution. Il est certain que la convention d'Ocaña avait dû sa dissolution à des intrigues et à des menées dont quelques personnes accusent Bolivar lui-même, et que la constitution de Cucuta n'avait pu être réformée; mais il est certain aussi que la dissolution de la Convention ne laissait pas l'État dans l'anarchie, parce que la loi qui avait convoqué cette Assemblée avait déclaré expressément que *la constitution de Cucuta serait en vigueur jusqu'à ce qu'elle fût reformée.* N'ayant subi aucune modification, elle était donc encore dans toute sa force, et réclamait l'obéissance de tous les Colombiens. La Colombie n'était point livrée à l'anarchie, parce qu'il ne saurait y avoir anarchie là où il existe des lois connues et observées, et des autorités respectées.

La convocation prématurée de la convention est, à nos yeux, une des fautes graves de Bolivar. En favorisant cette anticipation de l'époque fixée par la constitution, il voulut sans doute complaire à ceux qui en avaient manifesté le

désir ; mais il ne vit pas ou feignit de ne point voir que cette manifestation avait eu lieu par des moyens que les lois réprouvaient, et qu'elle était en opposition avec le gouvernement ; en un mot, qu'on attaquait vigoureusement le système pour le détruire. Dès que les peuples se virent appuyés par le président, ils dûrent croire qu'ils avaient agi avec justice, et qu'ils avaient le droit d'employer à l'avenir de pareils moyens illégaux, et de s'affranchir de l'obéissance due au gouvernement, quel qu'il fût. Il serait arrivé précisement tout le contraire, si Bolivar, se réunissant au vice-président de la Colombie, eût soutenu la constitution, réprimandé ceux qui lui avaient porté atteinte, et différé la convocation jusqu'au tems fixé par la loi fondamentale de l'État. Les hommes qui avaient abandonné une fois les voies légales ne se seraient pas fourvoyés dans une autre occasion, si le président leur eût d'abord fait entendre qu'ils avaient manqué à leurs devoirs, et qu'ils méritaient le châtiment réservé aux infracteurs des lois. Alors, les masses auraient été plus en garde contre la séduction ; il eût été moins facile de les amener, par des voies inconstitutionnelles, à troubler l'ordre légal ; et les agitateurs se seraient trouvés sans appui. Alors, le gouvernement et la nation auraient compté sur un régime stable, sujet seulement à ces variations que conseillent le tems et l'expérience, mais qui ne peuvent s'opérer par la violence et par le relâchement des liens de l'ordre public. Sans nul doute, si l'on s'était conduit d'après ces principes, Bolivar n'aurait pas été dictateur ; mais, en revanche, la Colombie ne serait pas exposée, comme elle l'est, à des troubles fréquens qui nuisent à la prospérité intérieure de l'Etat, et à sa considération au-dehors. Cette république n'aurait pas offert au monde le scandale d'un pays qui se laisse impunément arracher ses lois, qui sacrifie ses droits, ses garanties, son honneur à un enthousiasme exagéré et à une reconnaissance imprudente. Elle n'aurait pas eu à pleurer les victimes sacrifiées pendant la durée de la dictature ; nos oreilles n'auraient pas été frappées du projet d'assassiner le libérateur, en haine de son autorité, jugée tyrannique ; enfin, Bolivar aurait conservé intacte la belle réputation que lui ont acquise les services qu'il a rendus à l'indépendance. Il aurait été glorieux pour le libérateur de joindre, à l'éclat de ses hauts faits militaires, le titre de magistrat désintéressé, de fidèle sujet de la loi. Peut-être il est encore tems pour lui de mériter et d'obtenir cette récompense. Si sa conduite à venir peut effacer les fausses démarches où il s'est laissé entraîner depuis peu de tems, s'il laisse aux Colombiens la li-

berté de se constituer, s'il soutient fidèlement leurs institutions, s'il réprime l'intervention audacieuse et illégale de la force armée dans les discussions politiques; s'il protège tous les citoyens sans distinction d'opinions, et en couvrant d'un juste et salutaire oubli les agitations passées; il ne lui sera pas difficile de remonter au rang élevé que lui assignent ses talens, sa constance et son patriotisme. Une conduite franche et loyale désarmera ses ennemis, et lui rendra la confiance de ceux qui l'ont regardé comme le destructeur de leurs libertés. Le besoin de la paix, de l'union, d'un gouvernement impartial, subordonné aux lois politiques, ne se fait nulle part sentir plus vivement que dans un État nouveau qui se présente au monde, avec la force de conserver son indépendance et d'embrasser les principes d'une sage liberté.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres. — *Projet d'un Cimetière National.* — Une des choses qui frappent le plus un étranger, quand il parcourt les vastes rues de Londres, ses larges trottoirs, ses places ou *squares* plantés d'arbres, c'est de rencontrer de distance en distance des cimetières, entassés au centre de la ville, au milieu du bruit, des cris du peuple, du roulement des voitures. On s'étonne que le lieu soit si étrangement choisi sous le double rapport de la salubrité et du respect dû aux morts. On est choqué de voir ces asiles d'un repos si long et si solennel, convertis en une arène où se débattent mille intérêts vulgaires. C'est tantôt un passage ouvert aux piétons, comme celui qui entoure Westminster, ou tantôt, comme à Saint-Paul, le rendez-vous des oisifs et des causeurs, tandis que tout autour de la mince barricade de bois noir tourbillonne une foule affairée qui s'agite et blasphème. C'est afin d'éviter ce fatigant contraste et d'assainir la ville, qu'on a conçu le projet de fonder hors de la capitale, à Primrose Hill, dans un site de 150 acres de terre, un cimetière divisé en trois régions de tombeaux. La plus haute serait ornée de temples, de chapelles, de mausolées de divers styles, entourés d'une double rangée de portiques à jour, également remplis de pierres tumulaires. La seconde et la troisième seraient plantées d'arbres, de fleurs, sur le modèle du cimetière du Père-la-Chaise. On cherche à rassembler des fonds pour mettre à exécution le plan de M. Goodwin, architecte, qui a bâti plusieurs églises et d'autres monumens nationaux. On calcule

qu'il faudrait une somme de 400,000 livres sterling, divisée en 16,000 actions de 25 livres chacune. On craint que les obstacles ne viennent du clergé qui prélève des droits de sépulture considérables, et qui ne s'en demettra pas facilement. Cependant, l'intérêt public réclame hautement cette réforme; la nécessité d'enterrer annuellement 30,000 cadavres dans les cimetières placés au centre des quartiers les plus populeux de la ville ne peut manquer d'y développer des germes de maladie et de mort.

RUSSIE.

Kertch. — *Nouvelles découvertes d'antiquités.* — Nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs des découvertes précieuses d'antiquités faites dans la Crimée, par M. de Blaramberg, directeur des *Musées d'antiquités établis à Odessa et à Kertch* (voy., entre autres articles, *Rev. Enc.*, t. XIX, p. 723; et t. XXVI, p. 495). Nous empruntons aujourd'hui au *Journal de Saint-Pétersbourg* quelques détails sur de nouvelles découvertes, non moins intéressantes, faites près de Kertch, au commencement de l'année dernière.

« Des ouvriers, travaillant à extraire l'argile dans une fosse près de cette ville, découvrirent, au mois de mars 1829, 3 tombes antiques, au-dessus desquelles étaient déposées 10 petites statues en terre cuite, avec six vases de la même matière (dont un de la forme la plus élégante), et une quantité de petits objets en nacre de perle, en ivoire et en verre, appartenant à des ornemens de femme. Les objets en métal, découverts dans la même fouille, étaient entièrement rongés par le tems, et se brisaient au moindre effort.

» Les statues, qui sont plus ou moins endommagées, représentent toutes des figures de femmes, dont 6 sont drapées, et n'offrent aucun attribut qui puisse faire reconnaître quelles divinités elles représentent. Les quatre autres, formant une sorte de groupe, offrent Vénus et l'Amour. La plus remarquable de ces pièces, celle qui en même tems est la moins endommagée, représente la déesse de Cythère, assise sur un rocher que couvre en partie une belle draperie; à côté de la déesse s'élève, sur le rocher, un Terme, surmonté de la tête de Sérapis, avec le *modius*; et au pied du Terme se trouve l'enfant de Vénus, debout et dans une attitude des plus gracieuses. Au bas du rocher, on voit deux Amours, montés, l'un sur un dauphin, l'autre sur un cygne. Cette composition est d'un bon style, et il ne lui manque que l'avant-bras de Vénus et la tête de l'Amour. C'est à M. Digby, architecte de la qua-

rantaine de Kertch, et à M. Tomasini, négociant d'Odessa, que nous sommes redevables de la conservation de ces objets, qui vont incessament orner le Musée de Kertch.

» Quelques savans s'étaient prononcés contre l'authenticité des monumens paléographiques portant l'ère du Bosphore, uniquement à cause de la rareté de ces exemples. Un fragment d'inscription sur marbre, découvert dernièrement à Kertch, prouve que la science des antiquités ne doit point souffrir de semblables exclusions. On lit sur ce marbre, très-distinctement : Θ. q. Υ. E. T. E. L., qui est l'an 499 de l'ère du Bosphore, 203 ans après J.-C. A cette époque, Caracalla était maître de Rome, et Sauromate IV (dont on connaît des médailles avec la même date) régnait dans le Bosphore. Malheureusement, on ne lit sur le marbre presque rien que la date, et les dernières lettres du nom d'un mois macédonien, peut-être *panémus*.

» — Le *Musée des antiquités* de la même ville vient de faire une nouvelle acquisition. M. Poumentsoff, capitaine (*jessaoul*) des cosaques de la mer Noire, domicilié à Temruk, district de Tamane, a fait don au Musée, d'un marbre avec une ancienne inscription grecque, qui contient une consécration ou oblation à Hercule, et qui date du tems du roi *Périsade, fils de Spartocus*. Malheureusement, la partie du marbre sur laquelle était le commencement de l'inscription est cassée et perdue. Voici la partie qui s'est conservée, et dont les lettres sont très-belles et très-distinctes :

. . . ΑΔΟΥ ΤΟΥ ΣΠΑΡΤΟΚΟΥ
. . . ΤΙΜΟΓΕΝΟΥ
. . . ΑΤΗΝ ΕΠΙΚΡΑΤΟΥ
. . . ΙΚΡΑΤΗΣ ΚΡΗΤΙΝΗΝ
. . . ΗΡΑΚΛΕΙ

Le roi Périsade, fils de Spartocus, dont l'histoire ne fait pas mention, et qui ne nous est connu que depuis peu par une inscription semblable, qui a été trouvée à Kertch, il y a quelques années, et transportée ensuite à Théodosie, régnait sur le Bosphore, après l'an 284 avant J.-C., époque à laquelle mourut Spartocus IV, d'après Diodore de Sicile.

» En creusant un fossé, autour de l'emplacement du jardin public que l'on forme actuellement à Kertch, on a trouvé, à la profondeur d'une archine et demie, deux tuyaux d'argile, qui, selon toutes les apparences, ont appartenu à un ancien

aquéduc turc. Ces tuyaux conduisaient l'eau des environs du *Mont-d'Or* sur une distance de trois ou quatre verstes, au jardin du pacha, dont il ne reste plus de trace aujourd'hui, mais dont, par tradition, on connaît la situation à une verste de la ville. »

SUÈDE.

STHOCKHOLM. — *Académie des sciences :* Nominations *de membres résidans et étrangers ; Musée d'histoire naturelle.*—Dans sa séance du 20 janvier 1830, cette Académie a procédé à l'élection de plusieurs membres résidans et étrangers. Elle a nommé, pour la section d'érudition générale, M. le comte *Gustave de* LÖWENHIELM, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de France ; pour la section des sciences économiques, M. *A.* DE HARTMANSDORFF, conseiller de la chancellerie ; pour la section de médecine, MM. *Jean Israël* EKSTRÖM, médecin du roi, et *Pierre-Gustave* CEDERSCHJÖLD, professeur; pour la section de zoologie et de botanique, M. le baron *Axel Gustave* GYLLENKROOK, maréchal de la cour, et MM. *Pierre-Frédéric* WAHLBERG, professeur, et T.-U. EKSTRÖM, prévôt; elle a choisi, comme associés étrangers, dans la section de chimie et de minéralogie, M. DULONG, professeur à l'École Polytechnique de Paris, et M. *Henri* ROSE, professeur de l'Université de Berlin ; et dans la section de mathématiques, M. le baron FOURIER, secrétaire de la section mathématique de l'Académie des sciences de Paris.

L'Académie des sciences vient de faire l'acquisition d'un des plus beaux hôtels de Stockholm, pour y établir le Musée d'histoire naturelle, dont les collections y sont maintenant mises en ordre. Le bâtiment est assez vaste pour le logement de tous les officiers de l'Académie. M. MOSANDER, suppléant du professeur Berzélius, est le conservateur des collections minéralogiques et géognostiques ; M. le professeur WIKSTROM, auteur d'une monographie du genre *Daphné*, et de plusieurs Mémoires insérés dans les *Annales de l'Académie*, est chargé des collections de botanique ; et enfin, M. le professeur NILSSON, des collections de zoologie. Ce dernier, connu par ses ouvrages, intitulés : *Ornitologia suecica*, et *Manuel des chasseurs et des zoologistes*, etc., a publié des planches nouvelles pour sa *Fauna suecica*, et annonce la prochaine publication d'un grand travail sur les poissons suédois.

Académie suédoise. — M. *Samuel* GRUBBE, professeur à l'Université d'Upsal, a été nommé, le 25 janvier 1830, en remplacement de feu M. DE LÉOPOLD, membre de l'Académie suédoise,

qui, comme l'Académie française, est spécialement consacrée à la littérature, à la poésie et à la langue du pays. B—M.

ALLEMAGNE.

DOCUMENS RELATIFS A LA STATISTIQUE MORALE DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE.

Nous devons la communication de ces documens à M. *Adrien* Balbi, qui les doit lui-même en grande partie à l'obligeance de M. le conseiller Hofmann, directeur du *Bureau statistique de la monarchie prussienne*, de MM. les barons *Alexandre* et *Guillaume de* Humboldt et de M. le professeur Schubert; le reste a été puisé dans l'ouvrage de M. Julius *sur les Prisons* (voy. *Rev. Enc.*, t. xliv, pag. 66), et dans la *Statistique de la Monarchie prussienne*, par M. le baron de Zedlitz. Ces documens font partie du *Tableau physique, moral et politique des cinq parties du monde*, dont M. Balbi s'occupe depuis très-long-tems, et qui doit paraître, dans le courant de l'année prochaine.

I. Étendue.

Classification des provinces d'après leur étendue.

Provinces (1).	Milles carrés allemands.
1. Prusse	1,169
2. Silésie	743
3. Brandebourg	725
4. Poméranie	567
5. Posen	558
6. Provinces rhenanes	480
7. Saxe	455
8. Westphalie	364
Total	5,041

II. Population.

a. *Classification des provinces d'après leur population absolue*, en 1827.

Provinces.	Nombre d'habitans.
1. Silésie	2,352,000
2. Provinces rhénanes	2,151,000
3. Prusse	2,050,000
4. Brandebourg	1,525,000
5. Saxe	1,378,000
6. Westphalie	1,200,000
7. Posen	1,067,000
8. Poméranie	862,000
Total	12,535,000

(1) Depuis quelques années, la monarchie prussienne est divisée en *huit provinces*, subdivisées en 25 gouvernemens, ou regences. Le canton de Neufchâtel, quoique dépendant du roi de Prusse, fait partie de la Confédération suisse, et n'est point compris dans les calculs des documens qui vont suivre.

SUITE DU IIe TABLEAU.

b. *Classification des provinces d'après leur population relative*, en 1827.

PROVINCES.	Nombre d'habitans. par mille carré allemand.
1. Provinces rhénanes.	4,412
2. Westphalie	3,254
3. Silésie.	3,112
4. Saxe.	3,992
5. Brandebourg.	2,045
6. Posen	1,955
7. Prusse.	1,700
8. Poméranie.	1,551

III. NOMBRE DES MAISONS.

a. *Classification des provincès d'après le nombre des maisons particulières existantes* en 1827.

PROVINCES.	Maisons particulières.
1. Silésie	333,273
2. Provinces rhénanes . .	310,765
3. Prusse orient. et occid.	213,306
4. Saxe.	197,199
5. Brandebourg	167,955
6. Westphalie.	166,907
7. Posen	107,886
8. Poméranie.	95,474
TOTAL. . . .	591,851

SUITE DU IIIe TABLEAU.

b. *Classification des provinces d'après le nombre des maisons particulières contenues dans chaque mille carré d'Allemagne.*

PROVINCES.	Nombre de maisons par mille carré allem.
1. Provinces rhénanes . .	603
2. Silésie.	465
3. Westphalie	452
4. Saxe.	430
5. Brandebourg	221
6. Posen.	200
7. Poméranie	165
8. Prusse.	81

IV. *Classification des provinces d'après le nombre de leurs villes.*

PROVINCES	Nombre de villes.
1. Posen.	148
2. Saxe.	145
3. Brandebourg.	141
4. Silésie.	138
5. Provinces rhénanes. .	132
6. Westphalie.	130
7. Prusse.	125
8. Poméranie.	72
TOTAL.	1,027

(*La suite au Cahier prochain.*)

LEIPZIG. — *Accroissement du commerce de la librairie.* — Si de l'accroissement du nombre des imprimeries et des librairies on peut inférer quelque preuve de l'accroissement et des progrès de la civilisation, des sciences et des arts, l'Allemagne peut se glorifier d'avoir fait, sous ce rapport, de grands progrès, car elle a vu presque quadrupler le nombre de ses librairies, dans l'espace de cinquante ans. En 1780, on ne comptait, dans toute l'étendue de l'Allemagne, que 223 mai-

sons de librairie, et il en existe maintenant 827! Dans tous les cas, ce fait prouve un très-grand accroissement du goût pour la lecture, ne fût-ce même que pour celle des romans.

ITALIE.

Venise. — *Antiquités expliquées par le* Dr Labus. — M. le Dr *Labus*, de Milan, vient de publier une suite d'observations fort curieuses (1) sur quelques inscriptions latines récemment découvertes à Venise ou aux environs, et particulièrement sur un autel antique qui a été trouvé, l'année dernière, lors d'une restauration faite à l'autel de l'ancienne chapelle du baptistère de la basilique de Saint-Marc. En levant, à cette occasion, la précieuse table de granit oriental qui forme ce que l'on appelle encore en Italie, d'après l'usage de la primitive Église, la *Mensa* ou table sacrée, on reconnut qu'elle posait sur un autel antique, dédié au soleil, ainsi qu'il résulte de l'inscription, gravée en très-beaux caractères romains, que voici :

SOLI
SACR
Q. BAIENVS
PROCVLVS
PATER
NOMIMVS.

Les explications que donne M. le Dr Labus, au sujet de ce monument et de l'inscription qui s'y lit, ont principalement pour objet de faire connaître le *culte* auquel a servi cet autel, et le *titre* en vertu duquel il a été érigé. C'est ainsi qu'il établit, par une foule de rapprochemens puisés dans les inscriptions antiques du même âge, que le monument en question fut consacré au culte du *soleil*, renouvelé en occident de celui du dieu persan *Mithra*, et que ce fut un des ministres de ce culte, qualifié *pater nomimus*, ou, comme l'interprète M. le Dr Labus, *père legitime*, *père consacré*, qui érigea ce monument d'une des superstitions orientales qui disputèrent le plus long-tems et le plus opiniâtrement le terrain au christianisme naissant. M. Labus fait remarquer que l'expression *nomimus*, tout-à-fait inconnue jusqu'ici des lexicographes latins, n'est que le mot grec Νόμιμος latinisé, suivant un usage dont les inscriptions du même âge offrent une foule d'exemples, et

(1) Milan ; imprimerie de Perrota. In-8° d'une demi-feuille.

que cette expression répond à celles de *pater* et de *sacratus* que fournissent en particulier plusieurs inscriptions mithriaques. M. le Dr Labus aurait pu ajouter que le titre qui paraît avoir été le plus éminent dans cette hiérarchie mithriaque, celui de *pater sacrorum*, qui se lit sur beaucoup d'inscriptions des IIe et IIIe siècles (1), est probablement le même qui est exprimé, sur notre autel, par les mots *pater nomimus*, attendu que la qualification latine de *pater sacrorum* ne saurait être rendue en grec d'une manière plus précise et plus exacte, que par Πατηρ Νομίμων, mots qui se retrouvent presque identiquement, sous une forme latine, dans ceux de *pater nomimus*. M. le Dr Labus éclaircit, du reste, avec l'abondance et la sûreté d'érudition qui lui sont propres, toutes les notions qui se rattachent au monument dont il s'agit; et suivant son usage il s'en sert pour expliquer plusieurs particularités curieuses qu'offrent des inscriptions inédites, provenant de la même contrée, qu'il publie à cette occasion. Il est cependant une observation assez importante qu'a négligée M. le Dr Labus, et que je me permettrai de faire à son défaut, sur cet emploi de monumens profanes au sein de la primitive Église. Ce fait, si curieux en lui-même, et dont l'autel en question, servant d'appui à la *mensa*, ou *table sacrée*, d'un baptistère chrétien, fournit une application si positive, semblait mériter d'être signalé à l'attention publique. Mais il est vrai que ce n'est guère qu'en France, où l'instruction archéologique est encore si peu répandue, qu'il pourrait être nécessaire d'en faire l'objet d'une remarque, tandis qu'en Italie, et surtout à Rome, où les exemples du même fait se rencontrent à chaque pas et sont familiers à tout le monde, il est à peu près inutile de s'arrêter à une pareille observation; et c'est sans doute parce que M. le Dr Labus regardait cette notion comme trop vulgaire, qu'il n'a pas cru devoir en faire même une simple mention. R. R.

PAYS-BAS.

Émancipation des Juifs. — Effet remarquable de leur réhabilitation en Hollande.—De 1780 à 1806, la population d'Amsterdam se composait de neuf dixièmes de chrétiens, et d'un dixième de Juifs. Ces derniers étaient exclus de toute pro-

(1) Voyez, entre autres monumens de cette époque, l'inscription du recueil de Gruter, p. XXVIII, n° 2, et celle des *Monum. Matteian*, t. III, p. 107.

fession libérale, charge de confiance ou place honorable. Les criminels étaient alors dans la proportion d'un neuvième sur le total de la communauté. En 1806, les Juifs obtinrent un soulagement partiel, et la population restant la même, le nombre des criminels diminua jusqu'en 1811, et ne forma plus qu'un treizième. En 1811, ils furent complètement émancipés, et, dans les cinq années qui suivirent, les criminels de croyance juive n'étaient plus que dans la proportion d'un vingtième au total de tous les condamnés hollandais de toutes religions. B.

Deventer. — *Célébration du jubilé de l'Athénée.* — Le 16 février on a célébré dans cette ville le second jubilé de l'Athénée, qui y est établi depuis l'année 1630. M. le professeur van Eck a prononcé, pour cette occasion, un discours dans lequel il a parcouru les principaux évènemens qui se rattachent à cet établissement si intéressant pour l'instruction publique. Il y a cinq siècles déjà qu'on trouvait à Deventer une école sous le nom de *Fratres vitæ communis,* qui éternisa le nom du célèbre Geest Groete, et où le grand Érasme a puisé le commencement de son instruction. Dans les troubles de la guerre avec l'Espagne, à la fin du xvie siècle, cet établissement avait péri tout-à-fait; ce n'est qu'en 1630 qu'il fut relevé, par les soins surtout du professeur Revius. Cet établissement, qui est soutenu entièrement aux frais de la ville, a fourni un nombre considérable de savans distingués à la patrie. — M. le professeur *Bosscha* a fait, le même jour, lecture d'un poème composé en l'honneur de la fête. XX.

FRANCE.

PARIS.

Institut. — *Académie des Sciences.* — *Séances du mois de* mai 1830.

Du 3 Mai. — *M.* Julia de Fontenelle adresse une note sur un fossile humain trouvé dans un traversin, près des martres de Veyre. Cette note est renvoyée à la commission chargée de rendre compte des objets du même genre recueillis par MM. *Marcel de Serres, Tournal, Christol* et autres. — M. *Arago* présente quelques éclats d'un gros chêne frappé de la foudre, qui lui ont été remis par M. le duc de Chartres. Le premier, long d'environ 3 pieds, est fendu en lattes de 2 ou 3 lignes d'épaisseur et de 8 ou 10 lignes de largeur. L'autre, long de 12 ou 15 lignes, est divisé en une multitude de fragmens longitudinaux, de manière qu'il ressemble à un balai. M. Arago cite à

cette occasion deux cas où de vieux chevrons de charpente ont été divisés de la même manière. Lavoisier, qui fit sur le dernier un rapport à l'Académie des Sciences, rapporte qu'une pièce de bois de la charpente fut fendue en fragmens longitudinaux si menus et si nombreux, qu'elle représentait parfaitement une botte d'allumettes. Ces observations, faites sur du bois sec, doivent faire rejeter une explication qui ne s'appliquerait qu'au bois vivant, et qui supposerait que le fluide électrique descend le long des vaisseaux qui contiennent la sève. — M. Becquerel lit un Mémoire sur un procédé électro-chimique pour retirer le manganèse et le plomb des dissolutions dans lesquelles ils se trouvent. — M. *Cequebert-Montbret* fait un rapport sur un Mémoire allemand de M. *Édouard* Pétri, relatif aux moyens de doubler la production de la laine chez les moutons. « Dans l'espèce du mouton, dit M. Pétri, les sucs nourriciers se répartissent naturellement entre la chair, la graisse et la laine. Par des tontes fréquentes, faites quand l'animal est encore très-jeune, on peut déterminer ces sucs à se porter en plus grande abondance vers la peau, pour y produire plus de brins de laine. » M. Pétri assure avoir appliqué cette théorie avec beaucoup de succès, et annonce que cette méthode augmente la finesse en même tems que la quantité de la laine. Cette amélioration peut se transmettre par la génération, et l'on peut transformer ainsi des troupeaux entiers en bêtes à laine très-fine, si l'on emploie toujours à la reproduction les individus les plus améliorés, et si l'on observe, d'ailleurs, dans le choix des alimens et dans les autres soins tout ce qu'exige une bonne direction. Au surplus, le succès complet d'une expérience aussi prolongée est encore une espérance, aux yeux même de M. Pétri. — M. Dureau de la Malle lit un Mémoire sur le développement des facultés intellectuelles des animaux. « L'auteur a cherché à se rendre compte de l'influence que l'éducation peut avoir sur les facultés intellectuelles des animaux vivant en société. Les chiens lui paraissent prendre en général les défauts de leurs maîtres. Le chien d'un boucher, d'un écorcheur, devient hardi et féroce; celui d'une femme sensible et délicate est timide et craintif. Ils ressentent plus vivement la douleur, comme l'homme lui-même à mesure qu'il est plus civilisé. Ainsi, le chien jette des cris perçans, quand on lui marche sur la patte, tandis que le loup, le renard, etc., se laissent tuer sans donner aucun signe de sensibilité physique. M. de la Malle ne croit point avec Aristote que les animaux ne soient pas capables de réminiscences, ni avec Buffon qu'ils soient dénués de la faculté

de comparer et de juger. Il cite un grand nombre de faits à l'appui de son opinion, et il accorde aux animaux, 1° un instinct aveugle : il en trouve la preuve dans l'habitude qu'ont les chiens de se rouler avec une espèce de fureur sur les débris d'animaux qu'ils rencontrent; il pense que c'est une manière d'exprimer leur dégoût pour ces objets; 2° une faculté d'imitation : M. de la Malle raconte l'histoire d'un chien élevé avec un chat, qui fut son maître en tout, et dont il finit par prendre l'instinct et les habitudes; 3° une volonté intelligente et la faculté de comparer et de juger. Lorsque l'auteur habitait le Louvre, il y a plus de trente ans, il avait sous les yeux des éperviers qui étaient venus se réfugier dans ce bâtiment, et qui se laissaient facilement observer. On les voyait donner à leurs petits les plus singulières leçons. Ainsi, quand le père et la mère revenaient de la chasse avec un oiseau ou une souris, ils faisaient un cri particulier pour les prévenir; les petits venaient alors voler au milieu de la cour, l'épervier lâchait sa proie, de manière que le petit pût la saisir au passage; s'il la manquait, le père se précipitait rapidement et la rattrapait toujours avant qu'elle eût touché terre. Lorsque le petit était bien habitué à cette épreuve, on lui lâchait sa proie vivante, et son éducation était finie, quand il réussissait à s'en emparer facilement. M. de la Malle cite encore l'exemple de deux chiens qui s'entendaient parfaitement pour chasser; pendant que l'un battait le bois, l'autre saisissait le gibier au passage. M. de la Malle, étant parvenu à contrefaire, avec une rare exactitude, les différens animaux, il excite leurs passions avec la plus grande facilité. C'est ainsi qu'ayant imité, en rentrant chez lui, les cris de chiens qui se battent, le sien, qui l'aimait beaucoup, sortit à l'instant et lui mordit les jambes. Les autres espèces montrent souvent une intelligence non moins fine. On voit à Brives-la-Gaillarde des cochons qui suivent leurs maîtresses par la ville, qui les accompagnent à la promenade, et vont avec elles jusqu'à leur chambre. Ces cochons, vraiment civilisés, donnent des marques de tendresse et de plaisir quand on les caresse. — Nous ne continuerons pas l'analyse de ce Mémoire; nous croyons en avoir assez dit pour inspirer le désir de lire en entier le travail de M. Dureau de la Malle, qui, sans doute, sera bientôt livré à l'impression.

— *Du* 10 *mai.* — M. Beltrami adresse de nouveaux manuscrits du Mexique, ornés de figures et de hiéroglyphes. Ils sont renvoyés à la commission mixte qui a été chargée d'examiner un manuscrit envoyé précédemment par le même savant. — M. le docteur *Emmanuel* Rousseau adresse une lettre

à laquelle sont joints de *nouveaux documens sur la propriété fébrifuge du houx* — M. Cauchy présente l'extrait d'une leçon faite au collége de France, *sur l'intégration des équations aux différences partielles, linéaires et à coëfficiens constans, dans lesquelles toutes les dérivées de la variable principale sont de même ordre.* — MM. *Gay-Lussac* et *Magendie* font un rapport sur le Mémoire de M. Leroux, pharmacien à Vitry-le-Français, relatif à l'*analyse chimique de l'écorce du saule, et sur la découverte d'un principe immédiat propre à suppléer le sulfate de kinine.* « Il ne s'agissait de rien moins, dit M. Magendie, que de savoir s'il existe dans l'un de nos végétaux indigènes un principe qui puisse tenir lieu des alcalis que l'industrie extrait maintenant des écorses de kinkina : M. Leroux, sachant que le saule avait été employé plus d'une fois avec avantage comme amer et fébrifuge, a voulu savoir si les écorces sans valeur, qui sont détachées de l'osier, avant de le mettre en œuvre, ne contiendraient pas quelque substance analogue à la kinine ou à la cinchonine, et bientôt il envoya, d'abord à l'un de nous, et ensuite à l'Académie, deux produits extraits de l'écorce du saule hélix. L'un qu'il nommait *salicine*, et qu'il regardait alors comme une base salifiable végétale de l'autre qu'il appelait *sulfate de salicine ;* et ces deux substances, M. Leroux les annonçait comme devant posséder le pouvoir fébrifuge. Le Mémoire présentait aussi deux parties, l'une chimique et l'autre clinique. M. Leroux, étant venu à Paris dans le mois de juillet, a reconnu, avec nous, que la substance qu'il extrait de l'écorce du saule, sous le nom de salicine, n'est pas un alcali végétal. M. Leroux avait déjà vérifié que son prétendu sulfate de salicine n'existe pas ; ce que vos commissaires ont vérifié. La *salicine* pure se présente sous la forme de cristaux blancs, très-tenus, et nacrés, elle est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, mais non dans l'éther. Sa saveur est des plus amères, et rappelle l'arôme de l'écorce du saule. » — « Relativement à la vertu fébrifuge de la kinine, l'un de nous s'est assuré par des essais, commencés dès le mois de juin de l'année dernière, sur des fièvres intermittentes à différens types, que la salicine est un agent fébrifuge suffisant pour arrêter les fièvres d'accès, sans en porter la dose très-haut. Votre rapporteur a vu des fièvres coupées du jour au lendemain par trois doses de salicine de six grains chaque. Beaucoup de médecins donnent le sulfate de kinine à doses aussi et même plus élevées. La salicine a été l'objet d'expériences faites à la Charité par M. *Miquel*, à l'Hôtel-Dieu, par MM. *Husson* et *Lally*. Plusieurs médecins nous ont adressé un certain nombre d'observations où le pou-

voir anti-fébrile de la salicine ne peut être révoqué en doute. » M. Leroux a donc découvert dans l'écorce du *saule hélix* un principe cristallisable, qui jouit incontestablement de la propriété fébrifuge à un degré qui se rapproche de celui que possède le sulfate de kinine, et cette découverte est sans contredit l'une des plus importantes qu'on ait faites depuis plusieurs années en thérapeutique. — MM. *Cuvier, de Prony* et *Savart* font un rapport sur le Mémoire de M. Bennati, *relatif au mécanisme de la voix humaine dans le chant.* « L'objet principal de cet écrit est de faire connaître la part que prend dans les modulations de la voix un organe aux fonctions duquel, sous ce rapport, les physiologistes ont donné assez peu d'attention. C'est le voile du palais ou plutôt le détroit du gosier, formé dans le haut par ce voile du palais, sur les côtés par les piliers et en dessous par la base de la langue. » Nous ne suivrons pas l'illustre rapporteur (M. Cuvier) dans la savante analyse qu'il fait des travaux de M. Bennati, et nous nous contenterons d'en citer les conclusions. « M. Bennati est parvenu à se créer un organe qui marque jusqu'à trois octaves. Il indique, dans son Mémoire, les précautions que l'on doit prendre à cet égard pour l'instruction des jeunes gens destinés à la musique vocale, précautions parmi lesquelles une des principales est d'interrompre les exercices à l'époque de la mue. M. Bennati conclut son Mémoire par cette proposition : que ce ne sont pas les seuls muscles du larynx qui servent à moduler les sons, mais encore ceux de l'os hyoïde, ceux de la langue et ceux du voile du palais, sans lesquels on ne pourrait atteindre à tous les degrés de modulations nécessaires pour le chant; d'où il résulte que l'organe de la voix est un instrument *sui generis*, un instrument inimitable par l'art, parce que la matière de son mécanisme n'est pas à notre disposition, et que nous ne concevons pas même comment il s'approprie à l'espèce de sonorité qu'il produit. Ce résultat, sans être entièrement neuf pour la science, nous paraît avoir été appuyé, par M. Bennati, de preuves et d'observations nouvelles, et avoir acquis sous sa plume un développement qui fixera davantage l'attention des physiologistes. En conséquence nous avons l'honneur de proposer à l'Académie de témoigner sa satisfaction à l'auteur. » (Approuvé.)

— *Du 17 mai.* — M. le président annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire de M. Fourier, secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques, membre de l'Académie française, et l'un des savans les plus illustres de notre époque. — M. Cauchy annonce qu'il est parvenu à déduire *la*

théorie générale du mouvement de la lumière des équations qu'il a données dans ses *exercices mathématiques*, et qui représentent le mouvement intérieur d'un corps dont l'élasticité n'est pas la même dans tous les sens. En partant de ces équations, et d'une formule qu'il a établie dans ses leçons au collége de France, il a pu déterminer facilement la surface de l'onde lumineuse dans un cristal à un axe ou à deux axes optiques. Cette surface, coupée par les plans coordonnés, offre les mêmes sections que celle de Fresnel, pourvu qu'on admette, comme l'analyse conduit à le penser, que les ondes lumineuses, en cela semblables aux ondes sonores, cessent de pouvoir être perçues, lorsqu'elles se propagent avec des vitesses qui dépassent certaines limites. Cette supposition s'accorde avec les expériences des physiciens, en vertu desquelles les rapports entre les vitesses des divers rayons dans la topaze et les autres cristaux à un seul axe, ou à deux axes optiques, diffèrent très-peu de l'unité, et peut servir à rendre raison de la différence qui existe entre les corps transparens et les corps opaques. — MM. *Sylvestre* et *Flourens* font un rapport sur *la méthode d'enseignement primaire à l'usage* des aveugles et des sourds-muets, par M. *Charles* Barbier. « Vos commissaires vous proposent, dit en terminant le rapporteur, qu'il soit écrit à l'auteur une lettre ostensible de félicitation, sur l'extension qu'il se propose de donner à ses utiles travaux, et qui lui exprime l'intérêt avec lequel l'Académie verrait que des expériences sur l'application de sa méthode à l'enseignement primaire fussent faites avec soin, et notamment qu'elles fussent répétées dans l'institution des sourds-muets. » (Approuvé.)

— *Du 24 mai.* — MM. Legendre, Poisson, Lacroix, Gay-Lussac, Dulong et Arago sont nommés au scrutin membres de la commission qui doit présenter les candidats pour la place de secrétaire perpétuel, vacante par la mort de M. Fourier. — M. Cauchy fait connaître à l'Académie la suite de ses travaux sur l'application du calcul au mouvement des ondes lumineuses. — M. Dupetit-Thouars lit un Mémoire sur l'éducation des sourds-muets.

— *Du 31 mai.* — M. A. Chevallier annonce que son procédé de blanchiment des édifices, par l'acide hydrochlorique étendu d'eau, a été employé avec succès 1° pour la face de la maison de M. Froidefond de Belliste, rue Saint-Florentin, n° 9; 2° sur les facades extérieures et intérieures du Palais-Bourbon. — M. Cauchy présente deux Mémoires : le premier, sur la *théorie des nombres* ; le deuxième, ayant pour titre : *Détermination des racines primitives dans la théorie des nombres*, fournit

un moyen général pour calculer directement ces racines. Le même membre dépose un Mémoire sur la théorie de la lumière.—MM. *Latreille*, *Duméril* et *Cuvier* font un rapport sur un Mémoire de M. Milne Edwards, concernant une disposition particulière de l'appareil branchial chez quelques crustacés. « Si la classification des mollusques et de plusieurs autres animaux sans vertèbres est maintenant assise sur des bases naturelles et invariables, c'est le résultat des principes introduits dans la méthode par M. Cuvier, ceux d'employer pour premiers caractères les principaux organes de la vitalité, dont ceux de la respiration font essentiellement partie. » Nous ne suivrons pas le savant rapporteur dans l'analyse du travail de M. Edwards, et nous contenterons de citer ses conclusions. « Ces recherches, dit M. Latreille, étant de nature à perfectionner la méthode, nous ont paru justifier de plus en plus l'estime que s'est déjà acquise l'auteur par d'autres travaux sur des animaux de la même classe ; nous sommes donc d'avis que l'Académie doit les accueillir favorablement, et l'encourager à les poursuivre. » (Approuvé.) — MM. *Latreille* et *Cuvier* font un rapport sur le travail de M. Milne Edwards, relatif à l'organisation de la bouche chez les crustacés suceurs. « En supposant, dit M. Latreille, que l'auteur du Mémoire n'ait pas atteint le but qu'il s'est proposé, celui de ramener au même type l'organisation de la bouche des crustacés pourvus de mâchoires, et celle des animaux de la même classe munis d'un syphon, ou qui sont suceurs, il n'en aura pas moins acquis des droits à l'estime et à la reconnaissance des naturalistes, par cela seul qu'il nous a fait connaître un mode d'organisation ignoré jusqu'à ce jour. Nous ne pensons pas qu'il ait donné à ces paroles, *uniformité de composition*, toute l'extension que quelques zoologistes leur attribuent, puisqu'il admet, suivant les circonstances, la création de nouveaux organes. Personne n'a jamais contesté que la nature ne modifie ceux qu'elle veut approprier à d'autres usages et à d'autres fonctions. Qui, par exemple, n'a pas remarqué combien diffèrent les mâchoires d'un mammifère carnassier, de celles d'un tamanoir, d'un fourmilier? le bec d'un oiseau de proie, de celui d'un colibri? mais ici on peut suivre ces modifications. Il n'en est pas de même d'autres organes dissemblables, quant aux formes et aux usages, et cependant reconnus pour appartenir au même type. Nous citerons les ailes des oiseaux, et les nageoires des poissons. On ne peut assigner sous ce rapport aucun moyen de liaison entre ces classes et celles qui leur sont limitrophes. On passe brusquement des unes aux autres. Con-

sidérés sous le point de vue de l'organe manducateur, les divers ordres de la classe des crustacés et de celles des arachnides et des insectes sont aussi incohérens. On nous parle de transformations de mandibules et de mâchoires en des sortes de lancettes ou de lames déliées, faisant partie d'un suçoir. Mais comment prouver ces métamorphoses, sans nous montrer qu'on arrive par nuances insensibles d'un mode d'organisation à l'autre? Qu'on nous indique des insectes broyeurs ou pourvus de mâchoires, qui nous conduisent à des hémiptères, insectes suceurs? Il existe entre cet ordre et les autres un hiatus qu'on ne saurait combler. On sent que pour le jeu de certains organes, et vu l'espace qu'ils peuvent occuper, leur situation corélatrice doit être à peu près identique; mais, autre chose est de dire que les organes sont toujours les mêmes, mais simplement modifiés. Nous ne pensons pas que M. Edwards attache au mot *transformation* un sens rigoureux. » M. Latreille donne ensuite une analyse détaillée du Mémoire, et conclut ainsi. « Nous devons toutefois savoir gré à M. Edwards de nous avoir donné une description aussi complète du crustacé qui a été l'objet de son Mémoire, et nous pensons qu'il mérite à cet égard les éloges de l'Académie. (Approuvé.) » — M. Poinsot lit un Mémoire très-étendu sur *la théorie et de la détermination de l'équateur du système solaire.* — On nomme au scrutin : 1° correspondant de la section de botanique, M. Wallich, directeur du jardin botanique de Calcutta; 2° correspondant de la section de zoologie, M. Quoy, médecin-naturaliste à Rochefort. — La commission chargée de présenter des candidats pour la place de secrétaire perpétuel des sciences mathématiques désigne MM. Arago, Puissant, et Becquerel. L'élection aura lieu à la séance prochaine. — Une autre commission, chargée de décerner le prix fondé par M. de Montyon, pour celui qui aura rendu un art ou un métier moins insalubre ou moins dangereux, fait son rapport. Sur sa proposition, l'Académie arrête qu'un prix de *huit mille francs* sera décerné à M. Aldini, inventeur des *moyens pour préserver les pompiers de l'action de la flamme dans les incendies*, moyens dont la *Revue Encyclopédique* a fait connaître les succès à ses lecteurs (voy. t. XLIV, p. 246, 528 et 530.) A. Michelot.

— L'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* a nommé, dans la séance du 7 mai, aux six places vacantes dans son sein. Les candidats étaient au nombre de 34. Ceux qui ont obtenu la majorité des suffrages sont, 1° M. Thurot, professeur au collége de France, auteur d'une histoire de la philosophie, et traducteur de la politique et de la morale d'Aristote; 2° M. Cham-

POLLION le jeune, connu par ses découvertes dans l'écriture hiéroglyphique et par son récent voyage en Égypte; 3° M. THIERRY, auteur de l'Histoire des conquêtes des Normands, et des Lettres sur l'histoire de France; 4° M. LAJARD, auteur d'un ouvrage sur le culte de Mithra; 5° M. *Amédée* JAUBERT, auteur d'un voyage en Arménie et en Perse, d'une grammaire turque, etc.; 6° M. MIONNET, conservateur des médailles de la Bibliothèque du Roi, auteur d'un très-grand ouvrage sur les médailles grecques, romaines, etc. Les autres voix des 30 académiciens présens à la séance ont été distribuées entre MM. *Cousin*, *Charles Nodier*, *Depping*, etc., etc. M. Cousin a obtenu, dans plusieurs des scrutins, jusqu'à 14 voix sur 30.

Société centrale d'agriculture. — Séance publique annuelle du 18 avril 1830. — Le ministre de l'intérieur présidait cette séance, et l'a ouverte par un discours approprié à cette solennité. — Après le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1829, fait par M. CHALLAN, vice-secrétaire, M. HÉRICART DE THURY a lu un Mémoire sur le concours pour le percement de puits forés suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes applicables aux besoins de l'agriculture. Il a montré avec quelle rapidité cette utile application de la sonde du mineur à l'art du fontainier s'est répandue, non-seulement en France, mais dans tous les pays de l'Europe. Le programme, publié pour le concours par la Société d'agriculture, a été traduit dans presque toutes les langues étrangères, en espagnol, en italien, en hollandais, en russe, en arabe, etc.; des associations se sont formées sur beaucoup de points pour l'acquisition des sondes artésiennes, et l'on pourrait citer chez nous plus de vingt départemens qui font faire aujourd'hui, à leurs frais, des puits forés. M. de Thury nomme un assez grand nombre de particuliers qui ont entrepris d'importans travaux en ce genre : il regrette que beaucoup d'entre eux se soient abstenus de concourir pour les prix proposés, dont les deux derniers seuls ont été distribués (voy. *ci-dessus*, p. 436), le compte rendu détaillé du rapport de M. Héricart de Thury. — La Société entend ensuite la lecture de plusieurs rapports, et distribue des encouragemens à des Mémoires sur différentes questions d'économie rurale, parmi lesquels on a distingué celui de M. *Demoussy*, vé-

térinaire à Brives, sur la cécité des chevaux, la traduction de la *Philosophie de la statistique* de *Melchior Gioja*, par M. *Blanchard*, de Gap ; enfin, un manuel pratique propre à guider les habitans des campagnes et les ouvriers dans les constructions rustiques, par M. *de Fontenay*, de Thors (Aude). — M. Henri, directeur de la pharmacie centrale, a fait un rapport sur les Mémoires envoyés pour le concours ouvert par la Société sur un sujet fort important : l'emploi qu'on peut faire de toutes les parties du corps des animaux morts : les crins, les poils, la laine, la corne, les sabots, les ergots, la peau, la graisse, les os, la chair musculaire, les tendons, le sang, les boyaux, etc. Sept Mémoires ont été présentés. Le premier prix a été accordé à celui de M. *Payen*, mais à la condition que ce chimiste le rédigerait sous la forme d'une instruction claire et simple à la portée des habitans des campagnes. Une médaille d'or a été décernée à un autre Mémoire de M. *Havilliers*, vétérinaire à Alençon ; enfin, un Mémoire de M. *Limousin-Lamothe* a obtenu une mention honorable. — La séance a été terminée par la lecture de plusieurs rapports relatifs à des encouragemens accordés, soit pour des plantations considérables faites sur des terrains arides ; soit pour des améliorations obtenues dans les procédés de culture. Les prix proposés pour le concours de 1831 sont les suivans : 1° pour un manuel pratique, etc., 1er et 2e prix, 1,500 fr. ; 2° pour le meilleur Mémoire sur la cécité des chevaux, 1,500 fr. ; 3° pour la construction d'une machine à battre et à vanner le blé, 1er et 2e prix, 3,500 fr. ; 4° pour le percement de puits artésiens, 3,000 fr. ; 5° pour la culture du pavot, dit œillette, 1,000 fr. — La Société propose, en outre, pour 1834, trois prix de 3,000, 2,000 et 500 fr., qui seront décernés à ceux qui auront semé, dans les départemens méridionaux, la plus grande étendue de terrain en chêne-liège, et un autre prix de 1,000 fr. pour le meilleur Mémoire qui décidera si la maladie du pied des bêtes bovines et ovines, connue sous le nom de *crapaud* ou *piétin*, est ou non contagieuse.

Société française de statistique universelle (1) : *Séance du 20 avril* 1830. — La Société a arrêté qu'il sera ouvert un con-

---

(1) Cette Société, dont nous avons déjà fait connaître la création et les premiers travaux (voy. *Rev. Enc.*, t. XLV, p. 769), se compose maintenant de près de 600 membres, et paraît devoir prendre un grand développement dans tous les pays.

cours, et décerné des prix pour l'ouvrage suivant : STATISTIQUE ÉLÉMENTAIRE DE LA FRANCE. — *Conditions du Programme.* L'auteur de cette compilation comprendra, dans une série suffisante de tableaux et dans 250 pages ou environ de texte : — L'état topographique des 86 départemens de la France, sous les rapports hydrographiques, météorologiques, géologiques et médicaux ; — Les productions naturelles des trois règnes, dans chaque département, et leurs consommations ; — La population, les naissances, mariages et décès, et leur répartition dans les divers sexes ; l'état des enfans légitimes et naturels ; âges, religions, conditions et emplois (*les institutions charitables, hospices et hôpitaux*) ; — Les lois de la mortalité et leurs anomalies principales ; — L'agriculture et ses diverses branches (*le prix de la main-d'œuvre dans chaque département*) ; — L'industrie ouvrière, mécanique et manufacturière ; les usines, leurs moteurs naturels et artificiels ; — Le commerce intérieur et extérieur et ses agens (*les transports et la navigation*) ; les signes et moyens d'échange ; — Les états d'importation et d'exportation des cinq dernières années au moins ; — Les consommations de toute nature des objets manufacturés ; — L'état scientifique de la France ; l'instruction générale de chaque département ; l'instruction des divers âges et sexes élémentaire et progressive ; l'instruction des diverses professions, physique et intellectuelle ; l'instruction morale ; — La littérature ; ses moyens de publication, l'impression et la librairie ; les institutions littéraires et scientifiques ; — Les beaux-arts ; les institutions qui les protègent et les encouragent ; — Le gouvernement ; ses formes, ses pouvoirs publics et administratifs ; — La religion ; les cultes et leurs ministres ; — Les cours et tribunaux, et leur action répressive, préventive, ou de simple vigilance ; la police ; la législation ; la criminalité, suivant les âges, les sexes, les localités, les professions et les délits antérieurs (*les prisons et les bagnes*) ; — Les revenus de l'État, sa dette, ses dépenses ; les budgets de 1814 à 1832 inclusivement ; — Les armées de terre et de mer, leurs forces ; la diplomatie ; — Les employés des administrations publiques.

Ces tableaux pourront être généraux ou particuliers, et doivent être terminés par un tableau de récapitulation générale.

Tous les tableaux doivent être dressés, et le texte rédigé, sur les documens les plus récens. Les auteurs sont tenus de les indiquer.

D'après cet énoncé, ce travail pourrait paraître excéder les

limites du tems accordé par le programme, ou celles des lumières, quelque étendues qu'elles soient, des personnes appelées à ce concours; on serait dans l'erreur. La Société ne demande qu'une compilation, faite avec critique et sagacité, de matériaux qui, en grande partie, existent déjà. Elle désire encourager la publication d'une Statistique générale de la France, dans une forme élémentaire.

Les ouvrages seront remis, avant le 1er juillet 1832, au Secrétariat-général de la Société, place Vendôme, n° 24. Il en sera délivré un récépissé, qui portera le numéro et le jour de la remise, et la devise portée sur le Mémoire. La devise sera répétée sur l'enveloppe cachetée, qui renfermera le nom de l'auteur et cette même devise.

La Société, à son assemblée mensuelle de juillet, nommera un jury chargé de l'examen et du jugement des Mémoires qui auront concouru.

Avant la fin de décembre 1832, le nom de l'auteur et la devise du Mémoire ou des Mémoires qui auront remporté des prix seront proclamés; et les prix et les accessits, s'il y a lieu, seront décernés dans l'assemblée annuelle de la Société, en février 1833.

Le premier prix sera de la valeur de . . . . 3,000 francs;
Le second de 2,000
Le troisième de 1,000

La Société pourra décerner deux accessits, qui seront des médailles d'or de 400 et de 300 francs.

Quand la Société fera imprimer ce Manuel, il en sera délivré 500 exemplaires à l'auteur qui aura remporté le premier prix.

La Société se réserve de prendre, dans les Mémoires qui auront remporté les deux autres prix et les accessits, les faits statistiques oubliés dans le premier et qui lui paraîtraient propres à compléter le manuel qu'elle fera imprimer; et alors elle répartira les exemplaires délivrés gratis, dans une juste proportion entre les auteurs.

Les Mémoires de ceux qui n'auront pas remporté de prix seront remis aux porteurs des récépissés.

La Société se réserve également de décerner des prix ou des médailles d'encouragement pour l'étude spéciale de quelques parties de la Statistique ou pour des statistiques particulières de département.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire général de la Société, DE MONTVÉRAN.

Publication prochaine. — Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Égypte, précédée d'une *Introduction* présentant le tableau de l'Égypte ancienne et moderne, depuis les Pharaons jusqu'aux successeurs d'Ali-Bey : et suivie du récit des évènemens survenus en ce pays depuis le départ des Français et sous le règne de Mohammed-Ali. — « Ce qui distingue d'abord la campagne d'Égypte et de Syrie, disent les auteurs de cet ouvrage dans leur prospectus, c'est son unité, qui en fait, pour ainsi dire, un épisode à part, entièrement détaché des autres guerres de la révolution. Ce qui en relève ensuite le plus l'importance aux yeux des amis de la patrie et des arts, c'est son double but scientifique et militaire, rapport complexe sous lequel néanmoins elle n'a point encore été envisagée dans un même ouvrage. L'histoire générale et complète de l'expédition d'Égypte restait donc encore à faire. Nous avons osé l'entreprendre ; et, la considérant dans tout son ensemble, mêler aux exploits de nos soldats les conquêtes de nos savans. » M. X. B. Saintine, qui s'est chargé de la direction de l'entreprise, paraît n'avoir négligé aucun moyen pour se procurer des matériaux convenables ; et déjà il peut citer, parmi les hommes qui l'aideront de leur participation, soit comme rédacteurs, soit comme possesseurs de documens curieux, beaucoup de noms honorables, entre autres : MM. le général *Belliard*, *Bory de Saint-Vincent*, *d'Aure*, commissaire-ordonnateur en chef de l'armée d'Orient ; *Desgenettes*, médecin en chef de l'expédition ; *Dutertre*, premier dessinateur attaché à l'expédition ; *Geoffroy-Saint-Hilaire*, père et fils ; général *Gourgaud*, *M. A. Jullien*, de Paris ; *Larrey*, chirurgien en chef de l'expédition ; *Marcel*, directeur de l'imprimerie du Kaire ; *Parseval de Grandmaison*, *Poussielgue*, administrateur-général des finances en Égypte ; le général *Rampon*, *Redouté*. — L'ouvrage entier formera 12 volumes in-8°, avec un Atlas in-4° oblong, contenant plus de 900 sujets. Chaque volume se composera de cinq livraisons, qui paraîtront tous les vingt jours, à compter du 31 mai 1830. Prix de chaque livraison, atlas compris, 5 fr. On souscrit, sans rien payer d'avance, chez Gagniard, Quai Voltaire, n° 15, et Denain, rue Vivienne, n° 16.

Réclamations. — *Règle générale, en fait de critique littéraire.* — La *Revue Encyclopédique* n'est point dans l'usage d'admettre les réclamations particulières que lui adressent quelquefois des auteurs dont l'amour-propre, plus ou moins

susceptible et irascible, les porte à s'inscrire contre les examens critiques auxquels leurs ouvrages ont donné lieu. Car la stricte obligation d'insérer des réclamations de ce genre n'est imposée par la loi et par les convenances, qu'autant que la personne même des auteurs, et leur caractère ou leur réputation auraient pu être attaqués, mais jamais lorsque la critique s'est renfermée dans de justes bornes, eût-elle même été sévère ou mal fondée; sans quoi, toute critique littéraire deviendrait absolument impossible. Aujourd'hui, néanmoins, nous admettrons, *par exception*, deux lettres de deux écrivains très-honorables, dont l'un est étranger, et qui ont cru voir, dans les articles publiés sur leurs ouvrages, des assertions fausses, des interprétations peu fidèles de leurs opinions, ou des inexactitudes qu'il leur a paru nécessaire de rectifier.

Lettre *de* M. Beltrami à M. Jullien, *de Paris*, au sujet du compte rendu (par M. D-G.) de son ouvrage intitulé : *Le Mexique*. — Paris, 28 *mai* 1830. — « Monsieur, je vous prie d'insérer le plus tôt possible dans votre estimable Recueil ma réclamation, tendant à rectifier quelques erreurs, graves selon moi, échappées à celui de vos collaborateurs qui a rendu compte de mon *Mexique* dans votre cahier de *Mars* (t. XLV. pag. 695-699). — M. D-G s'est trompé, en disant que je me suis rembarqué à Vera-Cruz. S'il m'avait bien lu, il n'aurait pas dépouillé mon ouvrage d'une grande quantité de choses remarquables que je passe en revue, depuis Vera-Cruz jusqu'à Alvarado, véritable point de mon départ, indiqué à la fin de mon second volume.

Il n'est point exact de dire qu'*un capitaine* Hall *nous a éclairés sur la situation actuelle du Mexique;* ni *qu'on possède maintenant à Paris* (ou ailleurs) *beaucoup de dessins de monumens mexicains*, de ceux du moins que mon ouvrage montre à la science et à la curiosité : les uns étaient entièrement inconnus; les autres faussement représentés. Quand on veut déprécier par des comparaisons, il faut spécifier. Les généralités sont toujours évasives ou insidieuses, et ne servent souvent qu'à surprendre l'ignorance ou la bonne foi du lecteur.

L'Institut lui-même a déjà donné un démenti à cette assertion, par le soin qu'il a pris de s'occuper de ceux de ces monumens, que j'ai eu l'honneur de soumettre à son examen; et j'en ai d'autres que, certes, il ne trouvra pas indignes de son attention.

Je n'admets point qu'on puisse encore être incrédule de bonne foi sur la réalité de ma *découverte des sources de la rivière Sanglante et du Mississipi*. Le tems et les Américains, mes juges

compétens et inexorables, ont parlé; les journaux et les autorités d'Amérique m'ont honoré de leurs suffrages et de leurs félicitations; et les hommes qui avaient le plus d'intérêt à l'attaquer, ceux qui ont tenté inutilement avant moi cette entreprise, se sont tus, se taisent encore, et se tairont toujours devant l'évidence, évidence, que vous avez vous-même reconnue en ces termes (voy. *Rev. Enc.*, t. XXIX, p. 459) : « L'immensité de l'entreprise de l'auteur, comparée à la petitesse de son volume, ferait naître quelque soupçon, si M. *Beltrami ne montrait point dans tout son livre une sincérité dont les circonstances au milieu desquelles il a écrit semblent être garans.* » Et plus loin : « *Cet intrépide voyageur parcourt actuellement le Mexique, abandonnant à sa destinée le premier produit de ses courses lointaines, et préparant sans doute un second volume, non moins interessant que le premier.* » Vous ajoutiez, en terminant : « *Il était difficile de réunir dans un seul volume plus de choses curieuses, plus d'intérêt et même d'instruction.* » — Le *Scott-Times* disait aussi : « *Imprimer sa découverte en présence du héros même de la pièce, le Mississipi, en présence de la jalousie la plus vive, sans mettre (comme tant d'autres voyageurs) l'Océan entre sa plume et le théâtre de ses exploits, c'est donner une grande preuve d'une noble assurance et de la vérité de ses assertions.* » — En vain objecterait-on, pour accréditer des doutes sur cette découverte, que *l'auteur se trouvait isolé et sans protection.* Une volonté forte, courageuse, inébranlable, peut conduire très-loin; plusieurs volontés divergentes s'entrechoquent et échouent. La jalousie et de plus grands besoins divisent, arrêtent, repoussent les *expeditions.* Un homme *isolé* n'inspire d'ailleurs de crainte à personne; et dans les *expéditions*, au contraire, on peut voir des maîtres, des conquérans, et souvent on les égorge, ou bien on les chasse. — Avec le raisonnement qu'on voudrait opposer, que deviendrait le *Timboctou* de M. Caillié? Que dirait-on du prix que la Société géographique lui a décerné, des honneurs, des pensions et des suffrages qu'il a reçus du gouvernement et de la France? Certes, M. Caillié n'était pas moins isolé et sans protection dans son entreprise que je ne l'étais dans la mienne, dont j'ai néanmoins laissé partout des traces et des témoins, que les Américains n'ont pas manqué d'interroger.

« Quant à l'assertion que *l'auteur est un étranger, qui a cherché un asile en France*, elle me paraît blesser les convenances autant que la vérité. Je suis en France, comme j'ai été et puis être partout ailleurs; libre d'aller et venir, quand bon me semble : comme un homme, qui est et qui a été, partout et toujours, sans *crainte et sans reproche....*

» Pour vous, monsieur, vous regretterez vivement, j'en suis sûr, qu'on n'ait point rendu justice à un étranger estimable, qui, après tant d'efforts et de sacrifices, vient offrir le peu qu'il sait sur des pays et sur des peuples lointains, extraordinaires, encore inconnus ou mal connus; si je n'ai pu mériter l'approbation de votre collaborateur, comme j'ai obtenu celle dont m'ont honoré l'Institut et divers journaux (notamment, la *Revue Britannique*, la *Revue de Paris*, celle *des deux Mondes*, le *Mercure*, la *Gazette littéraire*, le *Moniteur*, le *Messager des Chambres*, la *Quotidienne*, l'*Écho Français*, le *Corsaire*, le *Correspondant*, etc., etc.), au moins avais-je droit d'attendre plus de circonspection et un examen plus approfondi du critique qui me citait à son tribunal, et qui m'a condamné, presque sans m'entendre, ou plutôt sans me lire.»

. . . . . J'ai l'honneur, etc. J.-C. Beltrami.

— Réponse *de M.* D—g.—Je félicite M. Beltrami des éloges qu'il a reçus dans le grand nombre de journaux dont il rappelle les titres, et je regrette de ne pouvoir souscrire aux mêmes éloges sans de grandes restrictions. Pour composer un bon ouvrage sur le Mexique, il n'aurait pas fallu noyer des remarques intéressantes dans beaucoup de digressions oiseuses, et qu'un goût sévère ne saurait approuver. Ma réponse à sa réclamation sera courte :

1°. Il est vrai que ce n'est pas à Véra-Cruz, mais à quelques lieues de là, que s'est embarqué M. Beltrami. Je ne pouvais pas le suivre dans toutes ses excursions, et je n'ai point *dépouillé* son ouvrage des choses *remarquables* que je n'ai pu qu'indiquer, sans les reproduire.

2°. L'auteur ne veut pas que le capitaine *Basile* Hall nous ait éclairés sur la situation actuelle du Mexique. Pour moi, je persiste dans mon opinion favorable sur cet ouvrage, que j'ose recommander à M. Beltrami comme une relation concise et remplie d'intérêt

3°. Selon l'auteur, il n'y a, ni à Paris, ni ailleurs, beaucoup de dessins de monumens mexicains. C'est un fait matériel, facile à vérifier, savoir : à Paris, à la Bibliothèque du roi, chez M. de Latour Allard et Cie, etc., à Berlin, où il existe de fort beaux dessins de monumens mexicains, et à Londres, chez Lord***, qui possède une collection extrêmement riche en ce genre. Le *Musée mexicain* de M. Bullock a été longtems ouvert, dans cette dernière capitale.

4°. M. Beltrami ne veut pas qu'on puisse être incrédule au sujet de la réalité de la découverte des sources du Mississipi. Cependant, il ne peut empêcher qu'il n'y ait eu, et qu'il n'y ait encore des incrédules sur ce point.

5°. M. Beltrami se trouve blessé, parce que j'ai dit qu'il est venu chercher un asile en France. Il n'a sûrement pas bien saisi le sens de l'expression que j'ai employée. Il parle beaucoup, dans son ouvrage, de ses *persécuteurs*, de ses *ennemis*, des *méchans* qui le tourmentaient dans sa patrie; j'avais cru que c'était pour fuir ces *méchans* qu'il s'était retiré en France; si je me suis trompé, mon erreur n'a rien d'offensant pour lui. Parmi les étrangers qui sont venus chercher un asile en France, il y a plusieurs hommes d'honneur et de mérite que leur patrie regrette vivement, que la France est heureuse et fière d'accueillir sur son sol hospitalier, et pour lesquels elle aime à remplacer leur patrie absente. M. Beltrami est au nombre de ces Français d'adoption dont nous honorons le caractère, dont nous plaignons les malheurs, dont nous apprécions les travaux. Mais la vérité et la conscience ont leurs droits sacrés, qui ne permettent pas de dissimuler le jugement que l'on porte d'un ouvrage dont on rend compte au public. On peut trouver et signaler des défauts dans l'ouvrage, sans que l'estime due à l'auteur et à ses qualités personnelles soit en rien altérée.

6°. Enfin, M. Beltrami peut se rassurer sur l'effet de l'article qu'il signale dans la *Revue Encyclopédique*. Ce qui compromet le crédit d'un recueil périodique, ce n'est pas une critique impartiale et mesurée des ouvrages, mais bien plutôt l'abus des éloges de complaisance, et de ce qu'on a ingénieusement appelé la *camaraderie littéraire :* notre *Revue* a pris le plus grand soin d'éviter cet écueil, et de conserver toujours, dans les jugemens qu'elle porte sur les ouvrages, un caractère d'indépendance et de modération qui n'a peut-être pas été l'une des moindres causes du grand succès, constaté par douze années d'existence, qu'elle a obtenu généralement.

— *Extrait* d'une lettre adressée à M. le Directeur de la *Revue Encyclopédique*. — Celui de vos collaborateurs qui, dans le cahier de MARS, de votre estimable Recueil (page 700), a mentionné mon petit traité : *Des Méthodes en général, et de la Méthode Jacotot en particulier*, outre qu'il n'en a pas fait connaître réellement l'esprit et le but, a commis une erreur grave contre laquelle il est de mon devoir de réclamer. On lit, dans une note : « M. Gasc se déclare contre les études littéraires et grammaticales; il voudrait qu'on y substituât des connaissances plus matérielles, plus sensibles, etc. » Si M. le rédacteur eût dit que je proscrivais les études littéraires et grammaticales *pour les enfans*, il eût exprimé ma pensée; mais, en présentant cette proscription d'une manière générale, non-

seulement il a dénaturé ma doctrine, mais encore il m'a exposé à paraître absurde à vos lecteurs. Dans un autre ouvrage, à l'analyse duquel M. le rédacteur renvoie d'ailleurs (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 359), en traçant un plan d'études, j'ai fait une large part aux études littéraires; mais surtout je leur ai donné une base plus solide, plus rationnelle que celle de l'Université, et je les ai placées dans un tems plus favorable à leurs progrès.

Agréez, monsieur, etc. GASC.

CHRONIQUE DES THÉATRES, *pendant le mois de mai* 1830. — Treize pièces de genres divers ont vu le jour, depuis un mois, sur les différens théâtres de Paris : nous allons rappeler brièvement leurs titres, et le sort qu'elles ont éprouvé. — L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE prépare avec lenteur, et avec une sorte de prudente dignité, les ouvrages qu'elle offre, à de rares intervalles, à l'admiration du public ; aussi s'entretenait-on depuis long-tems de *Manon Lescaut*, ballet-pantomime en trois actes, de MM. AUMER, pour le *poème*, HALEVY, pour la musique, et CICERI, pour les décorations, qui n'a été représenté que le 5 mai dernier. Une intrigue pénible et mal nouée n'a pu racheter les inconvéniens du sujet, qui, adapté avec un admirable talent aux formes du roman par l'abbé Prévost, n'était guère de nature à se plier aux exigences de la scène, et surtout aux développemens extérieurs que nécessite le genre du ballet-pantomime. Toutefois, cet ouvrage a obtenu un succès de curiosité, dû surtout aux costumes dessinés par M. DUPONCHEL, qui a ressuscité, avec talent, toutes les pompes et tous les ridicules de l'opéra du XVIIIe siècle. — Le THÉATRE-FRANÇAIS a donné, le 8 mai, un nouvel ouvrage de M. ANCELOT, intitulé : *Un an, ou le Mariage d'amour*, drame en trois actes. Ainsi que le titre le laisse deviner, ce sont les suites et les tristes conséquences d'une mésalliance que l'auteur a voulu mettre en scène ; mais il a manqué l'effet qu'il voulait produire, en prêtant à l'un de ses personnages principaux, à la jeune fille que le comte de Lesseville a élevée au rang de son épouse, des gaucheries trop niaises, qui, destinées à faire ressortir le sens de la leçon, tombent, au contraire, tout-à-fait à côté du but ; et, tandis que l'auteur a voulu prouver qu'il ne faut pas épouser une grisette, sa pièce prouve seulement qu'il ne faut pas épouser une sotte. Du reste, elle est dialoguée avec esprit et naturel, et contient des situations touchantes et des rôles bien conçus. — On a vu, à l'*Odéon*, le 24 mai, le *Vieux Mari*, comédie en trois actes et en vers, par M. DELAVILLE. Après le *Vieux Cé-*

libataire, de Collin d'Harleville, l'auteur semble avoir voulu montrer un autre Dubriage, placé entre une vieille gouvernante et une jeune femme, dont il se fait le tyran, de peur de devenir son esclave, comme il l'a été de sa servante. L'extrême faiblesse de ce vieillard pour son ancienne maîtresse, et son extrême dureté pour sa jeune femme, dont le caractère doux et timide contraste avec l'esprit acariâtre et impérieux de la vieille Mme Clément, voilà la donnée dont l'auteur a essayé de tirer tous ses effets dramatiques. Malheureusement, cette donnée ne fournit pas une seule situation comique. Le caractère du vieux mari est faux d'un bout à l'autre; sa conduite avec sa femme n'est pas celle d'un homme qui s'est fait un système de fermeté conjugale, mais plutôt celle d'un extravagant et d'un bourru, privé du sentiment des plus simples convenances. Le rôle de la jeune femme, continuellement passif, est plus pénible qu'intéressant. Il n'y a, dans cette pièce, que le personnage d'une fille de Mme Clément et de son maître, jeune personne d'un caractère naïf, qui rappelle le talent dont M. Delaville a fait preuve dans d'autres ouvrages. Le style offre aussi quelques traits spirituels; mais il est bien difficile de broder un dialogue comique sur une pièce dont la conception manque à la fois d'action et de caractères. — L'Opéra-Comique vient de nous rendre l'actrice passionnée et dramatique qui avait contribué naguère si puissamment au succès du Théâtre anglais établi pendant quelques mois à Paris. Pour introduire miss Smithson au milieu des acteurs ordinaires de ce théâtre, pour mêler la langue qu'elle parle seule au dialogue français, il fallait nécessairement faire une pièce nouvelle; et, dans l'*Auberge d'Auray* (opéra en un acte, par MM. Fulgence et Henry, musique de MM. Hérold et Caraffa, qui a été représenté le 11 mai), les auteurs n'ont eu autre chose en vue que d'arranger quelques situations où le talent de la tragédienne pût se développer avec énergie. Toutefois, leur petit acte est agencé avec art, l'intérêt y est habilement ménagé, et les situations se sont bien prêtées à l'admirable talent de l'actrice. Elle a été déchirante; et, quoiqu'elle parlât anglais, c'est elle à coup sûr que les spectateurs ont le mieux comprise : il est impossible d'exprimer les angoisses de la crainte et les tourmens du désespoir avec une plus effrayante vérité. — *Attendre et courir*, opéra comique en un acte, faible et commun sous tous les rapports, de MM. Fulgence et Henry, pour les paroles, Halevy et Drucltz, pour la musique, a été représenté sans succès, sur le même théâtre, le 27 mai. — Au Vaudeville, a paru, le 7 mai, le *Dernier jour de Deuil*,

vaudeville en un acte, par MM. Varez et Desvergiers : c'est un essai malheureux, sans beaucoup d'esprit et de verve dans le dialogue et dans les couplets, qui n'a pas obtenu grande attention de la part du public. En revanche, *Mme Grégoire*, ou le Cabaret de la Pomme du Pin, vaudeville en deux actes, par MM. Charles et Dupeuty, inspiré par une chanson de Béranger, a réussi, grâce à plusieurs tableaux amusans et à des scènes fort gaies. — Les Variétés ont vu tomber successivement : les *Trois Couchées*, comédie-vaudeville en trois relais, par MM. Henri et Roche (11 mai), et *le Quai-aux-Fleurs*, tableau en un acte, mêlé de couplets (25 mai). — Le Théatre de la Porte-Saint-Martin a donné, le 7 mai, le *Bigame*, ou Toinette et Stéphanie, mélodrame en trois actes, dont l'idée première promettait un succès, qui a été compromis par des détails de mauvais goût, par des scènes de placage, inutiles et par conséquent nuisibles, et par un style faux et tourmenté. — Dans le *Couvent de Tonnington*, ou la Pensionnaire anglaise, mélodrame en trois actes (représenté au théatre de la Gaîté, le 12 mai), de MM. *Victor* Ducange et Anicet, ouvrage qui est évidemment un reflet tragique de la Fille d'Honneur, de M. Alexandre Duval, et de l'Orange de Malte, de Fabre d'Églantine, on a remarqué quelques tableaux gracieux de l'intérieur d'un couvent, un second acte vif et nourri, et un dénoûment qui est peut-être un peu usé au théâtre. — Nous n'avons plus qu'à mentionner les *Secondes Amours*, comédie tout-à-fait médiocre, représentée le 24 mai, à l'Ambigu-Comique, et le *Déluge*, drame historique, avec des chœurs, par M. *Augustin* Hapdé (26 mai), auquel des effets de décoration neufs et brillans assurent une grande vogue au Cirque-Olympique.

L'Opéra allemand, qui, grâce à l'intelligence et à l'activité de M. Laurent, est venu remplacer momentanément, chez nous, l'Opéra italien, a obtenu beaucoup de succès. Il nous a montré des pièces déjà appréciées parmi nous, d'autres qui nous étaient à peu près inconnues. Le *Freyschütz*, de Weber, et le *Fidelio* de Beethowen sont celles qui ont eu le plus de vogue. Tout le monde a vu le *Freyschütz*, dont *Robin des Bois* nous avait déjà donné une idée. Quant au *Fidelio*, c'est un opéra dont le canevas, assez mal tissu, a été emprunté à un ancien opéra français intitulé, *Léonore*, et qui, s'il n'est ni bien raisonnablement imaginé, ni bien ingénieusement conduit, est du moins disposé avec bonheur pour fournir des effets au musicien; et le génie de Beethowen en a tiré un parti admirable. Sans analyser en détail cette belle partition, nous remar-

querons seulement, que le second acte surtout offre des situations du plus grand pathétique. L'air de Florestan, le trio et le quatuor qui viennent ensuite, offrent des beautés du premier ordre, et attestent la force du génie dramatique du célèbre compositeur. Le final est un morceau plein d'originalité, et peut soutenir la comparaison avec ce que l'on connaît de plus remarquable en ce genre.

Les opéras allemands sont joués avec assez d'ensemble; mais nous ne parlerons, dans le peu d'espace dont nous pouvons disposer, que des deux principaux. M. *Haitzinger* est un acteur passable et un excellent chanteur; sa voix de ténor est fort belle, mais peut-être n'en ménage-t-il pas assez la puissance; avec un peu plus d'art, on n'aurait rien à lui reprocher. Il est extrêmement goûté du public français, et il mérite de l'être. Mme *Schroeder-Devrient* est douée d'un organe étendu et sonore; à la plus belle qualité de son elle joint l'accent le plus dramatique; et son jeu n'est pas moins pathétique que son chant. Les chœurs aussi sont très-bons, et remarquables surtout par cette justesse et ce sentiment d'harmonie naturels aux Allemands. Cette troupe n'a rien négligé pour réussir parmi nous; elle a même apporté, à grands frais, quelques-unes des décorations nécessaires à la mise en scène de ses opéras; le public lui tient compte des efforts qu'elle a faits pour lui plaire, et le théâtre allemand attire la foule.

Beaux-Arts. — Néorama : *Abbaye de Westminster.* — Diorama : *Vue de Paris; Une scène du Déluge.* — La différence essentielle des deux procédés consiste en ce que, dans le *Néorama*, le spectateur est placé de manière à voir tout autour de lui, conséquemment à embrasser l'ensemble de l'édifice au milieu duquel il est transporté; tandis que, dans le *Diorama*, il n'aperçoit que ce qui est devant lui. Ces deux moyens ont un intérêt qui leur est propre, sans doute; cependant, je persiste à penser que le Néorama a des ressources plus étendues, et qu'il peut satisfaire plus complétement la curiosité.

Les fondateurs de ce dernier établissement viennent de mettre sous les yeux du public l'*intérieur de l'église de l'Abbaye de Westminster*, un des plus célèbres édifices gothiques qui existent. Fondée au commencement du VIIe siècle, par Sebert, roi des Saxons de l'est, cette église tombait en ruines, lorsqu'elle fut réédifiée sur un plan plus vaste et plus riche, dans le cours du XIe siècle, par Édouard-le-Confesseur, qui y fut enterré. Depuis, presque tous les rois d'Angleterre l'ont embellie ou

réparée, et c'est à Georges III que l'on doit la restauration complète, terminée il y a moins de vingt ans, de la chapelle d'Henri VII.

Le caractère général de l'architecture de cette église est d'une extrême élégance; mais, ce qui fait naître un intérêt peut-être plus grand que la vue de l'église même, c'est le grand nombre de tombeaux élevés dans le chœur à toutes les célébrités de l'Angleterre. Là, le poète, le guerrier, le prince reposent dans un même asile. A la vérité, ces monumens de toute espèce détruisent un peu l'harmonie de l'ensemble; mais ils élèvent la pensée, ils rapprochent les tems et les rangs; et, lorsque chaque souverain vient, à son avènement au trône, se faire couronner dans cette église, il semble que l'élite de toutes les générations de l'Angleterre assiste à cette cérémonie pour lui rappeler que la gloire de la patrie doit être le but de ses actions. C'est dans la chapelle d'Édouard-le-Confesseur que l'on conserve les fauteuils qui ont servi à chaque couronnement; le siège le plus ancien est une simple pierre, sur laquelle on couronnait les rois d'Écosse, et qui, d'après une tradition ridicule, dont on a conservé le souvenir, aurait servi d'oreiller à Jacob.

On doit savoir gré à MM. Alaux d'avoir mis sous nos yeux un édifice aussi remarquable à tous égards; quant à l'exécution, elle est telle qu'on pouvait l'attendre de peintres habiles qui n'ont employé leur talent que pour arriver au but qu'ils se proposaient: celui d'une extrême fidelité. L'intérieur de l'église de l'abbaye de Westminster ne frappe pas l'imagination comme celui de Saint-Pierre de Rome; c'est une autre architecture; c'est un autre ciel, conséquemment une lumière différente; ce sont même d'autres souvenirs. Cependant, je crois que les auteurs de ce nouvel ouvrage ont plus approché de la perfection que dans le premier; c'est-à-dire que l'on s'aperçoit moins que l'on est devant un tableau. C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire d'une production de cette nature.

Au *Diorama*, on voit, tour à tour, *le commencement du Déluge* et *une vue de Paris*. Le premier de ces deux tableaux est tout-à-fait fantastique; rien ne peut en donner une idée, si ce n'est le spectacle que l'on a sous les yeux, lorsque, en gravissant de hautes montagnes, on traverse la région des nuages, et c'est peut-être une circonstance de cette nature qui a inspiré à M. Daguerre le tableau dont je parle. Au fait, il m'a rappelé involontairement ce que j'avais éprouvé lorsque, sur le sommet des Alpes, au mois de juin, je me suis trouvé au milieu même d'un orage. Le second tableau, *une vue de Paris*, du

même auteur, est un magnifique paysage, dont les premiers plans sont très-brillans, et les fonds, où l'on aperçoit la sommité des principaux édifices de Paris, tout-à-fait vaporeux. Ainsi, c'est une vue de Paris qui ne donne l'idée, ni de l'assiette, ni de l'étendue de cette ville; seulement on voit à l'horizon des monumens qui annoncent le voisinage d'une très-grande ville. Le point de vue est pris de Montmartre. Si le spectateur, qui ne connaîtrait pas la capitale de la France, n'avait pas, après avoir vu cet ouvrage, une idée juste de la ville que l'on a voulu mettre sous ses yeux, au moins il conserverait le souvenir d'un beau tableau, exécuté d'une manière brillante et large. Je crois, au reste, que les moyens propres au Diorama sont impuissans pour atteindre le but que M. Daguerre s'est proposé. Pour donner une idée juste d'une grande ville, il faut placer le spectateur sur le sommet de l'un des principaux édifices; c'est ce que faisait M. Prévost dans ses panoramas.

Des deux autres petits tableaux, actuellement exposés au Diorama, l'un, *une vue partielle de Saint-Germain-l'Auxerrois*, est bien; l'autre, *une vue prise sous les voûtes du Colysée*, est très-bien. Il semble, pour me servir d'une expression populaire, mais très-juste, que l'on va marcher dans le tableau.

P. A.

— *Musée Dioclétien. — Galerie du colonel Bernardini* (*rue Neuve-des-Mathurins, n° 1, au coin de la rue de la Chaussée-d'Antin*). — Nous avons annoncé déjà (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, décembre 1829, pag. 814) cette belle collection, de plus de 700 tableaux, formée avec un soin particulier, qui présente un grand nombre de chefs-d'œuvre des premiers maîtres de l'art, et beaucoup d'ouvrages remarquables des différentes Écoles italiennes et des Écoles hollandaise et flamande, espagnole, française, allemande, etc., ainsi que plusieurs tableaux de genre, dessins, manuscrits, gravures anciennes et autres objets de curiosité. Tous les amateurs et tous les amis des arts voudront visiter ce bel établissement, disposé avec l'élégance du goût français, et, sous quelques rapports, avec une sorte de faste asiatique, dans sept salons, attenant à un jardin qui fait partie du Musée, et qui offre un lieu agréable de repos et de réunion. On peut s'y procurer une *Notice* détaillée sur ce Musée, et sur quelques circonstances relatives à la vie très-aventureuse et agitée du colonel étranger, devenu français d'adoption, qui a employé quinze années de voyages, de recherches difficiles et dispendieuses pour le fonder. — Le prix d'entrée est fixé à *dix francs* par personne; Quelque élevée que cette rétribution puisse paraître, on ne la

trouvera point disproportionnée avec la beauté du Musée Dioclétien, avec les sacrifices considérables qu'il a exigés, et avec les énormes capitaux qu'il représente. Plusieurs connaisseurs éclairés, qui ont été admis à visiter cette collection avant qu'elle fût ouverte au public, en ont porté le même jugement.

NÉCROLOGIE.

Norwége. — Le comte de Platen, ex-gouverneur général de Norwége, né, dans l'île de Rugen, au mois de mai 1766, vient de mourir à Christiania, dans le mois de janvier dernier, âgé d'environ 65 ans. Sa mort a excité d'universels regrets, et sa mémoire mérite d'être consacrée dans un ouvrage périodique, qui honore également tous les hommes distingués, quelle que soit leur patrie, qui ont contribué utilement et activement aux progrès de la civilisation. Le comte de Platen, fils du baron Bernard de Platen, qui était gouverneur-général en Poméranie, s'était destiné, fort jeune encore, au service de mer; et, depuis sa 17e jusqu'à sa 20e année, il avait voyagé dans presque toutes les parties du monde, d'abord sur des navires marchands, et ensuite sur des bâtimens de guerre suédois. C'est à son génie, à ses lumières, à sa persévérante activité que l'on doit l'exécution du projet, formé depuis des siècles, de faire communiquer la mer du Nord avec la Baltique. Il était directeur-général de la grande entreprise du *canal de Gotha,* qui fait l'admiration de l'Europe et la gloire de la Suède. Les actionnaires de ce canal ont donné pour successeur à M. de Platen, dans cette importante direction, le baron de Sparre, général commandant le corps du génie. Les États ont fait les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux, et l'on espère qu'ils seront terminés dans trois ans. N.

Danemark. — *Fréderic* Munter, évêque de Zélande, professeur et docteur en théologie, grand'croix de l'Ordre de Danebrog, vient de mourir subitement, le vendredi-saint 9 avril, d'un coup d'apoplexie foudroyante. Né, à Gotha, en Allemagne, le 14 octobre 1760, il vint en Danemark, à l'âge de quatre ans, lorsque son père, *Balthasar* Munter, fut nommé prêtre à l'église de Saint-Pierre de Copenhague. Deux voyages en Europe, qu'il entreprit dans sa jeunesse, lui fournirent l'occasion de former des relations étendues, et qu'il conserva pendant toute sa vie, avec les hommes les plus savans de son époque. En France, il était lié d'amitié avec MM. *Lanjuinais*, pair de France, et *Grégoire*, ancien évêque de Blois, et il entretenait une correspondance intéressante avec l'Italie, par

l'intermédiaire de Mgr *Capece Latro*, ancien archevêque de Tarente, et de *Tamburini*, le plus célèbre des théologiens de son pays. A une vaste érudition, surtout dans l'histoire de l'Église et dans la science des antiquités, Munter joignait cette douceur de caractère qui captive tous les cœurs. Aussi sa perte a causé de profonds regrets parmi ses compatriotes. Il fut nommé professeur à l'Université de Copenhague, en 1788, et en 1808, le roi le désigna pour l'évêché du diocèse de Zélande. Après avoir passé par les différens degrés de l'Ordre de Danebrog, il fut décoré de la grand'croix, en 1817.

Les écrits publiés par Munter, en danois, en latin et en allemand, sont très-nombreux; nous indiquons ici les principaux : 1° Notice curieuse sur les traductions en vers de l'Apocalypse dans les diverses langues de l'Europe; des Mémoires, des Dissertations et des Recherches; 2° sur les Inscriptions antiques de Babylone, et sur celles des anciens Étrusques, etc.; 3° sur les anciennes inscriptions grecques et latines qui éclaircissent l'histoire du christianisme, et jettent un nouveau jour sur l'authenticité des livres saints et des monumens chrétiens; 4° sur les Ordres de chevalerie du Nord; 5° sur l'Évangile apocryphe de Nicodème; 6° sur la guerre des Juifs sous les empereurs Trajan et Adrien; 7° sur l'Introduction du christianisme dans le Nord; 8° la Biographie de saint Auschaire, évêque de Hambourg, apôtre du Septentrion; 9° la Biographie du pape Lucius Ier; 10° des Fragmens d'une ancienne version latine, antérieure à saint Jérôme, des prophètes Jérémie, Ézéchiel, Daniel et Osée; 11° une édition nouvelle de Firmicus Moternus; 12° la doctrine des Monzanistes; 13°, enfin, *Primordia Ecclesiæ africanæ*, volume in-4° de plus de 300 pages, publié en 1829, et l'une des dernières productions de l'auteur. — A Rome, Munter avait retrouvé les règlemens de l'Ordre des Templiers, et publié un volume en allemand sur ce sujet; mais la règle elle-même n'a pas encore été imprimée. Il l'a communiquée au grand-maître des Templiers de Paris, dont la Société conserve un manuscrit grec de l'Évangile de saint Jean, qui a été l'objet d'une dissertation latine de Munter. On trouve, sur ce sujet, des détails étendus dans la nouvelle édition de l'*Histoire des Sectes religieuses*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois. B. G.

Suisse. — Soleure. — Notre concitoyen *Jean* Zeltner, membre du Grand-Conseil, et ancien ambassadeur de la confédération suisse en France, dont l'hospitalité généreuse offrit pendant quinze ans un asile au célèbre patriote polonais Kosziuszko, dont les bailliages italiens admirèrent le désintéresse-

ment, pendant tout le tems qu'il y exerça des fonctions ordinairement très-lucratives, et dont les vertus publiques et privées ne se démentirent pas un seul instant, a été enlevé depuis peu à sa famille et à sa patrie. Sa mémoire sera conservée honorablement parmi nous. En annonçant cette perte douloureuse, le *Nouvelliste Vaudois* fait cette observation : « Zeltner eut de commun avec les plus grands politiques de l'Angleterre d'aimer avec passion les littératures anciennes. Il fut toujours exempt de cet orgueil de noblesse qui caractérise les petits esprits, et ne fut jamais courtisan. »

Pays-Bas. — Curtet, Dr médecin, professeur et l'un des fondateurs de l'École de médecine à Bruxelles, mort dans cette ville, le 19 avril 1830, à la suite d'une longue maladie, et au moment où sa famille et ses amis le considéraient comme entièrement rétabli. Cette perte a été vivement sentie par les habitans de Bruxelles, qui n'estimaient pas moins le beau caractère que les profondes connaissances et la rare habileté du docteur Curtet. Sa jeunesse avait été livrée aux études et aux travaux les plus pénibles. Une maladie cruelle, dont il fut atteint sous les murs de Nimègue, le fit renoncer au service des armées. Il établit son domicile à Bruxelles, où il fut, pendant long-tems, directeur en chef des hôpitaux. Les fatigues qu'il éprouva, après la bataille de Waterloo, occasionèrent un typhus dont il ne fut jamais complétement guéri. Les ressources de son art et des précautions extrêmes ont pu prolonger sa vie, mais ne pouvaient relever une constitution usée par des travaux excessifs. M. Curtet était né dans les montagnes de la Savoie, et à l'esprit actif et vigoureux qui distingue ses compatriotes, il joignait cette probité sévère qui leur a mérité une si belle et si universelle réputation. M. Curtet n'était âgé que de 67 ans. N.

France. — Gohier (*Louis Jérôme*), ex-ministre de la justice, ex-président du directoire exécutif, mort à Paris, le 29 mai 1830, âgé de 85 ans (1). La France vient de perdre un ami pur et courageux des libertés publiques; la société, un homme-modèle dans les hautes dignités et dans l'exercice du pouvoir, comme dans le commerce de la vie et dans le foyer

(1) Ce discours devait être prononcé sur la tombe de M. Gohier, après d'autres discours, hommage de haute estime et de vive affection que plusieurs amis de ce vertueux citoyen se sont empressés de payer à sa mémoire. Nous citerons entre autres celui de M. Bernard, de Rennes, avocat distingué, dont le beau talent a déjà servi, dans plusieurs occasions, la cause de la liberté.

domestique. Cinquante-cinq ans se sont écoulés depuis qu'à l'occasion d'un nouveau règne Louis-Jérôme Gohier publia, sous le titre de *Couronnement d'un Roi*, un petit drame ingénieux, où, quand tout était flatterie pour le trône, il croyait le servir mieux par de sages, mais très-souvent inutiles conseils.

Le barreau de Rennes le comptait parmi ses principaux orateurs, lorsque la Bretagne donna le premier signal de ce mouvement d'émancipation qui devait étonner et changer le monde. Il entra dans ce mouvement rapide avec un courageux enthousiasme, vertu des âmes fortes, et fut un des premiers acteurs de ce drame si grand, si long et si terrible, dont le dénoûment a été enfin la consécration irrévocable des libertés nationales.

Appelé à la seconde législature, président du premier tribunal de la république française, ministre de la justice, membre du Directoire, la vie publique de Gohier fut souvent un exemple, et toujours un dévoûment. Dernier président du Directoire, il osa seul résister à l'homme, prodige des tems modernes, qui devait briser toutes les résistances; et cet acte de courage fut, peut-être, la dernière grande vertu qui se montra debout sur le tombeau de la république. Chef de l'État, Gohier s'occupa des intérêts publics, et négligea les siens : il sortit pauvre des dignités où tant d'autres n'aspirent que pour élever avec eux leur fortune. Déjà c'était un éloge au tems de Cincinnatus : de nos jours, c'est un de ces rares exemples donnés au monde, et qu'il faut admirer. Une espèce d'exil en Hollande, avec le titre de consul-général, fut le châtiment d'un noble caractère; mais ce qui semblait humilier l'ancien directeur à la nouvelle cour des Tuileries le fit grandir dans l'estime des hommes. Descendu des hauteurs du pouvoir, il rentra dans les rangs des citoyens avec une conscience sans reproche, avec des mains pures, et une réputation de probité que la calomnie n'a osé atteindre, et devant laquelle toutes les passions, soulevées dans de longs orages, ont gardé le silence.

Simple dans ses habitudes, élevé dans ses sentimens, il vécut en sage dans le doux commerce de sa famille, des lettres et de l'amitié : car, pour lui, vivre, c'était aimer; pour lui, toute l'existence était l'amour du pays, était sa famille, ses amis, le bien à faire, les services à rendre, la culture des lettres, et l'attrait pour les arts. Il voulut s'associer à tous les actes généreux, et son nom est inscrit sur toutes les listes de souscriptions civiques. Lorsqu'un avocat célèbre, que la France compte

parmi les plus éloquens défenseurs des libertés nationales, vint, naguère, à Paris, défendre la mémoire de La Chalotais, on vit, avec attendrissement, celui qui avait porté le manteau directorial, reprendre la robe d'avocat, se réunir au barreau de la capitale, et paraître dans le sanctuaire de la justice, où, pendant la défense d'un grand magistrat, lâchement calomnié, sa seule présence était un témoignage, et l'émotion de ses traits l'éloquente apologie de celui qui avait été son guide et son ami. La vénération publique reposait sur ses cheveux blancs : il commandait le respect, il inspirait l'amitié. Heureux d'aimer et d'être aimé, il achevait son chemin dans la vie, avec les jouissances du cœur, les plaisirs de l'esprit, et des rêves de gloire et de bonheur pour sa patrie.

Il s'est peint dans les *Mémoires* qu'il a publiés sur les derniers tems du Directoire (voy. *Rev. Enc.*, t. XXII, p. 452) : et tous les partis y ont reconnu l'homme de bien. Il préparait un travail plus considérable, les Mémoires de toute sa vie : désirons que ce dernier ouvrage ne soit pas perdu pour ses contemporains et pour la postérité : car, c'est à de tels hommes qu'il appartient d'écrire ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont fait. La vérité se montre alors dans l'histoire sans réticences et sans fard, et l'histoire est seulement alors le grand moniteur des peuples et des rois.

Quelques doux loisirs dans la vie de Gohier étaient occupés par la culture des fleurs : il composait, dans ces derniers tems, un poème sur les quatre âges : octogénaire, il chantait l'enfance dans des vers pleins d'esprit et de sentimens, de naturel, de grâce et de fraîcheur : on eût dit des fleurs du printems épanouies dans les champs de l'hiver. C'était un homme des tems anciens, qui avait traversé presque tout un siècle, sans rien perdre de cette bonté native que les passions altèrent ; rien de cette franchise que le commerce des hommes rend une vertu si difficile ; rien de cette sensibilité douce et profonde que l'âge détruit. Quatre-vingt cinq hivers n'avaient glacé ni son esprit, ni son cœur. Il s'exaltait encore pour tout ce qui était bien, pour tout ce qui était grand ; il avait de l'enthousiasme et des vœux pour son pays ; il avait des larmes pour l'infortune, de l'indignation contre le crime, une constance dans l'amitié à toute épreuve, un facile entraînement vers tous ceux qui honoraient, par leurs talens, les lettres ou les arts.

La France gardera toujours la mémoire d'un de ses meilleurs citoyens, que la mort a respecté si long-tems, et jusqu'à ce jour funeste, comme pour montrer à ceux qui défendent les libertés publiques un modèle vivant de courage et de

vertu, comme pour donner à ceux qui calomnient les vieux citoyens des tems de la république un démenti vivant, et pour leur apprendre que, dans ces tems difficiles, vécurent des hommes forts et modérés, ardens et généreux, dévoués pour la patrie et pour l'humanité. Cette tombe ne sera point muette : elle aura son éloquence; et le nom de Gohier suffira pour rappeler un grand exemple et de grands souvenirs.

VILLENAVE.

VERS, *improvisés sur la tombe de* M. GOHIER.

L'un des plus vieux débris des jeunes républiques,
Et, dans les tems nouveaux, l'homme des tems antiques,
Gohier mourant disait, en son dernier émoi :
Mon pays est encor plus malade que moi (1).

(*Historique.*)

VILLENAVE *fils.*

---

(1) En recueillant ici la dernière pensée d'un bon citoyen, qui, sur son lit de mort, s'occupait encore uniquement des intérêts de sa patrie, nous devons cependant faire remarquer combien cette pensée, inspirée par un sentiment profond des malheurs publics, manque de vérité. La France, qui a survécu à de longues et cruelles agitations, qui a été occupée par les Anglais, qui, après avoir porté elle-même dans une partie de l'Europe ses armes victorieuses et souvent l'influence bienfaisante de ses mœurs et de ses lois, a vu son territoire envahi deux fois, en moins de deux années, par la coalition européenne, et s'est relevée avec gloire après tant de malheurs : la France, noble espoir des nations civilisées, toujours forte et vivace par son esprit national, par son courage, par la bonté de ses institutions, par l'union de ses meilleurs citoyens et de ceux qui comprennent le mieux ses intérêts et ses besoins, sortira bientôt triomphante de la crise nouvelle que des passions imprudentes, de vieilles et incorrigibles prétentions ont suscitée.

M. A. J.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE CAHIER DE MAI 1830.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

Pages.

1. De l'expédition contre Alger. . . . *J. C. L. de Sismondi.* 257
2. Rapport sur les irruptions et les progrès des maladies pestilentielles, pendant l'année 1829. . . . *Moreau de Jonnès.* 297
3. Recherches sur les produits comparés des revenus privés et publics de la France et de la Grande-Bretagne 302

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

4. Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné, par M. Réné Caillié.. . . . . *Chauvet.* 310
5. Tableau de la constitution politique de la monarchie française selon la Charte, par A. Mahul.. . . . . *D. M.* 333
6. Histoire universelle de l'antiquité, par Schlosser, traduite de l'allemand par P. de Golbéry . . . . . *D—g.* 343
7. Poésies d'Adam Mickiévicz, traduites en français par MM. Miaskowski et Fulgence. . . . . *Alph. d'Herbelot.* 356
8. L'Astronomie, poème, par M. Daru . . . . . *Y. Z.* 373

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 85 ouvrages, français et étrangers.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE. — *États-Unis*, 3. 383
— *Mexique*, 1 ouvrage périodique. 386
EUROPE. — *Grande-Bretagne*, 7 388
— *Russie*, 4. 399
— *Danemark*, 1 403
— *Allemagne*, 7, dont 2 ouvrages périodiques 404
— *Italie*. 4. 414
— *Pays-Bas*, 6 418
FRANCE, 52, savoir : *Sciences physiques et naturelles*, 15 421
— *Sciences religieuses, morales, politiques et historiques*, 10. . . 441
— *Littérature*, 18. 455
— *Beaux-arts*, 2. 470

— *Mémoires et Rapports de sociétés savantes*. 1. 474
— *Ouvrages périodiques*, 4. 476
— *Livres en langues étrangères, imprimés en France*, 2 480

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Amérique septentrionale. — *États-Unis :* Extrait d'une lettre adressée de New-York à M. Jullien de Paris.—Réforme des lois criminelles. 482
Amérique méridionale. — *Colombie :* Coup d'œil rapide sur la conduite du général Bolivar, et appréciation impartiale des accusations dirigées contre lui 484

EUROPE.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Projet d'un cimetière national. . 490
Russie. — *Kertch :* Nouvelles découvertes d'antiquités. 491
— Suède. — *Stockholm :* Académie des sciences : Nominations de membres résidans et étrangers ; Musée d'histoire naturelle. — Académie suédoise. 493
Allemagne. — Documens relatifs à la statistique morale de la monarchie prussienne. — *Leipzig :* Accroissement du commerce de la librairie 494
Italie. — *Venise :* Antiquités expliquées par le Dr *Labus*. . . . 496
Pays-Bas. — Émancipation des Juifs : Effets remarquables de leur réhabilitation en Hollande. — *Deventer :* Célébration du jubilé de l'Athénée 497
France. — *Paris : Institut :* Académie des Sciences : Séances du 3 au 31 mai ; Académie des inscriptions : Élection de six membres.—Société centrale d'agriculture : Séance publique annuelle. — Société française de statistique universelle : Prix proposés. — Publication prochaine d'une histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Égypte. — *Réclamations* de MM. Beltrami et Gasc. — Chronique des théâtres pendant le mois de mai. — *Beaux-Arts :* Néorama : Abbaye de Westminster. Diorama : Vue de Paris, une scène du déluge. Musée Dioclétien. 498

Nécrologie.

Norwége : Platen. — *Danemark :* Munter. — *Suisse :* Zeltner. — *Pays-Bas :* Curtet. — *France :* Gohier. 501

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,
OU
ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES
DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES
DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES, LETTRES ET MÉLANGES.

DE L'ABOLITION GRADUELLE DE L'ESCLAVAGE
DANS LES COLONIES EUROPÉENNES,

Et notamment dans les colonies françaises,

Considérée à la fois dans l'intérêt des esclaves, des maîtres, des colonies et des Métropoles.

PREMIER ARTICLE.

> L'histoire de cette question est l'histoire de toutes les questions de justice et d'humanité. Quand elles ont été proposées, elles ont rencontré un nombre considérable d'opposans; et, lorsque leurs effets ont été bien connus, elles ont obtenu l'assentiment universel.
>
> (PHILIPS, *Discours à la Chambre des Communes*, session de 1826.)

Le nouveau tribut que nous venons offrir à cette controverse vive et animée dont l'esclavage colonial est depuis

long-tems l'objet en Europe n'est ni basé sur les mêmes principes, ni traité d'après la même méthode que la plupart des écrits qui l'ont précédé. Le sujet s'est présenté à nos regards sous un aspect que nous oserions presque dire nouveau. En effet, nous écartant entièrement du mode d'examen qui consiste à envisager l'esclavage d'une manière générale et spéculative, à rechercher la nature et le fondement de cette institution sociale (s'il est permis de lui donner ce titre), à faire connaître les modifications qu'elle a subies chez tous les peuples, nous nous sommes bornés à considérer exclusivement l'esclavage colonial, à en offrir un tableau tout substantiel, tout composé de faits positifs et concluans, et d'où résultât la nécessité pressante de l'abolir. Nous avons concentré tous nos efforts sur le système considéré dans ses effets actuels; nous l'avons tourné dans tous les sens, examiné sous toutes les faces; nous avons puisé en lui des armes pour le combattre, et fait en sorte qu'il portât lui-même son propre arrêt de condamnation. En un mot, on s'était surtout efforcé de présenter l'esclavage des noirs comme contraire à *tous les droits;* nous avons fait voir qu'il est contraire à *tous les intérêts.* On avait réussi à prouver qu'il est *criminel;* nous avons démontré qu'il est *absurde.* Ce travail se trouve par là suffisamment caractérisé.

Peu de mots suffiront pour en développer le plan. Il semblait qu'avant de prononcer, et pour pouvoir prononcer en connaissance de cause sur le régime de l'esclavage, il fallait, d'abord, constater ce qu'est actuellement ce régime. Dans ce but, nous avons commencé par offrir un résumé fidèle et impartial de l'état où se trouve aujourd'hui la population agricole de nos colonies, soit d'après la loi faite pour elle, soit d'après l'*usage* qui en diffère si fréquemment.

La constitution actuelle de l'esclavage étant ainsi suffisamment connue et avérée, nous avons successivement examiné ses résultats sous tous les rapports possibles et conclu de cet examen l'impérieuse nécessité de l'abolir; et, comme il est arrivé quelquefois qu'en accordant cette nécessité on alléguait

une impossibilité matérielle tirée de la nature même des choses, nous avons fait voir que ce n'est là qu'une croyance erronée, qu'un préjugé qui cède à un examen approfondi. Enfin, jugeant qu'il ne suffisait pas d'avoir prouvé que l'esclavage doit être détruit, mais qu'il fallait montrer comment il peut l'être, nous avons terminé en indiquant la marche qui nous paraît devoir être adoptée pour consommer cette grande révolution, sans s'écarter du respect dû à la propriété privée, sans compromettre le maintien de la paix publique dans les colonies.

Le travail s'est trouvé ainsi divisé en trois parties, dans lesquelles on établit successivement :

1° Quelle est la condition actuelle des esclaves d'après la loi et l'usage des colonies ;

2° Qu'il résulte de la condition actuelle de l'esclavage colonial qu'il est nécessaire de l'abolir, et que cette abolition peut se concilier avec l'existence des colonies ;

3° Quels sont les moyens à prendre pour opérer l'abolition graduelle de l'esclavage.

La composition de ce Mémoire a exigé plus de peines et de soins qu'on ne pourrait le croire, à cause du grand nombre de sources où il a fallu en puiser les matériaux. Nous avons tâché de le rendre aussi complet que possible. Au surplus, c'est une pensée plus haute que le désir de mériter d'honorables suffrages qui a excité notre zèle et soutenu nos efforts ; l'espoir que peut-être il pourrait concourir à faire adopter une utile et glorieuse réforme, que tout au moins il donnerait, dans un lieu ou dans un autre, l'idée d'un bienfait auquel on ne songeait pas, qu'il pourrait en résulter des améliorations dans le sort de quelques malheureuses créatures d'une contrée lointaine ; cette pensée a effacé toutes les autres ; elle nous émeut encore profondément : c'est assez dire que nous avons eu bien plus en vue, dans ce travail, une bonne action qu'un bon ouvrage !

PREMIÈRE PARTIE.

Condition des esclaves d'après la loi et l'usage des colonies.

§ Ier. *Dans les colonies françaises.* — La législation coloniale, en matière d'esclavage, a encore pour base fondamentale dans nos établissemens l'ordonnance célèbre de 1685, contresignée *Colbert*, et connue sous le titre de CODE NOIR (1). La condition des esclaves s'y trouve ainsi réglée :

Les maîtres doivent faire instruire leurs esclaves dans les principes du christianisme, et leur permettre de prendre part aux exercices religieux; tout travail doit cesser, depuis l'heure de minuit du samedi jusqu'au minuit suivant.

Le concubinage avec une esclave est interdit, sous peine d'amende ; les enfans qui en sont issus ne peuvent être affranchis que par l'union du père avec sa concubine, laquelle, en ce cas, est tenue affranchie, et ses enfans libres et légitimes. L'enfant suit toujours la condition de sa mère.

Les esclaves ne peuvent se marier, sans la permission de leurs maîtres; mais ceux-ci ne peuvent les marier contre leur gré.

La quantité de nourriture et l'espèce des vêtemens que les maîtres doivent à leurs esclaves sont fixés. Il est défendu de se délivrer de ce soin, en accordant aux esclaves certain jour de la semaine pour travailler à leur compte. En cas d'infraction de la part des maîtres ou de traitemens barbares et inhumains, les esclaves ont droit de recours auprès du procureur-général, lequel est tenu de poursuivre.

Les maîtres peuvent enchaîner leurs esclaves, et les faire battre de cordes ou de verges, mais non *leur faire donner la torture ou les mutiler dans un de leurs membres*, sous peine de confiscation dudit esclave.

---

(1) *Moreau* DE SAINT-MERRY. *Lois et Constitutions des Colonies.* In-4°, tom. I.

Les esclaves malades ou infirmes restent à la charge de leurs maîtres. Il est ordonné à tout possesseur d'esclaves de les gouverner en bon père de famille.

Les esclaves ne peuvent rien posséder, ni faire aucune disposition quelconque; ils sont *meubles*, et leur condition est généralement réglée comme celle des autres objets mobiliaires. Ils ne peuvent être admis comme arbitres, ni comme témoins. Observons, quant au témoignage, qu'il fut reconnu postérieurement, que la plupart des délits commis dans les habitations resteraient impunis, si l'on appliquait rigoureusement le principe; le témoignage des esclaves fut donc admis; mais *en aucun cas contre leurs maîtres*. Cette règle a été généralement suivie dans nos colonies; la Cour de cassation l'a formellement consacrée en 1828.

Les esclaves ne peuvent intenter aucune action en justice. Ils sont jugés d'après les formes et par les magistrats ordinaires; ils jouissent du droit d'appel au conseil souverain; ce droit fut dans la suite restreint aux cas *de mort ou de jarrets coupés*.

L'esclave qui a frappé son maître ou quelqu'un des siens avec contusion et effusion de sang, *au visage*, sera puni de mort. La même peine peut également lui être infligée, suivant les cas, pour violences envers des personnes libres.

Nous reviendrons ailleurs sur les dispositions relatives aux affranchissemens.

A cette loi nous devons ajouter l'ordonnance portée, un siècle après, par Louis XVI, en 1784, et qui contient plusieurs dispositions en faveur des esclaves.

Cet acte, après avoir mieux spécifié les heures de repos accordées aux esclaves, les jours de fêtes et dimanches, statue qu'il sera alloué à chacun d'eux un petit terrain qu'ils cultiveront dans leurs loisirs, et dont les produits tourneront entièrement *à leur aisance personnelle*.

Il doit être, en outre, établi sur les habitations des terrains suffisans en vivres, ainsi qu'un hôpital aéré et meublé de lits pour les malades et les infirmes.

Il est défendu de laisser coucher les esclaves par terre.

Les femmes enceintes et les nourrices ne seront assujetties qu'à un travail modéré : les mères de six enfans sont exemptes d'un jour de travail par semaine, pour la première année ; de deux pour la deuxième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elles soient exemptes de toute espèce de travail.

Le nombre des coups de fouet infligés comme châtiment est limité à cinquante.

Les procureurs ou économes des habitations peuvent être, suivant les cas, révoqués de leurs fonctions, condamnés à des amendes, même à la peine de mort.

L'année suivante, sur quelques représentations des colons, une nouvelle ordonnance enjoignit aux esclaves de porter respect et obéissance aux personnes préposées sur eux, comme à leurs maîtres mêmes ; mais tout en spécifiant qu'il ne fallait qualifier d'insubordination *les justes plaintes des esclaves touchant la nourriture, les traitemens abusifs.*

Ainsi se trouva fixée la condition légale des esclaves ; la révolution vint changer cet ordre de choses. L'esclavage fut aboli dans toutes nos colonies par la Convention nationale ; mais le gouvernement consulaire se hâta d'annuler cet acte de la Convention, et la loi du 30 prairial an X y rétablit tout sur le pied de 1789. La restauration n'ayant point abrogé cette loi, il en résulte que l'esclavage existe à présent dans les colonies françaises, tel qu'il a été constitué par les actes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ; de sorte que, pour ce qui concerne les esclaves, notre révolution peut absolument être considérée comme non avenue (1).

On peut ranger dans deux classes les dispositions législatives que nous venons d'énumérer. Les unes sont des mesures de protection en faveur des esclaves, les autres sont des mesures de rigueur destinées à garantir contre eux la sécurité des plan-

(1) Il est même à remarquer que les ordonnances de Louis XVI, de 1784 et 1785, ne sont pas insérées dans le Code officiel de la Martinique ; ce qui prouve qu'elles ne sont point considérées comme étant actuellement en vigueur dans les Antilles françaises.

teurs. Or, tout prouve que, dans la pratique, si les dernières ont constamment été exécutées avec le soin le plus scrupuleux, et quelquefois même iniquement outrepassées, les premières, au contraire, ont, dans tous les tems, été presque toujours mises en oubli, ou violées avec impudeur.

En 1788, MALOUET reconnaissait (1) que les ordonnances et les lois qui protégeaient les esclaves étaient tombées en désuétude, et que tout était *à peu près à la discrétion du maître*. Un écrit plus récent, que recommande hautement la position de son auteur (2), porte : « quant à l'article du Code noir qui prescrit de donner aux esclaves deux rechanges par an, il n'y a peut-être pas deux habitations, *dans toutes les colonies*, où cette sage loi ait été suivie. » Il en résulte qu'ils sont presque nus. En outre, ils n'ont pour la plupart ni lits, ni matelas, etc.; et c'est par suite de l'humidité du sol sur lequel ils couchent qu'un très-grand nombre meurent de la poitrine, dans un pays où jamais les blancs ne sont poitrinaires (p. 165). Il périt un grand nombre d'enfans, parce que, la nuit, ils couchent *nus sur la terre*, et qu'on ne *leur donne jamais rien, ni pour les vêtir, ni pour les nourrir*. Dans les hôpitaux les plus renommés, les Noirs malades ne sont couchés que sur des *lits de camp ; heureux s'ils ont une natte en jonc pour se couvrir !* Le maître n'est pas moins l'arbitre absolu de la nourriture ; elle dépend entièrement de la quantité de terrains qu'il a consacrée aux vivres et de la réussite de ces plantations. L'esclave ne reçoit, la plupart du tems, que *quelques patates et un peu d'eau ;* et, si, la nuit, la faim le force à aller marronner quelques subsistances, il est *taillé* (fouetté), le lendemain. « Que de fois j'ai vu, à l'instant du déjeuner, des Noirs ne pas avoir une patate, et rester sans manger (p. 204) ! Quant aux châtimens, ils ont pu quelquefois être portés jusqu'à CINQ CENTS *coups de fouet* distribués par deux commandeurs à la fois, et souvent recommen-

(1) *Mémoire sur les Colonies*, pag. 56.

(2) *Des Colonies, et particulièrement de Saint-Domingue*, par le colonel MALENFANT, ancien colon. Paris, 1814.

cés le lendemain (p. 174). » Ce châtiment peut être infligé à tout propos. « *J'ai vu plusieurs fois*, dit l'auteur d'un écrit récemment publié, qui a passé vingt ans dans nos diverses colonies (1), un Noir battu jusqu'au sang *pour avoir cassé un verre ou mal lavé une assiette*. J'ai entendu les cris d'un malheureux soumis pendant plusieurs jours au supplice du fouet, parce qu'il avait *oublié d'arroser les radis de son maître* (p. 313). » L'auteur affirme que les ordonnances de Louis XIV et de Louis XVI sont, en ce qui concerne les traitemens, entièrement dédaignées, et que chacun châtie ses esclaves, sans avoir d'autre limite que sa volonté.

L'espèce et la durée du travail sont fixées au gré du maître, du gérant, ou même du commandeur; ce travail est presque toujours excessif et susceptible d'épuiser les forces des travailleurs. Un ancien colon de Saint-Domingue, du reste partisan zélé de l'esclavage, fait l'aveu que c'est la principale cause de la mortalité parmi les esclaves (2). « J'ai souvent gémi, dit-il (p. 337), de la grandeur du travail dans les sucreries. Dans les tems de la roulaison, les esclaves ont à peine quelques minutes de repos; les ouvriers des moulins et ceux de la sucrerie y sont attachés *vingt-quatre heures de suite : ceux qui sont aux champs viennent les relayer à minuit*. Tous y passent tour à tour; et, quand l'atelier n'est pas nombreux, il y faut revenir, un jour sur trois. Ainsi, la roulaison s'effectuant, sans discontinuer, du lundi au samedi à minuit, l'esclave passe huit jours dans un travail forcé, *sans dormir* (p. 378).

» Les femmes travaillent quelquefois jusqu'à la veille de l'accouchement; et, quant au repos du dimanche, il est entièrement loisible au maître d'en priver ses esclaves, et de les faire travailler, ce jour-là, si bon lui semble (3). »

---

(1) *Précis historique de la Traite et de l'Esclavage*, par M. Morenas, ex-employé au Sénégal en qualité d'agriculteur-botaniste. In-8°, 1826.

(2) M. Barré-Saint-Venant. — *Des Colonies modernes sous la Zone torride*, etc. 1 vol. in-8°, 1802.

(3) Morenas, p. 73.

Dans un tel état de choses, il ne faut pas demander ce que peut être l'instruction religieuse. La plupart des esclaves sont baptisés; mais leur croyance ne consiste qu'en une honteuse superstition. MALOUET (1) avoue qu'ils « n'ont aucune idée de la religion, et qu'ils y mêlent toutes les extravagances des cultes idolâtres. *On ne prend ni le tems, ni la peine de les instruire;* et leur vie, si pénible d'ailleurs, se passe dans cet abrutissement pitoyable. Témoins des déréglemens des prêtres, etc. » Ce témoignage est confirmé par celui d'écrivains plus récens (2) qui affirment que « le plus grand nombre des esclaves ne sont réellement chrétiens que de nom. »

Un libertinage sans frein est le seul dédommagement laissé aux esclaves pour prix de l'état d'abrutissement dans lequel on les maintient. Les mariages sont rares parmi eux. Les maîtres, loin de les favoriser, y mettent obstacle, sous prétexte qu'ils ne disposent plus de leurs personnes, ni de celles de leurs enfans avec autant de facilité, quand ils sont unis entre eux par ce lien sacré. « La disposition du Code noir, dit un écrivain, apologiste modéré de l'esclavage, qui défend aux maîtres d'abuser de leurs négresses *n'a jamais été exécutée, et elle n'a pu l'être* (3). »

Quant à l'administration de la justice, relativement aux esclaves, on a écrit qu'elle n'est *qu'un abus scandaleux de l'arbitraire le plus révoltant* (4); on peut consulter, pour s'en convaincre, les collections qui présentent les arrêts des diverses cours coloniales jusqu'à ces derniers tems. Là on voit des esclaves condamnés à être *pendus* et *étranglés pour propos séditieux*, ou bien *pour avoir porté la main sur un blanc;* et, d'une autre part, des maîtres punis d'une amende en sucre, et de

---

(1) *Mémoires sur les Colonies.* T. IV, p. 345.

(2) MALENFANT, p. 227, etc.

(3) HILLIARD-D'AUBERTEUIL. *Considérations sur la Colonie de Saint-Domingue.* T. I, p. 67.

(4) MORENAS, p. 240.

quelques jours de prison, pour avoir fait périr sous le fouet, ou tué à coups de fusil leurs esclaves (1).

Un arrêté du grand-juge, du 9 février 1804, nous fait connaître que, jusqu'à cette époque, un seul juge pouvait prononcer sur la vie des esclaves. Ce n'est que depuis 1827 que la publicité des débats a été introduite dans les Antilles, et que l'esclave accusé a un défenseur; mais il est encore privé du recours en cassation.

Tel est l'esclavage dans les colonies françaises. Toutefois, il faut l'avouer, les mœurs adoucies presque partout ont, dans un grand nombre de cas particuliers, amélioré le régime qui vient d'être décrit, et multiplié le nombre des maîtres humains, sans qu'il faille pourtant s'en rapporter à cet égard aux témoignages intéressés des colons et à ceux des orateurs qu'ils ont choisis pour défenseurs dans nos assemblées. En outre, on doit se garder, quand il s'agit des colonies, de prendre une idée absolue du régime qui est en vigueur. Comme tout y est livré à l'arbitraire, il en résulte que les faits peuvent souvent n'avoir qu'une importance locale et momentanée. Ce qui est exactement vrai pour telle colonie ne l'est pas jusqu'au même degré dans la colonie voisine. Souvent, il suffit du choix d'un gouverneur qui sait *mettre l'humanité à l'ordre du jour*, pour voir le système rapidement modifié. Ces observations, que nous dicte l'impartialité sévère dont nous nous sommes fait une loi, ne sauraient, au surplus, infirmer les assertions qui précèdent, et qui établissent bien réellement, en point de droit, comme en point de fait, la condition dans laquelle ce XIXe siècle, dont nous sommes fiers, a, jusqu'à présent, laissé les esclaves de nos colonies.

§ II. *Dans les colonies anglaises.* — La législation des établissemens britanniques en matière d'esclavage se compose de la loi *consolidée* de la Jamaïque, de 1817; des actes d'*amélioration* votés par les autres îles, dans les années subséquentes, et *des ordres en conseil* portés par le gouvernement pour

(1) MOREAU DE SAINT-MERRY. — ISAMBERT. *Lois et Ordonnances*, etc.

quelques colonies qui ne jouissent pas des formes représentatives. (*Trinité, Sainte-Lucie, Demerari*). Nous avons, dans un précédent travail (voy. *Rev. Enc.*, t. XLV, février 1830, p. 259) présenté l'exposé des faits qui ont successivement amené ces divers actes; nous allons seulement ici en rappeler la substance.

La loi de la Jamaïque impose aux maîtres l'obligation de faire instruire leurs esclaves dans les principes de la foi chrétienne ; de leur accorder un jour sur quinze pour la culture de leurs terrains à vivres ; de leur donner un habillement convenable, une fois dans l'année. Le travail du dimanche est interdit ; une exemption de taxe est accordée aux maîtres chez lesquels la population esclave se serait accrue ; il est défendu d'abandonner des esclaves, devenus vieux ou infirmes ; le meurtre d'un esclave peut être puni de mort ; et les traitemens cruels, d'une amende ou de la prison ; le maître peut, en ce dernier cas, être déclaré incapable de posséder des esclaves ; le nombre des coups de fouet infligés pour punitions dans le sein des habitations ne peut pas dépasser trente-neuf ; le maître ou gérant doit être présent ; l'usage des colliers ou chaînes est aboli ; enfin, l'institution protectrice du jury est introduite dans les procédures criminelles intentées contre les esclaves. Les actes d'amélioration des autres îles sont en général modelés sur celui-ci. Quant aux ordres en conseil, ils instituent un magistrat *protecteur des esclaves*, auquel ces derniers ont recours en toute circonstance, et qui surveille l'exécution des dispositions de la loi en ce qui les concerne, l'usage du fouet est interdit aux surveillans, comme signe d'autorité ; dans les châtimens, le nombre des coups est restreint à *vingt-cinq ;* un tel châtiment ne peut être infligé qu'en présence d'une personne libre ; tous châtimens corporels sont sévèrement *interdits à l'égard des femmes ;* chaque habitation doit désormais avoir un registre sur lequel seront inscrits tous les châtimens infligés ; l'esclave qui veut se marier en obtient l'autorisation du magistrat, sur le refus non motivé de son maître. Dans les ventes d'esclaves, on ne peut plus séparer *le mari de la femme, ni les enfans au-dessous de seize ans de leurs*

parens. L'esclave a la libre disposition de son pécule, et peut intenter en justice toute action afin de faire respecter sa propriété ; il a le droit de faire accepter à son maître le juste prix de sa personne, et de se racheter ainsi, de même que l'un des siens; enfin, il peut être entendu comme témoin en certains cas, et en produisant un certificat d'instruction religieuse.

Telles sont les bases du système légal introduit dans les établissemens britanniques pour régler la condition des esclaves : nous laissons au lecteur à le rapprocher de celui qui régit nos colonies.

Établissons maintenant la condition des esclaves sous l'influence de ce système légal. En 1825, un rapport, imprimé par ordre de la Chambre des Communes (1), et qui était le résultat des recherches de deux commissaires nommés par elle pour visiter les colonies, portait que les esclaves sont actuellement traités en général avec la plus grande douceur. Les dispositions cruelles que contiennent encore les lois ne sont jamais mises à exécution ; elles répugnent tout-à-fait aux sentimens des habitans humains et éclairés qui constituent maintenant, dans les principales îles, une *majorité considérable et toujours croissante.* Pendant environ vingt ans qu'ont duré leurs recherches, il n'ont entendu citer qu'un très-petit nombre de traits de cruauté envers des esclaves. Dans leurs fréquens voyages au travers des îles, ils ne virent presque jamais le fouet ou le bâton servir entre les mains des surveillans des travaux, autrement que comme signe d'autorité. Ils ont reconnu une disposition générale à établir des écoles pour préparer les esclaves à recevoir de nouveaux adoucissemens à leur condition ; enfin, il leur paraît que le principe d'*amélioration graduelle* du système d'esclavage a été partout franchement admis.

---

(1) *First Report of Commissionners on civil and criminal Justice, in the West Indies,* ordered by the House of Commons to be printed, 5 july, 1825.

En 1823, M. Burke, membre de l'assemblée législative de la Jamaïque, prononça, au sujet des nouvelles mesures proposées par le gouvernement, un discours qui peut servir à constater la situation des esclaves dans cette île. L'orateur affirme que toutes les dispositions protectrices de la loi consolidée sont religieusement observées; que tous les délits commis envers cette partie de la population sont sévèrement réprimés; que les mariages sont puissamment encouragés, et de jour en jour plus nombreux; que les esclaves jouissent de la libre et pleine disposition de leur pécule, lequel serait quelquefois *une fortune pour un villageois du royaume-uni;* que le désir de favoriser l'instruction religieuse parmi cette partie de la population impose à l'île un fardeau de 10,000 liv. sterl. par an: il est loin, au surplus, de regarder le Code des esclaves comme parfait, et il admet qu'il est susceptible de recevoir du tems des améliorations (1).

En 1824, l'assemblée de la même île établit, comme un point de fait, dans son rapport sur les troubles dont l'île avait été momentanément le théâtre, qu'aucun des esclaves qui avaient pris part aux complots n'avait allégué pour sa justification la cruauté ou l'exigence de son maître.

L'accroissement des valeurs possédées par la population esclave est un fait qui atteste suffisamment ses progrès vers les habitudes d'ordre, d'économie et de sociabilité. Le montant de cette propriété s'est élevé, dans ces dernières années, à la somme d'un million sterling, pour la seule île de la Jamaïque, et à 2,500,000 liv., pour la totalité de la population esclave des Antilles anglaises, portée à 700,000 individus (2). Il arrive quelquefois qu'un planteur, pressé par ses créanciers, a recours à ses esclaves, qui lui prêtent tout ou partie de la somme dont il a besoin.

On trouve aussi une preuve de la modération des travaux

---

(1) *Proceedings of the honourable House of Assembly of Jamaica.* In-8°, 1823.

(2) *The royal Gazette of Jamaica.* 1826, n° 18

en général dans cette observation que la supériorité numérique des femmes, qui se faisait remarquer parmi la population esclave, contrairement à une des données de statistique les mieux établies, et qui résultait des travaux excessifs qu'on exigeait des hommes, a été à peu près effacée ; en 1818, la population noire de la Jamaïque était portée à 345,252 individus ; et, dans ce total, le nombre des femmes n'excédait que de 74 seulement celui des hommes (1).

Quant à l'instruction religieuse, on a déjà obtenu d'heureux résultats de l'institution des deux évêques de la Jamaïque et de la Barbade. Le clergé inférieur est plus surveillé et mieux dirigé vers l'accomplissement de ses devoirs. L'évêque de la Barbade débuta, en 1825, dans sa mission apostolique, par une visite dans toutes les parties de son diocèse maritime. Le rapport qu'il fit, après une inspection détaillée, fut satisfaisant ; il trouva partout les planteurs entièrement disposés à contribuer à tous les frais que pourrait entraîner l'érection d'établissemens nouveaux. Ce même personnage avait attentivement suivi des écoles établies par lui-même à la Barbade pour les enfans noirs, et il rendait témoignage à leur docilité, à leur aptitude ; il croyait qu'on pourrait bientôt se servir de ces mêmes enfans pour communiquer quelque instruction à des nègres adultes (2).

Il existe, depuis quelques années, à la Jamaïque, une *Société pour provoquer la conversion et l'instruction religieuse des esclaves.* Cette Société se rattache à une autre association du même genre formée à Londres. Un document publié en avril 1826, par le comité de la Société, pour la paroisse de Saint-Thomas, établit que, pendant l'année 1824, environs 70 chapelains et catéchistes ont été employés par elle pour porter l'instruction parmi les Noirs, dans les îles d'Antigoa, Montferrat, Saint-Christophe, Nevis, Barbade, la Jamaïque, ainsi qu'à

---

(1) *The Jamaïca Almanach for the year* 1818, p. 117.
(2) *Quarterly Review*, 1825.

Demerara, et qu'une somme de 3,335 liv. sterl. a été consacrée à cette destination.

De pareils comités existent dans d'autres îles. Une lettre adressée à l'agent colonial des îles Bahama, en Angleterre, par les dix commissaires de correspondance (1), peut servir à fixer la position des esclaves dans ces îles. Suivant les commissaires, la non séparation des familles dans les ventes d'esclaves, la libre disposition de leur pécule, la fixation d'une tâche, qui réduit la durée de leur travail à sept heures environ, sont des usages universellement consacrés (p. 12). Les esclaves sont dirigés comme des ouvriers ordinaires, et le fouet ou la simple baguette que tient le surveillant n'est qu'un signe de son autorité (p. 17). Les dispositions des actes relatifs à l'entretien, à la nourriture, etc., sont religieusement exécutées, et il est facile, en observant les esclaves dans les plantations, de reconnaître qu'ils n'ont point à se plaindre sous ces divers rapports (p. 18). L'instruction religieuse a fait des progrès sensibles dans ces dernières années, comme le constatent les rapports de la Société wesleyenne. Parmi les prédicans autorisés dans ces îles, quatre sont noirs (trois baptistes et un anglican; il est *peu d'esclaves* qui ne professent le christianisme; les maîtres favorisent l'accomplissement des devoirs religieux (p. 19). Quant aux mariages, ils sont également secondés par les maîtres; et, si la religion ne les consacre pas toujours, c'est que les prêtres de l'Église d'Angleterre peuvent seuls les solenniser, et qu'il n'y en a que deux pour cette colonie, composée d'une chaîne de 70 îles qui s'étendent dans une longueur d'environ cinq cents milles. Le même inconvénient a lieu à l'égard des Blancs libres; mais, que cette consécration ait lieu ou non, on remarque, en général, à l'avantage du progrès des habitudes morales parmi la race noire, que le contrat est rarement violé, et qu'il n'est guère dissout que par la mort (p. 20). Les commissaires enfin déclarent formellement que les châtimens infligés aux esclaves, pour les fautes

(1) *An official letter*, etc. Nassau New-Providence. In-8°, 1825.

et délits qu'ils commettent, sont doux et modérés, si on les compare à ceux qui sont encourus pour les mêmes actes, d'après la loi criminelle d'Angleterre.

En 1820, un rapport fait à l'assemblée de l'île de Tabago établit que le décroissement annuel de la population noire de cette île s'affaiblit de jour en jour, et que la diffusion et l'augmentation de la propriété parmi les Noirs, dont l'état est généralement amélioré sous le rapport de leurs demeures, de leurs terrains, de leurs vêtemens et de leur nourriture, la diminution des pratiques de magie, l'affaiblissement des châtimens, l'abandon total des travaux de nuit dans les habitations, constituent, suivant l'opinion du comité, un progrès aussi réel et aussi rapide que le comporte la nature de cette population noire qui consiste en partie en Africains importés.

En 1825, le gouverneur de la Dominique, écrivant au ministre affirmait que les esclaves étaient généralement bien traités et satisfaits, et qu'ils n'avaient que bien rarement à se plaindre de leurs maîtres (1). Quelques mois après, le gouverneur de la Grenade, ouvrant le session législative, se félicitait d'avoir à diriger une île où l'on avait déjà tant fait en faveur des esclaves, et où l'on se promettait de faire plus encore dans un avenir peu éloigné. Vers la même époque, les registres des châtimens de l'île de la Trinité ayant été produits au parlement, sur une masse de 556 propriétés présentant 5,915 esclaves on ne trouvait pas quelquefois, dans un espace de trois mois, un seul châtiment inscrit. Enfin, nous avons sous les yeux les procès-verbaux de diverses procédures suivies en 1824, dans la même île, contre des esclaves, desquels il résulte que, conformément à l'ordre en conseil, le protecteur des esclaves y assiste ; qu'il interroge lui-même les témoins à charge, après qu'ils l'ont été par le procureur-général, etc. (2). Il nous serait facile de multiplier les témoignages de ce genre.

---

(1) *The royal Gazette.* 1826, n° 18.
(2) *The Trinidad-Guardian.* Mai 1826.

Faut-il croire néanmoins à toute l'étendue du bien annoncé par les documens que nous venons de citer? Faut-il admettre comme généralement adoptés les adoucissemens du sort des Noirs soumis au joug britannique, et adhérer à ce que les planteurs répètent si souvent, que leurs esclaves chérissent presque le sort qu'on leur a fait? Non, certes, telle n'est pas notre pensée. Il est de la nature de l'esclavage que le maître puisse toujours facilement rendre nuls pour ses esclaves les bienfaits d'un ordre légal, même admirable; et, après tout, celui-ci ne l'est point encore. Si les mœurs se sont en général adoucies, comme dans toutes les autres colonies, il n'en est pas moins vrai que la personne du Noir est, là comme ailleurs, dans une foule de cas, tout-à-fait à la merci du colon; que, là aussi, son sort dépend trop souvent des habitudes morales, de la situation des affaires de ce colon, surtout du choix qu'il a fait des mandataires de son autorité, etc. Il est certainement permis de douter de cette félicité si vantée, quand on voit les gazettes des îles couvertes de signalemens d'esclaves déserteurs, et quand on croit devoir porter contre la désertion des peines très-sévères. Les lois protègent les esclaves; mais on est forcé de convenir qu'elles peuvent être éludées, et tout démontre qu'elles le sont quelquefois. Il est bien reconnu surtout que l'exclusion du témoignage des esclaves contre leurs maîtres sert à laisser dans l'ombre une foule d'actes auxquels ils sont en butte. En 1825, un membre de l'assemblée législative de la Jamaïque, M. Rennals, rapporteur et défenseur d'un projet de bill pour l'admission du témoignage des esclaves, cita divers faits rapportés par les personnes que le comité avait interrogées, et relatifs à des procès où des Blancs libres *manifestement reconnus coupables avaient échappé au châtiment, parce qu'il n'y avait eu pour témoins que des esclaves.* Enfin, un colon, ami sincère de l'humanité, et qui nous a vivement excités à la publication de cet écrit, nous avouait tout récemment que, dans l'île qu'il habite (l'une de celles que régit un ordre en conseil), il y a encore une foule d'abus monstrueux sur les-

quels les magistrats sont obligés de fermer les yeux, et d'infractions faites aux lois avec une entière impunité.

Il est donc bien démontré que tout n'est pas fait encore dans les colonies anglaises en faveur des esclaves, bien qu'une amélioration notable dans le système doive être regardée comme un fait constant.

§ III. *Dans les colonies des autres nations et États des deux Amériques.* — Les colons espagnols, comme pour effacer les cruautés dont leurs pères se rendirent coupables dans le Nouveau-Monde envers les indigènes, se sont depuis long-tems signalés, entre tous les planteurs européens, par la douceur de leur conduite à l'égard des esclaves noirs qui y sont venus remplacer cette population éteinte. La législation de leurs colonies est, en ce qui touche l'esclavage, basée sur des principes plus humains et plus équitables, et elle est aussi moins fréquemment violée ou mise en oubli que dans la plupart des autres possessions coloniales.

Cette législation, formée des cédules successivement portées par les rois, et des actes des gouverneurs, qualifie en général délit, l'effusion du sang dans les châtimens.

L'esclave a la libre disposition de sa propriété; s'il a de justes motifs de plainte contre son maître, le magistrat peut contraindre ce dernier à le vendre pour le prix d'achat; s'il a perdu de sa valeur par l'âge ou par quelque infirmité, le magistrat fait l'estimation. Il a, du reste, toute facilité pour se racheter, en payant à son maître son juste prix; il est admis à porter témoignage en plusieurs cas.

C'est aux colonies espagnoles que le gouvernement britannique a emprunté l'utile institution *du protecteur des esclaves.* L'instruction religieuse est là, comme on pense, un point important. Les mariages sont encouragés. Au surplus, un fait décisif en faveur de la condition des esclaves sous la domination espagnole, c'est que, dans les îles mêmes où ils étaient comparativement plus nombreux que dans les autres Antilles, il n'y a jamais eu de révolte contre les Blancs.

Les républiques qui ont remplacé sur le continent les colo-

nies espagnoles ont aboli l'esclavage et adopté, pour en amener l'extinction définitive, des mesures sur lesquelles nous reviendrons ailleurs.

Au Brésil, le régime légal de l'esclavage est à peu près le même que dans les possessions espagnoles. En général, le travail est taxé; et, au-delà de la tâche que le maître a droit d'exiger, l'esclave travaille pour son compte. Cette besogne est calculée pour chaque semaine, de manière à ce qu'elle puisse être faite en quatre ou cinq jours. Néanmoins, malgré les adoucissemens apportés à la condition des esclaves, la corruption et la misère, où cette population est ordinairement plongée, font que les décès surpassent de beaucoup les naissances dans plusieurs parties de l'empire, et qu'il n'y a jusqu'à présent que la traite qui ait pu rétablir l'équilibre (1).

Dans les colonies du Danemark, nation à qui appartient la gloire d'avoir la première aboli la traite, et notamment dans l'île de Sainte-Croix, les Noirs sont généralement traités avec humanité. La population est là en progrès, et ce fait comprend tous les autres (2).

Long-tems les Hollandais purent être considérés, à l'égard de leurs esclaves, comme les plus impitoyables des maîtres; vers la fin du dernier siècle, ils n'avaient encore rien fait pour eux. Nul réglement ne limitait le travail, non plus que les châtimens; le meurtre seul était puni d'une amende; les esclaves étaient presque nus et à peine nourris (3).

De nos jours, le changement qui s'est effectué partout dans les mœurs a amené d'heureuses améliorations dans le sort des esclaves de ces colonies. Éclairés par ces terribles insurrections qui ont jeté dans les forêts 50,000 esclaves, les colons hollandais ont adopté d'autres principes. Un observateur

---

(1) M. de Humboldt. T. v, p. 142. — *Alphonse* de Beauchamps. *Histoire du Brésil*. T. iii, p. 504. — Maw. *Voyages dans l'Intérieur du Brésil*. T. ii. — Balbi. *Essai sur le Nouveau-Monde; Revue Encyclopédique*, 1828. T. ii, p. 567.

(2) Morenas, p. 115.

(3) Stedman. *Voyage à Surinam*, 1792. — Malouet, etc.

impartial, déjà cité (1), nous apprend que leurs esclaves sont maintenant traités avec humanité.

Terminons par ces anciennes colonies anglaises qui forment actuellement un État sur lequel reposent les plus hautes espérances de la civilisation américaine. Les lois concernant l'esclavage y étaient, avant leur glorieuse révolution, à peu près les mêmes que celles qui régissaient les autres possessions britanniques. Mais les mœurs avaient, plus promptement que dans les îles, heureusement modifié la condition générale des esclaves. Depuis l'affranchissement, l'esclavage a été entièrement aboli dans plusieurs États, et considérablement amélioré dans ceux où il subsiste encore.

Dans les États du nord, tels que Maryland, Delaware, etc., où les esclaves sont peu nombreux, ils sont généralement mieux traités que dans le midi de l'Union. On procède contre eux en justice d'après la même loi que contre les Blancs, et l'institution du jury est admise dans les procédures où ils sont impliqués. Dans Delaware, le maître est puni d'amende pour violence, et de mort pour le meurtre envers la personne de son esclave. La législature de Maryland a statué qu'on ne pourrait faire cultiver par chaque esclave plus de 600 plants de tabac.

Les lois de la Caroline du sud relativement à l'esclavage dataient de 1740; elles étaient fort cruelles, et subsistaient encore, dans les dernières années du siècle, époque où le vertueux Larochefoucaud-Liancourt visitait cet État. Depuis, diverses mesures ont été prises par le gouvernement en faveur des esclaves. Un témoignage authentique prouve combien de telles mesures étaient urgentes. En 1816, le grand jury de Charlestown signala les homicides sur la personne des Noirs, comme devenus *fort communs* dans la ville depuis quelque tems. « Les maîtres et les maîtresses, disent les membres de ce jury, *exerçant sur leurs esclaves un pouvoir illimité*, et se livrant aux excès de leurs passions cruelles; ils les ac-

(1) Malenfant, p. 174.

cablent de traitemens barbares, *les traitent plus mal que des bêtes de somme*, et rendent la ville et l'État l'opprobre du monde civilisé. »

Une loi a d'abord augmenté l'amende portée contre le meurtre d'un esclave, et y a ajouté l'emprisonnement ; une autre, plus récente, a enfin reconnu que le maître qui tue son esclave peut être poursuivi comme meurtrier.

En Géorgie et en Virginie, la loi ancienne, un peu moins rigoureuse que dans la Caroline du sud, a pareillement subi de nombreuses modifications. Maintenant, quiconque tue ou estropie un esclave est puni, comme s'il eût agi envers un Blanc (1).

Dans ceux des États nouveaux où l'esclavage existe, il est en général établi sur des bases conformes à l'humanité. Les deux constitutions du Kentucky et du Mississipi statuent que l'assemblée générale portera toutes les lois nécessaires pour obliger les propriétaires d'esclaves à les traiter avec humanité, à pourvoir à leurs besoins et à leurs vêtemens, à s'abstenir de tous châtimens barbares, etc.

« Dans les poursuites contre des esclaves pour trahison, l'enquête par un jury ne sera pas exigée ; mais la marche de ces poursuites sera réglée par une loi, sans que cependant l'assemblée-générale puisse priver les esclaves du droit d'être jugés impartialement par un petit jury (2). »

Diverses mesures ont été prises subséquemment, en vertu de ces dispositions constitutionnelles, pour assurer une protection efficace aux esclaves.

Un grand avantage, commun à la presque totalité des esclaves des États-Unis, c'est que la loi civile actuelle les reconnaît immeubles, et qu'ils sont, en cette qualité, attachés

---

(1) Warden. *Description des États-Unis.* Paris, 1820. — Larochefoucaud-Liancourt. *Voyages aux États-Unis,* 1795-1797. — *De Chastellux,* id., 1781-1783, etc.

(2) *Constitutions et Lois fondamentales des Peuples de l'Europe et de l'Amérique,* par MM. Dufau, Duvergier et Guadet. T. vi, p. 51 et 154.

à la terre, et transmissibles seulement comme toute autre propriété immobiliaire (1).

Nous avons exposé avec une entière impartialité la condition des esclaves, telle que l'ont faite la loi et l'usage des colonies. Résumant les points principaux dont il a été question dans cette première partie, nous obtenons les résultats suivans :

1°. Quant à ce qui concerne la nourriture, le logement, les vêtemens et les soins donnés aux malades, aux enfans, etc., les esclaves sont, à peu près partout, sous ces divers rapports, plus humainement traités qu'autrefois, mais à des degrés bien différens, suivant la diversité des circonstances qui peuvent modifier la situation des maîtres.

2°. L'usage de taxer le travail, de manière à ce qu'il reste à l'esclave un nombre divers de jours dans la semaine où il lui est loisible de travailler pour son compte, n'est établi que dans un petit nombre de colonies ou de possessions.

3°. La durée du travail de jour et de nuit, les heures de repos que nécessitent le sexe, l'âge, les forces ou les situations diverses des individus sont à peu près partout, de fait, sinon de droit, laissées à la volonté du maître ; il n'y a d'exception à cette règle qu'en faveur des femmes enceintes.

4°. L'instruction réelle dans les principes de la foi chrétienne, comme base de la société moderne, est négligée et presque nulle dans beaucoup d'établissemens, où la plupart des esclaves sont encore livrés à l'idolâtrie ou à la superstition.

5°. L'institution du mariage est peu encouragée dans quelques colonies; elle n'est en usage ordinaire que dans les colonies espagnoles.

6°. La vente des individus d'une même famille n'est prohibée, sous quelques restrictions, que dans certaines colonies.

---

(1) Wardex. T. III, p. 488.

7°. L'emploi du fouet comme châtiment domestique et légal est consacré partout; mais l'usage a rendu cet emploi plus rare. Presque partout, le nombre des coups est limité; le fouet ne peut plus être signe d'autorité, ou stimulant du travail, et il est prohibé à l'égard des femmes, dans quelques colonies anglaises seulement.

8°. L'usage des registres des châtimens dans les habitations n'existe que dans un petit nombre de colonies anglaises.

9°. L'institution d'un magistrat en titre, *protecteur des esclaves*, est bornée à quelques colonies anglaises et espagnoles.

10°. Le droit de propriété et de libre disposition de tout ce qui peut entrer dans le pécule, sous l'autorité du maître, et d'une façon plus ou moins restreinte, est universellement consacré.

11°. Le droit d'intenter personnellement toute action civile contre un Blanc n'est reconnu que dans quelques colonies.

12°. La faculté de changer de maître, sur motifs valables, et d'après décision des magistrats, est reconnue seulement dans les colonies espagnoles et au Brésil.

13°. Le droit de défense personnelle contre les Blancs n'est explicitement reconnu nulle part; l'esclave est sévèrement puni dans quelques colonies pour l'avoir exercé.

14°. Le meurtre ou la mutilation contre la personne d'un esclave ne sont encore punis que d'une amende ou du bannissement dans quelques colonies.

15°. Les esclaves accusés sont presque partout jugés d'après des formes et par des tribunaux exceptionnels. Il y a partout pour eux des lois pénales particulières d'une extrême rigueur.

16°. Enfin, leur témoignage est repoussé en justice contre leurs maîtres, dans la presque totalité des établissemens coloniaux, et dans quelques-uns seulement contre les Blancs en général.

Voilà ce qu'est l'esclavage colonial; dans la seconde partie de ce travail, nous ferons ressortir les conséquences naturelles et nécessaires de l'état de choses que nous venons de constater.

P. A. Dufau.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Sur M. le baron Fourier,

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, et membre de l'Académie française (1).

Les sciences viennent de perdre, dans la personne de M. Fourier, un géomètre et un physicien du premier ordre; les lettres, un écrivain d'un talent supérieur; la France, un des hommes qui l'ont utilement servie dans de hauts emplois, ou qui l'ont le plus honorée par leurs travaux et leurs découvertes.

Ce n'est point son éloge qu'on se propose de faire ici; cette tâche, cet honneur plutôt, ne peut appartenir qu'à ceux de ses confrères qui marchent sur ses traces; seuls ils sont dignes d'apprécier son génie. On désire seulement, dans cette Notice, donner des détails purement biographiques; et ceux qui vont être présentés, recueillis dans la conversation même de l'illustre défunt, dans celle de ses amis, dans la lecture de ses ouvrages, et dans les pièces imprimées et manuscrites qu'il avait bien voulu confier, recevront encore un intérêt puissant du sujet même auxquels ils s'appliquent et de leur grande exactitude.

Jean-Baptiste-Joseph Fourier, né à Auxerre, le 21 mars 1768, était issu d'une famille originaire de Lorraine. Son

(1) Cette Notice, sauf quelques changemens et additions, est celle que l'auteur a fournie à la *Biographie universelle et portative des Contemporains*, dont il est maintenant directeur.

grand-oncle, *Pierre* Fourier, réformateur et général de l'Ordre des chanoines réguliers, honora le clergé par de grandes vertus, et institua une congrégation de femmes, ajoutant aux trois vœux des religieuses un quatrième vœu, qui n'est pas le moins respectable, et qui certainement est le plus utile, celui d'enseigner gratuitement les enfans des pauvres. Plusieurs maisons de cet Ordre ont été conservées en France, et notamment dans la capitale. M. Fourier fut placé fort jeune à l'école militaire d'Auxerre. Une grande intelligence se développa chez lui de très-bonne heure; il fit toutes ses classes avec une rapidité surprenante, et en avait achevé le cours à l'âge de treize ans. C'est alors qu'il commença à se livrer avec ardeur à l'étude des mathématiques. Cette étude ne lui fit cependant pas négliger la culture des lettres; il y trouvait du charme, et semblait pressentir que la littérature aussi devait être pour lui un moyen d'illustration. A peine âgé de dix-huit ans, il avait déjà fait plusieurs découvertes mathématiques importantes; elles sont consignées dans un Mémoire où d'excellens juges retrouvèrent le génie précoce de Pascal. On le nomma, vers cette époque, professeur de mathématiques à l'école militaire où il avait été élevé. Peu d'années après, lorsqu'on institua à Paris l'*École normale*, M. Fourier y fut envoyé, par son département, comme un des professeurs les plus capables de cultiver la partie philosophique des sciences. On reconnut bientôt la nécessité de diviser l'auditoire en plusieurs sections destinées à des entretiens scientifiques entre les élèves, et M. Fourier fut choisi pour être un des directeurs de ces conférences. Plus tard, l'*École centrale des Travaux publics*, nommée depuis *École Polytechnique*, fut organisée sur des bases fixes; Lagrange et Monge désignèrent M. Fourier pour être un des professeurs de cette institution, que l'Europe a tant enviée à la France, et où les sciences étaient alors enseignées par ceux-mêmes qui en avaient reculé les limites. L'élocution facile et élégante du jeune professeur, l'urbanité de ses manières, l'intérêt qu'il savait répandre sur la science par les idées profondes dont il

enrichissait ses leçons, et par la manière philosophique dont il les présentait, le firent généralement chérir et respecter des élèves.

C'était l'époque où l'on méditait en silence l'utile et glorieuse conquête de l'Égypte. Le grand homme qui devait diriger cette mémorable expédition voulut que la guerre devînt un moyen de civilisation pour les pays conquis, et la *Commission d'Égypte* fut organisée. Les connaissances variées, les talens de M. Fourier, l'avaient fait apprécier du gouvernement; on le mit au nombre des savans qui devaient accompagner le général Bonaparte, et on le chargea en même tems de proposer les élèves de l'École Polytechnique qu'il convenait de leur adjoindre. M. le comte de Chabrol, aujourd'hui préfet du département de la Seine, fut un des élèves désignés. Cette circonstance n'a peut-être pas été sans influence sur la carrière de ce savant administrateur; s'il en était ainsi, ce serait un titre que M. Fourier aurait acquis, long-tems d'avance, à la reconnaissance de la ville de Paris. La vie littéraire de M. Fourier est liée intimement à cette expédition lointaine, dont le but était alors inconnu, et qui devint une époque à jamais célèbre pour les sciences et les arts, comme elle fut un brillant épisode de gloire pour nos armes. Après la soumission du Kaire, l'*Institut d'Égypte* fut créé; M. Fourier s'y trouva compris. L'expérience ayant fait connaître la nécessité d'établir dans les Sociétés savantes des secrétaires perpétuels, on procéda à cette nomination, et toutes les voix désignèrent M. Fourier. Plusieurs fois il présenta d'importans Mémoires à cet Institut. Bientôt des soins politiques vinrent se mêler aux travaux du savant; M. Fourier, justement apprécié, fut choisi pour être le commissaire de l'armée française auprès d'un divan formé des principaux Ulemas de la ville du Kaire et des provinces, après que la prudente sévérité du général en chef eut calmé l'humeur inquiète des révoltés de la capitale. Bonaparte n'avait rien négligé pour entretenir des relations utiles et familières avec les habitans, et cet art de communiquer avec les hommes, que M. Fourier possédait à un haut degré, le rendait en effet très-propre à établir l'union

entre l'administration civile et l'armée. Le général en chef partit alors pour aller rompre la trame immense qui s'ourdissait contre lui en Syrie. M. Fourier fut retenu au Kaire. Pendant l'absence du chef suprême, le pouvoir de l'administrateur s'accrut encore, et, comme l'a remarqué M. Villemain, le secrétaire perpétuel d'une académie se trouva presque le gouverneur d'une moitié de l'Égypte. Plus tard, l'administration de la justice fut aussi confiée à M. Fourier; on vit alors les malheurs de la guerre allégés par le bienfait des lois.

Bonaparte, en quittant l'armée pour revenir en France, avait laissé, avec la prévoyance la plus attentive, tous les ordres nécessaires pour favoriser les nobles excursions que le zèle des savans français devait tenter de nouveau dans la Haute-Égypte. Il avait divisé ces ardens explorateurs en deux sections, et avait senti la nécessité de nommer un chef dans chacune d'elles. M. Fourier se trouva désigné pour être l'un de ces chefs. Jusque-là, les savans français n'avaient pu que rarement s'avancer dans les provinces méridionales de l'Égypte. La victoire leur ayant ouvert cette contrée, ils visitèrent plus librement les ruines magnifiques de Thèbes, et chacun d'eux prit part à ces découvertes, que l'on pouvait dire conquises sur l'ennemi, puisque, selon l'expression même de M. Fourier, elles avaient lieu dans des courses périlleuses où le géomètre, l'artiste, l'élève de Buffon, calculaient les grandeurs, dessinaient les monumens, observaient la nature à la faveur d'une victoire, ou dans l'intervalle de deux combats. Ils remontèrent le cours du Nil et visitèrent l'île, mystérieuse d'Éléphantine. C'est dans ce voyage célèbre que M. Fourier recueillit sur le lieu même ces impressions si vives dont ses récits se sont animés plus tard. Si son zèle fut surpassé, ce ne put être que par celui de l'infatigable Denon; mais, en général, nul n'a concouru plus efficacement que lui à la composition du grand ouvrage sur l'Égypte.

Il n'en menait pas moins de front les hautes fonctions qu'il avait dans l'armée : lorsque Morâd, craignant le départ des

Français, offrit de traiter avec Kléber, par l'entremise de son épouse, la belle Scitty Nefiçah, que ce Bey avait enlevée à Aly, ce fut M. Fourier qui conclut le traité avec cette femme célèbre ; alliance qui amena une pacification désirée, mais qui dura trop peu. Ce fut encore lui dont l'héroïque armée d'Égypte emprunta la voix pour exprimer ses regrets, lorsque le fer d'un assassin fanatique eut frappé le malheureux Kléber. M. Fourier, du haut d'un bastion, célébra dignement, en présence de toute l'armée, le vainqueur de Maëstricht et d'Héliopolis. Quand il fit entendre ces mots : « Je vous prends à témoin, intrépide cavalerie, qui accourûtes pour le sauver sur les hauteurs de Coraïm, » l'armée se troubla en agitant ses étendards, et l'orateur, partageant la douleur commune, s'arrêta, interrompu par le bruit des armes et le frémissement de tant de soldats en pleurs. Peu de mois après cette triste solennité, on apprit au Kaire le destin du généreux Desaix, récemment parti d'Égypte. L'orateur de l'armée d'Orient eut encore à célébrer la mémoire de ce grand capitaine au lieu même où il avait honoré les restes de Kléber ; et, cette fois encore, son éloquence s'éleva à la hauteur de son sujet.

Retenu en Égypte jusqu'au terme de l'expédition, M. Fourier revit enfin la France avec le petit nombre de savans et de guerriers échappés à cette expédition aventureuse. D'une conquête si hardie, de tant de combats et de gloire, il restait les travaux de la science, la carte du pays, la copie des monumens ; il était au moins à désirer qu'on ne laissât perdre aucun de ces signes précieux de notre passage en Égypte. Mais il était à craindre que chaque savant en particulier ne voulût faire usage séparément de ce qu'il avait recueilli, et que l'ensemble des résultats ne fût ainsi morcelé. M. Fourier, interpellé par le premier consul sur ce que l'on disait de la grandeur et de la magnificence des portefeuilles rapportés d'Orient, profita de cette circonstance pour appeler sa sollicitude sur ce sujet. Il fut arrêté que toutes ces richesses seraient réunies, et que l'ouvrage sur l'Égypte serait publié aux

frais du gouvernement. Les savans auxquels ce soin fut commis désignèrent, par un suffrage unanime, M. Fourier, pour tracer le frontispice du temple qu'ils allaient élever à la gloire des sciences et de la patrie.

Le premier consul voulut récompenser un homme qui, sans solliciter aucune distinction, avait rendu d'aussi éminens services; il écrivit à Berthollet, le 18 pluviôse an 10, pour savoir si la préfecture du département de l'Isère pourrait être agréable à M. Fourier. Ce savant fut en effet nommé préfet de Grenoble, le 2 janvier 1802. Il fut aussi compris dans la Légion-d'Honneur, aussitôt qu'elle fut créée, et nommé baron avec dotation, en 1808. Pendant les quatorze années de son administration, elle ne parut pas souffrir des distractions de la science; elle en profita même : de grands travaux publics furent achevés; le desséchement des marais de Bourgoin, qui infectaient plus de quarante communes, fut exécuté, et cette vaste et salutaire entreprise, si souvent et si inutilement tentée, fut terminée par l'influence d'une administration active, pleine de sagesse et de fermeté.

Au milieu de soins administratifs aussi importans, M. Fourier parvint cependant à accomplir la tâche difficile qui lui avait été confiée. Ce fut pendant les huit premières années de son séjour à Grenoble qu'il écrivit ce discours qui sert de préface historique au grand ouvrage sur l'Égypte; exposition éloquente, rapide et bien ordonnée, écrite, selon l'expression de M. de Fontanes, avec les grâces d'Athènes et la sagesse de l'Égypte, et où sont réunis à grands traits les événemens de l'histoire, les observations de la science, les vues de la politique. C'est dans ce discours, regardé comme un des beaux monumens de la langue française, que l'auteur, invoquant à la fois l'autorité des âges et les spéculations du génie, a répandu de vives lumières sur les entreprises que pourrait essayer l'Europe pour civiliser l'Orient, et que l'on rencontre quelques-unes de ces hautes pensées auxquelles récemment encore l'illustre écrivain prêtait une élévation et une énergie nouvelles.

L'Institut de France ayant proposé, en 1806, une question d'une difficulté égale à son importance, celle de déterminer les lois de la propagation de la chaleur dans les corps solides, M. Fourier créa, pour résoudre ce problême, en l'agrandissant encore, des méthodes entièrement nouvelles ; il les vérifia par des expériences extrêmement curieuses, faites avec les instrumens les plus précis dont on eût encore fait usage, et donna, en 1807, une solution complète de la question proposée. Elle obtint le prix, et plaça l'auteur au rang de ces hommes rares qui savent prouver, quelque illustres qu'aient été leurs prédécesseurs, que le génie peut toujours ajouter à la science. En 1811, M. Fourier remit à l'Institut un second Mémoire sur le même sujet : ces deux écrits ont formé le corps du grand ouvrage qu'il a publié plus tard.

En 1815, lorsque l'empereur Napoléon débarqua en France et s'avança vers Grenoble, M. Fourier, sur un avis du préfet du Var, fit publier, le 5 mars, une proclamation pour maintenir l'ordre, et faire respecter le gouvernement du roi et la Charte constitutionnelle. Il sortit de la ville à l'arrivée du vainqueur; mais Napoléon le fit ramener dans Grenoble. Dans cette circonstance difficile, M. Fourier était exposé à un danger imminent ; il en fut préservé par l'affection des habitans et par la politique habile de l'empereur, auquel il fut présenté au milieu d'un immense concours de monde, et qui le nomma, le 12 mars, à la préfecture du département du Rhône. Les principaux habitans de Lyon, qui connaissaient tout le bien qu'on pouvait attendre de cet habile magistrat dans des conjonctures aussi critiques, désiraient vivement que ces fonctions lui fussent confiées, et qu'il les acceptât : M. Fourier était alors dans l'impossibilité de les refuser; mais les principes de justice et de modération qui ont toujours réglé sa conduite ne lui permirent pas de conserver cette place. Il se refusa par écrit aux mesures qu'un ministre exigeait de lui, et il fut révoqué par décret du 12 mai suivant. Napoléon lui dit plus tard qu'il avait compris sa conduite, et qu'il l'approuvait.

Rendu à lui-même, le célèbre géomètre vint habiter Paris. En 1816, il lut, à l'Académie des sciences, un Mémoire sur les vibrations des surfaces élastiques, qui contenait plusieurs intégrales encore inconnues d'équations appartenant à des questions dynamiques. La même année, cette académie l'appela dans son sein ; mais Louis XVIII, induit en erreur sur la conduite politique de ce savant, refusa de lui accorder sa sanction royale. Cependant, en 1817, les suffrages s'étant réunis une seconde fois en sa faveur, le Roi, après un examen attentif de tous les faits, approuva l'élection. Peu de tems après, M. Fourier fut choisi pour secrétaire perpétuel de l'Académie, conjointement avec son illustre confrère, M. le baron Cuvier. Enfin, la *Société royale de Londres*, et d'autres académies étrangères voulurent aussi partager l'honneur de le compter parmi leurs membres.

En 1820, M. Fourier ajouta à ses découvertes la solution d'une question extrêmement compliquée ; elle consiste à former les équations différentielles qui expriment la distribution de la chaleur dans les liquides en mouvement, lorsque toutes les molécules sont déplacées par des forces quelconques, combinées avec les changemens de température. Ces équations appartiennent à l'hydrodynamique générale, et l'on doit à leur auteur d'avoir complété cette branche de la mécanique analytique.

Ce fut en 1822 que ce grand géomètre livra au monde savant son admirable traité intitulé : *Théorie analytique de la Chaleur*. Le discours préliminaire, et en particulier un passage de ce discours qui nous a surtout frappés et qui peut-être n'a pas été assez remarqué, suffirait seul pour mettre M. Fourier au nombre des géomètres philosophes auxquels il appartient d'arracher à la nature quelques-uns de ses secrets les plus cachés. Jusqu'à lui, les effets de cet élément universel étaient restés en dehors des théories mécaniques. Les lois constantes qui en règlent la distribution étaient encore inconnues ; on avait recueilli des observations précieuses ; mais on ne connaissait ainsi que des résultats partiels, et non la démonstra-

tion mathématique des lois qui les comprennent tous. L'illustre auteur est parvenu à les découvrir et à les renfermer dans les formules d'une haute analyse, en sorte que désormais cette théorie formera une des branches les plus importantes de la physique générale. Ses principes sont déduits, comme ceux de la mécanique rationnelle, d'un très-petit nombre de faits primordiaux, dont les géomètres ne considèrent point la cause, mais qu'ils admettent comme résultats des observations communes et confirmées par toutes les expériences.

Les principaux résultats de cette théorie sont, comme on l'a déjà dit en partie, les équations différentielles du mouvement de la chaleur dans les corps solides ou liquides, et l'équation générale qui se rapporte à la surface. Ces équations, comme celles qui expriment les vibrations des corps sonores ou les dernières oscillations des liquides, appartiennent à une des branches de la science du calcul le plus récemment découvertes, et qu'il importait beaucoup de perfectionner. Après avoir établi ces équations différentielles, il fallait en obtenir les intégrales; ce qui consiste à passer d'une expression commune à une solution propre assujettie à toutes les conditions données. Cette recherche difficile exigeait une analyse spéciale que M. Fourier a créée, et qui est fondée sur des théorêmes nouveaux dont nous ne pourrions ici faire connaître la nature. Il suffira de dire que la méthode qui en dérive ne laisse rien de vague et d'indéterminé dans les solutions; qu'elle les conduit jusqu'aux dernières applications numériques, condition nécessaire de toute recherche, et sans laquelle on n'arriverait qu'à des transformations inutiles. Il est digne de remarque que ces mêmes théorêmes s'appliquent à des questions d'analyse générale et de dynamique dont on désirait depuis long-tems la solution. On peut facilement juger de quelle importance doit être cette théorie toute nouvelle, pour les sciences physiques et pour l'économie civile, et quelle peut être son heureuse influence sur les progrès des arts qui exigent l'emploi et la distribution du feu. En général, et c'est ici un des caractères de son génie, M. Fourier, dans toutes

ses recherches, se proposait toujours d'en déduire de nouveaux avantages pour la société civile; bien différent en cela de ces géomètres qui consacrent trop souvent des facultés intellectuelles fort remarquables à des questions vagues et à des calculs sans issue.

La théorie de la chaleur a aussi une relation nécessaire avec le système du monde; un ordre de phénomènes très-importans s'accomplit, dans ce système, par suite des lois qui régissent sa distribution : il serait impossible de rappeler ici tous les résultats inattendus auxquels M. Fourier est parvenu à ce sujet; il suffira d'indiquer quelques-unes des hautes questions dont il a pu, aidé de ses nouvelles théories, donner une solution complète.

Pourquoi les températures terrestres cessent-elles d'être variables à une profondeur si petite par rapport au rayon du globe? Quel tems a dû s'écouler pour que les climats pussent acquérir les températures diverses qu'ils conservent aujourd'hui; et quelles causes peuvent faire varier maintenant leur chaleur moyenne? A quel caractère pourrait-on reconnaître que le globe terrestre n'a pas entièrement perdu sa chaleur propre; et quelles sont les lois exactes de la déperdition? Indépendamment des deux sources de chaleur pour notre globe : l'une, fondamentale et primitive; l'autre, due à la présence du soleil; n'y a-t-il point une cause plus universelle, qui détermine la température du ciel dans la partie de l'espace qu'occupe maintenant le système solaire? Dans cette question entièrement neuve, quelles sont les conséquences d'une théorie exacte? Comment pourra-t-on déterminer cette valeur constante de *la température de l'espace*, et en déduire celle qui convient à chaque planète? Si l'on ajoute à ces questions principales celles qui dépendent des propriétés de la chaleur rayonnante et plusieurs autres encore non moins importantes, on se formera une idée de l'ensemble des admirables conceptions de cet homme de génie, et l'on pourra entrevoir les données qu'il a fournies à l'esprit de l'homme

au-delà même de la sphère, déjà si vaste, de toutes les sciences positives.

La solution de ces problêmes, qui demandait une tête dont la puissance rappelât les Newton, les Lagrange, les Laplace, nous a fait connaître que la température des espaces planétaires, dans notre système solaire, était de 40 degrés au-dessous de zéro du thermomètre de Réaumur, la même à peu près que celle qui règne aux pôles de la terre, aussi déterminée par suite de la théorie de M. Fourier. On a pu comprendre alors pourquoi la température que nous éprouvons sur notre globe reste contenue entre de certaines limites, et comment il se fait que le froid et la chaleur ne deviennent pas tour à tour d'une intensité terrible pour tout ce qui vit, lors du passage du jour à la nuit et de la nuit au jour, ainsi que dans les variations qu'éprouve la distance de la terre au soleil pendant sa révolution. On a su aussi que la masse incandescente qui forme l'intérieur du globe doit se trouver à environ vingt lieues au-dessous de sa surface, et que la chaleur qui en émane ne peut plus exercer aucune influence sur la température terrestre. Alors a disparu pour jamais ce système du refroidissement de la surface de notre globe auquel la présence du feu central prêtait une apparence de vérité. Le calcul a tout rectifié, jusqu'aux erreurs du génie; et ces énormes planètes, situées aux confins de notre système solaire, et où Buffon plaçait une chaleur qui devait les rendre des milliers de siècles inaccessibles aux espèces vivantes, n'ont plus aujourd'hui d'autre température que celle des espaces planétaires, 40 degrés au-dessous de zéro.

M. Fourier ayant calculé d'après quelle loi s'opérait le refroidissement du globe, originairement dans un état d'incandescence, et combien il avait fallu de siècles pour l'amener à l'état actuel, on sent combien cette question acquiert d'intérêt sous le point de vue cosmologique. Nous laissons au lecteur à pressentir quelles peuvent être, sous ce rapport, les conséquences de cette découverte.

Dans ces dernières années, nous avons vu M. Fourier s'oc-

cuper d'expériences très-intéressantes sur la transmission de la chaleur à travers des corps de substances diverses; quelques-uns des résultats furent conformes à ce que l'habile physicien avait soupçonné; entre autres, que la quantité de chaleur qui traverse plusieurs lames de différentes matières superposées varie selon l'ordre de superposition, les circonstances extérieures restant les mêmes. Ainsi, en plaçant une feuille de cuivre entre la peau et du drap, on facilite la transmission; entre du drap et du drap, on ne la change pas; et, entre du drap et du marbre, on la ralentit.

Pour faire ces expériences, M. Fourier avait imaginé un thermomètre très-ingénieux, et d'une sensibilité remarquable, appelé par lui *thermomètre de contact*. Cet instrument, peu connu, mérite l'attention des physiciens. Une suite nombreuse d'observations bien faites, du genre de celles dont nous venons de parler, pourrait avoir de très-heureux résultats pour l'industrie; M. Fourier en parlait aussi comme pouvant être fort utile à l'hygiène.

Il a encore perfectionné plusieurs points importans du calcul des probabilités; on sait tout ce qu'on peut attendre d'utile de son travail sur *les Résultats moyens et sur les Erreurs des Mesures*. Dans un beau travail sur la résolution générale des équations, cette matière a été traitée par notre grand géomètre d'une manière entièrement neuve. Enfin, on trouvera sans doute dans ses papiers des réflexions aussi curieuses que philosophiques sur les points épineux de l'algèbre élémentaire et sur la théorie des parallèles.

On a peine à comprendre comment, au milieu de méditations si profondes, il est possible de se livrer à des travaux qui exigent le génie des lettres aussi-bien que celui des sciences. M. Fourier offrait souvent la preuve de la possibilité de ce double effort; et c'était toujours avec une admirable souplesse de talent qu'il l'exécutait. Les beaux éloges qu'il a prononcés, comme organe de l'Académie des Sciences, l'ont placé à côté de Fontenelle, de Condorcet et de Vicq-d'Azyr. Aussi ingénieux que le premier, mais avec plus de simplicité,

il s'élève, comme Condorcet, par la généralité des idées et l'universalité des connaissances, et se rapproche du dernier par l'harmonie, l'élégance et les mouvemens animés du style.

En 1827, l'Académie française voulut acquitter la dette de la littérature envers ce savant illustre ; et, le 17 avril, tous les suffrages le demandèrent à l'Académie des Sciences. La même année, après la mort de Laplace, M. Fourier lui succéda dans le *Conseil de perfectionnement de l'École Polytechnique*, et, en 1828, après la chute du ministère de Villèle, il fut nommé membre de la Commission chargée d'éclairer le gouvernement sur la distribution des encouragemens accordés aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts, et ensuite président de la Commission de statistique, établie au ministère de la marine et des colonies. Il avait refusé du nouveau ministère la place de directeur-général de la librairie, dans laquelle il aurait pu faire tant de bien : c'était la seule raison qui lui faisait regretter que ses occupations et sa santé ne lui eussent pas permis d'accepter.

C'est au milieu de tant de travaux, de méditations et de devoirs remplis avec une rigide exactitude, que M. Fourier trouvait le tems de répondre à tout, de donner des preuves de l'amitié la plus cordiale à ses confrères, d'accueillir et d'encourager toutes les personnes qui lui étaient adressées. Rien n'égalait le charme de sa conversation, à la fois gaie, spirituelle et pleine de grâce. Ces qualités si estimables, et la bonté qu'il apportait dans ses relations sociales, lui attiraient autant d'amis que son génie lui faisait d'admirateurs.

Il était, depuis plusieurs années, atteint d'une angine nerveuse ; cette infirmité, aggravée récemment par une chute, l'a enlevé presque subitement, le 16 mai dernier, dans la soixante-troisième année de son âge. Les savans s'empresseront de caractériser ce qu'il a fait pour le progrès des sciences, qui lui doivent des calculs profonds, des théories neuves, des lois démontrées, et des découvertes qui rendront son nom immortel. Ses obsèques ont été célébrées, le 18 mai, dans

l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. A cette solennité douloureuse ont assisté de nombreuses députations de l'Institut et de l'École Polytechnique; les membres de sa famille, dont la douleur profonde se faisait remarquer; les amis les plus intimes de M. Fourier, et un grand nombre d'académiciens, de savans, d'hommes de lettres, et de personnes que la reconnaissance ou les regrets avaient réunies, et presque confondues, autour du cercueil de l'illustre académicien, de l'excellent parent, de l'homme de bien, ami des libertés publiques de son pays. — Le poêle était tenu par MM. *Geoffroy-Saint-Hilaire* et *Bontemps Beaupré*, de l'Académie des Sciences; *Feletz*, directeur de l'Académie française, et *Sylvestre de Sacy*, de l'Académie des inscriptions. Le convoi s'est dirigé sur le cimetière de l'Est. Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe, par M. *Sylvestre*, par M. *Cuvier*, et par MM. *Feletz*, *Girard* et *Jomard*. —Voici la liste des principaux écrits de M. Fourier :

1°. *Mémoires sur la Statique*, contenant la démonstration du principe des vitesses virtuelles et la théorie des momens, imprimé dans le tome II, du *Journal de l'École Polytechnique*, 1798.

2°. *Mémoire sur la Résolution générale des Équations algébriques;* présenté à l'*Institut d'Égypte*.

3°. *Discours préliminaire, servant de Préface historique* à la *Description de l'Égypte*. Paris, 1810. 1 vol. gr. in-f°.

4°. *Rapport sur les Établissemens appelés Tontines*. Paris, 1821. In-4°.

5°. *Théorie analytique de la Chaleur*. Paris, 1822. In-4°.

6°. Plusieurs *Rapports sur les Progrès des Sciences mathématiques*. Paris, 1822 à 1829.

7°. *Éloge historique de sir William Herschel*. Paris, 1824. In-4°.

8°. *Éloge de Delambre*. Paris, 1823. In-4°.

9°. Deux Mémoires sur la *Théorie du Mouvement de la Chaleur dans les Corps solides;* insérés dans les tomes IV et V des *Mémoires de l'Institut*, années 1824 et 26.

10°. *Notice historique sur la Vie et les Ouvrages de Bréguet.* Paris, 1826. In-4°.

11°. *Mémoire sur les Températures du Globe terrestre et des Espaces planétaires.* Paris, 1827. In-4°.

12°. *Mémoires sur la Distinction des Racines imaginaires, et sur l'Application des Théorêmes d'Analyse algébrique aux Équations transcendantes qui dépendent de la Théorie de la Chaleur* (tom. VII des *Mém. de l'Inst.*, 1827.)

13°. *Éloge historique de M. Charles.*

14°. *Mémoire sur la Théorie analytique de la Chaleur* (t. VIII, 1829.)

On attribue encore à M. Fourier des *Recherches statistiques sur la Ville de Paris*, publiées d'après les ordres de M. de Chabrol, préfet de la Seine. Il a fourni quelques articles de géomètres célèbres à la *Biographie universelle ;* ils sont signés d'un Z.

VIEILH DE BOISJOLIN.

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Théorie analytique du système du monde, par M. G. de Pontécoulant, ancien élève de l'*École Polytechnique*, Capitaine au corps royal d'état-major (1).

N. B. Une excellente analyse de cet ouvrage a paru dans le recueil trimestriel anglais intitulé : *The foreign Quarterly Review*. Nous allons reproduire cet article, aussi exactement que peuvent le permettre le plan et le but de notre *Revue*, et l'étendue qu'il nous est possible de donner à chacune de nos insertions : c'est un hommage que nous nous plaisons à rendre à l'une des *Revues* anglaises les plus dignes d'estime par le choix des sujets qu'elle traite, par la sagacité des discussions, la justesse et l'impartialité des jugemens.

C'est dans l'histoire des sciences mathématiques que l'on voit le plus clairement combien la marche des connaissances humaines est lente, comment les vérités ne se révèlent que peu à peu, même au génie, et ne brillent de tout leur éclat qu'après un tems plus ou moins long, qu'après une suite de découvertes. Depuis le plus simple théorême de géométrie jusqu'aux plus hautes conceptions de la théorie des forces centrales, on reconnaît presque partout l'empreinte des efforts successifs des inventeurs ; on a commencé par entrevoir les lois générales de la nature : peu à peu, les notions vagues et confuses qu'on

(1) Paris, 1829 ; Bachelier. 2 vol. in-8° de 556-504 pages, prix, 18 fr.

s'en était formées ont acquis plus de précision ; mais ce n'est qu'après de longues et pénibles recherches qu'on est parvenu à saisir la forme simple, à constater l'universalité d'application qui caractérise ces lois.

Mais, quelles que soient l'importance et les difficultés des investigations successives par lesquelles une découverte est complétée, la gloire en appartient presque exclusivement à celui qui ouvrit la carrière. Cette disposition de l'esprit humain peut être justifiée ; il est bien rare que la première manifestation d'une vérité grande et féconde soit due à une intelligence ordinaire ; au lieu que, pour aller très-loin sur une route ouverte et suffisamment éclairée, les forces du génie ne sont pas indispensables. « *Varignon nous généralisera cela* », disait l'un des Bernouilli ; mot encore plus profond que plaisant et malicieux. En effet, combien d'hommes se montrent capables d'étendre, de simplifier, de perfectionner une découverte qu'ils n'auraient pu faire ? On ne refusera pourtant pas une assez haute estime aux savans laborieux qui mettent la science à la portée du plus grand nombre, ou qui la rendent plus usuelle ; leur place est marquée parmi les bienfaiteurs de l'humanité ; ils éclairent les arts, ils en créent de nouveaux, ils fortifient la raison, extirpent des erreurs, consolident de plus en plus le pouvoir de la vérité. Le génie avait défriché et semé, ils ont soigné les cultures, fourni aux jeunes plantes les sucs nourriciers qui les ont amenées jusqu'à la fructification ; un aussi grand service est bien digne de toute notre reconnaissance.

L'astronomie physique ne remonte véritablement que jusqu'au XVIIe siècle, époque de prodiges en tout ce qui est du ressort de l'intelligence humaine. La découverte de l'attraction universelle conduisit Newton à la connaissance de tous les mouvemens des corps célestes et des lois auxquelles ils sont assujettis. Depuis cette admirable époque, le développement des effets de l'attraction sur les planètes n'a point cessé d'occuper les plus grands géomètres, et les *principes* de Newton ont formé la base d'un vaste édifice, auquel notre siècle a

eu la gloire de mettre la dernière main. Malheureusement, cet édifice est un temple dont nul profane ne peut approcher; à l'exception d'un très-petit nombre d'initiés, tous les autres humains en sont exclus. La connaissance du système du monde ne se propage pas autrement que celle des dogmes de la foi; presque tous sont réduits à croire sur la parole de ceux qui ont pu voir. Mais comment peut-on se faire introduire dans le sanctuaire, et jouir de la vue de toutes les merveilles qu'il renferme? Il faut se livrer à de longues et profondes études, se familiariser avec les instrumens des sciences exactes, avec les méthodes de calcul et l'usage des signes qu'elles emploient. Des charlatans de savoir prétendent que l'on peut éviter toutes ces fatigues, et proposent d'introduire, par une voie plus courte et plus facile, auprès de ces vérités sublimes que l'analyse mathématique se plaît, disent-ils, à couvrir de ses ténèbres; ils trompent leurs trop confians auditeurs, et ne les éclairent que de fausses lueurs, ne leur montrent que des images incorrectes et méconnaissables, au lieu de répandre une lumière vive et pure sur les formes réelles des objets. L'écriture algébrique est certainement la plus logique et la plus précise de celles qui offrent leur secours au raisonnement, et il n'est pas aussi difficile qu'on se l'imagine de parvenir à comprendre tout ce qu'elle exprime très-bien, et que le discours ordinaire ne traduirait qu'imparfaitement. Les traités dits *populaires*, si multipliés aujourd'hui, s'accordent tous à proscrire l'algèbre et ses signes; quel effet peuvent-ils opérer, sinon d'abaisser l'instruction moyenne au-dessous du niveau qu'elle eût atteint si l'on eût donné aux gens du monde une idée moins rétrécie de la portée de leur intelligence? On ne refusera point à ces traités le mérite bien réel de diriger les esprits vers des objets dignes de leur attention; mais on n'accordera jamais qu'ils puissent révéler le mécanisme de l'univers aux intelligences capables de le comprendre.

Mais, pour ceux mêmes qui abordent l'astronomie physique avec une suffisante provision de connaissance d'analyse mathématique, l'étude de cette science n'est pas exempte de dif-

ficultés, qui proviennent principalement de la diversité des méthodes suivies par les géomètres qui lui ont consacré leurs veilles. Comme chaque question fut traitée isolément, et par des recherches analytiques appropriées au sujet, les solutions particulières auxquelles on était parvenu ne préparèrent point les voies pour arriver à d'autres résultats; l'édifice s'élevait et se consolidait, quoique chacun de ses matériaux eût été façonné, sans que l'on prît soin de le raccorder avec les parties adjacentes. Ce défaut de vues concertées, ce désordre dans les investigations, étaient inévitables: car telle est la marche du génie; et il n'était réservé qu'aux plus éminentes facultés de continuer l'œuvre de Newton. D'Alembert enrichit la dynamique de son *principe*, théorême si général qu'il renferme toute une science dans son simple énoncé. Jean Bernouilli fournit son contingent par la découverte du *Principe des Vitesses virtuelles*. Lagrange réunit ces deux sources d'expressions analytiques, et il en déduit celles du mouvement d'un système de corps agissant les uns sur les autres suivant une loi quelconque. Laplace entrait alors dans la carrière, et commençait à préparer des matériaux pour sa *Mécanique céleste*, le plus vaste des monumens érigés à la science, et qui a manifesté plus qu'aucun autre l'immense pouvoir de l'analyse mathématique.

Mais une instruction placée aussi haut n'était accessible qu'à ceux qui, sachant déjà beaucoup, ne manquaient point de tems pour de profondes études. En cherchant les moyens d'y atteindre plus facilement, on voit d'abord que rien ne peut suppléer aux connaissances préparatoires; quant au travail ultérieur, il semble qu'on le rendrait plus court et moins pénible, si l'on profitait de toutes les ressources que l'analyse possède actuellement, et si l'on parvenait à mettre plus d'uniformité dans les méthodes. Tel est le service qu'un jeune géomètre s'est proposé de rendre à ses compagnons d'études mathématiques, et qu'ils lui devront en effet, comme on peut s'en convaincre en parcourant l'ouvrage de M. de Pontécoulant.

L'auteur de l'*Essai sur les Perturbations des Comètes*, Mémoire couronné par l'Académie des Sciences, qui avait remis trois fois inutilement ce sujet au concours, semblait désigné d'avance pour servir de guide à tous ceux qui auraient l'ambition de s'élever jusqu'à la *Mécanique céleste*. Quoiqu'il soumette à de nouveaux procédés analytiques les questions traitées dans cet ouvrage, il a cru devoir se conformer, en général, au plan suivi par l'illustre auteur.

Le premier livre de la *Théorie analytique du Système du Monde* est consacré à l'exposition sommaire des lois générales de l'équilibre et du mouvement, et aux formules qui les expriment. Contre l'usage qui semble s'établir aujourd'hui, l'auteur ne s'attache point à rendre difficile ce qui n'eût point embarrassé, à introduire une complication qui ne serait point dans les choses, à obscurcir les notions les plus simples et les plus claires; au contraire, tout ce premier livre est d'une lucidité que l'on cherchera sans doute à égaler, lorsque la *mode* actuelle n'exercera plus son empire, lorsque l'on débarrassera l'entrée de la carrière des épines dont on l'obstrue, et qui ne devraient se faire sentir que dans les hautes régions de la science.

Les formules établies dans le premier livre sont appliquées au système planétaire. Considérée sous cet aspect général, l'astronomie physique présente trois problèmes à résoudre : 1° déterminer les orbites des planètes autour du soleil; 2° calculer le mouvement de rotation de ces corps autour de leurs axes; 3° soumettre également au calcul leurs figures, que l'attraction modifie, aussi-bien que leurs mouvemens. Le premier problème a été résolu plus complétement que les deux autres, parce que ceux-ci n'admettent aucune simplification, et que les observations ne fournissent que peu ou point de données pour l'application des formules analytiques. Notre planète est la seule dont nous ayons pu, jusqu'à présent, déterminer la figure et le mouvement de rotation autour de son axe.

Les méthodes de calcul que l'on doit au génie de Lagrange

sont la plus précieuse acquisition que les sciences mathématiques aient faite depuis Newton : elles ont éclairé plusieurs points de la mécanique céleste, et particulièrement la théorie des perturbations planétaires. Ces ingénieux artifices d'analyse simplifient le calcul des différentes forces qui agissent sur un système de corps, et présentent les résultats sous une forme qui laisse apercevoir facilement leurs relations mutuelles. Notre auteur ne manque pas de les employer partout où ils sont applicables ; et c'est ainsi que son traité est devenu court et facile à lire, sans cesser d'être complet.

Dans l'état actuel de l'astronomie physique, l'attention des géomètres et des astronomes doit se diriger principalement vers la théorie des comètes. Ce sera par l'étude de ces corps que nous pourrons pénétrer plus intimement les mystères de la constitution de l'univers. Malheureusement, on ne peut les observer que pendant leur courte apparition, dans une très-petite partie de leur orbite ; leur masse est donc encore inconnue, ainsi que la force qui les retient dans leur orbite, malgré l'attraction solaire. C'est aux géomètres qu'il est réservé de tracer cette orbite, d'en achever le contour d'après le petit nombre de points que l'observation a pu déterminer sur un arc d'une très-petite étendue. Parmi les méthodes proposées pour résoudre cette question, on distingue celle de Lambert, plus élégante que correcte, celles de Laplace et de Lagrange ; c'est cette dernière que M. de Pontécoulant a suivie en la modifiant pour la rendre plus facilement applicable ; et, à cet égard, il a très-bien réussi : parmi toutes les manières de procéder à ces calculs, celle de notre auteur est la mieux adaptée aux besoins de la pratique. Cependant, il serait utile, et même indispensable, dans certains cas, de recourir à la méthode de Laplace : cette considération a décidé M. de Pontécoulant à exposer cette méthode dans une note placée à la fin du second volume, et, selon son usage, il la simplifie et la rend plus commode qu'elle ne paraîtra, si on l'étudie dans la *Mécanique céleste*.

Les perturbations que les comètes éprouvent dans leur

mouvement sont beaucoup plus considérables et plus difficiles à déterminer que celles des planètes. En effet, à la distance prodigieuse où les comètes parviennent en s'éloignant du soleil, l'attraction de cet astre devient extrêmement faible, et les forces perturbatrices doivent agir avec plus d'énergie. L'analyse même ne possède encore que de laborieux moyens d'approximation pour évaluer les effets de ces forces, et il est des cas, dit notre auteur, où la patience du calculateur doit suppléer à l'imperfection des méthodes de calcul. Parmi les comètes qui parcourent les espaces célestes, on en compte au moins cent trente dont notre système planétaire reçoit de tems en tems la visite, ou qui n'en sortent point. L'histoire de l'astronomie conservera soigneusement tout ce qui est relatif à la comète de Halley, que l'on n'a pas revue depuis 1759; les travaux dont elle fut l'objet, et surtout ceux de Clairaut, qui, après des recherches d'une longueur prodigieuse, parvint à fixer l'époque du retour de cette comète avec plus de précision que Halley n'avait pu le faire : le géomètre français ne se trompa que d'un mois sur une période d'environ 76 ans, et il eût certainement poussé l'approximation beaucoup plus loin, s'il avait introduit dans ses calculs une valeur plus exacte de la masse de Saturne, et l'attraction d'Uranus, dont l'existence était encore ignorée de son tems. La comète de Halley nous fera une nouvelle visite en 1835; et cet hôte, impatiemment attendu, fixera, pendant toute la durée de son apparition, les regards du monde astronomique. La différence entre l'observation et les résultats du calcul donnera une idée plus exacte de la nature de ce corps céleste; sa masse sera mieux connue; on pourra décider si les fluides répandus dans les espaces célestes lui opposent quelque résistance. On comparera aussi ses apparences physiques à celles dont on a conservé le souvenir, ce qui peut donner quelques lumières sur la constitution de ces sortes de corps, apprendre si le volume ou la densité des vapeurs dont ils paraissent formés subit quelques changemens, quelque diminution sensible. M. de Pontécoulant ap-

plique à cette comète ses formules pour le calcul des perturbations, et il parvient à ce résultat :

— Passage au périhélie, le 31 octobre 1835.

— Demi grand axe de l'orbite, 17,98355 fois la distance moyenne de la terre au soleil, ou environ 600 millions de lieues.

— Rapport de l'excentricité au demi grand axe, 0,967453.

— Inclinaison de l'orbite par rapport à l'écliptique, 17°46′50″.

L'honneur d'avoir découvert une seconde comète périodique appartient à M. Encke, de Gotha. Les observations de cet astronome, jointes à celles de MM. Arago et Olbers, prouvèrent que cette habitante de notre système planétaire avait accompli quatre révolutions, de 1805 à 1819, et que, par conséquent, sa période était à peu près de trois ans et trois mois. Cette importante découverte multiplie nos moyens d'ajouter beaucoup de faits curieux à ceux qui sont déjà connus sur les comètes, et de composer peu à peu la théorie des corps de cette espèce. L'action des planètes sur la comète d'Encke est si puissante que le passage au périhélie, en 1822, fut retardé de neuf jours. Invisible en Europe, ce petit corps céleste, destiné à nous apprendre tant de choses, fut observé à Paramatta (Nouvelle-Hollande) : multiplions les observatoires et les astronomes, afin de ne rien perdre de ce que l'univers astronomique peut nous révéler. Tôt ou tard, ces connaissances, qui semblent étrangères à la destination de l'homme sur la terre, se coordonneront avec les autres, et prouveront que l'instruction sur le système du monde a quelque part dans le perfectionnement moral de l'homme.

Depuis 1822, les deux passages de la comète de Encke au périhélie se sont accordés avec les résultats du calcul, surtout le dernier. Pour expliquer les retards antérieurs à 1819, Encke ressuscita l'hypothèse d'un milieu résistant : les observations ultérieures apprendront s'il faut l'admettre ou la rejeter définitivement. Jusqu'à présent, dit notre auteur, l'existence d'un tel milieu n'est point indiquée par les principaux phénomènes de l'astronomie physique.

Entre les rares apparitions de la comète de Halley et des fréquens retours de celle d'Encke vient se placer la comète de Biela, dont la période est de six années, huit à neuf mois. Les variations de l'orbite qu'elle parcourt actuellement ont été calculées par M. Damoiseau; en mai 1831, elle passera très-près de Jupiter, et sera soumise, pendant quelque tems, à l'action de cette planète. M. de Pontécoulant détermine, par ses méthodes du calcul des perturbations, le grand axe de son orbite, son excentricité, et son inclinaison sur l'écliptique, dont la variation, depuis 1826, sera d'environ 20′: mais celle du plan de cette orbite avec celui de l'orbite terrestre aura rétrogradé d'environ 3° 13′ 45″.

Tandis que les géomètres s'attachent à résoudre toutes les questions relatives au mouvement des comètes, les physiciens dirigent leurs recherches vers les phénomènes qui peuvent nous donner quelques notions de la nature et de la constitution de ces corps. En attendant qu'on puisse arriver à des connaissances sur cet objet, d'une si haute importance pour l'astronomie physique, on est réduit à des conjectures, et on ne les épargne point. Les comètes sont-elles des corps permanens, indestructibles, comme les planètes; ou sont-elles formées accidentellement aux dépens des fluides répandus dans les espaces célestes, comme les nuages dans notre atmosphère? C'est à une postérité bien reculée qu'il est réservé de répondre à cette question, non par des hypothèses, mais par des faits bien constatés. Si quelque comète, en passant très-près du soleil, était vaporisée en partie, elle éprouverait peut-être une perte qui ne serait point réparée, et qui, se renouvelant aux autres passages près du soleil, amènerait la destruction totale de ce corps céleste, dont l'existence n'aurait été qu'éphémère en comparaison de l'immortalité des planètes. Et, si la comète qui aurait éprouvé quelque diminution au périhélie attirait ensuite à elle, vers l'extrémité opposée de son orbite, quelque matière qu'elle aurait trouvée sur son passage, elle se maintiendrait, et pourrait durer toujours, quoique destructible par sa nature. Newton ne leur accordait pas cette fa-

culté ; il pensait que ces corps, si légers en raison de leur volume, éprouvaient dans leur marche, par la résistance du milieu qu'ils traversaient, un ralentissement qui devait les fixer enfin dans la sphère d'attraction du soleil, et les précipiter vers cet astre, dont ils accroîtraient ainsi la masse, et répareraient les pertes qu'il fait continuellement par l'émission de la lumière. Ainsi, dans l'organisation de l'univers, la destination des comètes serait de servir d'aliment aux foyers qui échauffent, éclairent et vivifient les systèmes planétaires. Cette hypothèse n'est pas formellement contredite par la découverte de deux comètes à courte période ; cependant, elle ne paraît plus aussi plausible, surtout depuis que les physiciens commencent à douter que la lumière soit une émanation du soleil. Quoi qu'il en soit, les deux corps célestes dont il s'agit seront observés avec assiduité à chacune de leurs apparitions ; on notera soigneusement les modifications de leur mouvement, de leur volume, de leur apparence ; leurs fréquens retours donneront le moyen, non-seulement de multiplier les observations, mais en même tems de les rendre plus précises et plus dignes de confiance. On sait déjà que la masse de ces comètes est extrêmement petite, qu'elles ne peuvent exercer une action sensible sur les planètes, qu'elles ne dérangent point l'orbite terrestre, non plus que son mouvement de rotation ; en un mot, qu'elles éprouvent de grandes perturbations, et n'en causent point que nos instrumens puissent nous faire apercevoir.

Les seules comètes visibles sont celles qui traversent l'espace renfermé par l'orbite terrestre. Si l'on suppose que ces corps abondent également dans toutes les régions du ciel, on devra conclure qu'il n'y en a pas moins de 250,000 qui s'approchent du soleil à une distance moindre que celle d'Uranus.

Après l'exposition des lois du mouvement de translation des corps célestes, M. de Pontécoulant passe à celle du mouvement de rotation, matière plus difficile, et qu'il traite avec une habileté très-remarquable : nous serions tenté d'ajouter qu'il surmonte avec *bonheur* toutes les difficultés qui dépen-

dent de l'expression analytique. Avec le secours des méthodes de Lagrange, et des lumières qu'il tire des travaux antérieurs de M. Poisson sur le même sujet, il renferme dans les mêmes formules les effets de l'attraction sur le mouvement de rotation des planètes, et les dérangemens qu'elles éprouvent dans leur orbite par l'action de la même force. En effet, puisqu'il n'y a qu'une seule cause et une seule loi, l'expression de l'effet ne peut varier que par ce qui particularise la question dont on s'occupe : ici l'analyse se montre telle qu'elle est en effet, la langue la plus correcte que le raisonnement ait faite pour son usage, et la plus propre à seconder ses opérations sur les choses qu'elle peut exprimer.

Les planètes qui composent notre système solaire, exerçant leur attraction les unes sur les autres, modifient de deux manières le mouvement de rotation de chacune : ou elles occasionent un déplacement de l'axe de rotation, par rapport à la planète même, ou seulement un changement de la direction de cet axe dans les espaces célestes. D'Alembert fut le premier qui donna une théorie complète de ce mouvement de l'axe terrestre, au moyen duquel Bradley avait expliqué le phénomène de la nutation ; le géomètre français détermina la forme de l'ellipse que l'astronome anglais avait supposée décrite en vertu de ce mouvement. Mais il est évident que cette manière d'envisager la question n'est pas assez générale, car l'axe terrestre peut changer à la fois de situation par rapport aux étoiles fixes et dans l'intérieur de la terre ; cette variation serait la plus importante pour nous, car elle ferait balancer, à la surface de la terre, la position des pôles et de l'équateur, et, par conséquent, les latitudes et tout ce qui en dérive ; ainsi l'équilibre des mers ne serait pas constant, etc. Il est vrai que, jusqu'à présent, les observations n'ont fait connaître aucun changement de cette sorte ; mais il n'y a pas long-tems que les astronomes ont à leur disposition des instrumens propres à faire apercevoir ces variations presque insensibles, et à les soumettre à la mesure. D'ailleurs, quelle que soit la perfection de ces instrumens, et l'espace de tems embrassé par les observations,

il peut exister des mouvemens d'une telle lenteur que la théorie ait seule le pouvoir de les révéler; ainsi, par exemple, les inégalités séculaires du mouvement des équinoxes, produites par l'attraction des planètes, affectent la durée de l'année tropique; cependant, quoique ce mouvement ait été constamment accéléré depuis le tems d'Hipparque, l'année tropique n'a diminué que de 8 à 9″ dans un intervalle de plus de vingt siècles. L'observation directe ne saurait atteindre ces différences infiniment petites; l'analyse vient à son aide. Laplace a démontré le premier que la position des axes terrestres peut être regardée comme permanente, par rapport à la surface de la terre : l'analyse de M. Poisson a confirmé cette découverte; M. de Pontécoulant l'a mise à la portée de tous les lecteurs en état de résoudre un problême ordinaire de mécanique.

La terre et la lune sont les seuls corps célestes qui rendent sensible l'attraction mutuelle que les planètes exercent les unes sur les autres. Sur la terre, cette action se manifeste par les phénomènes de la précession des équinoxes, de la nutation et de la diminution de l'obliquité de l'écliptique; sur la lune, elle produit le curieux effet que l'on nomme *libration*, sujet traité par Lagrange avec tant de profondeur et de succès.

On doit à Dominique Cassini la connaissance de deux particularités très-remarquables du mouvement de rotation de la lune; cet illustre astronome constata que l'axe de rotation de notre satellite est toujours également incliné sur le plan de l'écliptique, et que ce même plan est coupé suivant une même ligne par l'orbite et par l'équateur lunaire. Lagrange démontra que le second fait est une conséquence nécessaire du premier, et que, si le mouvement n'avait point commencé en satisfaisant à ces conditions, ou si quelque cause dérangeait la position actuelle, l'attraction de la terre l'amènerait ou la rétablirait; en un mot, que la lune est dans un état d'*équilibre stable*.

Ces travaux avaient placé la théorie de la lune beaucoup trop haut pour qu'il ne fût point difficile de continuer à l'élever encore. On n'attend, pour la compléter, que des observations et des

données qui mettent en état de déterminer la figure de ce satellite avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

L'application des formules générales au calcul des inégalités du mouvement de rotation de la lune causé par l'action du soleil et de la terre (celle des autres planètes est tout-à-fait insensible) est plus laborieuse que celle dont la terre serait l'objet : il faut y introduire l'obliquité de l'équateur lunaire, par rapport à l'axe instantané de rotation, et la position variable des pôles. Au reste, les procédés du calcul sont les mêmes que lorsqu'il s'agit des mouvemens de la terre, et les résultats que l'on obtient sont parfaitement analogues. On y remarque la démonstration analytique de l'uniformité du mouvement de rotation de la lune, démonstration qui, suivant toutes les probabilités, doit s'étendre à toutes les planètes et à leurs satellites. En effet, quelles qu'aient été les causes qui affectèrent le mouvement de ces corps à son origine, il ne peut y avoir aujourd'hui d'autres résultats que ceux des forces permanentes, dont l'action ne cesse jamais, telles que l'attraction universelle.

Quoique l'action du soleil affecte d'une manière sensible le mouvement de la lune dans son orbite, cet astre est sans influence appréciable sur le mouvement de rotation. On déduit aussi de la théorie ce fait surprenant, quoique très-anciennement connu, c'est que la lune ne nous montre que l'un de ses hémisphères, et que l'autre ne sera jamais visible pour nous. Ainsi les inégalités séculaires du mouvement de révolution de la terre sont transmises au mouvement de rotation de la lune, et les faits astronomiques les plus remarquables, parfaitement d'accord avec la théorie, deviennent autant de preuves en faveur des doctrines de Newton.

Après l'exposition des divers mouvemens des corps célestes, l'auteur aborde les questions relatives à leur forme. Ici, des obstacles, que l'analyse mathématique ne pouvait surmonter, ont ralenti la marche de la théorie; quoique les recherches des géomètres aient eu le même succès, et qu'aucune application des mathématiques à la physique n'ait conduit à des

découvertes analytiques plus importantes, à des formules plus élégantes et plus fécondes en résultats, on se trouvait dans l'impossibilité d'en faire usage sans introduire quelque supposition purement arbitraire sur l'état primitif des corps que l'on considérait. Si ces corps avaient commencé par être solides, les géomètres seraient dispensés de toute investigation, et les observateurs seraient chargés seuls de recueillir ce qu'il nous serait possible d'apprendre sur la forme et les dimensions de ces rochers circulant dans les espaces célestes; mais, s'il est question d'une masse fluide en tout ou en partie, elle doit prendre une forme propre à maintenir l'équilibre entre les forces dont elle éprouve l'action. La question devient extrêmement compliquée, si la masse n'est pas entièrement fluide, si elle est composée d'élémens de densités différentes; dans ce cas, rien ne peut dispenser de quelque hypothèse sur la position initiale de ces molécules hétérogènes. Dans les recherches relatives aux planètes, on a évité tous ces embarras en supposant que ces corps furent autrefois dans l'état de fluidité, et que leurs molécules agissent les unes sur les autres conformément à la loi de la gravitation universelle, en raison inverse du carré de la distance.

La théorie de l'attraction des sphéroïdes ne se borne pas aux applications dont la figure des planètes est l'objet; elle s'étend à plusieurs autres questions physico-mathématiques, telles que les problêmes d'hydrodynamique, aux théories de l'électricité et du magnétisme, et, en général, à tous les cas où l'on considère l'action des forces moléculaires émanées d'un centre. C'est à Laplace que l'on doit cette précieuse acquisition de l'analyse mathématique, ainsi que ses résultats les plus intéressans : mais en la considérant uniquement comme méthode analytique, on doit dire que M. Yvory l'a perfectionnée, et que, par une heureuse application du théorême de Maclaurin, il a surmonté des difficultés qui avaient arrêté tous les géomètres qui s'étaient occupés de ce même sujet après d'Alembert.

Newton avait fait plus qu'ouvrir la voie à ces recherches :

dans son livre des *Principes*, il avait démontré qu'un point matériel renfermé dans une sphère creuse y est partout en équilibre, et que cette même sphère agit sur un point quelconque de l'espace extérieur, avec une force égale à celle de sa masse réunie au centre. Si donc les corps célestes étaient rigoureusement sphériques, aucune cause ne tendrait à changer leur forme : mais notre planète est légèrement aplatie dans le sens de son axe ; quelle peut être l'influence de cette conformation, non pas au dehors, sur les autres planètes, mais à la surface de la terre et sur les couches intérieures? Notre globe est-il parvenu à l'état de stabilité, ou de nouvelles révolutions physiques le menaceraient-elles encore? L'auteur de la *Mécanique céleste* nous a rassuré en prouvant, par une savante analyse, que les sphéroïdes peu éloignés de la figure sphérique agissent exactement comme des sphères qui les égaleraient en masse et en volume. La légitimité de ses preuves a été contestée ; ce qui a donné lieu à quelques débats entre MM. Yvory et Poisson. M. de Pontécoulant démontre aussi cette propriété des sphéroïdes en s'écartant quelque peu de la direction suivie par Laplace ; mais il arrive au même but, guidé par les mêmes raisonnemens fondés sur les mêmes principes : au fond, les deux démonstrations ne peuvent être considérées comme essentiellement différentes. Il reste encore quelques obscurités, quelques points contestés dans cette partie de la théorie mathématique du système du monde : les géomètres comptent sur M. Yvory pour la perfectionner avec l'habileté dont il a déjà donné tant de preuves.

En appliquant ces formules générales au cas d'une masse fluide homogène douée d'un mouvement de rotation, notre auteur arrive d'une manière très-élégante à ce théorème de Legendre : *Si le mouvement est renfermé entre certaines limites, deux figures différentes de la masse fluide peuvent satisfaire aux conditions de l'équilibre.* Cependant une force unique ne peut réellement produire qu'une seule forme de la masse qui reçoit son action ; lorsque le raisonnement et l'analyse mathématique semblent n'être point d'accord, il faut examiner

scrupuleusement l'un et l'autre, jusqu'à ce que la contradiction ait totalement disparu; et, presque toujours, c'est l'analyse qui a raison.

Toutes ces recherches prennent un nouveau degré d'intérêt, lorsqu'elles ont pour objet la figure de la terre, et la comparaison de ce qu'elle est à ce qu'elle devrait être d'après les lois de la gravitation. Heureusement, plusieurs méthodes viennent s'offrir à la fois pour résoudre ce problême; chacune des conséquences qui dérivent de la figure de la terre et de celle de l'atmosphère qui l'environne peut fournir des résultats qui servent à remonter jusqu'à la cause qui les a produits. On a commencé par des mesures actuelles d'arcs de méridiens et de parallèles; on a observé les variations de la pesanteur en plusieurs lieux, etc. Ces diverses opérations, qui devaient se vérifier l'une par l'autre, n'ont pas offert la concordance à laquelle on s'attendait : les mesures prises à l'équateur étaient inconciliables avec celles du méridien sous le cercle polaire; mais ces dernières n'étaient point correctes, comme on s'en est assuré depuis. Newton avait déduit du phénomène de la précession des équinoxes que l'aplatissement de la terre ne pouvait excéder la deux cent trentième partie du diamètre de l'équateur; les mesures prises au Pérou, au cap de Bonne-Espérance, en Italie, en France et en Laponie ne donneraient qu'environ un trois cent quarante-cinquième; mais, en n'employant que les mesures de l'arc entre Dunkerque et Mont-Jouy, on aurait pour résultat l'inadmissible aplatissement de près d'un cent quarante-cinquième. On est fondé à soupçonner que des causes inconnues et purement locales ont fait dévier le fil à plomb, et par conséquent causé des erreurs dans l'observation des latitudes. Ces déviations dépendent, comme on le sait, des inégalités assez visibles à la surface de la terre, et qu'on découvre dans la densité des couches superficielles. On peut donc reprocher aux opérations géodésiques ces causes d'incertitudes que l'on ne peut ni reconnaître ni éviter, et, de plus, les longs et pénibles travaux qu'elles imposent. On a donc eu recours aux observations de l'intensité de la pesanteur à différentes lati-

tudes, et, comme les variations de cette force affectent la vitesse du pendule à secondes, c'est par la mesure de cette vitesse qu'on obtient celle de la pesanteur. Les opérations deviennent promptes, faciles, toujours à la portée de ceux qui veulent les entreprendre, et peuvent être multipliées à l'infini; de plus, les résultats ne se ressentent plus de l'influence des causes locales. En employant les observations faites au Pérou, au Petit-Goave (Saint-Domingue), à Paris, à Saint-Pétersbourg et en Laponie, M. de Pontécoulant trouve, pour l'aplatissement de la terre, un trois cent quarante-deuxième, valeur à peu près égale à celle qui résulte des mesures géodésiques; mais elle est inférieure à celle qui résulterait des observations faites et recueillies avec beaucoup de soin, depuis quelques années. Celle-ci s'accorde d'une manière très-remarquable avec les calculs de Laplace, qui, d'après les mouvemens de la lune, attribue à la terre un aplatissement d'un trois cent sixième, et qui prouve, de plus, que la précession des équinoxes et la nutation de l'axe terrestre sont précisément ce qui aurait lieu si la terre était un sphéroïde de révolution. En effet, à mesure que l'on a multiplié les observations, on s'est assuré, de plus en plus, que les méridiens sont des ellipses semblables et que les très-légères différences que l'on peut y apercevoir ne tiennent qu'à des causes locales et accidentelles.

Nous n'avons pu faire qu'une très-succincte analyse de ce que l'auteur a renfermé dans ses deux volumes. Pour compléter son ouvrage, il faudrait qu'il y ajoutât la théorie des satellites, celle des marées, des réfractions, de tout ce qui compose le domaine de l'astronomie physique; espérons que M. de Pontécoulant en composera un troisième volume. Le travail qu'il a si heureusement exécuté est plus propre qu'aucun autre à répandre les connaissances astronomiques en les rendant plus accessibles, sans rien diminuer de la grandeur qui attire vers elles les esprits capables d'apprécier leur sublime beauté. Les découvertes les plus importantes ne deviennent réellement utiles, non plus que les autres richesses de quelque nature qu'elles soient, que lorsqu'elles sortent de la

mystérieuse obscurité où quelques livres les retenaient loin des regards vulgaires, et qu'elles occupent le rang qui leur appartient, dans l'ensemble des connaissances humaines.

En terminant l'examen de cet important ouvrage, jetons un coup d'œil sur l'état des sciences mathématiques dans notre pays, et comparons ce que l'on fait ici en leur faveur aux soins qu'on leur prodigue sur le continent. On ne peut contester que l'immortel auteur de la découverte de la gravitation universelle n'avait point eu de successeur dans sa patrie, et que tout ce que ses doctrines ont acquis dans l'espace d'un siècle appartient exclusivement à des géomètres du continent. Nos astronomes ont à peine quitté leur observatoire ; ils ont totalement négligé la théorie, uniquement livrés à la pratique. On citera, sans doute, quelques rares exceptions à cette remarque si générale qu'on pourrait la considérer comme une règle : mais il n'en est pas moins certain que, depuis Newton, l'analyse mathématique, appliquée à l'astronomie, n'a fait, en Angleterre, aucun progrès remarquable. Depuis Flamstead, nous nous sommes livrés avec ardeur et succès à l'astronomie pratique, et jamais à aucune époque elle ne fut aussi bien cultivée qu'elle l'est maintenant dans la Grande-Bretagne. Throngton a porté les instrumens astronomiques à un degré de perfection bien rapproché du terme où l'industrie humaine sera forcée de s'arrêter (1). Munis des meilleurs télescopes que l'on ait jamais construits, nos observateurs ont porté leurs investigations hors des limites du système solaire, parcouru l'immensité de l'espace interposé entre les divers systèmes qui composent l'Univers. Une *Société astronomique* est fondée ; son existence est, à la fois, une preuve et une garantie de l'intérêt que l'on prend aux travaux des astronomes observateurs, et de l'utile direction qui sera donnée au zèle de notre nation

(1) L'auteur de cet article paraît oublier ce que l'on a fait depuis quelques années à Munich et à Copenhague. L'Angleterre est peut-être menacée de perdre la supériorité qu'elle avait acquise dans la fabrication des instrumens destinés à la culture des sciences.

pour les progrès de cette partie des connaissances humaines. Espérons que la théorie sera tirée de l'abandon où elle est tombée, et qu'on déplore même en lisant les Mémoires de la Société astronomique : on n'y trouve qu'un petit nombre d'articles où l'analyse mathématique soit appliquée à la loi générale de l'Univers ; et, dans ce nombre, les Mémoires les plus remarquables ont été envoyés par des associés étrangers. C'est vainement que les membres les plus éclairés et les plus influens de la Société en expriment le regret ; rien ne peut décider nos géomètres à consacrer à l'astronomie physique une partie de leur tems et de leurs travaux. Les médailles et les encouragemens ordinaires n'ont rien produit, et ne pouvaient effectivement obtenir aucun succès, parce que nos astronomes sont, pour la plupart, encore trop étrangers aux hautes mathématiques. On convient que la théorie ne peut se passer de bonnes observations qui procurent à l'analyse les données sans lesquelles tous ses calculs seraient inutiles : mais la science ne se perfectionnerait point, si elle n'était cultivée que comme un art mécanique, n'exigeant que des yeux, de la patience et de l'adresse. Il est peut-être utile de maintenir la division du travail, de ne point faire passer de l'étude aux opérations manuelles, et de ces opérations aux méditations du cabinet : cette opinion sera fortifiée par l'histoire de l'astronomie *pratique ;* on a remarqué que les observateurs les plus célèbres, ceux dont les travaux ont eu la meilleure part aux progrès de la science, se sont bornés aux observations, laissant à d'autres le soin de perfectionner la théorie. Les connaissances nécessaires pour arriver à ce perfectionnement exigent de longues et profondes études, une force d'attention dont peu d'hommes sont capables ; il est bien plus aisé d'apprendre à manœuvrer un télescope, et à calculer d'après une formule ; l'astronomie pratique est une occupation facile, amusante ; ces attraits manquent totalement aux hautes mathématiques ; elles ne comptent point, parmi ceux qui les cultivent, de simples amateurs.

L'étude des mathématiques ne sera point abandonnée en Angleterre ; elle y conservera toujours assez de faveur pour

que les connaissances actuellement répandues ne rétrogradent point : mais les institutions publiques ne font pas assez pour elles ; on ne s'attache point à former des géomètres capables de faire le meilleur emploi des excellentes données fournies par les observations. L'enseignement des hautes mathématiques est confiné dans l'Université de Cambridge ! Mais nos ingénieurs civils et militaires, les officiers de notre armée et de notre marine sont-ils à portée de fréquenter cette Université, et d'y terminer le cours de leurs études ? Il nous faudrait une École Polytechnique, comme celle de France, où les jeunes gens que la nature a préparés pour l'étude des mathématiques, ayant déjà fait preuve de cette aptitude, et munis des connaissances que l'on peut acquérir dans nos écoles actuelles, seraient confiés à de savans professeurs, et dirigés vers les services publics. L'ouvrage dont nous venons de rendre compte est une démonstration convaincante de la grande utilité de cette institution, dont aucune de celles que nous avons aujourd'hui ne peut nous tenir lieu. Un jeune capitaine d'état-major consacre ses loisirs aux théories les plus abstraites et les plus difficiles de l'analyse et de la mécanique ; il traite, en se jouant, des sujets qui ont absorbé toute l'attention des maîtres de la science : phénomène des plus remarquables, qui ne se montre que rarement en quelque lieu que ce soit, et jamais chez nous où nulle cause n'est capable de le manifester. Qu'un jeune officier anglais soit propre aux études dont M. de Pontécoulant a si bien profité, ce sera presque en pure perte ; il ne trouvera dans aucune de nos écoles l'instruction préliminaire qu'il lui faudrait pour se mettre en état de marcher seul dans la carrière. Nous n'avons point senti combien la haute instruction mathématique et la rectitude qu'elles donnent aux esprits sont nécessaires dans l'exercice des diverses fonctions publiques. Le fonctionnaire qui en est bien pourvu pourra certainement remplir ses devoirs avec plus de discernement qu'un homme moins instruit ; et, de plus, ces connaissances seront appréciées, encouragées ; elles se propageront enfin, si le gouvernement,

convaincu de la puissante influence qu'elles peuvent exercer sur l'administration, cesse un jour de les négliger. On n'imposera point au clergé l'obligation d'être très-instruit en mathématiques; des succès dans cette division des sciences ne seront pas un titre pour arriver à l'épiscopat : mais les services publics, militaires ou civils, sur mer ou sur terre, les arts les plus utiles et les plus capables d'accroître la puissance nationale ne prospèrent point sans le secours des mathématiques, et, de tems en tems, ils ont besoin de tout le savoir des géomètres. Comment ne pas voir avec surprise et chagrin que nous soyons, à cet égard, aussi en arrière par rapport au continent, que nous n'ayons encore adopté qu'une si petite partie des importantes améliorations que l'enseignement des mathématiques a reçues partout ailleurs! Chez nos voisins, la géométrie a pris une forme toute nouvelle; ici, elle est à peu près comme au tems de Ptolémée. La trigonométrie enseignée dans nos écoles n'a point profité des travaux d'Euler, de Lagrange, de Legendre; nos traités des sections coniques sont, à tous égards, au-dessous de ce qu'Apollonius nous a transmis. Quant à la géométrie descriptive, qui est éminemment celle des services publics et des arts, nous ne la considérons pas encore comme une division spéciale de l'enseignement. Sur le continent, elle est introduite dans toutes les écoles militaires, et considérée comme une partie essentielle de l'instruction mathématique des officiers.

L'École Polytechnique de France n'existe que depuis une trentaine d'années, et l'on sent aujourd'hui les heureux effets de l'impulsion qu'elle a donnée aux sciences. A quelques exceptions près, l'entrée dans cette école était une admission dans l'un des services publics dont elle était la pépinière commune. On n'y entrait qu'après de sévères examens, et à cette époque, on ne connaissait point, en France, d'autres distinctions que celles des talens et du mérite. L'institution pouvait donc choisir ses élèves dans toute la jeunesse française; les concurrens étaient nombreux, quelles que fussent les conditions qu'on leur imposait, quelque étendue que l'on donnât au

programme des connaissances exigées. Suivant les maximes d'alors, on voulait que les jeunes gens instruits aux frais de l'État devinssent utiles à la chose publique ; cette pensée, et les réponses du candidat, dirigeaient seules le choix de l'examinateur. Une école qui comptait parmi ses professeurs Lagrange, Monge, Berthollet et d'autres savans dont la France s'honore aujourd'hui, ne pouvait manquer de succès ; elle répondit aux espérances que l'on avait conçues. On en vit sortir, dans l'espace de trente ans, presque tous les Français qui se sont illustrés par les sciences. Cette admirable institution n'a pu, sans doute, se soustraire à toutes les actions politiques, ni conserver tous les avantages de son organisation primitive ; mais il lui reste encore assez de sa jeune vigueur pour exercer une salutaire influence sur l'instruction, sur les progrès des sciences, et ce qui est encore plus précieux, sur l'éducation nationale (1).

Si des habitudes et des préjugés interdisent à l'Angleterre de fonder des établissemens analogues à l'École Polytechnique de France, on ne repoussera pas, au moins, les améliorations praticables, et il y en a plusieurs d'un très-grand prix. Il s'a-

---

(1) Cet éloge de l'École Polytechnique ne trouvera point de contradicteurs en France : mais, pour apprecier les services qu'elle peut continuer à nous rendre, il faut porter nos regards sur l'ensemble des établissemens d'instruction publique, sur les méthodes et les objets d'enseignement, sur les lois qui doivent le diriger, l'étendre ou le restreindre. Nous ignorons encore ce qu'il nous serait possible de faire, avec un système d'instruction publique moins vicieux que celui dont l'empire a doté la restauration, et que l'on n'a point amélioré. On est convaincu aujourd'hui qu'il lui faut plus de liberté ; que l'émulation devrait être excitée entre les départemens et les cités populeuses ; que les connaissances usuelles réclament une bonne partie du tems prodigué à l'étude du grec et du latin. Quand nous aurons une solution satisfaisante des questions relatives à l'instruction générale, il sera facile de résoudre celles qui concernent les écoles spéciales, et de régler leurs attributions. Perdons, s'il est possible, la mauvaise habitude de travailler en marqueterie, quoique nous ne puissions ignorer qu'une bonne administration est d'une seule pensée, d'une seule pièce. N. DE R.

girait, nous ne pouvons le dissimuler, de surmonter avant tout l'attachement aux vieux usages, non moins opiniâtre dans nos écoles que dans les cantons les plus reculés de la Grande-Bretagne. Quelque parti que l'on prenne, on n'aura point fait assez, si nos cours publics ne mettent point les élèves au niveau des connaissances nécessaires pour lire avec fruit les meilleurs ouvrages sur les sciences ou les arts auxquels ils voudront se consacrer. Puisque leur instruction spéciale ne commence qu'à leur sortie de nos écoles, qu'ils soient au moins conduits par leurs livres et leurs professeurs jusqu'à l'entrée de leur carrière, et munis de tout ce qu'il faut pour la parcourir avec succès. Si l'on s'obstine à suivre l'ancienne méthode, parce qu'elle est ancienne, les jeunes gens studieux seront dispensés de toute reconnaissance envers leurs instituteurs ; s'ils ouvrent un ouvrage étranger, pour y chercher une instruction que les savans anglais n'ont pas mis à leur portée, ils éprouvent un fâcheux désappointement, et s'arrêtent souvent à la première page, faute de savoir assez d'algèbre ; ils s'aperçoivent, mais bien tard, qu'il faut recommencer leur instruction. Cette mésaventure n'arrive que trop souvent à ceux de nos jeunes gens les plus dignes d'être encouragés ; les élémens d'Euclide qu'on leur a mis entre les mains, et le *Traité des Sections coniques*, tel qu'il est dans nos écoles, ne les ont point mis en état de lire une seule page de Poisson, de Fourier, de Dupin, etc., pas plus que nos méthodes de calcul n'ont pu les exercer à faire usage des *quipos* péruviens, ou du *swan-pan* des Chinois. On ne doit point être surpris que nos écoles publiques produisent si peu d'hommes remarquables dans les sciences mathématiques, puisque les élémens qu'on y enseigne sont aussi prodigieusement en arrière de l'état actuel de la science.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

De l'entendement et de la raison. — Introduction a l'étude de la philosophie; par J.-F. Thurot, professeur au Collége royal de France. Avec cette épigraphe : *Dicam enim nec mea, nec ea in quibus, si vera non fuerint, non vinci me malim, quam vincere.* Cicer., Academ., lib. II, cap. 4 (1).

L'observation exacte des phénomènes de la nature a fait faire de si grands progrès à toutes les sciences qu'on s'accorde maintenant à la considérer comme le seul moyen d'acquérir de véritables connaissances. Les hommes qui se livrent à l'étude de la philosophie, et qui sont le plus divisés dans leurs opinions, conviennent, comme les autres, que, pour connaître un objet quelconque, il n'y a pas d'autre moyen que de l'observer avec soin. Tous assurent que, dans leurs recherches, ils suivent la même méthode, et qu'ils ne donnent pour certain que ce qu'ils ont découvert, après avoir long-tems observé.

Cependant, aussitôt que les philosophes arrivent à l'exposition de leurs idées, ils cessent d'être d'accord. Non-seulement ils ne conviennent plus des mêmes faits, mais ils ne s'accordent pas même sur le langage. Les théories ou les systèmes qu'ils forment de part et d'autre diffèrent tellement par le fond des idées et par les expressions que ce qui pour les uns est évident doit nécessairement être inintelligible ou

(1) Paris, 1830; Aime Andre, quai Malaquais, n° 15. 2 vol. in-8°; prix, 14 fr.

faux pour les autres. Nous ne concevons point, par exemple, qu'un homme habitué aux écrits de Locke, de Condillac, de Tracy, de la Romiguière, puisse rien comprendre aux écrits de l'école philosophique dont M. Cousin est le fondateur. Mais, d'un autre côté, nous ne concevons pas mieux qu'un homme qui comprend ou croit comprendre les écrivains de cette école trouve intelligibles les ouvrages des premiers. De part et d'autre cependant on prétend étudier les mêmes objets, et faire usage de la même méthode.

Nous n'avons pas besoin de prouver que les écrivains qui ont marché sur les traces de Bacon et de Locke ont admis l'observation des faits comme seul moyen d'acquérir des connaissances réelles : c'est une vérité que personne n'a contestée. Leurs adversaires pourraient leur reprocher, tout au plus, d'avoir mal observé, ou d'avoir négligé l'observation de certains phénomènes. Ils ne sauraient leur reprocher, avec quelque apparence de raison, d'avoir voulu s'instruire autrement qu'en soumettant les faits à un examen scrupuleux.

D'un autre côté, si l'on reprochait à ceux-ci d'avoir voulu s'instruire autrement que par l'observation des faits et par des inductions tirées des faits observés, il leur serait facile de trouver dans leurs écrits la preuve qu'ils ont recommandé la méthode d'observation comme la seule propre à conduire à la découverte de la vérité. M. Cousin, par exemple, nous apprend, dans la préface qui précède ses *Fragmens philosophiques*, publiés en 1826, que c'est avec son secours qu'il a fait ses plus grandes découvertes. « La méthode d'observation, dit-il, est bonne en elle-même. Elle nous est donnée par l'esprit du tems, qui lui-même est l'œuvre de l'esprit général du monde. *Nous n'avons foi qu'à elle, nous ne pourons rien que par elle*, et pourtant en Angleterre et en France, elle n'a pu jusqu'ici que détruire ou ne rien fonder. Parmi nous, son seul ouvrage en philosophie est le système de la sensation transformée. A qui le tort? *Aux hommes, non à la méthode. La méthode est irreprochable : elle suffit toujours, mais*

il faut l'appliquer selon son esprit. Il ne faut qu'observer; mais il faut observer tout (1). »

En recommandant la méthode d'observation, M. Cousin n'a pas entendu donner un stérile précepte; il a tenté d'en faire l'application, du moins il nous l'assure. « Plus que jamais fidèle à la méthode psychologique, dit-il, *au lieu de sortir de l'observation, je m'y enfonçai davantage*, et c'est par *l'observation* que, dans l'intimité de la conscience et à un degré où Kant n'avait pas pénétré, sous la relativité et la subjectivité apparente des principes nécessaires, j'atteignis et démêlai le fait instantané, mais réel, de l'aperception spontanée de la vérité, aperception qui, ne se réfléchissant point elle-même, passe inaperçue dans les profondeurs de la conscience, mais y est la base véritable de ce qui, plus tard, sous une forme logique et entre les mains de la réflexion, devient une conception nécessaire. Toute subjectivité, avec toute réflectivité, expire dans la spontanéité de la réflexion. »

Un autre écrivain de la même école, M. *Th.* Jouffroy, reconnaît que les immenses progrès des sciences naturelles ne peuvent être attribués qu'à un heureux emploi de la méthode d'observation. Il admet que cette méthode est la seule à l'aide de laquelle on puisse former les sciences philosophiques; seulement, il pense qu'il est des faits qui sortent de l'ordre des faits sensibles, et qu'il faut observer autrement que les faits des sciences naturelles. « Nous admettons pleinement avec Bacon, dit-il, que tout ce que nous pouvons connaître de la réalité se réduit *à des faits que nous observons* et à des inductions tirées de ces faits sur la partie de la réalité qui échappe à notre observation. Nous ajouterons même, pour être plus complets, que nous tirons ces inductions au moyen d'un certain nombre de vérités ou axiomes primitifs qui nous révèlent ce que nous ne voyons pas *dans ce que nous voyons*, et sans lesquels nous n'irions jamais au delà des faits observés. Nous sommes si convaincus de la vérité de cette doctrine que nous

(1) *Fragmens philosoph.*, pag. VIII.

ne l'admettons pas parce qu'elle est de Bacon, mais uniquement parce qu'elle représente elle-même *un fait incontestable de l'intelligence humaine* (1).

Enfin, M. Damiron, que M. Cousin considère comme un des plus distingués de ses disciples, nous apprend que son maître a adopté la méthode suivie par tous les hommes véritablement instruits. Suivant lui, l'opinion de M. Cousin sur la méthode n'a rien de particulier : *c'est celle du monde savant, à quelques exceptions près;* et le disciple est d'accord sur ce point avec le maître. Il déclare positivement que la seule manière de faire de la philosophie *est la méthode d'observation. C'est aujourd'hui*, ajoute-t-il, *l'opinion la plus générale dans le monde savant.* Il conçoit cependant une méthode différente, mais il ne la conçoit que chez les hommes qui parlent au nom de la révélation, c'est-à-dire chez les théologiens (2).

Ainsi, voilà deux classes d'écrivains, ou, si l'on veut, de philosophes, qui adoptent la même méthode, qui l'appliquent à l'étude des mêmes objets, et qui arrivent à des résultats entièrement opposés.

Les écrivains de la nouvelle école, que nous pouvons considérer comme les romantiques de la philosophie, traitent les philosophes des deux derniers siècles à peu près comme les romantiques littéraires traitent nos poètes et particulièrement nos écrivains dramatiques. Ils assurent que, depuis Locke jusqu'à M. de Tracy inclusivement, les philosophes, et particulièrement ceux que la France a produits dans le cours du XVIIIe siècle, n'ont débité que des erreurs. Suivant eux, leurs ouvrages ont eu et peuvent avoir encore les conséquences les plus funestes pour le genre humain. Leurs opinions, au contraire, si nous nous en rapportons à eux, ne tendent qu'au

(1) Voyez la préface de la traduction des *Esquisses de Philosophie morale* de *Dugald* Stewart, par M. *Th.* Jouffroy.

(2) *Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France,* au XIXe siècle. T. II, p. 240.

perfectionnement des mœurs, et déjà, si l'on en croit ceux qui les professent, elles ont produit toute la liberté dont la France jouit aujourd'hui (1).

Les adversaires des philosophes romantiques leur font, à leur tour, des reproches qui ne sont guère moins graves : ils prétendent que leurs écrits sont inintelligibles ou absurdes. Ils les accusent de reproduire les rêveries du Bas-Empire et du moyen âge, et disent qu'ils feraient reculer la raison humaine de plusieurs siècles, si la raison humaine pouvait, en effet, rétrograder. Ils leur reprochent surtout d'affecter une insultante supériorité sur les grands écrivains qui les ont précédés, et qu'ils prétendent avoir détrônés, et les défient de citer un fait dont ils puissent s'attribuer la découverte. Enfin, ils assurent que les nouveaux maîtres de philosophie, non-seulement n'ont pas fait faire un seul pas à une science quelle qu'elle soit, mais que leurs travaux n'ont pas eu d'autres résultats que d'obscurcir l'intelligence de tous les jeunes gens qui ont suivi leurs leçons, et de leur inspirer une incurable vanité (2).

Serions-nous obligés, pour expliquer l'opposition qui existe entre les deux écoles, d'admettre que les hommes ne

---

(1) Voyez les *Leçons de Philosophie* de M. Cousin, et l'*Essai sur l'Histoire de la Philosophie* de M. Damiron.

(2) Il est bien vrai que les philosophes de la nouvelle école ont prétendu qu'ils *en avaient fini* avec le XVIIIe siècle, comme le XVIIIe siècle en avait fini avec le moyen âge, et qu'à l'exemple de Saint-Simon ils ont accusé les grands écrivains de cette époque d'avoir tout détruit et de n'avoir rien su fonder; mais, s'ils se sont attribué la gloire d'avoir à jamais ruiné ces destructeurs, ils n'ont pas prétendu qu'ils avaient eux-mêmes fondé quelque chose. M. Jouffroy dit, au contraire, qu'il croit que les sciences philosophiques ne méritent point le titre de *sciences*, parce qu'elles sont encore livrées à cet esprit de système auquel échappent à peine les sciences naturelles. M. Damiron se demande quelle sera la théorie de son école, et il répond : *Il serait difficile de le dire parce que* CES CHOSES SONT A NAÎTRE; *mais si ces choses ne sont pas encore* (en 1828), *du moins elles se préparent, s'élaborent et se font pressentir*. T. I, p. 158. — Voilà donc une école qui depuis quinze ans au moins est en travail, et qui n'a pu encore accoucher.

sont pas tous doués des mêmes organes, et que les uns possèdent, pour découvrir la vérité, un sens dont les autres sont privés? Si rien ne constate ou ne fait supposer une différence d'organisation, ne devons-nous pas conclure que l'accord sur la méthode ou sur l'objet auquel on l'applique est plus apparent que réel? C'est en effet ce qui arrive : quand des deux côtés on nous parle d'observation, on ne s'entend que sur un mot.

Quel est le sens qu'attachent à ces mots : *méthode d'observation*, les disciples de Bacon, de Locke, de Condillac? Ils pensent que, pour étudier un phénomène quel qu'il soit, il faut employer à l'observer les organes dont la nature nous a doués; il faut étudier l'objet même qu'on veut connaître, et non pas un autre.

Mais est-ce là ce que la philosophie prétendue éclectique entend par *méthode d'observation?* nullement. Les écrivains de cette école posent d'abord en principe que *tout est dans tout* (1). La connaissance de cette maxime ne saurait être le résultat de l'observation; car, pour y être arrivé par cette voie, il faudrait avoir observé toutes choses, et n'avoir laissé aucune découverte à faire. A moins de posséder la science universelle, nul ne peut donc affirmer avec certitude que tout est dans tout, sans le secours de la révélation. Voilà donc la *méthode d'observation*, telle que les savans la conçoivent et l'appliquent, repoussée avant d'avoir fait le premier pas dans la science.

La nouvelle école ayant admis comme une incontestable vérité que *tout est dans tout,* il lui suffit d'étudier quelque objet que ce soit pour acquérir la science qu'elle désire posséder. Elle parviendrait à déterminer la conformation d'un aigle en observant un limaçon; et ferait sortir un traité de morale de l'observation d'un triangle. Tout étant dans tout, il n'est rien qui ne soit dans l'homme : aussi la nouvelle

---

(1) M. Cousin, *Cours d'Histoire de la Philosophie* de 1828.

école nous déclare-t-elle en termes positifs que l'*homme est un univers en abrégé* (1).

Celui qui veut étudier l'homme, par le procédé que nous désignons par les mots *méthode d'observation*, est obligé d'observer chacune des parties qu'il veut connaître. Il faut qu'il applique les diverses facultés dont la nature l'a doué à étudier son organisation physique, ses passions, ses mœurs, son intelligence, ses lois, son histoire.

Mais cette observation n'est pas nécessaire suivant la nouvelle école : il suffit de savoir faire usage de l'*analyse psychologique*. Par ces deux mots l'école entend « l'observation lente, patiente, minutieuse des faits cachés dans la nature humaine, à l'*aide de la conscience* (2). » La psychologie s'acquiert donc en se repliant sur soi-même, en s'isolant des objets extérieurs, et, comme on dit, en s'écoutant penser.

Tout étant dans tout et l'homme étant par conséquent un univers en abrégé, que sera la psychologie, cette science qu'on acquiert en regardant en soi-même avec les yeux de l'esprit? « Elle est, dit le chef de l'école nouvelle, *la science universelle concentrée*. La psychologie contient et réfléchit tout, et ce qui est de Dieu, et ce qui est du monde, *sous l'angle précis et déterminé de la conscience;* tout y est à l'étroit, mais tout y est (3). »

Il n'est donc pas nécessaire, pour acquérir la science universelle, d'observer chacun des objets dont les sciences s'occupent; il suffit de s'isoler du monde extérieur, de rentrer en soi-même, et de considérer attentivement ce qui se trouve caché sous l'angle précis et déterminé de la conscience.

Les écrivains de cette école donnent à ce procédé le nom de *méthode d'observation*, et ils en sont bien les maîtres; mais, dans leur bouche, ces mots n'ont certainement pas le même sens qu'ils ont quand ils sont employés par les savans. Si

(1) *Cours d'Histoire de la Philosophie* de 1828; 5e leçon, p. 54.
(2) *Ibid.*, 2e leçon, p. 6. — (3) *Ibid.*, 5e leçon, p. 54.

les membres de l'Académie des sciences ou de l'Académie des inscriptions n'avaient jamais regardé que sous l'angle précis et déterminé de leur conscience, nous doutons qu'ils eussent fait faire de grands progrès aux diverses branches des connaissances humaines. Nous avons quelque peine à comprendre comment un homme parviendrait en procédant ainsi à connaître la géographie, la géologie, la botanique, l'histoire, l'arabe, le grec ou le chinois.

L'objet de ces remarques n'est, ni de faire la critique des procédés scientifiques de la nouvelle école, ni de prouver qu'elle ne sait rien observer : nous voulons faire voir seulement que ce qu'elle nomme *méthode d'observation* n'a rien de commun avec les procédés que les naturalistes et un grand nombre de philosophes désignent par les mêmes mots. Ces deux procédés ne se ressemblent en aucune manière; et si, pour parvenir à la vérité, il n'y a qu'une voie, il est fort à craindre qu'on ne s'égare de part ou d'autre.

Les philosophes éclectiques reconnaissent eux-mêmes que leur *méthode d'observation* n'a rien de commun avec le procédé que les savans désignent par ces mots. Après avoir fait l'éloge de cette méthode quand ils en parlent d'une manière générale, ils la déclarent, en effet, inapplicable quand ils la conçoivent telle qu'on l'emploie dans les sciences; ils assurent positivement qu'elle ne peut conduire à aucun grand résultat. La raison qu'ils en donnent est que, si l'on voulait toujours en faire usage, il faudrait se livrer à des travaux sans fin; il n'y aurait pas moyen, disent-ils, de connaître un système et de le déclarer bon ou mauvais, avant de l'avoir étudié; on ne pourrait faire des classifications, distinguer des époques, avant d'avoir observé les objets qu'on se propose de classer (1).

Ainsi, quand ils empruntent à l'école scientifique la *méthode*

---

(1) Voyez la 4e leçon du *Cours d'Histoire de la Philosophie*, p. 12-14. — Voyez aussi dans l'*Essai sur l'Histoire de la Philosophie* de M. Damiron, le chapitre dans lequel l'auteur traite de la science de l'*inobservable*.

d'observation, ils ne lui empruntent réellement que deux mots : ils n'adoptent aucun de ses procédés. Faut-il donc s'étonner si les deux écoles ne peuvent se comprendre mutuellement, et si elles arrivent à des résultats qui n'ont rien de commun? Les prétentions, le langage, et nous pourrions même dire les habitudes des deux écoles, correspondent au reste parfaitement aux procédés qu'elles emploient.

On reproche à la première de traiter avec mépris les grands écrivains que l'Angleterre et la France ont produits pendant le dernier siècle; on les accuse de manquer de modestie. Mais un peu d'orgueil n'est-il pas permis à celui qui peut acquérir la science universelle en reposant doucement sur son oreiller? La philosophie romantique ne donne-t-elle pas l'explication de toutes choses? Et des hommes aux yeux desquels il n'est rien d'inexplicable ne participent-ils pas aux prérogatives de la divinité (1)?

Les disciples de Bacon, de Locke, de Condillac, accusent leurs adversaires d'être ininteligibles. Mais comment des hommes qui ne voient que des yeux de la tête, et qui ne savent entendre que par leurs oreilles, pourraient-ils comprendre des hommes qui apprennent tout sans rien regarder, ni sans rien écouter? Peut-il y avoir quelque chose de commun, soit dans leurs idées, soit dans leur langage! N'est-il pas ridicule, par exemple, que les *condillaciens* ou les *sensualistes*, comme on les a élégamment appelés, aient la prétention d'entendre ceux-ci, quand ils disent au genre humain : « Il

---

(1) *La philosophie*, dit M. Cousin, *est la lumière de toutes les lumières, l'autorité de toutes les autorités* (Cours d'Histoire de la Philosophie, 1re leçon, p. 29, 1828). *La philosophie est l'intelligence absolue*, L'EXPLICATION ABSOLUE DE TOUTES CHOSES, *ibid.*, p. 29. Le savant professeur entend parler ici de sa philosophie, et non de la philosophie des *sensualistes*. Ceux-ci, comme il le dit très-bien dans une autre partie de ses leçons, ne sont que des *moitiés d'hommes*, tandis que lui et ses disciples sont des hommes tout entiers. Aussi n'appartient-il pas à une moitié d'homme de définir l'infini, de donner l'explication absolue de toutes choses, et de faire, par l'observation, la science de l'inobservable.

y a dans la raison humaine deux élémens et leur rapport, c'est-à-dire trois élémens, trois idées. Ces trois idées ne sont pas un produit arbitraire de la raison humaine; loin de là, dans leur triplicité et dans leur unité, elles constituent le fond même de cette raison; elles y apparaissent pour la gouverner, comme la raison apparaît dans l'homme pour le gouverner. Ce qui était vrai dans la raison humainement considérée, subsiste dans la raison considérée en soi; ce qui faisait le fonds de la raison éternelle, c'est-à-dire une triplicité qui se résout en unité, et une unité qui se développe en triplicité. L'unité de cette triplicité est seule réelle, et en même tems cette unité périrait tout entière dans un seul des trois élémens qui lui sont nécessaires; ils ont donc tous la même valeur logique, et constituent une unité indécomposable (1). »

Ce passage et une multitude d'autres que nous pourrions rapporter, et qui ne sont ni moins clairs ni moins profonds, prouvent incontestablement que les deux écoles, qui diffèrent dans la méthode qu'elles emploient, diffèrent aussi dans le langage. Il y a sans doute dans les deux langues des mots communs à l'une et à l'autre; mais ces mots n'ont pas la même signification. Nous ne devons pas être étonnés si l'école scientifique ne voit que ténèbres là où d'autres sont frappés d'une admirable lucidité.

Ayant établi que les deux écoles entre lesquelles la philosophie se divise de nos jours diffèrent par la méthode, par les résultats qu'elles en obtiennent, par les idées et par le langage, nous devons arriver à l'ouvrage qui fait le sujet de cet article.

L'auteur admet, comme tous les autres, qu'il n'y a qu'une bonne méthode, celle qui consiste dans l'art d'observer. Mais attache-t-il à ces mots le sens qu'on lui donne dans les sciences, ou celui que lui attribue la philosophie éclectique? Les chefs de cette philosophie le compteront-ils au nombre de leurs sectateurs, ou le relégueront-ils parmi les *condillacians*

(1) *Cours d'Histoire de la Philosophie*, 5e leçon, p. 15.

et les *sensualistes*? Cette question est grave dans le tems où nous vivons : car, si les premiers promettent la gloire à ceux qui se placent sous leur bannière, ils menacent de l'oubli tout homme qui s'en écarte.

M. Thurot a parfaitement compris et déterminé les dangers auxquels on s'expose quand on combat, ou seulement quand on n'adopte pas certains systèmes. « Ceux qui ont une fois adopté une opinion ou un système en ce genre, dit-il, s'y attachent avec tant d'opiniâtreté qu'ils éprouvent toujours quelque peine, ou même une sorte de colère, à l'occasion de tout ce qui contrarie leur théorie favorite. Plusieurs d'entre eux ont recours, pour la faire triompher, à deux moyens qui ont en effet quelque succès auprès de la multitude, et qui semblent se prêter l'un à l'autre un mutuel appui, mais qui, pourtant, ne font rien à la question. Le premier, c'est de parler avec une grande admiration d'eux-mêmes, de leurs doctrines, ou de celles qui s'en approchent le plus. Le second, c'est de s'exprimer, au contraire, avec un dédain presque voisin du mépris sur les opinions opposées, d'employer même pour les désigner des termes qui tendent à les faire regarder comme immorales. »

Cette considération n'a point empêché M. Thurot de rechercher et d'exposer la vérité, en suivant la méthode exclusivement admise aujourd'hui dans les sciences. L'auteur, après avoir déterminé le sens général du mot philosophie, fait voir que la philosophie, comme science particulière, n'est que l'étude de soi-même, c'est-à-dire de l'homme et de ses facultés. Il observe qu'en réfléchissant sur ce qu'il est parvenu à savoir jusqu'à présent, chaque homme peut se convaincre que tout ce qu'il a acquis de connaissances réelles, positives et véritablement utiles, consiste principalement dans l'observation exacte et attentive de la manière dont se succèdent les divers ordres de faits ou d'événemens que nous offre sans cesse le spectacle de la nature et de la société. Quand une fois, dit-il, cette succession a été reconnue et invariablement constatée, la science relative à l'espèce particulière de faits que

l'on considère existe, et se trouve fondée sur sa véritable base.

M. Thurot trouve, dans l'histoire des sciences, la démonstration de cette vérité ; il la fait remarquer particulièrement dans l'histoire de l'astronomie et de la chimie. « Il me serait sans doute facile, ajoute-t-il, d'appliquer des réflexions du même genre à presque toutes les autres branches de la connaissance humaine : à la physique, à la médecine et même aux sciences morales et politiques, et l'on devine d'avance qu'on serait conduit au même résultat. Il est donc évident que toute science réelle, toute connaissance positive, ne consiste qu'en des séries plus ou moins étendues de faits soigneusement observés, dont l'ordre et la succession ont été constatés par des expériences nombreuses et diverses, qui nous mettent à même de prévoir, dans bien des cas, avec certitude, ce qui doit suivre de telles ou telles circonstances données ou connues; circonstances qui ne sont elles-mêmes que des faits, de la réalité desquels nous sommes assurés, soit immédiatement, soit d'une manière indirecte. »

C'est donc réellement la méthode d'observation usitée dans les sciences que M. Thurot applique à l'étude de la philosophie. Le procédé dont il fait usage n'a donc rien de commun avec cette école rêveuse qui croit arriver à la science universelle en sommeillant. Son langage est toujours clair, précis, élégant; tel, en un mot, qu'il doit être dans un ouvrage véritablement scientifiqué.

L'auteur a d'abord divisé le sujet dont il s'occupe en deux grandes parties, ainsi que l'indique le titre de son ouvrage ; il traite de l'entendement dans la première, et de la raison dans la seconde.

Il a subdivisé la première partie en trois sections : dans la première, il traite de la connaissance; dans la seconde, de la science ; et de la volonté, dans la troisième. Il expose dans la première les faits les plus généraux qui constituent tout acte en vertu duquel nous connaissons un objet quelconque. Il détermine ensuite ce qu'il faut entendre par les mots *sensation, per-*

ception, *intuition*, *impression*, *sentiment*, *conscience*. La valeur de ces mots étant déterminée, il examine successivement les moyens que la nature nous a donnés d'acquérir certaines connaissances. Il traite du toucher, et des perceptions acquises qui sont le résultat de ce sens, du goût, de l'odorat, de l'ouïe, de la vue. Enfin, il s'occupe des perceptions acquises par la vue, et des représentations qu'elles fournisssent à la mémoire, des sentimens, de l'instinct et de l'habitude, de l'organisation.

Dans la seconde section, celle qui est relative à la science, M. Thurot s'occupe d'abord de l'abstraction et du langage; il traite ensuite des notions et des conceptions, de la préposition et de ses diverses espèces, de la grammaire générale, ou de la manière de signifier des mots, enfin de la métaphysique et de la signification de plusieurs termes employés par les métaphysiciens.

L'auteur traite dans la troisième section de la volonté dans l'être doué des facultés de connaître et de savoir; des sentimens et des passions; de la sympathie, considérée comme cause des sentimens moraux, et des passions qui naissent de cette source; de la faculté de perception morale, et des notions qu'elle fournit à l'entendement; du sentiment religieux et de son influence sur la vertu et le bonheur; enfin de l'influence de la législation, ou du mode d'existence des sociétés politiques, sur la vertu et le bonheur.

La seconde partie de l'ouvrage, bien moins étendue que la première, traite de la raison, de la vérité, des caractères de la vérité, des moyens par lesquels ils se manifestent à notre esprit, et des effets qu'ils y produisent; de la méthode et des moyens que l'esprit humain peut employer dans la recherche de la vérité; enfin, du raisonnement.

On voit, par cet exposé, que M. Thurot a traité des phénomènes qui sont l'objet de son ouvrage, dans l'ordre le plus naturel, et que, par conséquent, toutes ses idées s'enchaînent.

Condillac, dans plusieurs de ses ouvrages, était tombé dans une erreur que ses ennemis lui ont amèrement reprochée, et qui a été la cause de presque toutes les accusations dont il a

été l'objet. Il avait considéré tous les phénomènes de l'entendement et de la raison comme un fait unique diversement modifié ; ayant un esprit doué d'une grande puissance de déduction, il avait tâché de tout ramener à un principe unique.

M. Thurot n'est pas tombé dans cette erreur : il a très bien compris que les phénomènes divers qui sont l'objet d'une science ne dérivent pas toujours et nécessairement d'un fait primitif et unique, ou que, s'ils en dérivent, il ne nous est pas toujours donné de découvrir ce fait ou d'apercevoir comment il se lie à tous les autres. Aussi s'est-il borné à décrire ceux qui rentrent dans la science dont il s'occupe, sans prétendre, avec Condillac, que ces phénomènes ne sont que la transformation d'un fait unique. Un fait transformé n'est pas le même fait ; c'est un fait nouveau ; ce n'est que par une espèce d'abus du langage qu'on peut dire le contraire.

Les sujets que M. Thurot a traités sont trop nombreux et trop variés pour qu'il nous soit possible de donner ici une idée exacte et complète de son ouvrage. Nous nous bornerons à parler de la partie qui peut le mieux le faire apprécier, de la partie qui se rapporte à la morale.

Il y a deux manières de juger une théorie : l'une est de la considérer en elle-même ; l'autre d'examiner les résultats auxquels elle conduit dans la pratique. La première convient peut-être plus que la seconde aux esprits spéculatifs ; mais la seconde est la plus expéditive et peut-être aussi la plus sûre. Nous sommes dans un siècle d'ailleurs où l'on veut arriver à des résultats positifs : on ne s'engage point dans une route difficile si on ne sait pas où elle mène. C'est donc par les vérités pratiques de M. Thurot que nous devons faire juger de sa théorie.

Nous voudrions qu'il nous fût possible de reproduire ici toute la partie dans laquelle l'auteur s'occupe de morale ; ne pouvant tout citer, nous en donnerons une analyse rapide, et nous rapporterons quelques pages pour justifier notre jugement.

La partie de son ouvrage dans laquelle M. Thurot expose

particulièrement les phénomènes moraux est celle où il traite de la volonté. L'auteur fait connaître d'abord l'influence de la nature sociale de l'homme et du langage sur la volonté, et les facultés et les opérations que la volonté embrasse ou suppose. Il traite ainsi de l'attention, de la mémoire, de la liaison ou association des idées, de l'exercice et de la culture de la mémoire, de l'imagination, et des effets qu'elle produit sur la conduite ordinaire de la vie.

L'imagination est celle de nos facultés à laquelle la littérature et la philosophie romantiques de nos jours donnent la prépondérance; nous pouvons même dire qu'elle est la seule qu'elles admettent. Repoussant l'observation lente et laborieuse des faits, n'admettant aucune des règles que la raison, le tems, l'expérience ont consacrées, le romantisme littéraire ou philosophique prétend tout connaître et tout faire par le seul secours de l'imagination, l'art dramatique, la morale, les lois, et même l'histoire des évènemens et des systèmes philosophiques de l'antiquité. M. Thurot ne méconnaît point les avantages qu'on peut retirer de cette faculté, quand elle est dirigée par un jugement sûr; mais il reconnaît aussi que, chez la plupart des hommes, elle est un principe d'erreurs plus ou moins dangereuses, et quelquefois des plus déplorables égaremens.

« Sollicitée, comme toutes nos autres facultés, par le besoin que nous éprouvons sans cesse de nous soustraire aux impressions pénibles, ou d'en éprouver d'agréables, dit-il, notre imagination est trop souvent occupée à satisfaire les plus vulgaires de ces besoins, les plus grossiers de ces appétits. Les mêmes causes, qui ont fait naître en nous des associations d'idées fausses, incomplètes ou vicieuses, de quelque manière que ce soit, déterminent souvent, à leur occasion, un travail de l'imagination qui, loin de les rectifier, de les épurer, ne fait qu'augmenter le vice ou le danger; et de là vient le mal qu'elle produit si fréquemment.

» Ainsi, égarée ou séduite par la paresse, par la vanité, par un vain désir de gloire, ou par d'autres passions non moins nuisibles, elle affectionne de préférence, dans les arts, ces

combinaisons faciles et mesquines auxquelles le faux goût d'une multitude ignorante ne manque guère d'applaudir; dans les sciences, ces théories plus brillantes que solides qui, après avoir fasciné pendant quelques momens les esprits superficiels s'évanouissent bientôt sans retour, et ne laissent à leur auteur que mépris et que ridicule; dans la science des mœurs enfin, ces sophismes honteux qui tendent à dégrader la vertu, qui vont jusqu'à justifier ou même à préconiser les attentats les plus odieux. »

Parmi les causes qui déterminent ou constituent la volonté, les sentimens et les passions tiennent un rang fort considérable; aussi M. Thurot a-t-il traité ce sujet avec un soin particulier. Après avoir exposé la nature et les effets généraux des sentimens, et les avoir divisés en plusieurs classes, il est remonté à la cause qui produit les sentimens moraux; il l'a trouvée dans la sympathie, et il a vu dans la sympathie morale l'origine du sentiment de l'humanité, de l'égalité, du remords de la conscience.

M. Thurot considère la sympathie sous deux points de vue, selon qu'on l'éprouve pour les autres, ou qu'on cherche à la leur inspirer pour soi-même. Il donne le nom de *sentimens sympathiques* à celle qu'on éprouve pour autrui, et il désigne sous le nom de *sentimens personnels* le désir d'être l'objet de la sympathie des autres. Il expose ensuite quels sont les effets de la prédominance des sentimens sympathiques sur les sentimens personnels, et quelles sont les passions qu'on peut rapporter à cette cause. Les sentimens sympathiques, relativement à certaines personnes, deviennent des sentimens personnels relativement à d'autres, si l'on y sacrifie des intérêts plus légitimes que la raison devrait faire préférer, comme sont, dans certains cas, ceux de la famille, ceux du corps dont on est membre, ou ceux de la patrie.

« Toutes les fois que nous transgressons cette loi de la raison, dit M. Thurot, nous sommes avertis d'abord par l'espèce de malaise que nous fait éprouver la sympathie que nous ne pouvons jamais entièrement étouffer dans nos cœurs, et qui

y élève la voix en faveur de ceux qui auraient à souffrir de la préférence injuste qui nous détermine. En second lieu, nous en sommes avertis aussi par la pensée que nous serons blâmés, haïs ou méprisés, par toute personne qui, n'ayant aucun intérêt direct ou indirect dans notre conduite, ne sera influencée que par les sentimens les plus naturels et les plus conformes à la plus stricte justice. Or, c'est là précisement ce qui constitue cette opposition de la sympathie à elle-même dont j'ai parlé tout à l'heure. Elle peut donc avoir lieu ou se manifester à tous les divers degrés de nos sentimens sympathiques, et dès lors nous sommes autorisés à les considérer comme des sentimens personnels, par opposition à ceux d'une sympathie plus étendue ou plus légitime. C'est cet effet constant du mode d'action de la sympathie sur un esprit éclairé et sur un cœur généreux que notre illustre Fénelon exprimait par ces belles paroles : *Je préfère ma famille à moi, ma patrie à ma famille, et le genre humain à ma patrie.* »

Ayant exposé quels sont les effets de la prédominance des sentimens sympathiques sur les sentimens personnels, et traité du sentiment de la justice et de celui de l'honneur, M. Thurot passe à l'examen des effets de la prédominance des sentimens personnels sur les sentimens sympathiques. Il recherche quelles sont les passions qui naissent de cette source, ce qui le conduit à traiter du désir immodéré des richesses, de l'autorité ou du pouvoir, de la considération, de la renommée ou de la gloire. Il passe ensuite en revue d'autres passions qui ont la même origine, telles que l'orgueil, la vanité, l'hypocrisie.

Toutes les actions honorables et vertueuses naissent de la prédominance des sentimens véritablement sympathiques; de même toutes les actions honteuses ou vicieuses naissent de la prépondérance des sentimens personnels. C'est une vérité que M. Thurot démontre avec une clarté qui ne laisse rien à désirer; nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de rapporter les preuves qu'il en donne. Nous croyons faire plus de plaisir à nos lecteurs, en reproduisant quelques-unes de ses observations sur l'amour immodéré du pouvoir.

« Remarquons, dit-il, que l'influence prédominante et toujours active des sentimens physiques ou organiques, est encore une des causes les plus efficaces de l'amour immodéré du pouvoir, du culte presque universel qu'obtient la puissance, soit matérielle, soit spirituelle. En effet, les individus qui se consacrent à la propagation et à la défense de certaines idées purement spéculatives auront beau s'imposer à eux-mêmes, comme des lois inviolables de leur profession, le mépris des richesses, le renoncement aux plaisirs, aux pompes et aux grandeurs de la terre ; ils auront beau faire vœu de pauvreté, d'humanité et de continence, du moment où ils seront parvenus à disposer de la force publique, pour appuyer et défendre leurs dogmes abstraits, ils deviendront infailliblement les plus avides, les plus orgueilleux et les plus incontinens des hommes. Car il serait tout-à-fait contraire à la nature des choses que, pouvant disposer des volontés, des richesses, et souvent même des personnes d'un grand nombre de leurs semblables, et pouvant en abuser impunément, ils ne fussent pas sans cesse tentés de le faire. La même cause qui aura contribué à établir leur domination tendra donc incessamment à l'accroître, car ils auront pour soutiens, outre le grand nombre des hommes sincèrement persuadés, tous ceux qui espèreront de profiter directement ou indirectement des avantages que le pouvoir donne à ses partisans. Ainsi la résistance de ceux que ce même pouvoir irrite ou indigne sera paralysée par la crainte de tout le mal qu'il peut faire à ses adversaires, qu'il ne manque jamais de traiter en ennemis.

» On pourrait croire assez généralement que la passion excessive du pouvoir, ou l'ambition, est le propre des âmes élevées et des cœurs magnanimes : il me semble, au contraire, qu'elle caractérise presque toujours les hommes qui n'ont aucune véritable dignité, et dont le cœur n'est susceptible d'aucun sentiment généreux. Les plus vils esclaves, les plus lâches suppôts de la tyrannie, sont précisément ceux qui convoitent avec le plus d'ardeur toutes les occasions de s'élever au-dessus de leurs égaux, ou de leurs supérieurs en talens et

en mérite réel ; ce sont toujours ceux qui exercent avec le plus d'insolence et d'inhumanité l'autorité qui leur est confiée, quelque précaire ou chétive qu'elle soit. Sous un monarque infatué de la chimère du pouvoir absolu, ou sous un usurpateur que la réunion de facultés personnelles extraordinaires, et le concours de circonstances encore plus rares, auront placé au rang suprême, voyez toutes les ambitions subalternes s'empresser, s'agiter de toutes parts pour enflammer et assouvir cette soif de domination qui le dévore, lui vendre à qui mieux mieux les droits les plus sacrés des sujets, lui immoler leurs garanties les plus précieuses, afin d'obtenir en retour de leur servile dévoûment quelques parcelles de cet or qu'il enlève violemment aux citoyens ou aux nations étrangères, quelques délégations de cette puissance sans frein et sans limites qu'ils s'efforcent de remettre en ses mains. Voyez enfin cette foule innombrable d'agens de la tyrannie, dans tous les rangs et dans toutes les conditions, employer la calomnie, le mensonge, la délation, l'intrigue, la basse flatterie et tous les moyens les plus honteux, pour se supplanter les uns les autres, pour arriver aux places, aux honneurs, aux dignités ; et demandez-vous si ceux qui sont ainsi parvenus à s'approcher le plus près du suprême dispensateur de ces prétendus biens sont capables de lui suggérer des pensées nobles et généreures? Si lui-même est capable de concevoir de telles pensées, lorsqu'il sent à chaque instant le besoin de s'entourer de pareils auxiliaires? Concluons donc que le désir immodéré du pouvoir, et toutes les actions ou déterminations qui en sont la suite. est, plus encore que l'amour excessif des richesses, l'indice de la plus étroite personnalité, d'un égoïsme qui tend incessamment à étouffer tous les sentimens de parti, d'honneur et d'humanité. »

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse ; nous croyons en avoir assez dit pour donner une idée du sujet de l'ouvrage de M. Thurot, de la méthode que l'auteur a suivie, et des résultats auxquels il est arrivé.

Nous pensons qu'il ne saurait manquer de produire un effet salutaire, au milieu des divisions qui ont éclaté dans les

sciences morales, et dans les lettres, et nous considérons comme un devoir d'en recommander la lecture aux jeunes gens qui se livrent à l'étude de la philosophie, et aux hommes qui exercent quelque influence sur l'éducation.

Φ.

Histoire de la législation, par M. le Marquis de Pastoret, *vice-président de la Chambre des Pairs* (1), *et membre de l'Institut royal de France, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres*, etc. T. viii et ix (2).

Chez des peuples, comme ceux de la Grèce, dont la religion était, pour ainsi dire, matérielle, les traditions, l'histoire et la législation devaient être nécessairement mêlées de notions mythologiques. A chaque instant, les décrets de ces mille divinités interviennent dans les affaires publiques et privées, et l'historien qui cherche à pénétrer dans ce dédale se trouve bien souvent arrêté dans ses investigations, sans pouvoir renouer le fil qui le conduisait. Les écrivains de ces peuples, au lieu de l'éclairer, ne font que redoubler l'obscurité qui l'environne. Homère, Hérodote, Pausanias, Plutarque, lui racontent naïvement des faits miraculeux auxquels ils ne cherchent pas même à donner des causes humaines. Si donc on écrit l'histoire, soit de la législation, soit de l'art militaire, soit des beaux-arts, il faut écrire en même tems l'histoire de la religion, qui atoujours eu une influence plus ou moins prononcée sur chacun des évènemens remarquables des nations de l'antiquité en général, et des peuples de la Grèce en particulier. Cette observation s'étend sans doute aussi aux

(1) On sait que l'auteur est devenu depuis Chancelier de France.

(2) Paris, 1828; Treuttel et Würtz, rue de Bourbon. 2 vol. in-8°; prix, 14 fr.

peuples modernes; mais les interventions divines y sont plus rares, et beaucoup moins matérielles.

La nécessité que je viens de constater a été parfaitement sentie par M. de Pastoret, et le plan qu'il a adopté est admirable d'ordre et de simplicité, qualités si essentielles dans des ouvrages de cette nature. Le VIIIe volume et une partie du IXe, les derniers publiés, sont divisés en autant de chapitres que la Grèce renfermait de peuplades. Ce sont autant de cadres bien proportionnés qui présentent l'ensemble le plus complet et le plus judicieux de ce que l'antiquité nous a transmis sur la législation de la Hellade. Chacun de ces chapitres se subdivise en plusieurs sections; la première expose succinctement l'historique de la législation de chaque peuple, et sert comme d'introduction aux suivantes, où l'on passe en revue les lois civiles et criminelles, les institutions religieuses et commerciales : ces dernières sont celles sur lesquelles nous avons le plus de détails. Cette disposition permet d'étudier sans distraction le caractère législatif de chaque État de la Grèce, d'établir ensuite des parallèles et des rapprochemens piquans avec ce qui s'est passé à la naissance de nos sociétés actuelles. Après avoir étudié la marche de l'esprit humain dans la civilisation des Grecs, il sera curieux de l'observer sous un autre ciel, développant avec des élémens différens notre civilisation moderne. On s'étonnera de voir reparaître, après tant de siècles, le même esprit dans certaines dispositions législatives; la loi du talion, par exemple, et les compositions pécuniaires; car, au tems d'Eschyle, comme au siècle de Charlemagne, le meurtre était puni par le meurtre; celui qui frappait était frappé lui-même. L'oracle de Delphes força Hercule, coupable du meurtre d'Iphitus, de se laisser vendre comme esclave pour trois années, et le produit de la vente dédommagea le père de la perte de son fils. Une disposition analogue se retrouve dans les *Capitulaires*. Le droit d'asile dans les temples rappelle celui qui fut établi dans les églises, et qui, à la honte de l'Italie, existe encore dans certaines parties du territoire romain.

Les tems primitifs de la Grèce offrent une histoire presque uniforme chez tous les peuples qui la composaient; ses premiers rois, tous fils de Neptune, c'est-à-dire, chefs de colonies étrangères qui arrivaient par la mer, paraissent avoir été partout assez absolus. Persée, petit-fils d'Acrisius, qui fonda l'assemblée des amphictyons, échange sa souveraineté contre celle de Mégapenthe, qui régnait sur Mycènes, et cela sans aucune intervention des peuples ainsi *négociés*. Plus tard, lorsque les Héraclides conquirent l'Argolide, on voit les chefs de l'armée victorieuse tirer au sort les trois lots qu'ils avaient formés pour le partage du pays. Cependant, comme, de tous les pouvoirs humains, le pouvoir absolu d'un seul est celui qui s'use le plus vite par ses propres excès, les peuples grecs s'en lassèrent bientôt, et, par un élan presque unanime, se soulevèrent pour secouer le joug, et pour adopter le gouvernement républicain. Il leur fallut néanmoins combattre encore pour la liberté; souvent ils furent heureux dans leurs efforts; d'autres fois, ils furent vaincus et dominés par des tyrans; mais jamais ils ne restèrent dans un long esclavage, sans tenter d'en sortir : on ne voit chez eux aucune tyrannie de longue durée. Ce ne fut qu'à l'époque où la démocratie se consolida en Grèce que la législation y prit une forme définitive et invariable; on vit alors s'établir les corps politiques. Chez les Argiens, le pouvoir se partageait entre le sénat, les quatre-vingts et les artynes. Il serait impossible de déterminer aujourd'hui d'une manière précise quelles étaient leurs attributions respectives; il paraît cependant que les artynes exerçaient quelquefois l'autorité judiciaire, ou du moins qu'ils étaient chargés d'instruire les procès. Les affaires commerciales étaient portées devant le peuple. La lapidation, la confiscation et la question, que le crédit des idées philanthropiques a bannies de nos codes, étaient en usage : on regardait le talion comme la loi fondamentale. Dans des tems moins reculés, lorsque la civilisation eut fait quelques progrès, on admit les compositions pécuniaires, toutes les fois qu'elles étaient agréées par la famille du mort ou de l'offensé. L'ostracisme, cette mesure si injuste,

mais rassurante pour un peuple jaloux, était établi à Argos, aussi-bien qu'à Athènes, quoiqu'il y soit resté moins célèbre. « Les Argiens, dit M. de Pastoret, n'eurent point d'Aristide à proscrire. »

Si l'on devait croire aux réputations des peuples, surtout lorsqu'elles leur sont faites par des peuples contemporains et rivaux, les Argiens auraient eu à un haut degré tous les vices de l'intempérance, mais ils étaient renommés pour leurs vertus hospitalières. Un fait digne d'attention dans l'histoire de l'Argolide, c'est qu'Agamemnon exerçait sur les différens États qui la composaient une sorte de suprématie. Les récits d'Homère le prouvent clairement. Jusqu'où s'étendait ce pouvoir, et quelle en avait été la source? Il serait difficile de le dire.

La monarchie, la démocratie et enfin la tyrannie se succédèrent aussi à Sicyone; des orages populaires, les cruautés des usurpateurs, les violences des factions, troublaient chaque jour ce petit État, quand parut un de ces hommes qui donnent l'immortalité à leur pays; Aratus rendit à Sicyone le calme avec la liberté. « O grand homme, dit Cicéron, que n'étiez-vous Romain! » L'histoire de Sicyone nous est assez connue; mais fort peu de renseignemens nous sont parvenus sur sa législation civile et criminelle. Le voisinage de Corinthe ne permit pas à Sicyone de se livrer au commerce; mais la patrie d'Apelles devait être distinguée dans les arts; son école de peinture, si justement célèbre, était une des institutions de l'État.

Corinthe, si l'on considère sa position géographique, aurait dû devenir l'arbitre de la Grèce. Placée au centre de l'Isthme, elle pouvait, par terre, en permettre ou en défendre l'entrée à son gré; par mer, tous les vaisseaux arrivaient naturellement dans son port. Corinthe devint une ville nécessairement maritime et commerçante; la navigation grecque lui dut de grands progrès; elle eut même une forte marine, aussi ses guerres furent-elles plus maritimes que territoriales. Les jeux isthmiques rétablis par Thésée contribuèrent également à ré-

pandre dans son sein le luxe et l'abondance. En un mot, Corinthe devint le marché général de la Grèce. Un peuple actif et commerçant doit redouter plus qu'un autre les suites fâcheuses de l'oisiveté ; les Corinthiens ne tardèrent pas à introduire chez eux une loi que Solon avait apportée d'Égypte, et qui obligeait tous les habitans à déclarer, chaque année, quels étaient leurs moyens de subsistance. Les dépenses d'un citoyen étaient-elles si fortes qu'elles appelassent l'attention publique, on le sommait de rendre compte de ses biens : sa fortune était-elle reconnue suffisante, on le laissait libre d'en faire l'usage qu'il voudrait : ne suffisait-elle pas à ses dépenses, on lui ordonnait de vivre avec plus d'économie, et une amende lui était imposée s'il n'obéissait pas. Un homme sans aucun bien vivait-il avec magnificence, on le livrait à la justice. Mais que peuvent les meilleures lois somptuaires contre les envahissemens du luxe et de l'opulence ? Corinthe n'en devint pas moins le réceptacle des plus sales débauches, au point que les Grecs, pour caractériser l'excès de la prostitution, se servirent de l'expression Κορινθιάζειν. En effet, la prostitution y était non-seulement tolérée, mais même honorée ; elle n'était pas seulement un vice public, c'était une institution de l'État et de la religion. Les courtisanes étaient les prêtresses de Vénus : dans les solennités qui signalaient les fêtes de cette déesse, elles avaient le premier rang. Le nombre de ces singulières prêtresses devint considérable. C'était un acte de piété d'en consacrer une ou plusieurs à ce culte immoral ; plus de mille jeunes filles furent ainsi données pour l'accomplissement de vœux religieux, et « c'est de ce séminaire, dit Montesquieu, que sont sorties ces beautés célèbres dont Athénée a osé écrire l'histoire. »

En parlant de l'Arcadie, M. de Pastoret dit (p. 155) : « La position de son territoire et les goûts de ses habitans semblaient devoir les entraîner peu vers la guerre. » Je me permettrai de faire observer au noble pair que la plupart des peuples pasteurs ont été conquérans ; ce qui ne semble pas être son opinion ; je ne donne la mienne qu'avec timidité, lorsqu'elle

est en opposition avec celle d'un savant tel que M. de Pastoret, et je me contenterai d'indiquer un ouvrage dont l'auteur, qui paraît être de mon avis, expose et développe cette opinion avec talent. C'est *la Politique des Nations* de M. DE THÉIS. La civilisation des Arcadiens eut cela de remarquable qu'elle fut indigène ; ils pouvaient se vanter avec plus de raison que les Athéniens d'être *fils de la terre*. Pélasgus, un de leurs rois, fut celui qui leur enseigna à vivre en société. Il est fort probable qu'ils furent divisés en tribus, mais on ne sait quel en était le nombre, ni quelle place elles occupaient dans l'État. Le conseil des dix mille, dont l'existence est constatée, laisse aussi beaucoup de doutes sur ses droits et ses attributions ; quelques écrivains ont pensé qu'il était souverain, et jugeait en dernier ressort.

Le gouvernement de Mantinée avait un caractère unique dans l'histoire de l'antiquité; c'était absolument et entièrement le gouvernement représentatif. Les magistrats étaient élus, non par l'assemblée générale, mais par des citoyens désignés pour élire en son nom. Entre le peuple et l'élu étaient aussi des élections intermédiaires. Certes, voilà qui réduit à peu les louanges données par Mme de Staël aux siècles modernes, pour la découverte de ce système. Cependant, il faut avouer que le gouvernement de Mantinée avait un élément de moins que les monarchies constitutionnelles, ou que cet élément n'y existait que d'une manière incomplète.

L'usage de sacrifier des victimes humaines dura long-tems en Arcadie ; et, quand il cessa, on y substitua une coutume au moins bizarre ; on fustigeait des femmes, à certains jours, devant l'autel du dieu vainqueur de l'Inde. La peine de mort y était fréquemment prononcée, et l'on serait vraiment tenté de croire que quelque Dracon avait passé par-là. Je suis fâché que cela s'accorde si peu avec les choses merveilleuses que les poètes ont dites sur la douceur des mœurs de l'Arcadie, dont ils ont fait un véritable Éden mythologique ; mais les faits sont irrécusables.

Les solennités d'Olympie devaient donner aux Éléens un

caractère tout particulier. Leur territoire, consacré à Jupiter, les mettait à l'abri des invasions et des violences des peuples voisins. Aussi jouissaient-ils d'une paix rarement troublée, ou qui ne le fut que par les guerres intestines. Nous ne connaissons rien dans les tems modernes qu'on puisse comparer à ce concours immense, à ces victoires en champ clos, où assistait une grande partie de la Grèce. Les jeux olympiques suffisent pour caractériser toute l'antiquité. Ce n'était pas seulement une lutte d'homme à homme pour un prix déterminé : c'était une fête religieuse pendant laquelle toutes les guerres cessaient; le vainqueur faisait rejaillir sur sa patrie une partie de la gloire qu'il acquérait, et une seule victoire à Olympie était un titre suffisant à l'immortalité. M. de Pastoret donne des détails fort étendus et très-intéressans sur les règles observées dans ces jeux. On pourrait dire que la législation des Éléens se bornait presque à ces règlemens.

Aristote range parmi les oligarchies le gouvernement qui succéda en Élide à la royauté. Un sénat, composé de 90 personnes, gouvernait seul; encore ce nombre fut-il réduit. Les sénateurs étaient perpétuels. Il paraît qu'on exigeait l'improvisation dans les délibérations. Thucydide rappelle un traité qui désigne encore d'autres magistratures, les démiurges, les trésoriers et les six cents. Des tribunaux, établis dans chaque bourgade, évitaient aux habitans l'embarras des déplacemens, et Polybe affirme que le gouvernement veillait soigneusement à ce que la justice y fût rendue d'une manière impartiale. On ignore si et à qui on appelait des décisions de ces tribunaux. Une loi civile prévenait l'aliénation des biens patrimoniaux qui aurait pu avoir des suites graves dans un pays dont l'agriculture faisait la richesse principale.

Après les premières révolutions politiques, l'histoire semble oublier l'Achaïe pendant plusieurs siècles. Son système d'administration, qui nous est inconnu, est néanmoins cité par Strabon, comme établi sur des bases excellentes. Le souvenir de la ligue que les Achéens fondèrent, les noms d'Aratus et de Philopœmen ne périront point. Nous voudrions pouvoir re-

produire ici les belles pages de M. de Pastoret sur cette fédération célèbre, dont on connaît malheureusement trop peu l'organisation intérieure, mais que Polybe assure avoir été un modèle parfait d'égalité politique. Ce que fit la ligue achéenne donne un grand poids à son assertion. Elle montre ce qu'aurait été la Grèce, si des divisions intérieures n'eussent pas favorisé les ennemis du dehors, et si sa turbulence politique eût été modérée par la crainte des États plus puissans qui l'entouraient.

Nous ne savons que peu de chose de la législation de Mégare; ses habitans avaient une réputation universelle de cupidité et de mauvaise foi : un oracle l'avait en quelque sorte confirmée; mais, ce qui en est un témoignage bien plus grave, c'est la loi rendue à Athènes, et qui défendait, sous peine de la vie, à aucun Mégarien d'aborder sur les côtes de l'Attique. Une disposition non moins singulière de la législation d'Égine contraignit les étrangers à payer un droit en abordant sur son territoire; cette coutume, qui était aussi suivie à Delphes, est analogue aux péages des tems féodaux et à notre impôt des passeports. Pendant la rivalité qui s'établit entre Égine et Athènes pour l'empire de la mer, les Athéniens défendirent, sous peine de mort, à aucun de leurs concitoyens de descendre dans cette île : on peut juger, par cette loi, de l'animosité qui régnait entre les deux peuples. Platon, qui avait abordé forcément à Égine pendant son esclavage, fut mis en jugement à son retour à Athènes. Les Éginètes jouèrent un rôle brillant à la bataille de Salamine, et la Grèce entière leur décerna l'honneur de la journée. Une marine aussi bonne suppose l'habitude de la mer, et Égine, en effet, faisait déjà un commerce considérable au xe siècle, avant l'ère chrétienne.

La Béotie fut le théâtre de ces scènes sanglantes tant de fois reproduites par les poètes. Elles annoncent des mœurs dures et barbares. Ce que nous connaissons de la législation criminelle des Béotiens confirme cette induction. La peine de mort était accompagnée de mille raffinemens cruels; et c'est ici le

lieu de rendre grâces à la civilisation moderne qui nous a délivrés de ces horreurs si communes dans l'antiquité et au moyen âge. La peine de mort, au moins inutile dans une société possédant une morale religieuse pour prévenir le crime, et une force publique suffisante pour retenir dans des maisons de correction ou dans des lieux de déportation ceux de ses membres qui lui sont devenus dangereux, perd chaque jour de ses partisans, et l'avenir verra, nous l'espérons, disparaître cette peine odieuse de nos Codes, comme nous en avons vu disparaître déjà la torture. Une punition singulière était infligée aux débiteurs insolvables : ils étaient placés assis, au milieu de la place publique de Thèbes, avec un panier d'osier sur la tête. Le père du poète Euripide subit cette peine. (Nic. de Damas, p. 502.) La Béotie était l'asile de tous ceux qui avaient été condamnés dans les autres États de la Grèce ; il paraît que ceux-ci ne l'accordaient que dans le cas de crimes involontaires. Une loi, analogue à celle qui existait en Élide et en Étolie, garantissait la conservation des patrimoines; et M. de Pastoret relève ici l'erreur de Montesquieu, qui attribue cette loi aux Athéniens. Une autre loi excluait des fonctions de la magistrature les citoyens qui n'auraient pas abandonné le commerce depuis au moins dix ans. M. de Pastoret pense que cette loi ne s'appliquait qu'à ceux qui faisaient un commerce de détail. L'usage voulait, en Béotie, que les filles apportassent une dot à leurs maris ; cette coutume n'était pas générale en Grèce, puisque nous voyons Danaüs faire publier qu'il accepterait, même sans aucun présent de leur part, les maris qui s'offriraient pour ses filles, auxquelles personne n'était fort empressé de s'allier, après le sort qu'elles avaient fait subir à leurs premiers époux. Il est assez singulier que les Béotiens civilisés par Cadmus fussent tellement restés au-dessous des autres peuples grecs que leur ignorance était proverbiale chez leurs voisins. « Il était assez instruit pour un Béotien, » écrit Cornélius Népos, en parlant d'Épaminondas.

Les États partiels qui composaient l'Étolie se réunissaient par députation dans une diète générale où l'on discutait les

intérêts du pays. Les magistrats y étaient annuels. Nous connaissons le *stratége* et les *apoclètes*, le *grammatisse* ou greffier de l'État, et le général de la cavalerie, qui devait avoir une grande influence dans un pays où cette arme était si renommée. Le stratége était à la fois le général en chef et le président de la confédération étolienne. L'assemblée générale déléguait, en se séparant, à quelques-uns de ses membres la décision des objets d'un ordre inférieur qui pourraient se présenter dans l'intervalle du tems où elle n'était pas réunie; c'étaient les apoclètes ou élus. D'autres fonctionnaires, les polémarques, avaient la garde de la ville pendant le jour, et, pendant la nuit, le soin d'en fermer les portes, et d'en garder les clefs. Les Étoliens avaient long-tems exercé le brigandage. Ce genre de vie était aussi celui des Acarnaniens, leurs voisins, dont Polybe loue cependant beaucoup les vertus morales, et la fidélité à accomplir leurs promesses. (Hist. IV, § 30.)

En Épire, la royauté, d'abord unique, puis divisée, subsista sans beaucoup de vicissitudes. « La même race, dit M. de Pastoret en parlant des peuples de l'Épire, les gouverna pendant neuf siècles. La durée de ce gouvernement, dans des pays où les républiques étaient si multipliées, est un garant de sa douceur et de sa bonté. Un serment mutuel, à chaque avènement, resserrait le lien du prince et des sujets : le prince jurait de gouverner selon les lois; les sujets de maintenir la royauté conformément aux lois aussi. » Cette circonstance remarquable de l'histoire politique de la Grèce doit nous frapper d'autant plus qu'elle a plus de rapports avec notre genre de gouvernement actuel. Qui de nous, en lisant les lignes précédentes, ne se transporte en idée vers l'antique basilique de Reims, en ces jours solennels où nos rois échangent avec leurs sujets des sermens d'amour et de fidélité ?

Je n'ai pas besoin de rappeler l'oracle de Dodone, si fameux par le fanatisme de ses prêtres et leurs barbares austérités. Tout le monde connaît les récits des prêtres sur ces chênes mystérieux dont le fruit les nourrissait, et dont le frémissement remplissait les profanes d'une terreur religieuse. Je parle des

prêtres; mais on sait que les oracles étaient rendus par une prêtresse, et M. de Pastoret présente des réflexions fort justes sur les motifs qui faisaient choisir des femmes pour remplir à Delphes et à Dodone le rôle d'inspirées. Malheureusement les poètes, en s'occupant des fables mythologiques, n'ont rien dit de la législation de l'Épire. L'histoire présente seulement l'exemple d'une répudiation; mais on ne peut en conclure que cette coutume ou cette loi fût générale, car l'époux était un roi, et l'on sait que les rois ont toujours joui de quelques priviléges sur cet article.

Nous n'avons pas non plus des notions bien précises ni bien étendues sur les lois qui régissaient les Thessaliens. Leur histoire est une série de révoltes et de tyrannies cruelles, jusqu'à ce que les Macédoniens y établissent habilement leur domination. M. de Pastoret s'étonne, avec raison, que des écrivains aient comparé les esclaves thessaliens aux hilotes de Sparte : ils étaient beaucoup plus humainement traités : on les chargeait généralement de l'agriculture, et Grotius appelle même leur esclavage une *servitude imparfaite*. C'était un crime en Thessalie de tuer une cigogne. Aristote donne le motif de cette loi singulière : un grand nombre de serpens désolaient la contrée; des cigognes la purgèrent de ces reptiles, et les Thessaliens honorèrent par la suite l'animal qui leur avait rendu un si grand service.

Des doutes se sont élevés sur la nature de la monarchie macédonienne; les uns, et parmi eux Bossuet, l'appellent absolue. D'autres, comme Grotius, pensent que le pouvoir royal était soumis à des lois nationales, à une constitution. La première de ces opinions paraît la plus probable : on voit Philippe et Alexandre juger en personne et en dernier ressort les affaires de leurs sujets. Je ne parle pas de ces jugemens militaires où ils agissaient comme généraux et à la tête d'une armée, quoiqu'ils puissent indiquer jusqu'à certain point l'influence de l'autorité royale sur l'esprit des Macédoniens. Cependant Quinte-Curce dit que les crimes capitaux étaient jugés, en temps de paix, par le peuple, et en tems de guerre

par l'armée ; le roi avait droit de grâce. Il cite le stratagème dont se servirent les officiers d'Alexandre pour calmer le chagrin qu'il éprouvait d'avoir tué Clitus : ils firent rendre par l'armée un décret qui déclarait Clitus coupable, et le condamnait à mort. Quoi qu'il en soit, le gouvernement, entouré d'une grande pompe, était évidemment au nombre de ceux qu'on nomme gouvernemens *militaires*. L'armée était soldée, ce qui est aussi l'indice d'un pouvoir central très-actif et très-étendu. Philippe prépara les destinées d'Alexandre, et lui ouvrit le chemin de l'Asie ; il créa le commerce et la marine de la Macédoine. On a demandé où Philippe prenait ces *armes d'argent* dont l'oracle lui avait ordonné de se servir ? Un fait peut l'expliquer : c'est la possession de Thasos, dont Philippe s'empara après avoir vaincu les Illyriens. Thasos renfermait une mine d'or mal exploitée : il porta sur cet objet l'activité et la vigilance qui lui étaient habituelles, et bientôt cette mine lui fournit annuellement mille talens, c'est-à-dire le double du revenu d'Athènes. La polygamie n'avait pas été, chez les Macédoniens, un cas *pendable*, car on en trouve des exemples, non-seulement pour les rois, mais encore dans les mariages qu'Alexandre fit contracter, en Asie, à ses officiers, pour la plupart déjà mariés dans leur pays. Avant Alexandre aussi, un homme qui aurait épousé une captive aurait fait un outrage aux mœurs nationales. L'armée se purifiait avant et après les batailles ; elle se purifia après la mort d'Alexandre. Cette purification n'était sans doute qu'une cérémonie religieuse propre aux Macédoniens dont les annales offrent en général beaucoup plus d'aliment à la curiosité que celles des États de l'Eubée, de Corcyre, de Zante, d'Ithaque et de Céphalonie, dont l'organisation politique et législative est beaucoup moins connue.

C'est à regret, mais pressé par l'espace, que je me vois forcé de passer sous silence de nombreuses pages du livre de M. de Pastoret, pour arriver à l'endroit où l'auteur s'occupe des peuples de l'Ionie. L'oligarchie était le gouvernement intérieur de la plupart des villes de ce pays, quand Alexandre,

après la prise d'Éphèse, y rétablit la démocratie. Plus tard enfin l'Ionie tomba sous la puissance romaine jusqu'à ce que Pompée lui rendît un instant ses lois et sa liberté. Malgré leurs malheurs politiques, ces cités devinrent riches et puissantes par le commerce ; ce furent les Phocéens qui, les premiers des Grecs, firent de longs voyages, et reconnurent la mer Adriatique, la mer Tyrrhénienne et les côtes d'Espagne : l'une de nos villes les plus opulentes, Marseille, fut fondée par eux, et l'on sait quelles richesses étaient celles d'Éphèse, dont le temple a acquis une si grande et si singulière célébrité. Il faut remarquer que le commerce paraît avoir produit un effet toujours semblable sur les peuples anciens, celui de corrompre les mœurs. L'Ionie était renommée pour ses courtisanes, et c'est de là que sortirent presque toutes celles qui devinrent fameuses en Grèce. Ceci et d'autres observations analogues sur les peuples modernes me portent à croire que le commerce d'échange et de fabrication a toujours le même résultat : tous les grands *comptoirs* me paraissent avoir été des foyers de corruption. Le commerce d'Ionie était certainement réglé par un Code : nous n'en connaissons que de faibles parties, et elles donnent à entendre que la piraterie n'était pas entièrement étrangère à ce négoce. C'est par cette voie que les Ioniens se procuraient ce grand nombre d'esclaves qu'ils allaient vendre à toutes les nations. « L'Ionie vous amenait des esclaves, » dit Ézéchiel aux Tyriens.

La Cappadoce fournissait aussi beaucoup d'esclaves, comme le prouvent de nombreux passages des écrivains anciens. Mais sa législation nous est moins bien connue que celle de la Galatie, qui se composait de trois peuplades, et était divisée en douze *tétrarchies* qui avaient en commun un conseil de trois cents personnes. C'était un conseil national qui nommait aux emplois de l'armée, et exerçait l'autorité judiciaire en matière criminelle. Les autres causes étaient portées devant les tétrarques et les juges.

La forme du gouvernement des Lyciens a été l'objet de beaucoup d'éloges soit chez les anciens, soit chez les modernes. Là,

nous retrouvons encore une sorte de gouvernement représentatif. Vingt-trois cités composaient la confédération. L'assemblée des députés se tenait dans la ville qu'ils choisissaient. Le nombre des voix n'était pas égal pour chaque ville : les plus considérables en avaient trois, d'autres deux, d'autres une seulement ; elles contribuaient aux dépenses publiques dans la proportion du nombre de leurs députés. Certaines conditions, telles que l'âge, un domicile reconnu, un cens payé, étaient exigées pour l'élection. Les magistrats étaient nommés par l'assemblée. On choisissait d'abord le lyciarque ou chef de l'État, et ensuite les administrateurs et les juges. Montesquieu, qui nomme ce gouvernement une *republique fédérative*, paraît l'avoir considéré plutôt dans les rapports avec les États étrangers et sous les rapports d'une cité à une autre que dans l'économie intérieure de l'administration politique. Je ne puis, du reste, partager l'opinion de Bodin et celle de M. de Pastoret, qui rangent un tel gouvernement parmi les oligarchies. Je pense bien plutôt, avec Sainte-Croix, qu'on doit le regarder comme une démocratie pure et simple, et je ne vois pas ce qu'il peut avoir de commun avec le gouvernement oligarchique. Nicolas de Damas dit que les Lyciens condamnaient à la servitude le citoyen convaincu de vol. Chez ce peuple les enfans portaient le nom et prenaient l'état civil de leurs mères. Les filles héritaient des biens, non les fils.

Il ne me reste que bien peu de place pour m'occuper avec M. de Pastoret de la législation des Perses, à laquelle il a consacré la dernière partie du neuvième volume de son bel ouvrage. Plusieurs écrivains, évidemment animés de l'amour du paradoxe, ont voulu faire de la monarchie persanne une monarchie tempérée. Ils font remonter ordinairement cette forme de gouvernement au règne de Darius, fils d'Hystaspe, et prétendent qu'alors naquit une aristocratie dont les membres formaient un conseil sans l'assentiment duquel le roi ne pouvait agir. L'histoire réfute en mille endroits cette singulière assertion, et M. de Pastoret a savamment réuni une masse de preuves qui la laissent sans nul fondement. Helvétius, à qui

il arrivait souvent d'accommoder l'histoire à son goût particulier, prétend que des philosophes étaient chargés d'inaugurer le prince, et lui disaient le jour de son couronnement : « Sache, ô roi, que ton autorité cessera d'être légitime le jour que tu cesseras de rendre les Perses heureux. » Il affirme, avec toute la gravité possible, ce fait, qui n'a jamais existé que dans son imagination. Quels étaient ces philosophes, et qui leur donnait la liberté de parler avec cette hauteur à des rois qui faisaient mourir dans d'horribles supplices un courtisan assez audacieux pour les contredire?

D'autres ont avancé que les ordres du roi étaient à la vérité absolus et suprêmes, mais qu'une fois donnés ils avaient force de loi, et que lui-même ne pouvait les révoquer. Il s'ensuivrait que le souverain n'avait pas le droit de grâce. L'histoire répond à cette opinion : c'est par l'usage de ce droit que Crésus échappa à la mort qui le menaçait de si près. Elle rapporte un autre exemple : un juge avait prévariqué; il est condamné à la mort; mais le roi, reconnaissant de ses services, commue sa peine, et le sauve du supplice. Xénophon est sans doute cause de toutes ces erreurs; il a dénaturé la vérité dans son roman de la *Cyropédie*, et Platon n'est peut-être pas non plus exempt de tout reproche, quoiqu'il soit facile de voir que l'un et l'autre cherchaient plutôt à montrer ce qui aurait dû être qu'à décrire ce qui était (1). La monarchie des Perses était *despotique* dans la signification la plus absolue de ce mot. Du souverain seul émanait la loi, révocable à sa volonté. Il était considéré, non comme l'image de Dieu, mais comme un Dieu, et l'on ne se présentait pas devant lui sans l'*adorer*. Le serment rapporté par Grotius, et qui avait lieu à l'avènement du roi, appartient à l'histoire des Mèdes, non à celle des Perses. Le roi pouvait, et c'est là le signe le plus incontestable d'un gouvernement absolu, déléguer sa toute-puissance. Le livre d'Esther nous offre l'exemple d'une de ces délégations de pouvoir. « *Fais de ce peuple ce que tu voudras*, » dit Assuérus à son

(1) *Non ad historiæ fidem scriptus sed ad effigiem justi imperii.*

favori ; il lui confie le sceau royal, qui s'appliquait à tous les décrets. Bientôt Esther, à son tour, obtient l'ordre d'un massacre épouvantable. Parysatis se sert aussi de son ascendant sur son fils pour lui arracher le droit royal de vie et de mort, afin de faire périr dans d'horribles tourmens un homme qui lui avait déplu. Les actes que je viens de rapporter, et mille autres que je pourrais citer, suffisent pour donner une idée de ce que devaient être en Perse les lois criminelles. Dans les provinces, les Satrapes avaient, comme le chef du gouvernement, le droit de vie et de mort. Des tribunaux étaient institués ; mais par qui et comment les juges étaient-ils nommés ? Je ne saurais le dire, quoiqu'il fût important de le savoir pour connaître jusqu'à quel point leurs arrêts pouvaient être indépendans. Des peines terribles étaient portées contre ceux qui se seraient laissé corrompre ; on les faisait mourir dans les supplices, on les écorchait ensuite, et leur peau servait à recouvrir le siège où devait s'asseoir leur successeur. Je ne suivrai pas M. de Pastoret dans l'énumération de tous les supplices en usage chez ce peuple, dont Xénophon nous présente un si séduisant tableau : l'imagination répugne à se nourrir de ces horreurs : les auges, les cendres, la mutilation, le crucifiement, l'inhumation vivante, mille autre raffinemens de cruauté qui prouvent jusqu'où peuvent aller le délire de la tyrannie et l'avilissement des nations. Je me contenterai de remarquer que la loi punissait de mort les attentats à la pudeur et le crime de fausse monnaie. Il y a lieu de s'étonner et de s'affliger qu'un châtiment aussi disproportionné ait été si anciennement et si universellement appliqué pour ce dernier délit.

Voilà une analyse bien incomplète sans doute du bel ouvrage de M. de Pastoret; mais il n'est point facile d'analyser un livre tellement rempli de faits et de choses qu'il n'est lui-même qu'une magnifique analyse de la partie la plus épineuse peut-être et la plus obscure de l'histoire des peuples anciens. Le lecteur s'étonnera, comme moi, qu'on ait pu traiter une matière aussi sérieuse, je dirai presque aussi aride, avec un style remarquable par son élégance autant que par son extrême pureté.

M. de Pastoret a prouvé en cela que sa place est également bien marquée, en sa double qualité d'érudit profond et d'écrivain habile, à l'Académie des Inscriptions et à l'Académie française.

Alexandre LE NOBLE.

PRINCIPES D'ORGANISATION INDUSTRIELLE, par J. J. FAZY (1).

Un auteur, animé de bonnes intentions, et possédant assez bien les doctrines de l'économie politique moderne, dans un ouvrage publié depuis peu, en même tems qu'il convient des progrès apparens de l'instruction générale et de la prospérité publique, se plaint amèrement du peu de fruit réel que les classes productives de la société recueillent de ces progrès. Cette remarque est juste, et mérite attention. Tandis que l'administration se vante des accroissemens de notre population, il résulte des documens recueillis dans toute l'Europe par M. JACOB (2) que depuis la paix générale la France est de tous les États du continent celui dont la population a fait proportionnellement *le moins de progrès*, et que c'est celui où l'on se plaint le plus généralement des souffrances de l'agriculture, des arts et du commerce. C'est un fait à la connaissance de tout le monde que, malgré les places nombreuses dans l'ordre militaire et l'ordre civil que distribue tous les ans la faveur, les jeunes gens, à mesure qu'ils parviennent à l'âge d'embrasser une profession, ne réussissent pas, sans les plus grandes difficultés, à utiliser leur bonne volonté et leurs talens. L'Angleterre a diminué ses dépenses annuelles de plus de deux cent millions; elle a remboursé une bonne partie de

(1) Paris, 1830; Malher et Cie. In-8° de 204 pages; prix, 6 f.

(2) Envoyé par le Comité d'enquête d'Angleterre pour constater la production et le prix des blés sur le continent.

sa dette; et nous, en même tems que notre territoire s'est trouvé considérablement diminué, nous avons augmenté la somme de nos contributions, et triplé notre dette.

Il est certain qu'au fond de tout cela il se trouve un vice, une maladie sociale que tout bon citoyen doit s'efforcer de guérir. Ce vice est-il dans la nature invincible des choses? est-il dans nos institutions? Par quels moyens peuvent-elles être réformées? On ne saurait nier que ces questions ne soient d'un haut intérêt; mais on ne saurait prétendre à les résoudre, si l'on ne joint à une grande expérience un jugement solide et une parfaite connaissance de l'économie politique.

C'est bien aussi sur cette science (qui n'est autre qu'une *expérience raisonnée*) que l'auteur du livre que nous annoncons prétend s'appuyer, lorsqu'il signale les causes et le remède du mal qui nous tourmente. On ne peut lui refuser l'intelligence des bons principes; mais en possède-t-il l'ensemble et la liaison? Beaucoup de ses assertions sont incontestables; mais le sont-elles toutes? Il se fonde sur de grandes vérités; mais n'invoque-t-il pas aussi de grandes erreurs? Lorsqu'il se plaint des entraves que nous imposent nos lois fiscales, nos monopoles, notre administration de la justice et notre administration civile, il a malheureusement trop raison; mais, quand il veut que ce soient *des administrations délibérantes qui apprécient les facultés des hommes et la valeur des choses* (p. 145), certes il est coupable d'un grand outrage envers l'économie politique. Nulle valeur intrinsèque ne peut résulter que du degré de satisfaction attaché à l'usage des divers produits; et le seul moyen d'apprécier cette satisfaction est le prix, librement consenti, que les consommateurs mettent à chacun de ces produits. Les facultés des hommes, comme leurs capitaux, sont une partie de leurs propriétés, et c'est y porter de graves atteintes que de vouloir les faire apprécier par des administrations, quelque spontanées, quelque libres qu'elles soient. Si on les apprécie au-dessous de leur valeur, au-dessous du prix courant, on fait tort au propriétaire; si on les apprécie au-dessus, on favorise la dilapidation des capitaux, on fait tort

à la production, car on favorise la destruction, soit aux dépens de celui qui a cru produire, soit aux dépens de ceux qui viennent à son secours.

M. Fazy s'est emparé d'un principe dont la démonstration, quoique des plus importantes, n'est pas très-ancienne, et dont il n'a nulle part cité l'origine (1); c'est qu'en réalité on n'achette des produits qu'avec d'autres produits, et par conséquent que c'est la production qui favorise la production; et il en tire une conséquence exagérée et fausse. Il affirme que la production n'a point de bornes, non plus que les richesses; et que, si l'on ne produit pas indéfiniment, c'est uniquement par la faute de notre organisation sociale. Il oublie ce qui constitue la production. Pour qu'une marchandise mérite d'être appelée un produit, il ne suffit pas qu'elle soit le fruit de l'industrie, il faut encore que sa valeur échangeable égale ses frais de production. Si, en consommant une valeur égale à 10 fr. de matières premières, de main-d'œuvre, etc., vous ne parvenez à créer qu'un objet dont il soit impossible d'obtenir au delà de 9 fr., ou toute autre valeur équivalente à 9 fr., vous ne créez pas de la valeur, vous en détruisez, puisqu'il y avait auparavant dans le monde une valeur de 10 fr. que vous avez changée en une valeur de 9 fr.

L'auteur, en posant en fait que la production n'a point de bornes, admet comme vérité une assertion entièrement fausse. La création d'un objet de consommation exige des sacrifices : elle exige l'emploi d'un capital, d'un travail, qui ont une valeur. Du moment que la satisfaction qui peut résulter du produit n'est pas équivalente à l'avance qu'on a faite, on ne peut plus la produire. S'il faut que je mette quatre semaines pour créer des valeurs qui ne peuvent pourvoir à ma subsistance que pendant trois semaines, je mourrai pendant la quatrième, à moins que je ne vive de la charité publique,

---

(1) Voyez le *Traité d'Économie politique*, liv. 1, ch. 15; et le *Cours complet d'Économie politique*, 5e partie, ch. 1 à 5.

c'est-à-dire, sur des valeurs réelles mais produites par d'autres que par moi.

En posant en fait que la production n'a point de bornes, l'auteur avance donc un fait qui n'est pas. La production est bornée lorsque les moyens de produire arrivent au point de se trouver plus chers que les produits qui peuvent en résulter.

C'est une grande erreur de croire que des associations industrielles, et des moyens de crédit, puissent soutenir la valeur d'une marchandise qui ne se vend pas, quand il n'y a pas dans cette marchandise même une qualité qui en élève le prix au niveau de ses frais de production. Tout prix forcé est un abus payé par quelqu'un.

L'auteur s'imagine que des banques de circulation qui répandent des billets ayant cours de monnaie peuvent remédier à tout; et véritablement des banques qui ne seraient pas privilégiées comme l'est la Banque de France, des banques qui pourraient venir au secours de l'industrie proprement dite, et dans lesquelles on trouverait des espèces de compagnies d'assurance qui, sans s'exposer à des pertes supérieures à leurs gains, répareraient quelquefois les malheurs imprévus, seraient fort utiles au commerce en général. Mais il ne faut pas croire que des escomptes et des billets, en supposant qu'ils jouissent de la plus haute confiance, puissent tenir lieu de capitaux. Ils ne peuvent remplacer que l'agent de la circulation, et ne peuvent conserver leur valeur que lorsque leur somme n'excède pas la somme habituellement nécessaire pour les échanges. Les escomptes sont occasionnellement très-utiles; mais il vaut encore mieux que les industriels aient assez de capitaux à eux pour n'avoir pas recours aux escomptes.

Tels sont les principes dont il nous semble qu'il n'est pas permis de s'écarter, lorsqu'on propose un plan d'*Organisation industrielle*. M. Fazy nous permettra encore de lui faire observer que ces mots *organisation industrielle* ne présentent point d'idée nette. On n'organise pas plus l'industrie qu'on n'organise les arts et les sciences. Ces choses se forment, se

perfectionnent selon le goût et les talens des hommes. Tout ce qu'on a droit d'attendre d'un gouvernement éclairé, c'est qu'il fasse des lois, qu'il crée des institutions favorables à l'industrie, mais non qu'il *organise l'industrie*.

Ce qui la favorise en général, ce sont les mesures qui allégent les frais de production qu'augmentent, au contraire, les charges de l'État et les sottises de l'administration. Tandis que les procédés de l'agriculture, des manufactures et du commerce, deviennent plus expéditifs et moins chers, grâce au génie des particuliers, on perfectionne aussi l'art de tirer de l'argent des peuples au profit des fonctionnaires publics, des gens à places et à pensions, des flatteurs, des traitans et des prêtres. Les impôts sont des frais ajoutés aux frais indispensables de la production, et d'où il résulte que la majeure partie de la population se trouve privée d'un grand nombre de produits et de beaucoup de perfectionnemens dont elle pourrait jouir s'ils n'étaient portés à un prix qu'elle ne peut atteindre. Sans compter qu'un gouvernement qui veut gouverner tout multiplie les obstacles, au lieu de les aplanir. L'argent des contributions, qui pourrait en totalité être employé à faire du bien à la nation, sert beaucoup trop souvent à lui faire du mal. Comment justifier aux yeux de la raison des guerres comme celle de Russie, en 1812, celles d'Espagne, en 1808 et en 1823? Outre le sang qu'elles font répandre, et les dévastations qui en sont les suites, elles nous font détester et mépriser des étrangers, et n'aboutissent en définitive qu'à engraisser des fournisseurs et des favoris. Où nous mène cet établissement sacerdotal qui engraisse des chanoines et des prélats? à répandre des mandemens incendiaires, à favoriser des missionnaires dont les prédications publiques et les confessions secrètes abrutissent l'esprit des peuples. La multitude des paperasses qui encombrent nos administrations n'a d'autre effet que d'attirer au centre du gouvernement des déterminations qui devraient être laissées au bon sens des localités. On élève des colonnes et des monumens expiatoires, et l'on n'éclaire pas nos rues. Avec la dixième partie de ce que

coûte une campagne on rendrait navigable la Loire, qui, tantôt parce qu'elle a trop d'eau, tantôt parce qu'elle en a trop peu, n'est pas praticable durant les deux tiers de l'année. On mettrait ainsi en relation l'orient avec l'occident de la France. Mais on paraît ignorer que la facilité des communications, en baissant les frais de toute espèce de production, est un des principaux élémens de la richesse des peuples ; et la Bourgogne meurt de faim en même tems que la Bretagne ne peut pas vendre ses denrées.

Quand les lumières seront plus généralement répandues, quand les intérêts nationaux auront de véritables interprètes, déterminés à refuser la substance de l'État à ceux qui font sa honte et son malheur, alors la nation française jouira de toute l'étendue de ses ressources et des biens qui, en bonne justice, ne devraient appartenir qu'à l'intelligence et à l'activité vraiment utiles.

J. B. S.

LITTÉRATURE.

Histoire de la littérature ancienne et moderne, par *Frederic* Schlegel, traduite de l'allemand par *William* Duckett (1).

Frédéric Schlegel, poète et philosophe distingué, est surtout célèbre en Allemagne pour avoir imprimé une vie et une direction nouvelles à la critique littéraire. Il fit ses premières armes dans quelques recueils périodiques; entre autres, dans l'*Athenæum*, rédigé de concert avec son frère Auguste Guillaume. Il était alors protestant comme lui. Bientôt Frédéric se convertit solennellement au catholicisme, à Cologne : de là il se rendit à Paris, puis à Vienne, où il accepta de M. de Metternich une place à la chancellerie, et le titre de membre libre de l'Université de cette ville. Ses cours dans cette Académie, pleins d'aperçus féconds et ingénieux sur le moyen âge, achevèrent sa réputation d'habile critique. D'ailleurs, soit indépendance d'esprit, soit simplement indolence, il montra peu d'empressement à prêter l'appui de son talent aux vues politiques de M. de Metternich, et il était à peu près tombé dans la disgrâce de ce personnage, quand la mort le surprit en janvier 1829 à Dresde, où il venait de commencer un cours de philosophie.

Le zèle religieux qui animait F. Schlegel, dans les derniers tems de sa vie, tient à un motif trop noble et trop honorable, pour le passer sous silence. Pénétré du désir de voir les nations de l'Europe unies dans une fraternité commune d'opi-

---

(1) Paris, 1829; Ballimore, rue de Seine-Saint-Germain, n° 48. 2 vol. in-8° de plus de 500 pages; prix, 14 fr.

nions, de vœux et de sentimens, Schlegel pensait que la condition nécessaire de cette alliance était l'unité de religion; or, tel est l'état d'anarchie où le rejet absolu du principe de l'autorité a conduit le protestantisme que Schlegel regardait l'Église réformée comme incapable d'accomplir cette haute mission du XIXe siècle. Ses regards se tournèrent donc vers le catholicisme, vaste cercle dont les rayons aboutissent à un même centre, association forte et compacte, qui a son chef visible, sa loi, sa hiérarchie. Il embrassa le catholicisme avec amour, comme une espérance et un gage pour l'avenir, comme une doctrine vraiment universelle, et qui domine à la fois la littérature, l'art et la philosophie. Enthousiaste du moyen âge, parce qu'il y voyait triompher cette puissante unité, il classa les littératures diverses, non d'après leur mérite, comme produit de l'art, mais d'après le caractère plus ou moins prononcé de leur tendance religieuse. Puis, à mesure que son esprit s'enfonçait dans le domaine des abstractions théologiques, il introduisait le mysticisme dans la critique; ainsi, lorsque son sujet l'amenait à parler de la Bible, il proclamait incomplètes et insuffisantes l'interprétation du sens littéral et celle même de l'esprit des livres saints. Il lui fallait une troisième interprétation *plus élevée que les précédentes, l'interprétation qui a pour base le sens mystique caché, lequel, avec ou sans figure, repose sur le mystère de l'âme et de son union avec Dieu.* « Et dans cette connaissance *selon l'âme*, ajoute-t-il, parvenue à sa clarté la plus complète, on peut dire avec raison que c'est le verbe éternel de l'amour qui se comprend et s'entend lui-même. » Cette sorte d'*illuminisme* se reproduit à diverses reprises dans l'ouvrage de F. Schlegel, et répand quelquefois de l'obscurité sur sa critique habituellement profonde et judicieuse; nous avons dû signaler dès l'abord cette disposition d'esprit, parce qu'elle marque d'une empreinte propre et individuelle l'*Histoire de la Littérature*, et fait toute son originalité, ses défauts, aussi-bien que son mérite.

Le plan de F. Schlegel n'est pas plus conforme que son

principe de critique a la marche suivie jusqu'à présent. Laissant de côté les littératures de l'Asie, il choisit la Grèce pour point de départ, et revient ensuite à l'Orient, lorsqu'il nous montre, au tems des Antonins, les arts de la Grèce fécondés et un instant renouvelés par le mélange des traditions indiennes, hébraïques et persannes. Dans la civilisation grecque, ce fait l'a surtout frappé « que le développement intellectuel y est tout-à-fait libre et indépendant, aussi-bien des entraves d'une constitution sacerdotale décidant tout en Orient que d'un but politique que l'on apercoit partout chez les Romains ; la science apparait pour la première fois comme une puissance isolée et se suffisant à elle-même ; spectacle auquel on n'a depuis jamais rien vu de semblable. »

Rome est fille de la Grèce, et telle fut sa fidélité à suivre les traces de sa mère qu'elle sacrifia à cet esprit d'imitation ses antiquités nationales et patriotiques. Cette adoption d'une littérature étrangère par le peuple le plus superbe et le plus fier qui ait existé s'explique naturellement. Après la conquête de l'Italie méridionale et de la Sicile, lorsque la Grèce se révéla aux légions romaines, sa langue dominait dans tout le monde civilisé : on lisait Homère au fond de l'Asie, et les Carthaginois rédigeaient en grec leurs voyages de découvertes. C'était le lien universel entre les peuples, et les Romains ne purent se soustraire à cet empire de l'intelligence. Ils virent dans la langue des Grecs un instrument utile, et l'accueillirent : bientôt cette littérature étalant devant eux tous ses charmes, ils l'aimèrent comme art, l'étudièrent, la copièrent souvent, sans que leur civilisation pût jamais démentir cette origine.

La carrière parcourue par la littérature romaine fut brillante, mais courte : M. Schlegel la resserre entre le consulat de Cicéron et la mort de Trajan, c'est-à-dire dans un espace de 180 ans. Elle s'éteint presque avec Tacite, jusqu'au moment où le christianisme lui donnera une impulsion nouvelle.

Mais avec Adrien commencait un mouvement intellectuel d'une espece singulière, et dont l'influence, a peine entrevue

jusqu'à nos jours, appelle encore des investigations longues et sérieuses. La littérature grecque renaissait jeune et vivace, avec d'autres inspirations, un autre but, une autre philosophie. Lasse de la mythologie homérique, et rejetant ses vieilles croyances, elle avait paru mourir avec les dogmes rians dont s'était embellie sa poésie. Maintenant elle rompait le silence, et, communiquant par Alexandrie avec tout le monde oriental, lui empruntait ses opinions, sa cosmogonie, sa foi dans les esprits supérieurs et sa tendance *extatique*. Sans doute, cette source de créations était moins pure et moins heureuse que la première : elle avait pourtant sa puissance, son énergie, elle fécondait l'art et la philosophie, et les esprits étaient fortement remués par cette seconde manifestation du génie grec. Cette renaissance d'une littérature qui semblait avoir accompli sa destinée portait un double caractère. D'une part, Lucien, Sextus Empiricus et les sceptiques continuaient à battre en ruines la mythologie païenne, et se raillaient des superstitions qui la remplaçaient; de l'autre, il s'élevait en Grèce, et surtout en Égypte, de nombreuses sectes philosophiques, plus ou moins attachées aux systèmes spiritualistes de Pythagore et de Platon, mais outrant cette disposition religieuse et la poussant jusqu'à l'extase ; pleines d'un besoin de foi qu'elles ne pouvaient satisfaire, sombres et mystérieuses dans leurs dogmes et leur langage. Telle fut l'école appelée d'Alexandrie, école dont il est impossible de comprendre les travaux, si on ne la décompose en ses branches diverses, puisqu'elle fournit au christianisme naissant ses plus éloquens défenseurs, en même tems que ses plus acharnés adversaires.

M. Schlegel indique avec une rare sagacité comment la doctrine de Platon s'alliait naturellement avec le mysticisme alexandrin. Platon, en admettant les idées innées et une sorte de révélation individuelle des perfections de la Divinité, avait par cela même reconnu qu'il existait, pour l'homme, une source de vérité surnaturelle, et indépendante de l'exercice de sa raison. « C'était, selon lui, un souvenir obscur d'une

existence primitive infiniment plus délicieuse et plus spirituelle que celle de ce monde » ; c'était un sentiment vague, indéterminé, qui ne se résumait pas en un système complet. Les successeurs de Platon allèrent plus loin : partant de ce principe que la raison n'était pas pour l'homme le seul moyen de connaître, ils cherchèrent cette science nouvelle et supérieure dans les idées et les traditions de l'Orient, qui toutes, dit M. Schlegel, reposaient plus ou moins sur ce même principe. Or, dans ces traditions se confondaient le mysticisme le plus extravagant, le culte des esprits malfaisans, la magie, les folies cabalistiques. Ainsi le platonisme, grossi d'un alliage impur, s'écartait chaque jour de sa beauté primitive, et devenait la souche de plusieurs sectes diverses dans leur but et leur enseignement, et que M. Schlegel a faussement réunies sous le nom générique de néo-platonisme.

Trois grandes divisions dominent la philosophie de ce tems ; et elles sont d'autant plus importantes qu'à la naissance du christianisme leurs partisans se rangèrent sous des bannières opposées : ce sont l'éclectisme, le néo-platonisme proprement dit, et le syncrétisme.

L'éclectisme, tentative imparfaite de concilier les principes divergens de la philosophie grecque, fut enseigné par Potamon d'Alexandrie, et ne parut qu'un instant. Sa tendance semble pourtant avoir frappé quelques Pères de l'Église, et Lactance laisse entendre que le christianisme n'est qu'une espèce d'éclectisme parvenu à sa pureté la plus absolue.

Le néo-platonisme, que professèrent Plutarque et Apulée, n'était qu'un faux éclectisme, un compromis entre le platonisme, quelques ressouvenirs de Pythagore, de Moïse même, et des emprunts faits au culte oriental des esprits supérieurs. Toute autre était encore la direction du syncrétisme.

Cette secte, qui joua un grand rôle au commencement de notre ère, paraît avoir dû ses premiers développemens à un chrétien, Ammonius Saccophore. Ammonius voulait unir le rationalisme des Grecs au supernaturalisme des Chrétiens. Il enseignait une philosophie basée sur celle de Platon, mais ou

se mêlaient quelques principes d'Aristote, beaucoup de traditions chrétiennes, et quelques-unes orientales. Plotin s'empara de cet enseignement, en fit un système, et y introduisit à un plus haut degré le goût des sciences occultes de l'Égypte et de la Perse. Son principe religieux (1) était *l'intuition* immédiate de la vérité, au moyen de la contemplation; son principe moral reposait sur une affinité primitive de notre âme avec la Divinité : au milieu des ténèbres et des distractions de la vie, cette union s'affaiblissait, et le moyen de régénérer notre être, c'était encore la contemplation du beau et du monde intellectuel.

Il y avait là matière à bien des extravagances : les successeurs de Plotin entrèrent hardiment dans cette voie, et se livrèrent à toutes les folies de l'astrologie et du polythéisme oriental. Le thaumaturge, Apollonius de Tyane, espèce de pythagoricien voyageur, remplissant les villes de son charlatanisme, et traînant après lui une multitude abusée, ne fit que réduire en actions et professer sur les tréteaux les enseignemens secrets du syncrétisme. Porphyre, qui publia les Ennéades de Plotin, Jamblique et leurs disciples, zélés enthousiastes de la sagesse des prêtres égyptiens, sectateurs des cosmogonies les plus incompatibles, des dieux les plus opposés, trouvèrent dans leur polythéisme place pour toutes les religions, à l'exception de celle du Christ. Ils s'élevèrent avec fureur contre la foi nouvelle, l'attaquèrent dans leurs écrits, et lui suscitèrent ses persécutions. Rome, dévouée à cette doctrine, Rome, avec ses monstrueux Césars, pliant le genou devant Sérapis et toutes les idoles de l'Orient, se baigna dans le sang des martyrs. Julien lui-même, malgré l'incontestable supériorité de ses lumières, fit profession de syncrétisme. Il fut le héros de cette philosophie; et l'admiration que lui ont

(1) La Trinité ou *Triade* de Plotin se composait de l'être absolu et un, de l'intelligence sortie de cette unité et occupée sans cesse à la contempler, de l'ame sortie de l'intelligence et n'étant qu'une pensée. (Voir Matter, *Hist. de l'École d'Alexandrie.*)

vouée plusieurs écrivains du dernier siècle doit paraître inexplicable à qui sait combien de pratiques superstitieuses et d'absurdes croyances troublaient l'esprit de ce grand guerrier.

Le syncrétisme fut donc l'adversaire le plus obstiné de la prédication évangélique ; mais dans les rangs des éclectiques et des néo-platoniciens le christianisme trouva d'éloquens apologistes ; Origène lui-même, toujours préoccupé d'une invincible croyance à la transmigration des âmes et à d'autres théories orientales, appartenait visiblement à cette secte philosophique. Quant aux écrivains de l'école Ammonio-Plotinienne, ils succombèrent sous le coup qui frappa Julien; poursuivis à leur tour par le ressentiment des empereurs, ils allèrent chercher un asile en Perse, y disparurent, et le christianisme triompha en Orient.

En Occident, sa tâche avait été bien plus facile : là, point d'école de philosophie à combattre : et les autels des dieux de l'Olympe s'écroulèrent d'eux-mêmes, le jour où la main des empereurs cessa de les soutenir : point de littérature rivale : car la langue latine, relevée et renouvelée à son tour, fut, à proprement parler, la langue du christianisme, l'instrument de ses conquêtes, le lien moral par lequel il tenait le monde sous sa loi. De plus, des populations neuves et vierges vinrent, dans tout l'enthousiasme d'une conviction naïve, se prosterner aux pieds de la croix ; et, quand les premières terreurs de l'invasion furent passées, l'Église put s'applaudir et se glorifier dans ses jours de fête de ce que *Dieu lui-même avait guidé du fond du Nord cette foule de néophytes, de ce qu'il avait fait luire devant eux sa lumière à travers les obscurités du désert, et les avait conduits, comme par la main, à la fontaine d'eaux vives, à la source de toute rédemption.*

En effet, deux élémens ont formé le moyen âge en Occident, le christianisme et le génie du Nord ; de là viennent sa littérature, sa poésie; et si cette civilisation a parfois subi d'autres influences, elles furent passagères, laissèrent peu de traces, ou se confondirent avec les deux grands principes que nous ve-

nons de signaler. Le moyen âge est donc pour M. Schlegel l'objet d'une étude de prédilection et d'une admiration profonde : car, à cette époque, l'unité catholique vivifie la société entière : elle inspire la littérature, se mêle à toute chose, se décèle dans les productions les plus frivoles en apparence, et jusque dans les romans de chevalerie.

L'Écriture-Sainte et les doctrines chrétiennes, voilà donc, d'après F. Schlegel, le fondement naturel de toute poésie vraiment moderne : « non pas, dit-il, que le christianisme, considéré en lui-même et pour lui-même, puisse être un objet de poésie » ; mais son influence doit être sensible partout. A l'appui de cette distinction, M. Schlegel cite deux exemples frappans, la poésie chevaleresque du moyen âge et la divine comédie du Dante. L'épopée chevaleresque, avec sa mythologie du Nord, ses récits merveilleux, sa foi vive et ses généreux paladins, est partout empreinte de l'esprit germanique, modifié seulement par les croyances chrétiennes : c'est là son charme et sa grâce infinie. Le Dante, malgré la puissance de son génie, n'a pu réussir à unir *la poésie et le christianisme dans une harmonie parfaite* : « car les mystères se refusent à toute exposition, comme formant un sujet trop élevé, et présentant un but qui ne saurait être atteint. »

La forme extérieure de l'inspiration chrétienne et son vêtement, pour ainsi dire, dans la littérature du moyen âge, sera donc l'antique tradition du Nord. Cette tradition, dont le monument le plus précieux est l'*Eâda* islandaise, a quelques rapports avec la philosophie chrétienne : sérieuse, mélancolique, pleine de développemens magnifiques sur la nature intime de l'homme et ses souffrances morales, elle se marie heureusement avec la tristesse, la dignité, la tendresse chaste et grave, qui respirent dans les écritures. Sans doute les Barbares, quand ils envahirent le monde romain, y portèrent à leur suite cette riche poésie, qu'ils redisaient sous la tente, le matin des batailles et au sein de leurs forêts natales : mais les Normands la ravivèrent, alors que, parcourant l'Océan sur leurs longues barques, ils allèrent chanter leurs chants de guerre dans les abbayes

de France et d'Angleterre, dans les castels et les églises de Sicile et d'Italie; peuple singulier et vraiment héroïque, où chacun était à la fois poète et guerrier, qui remplit l'Europe et l'Asie du bruit de ses armes, fonda, comme en se jouant, des principautés et des royaumes; et, pour délassement de ses travaux militaires, fit don au monde moderne d'une source inépuisable d'art et de poésie!

De ces deux élemens est sortie la poésie moderne; car, d'après M. Schlegel, les contes et les mythologies de l'Orient auraient eu peu d'influence sur sa formation: encore cet honneur reviendrait-il presque uniquement à la poésie persanne. A l'appui de cette opinion, nous verrons la littérature espagnole, si long-tems représentée comme fille de l'Arabie, se développer avec tout l'éclat d'une inspiration naïve et indépendante, et ne revêtir ses récits des couleurs orientales qu'après la prise de Grenade.

La poésie moderne se subdivise naturellement en deux grandes époques. Nous appellerions volontiers la première l'ère des trouvères, des troubadours, etc., soit que ses poésies restent anonymes comme celles de l'Espagne et de l'Allemagne, soit qu'elles se rattachent à quelques noms de ménestrels ou d'hommes d'armes, comme celles de la Provence. La seconde, plus cultivée, plus savante, commence à l'apparition de la littérature classique italienne. Ce fut un beau moment dans l'histoire du monde que ce besoin de poésie, cet élan d'imagination et d'enthousiasme qui saisit toute l'Europe au tems des croisades, alors que l'Allemagne se prit à rajeunir ses hymnes de batailles; la Provence, à remplir la France et l'Italie de ses sirventes et de ses chants d'amour; la France du nord, à compter finement les *dicts et faicts* des chevaliers; et que l'Espagne fit son épopée, en combattant les Maures. La Provence vive et spirituelle ne put assujettir son génie aux longs développemens, à la forme laborieuse de l'epopée ou même du roman chevaleresque: elle eut des satyres, des chansons, quelques nouvelles. Mais ailleurs de vieux souvenirs de gloire nationale, une tendance religieuse prononcée, une

disposition d'esprit plus grave et plus patiente, firent naître ces nobles et touchantes histoires où se reflètent si bien la vie, les émotions, les croyances du moyen âge.

Sans parler ici du romancéro espagnol, dont le caractère est tout individuel, et que nous mentionnerons plus tard, nous distinguerons, comme M. Schlegel, trois cercles de fables et d'histoires qui ont servi de sujet aux récits épiques du moyen âge: ce sont les traditions des guerres d'Attila, type de la grande composition appelée chant des *Niebelungen;* les guerres de Charlemagne, et les aventures du roi breton Artus et de la Table-Ronde.

Bien que le poème des Niebelungen paraisse avoir reçu, vers le XIIIe siècle, sa forme définitive, il n'est évidemment qu'un souvenir et un résumé d'anciennes ballades nationales. Il raconte les exploits et la ruine d'une peuplade bourguignonne appelée les Niebelungs, qui suivait la fortune d'Attila; et, succombant à des discordes intestines, disparut, sans que l'histoire en ait gardé la mémoire. Cette période d'invasion et de combats a inspiré quelques autres poèmes allemands, d'une date pareillement ancienne; et le sujet des Niebelungen se retrouve dans les littératures hongroise et scandinave. D'ailleurs, on chercherait vainement dans ces compositions une image fidèle des vieilles mœurs de la race germanique. On était peu curieux au moyen âge de vérité et d'exactitude historique; et tous les siècles se revêtaient naturellement, dans l'imagination de l'écrivain, de la forme et des couleurs de son siècle. Avez-vous vu dans une des salles du Musée royal une suite de peintures empruntées à la Bible, où David et ses *chevaliers* paraissent avec armures de fer, écus blasonnés et panaches flottans; où les fantassins, habillés à la mode des bandes suisses, dans les guerres d'Italie, forment d'épais carrés garnis d'arquebusiers et tout hérissés de hallebardes. L'artiste a transporté en Judée jusqu'aux moindres détails du costume de son tems : ainsi firent tous les poètes du moyen âge.

Ces anachronismes sont sensibles dans les romans de Charlemagne, sujets français, qui nous sont mieux connus, et dont

nous pouvons apprécier le caractère. Beaucoup de ces récits, dus à des poètes normands, respirent un dédain superbe du grand empereur. Dans les trois romans sur Ogier-le-Danois et sa famille, composés à la cour de Guillaume-le-Conquérant, Charlemagne joue le rôle d'un prince inepte, indolent, sans autorité dans son royaume, et gouverné par ses douze pairs : on voit que l'auteur avait présent à l'esprit le souvenir de Charles-le-Chauve, en parlant de son illustre aïeul. Au tems des croisades, et sous la plume des poètes français, Charlemagne subit une autre métamorphose; on fit de ce politique consommé un paladin, un croisé, presque un coureur d'aventures; on lui attribua vaguement les fameuses campagnes de Charles-Martel contre les Sarrazins; son histoire, déjà si merveilleuse, on l'enrichit de contes arabes ou persans, créations bouffonnes ou fantastiques, fruits de l'imagination orientale : ce fut le cachet et le charme de Huon de Bordeaux, de Guérin de Montglave, fables pleines de verve et de gaîté, où Charlemagne a repris son rang de héros, mais où le roi des fées, Oberon, tient le sceptre, plus puissant par ses prestiges que l'empereur par sa redoutable épée.

Quelles que soient l'élégance et la variété des poèmes de Charlemagne, nous leur préférerons encore ceux d'Artus et de la Table-Ronde. On sait le fondement de ce cercle d'épopées: c'était la recherche du St Graal, la coupe dont le Christ s'était servi le jour de la Cène, et que Joseph d'Arimathie, d'après la tradition, avait portée en Grande-Bretagne. Pour conquérir ce précieux trésor, une condition était nécessaire : il fallait *avoir chièrement gardé fleur de virginité*, et ce triomphe était réservé à un chevalier de la Table-Ronde, Parceval-le-Gallois : c'est ainsi que cette légende, presque monastique, se lie aux prouesses des compagnons du roi Artus. Un des plus beaux épisodes de cette longue histoire est le roman de Tristan-de-Léonais. On ne peut s'imaginer quelle grâce naïve, quelle délicatesse de sentiment respire dans l'amour du chevalier pour la reine Iseult. Dénué des ressources de la féerie, qui ne fut introduite que tard dans les romans de la Table-Ronde, et appa-

rait pour la première fois dans Isaïe-le-Triste, ce livre porte une teinte douce et mélancolique, qui émeut l'âme vivement et la repose des scènes de combats et de carnages, si fréquentes dans les compositions du moyen âge. La mort de Tristan, victime d'une déplorable méprise, et le désespoir de son amie, qui le trouve expirant, quand elle vient le guérir, peuvent aller de pair avec les créations les plus pathétiques de l'art moderne; et, certes, nous connaissons plus d'une épopée récente, ou contemporaine, que nous donnerions tout entière, de grand cœur, pour quelques pages échappées à la plume barbare du pauvre et obscur romancier.

Nous venons d'esquisser les sujets principaux dont s'est nourrie la littérature de l'Europe centrale dès sa première manifestation : il nous reste à indiquer un autre cercle de poésies également riches et abondantes, et de plus parfaitement individuelles et originales : nous voulons parler des romances espagnoles.

Les romances espagnoles, et spécialement le poème du Cid Campéador (1), n'ont aucun rapport avec les romances maures, que l'on a sans cesse voulu confondre avec elles, pour en induire un rapport constant de filiation entre la littérature espagnole et celle des Arabes. Elles sont fières et superbes comme un cavalier castillan, chevaleresques et pieuses, sans ornemens affectés, et d'un admirable laconisme. Nous ne prétendons pas ici établir un parallèle régulier entre le romancero et tout autre grand produit de l'esprit humain. Mais, à notre avis, le poème du Cid n'est guère au-dessous de l'Iliade. Rodrigue vaut bien Achille; sans doute il est beau de voir les Troyens vainqueurs s'éloigner des vaisseaux grecs, à la seule vue du fils de Pélée; mais quel spectacle nous offrent les romances! C'est le lendemain de la mort du Cid : Chimène est assiégée dans Valence; Alvar Fanez plie avec ses compagnons : la ville est menacée. Tout à coup, la porte s'ouvre, et voilà que le Cid paraît, à cheval, couvert de son

(1) Ami des camps, surnom du Cid.

armure, soutenu par deux écuyers : les barbares, le regardant venir, hésitent et fuient : sa cendre les a vaincus, et, mort, le Cid est encore plus terrible que toute une armée.

Nous aimerions à nous arrêter sur ces détails, sur les autres épopées du romancero, la touchante histoire des sept enfans de Lara, et ce Mudarra le bâtard, qui venge le vieux Gonçalo Gustos, et se fait reconnaître pour son fils. Nous montrerions Bernard de Carpio, prêt à combattre Roland, lui confiant, par un sublime message, le soin de son père et de sa mère, s'il est tué dans la bataille; nous dirions sa querelle avec Alphonse-le-Chaste et ses admirables prières près du catafalque de son père. Nous pensons au moins qu'il est impossible de sentir et d'apprécier la littérature espagnole sans la connaissance de ces poésies; qu'étrangères au luxe métaphorique des fictions orientales, et d'une simplicité parfaite, elles sont à la fois un précieux monument historique et le plus beau fleuron de la couronne poétique du moyen âge.

Plus tard, après la prise de Grenade, quand les Maures entrèrent de gré ou de force dans la société espagnole, leur tendance hyperbolique et leur style brillanté firent invasion jusqu'à un certain point dans la littérature des vainqueurs, et les tragédies de Calderon en seront pour nous la preuve vivante. Mais, néanmoins, l'Espagne garda toujours sa vieille dévotion au catholicisme et aux traditions chevaleresques, et seulement en modifia quelque peu l'expression. C'est ce caractère distinct et immuable qui l'a soustraite à l'imitation de l'antiquité classique, lui a donné un rang à part dans la littérature européenne, et est devenu, de la part de plusieurs critiques modernes, et surtout de F. Schlegel, l'objet d'une admiration exclusive et exagérée. Au tems de la renaissance, quand s'ouvrit la seconde ère de la poésie moderne, et qu'à l'inspiration naïve et spontanée succédèrent les produits d'un enthousiasme calculé et savant, l'Espagne varia peu : autour d'elle, l'esprit chevaleresque s'éteignait chaque jour: en Allemagne, par l'action du pouvoir et bientôt par les disputes théologiques; en Italie et en France, où il n'avait jamais jeté

de profondes racines, par l'affectation à reproduire uniquement la forme antique, de telle sorte que Rome redevenait presque païenne à force d'admirer Homère et Virgile. Mais Lope et surtout Calderon n'ont renié ni leur foi, ni leur histoire : ils sont restés Espagnols et chrétiens. Aussi, M. F. Schlegel, lorsqu'il compare les diverses littératures dramatiques de l'Europe, ne balance pas à assigner la première place à Calderon.

Quelle que soit notre estime pour ce sentiment empreint dans la poésie espagnole, nous ne pouvons partager l'opinion de F. Schlegel, et les motifs sur lesquels il s'appuie nous semblent faibles et erronés. « Le but de l'art dramatique, dit-il, n'est pas seulement d'exposer l'énigme de l'existence, mais aussi d'en donner l'explication. » En même tems qu'il retrace le tableau de la vie et des souffrances de l'homme, il doit faire ressortir de ce tableau l'idée *d'une vie nouvelle et d'une glorification spirituelle, prix de ces mêmes souffrances.* Voilà donc le mysticisme religieux donné comme base essentielle de l'art. *Or, ce cachet chrétien, cette couleur céleste,* F. Schlegel la retrouve, à son plus haut degré, dans les drames de Calderon, spécialement dans l'Adoration de la Croix et le prince Constant : « C'est le dernier retentissement du moyen âge catholique, c'est là que cette renaissance et cette glorification chrétienne de l'imagination, qui caractérisent en général son esprit et sa poésie, ont atteint leur apogée. »

Ce principe de critique nous paraît vicieux et radicalement faux. Autre chose, en effet, est l'art considéré en lui-même, autre chose, l'esprit qui le domine. On peut soutenir que l'inspiration chrétienne est la plus féconde, même pour le drame; mais non pas que le but de l'art soit l'édification des peuples, *l'explication* pieuse *de la vie;* qu'il soit comme une sorte de commentaire à des instructions religieuses. L'art est une manifestation de l'intelligence qui a son cercle, son but à part, sa direction propre, et n'a pas besoin d'emprunter toutes ces choses au culte ou à la politique. Il fut en Orient une simple décoration des temples, un ornement des cérémonies. Aussi,

n'y parvint-il jamais à la perfection. En Grèce, libre et indépendant de toute entrave, étudié, admiré pour lui-même, il se déploya dans sa pureté, dans sa magnificence complète. Ce seul rapprochement suffit pour renverser le principe de F. Schlegel : car il ne tendrait à rien moins qu'à embarrasser l'art des mêmes chaînes qui le liaient en Orient.

Le but de l'art dramatique est d'élever, de remuer les âmes, tantôt par des créations idéales, tantôt par l'exacte imitation de la nature; d'intéresser enfin ; et malheureusement ce puissant intérêt qu'il doit exciter manque souvent dans Calderon. Si nous présentions l'analyse de ce *Prince constant* que F. Schlegel tient pour un chef-d'œuvre, nous donnerions une triste idée de sa sagacité de critique. Sans doute, l'enthousiasme religieux de don Fernand de Portugal est tracé à grands traits, et touche parfois au sublime : mais sa piété même est verbeuse et fatigante, et les autres personnages, depuis le roi de Fez jusqu'à l'inévitable *gracioso*, sont faibles et sans couleur. Le drame, comme presque tous ceux de Calderon, est mal conduit; le dénoûment, inhabile, précipité, sans aucune liaison nécessaire avec l'action principale. Dans Louis Perez de Galice, on rencontre une admirable scène ; celle où Louis arrache au juge de Salvatierra les pièces de l'enquête dirigée contre lui. D'autres drames offrent d'éclatantes beautés perdues dans un amas de scènes incohérentes, de descriptions hors de propos, d'ambitieuses métaphores. Mais les caractères sont presque toujours monotones et exagérés, la vérité historique nulle, les situations amenées sans art. F. Schlegel semble mettre Calderon au-dessus de Shakespeare : quant à nous, il nous paraît qu'il y a plus de génie dans la seule création de Macbeth ou d'Iago que dans toutes les tragédies du poète espagnol.

L'admiration exclusive de M. Schlegel pour le Camaëns, qu'il appelle *le poète héroïque romantique par excellence*, et la préférence qu'il donne à son épopée sur celle du Tasse, bien qu'elle s'explique plus naturellement, aurait besoin d'être appuyée sur des raisons meilleures. En général, et quel que soit le mérite de ses observations sur la littérature italienne,

la partie de son ouvrage qui embrasse la seconde ère de la poésie moderne est inférieure à ses beaux développemens sur l'épopée chevaleresque ; et ce fait tient, sans doute, à ce que, tout entier à ses idées religieuses, il a laissé dans son tableau une part trop étroite à l'art, à l'*esthétique* proprement dite.

Si nous quittons la poésie du moyen âge, sujet favori de M. Schlegel, pour nous occuper de la philosophie, seule branche des connaissances humaines qui ait ensuite attiré sérieusement ses regards, nous trouverons ses considérations incomplètes, sans nouveauté ni profondeur. Quelques idées ingénieuses sur le Platonisme au moyen âge, une explication assez obscure du mysticisme de Jacques Bœhme ne sauraient tenir lieu de l'absence absolue d'indications précises sur la philosophie scolastique. Il eût été curieux pourtant d'introduire le lecteur au sein des universités ou des écoles savantes fondées dans les monastères, de nous montrer cette foule avide de science, qui, d'un bout de la France à l'autre, s'attachait aux pas d'un Abeilard ou d'un saint Bernard, et ces écoliers de trente ans qui, assis dans les cloîtres sur leurs bottes de paille, discutaient les questions les plus abstraites de l'ontologie, à l'aide de quelques phrases d'Aristote et de centons des pères de l'Église. M. Schlegel a négligé ce spectacle, passé légèrement sur ces querelles d'écoles qui avaient leur retentissement au dehors, donné à peine quelques mots d'éloges aux mystiques religieux de l'Allemagne, et il se hâte d'arriver à la réforme.

Bien que zélé partisan de l'unité catholique, M. Schlegel a dignement apprécié Luther et mesuré la hauteur de son génie. Il pense, d'ailleurs, que la réformation n'a pas été la première, ni la seule cause de cette indépendance d'esprit qui se manifesta à la fin du XVIIe et dans le XVIIIe siècles, et qu'en un mot, elle n'a pas mis dans le monde, comme on l'a répété si souvent, la liberté intellectuelle. Mais cette liberté existait-elle déjà, ou fut-elle développée postérieurement et par d'autres causes : c'est une question que M. Schlegel ne cherche pas à résoudre, et à laquelle répondent tous les monumens de la littérature de ce tems.

Disons-le hautement : la réforme n'a pas doté l'Europe de l'esprit d'examen et d'indépendance : seulement elle a fixé, pour un instant, ce qui n'était qu'une vague tendance, lui a donné une direction religieuse, et l'a renfermé dans le cercle des disputes théologiques. Avant Luther, et depuis le milieu du xve siècle, une sorte d'insurrection sourde et tacite contre l'omnipotence du catholicisme se préparait par toute l'Europe ; et les novateurs allaient plus loin que ne fit jamais la réforme ; car ils s'attaquaient à toutes choses, dogmes, culte et morale, et mettaient en question jusqu'à Dieu. Dans une revue de cette classe d'écrivains apparaîtraient d'abord Pontanus, qui composait, au xve siècle, des dialogues contre les prêtres ; Ange Politien, favori des Médicis, et qui, chargé d'honneurs ecclésiastiques, de prieurés et de canonicats, *regardait comme perdus les momens jadis passés à réciter son bréviaire.* Machiavel tentait de substituer à l'organisation toute catholique des États et de la vie sociale, une politique mondaine, fondée seulement sur la ruse et la violence. Pierre Bembo, amant de Lucrèce Borgia, auteur des vers les plus licencieux, prêtre à qui Fracastor dédiait son poème de *Syphilis*, recevait le chapeau de cardinal, aux applaudissemens des cours savantes de l'Italie. Léon X lui-même, amateur passionné de la chasse et des plaisirs, ne goûtait, dans les cérémonies de l'Église, que leurs pompes et leur magnificence. Enfin, Érasme, dans son dialogue appelé *Puerpera*, écrivait ces singulières paroles : « Il y a grand péril pour la dîme et l'autorité des prêtres, la dignité des théologiens, la majesté des moines : la confession menace ruine, et aussi les vœux ; les brefs de Rome perdent crédit ; l'Eucharistie est en danger : sans doute, voici venir l'Ante-Christ. » A quoi un autre interlocuteur de répondre : « Ce qui paraît aux hommes d'une si haute importance n'est peut-être rien aux yeux de Dieu. »

Ce mouvement, antérieur à Luther, resta indépendant de la réforme protestante, et se continua au sein même du catholicisme. Rabelais, qui en est en France l'expression la plus fidèle, se riait de l'un et de l'autre culte, appelait Calvin *dé-*

moniaque et *imposteur de Genève*, et s'inquiétait même assez peu des horribles persécutions qui frappaient les novateurs. Montaigne, esprit de la même trempe, quoique moins cynique et moins déréglé, fut, on le sait, partisan de la couronne, dans sa lutte contre les protestans de France. Cette conduite des deux écrivains les plus hardis de ce siècle montre assez qu'ils ne devaient pas à la réforme leur philosophie et leur *libertinage* d'esprit, comme on disait au tems de Bossuet.

Que fit donc Luther, et quelle fut sa mission? Luther se saisit de ce désir d'indépendance vague et irrésolu qui tourmentait toutes les têtes, et lui donna un but, une direction à la fois dogmatique et religieuse. Il lui ouvrit une carrière où il pût se déployer avec apparence de liberté, sans toutefois en sortir. De plus, il y eut, entre Luther et les philosophes de France et d'Italie, cette grande différence, que les uns étaient de simples penseurs, que lui fut un homme de main et d'action. Tandis que Politien, Laurent de Médicis et leurs amis, errans sur les bords de l'Arno et dans les jardins enchantés de Florence, au milieu des voluptés d'une civilisation délicate, s'étaient contentés de rire finement, et en gens de bonne compagnie, des superstitions du vulgaire, Luther, avec son langage grossier, mais enthousiaste, avec son latin barbare et ses argumens plus barbares encore, Luther, debout sous les arceaux d'une cathédrale gothique, allait prêchant sa doctrine aux bourgeois de la Saxe et aux étudians de Wittemberg; il remuait les masses populaires, soulevait des questions vivantes et familières à tous : il s'exaltait, s'emportait, tour à tour grave philosophe et fougueux sectaire : aussi les autres firent-ils des livres, et lui une révolution.

Ainsi, l'esprit d'examen ne vient pas de la réforme; il la précède, et ce grand mouvement n'en est qu'une application restreinte. Luther et ses premiers disciples, après avoir posé hardiment le principe de la liberté absolue dans l'ordre intellectuel, reculèrent devant ses conséquences : Calvin condamna aux flammes Servet; des persécutions violentes s'élevèrent en Hollande et ailleurs contre les hommes qui, pre-

nant au sérieux ces professions d'indépendance, essayèrent de faire schisme au sein du schisme même ; et, dans ces inconséquences, il n'y a rien qui nous doive étonner. Toute religion positive est incompatible avec la liberté absolue d'examen : elle ne saurait vivre que de foi, et par cela même qu'elle admet des dogmes et des mystères, elle contredit implicitement le principe de l'indépendance ; car, du jour où elle reconnaîtrait à ses sectateurs le droit individuel de suivre ou de rejeter ses enseignemens, elle ne serait plus une religion, mais une philosophie.

L'indépendance intellectuelle ne reçut donc son entier développement que dans les diverses écoles purement philosophiques, étrangères à toute théologie, soit catholique, soit protestante. Descartes, bien qu'attaché au dogme de la révélation chrétienne, avait peut-être involontairement donné le signal. Une fois entrée dans cette voie, la philosophie marcha vite, et ce n'est pas en France qu'il est besoin de rappeler ce qu'elle tenta, ce qu'elle accomplit même au XVIIIe siècle. Que cette philosophie soit blâmée, que ses chefs soient vivement combattus par M. Schlegel, nous le concevons facilement, et nous-même sommes loin d'en partager toutes les doctrines. Mais il nous paraît que le critique allemand a totalement méconnu deux des plus beaux génies de notre nation, Descartes et Pascal. En général, il fait peu de cas de toute philosophie qui n'est pas exclusivement religieuse et mystique, et qui, sortant du cercle tracé par les livres saints, cherche ailleurs l'explication du monde et de la destinée de l'homme. Kant, malgré sa tendance spiritualiste, est l'objet de graves censures, et M. Schlegel convient à peine, par une sorte de concession à l'admiration de toute l'Allemagne, que *sa philosophie n'a pas été précisément nuisible à la manière de penser et à la foi.* Il réserve ses éloges et sa sympathie pour les écrivains catholiques de France ou d'Allemagne. Saint-Martin, Bonald, La Mennais d'une part, Novalis et Stolberg de l'autre, apparaissent à l'imagination de M. Schlegel, comme les précurseurs d'une révolution complète dans l'ordre intellec-

tuel, les auteurs d'une philosophie nouvelle devant qui doivent disparaître les formules vides des tems passés. En un mot, la philosophie qu'il demande, et dont il croit entrevoir l'apparition dans l'avenir, c'est celle qui, s'abjurant elle-même, humilierait la raison de l'homme devant l'autorité de l'Église, et ne reconnaîtrait pour principe et pour axiôme que la parole évangélique. Cette disposition d'esprit éclate pareillement dans l'appréciation des poètes de l'Allemagne moderne : sans doute M. Schlegel ne peut refuser ses éloges aux conceptions de Gœthe et de Schiller ; mais il semble égaler à ce dernier le poète Werner « qui, dit-il, transporta plus complètement dans ses tableaux dramatiques, les mystères du sentiment et de la foi. » Et en effet, Werner, esprit exalté, sombre, se laissant aller à tous les caprices de la rêverie, a plus que personne introduit le mysticisme dans l'art dramatique, et sa pièce de *Luther*, étincelante de sublimes beautés, est jusqu'ici l'expression la plus fidèle de ce système qui, sur la scène comme ailleurs, tend à considérer l'homme dans ses rapports intimes et cachés avec la Divinité.

Ainsi, le zèle religieux, l'exaltation presque claustrale que nous signalions au commencement de cet article, ont suivi et dirigé M. Schlegel dans tout le cours de son ouvrage, et donnent parfois à ses opinions une apparence de partialité. Pourtant il nous semble que ce défaut n'est guère du ressort de la critique : il tient de trop près aux convictions, à la conscience même de l'écrivain, sanctuaire impénétrable à des censures purement littéraires. De même donc que nous ne reprocherons jamais au grand Bossuet de n'avoir vu dans l'histoire du monde que l'accomplissement des desseins arrêtés de Dieu, de même nous ne reprocherons pas à M. Schlegel d'avoir empreint chaque page de son livre de ses préoccupations d'écrivain catholique ; d'autant plus que ses croyances ne l'empêchent pas de rendre justice à ses adversaires, et d'apprécier dignement leur talent. Sur ce point notre tâche devait se borner à prévenir le lecteur, et nous l'avons accomplie. Ce que nous ne pouvons excuser chez M. Schlegel, c'est sa méthode

vicieuse, le désordre et l'incohérence de certains chapitres, le défaut de clarté, rendu plus sensible par l'incorrection fréquente de la traduction. Mais les amis de la littérature du moyen âge seront aisément portés à l'indulgence, quand ils liront les pages où M. Schlegel a décrit le mouvement intellectuel de ce tems. Son enthousiasme de fervent catholique, loin d'être un obstacle à cette étude, la servait au contraire, puisque cette disposition d'esprit le mettait en harmonie avec la civilisation qu'il voulait retracer. Aussi cette partie est-elle remarquable par une véritable profondeur de pensée, une intelligence parfaite des monumens de la littérature et de l'art. Et en effet, pour interroger avec succès nos vieilles Annales, il faut se dépouiller un instant du scepticisme et de la raison froide de notre époque, s'associer aux impressions naïves des acteurs de ces grands drames qui saisissent et enchantent l'imagination, se plaire aux récits de guerres, de tournois et de pas-d'armes, ne pas sourire au jargon barbare de saint Thomas-d'Aquin, aux excommunications de Grégoire VII : et celui-là ne comprendra jamais bien la poésie du moyen âge, qui a entendu sans émotion les hymnes de l'Église, *les proses des morts* dans une cathédrale gothique, et contemple froidement les ruines des manoirs et des abbayes, les tours à demi écroulées de Jumièges et les murailles noircies de Tancarville.

Alph. D'Herbelot.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

175. —* Report, etc. — *Rapport fait au Congrès*, par M. Cambreleng, *au nom de la Commission du commerce.* Imprimé par ordre du Congrès. In-8° de 64 pages.

« La Commission du commerce, à laquelle avaient été renvoyés :

1°. La partie du message du président, relative au commerce des États-Unis avec les nations étrangères, à la réforme des lois répressives de la contrebande, à l'établissement de magasins publics ;

2°. Divers Mémoires, représentant la situation fâcheuse de notre commerce, et demandant l'allocation d'un rabais sur les cordages, et sur les autres articles manufacturés avec des matériaux étrangers ;

3°. Deux *résolutions* de la Chambre, savoir :

De faire des recherches et un rapport sur l'effet que nos dernières lois de recettes ont produit sur notre commerce avec les nations étrangères ; et

De faire des recherches et un rapport sur la situation passée, et sur l'état présent de notre navigation ; et de proposer les mesures nécessaires pour l'agrandissement de notre marine commerciale ; »

A soumis à la Chambre le Rapport que nous annoncons ici et qui est tellement rempli de faits et de calculs du plus

(1) Nous indiquons par un astérisque (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

haut intérêt, que le seul moyen d'en rendre un compte exact serait de le traduire presque tout entier. C'est avec un véritable regret que nous nous voyons forcés de n'en donner qu'une analyse succincte, et certainement fort incomplète.

« Jusqu'au mois de décembre 1807, les États-Unis d'Amérique jouirent d'une prospérité toujours croissante, parce que le gouvernement avait jusque-là favorisé la navigation, non pour satisfaire des intérêts privés, mais dans le but, bien plus général et bien plus vaste, de former une marine marchande, d'organiser une école de marins qui coûterait peu à l'État, et qui, en cas de guerre, lui rendrait les plus grands services. Mais, à l'époque signalée plus haut, les outrages des deux grandes puissances belligérantes amenèrent une série de restrictions et d'entraves au commerce, qui causèrent la guerre de 1812, et finirent, avec elle, en 1815. Il semblait alors que la prospérité dût renaître avec la perspective d'une longue paix; le tarif de 1816 détruisit ces flatteuses espérances, et fut le commencement d'une longue suite d'erreurs qui ont enfanté le résultat que la guerre et toutes ses conséquences n'avaient pu produire. » Nous avons essayé, dit l'auteur, de résister, par des décrets, à la tendance salutaire et naturelle de notre industrie vers le commerce et vers l'agriculture. Nous avons sacrifié le commerce, la navigation et les capitaux de la Nouvelle-Angleterre, pour développer la rivalité des manufactures, pour embarrasser, pour ruiner nos anciens et industrieux artisans. Nous avons, à chaque session, jeté le commerce dans un tel état d'agitation, que la valeur de la propriété ne pouvait être déterminée positivement qu'après l'ajournement du congrès; et c'est là ce que nous avons appelé encourager et protéger notre industrie. Nous avons dissipé plusieurs millions de nos anciens bénéfices commerciaux, en faisant d'absurdes expériences pour augmenter la richesse nationale. En cherchant, par des lois, à nous rendre plus indépendans des autres nations, nous avons sappé les fondemens de cette puissance navale, qui seule peut nous protéger contre une invasion étrangère. »

Par le système des prohibitions et des droits excessifs, on a voulu favoriser l'accroissement des manufactures; le résultat contraire a eu lieu, parce qu'on a employé trop de capitaux à ce genre d'industrie, et que le prix des produits baissant de jour en jour, ces capitaux ont diminué de valeur dans la même proportion. Aussi les manufactures n'ont-elles aujourd'hui que le tiers de la valeur qu'elles avaient en 1815; parce que les matières premières ont été taxées, souvent au-dessus

du prix d'achat, quelquefois même au-dessus de celui des produits manufacturés; et parce que l'introduction frauduleuse des marchandises surtaxées a été organisée en système, de manière à déjouer tous les efforts du gouvernement pour la prévenir.

Par l'exagération des tarifs, on a cru ralentir le mouvement d'émigration vers l'ouest, de la population américaine : on n'a fait que l'accélérer. En voici la preuve, du moins pour certaines parties des États-Unis. De 1790 à 1800, l'augmentation de la population, dans la Nouvelle-Angleterre, a été de 226,036; depuis 1800 jusqu'à 1810 (les restrictions commerciales ayant commencé en 1807), l'accroissement a été de 239,883; de 1810 à 1820, il n'a plus été que de 188,154; et, de 1820 à 1828, de 152,616 seulement.

On a été induit en erreur par le désir, naturel sans doute, mais aveugle, de rivaliser avec les manufactures de la Vieille-Angleterre. Une telle rivalité est impossible entre un pays dont l'agriculture est le premier besoin et la principale ressource, et un État dont la population, concentrée dans un espace étroit, a, depuis long-tems et par degrés, cédé à l'industrie manufacturière les bras que la culture du sol ne pouvait occuper. En effet, en 1801, époque où l'Angleterre fabriquait moins qu'à présent, on y comptait 1,713,289 agriculteurs, et 1,843,351 artisans ou manufacturiers. L'Amérique est loin de se trouver dans des conditions pareilles.

Le rapporteur de la Commission entre ensuite dans quelques détails relatifs à diverses branches de commerce, aux laines, aux fers, aux cordages; et partout il établit, en chiffres, l'avantage que donne aux étrangers, sur les Américains, l'exagération des droits sur les matières brutes. Par exemple, de 1819 à 1823, pendant un espace de cinq ans, l'importation des cordages et câbles fut de 2,198,129 lb.; elle a été de 7,502,764 lb., dans les cinq années qui ont suivi 1824, à cause des droits excessifs imposés sur le chanvre. Ce genre de commerce est tout-à-fait transporté à la Russie, et perdu pour les États-Unis. La manufacture de Boston, qui, en 1826, avait fabriqué 430 tonneaux (milliers) de cordages, n'en a produit que 305, en 1827; 236 en 1828, et 147 en 1829. D'un autre côté, il est parti de Saint-Pétersbourg, pour les États-Unis, en 1828, sur 66 navires, 3,512,320 lb. de cordages, dont 2,164,096 lb., seulement, sont entrés par les douanes. Une des plus tristes conséquences de cet état de choses, c'est que l'Amérique donne, par le fait, une prime de

liv. 1,665,89 (1) à chaque navire de 500 tonneaux, construit et gréé en Angleterre; et que les armateurs américains font partir leurs vaisseaux à demi équipés, et exposent la vie de leurs marins pour se procurer, au dehors, des voiles et des cordages que les tarifs rendent trop coûteux dans l'intérieur.

Le pire est que les droits imposés sur les étoffes de laines grossières, sur le sel, sur le sucre gris, sur le thé et le café, sont les plus exagérés de tous, et tombent précisément sur les classes les moins aisées de la nation, et surtout sur l'agriculteur.

La navigation sur les côtes paraît avoir acquis un plus grand développement; mais cette apparence est illusoire, et dépend, 1° de l'extension du territoire américain; 2° d'une navigation, par la vapeur, de 40,197 tonneaux, employée principalement sur les lacs, sur le Mississipi, le Missouri et l'Ohio; 3° du commerce avec la Louisiane et avec la Floride; 4° enfin, de l'estimation fausse d'un tonnage, dont une partie est purement nominale. Le fait est que la marine américaine a décliné, puisqu'elle ne s'est pas élevée dans la proportion que semblaient lui promettre l'accroissement du territoire, et les nouveaux débouchés ouverts au commerce. La navigation sur les côtes est certainement d'un million de tonneaux au-dessous du point qu'elle aurait dû atteindre.

« Comparons, ajoute M. Cambreleng, notre navigation commerciale extérieure avec celle de l'Angleterre, depuis 1789 jusqu'à 1807, espace de tems pendant lequel la Grande-Bretagne adopta le système des prohibitions, et nous celui de la liberté du commerce. Dans le cours de ces dix-huit années, le tonnage de l'Angleterre descendit de 1,507,636 tonneaux à 1,424,103; le nôtre monta rapidement, de 127,329 tonneaux à 1,089,876. Au contraire, le système continental, adopté par les puissances de l'Europe, les mit toutes dans un état de gêne, tandis que l'Angleterre étendait son commerce; et, en 1815, son tonnage s'élevait à 2,088,029 tonneaux. A partir de 1807, son importation et son exportation, qui pendant les quatre années précédentes, étaient restées stationnaires, la première à 28 ou 30 millions de livres sterling, la seconde à 34 millions sterling, s'élevèrent, dans les quatre années qui suivirent, l'une à 41 millions, l'autre à 45 ou 50 millions sterling. Les mauvais effets de son propre système furent neutralisés par les restrictions que s'imposaient les nations voisines, et elle dût à leurs efforts un nouvel accroissement de richesse et de puissance. »

(1) 1,665 dollars 89 cents, environ 9,029 francs 12 centimes.

Depuis la fin de la guerre, en 1815, la France a éprouvé des améliorations considérables dans son commerce extérieur. Son importation s'est élevée, de 190,000,000 de francs, à 453,000,000; son exportation, de 397,000,000 à 511,000,000.

Le commerce russe, entravé par les prohibitions, est loin d'avoir augmenté dans le même rapport.

Le commerce des États-Unis est resté au moins stationnaire, sous l'influence des mesures prohibitives; tandis que celui de l'Amérique septentrionale est monté, de 88,247 tonneaux à 400,841. Ainsi la Nouvelle-Écosse, seule, a employé, en 1828, pour son commerce :

Avec l'Angleterre	27,162 tonneaux.
Avec les Indes-Occidentales.	27,714 *id.*
Avec les États-Unis	16,058 *id.*
Avec le Brésil.	1,549 *id.*
Avec l'Europe, moins l'Angleterre . . .	1,638 *id.*
Sur les côtes	58,924 *id.*
TOTAL. . .	133,045 tonneaux.

Tel est l'État de prospérité de cette petite île, dont la population ne s'élève pas au-dessus de 125,000 habitans.

« La population des provinces de l'Amérique du Nord était, en 1806, de 409,412 habitans, en 1825 de 873,453. La population de toute la Nouvelle-Angleterre, suivant les récensemens faits en 1800, en 1810 et en 1820, était, dans l'année 1806, à peu près de 1,375,000, et, dans l'année 1825, de 1,750,000. Ainsi, en 19 ans, la population de la Nouvelle-Angleterre s'est accrue seulement de 27 p. cent, et celle des colonies anglaises de 113 p. cent.

» L'exportation des colonies est devenue quadruple, l'importation s'est élevée de 4 millions à 10; tandis que notre exportation et notre importation sont encore, en 1828, ce qu'elles étaient en 1807, époque de la première interruption de notre commerce extérieur. Cette énorme différence s'expliquera facilement si l'on réfléchit que, depuis lors, notre commerce a été entravé par les tarifs exagérés, tandis que celui des colonies avec l'Angleterre a été libre jusqu'à présent. »

Nous n'avons pu suivre le rapporteur de la commission dans une foule de détails non moins curieux que positifs, et qui intéressent, non-seulement les Américains, mais encore toutes les autres nations, dont le commerce est, pour ainsi dire, passé en revue. Nous regrettons surtout de ne pouvoir mettre

sous les yeux de nos lecteurs une série de tableaux statistiques qui ont pour objet : 1° l'état comparatif des avantages dont jouissent les manufactures anglaises, au détriment des américaines, à cause des droits qui frappent l'introduction des matières brutes; 2° les avantages comparatifs du commerce anglais et du commerce américain, pour la construction et le gréement des vaisseaux; 3° l'état comparatif du tonnage américain employé au commerce extérieur, de 1789 à 1807, et de 1815 à 1829; 4° l'état du tonnage américain et du tonnage anglais actuellement employé; 5° celui de la réduction des tarifs dans la Grande-Bretagne, et de leur augmentation dans les États-Unis; 6° celui du tonnage de vaisseaux, soit anglais, soit étrangers, entrés dans les ports d'Angleterre, venant de l'extérieur, du 1er janvier 1814 au 31 décembre 1828; 7° l'état du commerce maritime de l'Angleterre, depuis la paix, avec ses colonies de l'Amérique du nord, avec celles situées au sud du 35e degré de latitude, avec les Indes occidentales, etc.; 8° l'état comparatif des droits d'entrée, perçus sur les marchandises étrangères, dans l'Amérique septentrionale et dans les États-Unis; 9° la quantité de café introduite en Angleterre, pour la consommation intérieure, depuis 1789 jusqu'à 1828, les taxes diverses sur cette marchandise, et leur produit annuel; 10° l'état de l'exportation des grains, de l'Amérique en France, conformément au traité de 1787; 11° la quantité de soie, tant brute que travaillée, introduite en Angleterre, de 1814 à 1828; 12° enfin, l'état de l'exportation des produits manufacturés de l'Angleterre, dans l'Inde et dans tous les pays situés à l'est du cap de Bonne-Espérance (y compris la Chine), à l'exception de la Nouvelle-Galles du sud. L'on voit où nous entraînerait l'exposition des faits qui résultent de ces divers tableaux, et les développemens indispensables pour en faciliter l'application. Nous nous bornerons donc à consigner ici les vœux de la commission du commerce, et les moyens qu'elle propose pour faire cesser les graves inconvéniens que subissent en ce moment les États-Unis.

« Nous devons adopter des mesures promptes pour sauver notre commerce maritime. Le parti le plus sage est de supprimer les taxes sur le chanvre, sur le fer et sur les toiles à voiles... Il faut abolir les droits de tonnage, et réduire les impôts sur la construction des navires, allouer un rabais équivalent au droit imposé sur les matériaux, etc... Notre politique doit changer, et ne plus immoler l'intérêt général à des intérêts privés. Imitons la sage ambition de l'Angleterre, qui ne sacrifie

jamais la gloire et la puissance nationales à des considérations d'agrandissement personnel, et qui ne permet à aucun avantage particulier d'entrer en lutte avec l'accroissement de sa marine...»

« Il est à désirer que le commerce soit libre entre les nations de l'Europe et celles de l'Amérique. Aucun peuple n'est plus intéressé que nous à ce que toutes les entraves soient brisées, à ce que toutes les restrictions soient abolies... Le meilleur moyen de parvenir à ce but serait d'établir mutuellement un maximum de taxe, sous lequel les produits d'un pays seraient librement exportés dans tous les autres; ou, en d'autres termes, de souscrire une convention réciproque et formelle de ne jamais lever de taxes prohibitives. Un tel projet trouverait sans doute bien des contradicteurs, comme le traité de 1713 entre l'Angleterre et la France en trouva dans le gouvernement du Portugal. Mais, si les nations puissantes donnaient l'exemple, les autres seraient bientôt entraînées. »

« Telles étaient à peu près les doctrines de M. Pitt et celles de M. Jefferson en 1793. Les intentions aussi bienveillantes que sages de ces deux hommes d'État ont été rendues infructueuses par la guerre qui a succédé à la révolution française, et qui a suspendu la marche de la réforme commerciale.... Aujourd'hui que la paix est rendue aux nations, votre commission vous propose de renouveler, en la modifiant comme il convient à notre état actuel, la politique commerciale qui s'appuyait, avant la guerre, sur de si respectables autorités.... Une foule de considérations nous engagent à tenter au moins l'expérience. Le caractère libéral de nos institutions, la forme de notre gouvernement, la vaste étendue de notre territoire, la variété et la surabondance de ses productions, l'impérieuse nécessité d'étendre notre navigation, de renouveler notre marine marchande, etc., tout plaide en faveur d'une politique si essentielle au perfectionnement des institutions libérales, qui font l'orgueil et le bonheur de notre siècle. »

En conséquence, la commission propose de soumettre à la Chambre, dans le cours de la présente session, les mesures suivantes :

Un bill réglant les appointemens des douaniers.

Un amendement aux lois qui règlent la perception des revenus publics.

Un bill fixant une allocation pour l'établissement et l'entretien de magasins et d'entrepôts publics.

Un bill qui alloue un rabais équivalent au droit imposé sur les matériaux qui servent à la construction des navires.

Un bill accordant un rabais sur les cordages, quand ils sont exportés.

Un bill abolissant les droits de tonnage.

Un bill qui favorise l'extension de notre commerce avec les notions étrangères. CHAMBEYRON.

MEXIQUE.

176. —**Memoria de la Secretaria de Estado y del Despacho*, etc. —Mémoire du Secrétariat d'État et des Dépêches des relations intérieures et extérieures, lu par le secrétaire d'État de cette branche d'administration à la Chambre des députés, le 12 février 1830, et le lendemain à la séance du sénat mexicain. Mexico, 1830. Petit in-folio de 46 pages, avec plusieurs tableaux et des pièces justificatives.

L'homme d'État qui a rédigé ce Mémoire (don *Lucas* ALAMAN) ne parle de lui-même qu'à la dernière page, et n'en dit que peu de mots; mais c'est assez pour faire apprécier son caractère. Citons cette péroraison, avant de parcourir l'exposé de la situation actuelle du Mexique.

« Dans le tableau que je viens de mettre sous vos yeux, rien n'est exagéré, ni dissimulé; évitant avec soin les opinions extrêmes, je me suis défié de mon propre jugement, et j'ai laissé parler les faits : ils ne sont que trop certains, trop évidens; et, s'il en était quelques-uns dont on pût douter encore, je les appuierais par de nombreux témoignages. Comme fonctionnaire public, et comme homme de bien et d'honneur, je vous ai représenté notre nation et nos affaires telles que je les ai vues : à quelque opinion politique qu'appartiennent ceux qui liront ce Mémoire, tous conviendront en eux-mêmes que j'ai dit vrai.

» Les maux de la république sont très-graves; mais enfin nous n'y succomberons point; nous aurons le tems et la force d'y appliquer les remèdes convenables, pourvu que nous ne perdions pas un moment, et que nous entreprenions avec courage une guérison radicale, au lieu de nous borner à des palliatifs. Il est indispensable d'y procéder avec ordre et régularité, de donner les mêmes soins, et en même tems, à toutes les parties de l'administration. Sans la sûreté des personnes et des propriétés, point de société; sans représentans élus par les citoyens, point de liberté; sans une force publique organisée pour maintenir le bon ordre et l'union, et qui ne puisse jamais être tournée contre les droits des citoyens, une nation ne pourrait subsister. Ces trois élémens sont également nécessaires à l'existence d'un gouvernement régulier.

quelque forme qu'on lui donne. Vous avez entre vos mains les plus chers intérêts de la nation ; vos résolutions vont décider de sa considération et de son crédit au dehors, de son bien-être au dedans, de son existence. J'étais chargé de faire connaître sa véritable situation, j'ai rempli ce devoir : que le congrès applique aux maux que j'ai signalés des remèdes prompts, efficaces ; la nation a mis son espoir dans la sagesse de ses représentans : elle leur confie son avenir, et leur demande la conservation des moyens de prospérité qu'elle tient des libéralités de la nature. »

Le *Mémoire* de don L. Alaman traite d'abord des relations de la république mexicaine avec les autres États de l'Amérique et avec l'Europe. La grande question de la *reconnaissance* des nouvelles républiques américaines est à peu près résolue: soit que la rigueur des formalités diplomatiques ait un peu cédé, soit que des intérêts d'un autre ordre se soient fait écouter, il ne reste plus qu'un petit nombre d'États chrétiens qui n'ont pas encore établi des relations de paix et de commerce avec le Mexique. Le Brésil est de ce nombre, sans qu'il y ait lieu de s'en étonner; la paix ne peut être troublée entre deux États qui n'ont ni la volonté, ni les moyens de se faire la guerre, et les relations commerciales doivent être extrêmement rares entre deux pays qui n'ont presque rien à échanger entre eux. Mais ce qui surprend et afflige, c'est que les nouvelles républiques ont presque suspendu leurs relations mutuelles. Depuis le cap Horn jusqu'aux frontières des États-Unis, les discordes civiles ont été plus funestes que ne le furent en aucun tems les armes de l'Espagne. La lecture de ce Mémoire fournit d'autres sujets d'affliction et d'inquiétude; car la situation du Mexique est à peu près celle de tous les nouveaux États américains.

En exposant la situation intérieure de la république, l'auteur du Mémoire est forcé de rappeler ce douloureux souvenir des évènemens de la fin de 1828, et d'en suivre les conséquences, en 1829. Quelques États se détachent de la confédération ; d'autres s'apprêtent à les imiter ; des réunions armées se forment sur divers points : l'État est menacé d'une dissolution générale. « Tels sont les résultats de plusieurs causes dont l'action s'est prolongée, qui ont uni leur puissance, ou qui ont succédé l'une à l'autre ; il en est quelques-unes qui méritent une attention plus spéciale ; ce sont les Sociétés secrètes, le système électoral, l'abus du droit de pétition, les vices de l'organisation des milices locales et la licence de la presse. » Don L. Alaman fait de graves reproches aux Sociétés

secrètes; et en effet leur existence ne peut guère être justifiée, si la nation est véritablement libre. Il paraît que les élections ne sont pas encore soumises à des lois fixes dans les divers États du Mexique; et cependant il n'y a point de constitution ni de gouvernement populaire qui ne reposent essentiellement sur un bon système électoral. La nomination d'un président vient de mettre la république en péril : chaque réélection peut être aussi orageuse; il y a donc dans la constitution un vice qu'il faut se hâter de faire disparaître; loin que la stabilité des lois en éprouve aucune atteinte, cette réforme est au contraire le seul moyen de consolider ce que l'on aura conservé.

On reproche au droit de pétition d'être devenu l'une des armes des Sociétés secrètes pour attaquer le gouvernement, troubler l'ordre, et profiter, selon leurs vues, de l'agitation qu'elles ont causée. Mais les prétendus pétitionnaires mexicains, qui viennent en armes déposer leur requête, et procèdent immédiatement à l'exécution de ce qu'ils ont demandé, ne sont pas des agens de Sociétés secrètes, et ne méritent pas non plus de porter le titre qu'ils se donnent; ce sont des rebelles dont le gouvernement, s'il était en état de faire exécuter les lois, aurait bientôt débarrassé les citoyens paisibles. Il ne s'agit pas de limiter le droit de pétition, qui très-certainement n'autorise point les attentats contre l'autorité publique, ni le brigandage, ni l'assassinat. Dans l'état déplorable où ces excès ont réduit la république, c'est d'un gouvernement fort, c'est d'union entre les bons citoyens pour seconder ce gouvernement, que l'on doit sentir le besoin; c'est là ce que la patrie réclame, ce qui doit être le but de tous les efforts. L'audace des perturbateurs vient échouer contre une masse imposante de citoyens amis de l'ordre et décidés à le faire observer; et le droit de pétition rentre dans ses limites, sans que l'on se soit occupé de l'y ramener. « Heureusement l'immense majorité de la nation voit ces désordres avec horreur; son bon sens et sa modération arrêtent bientôt les progrès de la contagion : mais nous avons des hommes toujours prêts à servir les ambitieux ou les brouillons qui veulent entreprendre un bouleversement. La fréquente répétition de ces changemens, opérés par la force, démoralise les peuples, altère les notions de propriété et de soumission aux lois, détruit la confiance, et avec elle tous les moyens de prospérité publique. Il faut qu'une main puissante combatte ces calamités, qui, si elles se prolongeaient, amèneraient la guerre civile, et entraîneraient la ruine de la patrie. »

Les détails que donne ce Mémoire sur les milices locales

du Mexique font voir que l'organisation de la force publique y est encore très-vicieuse, et décèle en même tems un principe de faiblesse dans le gouvernement central. Les États fédérés sont, par rapport à ce gouvernement, à peu près dans la même position que les grands vassaux par rapport à leur suzerain dans les beaux tems de la féodalité : chacun peut mettre une armée sur pied, se concerter avec ses voisins, sans que l'autorité centrale en ait connaissance. Ainsi le lien fédéral est sans force, toujours prêt à rompre; telle est la cause des désastres que Guatemala vient d'éprouver. Il ne suffit pas à la république d'adopter une bonne organisation de sa force publique; il faut revoir l'ensemble des institutions, consolider et perfectionner la base de l'édifice national. Une vérité, une pensée profonde, qui pourraient contribuer à ces indispensables constructions, seraient, pour les nouvelles républiques, d'un bien plus grand prix que l'établissement des relations amicales avec les grandes puissances de l'Europe : si le ver rongeur est dans leur sein, si elles portent en elles-mêmes des causes de destruction, que leur importe un éclat passager? Est-ce de ces jouissances de l'amour-propre qu'elles devraient s'occuper?

Ce qu'on lit dans ce Mémoire sur la liberté de la presse pouvait suffire pour éclairer le Congrès mexicain, mais n'apprend pas aux lecteurs européens tout ce dont ils auraient besoin pour juger à quel degré de licence cette liberté est parvenue dans le Mexique, de quels abus elle dut être la source. Partout où la presse libre a excité quelques réclamations, les plaintes ont été rédigées à peu près de la même manière; et cependant on ne peut pas affirmer qu'elles furent également fondées. Espérons qu'en Amérique aussi-bien qu'en Europe on sentira les inconvéniens et les dangers du remède, et qu'on finira par supporter le mal.

Ce que l'on a vu précédemment dispose à tout ce que le reste du Mémoire nous apprend sur les passeports, sur le défaut de données statistiques relatives aux ressources nationales, aux divers élémens de la prospérité publique. On n'est point surpris qu'une colonie française, prête à s'embarquer pour aller se fixer à Goazacoalco, n'ait pas osé braver les dangers d'une guerre civile, lorsque les événemens de 1828 furent connus en Europe. On ne s'étonnera pas même que de fréquentes épidémies viennent moissonner les générations naissantes, lorsque la population qui subsiste par le travail est plongée dans la misère, imprévoyante, adonnée à l'ivrognerie, etc. : un gouvernement sage et l'éducation peuvent remédier à ces maux :

mais il en est d'autres contre lesquels les sociétés humaines ont peu de pouvoir; telles sont, par exemple, les sécheresses opiniâtres qui désolent quelquefois les provinces mexicaines. L'Université et les colléges sont restés à peu près dans le même état que sous le gouvernement de la métropole. On a créé un Institut national; il ne se réunit point. Sans parcourir dans toute son étendue ce tableau des calamités d'une nation, voyons-y quelques traits qui font honneur au caractère national. Lors de la dernière invasion, les relations commerciales ne furent ni interrompues, ni dérangées; tout se passa comme si aucun soldat ennemi n'eût débarqué sur le territoire mexicain. C'est ainsi que, lorsqu'Annibal était campé aux portes de Rome, le terrain qu'il occupait fut vendu aussi cher qu'il l'eût été si la république romaine avait joui de la paix la plus profonde. Les deux républiques ont manifesté une égale confiance dans leurs destinées; les jeunes nations du Nouveau-Monde ont sans doute l'ambition de durer plus long-tems que l'ancienne Rome, et de ne jamais aliéner leur liberté; qu'elles fassent donc tout ce qui est encore en leur pouvoir, et qu'elles ne se trompent point sur les moyens d'assurer leurs hautes destinées.

Nous nous plaisons à traduire quelques passages de ce Mémoire : terminons par celui-ci, où la générosité mexicaine se manifeste par ses œuvres.

« Les maladies propres à nos côtes si malsaines ont causé, cette année, de grands ravages, parce que le nombre de ceux qu'elles pouvaient atteindre a été considérablement augmenté. L'expulsion des Espagnols, l'expédition tentée par l'ancienne métropole et le zèle des défenseurs de la patrie ont accumulé sur ces plages les victimes des exhalaisons mortelles. Toutes ont été secourues avec une touchante sollicitude, au milieu des besoins qu'on éprouvait et de l'excessive incommodité des pluies dans les plaines de Tampico. La marche rétrograde des troupes dans l'intérieur y a porté la contagion dont plusieurs soldats étaient atteints; la junte de santé a pris la précaution de faire brûler les vêtemens des morts, et même ceux des malades. »

Un Mémoire tel que celui-ci contient plus de matériaux pour l'histoire qu'on ne pourrait en rassembler si l'on compulsait tous les journaux publiés dans le même espace de tems. Y.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

177. — * *Family-Library : The Lives of the most eminent British Painters, Sculptors and Architects.* — Bibliothèque de famille, publiée par MURRAY. T. IV et X : Vies des Peintres, Sculpteurs, Architectes les plus éminens de la Grande-Bretagne, par *Allan* CUNNINGHAM. Londres, 1830; John Murray. 2 vol. de 350 à 400 pages chacun, ornés de 12 gravures.

« Ce n'est pas sans une juste défiance de moi, dit M. Cunningham, que j'entreprends cet ouvrage : je n'ai point oublié la remarque satirique de mon compatriote « *quand se résoudra-t-on à écrire sur ce que l'on comprend?* » Il faut savoir gré à l'auteur de cette timidité si rare parmi ceux qui se mêlent de parler des arts au public. Jamais jugemens plus erronés ne furent prononcés avec plus d'aplomb que par cette foule de prétendus connaisseurs qui égarent le goût au lieu de l'éclairer. Ils tranchent et décident sans appel. Étrangers à un art, aux longues études nécessaires pour l'acquérir, à ses méditations, à ses émotions intimes, ils se constituent juges de ce qu'ils ont à peine regardé, et d'un trait de plume annulent le fruit d'un an de travail et de toute une vie d'observation. Cette insupportable fatuité n'existe pas ici. C'est plutôt l'histoire personnelle des peintres qu'une appréciation de leurs œuvres. Déjà connu comme poète, comme éditeur de vieilles ballades, M. Cunningham sent et comprend à merveille la poésie des faits, le génie d'instinct ; aussi excelle-t-il à peindre les bizarreries, les originalités de quiconque a su se frayer seul une route. De plus, il a été long-tems l'ami et le compagnon du plus célèbre sculpteur moderne de l'Angleterre, de Chantrey, et il s'est essayé, tant bien que mal, à marcher sur ses traces. Enfin il a connu les revers, les hauts et les bas de ce monde ; il sait combien il est pénible et difficile de lutter contre le sort; et, quoique sorti glorieusement du combat, il a toute sympathie pour ceux qui ont succombé. Son premier volume contient un rapide aperçu de l'histoire de la peinture pendant le moyen âge, et alors qu'elle ne fut qu'une imitation pénible et douteuse des étrangers, de Holbein, de More, de Mytens, de Rubens, de Vandyck, etc. ; pour lui, le premier peintre national est Hogarth, qui transporta dans son art toute la verve et tout le mordant de la satire. Son geste, toujours juste, mais parfois un peu forcé, tient de la comédie : il exprime nettement la pensée, et la met en saillie de la façon la plus évi-

dente. On dirait une écriture vive, spirituelle, apte à nommer toute chose, et dont chaque caractère porte une idée à l'esprit. C'est tantôt le Régnier, tantôt le Molière de la peinture; car, s'il a accentué fortement certains traits, les nuances ne lui échappent pas. Sa couleur se prête merveilleusement aussi aux impressions qu'il veut donner. Dans certains tableaux, elle a un aspect blafard et terne; dans d'autres, elle est vigoureuse, sombre et d'un mystère effrayant, en harmonie avec la scène qui se passe. La vie de Hogarth occupe environ cent pages très-animées du premier volume de M. Cunningham, ensuite vient celle de sir Josué Reynolds, beaucoup moins bien comprise, et écrite avec froideur; puis celles des deux fondateurs de l'école de paysage anglais, Wilson et Gainsborough, riches en anecdotes spirituellement contées. A mesure qu'il se rapproche de notre tems, et qu'il traite des artistes contemporains, l'ouvrage prend plus d'intérêt. Les détails sur Barry, qui, après avoir étudié cinq ans à Rome, s'écriait, à la veille de repartir pour l'Angleterre : « Oh ! que je serais heureux si je pouvais, en retournant dans ma patrie, trouver quelque coin où je pusse vivre en paix au milieu de mes études, de mes livres, de mes plâtres, où je pusse avoir des modèles vivans, le pain, la soupe, et de quoi me couvrir ! Avec quel repos je travaillerais, sans souci de ce que deviendrait mon œuvre, et pour me contenter seulement ! mais, quand je pense à ce que je suis, et à ce que je deviendrai à Londres, où il me faudra payer un loyer, chercher de riches patrons, et des gens qui m'emploient, je me sens saisi d'horreur ! »

Fuseli, le plus ambitieux des peintres anglais, qui n'aspirait à rien moins qu'à devenir le rival de Michel-Ange, et qui, dans sa soif de distinction, prenait chacun de ses efforts pour une réussite, est jugé par M. Cunningham avec une grande partialité. Cependant ce n'était pas un homme de génie; il y a dans la plupart de ses compositions une extravagance, une prétention à la force et à l'originalité, qui décèlent plus de fatigue que d'inspiration. Il court sans cesse après le grandiose et le poétique, et sa confiance en lui-même lui donne une certaine audace qui, près du public, lui tient lieu de talent. Il est juste aussi de reconnaître que l'habitude qu'il avait prise de tourner ses figures avec hardiesse, le nombre de ses productions (il a laissé près de huit cents dessins), enfin la facilité avec laquelle il retraçait les scènes qui avaient frappé son imagination dans ses lectures, justifiaient sa réputation. Il avait de l'esprit, et le cours qu'il fit à l'Académie fut goûté, bien qu'abondant en sophismes et en vues fausses sur l'art : il n'ai-

mait et ne comprenait la nature que traduite dans les livres; et, au lieu de tirer ses inspirations de ce qu'il voyait, c'était toujours dans son imagination qu'il cherchait un idéal introuvable : de là ses écarts monstrueux et sa fausseté presque continuelle, qui, moins fatigante dans ses dessins, devient insupportable dans ses tableaux : aussi ses partisans abandonnent-ils ses peintures à la critique. Parmi les compositions sérieuses que sir Thomas Lawrence possédait de lui il y en a quelques-unes réellement remarquables. Il écrivait comme il peignait, d'un style élaboré, et visant à l'effet. Il a fait tout un volume d'aphorismes sur l'art, dont les uns sont ingénieux, les autres extravagans. Il commença une histoire de la peinture, encore inédite, qui s'arrête à Michel-Ange. C'était un esprit actif, fécond, mais gâté par l'affectation.

De tous les personnages qui figurent dans la dernière partie de la galerie de M. Cunningham le plus curieux et le plus attrayant pour la généralité des lecteurs est, sans contredit, le pauvre Blake, visionnaire, si jamais il en fut, et qui, comme Hoffmann, s'entoura toute sa vie des créations d'un cerveau échauffé. Il apprit à graver de bonne heure; mais, comme pour se dédommager du tems qu'il était obligé de donner à cet art froid et fatigant, il se livrait à la fin de la journée à toutes les fantaisies de son imagination. Il oubliait entièrement le présent pour ne vivre que du passé. Doué d'une grande puissance d'abstraction, il se retirait au bord de la mer pour y converser avec Homère, Moïse, Virgile, le Dante, Milton, qu'il croyait fermement avoir connus jadis. Il affirmait que ces génies lui apparaissaient, et venaient peupler sa solitude; et, lorsqu'on l'interrogeait sur leur aspect, il répondait : « Ce sont toutes des ombres pleines de majesté, grisâtres mais lumineuses, et dépassant de beaucoup la taille ordinaire des hommes. » Sa femme, qui lui était fort dévouée, partageait son enthousiasme, et l'accompagna souvent dans ces étranges entrevues, où elle avoue qu'elle ne vit et n'entendit rien, bien qu'elle persiste à croire que son mari voyait et entendait. Dans l'esprit rêveur de Blake les moindres objets prenaient une apparence surnaturelle. Une fois, il demanda à une dame si jamais elle avait vu les funérailles d'une fée? Et il conta que, la veille, se promenant dans son jardin, par un tems calme et doux, et alors que pas un souffle d'air n'agitait les branches et les fleurs, il avait entendu un son harmonieux et bas, sans pouvoir définir d'où il venait. « Enfin, continua-t-il, je vis se mouvoir une large feuille de rose, dessous je distinguai une procession de petites créatures de la grosseur et de la forme de sauterelles vertes et grises : elles portaient un corps

étendu sur la feuille, qu'elles enterrèrent en chantant ; puis elles disparurent : c'étaient les obsèques d'une fée. » On serait tenté de ne voir dans ce récit qu'une rêverie poétique de l'artiste, si Blake n'avait donné bien d'autres preuves de la ténacité de ses singulières préoccupations. Il prétendait pouvoir évoquer à son gré les morts les plus illustres, et les faisait poser pour faire leur portrait d'après nature. Le tems le plus propice pour ces visitations était, disait-il, depuis neuf heures du soir jusqu'à cinq heures du matin. Il attendait, les yeux fixés dans le vague, et tenant son crayon, que le modèle parut : puis tout à coup il se mettait à dessiner avec ardeur, comme si réellement il avait vu quelque chose. Un de ses confrères le pria de lui faire ainsi un portrait du célèbre héros de l'Écosse, sir William Wallace. Blake y consentit, et, à l'heure dite, attendit son modèle, l'œil étincelant de joie ; car il admirait particulièrement ce grand homme. « Enfin le voilà, s'écria-t-il ; je le vois, là, là ! quel air noble ! Donnez-moi mes crayons. » Au bout d'un peu de tems, il interrompit son travail : « Je ne puis pas continuer, dit-il, Édouard Ier est venu se mettre entre lui et moi. » « C'est fort heureux, reprit son ami, car j'ai aussi envie du portrait du roi ». Blake prit une autre feuille de papier, et y retraça les traits du descendant des Plantagenets. Les œuvres de Blake se ressentent, comme l'on peut l'imaginer, de cette singulière direction. Ce sont des compositions de la plus étrange bizarrerie, souvent inintelligibles, et cependant empreintes de poésie. Il en grava plusieurs, de petite dimension, d'après un procédé qu'il avait inventé. Nous renvoyons à l'ouvrage même pour plus de détails sur ses œuvres et sur sa vie. Il mourut, le 12 août 1828, sans que son exaltation se fût démentie un seul instant. L. Sw.-Belloc.

178. — * *The Library of intertaining knowledge : The New-Zealanders.* — Bibliothèque des connaissances agréables. Les habitans de la Nouvelle-Zélande. Londres, 1830 ; Charles Knight, Pall-Mall-East. In-12 de 424 p., avec 46 gravures en bois, et une petite carte de la Nouvelle-Zélande.

Nous avons déjà fait connaître le but et le plan de la *Société formée à Londres pour la propagation de toutes les connaissances humaines* (voy. *Rev. Enc.*, t. xxxv, p. 488). Le volume qu'elle vient de publier sur la Nouvelle-Zélande et sur ses habitans tient à la fois aux deux grandes divisions de nos connaissances ; l'instruction qu'il nous offre n'est pas moins utile qu'agréable. On y trouve la substance d'un très-grand nombre de volumes qui ont été mis à contribution, et qui, remontant jusqu'au milieu du xviie siècle, nous font arriver jusque vers la fin de

1827 : on ne pouvait demander de plus récentes informations sur une contrée aussi lointaine. Cet ouvrage tient plus que son titre ne promet; la description du pays n'est pas séparée de celle de ses habitans, et la curiosité du naturaliste est satisfaite, aussi-bien que celle du philosophe moraliste, observateur des phénomènes que présentent les facultés de l'homme, suivant les degrés d'instruction et de civilisation que les circonstances ont amenés. Pour ceux qui se plaisent aux récits d'aventures singulières, ce livre vient très-à-propos; car il contient la narration de John Rutherford, matelot anglais, de 34 ans au plus, et qui a fait un long séjour parmi les Zélandais, où il était devenu chef d'une peuplade. Revenu en Angleterre au commencement de 1828, il excita doublement l'attention par sa personne et par son journal. La singularité du tatouage qui couvrait son visage et plusieurs parties de son corps n'empêche pas qu'on ne reconnaisse dans son portrait, qu'on voit dans cet ouvrage, le type des belles formes anglaises. Ayant réussi à s'échapper, après dix années de captivité, il vint à Otaïti, et devint l'époux d'une belle de ce pays, l'emmena jusqu'au port Jackson, où il prit congé d'elle et de ses amis, en 1827, avec promesse de revenir au bout de deux ans : il voulait revoir sa patrie. Quoique son journal ait fourni la matière d'une grande partie de ce livre, les rédacteurs ont fait aussi beaucoup d'emprunts au journal de M. Marsden, qui visita la Nouvelle-Zélande en 1820, et à celui du capitaine Cruise, de la même époque. On lira aussi avec intérêt l'histoire de Shonghie, Zélandais qui eut la curiosité de voir la Grande-Bretagne, et surtout celle de Topai-Copa, dont ce livre contient aussi le portrait. Un séjour de deux ans en Angleterre n'avait point adouci le caractère de Shonghie, l'un des plus féroces cannibales dont l'histoire des peuples barbares ait fait mention. En général, les mœurs des Zélandais sont atroces. Ce livre est terminé par des observations sur la vie sauvage comparée à celle de l'homme civilisé, et sur les moyens d'établir l'ordre social parmi ces peuplades, les plus barbares qu'il y ait sur la terre. Il y a tout lieu de croire que ces derniers chapitres furent écrits par un missionnaire anglais ou américain; en donnant de justes éloges à la douce philanthropie, à l'esprit de l'Évangile, que l'écrivain a manifesté, on ne peut s'empêcher de faire des vœux pour que ses conseils ne prévalent point, que l'Europe fasse la conquête de la Nouvelle-Zélande, et substitue une race moins inhumaine aux habitans actuels, au lieu de les amener par degrés à ne plus s'entre-dévorer, à ne plus massacrer les équipages pour s'em-

parer des navires, à pratiquer l'hospitalité, non par caprice, mais comme un devoir imposé par la morale. Avant qu'on pût obtenir ce résultat, combien d'Européens et d'indigènes serviraient aux horribles festins de ces bêtes féroces? la pitié même doit être dirigée par la raison, et s'occuper des victimes, avant de s'étendre jusqu'aux bourreaux. F.

179. — * *Travels in Kamschatka and Siberia.* — Voyage au Kamschatka et en Sibérie, avec la relation d'un séjour en Chine, par *Pierre* Dobell, conseiller à la cour de S. M. l'empereur de Russie. Londres, 1830; Colburn. 2 vol. in-12.

La première visite de ce voyageur à la Chine date de 1798, mais depuis il séjourna sept à huit ans à Canton et à Macao, et alla même une fois jusqu'à Pékin. Bien qu'il mette une grande réserve dans ses communications sur ce pays, c'est cependant la partie la plus neuve et la plus attrayante de son livre. Il s'en faut, selon lui, que les forces militaires de l'empire s'élèvent, comme on l'a dit, à plus d'un million d'hommes; ou du moins jamais armée aussi nombreuse ne fut plus mal organisée, et plus ignorante dans l'art de la guerre. L'intervention des troupes est nulle lors des insurrections qui éclatent dans les provinces, et qui naissent presque toujours des querelles de quelques familles puissantes. Le gouverneur se contente, en pareils cas, d'assister à la mêlée, et, après l'issue, rachète au parti victorieux un certain nombre de prisonniers, qu'il envoie à Pékin, les qualifiant du nom de rebelles, ou dont il fait couper la tête, comme justice plus expéditive. Il existe en Chine une secte très-formidable qui s'intitule fraternité céleste, et qui, si l'on en croit les bruits publics, exerce une grande influence, et compte parmi ses membres plusieurs personnages puissans, bien qu'elle se recrute en grande partie parmi les vagabonds, les joueurs, et tout ce qui forme la lie de la société. Elle a pour but le renversement de la dynastie tatare.

On ne peut nier que les arts mécaniques ne soient poussés à un haut degré de perfectionnement en Chine; mais ce perfectionnement est moins le résultat d'un progrès scientifique que de l'expérience lente et laborieuse des siècles écoulés. La manière dont les Chinois fabriquent les soieries, le lustre qu'ils leur donnent, l'éclat et la durée des couleurs, l'emportent sur les nôtres, mais ce n'est point grâce à des procédés secrets ou particuliers. M. Dobell, qui assista à la teinture de diverses étoffes, ne vit pas employer d'autres mordans que les plus connus, et les plus en usage en Angleterre. Le brillant des couleurs tient à une pratique exercée de l'application des mordans,

et à certaines influences du climat : par exemple, on teint, et on met sécher les soies au moment où règne le vent du nord, qu'on nomme *pak fung*, depuis la fin de septembre jusqu'au commencement d'octobre. Ce vent a des effets si remarquables, et se fait sentir si vite, que, s'il commence à souffler dans la nuit, lorsque les portes et les fenêtres sont fermées, l'extrême sécheresse de l'air pénètre partout; les meubles et les planchers craquent avec un bruit pareil à l'explosion d'un pistolet. Si les planches ont été posées en été, par un tems humide, elles se fendent, et s'ouvrent d'un pouce au moins. Le *pak fung* est aussi très-favorable à l'emballage des marchandises, et les Chinois l'attendent avec impatience pour embarquer le thé, les soieries, et en général tout ce qu'ils exportent : ils prétendent qu'il détruit et absorbe complétement tout germe d'humidité, et que les soies teintes, qui ont été séchées à ce vent, se piquent ou se tachent rarement, outre qu'elles conservent jusqu'à la fin la même vivacité de couleur. « Ce peuple est enclin à toute espèce de sensualités ; il aime les images indécentes et les écrits libres, et ne se fait nul scrupule de pousser l'amour du plaisir jusqu'à un excès criminel. Les représentations théâtrales sont souvent d'une grossièreté choquante, quoique les femmes y assistent, et paraissent y prendre un vif plaisir. » En général, dans les amusemens comme dans les occupations graves, dans leur formulaire de politesse, où la forme remplace le fond, il y a, chez les Chinois, un mélange de niaiserie, de licence et de gravité, qui dénote une civilisation vieillie et maladive. On dirait que tout s'est effacé derrière ce terne et insipide vernis, et que la pensée et l'âme se sont enfuies pour faire place aux convenances et aux sottes règles de l'étiquette. Voici entre beaucoup d'autres une de leurs traditions caractéristiques sur l'origine des lettres en Europe : « Un Chinois qui avait accoutumé de se promener en lisant s'enfonça une fois dans un bois où il s'arrêta pour se reposer. Il mit son livre près de lui, et s'endormit. Un peu après il s'éveilla, retourna chez lui, et oublia le volume, qui resta là plusieurs années, tombant en poussière, à l'exception de vingt-quatre caractères, qu'une pierre recouvrait. Un singe retrouva ce lambeau, et, ne pouvant le lire, le porta aux Européens, qui en firent la base de leur pauvre et chétif langage. »

M. Dobell donne aussi de curieuses particularités sur la Sibérie et le Kamschatka. Ce dernier pays se dépeuple de jour en jour, et pourtant le sol y est productif, susceptible de culture; et, comme position, il avoisine les contrées les plus riches et les plus populeuses du globe. Il suffit de dix à douze

jours de traversée pour aborder aux îles du Japon : trente ou quarante jours pour se rendre aux îles Sandwich, à Macao, aux Philippines ; et de deux mois au plus, pour atteindre la côte nord-ouest de l'Amérique. L. Sw.-B.

180. — * *On financial Reform*, etc. — De la Réforme des Finances, par *Henry* Parnell, membre du parlement. Londres. 1830; Murray. In-12 de 300 pages.

Les connaissances économiques sont loin d'être généralement répandues dans le parlement d'Angleterre. Là, comme ailleurs, les anciens préjugés de la balance du commerce ont de profondes racines qui ne céderont qu'à l'action du tems. Il faut que les générations se succèdent, et que de jeunes esprits, plus ouverts aux inspirations de la raison, adoptent pour règle de conduite des principes fondés sur des lumières plus sûres, sur une étude plus rigoureuse de la nature des choses. L'ouvrage que nous annonçons ici est le fruit des derniers progrès de l'économie politique. Son auteur fait partie de cette minorité éclairée du parlement britannique dont l'influence augmente tous les jours, et aux efforts de laquelle l'Angleterre doit déjà un assez bon nombre de bonnes lois, plus de liberté commerciale et une diminution notable dans les dépenses publiques et le montant de la dette. Il est triste que nous augmentions la nôtre à mesure que celle de nos voisins diminue !

« Quand on considère, dit l'auteur (page 74), d'un côté les avantages que toutes les nations auraient trouvés si l'on avait laissé les manufactures et le commerce suivre leur cours naturel, c'est-à-dire si l'on avait laissé les nations se pourvoir de ce qui leur convenait au meilleur marché ; et quand on considère de l'autre côté les guerres et les frais occasionés par le système qui a pour but de protéger l'industrie par des droits, on ne peut éviter cette conclusion que les hommes d'État qui ont inventé ce système, et ceux qui le soutiennent encore, sont les plus grands ennemis du genre humain et de la civilisation. »

Comme dans cet ouvrage les bons principes de l'économie politique marchent toujours appuyés sur des faits, ils s'y présentent avec une force irrésistible ; et les nombreux tableaux réunis par M. Henry Parnell le rendent extrêmement précieux à toutes les personnes qui s'occupent de ces matières. Les économistes français qui veulent se tenir au courant des finances, des bonnes mesures prises par l'Angleterre dans ces quinze dernières années, et aussi des sottises de quelques-uns de ses hommes d'État, trouveront ici une ample matière à leurs spéculations. J. B. S.

181. — * *Memoir of the Life and public Services of sir Thomas Stamford Raffles*, etc. — Mémoires sur la Vie et les Services publics de sir *Thom. Stamford* Raffles, ex-gouverneur de Java en 1811-1816, et de Bencoolen et ses dépendances, en 1817-1824; suivis de détails sur le commerce et les ressources de l'archipel oriental. Londres, 1830; Murray. In-4° de 823 pages, publié par la veuve de sir Thomas Raffles.

182. — * *The Life of Major-general sir Thomas Munro.* — Vie du major-général sir *Thomas* Munro, Baronnet, ex-gouverneur de Madras; avec des extraits de sa correspondance et de ses papiers; par le révérend *George* Gleig. Londres, 1830; Colburn et Bentley. 2 vol. in-8°.

Ces deux hommes, qui ne durent qu'à leurs talens le rang élevé auquel ils parvinrent, avaient de singuliers rapports de goûts et de caractère. Également doués d'une âme énergique, d'une volonté forte et indépendante, d'un esprit observateur, il fallait à leurs facultés un champ vaste, des créations à faire, un pays neuf, et surtout il leur fallait être à une assez grande distance de l'autorité supérieure pour qu'ils pussent se figurer parfois agir seuls et pour leur propre compte. Placés immédiatement sous la main de la compagnie des Indes, ils n'eussent été que des agens dociles et secondaires, tandis que, loin d'elle, ils purent agir avec liberté, et d'après leurs propres observations sur la contrée et ses habitans. Sir Thomas Raffles alla même si loin qu'il inspira de la jalousie, sinon de la méfiance à ceux mêmes qui jugeaient indispensable de l'employer. Il prit beaucoup sur lui; à Java, il vendit les terres de la Compagnie sans la consulter; il introduisit des réformes, et adopta des mesures qui tendaient peut-être plus à affermir la puissance britannique que celle de la Compagnie. Ses mesures politiques à Sumatra lui attirèrent la censure des directeurs, particulièrement l'émancipation des esclaves, ainsi que l'établissement d'une station pour l'abolition de l'esclavage, actes qu'il fit sans autorisation, et qui étaient directement contraires aux intérêts qu'il était chargé de soutenir. Mais il était trop enthousiaste des théories du bien public, trop zélé pour la justice, il avait le cœur trop chaud, et la tête trop forte pour se résigner au rôle de subalterne, surtout dans une sphère éloignée de quinze mille milles du siége du pouvoir. Puis sa carrière avait été plus administrative que militaire; il échappait à cette subordination despotique, sous laquelle Munro s'était de bonne heure accoutumé à plier. Après avoir aidé à la réduction de Java, en 1809, il fut chargé de toute l'administration de cette île, dont il a donné la meilleure histoire qui existe. Infatiga-

ble dans ses recherches, il ne laissa échapper aucune occasion d'étudier le pays, ses ressources, ses productions, et de gagner la confiance des naturels. Il fit beaucoup de bien, mais la Compagnie, qui tient plus à honneur de se faire craindre qu'aimer, lui sut peu de gré de tant d'innovations salutaires, et lui fit quitter Java pour Bencoolen. Sa santé était alors si délabrée, qu'avant de se rendre où ses nouvelles fonctions l'appelaient, il vint faire un voyage en Europe, dans l'été de 1816. Il avait à cœur de se disculper aux yeux de la Compagnie, et d'exposer au grand jour toute son administration. Mais il ne réussit point près du conseil. Cependant, on voulut bien lui accorder le mérite de ses bonnes intentions, mais sans approuver aucune de ses mesures. Malade, et dégoûté de ces injustices, il fit une tournée sur le continent, et ne consentit à repartir pour les Indes qu'au bout de plusieurs années. Il arriva à Bencoolen, dans l'île de Sumatra, d'où il écrivait : « Ce lieu est, sans contredit, le plus misérable que j'aie jamais vu. Je ne puis vous donner une idée de la désolation qui m'environne. Un gouvernement détestable, une foule d'obstacles qui tiennent aux localités, enfin, des tremblemens de terre répétés, ont si bien fait, que nous n'avons pas, à la lettre, où reposer nos têtes, ni de quoi satisfaire à la faim. Les routes sont impraticables : les sentiers frayés dans la ville, couverts de ronces et de mauvaises herbes; la maison destinée au gouverneur est un repaire de chiens affamés, de chats-fouins, de corbeaux, etc. » Plus tard, en pénétrant dans l'intérieur, il y trouva la population tellement misérable, et le pays si inculte, qu'il se décida à y camper pour surveiller lui-même les travaux qu'il avait ordonnés, entre autres le défrichement des parties de la forêt qui servaient d'asile à une quantité innombrable de bêtes féroces. Un villageois lui dit que son père et son grand-père avaient été emportés par des tigres, et il y avait à peine une famille qui n'eût perdu ainsi quelques-uns de ses membres. « Les habitans semblaient presque résignés à la perspective de ce genre de mort, et ne prenaient que peu ou point de précautions pour s'en garantir; ils croient à la transmigration des âmes, et appellent ces animaux leurs *âmes* ou grands-pères. Sur les bords d'une des rivières de la côte, plus de cent personnes avaient été dévorées par les tigres l'année d'avant : quand il s'en présente un à l'entrée d'un village, on s'empresse de lui placer sur son passage du riz et des fruits, dans l'espoir qu'il se contentera de l'offrande, et passera outre sans faire de mal aux hommes. De même, pour la petite-vérole, dès qu'elle se manifeste dans une maison, on y porte toute espèce

de présens, afin d'apaiser le mauvais esprit. » En général, les Indiens ne luttent pas contre le malheur; ils l'acceptent comme nécessité, et mettent dans leur résignation beaucoup plus de constance et de force qu'il n'en faudrait pour prévenir ou repousser le mal. C'est, du reste, une race inoffensive, sobre, passionnément attachée à ses antiques coutumes, et capable d'énergie pour conserver, mais jamais pour défendre. Bencoolen, quoique l'un des premiers établissemens de la Compagnie, était devenu avec le tems, le *Botany-Bay* de l'Inde. On y déportait chaque année un certain nombre de criminels. Le principal revenu du gouvernement consistait en impôts sur les jeux et le combat des coqs. Le pays produisait du poivre assez abondamment; mais le système de travaux forcés qu'on avait adopté pour la culture était si radicalement vicieux, que le produit de la récolte se maintenait fort au-dessous des frais. Nulle part sir Thomas Raffles n'eût trouvé plus de maux à combattre, plus d'utiles réformes à faire. Il se mit à l'œuvre de toute sa puissance, émancipa les esclaves, abolit les corvées, introduisit un nouveau plan de gouvernement, et se rendit si populaire parmi les naturels, qu'un vieux chef, étant venu de fort loin pour le voir, lui sauta au cou et le quitta en pleurant comme un enfant. Cette époque fut, sans contredit, la plus heureuse de sa vie : il jouissait du bien qu'il avait fait à un peuple reconnaissant, et il avait près de lui sa femme et sa famille. Mais, son bonheur dura peu; sur quatre enfans, il n'en put sauver qu'un des ravages du climat : encore fallut-il se résoudre à s'en séparer, et à l'envoyer en Angleterre. La santé de lady Raffles déclinait rapidement : en 1823, il obtint la permission de partir, et s'embarqua sur le vaisseau *La Renommée*, qui devait le ramener dans sa patrie. Ils étaient à peu de distance de la terre lorqu'un violent incendie éclata à bord. Le gouverneur et sa femme furent sauvés, non sans peine; mais le premier y perdit ses papiers, ses dessins, toutes ses notes, ses observations, les matériaux rassemblés à grands frais pour une histoire complète et détaillée, non-seulement de Sumatra, mais de Bornéo, et de toutes les îles remarquables de ces mers. D'immenses collections d'objets d'histoire naturelle, des cartes, des dictionnaires, des recherches manuscrites sur les langues d'Orient, furent enlevés aux sciences par cette catastrophe; et celui qui avait passé sa vie à acquérir ces trésors, et pour qui la perte était irréparable, en parle avec une résignation extraordinaire dans une lettre datée de 1824, où il raconte ce désastre, et qui fut publiée dans les journaux anglais, peu de tems après l'évènement. Il remit

à la voile, et arriva en Angleterre au mois d'août. Quoiqu'il n'eût que 45 ans, le climat des Indes, ses rudes travaux, et son infatigable activité, avaient triomphé d'une constitution originairement très-robuste. il n'eut plus que de courts intervalles de bien-être, dont il profita encore pour fonder la société et les jardins zoologiques, l'un des établissemens les plus utiles et les plus curieux de Londres. Sa veuve a réuni plusieurs des papiers qu'il a laissés, et une grande partie de sa correspondance dans le volume que nous annoncons : comme elle ne l'a pas quitté, elle a pu y joindre des détails intéressans sur le pays qu'ils ont habité ensemble, et sur son administration. Peut-être eût-il été mieux de donner à ces Mémoires une forme plus populaire, et d'en mettre le prix à la portée de presque toutes les classes de lecteurs.

La vie de sir Munro a surtout rapport aux guerres soutenues par la Compagnie et aux traités qui en furent la suite; il débuta d'abord, comme enseigne, dans la campagne contre Hyder-Ali, de 1780 à 1784. Promu au grade de lieutenant, en 1786, il se fortifia dans l'étude du persan et de l'indou. En 1790, lors de l'armement du célèbre Tippoo, et de sa première déclaration de guerre à la Compagnie, M. Munro prit part aux hostilités, et assista même à la chute de Bangalore. En 1792, il passa de l'armée à l'administration, ayant été nommé assistant du capitaine Read, au département des revenus, et chargé particulièrement du district de Baramahl. Plus tard, il fut envoyé à Canara pour régulariser cette nouvelle possession, que la seconde guerre contre Tippoo avait assurée à la Compagnie. Il fut ainsi grand organisateur de la plupart des nouveaux territoires conquis, et il y déploya une sévérité plus militaire que civile. Son dévoûment à ceux qui l'employaient rétrécit souvent sa justice; cependant on ne peut lui reprocher d'actes de cruauté : c'était un administrateur selon le cœur des directeurs du conseil, et un habile homme de guerre. L'expédition contre les Mahrattes lui valut le rang de colonel, de général de brigade, et enfin, de major-général. Bien qu'il fût revenu en Angleterre, en 1819, avec la ferme intention de ne plus retourner dans l'Inde, et de se reposer de ses fatigues, sa nomination à l'emploi de gouverneur de Madras ranima son ambition, et il trouva la force de repartir. La guerre des Birmans fut pour lui une nouvelle occasion de se signaler. On reconnut ses services en le nommant baronnet; et l'on assure, que lors du rappel de lord Amherst, on le désigna pour succéder au gouverneur-général. Ce fut dans l'été de 1827, qu'allant visiter un

lieu infesté du choléra-morbus, il succomba à ce mal terrible, dont il ressentit les premières atteintes à neuf heures du matin, et dont il mourut à neuf heures du soir le même jour.

De même que sir Thomas Raffles, il avait conservé de frais souvenirs d'enfance, et de profondes affections de famille, qui reposent l'âme et répandent du charme sur une vie, d'ailleurs si constamment et si péniblement occupée.

L. Sw.-Belloc.

RUSSIE.

183. — *Lettre de* Tutundju-oglou-Moustafa-Aga, véritable philosophe turc, à M. *Thaddée* Bulgarine, rédacteur de l'*Abeille du Nord;* traduite du russe et publiée avec un savant commentaire, par Koutlouk-Fouladi (pseudonyme), ci-devant ambassadeur de la cour de Boukhara à Khiva (l'ancienne Germanie) (1), actuellement marchand d'abricots confits de Samarcande, et littérateur. Saint-Pétersbourg, 1828; imp. de N. Gretsch. Broch. in-8° de 75 p.

Cette lettre, dont l'original, en langue russe, a paru vers la fin de 1827, dans l'*Abeille du Nord*, journal dirigé à Saint-Pétersbourg par MM. Gretsch et Boulgarine, et dont une première traduction, autre que celle que nous annonçons ici, a été publiée à Moscou, dans le *Bulletin du Nord*, recueil français, presque entièrement rédigé par M. Lecointe de Laveau (cah. de février et de mars 1828), a fait beaucoup de bruit en Russie, et a été un sujet de scandale pour les orientalistes de tous les pays. Elle est de M. Senkovsky, auteur d'un *Supplément à l'Histoire générale des Huns, des Turcs et des Mogols*, qui a été l'objet d'une critique sévère de la part de M. de Hammer, dans les *Annales de Littérature*, de Vienne (*Jahrbücher der Literatur*, xxxix band). L'auteur censuré prend à son tour sa revanche, en relevant sans pitié une foule d'erreurs que, selon lui, M. de Hammer aurait commises, dans son ouvrage *sur les Origines russes* (2). Le ton de plaisanterie, quelquefois

(1) L'analogie entre Khiva et l'ancienne Germanie, qui est donnée ici comme une plaisanterie, paraît avoir été présentée comme sérieuse par M. de Hammer, qui, dit l'auteur de cette lettre (p. 43) « ne se doutant pas que Khiva, ou l'ancienne *Ourguendj*, s'appelle en arabe *Djordjania*, au lieu de ce mot, a lu *Djermania*, et a proclamé solennellement la découverte de la patrie primitive des Allemands. »

(2) *Sur les Origines russes*. Extraits de manuscrits orientaux, adressés à M. le comte N. *de Romanzoff*, chancelier de l'empire de Russie, dans une suite de lettres, depuis l'an 1816 jusqu'à l'an 1825, par M. J. de Hammer. 1 vol. in-4°. Saint-Pétersbourg, 1827. Se trouve à Paris, chez Dondey-Dupré; prix, 9 fr.

assez heureuse, qui règne d'un bout à l'autre dans cette lettre, ne doit pas être une raison pour nous de la passer sous silence, ou de la traiter légèrement. Il y a un côté sérieux, très-sérieux dans cette polémique; elle prouverait, si M. Senkovsky a raison, et si toutes ses critiques sont bien fondées, qu'avec un nom célèbre on peut abuser de la confiance des lecteurs, et leur donner pour de la science les résultats d'une étude fort peu consciencieuse, ou du moins fort peu éclairée; ou, si les critiques de M. Senkovsky sont injustes, que les petites jalousies et les petites rivalités étouffent trop souvent tout sentiment de justice et de vérité chez ceux qui cultivent les sciences, dont le but général devrait être avant tout la recherche de la vérité.

Nous passerons rapidement sur les vingt premières pages de la lettre de M. Senkovsky, consacrées à établir l'origine et l'histoire du *philosophe turc* dont il a pris le nom, et à raconter comment, de marchand de tabac à Jaffa, il est devenu marchand de savon à Saint-Pétersbourg. L'an 1256 de la fuite du prophète, dit-il, le pacha, ayant besoin d'argent, fit ramasser, dans le désert, une provision d'alcali, par les Bédouins, avec lequel il fit fabriquer une énorme quantité de savon, qu'il distribua ensuite aux plus riches habitans de la province, avec l'ordre d'en verser le montant, sans délai, dans sa caisse. « Du nombre de ces derniers, ajoute-t-il, fut aussi mon père, à qui l'on envoya 14,000 *rattles* (livres) de cette utile substance, pour laquelle il dut payer sur-le-champ 10,000 *aboûmédfâa* (piastres fortes d'Espagne). » Celui-ci ayant voulu faire de très-humbles remontrances au pacha, *son Équité* donna aussitôt l'ordre de l'étrangler. Le fils, auquel on ne laissa de toute la succession de son père, que les 14,000 *rattles* de savon, prit le parti de venir les vendre en Russie. Nous n'avons cité ce passage, que pour avoir occasion de signaler un nouvel exemple de la tolérance de la censure russe, qui a permis à l'auteur d'imprimer la remarque suivante (p. 8) : « Plusieurs de nos pachas font un commerce à peu près semblable, et l'on m'a dit qu'il y a quelque part une contrée, où les seigneurs partagent absolument, de la même manière, l'eau-de-vie à leurs serfs. » Or, cette remarque s'applique bien directement à la Russie, où le gouvernement s'est réservé le monopole de l'eau-de-vie de grains, dont le peuple fait un usage si fréquent et si funeste, et dont la vente est affermée tous les ans par la couronne, dans chaque province, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Venant à l'objet de sa critique, M. Senkovsky dit positive-

ment, (p. 21), que : « Presque chaque ligne des traductions de M. de Hammer (de l'arabe, du persan et du turc) est remplie d'erreurs, d'inexactitudes et de méprises si graves et souvent si risibles, qu'elles sortent de la catégorie des incorrections pour lesquelles un auteur peut réclamer et obtenir l'indulgence de ses lecteurs bénévoles. » Entre autres erreurs qu'il relève, nous citerons le mot arabe *ikhtiar*, qui signifie, selon M. Senkovsky, *libre arbitre*, *volonté*, *opinion*, et dont M. de Hammer (p. 13, des *Origines russes*,) a fait un nom propre d'homme; le mot *mounfeshian* (qui va en s'élargissant), dont il a fait un peuple, les *Mounfeshas*. C'est ainsi, ajoute le critique, qu'on voit figurer dans l'ouvrage de M. de Hammer, les *Tamlessans*, les *Andjars*, les *Schefnans*, les *Bourghaz*, les *Esroussiyés*, les *Ssafers*, les *Ssakars*, les *Ashans*, les *Gharans*, les *Kholeks*, les *Mouharikas*, les *Birkets*, etc., tous peuples d'origine grammaticale, et nés sous la plume de M. de Hammer. » Plus loin (p. 30), nous trouvons que le célèbre orientaliste de Vienne a écrit (p. 44), que « les Turcs sont un peuple *nombreux*, et que leurs espèces sont sans *nombre*; que les uns demeurent dans les déserts et dans les plaines, et les autres *montent sur des chameaux*. » « On lit dans le texte persan, dit M. Senkovsky : *Der djébâl nischinènd*, c'est-à-dire ils siègent (ou ils demeurent) dans les montagnes; mais le savant orientaliste a mal démêlé le mot *djébâl*, montagnes, et il y a substitué *djimâl*, chameaux, et, par ce changement d'une seule lettre, cela signifie en effet que *les uns habitent les plaines*, *et les autres siégent* (ou demeurent) *dans les chameaux*. » Plus loin, enfin (p. 34), le critique rapporte ce passage, traduit par M. de Hammer (p. 38, art. des Russes) : « Leurs maisons sont de bois; *on y porte* du lin et du *Kundus* (nom d'une herbe). Ils ont de grandes villes, *où il y a de l'herbe*, *du Hadnik*, *des cours*. » Et, au lieu de cela, il y a dans l'original, dit M. Senkovsky : « Leurs maisons sont en bois. *C'est de leur pays qu'on nous apporte* du lin et des *peaux de castor*. Leurs grandes villes sont *Kiâw* (Kiovie, ou Kief), *Tchernig* (Tchernigof), *Kharka* (Kharkof), etc. Ainsi, nous avons vu tout à l'heure que M. de Hammer avait pris des noms communs pour des noms propres de peuples; maintenant, il prend des noms de villes pour des noms communs. » « Le livre, ajoute le critique, est traduit presque en entier de la même manière, et il serait impossible d'y trouver trois lignes de suite qui puissent soutenir un examen. » Après cela, fiez-vous aux trésors d'une érudition dont les possesseurs seraient encore plus rares et plus disséminés que ne le sont les orienta-

listes de l'Europe (1). Tant qu'ils s'entendront pour exploiter notre crédulité, nous pourrons estimer leurs enseignemens à l'égal de l'or le plus pur; qu'un motif de haine ou de jalousie les divise, nous n'aurons plus que de la fausse monnaie.

Mais le point le plus important de l'ouvrage de M. de Hammer, c'est celui où il cherche à prouver l'origine asiatique et turque des Russes et des Slaves, puisque c'est là l'objet avoué de son travail. Que devient ce travail, s'il est prouvé qu'il s'est trompé à cet égard, comme nous venons de voir qu'il l'a fait dans les exemples que nous avons déjà cités d'après son critique? Or, selon M. Senkovsky (p. 12), la plus grande preuve sur laquelle M. de Hammer fonde son opinion à cet égard serait un verset du Coran, « dans lequel il est parlé, dit-il, de je ne sais quels *Asshab-ar-Ras*, expression qui signifie littéralement *les gens de Ras*. Les uns, poursuit-il, ont assuré que *ar-Rass* était jadis le nom d'un lieu en Arabie; d'autres, plus savans, ou peut-être plus ignorans, ont cru y voir l'appellation du fleuve *Arras* ou Araxe; mais personne n'avait encore imaginé qu'*Asshab-ar-Ras* pût désigner les *Russes*. » — « Pour établir l'extraction asiatique et turque des Russes et des Slaves, dit plus loin M. Senkovsky (p. 45), M. de Hammer fait des rapprochemens tout-à-fait ingénieux. Il ne doute pas que les *Sacae*, dont parle Hérodote ne soient les mêmes que les Slaves, nommés en arabe *Sakalib*. Or, vous savez, ajoute-t-il, que *Sakalib* est un pluriel arabe du mot *Saklab*, formé par corruption d'un terme grec *Sklab*, *Sklav*, ou *Sthlav*, pour *Slav*. Il faut avouer que la ressemblance des mots *Sac* et *Slav* est parfaite. » Passant aux Russes (p. 49), le critique rapporte le passage de l'écrivain arabe Messoûdi, sur lequel M. de Hammer, dit-il, « fonde tout son système de l'origine asiatique de cette nation scandinave. » Il met en regard la traduction de l'orientaliste de Vienne, et la sienne, entre lesquelles on remarque les plus grandes différences. Arrivé (p. 54), à l'endroit où l'auteur arabe montre « la postérité d'Aâboûr (fils de Souveid, fils de Japhet, fils de Noé), après avoir passé le fleuve de Balkh (ou l'Oxus), se dirigeant, pour la plus grande partie, vers la Chine, et s'y dispersant dans les différentes

(1) On peut consulter à ce sujet dans le *Bulletin des Sciences historiques et de Philologie* (cahier d'avril 1830, p. 405) un article curieux, où l'auteur met en regard plusieurs mots français avec la traduction wolofe, ouolofe, ghiolofe, ou yolofe, de deux auteurs qui ont écrit sur cette langue, MM. Dard et Roger, sans qu'il y ait la moindre analogie entre eux, du moins dans cette partie de leur vocabulaire.

contrées qu'elle finit par peupler. » M. Senkovsky ajoute : « C'est de cette branche que descendent les Khouttels, indigènes du Khouttélan, les Ourmitans, les habitans de la ville d'*Ousrouschné*, et les Sogdiens, établis entre Samarcande et Boukhara ; » Phrase que M. de Hammer traduit ainsi, de son côté : « De leur nombre sont ceux qui habitent le Khatlan, les Romessan, les Esroussiyés (Russes) et les Ssafer (Ssakar?) qui demeurent entre Samarcande et Boukhara. »

« *Voilà vos Russes d'Asie !* s'écrie le critique. C'est le nom de la fameuse ville d'*Ourouschné*, si célèbre par sa caverne de sel ammoniaque, et appelée plus tard *Ouratépé*, que M. de Hammer lit *Esroussiyé ;* et, prenant ensuite cette *Esroussyé* pour la *Russie*, il vous fait voir clairement, que les Russes jouaient un rôle important en Asie, aux bords du Sir-Déria, bien avant les tems historiques. » — « Allons, ajoute M. Senkovsky, *hosch gueldiniz ! séfa gueldiniz !* Embrassez-vous, bons vieux voisins, les Russes de la Grande-Bukharie avec les braves Allemands de Khiva (voy. la note première ci-dessus) ! Vous devez cultiver votre ancienne amitié, fondée si solidement sur deux fautes d'orthographe ! »

Nous avions pensé, jusqu'à ce jour, avec M. Senkovsky (p. 59), et d'après tous les bons auteurs, « que les Slaves appartiennent essentiellement à la race européenne, qu'ils ne figurent qu'une des quatre branches de la grande famille occidentale, dont les trois autres sont les Germains, les Gréco-latins et les Gaulois ; que toutes ces branches parlent aussi des langues qui viennent d'une source commune, mais qui forment en même tems un contraste parfait et presque systématique avec les idiomes d'Asie, non-seulement par rapport à la structure des mots et des syllabes, mais encore quant à la manière d'articuler les sons, à l'emploi des organes, au génie particulier de ces idiomes, et jusqu'à l'ordre dans lequel ils reproduisent les idées ; que cette famille occidentale se distingue de plus de toutes les autres races humaines par des signes caractéristiques, naturels et ineffaçables, des cheveux blonds et des yeux bleus. » Nous ajouterons, avec le critique de M. de Hammer, « qu'elle a fort bien pu venir de l'Asie, *avant* ou *après* la formation des nations asiatiques que nous connaissons aujourd'hui ; » mais, « comme on ne sait ni quand ni comment elle est arrivée en Occident, » nous pensons aussi que, « il est plus raisonnable de ne pas en parler, » que « l'on ne fera jamais de l'histoire avec de l'étymologie et des hypothèses, » et nous croyons, enfin, que M. Senkovsky a démontré jusqu'à l'évidence, que celles de M. de Hammer sont, sinon dénuées de toute

espèce de fondement raisonnable, au moins extrêmement hasardées.

Nous n'en conclurons pas, avec M. Senkovsky, que tous les ouvages du célèbre et fécond orientaliste de Vienne ne méritent pas plus de créance que celui-ci; mais nous en tirerons cette nouvelle preuve, qu'il ne faut pas prendre à la lettre toutes les opinions et toutes les assertions de nos philologues et de nos étymologistes, et que ces deux sciences, la dernière surtout, sont au moins aussi conjecturales que l'est encore malheureusement celle de la médecine, malgré toutes les découvertes et toutes les nouvelles *doctrines* de nos modernes Hallé (1). E. H.

ALLEMAGNE.

184. — * *Philipp Melanchthon's Werke*, etc. — Choix des œuvres de *Philippe* MÉLANCHTHON, publié par le Dr F. A. KOETHE. 1re et 2e parties. Leipzig, 1829; Brockhaus. In-8°.

« L'un d'eux, assis à la droite du président, était d'une stature peu apparente : son œil était habituellement baissé avec l'expression de la modestie, presque de la timidité : mais, lorsqu'il l'élevait, on y voyait briller un feu qui décélait à la fois la pénétration et l'imagination. Son sourire avait quelquefois une nuance d'ironie, mais sans méchanceté aucune : tout chez lui annonçait la bienveillance : ses manières disaient qu'il était toujours prêt à apprendre des autres, mais son langage prouvait qu'il était né pour enseigner. C'était, sans contredit, l'esprit le plus cultivé de l'assemblée, et il occupait un des premiers rangs comme savant ainsi que comme réformateur. Aimant à parler sans être indiscret, indulgent sans faiblesse, plein de sagacité sans subtilité, enjoué sans étourderie, érudit sans orgueil; grand par son intelligence, plus encore par son activité, grand surtout par la crainte de Dieu : ce ne pouvait être que Philippe Mélanchthon. »

Ce portrait (2), qui fait faire si bien connaissance avec l'homme, fait aussi connaître parfaitement le caractère de ses ouvrages. Une modération qui n'exclut pas la fermeté, une érudition qui n'exclut pas la finesse d'esprit et les ornemens du style, voilà ce qu'on y rencontre toujours : ils sont, d'ail-

(1) Nous parlerons de la *réponse* de M. de Hammer dans notre prochain cahier.

(2) Il est extrait d'un morceau du docteur Cox, inséré dans un recueil anglais : *The Iris, a literary and religious offering.*

leurs, un monument historique dans lequel on peut étudier mieux que partout, peut-être, les débats religieux de son époque. La plus ancienne édition de Mélanchthon est celle de 1561; la plus complète, dit-on, celle de 1601, publiée à Wirtemberg par son gendre, *Gaspard Peucer*, en 4 vol. in-folio. Les collections de ses œuvres latines sont encore assez nombreuses, mais il n'y en a aucune de ses divers écrits en langue allemande. — L'édition que fait paraître en ce moment le libraire Brockhaus ne sera point complète, mais composée d'un choix destiné à l'usage général des protestans; elle aura six parties (cent feuilles d'impression), ne coûtera que 2 thalers 8 gros (environ 8 fr. 50 c.), et se joindra naturellement au Choix des œuvres de Luther, publié à Gotha par le libraire Perthes. — Cette publication acquiert en ce moment un nouveau degré d'intérêt par la solennité du Jubilé évangélique qui a dû être célébrée le 25 juin dernier, anniversaire de la présentation à l'empereur Charles-Quint de la *Confession d'Augsbourg*. H. C.

185. — * *Grundsätze der Civil-und Criminal-Gesetzgebung*, etc.—Traité de Législation civile et pénale, par *Jérémie* Bentham, traduit en allemand sur la seconde édition, et augmenté d'une introduction et de notes, par *Frédéric-Édouard* Benecke. Berlin, 1830; Amelang. 2 forts vol. in-8°.

Il nous a toujours paru fort singulier que les ouvrages de Bentham, jouissant depuis trente ans environ d'une si grande popularité en Angleterre, en France, et surtout dans le Nouveau-Monde, soient restés jusqu'ici presque entièrement inconnus des Allemands, qui, d'ordinaire, s'emparent si promptement des publications remarquables des autres pays. Bentham, il est vrai, est cité quelquefois dans les ouvrages allemands; mais, en général, ces empunts sont mêlés à une foule d'autres citations, tirées d'ouvrages bien inférieurs à ceux de Bentham, et paraissent n'avoir pas été puisés à la source même. Sans doute cette espèce d'oubli, où l'Allemagne a laissé l'illustre auteur du Traité de Législation, provient principalement de la faveur accordée à certaines doctrines fantastiques qui ont usurpé, dans ce pays, la place de la saine philosophie, et qui ont fait tant de bruit en France, depuis quelques années, quoiqu'en effet elles n'y soient connues que de bien peu de personnes : car ces doctrines ne s'accordent guère avec les recherches positives et fondées sur l'expérience du publiciste anglais. Mais on peut aussi signaler en Allemagne d'autres directions philosophiques que celle de cette école mystique aujourd'hui à la mode; et, comme l'a fort bien remarqué la

Revue germanique (1), « on disait naguère la philosophie française, on dit encore la philosophie écossaise, mais il n'y a pas de philosophie allemande ; l'Allemagne est maintenant l'asile et la patrie de tous les systèmes passés et présens. » On devait donc s'attendre à l'introduction, en Allemagne, des idées de Bentham, par un des savans qui suivent une direction analogue à la sienne. M. Benecke s'est chargé de cette tâche, et a, le premier, entrepris une traduction du Traité de Législation civile et pénale. M. Benecke est connu par la manière originale dont il base la philosophie sur l'analyse des faits de la conscience. Il a exposé son système dans un assez grand nombre d'écrits philosophiques, et principalement dans ses *Esquisses psychologiques*. Il était naturel qu'un écrivain aussi indépendant ne se bornât pas à donner une simple traduction de l'ouvrage de Bentham ; et, en effet, il y a ajouté deux cents pages environ d'introduction et de notes, dans lesquelles il s'occupe, d'un côté, d'éclaircir la doctrine de Bentham et de l'élever à la hauteur d'une véritable théorie, et, de l'autre, à exposer ses propres principes philosophiques, en tant qu'ils peuvent servir à approfondir les grandes questions traitées par Bentham, principes qu'il s'est formés indépendamment de ce dernier, et qui s'accordent pourtant sans contrainte avec les idées principales de l'écrivain anglais. — On trouve, dans le second volume, des notices biographiques sur Bentham et Dumont, dont Benecke a puisé les matériaux dans les articles que plusieurs journaux anglais et français ont publiés sur ces deux hommes célèbres. — Quant au style de cette traduction, il est clair, facile et adapté au génie et aux formes de la langue allemande ; et l'on y retrouve partout cette netteté et cette précision qui distinguent tous les écrits philosophiques de M. Benecke. Z.

186. — *Zur Geschichte Friedrich Wilhelm's I und Friedrichs II, Kœnige von Preussen.* — Pièces pour servir à l'histoire de Frédéric Guillaume Ier et Frédéric II, rois de Prusse ; publiées par le Dr Cramer. Hambourg, 1829 ; Hoffmann et Campe. In-8° de 183 pages.

Les Mémoires de la princesse de Baireuth, sœur de Frédéric II, nous avaient déjà initiés dans les secrets de ménage du plus bizarre des rois, de ce Frédéric Guillaume Ier, qui ne connaissait rien de plus satisfaisant pour le cœur d'un roi, que l'aspect d'un régiment d'hommes de six pieds, bien exercé, et qui poussait dans son palais l'esprit d'économie ou d'avarice.

(1) Janvier 1829.

jusqu'à refuser le nécessaire à sa famille, souvent réduite à envier le sort du moindre ménage bourgeois. Les pièces tirées de l'obscurité par le Dr Cramer, et provenant, dit-on, de la succession d'un des précepteurs de Frédéric II, s'accordent parfaitement avec les Mémoires de la princesse de Prusse, et mettent la bizarrerie du père du grand Frédéric dans un plus grand jour : c'est-là, à peu près, tout leur mérite. La deuxième pièce est intitulée : « Comment mon fils aîné, Frédéric, fera ses études à Wusterhausen. » C'est une instruction écrite par le roi. On y lit : « Le dimanche, il (le prince royal) se lèvera à 7 heures; dès qu'il aura mis ses pantoufles, il s'agenouillera devant le lit, pour adresser une courte prière à Dieu, mais assez haut, pour que ceux qui sont dans la chambre puissent l'entendre. Dès que cela sera fait, il s'habillera vite, se lavera proprement, fera sa queue, et se poudrera; l'habillement et la prière n'occuperont pas plus d'un quart-d'heure; il sera alors 7 heures et un quart. Il déjeûnera ensuite en 7 minutes. Après cela ses domestiques et Duhan (le gouverneur) entreront, pour réciter tous à genoux la grande prière, etc. » A l'égard de l'enseignement, le roi avait mis en marge du plan d'études qui lui avait été proposé : « L'histoire des Grecs et des Romains doit être supprimée, elle n'est bonne à rien. » Le pauvre prince royal eut bien de la peine à satisfaire aux exigences de son auguste père. Il lui adressa, en 1728, une humble lettre, afin de savoir pourquoi il réussissait si peu à contenter le roi. Celui-ci lui répondit : « C'est parce que vous êtes entêté, parce que vous n'aimez pas votre père; en second lieu, vous savez bien que je n'aime pas un drôle (*kerl*) efféminé, qui n'a pas d'inclinations humaines, qui montre de l'embarras, qui ne se distingue ni à l'équitation ni au tir, qui est malpropre, qui frise ses cheveux comme un fat, et qui, mille fois réprimandé, ne se corrige point; qui, de plus, a une fierté ridicule, ne parle à personne, n'est ni populaire ni affable, fait des grimaces et n'obéit jamais à ma volonté, que lorsqu'on le force. Voilà ma réponse. Signé, Frédéric Guillaume. » Ce même roi disait, dans l'instruction donnée aux gouverneurs de son fils : « Le principal soin des deux instituteurs devra être d'inculquer à mon fils l'amour de l'état militaire, et de lui faire sentir que, puisque rien au monde ne saurait faire à un prince autant d'honneur que l'épée, il serait méprisé dans le monde, s'il ne l'aimait pas avant tout, et n'y cherchait sa seule gloire. » Il paraît que cette instruction fut suivie à la lettre, et que les instituteurs réussirent assez bien à inspirer à Frédéric II *l'amour de l'épée*. Une

autre pièce de ce recueil met en lumière le despotisme de Frédéric Guillaume Ier, relativement au culte. En luthérien zélé, ce roi avait fort à cœur de bannir du culte tout ce qui pouvait rappeler les rites de l'Église catholique. En conséquence, il proscrivit avec une rigueur presque fanatique, ou plutôt avec son despotisme militaire de coutume, les surplis, les cierges, les psaumes latins, etc., à la grande désolation des pasteurs et des paroissiens, habitués, depuis leur enfance, à ces coutumes. Heureusement son fils rendit, dans la suite, la liberté au culte, sans toutefois abolir entièrement les ordres arbitraires de son père. La pièce la plus curieuse du recueil est, à ce qu'il nous paraît, l'ordonnance par laquelle Frédéric Guillaume appela le comte de Stein à la vice-présidence de l'Académie des sciences. Voici le contenu de cette pièce, dont le style allemand est extrêmement bizarre. « Le roi enjoint au nouveau vice-président de bien observer les conjonctions des astres, et de voir s'il n'y aurait pas dans le firmament un concours de comètes qui pourraient mettre la terre en danger. En pareil cas, le vice-président devra en conférer avec ses collègues, afin d'aviser aux moyens de remédier aux désordres qui pourront avoir lieu; de plus, il est enjoint au vice-président de veiller à ce que les loups-garous, les dragons volans, les nains des montagnes, les feux follets et d'autres êtres nuisibles, dont l'incrédulité veut nier l'existence, ne fassent pas de mal; comme ils aiment à séjourner dans les marais, les lacs, les fossés, les landes, le vice-président fera tout ce qu'il pourra, afin d'extirper des êtres aussi malfaisans. Il lui sera alloué 7 écus pour chaque monstre qu'il livrera, mort ou vif. » Voilà les occupations d'un vice-président de l'Académie de Berlin, en 1752, à l'époque où Fontenelle était secrétaire de l'Académie des sciences de Paris! Quelle énorme distance entre les superstitions grossières de Frédéric Guillaume Ier, et l'esprit philosophique de son fils Frédéric II!

187. — *Rio de Janeiro wie es ist.* — La ville de Rio-Janeiro telle qu'elle est. Ouvrage devant servir à l'histoire du jour et des mœurs de la capitale du Brésil; par C. Schlichthorst. Hanovre, 1829; Hahn. In-8°.

M. Schlichthorst fut au nombre de ces Allemands qui, du vivant de la dernière impératrice, se firent enrôler pour le service brésilien par l'agent que le Brésil entretenait à Hambourg. En arrivant à Hambourg, l'auteur trouva cet agent entouré d'une petite cour qui se composait d'un bohémien, tailleur de cristal, d'un ancien maître de danse, se faisant appeler prince Ypsilanti, et de quelques artisans ruinés.

M. Schlichthorst eut honte de se livrer à cet agent ; cependant voyant d'honnêtes Allemands s'engager aussi, il prit courage, et s'embarqua pour chercher fortune au Brésil. Il pense que ce trafic d'âmes pour le nouveau monde n'est pas précisément un mal pour l'Allemagne, attendu que c'est un moyen de la débarasser des mauvais sujets, en sorte que la politique est intéressée à favoriser de pareilles expéditions. Au mois d'avril 1825 le bâtiment de transport entra dans le port de Rio-Janeiro. L'auteur fut présenté avec les autres militaires allemands à l'empereur et à l'impératrice dans l'arsenal de la marine. Don Pédro parut à M. Schlichthorst un bel homme, roulant des yeux vifs, et montrant en riant de belles dents. L'impératrice courte et grosse, portait des bottes de dragons avec des éperons en argent, un pantalon bleu et une tunique. Le costume paraît grotesque, mais nous le traduisons fidèlement. Le beau climat, la richesse de la végétation, l'abondance en poissons promettaient à l'auteur un séjour agréable; mais il n'était pas destiné à en jouir. Une de ses premières aventures fut un duel, suivie d'une blessure à la jambe qui le força de garder le lit pendant un mois, et lui laissa une suite de douleurs. La seconde mésaventure fut sa nomination à un grade de simple lieutenant. M. Schlichthorst, dégoûté du Brésil, alla trouver l'impératrice, sa compatriote, pour obtenir d'elle les moyens de retourner dans sa patrie. On lui répondit qu'on était bien disposé pour les Allemands, mais qu'on n'avait ni argent ni influence. Notre auteur eut le bonheur de sauver la vie à une jeune créole, qu'une fusée mal dirigée, pendant un feu d'artifice, manqua de faire périr. Suivie de ses femmes esclaves, elle se fit accompagner chez elle par son libérateur. On croit que l'auteur va commencer un roman, mais le romanesque disparaît bientôt. La jeune créole est la favorite d'un muletier, ainsi que l'atteste une petite fille, fruit de leur union. L'auteur ne raconte cette aventure que pour nous apprendre qu'au Brésil les enfans naturels jouissent d'autant de droits (il dit même de *plus* de droits) que les enfans légitimes, ce qui n'est pas vraisemblable. M. Schlichthorst parle avec chaleur des belles soirées sous ce climat parfumé, de l'arôme des fleurs, du luxe que déploient les dames dans les grandes sociétés, de l'amour du plaisir qui anime les habitans de ce beau pays; mais il ne cache pas le côté laid, l'esprit vindicatif des indigènes à qui, dit-il, la piqûre de millions d'insectes envenime le sang; le sort affreux des Nègres qui, dans leur désespoir, prennent quelquefois la résolution de ne manger que de la terre pour dépérir lentement, et à qui les

maîtres mettent des muselières pour les en empêcher, etc. Ne voulant plus être lieutenant brésilien, l'auteur obtint enfin son congé, et l'impératrice lui remit une assignation de 200 milreis sur son trésorier. Celui-ci parla de l'épuisement de la caisse impériale et de l'obligation d'attendre; M. Schlichthorst donna quittance de 200 milreis, il en reçut 150; un ami lui fournit ce qui lui manquait pour retourner en Allemagne. Il y a dans ce petit ouvrage, du reste important, quelques éclaircissemens à tirer pour l'histoire de la cour de Brésil. On lit avec quelque intérêt le tableau des mœurs du pays, quoiqu'on sache que les couleurs tracées à la hâte ne peuvent pas avoir une justesse rigoureuse.

188. — *Johannes Wit genannt von Döring. Fragmente aus meinem Leben und meiner Zeit.* — Jean Wit, dit Dœring; Fragmens relatifs à ma Vie et à mon Tems. Vol. 1er. Leipzig, 1830 In-8°.

Depuis cinq ou six ans, Jean Wit, dit Dœring, entretient le public de ses aventures, et raconte tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, comment après avoir été démagogue, et poursuivi par la police de divers États, il a enfin abjuré ses erreurs, et est devenu un homme tout-à-fait respectable. En Allemagne on n'a pas su encore quelle opinion se former sur cet individu qui révèle les mystères de prétendues sociétés secrètes, mais qui, en même tems, découvre aussi des secrets de police. Dans quelques journaux on a émis l'opinion que M. Jean Wit a bien pu être un émissaire des gouvernemens absolus pour surprendre les projets des hommes influens du parti indépendant; mais on ne voit pas pourquoi alors on aurait jeté cet émissaire partout en prison. Il faudrait qu'un émissaire fût bien vil pour se laisser maltraiter ainsi par intérêt. D'autres ont pensé que Jean Wit a une envie démesurée de jouer un rôle dans le monde, ou de faire croire qu'il en a joué un, et que ses révélations, moitié vraies, moitié fausses, sont le fruit de cette avidité d'une renommée quelconque. Ceux-ci pourraient bien avoir raison. Dans son nouvel ouvrage, l'auteur nous donne une 3e ou 4e édition du récit de ses démêlés avec les sociétés secrètes et avec les polices du Piémont, de l'Autriche, etc. En outre, il se vante d'avoir surpris les secrets des démagogues de France, d'Allemagne, d'Italie, il s'accuse d'avoir été leur complice, et répète l'histoire de sa conversion opérée à force de prisons et de mauvais traitemens. On ne voit pas que les gouvernemens d'Allemagne fassent beaucoup de cas de ses révélations; cependant quelques-uns d'entre eux ne sont peut-être pas fâchés des efforts que fait

Jean Wit pour faire croire que les hommes indépendans forment des complots contre la sûreté des États. Si Jean Wit ne parlait que de leur police, il y a probablement long-tems qu'ils auraient prohibé ses révélations.

189. — *Lieder von Beranger, nach dem französischen treu übersetzt.* — Chansons de *Béranger*, traduites fidèlement du français en allemand, par *Philippine* Engelhard, née Gatterer. Cassel, 1830; Bohm. In-12.

L'esprit lyrique de Béranger ne paraissait guère susceptible d'être traduit dans une langue étrangère. Une dame allemande a pourtant tenté cette entreprise difficile, et, comme elle nous apprend qu'elle est âgée, l'étonnement redouble. Je ne sais, au reste, si Béranger sera satisfait de son traducteur. Madame Philippine Engelhard nous avertit dans sa préface fleurie qu'elle considère la poésie du chansonnier français comme un charmant enfant qui se plaît à se rouler dans la poussière, et qu'il faut nettoyer et peigner d'abord avant de pouvoir le présenter à la bonne compagnie. Par conséquent cette dame a pris soin de laver et de peigner le joli enfant avant de le présenter au public. Je laisse à penser ce que sont devenues les chansons de Béranger par suite des soins par trop maternels de madame Philippine Engelhard. D-G.

SUISSE.

Canton de Vaud.

190. — *Examen de ce qui a précédé, occasioné et suivi les Pétitions adressées au Grand-Conseil du Canton de Vaud, dans sa session de* 1829, *pour un changement à sa Constitution; et Observations sur quelques autres objets qui intéressent ce canton;* par *Henri* Monod, Conseiller-d'État, et ancien Landammann. Lausanne, 1830.

191. — *Mémoire historique sur la Constitution du* 4 *août* 1814, *avec un aperçu des autres Constitutions qui ont régi le Canton de Vaud depuis* 1798, *considérées essentiellement sous le rapport du système électoral;* présenté par le Conseil-d'État au Grand-Conseil, dans la session de 1830. Lausanne, 1830; imprimerie des frères Blanchard. In-8° de 100 pages.

192. — *Rapport du Conseil-d'État au Grand-Conseil du Canton de Vaud, sur le projet de décret tendant à apporter quelques changemens au système électoral établi dans la Constitution;* présenté dans la session de 1830. Lausanne, 1830; imprimerie des frères Blanchard. In-8° de 44 pages.

193. — *Rapport de la Commission du Grand-Conseil sur le Projet de Décret*, etc. Lausanne, 1830; imprimerie de Higuou aîné. In-8° de 55 pages.

Le canton de Vaud, né de la révolution helvétique, suivit les destinées de la république unitaire jusqu'au moment où le médiateur de la Suisse fonda la confédération nouvelle sur les débris de l'ancienne, et du gouvernement central qui l'avait remplacée. Des 19 cantons organisés par l'acte de médiation, il n'y en eut point qui pût se féliciter à plus juste titre que le canton de Vaud d'avoir reçu une constitution appropriée à ses besoins, à l'esprit de ses habitans et au développement progressif d'institutions libérales. Aussi, quoique d'origine étrangère, cette charte fut reçue avec enthousiasme, non-seulement comme sanction de l'émancipation vaudoise, mais aussi comme garantie de tout l'avenir de la liberté. Le jeune canton vécut heureux et prit des forces durant onze belles années. Dans une fête nationale, instituée à l'occasion de la première séance du Grand-Conseil, il célébrait annuellement son bonheur politique et l'acte fondamental qui le lui assurait. Lorsque survint la contre-révolution de 1813 et 1814, la Suisse ressentit les contre-coups de la commotion européenne. La nécessité, déesse puissante, comme s'exprime un poète (Callimaque), la nécessité, personnifiée dans la Sainte-Alliance, fit peser sur nos petites peuplades, heureuses par la liberté, un joug qu'avaient appelé de tous leurs vœux les vieilles aristocraties. Les nouveaux cantons payèrent leur indépendance du prix de quelques institutions républicaines; et à cette époque classique de la légitimité, on exigea que la liberté elle-même se légitimât par des sacrifices. Après bien des pourparlers avec les ministres des puissances, le Grand-Conseil du canton de Vaud remplaça de sa propre autorité, qui n'avait pour sanction que l'inspiration étrangère, une constitution chère au peuple, par la constitution plus aristocratique du 4 août 1814. L'histoire de ces deux lois fondamentales et de celles qui les ont précédées, surtout l'histoire fort détaillée de la charte de 1814 et des négociations dont elle fut le but et le terme, font la matière du *Mémoire historique* dont nous avons placé le titre sous le n° 191. Ce travail officiel, fait par une plume habile sur la correspondance diplomatique et sur d'autres documens inédits, n'offre pas seulement un intérêt cantonal et suisse : c'est une partie intégrante de l'histoire de l'Europe en 1814, une monographie empreinte de tout l'esprit de l'époque. Malheureusement cet ouvrage, ainsi que les n°s 192 et 193, composé et imprimé pour la session récente du Grand-

Conseil et à l'usage presque exclusif de ses membres, ne se trouve point dans le commerce de la librairie ; mais il sera sans doute réimprimé dans une de ces collections historiques, monumens des tems passés et honneur du nôtre.

La partie de la constitution de 1803 qui reçut l'atteinte la plus forte fut le *système électoral*. Au lieu de nominations faites uniquement par les assemblées électorales, avec ou sans l'intervention du sort, on enrichit le système des élections de deux rouages aristocratiques ; un seul tiers du Grand-Conseil fut nommé par le peuple ; un second tiers par le Grand-Conseil lui-même, sur une quadruple liste de candidats présentés par les assemblées électorales ; enfin, un tiers un peu plus faible par la commission électorale, composée du Conseil-d'État ou pouvoir exécutif, du tribunal d'appel, suprême Cour de justice, et de 40 membres du Grand-Conseil tirés au sort. La durée des fonctions législatives fut portée de cinq à douze ans. On sait depuis long-tems à quoi tendent les élections d'un corps qui se recrute en grande partie lui-même. Une majorité compacte, guidée par quelques chefs, fut l'inévitable résultat de la réforme contre-révolutionnaire. La brochure (n° 189) de M. l'ancien landammann Monod contient, à ce sujet, des révélations fort intéressantes.

Sous la nouvelle constitution, comme sous l'ancienne, le canton continua de fleurir ; la partie matérielle de l'administration et l'instruction publique suivirent cette ligne de progrès et d'amélioration que l'on s'était tracée ; les finances prospérèrent, car jamais ombre de soupçon ne s'est élevée contre l'intégrité des magistrats vaudois ; et, quelle qu'ait été leur couleur politique, ils se sont toujours présentés au tribunal de l'opinion les mains pures. Mais, à côté de ces progrès matériels et du développement que prenaient les écoles primaires et l'instruction supérieure, la vie civique sembla s'éteindre. La rareté des élections, la faible proportion à laquelle se trouva réduite la véritable représentation nationale, la réalisation des conséquences du système électoral, favorable à celle des aristocraties qui sut s'en emparer la première, tout cela produisit du découragement et de l'indifférence pour la vie républicaine. Ces dispositions eurent pour organe le silence, alors que la voix du bonheur national eût été de mauvais exemple pour l'Europe, et que la jouissance pleine de la liberté eût été jugée séditieuse. Cependant, le calme extérieur couvrait un sentiment de malaise. On se le confiait à l'oreille, parce que la taciturnité était devenue de mode, soit qu'on la trouvât conforme au nouveau système constitution-

nel, soit qu'on en eût pris l'habitude au milieu des espions étrangers, à qui la publicité a depuis enlevé les profits en ne leur laissant que l'ignominie.

La publicité, presque insignifiante pour nos affaires intérieures, étendit son domaine, en 1824, par la création du *Nouvelliste vaudois*, journal semi-hebdomadaire, consacré principalement aux intérêts de la Suisse et à ceux du canton de Vaud en particulier. Il habitua peu à peu les citoyens à s'occuper davantage de la chose publique et à penser tout haut. Un article inséré dans ce journal, le 10 mars 1826, renfermait une épigramme par trop vive contre une partie des fonctionnaires publics et des législateurs. Un membre du Conseil-d'État répondit dans la feuille suivante. Sa réponse fit éclore un petit essaim d'antagonistes; la guerre sur la question électorale se trouva commencée; elle devait se continuer jusqu'à ce qu'elle eût amené un résultat de fait, une solution en action. L'opinion générale, mais tacite, devint l'opinion publique; elle avoua pour ses organes les publicistes qui osèrent en appeler à sa sanction, parce qu'ils connaissaient les besoins du pays et les sentimens de leurs concitoyens. Les faits ont prouvé depuis que ces hommes n'en imposaient pas sur le caractère de la mission qu'ils avaient choisie.

Sur ces entrefaites, un vertueux citoyen, le général *Frédéric César* DE LA HARPE, soutien constant de la liberté de son pays, qui lui doit plus qu'à tout autre l'origine et la conservation de son indépendance, fit, dans le Grand-Conseil, le 6 mai 1826, une motion individuelle, pour faire disparaître les lacunes et corriger les vices de la constitution. Sans égard pour l'auteur de la proposition, sans respect pour le règlement, la motion fut écartée avant toute discussion. Deux années après, M. *Samuel* CLAVEL, ancien membre du tribunal d'appel, demanda, par forme de motion, qu'il fût apporté, par les moyens qui paraîtraient réguliers et légaux, au mode d'élection de la représentation nationale, quelques changemens qui paraissaient généralement désirés, tels que l'introduction du sort et d'une représentation plus directe. Discutée dans deux séances consécutives, cette motion fut rejetée, à la majorité de 117 voix contre 39. A cette occasion, un premier et imparfait essai de publicité complète des débats législatifs fut tenté dans le *Nouvelliste vaudois*.

La résolution, bizarrement rédigée, que l'assemblée législative prit alors, annonçait de la persistance dans le refus qu'elle prononçait. Cela donna du ton à l'opinion publique. L'année

suivante, 27 pétitions, revêtues de plus de 4,000 signatures, demandèrent au Grand-Conseil, dans les termes les plus convenables, de vouloir bien aviser à une amélioration du système électoral; un tiers des signataires demanda qu'*avant tout*, on statuât légalement un mode de révision. Ces pétitions donnèrent lieu à une discussion prolongée dans deux séances consécutives, l'une de sept heures, l'autre de huit et demie; la relation en remplit 143 pages in-8°, petit caractère (1). Pour résultat matériel de la discussion, la résolution de l'année précédente fut confirmée, à une majorité de 87 voix contre 55. Le résultat moral fut tout autre : cette défaite apparente devint le signal de la victoire de l'opinion publique. La manifestation de cette opinion, et le seul fait des pétitions produisirent une impression profonde sur le Conseil-d'État; M. le landammann Monod, membre du Conseil-d'État, affirme, dans sa brochure, que cette impression fut « de la peur, ou un sentiment de crainte qui ne laisse pas d'avoir quelque analogie avec la peur. » Je laisse aux acteurs le soin de révéler ce qui se passa derrière les coulisses.

Un mois après la clôture de la session, le Conseil-d'État nomma une commission dans son sein, pour projeter des changemens à la constitution. C'est tout ce que l'on apprit; le secret le plus rigoureux fut observé. Quelque tems avant la session de 1830, une première révélation se fit dans un journal d'un autre canton, qui annonça le *Mémoire historique* (n° 191), comme un chef-d'œuvre diplomatique. Par malheur pour la diplomatie vaudoise, son trompette se trouvait être le *Courrier fribourgeois*, circonstance qui révélait du jésuitisme. Cette œuvre, plus estimable que l'annonce ne la faisait supposer, demeura inconnue jusqu'aux premiers jours du mois de mai dernier; alors, au commencement de la session du Grand-Conseil, on la remit à ses membres, avec le projet de changemens à la constitution, et le *Rapport* (n° 192) qui l'accompagnait.

La circonstance du secret si bien gardé, rapprochée de la hâte avec laquelle ont demandé à procéder et les membres du Conseil-d'État et la majorité législative, qui, jusqu'alors, avaient repoussé toute idée de changement, ne saurait échapper à l'attention des hommes habitués à observer et à réfléchir. Le projet de décret présenté par le Conseil-d'État a été discuté, il est vrai, dans cinq longues séances, avec calme, générale-

(1) *Session de* 1829 *du Grand-Conseil du Canton de Vaud.* Lausanne, 1829; Fischer. 1 vol. in-8° de 477 pages.

ment avec mesure; puis, adopté sans modification, à la majorité de 134 voix contre 20. La minorité, composée des élémens les plus hétérogènes et les moins unis, a demandé, à peu près unanimement, plus de lenteur et de circonspection dans une œuvre aussi importante, afin que l'opinion publique pût être consultée, et le reproche de précipitation évité. La fraction démocratique de cette minorité, à laquelle je me fais un honneur d'avoir appartenu, a demandé, en outre, toutefois avec quelques divergences individuelles : 1° une loi préalable de forme sur la manière de procéder dans un changement à la constitution; 2° le rejet de l'article, qui attribue au Grand-Conseil la faculté de nommer dix-huit de ses membres; 3° la sanction de la constitution nouvelle par les assemblées électorales. Je ne sais si je hasarde trop en portant un jugement dans une cause où j'ai été partie; mais il me semble que ces trois points ont été soutenus avec plus de force de logique que les thèses contraires n'ont été défendues dans les débats et dans le *Rapport de la Commission*, indiqué sous le n° 193.

Quoi qu'il en soit, la constitution de 1814 a été réellement *corrigée*, à quelques égards; mais on a laissé subsister, dans les changemens mêmes, des *germes vicieux* qui, tôt ou tard, par la force des choses, deviendront des germes de malaise. Les *corrections* réelles sont les suivantes : 1° le cens électoral a été baissé, et les colléges électoraux ouverts à un beaucoup plus grand nombre de citoyens. 2° Toutes les élections, à l'exception de 18, seront faites par le peuple, avec ou sans l'intervention du sort. 3° La durée des fonctions législatives est réduite de 12 ans à 6. 4° Les élections, plus directes et de moitié plus fréquentes, permettront aux électeurs d'exercer leurs droits à des époques plus rapprochées, et les engageront à les exercer avec plus de soin. 5° Dans la suite, si quelque changement se fait à la constitution, il devra être sanctionné par les assemblées électorales. Les *vices* du changement opéré consistent, suivant moi, dans les points que voici : 1° On a procédé, avec précipitation, malgré les circonstances les plus favorables pour procéder avec le calme de la sagesse et avec la circonspection digne de la bonne foi; on a refusé de statuer d'avance un mode de révision, et d'aborder de front la question du pouvoir constituant. 2° Les dix-huit nominations que le Grand-Conseil s'est réservé de faire seront inévitablement une mine d'intrigues exploitée au profit du pouvoir exécutif. 3° Jusqu'à présent, la durée de fonctions des membres du Grand-Conseil et du Conseil-d'État avait toujours été la même; désormais, les membres du Conseil-d'État resteront en charge

douze ans, et les législateurs six ans : par la possibilité d'une réélection continuelle, et par les dix-huit nominations dont nous venons de parler, on a enlevé aux électeurs l'influence même la plus éloignée sur la composition du Conseil-d'État; le peuple sera tenu de subir à vie les administrateurs qu'il jugerait le moins dignes de sa confiance. 4° Le refus de renouveler intégralement la Chambre actuelle, pour mettre fin à une organisation flétrie par l'opinion publique, par les orateurs du Grand-Conseil, et par le Rapport même du Conseil-d'État (n° 192), a été aggravé encore par une loi transitoire qui, du moins, aurait dû être un compromis entre l'ancien système électoral et le nouveau, tandis qu'elle n'est qu'un moyen de conserver l'ancien dans le cadre du nouveau, et de transmettre à la Chambre à venir les funestes traditions du passé. 5° La sanction de la réforme constitutionnelle par les assemblées électorales, reconnue nécessaire pour l'avenir, a été éludée pour le présent, au mépris de la logique, et au détriment de la force morale de la constitution. 6° Il est vrai qu'un article de la nouvelle charte, clairement commenté par le Rapport du Conseil-d'État (n° 192), par le Rapport de la Commission du Grand-Conseil (n° 193), et par quelques orateurs de la majorité législative, annonce, dans une loi de forme, de vigoureuses garanties contre tout changement futur, et n'en donne aucune pour les améliorations lentes et successives que le tems pourra faire juger convenables. 7° Enfin, je crains que, par un antécédent que les générations futures déploreront, le Grand-Conseil ne se soit laissé dépouiller par le conseil d'État de l'initiative en matière de changement à la constitution.

Les hommes qui, après avoir opiniâtrément repoussé toute idée de réforme constitutionnelle, viennent de faire accepter précipitamment celle qui leur convenait, ont fait un calcul habile, non point pour la gloire de leur patriotisme, mais pour un intérêt présent et éphémère. Quinze jours de réflexion de la part du public eussent suffi pour qu'il comprît et repoussât les périls cachés sous une première apparence. Le pays aurait été réduit à déplorer le mécompte du pouvoir exécutif rentré dans ses limites naturelles : au lieu de cela, si l'on écoute le vœu de quelques pétitionnaires reconnaissans, le pays sera réduit à fêter annuellement une nouvelle extension de ce pouvoir, et l'inamovibilité de fait de ses membres.

C. Monnard.

ITALIE.

194. — * *Statistica agraria della Val-di-Chiana*, etc. — Statistique agraire de la province de Val-di-Chiana, par *Giuseppe* Giuli, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Sienne. Tom. 1er. Pise, 1828; imprimerie de Nicolo Capurro. In-8° de 270 pages, avec une carte topographique du cours de la Chiana.

Quoique nous n'ayons encore que le premier volume de cet ouvrage, nous ne voulons point différer de lui rendre la justice qu'il mérite. L'auteur est bien pourvu des connaissances générales et locales qu'exigeait le sujet qu'il a traité : propriétaire d'un domaine dans le pays qu'il décrit, il y a recueilli, pendant 18 ans, des observations sur le climat, le sol et ses productions, la géologie, l'histoire physique et industrielle, en un mot, sur tous les élémens de la statistique qu'il a rédigée. De plus, il avait compté sur les secours de tous les amis des connaissances utiles, et il ne s'était point trompé : on s'est empressé de lui fournir des faits intéressans, des observations qu'il n'avait point été à portée de faire, des lumières encore peu répandues, et qui ne seraient peut-être pas arrivées jusqu'à lui. Avec des matériaux aussi abondans et choisis avec tant de soin, il ne pouvait faire qu'un bon ouvrage. Ajoutons que le sujet répondait fort bien aux soins qui lui étaient prodigués, et devenait réellement plus digne d'attention à mesure qu'il était plus étudié. La géographie physique de cette partie de la Toscane a des traits remarquables qu'on ne rencontre que très-rarement à la surface de la terre; une vallée de plus de vingt lieues de longueur, aboutissant à deux fleuves entre lesquels elle partage ses eaux; de grands travaux de desséchement et d'assainissement opérés avec succès; de vastes marais convertis en terres cultivables, l'homme établissant sa demeure dans ces lieux mêmes qui répandirent autrefois à une grande distance leurs exhalaisons mortelles : voilà des objets dignes d'être connus et médités, de puissans encouragemens pour entreprendre dans les contrées marécageuses ces travaux qui ont produit de si bons effets entre le Tibre et l'Arno. Nous en avons même à peu de distance de Paris; des marais empestent l'air que respirent quelques-unes de nos garnisons, et causent annuellement des pertes d'hommes que l'on eût évitées, soit en renonçant à ces postes si malsains et sans importance militaire, soit en procurant l'écoulement des eaux stagnantes qui rendent ces lieux si dangereux

pour toute la population qui y séjourne, ou qui en approche de trop près. On sait que l'Italie est la terre classique des sciences hydrauliques, et quoique ces sciences soient actuellement répandues partout, elles ne se plaisent pas moins aux lieux de leur origine; les ingénieurs italiens d'aujourd'hui ont eu soin de les y conserver.

La préface de M. Giuli est une introduction qu'il faut lire : l'auteur y expose les principales divisions de son ouvrage, et fait une courte analyse de chacune. « J'ai distribué en cinq livres toutes les matières que j'avais à traiter. Le premier contient l'histoire des révolutions physiques dont on retrouve les traces dans le pays que je décris; j'y expose l'état du ciel, le climat, les météores, les propriétés des eaux, de l'air, etc. Le second livre entre, pour chaque commune, dans quelques détails topographiques, géologiques, et de statistique agricole et industrielle; j'y joins un sommaire de l'histoire civile de la commune... Le troisième livre expose ce qui appartient spécialement à l'administration agricole, à ses ressources, aux animaux qu'elle emploie, à sa législation.... Les procédés de culture et les manipulations de quelques-uns de ses produits seront l'objet du quatrième livre.... Enfin, le cinquième qui est une sorte d'épilogue exposera les résultats, et sera précédé de tableaux synoptiques de la population, du nombre des bestiaux.... On verra donc que mon but a été de faire connaître le terrain sur lequel nos cultivateurs exercent leur industrie, les procédés locaux, et les succès qui sont le fruit des travaux et des sueurs de l'homme des champs, il faut que toutes ces choses soient bien connues, afin que les autres nations puissent juger de ce qui est à leur convenance et de ce qu'elles pourront exécuter avec succès. »

Le premier volume ne renferme que les deux premiers livres; et, comme on l'a vu, l'auteur débute par la géographie et la géologie du Val-di-Chiana, considérée dans son ensemble. Il n'a pas de peine à prouver que toute cette contrée fut couverte autrefois par les eaux de la mer; outre les bancs de pierre calcaire coquillière, on trouve en abondance des nautiles, des ammonites, etc., d'une belle conservation; on a trouvé, près d'Arezzo, une mâchoire de baleine enfouie sous une couche de galets. A la rigueur, les témoignages des historiens ne peuvent rien ajouter à la certitude qui résulte de ces monumens de l'ancienne nature; mais l'histoire peut fournir quelques lumières sur l'époque de ces bouleversemens dont la date est totalement perdue. Quelques passages de Strabon semblent indiquer qu'une branche de l'Arno tombait autrefois dans le

Tibre, et qu'elle s'est desséchée à mesure que la branche dirigée vers la mer a creusé son lit, reculé ses bords, et reçu un plus grand volume d'eau : l'art aida peut-être la nature dans ce travail, comme on l'a vu dans d'autres contrées, à des époques plus rapprochées de nous.

Les travaux pour le desséchement de la vallée de la Chiana ne commencèrent qu'au XIVe siècle, et alors, cette vallée était partout marécageuse. On commença par faire écouler vers l'Arno les eaux du territoire d'Arezzo. Les Médicis continuèrent ces améliorations jusqu'aux environs de Monte Pulciano, par divers procédés qui sont exposés dans ce livre; mais ce fut sous le règne du grand-duc Léopold Ier que l'on obtint enfin les résultats les plus importans; et, qu'en employant avec habileté les moyens de desséchement et d'atterrissement, on parvint à substituer une vaste étendue d'excellentes terres à des marais non-seulement inutiles, mais très-pernicieux. La province allait recueillir les fruits de cette longue persévérance dans la voie d'une sage administration, lorsque les commotions politiques en Europe exigèrent d'autres soins : la Chiana fut à peu près oubliée jusqu'en 1814. Enfin, après un nivellement général de la vallée, les pentes ont été réglées pour que les eaux de la rivière ne soient stagnantes nulle part, et les atterrissemens sont dirigés de manière que le sol se consolide et se dessèche autant qu'il le faut, et dans le tems le plus court. C'est à M. le chevalier Fossombroni qu'on est redevable de ces dispositions qui achèveront de procurer à ce pays tout le bien qui peut résulter d'une heureuse application des sciences hydrauliques.

Ce bien n'est pas encore entièrement obtenu, quoique les améliorations soient immenses; le fond de la vallée expose encore les habitans à des fièvres intermittentes et à des dyssenteries qu'on attribue au froid humide des nuits. Les eaux y sont presque partout chargées de sels calcaires, en sorte que l'on est obligé de recourir aux citernes. M. Giuli recommande l'usage des filtres de charbon qu'il a déjà fait connaître dans la 2e édition de son traité de *Chimie économique*, et sur lesquels il donne ici des détails pratiques, afin de les mettre à la portée de tout le monde, et de faire apprécier le peu de dépense et d'embarras qu'ils entraînent.

Le second livre est beaucoup plus étendu que le premier, et il devait l'être, en raison des détails dans lesquels l'auteur est entré sur chaque commune de la province de Val-di-Chiana. Pour chacune, il décrit le territoire, non-seulement à la na-

nière des agronomes, mais suivant les méthodes de la topographie et de la géologie; vient ensuite la statistique civile et ecclésiastique, puis celle des arts et manufactures, et enfin un sommaire historique. Il faut remarquer que les *communes*, sous le gouvernement actuel de la Toscane, sont à peu près l'équivalent de nos *cantons*.

Le mouvement de la population, dans la commune d'Arezzo, confirme une observation faite en France sur les effets de la centralisation du gouvernement. Le grand-duc Léopold Ier, dont la Toscane bénit encore la mémoire, s'était attaché à faire refluer vers les campagnes les citadins dont le nombre commençait à surcharger les villes, et il avait réussi : la population d'Arezzo croissait, mais lentement, et celle de son territoire allait beaucoup plus vite. Depuis que les formes du gouvernement de Napoléon ont été introduites en Toscane et à peu près conservées depuis la restauration, Arezzo est devenu chef-lieu d'une province, et croît à vue d'œil, aux dépens de ses environs; l'ordre établi par Léopold est changé en sens contraire.

Quant au nombre des ecclésiastiques, la France diffère encore beaucoup de l'Italie. Dans la petite province dont il s'agit, on compte 4 évêchés et 6 collégiales sur une surface qui n'est pas la moitié d'un département français, et dont la population est au-dessous de 110,000 habitans. La ville de Monte Pulciano a un évêque, un séminaire, deux couvens d'hommes et deux de femmes, outre l'église de Saint-Blaise qui peut être considérée comme une collégiale. La population de tout le diocèse est au-dessous de 10,000 habitans, et la ville n'en a pas 2,500. L'étendue territoriale de l'évêché équivaut, tout au plus, aux deux tiers de celle du département de la Seine.

La statistique de la commune de Cartona, autre évêché, mérite l'attention des lecteurs par les détails géologiques dans lesquels M. Giuli est entré, par la description des murs de cette ville, monument des anciennes constructions étrusques, et par une discussion sur la campagne d'Annibal contre le présomptueux et malhabile Flaminius. Les militaires y remarqueront quelques erreurs dans lesquelles l'auteur est peut-être tombé; il pense qu'Annibal n'a pu employer deux ou trois journées à traverser un marais de six à sept lieues de largeur, ou que son armée aurait tellement souffert dans ce passage qu'elle se fût exposée à une destruction totale : il n'en est pas ainsi, et le général carthaginois ne l'ignorait point.

M. Giuli regrette de n'avoir pu donner une notice plus

étendue et plus complète des hommes célèbres nés dans la province qu'il décrit. Sa nomenclature n'est cependant pas stérile : il cite quinze noms historiques appartenans à la ville d'Arezzo, et pour ceux dont il ne parle point, il renvoie aux *Stanze* d'Angeluccie. Comme naturaliste, notre auteur ne pouvait oublier Cœsalpin qui, le premier, fit une classification méthodique des plantes, ni Redi, naturaliste, médecin et poète, chantre du vin de Monte Pulciano, qu'il proclame sans hésiter *il re d'ogni vino*. Les communes rurales même fournissent aussi leur contingent d'hommes célèbres dans les armes, l'Église, les lettres, les sciences.

Lorsque nous aurons sous les yeux toute cette statistique, nous serons probablement dans le cas de revenir encore sur ce premier volume, au sujet de l'*épilogue* que l'auteur nous a promis. Le résumé d'un bon ouvrage est comme la clé de la voûte qui consolide l'édifice, et permet qu'on puisse le voir débarrassé de l'échafaudage qui servit à la construction. F.

195. — * *Edizione completa di tutte le Opere di s. Francesco* DE SALLES. — Édition complète des Œuvres de saint François de Salles. Brescia, 1829; Pasini. 5 vol. in-16. L'ouvrage entier en formera douze.

François de Salles a obtenu, dans l'Église catholique, une réputation supérieure à son mérite ; et beaucoup de gens du monde, qui ne connaissent ni ses livres, ni sa vie, le placent aussi très-haut dans leur estime et presque à côté de saint Vincent de Paule. D'où peut venir cette erreur générale ? Une étude exacte de cet homme célèbre le fait découvrir facilement. C'est qu'avec un esprit médiocre et porté à un mysticisme assez rétréci, il possédait une âme toute pleine d'amour et de dévoûment et que le monde paie avec largesse, et souvent sans discernement, cette ardeur de sacrifice dont profite le grand nombre. On n'aurait publié aucun de ses livres que sa réputation n'en serait peut-être pas moins belle. Le diocèse où il passa toute sa vie est encore riche des traditions de ses bonnes œuvres, son nom y est populaire : il n'est pas une des maisons où il demanda l'hospitalité dans ses courses apostoliques, qui ne conserve précieusement le souvenir de ce glorieux événement. Dans l'esprit des simples habitans du Faucigny, le *bon evêque* est aussi *le savant et éloquent* écrivain. De là, je pense, est venue la première réputation littéraire de saint François : mais dans ce pays, et surtout au tems où il vivait, tout homme faisant des livres et parlant latin aurait acquis la même renommée. Ainsi, ce sont les vertus du saint, bien plus que ses talens, qui méritent nos hommages :

car il était placé dans des circonstances difficiles. Possédé comme il l'était de l'ardeur du prosélytisme, il lui fallut une grande mansuétude pour ne commettre aucun acte d'intolérance sur les protestans dont les erreurs environnaient ses ouailles, sur les Génevois eux-mêmes, qui, autrefois faisaient partie de son troupeau, qui étaient devenus le noyau de la Réforme, et sur lesquels il possédait un droit, au moins nominal, de principauté séculière. Quant à ses œuvres, si quelques parties, où respire une charité chrétienne qu'on ne peut trop recommander, méritaient d'être reproduites et popularisées, il en est d'autres qu'il serait très-bon de supprimer. C'est aujourd'hui le tems moins que jamais de réimprimer ces entretiens mystiques avec *Philotee*, ces exaltations d'amour de Dieu, cette métaphysique inintelligible qu'il distribuait avec profusion à sa bien-aimée *Françoise de Chantal*, et aux autres brebis choisies qu'il croyait conduire dans le chemin de la perfection chrétienne. Par ces motifs, une *édition choisie* des ouvrages du saint évêque nous aurait paru être plus utile à la religion que l'édition *complète*, commencée par M. Pasini.

196. — **Nuovo Galateo di Melchiorre Gioja*, etc. — Nouveau Galatée, par *Melchior* Gioja, corrigé de nouveau et augmenté de pensées sur la civilité, la pratique du monde et autres sujets semblables, à l'usage de la jeunesse. Milan, 1830; Visaj.

Une science qui, chez nous, est reléguée dans quelques mauvais livres d'école, et que nous réputons ne pouvoir s'apprendre que par la pratique, une science, en effet, qui ne peut s'énoncer en préceptes puisque ces préceptes devraient être aussi nombreux que les diverses circonstances de la vie, la science du monde, a été en Italie l'objet d'une multitude de traités sortis de la plume des meilleurs écrivains. Serait-ce par hasard, que cette science nous est inconnue? Il faudrait pour l'affirmer donner un démenti à l'Europe entière qui nous a fait à cet égard une réputation inattaquable. Ainsi les étrangers veulent suppléer par l'étude à ce tact délicat et infaillible qu'un jeune homme acquiert chez nous six mois après sa sortie du collége, quand il a le bonheur de tomber tout d'abord au milieu de ce que nous appelons la bonne compagnie. Du reste, tous les écrivains étrangers ne se bornent pas à donner un traité de civilité et de manières : ils rattachent souvent leur sujet à des doctrines de morale ou à des théories philosophiques, et c'est surtout sous ce rapport qu'ils sont dignes d'attention. Le livre dont nous venons de transcrire le titre, par exemple, est l'ouvrage d'un homme célèbre,

que l'Italie a perdu depuis peu, d'une tête forte et savante qui, malgré quelques erreurs notables, a laissé de profondes traces dans les divers champs de la science. Aussi quitte-t-il à tout instant son frivole sujet pour se jeter, à la grande satisfaction des lecteurs, sur des objets plus intéressans, dont il sait tirer grand parti. Les *Pensées*, dont cette nouvelle édition est enrichie, sont tirées pour la plupart de La Bruyère, et n'en valent pas moins pour cela.

197. — *Elogio del Cavaliere Giov. Alessandro Brambilla.* — Éloge d'Alexandre Brambilla, lu, le 3 novembre 1829, à l'ouverture solennelle des études de l'université de Pavie, par le docteur C. A. Rigoni, professeur de physiologie, etc. Pavie, 1830; Bizzoni.

Alexandre Brambilla naquit, en 1728, à Saint-Zénon, près de Pavie. Il étudia d'abord la chirurgie sous Baretta et Grazioli, puis devint chirurgien dans les armées autrichiennes. Son savoir, sa sollicitude attentive à remplir ses devoirs, son habileté pratique le firent enfin remarquer dans cet emploi inférieur qu'il occupa près de cinq ans : il fut nommé successivement chirurgien-major de régiment, chirurgien en chef de la garde impériale noble, et chirurgien de l'empereur Joseph II, encore mineur. Il était digne de ces faveurs. Le jeune prince auprès duquel Marie-Thérèse l'avait placé ne vit pas en lui un simple officier de palais : il en fit son ami, un de ses conseillers intimes, et ne permit pas qu'il le quittât dans tout le cours de ses voyages. Brambilla trouva, dans cette dernière circonstance, l'occasion de connaître et de consulter avec fruit les plus célèbres chirurgiens et médecins de ce tems. Il sut mettre leurs conseils à profit et améliora beaucoup le système sanitaire suivi dans les armées de l'empire. Il chercha à attirer en Autriche les jeunes gens qui promettaient le plus de talent, et qui répandirent ensuite parmi la masse des chirurgiens les connaissances qu'ils avaient acquises dans une académie centrale. Brambilla n'oublia point sa patrie et s'empressa de rendre utile pour elle le crédit dont il jouissait. L'université de Pavie prit par ses soins un lustre nouveau, et il l'enrichit de beaucoup d'instrumens de chirurgie et d'objets d'histoire naturelle. Joseph II étant mort, son chirurgien se trouva en butte à des attaques sourdes qui le portèrent à se démettre de ses emplois et à quitter la cour. Il revint à Pavie, qu'il quitta lorsque les mouvemens politiques commencèrent à agiter l'Italie. Il se mit en route pour l'Allemagne : mais il ne put achever son voyage et fut atteint, à Padoue, d'une maladie qui prit en quelques jours un caractère mortel. — Telle

fut la vie de l'homme que M. Rigoni avait à louer. La tâche de l'orateur était facile, et il s'en est bien acquitté en faisant ressortir tout à la fois les talens et les belles qualités privées de Brambilla.

198. — * *Tragédie d'Euripide*, etc. — Tragédie d'Euripide, traduites par *Félix* Bellotti. Milan, 1829; Stella et fils. In-8°.

M. Bellotti a déjà publié la traduction de deux grands tragiques grecs, Eschyle et Sophocle : celle que nous annonçons couronne dignement la tâche immense qu'il s'était imposée. Il ne lui resterait plus maintenant qu'à traduire ce qui nous est parvenu d'Aristophanes pour avoir achevé une carrière littéraire que peu d'hommes auraient osé entreprendre. On concevra toute l'importance de ses travaux si l'on songe que jusqu'à présent l'Italie ne possédait presque aucune bonne traduction, même partielle, de la littérature dramatique de la Grèce, et qu'il lui en a donné une complète et remarquable par de rares qualités de style et de fidélité. M. Bellotti s'est servi pour rendre ses originaux de vers élégans et corrects, et c'est un avantage dont nous ne pourrions jamais jouir en France pour les écrivains de l'antiquité, à moins qu'un poète comme André Chénier ne consacrât sa vie à ce pénible travail. Mais quand aurons-nous un autre Chénier? Et, si nous l'avions, ne serait-ce pas une profanation que d'asservir un pareil génie à se traîner sur les pensées d'autrui?

PAYS-BAS.

199. — * *Deuxième recueil de Tableaux, publié par la Commission générale de Statistique* (1). La Haye, imprimerie de l'État. In-8°.

Nous avons déjà annoncé (Voy. *ci-dessus*, cahier d'avril 1830, p. 28) le premier recueil des documens statistiques publié par la Commission créée auprès du ministère de l'intérieur. Il avait particulièrement pour objet tout ce qui se rattache à la population, aux naissances, aux décès, aux mariages, etc. Le volume qui vient de paraître renferme de nouveaux documens sur le même sujet : il comprend, en outre, des recherches intéressantes sur différentes parties de l'industrie nationale, dont nous nous bornerons, pour le moment, à indiquer

(1) La Commission de statistique, attachée au ministère de l'intérieur, se compose des administrateurs de ce ministère et de M. le référendaire Smits comme secrétaire.

les principales, parce que nous nous réservons de puiser successivement dans ce recueil, et dans tous ceux que fera paraître le gouvernement, les données qui pourront le plus intéresser les lecteurs de la *Revue*. Différens tableaux statistiques sur le mouvement d'entrée, de sortie et de transit, sur la navigation et les pêches, sur les houilleres, et sur l'état numérique des bêtes à cornes, des chevaux et des moutons, fournissent des renseignemens qui manquaient généralement encore pour le royaume. Sous le titre *météorologie*, on donne deux dessins représentant les courbes des températures, pendant dix années, à Malines et à Zwanenburg, entre Harlem et Amsterdam; peut-être trouvera-t-on que ces dessins, sans autre indication et sans renseignemens sur les instrumens qui ont servi aux observations, présentent moins d'intérêt à la science. Les tableaux sur l'état des vaccinations et sur l'administration de la justice contiennent des documens plus satisfaisans; les derniers particulièrement doivent fournir des résultats utiles, si on les compare à ceux que l'on publie annuellement en France. Les Pays-Bas, à quelques exceptions près, sont encore sous l'influence des mêmes lois que ce dernier royaume; il devient donc très-intéressant d'examiner et de comparer les crimes et les délits sur lesquels les tribunaux ont eu à prononcer des deux parts. En publiant mes *Recherches statistiques sur le Royaume des Pays-Bas*, où se trouvent, je crois, les premiers documens que l'on ait publiés, chez nous, sur l'administration de la justice, j'ai déja eu l'occasion d'établir des rapprochemens semblables, et de faire voir toute l'utilité que l'on peut en retirer. Les tableaux que je présentais étaient pour 1826; ceux de la Commission sont pour 1827, et peuvent être considérés comme faisant suite aux miens. Le peu de mots que nous venons de dire sur la nouvelle publication de la Commission de statistique suffira déja sans doute pour en faire apprécier l'importance; « fidèle au principe qu'elle a adopté, elle se borne à ne présenter que des *chiffres* ou des tableaux authentiques, sans chercher à établir aucun système, et en s'abstenant d'entrer dans le domaine des théories. » Cette sage réserve a aussi été suivie en France dans la publication des *Recherches statistiques sur Paris*, et dans les documens sur *l'administration de la justice*, qui sont des modèles dans ce genre.

A. Quetelet.

200. — *Lettres sur la Liberté de la Religion, et sur les Théodémocrates, ou les Jésuites modernes*. Amsterdam, 1829: Diederichs frères. In-8° de 126 pag.

Cette brochure est dirigée contre le parti catholique des

Pays-Bas. Le pape étant un souverain électif, l'auteur représente la cour de Rome, non comme une monarchie théocratique, mais comme une théo-démocratie. De là le nom de *théo-démocrates* qu'il donne aux jésuites. C'est en vertu de leur esprit démocratique, si l'on en croit cet ouvrage, que les jésuites ont conspiré contre les rois, et qu'ils sont les ennemis de toutes les *monarchies* constitutionnelles ou non constitutionnelles. Voilà, sans doute, un aspect nouveau sous lequel on nous peint les jésuites, et nous ne sommes pas accoutumés à les maudire comme amis de l'égalité et de la liberté. Mais l'auteur lui-même ne prend pas ce reproche au sérieux : bien que le titre de sa brochure semble indiquer que le républicanisme des jésuites est le principal argument qu'il leur oppose, ce motif n'est que subsidiaire et n'occupe guère qu'une demi-page. Tout le reste est consacré à développer les périls qu'entraîne dans l'État une milice dévouée à un souverain étranger, et surtout à développer les croyances absurdes dont l'auteur accuse la doctrine catholique. Il ne veut point que les catholiques obtiennent la liberté de la presse, ni la liberté de l'enseignement, et à ce sujet il s'emporte en injures contre le parlement d'Angleterre, qui a ordonné l'émancipation des catholiques, et contre les libéraux de France et des Pays-Bas qui ont soutenu cette mesure.

L'intolérance *évangélique* (car c'est la religion évangélique qui est en Hollande la religion de l'État) n'est ni plus éclairée, ni plus retenue, ni de meilleure foi, ni de meilleur ton que l'intolérance *catholique*. Le style et les raisonnemens de cette brochure ne diffèrent en rien des discours du plus fougueux de nos missionnaires, ou du plus ignorant curé d'Espagne. Ainsi toute religion dominante, c'est-à-dire appuyée par le bras séculier, incline vers la persécution, et ce mal est presque inévitable : en effet, si les dépositaires du pouvoir sont sérieusement convaincus de la vérité de leurs croyances, comment n'auront-ils pas de répugnance pour ceux qu'ils regardent comme les ennemis de leur foi? Sans doute, le moyen de trancher la difficulté serait de retirer l'assistance de la force publique à toute opinion qui se renferme dans les limites de la conscience individuelle, et de ne rendre obligatoire que l'accomplissement des devoirs sociaux. Dès que dans un pays il n'y a plus communauté d'opinions religieuses, l'unité de l'État ne repose plus sur la religion, mais sur la morale sociale, et le texte de la loi ne doit pas mentir à ce fait. Ne gênez les cultes divers que dans les pratiques et les maximes qui peuvent être contraires aux devoirs so-

ciaux; pour tout le reste, laissez-les libres : voila ce que doit faire aujourd'hui tout gouvernement. Mais ce principe est plus facile à proclamer qu'à pratiquer. Comme chacun établit une relation intime entre sa morale et sa religion, le souverain, que ce soit un homme ou une assemblée, inclinera toujours à mettre une partie de sa religion dans la morale sociale, et à étendre sur la première l'obligation qui n'appartient qu'à la seconde.

Il en sera ainsi jusqu'à ce qu'on ait établi la morale sociale sur des bases qui lui soient propres; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on l'ait assise sur sa propre évidence, comme les mathématiques, ou du moins jusqu'à ce qu'on ne lui ait laissé d'étranger que les maximes de religion générale qui se retrouvent dans tous les cultes, comme la grammaire générale préside à toutes les langues particulières.

Ce ne seront pas les *Lettres sur les Théo-démocrates* qui aideront à dégager le droit social des entraves d'un culte particulier. AD.

201. — *Essai historique et topographique sur l'origine d'Anvers et de ses premiers habitans;* par M. MARSHALL, avocat et archiviste de la ville d'Anvers. Anvers, 1829; imprimerie de Jouan. In-8° de VI-48 pages, avec plans et figures.

Conservateur des archives de la ville d'Anvers, homme plein de zèle et de talent, M. Marshall était à même, plus que tout autre écrivain, de faire un bon Mémoire sur l'origine d'Anvers et l'histoire de cette ville. On doit lui savoir beaucoup de gré d'avoir bien rempli sa tâche. Sa brochure est pleine de choses curieuses et renferme, dans un cadre resserré, tout ce qu'il y a de plus intéressant à connaître relativement à cette cité si célèbre dans le monde, autrefois si riche et si florissante par son commerce et son industrie, si illustrée par tant de grands peintres qui ont éternisé l'école flamande. Les personnes qui aiment mieux la vérité historique que des traditions fabuleuses préféreront la brochure de M. Marshall, écrite sans prétention, et dans le seul but de servir utilement l'histoire, à tout ce que l'on a publié sur la ville d'Anvers.

DE K.

202. — * *Essai sur l'Histoire de la Littérature néerlandaise*, par J. DE S'GRAVENWERT, membre de l'Institut des Pays-Bas, etc., dédié à S. M. le Roi des Pays-Bas. Amsterdam, 1830; Delachaux. In-8° de VIII et 231 pages.

On avait trop long-tems négligé en France les langues et les littératures étrangères; trop long-tems aussi, des préjugés antisociaux, des antipathies nationales avaient divisé les peuples, et

exercé leur influence, même sur les hommes éclairés. Les progrès des lumières et de nouvelles communications plus actives et plus multipliées, qui sont nées du sein même des guerres, et qui ont pris de plus grands développemens depuis la paix, ont contribué à mieux faire connaître et apprécier les nations les unes par les autres; et la *Revue Encyclopédique*, d'après les témoignages de ses nombreux correspondans, n'a pas été entièrement inutile, depuis douze années qu'elle existe, pour amener cet important résultat.

Aujourd'hui, les écrivains les plus renommés de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, obtiennent en France la même popularité que dans leur propre patrie; et la langue et la littérature françaises ont plus que jamais un caractère d'universalité qui les rend propres à transporter d'un pays dans un autre les productions scientifiques et littéraires dignes d'une très-grande publicité. Mais la littérature néerlandaise, qui comprend les ouvrages écrits en hollandais et en flamand, et qui, d'après son historien, se développa spécialement vers la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, était encore très-peu connue. M. de S'Gravenwert entreprend de venger cette littérature d'un injuste oubli, et ses doctes et laborieuses recherches lui méritent la reconnaissance de ses compatriotes et des amis de la littérature dans tous les pays.

Après une courte introduction, l'auteur traite successivement de l'origine de la langue néerlandaise (ou hollandaise), et des différentes époques littéraires de cette langue : 1° du XIIIe au XVIIe siècle; 2° dans le XVIIe siècle, où la Hollande, tout en conquérant son indépendance politique, cultive à la fois avec un égal succès les sciences, les belles-lettres et les arts; 3° dans le XVIIIe siècle, qu'il divise en trois périodes distinctes, de 1700 jusqu'en 1775; puis, jusqu'à la révolution de 1795; et enfin jusqu'en 1813, période de la restauration qui se rattache au moment actuel.

Le passage suivant donnera une idée du style et de la manière de voir de l'auteur : « Il n'existe point de peuple qui, dans le cours de deux ou trois siècles seulement, ait produit tant d'hommes éminens sur une population aussi restreinte que celle des Pays-Bas, en Hollande surtout. On le doit en partie aux institutions libérales des Provinces-Unies, alors fort en avant de celles des autres peuples de l'Europe, qui gémissaient presque tous sous le joug du despotisme ou de la superstition; mais on le doit également au bon sens investigateur et solide de la nation, qui ne s'est jamais démenti jusqu'à nos jours. — La littérature, ingénieusement appelée la physionomie d'un peuple, n'est pas demeurée en arrière; elle est grave et religieuse

comme la nation, toujours simple et souvent sublime ou hardie, et se distingue surtout par un caractère original de méditation et de patriotisme ».

L'ouvrage que nous annonçons est un tribut honorable payé par un bon citoyen à sa patrie, et par un écrivain éclairé à la littérature et à la cause des lumières. Tous les hommes avides d'instruction aimeront à suivre un guide habile qui les conduit dans des routes nouvelles et dans un monde peut-être inconnu pour beaucoup d'entre eux, et très-digne d'être étudié. Le succès de cet ouvrage doit être européen, comme l'a été le but de l'auteur; et M. de S'Gravenwert, qui va parcourir, cette année, l'Italie, en observateur instruit et ami des arts, ne peut manquer d'y recevoir l'accueil distingué que mérite la réunion de connaissances étendues et variées à des qualités aimables et solides. Nous reviendrons sur cette histoire littéraire, pour en offrir l'analyse à nos lecteurs.

M. A. JULLIEN, *de Paris.*

Ouvrages périodiques.

203. — * *Tydschrift*, etc. — *Recueil de la Société des Sciences médicales de Hoorn.* Troisième volume. Amsterdam, 1830; imprimerie de Vinck. In-8° de 158 pages.

Ce recueil, rédigé par MM. RYNDERS, VAN MARKEN et JORRITSMA, et dont nous avons eu plus d'une fois occasion de parler avec éloge, renferme d'excellentes observations. Dans le dernier volume que la Société vient de publier, on trouve parmi un grand nombre d'analyses d'ouvrages et de notices, une observation fort intéressante, par M. KERBERT, *sur une amaurose* survenue à la suite de l'accouchement; des recherches sur la *fistule lacrymale*, par M. BUCHNER; une *dissertation chimique sur les sels;* une Notice sur la *lithrotritie*, par LANDEKROON, etc.

DE K.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

204. — * *Principes de Philosophie zoologique, discutés en mars* 1830, par M. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. Paris, 1830; Pichon et Didier, quai des Augustins, n° 47; Rousseau, rue de Richelieu, n° 105. In-8° de 226 pages; prix, 4 fr. 50 cent.

La discussion sur le principe des diversités animales toujours ramenées à de communes conditions d'organisation nous a paru avoir un tel caractère de grandeur et d'utilité philosophique

que nous nous sommes empressés d'en offrir quelques parties à nos lecteurs. Nous avons inséré dans ce recueil (voy. *ci-dessus*, cahier d'*avril* 1830. p. 5 et p. 20) le premier Mémoire de M. *Georges* Cuvier, et une réplique de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, établissant les points de controverse discutés devant l'Académie. Ce dernier a fait connaître qu'il préparait un ouvrage dans lequel les mêmes questions seraient reproduites avec tous les développemens convenables. Cet ouvrage vient de paraître, et ne peut manquer d'inspirer un vif intérêt; il ne s'agit de rien moins que de savoir si la philosophie zoologique, telle que l'a faite Aristote, telle que l'ont continuée les travaux de vingt-deux siècles; telle enfin que M. Cuvier lui-même l'a consacrée par des travaux admirables; si cette philosophie, démontrée insuffisante et incomplète, cédera la place aux doctrines récemment introduites en Allemagne par plusieurs savans célèbres, et en France par M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Quand les discussions scientifiques ne roulent que sur des travaux de détail, elles demeurent renfermées dans l'enceinte des Académies et des Sociétés savantes; mais, quand elles portent sur les plus hautes généralités de toute une science; quand elles sont engagées et soutenues par des hommes dont le nom est européen, alors la curiosité publique s'éveille et s'y attache. Toutes les sciences sont par contre coup mises en cause, et ont un intérêt majeur à leur résultat. La controverse élevée entre M. Cuvier et M. Geoffroy-Saint-Hilaire offre ces caractères; le public ne saurait y rester indifférent. Les questions en litige sont telles qu'indépendamment de leur intérêt scientifique elles sont de nature à s'emparer fortement de toutes les intelligences, pour lesquelles le spectacle de la nature animée est une source féconde d'émotions poétiques, philosophiques et religieuses. Or, il n'y a pas d'âme, quelque peu cultivée et bien organisée, qui n'en éprouve souvent de semblables.

Ces nouvelles idées de philosophie n'étaient encore connues et débattues que dans les régions les plus élevées de la science: c'est depuis trente ans environ qu'elles se sont introduites en Allemagne par les travaux de *Kielmayer, Oken, Spix, Tiedemann, Meckel. Carus, Bojanus* etc., et aussi par les spéculations de *l'École de la Nature;* en France, par les écrits de M. Geoffroy-Saint-Hilaire et par nos communications avec l'Allemagne: elles doivent aujourd'hui à la dernière discussion académique d'être présentement répandues parmi toutes les classes de lecteurs.

Le livre que nous annonçons ajouterait beaucoup plus à ces

résultats dernièrement produits par la presse périodique, s'il avait été destiné par son auteur à une grande circulation; mais il paraît qu'il a été pris des mesures pour qu'il n'en fût pas ainsi. L'auteur, ayant voulu subordonner les intérêts de la science aux égards et aux relations d'amitié qui l'unissent à M. Cuvier, n'a désiré donner à son livre qu'une demi-publicité. L'ouvrage est tiré à un très-petit nombre d'exemplaires, et ne doit pas être réimprimé.

Quand de nouvelles idées entrent avec éclat dans la pensée publique, on désire en connaître l'inventeur, ou le premier promoteur. Les questions de priorité sont toujours difficiles à résoudre. Les nouveaux principes de philosophie zoologique ne seraient-ils que propagés d'Allemagne en France? Auquel de ces deux pays en doit-on attribuer l'honneur? Que des discussions publiques s'élèvent sur ces points de faits, on peut considérer les choses elles-mêmes comme appréciées et jugées dans ce qu'elles ont de fondamental.

J. M. DE SAINT-ANGE, D. M.

N. B. Les DÉVELOPPEMENS qui suivent, et que nous avions demandés à l'auteur lui-même pour bien préciser l'état de la question, nous paraissent devoir la reproduire avec une nouvelle lumière, et satisferont, sans doute, les lecteurs même étrangers à la question scientifique proprement dite qui voudront s'en faire une idée nette, et la bien comprendre.

Connaître avec exactitude et les rapports et les différences des matériaux constituans des systèmes organiques chez les animaux est le problême comme le but de l'anatomie comparée. Mais quelles méthodes y seront employées, quels procédés sont préférables? Car, devra-t-on s'en tenir à ce qui fut pratiqué de tout tems, à ce qu'on distingue aujourd'hui sous le nom de *doctrine aristotélique?* ou faudra-t-il admettre en concurrence et par préférence le service de la *Théorie des Analogues*? Ces derniers et nouveaux moyens d'étude amèneraient-ils une utile rénovation de la face de la science? M. Georges Cuvier ne partage point cette opinion de son confrère : il n'a nulle raison de rien changer à ce qu'il a pratiqué jusqu'à ce jour; or, c'est en présence de cette redoutable opposition que M. Geoffroy-Saint-Hilaire a proposé sa *Théorie des Analogues*, qu'il donne comme un procédé nouveau et comme un guide assuré, procurant au moment même les inspirations et les révélations désirables, et portant à des recherches instantanément scientifiques.

Voilà où est le nœud de la controverse qui s'est élevée dernièrement au sein de l'Académie des sciences.

La doctrine aristotélique n'est et ne peut être invoquée que dans des cas très-simples : elle n'a guère idée des rapports que d'une manière instinctive : les hommes de la science ont une sagacité qui les a entraînés très-souvent au delà; on ne parle ici que de la doctrine elle-même, que des conseils qu'elle peut inspirer. Et, en effet, comme moyen, elle ne va pas beaucoup au delà de ce qui est acquis par le seul bon sens populaire, quand il s'agit pour elle d'acquérir la conscience des ressemblances philosophiques des organes. L'œil de l'homme, l'œil du singe, celui du bœuf, de la grenouille, du serpent, etc., c'est un œil pour elle, comme pour tout le monde. Il ne faut pas se demander, dans l'un ou l'autre cas, pourquoi : il suffit qu'on le dise, sur un jugement prompt et instinctif.

Le bras de l'homme est formé par quatre tronçons : l'épaule, le bras proprement dit, l'avant-bras et la main. Connaissez toutes les hésitations de la doctrine aristotélique, si elle entreprend de comparer, dans des animaux divers, cette quatrième et dernière partie, le tronçon, nommé la main chez l'homme. Pour qu'elle continue à considérer celle-ci comme toujours analogique dans la série des êtres, elle exige la réunion de tous les rapports possibles; il faut qu'il lui soit donné même tronçon, même forme et même fonction. Ce tronçon existe chez le cheval; mais dans cette espèce appartenant à la même classe des mammifères, les formes et les fonctions sont autres; alors il est de nécessité que la doctrine aristotélique asservisse à cette observation particulière sa philosophie générale. Un autre système de formation, prononce-t-elle, a produit cet autre tronçon. Ainsi la nature, dans plusieurs familles de mammifères, renoncerait aussi vite à la voie accoutumée des transitions, afin de composer, avec aussi peu de motifs pour changer, un nouveau système organique!

Cependant, qu'à son tour la théorie des analogues s'explique sur ces mêmes faits. Elle n'est point tenue de changer de philosophie à chaque variation un peu considérable qu'elle rencontre dans la série des êtres : c'est que cette théorie se refuse expressément à faire concourir ensemble pour aboutir à un avis commun les trois élémens nécessaires à la doctrine aristotélique; savoir : le tronçon, sa forme et sa fonction : la théorie des analogues s'empare du tronçon tout seul, dont elle examine d'abord toutes les conditions communes, partout où celui-ci se trouve, et elle n'arrive qu'en second lieu sur les deux autres circonstances propres à le qualifier; savoir : sa forme et ses usages.

Ainsi le cheval a une quatrième partie au membre anté-

rieur, laquelle devient, par conséquent, facilement comparable à la quatrième partie ou à la main de l'homme. Avec cette ressource d'observation, il n'est plus nécessaire de corriger à tout moment la philosophie appliquable à ces faits; il n'est pas non plus nécessaire d'admettre une nouvelle création d'organes pour ces cas particuliers : on s'en tient à ce qui est, à la possibilité démontrée d'une transformation des parties : ces mêmes parties peuvent changer, et changent en effet de forme dans les diverses familles; en changeant de forme, elles changent nécessairement de fonction. Or, ces cas trouvent une exposition toute simple, en même tems que leur explication, dans la proposition suivante portée à toute sa généralité; *le dernier tronçon de l'extrémité antérieure est, chez la plupart des mammifères, employé diversement, devenant la patte du chien, la griffe du chat, une aile chez la chauve-souris, une rame chez le phoque, enfin une portion de la jambe chez les ruminans.*

Ainsi la doctrine aristotélique serait restreinte dans l'application à en faire, et même de toute inutilité : *restreinte*, puisqu'elle ne s'applique qu'aux animaux tellement voisins qu'alors il est tout simple qu'ils réunissent en eux les trois sortes d'élémens pour de communs rapports; ce qui ne se rencontre qu'entre les espèces de mêmes familles : *et de toute inutilité*, puisqu'elle ne se porte qu'à la connaissance d'analogies déjà fournies instinctivement à l'esprit : effectivement, l'évidence porte en soi un principe de manifestation propre à frapper également toutes les imaginations.

Au contraire, la *Théorie des Analogues* se distingue par son caractère d'une complète universalité, et par son intervention, alors que celle-ci est indispensablement réclamée.

Son *universalité* se manifeste dans cette circonstance que, reposant sur la considération du seul élément anatomique, la théorie saisit un sujet d'observation infiniment étendu : cet élément reste partout comparable, même lorsqu'il disparaît; car des traces indicatives de sa disparition subsistent toujours. C'est de cette manière que s'établit cette universalité de service : et en effet la théorie des analogues ne préjuge point la conservation invariable des matériaux : elle intervient seulement pour en faire l'appel et pour en régler le compte.

Son intervention se montre aussi parfois indispensable; c'est quand les formes des mêmes parties ont éprouvé une si grande métamorphose que les analogies, pour être retrouvées ou démontrées, exigent toutes les lumières de la science, les procédés de la plus exquise sagacité, et les ressources de sa propre méthode de détermination.

En définitive, la *doctrine aristotélique* retient dans des limites restreintes le principe de la ressemblance philosophique des êtres, n'en voulant qu'autant que ce principe se manifeste aux yeux du corps, et la *Théorie des Analogues* trouve à étendre indéfiniment le champ des faits comparables, entendant les rechercher au delà de leur manifestation oculaire, et usant des yeux de l'esprit pour poursuivre et saisir ce que des comparaisons suivies opiniâtrément accordent encore de rapports.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE.

205. — *Nouveau Manuel de l'Anatomiste*, etc., par M. *Ernest-Alexandre* LAUTH, D.-M., agrégé en exercice, chef des travaux anatomiques près la Faculté de médecine de Strasbourg, etc. Strasbourg, 1829; imprimerie de Levrault. In-8° de XVI-776 pages; prix, 8 50 c., et 10 fr. par la poste.

L'auteur de ce nouveau manuel, qu'il ne faut pas confondre avec tant d'autres manuels de ce genre, était déjà parvenu à se faire connaître de la manière la plus avantageuse, partout où les sciences naturelles sont cultivées, par ses intéressans travaux sur les vaisseaux lymphatiques. L'excellent ouvrage que nous annonçons ne peut manquer de placer M. Ernest Lauth à côté de son digne père, l'un des plus savans médecins de l'Europe, et que la mort a trop tôt ravi aux sciences médicales et à la Faculté de Strasbourg, qu'il a si long-tems illustrée. Il serait trop long d'offrir l'analyse d'un ouvrage anatomique : il s'y prêterait difficilement. Nous dirons seulement que nous avons lu avec une grande attention le manuel de M. Lauth, et que nous le regardons comme le meilleur et le plus convenable qui existe pour acquérir les connaissances anatomiques. M. Lauth n'y a rien omis, et n'a dit que ce qu'il faut savoir. Il a surtout rendu un grand service aux élèves et à tous ceux qui n'ont pas le tems d'étudier l'anatomie dans de gros volumes souvent si diffus, et remplis de choses superflues, qui fatiguent l'esprit, et empêchent de saisir l'essentiel.

DE KIRCKHOFF.

206. — * *Rapport du Conseil de Salubrité de la Ville de Paris et du Département de la Seine.* Paris, 1829; au bureau du *Recueil industriel, manufacturier et des Beaux-arts*, rue Godot-de-Mauroy, n° 2. In-4° de 34 pages; prix, 3 fr.

Le conseil de salubrité est composé de 17 membres, savoir MM. *Adelon, Andral, Barruel, Darcet, Deyeux, Dupuytren, Gauthier de Claubry, Girard, Huzard* père, *Huzard* fils, J. *Juge, Labarraque, Le Roux, Marc, Parent-Duchatelet, Pelletier, Petit*, rapporteur. Les objets que le rapport embrasse sont en très-grand nombre : vacheries; — falsification du

lait; — fabriques de produits chimiques; — fours à chaux; — fabrication de gaz hydrogène; — dangers des vapeurs de la braise; — comptoirs en marbre, à l'usage des marchands de vin; — buanderies; — assainissement de la ville de Vincennes et de la commune de Clichy; — charlatanisme; — voieries; — prisons; — suicides; — maisons de bains publics, dépots d'eaux minérales; — maison de sevrage; — dispensaires; — emploi de la fleur de soufre pour éteindre le feu des cheminées, etc. — Cette longue nomenclature annonce déjà des travaux considérables, et atteste une surveillance très-active; mais 176 autres Rapports particuliers sur diverses fabriques ont absorbé plus de tems que tous les objets dont le rapporteur a fait une mention spéciale. De plus, il a fallu dresser le tableau de mortalité, et par conséquent recueillir et classer les faits, comparer les résultats du calcul. Arrêtons-nous d'abord à ce travail du Conseil. On y observe qu'en 1828, la mortalité des femmes surpassa d'un huitième celle des hommes : si chaque année reproduisait le même résultat, de sorte qu'on pût le regarder comme une conséquence des lois de la nature, comme on sait d'ailleurs que le nombre des naissances féminines est moindre dans nos climats que celui des naissances de l'autre sexe, nous serions menacés de voir disparaître graduellement la plus belle moitié du genre humain. On peut donc affirmer que les observations faites à Paris sur ce rapport entre les pertes éprouvées annuellement par les deux sexes ne s'étendent pas à toute la France, et encore moins à tous les pays comparables au nôtre quant au climat, aux mœurs et au degré de civilisation. Mais ce qui ne doit pas être omis, c'est qu'à Paris même, où il paraît que les femmes ont à supporter une si grande part des maux qui pèsent sur nous depuis notre entrée dans la vie jusqu'à sa dernière limite, leur patience est moins sujette à se lasser, leur courage plus ferme, ou qu'elles savent mieux se soumettre aux dures lois de la nécessité : les suicides sont beaucoup plus rares chez les femmes que chez les hommes.

Il nous serait impossible de suivre ce rapport dans toute son étendue : il faut donc nous borner à quelques-uns des sujets divers qu'il passe en revue; nous tâcherons de choisir ceux qui attireraient plus spécialement l'attention du plus grand nombre de nos lecteurs.

Comptoirs des marchands de vin. Les ordonnances qui savent tout, et ne peuvent faillir, comme personne ne l'ignore, prescrivent aux marchands de vin de revêtir d'une feuille d'étain la table sur laquelle ils font leur distribution. Cependant,

quelques marchands ont voulu s'élever jusqu'à la magnificence du marbre : ordre de la police d'éloigner cette matière *dangereuse*, et de revenir à l'étain ; réclamation de l'ambitieux marchand ; le Conseil est pris pour juge, et le marbre gagne son procès contre les agens de police et contre le métal, mais à condition qu'il sera revêtu d'un mastic qui le rende inattaquable par le vinaigre dont les vins débités sur les comptoirs de Paris ne sont pas exempts. Si les marchands voulaient porter la magnificence un peu plus loin, et substituer le porphyre ou le granit au marbre, il faudrait peut-être une nouvelle ordonnance pour autoriser ce changement.

Falsification du lait. Le Conseil de salubrité se borne strictement à ses attributions. Il n'est pas chargé de surveiller la probité des marchands : le soin de la santé publique lui trace les limites de ses inspections. Quoiqu'il soit bien reconnu que la consommation du laitage a quadruplé, et que la production de ce liquide n'est pas doublée à beaucoup près, il est permis aux vendeurs de fabriquer ce que les vaches ne fournissent point, pourvu que le lait artificiel n'ait rien de malfaisant. Ne verrons-nous donc jamais l'industrie agricole faire pour la capitale de la France ce qu'elle est parvenue à mettre en pratique autour des principales villes de la Grande-Bretagne, y répandre abondamment un laitage pur, alimentaire, bienfaisant, surtout pour l'enfance ? Pourquoi Paris n'a-t-il pas encore son *Harley?*

Dangers des vapeurs de la braise. — Une discussion entre deux fabricans de cheminées a donné lieu au Conseil d'émettre son avis sur les effets des *vapeurs de la braise*, qu'il regarde comme très-dangereuses. En effet elles peuvent l'être, mais beaucoup moins qu'on ne le pense ; car plus de la moitié des habitans du nord vivent, une grande partie de l'année, au milieu de ces vapeurs, dans des chambres bien closes, et n'y sont point asphyxiés. Un feu de braise est entretenu toute la journée dans les poêles fermés des Russes, dans les *tandours* des femmes grecques, travaillant gaîment autour de ce foyer ardent placé sous leur table.

Assainissement de Vincennes et de Clichy ; — Buanderies. — Le projet d'établir aux Ternes le blanchissage par la vapeur répand l'alarme dans cette commune ; réclamation des habitans contre ce *foyer d'infection* qu'on veut leur apporter. Un peu plus loin, la commune de Clichy est réellement infectée par les blanchisseries suivant les procédés ordinaires : des travaux d'assainissement sont devenus indispensables. Ainsi les préventions repoussent des perfectionnemens qui seraient à

la fois des moyens d'économie et de salubrité, et la routine perpétue les procédés les plus vicieux, les plus nuisibles à la santé de ceux qui les emploient. Le Conseil a suivi dans ce cas les maximes dont il ne s'écarte point; il a rendu justice au blanchissage par la vapeur, et proposé des moyens de rendre moins infectes et moins dangereuses les émanations des mares de Clichy. Puisque nous ne savons rien faire sans l'impulsion du gouvernement, et que, d'un autre côté, le gouvernement veut tout faire, tout régler, tout diriger, ne serait-ce pas vers le perfectionnement du blanchissage qu'il devrait imprimer sa direction? Il ne s'agirait que d'imiter nos voisins, de faire mieux à moindres frais, et sans infecter nos habitations, ce que nous faisons aujourd'hui si mal et si chèrement.

Ce que nous venons de dire suffit pour faire apprécier ce rapport; mais, pour qu'il opère tout le bien que l'on peut attendre des lumières et de la sagesse du Conseil, il faudrait que le public sût profiter des communications qui lui sont faites, qu'il prît l'habitude de lire les écrits tels que celui-ci, que tous les esprits capables de méditation s'en occupassent sérieusement, avec suite et persévérance : notre public n'est pas encore parvenu à ce point de maturité.

Le Conseil termine son Rapport par une *réflexion générale* que nous allons transcrire; elle provoquera sans doute aussi les réflexions du lecteur.

« L'arbitraire, quelque modéré qu'il soit dans son action, en semant l'incertitude, fait toujours naître des craintes, et devient par cela même plus dangereux pour l'ordre social que les lois les plus dures. Sous sa funeste influence, l'industrie, qui a besoin de stabilité pour se développer, devient languissante : en effet, dès qu'elle ne peut plus compter sur l'avenir, elle périclite; le présent ne saurait lui suffire, car il est dans sa nature de se nourrir surtout d'espérances. Aussi rien n'est plus propre à favoriser ses progrès que la confiance qu'inspire une sage administration, toujours disposée à protéger les intérêts de ses administrés, et à n'agir qu'en obéissant aux lois. »

207. — *Traité élémentaire de Minéralogie*, par F.-S. Beudant, membre de l'Académie royale des sciences de l'Institut, professeur de minéralogie à la Faculté des sciences de l'Académie de Paris, etc. *Deuxième édition*. T. Ier. Paris, 1830; Verdière, quai des Augustins, n° 25. In-4° de 752 pages et 11 planches, dont 5 sont coloriées; prix du premier vol., 14 fr.

Dès que le second volume de cette nouvelle édition aura

paru, nous nous empresserons d'en rendre à nos lecteurs un compte détaillé. Pour donner une idée de la tâche qui nous sera imposée, citons ce qu'on lit dans la préface : « Dans la nécessité de faire aujourd'hui une nouvelle édition, je n'ai rien à changer aux théories que j'ai exposées dans la première ; j'ai seulement à ajouter les faits dont la science s'est enrichie, et à donner sur différentes parties des détails que mes cours m'ont fait juger nécessaires. Comme faits nouveaux, on trouvera dans cette édition les observations de M. Savart sur l'état élastique des matières minérales, et les applications qui en résultent ; les variations que j'ai reconnues dans la pesanteur spécifique des corps suivant leurs diverses structures et les moyens de donner à ce caractère l'importance dont il est susceptible ; le résultat des recherches de M. Becquerel sur l'électricité par la chaleur, dont la théorie se trouve entièrement changée ; le calcul des analyses minérales, d'après nos expériences sur la manière dont les substances se mélangent, lorsqu'elles cristallisent ensemble, etc. : comme détails nécessaires pour compléter la partie philosophique de la minéralogie, on reconnaîtra, d'une part, beaucoup d'additions dans l'étude des formes cristallines, dans les tableaux qui présentent les dérivations réciproques des formes de chaque système, dans les oblitérations, dans les groupemens, dans la partie géométrique de la cristallographie ; de l'autre, on trouvera des notions plus étendues sur les essais chimiques devenus de la plus grande importance, et un exposé plus régulier des caractères auxquels on peut reconnaître les diverses matières renfermées dans un corps. Les notions géologiques, nécessaires pour apprécier le gisement des minéraux, ont été aussi rédigées de nouveau, suivant les principes qui doivent nous diriger aujourd'hui, et présentées dans le plus grand degré possible de généralité ; j'ai cru devoir y donner une idée générale des expériences de M. Becquerel sur la formation et la cristallisation des diverses substances dans des appareils électro-chimiques. Enfin, ayant cru devoir donner encore un aperçu de l'emploi des substances dans les arts et les usages de la vie, j'ai tâché de le réduire, autant que possible, aux généralités les plus importantes. »

On comprendra sans peine que d'aussi nombreuses additions ont exigé un second volume, et l'auteur donne aussi un précis de ce qu'il y renfermera. On voit que l'ouvrage de M. Beudant sera l'image fidèle de la science minéralogique, telle qu'elle est aujourd'hui.

208. — * *Expériences faites à Londres pour perfectionner et*

faire connaître plus généralement l'Art de se préserver de l'action de la flamme ; par M. le chevalier *Jean* Aldini. Paris, 1830 ; imprimerie de Mme Huzard. In-8° de 26 pag., avec une planche.

Cette brochure fait suite à l'ouvrage de M. Aldini que nous avons annoncé (voy. *Rev. Enc.*, t. xlv, *février* 1830, page 394), et ajoute de nouveaux faits et de nouveaux moyens conservateurs à ceux que l'habile et zélé physicien a déja fait connaître. L'art qu'il s'efforce de répandre, avec un dévoûment bien digne d'être couronné par le succès, a eu dans la Grande-Bretagne le sort auquel on devait s'attendre; accueilli avec empressement par les savans, les artistes, les philantropes, la nation, quelques spéculateurs ont essayé de le repousser. Le seul obstacle que M. Aldini ait eu à surmonter est l'éloignement de quelques compagnies d'assurances qui, apparemment, trouvent plus commode de n'avoir à s'occuper que des choses et nullement des personnes. M. Aldini pense tout autrement : «Le mobile qui a constamment soutenu mon courage dans le cours de mes recherches, auquel je dois mon activité, qui m'a fait sortir de mon pays, supporter les fatigues et les embarras de mes voyages, c'est le vif désir de pouvoir me dire un jour que je suis parvenu à sauver quelques-uns de mes semblables de la mort la plus cruelle. Voilà ce qui me fait souhaiter si ardemment de voir mettre mes procédés à exécution dans les lieux les plus menacés par les incendies. J'ai maintenant l'intime conviction que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour rendre ce service à mes contemporains; j'ai communiqué sans réserve la forme et les dimensions de mes appareils, et toutes les connaissances que j'ai pu acquérir sur les moyens de secourir les incendiés : il m'est donc permis de croire que j'ai rempli la tâche qui m'était dévolue.»

Une lettre de M. le professeur Birkbeeck, insérée dans cette brochure, pourra servir à comparer entre elles, relativement aux incendies, les deux plus grandes capitales de l'Europe, et il semble que Londres ne gagnera rien à ce parallèle. «Dans les nombreux incendies qui ont eu lieu récemment, il est heureusement arrivé que peu de personnes ont péri. Je dis *heureusement*, parce qu'il ne paraît pas qu'on ait fait les moindres efforts ni les moindres préparatifs pour éviter de si tristes accidens, dans le cas où ils se seraient présentés... Il a été prouvé que, l'un dans l'autre, un incendie a lieu, tous les jours de l'année, dans cette grande capitale. Il est certain qu'au mois de janvier dernier on en a eu plus de trente, dont quatorze les dix premiers jours du mois et un au moins, par chacun

des derniers jours. Le mois suivant n'a pas été moins effrayant : deux grands édifices destinés aux divertissemens publics ont été réduits en cendres, presque dès le commencement de l'incendie. »

Tout semble se disposer pour l'accomplissement des vœux philanthropiques de M. Aldini, et la circulation européenne de son ouvrage ; les gouvernemens ont manifesté l'intérêt qu'ils y prennent, les Sociétés savantes propagent la connaissance de ce nouvel art, et favoriseront ses progrès : mais les espérances de l'auteur reposent sur ceux qui sont chargés spécialement des secours contre les incendies. « Si, comme j'ose l'espérer, l'humanité recueille un jour les fruits de mes longues et persévérantes recherches, ce sera principalement aux chefs des pompiers des différentes nations que j'en serai redevable ; car, sans leur bonne volonté, les connaissances que je m'efforce de répandre seraient confinées dans mes ouvrages, et dans la mémoire de quelques hommes qui ne sont pas dans le cas d'en faire l'application. »

Quand même les recherches de M. Aldini n'auraient pas été couronnées par un succès non contesté, les intentions de cet ami de l'humanité sont trop louables pour qu'on ne s'empresse point de le seconder ; il peut compter sur la coopération de tous ceux qui auront vu ses expériences, ou lu ses ouvrages. F.

209. — * *Guide du Chauffeur et du Propriétaire de Machines à vapeur*, ou *Essai sur l'établissement, la conduite et l'entretien des Machines à vapeur, et principalement de celles dites de Woolf, à moyenne pression ;* précédé de *Principes pratiques sur la Construction des Fourneaux*, suivi d'*Observations sur l'Utilité comparative des principaux systèmes de Machines à vapeur, et de quelques moteurs ;* par MM. Grouvelle et Jaunez, ingénieurs civils. Paris, 1830 ; Malher. In-8° orné de 10 planches ; prix, 9 fr.

Dans l'intéressante *Notice sur les Explosions de Machines à vapeur* que M. Arago a publiée dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, ce savant signale l'ignorance et l'inattention des conducteurs de ces machines comme une des causes qui peuvent donner lieu à des accidens funestes. Indiquer aux propriétaires, et à ceux qu'ils emploient, les moyens de prévenir ces malheurs serait un assez grand service rendu à l'industrie pour recommander le livre de MM. Grouvelle et Jaunez ; mais le *Guide du Chauffeur* fera plus encore pour les fabricans. On y trouve exposées avec les détails les plus minutieux toutes les précautions à prendre, non-seulement dans la *conduite* des machines à vapeur de différens systèmes, mais en-

core dans leur *pose*. Les deux auteurs s'occupent eux-mêmes depuis long-tems de la fabrication de ces machines et de tout ce qui s'y rapporte, ainsi que du montage des ateliers; ainsi les instructions qu'ils donnent méritent la plus grande confiance.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties : la première traite de tout ce qui est relatif aux chaudières et à leurs fourneaux ; viennent ensuite les diverses espèces de combustibles et la comparaison de leur effet calorifique, les accidens qui peuvent arriver aux chaudières, les soupapes de sûreté, le *manomètre*, les *flotteurs*. Dans la seconde partie, les auteurs s'occupent des accidens que peut éprouver chacune des pièces des machines, et indiquent les moyens de les reconnaître et d'y remédier. La troisième partie expose les soins généraux qu'exigent les machines à vapeur; on y trouve des détails très-instructifs sur les mastics, les communications de mouvement, la conduite des machines à vapeur et leur pose. Enfin, dans la quatrième partie, intitulée : *Choix et achat des machines à vapeur*, les auteurs ont réuni des considérations sur les divers systèmes de ces machines, et sur leur comparaison avec les autres moteurs; ils donnent des conseils sur la manière de traiter avec les mécaniciens, soumettent au calcul la force des machines, font des observations sur les ordonnances et instructions relatives à leur emploi. Cette dernière partie renferme peut-être des notions dont l'utilité n'est pas bien sentie; mais quelques superfluités sont un moindre inconvénient que l'omission des choses essentielles. Un *Appendice* contient divers objets qui auraient pu trouver leur place dans le corps de l'ouvrage; mais il faut observer qu'une composition telle que celle de MM. Grouvelle et Jaunez est un assemblage de pièces destinées à servir isolément, dont chacune doit être traitée comme si elle était seule, quoiqu'elle ait des relations avec les autres. Ainsi c'était moins de l'ensemble qu'il fallait s'occuper que du perfectionnement de chacune de ces pièces. Tel a été le but des auteurs, et nous devons dire qu'ils l'ont atteint. A. F.

240.—**Histoire générale des Voyages*, ou *Nouvelle Collection des Relations de Voyages par terre et par mer*, mise en ordre et complétée jusqu'à nos jours, par C.-A. Walckenaer, membre de l'Institut. T. XVIII. Paris, 1830; Lefèbvre. In-8 de 488 p.; prix du vol., 7 f. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLV, p. 148.)

Ce volume renferme la continuation du voyage dans la partie de l'ouest et du nord de la colonie du cap de Bonne-Espérance, de M. *Lichtenstein*, en 1804, et donne des détails de

celui du général *Janssens* à la rivière des Hippopotames : puis, il traite de l'excursion de M. Lichtenstein à Zwellendam et aux environs, et de son autre voyage fait en 1805 dans les pays des Boschmans, des Koranas et des Betzouanas. Des observations particulières sur la limite du pays des Cafres, sur leur caractère et leur manière de vivre, et sur les Boschmans, les Betzouanas et les Koranas, ajoutent encore à l'intérêt des descriptions générales de ce voyageur naturaliste. Cette moitié du volume est complétée par un extrait du vocabulaire de l'auteur, traitant des dialectes des Betzouanas et des Hottentots. L'autre partie du volume est consacrée : 1° aux deux missions des frères Moraves chez les Hottentots, de 1736 jusqu'à 1801, lesquelles ont été interrompues pendant quarante-huit ans. Ces missions sont celles du vertueux *Georges Schmidt*, que l'on considérait comme un *digne enfant de Dieu* et des trois frères *Henri Marswelt de Gouda*, *Jean Daniel Schwinn d'Erbach*, et *Jean Chr. Kulnel de Herrnhut ;* 2° aux voyages du révérend *J. Campbell*, dans l'intérieur de la colonie, à Guadendal et à Bethelsdorp, en 1812 et 1813, à Graaf-Reynett, à Lattakou et dans le pays des Griquas et des Namaquas, en 1813 et 1814. Le volume contient en outre les observations de cet inspecteur des Missions, sur les mœurs et habitudes des Boutchouanas, des Vanketzens, la description de la ville de Lattakou et des pays au delà des lieux connus des Griquas qui accompagnent les missionnaires, etc., ainsi que des notices sur les pays des grandes Numaques et des Damaras, et des observations sur les Boschimans. Le volume enfin est terminé par des vocabulaires bouschouana, namaqua, cafre, hottentot, etc.

La partie du voyage de M. Lichtenstein est due à la plume de M. Depping, et le commencement des voyages des missionnaires au savant travail de M. Eyriès.

La collection des voyages de M. Walkenaër, dont nous venons de faire une analyse succincte du XVIIIe volume, sera accompagnée d'un atlas spécial nécessaire pour l'intelligence du texte. Trois cartes de cet atlas sont publiées : la première a pour titre : *La Sénégambie et la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'au cap Sainte-Anne ;* la seconde est intitulée : *Guinée entre Sierra Leone et le passage de la ligne*, et la troisième, *Congo*, *Angola et Benguella.* Leur rédaction, dit M. Walkenaër, a été confiée à M. Dufour, qui, jeune encore, promet à la France un bon géographe de plus, par ce désir de perfection qui l'anime dans tout ce qu'il exécute.

Nous consacrerons un article à ces cartes, lors de la pro-

chaine publication de celle du *sud de l'Afrique*, qui doit paraître avec le XIXe volume de ce grand ouvrage.

SUEUR MERLIN.

211. — * *Annuaire du Département de la Sarthe pour* 1830. Le Mans; Monnoyer. In-12 de 320 pages; prix, 1 fr. 50 c.

Il serait trop tard pour faire mention d'un Annuaire de 1830, si celui de la Sarthe ne contenait point des matériaux propres à des constructions durables, des faits statistiques et historiques. Une grande partie de ce volume est un *Essai sur la Statistique de l'Arrondissement communal de La Fleche*. Cette intéressante description sera continuée dans l'Annuaire de 1831; et, en procédant ainsi, la statistique du département de la Sarthe se trouvera tout entière dans cet Annuaire, et recevra chaque année les corrections et les diverses modifications dont elle aura besoin. C'est ainsi qu'il convient de traiter ces parties de nos connaissances en partie mobiles, et dont les élémens plus durables tiennent ou à la nature, ou aux institutions qui ne doivent point être invariables, mais tendre sans cesse vers leur perfectionnement par une marche lente et graduée. Les annuaires sont très-propres à recevoir le dépôt de ces documens dont l'histoire profitera d'autant plus aisément et avec plus de sûreté qu'ils seront toujours bien complets, bien connus, appropriés aux lieux et aux circonstances.

Les amateurs de l'ancien ordre de choses trouveront dans les documens historiques recueillis par M. CAUVIN, auteur de cet *Essai*, plus d'un sujet de regrets, en comparant ce qui fut autrefois à ce qui est aujourd'hui. Ils feront sans doute des vœux fervens pour voir renaître en France le beau tems où l'abbé d'Évron (riche abbaye de bénédictins) nommait, en qualité de baron, à trente-cinq cures et à seize prieurés, avait ses officiers de justice, etc.

Il y a huit colléges dans le département de la Sarthe; deux sont en pleine activité, deux autres semblent commencer, et quatre n'ont d'autre fonctionnaire que le chef. Il n'est pas question d'enseignement mutuel : espérons que les annuaires prochains en feront mention. F.

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

212.—* *Des Usurpations sacerdotales*, ou du clergé en opposition avec les principes actuels de la société, et du besoin de ramener le culte catholique à la religion primitive: précédé du récit de la mission du P. Farina à Ajaccio; par l'abbe CEBATI. Paris. 1830: Mme Ve Charles-Béchet. In-8° de 184 pag.: prix, 3 fr. 50 c.

L'ouvrage de M. l'abbé Cerati présente quelque degré d'utilité, dans les circonstances où nous nous trouvons. L'auteur s'est attaché à démontrer dans le premier chapitre : 1° Que, si les prêtres, les prélats et les papes veulent conserver l'unité de l'Église, les prêtres, les prélats et les papes sont dans la nécessité d'adopter sans restriction la religion que prêchaient les apôtres, et d'abdiquer toute espèce d'influence sur les affaires temporelles ; — 2° Que les prêtres et les prélats se *trouveront menacés* dans leur existence spirituelle même, s'ils persistent à refuser d'être citoyens et *nationaux* ; — 3° Que si le clergé vise encore à la conquête de son ancienne puissance, il créera des révolutions nouvelles, des guerres civiles, et succombera dans la lutte ; — 4° Que, si les ministres du culte persistent à se montrer intolérans ; s'ils prétendent établir des distinctions inusitées dans les temples ; s'ils manquent de douceur et de charité envers les fidèles ; s'ils rejettent des sacremens, selon leur bon plaisir, des malheureux qu'ils devraient plaindre, le peuple les détestera, et fuira une religion qui ne pardonne pas.

Dans le second chapitre, il examine les projets du *parti-prêtre*, et trouve sur *ses vues secrètes et sa tendance* des choses nouvelles à dire, même après M. de Montlosier, dont il semble parfois s'écarter.

Il s'élève avec beaucoup de force et de raison dans son troisième chapitre, contre le rétablissement des Ordres religieux parmi nous, et principalement des jésuites.

Le chapitre quatre, consacré à signaler l'excessive *multiplication des prêtres* depuis la restauration, renferme des documens et des avis précieux. M. l'abbé Cerati croit, et beaucoup de personnes croient avec lui, que le nombre des prêtres est trop considérable, qu'on les retient trop dans les villes, au lieu de les envoyer dans les campagnes qui manquent de pasteurs ; que les ordinations se font avec si peu de soin, *ou avec tant de bonne volonté, qu'en général les nouveaux prêtres sont cités pour leur ignorance.* M. Frayssinous en a fait l'aveu.

Le chapitre cinq, intitulé : *de l'éducation auxmains du clergé*, contient des idées très-saines, et peut-être aussi quelques paradoxes. C'est le jugement qu'on peut porter en général sur l'ouvrage entier, qui, d'ailleurs, ne se distingue nullement par la pureté et l'élégance du style.

Il y aurait de l'injustice à ne pas déclarer que, tout en stigmatisant les abus qui déshonorent la religion catholique, M. l'abbé Cerati montre le plus grand respect pour elle. Quelques lignes suffiront pour le prouver.

« Toucher à la religion, c'est toucher à la partie la plus vitale de la société; le dérangement le plus léger peut causer des convulsions violentes: quand on ne porterait que le trouble dans quelques consciences, ce serait déjà un crime assez grave : la seule idée d'un pareil malheur aurait suffi pour m'effrayer....

» La religion est un sentiment si profond et si naturel que jamais on ne pourra le détruire dans l'homme, à moins qu'une éducation anti-sociale, ou une longue habitude du crime, ne l'ait perverti et entièrement dénaturé. »

215. — *Le vrai Messie*, ou l'Ancien et le Nouveau-Testamens examinés d'après les principes de la langue de la nature; par G. Œgger, ancien premier vicaire de la cathédrale de Paris; avec cette épigraphe : Un peu de philosophie éloigne du *christianisme;* beaucoup de philosophie y ramène. Paris, 1829; Félix Loquin. In-12.

C'est une singulière position que celle d'un journaliste : il se voit souvent obligé, presque dans le même instant, de passer d'un extrême à l'autre. Après avoir rendu compte de l'ouvrage de M. l'abbé Cerati, qui, craignant de *toucher à la religion*, semble ne se décider qu'avec peine à signaler les abus sous lesquels la discipline de l'Église est ensevelie, nous voici maintenant contraints de parler du *vrai Messie* de M. l'abbé Œgger, qui porte hardiment la cognée dans l'essence même du christianisme, dans le symbole des apôtres.

La *langue de la nature* est l'idée dominante de l'ouvrage de M. Œgger. Cette *langue* consiste à remonter en esprit au delà de toutes les langues de convention, et à ne voir, dans les livres saints ni de l'*hebreu*, ni du *grec*, ni du *latin*, etc., mais uniquement des *emblèmes naturels*, des *symboles*, des *hiéroglyphes*, tels qu'on a dû les employer pour exprimer les idées de *métaphysique* et de *morale*, avant qu'on eût créé les mots *conventionnels* correspondant à ces idées. En étudiant ce que les auteurs allemands ont appelé *la symbolique;* en se rappelant quelle a dû être la *nature* du langage *hiéroglyphique* dans les anciens prêtres égyptiens; en examinant, en outre, les caractères du phénomène de l'*extase moderne*, et en comparant le tout avec les *images prophétiques* et les *paraboles* de l'Evangile, on trouve que la plupart des livres que l'antiquité nous a transmis comme *inspirés* sont écrits d'un bout à l'autre en *images parlantes*, prises dans la nature *visible;* en d'autres termes, *en langue de la nature.*

A l'aide de cette *langue de la nature*, qu'il a retrouvée le premier, il donne des *explications des livres saints qui ne sem-*

raient, suivant lui, *être arbitraires comme celles que l'on avait données jusqu'alors.* C'est dans ces explications qu'il admet la *triple essence* de Dieu relativement à l'homme : *triplicité* ou *trinité* que la philosophie elle-même a reconnue d'après Platon, quoique Jéhovah soit unique en *personne* comme en *être.* Ainsi, Jéhovah créateur est Jésus-Christ rédempteur. Le même être ineffable, la même personne divine est père en tant que créateur, et fils en tant que rédempteur. Le Saint-Esprit n'est autre chose que l'emblème naturel de *l'action de Dieu cachée,* en tant qu'elle est invisible comme le vent; une multiplicité de personnes distinctes, *même dans sa propre essence*, serait inutile, si elle n'était absurde, et même *sacrilége.* Quant au dogme de la *transsubstantiation*, il le regarde comme aussi absurde que si l'on voulait soutenir que la *parole de Dieu* est réellement du *froment.* Il ne respecte pas davantage les autres articles de la foi catholique.

Comment M. Œgger a-t-il découvert la *langue de la nature,* inconnue jusqu'à lui, sans exception même de saint Paul? Quand il sera utile de s'expliquer ou que le tems en sera venu, il dira le *fin mot;* attendons.

L'ancien premier vicaire de Notre-Dame se montre partout dans son livre l'ennemi des superstitions et du fanatisme : nous ne saurions le blâmer; mais par quel merveilleux changement le plus ardent propagateur de la confrérie de Notre-Dame-des-sept-douleurs nous dit-il maintenant que Jésus ne pouvait être appelé qu'*improprement fils de Marie,* et que ceci devrait donner à penser à ceux qui ne craignent pas d'élever des autels à cette créature, qui, tout intéressante qu'elle puisse être, ne devrait jamais, sous aucun rapport, être assimilée au *Créateur*, et qui serait évidemment elle-même la première à renverser ces autels, s'il lui *était donné de revenir sur la terre?* C'est un secret que nous saurons peut-être un jour. J. L.

214. — *Observations morales, critiques et politiques*, par *Adrien* Destailleur. *Deuxième édition.* Paris, 1830; Pillet. In-8° de 384 pages; prix, 6 fr.

Cet ouvrage est un recueil de Pensées détachées sur la morale, la religion, la politique et la littérature. Nous aurions désiré que l'auteur prît la peine de lier entre elles ses réflexions, et s'efforcât de nous donner un livre au lieu de phrases décousues. Qu'après la mort d'un grand homme ses héritiers recherchent avidement jusqu'aux moindres traces de sa plume, et donnent au public les matériaux des ouvrages qu'il se proposait de publier, on acceptera ce présent avec reconnaissance, mais en regrettant toutefois la main qui au-

rait donné de la suite à ces pensées éparses, de l'harmonie à ces débris discordans. C'est ainsi qu'a été reçu le recueil des Pensées de Pascal. Mais, que de son vivant un auteur publie les notes dont ses cartons doivent avoir seuls la confidence, c'est ce qu'on ne sait comment excuser. Tant que l'architecte se porte bien, pourquoi appelle-t-il le public à contempler ses pierres sur le chantier? Qu'il achève sa maison, et nous irons la voir. Les ouvrages de La Bruyère, Larochefoucault et Vauvenargues se recommandent par le mérite du style et la finesse des aperçus; mais les deux derniers surtout sont dépourvus de méthode. Ce défaut n'est pas ce qu'il est bon d'imiter. M. Destailleur paraît croire que ce qui s'oppose aux progrès de la morale, comme science, c'est la prévention qu'on éprouve contre ceux qui prennent la plume, après les écrivains que nous avons nommés. Il n'y a de savoir, que quand il y a classification et rigoureux enchaînement des parties; le désordre des idées est le premier ennemi de toute science.

Un ouvrage du genre de celui-ci se dérobe à toute analyse. Laissant de côté les observations de l'auteur que nous ne regardons pas comme fondées et dont la réfutation nous demanderait trop de place, nous nous bornerons à citer les trois suivantes qui nous ont paru justes et bien présentées. — « Les hommes diffèrent bien plus..... par la manière de sentir que par la manière de penser. C'est ce qui produit l'obstination dans les discussions. S'il ne s'agissait que de combattre des raisonnemens, on parviendrait plutôt à s'entendre; mais comment changer des sentimens, réformer des goûts? La difficulté n'est pas de convaincre, c'est de persuader. Parvenez à concilier les intérêts, il vous restera peu de chose à faire pour accorder les esprits. » — « Les femmes jugent toujours bien des choses de sentiment; les hommes n'en jugent bien que lorsqu'ils sont amoureux. » — « ..... L'utilité des lettres n'est pas moins bien constatée. Rousseau cite les Spartiates, qui n'ont laissé que la mémoire de leurs grandes actions... et Socrate, qui, dédaignant de faire des livres, n'a laissé que la mémoire de sa vertu. Mais cette mémoire, ces exemples, comment nous auraient-ils été transmis, si l'histoire n'avait pris soin de les recueillir?..... Socrate nous serait-il bien connu sans Platon et Xénophon, qui nous ont conservé sa morale? La philosophie qui pense ne passe à la postérité que par la philosophie qui écrit. » AD.

215. — *Rapport sur l'état des établissemens d'Instruction et d'éducation de l'Église réformée du Département de la Seine*, au

31 décembre 1829. Paris, 1830; librairie protestante de F. Servier. In-12 de 37 pages, avec deux tableaux.

On rend compte, dans ce Rapport, du nombre d'élèves des deux sexes qui suivent les diverses écoles spécialement destinées aux enfans protestans; de l'état des recettes et dépenses de ces établissemens; des différentes connaissances élémentaires qu'on cherche à procurer aux élèves; des progrès qu'ils y font; des instructions que doivent leur donner les pasteurs; etc. Le nombre des garçons qui fréquentent l'école d'enseignement mutuel était, au 31 décembre 1829, de 78. A la même époque, celui des filles s'élevait à 73; le pensionnat de demoiselles comptait 30 élèves. Les écoles du dimanche, à l'Oratoire et au temple de la rue Saint-Antoine, étaient fréquentées, la première, par 160 enfans des deux sexes, la seconde, par 70; enfin les écoles de M. *Fontaine*, de M. *Buchlé* et de Mme *Lang* reçoivent 134 élèves, garçons et filles.

Ce Rapport, qui doit intéresser surtout les familles protestantes, et tous les amis de l'instruction primaire, est terminé par une liste des membres du Comité de surveillance des divers établissemens d'éducation de l'Église réformée. On y remarque avec intérêt les noms de beaucoup de dames recommandables et bienfaisantes, qui ont consenti à surveiller l'école des filles.

216. — *Rapport sur la Caisse d'Épargnes et de Prévoyance* (de Paris). par M. Navier, de l'Académie des Sciences. Paris, 1830; F. Didot. In-4° de 32 pages.

21 . — *Rapport* présenté par M. Portal, premier Vice-Président du Conseil des directeurs de la *Caisse d'épargnes* (de Bordeaux) à l'assemblée générale des fondateurs. (Séance du 25 avril 1829.) Bordeaux, 1829; André Brossier. In-4° de 12 pages.

M. *Benjamin* Delessert, président et l'un des fondateurs de l'établissement d'une caisse d'épargnes et de prévoyance à Paris, ayant communiqué à l'Académie des Sciences le compte des opérations de cette caisse, M. Navier fut chargé de faire un rapport sur cette intéressante communication. Le compte rendu par M. Portal est un acte d'administration, renouvelé chaque année, et réduit, par conséquent, à ce qu'exige la comptabilité; les chiffres en remplissent presque toutes les pages. Le rapporteur signale une influence remarquable de la prospérité du crédit public et de la hausse des fonds sur les établissemens tels que les caisses d'épargnes; ils peuvent souffrir, voir augmenter leurs embarras, par cela même que

l'on regarde comme un indice de la félicité publique. Le rapporteur explique très-clairement ce mystérieux résultat.

Le rapport de M. Navier est un Mémoire sur la caisse d'épargnes de Paris, et sur ces établissemens en général. En dépit de la réserve de l'auteur, qui ne paraît pas avoir destiné cet écrit à une grande publicité, il serait à désirer qu'il pût circuler partout; il ferait du bien, même au milieu des circonstances actuelles, où le bien devient si difficile à faire. Apres une courte histoire de la caisse d'épargnes de Paris, M. Navier rappelle la mémoire du prédécesseur de M. Delessert à la présidence de cet établissement. « Le duc de Larochefoucauld a conservé jusqu'à sa mort la présidence de la caisse d'épargnes : cette fonction n'était point donnée par le ministère. Il sera désormais impossible de parler de cet homme vénérable, sans faire naître en même tems deux souvenirs bien opposés : celui d'une vie consacrée à l'exercice de toutes les vertus; celui d'une mort que l'implacable esprit de parti s'est vainement efforcé de flétrir par de lâches outrages. » — Le rapporteur entre dans quelques détails sur les améliorations progressives de la caisse et de son influence sur la classe laborieuse. « Les résultats qui viennent d'être exposés supposent que beaucoup de bien avait été fait; il est impossible de ne pas donner quelque part dans la reconnaissance qui lui est due à l'auteur d'un écrit qui ne sera point oublié, *les Trois Visites de M. Bruno;* ouvrage ingénieux dû à la plume de Lemontey, et que l'on croirait écrit par Franklin. »

Tout ce Mémoire mériterait d'être transcrit, si les limites de notre recueil nous le permettaient; mais nous sommes réduits à un petit nombre de citations; voici comment M. Navier termine son Mémoire.

« Les beaux-arts et les sciences sont cultivés avec ardeur. Ils ont donné à la France une gloire qui est désormais impérissable, malgré les erreurs passagères dans lesquelles le goût du public se laisserait entraîner; mais les progrès de l'esprit humain dans cette carrière brillante ne doivent pas être le seul but de nos efforts. Il ne s'agit pas seulement d'augmenter les jouissances intellectuelles du petit nombre des hommes qui peuvent les goûter, et que la fortune a déjà comblés de ses dons. Il s'agit, pour tout homme qui a un cœur, de rendre meilleure la condition de la masse du peuple, et surtout d'élever ses sentimens et son caractère. Ce n'est pas en répandant sans discernement des aumônes que l'on peut y parvenir. Le meilleur usage que des hommes riches puissent faire aujourd'hui de leur fortune consiste à fonder des établissemens

destinés à propager l'instruction, ou des institutions telles que la caisse d'épargnes, qui tendent à développer le sentiment de la prévoyance, et à donner au peuple les moyens de la mettre en pratique. Cet établissement nous paraît attester le discernement non moins que la bienfaisance de ses fondateurs, et mériter au plus haut degré l'estime et la reconnaissance publiques. » N.

218. —* *Histoire du Droit romain au moyen âge*, par F.-C. DE SAVIGNY, traduite de l'allemand par *Charles* GUENOUX, docteur en droit. Première livraison. Paris, 1830; Alexandre Mesnier, Place de la Bourse. 2 vol. in-8°; prix, du volume, 8 fr.; il y aura 4 volumes.

La grande réputation que M. de Savigny s'est acquise en Europe, comme jurisconsulte, nous faisait vivement désirer une traduction française de ses ouvrages. La plupart des hommes qui parmi nous s'occupent de la science du droit sont en effet étrangers à la langue allemande; de sorte qu'ils ne connaissaient les écrits de ce célèbre jurisconsulte que par les extraits qu'en avaient publiés quelques journaux de jurisprudence. Grâce à la traduction que nous donne M. Guenoux, ils pourront à l'avenir juger par eux-mêmes le plus important des ouvrages de M. de Savigny, et profiter des immenses recherches de ce savant écrivain.

L'étude de l'histoire a pris parmi nous une activité qu'elle n'avait jamais eue, et la branche la plus importante de cette science est incontestablement celle qui s'occupe des lois ou des institutions. Quel que soit le mépris que quelques écrivains affectent pour l'utilité, il est incontestable que la tendance générale des esprits les porte vers les recherches utiles. Si l'on aspire à connaître le passé, c'est pour y trouver des leçons pour l'avenir : on veut savoir quelle est la marche que la civilisation a suivie, afin de ne pas s'égarer dans la route qu'on est appelé à parcourir. Les théoriciens eux-mêmes ne peuvent se flatter aujourd'hui d'inspirer quelque confiance, d'obtenir quelque crédit, qu'autant qu'ils ont une connaissance positive de l'état réel de la société, et des diverses causes qui l'ont produit. C'est dans l'histoire de la civilisation que les nations peuvent chercher des règles sûres pour l'avenir : or, il faut convenir que l'influence des Romains et de leurs lois sur les divers peuples de l'Europe est une des parties les plus considérables de cette histoire. Tout homme qui possède quelque connaissance du droit romain, et qui a quelques notions des lois auxquelles la plupart des nations européennes obéissent, ne peut s'empêcher de reconnaître la filiation. L'histoire de M. de Savigny sera donc favorablement accueil-

lie par plusieurs classes de lecteurs : elle sera recherchée par les hommes qui se livrent à l'étude de l'histoire, par ceux qui cultivent la science du droit, et même par ceux qui s'occupent de théories législatives.

Les deux volumes que nous annonçons ne forment que la moitié de l'ouvrage : les deux qui restent à publier ne se feront probablement pas long-tems attendre. L'ouvrage se divise en deux grandes parties : la première est relative aux tems antérieurs à la fondation de l'école de Bologne, vers l'an 1100; la seconde, aux tems postérieurs. Les deux volumes qui viennent de paraître forment la première partie, et sont ainsi divisés : le premier contient les généralités; le second, les détails.

Le savant auteur traite, dans le premier volume, des sources du droit au ve siècle; de l'organisation judiciaire des Romains pendant cette époque, en Italie, et dans les provinces; des sources du droit dans les nouveaux États germaniques; de l'organisation judiciaire des Germains; de l'organisation judiciaire des Romains, depuis la domination des Germains; enfin, de l'enseignement du droit au ve siècle.

Dans le second volume, M. de Savigny traite du droit romain dans les royaumes de Bourgogne, des Visigoths et des Francs, en Angleterre, dans le royaume des Ostrogoths, en Italie sous la domination grecque, en Italie sous le pape et l'empereur, dans le royaume des Lombards; le dernier chapitre est consacré au droit romain conservé par le clergé. Ce volume est terminé par un *appendice* qui contient les matières suivantes : 1° glose sur les Institutes; 2° *Petri Petri exceptiones legum romanarum;* 3° table des passages du droit romain d'après l'ordre des sources du moyen âge, citées dans l'ouvrage d'après l'ordre des sources du droit romain.

On conçoit qu'il ne nous est pas possible de donner, dans ce bulletin, une idée des immenses et consciencieuses recherches auxquelles l'auteur s'est livré pour composer cette histoire. Aussi nous bornerons-nous à dire, quant à présent, qu'elle justifie complétement la réputation dont M. de Savigny jouissait en France, avant que son ouvrage y pût être généralement apprécié. On a pu voir, par l'indication des chapitres, que l'ouvrage est écrit avec méthode; nous devons ajouter que la traduction fait honneur à la plume de M. Guenoux, par l'élégance et la clarté qui distinguent son style. L'ouvrage, imprimé sur beau papier, est sorti des presses de M. Fournier : c'est assez dire qu'il est imprimé avec soin.

M. de Savigny, outre son *Histoire du Droit romain au*

moyen âge, a publié un *Traité de la Possession*, qui a acquis une grande célébrité, surtout en Allemagne. Un savant professeur de Louvain, M. Warnkoenig, nous en a donné quelques extraits dans un recueil de jurisprudence qui se publie à Paris *(la Thémis)*; mais nous sommes encore à en désirer la traduction. Espérons qu'après avoir reproduit dans notre langue l'histoire du droit romain au moyen âge, M. Guenoux nous donnera aussi le *Traité de la Possession*. *Ch.* C....

219. — **Jurisprudence générale du Royaume* ou Répertoire méthodique de la Législation et de la Jurisprudence modernes; par M. Dalloz. Tome IXe. Paris, 1830; au bureau de la *Jurisprudence générale*, rue Hautefeuille, n° 4. Cet ouvrage aura 12 volumes in-4°, divisés en 24 livraisons, contenant chacune la matière d'environ 5 vol. in-8° ordinaires; prix de la livraison, 10 fr.

Voici un des plus vastes et des plus utiles ouvrages qui, depuis long-tems, aient enrichi la science du droit. M. Dalloz s'est chargé, depuis plusieurs années, de continuer le *Journal des Audiences*, connu sous le nom de *Journal de Denevers*. Obligé de donner une nouvelle édition de ce recueil depuis l'origine de la Cour de cassation jusqu'à 1825, M. Dalloz a pensé qu'une simple réimpression ne suffirait pas aux besoins de la science, ni à ceux de la pratique journalière. Il a formé la très-difficile entreprise de classer tous les arrêts d'après l'ordre des matières. Ce travail était immense; non-seulement M. Dalloz s'en est tiré avec bonheur, mais même son plan s'est agrandi et amélioré par l'exécution. Au lieu de se borner à réimprimer tous les arrêts relatifs à une matière, il y a joint un résumé doctrinal, en sorte que son ouvrage est devenu un recueil de traités spéciaux, appuyé par des autorités de jurisprudence plus complètes que dans aucun autre recueil. Le 9e volume, dont la seconde livraison vient de paraître, comprend les mots *huissiers*, *hypothèques et privilèges*, *impôt*, *incendie*, *instruction criminelle*, *instruction par écrit*, *interdiction*, *interrogatoire sur faits et articles*, *intervention*, *jeu*, *jeu de bourse*, *jugement*, *liberté individuelle*, *liberté provisoire*, *lois*, *loterie*, *louage*, *mandat*, *manufactures*. Six livraisons restent à paraître; on annonce qu'elles seront publiées avant le 1er janvier prochain. Nous reviendrons sur cette publication si remarquable, qui assure à son auteur un rang très-distingué parmi les jurisconsultes; mais nous voulons, dès à présent, remercier M. Dalloz d'un autre genre de mérite. Les livraisons qu'il publie maintenant sont doubles des premières; et le public reçoit, sans augmentation de prix, deux fois plus que les prospectus ne lui promettaient. La *Revue Encyclopédique*, habi-

tuée à faire à ses lecteurs les mêmes sacrifices, aimera toujours à saisir les occasions de signaler les auteurs et les éditeurs qui mettront un aussi honorable scrupule à dépasser leurs engagemens.

C. R., *Avocat*.

220. — *Traité élémentaire de la Procédure civile*, par M. L. F. Auger. Paris, 1828; Pichon et Didier. 2 vol. in-8°; prix, 10 fr.

Montesquieu avait remarqué, dans les *Lettres persannes*, que le droit romain, adopté par les Français, par inconstance pour leurs lois anciennes, avait introduit des formalités dont l'excès était la honte de la raison humaine. Il avait demandé si la forme s'est rendue plus pernicieuse lorsqu'elle est entrée dans la jurisprudence, ou lorsqu'elle s'est logée dans la médecine; si elle a fait plus de ravage sous la robe d'un jurisconsulte que sous le large chapeau d'un médecin; et si, dans l'une, elle a plus ruiné de gens qu'elle n'en a tué dans l'autre? Mais l'auteur de l'*Esprit des Lois* établit que, dans les républiques, il faut pour le moins autant de formalités que dans les monarchies. Elles augmentent dans l'un et l'autre gouvernement, ajoute-t-il, en raison du cas que l'on y fait de l'honneur, de la fortune, de la vie, de la liberté des citoyens.

Cette critique et ce jugement de Montesquieu sont rationnels, chacun à leur place. Il résulte de cette diversité d'opinions, qui ne sont pas contradictoires, que, si l'on peut plaisanter sur l'abus des formes, et même s'en plaindre, il faut reconnaître qu'elles ont leurs nécessités; et, tant qu'elles subsistent, et qu'il y a des officiers ministériels institués pour les appliquer, il importe de les étudier. Que si les ennemis des formalités de justice citaient la *Cour de cassation* et le *Conseil-d'État* pour exalter la simplicité de la procédure qui y est suivie, il faudrait leur faire observer que ces Cours suprêmes ne sont pas des juridictions ordinaires, mais des magistratures d'exceptions. A la Cour de cassation, les arrêts interviennent sur des procédures *achevées*, et cette Cour ne connaît, relativement à la procédure, que des jugemens dans lesquels les formes ont été violées. Le Conseil-d'État ne rend aussi des décisions dans les affaires privées que sur les matières réputées administratives.

Tout ce qu'il est donc raisonnable d'espérer, c'est que la procédure, dans les juridictions ordinaires du royaume, sera encore abrégée et simplifiée. C'est ici l'occasion de rappeler la proposition faite par *Adrien Duport*, soutenue par *Chabroud* et *Barnave*, et reproduite depuis par *Cambacérès*, pour établir le *jury au civil* comme au criminel; mais cette institution, dans laquelle l'Angleterre et les États-Unis de l'Amérique voient le *palladium* de leur liberté civile et politique, fut

ajournée indéfiniment par deux de nos assemblées nationales, comme incompatibles avec nos habitudes, nos préventions, et peut-être aussi avec l'intérêt d'une classe trop nombreuse d'hommes de loi et de justice. C'est ainsi que la procédure même a un côté philosophique, en l'examinant dans ses rapports avec la nature et le principe du gouvernement, avec le droit politique et civil, comme aussi dans l'influence que peuvent avoir sur elle le climat, les mœurs et la religion.

Les premiers traités où la procédure fut enseignée ont été appelés *styles*. L'ancien style du parlement fut écrit en latin. Nous avons eu, depuis, le *nouveau style du Parlement*, l'ancien et le *nouveau style du Châtelet*, les styles particuliers. Mais ces styles nouveaux étaient restés toujours *anciens* par leur barbare idiome.

Enfin, *Pigeau* parut, et, comme Malherbe l'avait fait pour la poésie, il mit soudain en fuite les *Ronsard* et les *Dubartas* du palais. La *procédure civile* publiée en 1789 par M. Pigeau, avocat au parlement, décédé professeur de la faculté de droit de Paris, fit dans toutes les juridictions du royaume une révolution qui fut complète, bien que les praticiens de routine ne trouvassent pas l'auteur assez *formaliste*, par cela qu'il avait su raisonner l'instruction des affaires, et écrire avec méthode, clarté, correction, nous oserions dire, avec intérêt, sur une matière aussi ingrate que la procédure. Son ouvrage était devenu classique au barreau, et il suffisait à tous les besoins de la théorie et de la pratique, lorsque notre procédure fut changée et réunie en un *Code*, dont l'ensemble est un avantage incontestable, mais que nous croyons d'ailleurs défectueux et fort inférieur dans son exécution au Code civil, dont il dépend. Depuis lors, M. Pigeau a modifié lui-même son traité, sous le titre de la *Procédure civile des tribunaux de France*, mais ces *raccommodemens* avaient laissé des lacunes et des imperfections que les notes de M. *Crivelli* ont dû combler et corriger dans une édition postérieure. Cependant, d'autres traités, entièrement composés sur le Code nouveau, ont été publiés. Le *Cours de procédure civile*, par M. *Berriat-Saint-Prix*, et l'*analyse raisonnée sur le Code de procédure* et les *lois de la procédure civile*, par M. *Carré*, doivent être distingués.

M. *Auzer* nous paraît appelé à prendre un rang honorable après ces jurisconsultes, dont il reconnaît que les ouvrages lui ont été d'un grand secours, mais à l'autorité desquels il renvoie peut-être trop fréquemment.

Le Traité de M. Auger est entièrement didactique. Il contient : 1° les règles de la compétence des juridictions civiles, et des officiers qui y sont attachés ; 2° les élémens de la pro-

cédure civile avec des définitions tirées des meilleurs commentaires du Code ; 3° des notes nombreuses, dans lesquelles on donne l'explication de la loi par ses motifs et des exemples, et la solution de toutes les difficultés que son texte présente, et des questions de procédure les plus importantes, d'après les auteurs et les décisions judiciaires.

L'auteur remarque justement que la plupart des ouvrages qui ont paru jusqu'à ce jour sur la procédure ne conviennent pas à *tous* ceux qui se livrent à l'étude de cette science : les uns ne sont destinés qu'aux jeunes gens qui, avant d'approfondir cette partie du droit, sont obligés d'en acquérir des notions générales ; les autres ne sont à la portée que de ceux qui ont déjà une certaine instruction. M. Auger a donc pensé qu'un livre qui pourrait être utile à ces deux sortes de personnes serait favorablement accueilli du public, et il déclare avoir eu principalement en vue les jeunes praticiens.

Le second volume est destiné aux *procédures diverses*, et l'auteur ne s'est pas seulement occupé de toutes les procédures *spéciales* comprises dans la seconde partie du Code : il a cru devoir traiter en outre des procédures qui se trouvent dans le Code civil, et il a rapporté les articles de ce dernier Code, de manière à réunir toutes les règles d'une même procédure ; ce qui distingue cet ouvrage de tous les autres commentaires.

Enfin les règles de la procédure à observer devant les *tribunaux de commerce et de paix* sont exposées dans les notes du premier volume, de sorte que l'on voit, d'un seul coup d'œil, les ressemblances ou les différences de ces règles avec celles de la procédure ordinaire.

Il nous reste à désirer que M. Auger, pour rendre son ouvrage encore plus utile, le complète par un recueil de *formules* propres à mettre en action les principes qu'il a démontrés. Et, comme c'est surtout dans les formules que les vices du langage judiciaire se sont perpétués, nous ne saurions trop recommander à l'auteur de rendre les siennes claires et concises, et de les purger, le plus possible, de termes barbares et inintelligibles.

PARENT-RÉAL.

221. — *Lettre de M. H. Devaux*, ancien député du Cher, à MM. les électeurs, sur le vote de l'adresse du 16 mars 1830. Bourges, 1830 ; imprimerie de Mme Ve Souchoir. In-8° de 22 pages.

222. — *Essai sur la liberté de suffrage des fonctionnaires publics amovibles*, par *le même*. Bourges, 1830 ; même imprimerie. In-8° de 11 pages, dont la dernière est numérotée 201.

223. — *Lettre d'un Électeur du Cher aux autres Électeurs*

(sans nom d'auteur). Bourges, 1830; même imprimerie. In-8° de 13 pages.

224. — *Discours sur l'Adresse*, par M. *Gaetan* DE LAROCHEFOUCAULD, député du Cher; session de 1830. Paris, 1830; imprimerie de Henry, rue Gît-le-Cœur, n° 8. In-8° de 7 pag.

Nous réunissons ici quatre brochures sorties du même département, et qui donnent une idée exacte et suffisante de la crise actuelle, laquelle y est sainement appréciée. Et, bien qu'il n'entre pas dans les habitudes de la *Revue Encyclopédique* de s'immiscer dans la politique de circonstances, cependant, lorsque ces circonstances sont graves, lorsqu'il se représente dans un débat, encore vivant, des questions de l'importance de celles qui s'agitent en ce moment, des questions qui touchent aux racines, et peuvent conduire à la vie ou à la mort du système représentatif, c'est-à-dire, du meilleur mode de gouvernement connu jusqu'à présent, nous en occuper est un droit que nous n'entendons point abdiquer, une obligation que nous devons à nos lecteurs de remplir.

Rien, au reste, ne saurait rendre notre tâche à cet égard plus agréable et plus facile que d'avoir à rendre compte d'une brochure de M. DEVAUX, dont la dialectique serrée et pressante, et le style hardi et piquant, ont été depuis longtems remarqués par les personnes habituées à suivre et à étudier les discussions parlementaires. L'œuvre de chacun de ses deux amis du Cher, l'un, M. le comte *Hippolyte* JAUBERT, citoyen plein de patriotisme et de talent; l'autre, héritier d'un beau zèle et d'un beau nom, n'est pas non plus dépourvue du mérite convenable au but que se proposait l'écrivain, ou l'orateur.

Dans sa lettre aux électeurs, M. Devaux commence par poser nettement la question que ceux-ci ont à résoudre; auteur de l'adresse qu'il s'est appropriée par son vote, il se présente le front haut devant ses *juges*. La forme de l'adresse était-elle, comme l'ont prétendu des publicistes dont il serait permis jusqu'à un certain point de suspecter la bonne foi, outrageante pour le monarque; ses coups devaient-ils même porter aussi haut? Tel ne pouvait pas être son objet, telles n'étaient pas assurément les intentions de ses auteurs. On a fait grand bruit, à cette occasion, d'atteinte portée à la prérogative royale. Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment à cette question la plus fondamentale; car le reste de la querelle, s'il était sincère, ne serait que pure chicane de mots et que jeu d'enfans.

C'est d'abord un étrange service que rendent à la royauté

ses courtisans que de prétendre qu'elle a ses droits isolés, indépendans, *en opposition* avec ceux de la nation. Nous avions pensé jusqu'à présent que la royauté était une charge publique dont l'objet était le gouvernement et le bonheur de la nation. Que si l'on voulait qu'elle fût aussi une institution divine, mystérieuse dans son essence comme dans son origine, nous y consentions, pourvu qu'elle ne sortît pas sous cette forme des régions supérieures où l'on dit qu'elle s'est formée, et qu'elle consentît du moins à s'humaniser un peu dans l'application. Les constitutions, au reste, sont de ce monde, et nous en avons vu fabriquer assez dans ces derniers tems pour croire qu'elles ne nous tombent pas d'en haut, et pour savoir même comment elles se font. Or nous vivons aujourd'hui sous l'empire d'une constitution et d'une constitution écrite. Les droits de la royauté ne peuvent donc plus être absolus, mais relatifs, et l'exercice de ces droits ne saurait aller jusqu'à troubler l'harmonie et déranger l'équilibre de la constitution. Le roi est libre, nous dit-on, de choisir ses ministres. Libre quant aux choix des personnes, oui assurément; mais, quant au choix du système où il les prend, on peut soutenir qu'il n'est libre que jusqu'à un certain point; car la Chambre aussi est libre de repousser tel ou tel système par tous les moyens que la Charte écrite a mis entre ses mains. La question actuelle se réduit donc à ce point : sont-ce des hommes, est-ce un système, qu'a prétendu rejeter la Chambre, et que repousse la nation? La réponse à cette question n'est pas douteuse, et voici comment s'explique M. Devaux : « Les noms représentent souvent plus que des individus, ils peuvent être aussi l'expression d'un système politique qui a toujours eu la puissance, depuis la restauration, d'inquiéter les esprits. Ce n'est pas un système caché dans la métaphysique des théories insensibles aux masses, mais un système matérialisé par ses actes, qui a combattu par les armes, par les conspirations, par toutes les influences dont il a pu disposer au dedans et au dehors de la France, tous les intérêts populaires de 1789 à 1829, sans vouloir se reposer dans la Charte, contre laquelle il protesta dès son origine, et qu'il assiège sans cesse par des commentaires insidieux destinés à faire confisquer à son profit l'œuvre de la sagesse de Louis XVIII. Ce système, odieux à la nation sous le titre de contre-révolution, s'est vanté dès son apparition au pouvoir d'arrêter le cours de nos améliorations sociales promises par les deux précédens discours de la couronne, à l'ouverture des sessions de 1828 et de 1829. Il s'est proclamé provisoirement stationnaire, le visage tourné vers le passé, avec l'anarchique ambition de commander, même mi-

litairement au besoin, un mouvement rétrograde à un grand peuple qui marchait victorieux, depuis quarante ans, à la conquête de toutes les richesses de la civilisation progressive ». Mais, est-ce d'ailleurs sincèrement que le ministère se vantait de n'avoir encore rien fait et de ne vouloir rien faire? Que signifiait donc son apparition? Ses membres venaient-ils exploiter à leur profit personnel et contrairement à leurs opinions et à leurs antécédens une forme de gouvernement qui a pour principe et pour base l'intérêt général? Y aurait-il rien de plus abject qu'un pareil calcul et qu'une telle résignation? Non, le ministère du 8 août n'était pas, quoiqu'il en puisse dire, un ministère fainéant. Convaincue de cette vérité flagrante, la Chambre pouvait-elle refouler en elle-même ou dissimuler sa conviction? M. Devaux démontre quelle eût été la perfidie, et quel était le danger d'une pareille conduite. Ceux qui pensent que l'opposition au ministère ne devait se manifester que par des actes ne se sont assurément pas rendu compte de l'inconvenance, et je dirais même de l'odieux d'une telle dissimulation. Ils oublient de plus que parmi les lois sur lesquelles la Chambre devait être appelée à délibérer il en est une, loi de confiance et de nécessité tout à la fois, que la Chambre était maîtresse de refuser, qu'elle ne pouvait pas ne pas refuser, et dont la non-adoption pouvait jeter pour un moment la perturbation dans les finances et dans l'État. C'était donc pour la Chambre un devoir d'avertir d'avance la couronne de ses dispositions à cet égard; c'est encore ce que démontre parfaitement M. Devaux.

Mais, dit-on, si, malgré le résultat d'élections conformes à la pensée de la Chambre, le roi persiste dans son choix! Nous ne voulons pas croire à une pareille supposition, car elle manque aux conditions essentielles du gouvernement représentatif, sous lequel nous vivons. La Chambre, interrogée par le discours du trône; les électeurs, interrogés par la dissolution, ne pouvaient mentir à leur conscience; ils ont accompli la loi de leur nature et de leur existence. Déclarer qu'on ne saurait marcher avec la Chambre, telle que les élections nouvelles l'auront faite, ce serait, chose impossible, contraire à la pensée même qu'a donnée la Charte, et à la pensée de la maintenir; ce serait proclamer une incompatibilité cruelle. Mais la royauté est hors de ce débat. La royauté restera ce qu'elle doit être : juge suprême du ministère qu'elle crée et qu'elle brise à volonté; protectrice des intérêts de la nation, qu'on ne brise pas. Non, la royauté n'est pas en cause. Eh! qu'arrive-t-il donc ici qui n'ait pas été prévu par la constitution? Un

dissentiment entre le ministère et les deux Chambres. Mais n'est-ce pas précisément pour de telles circonstances que nous est donnée notre forme de gouvernement? Certes, si l'accord devait toujours régner entre le pays et le ministère; si le roi, toujours suffisamment instruit par ses agens, ne pouvait vouloir et faire que ce qui est communément désiré, à quoi bon cet appareil de deux Chambres? A quoi bon la presse? à quoi bon les élections? Il n'y aurait qu'à se laisser conduire mollement. La sagesse de Louis XVIII, et probablement aussi son expérience, en ont fait juger autrement. Je sais que beaucoup de gens ne voient, ou du moins affectent de ne voir, dans la Charte, qu'une concession de pure forme, et, dans ses dispositions réglementaires, qu'un certain mode assez compliqué d'exercice du pouvoir suprême, substitué à la simplicité du mode ancien. Les Chambres, suivant eux, doivent voter librement l'acceptation de toutes les lois qu'on leur présente, et notamment du budget; mais leur liberté ne va pas jusqu'à la non-acceptation. Les écrivains sont libres de manifester leurs opinions, pourvu que ces opinions ne déplaisent point aux ministres ou à leurs agens. Enfin, les électeurs sont libres de se rendre aux élections, même sans passeports, à la condition qu'ils voteront pour les candidats ministériels. Mais la France ne saurait être dupe d'une semblable dérision. Les auteurs même d'un pareil système ne sont pas non plus dupes de cette interprétation. Et le genre de liberté qu'ils nous proposent a, jusqu'à présent, été réservé dans l'application aux seuls fonctionnaires publics amovibles. Ceci nous conduit à la seconde question traitée par M. Devaux.

Celle-ci n'exige pas les mêmes développemens. M. Devaux la traite sous le point de vue moral, avec sa supériorité accoutumée. L'honneur, la conscience des fonctionnaires publics feront certainement justice d'un pareil dogme de servilité. Non, tous ne doivent point leur position au ministère actuel; il y en a dont la situation est due à des études et à des travaux antérieurs même à la vocation prononcée de ces ministres pour l'exercice de si hauts emplois. Les emplois ne sont pas tous le prix de la sollicitation et de la bassesse. Il y en a de légitimement acquis, et les titulaires de ceux-ci ne doivent rien à leurs Excellences actuelles. Le chef-d'œuvre de la loyauté et du raisonnement serait de poser la limite qui sépare les emplois-professions de ceux qui ne sont que le résultat de la faveur ministérielle. Au surplus, l'effet inévitable de cette sorte de dégradation morale infligée aux fonctionnaires publics sera, il faut l'espérer, d'inspirer aux jeunes gens, pour l'avenir, le

goût des professions indépendantes et honorables, telles que les professions agricoles ou industrielles, de préférence à celui d'un état qui, en dehors de certains cadres et de certaines limites, n'en est pas un, et de nous débarrasser par conséquent de cette nuée de frélons, inoccupés et parasites, qui prennent part, sans aucune utilité produite, à la distribution du milliard annuel : c'est du moins ce que nous souhaitons.

La lettre de M. le comte Jaubert est une exhortation pleine de raison et de franchise à ses collègues électeurs. Le discours de M. de Larochefoucauld est une réponse faite à son insu, et par avance aux calomnies de ceux qui méconnaissent, sans doute sans espoir de succès, les sentimens et les intentions des votans de la mémorable adresse. Nous citerons ici, en terminant, la péroraison de M. Jaubert : « Encore une fois, que désirons-nous? L'égalité ou l'inégalité devant la loi? la liberté d'industrie ou les corporations; la liberté religieuse ou les jésuites (*prédominans*)? La liberté individuelle ou les cours prévôtales? la liberté de la presse ou la censure? des conseils municipaux que nous élisions, ou des conseils municipaux choisis par le préfet? un budget qui diminue, ou un budget qui augmente? En un mot, l'ancien régime, ou les intérêts nouveaux; un gouvernement où nous soyons quelque chose, ou un gouvernement où nous ne soyons rien? Nous sommes maîtres de choisir. » Cette voix, non dénuée d'éloquence, a été entendue, et MM. Devaux et de Larochefoucauld ont été réélus.

B. L., *Avocat.*

225. — * *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*, publié en un volume, par Malte-Brun : *Nouvelle édition* entièrement refondue, augmentée et ornée de cartes; par *Léonard* Chodzko. Paris, 1830; Aimé André, quai Malaquais, n° 13. 2 vol. in-8° de vij-512 et 536 pages; prix, 15 fr.

Il est peu de pays en Europe qui soient aussi mal connus que la Pologne; et pourtant ce royaume, aujourd'hui déchu de sa splendeur, et foulé aux pieds par ses ennemis, disputa, au XVIe siècle, la palme des sciences à l'Italie, devint plus tard le rempart de la chrétienté contre les Ottomans, et, naguère encore, donna au monde l'admirable spectacle d'une nation fidèle à ses alliés au milieu des plus affreux revers, et jusqu'à leur dernière bataille. M. L. Chodzko, auteur de l'*Histoire des Légions polonaises*, et que son talent aussi-bien que son zèle placent au premier rang parmi les patriotes polonais, vient d'entreprendre la tâche honorable de dissiper ces ténèbres, et d'appeler sur son pays l'attention de l'Europe. Au travail incomplet, publié en 1807 par Malte-Brun, il a

substitué un tableau de la Pologne, envisagée à la fois sous les rapports statistiques, historiques et littéraires; et, aidé de quelques jeunes et habiles concitoyens, il est parvenu à élever un véritable monument national.

Le tableau de la Pologne se divise en quatre parties distinctes; il comprend : 1° une statistique générale du pays et une description historique et géographique de chaque palatinat; 2° un précis de l'histoire nationale, continuée jusqu'en 1830; 3° un essai sur l'ancienne législation polonaise; 4° des fragmens sur l'ancienne littérature du pays, précédés d'une introduction.

M. Chodzko s'est chargé spécialement de la statistique et de la géographie; et il a compris dans son plan, non-seulement le royaume actuel, mais toutes les provinces qui ont dépendu ou relevé à diverses époques de cette glorieuse couronne : la Lithuanie, la Livonie, la Courlande, la Gallicie, l'Ukraine, la Valachie, la Moldavie, etc., etc. Dans cette première partie, nous avons surtout distingué un chapitre sur l'état des Juifs en Pologne, rempli de détails du plus haut intérêt, et des considérations entièrement nouvelles sur la marine polonaise dans la mer Baltique, le commerce de Dantzig et la langue lithuanienne. Ne pouvant relater ici les calculs de M. Chodzko, nous nous contenterons de reproduire la conclusion de son ouvrage :

« En récapitulant, dit-il, cette statistique actuelle des anciennes provinces polonaises, et comptant :

1°. Pour l'ancienne Prusse-Polonaise. .	800,000	habit.
2°. Pour le grand-duché de Posen. . .	980,000	
3°. Pour le royaume de Gallicie.	4,000,000	
4°. Pour la république de Cracovie. . .	110,000	
5°. Pour le royaume de Pologne. . . .	3,700,000	
6°. Pour la Pologne-Russe.	8,800,000	
7°. Pour la Courlande.	600,000	

Nous trouvons dans son ensemble une population de *dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix mille* habitans. Enfin, en comptant les 200,000 Lithuaniens et 280,000 Polonais habitant la Prusse-Orientale (vassale de la Pologne, depuis 1525 jusqu'en 1657), dont la capitale est Kœnigsberg, nous aurons la totalité de 19,470,000 habitans. Si nous voulions y ajouter un accroissement putatif de six années, nous trouverions, pour l'année 1829, la population absolue de *vingt millions* d'habitans, et peut-être au delà pour tout l'ancien territoire de la Pologne. »

De ces calculs nous tirerons une seule conséquence. En 1815, la Russie s'est vantée, à la face de l'Europe, de rétablir le royaume de Pologne, de le relever à l'abri de sa haute protection. Eh bien! malgré cette parade de magnanimité, elle retient toujours sous son sceptre russe les belles provinces lithuaniennes, livrées à des commissions inquisitoriales; elle travaille sans cesse à y éteindre le sentiment de *l'insensée nationalité polonaise*, à y comprimer toute libre manifestation de l'esprit public. Voilà la générosité dont elle a usé envers la Pologne!

Le précis historique qui compose la deuxième partie, due à un jeune et courageux publiciste, renferme un résumé complet de l'Histoire nationale, rédigé d'après les documens les plus authentiques; il présente, en outre, un tableau vif et animé des efforts des patriotes polonais pour maintenir leur indépendance sous Kosciuszko, pour la reconquérir sous Dombrowski et Poniatowski; et il retrace avec impartialité la conduite du gouvernement russe depuis 1815. La troisième partie, empruntée par M. Chodzko à son maître et ami, M. Lelewel, familiarisera le lecteur avec une législation curieuse et ignorée. (Voy. *ci-dessus*, p. 446, l'annonce du travail de M. Lelewel.) Enfin, la quatrième est une véritable révélation sur l'ancienne littérature polonaise.

L'auteur de ce travail, M. *Michel* Podczaszynski, ancien rédacteur du journal de Varsovie, s'est livré, depuis plusieurs années, à des recherches laborieuses sur la littérature de la Vieille-Pologne. Il en publie aujourd'hui plusieurs fragmens qui, bien qu'écrits à la hâte, pourront faire juger de l'importance et de la nouveauté de son œuvre. Dans une savante introduction, il parcourt les âges divers de la littérature, les progrès intellectuels de son pays, sa gloire à la fin du xve siècle, sa décadence au xviie. Puis, abordant chaque écrivain célèbre l'un après l'autre, il donne sa biographie exacte, la liste de ses travaux, un bref aperçu du caractère de son talent. Nous formons des vœux sincères pour que M. Podczaszynski, achevant des études si heureusement commencées, restitue à son pays la part de gloire littéraire qu'il mérite, ouvre à la critique moderne un champ à peine défriché, et montre à l'Europe sous son aspect scientifique le chef et le maître des peuples slaves.

En résumé, le *Tableau* de M. Chodzko est le seul livre français qui puisse faire vraiment connaître la Pologne : à ce titre, nous le recommandons à tous les amis de ce malheureux

royaume, à tous ceux qui appellent de leurs plus ardens désirs le jour de son rétablissement, et apprécient les hautes vertus civiles et guerrières, le patriotisme et le dévoûment à *la bonne vieille cause des nations.* — Invicta fides. . . .

226. —* *Histoire du Congrès de Vienne,* par l'auteur de l'*Histoire de la Diplomatie française.* Paris, 1829; Treuttel et Würtz. 3 vol. in-8° de CXXVI-326, 520 et 452 pages; prix, 18 fr.

Des trois volumes que nous annonçons la moitié à peine est consacrée aux délibérations du congrès de Vienne. Le reste se compose des nombreuses pièces officielles émanées de cette assemblée, et d'une introduction où les principes et les hommes de la révolution française sont impitoyablement immolés aux doctrines politiques de M. de Metternich.

M. de Flassan paraît saisi d'une admiration profonde pour la diplomatie moderne et pour le congrès de Vienne en particulier : « C'est, dit-il, un ouvrage immortel, et les peuples reconnaissans, à mesure qu'ils le connaîtront davantage, apprécieront mieux les bienfaits qui en sont découlés. » Nous aimons à croire que, dans la pensée même de l'auteur, cette règle admet quelques exceptions, et qu'il permet à la Pologne et à l'Italie de nourrir pour leurs maîtres un autre sentiment que la reconnaissance. C'est, en vérité, faire outrage au bon sens public et aux souffrances des peuples que de s'écrier de sang-froid : « Au congrès de Vienne, les plénipotentiaires reflétaient la magnanimité et la noblesse d'âme des monarques alliés; et ce furent les plus pures impulsions qui conduisirent aux diverses résolutions. » Nous n'admettrons jamais qu'elle soit pure de tous reproches cette réunion de vainqueurs qui, dénombrant comme de vils troupeaux les citoyens d'États libres, s'adjugèrent à chacun un certain nombre d'*âmes*, consommèrent l'asservissement de la Pologne, imposèrent le joug autrichien à la belle Italie, voulurent punir le roi de Saxe de sa fidélité au malheur, et spolièrent audacieusement les faibles au profit des forts.

Cependant, quelle que soit notre opinion personnelle sur les principes de M. de Flassan, sa haine des idées libérales, son dédain pour Napoléon, qu'il transforme en un général du second ordre, inférieur à tous ses rivaux, nous ne pouvons méconnaître l'importance et le mérite de son travail. Il a rendu un compte exact et scrupuleux de toutes les négociations, notes et contre-notes sur lesquelles repose l'édifice politique fondé par les souverains, et défendu par Castlereagh et M. de Metternich; et son style, rarement élégant, est au moins d'une clarté parfaite. Au milieu de ce conflit de délibé-

rations, on voit avec plaisir la France, toute saignante encore de ses blessures, protester en faveur de la Pologne, et arracher la Saxe à la rapacité de la Prusse unie à la Russie. Si c'était un acte de politique, c'était aussi un acte de courage; et les notes des plénipotentiaires français sur cette question sont un modèle d'adresse et de fermeté tout à la fois.

Débarrassée d'un luxe de réflexions communes et de ridicules diatribes contre la révolution et son fils couronné, l'histoire du congrès de Vienne pourra faciliter l'étude de nos quinze dernières années; et, à ce titre, nous devons la recommander à tous les amis de la science politique, à tous les esprits curieux de connaître à fond la *restauration universelle* de 1815. A. D.

227. — * *Histoire de la Chute de l'Empire de Napoléon*, par E. Labaume. Paris, 1820; Anselin et Pochard. 2 vol. in-8°, avec plans et cartes; prix, 12 fr.

228. — * *Histoire militaire des Français par Campagnes.* — Onzième livraison : *Histoire de la Campagne de* 1813, par M. de Norvins. Paris, 1830; Gagniard, Quai Voltaire, n° 15. 2 vol. in-18 avec cartes et portraits; prix, 7 fr. 50 c.

Il semble qu'après tant de discussions passionnées, d'exagérations dans les deux sens, le moment est enfin venu de juger, comme pourra le faire la postérité elle-même, l'homme le plus extraordinaire de notre époque. Le tems, le plus infaillible de tous les modérateurs, a déjà calmé les passions; la voix de la vérité peut se faire entendre, et nous sommes heureusement aussi loin des déclamations frénétiques du *Moniteur secret* et du *Cabinet de Saint-Cloud*, que des adorations perpétuelles du *Mémorial de Sainte-Hélène*. En blâmant les excès d'une ambition que la conquête de l'Europe entière eût à peine satisfaite, on peut sans crainte aujourd'hui honorer un génie supérieur et une illustre infortune; et on commence à comprendre que, pour l'honneur même de la France, il ne convient pas de trop abaisser celui qui la gouverna pendant quatorze ans, et qui lui fit faire de si grandes choses.

Rien ne nous semble plus propre à établir à cet égard une opinion raisonnée et impartiale que l'examen comparatif des ouvrages que l'on publie sans cesse pour et contre, et dont le nombre n'a pas encore fatigué l'insatiable curiosité des lecteurs. Tel est le motif qui nous engage à réunir, dans un même article, deux histoires des dernières années de l'empire, composées d'ailleurs à deux époques différentes, et dans un esprit presque diamétralement opposé. En effet, si l'on en excepte ces sentimens d'horreur pour la trahison, de douleur et de

compassion pour les maux de la patrie, qui doivent se retrouver au fond de toutes les âmes généreuses, il serait difficile de rencontrer deux relations des mêmes faits plus dissemblables.

La seconde, dans l'ordre de date, publiée par M. de Norvins, est beaucoup moins considérable que l'autre, et n'embrasse qu'une partie des désastres qui accompagnèrent la chute de Napoléon; elle appartient, comme on le voit par le titre, à une collection intéressante, déjà parvenue à sa onzième livraison. Le peu d'étendue accordé à chaque campagne, le prix modique du livre, et le format qu'on a choisi, montrent assez qu'on a voulu mettre cette collection à la portée de tous les lecteurs, particulièrement des militaires. M. de Norvins, déjà connu par des productions d'un autre ordre, et surtout par l'histoire la plus complète qu'on ait encore donnée de Napoléon, se trouvait on ne peut mieux préparé à un travail de ce genre, et l'on doit regretter qu'il n'ait pu lui donner plus de développemens.

Après un précis rapide de l'état où se trouvaient la France et nos armées par suite de la déplorable catastrophe de Moscou, l'auteur s'empare de son sujet, et raconte avec une clarté et un ordre remarquables, un style toujours pur et souvent élevé, les grands évènemens de la campagne, non moins désastreuse de 1813. Il peint de vives couleurs ces premiers succès, si chèrement achetés, de Lutzen, de Bautzen et de Wurtschen, où la fortune trompeuse sembla pour la dernière fois sourire à nos armes. Mais bientôt de nouveaux orages se forment contre nous dans le Nord. L'Europe, soulevée tout entière contre un seul peuple, ne se croit pas encore assez forte pour le vaincre. Des intrigues ténébreuses, dont le tems a déjà dévoilé une partie, de secrètes violations des traités, enfin des défections décidées, plus honteuses encore, arrachent de nos rangs des alliés jusque-là fidèles, et qui auraient pu du moins se retirer loyalement ailleurs que sur les champs de bataille. Après de vains efforts pour reprendre l'offensive, après avoir vu trois fois le chemin de la Haute-Allemagne fermé à ses lieutenans par les déroutes de Grossburen, de Kulm et de la Katzbach, Napoléon, vainqueur au sanglant combat de Dresde, tente de nouveau la fortune dans les plaines de Leipzig. Là succombe en partie cette armée nouvelle, créée comme par enchantement depuis la déroute de Moscou: l'honneur seul de nos armes peut encore être sauvé; et, après avoir écrasé les Bavarois à Hanau, l'empereur passe le Rhin qu'il ne doit plus revoir, poursuivi par les trois armées confédérées qui pourtant n'osent franchir encore cette limite re-

doutable du grand empire. En même tems, le territoire était envahi vers les Pyrénées; le fils adoptif de Napoléon luttait avec peine, en Italie, contre les armes autrichiennes et contre celles mêmes d'un prince français établi au prix de notre sang sur le trône des Deux-Siciles. Certes, c'est un spectacle aussi imposant que pénible que ce tableau d'un peuple, déjà accablé par vingt-cinq ans de combats et de victoires, luttant seul contre toute l'Europe, ne cédant qu'après des efforts inouïs, et plutôt vaincu par la trahison que par les armes!

Tel est le drame mémorable retracé avec un vrai talent par M. de Norvins, mais où domine, comme nous l'avons déjà laissé entrevoir, un vif sentiment de partialité pour le héros. Sans doute tout homme d'honneur ne peut que s'indigner au souvenir de ces trahisons successives de peuples ou d'individus sans lesquelles la chute de l'empire n'eût été ni aussi prompte, ni peut-être aussi certaine. Mais, à qui faut-il attribuer la cause première de tant de désastres, sinon à l'ambition insatiable de Napoléon? Qui donc avait été réveiller dans leurs déserts les hordes du Nord, et leur rapprendre le chemin si long-tems oublié des belles régions du Midi? Qui les a amenées, pour ainsi dire, par la main, jusque sous les murs d'une capitale qui, depuis tant de siècles, n'avait pas vu la fumée des camps ennemis? Nous avons aussi remarqué avec peine la manière dont l'auteur rappelle la mémorable adresse du corps législatif, au mois de décembre 1813. Il y avait sans doute du courage, et même quelque danger, à parler ainsi au vainqueur de l'Europe, encore si terrible malgré sa défaite; et ce premier cri de liberté, après quatorze ans d'esclavage, cette attitude généreuse d'un des premiers corps de l'État, si long-tems dégradé par de serviles adresses, méritaient une autre épithète que celle de *séditieux*, employé par M. de Norvins.

L'ouvrage de M. Labaume, d'une date beaucoup plus ancienne, et plus considérable par son format, embrasse aussi un plus grand nombre d'années, puisqu'il commence, comme le précédent, avec la campagne de Lutzen et de Leipzig, et ne s'arrête qu'après la catastrophe de 1814. L'auteur était déjà connu par une relation de la campagne de Moscou, qui parut, peu après la restauration, et fut accueillie avec empressement. On conçoit sans peine que, témoin et acteur dans cette lutte terrible, il ait conservé un vif sentiment d'indignation contre l'auteur de tant de maux. Cette prévention domine dans tout son ouvrage, d'ailleurs très-estimable, et l'a entraîné, aussi malgré lui, dans plus d'une erreur. Ainsi, en retraçant ces négocia-

tions fallacieuses où peut-être une égale mauvaise foi conduisait les deux parties, tous les torts que M. de Norvins reproche exclusivement aux puissances alliées, M. Labaume les attribue de même à Napoléon. Il paraît supposer une véritable sympathie pour la France et un désir sincère du bonheur des peuples aux cabinets qui avaient signé jadis le traité de Pilnitz, et partagé la Pologne. Il est permis assurément de ne pas penser avec lui que «les nations étrangères ne voulurent, pour prix de notre délivrance, qu'abjurer dans nos bras ces sentimens de haine et de discorde qu'un génie anti-social lui avait suggérés». Il y a loin de ces nobles pensées à la violation des capitulations de Dresde et de Dantzig, et aux ravages dont nos provinces du nord et de l'est garderont long-tems le souvenir.

Mais, quelle que soit l'opinion particulière de l'auteur, qui, d'ailleurs, écrivait sous l'influence de l'indignation soulevée dans beaucoup d'âmes généreuses par les terribles conséquences des fautes de Napoléon, on doit avouer aussi qu'il se montre exact et scrupuleux historien, toutes les fois qu'il s'établit une différence évidente entre ce qu'il pense et ce qu'il doit dire. Ainsi il caractérise convenablement les négociations secrètes de l'Autriche avec les puissances alliées, au moment même où elle s'était portée médiatrice entre les deux parties, et semblait n'avoir d'autre intérêt que de tout pacifier; les démonstrations du cabinet de Berlin, après la retraite du général Yorck; et le traité, plus extraordinaire encore, par lequel l'Angleterre, constante dans sa haine et dans ses projets, vint à bout de détacher de la cause de Napoléon son malheureux et imprudent beau-frère. L'auteur rend justice ailleurs au noble caractère du prince Eugène, sous les ordres duquel il avait déjà fait la campagne de Moscou, et au dévoûment si généreux et si inutile des braves et loyaux Polonais et de leur digne chef. Son style est, en général, clair, précis, et convenable au sujet. Il s'anime dans le récit de quelques évènemens de premier ordre, et nous citerons, comme des morceaux très-remarquables, le récit de la bataille de Lutzen, la mort du duc de Frioul, la déroute de Vittoria, et surtout la déplorable catastrophe de Leipzig. Il y a aussi de l'intérêt, mais de cet intérêt pénible et douloureux qu'inspire l'agonie d'une grande nation luttant contre une fatalité qui doit s'accomplir, dans le récit, d'ailleurs très-bien tracé, de la campagne de 1814, où le génie de Napoléon rappela, pendant quelques mois, les beaux jours de l'armée d'Italie, et où il remporta quatre victoires en six jours contre une armée

triple de la sienne. On trouve, à la fin du même volume, des détails curieux sur les évènemens peu connus qui accompagnèrent la chute de la domination française en Italie, et sur les horreurs commises à Milan par le peuple mutiné. L'ouvrage est accompagné de plans et de cartes, levés et dessinés avec beaucoup de soin par l'auteur lui-même, et qui font parfaitement comprendre la marche des armées, et les grandes combinaisons stratégiques auxquelles ils se rapportent.

229. — * *Souvenirs de la Morée*, recueillis pendant le séjour des Français dans le Péloponèse; par J. Mangeart. Paris, 1830; Igonette, rue de Savoie, n° 12. In-8° VIII-411 pages; prix, 7 fr.

C'est un épisode, jusqu'ici sans exemple dans notre histoire, et peut-être même dans celle de toutes les autres nations civilisées, que cette expédition de Morée, campagne presque toute diplomatique, espèce de promenade militaire, qui pourtant a coûté cher à notre valeureuse armée, et où il a été versé, comme on l'a dit, *beaucoup plus d'encre que de sang* (1). Étions-nous alors en guerre avec le sultan, souverain passablement despotique des Grecs de la Morée, et qui ne pouvait les regarder que comme des esclaves révoltés que nous venions aider à briser leurs chaînes? Non, sans doute, puisque notre ambassadeur n'avait pas quitté le palais de France, et continuait d'échanger des notes amicales avec les ministres de sa hautesse. Étions-nous en paix avec Mahmoud? Bien moins encore; à moins qu'on ne veuille prendre pour un témoignage d'alliance et de bonne amitié d'aller à main armée s'emparer des places fortes d'un pays qui lui appartenait, et en chasser les troupes envoyées par l'un de ses vassaux. Telle était la bizarrerie de notre situation politique envers la Porte que le général en chef se félicite dans une de ses dépêches de ce que le général Tiburie Sébastiani avait eu la modération de retenir ses troupes devant Coron, et de les empêcher de faire feu sur les Turcs; *parce que la guerre eût alors commencé entre eux et nous*. Ne l'était-elle donc pas réellement par le seul fait de notre débarquement sur le sol de la Morée?

Quoi qu'il en soit, cette expédition, entreprise dans des vues si nobles et si généreuses, fera un éternel honneur à la France; le bien réel qu'elle a produit doit consoler nos braves du peu de gloire qu'il leur a été permis d'y acquérir. Parmi les relations qui

(1) Voyez la jolie chanson, déjà connue, composée par un sergent-major de l'armée, que l'auteur a eu soin de rapporter, p. 214.

en ont déjà été publiées, et qui toutes ont été accueillies avec un empressement justifié par le sujet même, nous signalerons celle de M. Mangeart. Cet écrivain n'appartenait pas à l'armée; mais, dans cette croisade nouvelle, aussi scientifique et philantropique que militaire, où tous les arts de la civilisation étaient représentés, on n'avait pas oublié la rédaction d'un journal en langue du pays, qui, sous le titre de *Courrier d'Orient*, devait rendre un compte fidèle de tout ce qui intéresserait l'armée, et reporter de ses nouvelles en France. M. le colonel Raybaud, connu lui-même par des Mémoires intéressans sur les premières campagnes des Hellènes, apportait ce nouveau bienfait au pays pour lequel il avait versé son sang; M. Mangeart figurait parmi les employés de ces établissemens nouveaux, et c'est surtout pendant son séjour à Patras et ses excursions dans les autres places de la péninsule, qu'il a recueilli les observations consignées dans son journal. Ce qu'on remarque surtout dans cette relation, d'ailleurs peu étendue, et qui n'embrasse qu'un petit nombre de faits curieux, c'est la bonne foi qui l'a constamment dictée. Ainsi, dès le commencement, l'auteur peint avec naïveté le désappointement qu'il éprouva lorsqu'au lieu de ces héros de la Grèce régénérée, qu'il venait admirer sur les ruines fumantes de leur patrie, il ne vit d'abord qu'un ramas de spéculateurs avides, parlant plutôt italien que grec, race très-peu héroïque, mais fort empressée de s'enrichir aux dépens du prochain, et qui ne voyait dans l'expédition libératrice qu'une occasion de faire de nouvelles dupes. Il fut de même fort étonné, et tout autre l'eût été comme lui, de voir avec quel empressement, au départ des Égyptiens, la plupart des filles et des femmes moréotes, enlevées par eux-ci, renonçaient au sol natal pour suivre leurs nouveaux maîtres. Mais, lorsque, admis dans l'intérieur des familles véritablement grecques, tristes débris du carnage de Missolonghi, l'auteur a pu étudier de près cette nation tant calomniée, on aime à voir avec quelle chaleur, quelle intime conviction il peint leurs vertus domestiques, leur amour ardent de la patrie, et surtout leur vive reconnaissance envers ces Français généreux qui leur apportaient avec la liberté tous les arts de la civilisation. Les lecteurs de notre pays verront encore avec un juste sentiment d'orgueil l'heureuse révolution opérée en si peu de jours dans les villes occupées par nos troupes, et surtout à Patras: une ville nouvelle sortait, comme par enchantement, des ruines dégoûtantes de l'ancienne. On y remarquait déjà des magasins remplis de toutes sortes d'ob

jets de consommation et de luxe, d'élégantes boutiques, et surtout des cafés et des billards, que leurs propriétaires avaient grand soin de désigner par des noms français. Par malheur, la civilisation, avec ses bienfaits, avait aussi apporté ses vices, et l'auteur entre à cet égard dans des détails que le plus léger sentiment des convenances aurait dû lui faire supprimer. Nous appellerons seulement l'attention des lecteurs sur les tableaux intéressans des mœurs moréotes, sur les horribles dévastations exercées par les Turcs ; la touchante bienfaisance de nos guerriers envers les victimes d'une contagion que leur zèle seul venait d'arrêter, la visite au camp d'Ibrahim, la revue de l'armée à laquelle assista ce chef de Barbares, et les loisirs de la quarantaine, exciteront également un vif intérêt.

Nous n'avons pas encore parlé du style de cet ouvrage, en général clair et facile, mais surchargé d'invocations, de figures, et surtout d'allusions mythologiques. Celles-ci du moins peuvent se justifier en partie par les inspirations que l'auteur devait recevoir sur cette terre toute classique ; mais, en jetant les yeux sur notre littérature actuelle, il aurait dû comprendre que nous n'avons jamais été plus loin des souvenirs du paganisme et des dieux de l'Iliade et de l'Odyssée. Y. Z.

230. — * *Scènes populaires en Irlande*, par M. Shiel; recueillies et traduites de l'anglais par mesdames L. Sw.-B. et A. de M. Paris, 1830; Sédillot, rue de l'Odéon, n° 30. In-8° de 389 pages; prix, 7 fr. 50 c.

Ces scènes, dont le *Globe* avait déjà publié quelques fragmens, ont principalement pour sujet les mouvemens politiques qui eurent lieu en Irlande, quelque tems avant et immédiatement après l'émancipation. Elles peuvent être regardées comme une histoire complète de cette grande mesure, histoire dramatique, brillante, pleine de chaleur et de passion. Leur auteur, M. Shiel, a joué lui-même un rôle dans les scènes qu'il raconte. et ses paroles ont d'autant plus de poids et d'intérêt qu'il avait avec les autres acteurs des relations personnelles propres à les lui faire bien connaître et bien juger. L'ouvrage est précédé de quelques réflexions sur l'histoire de l'Irlande avant l'époque où commencent les *Scènes populaires*. Nous ignorons si ces réflexions sont dues à la plume de M. Shiel ou à celle des traductrices, mais elles nous semblent fort remarquables, et nous en conseillons la lecture à tous ceux qui voudront savoir tous les détails de la naissance et des actes, en un mot, l'histoire complète de l'association catholique, corporation unique dans les annales de l'Europe. Voici, du reste, la table des principaux chapitres de ce livre : *Assises*

de Clonmel : c'est le récit du jugement des assassins de M. Chadwick, victime d'une haine populaire. — *Des Associations des catholiques et de leurs principaux chefs.* On conçoit, sans que nous le disions, tout ce que ce chapitre, écrit par un homme placé comme l'était M. Shiel, doit présenter d'intérêt et d'instruction. — *O'Connel :* le portrait de cet homme extraordinaire est tracé avec un art admirable et une rare vigueur de pinceau. — *Election de Clare.* — *Les Meetings de Londres.* — *O'Connel au parlement.* — *Promenade à Clare.* — *Dernières élections de Clare.* — Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans de plus grands développemens au sujet d'un ouvrage qui mérite l'attention sous plusieurs rapports et qui est, quant à la forme, d'un genre tout-à-fait neuf jusqu'à présent. A. P.

231.* — *Vies de plusieurs personnages célèbres des tems anciens et modernes;* par C. A. Walckenaer, membre de l'Institut. Laon, 1830; typographie de Melleville. Paris, chez M. Bailly, à la bibliothèque de la ville. 2 vol. in-8°, de 576 et 442 pag.

Un savant qui, comme M. Walckenaer, s'est livré à des études et à des recherches de genres divers a dû nécessairement porter son attention sur la vie et les travaux d'un grand nombre de savans qui l'ont précédé, et sur d'autres personnages qui tenaient plus ou moins aux objets de ses recherches. De là cette foule de notices que l'auteur a été à même de rassembler, et qui forment une galerie biographique assez étendue, et surtout très-variée. Quelques-unes de ces notices sont très-courtes, et ressemblent à des notes bonnes à consulter; beaucoup d'autres contiennent des articles biographiques complets, et exposent avec beaucoup d'intérêt la vie privée et publique, et la série des travaux littéraires ou scientifiques des personnages. Cette foule de notices est classée par livres et sections; ainsi, dans les deux premiers livres, M. Walckenaer met en scène des personnages historiques, des savans et des littérateurs de l'antiquité; les deux autres livres, plus considérables, traitent des hommes marquans des tems modernes, en indiquant par des subdivisions la classe des voyageurs, celle des naturalistes, celle des littérateurs, etc. On retrouve là tous les goûts de l'auteur et les objets de ses travaux. La galerie des voyageurs est nombreuse, comme on devait l'attendre d'un biographe qui tient en même tems un rang éminent dans la géographie. Les notices sur La Fontaine et sur le président Hénault rappellent au lecteur les éditions très-estimées que M. Walckenaer a données de leurs ouvrages. Beau-

coup de notices, parmi celles qui sont rassemblées dans ces deux volumes, ont déjà été imprimées ailleurs, notamment dans la *Biographie universelle;* mais l'auteur les a revues et augmentées, ou corrigées en partie. La Notice sur La Fontaine se trouve à la tête du travail de M. Walckenaer sur ce poète, et a été imprimée plusieurs fois dans diverses éditions des œuvres de La Fontaine ; son biographe a revu cette notice, et il exprime le désir qu'elle reste telle qu'il l'a rédigée définitivement, et qu'elle soit réimprimée ainsi, et non autrement. Elle n'a que le défaut d'être trop concise; la notice de Maucroix, ami de La Fontaine, est plus étendue que la sienne. M. Walckenaer aura pensé que les détails sur la vie de La Fontaine se trouvent partout, et qu'il n'en est pas de même du chanoine de Reims qui fut l'ami intime du bonhomme, et qui fit aussi de bons vers. A la notice sur Maucroix en succède une sur le mari de cette Mme de la Sablière, qui eut aussi l'amitié de La Fontaine comme celle de Larochefoucauld. On a beaucoup de renseignemens sur cette femme spirituelle; mais le mari a été presque complétement oublié par les biographes. M. Walckenaer y a suppléé par une notice curieuse, dont les détails sont puisés en partie dans des manuscrits provenant de la famille. La Sablière méritait cet honneur; il était renommé pour sa facilité à tourner un madrigal; ses impromptus ont été imprimés; et il n'est pas inutile de dire que M. Walckenaer a été le premier qui en ait donné une édition correcte. On pourrait citer beaucoup d'autres notices curieuses de ce recueil, qu'on lit avec plaisir, quoique tout n'y soit pas également important. La dernière section occupe le lecteur de quelques écrivains anglais. Dans la section des voyageurs, nous signalons les notices sur Marco-Polo, Zucchelli, Psalmanazar. Une note imprimée en tête de l'ouvrage avertit le public qu'on n'a tiré les vies des personnages célèbres qu'à 300 exemplaires, dont 200 seulement sont entrés dans le commerce de la librairie. Peut-être les bibliophiles rechercheront-ils dans la suite avec empressement ces deux volumes, sortis des presses de Laon qui ne fournissent pas souvent de pareils ouvrages. D-G.

Littérature.

232. — * *Dictionnaire universel de la Langue française*, avec le *latin* et les *étymologies*, extrait comparatif, concordance, critique et supplément de ses dictionnaires, *Manuel encyclopédique*, et de *grammaire*, d'*orthographe*, de *vieux langage*, de *néologie*, contenant : 1° l'analyse, la comparaison et la critique

des trois éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, de ceux de *Furetières*, *Trévoux*, *Ferraud*, *Gattel*, *Wailly*, etc. ; leurs nomenclatures, l'extrait de leurs *définitions*, les *acceptions*, les *locutions* nobles, familières ou proverbiales usitées ; les proverbes et la *concordance grammaticale*, ou *régime des mots* ; l'indication de leur emploi selon l'usage et les *styles* noble, poétique, figuré, familier, populaire, marotique, épistolaire ; et la prononciation figurée ; 2° les variantes de *définitions*, *d'acceptions*, *d'orthographe* de ces dictionnaires ; 3° les *mots* anciens ou nouveaux, les *définitions*, les *acceptions* et les *alliances de mots*, omis par ces dictionnaires et recueillis dans les écrivains français les plus estimés ; 4° les *termes* propres aux sciences, arts, manufactures, métiers, etc., et les *définitions* extraites de leurs dictionnaires ou traités particuliers ; 5° les *mots du vieux langage* nécessaires pour l'intelligence des anciens auteurs et celle de La Fontaine, etc., depuis J. de Meun ; 6° les *mots créés par la néologie et le néologisme*, pour l'intelligence des auteurs nouveaux et des journaux, etc., qui les emploient ; 7° les *étymologies* grecques, latines, arabes, celtiques, etc., etc. ; 8° l'extrait et la critique des nouveaux dictionnaires ; 9° de nouveaux exemples de phrases formant une collection de maximes et de pensées des meilleurs auteurs ; suivis, 10° de DICTIONNAIRES : 1° des *synonymes*, 2° des *difficultés de la langue*, résolues par les bons grammairiens. 3° des *rimes*, 4° des *homonymes*, 5° des *paronymes* ; 11° de TRAITÉS : 1° de *versification*, 2° des *tropes*, 3° de *ponctuation*, 4° des *conjugaisons*, 5° de *prononciation* ; 12° de VOCABULAIRES : 1° de *mythologie*, avec l'étymologie grecque, 2° des *personnages remarquables*, 3° de *géographie ancienne et moderne*, selon la nouvelle division, avec le latin ; 13° d'un *abrégé de grammaire en tableau* ; 14° d'une *nomenclature complète d'histoire naturelle*, suivant la dernière classification : ouvrage classique, adopté pour les bibliothèques et les distributions de prix dans les colléges, et pouvant tenir lieu de tous les dictionnaires, par *Pierre-Claude-Victoire* BOISTE, ancien avocat, homme de lettres. PAN-LEXIQUE : *Septième édition*, revue, corrigée et augmentée : 1° de l'extrait du supplément au dictionnaire de l'Académie ; 2° d'un grand nombre de mots, de locutions et d'acceptions nouvelles ; 3° de nouvelles maximes et pensées donnant des exemples de phrases ; imprimée, avec des caractères fondus exprès, par M. Firmin Didot. Paris, 1829 ; Verdière, quai des Augustins. In-4° de XIX-724 et 210 pages ; prix, 27 fr. et 30 fr. relié.

Le succès et le mérite de ce dictionnaire, *fruit de vingt-*

cinq années d'un travail assidu, et qui réunit *quarante-huit objets particuliers d'utilité*, indiqués dans son titre, ont été constatés par une série d'éditions qu'obtient rarement cette sorte d'ouvrages. C'est très-certainement le plus complet que nous ayons eu jusqu'à présent; et, jusqu'à ce que l'Académie française ait achevé son interminable travail sur notre langue, c'est le seul auquel on puisse recourir avec une entière confiance. Il renferme un *extrait comparatif de tous les autres dictionnaires*, et l'on y trouve à la fois leur *concordance générale*, leur *critique* et leur *supplément*. Quelques parties, il est vrai, pourraient être modifiées ou améliorées; nous n'approuvons point, par exemple, cette distinction tranchée entre le style noble et le style familier, qui peut souvent disparaître sous la plume d'un écrivain habile; mais ce sont des taches légères dans un cadre aussi immense; et, d'ailleurs, beaucoup de lecteurs seront d'un avis différent du nôtre.

Le Dictionnaire de M. Boiste, ouvrage immense et inappréciable, est une véritable Encyclopédie de notre langue, et un manuel également nécessaire aux savans, aux littérateurs et aux gens du monde, puisqu'il offre, suivant les expressions de l'auteur, « la collection de tous les mots représentans d'une idée dans la langue française. » — « Le premier livre d'une nation, dit Volney, est le Dictionnaire de sa langue. » N.

233. — * *La Conversion d'un Romantique*, Manuscrit de *Jacques Delorme*, publié par M. A. Jay, suivi de deux *Lettres sur la Littérature du Siècle*, et d'un *Essai sur l'Éloquence politique en France*. Paris, 1830. Moutardier. In-8°; prix, 7 fr.

S'il ne s'agissait, dans la querelle qui émeut aujourd'hui toute la littérature, que de défendre certaines réputations consacrées par le tems, attaquées sans nul ménagement par des réputations naissantes qui semblent vouloir s'élever sur les ruines de toutes les autres, ce ne serait pas trop la peine de prendre la plume. En effet, de quels secours ont besoin des hommes qui ont conquis leur réputation par des ouvrages qui resteront? Effacera-t-on des fastes du théâtre le nom du spirituel auteur des *Étourdis*, et d'un volume de contes philosophiques, où l'esprit assaisonne le bon sens d'une manière si piquante? *Picard*, qu'on peut appeler un demi-Molière, n'a-t-il pas marqué à jamais sa place parmi les poètes comiques? Otera-t-on à M. *Alex. Duval* l'art de composer un drame, et le talent d'amuser et d'intéresser les spectateurs, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, comme à Paris? L'auteur de tant d'agréables peintures de mœurs, de *Sylla*, de la *Vestale*, ne reste-t-il pas en possession de toute sa réputation d'homme d'esprit

et d'écrivain distingué? Que redoute M. *Étienne* de ceux qui voudraient rabaisser son talent? après avoir réussi sur les trois scènes, produit une excellente comédie de mœurs, et retrouvé en quelque sorte la plume de Voltaire pour la polémique politique, il n'a rien à craindre ni du présent ni de l'avenir. M. *Lemercier*, dont certaines gens n'imitent que les fautes, qui est créateur, et dont on suit la trace en cherchant à le faire oublier par un silence rempli d'un injuste dédain, ne laissera-t-il pas de lui un durable souvenir? *Delille* est-il mort tout entier sous les coups que lui ont portés une foule d'ingrats disciples, copistes perpétuels du maître qu'ils désavouent et voudraient ensevelir au milieu de sa gloire? Et *Casimir Delavigne*, objet de tant de colère et presque de haine de la part de certains séides du parti; *Casimir Bonjour*, dont les ouvrages sont en possession légitime des suffrages publics et de l'estime des connaisseurs? Il nous serait facile d'ajouter d'autres célébrités à cette liste, et de convaincre d'injustice les coryphées de la nouvelle école, si l'on peut donner ce nom à une réunion de jeunes gens qui n'ont encore aucune autorité; qui surtout, jusqu'à présent, ne promettent pas de laisser des leçons dans des exemples. Il nous serait plus facile encore d'opposer les ouvrages de Racine et de Voltaire, comme un bouclier forgé par des mains divines, aux ridicules insultes de leurs étranges adversaires. Laissons-donc de côté des intérêts de gloire personnelle qui sont en sûreté; abandonnons la cause des hommes pour ne penser qu'à celle des principes éternels de la raison et du goût.

C'est leur défense que M. Jay prend en main dans sa *Conversion d'un Romantique*. Sans doute il aurait dû choisir une forme plus neuve; sans doute on lui reprochera d'avoir battu d'avance celui qu'il veut perdre, en ne lui prêtant que de trop faibles armes pour le combat. On dira encore, avec raison, qu'il aurait dû rendre plus vraisemblable la métamorphose de son héros, dont la conversion devrait être filée avec art comme une reconnaissance au théâtre; mais, ces objections une fois admises, on se trouve contraint d'avouer que l'auteur fait bonne guerre à la secte littéraire qu'il combat. Il attaque d'abord avec force la prétention qu'elle affecte à l'originalité. Dans cette partie de sa polémique, il montre le génie de M. Hugo humblement à la suite du génie de ce Saint-Amand que les vers de Boileau ont immortalisé. Et, chose fâcheuse! il y a dans telles strophes du second un sentiment poétique et une harmonie que l'on cherche en vain dans les strophes correspondantes de son imitateur. Le *Cauchemar*, pour lequel le

maître et l'élève semblent lutter ensemble, fait encore mieux sentir la ressemblance des deux manières; l'une et l'autre sont de mauvais goût ; mais Saint-Amand ne se plaît pas à offenser la raison du lecteur, comme cela arrive quelquefois à son successeur. Il faut du bon sens, même dans la fantasmagorie. M. Alfred de Vigny entre à son tour en parallèle avec l'auteur du *Moise sauvé ;* il s'en tire un peu moins mal que son chef, mais non pas sans quelque notable dommage ; car son originalité est évidemment convaincue de plagiat.

L'auteur revient à M. Hugo, comme au capitaine de la nouvelle armée littéraire, au héros des chevaliers du genre, et le poursuit dans son œuvre de prédilection, le drame de *Cromwel*, autre imitation prétentieuse, que l'on nous donne pour une création : là, il faut l'avouer, M. Jay triomphe de son adversaire avec des armes de la meilleure trempe ; mais aussi la victoire est facile ; car les choses étranges que M. Hugo a trouvées, en se martelant le cerveau, donnent ici beau jeu à la critique : il cite, entre tant d'autres de la même famille, les vers suivans, que l'émule de Ronsard met dans la bouche de l'élégant Rochester et de l'éloquent Cromwel.

R. Certe, elle a les os secs, à faire un très-bon feu!...
CR. Pourquoi ne pas parler tout de suite, mon cher,
Puisqu'il vous reste encor du penchant pour la chair?
R. Chair! une peau collée à des os faits en duègne!

Et plus loin :

R. . . . . Ma belle! un vieux spèctre à damner!
Un corps à rebuter les bêtes carnassières!
Une figure à faire avorter les sorcières!

Pourquoi faut-il qu'un homme né avec un vrai talent, avec un talent plein de force et d'une haute portée, qu'un poète qui, après avoir eu de si belles inspirations dans le genre sublime, sait trouver quelquefois des chants pleins de grâce et de mélodie, puisse descendre à de pareilles choses? Pourquoi des jeunes gens heureusement doués par la nature se plaisent-ils à travestir ainsi la scène, la langue et leur muse?

M. Jay ne s'attache pas uniquement à la critique de détail ; il défend aussi les intérêts de l'art et de la vérité sous leur rapport le plus élevé. « Si Cromwel n'eût été qu'une espèce de Gilles fanatique, tel que M. Hugo l'a représenté, serait-il parvenu au suprême pouvoir? Son génie eût-il dompté les factions frémissantes autour de lui? Les rois, ses contemporains et ses flatteurs, se fussent-ils prosternés devant sa fortune?

La cour superbe de Louis XIV eût-elle porté le deuil de sa mort? Il faut donc avouer qu'en s'attachant presque exclusivement aux petitesses de sa vie privée, au ridicule de son caractère, même en supposant la peinture vraie, M. Victor Hugo n'a fait connaître qu'imparfaitement, M. Jay aurait dû dire n'a fait que défigurer et abaisser indignement ce puissant personnage, qui domina sur l'Europe, comme sur l'Angleterre; qui, par le fameux acte de navigation, prépara la prépondérance maritime de son pays. Cromwel couvert du sang royal, isolé, au faîte de la puissance, devait éprouver des inquiétudes; son sommeil était probablement moins paisible que celui de l'innocence : mais il y a loin de ces perturbations morales à la crainte puérile des spectres que M. Hugo lui prête : Cromwel redoutait plus le poignard des assassins que les apparitions nocturnes de Charles Ier. Il ne fallait pas faire du vainqueur de Naseby et de Worcester un poltron et un niais. » Voilà le ton que peut-être M. Jay aurait dû prendre plus souvent pour se tenir à la hauteur de son sujet; mais, par une conséquence de l'air solennel, qui touche à la pédanterie, et court le risque de causer quelque ennui, il est tombé parfois dans la caricature; témoin l'apothéose de Ronsard, où pourtant la plaisanterie ne manque ni de justesse, ni de sel. Je tremble aussi que l'auteur n'ait donné un peu trop de simplesse et de niaiserie à son Jacques Delorme, inconvénient moins grave à la vérité que s'il s'agissait du grand Cromwel; mais il eût été bien d'accorder plus d'esprit au jeune Polyeucte du romantisme, qui abjure ses erreurs, et se convertit à la religion du vrai.

M. Jay a parfaitement saisi le côté faible de la cause des romantiques, en montrant les défauts graves qu'ils vont chercher dans Shakespeare pour les offrir à notre admiration, dépouillés du charme des beautés qui les accompagnent et leur servent de voile dans les scènes de l'Eschyle et du Dante anglais; on ne peut qu'applaudir aussi à la juste appréciation d'un si grand génie; l'auteur parle comme un homme qui a une connaissance parfaite de la langue et des ouvrages de Shakespeare. J'aurais voulu qu'il entrât plus avant dans l'examen de ce modèle dangereux et sublime, chez lequel nos jeunes écrivains négligent ou ne voient pas tant de choses vraies, bien observées, saisies au fond du cœur humain, tant de caractères si habilement tracés, des personnages de formes si variées et qui seraient neufs encore sur notre théâtre; enfin, des idées d'une autre famille que celles des Grecs et des Romains, et dues à un autre genre de civilisation. M. Jay était sur la voie d'une si belle discussion; il s'est arrêté trop tôt. Encore un

scrupule. Pourquoi le judicieux écrivain n'a-t-il mêlé aucune réflexion critique à ses beaux portraits de Corneille, de Racine et de Voltaire? Il s'exposait à compromettre sa réputation de juge, ou à encourir le reproche de partialité, en n'avouant pas, avec toute la franchise de sa conscience littéraire, ce qui manque à ces grands maîtres, et ce que notre théâtre tragique laisse à désirer. Dès le commencement de la révolution, le retour des esprits à la nature et à la vérité fit apercevoir aux moins clairvoyans que notre tragédie était montée sur des échâsses, et qu'il convenait de l'en faire descendre pour la rapprocher davantage de tout le monde. Cette réflexion et les besoins d'un changement qu'elle annonçait, comme suspendus pendant la période de l'empire, reparaîtrait aujourd'hui avec plus de force; la masse des citoyens, en se nourrissant du pain de la raison et de la liberté, demande un théâtre toujours noble et pourtant plus populaire, des héros qui soient des hommes, des actions plus susceptibles d'un intérêt général, un autre ordre de sentimens, et enfin un langage qui représente mieux la parole véritable des différens personnages. En se mettant ainsi d'accord avec le siècle, et au niveau de l'opinion, M. Jay, au lieu de nuire à sa cause, n'aurait donné que plus d'autorité à sa défense des principes de l'art de composer et d'écrire. Mais

La critique est aisée, et l'art est difficile.

Ce vers-proverbe nous avertit de ne pas affaiblir, par trop d'exigence, les louanges que nous accordons avec plaisir à l'auteur de la *Conversion d'un Romantique.* P.-F. T.

234. — * *Bibliothèque latine-française,* publiée par C. L. F. Panckoucke. *Œuvres de C. C. Tacite,* traduites par C. L. F. Panckoucke. Histoires : T. I. Paris, 1830; Panckoucke. In-8° de 458 pages; prix, 7 fr.

M. Panckoucke vient de donner au public le premier volume de sa traduction de Tacite : nous ne doutons pas du succès de cet ouvrage, car l'auteur a fait de louables efforts pour acquérir la parfaite intelligence de son modèle et de l'antiquité romaine en général. Après avoir rassemblé autour de lui toutes les éditions et toutes les versions de Tacite, tous les livres où l'on a jugé ou commenté ce grand historien, après s'en être approprié le génie, autant qu'il était en lui, par une lecture répétée et approfondie, M. Panckoucke a voulu faire plus, et il est allé reconnaître, l'un après l'autre, les théâtres divers où s'est accompli le long drame de l'histoire des pre-

miers empereurs. Du pied des Alpes au fond de la Calabre, il a parcouru l'Italie, Tacite à la main, et a cherché des lumières jusqu'au milieu des ruines souterraines de Pompéï et d'Herculanum. Il s'est ensuite transporté sous un autre ciel, sous le ciel froid de la brumeuse Calédonie, pour y retrouver ce qui peut avoir survécu des témoignages de la domination romaine. Sans doute l'empreinte en est moins visible que sur le sol de l'Italie, et peu de chose y reste qui rappelle aujourd'hui les conquêtes d'Agricola; mais ce n'en est pas moins un grand secours que l'étude des lieux pour bien comprendre les évènemens qui s'y sont passés; et il faut féliciter M. Panckoucke de cette conscience de traducteur qui l'a porté à entreprendre de semblables voyages pour perfectionner son œuvre : nous ne pouvons que l'annoncer aujourd'hui; nous nous livrerons plus tard à un examen détaillé de cette traduction remarquable.

235. — * *Œuvres complètes de M. le vicomte* DE CHATEAUBRIAND, pair de France, membre de l'Académie française. T. VIII, XII et XIII. *Voyage en Amérique*, t. I et II; *les Natchez*, t. III; *Genie du Christianisme*, t. VIII. Paris, 1830; Fournier jeune. 3 vol. in-12 de 341, 439 et 478 pages; prix, 3 fr. 50 c. le vol. pour les souscripteurs aux Œuvres complètes, et 4 fr. pour les non-souscripteurs. (Voy., pour les livraisons précédentes, *ci-dessus*, p. 460).

Nous ne pouvons que répéter ici les éloges que nous avons donnés à cette belle édition en annonçant les précédentes livraisons. Ces trois volumes nouveaux sont enrichis de beaucoup de notes et d'extraits de journaux qui contiennent les critiques faites à diverses époques des ouvrages de M. de Châteaubriand.

236. — * *Harmonies poétiques et religieuses*, par *Alphonse de* LAMARTINE. Paris, 1830; Ch. Gosselin. 2 vol. in-8° de 342 et 356 pages, ornés de vignettes gravées sur bois par *Porret*, d'après les dessins d'*Alfred* et *Tony Johannot*; prix, 16 fr.

M. de Lamartine vient de rompre un long silence en augmentant le recueil de ses œuvres de deux volumes nouveaux que les admirateurs des *Méditations poétiques* et tous les amis de la belle poésie attendaient avec impatience. Nous nous bornons aujourd'hui à signaler leur publication, en promettant à nos lecteurs d'en parler avec les détails qu'ils comportent dans un prochain article d'analyse. Z.

237. — *Poésies romaines*, par M. *Jules* DE SAINT-FÉLIX. Paris, 1830; Delaunay, Palais-Royal, péristyle Valois, n°s 182 et 183. In-8° de X-174 pages; prix, 5 fr.

Tandis que la foule de nos écrivains, séduite par quelques exemples heureux, se précipite vers le moyen âge, l'exploite, le retourne en tous sens, et dédaigne ce qui n'est pas varlets ou pages, castels ou moustiers, on aime à voir un jeune poète se tenir à l'écart, et, peu soucieux de ce mouvement, redire encore les souvenirs des tems antiques, Rome payenne, sa gloire et sa magnificence. C'est faire à la fois preuve d'originalité et de discernement : car, bien que le nom de Rome ait mille fois retenti dans nos poèmes et sur nos théâtres, ce sujet est encore neuf pour l'art, si on veut le revêtir, non plus d'une forme empruntée et convenue, mais de ses couleurs propres et véritables, si l'on veut nous introduire réellement au sein de la Rome des empereurs, dans ces magnifiques palais plus vastes que des villes et parés des dépouilles de l'univers, au milieu de ces fêtes splendides, de ce luxe, et, il faut le dire, de cette corruption presque fabuleuse. M. de Saint-Félix a tenté de nous familiariser avec cette civilisation étrange, préparée par sept siècles de conquêtes, et que le monde ne reverra plus. Sans avoir complétement réussi à la retracer sous ses aspects divers, il a saisi et habilement esquissé quelques figures romaines de la décadence. Nous citerons, entre autres pièces : *Les Deux Romes*, *le Réveil d'un Empereur*, *Pollion*, et *les Souvenirs d'Assyrie*, comme des compositions également empreintes de vérité historique et de poésie.

La manière de M. de Saint-Félix est élégante et pure; mais il manque souvent d'énergie; et, quand il lui faut peindre Néron ou Caligula, il a recours à des inspirations étrangères : témoin *Néron au Cirque*, évidemment calqué sur cette pièce où M. V. Hugo a montré l'âme du tyran s'épanouissant à la vue des flammes qui consument Rome. M. de Saint-Félix traite avec plus de succès les sujets gracieux : nous en donnerons pour exemple les vers suivans. Un jeune consul romain répond à sa captive d'Assyrie, qui lui reprochait de ne pas l'aimer :

Alors, sur mes genoux prenant la jeune fille,
Je lui disais : Voilà que ta paupière brille
Comme une perle humide aux calices des fleurs;
Voilà que sur ton sein ruissellent de longs pleurs,
Et pourquoi? T'ai-je pas entre tes sœurs choisie,
Enfant au front vermeil, émeraude d'Asie?
Va, je t'amènerai dans ma Rome, et mes dieux
Seront les tiens, et moi ton époux glorieux.
Laisse-moi terminer cette guerre lointaine,
Gagner le grand triomphe à la porte romaine,

Pour qu'un jour avec toi le peuple me voyant
Dise : « C'est le consul arrivé d'Orient ;
Et celle que voilà, si blanche et si parée,
Marchant à ses côtés, son épouse adorée. »
Alors, je sentirai des battemens de cœur.....
Car cette voix du peuple enivre le vainqueur.....
Tu ne le conçois pas, toi, ma belle barbare,
Qui fais tout ton orgueil du collier qui te pare ;
Toi, qui, dans l'or d'un vase ou dans l'eau du cristal,
Mirerais, tout un jour, ton front oriental,
Et qui donnerais tout, en te voyant si belle,
Légions, chars d'airain, prisonniers, roi rebelle,
Triomphes de consul, le peuple et le sénat,
Plutôt que de faner ton beau sein d'incarnat.

Ces vers, pleins de charme et de naturel, ont en même tems l'intérêt d'une exacte peinture de mœurs. Nous nous empressons d'ajouter qu'il s'en trouve beaucoup de semblables dans le recueil de M. de Saint-Félix, et que cette publication lui assure un rang distingué parmi nos jeunes poètes.

A. D.

238. — *Chansons de Félix* Becker, de Reims, ouvrier menuisier à Méru (Oise), Paris, 1830 ; Lemoine, place Vendôme, n° 24; Royterry, Palais-Royal, galerie Valois, n° 185. Le recueil se composera de douze livraisons, pour lesquelles le prix de souscription est fixé à 9 fr.

Ce n'est pas chose nouvelle en France qu'un menuisier poète : tout le monde connaît ce Maître-Adam, de Nevers, qui, le premier, conquit pour son rabot une part de renommée poétique. Aujourd'hui, il est moins permis de s'étonner d'une pareille apparition dans les classes où l'instruction se répand heureusement de plus en plus tous les jours ; et certainement le chansonnier de Méru n'est pas le seul maintenant qui partage son tems entre les durs travaux de l'atelier et les douces inspirations de la Muse. Mais nous ignorerons probablement toujours les joyeux refrains de plus d'un chansonnier villageois qui porte toute son ambition à raviver la gaîté d'une noce de campagne ou à s'entendre proclamer le roi du cabaret, tandis qu'une circonstance particulière vient d'arracher à l'obscurité, où languissent encore la plupart de ses confrères en Apollon, l'auteur du recueil que nous avons à faire connaître, Félix Becker, cédant aux instances de ses admirateurs campagnards, avait chanté publiquement le *Siége du Paradis*, dans quelques couplets où le tribunal de Senlis a cru voir un outrage à la religion de l'État. Un emprisonnement de quelques mois et une amende considérable furent jugés nécessaires pour com-

penser ce délit inoffensif, et le menuisier de Méru subit aujourd'hui la peine que la police correctionnelle de Paris a déjà imposée plus d'une fois à un autre chansonnier plus célèbre et par conséquent plus coupable. Du reste, Becker, comme Béranger, rencontra de la sympathie chez ses concitoyens; une souscription fut ouverte pour l'aider à satisfaire à l'amende prononcée contre lui, qu'un riche propriétaire du département de l'Oise obtint, du reste, l'avantage de payer seul pour tous. Depuis, l'intérêt public s'étant attaché au poète malheureux, ses amis l'ont déterminé à faire imprimer ses chansons, et la critique a été appelée à les juger. Il serait injuste de les soumettre à cette analyse minutieuse qui décompose chaque strophe et chaque vers pour en examiner avec sévérité toutes les parties, toutes les expressions; on ne doit pas s'attendre à trouver dans les compositions légères échappées à la muse du pauvre menuisier cette pureté de style et de versification, cette élévation d'idées et d'images, cette perfection de l'art et de la poésie, qu'un moderne Anacréon a introduites dans un genre abandonné jusqu'à lui à toute l'insouciance de la gaîté bachique, à toute la négligence de cette verve passagère et hâtive qui se dissipe avec les fumées du vin. Toutefois, dans des chansons que Béranger a lui-même accueillies avec faveur, on doit s'attendre à rencontrer des traces de la vocation réellement poétique de l'auteur. Il y a, en effet, après des strophes communes et médiocres, des pièces qui ont de la chaleur et de la vie, qui se font remarquer par des traits heureux et quelques vers inspirés. Nous citerons seulement quelques couplets de la chanson intitulée, l'*Espoir du Retour* :

Dame Thémis me force à la retraite,
Allons, mon luth, prêtez-moi vos accords;
Et, je le sens, de ma muse indiscrète
Le feu sacré réchauffe les transports.
Dans ma prison venez, ô chastes filles!
Puisque le sort me traite en malotru;
Pendant l'hiver nous serons sous les grilles,
Mais le printems nous attend à Méru.

. . . . . .

Au gai réveil de la belle nature,
Doux rossignol, chantez à mon retour,
Que nos accens, avec sa voix si pure,
Aillent frapper les échos d'alentour.
Filles de Flore, de fleurettes gentilles
Parez les champs, Zéphire a reparu.
Pendant l'hiver nous serons sous les grilles,
Mais le printems nous attend à Méru.

. . . . . .

Pauvres outils, à vous souvent je pense,
Long-tems oisifs, vous vous laissez rouiller;
Chers instrumens de mon humble existence,
A mon retour je vous ferai briller.
Mon atelier vaut bien, savantes filles,
Le cabinet d'un docte malotru.
Pendant l'hiver nous serons sous les grilles,
Mais le printems nous attend à Méru.

I.

239. —* *Nouvelle Bibliothèque universelle des Romans* pour la ville et la campagne; composée d'un choix des meilleurs romans français et étrangers, anciens et modernes, imprimée par Rignoux sur papier vélin satiné, avec des caractères gravés et fondus exprès. Une livraison ou volume, format in-18, de 200 à 300 pages, avec une jolie gravure en taille-douce en tête de chaque roman, et du prix de 75 c., paraît tous les samedis. *Première série.* J. J. Rousseau : *Julie*, ou *la Nouvelle Héloïse;* Paris, 1829; Rignoux. 6 vol.

Tout le monde connaît la *Bibliothèque universelle des Romans*, dont le marquis de Paulmy, de la famille des Voyer-d'Argenson, mort en 1787, membre de l'Académie française, rassembla les premiers matériaux: monument précieux élevé à ce genre de littérature et très-utile aux gens de lettres qui veulent puiser aux sources mêmes; immense collection, dont la plus grande partie, qu'on ne lit plus, pourrait être d'une grande ressource pour les commentateurs, imitateurs, rhabilleurs, qui manquent de génie ou d'imagination, et qui vont à la quête de l'esprit d'autrui. Le XIXe siècle, qui a vu prendre au roman une direction toute particulière, méritait bien aussi d'avoir sa bibliothèque, et M. Rignoux, aux presses duquel nous sommes déjà redevables de tant de belles éditions, s'est chargé de la lui donner. Il a choisi pour cela le format le plus commode, a fait fondre exprès des caractères très-lisibles; et le papier qu'il emploie achève de faire de sa collection, que son prix met à la portée de la petite propriété, une édition de luxe qui ne déparerait pas nos plus belles bibliothèques. Voilà pour la partie matérielle. Quant au choix des ouvrages qui doivent entrer dans cette collection, tout annonce qu'il sera fait avec goût et discernement; l'éditeur l'a partagée en *deux séries*, l'une pour les *romans français*, l'autre pour les *romans étrangers;* et dans chacune il montre l'intention d'opposer aux meilleurs ouvrages que nous a légués le siècle précédent ceux que l'époque actuelle peut léguer, à son tour, avec orgueil aux tems qui viendront. Nous avons sous les yeux la liste des principaux auteurs qui doivent entrer dans cette collection, et nous

y avons retrouvé des noms avec lesquels nos lecteurs aimeront à renouer connaissance, et d'autres peut-être qui leur sont peu connus, quoiqu'ils aient des droits à leur attention. Mais il en est aussi que nous avons vainement cherchés, tels que ceux de Bernardin-de-Saint-Pierre, de Mmes Cottin, de Genlis, de Staël, etc., dont les œuvres ne sont pas encore tombées dans le domaine public, et pour lesquels l'éditeur aura, sans doute, à prendre des arrangemens pécuniaires, comme il l'a déjà fait pour les romans de Picard, dont nous trouvons l'annonce dans sa collection. Espérons que le public, par des encouragemens bien mérités, mettra promptement M. Rignoux à même de compléter cette liste, et d'élever ainsi aux lettres et à l'art typographique un monument qui nous obtiendra grâce un jour pour toutes les sottises littéraires qu'aura produites notre siècle.

L'éditeur ne pouvait mieux ouvrir sa série de *romans français* que par la *Nouvelle Héloïse*, où, comme l'a dit Chénier dans son *Tableau de la Littérature française* : « Si Rousseau n'égala point l'auteur de *Clarisse* dans la composition générale et dans la peinture des caractères, il lui fut bien supérieur pour la richesse des détails, pour l'éloquence du style, comme aussi pour celle des passions » ; « composition, ajoute un autre écrivain (Bail, *Études littéraires des Classiques français*, t. II, p. 55), moitié galante, moitié philosophique, qui semble bien moins un roman qu'un cadre dans lequel l'auteur éloquent d'*Émile* donne carrière à son imagination vive et paradoxale. » On sait à combien d'éloges et à combien de critiques a survécu cet ouvrage, traité avec tant d'injustice par La Harpe, sans doute à cause de Voltaire ; mais ceux qui veulent tout analyser et tout juger feront bien de lire ce qu'en a dit M. Musset-Pathay dans son *Histoire de la Vie et des Ouvrages de J. J. Rousseau* (t. II, p. 355-761) : lui seul nous semble s'être bien placé pour apprécier convenablement l'auteur et son ouvrage. Quant à ceux qui ne veulent que se livrer à leurs émotions, et ce sont les plus heureux, ils reliront le roman lui-même, et ne s'étonneront certainement pas du succès immense qu'il obtint à son apparition (1), et qu'il a mérité de conserver.

Nous annoncerons, dans un prochain article, la 2e série,

(1) L'abbé, ou plutôt l'avocat Brizard, rapporte que « les libraires ne pouvaient suffire aux demandes de toutes les classes de la société. On louait l'ouvrage à tant par jour, ou par heure (usage qui a pris sans doute naissance alors); et, dans les premiers tems même de sa vogue, on exigeait douze sous par volume, en n'accordant que soixante minutes pour le lire. »

celle des *romans étrangers*, qui s'ouvre par les œuvres de sir *Walter Scott*, dont 14 volumes sont déjà publiés.

Edme HÉREAU.

240. — *Tremaine* ou l'Homme blasé. Paris, 1830; Barbezat. 4 vol. in-12; prix, 12 fr.

On pourrait appeler cet ouvrage un roman religieux, quoique l'auteur proteste qu'il n'a pas eu l'intention d'écrire un roman. — Tremaine est un homme d'une grande naissance, d'un caractère distingué, d'un esprit très-cultivé; sa fortune est considérable, et il a obtenu dans les affaires politiques une brillante réputation. Cependant, dégoûté du monde et de lui-même, il vient chercher au sein de la retraite le bonheur qu'il n'a pu trouver au milieu des scènes bruyantes et agitées de sa vie passée. Près de sa maison de campagne habite un ecclésiastique nommé Evelyn, avec lequel il a bientôt renouvelé une ancienne liaison, interrompue depuis plusieurs années. Tremaine devient amoureux de la fille d'Evelyn, qui le paie de retour. Mais les opinions religieuses des deux amans sont entièrement différentes; Tremaine, comme on nous l'apprend, est livré au scepticisme, tandis que la fille du pasteur, sincèrement pieuse, plutôt que de trahir ce qu'elle appelle les scrupules de sa conscience, en épousant un homme dont les principes sont opposés aux siens, se résout à faire son propre malheur et celui de son amant. Celui-ci, ne pouvant vaincre la résistance opiniâtre de sa jeune amie, se convertit, après avoir eu avec Evelyn de longues discussions, dont le récit détaillé occupe peut-être une trop grande place dans l'ouvrage. La simplicité de l'action, la vérité des sentimens, exempts de l'exagération commune aux romans en général, la peinture fidèle des classes auxquelles appartiennent les principaux personnages, quelques scènes de société tracées avec talent et naturel, méritent nos éloges.

241. — *Le Cardinal de Richelieu*. Chronique tirée de l'Histoire de France; par M. G. P. R. JAMES; traduite de l'anglais par l'auteur d'*Olésia ou la Pologne*, etc. Paris 1830; Charles Gosselin. 4 vol. in-12, formant ensemble XXIV-916 pages; prix, 12 fr.

Le Roman historique s'est déjà approprié ces personnages de Louis XIII, de Richelieu, de Cinq-mars, de Thou, que M. James reproduit aujourd'hui avec moins de bonheur, il faut l'avouer, que M. Alfred de Vigny. Toutefois, le sujet, s'il est le même dans les deux ouvrages quant à la donnée principale, c'est-à-dire la conspiration de l'élite des nobles français contre le pouvoir oppressif de Richelieu, diffère quant au point de vue sous lequel il est présenté. M. de Vigny s'é-

tait attaché à Cinq-Mars, pour le suivre depuis sa sortie du château paternel, à travers ses premiers essais de la vie de cour et de guerre, jusqu'au jour de sa haute faveur, jusqu'au moment de sa déplorable mort; Cinq-Mars et sa triste destinée avait formé le nœud de sa composition : M. James a choisi un héros plus obscur. Chez lui, c'est un comte de Blénau, que la faveur d'Anne d'Autriche rend suspect au terrible Richelieu, qui n'échappe à une première persécution dirigée contre lui que pour retomber dans les fers de son implacable ennemi, comme soupçonné, quoique complétement innocent, d'avoir connu les projets de Cinq-Mars, et qui, enfin échappé au supplice qu'on lui a préparé, recouvre après la mort du cardinal une heureuse liberté et la main de celle qu'il aime. Il n'y a pas dans tout cela de scènes rendues avec un grand talent d'exposition, ni de caractères dont le relief soit bien saillant et bien prononcé; mais l'ensemble amuse, sans émouvoir fortement.

242. — *La Mort de Coligny*, ou *la Nuit de Saint-Barthélemy*, 1572. Scènes historiques. Paris, 1830; H. Fournier, rue de Seine, n° 14. In-8° de 523 pages; prix, 7 fr. 50 c.

M. *Vitet*, auteur des *Barricades*, des *États de Blois* et de la *Mort de Henri III*, a, je crois le premier, mis à la mode les scènes historiques, dont, après lui, des écrivains, plus ou moins distingués, plus ou moins médiocres, se sont hâtés d'aller puiser les sujets dans toutes les pages de nos annales. Je ne sais si les écrits de ce genre sont de bons matériaux pour l'enseignement de l'histoire; mais, comme ouvrages d'art et de littérature, ils me paraissent le plus souvent fort incomplets. Ce ne sont, en effet, que des ébauches bâtardes, tenant à la fois du roman et du drame, où l'artiste a bien jeté çà et là quelques figures indécises, quelques couleurs isolées et tranchantes, mais qui sont privées, par leur nature, de cette harmonie de l'ensemble, de ce fini exquis des détails, sans lesquels il n'est point de chefs-d'œuvre. Toutefois, si l'auteur a bien étudié l'époque, ses mœurs et ses personnages, son livre pourra avoir encore quelque utilité et quelque agrément; mais il ne doit jamais se flatter d'exciter, avec ses scènes décousues, avec ses esquisses hâtives, cet intérêt puissant et complet auquel l'art doit préparer, par un habile enchaînement de toutes les parties, des impressions graduées et toujours soutenues. L'auteur de la *Mort de Coligny* semble s'être peu soucié de faire une œuvre littéraire; il a négligé tous les artifices, toutes les recherches de l'art. Après avoir réuni une masse considérable de documens sur la Saint-Barthélemy, il a cherché, pour les présenter

au lecteur, une forme moins rebutante que celle d'une dissertation historique; la narration par dialogues, que le goût du jour a consacrée, lui a paru la plus simple et la plus convenable. Suivant scrupuleusement l'ordre chronologique des jours et des heures, il a donc relaté d'abord la première tentative d'assassinat contre Coligny, puis la visite de Charles IX à l'amiral, les préparatifs du massacre général des protestans, la Saint-Barthélemy et ses horribles pompes, puis quelques incidens postérieurs. Le tout est entremêlé de notes, de citations, que le dialogue complète et commente, et qui annoncent un examen studieux du sujet, mais qui alourdissent prodigieusement la marche de l'ouvrage, dont le genre nous paraît exiger surtout de la vivacité et de la précision. I.

Beaux-Arts.

243. — *Principes de Miniature,* méthode pour les personnes qui veulent peindre seules; par Mme Gustal-Laederich, élève de M. *Augustin*, peintre du roi; ouvrage accompagné d'une tête dessinée par l'auteur et gravée par Réveil. Paris, 1829; Alp. Giroux et Cie., rue du Coq-Saint-Honoré, n° 7; l'auteur, rue Beaujolais, n° 11, et Audot, libraire, rue des Maçons-Sorbonne, n° 11. In-8° de 46 pages; prix, 4 fr.

Si l'on ôte de cette brochure l'épître dédicatoire, l'introduction et la table, il ne restera que peu de pages, dont toutes encore ne sont pas consacrées à la démonstration. L'auteur se tait sur la physiognomonie et sur certains préceptes dont l'observation peut aider à obtenir la ressemblance, ses leçons ne se rapportent qu'à la composition des teintes. Nous avons vu avec surprise, au n° 9, une teinte rougeâtre ainsi nommée : *teinte pour les reflets.* Nous ferons observer à cet égard qu'il ne peut y avoir de teinte générale pour les reflets, que cette teinte n'est que la teinte affaiblie des objets qui reflètent. Ne nous montrons cependant pas trop sévères, l'auteur est une dame artiste; sachons lui gré des efforts qu'elle a faits pour jeter du jour sur une partie de la peinture qu'il est difficile de décrire, sur le mélange des couleurs, et sur le moyen d'obtenir telle ou telle teinte déterminée : cet art, il est vrai, ne peut s'acquérir parfaitement que par la pratique; mais l'ouvrage que nous annonçons pourra épargner à l'élève des tentatives et des essais, et le conduire plus tôt à des résultats avantageux. OE.

244. — *Mémoire sur la Châsse de saint Taurin, d'Évreux,* par

Auguste LE PRÉVOST, membre de plusieurs Sociétés savantes, françaises et étrangères. Caen, 1829.

L'importance qu'on attachait aux tombeaux des saints fut une des principales causes de prospérité pour l'orfévrerie du moyen âge; et l'auteur de ce Mémoire ne met point en doute que nos ouvriers n'aient entretenu de fréquens rapports avec les artistes de Byzance et d'Italie. Toutefois, les produits de leur travail sont, en grande partie, dérobés à l'histoire de l'art, car ils furent toujours pour les barbares un objet de cupidité. Cependant les incursions des hommes du Nord occasionèrent moins de mal encore que le fanatisme iconoclaste de la réforme. Enfin, la révolution porta sur tous les points du territoire sa dévorante activité. Les ravages ont été poussés si loin, que la Normandie ne possède plus en ce genre que la châsse de saint Taurin. C'est la première fois qu'un antiquaire lui consacre quelque attention; M. Le Prévost lui-même croyait qu'elle n'existait plus; le hasard la lui fit apercevoir dans l'église de l'antique abbaye élevée sur la tombe du vénérable prélat. Le premier, saint Taurin apporta la foi chrétienne chez les *Aulerci Eburovices;* du reste, la légende qui le concerne est apocryphe et déclarée telle par les Bollandistes. Néanmoins, c'est dans cette légende qu'il faut puiser l'explication des bas-reliefs : aussi, M. Le Prévost la réimprime-t-il en entier. Sans en rien copier ici, nous ferons remarquer que M. Le Prévost y a trouvé la trace d'un usage singulier, celui de louer un cercueil de pierre pour y déposer un mort, et renvoie, au sujet de ce passage, au dix-septième canon du deuxième concile de Mâcon, rédigé en 585. L'auteur pense, du reste, et surtout à raison de la confusion entre saint Denis l'aréopagite et saint Denis, évêque de Paris, que cette vie de saint Taurin n'a été écrite que vers le milieu du IXe siècle. Un autre raisonnement non moins ingénieux amène ce résultat que le saint ne saurait avoir accompli sa mission qu'après la translation du chef-lieu des *Aulerci Eburovices* sur les bords de l'Iton, c'est-à-dire après la destruction de *Mediolanum Aulercorum* par les barbares. Saint Taurin ne peut être venu à Évreux avant le IVe siècle; d'un autre côté, son successeur existait encore en 461; et, de l'une à l'autre limite, M. Le Prévost se décide pour les dernières années du IVe siècle. Ce ne fut, toutefois, qu'à la fin du VIe siècle que l'on découvrit son tombeau, et qu'on y bâtit une chapelle. On pense que, vers 660, elle fut remplacée par un monastère; le corps de saint Taurin fut transféré en Auvergne à l'approche des barbares, puis en Franche-Comté; enfin, lorsque Philippe-Auguste détruisit

Évreux, ses reliques voyagèrent encore; elles ne reçurent qu'au XIIIe siècle la magnifique châsse qui fait l'objet de ce Mémoire. Les écussons de France et de Castille décorent ce reliquaire, qui porte pour inscription : *Abbas Gilebertus fecit me fieri.* En 1259, saint Louis assista, dans l'église de Saint-Taurin, au sacre de Raoul de Gros-Parney, évêque d'Évreux. En 1566, les reliques, l'or et les pierreries furent volés; mais, en 1582, Claude de Saintes bénit des châsses qui avaient été données deux ans auparavant. Ces faits, et d'autres encore, que le défaut d'espace nous force d'omettre, sont suivis d'une savante description appuyée de trois lithographies au simple trait. Plus de cent trente-cinq pierres précieuses grossissaient ce beau monument où brillent à la fois la sculpture et l'architecture du XIIIe siècle. P. DE GOLBÉRY.

Mémoires et Rapports de Sociétés savantes.

245. — **Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.* — Séance publique du 16 juin 1829. Bordeaux, 1829; imprimerie de Brossier. In-8° de 239 pages, avec 8 planches lithographiées.

En 1828, l'Académie de Bordeaux fut autorisée à prendre le titre d'*Académie royale;* le discours de M. LACOUR, président, est consacré spécialement à exposer les titres de cette Société savante à la bienveillance du prince, les avantages qu'elle doit en recueillir, et les devoirs imposés par cette marque de faveur qu'elle a reçue.

Ce rapport sur les travaux de l'Académie, depuis la dernière séance publique, devait embrasser un si grand nombre d'objets divers qu'il a fallu se borner à une très-légère esquisse de chacun. Ces résumés, très-convenables pour occuper les auditeurs à une solennité académique, n'ont plus autant de mérite quand ils sont lus dans le recueillement du cabinet, parce qu'ils deviennent à peu près inutiles pour l'instruction, but auquel doivent tendre toutes les publications faites par les Sociétés savantes.

L'Académie a perdu, dans le cours de l'année académique de 1828 à 1829, quatre membres, MM. LESCAN, DESFOURNIEL, FITTE et BOSC. Le premier fut examinateur des élèves de la marine pendant les quatre dernières années de sa longue carrière; le second, administrateur habile, intègre et philanthrope, négociant ayant les nobles qualités de cette profession, et non moins recommandable dans la vie privée que dans les affaires publiques et les relations commerciales; le

troisième, professeur modeste, ecclésiastique tolérant, véritable sage; le quatrième est assez connu par ses travaux agronomiques (voy. *Rev. Enc.*, t. XL, p. 816).

M. JOUANNET, poète et antiquaire, fait connaître plusieurs inscriptions romaines, découvertes à Bordeaux depuis 1564 jusqu'en 1828, et des monumens de l'époque gauloise dans le département de la Gironde. Remontant encore plus haut, M. BILLAUDEL franchit les tems historiques, et nous revèle quelques pages des annales de l'ancienne nature vivante. L'antiquaire s'attache, mais avec une sage réserve, à rajeunir les monumens attribués à nos ancêtres, à les transporter à une époque mieux connue, quoique environnée des ténèbres du moyen âge; le géologue se borne à l'exposition des faits et à quelques observations sur le mode de formation des couches dans lesquelles il a trouvé des ossemens de *palæotherium magnum*. Une Table des dimensions de ces ossemens, comparées à celles de cet animal fossile, telles que M. CUVIER les a données, ne laisse aucun doute sur l'exactitude de la dénomination imposée par M. Billaudel. Ainsi les palæotheriums de différentes espèces partagèrent long-tems avec les *mastodontes* et autres espèces actuellement inconnues la possession de cette terre, où l'homme et les autres espèces actuellement vivantes les ont remplacés. L'ancienne végétation fut encore plus extraordinaire que les animaux de la même époque; les houillères de la Grande-Bretagne nous ont révélé l'existence de fougères dont les tiges n'avaient pas moins de deux pieds de diamètre, et dont l'élevation atteignait, surpassait peut-être celle des plus grands arbres de nos forêts.

Il n'est peut-être plus au pouvoir des antiquaires de faire des découvertes aussi importantes pour l'histoire de l'homme et des nations que le sont celles des géologues pour l'histoire de notre planète : mais les recherches que s'imposent les uns et les autres sont également laborieuses, et par conséquent également dignes d'estime et d'encouragement. F.

246. — * *Précis des Travaux de la Société royale des Lettres, Sciences et Arts de Nancy, de* 1824 *à* 1828. Nancy, 1830.

Depuis plusieurs années, les *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy* avaient cessé de paraître. Ce silence était pour nous une cause de peine et de surprise; la ville de Stanislas est justement renommée pour le patriotisme, les talens, l'esprit et la courtoisie de ses habitans. On nous a expliqué que des circonstances étrangères avaient amené cette interruption; et la Société prouve aujourd'hui qu'elle continuait de cultiver avec succès les sciences et les lettres

auxquelles elle est consacrée, en publiant le précis de ses travaux de 1824 à 1828. Dans un volume de près de 300 pages in-8°, nous parcourons un grand nombre d'objets d'agriculture, d'horticulture, d'histoire naturelle, de médecine et d'art vétérinaire, de chimie, de physique, de mathématiques, de beaux-arts, d'archéologie, d'histoire, de voyages, outre quelques discours et quelques poésies. L'agriculture doit fleurir dans le pays qu'habite M. *Mathieu de Domballe.* Le docteur *Louis Valentin*, que les sciences ont perdu, était un médecin connu en Europe et en Amérique. M. *Lamouroux* aîné a de la réputation parmi les géologues; M. *Soyer Villemet*, parmi les botanistes; M. *Braconnet*, parmi les chimistes. M. *Paul Laurent* marche avec distinction sur les traces de son père, l'un de nos meilleurs peintres. M. *de Haldat*, secrétaire de la Société, possède des connaissances aussi profondes que variées; le recueil contient plusieurs de ses Mémoires. Nous avons lu avec plaisir ce qu'il a écrit sur l'origine de la Société royale de Nancy. Stanislas, cet auguste protecteur des lettres, voulant répandre des récompenses pour faire éclore l'émulation, choisit des censeurs; ils n'avaient pas une mission semblable à celle qui, de nos jours, a excité de si justes plaintes en France. « Ils devaient, dit l'orateur, faire connaître, chaque année, par des analyses exactes et raisonnées, les inventions et les ouvrages publiés par les auteurs *Lorrains*, et leur donner des éloges publics, mesurés sur l'utilité de leurs productions. Ainsi les rapports sur l'état des sciences, justement célèbres, et dont l'invention est attribuée à notre époque, appartiennent au philosophe bienfaisant.... Les fonctions de censeurs ou juges des prix étaient sans doute très-honorables, et les choix du prince offraient toutes les garanties qu'il était possible d'attendre; mais un tribunal dont les arrêts peuvent être cassés par le public, méconnus par les justiciables, qui devait être naturellement en butte à tous les traits de l'amour-propre blessé; un tribunal enfin qui n'avait d'autre code que des règles générales sur lesquelles les arbitres en cette matière ne sont pas toujours d'accord, faisait peser sur les membres qui le composaient une responsabilité trop périlleuse. La liberté donnée aux auteurs de choisir eux-mêmes les sujets des concours exigeait d'ailleurs des connaissances si nombreuses et si variées qu'il était extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de les trouver réunies dans un si petit nombre de juges; et, en leur accordant le droit de s'adjoindre les personnes les plus propres à les éclairer dans les matières sur lesquelles ils n'avaient pas le savoir indispensable, c'était créer

une Académie, à laquelle il ne manquait en réalité que le nom et une organisation définitive, qui bientôt lui fut donnée par le roi.... »

Montesquieu, attaché à cette Académie, écrivit à Stanislas : « Votre Majesté voit que je ne perds aucune des occasions qui peuvent me rapprocher d'elle : quand je pense à ses grandes qualités, mon admiration demande toujours de moi ce que le respect doit me défendre. »

Fontenelle s'explique ainsi : « Je me tiens aussi honoré de la grâce que V. M. me fait que si l'empereur Marc Aurèle m'eût admis dans une Académie qu'il eût pris soin d'établir et de former lui-même. »

« Stanislas, dit M. de Haldat, assistait parfois aux séances particulières, et toujours aux séances publiques, placé sur un fauteuil un peu plus élevé, mais à la même table qui rassemblait les membres de son Académie. Il encourageait les orateurs par sa bonté et sa noble familiarité, et se plaisait surtout à déposer entre les mains de ses sujets, vainqueurs dans les combats littéraires qu'il avait établis, les dons de sa munificence inépuisable. »

Nous avons remarqué de beaux vers dans le poème de la Délivrance de Nancy, et dans plusieurs contes et épîtres. M. *de Caumont*, professeur de mathématiques, qui envoie, chaque année, plusieurs de ses élèves à l'École Polytechnique, a inséré dans ce recueil une heureuse imitation de l'anglais, intitulée : *la Fille d'Auberge;* et un conte, *le Serin*, dont nous citerons le commencement :

Qu'il serait faible l'homme isolé sur la terre !
Le lierre aux longs rameaux a moins besoin d'appui.
Aussi, dès sa naissance, il trouve près de lui
Et la main protectrice et le cœur d'une mère ;
L'amitié le reçoit au sortir du berceau,
Partage les plaisirs de son adolescence,
Le soutient quand les ans amènent la souffrance,
Le guide, et devant lui fait briller le flambeau
Dont la douce lueur éclaire l'espérance,
Qui lui sourit encore au delà du tombeau.

On voit qu'excepté le premier vers, dont l'allure est un peu gênée, le style de M. de Caumont offre des pensées justes et agréables, qu'il a du nombre et de l'harmonie. L*.

Ouvrages périodiques.

247. — * *Le Catholique.* Ouvrage périodique publié sous la

direction de M. le baron d'Eckstein. T. XVI : n° 48. Paris, 1830; Mesnier. In-8° de 548 pages.

Ce cahier du *Catholique* forme un gros volume. Il contient trois traités : l'un sur le Siva Pourana; le second sur l'Attique primitive; le troisième sur la poésie épique du moyen âge. La déclaration suivante nous paraît mériter d'être rapportée tout entière.

« Je termine la quatrième année du *Catholique*, et j'interromps une communication à laquelle j'aimais à me livrer. Seul à cette entreprise, réduit à mes propres forces, j'ai soulevé un poids énorme, et je l'ai roulé avec effort au haut de la montagne : qu'il ne m'arrive pas comme à Sisyphe, et que ce poids ne retombe pas inutilement à mes pieds!

» Voué dorénavant à une seule étude, je compte aborder la *philosophie de l'histoire* par masses d'ouvrages détachés, dont la collection formera un vaste ensemble. J'annonce une première partie qui traitera des *siècles héroïques* chez les nations de l'antiquité et du moyen âge. Le premier volume aura pour titre : *De la Poésie épique chez les anciens Germains, et des Siècles héroïques dans leurs rapports avec l'histoire de l'Europe moderne.*

» Cet ouvrage se composera de trois volumes environ, et sera précédé d'une introduction historique à la connaissance des peuples Germains qui ont constitué les principaux empires de l'Europe moderne; les monumens de la poésie épique, et ceux des lois et des coutumes des peuples du Nord y seront largement analysés.

» A cette introduction succédera l'analyse historique et mythologique des élémens de cette antique poésie nationale. Toutes les modifications qu'elle a subies, du VIe au XVe siècles, y seront méthodiquement exposées; puis viendra la traduction entière ou abrégée des chants goths et des chants francs conservés dans les littératures scandinave, anglo-saxonne, franque et latine des VIIe, VIIIe, IXe et Xe siècles : je donnerai successivement les tables épiques de la *Vilkina Saga* et le poëme sur *Zatharis*, roi des Lombards, dont l'invention première remonte au IIe siècle; puis viendront les *Niebelungen*, et les poëmes du *Livre des Héros*, analysés, commentés et traduits pour la plus grande partie avec cet amour de l'art, cet enthousiasme de l'histoire de la poésie, qui font le fond de ma conviction littéraire.

» Un second ouvrage est également très-avancé. Il embrassera les siècles héroïques des deux principales branches des nations celtiques, les Gaulois et les Bretons. Quant aux habi-

tans des Gaules proprement dits, ils n'ont pas conservé de traditions ni de littérature; mais les Irlandais en ont une des plus riches et des plus remarquables, abondante en poèmes épiques, jusqu'ici entièrement ignorés ou méconnus; ils ont également des lois qui remontent à l'ère héroïque de leur histoire. Pour ce qui concerne l'Ossian écossais, c'est un pâle reflet de la poésie irlandaise, dont il ne faut pas juger par Macpherson, qui l'a amplifié et altéré dans le goût sentimental de son époque.

» Les Bretons n'ont d'autres souvenirs de leur ère héroïque que la poésie chevaleresque, où Artus est célébré comme chef de la Table Ronde; le vieux fond breton y est étrangement, mais poétiquement métamorphosé. Je relèverai cette poésie de ses ruines; et la double étude de l'âge héroïque chez les Germains et chez les Celtes formera la meilleure introduction à la connaissance de l'époque héroïco-chevaleresque du moyen âge, époque à laquelle je consacrerai un ouvrage à part.

» Que mes abonnés, et tous mes lecteurs français et étrangers, à quelque opinion qu'ils appartiennent, reçoivent ici le tribut de ma reconnaissance. Homme, j'ai parlé aux hommes, j'ai chéri la tolérance, la liberté, l'honneur en politique, comme je chéris l'ordre, la religion, la légitimité. Plus d'un de mes abonnés m'a prouvé que je n'avais pas toujours parlé dans le désert, en commençant avec moi une correspondance que je regrette de n'avoir pu toujours poursuivre, à cause de la multiplicité de mes travaux : plus d'un de mes lecteurs m'a laissé la douce espérance d'avoir rencontré une âme bienveillante. Qu'ils daignent m'accorder leur attention et leurs suffrages dans la nouvelle carrière que je vais parcourir.

» Les ouvrages que j'ai annoncés paraîtront en partie dans le cours de cette année; en partie, dans celui de l'année prochaine. Je prie ceux qui voudront s'y abonner de m'adresser leurs lettres à mon domicile à Paris, *rue de la ferme des Mathurins*, n° 25.

Baron D'ECKSTEIN.

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

Troisième Rapport annuel du Président et des Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer de BALTIMORE *à l'*OHIO.— La route adoptée s'étend de Baltimore au moulin d'Ellicot, sur le Patapsco, et le long de cette rivière jusqu'à la jonction de ses deux grands affluens, septentrional et occidental, et le long de ce dernier jusqu'à un chemin de montagnes nommé Pan, et le long de la rivière Bush, affluent du Monocasy, jusqu'à son embouchure dans ce dernier, et de là à l'endroit nommé Pointe des Rochers, sur le Potomac. — La distance de Baltimore à cette pointe de rochers est de 104 milles, mais les détours la portent à 129. La hauteur moyenne des élévations, entre ces deux pointes, est de 886 pieds.

Dans le cours d'une année, la route a été confectionnée sur un espace de 25 milles avec la plus grande solidité, et disposée entièrement pour recevoir les rainures. La maçonnerie solide, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Baltimore, est de 56,000 *perches* (de 16 $\frac{1}{2}$ pieds), en passant par la vallée de la chute de Gwynn, pour arriver au Patapsco. La plus grande excavation est de 79 pieds entre Baltimore et la vallée de Patapsco, distance de sept milles; les excavations forment un total de 655,568 yards cubes (le yard est de 3 pieds); la chaussée, dans la même distance, est de 628,629 yards cubes; total, 1,284,197 yards cubes.

Tous les ponts sont en pierre; celui de la chute de Gwynn a 300 pieds de long, en y comprenant les culées avec une seule arche de 80 pieds d'ouverture et de 58 pieds d'élévation jusqu'au parapet. Le pont sur le Patapsco a 575 pieds de long, 46 de hauteur, et 4 arches, dont deux de 50 pieds d'ou-

verture, et deux de 20. Il y a beaucoup d'autres ponts de 10 à 25 pieds, tous construits de la même manière, en maçonnerie très-solide.

Dans beaucoup d'endroits, le long de la vallée du Patapsco, le chemin a été pratiqué au travers de couches très-étendues de granit ou de pierres calcaires, et au rocher du Buzzard, il a été creusé dans une masse de roche solide qui s'élève à 58 pieds au-dessus du sol.

On avait estimé les frais de construction du chemin de Baltimore à l'Ohio à 20,000 dollars par mille, et l'on croit qu'ils n'excéderont point cette somme; mais les frais de la partie déjà achevée ont dépassé de beaucoup la première estimation, ce qui provient : 1° des frais occasionés par la difficulté du transport des pierres nécessaires à la construction des ponts et des culées; 2° de l'augmentation du prix des journées après l'estimation; 3° de la rencontre de couches étendues de pierres dures et d'argiles compactes, là où la surface du terrain n'en avait donné aucun indice; 4° de la substitution de ponts en pierre aux ponts de bois sur les ruisseaux et sur les chaussées qui traversent les vallées.

Les frais de ce chemin, depuis Baltimore jusqu'à la jonction de deux affluens du Potapsco, surpassent de beaucoup ceux de 41 milles qui restent à exécuter jusqu'à la pointe du rocher; et, lorsque l'ouvrage sera terminé jusqu'à ce lieu, on estime que l'on en aura fait la moitié jusqu'à la vallée du Potomac, et cette partie peut être achevée avant la fin de l'année 1830. Ensuite, on en pourra aisément construire 50 milles par an. (Ce chemin aura 300 milles de longueur.)

Entre Baltimore et le Potomac (distance de 66 milles), à l'exception d'une petite élévation entre ce fleuve et le Monocacey, il n'y a qu'une colline où l'on a trouvé un passage si facile qu'elle ne donne lieu qu'à une légère augmentation de frais.

De la Pointe des Rochers, en suivant la vallée du Potomac, on peut le prolonger jusqu'à une distance de 180 milles aux mines de charbon de terre du comté d'Alléghany, et dans ce parcours il ne sera besoin que d'un appui inébranlable. On ne connaît aucun exemple semblable, ni dans l'Amérique ni dans aucune contrée de l'Europe.

Afin de reconnaître la manière la plus économique de construire les routes en fer, et de constater leurs avantages, les directeurs de la Compagnie de Baltimore avaient envoyé une commission d'ingénieurs, dans l'automne de 1828, pour examiner les chemins de fer de la Grande-Bretagne. Elle se com-

posait de M. *Jonathan Knight*, ingénieur civil, du capitaine William *Gibbs-Mac-Neil*, ingénieur topographe, et du lieutenant *George Whistler*, qui ont parcouru tous les chemins un peu importans du royaume-uni, et qui ont reçu des ingénieurs britanniques tous les renseignemens qu'ils pouvaient désirer. Ces commissaires, à leur retour à Baltimore, ont fait connaître à la Compagnie, dans un Mémoire étendu, tous les avantages des chemins de fer, qu'ils regardent comme un moyen prompt, certain et économique pour tous les transports.

La Compagnie termine son rapport en disant que ce chemin de fer donnera à la ville de Baltimore un commerce très-étendu avec les vallées fertiles arrosées par le Potomac et ses affluens; que les actionnaires ont effectué les cinq premiers versemens de fonds montant à 12 $\frac{1}{2}$ pour 100 du capital; et que sur les deux versemens suivans, dus au 1er de décembre et de janvier derniers, ils ont avancé au 12 octobre la somme de 51,230 dollars.

La Compagnie a annexé à ce rapport : 1° une carte du pays, qui renferme les trois routes arpentées par son ordre; 2° le nivellement de deux principales routes tracées par le lieutenant J. *Barney*, de l'armée des États-Unis. WARDEN.

Société Biblique. — Dans le cours de 1829, cette Société a fait imprimer 172,000 exemplaires de la Bible en langue Chacta, autant dans celle des Senecas, et 175,000 en Cherokois. *Le Phénix*, journal national de ce dernier peuple, dont nous avons déjà eu occasion de parler, et qui a pour éditeur un naturel, inventeur des premiers caractères écrits propres à rendre les sons de sa langue natale, annonce qu'une Société de la Tempérance vient de se former à la Nouvelle-Echota, capitale des Cherokois.

ASIE ET AFRIQUE.

Notice historique, chronologique et généalogique des principaux Souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, pour l'année 1830.—N. B. Ce morceau, emprunté au *Journal asiatique de Paris* par le *National*, journal publié à Bruxelles, qui y a ajouté quelques notes explicatives et supplémentaires, nous a paru devoir intéresser nos lecteurs, auxquels nous avons déjà donné le tableau complet des souverains des divers États de l'Europe. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLIII, p. 747.)

Empire ottoman.

Cette monarchie comprend la *Turquie d'Europe* (dont font partie la *Moldavie*, la *Valachie*, la *Bulgarie*, la *Servie* et la *Bosnie*), l'*Asie-Mineure*, les îles de Candie et de Chypre, une grande partie de l'Arménie, le Kurdistan, l'Irack-Arabie, la Mésopotamie, l'Assyrie, la Syrie, la Palestine, l'Égypte et une grande partie de la Nubie; nous en exceptons le nouvel État grec. La surface de tous ces pays est d'environ 1,064,000 milles carrés, et leur population peut être estimée à 25,000,000 d'âmes.

Sultan Mahmoud II, fils du sultan Abd'oulhamid, né le 20 juillet 1785, et proclamé à la place de son frère Moustafa IV, détrôné le 28 juillet 1808.

Égypte : Mohammed-Ali, né à Cavala en Romélie, en 1769 (1182 de l'hégire), fils de Ibrahim Agha; proclamé pacha le 14 mai 1805 à la place de Khorschid-pacha; confirmé par le sultan Sélim III, le 1er avril 1806.

Bagdad : Daoud-pacha.

Moldavie : Jean Stourdza, boyard moldave, nommé hospodar le 16 juillet 1822, et proclamé à Yassy le 21 du même mois.

Valachie : Grégoire Ghika, nommé hospodar le 16 juillet 1822 et inauguré par le pacha de Silistrie, le 21 septembre 1822.

Vassaux de l'Empire ottoman.

Tripoli : Sidi Yousouf, Karamanli, pacha, succède en mai 1795 à son père Ali, fils de Mohammed. On estime le nombre de ses sujets à deux millions.

Tunis : Sidi Hasan, bey, succèda à Homouda-bey, le 23 mars 1824. Ses États ont environ 2,800,000 habitans.

Alger : Houssain, fils d'Hasan, ancien ministre de l'Intérieur, succède, le 1er mars 1818, au dey Ali, mort de la peste. Il est âgé d'environ 54 ans. On compte deux millions et demi d'habitans dans ses États.

Le schérif de la Mecque : Yahia, fils de Sourour, remplace, le 2 novembre 1813, son oncle, le schérif Ghaleb, déposé par le pacha d'Égypte Mohammed Ali, et mort à Salonique en 1818.

Iman de l'Hyémen : N..... succède en 1815 à Tamy, chef de la tribu d'Asir, fait prisonnier par l'Arabe Hasan, fils de Khaled, allié du pacha Mohammed Ali, et mis à mort à Constantinople en 1819. L'iman de l'Hyémen réside à Sanaa.

Roi de Sennaar : Bady VII, fils de Tabl, 29e roi de la race des Foundjis, tribu partie de l'intérieur de l'Afrique, et qui vint s'établir à Sennaar vers la fin du xve siècle. En juin 1821, Ismaïl, fils du pacha d'Égypte, le contraint de reconnaître la suprématie du sultan Mahmoud.

Empire de Maroc.

Dans le nord-ouest de l'Afrique, sa surface est de 130,000 milles carrés, et le nombre de ses habitans est estimé à 4,500,000.

Mouley-Abh-Errahman, sultan, fils aîné de Mouley Hescham, fils de Sidi Mohammed, succède à son oncle Mouley Souleinam le 28 novembre 1822.

Royaume d'Abyssinie.

Il a une étendue de 130,000 milles carrés, avec 1,500,000 habitans.

Ista Guarlou, successeur d'Ayto Egwala Siou, de la dynastie de Salomon, qui règne sans interruption depuis 1268, réside à Goudar; il jouit de beaucoup de considération, mais n'a aucun pouvoir et ne possède en revenus que ce que les gouverneurs indépendans des provinces veulent bien lui accorder. Ces gouverneurs sont : *Selassy*, le plus puissant de tous, successeur de Wassen Segued, chef ou Murd-Asinadd de Sehon et d'Éfat, qui a pris le titre de roi; *Scham Temben Guebr Michaël*, chef de Tigré, successeur de Ras Welled Selassy; *Gukho*, successeur de Fasil, chef d'Amhara (Gojam); *N.....*, fils et successeur de Hellé Mariam, gouverneur de Samen, plateau de l'Abyssinie.

Les Galla ont depuis long-tems envahi la partie méridionale du pays; la tribu la plus puissante est celle des *Edehow*, commandée par *Liban* et par *Godji*.

Iman de Mascate.

Les États de ce prince sont situés dans la partie orientale de l'Arabie, et comprennent la contrée qu'on appelle ordinairement le royaume d'Oman. Ses possessions ont une étendue d'environ 500 mille anglais le long de la côte ; la capitale est Mascate. Le nombre des habitans ne s'élève vraisemblablement pas à plus d'un million; le revenu annuel de l'Iman est d'environ 2,500,000 fr. *Seïd-Saïd* succéda à son père Seïd, sultan, vers l'an 1804 ; il est le troisième descendant d'Ahmed, fils de Saïd, fondateur de cette puissance.

Perse.

350,000 milles carrés, 9,000,000 d'habitans, et un revenu de 80,000,000 de francs.

Feth-Ali-Schah, de la tribu turque des Kadjars, nommé Baba-Khan avant son avènement au trône; fils d'Houssaïen-Kouly-Khan; né en 1768, succède en 1796 à son oncle Agha-Mohammed-Khan, fondateur de la dynastie. *Abbas-Mirzâ*, héritier présomptif de la couronne, est né en 1783.

Afghanistan.

Entre la Perse et l'Inde; 172,000 milles carrés, 6,500,000 habitans, et 45,000,000 fr. de revenu.

La couronne est héréditaire dans la branche de la famille des Saddouzi, qui descend d'Ahmed-Schah-Abdalli : le titre royal est Schahi-devri-de-vrân. Le monarque Ghasnévide Sebecteghin soumit le pays en 997; Babour conquit Ghazna et Caboul en 1506; les Afghans conquirent la Perse en 1720, et furent soumis en 1737. Ahmed-Schah-Abdalli fut couronné à Candahar en 1747. Son fils Timour-Schah régna depuis 1773-1793; Zemân-Schah jusqu'en 1800, où il fut déposé par son frère Mahmoud qui, trois années après, fut chassé par son frère Schoudjah, qui fut expulsé à son tour par Mahmoud en 1809. Durant ces désordres Rundjet-Singh, le souverain de Lahor, conquit Cachemir et Peschawer, où le fils de Yar-Mohammed Khan, le troisième frère, régna sous sa tutelle : en 1826, Mahmoud partit de Candahar, et réunit ses troupes à celles de Feth-Ali-Schah, tandis que Schoudjah était fugitif dans l'Inde anglaise; les émirs du Sinde se sont emparés d'une partie du pays.

Beloutchistan.

Au sud du pays des Afghans, avec environ 3,000,000 d'habitans.

Mahmoud-Khan, âgé d'environ 47 ans, succède à son père Nasir-Khan, en 1795; ce dernier avait soumis le Mekran vers la fin de son règne; son fils l'abandonna en 1809.

Balk.

Conquis en 1825 par *Mir Mourad-bey*, qui en chassa Nedjib-Oullahkan, gouverneur pour le roi de Caboul.

Bokhara.

173,000 milles carrés, 2,500,000 habitans, 12,000,000 fr. de revenu.

Grand Khan de Bokhara et de Samarkand : Batkar-Khan succède à son père Mir-Haïder-Khan en 1826. Le règne intermédiaire de son frère Mir-Houssaïn ne fut que de quatre mois. Gouverneur de *Hisard : Seïd-Atalik-bey*, beau-père de Mir-Haïder.

Kholand.

Comprenant le pays arrosé par la partie supérieure du Syr-Dari ou Sihoum.

Émir-Khan, prince de Farghanah et de Kholand.

Badakhschan.

Comprenant le pays arrosé par la partie supérieure de Amou-Daria ou Oxus.

Mirza-Abd'oul Ghafoul, fils de Mohammed-Schah, réside à Faïzabad, ville différente de Babakschân, et placée au sud de celle-ci.

Kharism.

Sur l'Oxus inférieur, avec 350,000 habitans, en partie nomades.

Bahman-Kouli-Khan succède à son père Mohammed-Rahim-Khan en 1826. Le titre de ces princes, d'origine Ouzbeke, est Taksir-Khan; ils résident à Khiva.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES. — *Établissement d'une Société géographique.* — Une assemblée nombreuse a eu lieu à Londres, lundi 24 mai dernier, dans la maison dite *Thatched-House*, sous la présidence de M. *John* BARROW. Il a été exposé que, parmi les nombreuses sociétés littéraires et scientifiques établies dans la Métropole britannique, il en manquait encore une, pour compléter le cercle des institutions scientifiques, dont le seul objet serait la propagation et l'avancement d'une des branches les plus importantes et les plus utiles des connaissances, *la Géographie*; — que l'on pourrait en conséquence

former une nouvelle société sous le titre de *Société géographique de Londres;* — que l'intérêt qu'excite cette science est universellement senti ; que ses avantages sont de la plus haute importance pour le genre humain en général, et surtout pour le bien d'une nation maritime comme la Grande-Bretagne, à cause de ses possessions étrangères si nombreuses et si étendues ; — que, bien qu'il existe une grande quantité de documens géographiques, cependant ils sont tellement dispersés dans de grands livres peu accessibles, ou dans les bureaux du gouvernement, ou dans la possession des particuliers, qu'ils sont presque sans fruit pour le public.

L'objet d'une telle Société serait : 1° De réunir, enregistrer, choisir et imprimer, pour l'usage des membres et le public en général, sous une forme économique et périodiquement, les observations et les découvertes nouvelles intéressantes et utiles que la Société aurait ou pourrait avoir en sa possession; — 2° De former graduellement une bibliothèque des meilleurs ouvrages de géographie, un choix des meilleurs voyages, une collection complète de cartes, depuis les tems les plus anciens jusqu'aux productions perfectionnées des tems modernes; aussi-bien que les documens et matériaux propres à diriger les personnes qui se proposent de visiter les contrées étrangères, attendu qu'il est de la plus grande utilité pour un voyageur, avant de commencer son entreprise, d'être informé de ce qui a été déjà fait et de ce qui manque encore à la science ; — 3° De procurer les modèles, les instrumens que l'expérience a fait connaître pour les plus utiles et les mieux adaptés aux besoins d'un voyageur, afin qu'il puisse se familiariser d'avance avec l'usage de ces instrumens ; — 4° De préparer des instructions succinctes pour les voyageurs en désignant les parties qu'il est le plus désirable de faire visiter, les moyens les plus sûrs et les plus praticables, les recherches les plus essentielles à faire, les phénomènes qu'il faut observer, les objets d'histoire naturelle les plus intéressans à recueillir, et enfin pour obtenir toutes les informations tendantes à l'extension de nos connaissances géographiques. Et l'on doit espérer que les fonds de la Société lui permettront d'accorder des secours pécuniaires aux voyageurs qui auront besoin de cette assistance pour faciliter l'accomplissement de quelque objet de recherches particulières ; — 5° De correspondre avec les sociétés semblables qui pourraient être établies dans les différentes parties du monde, avec les étrangers occupés de recherches géographiques, et avec les nationaux plus instruits établis dans les contrées reculées de l'empire britannique ; —

6° D'ouvrir des communications avec les sociétés philosophiques et littéraires en rapport avec l'objet de la géographie, etc.; — 7° Afin d'engager les personnes éminentes dans chaque branche des sciences, de la littérature et des arts, et en particulier ceux qui ont voyagé par terre et par mer et tous ceux qui sont versés dans les connaissances géographiques à devenir des coopérateurs utiles; — 8° Il a été observé que la cotisation annuelle et le prix de l'admission devraient être à un taux assez modéré, relativement au nombre des souscripteurs, pour que la Société fût en état d'accomplir l'objet important de son institution.

L'assemblée a procédé ensuite à la formation du comité proviseire chargé d'établir quelques principes propres à servir de base à l'institution. Les membres de ce comité sont : MM. *Elphinstone*, le lieutenant-général *Brisbane*, sir *Arthur de Capell Brooke*, *John Hobhouse*, R. W. *Hay*, colonel *Leake*, R. *Brown*, capitaine *Beaufort*, capitaine *Basil Hall*, major *Keppel*, *Henry Ward*, lieutenant-colonel *Colby*, *Thomas Murdoch*, commandeur *Mangles*, *Murchison*, capitaine *Franklin*, capitaine *Smyth*, *John Barrow*, *Georges Greenough*, commandeur *M'Konochie*.

Le comité s'étant assemblé le 26 mai, les résolutions suivantes ont été adoptées :

1° La Société sera appelée *Société géographique de Londres*. — 2° Le nombre des membres ordinaires ne sera pas limité, mais le nombre des membres honoraires étrangers sera fixé ultérieurement. — 3° Aussitôt que le nombre des souscripteurs sera parvenu à 300 une assemblée générale sera convoquée pour nommer un président, deux vice-présidens, un trésorier, des secrétaires et un conseil, chargés de diriger les affaires de la Société, et pour approuver, modifier et changer, s'il est nécessaire, les réglemens autant qu'il sera jugé convenable pour la prospérité de l'établissement. — 4° L'élection des membres du conseil et des officiers de la Société sera annuelle. — 5° L'office de président ne pourra pas être occupé par la même personne pendant plus de deux années consécutives; mais elle sera rééligible après une année d'intervalle. — 6° Les deux vice-présidens seront sujets au même réglement que le président, mais le trésorier et les secrétaires seront rééligibles. — 7° les officiers ci-dessus mentionnés, joints à quinze autres membres, formeront le conseil, et cinq de ces quinze membres sortiront annuellement à l'époque de l'élection générale des officiers. — 8° Le prix d'admission des membres sera de

5 liv. sterl., et la souscription annuelle de 2 liv. sterl. : les deux sommes pourront être compensées par le paiement une fois fait de 20 livres sterling. — 9° Desdites sommes seront placées dans les fonds publics pour être employées ensuite de la manière que la Société ordonnera. — 10° Les fonds et les propriétés de la Société seront gérés sous les noms de trois gardiens. — 11° Ces trois gardiens seront membres surnuméraires du conseil. — 12° Aussitôt que 500 membres seront inscrits sur la liste, une seconde assemblée générale sera convoquée pour adopter les réglemens ultérieurs qui paraîtront les plus avantageux pour la conduite de la Société. — 13° Le commandeur M'Konochie est nommé secrétaire provisoire de la Société.

Signé *Arthur de Capell Brooke*, président.

Suit une liste de 124 membres de la Société géographique de Londres, parmi lesquels on distingue, indépendamment des 20 membres ci-dessus désignés, le capitaine *Beechey*, *Terrick Hamilton*, *W. Richard Hamilton*, *Alex. Mackenzie*, *W. Marsden*, lord *Melville*, le lieutenant-général sir *Georges Murray*, le capitaine *Parry*, sir *Robert Peel*, lord *Prudhoe*, le révérend *Georges Renouard*, le docteur *Richardson*, sir *Georges Staunton*, le duc *de Wellington*, le duc de *Bedford*, le lieutenant *Dawson*, le lieutenant-général *Donkin*, le lieutenant-colonel *Carlo Doyle*, etc., etc. J. *

RUSSIE.

Publication de romans historiques.—Le succès d'*Ivan-Vijighine* (voy. *Rev. Enc.*, t. XLIV, p. 136 et t. XLV, p. 426) semble avoir éveillé en Russie une grande émulation pour ce genre de composition ; mais, au lieu du roman de mœurs, c'est au roman historique que l'on semble vouloir s'attacher maintenant de préférence. Chaque nation veut avoir aujourd'hui son Walter Scott, et c'est à qui dotera son pays d'une gloire qui, nous le craignons bien, ne s'acquiert pas par imitation. Déjà l'auteur de l'ouvrage que nous venons de rappeler a fait son roman historique ; il est intitulé, dit-on, *le faux Dmitri*, et a pour sujet cette époque si féconde de l'histoire de Russie où l'anarchie qui s'était introduite dans ce malheureux pays donna lieu à tant de désordres, et fut si fatale aux mœurs et aux institutions. On sait que ce ne sont ni les gens vertueux, ni les tems de calme et de paix qui profitent le mieux au poète ou au peintre de mœurs ; M. Boulgarine semble donc avoir bien choisi la sienne. Déjà ce roman se traduit sous ses yeux à Saint-Pé-

tersbourg, et tout fait espérer que nous jouirons bientôt d'une bonne traduction française, due cette fois, non pas à M. *Ferry de Pigny*, mais à un nouveau traducteur, M. *Fleury*. On assure même qu'il pourrait bien paraître à la fois deux ou trois traductions du *faux Dmitri ;* les lecteurs n'auront que l'embarras du choix.

Un autre roman historique, en 3 volumes, a paru aussi récemment à Moscou ; il a pour titre : *Youri* (George) *Miloslavsky*, ou *les Russes en* 1612 ; et son auteur, M. Zagoskine, est un poète comique estimé, qui vient, assure-t-on, de cueillir de nouvelles palmes en cette circonstance. Il avait été proposé à l'auteur de cet article d'en faire une traduction française pour la collection de M. Ch. Gosselin ; mais il n'avait pas encore pris connaissance de l'ouvrage que déjà il était devancé par une dame, qui vint peu de jours après lui confier son manuscrit, et lui demander quelques conseils. La position de Mme *Sophie* C....., qui est née en Russie de parens étrangers, y a été en quelque sorte élevée, et y a passé plusieurs années ; sa connaissance des mœurs et de la langue du pays, les qualités de son esprit, tout lui donnait à ce travail des droits qu'il eût été difficile et dangereux peut-être de lui disputer ; et l'auteur de cet article n'a voulu s'en réserver d'autre en cette affaire que celui de revoir les épreuves en l'absence du traducteur.

Ce roman, qui a pour sujet l'époque désastreuse et glorieuse à la fois pour la Russie où elle parvint enfin à secouer le joug des Polonais, époque qui fait l'objet des récits de l'historien russe Karamzine dans le dernier volume qu'il a laissé en mourant (*voy.* ci-dessus, p. 141), paraîtra bientôt en 4 vol. in-12, à la librairie de M. Charles Gosselin, et nous nous empresserons d'en rendre compte à nos lecteurs. Mais bien a pris à Mme *Sophie* C..... de se hâter, car on nous a depuis annoncé que plusieurs traducteurs s'occupaient de ce même travail, entre autres M. Thibaut, ex-précepteur des enfans de feu Karamzine. Nous espérons qu'elle aura fait mieux que de paraître la première dans la lice, et qu'elle s'y sera présentée avec toutes les conditions nécessaires pour remporter une pleine victoire.

Edme Héreau.

POLOGNE.

État et Progrès de la Littérature périodique. — Indication des Journaux et des Écrits périodiques publiés en Pologne. — Nous donnons ici, d'après les documens les plus récens, la popula-

tion des diverses parties de la Pologne, telle que l'a faite la politique moderne, en la rapprochant du nombre de journaux existant dans chaque partie :

	Population.	Journaux.	Un journal sur
I. *La Pologne indépendante :* République de Cracovie	107,934	5	21,586
II. *La Pologne russe.*			
1) Les gouvernemens de Wilna, de Grodno, de Minsk, de Bialystok, de Vitepsk, de Mohilow, de Wolhynie, de Podolie, de l'Ukraine ou de Kiow, de Courlande	11,289,100	2	5,644,550
2) Le royaume de la Pologne russe.	4,088,289	37	110,000
III. *La Pologne prussienne.*	1,984,124	1	1,984,124
IV. *La Pologne autrichienne.*	4,226,969	4	1,056,742
Total.	21,696,416	49	442,784

Une triste décadence, sous le rapport des lettres, se fait surtout remarquer dans les provinces entièrement enclavées dans l'empire moscovite. En 1823, le nouveau système du gouvernement fut adopté par l'empereur Alexandre, et l'autorité suprême sur ces pays fut remise entre les mains du grand-duc Constantin : c'est de cette époque que datent toutes les nouvelles calamités des Polonais. Jusqu'alors Wilna était le centre des lumières pour toute la Pologne démembrée, et surpassait Varsovie sous le rapport littéraire ; car, n'étant point comme elle distraite par les guerres de Napoléon, elle pouvait offrir un asile à tous ceux qui se vouaient aux sciences. En 1823, il y avait dans cette ville jusqu'à dix journaux qui se distinguaient par une rédaction en même tems savante et consciencieuse : aujourd'hui on n'en compte plus que deux qui sont assujettis à une sorte de censure militaire. — La même décadence distingue la Pologne prussienne, où le nombre des habitans qui parlent polonais diminue tous les jours, tandis que l'usage de la langue allemande s'étend de plus en plus. L'Autriche est, sous ce rapport, moins funeste aux Polonais que la Prusse.

D'un autre côté, les progrès sont étonnans dans les autres parties de la Pologne ; ainsi, sur la population actuelle des provinces qui portaient jusqu'à l'année 1815 le nom de duché de Varsovie (la république de Cracovie, le royaume russe

de Pologne, le duché de Posen et Thorn), nous signalerons une grande différence. Cette population s'élève à 5,500,000, et on n'y comptait en 1815 que cinq journaux, tandis qu'aujourd'hui le seul royaume en compte 37, c'est-à-dire plus de sept fois autant, et la totalité du pays 43. Il faut ajouter en outre que l'esprit des journaux actuels ne peut pas même être comparé à celui des écrits publiés en 1815; ils se sont améliorés sous le rapport du style, comme sous le rapport des idées; les journaux polonais professent les principes les plus libéraux, et il n'en est pas un seul dont la rédaction soit dirigée d'après les ordres du despotisme militaire ou jésuitique, quoique plus d'une fois on ait fait à Varsovie des efforts tendant à les soumettre à cette double influence.

Nous allons maintenant indiquer brièvement les 49 journaux dont nous avons tracé plus haut la répartition.

I. République de Cracovie.

1°. *Rocznik Towarzystwa Naukowego*, etc. — Annuaire de la Société littéraire, réunie à l'Université jagellonne; il paraît chaque semestre en un volume in-8°.

2°. *Rozmaitosci Naukowe*. — Variétés littéraires et historiques; un fort cahier in-4° paraît à des époques indéterminées; le nombre de ces cahiers s'élève à six ou sept par an. M. Zaluski, curateur de l'Université jagellonne, est fondateur de cet important recueil, et M. *Georges Samuël* Bandtkie, professeur à la même Université et directeur de sa bibliothèque, lui fournissent d'excellens articles.

3°. *Gazeta Krakowska*. — La Gazette de Cracovie, journal quotidien politique.

4°. *Goniec Krakowski*. — Le Courrier de Cracovie, journal littéraire qui paraît depuis quelques mois.

5°. *Dziennik ogrodniczy*. — Journal d'horticulture, publié par M. Wodzicki, président de la République.

II. Royaume de Pologne russe.

Journaux publiés à Varsovie.

1°. *Rocznik krolewskiego towarzystwa przyiaciol nauk warszawskiego*. — Annuaire de la Société royale des Amis des sciences de Varsovie; il paraît un vol. in-8° par semestre.

2°. *Pamientnik Naukowy*, etc. — Mémorial scientifique de la Société pour les livres élémentaires; il paraît un vol. in-8° par trimestre.

3°. *Sylwan, dziennik lesny.* — Sylvain, journal des forêts et des chasses; il paraît un cahier par trimestre. Le conseiller-d'État M. *Louis* Plater dirige la rédaction de ce recueil.

4°. *Ceres, dziennik rolniczy.* — Cérès, journal agronomique, paraît à des époques indéterminées, et forme en tout trois ou quatre cahiers par an. M. Flatt, directeur de l'Institut agronomique à Marie-Mont, près de Varsovie, en est le rédacteur principal.

5°. *Sandomierzanin.* — Le Sandomirien, journal consacré spécialement à l'histoire de la Pologne, rédigé par M. Uiazdowski, paraît chaque mois. C'est un des recueils les plus estimables que possède ce pays.

6°. *Temida polska.* — Thémis polonaise, journal de jurisprudence, mensuel, publié avec un talent et des soins très-remarquables par M. Hube, professeur à l'Université.

7°. *Izys polska.* — Isis polonaise, journal mensuel d'agriculture, des arts et métiers, très-important et très-utile, dont M. *Antoine* Lelowski, maître des requêtes au Conseil-d'État et commissaire général des fabriques du royaume est le rédacteur.

8°. *Slawianin.* — Le Slave, recueil mensuel consacré aux sciences appliquées aux arts, dirigé par M. Kitaïewski, professeur de chimie à l'Université.

9°. *Pamientnik fizycznych, matematycznych i statystycznych umieientnosci, z zastosowaniem do przemysłu.* — Mémorial des sciences physiques, mathématiques et statistiques dans leur application à l'industrie; recueil mensuel publié par MM. Pawlowicz et Janicki, professeurs à l'Université. Le choix des matières, la rédaction savante et consciencieuse de ce recueil, lui ont acquis une brillante réputation.

10°. *Pamientnik lekarski.* — Mémorial médical, recueil mensuel publié par les soins d'un des premiers médecins de Varsovie, M. *Charles* Malcz.

11°. *Pamientnik Warszawski.* — Mémorial de Varsovie, recueil mensuel consacré à la littérature, à l'histoire, à l'économie publique et à la philosophie. M. Lach Szyrma, professeur de philosophie à l'Université, rédige ce journal, qui tient la première place parmi tous ceux du même genre : son autorité dans les questions littéraires est généralement reconnue, et sous le rapport du style comme pour le choix des sujets la rédaction laisse fort peu à désirer.

12°. *Dziennik Praw.* — Bulletin des Lois, paraît deux ou trois fois par mois. Journal officiel.

13°. *Kolumb, Dziennik Podrozy.* — Colomb, journal de voyages; recueil mensuel publié par M. *Michel* Dembinski. C'est

un excellent choix des meilleurs articles consacrés aux voyages et aux découvertes qui se publient en France, en Angleterre et en Allemagne. Le rédacteur ajoute en outre très-souvent des articles relatifs à la Pologne.

14°. *Dekameron polski.* — Le Décaméron polonais, journal littéraire publié par décades par M. *Jean Casimir* ORDYNIEC.

15°. *Piast.* — Piast, journal de l'agriculture et de l'économie domestique, publié une fois par semaine par M. RADWANSKI. C'est un journal très-populaire et très-répandu dans toutes les classes de la société; il est même lu dans les villages souvent avec plus de curiosité que les journaux politiques. Nous ne pouvons que féliciter son éditeur d'avoir choisi un plan aussi sage et aussi utile à son pays. Pour faire apprécier l'importance et le succès de ce recueil, il suffit de dire que le nombre des abonnés excédant celui des exemplaires composant la première édition, on a été obligé de réimprimer tous les numéros.

16°. *Dziennik urzendowy Woiewodztwa Mazowieckiego.* — Journal officiel du palatinat de Masovie. Hebdomadaire.

17°. *Pamientnik dla płci pieknej.* — Mémorial pour le beau sexe; journal de littérature, rédigé avec beaucoup de talent par M. GASZYNSKI. Ce recueil a l'avantage de donner fréquemment la primeur des poésies qui sont dues aux meilleurs écrivains du pays.

18°. *Motyl.* — Le Papillon, journal de littérature et de modes, publié par M. le prince LUBECKI. Hebdomadaire.

19°. *Ziemomysl.* — Journal hebdomadaire littéraire, historique et biographique, consacré à l'usage des enfans, et rédigé par M. CHRUCKI. Ce genre de littérature compte plusieurs ouvrages excellens en Pologne; et le journal dont il s'agit ici réunit tous les mérites qui lui sont propres.

20°. *Rozmaitosci.* — Variétés littéraires, hebdomadaires, publiées comme supplément de la Gazette du Correspondant de Varsovie.

21°. *Gazeta polska.* — La Gazette de Pologne, journal quotidien, politique, littéraire et commercial. C'est le meilleur des journaux polonais de ce genre; les articles littéraires, les nouvelles diverses, s'y trouvent en abondance; et sa polémique excite vivement la curiosité du public.

22°. *Dziennik powszechny.* — Journal universel, non moins important que le précédent; mais, comme il ne paraît que depuis quelques mois, il est moins répandu. Son plan est à peu près le même que celui de la Gazette de Pologne, mais son format immense a sur lui l'avantage de contenir des articles

plus longs et mieux développés. Le rédacteur est M. *Thomas* Chlendawski, maître des requêtes et conservateur de la Bibliothèque nationale.

23°. *Gazeta warszawska.*—La Gazette de Varsovie, la plus ancienne des feuilles quotidiennes, est restée étrangère à la critique littéraire. Cependant sa rédaction a été dans tous les tems très-soignée, surtout sous le rapport du langage que les autres journaux blessent souvent impunément. Ce journal est sous la direction de M. *Thomas* Lebrun, secrétaire au Conseil-d'État.

24°. *Gazeta Korrespondenta warszawskiego.* — La Gazette du Correspondant de Varsovie. Journal qui a changé très-souvent de rédacteurs, mesure quelquefois utile, souvent funeste à ses succès; maintenant on y trouve parfois des articles littéraires d'un haut intérêt. Rédacteur propriétaire, M. Wyzynski.

25°. *Kuryer warszawski.* — Le Courrier de Varsovie. Ce journal parut d'abord en 1821, sous le format le plus petit possible, et devint avec le tems si populaire que le nombre de ses abonnés surpassait tout ce qu'on avait vu jusqu'alors en Pologne. Mais avec le tems il fut forcé d'agrandir quelque peu son format, de manière qu'aujourd'hui, quoique imprimé sur une petite feuille de papier, il contient autant de matières que les autres journaux quotidiens. La littérature n'entre point dans son plan, et les annonces la remplacent. Le rédacteur est M. *Louis* Dmuszewski, célèbre acteur dramatique et l'un des philantropes les plus zélés de son pays.

26°. *Kuryer polski.* — Le Courrier de la Pologne, journal publié, depuis quelques mois, dans le format et d'après le plan du précédent; on y a ajouté cependant des colonnes consacrées à la littérature. Il compte trois rédacteurs, et tous trois ont acquis quelque célébrité par les persécutions dont ils ont été l'objet. M. *Xavier* Bronikowski, avocat, rédacteur en chef, fut enfermé, pendant deux ans, dans la prison d'État, pour avoir été, comme étudiant, président d'une Société patriotique composée de ses condisciples. Le second, M. *Adolph* Cichocki, autrefois militaire dans l'armée française, fut enfermé, à trois ou quatre reprises, dans la même prison, pendant plus de quatre ans en tout, parce qu'il était *suspect* d'avoir envoyé au *Constitutionnel* un article où se trouve le récit des intrigues de la diète en 1820. Enfin, le troisième rédacteur, M. *Maurice* Mochnacki, homme de lettres très-distingué, fut détenu, pendant plus de deux ans, pour avoir fait partie d'une Société secrète dans le tems où il était encore écolier dans un collége.

Le Courrier de Pologne, paraissant sous les auspices de noms aussi dignes d'intérêt, devait naturellement attirer sur lui l'attention publique, dont il s'est montré digne jusqu'à présent. On ne peut guère lui reprocher qu'un très-grand penchant vers les idées allemandes, penchant qui, du reste, paraît avoir diminué depuis quelque tems.

27°. *Wiadomosci Handlowe.*—Les Nouvelles du Commerce, journal quotidien. Rédacteur M. *François* Grzymala.

28°. *Dziennik dla malych dzieci.* — Journal pour les petits enfans, in-16, quotidien. M. *Stanislas* Jachowicz, poète distingué, auteur d'un recueil de fables très-naïves et très-touchantes, composées uniquement pour servir de lecture aux enfans, rédige ce journal, dont la popularité est devenue si grande qu'on peut le trouver dans presque tous les ménages de Varsovie.

Journaux des Palatinats du royaume.

Dans chacun des chefs-lieux des palatinats, ou départemens, on publie un journal officiel dans le genre et sous le titre de celui que nous avons mentionné plus haut sous le n° 16. Ainsi il y a :

Le journal du Palatinat	*de Plock*,	qui se publie	à Plock.
———	*de Podlaquie*,	———	à Sielcé.
———	*de Lublin*,	———	à Lublin.
———	*de Sandomir*,	———	à Radom.
———	*de Cracovie*,	———	à Kielcé.
———	*de Kalisz*,	———	à Kalisz.
———	*d'Augustow*,	———	à Lomza.
———	*de Masovie*,	———	à Varsovie.

Outre les sept journaux qui se publient dans les palatinats, on en compte encore deux, dont l'un paraît à Kalisz sous le titre de *Journal hebdomadaire de Kalisz* (?) ; l'autre à Pulawy, village du palatinat de Lublin, sous le titre de *Skarbiec dla Dzieci* (Magasin des Enfans). Ce dernier journal n'a qu'un ou deux mois d'existence, mais le prospectus nous annonce qu'il sera publié sur le modèle des meilleurs recueils de ce genre existans en Angleterre.

III. Le grand-duché russe de Lithuanie.

1° *Dziennik Wilenski.* — Journal de Wilna ; recueil men-

suel paraissant en gros volumes in-8°. Il est divisé en diverses sections, et remplace ainsi plusieurs journaux. La littérature, l'histoire, les sciences, l'agriculture, les arts et métiers, en forment les objets principaux. Le rédacteur en chef est M. *Antoine* Marcinowski. Les articles, avant d'être imprimés, doivent être envoyés par la poste de Saint-Pétersbourg au bureau de la censure.

2°. *Kuryer Litewski* — Le Courrier de Lithuanie, journal quotidien et politique, rédigé dans le même bureau que le précédent, et ne renfermant que les extraits des journaux de Varsovie et de ceux de Saint-Pétersbourg.

IV. La Pologne prussienne.

Gazeta Poznanska. — La Gazette de Posen, l'unique journal existant dans toute la Pologne prussienne.

V. La Pologne autrichienne.

1°. *Czasopism Biblioteki narodowey Ossolinskich.* — Écrit périodique de la Bibliothèque nationale d'Ossolinski à Léopol, journal historique et bibliographique très-important. Le prince *Henri* Lubomirski dirige la rédaction de ce recueil, et c'est à ses soins qu'on doit attribuer l'importance qu'il a acquise depuis quelque tems dans toute la Pologne.

2°. *Haliczanin.* — Le Gallicien, journal littéraire et philosophique, paraissant, ainsi que le précédent, à des époques indéterminées, à cause des difficultés d'obtenir le privilége de l'empereur, sans lequel on ne peut publier aucun journal. Son rédacteur, M. *Valentin* Chlendowski, est un homme de beaucoup de mérite, mais le mysticisme qui distingue plusieurs de ses articles a souvent amené une polémique assez vive entre ce recueil et la presse de Varsovie.

3°. *Gazeta Lwowska* — La Gazette de Léopol, journal politique quotidien.

4°. *Rozmaitosci Lwowskie.* — Les Variétés de Léopol, journal hebdomadaire et littéraire, très-bien rédigé. Il paraît comme supplément du journal précédent.

M. P.

ALLEMAGNE.

DOCUMENS RELATIFS A LA STATISTIQUE MORALE DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE.

(Voy. *ci-dessus*, p. 494.)

INSTRUCTION ÉLEMENTAIRE ET SUPÉRIEURE.

a. *Tableau statistique des écoles et des écoliers en 1816, comparés à leur population respective dans la même année.*

Provinces.	Population en 1816.	Nombre d'écoles.	Écoliers. Garçons.	Écoliers. Filles.	Total.	Un écolier sur 10,000 h.
Brandebourg.	1,274,436	2,841	74,227	68,557	142,784	1,120
Poméranie..	681,631	2,106	37,946	32,252	70,198	1,030
Prusse.....	1,454,503	2,977	72,358	61,566	133,924	921
Posen.....	827,388	651	16,080	10,991	27,071	327
Silésie.....	1,946,013	3,282	129,646	125,195	254,841	1,310
Saxe.....	1,199,093	2,611	92,283	86,663	178,946	1,492
Westphalie...	1,074,833	1,633	76,755	73,059	149,814	1,394
Provinces du Rhin.	1,879,583	2,885	70,706 (*)	72,435	143,141 (*)	767
Total...	10,337,502	18,986	570,001	530,718	1,100,719	1,065

b. *Tableau des écoles élémentaires et de second degré, existantes en 1825.*

Écoles élémentaires pour les deux sexes.....		20,887
Écoles moyennes (d'un ordre plus élevé).		
Pour les garçons.....	458	
Pour les filles.....	278	
	736	
Total des écoles consacrées à l'instruction publique..		21,633
Maîtres permanens dans ces écoles.....		22,261
Maîtresses, *idem*.....		704
		22,965
Aides de maîtres et de maîtresses d'ecole.....		2,024 (**)

(*) Sans le gouvernement de Cöln (Cologne), sur lequel les données manquent.

(**) Ce nombre n'est pas bien authentique.

Dans ces écoles furent instruits :

Écoles élémentaires.

Garçons	822,077	
Filles	755,922	
Écoles moyennes.		
Garçons	49,169	
Filles	37,050	
Total des garçons		871,246
Total des filles		792,972
Total général pour la fin de 1825		1,664,218

c. *Tableau des étudians dans les universités de la monarchie prussienne.*

Années et Saisons.	Classification des étudians, d'après l'état auquel ils se destinaient.						
	Nombre total des étudians.	A l'instruction publique comme Théologiens			Aux emplois civils et administratifs comme		A l'exercice de la médecine.
		dans l'Église évangélique.	dans l'Église catholique.	Philologues et philosophes.	juristes.	employés dans l'administration.	A la médecine.
1820, hiver (1820-1821).	3,382	892	264	450	974	135	667
1825, hiver (1825-1826).	5,452	1,674	765	577	1,607	117	714
1826, hiver (1826-1827).	5,656	1,796	878	658	1,583	68	693
1827, hiver (1827-1828).	5,954	1,951	888	714	1,559	111	731

6. Librairie.

Tableau des librairies existantes en 1826 dans les différentes villes de la monarchie prussienne.

Aachen (Aix la Chapelle)	4	Berlin	56	Breslau	11
Arnsberg	1	Bielefeld	1	Bromberg	1
Aschersleben	1	Brandenbourg	1	Clèves	1
Bartenstein	1	Bonn	6	Coblentz	5

Cologne	8	Hamm	1	Prenzlow	1
Cœslin	1	Hirschberg	3	Quedlinbourg	2
Cottbus	2	Kœnigsberg	3	Rathenau	1
Crefeld	1	Liegnitz	2	Ratibor	1
Crossen	1	Lissa	1	Schwelm	1
Custrin	1	Lübben	1	Sorau	1
Dantzig	2	Magdebourg	3	Stargard	1
Dortmund	1	Merseburg	2	Stettin	2
Düsseldorf	5	Minden	1	Stralsund	2
Elberfeld	4	Mühlhaüsen	2	Thorn	1
Erfurt	5	Münster	4	Torgau	1
Francfort	3	Naumbourg	1	Trèves	1
Glogau	3	Neisse	2	Weissenfels	1
Gœrlitz	1	Nordhausen	1	Wesel	3
Greifswald	2	Paderborn	1	Wittenberg	1
Halberstadt	4	Posen	3	Zeitz	1
Halle	14	Potsdam	2	Züllichau	1

7. Papeterie.

Tableau des moulins à papier et cuves existans en 1829 dans la monarchie prussienne.

Provinces.	Moulins.	Cuves.
Prusse	39	65
Posen	24	26
Silésie	56	63
Poméranie	14	16
Brandebourg	31	52
Saxe	50	59
Westphalie	52	78
Juliers-Clèves-Berg	26	42
Bas-Rhin	37	33
Total	329	472

8. Imprimerie.

Tableau offrant l'augmentation des imprimeries dans la monarchie prussienne.

Années.	Nombre des imprimeries.	Nombre des presses.
1819.	240	516
1822.	255	580
1825.	280	693

9. Presse périodique.

Tableau des écrits périodiques existans, à la fin de 1827, dans la monarchie prussienne.

Gazettes littéraires, dont la plus estimée est celle de Halle....	1
Journaux politiques.....	32
Revues savantes.....	49
Feuilletons consacrés aux belles-lettres.....	16
Feuilles hebdomadaires (dont une en français et une autre en polonais).....	126
Journaux administratifs.....	28
Feuilles d'avis et d'annonces.....	26
Feuilles d'avis et d'annonces quotidiennes sur des matières diverses.....	6
Feuilles d'avis et d'annonces relatives au commerce et à la navigation et mercuriales.....	15
Total.....	300

(*La suite au Cahier prochain.*)

GRÈCE.

Situation précaire et pénible. — Dans notre cahier du mois de mars dernier (Voy. t. xlv, pag. 747-752), nous avons inséré une lettre qui avait pour objet de repousser les attaques inconvenantes et calomnieuses du *Courrier* anglais contre M. le comte Capo-d'Istria : personne à cette époque ne pouvait douter que le prince Léopold ne fût le souverain de la Grèce; ce prince avait ambitionné cette nouvelle couronne; il avait obtenu l'appui d'un emprunt de 60 millions. Tout semblait indiquer qu'un refus n'était plus possible ; cependant le retard que mettait le nouveau souverain à se rendre en Grèce faisait naître des soupçons et des doutes. On était fondé à présumer que quelque nouvel évènement politique pourrait changer sa résolution, ou qu'il se repentait d'avoir accepté la tâche difficile et périlleuse d'organiser et de diriger la nation grecque.

La maladie du roi d'Angleterre rapprochait du pouvoir le prince Léopold, et lui faisait désirer de se libérer des engagemens qu'il avait pris.

Enfin, l'Europe vient de sortir de son incertitude, et le prince a décidément renoncé au trône de la Grèce! Les journaux anglais ont été remplis de divers documens présentés au Parlement d'Angleterre. Le prince fonde son refus sur les nouvelles qu'il a reçues de Grèce ; il dit que les Grecs, mécontens des limites assignées au nouvel État, n'accepteront que forcément

les limites qui leur sont imposées ; il cite, à l'appui de sa renonciation, la lettre du Sénat et celle de M. Capo d'Istria.

Il est vrai que les Grecs se plaignaient, et sont fondés à se plaindre, des limites dans lesquelles on veut les renfermer ; ils représentent qu'il sera très-difficile d'abandonner l'Acarnanie, patrie des Rouméliotes qui ont défendu Missolonghi, etc., etc.; que les Candiotes et les Samiens ne se soumettront que par force, et avec la répugnance la plus prononcée, à retomber sous le joug des Turcs ; mais le Sénat et le président Capo d'Istria se bornaient à présenter des observations à leur nouveau souverain : ils ne connaissaient point alors l'adhésion de la Porte au traité, ce qui semble aujourd'hui le rendre définitif, au moins pour le moment.

Quoi qu'il en soit, le prince a saisi ce prétexte, et il a refusé. Les papiers anglais ont pris parti pour ou contre le prince Léopold ; ils ont accusé M. Capo d'Istria d'avoir voulu repousser le prince ; M. Eynard a prouvé, par une lettre publiée dans le *Moniteur*, que le président désirait au contraire l'arrivée du nouveau souverain, dont la présence et l'intervention lui paraissaient propres à calmer les esprits et à rétablir l'ordre.

Voilà la Grèce rejetée dans un état provisoire ; rien ne pouvait lui être plus fatal. La renonciation du prince la prive des secours pécuniaires dont elle avait un urgent besoin, ou du moins les fait ajourner. Toutes les lettres annonçaient que si, dans ce moment de crise, le président ne recevait pas des fonds pour payer la solde arriérée des troupes de l'Acarnanie, il ne pouvait répondre de la tranquillité du pays : les secours promis par les puissances ne pouvaient être fournis qu'au moyen d'un emprunt ; cet emprunt avait été accordé au prince Léopold. On assure que M. Eynard a fait les plus vives instances auprès des trois cours alliées, pour obtenir un versement quelconque à compte de cet emprunt projeté ; n'ayant pu l'obtenir jusqu'à présent, il a dû secourir seul encore cette malheureuse nation, et nous avons vu, par un article de Toulon, qu'il vient d'envoyer en Grèce, sur un bâtiment de l'État, 550,000 fr. de sa propre fortune. Plus tard, on ne peut en douter, les puissances devront remplacer les efforts de ce simple particulier et continuer leur ouvrage, en aidant la Grèce à consolider sa nouvelle existence.

Parmi les candidats qu'on nomme pour remplacer le prince Léopold, les plus connus, et ceux qui paraissent avoir quelques chances, sont le *prince* FRÉDÉRIC *des Pays Bas*, ou un *prince de Prusse*. On assure que les trois cours alliées sont con-

venues de ne nommer qu'un prince protestant ; le choix du nouveau souverain se traite à Londres dans des conférences diplomatiques : il doit y avoir unanimité de suffrages.

Plusieurs autres candidats se présentent ; parmi eux se trouvent le *prince Paul de Würtemberg*, un *prince de Darmstadt* et un autre *prince d'Allemagne ;* mais tout semble indiquer que le choix sera fait dans une famille qui puisse, par sa position de puissance du second ordre, donner un appui au nouveau souverain. Les trois grandes cours semblent fatiguées de la tutelle qu'elles ont entreprise : elles veulent s'en dégager en remettant la couronne à un prince qui puisse être soutenu financièrement et militairement par la puissance à laquelle il appartiendra ; car il est assez probable que la Grèce aura besoin de conserver pendant quelque tems une force étrangère ; et la France voudra retirer ses troupes. Si les candidats catholiques n'avaient pas été écartés, un prince de Bavière aurait dû être au premier rang. Tout semble annoncer que la Grèce s'aggrandira encore : la réunion de l'Acarnanie et de l'île de Candie sont indispensables au nouvel État ; l'avenir les lui donnera, il ne faut que de la patience et laisser faire les évènemens.

Égine. — *Fondation d'un Musée.* (*Extrait de la* Gazette universelle de la Grèce.) — Les amis de la Grèce et les amis des antiquités et des beaux-arts apprendront sans doute avec intérêt la fondation d'un établissement aussi utile qu'honorable. En creusant les fondemens de la maison de refuge établie à Égine pour les orphelins, on a trouvé quelques vases anciens, dont la matière et la forme ont fixé l'attention des antiquaires.

On en a trouvé d'autres semblables, en travaillant aux rues de la ville d'Égine ; et dans l'emplacement du nouveau lazaret on a déterré un relief représentant un cheval avec son conducteur.

Telle est l'origine du *Musée* qui vient d'être établi à la maison de refuge pour les orphelins, et qui compte maintenant deux statues, deux têtes, neuf inscriptions et soixante-sept reliefs, un décret, un grand vase de pierre avec des reliefs, et deux pendans d'oreilles en or.

Ces objets d'antiquités ont été en partie recueillis par le gouvernement, moyennant une légère rétribution ; et la plupart sont dus à la générosité d'un certain nombre de citoyens, dont le journal grec cite les noms.

Ces honorables patriotes, dont l'exemple aura sans doute beaucoup d'imitateurs, doivent être considérés comme les

fondateurs de cet établissement, qui atteste le zèle ardent des Hellènes pour les fondations d'utilité publique.

Ce Musée est visité tous les jours par des voyageurs et par les membres des commissions françaises. Ceux d'entre eux qui sont peintres copient avec soin tout ce qu'ils trouvent de plus remarquable.

Des feuilles postérieures de la même Gazette annoncent que beaucoup d'autres personnes ont fait don au Musée national de plusieurs objets d'antiquité, en sorte qu'on peut espérer que, dans quelque tems, il sera considérablement augmenté. Je sais avec certitude qu'un Grec d'Athènes, M. Pittaki, occupé depuis long-tems à faire des recherches d'antiquité dans son pays, est parvenu à former une belle collection de différentes pièces, dont le nombre est déjà de 1,600, et sur lesquelles on remarque plusieurs inscriptions, sermens, décrets, etc. Cette belle collection particulière paraît devoir être destinée par celui qui l'a fondée à enrichir le Musée de sa patrie.

FRANCE.

DÉPARTEMENS.

Marseille (*Bouches-du-Rhône*). — *Prix proposé.* — *La Société de Statistique de Marseille* avait proposé un prix de la valeur de cinq cents francs pour être décerné dans sa séance publique du mois d'août 1829. Aucun Mémoire ne lui a été présenté; elle a cru en reconnaître la cause dans la multiplicité des recherches que nécessitaient de la part d'un seul auteur les sujets mis en question. Elle s'est donc décidée, en conservant la valeur du prix, à supprimer la première partie du programme et à le réduire aux questions suivantes : 1° *La Statistique actuelle du Commerce et des diverses branches de l'Industrie de Marseille*, c'est-à-dire, l'état de ses exportations et importations, la nature de ses relations avec l'Étranger et avec l'intérieur, la situation de sa marine marchande comparée à celle des autres ports de France, le nombre de ses fabriques, le nombre des ouvriers qu'elles emploient, la quantité des matières premières qu'elles consomment, et les qualités qu'elles préfèrent, les débouchés qui leur sont ouverts, etc.; — 2° Indiquer les moyens de perfectionner et de développer le commerce et l'industrie de Marseille. Parmi ces moyens, l'auteur devra s'arrêter plus particulièrement à ceux dont Marseille pourrait être l'objet spécial.

Les Mémoires devront être adressés, franc de port, avant le 1er mars 1831, à M. *Augustin* Fabre, avocat, secrétaire perpétuel.

PARIS.

Institut. — *Académie des Sciences. — Mois de juin* 1830. — *Séance du* 7. — M. le comte de Loevenhielm, ministre de Suède, à Paris, adresse les travaux de la Commission suédoise chargée de constater les mouvemens de la population de ce royaume, et demande à l'Académie de vouloir bien donner à cette Commission les renseignemens qui seraient propres à perfectionner ses recherches. — M. de Humboldt adresse un Mémoire sur l'inclinaison de l'aiguille aimantée dans le nord de l'Asie, avec des observations correspondantes de variations horaires faites en différentes parties de la terre. — L'Académie procède à l'élection d'un secrétaire perpétuel en remplacement de M. Fourier. Sur 44 votans, M. *Arago* obtient 39 suffrages; MM. *Poinsot*, *Beudant*, *Puissant*, *Molard* et *Biot* chacun un. En conséquence M. Arago est proclamé, sauf l'approbation du roi, secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques. — M. Poinsot continue la lecture de son *Mémoire sur l'équateur du système solaire*, dans lequel il contredit quelques-uns des principes et des formules donnés par l'illustre auteur de la *Mécanique céleste*. Une discussion s'engage à ce sujet entre M. *Poisson* et lui. — M. Cauchy lit un Mémoire sur la théorie de la lumière.

Du 14 *juin*. — M. Poinsot lit et dépose sur le bureau la note suivante : « J'ai l'honneur de présenter à l'Académie *la cinquième édition de mon Traité de Statique*. Cette édition présente plusieurs additions assez considérables; mais la plus importante consiste dans le Mémoire sur l'équateur céleste, dont j'ai terminé la lecture à la dernière séance. Ces considérations nouvelles, qui regardent, sans contredit, ce qu'il y a de plus général et de plus constant dans le système du monde, ne peuvent manquer d'exciter l'intérêt; et j'ai tâché de les présenter d'une manière si simple qu'avant peu, j'ose le dire, elles paraîtront élémentaires. J'avais donné la première idée de cette théorie au mois de mars 1828; mais, en la mettant ici à la portée des lecteurs, j'offre le meilleur moyen de la reconnaître et de la vérifier. Si l'on y trouve quelques difficultés ou quelques objections à faire, je m'empresserai de les examiner et d'y répondre pourvu qu'on les écrive, afin qu'étant une fois résolues il ne soit plus nécessaire d'y revenir. Il ne s'agit point

ici de M. de Laplace, à qui l'on rend toute justice; ni de ce qu'il a pu penser au dedans de lui-même, mais de ce qu'il a mis dans ses ouvrages; la discussion ne peut être ni longue ni difficile, parce que notre théorie est de la plus grande simplicité, et que notre nouveau plan diffère beaucoup du plan déterminé par M. de Laplace; car ce n'est point une différence d'un dix-millième de seconde (comme on l'a fait dire, sans doute par erreur, à l'un de nos savans confrères, mais d'environ 12 minutes sur l'inclinaison, et de 2 ou 3 degrés sur la longitude du nœud; ce qui est ici une quantité très-considérable.) » — M. Cauchy annonce avoir trouvé les formules relatives à la dispersion de la lumière, et présente un Mémoire sur ce sujet. — M. *Héron* de Villefosse fait un rapport verbal avantageux sur les ouvrages allemands de M. *Guill.* Muller, relatifs aux inondations qui ont eu lieu sur les côtes de la mer du Nord, le 3 et le 4 février 1825. — Au nom d'une commission spéciale, M. Coquebert-Montbret fait un rapport sur les ouvrages présentés au concours de statistique. Le prix est décerné à M. Puvis, ancien officier d'artillerie et élève de l'École Polytechnique, pour sa notice statistique du département de l'Ain en 1828. Le rapport mentionne honorablement : 1° les travaux de M. le Dr *Villermé* sur la statistique humaine; 2° la statistique du canton de Nivillers (Oise), par M. *Graves*, chef de division à la préfecture de Beauvais; la statistique du département des Pyrénées-Orientales par M. *Izern*. — MM. de *Prony* et *Navier* font un rapport sur le projet de M. Delaporte, relatif à une nouvelle construction des ponts en fer. En voici les conclusions : 1° le pont proposé est conçu sur le principe connu des systèmes de charpente dans lesquels on combine ensemble des pièces résistant à la compression et d'autres résistant à la tension; 2° les parties du pont n'étant point dans un état d'équilibre stable, ce genre de construction ne convient pas mieux à de très-grandes ouvertures que celui des ponts en fer formant voûte qui ont été exécutés jusqu'à présent; 3° en cherchant à supprimer toute action de répulsion, de traction sur les culées, on est obligé d'employer pour les arches un mode de construction beaucoup plus coûteux que celui des ponts dont on vient de parler ou des ponts suspendus; et l'excès de dépense qui en résulte ne peut être compensé, à beaucoup près, dans la plupart des cas qui pourront se présenter, par l'économie qu'on ferait sur la construction des culées. Nous pensons en conséquence que le système de construction proposé pour les ponts en fer par M. Delaporte ne doit pas être préféré sous le rapport de la solidité et

de l'économie aux systèmes qui sont aujourd'hui en usage. (Adopté.) — La section d'astronomie propose d'accorder pour cette année la médaille fondée par M. de *Lalande* à M. Gambart, directeur de l'Observatoire de Marseille, qui a aperçu le premier la nouvelle comète, l'a observée avec le plus grand soin, et a déterminé les élémens de la parabole. Elle pense que la somme réservée l'an dernier pourrait servir à deux autres médailles dont l'une serait donnée à M. Gambey, à qui l'Observatoire est redevable d'une magnifique lunette méridienne, munie d'un grand cercle d'inclinaison et d'un équatorial où l'on remarque une foule d'artifices très-ingénieux. L'autre serait accordée à M. Perrelet, inventeur d'un compteur à détente, à l'aide duquel un observateur inexpérimenté peut espérer par exemple, dès son début, de déterminer l'instant du passage d'une étoile sous les différens fils du réticule de la lunette méridienne avec la précision d'un dixième de seconde de tems. Ces diverses propositions sont adoptées par l'Académie.

Du 21 juin. — M. *Picquart*, directeur de l'établissement de M. le Dr Deleau pour l'éducation des sourds-muets qui lui sont confiés par l'Académie, adresse le certificat de l'ecclésiastique qui a fait faire la première communion à trois d'entre eux. Voici ce certificat : « Je, soussigné, prêtre de la paroisse des Blancs-Manteaux, certifie que les nommés Henri Chabot, Alexandre Martin et Honoré Trézel ont fait leur première communion et reçu le sacrement de confirmation dans cette église, les 10 et 11 juin 1830. Nous avons été édifiés de leur piété, et surtout agréablement surpris de la manière dont ils ont répondu oralement aux différentes questions qui leur ont été adressées sur le catéchisme. » Signé *Jacquet*, prêtre. — M. Cauchy présente un Mémoire sur la transformation et la réduction d'une certaine classe d'intégrales. — M. Navier lit une note sur l'ouvrage intitulé : *Analyse des Équations déterminées*, dont M. Fourier avait commencé l'impression, et dont les 3e 4e et 5e feuilles avaient passé en épreuves sous ses yeux. « L'ouvrage renferme une préface, une introduction contenant les principaux points de l'analyse algébrique qui servent de point de départ à l'auteur; un tableau synoptique contenant une exposition détaillée des matières qui devraient former le sujet de l'ouvrage, et où l'on voit qu'il devrait être divisé en sept livres. La copie de l'exposé et des deux premiers livres a été trouvée en ordre, et, selon toute apparence, prête pour l'impression; c'est la partie qui devait être publiée en premier lieu et séparément. Il y a tout lieu d'espérer que les

matériaux des derniers livres existent dans les papiers, et que ces nouvelles recherches ne sont point perdues. — M. Thénard lit des observations sur la lumière qui jaillit de l'air et de l'oxigène par la compression. — L'Académie va au scrutin pour la nomination d'un correspondant dans la section de géométrie. M. Gergonne, qui obtient 33 voix sur 37, est proclamé correspondant. — MM. Geoffroy-Saint-Hilaire et Serres font un rapport sur une fille à deux têtes, née récemment en France, aux pieds des Pyrénées. Les conclusions sont adoptées. — M. Cauchy lit la 2e partie de son Mémoire sur la Lumière. — MM. de *Freycinet* et *Roussin* font un rapport sur la nouvelle rose des vents, de M. Longeville; en voici les conclusions : « Si une modification peut être désirée dans la graduation des instrumens destinés comme la boussole à mesurer des distances angulaires, c'est celle qui établirait la division décimale, à cause de la facilité qu'elle introduit dans le calcul. Mais, si jusqu'ici on a vainement désiré de voir généraliser ce changement, qui serait une amélioration, il n'est pas probable qu'on obtienne plus de succès pour faire prévaloir une méthode qui ne se recommanderait par aucun avantage. Celle que propose M. Longeville est tout-à-fait dans cette dernière catégorie. Elle tendrait à compliquer l'énoncé des résultats donnés par la boussole; elle détruirait le rapport qui existe entre la graduation de cet instrument, la division ordinaire du cercle et celle de presque tous les autres instrumens destinés à mesurer les angles; enfin elle contrarierait un usage depuis longtems adopté pour retarder plutôt que pour faire prévaloir la division décimale, seule amélioration qu'il soit vraiment désirable d'introduire dans la graduation des instrumens dont il s'agit ici. Par ces considérations, je suis obligé de conclure que la proposition de M. Longeville ne me paraît offrir aucune utilité. » (Adopté.)

— *Du 28 juin.* — M. Cauchy présente la suite de ses recherches sur la dispersion de la lumière, comprenant les lois de ce phénomène, et d'autres recherches sur la propagation des ondes planes, dont la détermination se trouve liée à l'intégration des équations linéaires, aux différences partielles dans lesquelles les diverses dérivées de la variable principale ne sont pas toutes du même ordre. — M. Lacroix, au nom de la commission des prix de mathématiques, composée de MM. *Poisson*, *Poinsot*, *Legendre* et lui, fait le rapport suivant : 1° le grand prix sur la résistance des fluides est remis à deux ans, en faisant mention honorable de la pièce n° 1 : l'auteur de ce Mémoire, qui s'est empressé de reconnaître qu'il

n'avait pu encore satisfaire pleinement à la question, a présenté une suite d'expériences très-ingénieuses qui pourront par de nouveaux efforts conduire à des résultats importans; 2° le grand prix proposé pour celui des ouvrages qui présentera l'application la plus importante des théories mathématiques, ou qui contiendrait une découverte analytique très-remarquable, est partagé entre la famille de feu M. Abel, de Christiania, et M. Jacobi, de Kœnigsberg. — M. *Henri de* Cassini, au nom d'une commission, fait un rapport sur la seconde édition manuscrite du *Glossaire de Botanique* de M. de Théis. « La connaissance des étymologies offre surtout de l'intérêt dans une science telle que la botanique, dont la nomenclature immense et dont presque tous les termes sont significatifs, faisant allusion tantôt à quelque caractère de la plante, tantôt à ses propriétes vraies ou prétendues, tantôt enfin à diverses circonstances historiques ou fabuleuses qui s'y rattachent. M. de Théis a donc eu une heureuse idée lorsqu'il a composé son Glossaire de Botanique ou Dictionnaire étymologique de tous les noms et termes relatifs à cette science. Ce livre, il est vrai, est moins un ouvrage de botanique qu'un ouvrage d'érudition. Cependant il peut être utile aux botanistes et surtout aux élèves presque toujours effarouchés par une nomenclature accablante pour la mémoire et stérile pour la pensée, tant qu'une idée ne se rattache pas à chaque mot. L'auteur paraît avoir mis beaucoup de soin à ne donner que des étymologies exactes, non hasardées, et puisées aux meilleures sources. On conçoit pourtant qu'il peut lui être échappé des erreurs, et nous-mêmes en avons noté quelques-unes en feuilletant rapidement les pages de son livre. Ces critiques ne nous empêchent pas de reconnaître que *le Glossaire de M. de Théis* est un ouvrage intéressant, utile, estimable : et nous pensons qu'il mérite l'approbation de l'Académie. » (Adopté.) — Le même membre rend un compte verbal favorable des *Lettres à Julie sur l'Entomologie*, suivies de la description méthodique de la plus grande partie des insectes de France. — M. Girou de Buzareingues fils lit, pour son père, un Mémoire relatif à Roquefort, à ses caves froides et à l'agriculture des environs. — M. *Arago* communique deux notes : la *première* est relative à une série de triangles dans les gouvernemens de Wilna et de Grodno, comprenant 8° de latitude, de 52 à 60°. Il annonce aussi que la méridienne de Dorpat doit être prolongée. La partie du nord sera exécutée sous les ordres de M. Struve. Elle commencera à l'île de Hogland, dans le golfe de Saint-Pétersbourg, traversera toute la Finlande et ira rejoindre le degré de

Laponie près de Tornéo. M. Struve a déjà fait un examen détaillé du terrain, et ne prévoit aucun obstacle. La *deuxième note* donne les élémens de la nouvelle comète, calculés par M. B. Waez, d'après ses propres observations.

Passage au Périhélie. Avril 9 jours, 876, tems moyen, compté de minuit.

Distance du Périhélie..	0, 9216
Longitude du Périhélie	212°,14′
Longitude du nœud.	206°,22′
Inclinaison	21°,16′
Mouvement direct.	

Ces élémens représentent tous les observations à une minute près pendant un intervalle de 38 jours : la comète a passé près de la terre vers la fin de mars; la moindre distance a dû être d'environ $\frac{1}{20}$ de celle du soleil. » A. Michelot.

— *Académie française. — Séance publique du 29 juin, pour la réception de* MM. *Philippe* de Ségur et de Pongerville, *récemment élus.* — Une réunion brillante assistait à cette solennité littéraire. Au moment où les membres de l'Institut ont pris séance, tous les spectateurs ont cherché parmi eux M. le comte de Ségur ; tous ont vivement regretté qu'une maladie trop prolongée les privât du spectacle intéressant et je crois nouveau d'un père accueillant son fils dans le sanctuaire des lettres; et, lorsque l'historien de la *Campagne de Russie*, attribuant son élection à la haute estime dont une longue série de services public et de succès littéraires ont environné M. de Ségur, a dit que c'était son père que l'Académie avait de nouveau nommé en lui, d'unanimes applaudissemens ont rendu hommage à ce sentiment filial, qui est en même tems un trait remarquable de modestie. M. Philippe de Ségur, qui remplace à l'Académie française M. de Lévis, son oncle, a fait avec beaucoup de convenance l'éloge des qualités sociales et des spirituelles productions de son prédécesseur. Le reste de son discours a été consacré à la discussion des nouveaux principes littéraires et à des protestations de respect pour la langue, que l'on aime à entendre de la bouche d'un écrivain qui s'est distingué par la hardiesse du style et par la nouveauté des expressions. — M. Arnault, qui présidait la séance, après avoir, dans sa réponse au récipiendiaire, relevé le mérite de ses deux grandes compositions historiques (l'*Histoire de la Campagne de Russie* et l'*Histoire de Pierre-le-Grand*), s'est élevé avec force contre les innovations hasardeuses auxquelles se livre la jeune école lit-

téraire; cette incursion sur les domaines du romantisme a été fréquemment encouragée par l'auditoire.—M. DE PONGERVILLE, qui venait occuper le fauteuil de M. de Lally-Tolendal, glissant habilement sur la dernière partie de la vie publique de son prédécesseur, s'est attaché à faire ressortir les services qu'il avait précédemment rendus à la cause de la patrie, et surtout les événemens dramatiques de sa vie privée. La part que Voltaire a prise à la réhabilitation de la mémoire de l'infortuné général Lally a offert à l'orateur une transition naturelle pour passer de l'éloge de l'homme de génie à l'apologie du siècle qui fut en quelque sorte son ouvrage. Cette partie du discours de M. de Pongerville a paru faire une vive impression sur ses auditeurs; nous y avons remarqué cette observation aussi profonde que vraie, qu'au milieu des systèmes qui divisent aujourd'hui la politique et la philosophie, ceux-là mêmes qui combattent les doctrines du XVIIIe siècle suivent encore à leur insu l'impulsion qu'il a donnée à l'esprit humain.—M. DE JOUY, qui a répondu à M. de Pongerville, s'est montré juste appréciateur du mérite de ses ouvrages. Il a rappelé, à propos de la *traduction de Lucrèce*, ce mot ingénieux de Frédéric sur celle des Géorgiques : que c'était l'ouvrage le plus original qui eût paru depuis long-tems; et il a vu, dans l'heureux talent dont M. de Pongerville a fait preuve en naturalisant parmi nous les beautés mâles de Lucrèce et la gracieuse poésie de l'auteur des Métamorphoses, un gage assuré de son avenir littéraire. De nouveaux traits lancés aux romantiques avec la spirituelle malice que l'on connaît au bon *Ermite* ont excité de rechef la gaîté de l'Assemblée. Avouons-le cependant, il est à regretter qu'un accord préalable entre les orateurs n'ait pas prévenu un retour trop fréquent sur ce sujet; il ne faut abuser de rien, pas même de la raison. En résumé, le public a dû se retirer satisfait d'une séance où il a vu s'asseoir à l'Académie deux écrivains aussi honorables par le talent que par le caractère et dont l'admission est d'un heureux présage pour les futures élections de ce corps.

Athénée des Arts. — Prix proposés. — Dans sa séance publique du 25 avril dernier, l'Athénée des Arts, l'une des Sociétés littéraires et scientifiques de Paris les plus anciennes et les plus actives, après des lectures intéressantes faites par plusieurs de ses membres, a proposé pour sujets des prix fondés par feu M. TURREL, membre de l'Athénée des Arts, et qui seront décernés à la séance annuelle de 1831, les

questions suivantes : 1° *Classe des sciences* : « Définir avec précision le véritable sens du mot *civilisation ;* signaler les principaux caractères distinctifs de notre civilisation actuelle, les lacunes et les abus que l'on peut y remarquer, les moyens de remplir ces lacunes, de combattre ces abus et de les détruire peu-à-peu ; montrer enfin comment on pourrait donner aux progrès de la civilisation, dans les différentes parties qu'elle embrasse, une meilleure direction et une impulsion plus rapide. » 2° *Classe des lettres :* « Présenter un tableau comparatif de l'état de la prose et de la poésie au XVIe siècle, au XVIIe et à l'époque actuelle. » — 3° *Classe des arts :* « Quels sont les objets d'arts que nous tirons des pays étrangers et que nous ne fabriquons pas aussi-bien qu'eux, ou que nous ne fabriquons pas du tout ? Quels moyens aurait-on de fabriquer ces objets ? » — L'auteur du meilleur Mémoire sur chacun de ces sujets recevra une médaille de la valeur de 300 fr. Les Mémoires devront être adressés au secrétaire-général de l'Athénée des Arts, à l'Hôtel-de-Ville, avant le 1er janvier 1831.

Société d'Enseignement élémentaire : Séance publique annuelle tenue le 16 avril 1830. — Cette séance a été fort brillante, et l'on y remarquait la présence d'un grand nombre d'hommes distingués. Les colonnes de la salle étaient décorées d'échantillons d'écriture, de dessin linéaire et de couture d'une perfection surprenante pour ceux qui savaient que ces objets étaient l'ouvrage des écoles élémentaires de Paris, d'Amiens, de Nancy, de Gisors, de Liancourt, d'Angers, de plusieurs autres villes des départemens et même de celles du Sénégal. M. *de Lasteyrie* présidait. M. *de Gérando* a lu un rapport sur les travaux de la Société, sur l'extension que sa correspondance a prise, sur les développemens de l'enseignement mutuel en France et dans les autres parties de l'Europe et du monde. Trois jeunes Éthiopiens, achetés par M. *Droveti*, amenés par lui en France et placés dans l'institution de M. Regnaud, à Bourg-la-Reine, ont été présentés à l'assemblée, et semblaient appuyer les paroles de M. de Gérando, en qualité d'ambassadeur d'une civilisation jeune comme eux et comme eux pleine d'espérances. (Voy. *ci-après* un extrait du rapport de M. JOMARD sur les progrès de ces jeunes Éthiopiens.) M. *Delacourt* a rendu compte de l'état des écoles gratuites du département de la Seine. Elles sont au nombre de vingt-huit, et reçoivent environ cinq mille élèves. Huit sont destinées aux adultes. Sur les vingt autres, quatre sont destinées aux filles. Les recettes se sont élevées à 50,197 fr. 92 c. et les dépenses à 48,207 fr. 96 c.

La Société de la morale chrétienne, celle des méthodes d'enseignement et celle de l'enseignement élémentaire se sont réunies pour fonder un prix qui sera décerné au meilleur Mémoire en faveur de la liberté de l'enseignement. Huit Mémoires ont été envoyés; mais la commission nommée par les trois Sociétés pour les examiner n'a pas cru qu'il y eût lieu à décerner le prix : le concours a été prorogé au 1er janvier 1831. M. *Herpin* a lu un rapport sur les Mémoires envoyés. M. *Renouard* a prononcé ensuite un discours très-remarquable sur la liberté de l'enseignement. L'orateur a été plusieurs fois interrompu par des applaudissemens unanimes, et nous ne résisterions pas au désir de reproduire quelques-uns des passages qui ont le plus frappé l'auditoire, si M. Renouard n'avait déjà développé avec étendue, dans notre recueil, ses excellentes vues sur ce sujet important (voy. *Rev. Enc.*, t. XL, p. 15 et 265, octobre et novembre 1828). — Enfin un prix a été remis au jeune *Rankoff* par le président. — Dans l'intervalle qui séparait chaque discours, les élèves des diverses écoles que la Société soutient à Paris, et dans lesquelles la musique est enseignée par la méthode mutuelle, ont exécuté des morceaux d'ensemble qui ont à la fois surpris et charmé l'assemblée. Plusieurs des jeunes musiciens ont été remarqués pour la beauté de leurs voix : tous ont fait honneur au professeur qui met tant de zèle à répandre dans le peuple un art qui peut contribuer à améliorer beaucoup sa moralité : ce professeur est M. *Bocquillon Wilhem*.

— *Éducation des jeunes Éthiopiens envoyés en France.* — *Extrait d'un Rapport présenté sur ce sujet à la Société d'Enseignement élémentaire, par une Commission spéciale, composée de MM.* Bally, Coutelle *et* Jomard. — La Commission, nommée pour suivre les progrès des jeunes Éthiopiens envoyés en France par M. Drovetti, s'est rendue plusieurs fois à Bourg-la-Reine, chez M. Regnaud, maître de pension, à qui ils ont été confiés, le 27 mai 1829. Plusieurs fois elle a fait connaître ses observations; mais elle doit aujourd'hui un compte plus détaillé du résultat des soins dont ces enfans ont été l'objet. On s'est occupé de leur intelligence, de leur état moral et de leur état physique. Le maître et la maîtresse de la pension les considèrent comme leurs propres enfans, soit en santé, soit dans les cas de maladie. La même sollicitude est observée à leur égard que pour les propres fils du directeur : ce sont aussi les mêmes attentions, les mêmes enseignemens, les mêmes exercices. Une telle conduite élève ces intéressans orphelins à leurs propres yeux; elle leur fait apprécier le bienfait de la liberté et celui de l'in-

struction; la civilisation trouvera un jour en eux de véritables missionnaires.

Avant de parler des occupations et du progrès des jeunes Éthiopiens, il convient de rappeler plusieurs circonstances qu'on pourrait avoir perdues de vue. Six jeunes esclaves éthiophiens ont été généreusement rachetés de la servitude, il y a deux ans, par M. *Drovetti*, consul général de France en Égypte. Ils venaient de parties très-reculées des pays supérieurs à l'Égypte et à la Nubie. Après avoir été amenés et entretenus en Égypte, aux frais et par les soins de M. Drovetti, ils ont été embarqués sur un vaisseau marchand, nourris et habillés; conduits à Marseille et enfin à Paris. Quelques incidens de leur voyage de Marseille à Paris méritent peut-être ici une mention. A Montélimart, d'après le rapport du conducteur, une populace ignorante jeta des pierres sur la voiture qui contenait les six Éthiopiens : ces hommes paraissaient scandalisés de voir tant de figures noires à la fois. A Lyon, on éprouva aussi quelques difficultés. Quand ils arrivèrent à Paris, c'était de grand matin, une multitude de curieux se précipita dans la maison de la rue de Grenelle où ils étaient adressés, et l'on ne put les en faire sortir sans beaucoup de peine. Une fois délivrés de cette foule importune, les enfans se précipitèrent hors de la voiture avec vivacité, mais sans trouble ni embarras, puis se jetèrent gaîment sur les fouets des cochers et sur tout ce qu'ils trouvèrent dans la cour, afin de se récréer et de se delasser ainsi d'une longue route et d'un état de gêne pénible et fatigant.

Deux d'entre eux, en qualité d'Abyssins et de chrétiens, ont été reçus à Saint-Lambert, dans la communauté dite de *Saint-Antoine*. Ce sont les quatre autres que l'on a placés à Bourg-la-Reine, et dont la Société a pris soin, dans l'espérance qu'ils reporter ont dans leur patrie l'instruction qu'ils reçoivent, et qu'ils pourront même un jour y établir des écoles.

En arrivant à Paris, ces enfans ne savaient pas un seul mot de français. Les tableaux des écoles élémentaires furent mis sous leurs yeux, dès leur entrée dans la pension, le 27 mai 1829. La capacité relative des quatre jeunes Éthiopiens ne tarda pas à se faire connaître; ce qu'ils ont été dans la première semaine, l'un par rapport à l'autre, ils le sont encore; les progrès de tous sont réels et même très-remarquables; mais ils restent toujours classés dans l'ordre suivant : *Mahboub*, le plus intelligent et le plus laborieux; *Mourgian*, capable et actif; *Bilal*, moins intelligent en général; *Mourchal*,

un peu lent et inactif. Le dernier toutefois avait d'abord mieux réussi que le troisième.

C'est pour la première fois que des Éthiopiens, transportés en France, étaient soumis à des études suivies. On voit maintenant que ces enfans ne le cèdent en rien aux européens par les résultats. Tout le monde sentira de quel intérêt est cette expérience, et il est superflu d'insister sur ce point. Remarquons seulement combien l'usage des tableaux des écoles a contribué au succès. Ces enfans sont attentifs et observateurs; leur curiosité est excitée vivement par tout ce qui est spectacle : à la promenade, dans les jardins publics, lors de la visite des monumens, ils questionnent toujours. Du reste, ils avaient, dès le jour de leur arrivée, donné des preuves d'intelligence. L'un de nous, chargé du soin de les accueillir à Paris, les conduisit en face du Louvre. A cet aspect, Mahboub, frappé d'admiration, s'écria : « Le château est plus beau que celui du Kaire, mais ce Nil là n'est pas si beau que le nôtre. » — Le moral de ces jeunes enfans a attiré la plus sérieuse attention. On a voulu leur faire comprendre la dignité humaine, leur faire sentir et apprécier la supériorité de la liberté sur la condition servile et dépendante à laquelle ils étaient condamnés, peut-être pour toujours. Une égalité parfaite règne entre eux et leurs camarades français, aux jeux, à table, à la promenade et partout. Ils n'appellent jamais le maître et la maîtresse de la pension que par les noms de *père* et de *mère*.

Les deux jeunes Éthiopiens placés à Saint-Lambert sont élevés dans la religion catholique; à leur retour en Abyssinie, ils serviront peut-être à propager cette croyance parmi leurs compatriotes. Les élèves de Bourg-la-Reine pourront contribuer à répandre l'instruction primaire, et à former des écoles. Instruits à l'aide des tableaux élémentaires, ils seront en état d'en composer de semblables en divers dialectes, et d'en enseigner l'usage. Tel est le but d'utilité directe et immédiate le plus en rapport avec l'objet que se propose la *Société d'éducation;* objet qui n'est pas restreint à la France seule, puisque de tout tems, et dès son berceau, la Société s'est occupée de favoriser l'établissement et l'amélioration des écoles étrangères.

L'Éthiopie est une contrée où l'amélioration qui occupe la Société n'a pas encore pénétré. Le Cap, la Sénégambie, la Cafrerie, Madagascar, l'Égypte et d'autres parties du littoral de l'Afrique ont des écoles; mais rien encore n'a été fait et même n'a pu être fait pour la Nubie et l'Éthiopie supérieue.

Indépendamment de ce but philantropique, la France pourrait avoir un jour dans nos jeunes hôtes africains des explora-

teurs précieux. Ils seront instruits plus tard, nous l'espérons, dans les élémens des mathématiques, de l'histoire naturelle et des connaissances médicales, et ils seront perfectionnés dans le dessin. Ils observeront les pays intérieurs, ils en recueilleront les productions physiques, et ils lieront avec les naturels des relations de tout genre dont le commerce fera son profit, ainsi que les sciences géographiques et naturelles.

Réclamation. — *Lettre à Monsieur le Directeur de la* Revue Encyclopédique. — Monsieur, la hauteur probable de la ville de Temboctou au-dessus du niveau de la mer, que j'ai déduite de la navigation de M. Caillé sur le grand fleuve de l'Afrique septentrionale, n'est pas de 230 à 260 pieds (ainsi que me l'a fait dire, par inadvertance, l'auteur d'une analyse très-bien faite de la relation de l'intrépide voyageur), (voy. *ci-dessus*, p. 310-332), mais bien de 230 à 260 mètres (voy. *Journal des Voyages*, etc., t. III, p. 287 et suiv.) Il m'a paru nécessaire de relever cette différence, d'où il résulterait une absurdité que j'ai reprochée moi-même à ceux qui font couler les eaux du Dhioliba dans le Nil d'Égypte. Je saisis cette occasion pour signaler un nouvel écrit de M. le général Donkin, faisant suite à sa *Dissertation sur le Cours du Niger*, sous le titre de : *Lettre à l'éditeur de Quarterly Review*, etc.

Je suis, etc. Jomard.

Chronique des Théâtres pendant le mois de juin 1830. — Onze ouvrages nouveaux ont été représentés depuis le 1er juin. — Le Théâtre-Français a donné, le 28 juin, *Françoise de Rimini*, tragédie en 5 actes, de M. *Gustave* Drouineau, connu déjà par le succès d'une tragédie de *Rienzi*, représentée à l'Odéon, il y a quelques années. Le sujet de Françoise de Rimini, emprunté au Dante par un poète italien, Pellico, et transporté d'abord sur la scène française par M. Constant Berrier, est d'une simplicité qui n'est point sans charme. Mais M. Drouineau, craignant sans doute de manquer de matière, a jeté, sur un fond qui lui semblait trop nu, une foule de petits détails, souvent oiseux, pour remplir les vides de l'action et pour la nuancer de couleurs contemporaines. Il en est résulté que la conception générale n'est plus assez nette; elle est embarrassée de trop d'incidens d'une médiocre importance; et c'est une règle certaine que tout incident qui ne contribue pas à l'effet y nuit par cela seul. Les prières à Dieu, les délires, les

exagérations du sentiment, y sont trop prodigués, et répandent sur l'ensemble du drame une teinte de monotonie qui fatigue. Le style manque aussi quelquefois d'unité; on dirait que l'auteur hésite, et qu'il n'est pas toujours sûr de la couleur qu'il veut donner à sa pensée. Du reste, les défauts que nous avons cru reconnaître dans cet ouvrage ne nous ont pas empêchés d'y remarquer de véritables beautés : il a quelques conceptions heureuses qui appartiennent en propre à l'auteur; il a de la passion vivement sentie et des effets tragiques habilement préparés; le style ne manque ni de chaleur, ni de naturel; enfin Françoise de Rimini annonce un heureux progrès dans le talent de l'auteur de Rienzi.

A l'Odéon, M. de La Marche a essayé de naturaliser le *Marchand de Venise*, de Shakespeare, dans un drame en 3 actes et en vers (3 juin.) Accueillie sans nulle faveur le premier jour, cette pièce décèle l'inexpérience de la scène; toutefois, il y a tant de ressources dans la grande conception de l'Eschyle anglais qu'au milieu des imperfections l'intérêt se soutient encore; et, malgré de nombreux défauts, il y a de réelles beautés dans la peinture de Shylock; l'imitateur a été plus d'une fois heureusement inspiré, et il peut même revendiquer plusieurs traits qui lui appartiennent en propre, et qui font honneur à son talent. Le style est inégal et quelquefois négligé; mais il a souvent du nerf, et la couleur est bien celle du sujet. — *Manon Lescaut*, roman en 6 chapitres, par MM. Carmouche et de Courcy, a paru sur ce théâtre le 26 juin. Par une erreur qui n'est pas nouvelle, les imitateurs de Prévost ont cru pouvoir adapter aux formes dramatiques le récit habilement développé d'un roman où la passion est peinte avec une vérité si vive et si entraînante. Puis, après avoir choisi un pareil sujet, ils ont reculé devant les difficultés qui constituent en même tems tout son charme; ils ont travesti les personnages, et leur ont enlevé tout ce prestige d'originalité caractéristique que le romancier avait créée avec tant d'art et de soin. Enfin le style n'a pu sauver les défauts de la composition; car il manque de traits et de couleurs.

Le Vaudeville a obtenu, le 18 juin, un légitime succès. L'*Oubli* ou *la Chambre nuptiale*, vaudeville en 1 acte, par M. Paulin, est une de ces vives et spirituelles productions où toutes les difficultés d'un sujet leste et scabreux sont abordées avec courage et surmontées avec adresse et talent. C'est un de ces tableaux dont le fond est passablement graveleux, mais auxquels on peut sourire sans crainte de se compromettre, grâce à ses nuances délicates et fines. — Aux Va-

RIÉTÉS, *les Brioches à la mode*, comédie-vaudeville en 1 acte, par MM. DUMERSAN et BRAZIER, espèce de manifeste classique dans la guerre littéraire qui se fait aujourd'hui avec tant d'ardeur de part et d'autre, a triomphé, le 8 juin, d'une légère opposition, grâce à des détails d'une gaîté peut-être un peu burlesque, et à quantité de traits spirituels et malins. Le 22 juin, un autre vaudeville, *l'Épée, le Bâton et le Chausson*, par MM. MARTIN et FERRAND, n'a pas eu un sort aussi heureux, quoiqu'on y ait remarqué des esquisses de mœurs, qui, pour représenter une nature vulgaire, ne manquent point de verve ni de vérité. — AUX NOUVEAUTÉS, *Une Nuit du Duc de Montfort*, comédie en 2 actes, par MM. FRÉDÉRIC et ARNOULT, d'où la censure a retranché les noms de Charles VII et d'Agnès Sorel, a dû son succès à la musique d'un opéra de *Bellini*, arrangée avec beaucoup de talent et de goût par M. GIDE.

Au théâtre de l'AMBIGU-COMIQUE, on a donné, le 5 juin, *les Deux Soufflets*, comédie en 1 acte, par MM. SAINT-AMAND et HENRI, que nous citons ici pour mémoire seulement; puis, le 15 juin, *les Serfs polonais*, mélodrame en 3 actes, par M. LEMERCIER, de l'Académie française. Les affiches du boulevard du Temple ne sont point accoutumées à porter un nom comme celui de l'auteur de *Pinto*, et l'on donne très-rarement aux habitués de ces théâtres populaires des drames qui portent avec eux les beaux développemens et la haute combinaison que l'on trouve dans les deux derniers actes des *Serfs polonais*. On sent qu'une main habile et une pensée philosophique ont passé par là. A part un style qui manque trop souvent de simplicité et de naturel, des situations pathétiques et fortes, un dénoûment, où il y a peut-être quelque exagération, mais dont l'effet est terrible, enfin le jeu de deux acteurs, Mme Dorval et Beauvalet, assurent le succès de cet ouvrage. *Le Sournois*, mélodrame comique en 2 actes, par MM. ANICET et HIPPOLYTE, représenté, le 27 juin, sur le même théâtre, se fait remarquer par une gaîté vive et de bon aloi, qui fait pardonner quelques longueurs et quelques mauvais lazzis. — On a sifflé, à LA GAÎTÉ, le 19 juin, *les Massacres*, pièce qui a la prétention de faire la satire de certaine école littéraire, et qui n'est qu'ennuyeuse et ridicule.

NÉCROLOGIE.

SUÈDE. — *Charles-Guillaume* DE LÉOPOLD, secrétaire-d'État, Commandeur de l'Ordre de l'Étoile polaire, un des dix-huit de l'Académie suédoise, membre de l'Académie royale des

Sciences, de l'Académie royale des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités, de l'Académie musicale de Stockholm, de l'Académie italienne de Pise, de la Société académique des arts et des sciences de Marseille, et de la Société de littérature scandinave à Copenhague. — Léopold est né à Stockholm, le 2 avril 1753. Son père, *Charles-Adam* Léopold était alors contrôleur à la douane de cette ville; mais il parvint à un grade plus élevé à la douane de Norkoping, et le conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1780. — Comme l'emploi de son père était fort peu lucratif, le jeune Léopold ne devait pas s'attendre à recevoir l'éducation dont il éprouvait déjà le besoin et dont il était si capable de profiter. Un hasard heureux vint réparer ce tort de la fortune : un Français instruit établi dans la même ville remarqua les dispositions du jeune homme, et forma le projet de les cultiver. Sous ce maître habile, l'élève parvint en peu de tems à connaître aussi-bien le français que sa langue maternelle. Cette première partie de son éducation influa non-seulement sur ses autres études, mais encore sur les évènemens de sa vie. En sortant de l'école de Söderköping, il entra, en 1773, à l'Université d'Upsal, où il publia une dissertation latine : *De Origine Idearum moralium.* En 1778, il composa une ode sur la naissance du prince royal Gustave Adolphe. Ce poème fut pour son jeune auteur l'occasion d'une célébrité naissante et déjà disputée, car son ode fut critiquée par le célèbre Kellgren; Léopold se défendit avec décence et modération, et la contestation finit par une constante amitié entre ces deux hommes si bien faits pour s'estimer.

Léopold était réduit à gagner par son travail les moyens de continuer ses études et par conséquent forcé de les interrompre pendant une partie du tems qu'il aurait voulu leur consacrer. Enfin, à force d'économies, il parvint à rassembler une petite somme, qui le mit en état de se rendre à l'Université de Greifswal, où il obtint le grade de docteur en philosophie, en 1781, après avoir soutenu une thèse sur cette question : *De Origine juste introductæ proprietatis;* après, une autre thèse, dont le sujet était : *Causæ cur tot veterum scripta perierint.* Il fut nommé agrégé à cette Université. Quelques tentatives furent faites pour fixer le jeune savant en Poméranie, et l'attacher à la Bibliothèque de la régence de Stralsund; mais l'amour du pays natal l'emporta : il revint en Suède en 1784, et le savant Liden lui confia la conservation et la surveillance de la Bibliothèque dont il avait fait présent à l'université d'Upsal. Léopold retrouva en Suède d'anciennes connaissances, et par conséquent des amis, parmi lesquels on doit citer princi-

palement le baron *Ehrenheim*, avec lequel Léopold entretint une correspondance qui fut communiquée au comte de *Creutz*, ami éclairé des lettres et des sciences. Celui-ci fut tellement frappé des talens dont le jeune bibliothécaire donnait tant de preuves dans ces lettres qu'il parla de lui au roi Gustave III. Le roi fit venir le jeune homme à Stockholm, et l'accueillit avec une bienveillance particulière : un appartement lui fut donné au château, et les dettes qu'il avait contractées dans le tems de ses études furent acquittées.

Introduit dans une société d'hommes de lettres, parmi lesquels on doit nommer *Creutz*, *Oxenstjerna*, *Adlerbeth*, *Schröderheim*, *Rosestein*, *Armfelt*, etc., il fut également bien accueilli du monarque et de sa cour. En 1786, le roi institua l'Académie suédoise, et nomma 13 membres chargés d'en choisir 5 autres pour compléter le nombre de 18. Léopold fut du nombre des 5.

En 1787, Léopold fut chargé de la bibliothèque de Drothningholm, et, en 1788, il devint secrétaire particulier du roi; dès lors sa destinée fut intimement liée à celle du monarque. Bientôt Gustave III voulut diriger lui-même les opérations de la guerre, mais ne tarda point à regretter la société de savans et de gens de lettres qu'il avait laissée à Stockholm. Il donna ordre à Léopold de venir le joindre; et le poète fut alors chargé, comme les anciens Bardes, de chanter les exploits du vainqueur ou d'adoucir les regrets des vaincus. Ce fut à cette époque qu'il composa une ode *sur la Victoire de Hogland;* une épître en vers *sur la Bataille de Uttis* et *sur le Combat naval de Fredrikshamn*, etc. Au milieu du tumulte des camps, il continua sa tragédie d'*Oden*, représentée, en 1790, au théâtre de Stockholm. Le roi écrivit à l'auteur à ce sujet la lettre suivante, en lui envoyant une bague de prix et deux branches de laurier, cueillies sur le tombeau de Virgile : « L'auteur de Siri Brahe, en présentant ses complimens à celui d'Oden, le prie de vouloir bien lui procurer un billet de parterre pour demain, et lui offre ces feuilles de laurier, cueillies, il y a six ans, sur le tombeau du plus grand poète du siècle d'Auguste. Elles se sont un peu fanées entre ses mains, mais elles reprendront une nouvelle fraîcheur lorsqu'elles seront placées sur la tête du poète. »

A la fin de la guerre, en 1790, Léopold épousa Mlle *Sara Petronella* Fehman, fille d'un conseiller de justice danois. Cette dame n'était pas moins instruite que belle, et possédait, entre autres, une connaissance approfondie de la littérature française.

La mort de Gustave III priva Léopold d'un monarque qui lui tenait lieu de père, et la littérature nationale perdit avec lui son plus solide appui. — Peu après ce triste évènement, l'Académie suédoise fut supprimée par le ministère, et Léopold s'éloigna de la capitale jusqu'au rétablissement de l'Académie par le roi Gustave Adolphe IV. Le long oubli dans lequel le gouvernement suédois l'avait laissé fut alors compensé par de flatteuses distinctions. — En 1798, il fut nommé chevalier de l'Étoile polaire; en 1799, conseiller de la Chancellerie; en 1803, il fut nommé membre de l'Académie des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités; en 1804, membre de l'Académie des Sciences; en 1809, il fut anobli; en 1815, nommé commandeur de l'Etoile polaire; et, en 1818, il reçut le titre de secrétaire-d'État.

Les dix dernières années de Léopold furent bien différentes de celles qui les avaient précédées. Les deux époux furent frappés presqu'en même tems de maladies qui troublèrent le bonheur de leur carrière. — Après trois années de souffrance, Léopold devint aveugle, et sa femme éprouva peut-être une perte encore plus douloureuse, car sa raison fut sensiblement altérée. Cet état pénible cessa avec sa vie, le 3 mai 1829. — Son époux ne lui survécut pas long-tems; il la rejoignit le 3 novembre de la même année. — Ils ne laissèrent aucune postérité.

Les OEuvres de Léopold sont imprimées en 3 vol. in-8°: mais il a laissé des manuscrits qui sans doute seront bientôt publiés. — Parmi ses OEuvres dramatiques, *Oden* et *Virginia* sont traduites en français, et se trouvent dans les Chefs-d'œuvres des théâtres étrangers (t. IV.) — Une médaille, frappée pour le 70me anniversaire de la naissance de Léopold, lui fut présentée par des amis de la littérature, le 2 avril 1826. — Cette médaille présente d'un côté le portrait en buste du poète, avec cette inscription : *På Leopolds 70me födelsedog* (au 70me anniversaire de la naissance de Léopold); et, de l'autre, la constellation *la lyre*, avec cette légende : *Lyser orh vögleder* (éclaire et guide).

B--M.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE CAHIER DE JUIN 1830.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

Pages.

1. De l'abolition graduelle de l'esclavage dans les colonies européennes. . . . . *P. A. Dufau.* 529
2. Notice biographique sur M. le baron Fourier . . . . . *Vieilh de Boisjoslin.* 552

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

3. Théorie analytique du système du monde, par M. G. de Pontécoulant. 567
4. De l'entendement et de la raison, par. J. F. Thurot . . Φ. 590
5. Histoire de la législation, par M. de Pastoret . . . . . *Alexandre Le Noble.* 609
6. Principes d'organisation industrielle, par J. F. Fazy. *J. B. S.* 625
7. Histoire de la littérature ancienne et moderne, par Fr. Schlegel. . . . . *Alph. d'Herbelot.* 634

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 73 ouvrages, français et étrangers.

Amérique septentrionale. — *États-Unis*, 1. 652
— *Mexique*, 1. 659
Europe. — *Grande-Bretagne*, 7 664
— *Russie*, 1. 676
— *Allemagne*, 6. 681
— *Suisse*, 4 688
— *Italie*. 5. 695
— *Pays-Bas*, 5, dont 1 ouvrage périodique. 702
France. 45, savoir : *Sciences physiques et naturelles*, 8. 707
— *Sciences religieuses, morales, politiques et historiques*, 19. . . 721
— *Littérature*, 11. 750
— *Beaux-arts*, 2 765
— *Mémoires et Rapports de sociétés savantes*. 2. 767
— *Ouvrages périodiques*. 1. 770

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Amérique septentrionale. — *États-Unis :* Troisième rapport annuel du président et des directeurs de la Compagnie du chemin de fer de *Baltimore* à l'*Ohio*. — Société biblique. . 773
Asie et Afrique. — Notice chronologique et généalogique des principaux souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, pour l'année 1830 775

EUROPE.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Établissement d'une Société géographique 779
Russie. — Publication de romans historiques 782
Pologne. — État et progrès de la littérature périodique ; Indication des journaux et des écrits périodiques publiés en Pologne 783
Allemagne. — Suite des documens relatifs à la statistique morale de la monarchie prussienne ; Instruction élémentaire et supérieure. 791
Grèce. — Situation précaire et pénible. — *Égine :* Fondation d'un Musée 794
France. — *Départemens : Marseille* (Bouches-du-Rhône) ; Prix proposé.. 797
Paris. — *Institut :* Académie des sciences : Séances du mois de juin 1830 ; Académie française : Séance publique du 29 juin pour la réception de MM. de Ségur et Pongerville. — Athénée des arts : Prix proposés. — Société d'enseignement élémentaire. — Éducation des jeunes Éthiopiens envoyés en France. — *Réclamation* de M. Jomard. — Chronique des théâtres pendant le mois de juin 1830. . . 798

Nécrologie.

Suède : Charles-Guillaume de Léopold 811

TABLE

ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

DU QUARANTE-SIXIÈME VOLUME

DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.

Avril, Mai, Juin 1830 (*).

On a réuni aux quatre mots indicatifs des QUATRE GRANDES DIVISIONS de ce Recueil :

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES;
II. ANALYSES ET EXTRAITS D'OUVRAGES CHOISIS;
III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE;
IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES;

le détail et le renvoi des articles qui s'y rapportent ; puis on a caractérisé ces articles, à la suite du nom de leurs auteurs, par l'une des quatre abréviations ci après : M. (MÉMOIRES ET NOTICES) ; A. (ANALYSES) ; B. (BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE) ; N. (NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.) La désignation C. après les noms propres indique les collaborateurs de la *Revue*, lorsqu'il s'agit des articles qu'ils ont fournis.

Au lieu de comprendre sous la dénomination générale SCIENCES ET ARTS (comme dans nos quatre *tables des matières* de l'année 1829) l'indication des différentes sciences dont traite ce volume, on a cru devoir, pour rendre les recherches plus faciles, et pour mieux caractériser le but philosophique de la *Revue Encyclopédique*, ouvrir un compte particulier et spécial, *en lettres capitales*, non-seulement à chacune des branches des connaissances humaines : AGRICULTURE, ANATOMIE, etc. ; à chacun des élémens essentiels de la civilisation et des moyens principaux de communication entre les hommes : ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES, DICTIONNAIRES, ENSEIGNEMENT MUTUEL, INSTRUCTION PUBLIQUE, JOURNAUX, THÉATRES, etc. ; mais encore à chacun des pays dont il est fait mention dans ce Recueil ; de manière qu'on puisse rapprocher et comparer tour à tour, soit *l'état des sciences et des élémens de la civilisation dans chaque pays*, soit les *nations* elles-mêmes, sous les différens rapports sous lesquels on a eu occasion de les considérer.

Abel, de Christiania. L'Académie des sciences de Paris lui décerne le grand prix de mathématiques, 802.

(*) On souscrit pour ce RECUEIL SCIENTIFIQUE et LITTÉRAIRE, dont il paraît un cahier de quatorze feuilles d'impression tous les mois, au BUREAU CENTRAL D'ABONNEMENT, rue de l'Odéon, n° 18 ; chez ARTHUS BERTRAND, rue Hautefeuille, n° 28, et chez RENOUARD, rue de Tournon, n° 6. Prix de la souscription : à Paris, 46 fr. pour un an ; dans les départemens, 53 fr. ; 60 fr. dans l'Étranger.

Abyssinie, 777.
Académies. *Voy.* Sociétés savantes.
Adam (Adolphe). *Voy.* Danilowa.
Adanson (Mme Aglaé). La maison de campagne, 174.
Adrien-Lafasge (J.), C. — B., 457.
Afganistan, 778.
Afrique, 310, 775.
Agriculture, 167, 257, 414, 474, 695.
Alaux, peintre. L'Abbaye de Westminster, tableau du Néorama de Paris, 518.
Aldini, inventeur des moyens pour préserver les pompiers de l'action de la flamme dans les incendies. L'Académie des Sciences de Paris lui décerne le prix de huit mille francs, 505.
— Expériences faites à Londres pour perfectionner l'art de se préserver de l'action de la flamme, 716.
Alger (Causes de la rupture avec). *Voy.* Laborde.
— Tableau du royaume. *Voy.* Renaudot.
—(Histoire d')et du bombardement de cette ville, en 1816, pag. 202.
— Esquisse topographique. *Voy.* Perrot.
—*Voy.* Souvenirs d'un officier français.
— (De l'expédition contre), par J. C. L. de Sismondi, M., 275.
— (Vue et plan et de la ville d'), etc., par J. G. Barbié du Bocage, 438.
Allard. *Voy.* Shylock.
Allemagne, 145, 258, 404, 494, 681, 791.
Almanac (The christian) for New-York, 584.
Amer Khan and other poems, by Lucretia Maria Davidson, 150.
Amérique méridionale, 229, 484.
— septentrionale, 122, 228, 583, 482, 652, 775.
Ampère (J. J.). De l'Histoire de la Poésie, Discours prononcé à l'Athénée de Marseille, 457.
Analyses (II.) d'ouvrages *allemands :* Manuel de l'histoire de la philosophie de Tennemann, traduit en français par Cousin (*Adolphe Garnier*), 54. — Histoire universelle de l'antiquité, par Schlosser, traduite en français par Golbéry (*D.-G.*), 345. — Histoire de la littérature ancienne et moderne, par Frédéric Schlegel, traduite en français par William Duckett (*Alph. d'Herbelot*, 651.
—d'ouvrages *anglais :* L'empire de la Grande-Bretagne, en 1828, par le Rev. J. Goldsmith (*A. Mahul*), 76.
— d'ouvrages *belgiques-français :* Rapport sur les Institutions de bienfaisance des Pays-Bas. — Rapport sur l'état des Ecoles supérieures, moyennes et primaires (*A. Quetelet*), 28.
— d'ouvrages *français :* Campagne des Français en Allemagne, année 1800, par le colonel de Carrion-Nisas (*Sicard*), 38. — Essais sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité, par Rio (*Alphonse d'Herbelot*), 94. — L'immortalité de l'âme, poème, par de Norvins (Δ), 107. — Œuvres posthumes de Gaulmier (Θ), 112. — Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné, par René Caillié (*Chauvet*), 310. — Tableau de la constitution politique de la monarchie française selon la Charte, par A. Mahul (*D. M.*), 333. — L'Astronomie, poème, par Daru (*Y. Z.*), 375. — Théorie analytique du système du monde, par J. de Pontécoulant, 567. — De l'entendement et de la raison : Introduction à l'étude de la philosophie, par J. F. Thurot (Φ), 590. — Histoire de la législation, par le marquis de Pastoret (*A. Le Noble*), 609. — Principes d'organisation indus-

trielle, par J. J. Fazy (*J. B. Say*), 625.
— d'ouvrages *polonais* : Poésies d'Adam Mickiéviez, traduites en français par Miakowski et Fulgence (*Alph. d'Herbelot*), 556.
Anatomie (Nouveau Manuel d'), par Ernest Alexandre Lauth, 712.
Ancelot. *Voy.* Un An.
Ancillon (Frédéric). Essai sur la science et sur la Foi philosophique, 443.
Andral (G.). *Voy.* Clinique médicale.
Angleterre. *Voy.* Grande-Bretagne.
Anicet. *Voy.* Couvent de Tonnington.
— *Voy.* Sournois.
Annuaire astronomique de Berlin pour 1830, publié par J. F. Encke, 145.
— du département de la Sarthe, 721.
— Statistique du département de la Vienne, 439.
Antiquités. *Voy.* Archéologie.
— (Nouvelle découvertes d') faites près de Kretch, 491.
— expliquées par le Dr Labus, de Milan, 496.
— (Recherches des) nationales en Autriche, 258.
— romaines (Esquisse des), par Frédéric Creuzer, 150.
Anvers. *Voy.* Marschall.
Arago. *Voy.* Nominations académiques.
Arbre (Nouvel) donnant un lait bon à boire, 244.
Archéologie, 150, 491, 492, 765.
Architecture moderne de la Sicile, etc., par J. Hittorff et L. Zanth, 217.
— antique de la Sicile, par les mêmes, 218.
Archives des découvertes et des inventions nouvelles, etc., 171.
Argentelle (Robillard d'). *Voy.* Carporama.
Arnott (Neil). *Voy.* Philosophie naturelle.
Arnoult. *Voy.* Une Nuit.
Arséniures d'hydrogène. *Voy.* Soubeiran.
Art militaire, 58, 203, 510, 742.
Arts industriels, 171, 259.
Ascétique. *Voy.* Sciences religieuses.
Asie, 775.
Assainissement de Vincennes et de Clichy, 714.
Astronomie, 145, 581, 567.
— pratique; Usage et composition de la *Connaissance des tems*, par L. B. Francœur, 457.
— (L'), poème, par P. Daru, A., 573.
Athenée de Deventer. Célébration de son second jubilé, 498.
— des arts de Paris, 804.
Atlas géographique, ecclésiastique et départemental de la France, etc., par Charles, 187.
— historique et bibliographique de la médecine, par Casimir Broussais, 425.
Attendre et courir, opéra comique, par Fulgence et Henry, 546.
Au Roi et aux Chambres, etc., par Alex. de Laborde, 198.
Aux artistes. *Voy.* Beaux-Arts.
Auberge (L') d'Auray, opéra, par Fulgence et Henry, 516.
Auger. *Voy.* Procédure civile.
Aumer. *Voy.* Manon Lescaut.
Aventures (Les) de Hatim-Tai, roman traduit du persan en anglais par Duncan Forbes, 157.
Aveugles, 503.

B.

Badakhschan, 779.
Baillie (Miss). *Voy.* Mariage du grand monde.
Bailly de Merlieux. Association organisée à Paris pour la propagation des connaissances utiles, 256.
Bal (Le) de l'Avenir, ou les Qua-

drilles historiques, comédie-vaudeville, par Duflos et Léon, 261.
Bald. Modèle en relief de l'île Clare, 251.
Balk, 778.
Ballanche. Œuvres, 462.
Barbarie, 198, 202, 273, 438.
Barberi. *Voy.* Mosaïque monumentale.
Barbié du Bocage (J. G.). *Voy.* Alger.
Barbier (Charles). Méthode d'enseignement primaire à l'usage des aveugles et des sourds-muets, 503.
Battisti (Mme Edvidge de). *Voy.* Marie Stuart.
Baudelocque (A. C.). *Voy.* Péritonite puerpérale.
Bayard. *Voy.* Ma femme et ma place.
— *Voy.* Philippe.
Bazzoni (G. B.). Falco de la Roche, nouvelle historique italienne, 165.
Beaux-Arts, 154, 166, 216, 262, 518, 765.
— (Du passé et de l'avenir des). Aux artistes, 204.
Becker (Félix). *Voy.* Chansons.
Beethowen. *Voy.* Fidelio.
Belle et Bossue, ou le médecin orthopédiste, vaudeville, 261.
Belles-Lettres. *Voy.* Littérature.
Belloc (Mme Louise-Swanton), C. — B., 135, 140, 599, 667, 676, et les articles signés : L. Sw.-B.
Belloti (F.). Tragedie d'Euripide, 702.
Beloutchistan, 778.
Beltrami. *Voy.* Réclamation.
Benecke. *Voy.* Bentham.
Bennati. Mémoire relatif au mécanisme de la voix humaine dans le chant, 502.
Benthams Grundsätze der Civil und Criminal Gesetzgebung, übersetzt von F. E. Beneche, 682.
éranger (Chansons de), traduites en allemand par Philippine Engelhard, 688.
Bercht. *Voy.* Schlosser.
Bergery (C. L.). *Voy.* Économie industrielle.
Berliner astronomisches Jahrbuch, 145.
Bertha's visit to her uncle in England, 393.
Bessarabie, 400.
Beuchot. *Voy.* Voltaire.
Beudant (F. S.). *V.* Minéralogie.
Bible de Vence, en latin et en français, etc., publiée par Drach, 15e volume, 190.
— — 14e et 22e volumes, 441.
Bibliographie, 122, 383, 469, 652.
Bibliothèque agraire, ou Instructions choisies sur l'agriculture, t. xii, par J. Moretti et C. Chiolini, 414.
— de famille, 664.
— des connaissances agréables, 667.
— latine française, publiée par C. L. F. Panckoucke, 756.
— (Nouvelle) universelle des romans, 761.
Bigamie (Le), ou Toinette et Stéphanie, mélodrame, 517.
Bignan (A.). *Voy.* Iliade.
Biographie, 136, 153, 154, 160, 161, 197, 453, 484, 552, 664, 672, 683, 687, 749.
Blanc (Edmond). *Voy.* Vivien.
Blumenbach, professeur à l'université de Goettingue, fonde une bourse en faveur des étudians en médecine, 238.
— *Voy.* Nominations académiques.
Boernes Gesammelte Schriften, 407.
Boiste (P. C. V.). *Voy.* Dictionnaire universel.
Bokhara, 779.
Bolivar (Général). Coup d'œil rapide sur sa conduite, et appréciation impartiale des accusations dirigées contre lui, 484.
Bonnelier (Hippolyte). *Voy.* Guy-Eder.

Borde (Léon de la). *Voy.* Plantes du mont Sinaï.
Botanique, 244, 251, 421.
— (Glossaire de), par de Théis, 802.
Bouchené-Lefer, C. — B., 448.
Boulgarine. *Voy.* Lettre.
— Le faux Dmitri, 782.
Bounin (Polydore). Esquisses infernales, 211.
Bowditch (Nathaniel). *Voy.* Laplace.
Braise (Danger des vapeurs de la), 714.
Brambilla (A.). *Voy.* Éloge.
Brazier, *Voy.* Brioches.
Brésil, 470, 685.
— (Notes sur le), par R. Walsch, 389.
Brioches (Les) à la mode, comédie-vaudeville par Dumersan et Brazier, 811.
Broussais (Casimir). *Voy.* Atlas historique.
— (F. J. V.). Examen des doctrines médicales et des systèmes de nosologie, 425.
Brunswick. *Voy.* École du pauvre.
Bulletin bibliograhique (III) : Allemagne, 145, 404, 681. — Danemark, 405. — États-Unis, 122, 385, 652. — France, 170, 421, 707. — Grande-Bretagne, 155, 388, 664. — Italie, 160, 414, 695. — Mexique, 586, 659. — Pays-Bas, 166, 418, 702. — Russie, 141, 399, 676. — Suisse, 157, 688.
Byron (Lady). Réclamations contre les faits avancés dans les Mémoires de lord Byron, par Moore, 236.
— (Lord). *Voy.* Werner.

C.

Caillau et Guillon. Collectio selecta SS. Ecclesiæ Patrum, etc. 224, 480.
Caillié (René). Journal d'un voyage à Tembouctou et à Jenné, avec des remarques géographiques par Jomard, A., 510.
Caisse d'épargnes de Paris. *Voy.* Navier.
— — *Voy.* Portal.
Calligraphie, 220.
Cambreleng. *Voy.* Rapport.
Camille, ou le Patriotisme, tragédie, par Fréd. Galleron, 210.
Campagne (Histoire de la) de 1813, par de Norvins, 742.
Campagnes des Français en Allemagne, année 1800, par le colonel de Carrion-Nisas, A., 38.
Cancer (Traitement du). *Voy.* Récamier.
Candolle (Aug. Pyr. de). Mémoire sur la famille des ombellifères, 421.
Canton de Vaud. Pétitions adressées au Grand-Conseil de ce Canton, 688.
— Constitutions qui, depuis 1798, ont régi ce Canton, *ibid.*
— sur le projet des changemens à apporter au système électoral de ce canton, *ibid.*
— rapport de la Commission du Grand-Conseil sur ce projet, 689.
Cardeurs (Les), ou Patriotisme et Vengeance, roman irlandais, par Crowe, traduit en français par H. J. B. Defauconpret, 467.
Cardinal (Le) de Richelieu, chronique tirée de l'histoire de France, traduite de l'anglais, 763.
Carmouche. *Voy.* Manon Lescaut.
Carporama, ou collection des plantes et fruits de l'Inde, par feu Robillard d'Argentelle, 263.
Carrion-Nisas (Col. de). *Voy.* Campagnes des Français.
Cauchy. Théorie générale du mouvement de la lumière, 502.
— Théorie des nombres, 505.
— Formules relatives à la dispersion de la lumière, 799, 801.
— Transformation et réduction

d'une certaine classe d'intégrales, 800.
Cederschjöld (Pierre-Gustave). *Voy.* Nominations académiques.
Céphalopodes. *Voy.* Mollusques.
Cérati (Abbé). *Voy.* Usurpations sacerdotales.
Chaillot, Sirène et Charenton, parodie de la Christine de Dumas, 262.
Chambeyron, C. — B., 659.
Champ de bataille où César défit les Nerviens. *Voy.* Le Glay.
Champollion jeune. *Voy.* Nominations académiques.
Chansons de Felix Becker, ouvrier menuisier, 759.
Chants polonais, nationaux et populaires, publiés par Albert Sowinski, et traduits en français par G. Fulgence et J. de Frémont, 471.
Charles. *Voy.* Atlas géographique.
— *Voy.* Madame Grégoire.
Charpentier. Monographie relative à l'hydrocéphale aiguë des enfans, 251.
Châsse de Saint-Taurin. *Voy.* Le Prévost.
Château (Le) de Falaise, poème, par Alphonse le Flaguais, 210.
Châteaubriand (V. de). *Voy.* Œuvres complètes.
Chauvet, C. — A., 310.
Chemin de fer de la Loire, 243.
— — de Baltimore à l'Ohio, 775.
Chêne frappé de la foudre, 498.
Cheval (J. B.). Résolution du problème de la quadrature du cercle, etc., 172.
Chimie, 250, 252, 501.
Chine, 669.
Chiolini (C.). *Voy.* Moretti.
Chirurgie, 182, 426, 428. *Voyez aussi* Sciences médicales.
Chocolat (Perfectionnement dans la fabrication du), 259.
Chodzko (Léonard). Les Polonais en Italie, 454.
— *Voy.* Pologne.
Choléra pestilentiel, 298.
Chorographie, 515.
Chronologie, 455.
Ciceri. *Voy.* Manon Lescaut.
Cicéron. *Voy.* Œuvres complètes.
Cimetière national (Projet d'un) aux environs de Londres, 490.
Clinique médicale, ou choix d'observations recueillies à l'hôpital de la Charité, par G. Andral, 177.
Clotilde, esquisses de 1822, publiées par le compte Gaspard de Pons, 215.
Cloudesley, a tale, by the author of Caleb Williams (Godwin), 158.
Cohen (Jean). La religieuse de Monza, 212.
Colombie, 484.
— Exposé sommaire des progrès qu'a faits cette république, 229.
Commerce, 147, 195, 440, 454.
— des Etats-Unis, 652.
— entre le Levant et l'Europe. *Voy.* Depping.
Comptoirs des marchands de vin de Paris, 713.
Conder (Josiah). The modern Traveller, 133.
Congrès de Vienne (Histoire du), par Flassan, 741.
Connemara (Le), ou une élection en Irlande, roman irlandais, par Crowe, traduit en français par H. J. B. Defauconpret, 469.
Conseil de salubrité de la ville de Paris. *Voy.* Moléon.
Constitution politique (Tableau de la) de la monarchie française selon la Charte, par A. Mahul, A., 335.
Contes. *Voy.* Romans.
— et nouvelles, par Merville, 469.
Contrainte par corps. *Voy.* Crivelli.
Contremoulins. *V.* Souvenirs d'un officier français.
Conversion (La) d'un Romantique, manuscrit de Jacques Delorme, publié par A. Jay, 752.

Corpus juris civilis Academicum parisiense, etc., *ed. C. M. Galisset*, 480.
Coucher (Le) de la mariée, vaudeville, par Felix, 261.
Courcy. *Voy.* Manon Lescaut.
Cours de littérature professé à Lausanne et à Genève par M. Monnard, 259.
— ouvert à Vannes (Morbihan) pour l'enseignement des sciences naturelles, 242.
— de littérature française, par Villemain, 458.
Cousin. *Voy.* Tennemann.
Couvent (Le) de Tonnington, ou la Pensionnaire anglaise, mélodrame, par Victor Ducange et Anicet, 517.
Cramer. Zur Geschichte Friedrich Wilhems I und Friedrichs II, Kœnige von Preussen, 685.
Creuzer (Friedr.). Abriss der römischen Antiquitäten, 150.
Crivelli (J. L.). De la contrainte par corps, considérée sous le rapport de la morale, de la religion, etc., 447.
Crombie's (Alex.) Natural theology, 156.
Crowe. *Voy.* Cardeurs.
— *Voy.* Connemara.
Crustacés. *Voy.* Milne-Edwards.
Culte. *Voy.* Sciences religieuses.
Cunningham (Allan). The lifes of the most eminent British Painters, Sculptors and Architects, 664.
Curtet. *Voy.* Nécrologie.
Cuvier (Baron), de l'Institut, C. — M., 5.

D.

Daguerre, peintre. Une scène du Déluge, et une vue de Paris, tableaux du Diorama de Paris, 518.
Daldini (Santino). Viaggio di Terra Santa, 415.
Dalloz. *Voy.* Jurisprudence générale.
Danemark, 405.
Danilowa, opera, par Vial et Paul Duport, musique d'Adolphe Adam, 260.
Dante Alighieri. La divine Comédie, traduite en vers français par Ant. Deschamps, 207.
Daru (P.). *Voy.* Astronomie.
Davidson (Mlle Lucretia-Maria). *Voy.* Amer Khan.
Découvertes, 171, 244.
Decrusy. *Voy.* Lois françaises.
Defauconpret (H. J. B.). *Voy.* Cardeurs.
— *Voy.* Connemara.
Delaporte. *Voy.* Ponts en fer.
Delaville, *Voy.* Vieux Mari.
Deleau. Mémoire sur le traitement des maladies de l'oreille, etc., 248.
Delile. *Voy.* Plantes du mont Sinaï.
Déluge (Le), drame historique, avec des chœurs, par Augustin Hapdé, 517.
Depping (G. B.). Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe, 454.
Dernier jour (Le) de Deuil, vaudeville, par Varez et Desvergiers, 517.
Deschamps (Ant.). *Voy.* Dante.
Description topographique de la chatellenie du Val-de-Travers, 157.
Dessin (Les vrais élémens du), enseignés en seize leçons, par J. P. Voiart, 216.
Destailleur (Adrien). *Voy.* Observations morales.
Desvergiers. *Voy.* Dernier jour de Deuil.
Deux Soufflets (Les), comédie, par Saint-Amand et Henri, 811.
Devaux (H.). *Voy.* Lettre.
— — *Voy.* Liberté de suffrage.
D'Herbelot (Alph.), C. — A., 94, 556, 651.
Dictionnaire bibliographique des savans, historiens, gens de lettres de la France, par Quérard, 469.

— de médecine et de chirurgie pratiques, 422.
— topographique, historique et statistique du département de la Sarthe, par J. R. Pesche, 187.
— universel de la langue française, par P. C. V. Boiste, 750.
Dindorf. *Voy.* Georgius Syncellus.
Diorama de Paris, 518.
Diplomatie, 741.
Discours prononcé à l'ouverture des conférences de la bibliothèque des avocats, par Dupin aîné, 194.
Distribution d'eau, à domicile dans Paris. *Voy.* Mallet.
Dobell's Travels in Kamschatka and Siberia, 669.
Doering. *Voy.* Wit.
Doctrines médicales (Examen des). *Voy.* Broussais.
Drach. *Voy.* Bible de Vence.
Droit. *Voy.* Jurisprudence.
— civil, 480, 682.
— pénal, 485, 682.
— public, 555.
— romain, 480.
— — (Histoire du) au moyen âge; par C. de Savigny, traduite de l'allemand par Charles Guenoux, 728.
Drouineau (Gustave). *Voy.* Françoise de Rimini.
Ducange (Victor). *Voy.* Couvent de Tonnington.
Duckett (William). *Voy.* Schlegel.
Duclos. *Voy.* Mariée à l'encan.
Duels judiciaires *Voy.* Le Glay.
Dufau (P. A.), C. — M., 529.
Duflos. *Voy.* Bal (Le) de l'Avoué.
Dufour (Léon). *Voy.* Nominations académiques.
Dulac. *Voy.* Shylock.
Dulong. *Voy.* Nominations académiques.
Dumas (J.). Lettre sur les phénomènes que le chlore et l'acide acétique produisent l'un sur l'autre, 250.
Dumersan. *Voy.* Brioches.
Dumont d'Urville (Jules). Voyage de la corvette l'Astrolabe, 183.
Duperrey (L. J.). *Voy.* Lesson.
Dupeuty. *Voy.* Madame Grégoire.
Dupin aîné. *Voy.* Discours.
— — Notice sur la vie de A. G. J. Gautier, 197.
Duport (Paul). *Voy.* Danilowa.
Dupras. *Voy.* École préparatoire.
Dureau de la Malle. Mémoire sur le développement des facultés intellectuelles des animaux, 499.

E.

Eckstein (Baron d'). Le Catholique, 770.
École préparatoire d'agriculture réunie à l'institution de M. Dupras, à Paris, 257.
— (L') du Pauvre, comédie, par Brunswick et Maillant, 260.
Écoles de la monarchie prussienne, 791.
— dans les Pays-Bas. *Voy.* Rapport.
Économie domestique, 174.
— industrielle, par C. L. Bergery, 174.
— politique, 450, 453, 625, 671.
— rurale, 499.
Écosse. *Voy.* Grande-Bretagne.
Ecritures (Principes des) en caractères ordinaires et caractères moulés, par F. C. N. Marie, 220.
Éducation, 595, 725.
— des jeunes Éthiopiens envoyés en France, 806.
Égypte, 510.
Ekström (J. F. et T. U.). *Voy.* Nominations académiques.
Élections, 755.
Eloge d'Alexandre Brambilla, par C. A. Rigoni, 701.
Éloquence de la chaire, 224, 480.
Emancipation (De l') de l'enseignement primaire dans le royaume des Pays-Bas, 419.
— des juifs dans les Pays-Bas, 497.

Emprisonnement solitaire (De l') aux Etats-Unis, par Charles Lucas, M., 25.
Encke (J. F.). *Voy.* Annuaire astronomique.
Encyclopédie britannique. Septième édition, publiée par Napier, 588.
Engelhard (Mme Philippine), née Gatterer. *Voy.* Béranger.
Entendement (De l') et de la raison, par J. F. Thurot, A., 590.
Épée (L'), le Bâton et le Chausson, vaudeville, par Martin et Ferrand, 811.
Esclavage (De l'abolition graduelle de l') dans les colonies européennes, P. A. Dufau, M., 529.
Esquisses infernales, par Polydore Bounin, 211.
États-Unis, 25, 122, 228, 585, 482, 652, 775.
Ethnographie, 589, 470, 667, 685.
Euripide (Tragédies d') traduites en italien par Félix Bellotti, 702.

F.

Fables anciennes et modernes, françaises et étrangères, dont La Fontaine a traité le sujet, par J. L. Prel et J. F. M. Guillaume, 464.
Falco della Rupe, o la guerra di Musso, per G. B. Bazzoni, 165.
Farcy (Charles). Lettre à M. Victor Hugo, 458.
Favole in prosa ed in verso, di Celestino Galli, 226.
Fazy (J. J.) *Voy.* Organisation industrielle.
Félix. Le Coucher de la Mariée, 261.
— Mariée (La) à l'encan, 261.
Ferrand. *Voy.* Épée.
Fétis (F. J.). *Voy.* Mémoires.
Fidelio, opera allemand, par Beethowen, 517.
Fièvre jaune, 500
Finances, 592, 671.
Flassan. *Voy.* Congrès de Vienne.
Flourens. Mémoire sur le mécanisme de la respiration chez les poissons, 246.
Flûte (La), poésies russes de A. Redkine, 142.
Foë (Daniel de). *Voy.* Wilson.
Foi philosophique. *Voy.* Ancillon.
Forbes (Duncan). The Adventures of Hatim Tai, 157.
Fourier (Baron). *Voy.* Notice biographique.
— — Analyse des Équations déterminées, 800.
France, 170, 184, 187, 195, 242. 502, 555, 421, 498, 707, 742, 797.
— (La) littéraire, etc., par J. M. Quérard, 469.
Francœur, C. — B., 171, 221, 422.
— *Voy.* Astronomie pratique.
Françoise de Rimini, tragédie, par Gustave Drouineau, 809.
Frédéric. *Voy.* Une Nuit.
Frémont (J. de). *Voy.* Chants polonais.
Fulgence (G.). *Voy.* Mickiéwicz.
— *Voy.* Chants polonais.
Fulgence. *Voy.* Auberge d'Auray.
— *Voy.* Attendre et courir.

G.

Galatée (Nouveau). *Voy.* Gioja.
Galisset (C. M.). *Corpus juris.*
Galleron (Fréd.). *Voy.* Camille.
Galli (C.). *Voy. Favole in prosa.*
Gama (J. P.). Traité des plaies de tête et de l'encéphalite, etc., 426.
Gambart. L'Académie des sciences de Paris lui décerne le prix d'astronomie, 800.
Gambey. La même Académie lui décerne une médaille, 800.
Game of life (The), by Leitch Ritchie, 397.
Garnier (Adolphe), C. — A., 54. — B., 446.
Gase. *Voy.* Réclamation.

Gaulmier (A. E.). *Voy.* Œuvres posthumes.
Gautier (A. G. J.). *Voy.* Dupin aîné.
Gence. *Voy.* Méditations religieuses.
Genieys. Essai sur les moyens de conduire, d'élever et de distribuer les eaux, 172.
Géodésie, 802.
Geoffroy-Saint-Hilaire, de l'Institut, C. — M., 20. — B., 712.
— *Voy.* Philosophie zoologique.
Géographie, 133, 184, 187, 399, 401, 478, 667, 738, 779. *Voyez aussi* Voyages.
Georgius Syncellus et Nicephorus C. P. ed. Dindorf, 406.
Gioja (M.). Nuovo Galateo, 700.
Giuli (Giuseppe). Statistica agraria della Val-di-Chiana, 695.
Gleig (George). The life of major-general sir Thomas Munro, 672.
Goethe. *Voy.* Wilhelm Meister.
Godwin. *Voy.* Cloudesley.
Gohier (Louis Jérôme). *Voy.* Nécrologie.
Golbéry (P.), C. — B., 151, 407, 415, 767.
— *Voy.* Histoire universelle.
Goldsmith (The Rev. J.). The British empire in 1828, A., 76.
Grammaire de la langue danoise, etc., par Erasmus Rask, 403.
— générale. Philosophie de la langue française, par B. J., 455.
Grande-Bretagne, 133, 256, 302, 388, 450, 490, 664, 779.
— — (L'empire de la), en 1828, par le Rev. J. Goldsmith, A., 76.
Gravure, 219.
Grèce. Sa situation précaire et pénible, 794.
Grouvelle et Jaunez. Guide du Chauffeur et du Propriétaire de machines à vapeur, etc., 718.
Grubbe (Samuel). *Voy.* Nominations académiques.
Guenoux (Charles). *Voy.* Droit romain.
Guérin (Jules) adresse à l'Académie des sciences de Paris une lettre sur la découverte de la Salicine, 244.
Guillaume (J. F. M.). *Voy.* Fables.
Guillon (M. N. S.). *Voy.* Caillau.
Gustal-Laederich (Mme). *Voy.* Miniature.
Guy-Eder, ou la Ligue en Basse-Bretagne, par Hippolyte Bonnelier, 468.
Gyllenkrook (Axel. Gustave. *Voy.* Nominations académiques.

H.

Harmonies poétiques et religieuses, par Alphonse de Lamartine, 757.
Hartmansdorff (A. de). *Voy.* Nominations académiques.
Haitzinger. Acteur allemand, 518.
Halevy. *Voy.* Manon Lescaut.
Hapdé (Augustin). *Voy.* Déluge.
Heeren. Ideen über die Politik, den Verkehr und den Handel der vornehmsten Völker, etc., 147.
— Même ouvrage traduit en français par W. Suckau, 195.
Hémorrhoïdes. *Voy.* Montègre.
Henger (U.). *Voy.* Holbein.
Henri. *Voy.* Auberge d'Auray.
— *Voy.* Attendre et courir.
— *Voy.* Trois couchées.
— *Voy.* Deux soufflets.
Héreau (Edme), C. — B., 145, 403, 763. — N., 783, et les articles signés E. H.
Hericart de Thury (V.). Sur le concours ouvert pour le percement des puits forés, etc., 429, 506.
Herschel (J. F. W.). Traité de la lumière, traduit de l'anglais par P. F. Verhulst et A. Quetelet, 170.
Hippolyte. *Voy.* Sournois.
Histoire, 38, 76, 133, 150, 151, 152, 168, 196, 197, 404, 406, 412.

42., 454, 672, 687, 705, 746, 748, 756.
— universelle de l'antiquité; par Fréd. Chrét. Schlosser, traduite de l'allemand par P. A. de Golbéry, A., 545.
— d'Alger et du bombardement de cette ville, en 1816, pag., 202.
— de Russie, par Karamzine, 12e volume, 141.
— des Pays-Bas. Traité sur la manière de l'écrire, par J. Scheltema, 420.
— des Français des divers états aux cinq derniers siècles, par Monteil, 195.
— scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte, publiée par X. B. Saintine, 510.
— du Congrès de Vienne, 741.
— de la Chute de l'Empire de Napoléon, par E. Labaume, 742.
— militaire des Français par campagnes, 742.
— (Pièces pour servir à l') de Frédéric Guillaume Ier et Frédéric II, rois de Prusse, par le Dr Cramer, 685.
— (Essais sur l') de l'esprit humain dans l'antiquité, par Rio, A., 94.
— du Droit romain au moyen âge, par Savigny, 728.
— de la législation, par le marquis de Pastoret, A., 609.
— (Manuel de l') de la philosophie, par Tennemann, A., 54.
— de la littérature ancienne et moderne, par Frédéric Schlegel, A., 631.
— de la littérature néerlandaise, par J. de S'Gravenwert, 705.
— générale des Voyages, par C. A. Walkenaer, t. XVIII, 719.
Histoire naturelle, 5, 20, 504.
Hittorff (J.). *Voy.* Architecture.
Holbein (Jean) le jeune, par Ulrich Hengel, 154.
Homme (L') considéré comme être pensant, etc., par J. J. Le Roi, 418.
Hugo (Victor). *Voy.* Farcy.
Hydraulique, 172, 429, 451, 506.
Hydrocéphale des enfans. *Voy.* Charpentier.

I.

Iacovenka. Vinechnée Sostoianie, etc., 400.
Ichtyologie, 246.
Iliade (L'), traduction nouvelle en vers français, par A. Bignan, 462.
Iman de Mascate, 777.
Imitation théâtrale (De l'), à propos du romantisme, 207.
Imitation du Coran, en langue russe, par A. Rottchef, 142.
Immortalité (L') de l'âme, ou les quatre âges religieux, poème, par de Norvins, A., 107.
Imprimeries en Prusse, 793.
Industrie, 174, 455, 625.
Infanticide dans l'Inde. *Voyez* Peggs.
Inscriptions, 496, 768.
Institut. *Voy.* Sociétés savantes.
Institutions de bienfaisance du royaume des Pays-Bas. *Voy.* Rapport.
Instruction (Rapport sur les établissemens d') et d'éducation de l'Eglise réformée du département de la Seine, 725.
— élémentaire, 805.
— primaire, 419.
— publique, 28, 791. *Voy. aussi* Écoles, Universités, etc.
Inventions, 171.
Irlande, 748. *Voy. aussi* Grande Bretagne.
Isambert. *Voy.* Lois françaises.
Italie, 160, 414, 496, 695.
Itinéraire descriptif de la France, etc., par Vaysse de Villiers, 182.
Ivernois (Francis d'). Lettre sur

l'accroissement de la population dans les îles britanniques, 450.

J.

Jacobi, de Kœnigsberg. L'Académie des Sciences de Paris lui décerne le grand prix de mathématiques, 802.
Jaubert (Amédée). *Voy.* Nominations académiques.
Jaunez. *Voy.* Grouvelle.
Jay (A.). *Voy.* Conversion d'un Romantique.
Jésuitisme, 705.
Jomard. *Voy.* Caillié.
— *Voy.* Réclamation.
Journaux et Recueils périodiques.
— publiés en *Allemagne : Zeitschrift für Rechtswissenschaft*, à Heidelberg, 409. — *Archiv für Geschichte*, à Francfort-sur-le-Mein, 410.
— publiés en *Angleterre : The Oriental quarterly Review*, à Londres, 140. — *The Foreign literary Gazette*, à Londres, 140.
— publiés en *France : Revue de Provence*, à Marseille, 221. — *Baissez la tête, pauvre Jacques !* Journal de Sainte-Pélagie, à Paris, 225. — *The London Express and Paris Advertiser*, à Paris, 224. — *Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 476. — *Annales des mines*, à Paris, 477. — *Bulletin de la Société géographique*, à Paris, 478. — *Revue des deux Mondes*, à Paris, 478. — *Le Catholique*, à Paris, 770.
— publiés dans les États-Unis du *Mexique : Registro official del gobierno de los Estados Mexicanos*, à Mexico, 386.
— publiés dans les *Pays-Bas : Journal d'agriculture, d'économie rurale et des manufactures*, à Bruxelles, 167. — *Bibliothèque des Instituteurs*, à Mons, 168. — *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas*, à Bruxelles, 168. — *Recueil de la Société médicale de Hoorn*, 707.
— publiés en *Pologne* : 5 dans la république de Cracovie, 785. — — 28 à Varsovie, 785. — 8 dans les Palatinats du royaume, 789. — 2 dans le grand-duché de Lithuanie, 789. — 1 dans la Pologne prussienne, 790. — 4 dans la Pologne autrichienne, 790.
Juifs (Réintégration des) en Angleterre dans leurs droits de citoyens, 756.
— Effet remarquable de leur réhabilitation en Hollande, 497.
Jullien (M. A.), fondateur-directeur de la *Revue Encyclopédique*, C. — R., 707, et les articles signés M. A. J.
— *Voy.* Lettre.
Jurisprudence, 194, 409, 447, 448, 731. *Voy. aussi* Législation.
— générale du royaume, etc., par Dalloz, 730.

K.

Kamschatka, 669.
Karamzine. *Voy.* Histoire de Russie.
Kharsim, 779.
Kholand, 779.
Kiesewetter (R. G.). *Voy.* Mémoires.
Kirckhoff, C. — B., 712.
Koethe (F. A.). Philip Melanchtons Werke, 681.
Kotff (D. U.), Reize, etc., 418.

L.

Labaume (E.). Histoire de la Chute de l'Empire de Napoléon, 742.
Laborde (Alexandre de). Au Roi et aux Chambres sur les véritables causes de la rupture avec Alger, etc., 198.

Lacour (P.). Mon Portefeuille, 216.
Ladijensky. Vsgliad na evropéiskouiou Tourtsiou, 599.
Lait (Falsification du), 714.
Lajard. *Voy.* Nominations académiques.
La Marche (de). *Voy.* Marchand de Venise.
Lamartine (De). *Voy.* Nominations académiques.
— *Voy.* Harmonies poétiques.
Langue danoise, 405.
— française, 455, 750.
— hollandaise, 420.
Laplace (Marquis de). Mécanique céleste, traduite et commentée par Nathaniel Bowditch, 585.
Latreille. Eclaircissemens sur quelques passages d'auteurs anciens, relatifs à des vers à soie, etc., 245.
Lauth (E. A.). *Voy.* Anatomie.
Lebrun (Isidore), C. — B., 184, 190, 211, 466.
Le Flaguais (Alph.). Le château de Falaise, poème, 210.
Législation, 191, 195.
— (Histoire de la), par le marquis de Pastoret, A., 609.
— civile, commerciale et criminelle de la France, etc., par le baron Locré, 192.
— (Traité de) civile et pénale, par Jérémie Bentham, traduit en allemand par F. E. Benecke, 682.
— polonaise. *Voy.* Lelewel.
— des théâtres. *Voy.* Vivien.
Le Glay. Lettre sur les Duels judiciaires dans le nord de la France, 194.
— Nouvelles conjectures sur l'emplacement du champ de bataille où César défit l'armée des Nerviens, 197.
Lelewel (Joachim). Essai historique sur la législation polonaise, 446.
Lemontey (P. E.). Œuvres, 461.
Le Noble (Alexandre), C. — A., 609.
Léon. *Voy.* Bal (Le) de l'Avoué.
Léopold (Charles-Guillaume de). *Voy.* Nécrologie.
Le Prévost (Auguste). Mémoire sur la Châsse de Saint-Taurin, d'Evreux, 765.
Leroux. Analyse chimique de l'écorce du saule, 501.
Le Roy (J. J.). De Mensch beschouwd in zijen aanleg, etc., 418.
Lesson (R. P.). Journal du Voyage pittoresque autour du monde, exécuté sur la corvette la Coquille, commandée par L. J. Duperrey, 438.
Lettre (Extrait d'une) adressée de New-York à M. Jullien, de Paris, 482.
— — de M. Edouard Livingston à M. Taillandier au sujet du Code criminel destiné aux Etats-Unis, 483.
— de M. H. Devaux à MM. les électeurs, sur le vote de l'adresse du 16 mars, 733.
— d'un Electeur du Cher aux autres Electeurs, 733.
— de Tutundjy-Oglou-Mustafa-Aga, véritable philosophe turc, à M. Thaddée Bulgarine, etc., 676.
Levavassseur. *Voy.* Nécrologie.
Liberté (Lettres sur la) de la Religion, et sur les Jésuites modernes, 705.
— de suffrage (Essai sur la) des fonctionnaires publics amovibles, par H. Devaux, 733.
Librairie (Accroissement du commerce de la) en Allemagne, 495.
— en Prusse, 792.
Lithographie, 216, 470.
Lithotritie, 428.
Littérature allemande, 155, 164, 259, 409, 466, 517. — ancienne classique, 225, 462, 702, 756. — — anglaise, 158, 140, 214, 224, 595, 597, 467, 765. — biblique, 725. — brésilienne, 591. — des États-Unis, 150. — française

107, 112, 204, 207, 210, 211, 212, 214, 215, 221, 223, 259, 260, 261, 262, 373, 455, 457, 458, 460, 461, 462, 264, 468, 469, 515, 516, 517, 688, 750, 752, 757, 759, 761, 763, 764, 770, 805, 809, 810, 811. — générale, 631. — italienne, 145, 162, 164, 165, 207, 212, 226, 416, 700, 701, 702. — néerlandaise, 705. — persane, 157. — polonaise, 356, 471, 773. — russe, 142, 772.
Livingston (Édouard). *Voy.* Lettre.
Locré. *Voy.* Législation civile.
Lois criminelles (Réforme des) des Etats-Unis, 483.
— françaises (Recueil général des anciennes), etc., par Isambert, Decrusy, et Taillandier, 191.
Longeville. Nouvelle rose des vents, 801.
Longhena (Fr.). *Voy.* Quatremère de Quincy.
Lowenhielm (Comte Gustave de). *Voy.* Nominations académiques.
Lucas (Charles), M., 23.
— — *Voy.* Système pénitentiaire.
Lucenay (J. de), C. — N., 239.
Lumière (Traité de la). *Voy.* Herschel.
— (Mouvement de la). *Voy.* Cauchy.
— (Dispersion de la). *Voy.* Cauchy.
Luna Folliero (Donna Cecilia). Il Viaggio, etc., 416.

M.

Ma Femme et ma Place, comédie en prose, par Bayard et Gustave de Wailly, 260.
Machines à vapeur. *Voy.* Grouvelle.
Madame Grégoire ou le Cabaret de la Pomme du Pin, vaudeville par Charles et Dupeuty, 517.
Maffei (André). Scène lyrique pour l'inauguration du buste de Vincent Monti, 162.
— — *Voy.* Marie Stuart.
Mahul (A.), C. — A., 76.
— tableau de la constitution politique de la monarchie française selon la Charte, A., 335.
Maillant. *Voy.* Ecole du pauvre.
Maison (La) de campagne, par Mme Aglaé Adanson, 174.
Maladies pestilentielles (Rapport sur les) fait au Conseil supérieur de santé, etc., par A. Moreau de Jonnès, M., 297.
Mallet (C. F.). Notice historique sur le projet d'une distribution générale d'eau, à domicile, dans Paris, 451.
Malte-Brun. *Voy.* Pologne.
Mangeart (J.). Souvenirs de la Morée, 746.
Manon Lescaut, ballet-pantomime, par Aumer, Halevy et Ciceri, 515.
— — roman en six chapitres, par Carmouche et Courcy, 810.
Manuel du teneur de livres, par Tremery, 440.
Marchand (Le) de Venise, drame en vers, d'après Shakespeare, par de La Marche, 810.
Mari (Le) aux neuf femmes, vaudeville, 261.
Mariage (Un) du grand monde, traduit de l'anglais de Miss Baillie, 214.
Marie (F. C. N.). *Voy.* Écritures.
— Stuart, tragédie de Schiller, traduite en italien par André Maffei, 164.
— — même ouvrage traduit par Mme Edvige de Battisti, *ibid.*
Mariée (La) à l'encan, tableau villageois, par Duclos et Félix, 261.
Maroc, 777.
Marschall. Essai historique et topographique sur l'origine d'Anvers, 705.

Martin. *Voy.* Épée.
Mathématiques, 172, 502, 798, 800, 801.
Médecine. *Voy.* Sciences médicales.
Méditations religieuses, en forme de discours, traduites de l'allemand par Monnard et Gence, 442.
Mélanchton (Philippe). *Voy.* Goethe.
Mélesville. *Voy.* Philippe.
Memoir of the Life and public services of sir Thomas Stamford Raffles, 672.
Mémoire pour les hommes de couleur. Cinquième partie, 203.
Mémoires, Notices et Mélanges (I) : Considérations sur les mollusques et en particulier sur les céphalopodes *(Cuvier)*, 5. — Observations sur le Mémoire précédent *(Geoffroy-Saint-Hilarie)*, 20. — De l'emprisonnement solitaire aux États-Unis *(Charles Lucas)*, 23. — De l'expédition contre Alger *(J. C. L. de Sismondi)*, 257. — Rapport sur les irruptions et les progrès des maladies pestilentielles, pendant l'année 1829 *(Moreau de Jonnès)*, 297. — Recherches sur les produits comparés des revenus privés et publics de la France et de la Grande Bretagne, par M. *Charles Dupin*, 302. — De l'abolition graduelle de l'esclavage dans les colonies européennes *(P. A. Dufau)*, 329. — Notice biographique sur le baron Fournier *(Vieilh de Boisjoslin)*, 552.
— et Rapports de Sociétés savantes en France, 474, 767.
— de R. G. Kieseweter et F. J. Fétis, couronnés et publiés par l'Institut royal des Pays-Bas, 166.
— complets et authentiques du duc de Saint-Simon, sur le siècle de Louis XIV et la régence. T. XIX et XX, 196.
— de la vie et de l'époque de Daniel de Foe, par Walter Wilson, 156.
Memoria de la Secretaria de Estado y del Despacho, etc., 659.
Mémorial portatif de chronologie, d'histoire industrielle, etc., 453.
Merville. *Voy.* Contes.
Messie (Le vrai), ou l'Ancien et le Nouveau-Testament examinés d'après les principes de la langue et de la nature, par G. Wegger, 725.
Métaphysique, 590.
Météorologie, 384.
Mexique, 586, 659.
Miaskowski (F.). *Voy.* Mickiéwicz.
Michelot (A.), C. — N., 252, 505, 805.
Mickiéwicz (Adam). Poésies polonaises, A., 356.
— même ouvrage traduit en français par F. Miaskowski et G. Fulgence, *ibid.*
Milne-Edwards. Disposition particulière de l'appareil branchial chez quelques crustacés, 504.
— Organisation de la bouche chez les crustacés suceurs, 504.
Miloslavsky, ou les Russes en 1612, par Zagoskine, 783.
Minéralogie, 245, 477.
— (Traité élémentaire de), par F. S. Beudant, 715.
Miniature (Principes de), méthode pour les personnes qui veulent peindre seules, par Mme Gustal-Laederich, 765.
Mionnet. *Voy.* Nominations académiques.
Mittermaier et Zachariæ. Journal critique de jurisprudence, 409.
Moke (H. G.). *Voy.* Philippine de Flandre.
Moldavie (État actuel des principautés turques, la) et la Valachie, et de la province russe, la Bessarabie, par Ignace Jacovenka, 400.
Moleon (V. de). Collection des rapports sur les travaux du Conseil

de salubrité de la ville de Paris, 428.
Mollucques, 418.
Mollusques (Considérations sur les), et en particulier sur les Céphalopodes, par le baron Cuvier, M., 5.
— Observations sur ce Mémoire, par Geoffroy-Saint-Hilaire, 20.
Mon Portefeuille, par P. Lacour, 216.
Monnard. *Voy.* Cours de littérature.
— *Voy.* Méditations religieuses.
— C. — B., 694.
Montègre (A. J. de). Des hémorrhoïdes, etc., 426.
Monteil. *Voy.* Histoire des Français.
Monti (Vincent). *Voy.* Maffei.
Monumenta Germaniæ historica, 404.
Morale, 724.
Moreau de Jonnès (A.), C. — M., 297.
Moretti e Chiolini. Biblioteca agraria, 414.
Mort (La) de Coligny, ou la Nuit de Saint-Barthélemy. Scènes historiques, 764.
Morus (Thomas), biographie rédigée d'après des matériaux authentiques, par G. T. Rudhart, 153.
Mosaïque monumentale (Établissement de) de M. Barberi, à Paris, 262.
— Les premiers amours de Henri IV, poème allemand, par W. de Normann, 155.
Munro (Thomas). *Voy.* Gleig.
Munter (Frédéric). *Voy.* Nécrologie.
Musée d'antiquités de Kretch, 492.
— d'histoire naturelle de Stockholm, 495.
— Dioclétien de Paris, 520.
— (Fondation d'un) à Egine, 796.
Musique, 471. 515, 517.

N.

Napier. Encyclopedia Britannica, 588.
Norčichīa istoritcheskīa, etc., 599.
Navier. Rapport sur la Caisse d'Épargnes et de Prévoyance de Paris, 726.
Navigation, 801.
Nécrologie : Georges *Tierney*, membre du parlement d'Angleterre, 264. — Louis-Nicolas *Vauquelin*, membre de la Chambre des députés de France, 266. — *Levavasseur*, traducteur en vers français du livre de Job, 268. — Le comte *Platen*, ex-gouverneur général de Norvège, à Christiania, 521. — Frédéric *Munter*, évêque de Zélande, 521. — Jean *Zeltner*, membre du Grand-Conseil suisse, à Soleure, 522. — *Curtet*, professeur à l'école de médecine de Bruxelles, 523. — Louis Jérôme *Gohier*, ex-président du Directoire exécutif, à Paris, 523. — Charles-Guillaume de *Léopold*, secrétaire d'Etat, à Stockholm, 811.
Néorama de Paris, 518.
Nepenthes. Germination de cette plante, 244.
Nominations académiques : Le docteur *Blumenbach* de Gœttingue, associé étranger de l'Académie des sciences de Paris, 250. — *Léon Dufour*, de Saint-Sever, membre correspondant de la même Académie, 251. — *De Lamartine*, membre de l'Académie française, 252. — *De Pongerville*, membre de la même Académie, 256. — Comte Gustave de *Löwenhielm*, A. de *Hartsmansdorff*, Jean-Israël *Ekström*, Pierre-Gustave *Cederschjöld*, Axel-Gustave *Gyllenkreok*, Pierre-Frédéric

Wahlberg, et T. U. *Ekström*, membres de l'Académie des sciences de Stockholm. Les professeurs *Dulong*, de Paris, et Henri *Rose*, de Berlin, le baron *Fourier*, de Paris, associés étrangers de la même Académie, 493. — Samuel *Grubbe*, d'Upsal, membre de l'Académie suédoise, 495. — *Wallich*, directeur du jardin botanique de Calcutta, et le Dr *Quoi*, correspondans de l'Académie des sciences de Paris, 505. — *Thurot*, *Champollion* le jeune, *Thierry*, *Lajard*, Amédée *Jaubert* et *Mionnet*, membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, 505. — *Arago*, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris, 796. — *Gergonne*, correspondant de la même Académie, 801. — *De Ségur* et *de Pongerville*. Leur réception à l'Académie française, 805.

Normann (W. von). *Mosaik*, etc., 155.

Noivins (De). *Voy.* Immortalité de l'âme.

— *Voy.* Campagne de 1815.

Notice biographique sur le baron Fourier, par Vieilh de Boisjoslin, M., 552.

Notions de la plus haute antiquité sur les habitans de la rive gauche du Rhin, par Math. Simon, 151.

Nouvelle-Zélande (Les habitans de la), 667.

Nouvelles scientifiques et littéraires (IV) : Afrique, 775. — Allemagne, 258, 494, 791. — Asie, 775. — Colombie, 229, 484. — États-Unis, 228, 482, 775. — France, 242, 490, 797. — Grande-Bretagne, 256, 490, 779. — Grèce, 794. — Italie, 496. — Paris, 245, 498, 798. — Pays-Bas, 497. — Pologne, 783. — Russie, 491, 782. — Suède, 495. — Suisse, 259.

O.

Observations morales, critiques et politiques, par Adrien Destailleur, 724.

Œgger (G.). Le vrai Messie, 725.

Œuvres de Philippe Melanchton, 681.

— de saint François de Sales. Édition complète, 699.

— de C. C. Tacite, traduites en français par C. L. F. Panckoucke, 756.

— de Voltaire, avec préfaces, notes, etc., par Beuchot, 460.

— de P. E. Lemontey, 461.

— de Ballanche, 462.

— complètes de Cicéron, traduction nouvelle avec le texte latin en regard, 225.

— — du vicomte de Châteaubriand. T. VII, X et XI, 460.

— — — T. VIII, XII et XIII, 757.

— diverses de Louis Boerne, 407.

— posthumes d'A. E. Gaulmier, A., 112.

Ombellifères (Famille des). *Voy.* Candolle.

Oreille (Traitement des maladies de l'). *Voy.* Deleau.

Organisation industrielle (Principes d'), par J. J. Fazy, A., 625.

Oryctographie, 768.

Ottomanskaya Imperia, 599.

Oubli (L') ou la Chambre nuptiale, vaudeville, par Paulin, 810.

P.

Pabel (E.). *Russland in der neuesten Zeit*, 152.

Paleographie, 725.

Palestine, 415.

Panckouke (C. L. F.). *Voy.* Tacite.

Papeteries en Prusse, 795.

Pappenheimer (Die), historisch-ro-

mantisches Gemälde, von A. von Tromlitz, 409.
Parent-Réal, C. — B., 733.
Paris, 243, 498, 712, 798.
Parnell (Henry). On financial Reform, 671.
Pastoret (M. de). *Voy.* Législation.
Patrat. Le Voyage en Suisse, vaudeville, 261.
Paulin. *Voy.* Oubli.
Pauvres (Les) Anglais et la Société de Bienfaisance des Pays-Bas, 419.
Pays-Bas, 28, 166, 418, 497, 702.
Peggs (J.). The present state of infanticide in India, 593.
Peinture, 518, 520.
Pelletier. Annales de la Société royale des sciences d'Orléans, 476.
Pères de l'Église. *Voy.* Caillau.
Péritonite puerpérale (Traité de la), par A. C. Baudelocque, 179.
Pérou, 134.
Perrard (Ferreol). *Voy.* Rhétorique classique.
Perrelet. L'Académie des sciences de Paris lui décerne une médaille, 800.
Perrot (A. M.). Alger : Esquisse topographique et historique du royaume et de la ville, 202.
Perse, 778.
Peste, 297.
Petri (Edouard). Moyens de doubler la production de la laine chez les moutons, 499.
Philippe, comédie vaudeville, par Scribe, Mélesville et Bayard, 261.
Philippine de Flandre, ou les Prisonniers du Louvre, roman historique belge, par H. G. Moke, 212.
Philologie, 225, 702, 756.
Philosophie, 54, 94, 418, 443, 590.
— naturelle (Élémens de), etc., par Neil Arnott, traduits de l'anglais par T. Richard, 170.
— zoologique (Principes de), par Geoffroy-Saint-Hilaire, 707.
Physiologie, 246, 499, 502, 504.
Physique, 170, 498, 502, 716.
Pierre dans la vessie. *Voy.* Rigal.
Plaies de tête. *Voy.* Gama.
Plantes du mont Sinaï, recueillies par Léon de la Borde et décrites par Delile, 251.
Platen (Comte de). *Voy.* Nécrologie.
Poésie, 107, 112, 130, 142, 145, 155, 162, 210, 211, 226, 373, 416, 457, 464, 688, 757, 759.
— dramatique, 164, 207, 210, 260, 261, 262, 395, 515, 516, 517, 702, 809, 810, 811.
— (De l'histoire de la). *Voy.* Ampère.
Poésies de Mlle Davidson, 130.
— d'une femme, 462.
— romaines, par Jules de Saint-Felix, 757.
Poezye Adama Mickiewicza, A., 556.
Poinsot. Traité de Statique. Cinquième édition, 798.
Polémique littéraire, 20, 676, 752.
Politique, 128, 198, 203, 256, 273, 355, 386, 407, 482, 484, 659, 688, 689, 733, 734, 741.
— (De la) et du commerce des peuples de l'antiquité, par A. H. L. Heeren, 147, 195.
Pologne, 783.
— (Tableau de la) ancienne et moderne, par Malte-Brun. Nouvelle édition publiée par Léonard Chodzko, 738.
Polonais (Les) en Italie, tableau des travaux des Polonais pour la régénération de leur patrie, par Léonard Chodzko, 454.
Pongerville (De). *Voy.* Nominations académiques.
Pons (Gaspard de). *Voy.* Clotilde.
Pontécoulant (G. de). *Voy.* Système du monde.
Ponts et chaussées, 243, 773, 799.

Ponts en fer (Projet relatif à une nouvelle construction des), par Delaporte, 799.
Population (Accroissement de) dans les îles britaniques. *Voy.* Ivernois.
Portal. Rapport présenté à l'Assemblée générale des fondateurs de la caisse d'épargnes de Bordeaux, 726.
Portraits (Collection de) des Français célèbres par leurs actions ou leurs écrits, etc., 219.
Prel (J. L.). *Voy.* Fables.
Presse périodique, en Pologne, 785.
— — en Prusse, 794.
Prigionieri (J.) di Pizzighettone, etc., 416.
Prisons, 23, 122, 195.
Prix décernés: par la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, 429, 507. — par l'Académie des sciences de Paris, 799, 800, 801.
— proposés: par la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, 429, 507. — par la Société française de statistique universelle, 507. — par la Société de statistique de Marseille, 797. — par l'Athénée des arts de Paris, 804. — par les Sociétés réunies de la morale chrétienne, des méthodes d'enseignement et de l'enseignement élémentaire de Paris, 806.
Procédure civile (Traité élémentaire de la), par L. F. Auger, 751.
Prusse, 494, 791.
Puissant, C. — B., 458.
Puits forés. *Voy.* Héricart de Thury.
Puvis. L'Académie des sciences de Paris lui décerne le prix de statistique, 799.

Q.

Quadrature du cercle. *Voy.* Cheval.
Quai-aux-Fleurs (Le), vaudeville, 517.
Quatremère de Quincy. Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël Sanzio d'Urbin, traduite en italien par F. Longhena, 161.
Quérard (J. M.). La France littéraire, 460.
Quetelet (A.), C. — A., 28. — B., 703.
— *Voy.* Herschel.
Quoi. *Voy.* Nominations académiques.

R.

Rafaël, drame mêlé de chants, par Théaulon, 262.
Raphaël. *Voy.* Quatremère de Quincy.
Raillès (T. S.). *Voy. Memoir.*
Rapport fait au Congrès des États-Unis par M. Cambreleng, au nom de la commission du commerce, 652.
— sur les institutions de bienfaisance des Pays-Bas, A., 28.
— sur l'état des écoles supérieures, moyennes et primaires des Pays-Bas, *ibid.*
— du Conseil de Salubrité de la ville de Paris, etc., 712.
Rask's Grammar of the danish language, 403.
Re (Zefirino). La vita di Cola di Rienzo, 160.
Récamier (J. C. A.). Recherches sur le traitement du cancer, etc., 182.
Réclamations.
— de M. Beltrami au sujet du compte rendu de son ouvrage sur le Mexique, 511.
— de M. Gasc au sujet de son Traité des Méthodes, 514.
— de M. Jomard au sujet de la hauteur de la ville de Temboctou, 809.
Recueils périodiques. *Voy.* Journaux.

Redkine (A.). Trevnitsa, etc., 142.
Réforme des Finances. *Voy.* Parnell.
Reiffenberg, C. — B., 136, 141, 167.
— Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas, 168.
Religieuse (La) de Monza, épisode du XVIIe siècle, par Rosini, traduit de l'italien par Jean Cohen, 212.
Religion. *Voy.* Sciences religieuses.
Renaudot. Alger. Tableau du royaume, de la ville d'Alger et de ses environs, etc., 202.
Renouard (Ch.), C. — B., 193.
Report (The fifth) of the American Sunday School Union, 383.
Reports of the Prison discipline Society of Boston, 122.
Resolutions submitted in the House of representatives of the Congress of the United States, 128.
Revenus (Recherches sur les progrès comparés des) privés et publics de la Grande-Bretagne, M., 302.
Rey-Dussueil. *Voy.* Samuel Bernard.
Rhétorique classique à l'usage des aspirans au grade de bachelier-ès-lettres, par Ferréol Perrard, 457.
Richard (T.). *Voy.* Philosophie naturelle.
Rienzo (Cola di). Voy. *Re.*
Rime pastorali, par Agliaja Anassilide, 145.
Rigal (J. J. A.). De la destruction mécanique de la pierre dans la vessie, 428.
Rigoni (C. A.). Elogio del Cavaliere Giov. Alessandro Brambilla, 701.
Rio. Essai sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité, A., 94.
Rio de Janeiro wie es ist, von C. Schlichthorst, 685.
Ritchie (Leitch). Voy. *Game of Life.*
Roche. *Voy.* Trois couchées.
Romans, 137, 138, 165, 212, 214, 215, 397, 416, 466, 467, 468, 469, 763, 764.
— (Nouvelle Bibliothèque universelle des), 761.
— historiques publiés en Russie, 782.
Rose (Henri). *Voy.* Nominations académiques.
Rose des Vents. *Voy.* Longeville.
Rosini. *Voy.* Religieuse (La) de Monza.
Rottchef (A.). Podrajanïia Koranou, 142.
Rousseau (J. J.). Julie, ou la Nouvelle Héloïse, 761.
Rudhart (G. Th.). Thomas Morus, etc., 153.
Rugendas (Maurice). Voyage pittoresque au Brésil, 470.
Russie, 141, 399, 491, 676, 782.
— (La) dans les derniers tems, par E. Pabel, 152.

S.

Saint-Amand. *Voy.* Deux soufflets.
Saint-Ange (J. M. de), C. — B., 709.
Saint-Félix (Jules). Poésies romaines, 757.
Saint-Simon (Duc de). *Voy.* Mémoires.
Saintine (X. B.). Histoire de l'expédition française en Egypte, 510.
Salicine (Découverte de la). *Voy.* Guérin.
Salles (S. Francesco de). Opere, 699.
Salm (Mme la princesse Constance de). Epître sur l'Esprit du siècle, traduite en vers allemands, 239.
Samuel Bernard et Jacques Borgarelly, histoire des tems de Louis XIV, par Rey-Dussueil, 214.
Santé publique, 428, 490, 712.
Satire russe contre les joueurs,

adressée à Eraste, par J. Velikopolsky, 142.
Savigny (F. C. de). *Voy.* Droit romain.
Scènes populaires en Irlande, par Shiel, traduites de l'anglais par Mes L. Sw. B. et A. de M., 748.
Scheltema (J.). Verhandeling over het bewerken van de geschiedenis der Nederlanden, 429.
Schiller. *Voy.* Marie Stuart.
Schlegel (Frédéric). Histoire de la littérature ancienne et moderne, traduite en français par William Duckett, A., 631.
Schlichthorst (G.). La ville de Rio-Janeiro, 685.
Schlosser (Fréd. Chrét.). *Voy.* Histoire universelle.
— Coup d'œil général sur l'histoire de l'ancien monde, t. II, 405.
— et Bercht. Archives d'histoire et de littérature, 412.
Schroeder-Devrient (Mme), cantatrice allemande, 518.
Sciences médicales, 177, 179, 182, 248, 251, 422, 423, 425, 426, 707.
— morales et politiques, 54, 190, 335, 441, 590, 721.
— naturelles et physiques, 28, 170, 242, 310, 421, 567, 707.
— religieuses, 136, 190, 224, 584, 441, 442, 480, 681, 699, 721, 723, 724.
Scott (Walter). *The Doom of Devorgoil*. 395.
— — *Archindrane, ibid.*
Scribe. *Voy.* Philippe.
Secondes (Les) Amours, comédie, 517.
Ségur (De). *Voy.* Nominations académiques.
Sel gemme (Variété de) provenant de la mine de Wielicka, en Pologne, 245.
Serfs polonais (Les), mélodrame, par Lemercier, 811.
Serullas. Note sur la combinaison de l'acide iodique avec les alcalis végétaux, 252.
S'Gravenwer! (J. de). Essai sur l'histoire de la littérature néerlandaise, 705.
Shiel. *Voy.* Scènes populaires.
Shylock, mélodrame, par Dulac et Allard, 262.
Sibérie, 669.
Sicard, C. — A., 38.
Simon (Math.). Die ältesten Nachrichten von den Bewohnern des linken Rheinufers, 151.
Sismondi (J. C. L. de), C. — M., 275.
Smith. Walter Clyton, conte, 597.
Sociétés savantes et d'utilité publique.
— aux *États-Unis* : Société pour la discipline des Prisons de Boston, 122. — Société de Tempérance de New-York, 208. — Société des écoles du dimanche, de Philadelphie, 385.
— en *Angleterre* : Société géographique de Londres, 780.
— en *Suède* : Académie des sciences de Stockholm, 493. — Académie suédoise, 495.
— dans les *Pays-Bas* : Sociétés de bienfaisance, 419. — Société des sciences médicales de Hoorn, 707.
— en *France* (dans les départemens) : Société d'agriculture, commerce, sciences, et arts de Châlons sur Marne, 474. — Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 476. — Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 767. — Société royale des lettres, sciences et arts de Nancy, 768. — Société de statistique de Marseille, 797.
— — (à Paris) : Institut : Académie des sciences, 245, 498, 798. — Académie française, 252, 805. — Académie des inscriptions et belles lettres, 505. — Union encyclopédique pour la propagation des connaissances utiles, 256. —

Société royale et centrale d'agriculture, 429, 506. — Société de géographie, 478. — Société de statistique universelle, 507. — Société d'enseignement élémentaire, 805.
Soubeiran. Mémoire concernant les arseniures d'hydrogène, 252.
Sourds et muets, 503, 800.
Sournois (Le), mélodrame comique, par Anicet et Hippolyte, 811.
Souvenirs d'un officier français prisonnier en Barbarie, etc., par Contremoulins, 203.
— de la Morée, recueillis pendant le séjour des Français dans le Péloponèse, par J. Mangeart, 746.
Souverains (Notice des principaux) de l'Asie et de l'Afrique, 775.
Statique. *Voy.* Poinsot.
Statistique, 28, 187, 302, 438, 507, 702, 721, 773, 797.
— (Documens relatifs à la) de la monarchie prussienne, 494, 791.
— agraire de la province de Val-di-Chiana, par G. Giuli, 695.
Suckau (W.). *Voy.* Heeren.
Suède, 493.
Sueur-Merlin, C. — B., 187, 459, 721.
Suisse, 157, 237, 688.
Système du monde (Théorie analytique du), par G. de Pontécoulant, A., 567.
— pénitentiaire (Du) en Europe et aux Etats-Unis, etc., par Charles Lucas, 193.

T.

Tableaux (Deuxième recueil de), publié par la Commission générale de statistique, 702.
Tacite (Œuvres de), traduites par C. L. F. Panckoucke, 756.
Taillandier. *Voy.* Lois françaises.
— C. — N., 484.
Technologie. *Voy.* Arts industriels.
Temple's (Edmond) Travels in various parts of Peru, 154.
Teneur de livres. *Voy.* Trémery.
Tennemann. Manuel de l'Histoire de la philosophie, traduit en français par Cousin, A., 54.
Théatres de Paris, 260, 515, 809.
Théaulon. *Voy.* Rafaël.
Théis. Glossaire de Botanique, 802.
Théologie. *Voy.* Sciences religieuses.
— naturelle ou essais sur l'existence de Dieu, etc., par Alex. Crombie, 136.
Thierry. *Voy.* Nominations académiques.
Thousenel (Théod.). *V.* Wilhelm Meister.
Thurot. *Voy.* Nominations académiques.
— *Voy.* Entendement.
Tierney (Georges). *Voy.* Nécrologie.
Topographie, 135, 157, 187, 202, 251, 599, 438, 705.
Traductions.
— en *allemand :* du français, 239, 688.
— en *anglais :* du français, 383. — — du persan, 157.
— en *français :* de l'allemand, 54, 195, 345, 442, 466, 631, 682, 728. — de l'anglais, 170, 214, 467, 748, 763. — du grec, 462. — de l'italien, 207, 212. — du latin, 225, 756. — du polonais, 356, 471. — du russe, 676.
— en *hollandais :* de l'anglais, 419.
— en *italien :* de l'allemand, 164. — du français, 161. — du grec, 702.
Tremaine, ou l'Homme blasé, 765.
Trémery. Manuel complet du teneur de livres, etc., 440.
Trois Couchées (Les), comédie-vaudeville, par Hemy et Roche, 517.
Tromlitz (A. de). *Voy.* Pappenheimer.
Turquie, 400.

— europeenne (Examen approfondie de la), etc., 599.
— (Nouvelles connaissances historiques, politiques, etc., de la), 599.
— (Coup d'œil sur la), etc., par le capitaine Ladijenky, 599.

U.

Un an, ou le Mariage d'amour, drame, par Aucelot, 515.
Une Nuit du duc de Montfort, comédie, par Frédéric et Arnoult, 811.
Universités de la monarchie prussienne, 792.
Usurpations sacerdotales (Des), ou le clergé en opposition avec les principes actuels de la société, etc., par l'abbé Cerati, 721.

V.

Valachie, 400.
Val-de-Travers. *Voy.* Description topographique.
Varez. *Voy.* Dernier jour de Deuil.
Vauquelin (Louis-Nicolas). *Voy.* Nécrologie.
Vaysse de Villiers. Itinéraire descriptif de la France, 182.
Vélikopolsky (*J.*). *K'Eraston*, etc., 142.
Verhulst (P. F.). *Voy.* Herschel.
Vers a soie, 245, 414.
Vial. *Voy.* Danilowa.
Vie de sir Thom. Stamford Raffles, 672.
— de sir Thom. Munro, par G. Gleig, 672.
Vies des Peintres, Sculpteurs, Architectes les plus éminens de la Grande-Bretagne, par A. Cunningham, 664.
— de plusieurs personnages célèbres des tems anciens et modernes, par C. A. Walckenaer, 749.
Vieilh de Boisjoslin, C. — M., 552.
Vieux Mari (Le), comédie en vers, par Delaville, 515.
Villemain. Cours de littérature française, 458.
Villenave, C. — N., 526.
— fils. Vers improvisés sur la tombe de M. Gobier, 526.
Vivien et E. Blanc. Traité de la législation des théâtres, 448.
Voiart (J. P.). *Voy.* Dessin.
Voltaire. Œuvres publiées par Beuchot, 460.
Voyage de la corvette l'Astrolabe sous le commandement du capitaine Jules Dumont d'Urville, 185.
— dans l'Archipel méridional des Moluccques, etc., par D. U. Kolff, 418.
— à Temboctou et à Jenné, etc., par René Caillie, A., 510.
— à la Terre-Sainte, par Santino Daldini, 415.
— au Kamschatka et en Sibérie, par Pierre Dobell, 669.
— pittoresque autour du monde, par Lesson, 458.
— pittoresque au Brésil, par Maurice Rugendas, 470.
— (Le), poème italien, par Mme Cécile de Luna Folliero, 416.
— (Le) en Suisse, vaudeville de Patrat, 261.
Voyages en différentes parties du Pérou, par E. Temple, 134.
— (Histoire générale des), par C. A. Walkenaer, 719.
Voyageur (Le) moderne, description des différentes contrées du globe, par Josiah Conder, 133.

W.

Wahlberg (Pierre-Frédéric). *Voy.* Nominations académiques.
Wailly (Gustave). *Voy.* Ma Femme et ma Place.
Walkenaer (C. A.). *Voy.* Voyages.
— Vies de personnages célèbres.
Wallich. *Voy.* Nominations académiques.
Walsh (*R.*). *Notices of Brasil*, 589.

Walter Colyton, a tale, 397.
Weber. Der Freyschütz, 517.
Werner, tragédie de lord Byron, représentée sur le théâtre de Bristol, 238.
Westreenen van Tiellandt (B. van). Recherches sur la langue nationale de la majeure partie du royaume des Pays-Bas, 420.
Wilhelm Meister, par Gœthe, traduit de l'allemand par Théodore Thousenel, 466.
Wilson's (Walter) Memoirs of the life and times of Daniel de Foe, 156.
Wit (Johannes) genannt von Doering. Fragmente aus meinen Leben und meiner Zeit, 687.

Z.

Zachariæ. *Voy.* Mittermaier.
Zagoskine. *Voy.* Miloslavsky.
Zanth (L.). *Voy.* Architecture.
Zeltner (Jean). *Voy.* Nécrologie.
Zoologie, 707.

FIN DE LA TABLE DU TOME XLVI.

ERRATA DU TOME XLVI.

*Cahier d'*Avril. Page 205, lig. 22, *on l'éloquence*, lisez : *où l'éloquence ;* p. 229, l. 5, de l'article Amérique méridionale, *congrès de Bogota*, lisez : *congrès de Cucuta.*

Cahier de Mai. Pag. 425, lig. 36, *Végétiut*, lisez : *Végétius ;* p. 468, l. 19, *bas intérêts*, lisez : *plus bas intérêts ;* p. 481, l. 13, *l'occasion*, lisez : *l'occasion.*

Cahier de Juin. Page 756, lig. 13, *reparaissait*, lisez : *reparaîtraient ;* p. 759, l. 36, *qui porte toute son ambition*, lisez : *qui borne toute son ambition.*

1915 4

AP
20
R53
t.46

Revue encyclopédique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY